MR6.2
L371h
v.1

7-2

יהי אור
העם
ההלכים
בחשך
ראו אור
גדול
THE DAY
MISSIONS LIBRARY
YALE UNIVERSITY

HISTOIRE

DES

MISSIONS DE CHINE

KOUY-TCHEOU

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire ancienne et moderne de l'Annam, 1 vol. in-8°.

Le Séminaire des Missions-Etrangères pendant la Révolution. Brochure grand in-8° (*Epuisé*).

Atlas des Missions de la Société des Missions-Etrangères. 27 cartes in-folio, en 4 couleurs, avec 27 notices historiques et géographiques.

Les cinquante-deux Vénérables serviteurs de Dieu, mis à mort en haine de la foi dans les missions de Cochinchine, Tonkin, Su-tchuen, Kouy-tcheou, Kouang-si, d'après les procès apostoliques. 2 vol. in-8°, 27 gravures (*Epuisé*).
Grande édition illustrée. 1 vol. in-4°.

Les trente-cinq Vénérables serviteurs de Dieu, mis à mort dans les missions de Chine, du Tonkin et de la Cochinchine, d'après les procès apostoliques. 1 vol. grand in-8°.

Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères, depuis sa fondation (1658) jusqu'à nos jours. 3 vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.)

Mgr Retord et le Tonkin catholique. 1 vol. in-8° illustré.

Mgr Verrolles et la mission de Mandchourie. 1 vol. in-8° illustré.

Histoire des missions de l'Inde : Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour. 5 vol. grand in-8°, illustrations et cartes.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

Histoire de la Mission du Thibet, 2 vol. grand in-8° avec carte.

Le Journal d'André Ly, prêtre chinois, missionnaire et notaire apostolique. (1746-1763). Texte latin. Introduction avec table alphabétique et analytique.

Histoire des Missions de Chine. — Mission du Kouang-si, 1 vol. grand in-8° avec carte.

*
* *

Carte des Missions catholiques dans l'Indo-Chine française. Grand aigle.

Carte des Missions catholiques en Chine. Grand aigle.

Carte des Missions catholiques au Japon. Grand aigle.

Planisphère du monde catholique. Double grand aigle.

*
* *

La Mission de Birmanie, par Mgr Bigandet. Traduit de l'anglais par Adr. Launay. 1 vol. in-8° illustré.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

HISTOIRE

DES

MISSIONS DE CHINE

PAR

ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

MISSION DU KOUY-TCHEOU

TOME PREMIER

Library of the
YALE DIVINITY SCHOOL
New Haven, Conn.

1907

MR6.2
L371h
v.1

L'Histoire de la mission du Kouy-tcheou est réservée aux membres de la Société des Missions-Étrangères, elle ne se trouve pas en librairie.

Day Missions 3/19/54 Replacement From the Library of Frederick Wells Williams

INTRODUCTION

LA PROVINCE DU KOUY-TCHEOU

PAYS. — CLIMAT. — PRODUCTIONS. — VOIES DE COMMUNICATION

La mission du Kouy-tcheou[1] comprend toute la province de ce nom. Cette province, bornée au nord par le Su-tchuen, à l'est par le Hou-nan et le Hou-pé, au sud par le Kouang-si, à l'ouest par le Yun-nan, s'étend de 24° 10' à 29° de latitude nord, et de 101° 20' à 106° 55' de longitude est. Elle a une superficie de 174 000[2] kilomètres carrés, soit presque le tiers de celle de la France[3].

Ce pays n'a pas toujours porté le nom de Kouy-tcheou, terre pré-

[1] Nous gardons l'orthographe employée par les missionnaires ; d'autres écrivent Koei-tcheou.

[2] *Géographie de l'Empire chinois* par Richard, p. 183. Quelques auteurs donnent 172 900.

[3] On trouve des descriptions de la province du Kouy-tcheou dans : 1° *Description géographique, historique, chronologique et physique de l'Empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, par le P. J. B. du Halde S. J. La Haye, chez Henry Scheurleer MDCCXXXVI, vol. 1er, p. 253 à p. 256. — 2° *De la Chine ou description générale de cet empire rédigée d'après les mémoires de la mission de Pékin*, 3e édit. par l'abbé Grosier, bibliothécaire de S. A. R. Monsieur, et administrateur de sa bibliothèque à l'Arsenal. Paris, Pillet, imprimeur-libraire, rue Christine, n° 5, vol. 1er, p. 230 à 239. — 3° *Novus Atlas sinensis a Martino Martinio Soc. Jes. descriptus et Serenissimo Archiduci Leopoldo Guilielmo Austriaco dedicatus* ; grand in-folio, 1655, p. 159 à p. 164. — 4° *Atlas général de la Chine*, in-fol. Paris, Moutard, imprimeur-libraire de la Reine. MDCCLXX : Notice sur le Kouy-tcheou. — 5° *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. 31, p. 134. Lettre de M. Perny, du 17 juin 1857. — 6° *Vie de Mgr Faurie, membre de la Société des Missions-Etrangères, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou*, par l'abbé J. H. Castaing ; un vol. in-8°, 1884. Paris, Lecoffre, 82, rue Bonaparte, p. 90. — 7° *La mission Lyonnaise d'explo-*

cieuse ; il est désigné par les anciens historiens et géographes chinois sous la dénomination vague de « région au sud de Lang-tcheou[1] et à l'ouest de Hin-tcheou[2] ». Quand la principauté de Tchou, du Hou-kouang, y étendit sa domination, on l'appela Ou-kien tchong-ti, terre centrale invisible ; ce nom fut changé en celui de Kang-ko, amarres, après la conquête de cette contrée par le général Tchoang-kiao ; au commencement de l'ère chrétienne, sous la dynastie des Han, le Kouy-tcheou ayant été donné, paraît-il, en fief à un chef Lolo, Lo Tsi-ho, fut appelé Koui-tchou, terre du diable ; son chef se nomma « grand diable » et le peuple « petit diable ». C'est seulement en 1383, la 15e année de l'empereur Hong-ou, chef de la dynastie des Ming, que le pays reçut le nom de Kouy-tcheou[3].

*
* *

La constitution géologique n'a pas encore été très étudiée ; cependant, on peut dire en général que le pays est un vaste plateau de terrains primaires, recouvert de couches de terrains secondaires plus ou moins fouillés, laissant voir parfois les terrains primaires.

ration commerciale en Chine, 1895-1897, un vol. in-4°, 1898. Lyon, A. Rey et Cie, imprimeurs-éditeurs, 4, rue Gentil. Première partie, pp. 93-96, 332-334, 345-373. Deuxième partie, pp. 207-230, 294-299. — 8° *Géographie de l'Empire chinois* par L. Richard, S. J. 1 vol. 564 p. tab. et err. XXII. Chang-haï, imprimerie de la mission catholique à l'orphelinat de Tou-se-we, 1905.

Les premiers Européens qui firent la carte du Kouy-tcheou furent deux Jésuites : le P. Fridelli, un allemand, et le P. Jean-Baptiste Régis, né à Bourg d'Istres en Provence, le 29 janvier 1664, mort à Pékin le 24 novembre 1738. Ils achevèrent leur travail en 1716. Voir : *Description géographique* etc., par du Halde, vol. I. Préface p. XLIII ; *Bibliothèque universelle et nouveaux mélanges asiatiques*, vol. II, pp. 235-239, article d'Abel Rémusat. Ces travaux géographiques, très beaux pour l'époque, ne sont, en ce qui concerne le Kouy-tcheou, guère exacts que pour les points les plus importants. Depuis lors, il y a eu de nouvelles villes fondées, quelques-unes des anciennes cités ont disparu ; il n'y a plus de Sen-miao-tse ou Miao-tse indépendants ; le cours des fleuves et des rivières demande à être rectifié. C'est un travail considérable à entreprendre, que des hommes habitués aux levés topographiques et aux calculs de la triangulation peuvent seuls faire. Grâce aux renseignements et aux modestes croquis fournis par les missionnaires actuels et par de rares voyageurs, les cartes du Kouy-tcheou présentent quelques améliorations ; cependant, elles sont encore loin, non seulement de la perfection, mais d'une exactitude approximative.

[1] Province du Su-tchuen.

[2] Province du Hou-nan.

[3] L'empereur, outré de la résistance des habitants, aurait donné ce nom à la province par dépit et moquerie et non pour d'autres motifs.

La pierre calcaire y domine, recouverte çà et là de bassins d'alluvions récentes, ou percée par des épanchements de porphyre et de granite. Le schiste et le grès rouge s'y rencontrent fréquemment.

*
* *

Le relief de cette contrée est très mouvementé; du côté de l'ouest, sur la surface d'un plateau, dont l'altitude varie de 1000 à 1500 mètres, des pitons calcaires, en forme de pains de sucre, se dressent de toutes parts ; les uns sont groupés plus ou moins capricieusement, d'autres apparaissent solitaires, d'autres enfin dessinent des arènes.

La plus haute montagne, celle de Lao-ouan, se trouve à l'ouest de la ville de Lang-tai.

Dans le nord, les passes des montagnes sont ordinairement à 1000 mètres et les plus élevées paraissent être dans la sous-préfecture de Jen-hoai. Dans le centre, au-delà de Koui-tin, une chaîne, allant du nord au sud, présente des cimes de 1400 mètres d'altitude et un col à la hauteur de 1280 mètres.

Ces montagnes offrent parfois des grottes[1] d'une élévation et d'une profondeur qui ne manqueraient pas d'attirer les savants et les curieux, si les Chinois avaient nos instincts scientifiques. Les fouilles que l'on fait de temps à autre dans ces grottes, pour en extraire des minéraux, qui entrent dans la médecine chinoise, tel que le cinabre, ont amené la découverte de certains fossiles d'une grandeur remarquable, mais que malheureusement personne ne s'est inquiété de conserver.

De nombreuses vallées, principalement vers le sud, tantôt longues, tantôt courtes, presque toujours étroites, quelquefois des cirques sont emprisonnés entre ces montagnes. La seule plaine importante de la province s'étend au sud de Kouy-yang, vers Tin-fan, elle a 60 à 70 kilomètres de longueur et près de 6 kilomètres de largeur. Les autres plaines sont celles de Gan-chouen, de Gan-pin, de Lang-tai et vers le nord celle de Tong-tse.

Excepté dans les vallées et dans les plaines bien cultivées et par-

[1] M. Bouchard, missionnaire au Coimbatour en 1853 et au Kouy-tcheou en 1856, recueillait les pierres les plus curieuses qu'il trouvait dans ces grottes, puis il les étiquetait et les classait, formant ainsi l'embryon d'un musée de géologie. En 1884 survint le pillage de sa résidence, et le fruit de ses recherches fut perdu.

On parle de grottes ornées de stalactites affectant toutes les formes : colonnettes, tuyaux d'orgue, pilastres, corniches, festons et feuillages, grandes herbes tombantes, et, ce que l'on admire par dessus tout, de lourdes draperies qui paraissent retenues par des boucles d'orfèvrerie et de pierres précieuses.

semées d'arbres fruitiers, l'aspect du pays est plutôt dénudé. Jadis couronnées de forêts, les montagnes de l'ouest n'ont plus sur leurs sommets qu'un tapis d'herbe courte, des pierres, des blocs énormes ou du calcaire qui, de loin, sous les rayons du soleil, produit l'effet d'une légère couche de neige. Dans le nord, le nord-est et le sud-est on rencontre encore quelques forêts, des bois toujours verts, de hautes fougères dont la vue repose le voyageur.

*
* *

Si l'on examine le système hydrographique du Kouy-tcheou, on distingue deux bassins, celui du nord et celui du sud; le partage des eaux se trouve entre le 26e et le 27e degré de latitude.

Au nord, le cours d'eau principal est : le Ou-kiang[1] ou Kiang-kiang, affluent du Yang-tse-kiang; il traverse la province presque dans toute sa longueur, du sud-ouest au nord-est, il coule dans des gorges profondes descendant à 700 mètres. Les jonques qui peuvent transporter jusqu'à 20 tonnes le remontent jusqu'à Se-lan, au moment des grandes eaux. A une autre époque, des barques de tonnage moins fort peuvent seules avoir accès au delà de Se-lan. Le Ou se jette dans le Yang-tse, près de Fou-tcheou (Su-tchuen).

Quelques autres rivières, dont les deux principales sont le Che-choui-ho ou Ho-kiang et le Mi-kiang, appartiennent également au bassin du Yang-tse et sillonnent les vallées du nord. La première, navigable jusqu'à Ta-pin-tou, non loin de Jen-hoai tin, sert, dans la haute partie de son cours, de limite entre le Su-tchuen et le Kouy-tcheou.

A l'est, le Yuen-kiang, dont les rapides sont nombreux, est navigable jusqu'à Tchen-yuen fou pour de petites jonques, et au-delà, en temps de crue, pour les petites barques; il se jette dans le lac Tong-tin et permet ainsi de communiquer avec le fleuve Bleu.

Le bassin du Si-kiang, qui commence au-dessus de Lang-tai, ne compte que des rivières assez faibles, au moins dans la partie du Kouy-tcheou qu'elles arrosent. La plus importante est le Pe-pan-kiang ou Hoa-kiang, l'affluent le plus considérable du Nan-pan-kiang ou Hong-choui-kiang, qui sépare pendant un certain espace le Kouy-tcheou du Kouang-si. Le Lieou-kiang est navigable à partir de San-kio sur les frontières du Kouang-si. En résumé le Kouy-tcheou n'a qu'un système hydrographique élémentaire.

[1] On a pris l'habitude en français de désigner les fleuves à la manière des Chinois qui mettent d'abord le nom du fleuve et ensuite le mot kiang qui signifie fleuve.

*
* *

La province étant un vaste plateau assez élevé, entouré et parsemé de montagnes, jouit généralement d'un climat tempéré et sain, excepté le long des fleuves et dans les régions basses qui sont beaucoup plus chaudes.

Ordinairement la chaleur, en été, dépasse rarement 30 degrés centigrades, le terme moyen est de 25 degrés. En hiver, le terme moyen du froid est de zéro à 8 et à 10 degrés ; mais le soleil paraissant, le thermomètre monte vite jusqu'à 20. Les changements de température sont brusques, et les brouillards piquants d'octobre à avril.

Les plus fréquentes maladies sont les fièvres ordinaires, généralement peu dangereuses dans les endroits tempérés ; le *han-ki* (fièvre typhoïde) emporte un certain nombre d'habitants ; de temps en temps la peste sévit ; l'asthme et la tuberculose ne sont pas rares ; la lèpre existe surtout dans les régions chaudes.

*
* *

Les productions[1] principales sont : le maïs, le riz, le blé, le sorgho, le colza, l'orge, le sarrasin, le millet, les raves ; à l'ouest le thé, et un peu partout, mais plus spécialement à l'ouest et au sud-ouest, le pavot pour la fabrication de l'opium. En divers endroits on s'adonne à la culture des plantes médicinales, à celle du coton et d'une espèce de lin, nommé *ko*, dont on fait des toiles. Le coton, la canne à sucre, l'indigo, le mûrier à papier et une sorte de camphre (*pin-pien*) viennent dans le sud-ouest. On trouve des orangers sur les rives encaissées des rivières, sur la grande route de Yun-nan à Kouy-yang. Au sud-est, le district de Li-po fournit en petite quantité du tabac de bonne qualité. Le houblon[2] est un peu cultivé. Les racines d'une plante qui croît spontanément dans les haies et les lieux incultes, quand elles ont été séchées au soleil, peuvent être réduites en poudre et constituent un excellent savon.

Il y a des légumes en abondance : les choux verts et pommés, la patate, la pomme de terre, les haricots, l'igname, les lentilles, les

[1] M. Bodinier, missionnaire de 1866 à 1901, avait commencé un travail sérieux sur la flore du Kouy-tcheou, il possédait à Kouy-yang un herbier assez riche, et plusieurs fois il fit des envois à des savants français et au Muséum.

[2] Le houblon a été importé par M. Aloys Schotter, actuellement missionnaire au Kouy-tcheou.

pois de diverses espèces, les courges, les melons, les aubergines, la betterave[1] et encore le sénevé, la ciboule, la camomille, la chicorée amère, le pourpier, le gingembre, la noix muscade, l'oignon, l'ail, etc. etc.

Le Kouy-tcheou offre la plupart des fruits d'Europe : la pêche, l'abricot, la prune, la cerise, l'orange, la grenade, la pomme, le raisin en petite quantité[2] mais ils ne sont pas comparables aux nôtres pour la saveur ; la fraise croît en abondance dans certaines parties de la province, elle est blanche et son goût est moins prononcé que celui des fraises de nos bois. Il y a encore une espèce d'arbousier, appelé en chinois *yang-mei*, dont les fruits mûrissent aux mois de juin et de juillet.

Le citronnier, *fou-cheou-kan*, produit un fruit assez curieux, qui a la forme d'une main dont les doigts seraient réunis et un peu repliés ; on appelle parfois ce fruit : main de Bouddha. Le *che-tse*, sorte de pomme d'api, est très doux.

Les Chinois ne cultivent généralement pas les fleurs comme nous le faisons en Europe, par goût et par plaisir. Au Kouy-tcheou ils ont cependant la reine-marguerite, le lis, la rose, le camélia, l'hyacinthe sauvage. L'hortensia produit une belle fleur double ; chaque fleur change de couleur trois fois par jour sur l'arbre ; comme cette métamorphose ne s'opère pas instantanément, il en résulte qu'à chaque moment l'arbre offre des fleurs de trois couleurs sur la même tige. Les commelinées voisinent avec les graminées, et sur la colline de Notre-Dame de Liesse les éphémères croissent en abondance.

Parmi les arbres, il convient de signaler les essences suivantes : l'arbre à laque, dont les fruits forment des grappes curieuses aux extrémités des branches[3], et que l'on rencontre sur les montagnes les plus élevées ; le sapin, le pin, le cyprès, le thuya, l'anacardier, dont les graines fournissent le suif végétal vert, ce qu'ignorent encore plu-

[1] La betterave a été importée par le même P. Aloys Schotter, mais il paraît qu'elle n'est pas fort goûtée par les indigènes.

[2] Un missionnaire, M. Mihières, y a importé le chasselas de Fontainebleau. Quelques missionnaires ont réussi à faire du vin en petite quantité, en particulier au séminaire de Lou-tsong-koan, près de Kouy-yang ; un séminariste Joseph Tchang y avait planté de la vigne, Mgr Faurie écrit à ce sujet :

« J'ai recueilli avec soin et séparément les raisins (noirs) d'un pied de vigne planté par le martyr Joseph Tchang au pied du grand poirier qui est derrière le collège. » (*A. M.-E.*, vol. 549 d., p. 438. Lettre à M. Mihières, Kouy-yang, 15 février 1863). Une plantation plus importante eut lieu le 19 février 1867, et à la même date on planta quelques ceps sur la colline où s'élève la chapelle de Notre-Dame de Liesse.

[3] La laque du Kouy-tcheou est médiocre.

sieurs de ceux qui en possèdent ; l'arbre à cire blanche, appelé *pe-la-chou* ; le *tsiou* ou *tse-mou*, très apprécié pour la construction ; l'arbre à vernis ou abrasin, dont l'huile précieuse fait l'objet d'un commerce important, surtout à Tong-tse, à Tchen-gan, à Se-lan, et à Tchen-yuen ; les arbres de cette dernière espèce, ordinairement plantés en bordure des rizières, sur les versants des collines, croissent mieux dans les terrains accidentés. Il s'en trouve une grande quantité au nord du Ou-kiang, autour de Tong-tse. C'est à l'abrasin (*tong-tse-chou*, en chinois) que, selon certains auteurs, cette sous-préfecture devrait son nom.

Il ne faut pas oublier le chêne dont les feuilles servent à nourrir les vers à soie ; on le trouve principalement dans la région de Tsen-y, mais on a soin de le tailler tous les 7 ou 8 ans. Citons encore le *yeou-tsao-tse*, dont le fruit s'emploie en guise de savon, le jujubier, le *tong-tsao*, arbrisseau avec lequel on fabrique un papier délicat, appelé papier moelle de sureau.

En 1860 on planta trois oliviers rapportés par M. Perny de la propriété de M. Mihières à Simiane (Bouches-du-Rhône) ; un de ces jeunes arbres fut volé pendant la nuit ; les deux autres grandirent, mais ne donnèrent pas de fruits.

* * *

Ce sont les minéraux qui font du Kouy-tcheou une province de ressources.

La région de Jen-hoai et celle de Ou-tchoan, au nord-est, possèdent des mines d'argent ; celles de Tchen-lin, de Tong-tchang-ho (près de Ouei-lin) et de Long-hai-tse (près de Choui-tchen) ont des mines de cuivre[1]. Le territoire de Jen-hoai, celui de Ou-tchoan, le district de Tsin-ki au sud de Tchen-yuen, et Tse-tchong près de Koan-in-chan, sont riches en fer. Tcha-tse-chang, près Ma-kou-ho, fournit du zinc et du plomb argentifère ; Ma-lou-kio du zinc et de la houille. Cette dernière se trouve aussi dans les mines de Tin-se-kai et de Mao-pi, près du village de ce nom, dans celle de Tchen-lin près de la ville de ce nom, et de Choui-tang-pou[2]. Il y a du plomb à Long-kai-tse, à Lou-tse-chang, non loin de Ouei-lin ; du mercure à Pe-ma-tong, au

[1] Il serait facile d'en citer d'autres. Les gisements du Kouy-tcheou sont assez considérables pour suffire à la fabrication de la menue monnaie dont on se sert en Chine.

[2] Des mines de houille inexplorées existent à Tchou-tchang près de Tse-tchang, à Se-li-chou près de Gai-kia-pin, à Pou-tao-tsin, à Tchang-houi-po, à Choui-po-hio, à Ma-kou-ho, à He-tang, à Long-tchang.

nord-est de Cha-tso, dans le district de Kai tcheou, à Lan-mou-tchang, entre Hin-y fou et Mou-you-se, près de la frontière du Kouang-si et au nord-est, près de Ou-tchoan ; à Pe-ma-tong, deux mines de mercure seulement sont en exploitation. Il n'y a peut-être pas de pays où les gisements de mercure soient aussi abondants et aussi beaux qu'au Kouy-tcheou ; mais dans beaucoup de mines, et non des moindres, les galeries sont inondées et les ouvriers sont impuissants à les remettre en état[1]. Et que d'autres richesses restent ainsi dans les entrailles de la terre ! Beaucoup de mines d'argent, d'étain, de plomb et de houille attendent encore qu'on les exploite.

Le soufre et le nitre sont très communs ; on les tire généralement des nombreuses grottes qui sont dans les montagnes. Aussi la poudre est-elle à bon marché et l'on en fait une consommation prodigieuse, moins sur les champs de bataille, que pour la fabrication des pétards et des feux d'artifice.

Comme dans une grande partie de la Chine, les marbres ne sont pas très rares, il y en a de fort beaux ; on remarque le pierre *yu* à laquelle les Chinois attribuent cinq qualités : dureté, pesanteur, couleur, grain, son ; on dit que l'acier le mieux trempé glisse impuissant sur sa surface.

*
* *

Les eaux minérales sont nombreuses ; les plus renommées sont celles de Che-tsien que fréquentent des centaines ou plus exactement des milliers de baigneurs, mais nous croyons qu'aucune de ces sources n'a jamais été analysée.

*
* *

La faune du pays n'est guère connue ; au nombre des animaux sauvages on cite : le tigre, la panthère dont la peau est fort belle, l'ours, le sanglier, le loup, le renard, le singe, le musc[2], le porc-épic. Parmi les animaux domestiques, indiquons : le bœuf, le buffle, le porc dont la chair est très estimée, le cheval petit, vif et robuste, le mulet, l'âne, le mouton, la chèvre au poil court, le chien, le chat, etc... Il y a des canards sauvages, des faisans ; de nombreux oiseaux : passereaux, corbeaux noirs et à collier blanc, milans etc.

La province n'a pas d'autres industries que la fabrication du papier

[1] En certains endroits, il y a des mines de mercure à fleur de terre ; c'est un argile jaunâtre qu'on lave, mais ces mines sont peu productives.

[2] Le musc que donne l'animal est généralement de qualité inférieure.

dont nous avons déjà parlé[1] et le tissage d'étoffes en soie écrue, assez estimées. Confectionnées en pièces de 20m 50 sur 5m 32 (en pieds chinois, 58 sur 15), ces étoffes sont expédiées par eau dans le Chan-si, le Chen-si et jusqu'à Pékin.

Le Kouy-tcheou exporte surtout l'opium, les huiles végétales, l'indigo et le camphre ; sa principale marchandise d'importation est le sel, qui lui arrive ordinairement du Su-tchuen.

En dehors des fleuves qui servent surtout pour les relations en dehors de la province, le Kouy-tcheou ne possède, comme presque toute la Chine d'ailleurs, que des voies de communication peu nombreuses et fort mal entretenues.

Les principales routes en partant de la capitale sont : 1° celles de Tchong-kin (Su-tchuen) qui passe par Tsen-y et Tong-tse ;

2° Celle de Pi-tsié qui se continue au nord vers le Su-tchuen, à l'ouest vers le Bas Yun-nan ;

3° Celle du Haut Yun-nan qui passe par Gan-chouen et qui, ensuite, se divise en plusieurs branches, dont une, la route impériale par Lang-tai et une autre par Hin-y fou.

4° et 5° Celles du Kouang-si et du Hou-nan qui bifurquent à Koui-tin ; la première descend vers Tou-yun, et la seconde monte vers Tchen-yuen et Se-tcheou.

VILLES. — POPULATION. — LANGAGE

Le Kouy-tcheou compte 13 villes de premier ordre, environ 50 de second et de troisième ordres, toutes munies de remparts forts ou faibles, et ayant des mandarins civils et militaires.

Il y a aussi une vingtaine d'autres petites villes murées, où réside un mandarin militaire et parfois un mandarin civil, tous les deux de grade inférieur.

Voici les noms de ces villes par ordre de préfectures[2] :

Kouy-yang fou.

(KOUY-TCHOU HIEN).

Kai tcheou.
Sieou-ouen hien.
Long-li hien.
Koui-tin hien.
Tin-fan tcheou.
Koang-chouen tcheou.
Tchang-tchai.
Lo-fou tcheou.
Ta-tang tcheou.
Tsin-gai.

[1] Le meilleur papier de la province se fabrique à Oang-koui.

[2] *A. M.-E.*, vol. 546, p. 1064.

« Du temps de l'empereur Kang-hi, lorsque les Jésuites firent la carte de Chine, la sous-préfecture de Jen-hoai hien n'existait pas encore. Son vaste territoire était

Se-tcheou fou.

Tsin-ki hien.
Yu-pin hien.

Se-lan fou.

Gan-hoa hien.
Yn-kiang hien.
Ou-tchoan hien.

Tchen-yuen fou.

(TCHEN-YUEN HIEN).

Che-pin hien.
Hoang-pin tcheou.
Tien-tchou hien.
Tsin kiang.
Tai-kong.

Tong-jen fou.

(TONG-JEN HIEN).

Song-tao.
Tchen-ta-yn.
Pin-teou-se.
Sen-ki-se.
Yuen-keou-se.
Niang-choui hien.
Chen-pin hien.

Li-pin-fou.

(KAI-TAI HIEN).

Yun-tchong hien.
Kou-tcheou.
Hia-kiang.
Kin-pin hien.
Hong-tchen-se.
Tang-ki-se.
Lan-tong hien.

Gan-chouen fou

(POU-TIN HIEN).

Tchen-lin tcheou.
Yun-lin tcheou.
Lang-tai tin.
Gan-pin hien.
Tsin-tchen hien.
Koui-hoa tin.
Tchen-si-oui.

Hin-y fou.

Hin-y hien.
Pou gan tin.
Tchen-fong tcheou.
Pou-gan hien.
Gan-lan hien.
Tse-hen tcheou.
Sin-tchen.
Pong-tcha.

Tou-yun fou.

(TOU-YUN HIEN).

Ma-ho tcheou.
Tsin-pin hien.
Tou-chan tcheou.
Pa-tchai.
Li-po hien.
Ten-kio-ten.
Tou-kiang tin.
Tan-kiang tin.
Kai-li hien.
Fan-tchen.

Pin-yue fou.

Tche-li tcheou.
Ong-gan hien.

gouverné par le préfet de Jen-hoai tin. Mais sous l'empereur Kien-long, à cause précisément de cette immense étendue de territoire qui rendait l'accès au mandarin très difficile, et favorisait l'esprit indépendant de ces populations, on voulut fonder une nouvelle sous-préfecture. Eul-lang-pa était le village le plus central, aussi, songea-t-on d'abord à lui, d'autres préféraient Jen-hoai ; pour trancher la question on imagina le moyen suivant : on envoya quérir un vase d'eau de chacun des pays en litige. Les dites eaux furent pesées par devant un conseil de mandarins ; celles de Jen-hoai furent trouvées plus lourdes, celles de Eul-lang-pa plus légères, et l'on se décida en faveur de Jen-hoai. » (*A. M-E.*, vol. 549[1], p. 413).

Pin-yue fou (*suite*).

Yu-kin hien.
Mei-tan hien.

Che-tsien fou.

Long-tsuen hien.

Ta-tin fou.

Kien-si tcheou.
Pin-yuen tcheou.
Ouei-lin tcheou.
Pi-tsie hien.

Ta-tin fou (*suite*).

Choui-tchen tin.
Te-chen-po.

Tsen-y fou.

(TSEN-Y HIEN).

Tchen-gan tcheou.
Tong-tse hien.
Jen-hoai tin.
Jen-hoai hien.
Su-yang hien.

On compte environ 500 marchés, dont une centaine renferment de 500 à 1000 familles, et 200 ont de 100 à 200 familles; les autres, moins considérables, possèdent de 20 à 100 familles.

Il faut ajouter un grand nombre de villages dont il est difficile de savoir la population.

Dans la partie septentrionale de la province qui paraît plus peuplée que les autres régions, les habitants sont groupés en dehors des villes et des marchés en petits hameaux ou par familles ; ils se sont installés au bas des coteaux, ordinairement dans les plus beaux sites ; leurs maisons sont entourées de bambous, quelquefois de grands et magnifiques arbres.

*
* *

Donnons maintenant quelques détails sur les villes principales : d'abord la capitale de la province, *Kouy-yang fou* 100 000 habitants. Elle est située à 1050 m. d'altitude, environ 900 kilomètres O.-N.-O. de Canton, presque au centre parfait de la province, sur un affluent du Ou-kiang, à proximité des sources du Yuen et du Pan, affluent du Si-kiang ; et, comme ces cours d'eau servent tous de routes commerciales, Kouy-yang jouit depuis longtemps d'une certaine prospérité. Elle doit cependant son importance principale à la présence des hauts mandarins de la province.

Tsen-y fou, vers le nord, sur la grande route de Kouy-yang à Tchong-kin, environ 50000 habitants ; commerce de soie, de médicaments, de patates sauvages, et un peu de papier.

Gan-chouen fou, vers l'ouest, dispute à Tsen-y le premier rang après Kouy-yang ; dans ses murs habite le chef de la division militaire, et elle possède environ 45 à 50000 habitants.

Plus à l'ouest *Tchen-lin tcheou*, qui souffrit beaucoup de la rebellion en 1866, possède actuellement 12 à 15000 habitants ; *Lang-tai tin*,

peut avoir, avec le long faubourg qui la précède, environ 7000 habitants.

Au sud-ouest : *Pou-gan tin* possède un marché assez fréquenté, l'esprit des habitants passe pour être fort hostile aux chrétiens ; plusieurs missionnaires y ont été maltraités.

Au sud : *Hin-y fou*, à 1300 m. d'altitude, comptait près de 70000 habitants avant l'insurrection des mahométans ; après la répression chinoise qui fut cruelle, la ville ne posséda plus que 3000 habitants ; aujourd'hui elle en a environ 40000. C'est dans cette ville qu'un missionnaire français, M. Muller, fut massacré par les rebelles le 24 avril 1866 ; *Hin-y hien* avec *Hoang-tsao-pa*, que l'on considère comme son faubourg et qui est plus populeux que la ville, compte 15000 habitants ;

Les autres villes qu'il convient de citer sont à l'est et au nord-est : *Se-tcheou fou*, dont les habitants, au nombre de 10 à 15000, passent pour être hardis et entreprenants ; *Che-tsien fou* qui date de la dynastie des Yuen ; c'est une ancienne forteresse, agrandie par la famille impériale des Ming ; le faubourg est beaucoup plus considérable que la ville, il a une demi-lieue de longueur et s'étend sur le bord d'un affluent du Ou-kiang, c'est la partie véritablement commerçante de la cité ; à l'extrémité de ce faubourg, se trouve une grande source d'eaux thermales qui ont environ 45 degrés de chaleur ; on y a construit des bains, d'ailleurs assez mal tenus ; *Tong-jen fou*, ancienne forteresse aux frontières du Hou-nan ; *Se-lan fou*, sur la rive gauche du Ou-kiang, entrepôt assez commerçant et point terminus de la navigation des grandes jonques.

Au nord : *Tchen-gan tcheou*, commerce de soie, culture du mûrier ; *Tong-tse hien*, au confluent de deux petites rivières, au bas d'une colline, dans une plaine fertile, entourée de montagnes boisées, serait une petite ville assez agréable sans les inondations qui parfois la couvrent presque entièrement [1].

A l'ouest *Pi-tsié hien*, fabrique de toiles ; *Kien-si tcheou*, qui jadis se glorifiait du titre de préfecture de 1re classe, transporté depuis à Ta-tin, conserve encore de beaux restes de sa première splendeur ; elle est située sur le bord d'une rivière qui l'alimente d'eau par un canal souter-

[1] Au mois de juillet 1878, les barques naviguaient par-dessus les remparts. « Ne pouvant opposer un frein à la fureur des flots, les Chinois ont dû imaginer un autre moyen de se mettre à l'abri des inondations. Ils ont commencé le percement d'une montagne qui faisait obstacle au libre écoulement des eaux. Ce tunnel ou canal rendra deux services à la fois : en même temps qu'il fournira à la rivière le débouché que Tong-tse réclame pour sa sécurité, il ne manquera pas, disent nos ingénieurs, d'être une cause de fertilité pour les campagnes d'outre-monts ». (Mgr Lions, septembre 1880.)

rain et par un réservoir construit à grands frais et avec beaucoup d'art; ornée de belles tours qui couronnent les collines environnantes, de riches pagodes, d'arcs de triomphe, elle offre un point de vue charmant à l'œil du voyageur; elle est fière de ses gloires militaires : car elle soutint deux sièges d'assez longue durée contre les rebelles. Vers le centre : *Kai tcheou*, cette dernière ville est célèbre par le martyre d'un missionnaire français M. Néel (18 février 1862). *Tsin-gai*, petite ville d'environ 10000 habitants assise à l'extrémité d'une vallée fertile, disparaît presque toute entière derrière la ceinture de remparts qui l'environnent, et non loin desquels furent mis à mort deux séminaristes, un chrétien et une chrétienne, le 29 juillet 1861. A quelque distance de Tsin-gai est *Tin-fan tcheou* une des plus anciennes villes du Kouy-tcheou. Elle est située vers le milieu de la plus grande plaine que l'on rencontre dans la province, où les plaines sont rares ; elle gouverne un territoire très vaste, montagneux et généralement peu fertile, sauf la plaine qui l'entoure ; aussi lui a-t-on assigné deux *fen-tcheou* ou subdivisions : l'une, au sud, s'étend jusqu'au Kouang-si et se nomme *Lo-fou tcheou* ; l'autre, à l'est, s'appelle *Ta-tang tcheou* ; cette dernière ville n'est ni vaste, ni peuplée, et très peu commerçante ; elle a été prise et reprise par les rebelles et complètement ruinée ; on la rebâtit peu à peu.

*
* *

La population totale de la province est évaluée à environ 11 millions par les uns, à 8 millions par les autres[1], sans que personne puisse affirmer d'une façon absolue l'exactitude de ces chiffres. Les missionnaires la partagent généralement en trois races : les aborigènes que l'on appelle *Miao-tse* ou *Miao-kia* ; les indigènes dont les principaux sont les *Tchong-kia* ; et les *Chinois* proprement dits.

Nous allons donner quelques détails sur chacune d'elles en résumant les travaux faits il y a une cinquantaine d'années par Mgr Lions, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, repris et augmentés récemment par M. Aloys Schotter, missionnaire dans la même province[2].

[1] D'après certains voyageurs, entr'autres le Dr Deblenne, la population du Kouy-tcheou serait par moitié composée d'aborigènes et d'indigènes et par moitié de Chinois (*La Mission Lyonnaise, 1re partie, p. 386*).

[2] Mgr Lions et M. Aloys Schotter se sont servis pour leur travail d'un ouvrage chinois connu sous le nom de *Chroniques du Kouy-tcheou* ; c'est un répertoire officiel fait il y a plus d'un siècle par le gouvernement pour l'usage des mandarins. Il se compose de 46 volumes renfermant : histoire, géographie, noms des mandarins, des lettrés, des hommes ou des femmes illustres de la province ; fleuves, routes, montagnes, cavernes célèbres, tombeaux, pagodes, greniers publics, pro-

*
*

Les Miao-tse ou Miao-kia[1] sont divisés en tribus très nombreuses, puisque les Chinois en comptent jusqu'à 86, Mgr Lions se contente de 48.

Le nom de chacune de ces tribus est assez souvent tiré de la couleur ou de la forme du vêtement. 1° *Yao-jen*, hommes remuants, ou *Lai-tse*, hommes aux grandes mamelles, ou encore *You* qui dans la langue indigène a le même sens que *Miao* barbare; 2° *Pe-miao*, barbares blancs, parce que dans leur habit de chanvre bariolé, le blanc domine, ou *Pei-choui-miao*, portant l'eau sur le dos; en effet pour transporter l'eau, ils se servent d'un bassin qu'ils placent sur leurs épaules ; 3° *Hoa-miao*, barbares fleuris : pour imprimer sur leurs vêtements les fleurs ou les dessins qu'ils désirent, ils appliquent de la cire sur la partie de l'étoffe qui doit rester intacte ; 4° *Tse-pa-miao*, barbares à scapulaire ; 5° *Pao-tou-meou-miao*, barbares à plastron sur le dos ; 6° *Pa-tsio-miao*, barbares pie, de l'écharpe blanche qui traverse leur habit noir ; 7° *Tsin-miao*, barbares bleu foncé ; 8° *Ya-tse*

ductions, événements historiques, guerres, incendies, éclipses, etc., en un mot tout ce qui concerne la province y est noté. Le travail de Mgr Lions est intitulé : *Lettres sur les sauvages du Kouy-tcheou* ; il est classé dans nos *Archives*, sous le numéro 587. Une partie en a été publiée par M. Lesserteur dans les *Missions Catholiques* année 1877, pp. 149, 162, 173, 186, sous le titre : *Les Y jen*. Le travail manuscrit de M. Schotter, dont une très petite partie a été publiée dans les *Annales de la Société des Missions-Etrangères*, année 1899, p. 265, a pour titre : *Notes sur le Kouy-tcheou* ; il n'est pas encore classé.

[1] Dans le 7e livre de l'ouvrage intitulé : Kouy-tcheou Tong-tche, l'origine des Miao est racontée d'une manière que des lettrés d'esprit borné et corrompu peuvent seuls accepter. Nous en trouvons la traduction suivante faite par M. Bodinier, missionnaire au Kouy-tcheou :

« Jadis, sous le règne de l'empereur Kao-tsou il y avait un chef de rebelles au pays de Kuen-jong. L'empereur redoutant sa puissance et ne pouvant le dompter avec ses armées, fit publier dans tout l'empire que quiconque lui apporterait la tête du général Ou, le chef des rebelles de Kuen-jong, recevrait en récompense un millier de taëls d'or, une des grandes dignités de l'empire et enfin sa propre fille en mariage.

« Or, en ce temps-là, l'empereur avait un magnifique chien ; son pelage était varié de cinq couleurs, son nom était Pan-hou.

« Après la publication de l'édit, un jour Pan-hou entra au palais de l'empereur portant dans sa gueule une tête d'homme. Les courtisans aussitôt remplis d'admiration se mirent à dire : C'est la tête du général Ou !

« L'empereur fut rempli de joie ; mais il pensait que Pan-hou ne pouvait épouser sa fille, ni recevoir aucune dignité de l'empire. Il désirait cependant le récompenser, mais ne savait quel moyen prendre.

« La fille de l'empereur l'ayant ouï dire, et ayant aussi pensé qu'une parole impé-

-miao ou *Ya-ke-miao*, barbares canard, parce qu'ils se livrent à l'élevage de ce volatile ; 9° *Hong-miao*, barbares rouges ; 10° *He-miao*, barbares noirs, supérieurs aux autres par le nombre, la moralité, l'intelligence ; 11° *Kao-po-miao*, montagnards ; 12° *Kang-kou-miao*, qui dessèchent leurs morts, ou encore *Ke-teou-miao*, barbares souches ; pour cercueil une simple planche leur suffit ; les enfants veillent sur le tombeau de leurs parents pendant trois mois ; 13° *Ke-tang*, forment le plancher de leur maison avec des lames de bois sur lesquelles ils posent des planches de sapin ; 14° *Choui-si-miao*, portent une ceinture blanche et divisent leurs chevelures en trois tresses ; 15° *Yang-hoang*, doivent, dit-on, leur origine à un Yang, de Tsen-y ou des environs ; 16° *Tse-kiang-miao* ; 17° *Kiao-hou-miao* ; 18° *Yang-pao-miao* ; 19° *Yao-miao* ; 20° *Tsin-teou-miao*, barbares à tête noire ; 21° *Hong-teou-miao*, à tête rouge ; 22° *Hoa-teou-miao*, à tête fleurie ; 23° *Tong-miao*, habitant des cavernes ; 24° *Lou-ke-tse* ; 25° *Tong-jen*, qui n'ont guère laissé d'autre souvenir que la ville de Tong-jen dans l'est du Kouy-tcheou ; 26° *Mang-jen* ; 27° *Chan-miao* ; 28° *Song-kia*, du nom d'un de leurs chefs, *Song*, qui vivait au temps de l'empereur Han-heou, 187 ans avant l'ère chrétienne ; 29° *Tsai-kia-tse*, du nom de l'ancienne grande famille *Tsai* ; 30° *Long-kia-tse*, selon les uns, descendants de la famille Long qui s'allia aux Miao, selon d'autres, autrefois gouvernés par le chef de cette famille ; 31° *Ta-teou-long-kia*, à grosse tête ; 32° *Ma-ten-long-kia*, à étriers ;

riale ne pouvait être retirée, vint elle-même prier son père d'accomplir la promesse de son édit. Alors, l'empereur quoique un peu malgré lui, donna sa fille pour épouse à Pan-hou.

« Pan-hou, ayant ainsi reçu la jeune fille, se retira, l'emmena dans les montagnes du Midi et choisit une demeure dans une caverne rocailleuse. C'était un lieu fort retiré et inaccessible aux hommes. Alors la jeune fille demeura avec Pan-hou.

« L'empereur, soucieux de ce qui adviendrait, envoya quelqu'un aux informations ; mais il s'éleva un vent terrible et une pluie violente, lesquels joints à une grande obscurité empêchèrent le messager d'arriver jusqu'à la caverne.

« Enfin, en trois ans il naquit de cette union douze enfants, six garçons et six filles. Après la mort de Pan-hou, ils s'unirent entre eux.

« Ils se tissèrent des habits avec des écorces d'arbre, et avec différents fruits les teignirent en cinq couleurs. Ces habits avaient tous une queue.

« Par la suite, la mère revint avec ses fils à la cour de l'empereur, pour lui faire quelques demandes, et l'empereur envoya à leur rencontre.

« Leurs habits étaient variés ; leur langage différait du langage de l'empire.

« Comme ils avaient une prédilection pour les hautes montagnes et qu'ils n'aimaient point à habiter dans la plaine, l'empereur se conformant à leurs désirs leur donna pour s'y établir des montagnes arrosées de belles eaux.

« Dans la suite, s'étant multipliés, on les nomma Man-y. Et comme jadis leur père Pan-hou avait rendu des services à l'empire, et que leur mère était fille de l'empereur, les cultivateurs furent exemptés des impôts fonciers, et les commerçants le furent de l'impôt des douanes. »

33° *Tsen-tchou-long-kia* ; 34° *Lolos* ; 35° *Lao*, ces Lao se divisent en tribus qui sont désignées par les noms suivants : 36° *Hoa-ke-lao*, Lao fleuris ; 37° *Mou-lao* ; 38° *Ta-ya-ke-lao*, de la coutume qu'ont les nouvelles mariées de se casser une dent avant d'aller chez leur mari ; 39° *Ta-tie-ke-lao*, forgerons ; 40° *Tsin-ke-lao*, Lao noirs ; 41° *Tsien-teou-fa-ke-lao*, de la forme pointue qu'ils donnent à leurs cheveux sur le sommet de la tête ; 42° *Ko-kuen-ke-lao*, de la coiffure des femmes qui est en forme de marmite chinoise ; 43° *Si-yuen-ke-lao*, à cercles d'étains ; 44° *Choui-ke-lao*, aquatiques ; 45° *Hong-ke-lao*, rouges ; 46° *Tchou-che-ke-lao*, à fiente de porc, parce que, disent les uns, après avoir tué un porc ils le mangent immédiatement sans nettoyer les entrailles ; ou, prétendent les autres, parce qu'ils ne lavent leur visage qu'une fois l'an ; 47° *Ke-lao-o* ; 48° *Pei-pao-ke-lao*, portant un paquet sur le dos[1].

*
* *

La seconde race qui peupla le Kouy-tcheou et qui y parut au Xe siècle est celle que l'on appelle *Tchong-kia-tse* ou *Y-kia* ou parfois *Y-jen*. Les missionnaires qui appellent les *Miao* aborigènes parce qu'ils furent, croient-ils, les premiers habitants du pays, désignent les *Tchong-kia-tse* sous le nom d'indigènes[2]. Voici comment l'histoire chinoise raconte leur établissement au Kouy-tcheou :

[1] Il y a plusieurs types de femmes Miao, chaque tribu ayant ses nuances caractéristiques ; mais toutes ces aborigènes sont plus grandes et plus fortes que les Chinoises. Elles ont pour costume, ordinairement, une jupe courte en cotonnade indigo, quatre ou cinq caracos superposés et croisés, de la même teinte que la jupe, des jambières en toile blanche et des sandales en paille. La jupe forme des plis très nombreux et le devant est agrémenté de broderies multicolores ; les manches des caracos ont des bandes blanches, rouges ou bleu céleste, ou encore des tresses polychromes. Leur chevelure, aussi fournie que rude, est retenue par un peigne dessiné en croissant.

[2] On a parfois rangé les Tchong-kia, parmi les Miao-tse, parfois parmi les vieux Chinois dont nous parlerons plus tard ; actuellement les missionnaires en font une classe à part. Voici des détails sur les coutumes des Tchong-kia, coutumes qui ressemblent beaucoup à celles des Tay, de l'Indo-Chine.

Les Tchong-kia-tse ne s'établissent guère en dehors de leurs villages ; et ces derniers, dont l'importance dépend de l'étendue des terres cultivables, abritent rarement deux cents familles. On en compte une vingtaine dans les plus modestes. La plupart des habitations sont construites en face les unes des autres, et dessinent une rue plus ou moins droite. D'autres ébauchent parfois une place publique où se tiennent les marchés. Quelques-unes s'élèvent à l'aventure entre la voie principale, pour ne pas dire unique, et les champs. Bâties sur pilotis et couvertes en bambous entrelacés, en chaume ou en tuiles, ces demeures, dont une charpente constitue l'ossature, n'ont qu'un étage, en torchis ou en bambous tressés, auquel on

Lors des compétitions des cinq petites dynasties, le général Sie s'était constitué indépendant au Kouy-tcheou ; l'empereur Tien-fou, de la dynastie des Tsin postérieurs, la cinquième année de son règne (941 après J.-C.), envoya contre lui le général Ma Yu-hi-fan, originaire de la principauté des Tchou (Kiang-si, Hou-kouang) qui s'empara du pays et poussa ses armées jusqu'à Lan-long ou Hin-y fou.

Après la victoire, les soldats demandèrent à s'établir dans les fertiles vallées des bords du fleuve, ce qui leur fut accordé ; c'est ainsi qu'ils devinrent colons ; « le fer de leur lance se transforma en soc de charrue ; leurs tambours de cuivre devinrent des marmites ». En se fixant dans le pays, ils continuèrent à s'appeler du nom de *Tchong-kia*, petits frères, frères cadets de leurs huit chefs féodaux venus avec eux de leurs pays d'origine.

Selon leur coutume, ou selon la région qu'ils habitent, ou même selon le caprice de ceux qui parlent, ils sont appelés : *Tsin-tchong-kia*, aux vêtements bleu foncé ; *Ka-iou-tchong-kia ; Pou-la* ou *Pou-la-tse*, habitants des pays bas ; *Pou-nong* ou *Pou-long*, *Pou-y*, ou encore *Long-jen* du nom d'une famille Long, autrefois très puissante ;

accède par un escalier de pierre. C'est là que l'on cuisine et que l'on couche. Les ouvertures qui servent de fenêtres sont closes pendant la nuit par des volets. Le rez-de-chaussée sert d'étable aux bestiaux.

Les hommes Miao-tse et Tchong-kia, qui presque tous portent la tresse de cheveux comme les Chinois, ont le veston des Chinois, mais non la robe longue.

C'est seulement dans quelques parties du Kouy-tcheou que les indigènes se tissent eux-mêmes des vêtements en chanvre. Enfin, dans les deux groupes ethniques, les individus des deux sexes ont une prédilection manifeste pour les ornements d'argent. Les hommes Tchong-kia sont presque tous de grande taille et d'une belle vigueur ; leur teint est plus foncé que celui des Miao, leur système pileux plus abondant. D'une taille inférieure à celle des femmes Miao, les femmes Tchong-kia, se distinguent encore par un nez épaté ; toutefois, leurs proportions sont assez heureuses. Elles portent un corsage ouvert par devant, un jupon le plus souvent bleu, et un tablier noir. Leurs jambes restent nues et leurs chaussures consistent en sandales de paille. Quand elles ne roulent pas leur natte en anneau derrière la tête, elles se coiffent d'un ample fichu noir ou d'une modeste pièce de toile.

La polygamie est acceptée des Tchong-kia, mais un petit nombre d'individus seulement la pratique. Il n'y a, d'autre part, que très peu d'unions entre les personnes portant le même nom patronymique, le même *sin*. C'est là un usage chinois.

Laborieuse, pleine d'initiative et d'une parfaite fidélité conjugale, la femme indigène est le rouage essentiel de la famille, dit le P. V. Roux. Rien ne se fait que par ses soins. Sa mort laisse un vide immense, et son mari, quand il lui survit, n'est pas seul à la regretter. Les indigènes ont, d'ailleurs, à un assez haut degré, l'esprit de famille. Il est très rare qu'ils abandonnent leurs enfants, très rare aussi qu'ils les châtient pour les corriger de leurs défauts, quoique leur autorité sur eux soit complète. Enfin ceux qui sont veufs tiennent à honneur de rester dans cet état. Pour qu'une veuve n'hésite pas à se remarier, il faut qu'elle n'ait que des filles.

Tou-kia, Tou-jen, Tou-pien, hommes attachés à la glèbe; *Tchai-tse-jen*, hommes des villages; mais la dénomination qui leur plaît le plus est celle de *Lao-pen-kia*, famille des vieux habitants du pays; eux-mêmes se nomment *Pou-dioï* ou *Pou-dieï*.

Parlons maintenant de ceux qu'on appelle la troisième race et qui ne sont autres que les Chinois :

Le Kouy-tcheou, aurait été, dès les temps les plus reculés, habité par des Chinois très civilisés et il aurait fait corps avec le reste de l'empire.

L'empereur Yen-ti, un des prédécesseurs de Hoang-ti, avait, dit-on, épousé la fille d'un des princes du Kouy-tcheou établi dans les environs de la ville actuelle de Lo-fou.

Mais un des descendants de Yen-ti, nommé Tse-ieou, débauché et cruel, corrompit le peuple, et l'on vit alors commencer un brigandage sans exemple. L'empereur Hoang-ti voulut ramener Tse-ieou et son peuple dans le devoir, il leur déclara la guerre, les vainquit et la paix régna jusque sous le règne de Ti-ko ou Kao-sin, père de l'empereur Yao.

A cette époque San-miao-che dominait dans le Hou-nan, il renouvela les désordres de Tse-ieou, et bientôt toute la population depuis le Su-tchuen jusqu'au Kouang-tong suivit son exemple, aussi lui donna-t-on le nom de son chef et l'appela-t-on San-miao.

L'empereur Yao voulut la réduire, il chargea de la conduite de la guerre un de ses généraux, Tchong-li. Celui-ci remporta la victoire, mais les San-miao se révoltèrent de nouveau. L'empereur Chouen envoya contre eux le général Yu, qui pénétra jusqu'aux environs de Li-pin fou. Les vaincus retirés dans le Kouy-tcheou, demeurèrent incorrigibles, aussi l'empereur Chouen les déclara-t-il retranchés de l'empire. Tout ceci se passa avant la dynastie Hia, et précéda de plus de 2000 ans l'ère chrétienne.

Les missionnaires ou plus exactement Mgr Lions[1] et M. Aloys Schotter, qui l'a suivi, distinguent les vieux Chinois, que d'aucuns prétendent n'être que des Miao-tse, des Chinois modernes. Ils divisent les vieux Chinois en plusieurs races, qu'il serait plus exact peut-être d'appeler tribus :

[1] Le travail de Mgr Lions (qui n'était alors que simple missionnaire) fut terminé en 1866 ou 1867 et dédié à Mgr Faurie. La dédicace était en vers et débutait ainsi :

Des Miao-tse du Kouy-tcheou si j'entreprends l'histoire,
A passer pour auteur je ne mets pas ma gloire ;
Je vise seulement dans mes trop courts loisirs
A remplir, Monseigneur, vos trop justes désirs.

1° Les *Choui-tse* ou *Choui-kia*[1], qui habitent surtout au-delà du Tsin-choui-kiang, aux environs de Ong-gan-jen et de Hoang-pin-yen, dans les départements de Pin-yue et de Tchen-yuen ; ils se disent originaires du Kouang-si ; ils parlent le chinois, mais ils le prononcent d'une manière assez défectueuse.

2° Les *Pou-tse Tien-ten-jen*, du nom de leurs villages, habitent aux environs de Gan-chouen et de Gan-pin ; ils prétendent venir du Tche-kiang et du Kiang-nan. Quant à l'époque de leur émigration ils l'ignorent, et volontiers la disent très ancienne. « Mes ancêtres sont venus ici au commencement du monde », affirmait l'un d'eux en parlant à Mgr Lions. En tous cas, à leur arrivée, les plus grandes villes actuelles de la région n'existaient pas ; Gan-chouen, Gan-pin, Tchen-lin, ne furent bâties que plus tard. Ils ont pris le langage des Chinois et à peu près, du moins les hommes, leur costume. Ils sont généralement plus grands et plus vigoureux que les autres Chinois ; certains pensent qu'ils sont les descendants des premiers conquérants, alliés aux femmes du pays. Dans la pagode de Koan-ti, près de Gan-chouen, on montre une statue d'homme en costume de guerre et auprès celle d'une femme habillée à la mode miao ; ce sont, dit-on, les statues de leurs ancêtres. Ils sont excellents cultivateurs.

3° Les *Tchoan-tsin* (habillés de bleu foncé) viennent, comme les Pou-tse, du Kiang-si ; ils se sont surtout installés depuis Gan-pin hien jusqu'à Tsin-tchen hien, et de Tsin-gai à Pin-yue. Les hommes seuls parlent le chinois ; les femmes ont conservé la langue primitive. Tous sont très superstitieux, et aussi difficiles à convertir que les Pou-tse. Bons cultivateurs et possédant presque tous quelques arpents de terre, ils sont environ au nombre d'un million.

4° Les *Li-min-tse*, qui ressemblent fort aux Pou-tse et aux Tchoan-tsin, habitent les environs de Lang-tai, ils ont une langue particulière et se disent originaires du Kouang-tong, descendants d'un certain Li venu au Kouy-tcheou sous la petite dynastie des Heou Han (947-949).

5° Les *La-pa-tse*, venus du Hou-kouang depuis bien des siècles, se sont répandus au-delà de Lang-tai et de Mao-keou, dans la préfecture de Hin-y. Durs au travail, vindicatifs et remuants, tel est le portrait qu'en font ceux qui les ont le plus fréquentés. Ils parlent chinois, quoiqu'ils aient gardé la connaissance de leur idiome primitif.

6° Les *Fong-teou-ki* (crête d'aigle) appelés ainsi sans doute à cause de la manière dont les femmes disposent leurs cheveux : après les avoir liés au ras de la nuque, elles les divisent, puis les ramènent

[1] *Chez les Chouy-kia* par M. Cavalerie, *Annales de la Société des Missions-Etrangères*, mai-juin 1899, n° 9, pp. 101-107.

sur les côtés et sur le front, et enfin les relèvent à la façon d'une crête, sur le milieu de la tête. Pour le même motif on les nomme aussi *Ki-jen*, hommes poules : *Ki-eul-tse* crêtes de coq.

7° Les *Ten-tien-jen*[1]. Leur nom vient de ce qu'ils cultivent les bonnes rizières, *Ten*, affectées lors de la conquête, qui eut lieu sous les Ming, à l'entretien des soldats.

Telles sont les races ou tribus principales d'anciens Chinois ; leurs usages ont beaucoup de rapports les uns avec les autres, leurs relations sont nombreuses et les familles contractent assez facilement des alliances matrimoniales entre elles. Les femmes n'ont pas les petits pieds comme les Chinoises actuelles, aussi sont-elles plus actives, plus laborieuses, plus libres d'aller où leurs affaires les appellent.

[1] « Voici, écrit M. Aloys Schotter, comment un chrétien me rapporta la tradition de cette race, d'après des documents autrefois conservés au prétoire du gouverneur dans des armoires de fer. Ce chrétien, Hiang, bien intelligent, a joué un rôle assez important à la dernière rébellion, s'entremettant pour obtenir la soumission aux mandarins d'un roitelet révolté :

« Le grand aïeul de ma famille, me dit-il, était soldat de l'armée impériale qui, la cinquième année de Hong-ou, vint réduire le Kouy-tcheou. Le pays de *Touin ma ho* étant soumis, le général en chef Lieou, finit la guerre en s'emparant du camp des miao *Kin ky chan* montagne des faisans dorés, près Ping-yue. Pour consolider la conquête on décréta que la moitié des soldats pourraient retourner dans leur patrie, mais que l'autre moitié s'installerait au Kouy-tcheou. On tira au sort les flèches d'un carquois, la moitié étant jaunes et la moitié rouges. Mon aïeul tira une flèche rouge et dut rester au Kouy-tcheou. On divisa les meilleurs champs en 28 lots ; chaque soldat reçut sa part sans autre charge que l'entretien d'un nombre déterminé de soldats. Notre général Lieou se fixa dans la plaine de Lo-kang.

« Cet état de choses dura jusqu'à l'établissement des mandarinats, époque à laquelle on licencia une partie des soldats et l'on mit des impôts sur les champs qui les nourrissaient, ce qui les fit nommer vieux champs imposés ; plus tard les soldats étant complètement congédiés, leurs champs reçurent encore un impôt et s'appelèrent : nouveaux champs imposés.

« Les *Pou-tien* « champs des Pou-tse » sont des champs fertiles dont le propriétaire n'est tenu à aucune corvée, le partage en ayant été fait avant l'établissement des mandarinats. Les *Ten-tien* au contraire, étant fiefs de l'empereur, sont la portion des conquérants ; ceux qui les ont reçus ne peuvent ni les vendre ni les aliéner ; à eux incombent la surveillance et l'entretien des routes ; ils doivent nourrir les grands mandarins en voyage et porter leurs bagages ; ils transportent même d'une étape à l'autre les condamnés à mort.

« En revanche le détenteur de ces champs est homme de l'Empereur : il peut aller à cheval dans la ville, porter aux examens le plastron brodé sur la poitrine et sur le dos. Les descendants tiennent à ces traditions et j'ai vu à Fey-ly-pa, de ces *Kuin-kia* « familles militaires » divisées en cinq noms patronymiques et ne s'alliant pas entre eux par le mariage. Voici la raison qu'ils donnent de cette coutume : Nos cinq ancêtres, disent-ils, étaient de la même tente, ils se reconnurent alors frères, et, à cause de cette parenté contractée sous les drapeaux, ils ne se marient pas entre eux. »

Les hommes sont bons cultivateurs et presque tous possèdent quelques arpents de terre.

Les Chinois modernes, dont l'immigration au Kouy-tcheou date surtout du XVIIIe siècle et s'est continuée depuis dans une large mesure, viennent du Kouang-si, du Hou-kouang, et principalement du Su-tchuen.

On voit également, mais en moins grand nombre, des habitants du Fo-kien et du Kouang-tong ; ces derniers sont généralement des marchands et dans les villes où ils se fixent ils aiment à se grouper dans un quartier spécial, que pour ce motif on appelle le quartier des Cantonnais[1].

*
* *

Les traits les plus saillants du caractère des Miao-tse et des Tchong-kia-tse ont été précisés par les missionnaires, sous cette forme qui n'a rien de flatteur pour ceux qui en sont l'objet. Aborigènes et Indigènes sont à peu d'exceptions près hypocrites, méfiants, menteurs, ivrognes ; ils sont assez travailleurs ; les femmes sont actives, généralement fidèles à leurs devoirs d'épouse et de mère, du moins quand elles sont définitivement en ménage[2].

Quant aux Chinois, Lions affirme qu'ils ont plus de simplicité, de franchise, et moins de corruption que ceux des autres provinces. Cette opinion n'est pas partagée par tous les missionnaires.

On peut se demander quels sentiments les représentants de ces diverses races, Aborigènes, Indigènes, Chinois anciens ou modernes, ont les uns pour les autres.

La réponse est aussi triste que facile à faire. Les Chinois n'ont que du mépris pour les Aborigènes qui les détestent ; ils ont du dédain pour les Indigènes qui le leur rendent bien. Cependant il y a moins d'éloignement entre les Chinois et les Indigènes qu'entre eux et les Aborigènes ; on voit même quelques alliances matrimoniales et, d'autre part beaucoup d'Indigènes, surtout les hommes, parlent la langue chinoise. Il faut remarquer que cette antipathie réciproque, qui rend impossible la fusion des races, n'empêche pas les chefs de

[1] Cette remarque s'applique d'une certaine façon à tous les émigrants, qui se groupent ordinairement selon les provinces dont ils sont originaires ; et, dans chaque grande ville, on trouve des syndicats du Su-tchuen, du Yun-nan, du Kiang-si, dont les membres se soutiennent mutuellement.

[2] Cette restriction fait allusion à la coutume indigène qui veut que les jeunes femmes demeurent chez leurs parents, généralement sans leur mari, pendant deux, trois et même quatre ans après leur mariage.

se concerter dans les réunions, *tsi toan*, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures d'ordre général

*
* *

La langue officielle et généralement employée dans toute l'étendue de la province, est le chinois mandarin à peu près tel qu'on le parle au Su-tchuen, mais il y a en outre un grand nombre d'autres langues.

Chaque race aborigène parle son idiome maternel différent de la langue chinoise et différent entre eux. On ne saurait dire positivement le nombre de ces idiomes.

Les Tchong-kia-tse parlent également une langue particulière qui ressemble beaucoup à celle de Siam. Mgr Albrand, qui avait été pendant longtemps missionnaire dans ce dernier pays, reconnaissait beaucoup de mots siamois ; tous ceux qui depuis lors ont étudié et comparé les deux langues ont trouvé entre elles de nombreuses analogies. Les Tchong-kia-tse n'usent du chinois, quand ils le savent, que pour faire le commerce ou traiter leurs procès aux mandarinats. Ils paraissent avoir peu de goût pour les livres, quoiqu'il y ait chez eux des candidats au baccalauréat et qu'ils réussissent assez bien dans leurs examens.

« Leur langue, écrit Aloys Schotter, est monosyllabique et comprend divers tons comme la langue chinoise ; mais, n'étant fixée par aucune écriture, elle varie assez sensiblement d'un lieu à un autre, un peu comme les patois du midi de la France. Les Tchong-kia du Kouy-tcheou, les Long-jen du Yun-nan, les Tou-jen du Kouang-si, qui parlent évidemment la même langue, ont cependant de la peine à se comprendre ; cette langue est pauvre surtout d'expressions de morale et de métaphysique ».

Nous donnons, d'après A. Schotter, un tableau comparatif de plusieurs des langues parlées au Kouy-tcheou, auxquelles sont joints des mots de la langue siamoise (p. XXVII).

ORGANISATION. — ADMINISTRATION. — ARMÉE

Exposons maintenant quelques notions sur l'organisation administrative de la province :

Le Kouy-tcheou forme avec le Yun-nan la vice-royauté du Yun-kouy, dont le titulaire réside à Yun-nan sen. Il est directement administré par trois hauts dignitaires :

TABLEAU SYNOPTIQUE DES LANGUES DES DIFFÉRENTES RACES DU KOUY-TCHEOU

Français	Chinois	Tchong-kia	Tou-jen	Siamois	Yao	Pan-yao	He-miao	Chan-miao	Houa-miao	Pe-miao	Hong-miao	LOLO	
												eul y tse	sam y
Un	y	yt	yatt		y	yatt	ŷ	ŷ				damou	
deux	eul	ny	nioÿ		ah	y	o	o				nymou	
trois	san	sam	sam	sam	by	poü	piè	pa				sem	
quatre	se	sy	soÿ	sy	tso	pleÿ	schlo	piou				dy	
cinq	ou	ha	ha	ha	pia	pla	kia	pey				ngou	
six	lou	jok	lok	hok	tchao	klou	téou	tsou				hieou	
sept	tsy	schatt	tsitt	chett	seu	sya	schiong	cha				sim	
huit	pa	pett	pett	pett	yo	yett	ya	y				hy	
neuf	kieou	kou	kooü	kao	tchou	dou	kio	tcho				keou	
dix	che	schipp	schapp	sipp	schou	tchapp	kiou	kou				tsy	
Père	fou-tsin	po	peüe	pho	pa		pa	po	tsy	tseu	a pa	a tié	y pa
mère	mou	mé	meÿ	mé	maÿ		ma	mo	na		a my	mé na	y ma
fils	eul tse	leuk	lak	louk		tongh	taÿ	ty ky			té té	ssou	ssa
chinois	hé kia	pou ha					té tou	tou ou	svoua		pou hang		
y-jen	tchong kia	pou dioÿ					té ya	tou y	y		y		
miao	miao tse	pou yeou					ka tou	ma	mou		tom hang		
eau	chouy	ram	nam	nam	vom	vom	aoo	a	ngué (ang)	ang	ou	y tia	jé kié
feu	ho	fy	foÿ	fay	dueu	toü	teou	taëu	teou	tou	taeu	mo tua	mtou
arbre	chou	ko fay					kaÿ tao	henn tang	tong	tong ho	lou	sy	seu tsé
maison	fang	ran		ruen	pé	plav	ky	pia	tché	tseÿ	pleuë	hua	heu
chien	keou	toue má	toue má	má	tou klé	tou klou	schla	ko koua	kla	klé	ta pua	tsy	tche
poule	ky	toue haÿ		kay			haÿ	ko kaÿ	kay		ta ka	ya	yé
cochon	tchou	toue mou		mou			pa	ko mpo	tou wa	nong pa	ma	va	vé
cheval	mà	mà		ma			té mà	ko meÿ	ninn		ta mé	mo	mhu
grand	ta	lao		to	hao		schlo	lao	sao		lo	eul	yé
bon	hao	dy	ty	dy			hjao	jang	jong		rong	tso	tcho
marcher	tseou	piay			mou		ché ky	meung	mou	mong	ro	niou hou	mou hueu
s'asseoir	tso	nang		nang			niàng ta	nia ta	ny	chao	tchong		konn
viande	jou	no		nua	aÿ		ny	kaÿ	ngaÿ	keÿ	nia	hou	ha
manger	tche	kenn		kinn			nang ka	na kouy	nann ho	na mao	na linn	mamatsou	tsa tsa
vin	tsieou	lao		lao	hao cho		hao tchou	hou tchaeu	hao kiou	ho tchou	tchea	ny tso	tche kio
vent	fong	roum	lom	lom		dgiao	kiang	ntso					
âme	lin houen	honn			kou klou		haslou	na py	nak pé		na peÿ		
diable	mo kouy	toue fang			klinn la		ta hié	kvé			kouy	sou	ny
mort	se	taÿ		tay	tao		ta	to	cho	toa	ta		che ha
viande de porc	tchou jou	no mou		nua mou				gay mpo	gay wa				vé ha
viande de bœuf	nieou jou	no schié						gay ong					nu ha

Le *Fou-tai*, gouverneur proprement dit de la province.

Le *Fan-tai*, trésorier de la province ;

Le *Nie-tai*, grand juge qui compte parmi ses attributions les rapports officiels avec les étrangers.

Au-dessous de ce triumvirat sont placés des mandarins, dont voici les titres avec l'indication des fonctions qu'ils remplissent ; titres et fonctions identiques dans les dix-huit provinces chinoises.

Les *Tao-tai*, chargés de faire exécuter les ordres supérieurs et politiques dans plusieurs départements qui forment leurs inspections. Ils résident dans une localité de la région qui dépend d'eux. Ce sont les véritables inspecteurs provinciaux du Fou-tai. On en compte trois au Kouy-tcheou[1] :

1° A Li-pin, l'Intendant militaire de la partie orientale du Kouy-tcheou sur les préfectures : Li-pin, Tou-yun, Tchen-yuen, Se-tcheou, Tong-jen.

2° A Kouy-yang, l'Intendant du riz pour les soldats chinois et Intendant militaire sur les préfectures : Kouy-yang, Pin-yue, Che-tsien, Jen-hoai.

3° A Pi-tsie, l'Intendant militaire de la partie occidentale du Kouy-tcheou sur les préfectures : Gan-chouen, Se-lan, Ta-tin, Tsen-y, Hin-y, Ouei-lin, Pou-gan.

Puis :

Les *Fou*, préfets.

Les *Tcheou*, chefs des préfectures de second ordre, dont la fonction est intermédiaire entre celle des préfets et des sous-préfets.

Les *Tin*, chefs de cercles militaires, qui cumulent entre leurs mains l'administration civile et militaire sur les territoires dont les populations autochtones portent encore ombrage à l'autorité de la Chine.

Les *Hien*, sous-préfets.

Les Hien ont sous leurs ordres des délégués, nommés par eux à l'administration de gros bourgs non murés ou de grands marchés qui ne sont pas élevés au rang de sous-préfectures, mais qui par leur importance ont besoin d'une direction spéciale.

Ils ont, en outre, dans leur prétoire un personnel nombreux qui ne relève que d'eux-mêmes, et qui s'occupe de l'administration.

Chaque village possède son chef, nommé tantôt par le Hien, tantôt par la population. Dans ce dernier cas, les habitants se réunissent, et l'élection se fait par acclamation.

Les chefs de village sont assistés par un conseil des notables du pays.

Enfin, en dernier ressort, le père de famille est chez lui maître

[1] *Géographie de l'Empire de Chine*, p. 490.

absolu et responsable des délits qui se commettent dans sa maison et même sur ses terres. Ainsi, lorsqu'un crime a lieu et que les assassins ont pu s'échapper, le meurtre est imputé au propriétaire du sol sur lequel est restée la victime.

A côté de ces mandarins il y en a une foule d'autres, dont le nombre et les fonctions varient suivant l'importance et les nécessités spéciales de chaque endroit. Citons : Les assistants du préfet appelés *Eul-fou* ou *San-fou ;* l'assistant du sous-préfet, connu sous le nom de *Pou-tin* ou de *Se-ya ;* les secrétaires du sous-préfet dits *Se-ye* ou *Che-ye* ; les juges suppléants *Pang-pan.*

Ajoutons les *Tchai-jen*, ou satellites, nom qui se rencontre si souvent dans les lettres des missionnaires ; ils sont divisés en quatre sections, avec des fonctions distinctes dont, le plus ordinairement, ils ne gardent pour eux-mêmes que le titre. Pratiquement, ils s'occupent plutôt des mandats d'arrêt, service lucratif pour lequel ils ont, en sous-ordre, une troupe d'agents subalternes non reconnus officiellement. Ceux-ci, comme du reste le titulaire de l'emploi, non seulement ne reçoivent aucune solde, mais encore sont contraints de verser une gratification pour chaque mission qui leur est confiée. Ils se dédommagent aux dépens des prévenus.

Il serait encore bon de signaler les mandarins chargés des *Li-kin,* douanes intérieures destinées à percevoir des droits sur les marchandises. Non seulement les Li-kin sont établies sur les frontières de chaque province ; il en est d'autres qui à l'intérieur de la province prélèvent des droits spéciaux sur les routes fréquentées. Les produits des Li-kin sont destinés à augmenter les recettes de la province, mais outre qu'ils arrivent souvent tronqués par ceux-là mêmes qui en ont la charge, ils ont le fâcheux inconvénient d'être une sérieuse entrave au commerce.

Les droits à percevoir sont fixés par le gouverneur de la province, en pratique ils dépendent beaucoup du plus ou moins d'avidité du mandarin percepteur.

Souvent l'autorité de Pékin intervient pour fixer une limite à ces désordres, mais la tentation est trop forte, et tant qu'un nouveau système d'impôt ne viendra pas corriger ou supprimer purement et simplement les Li-kin, les commerçants auront grandement à souffrir.

*
* *

Quant à l'organisation administrative chez les Miao-tse, il nous paraît bon de l'étudier un peu en détail.

Au début du XVIIIe siècle, les Miao-tse vivaient dans une certaine indépendance. Leur soumission à la Chine, bien que celle-ci les

eût enserrés dans un réseau de places fortifiées, était, en réalité, illusoire. Ils formaient une masse assez redoutable pour que l'empereur comptât avec eux. Leurs grands chefs menaient le même train que les hauts dignitaires chinois, et ils exerçaient une suzeraineté sur divers petits seigneurs. Telle était leur puissance, que l'un d'entre eux, ayant refusé de se rendre à l'appel de trois vice-rois et de deux grands mandarins de Pékin, pour se justifier d'accusations portées contre ses actes par un gouverneur, on crut devoir négocier avec lui.

Ces grands chefs, appelés *Tou-se*, possédaient le sol et transféraient le droit de cultiver les terres, sans toutefois pouvoir en céder la propriété. On leur devait des corvées et des redevances annuelles en argent, animaux, produits alimentaires, objets de nécessité[1]. Enfin ils avaient droit de justice, et ceux de leurs vassaux qui désiraient s'adresser au mandarin devaient recourir à leur intermédiaire. Les gouverneurs, préfets et autres dignitaires, n'avaient sur le Tou-se qu'un contrôle nominal ; leur autorité, supérieure à la sienne, en était nettement distincte. Et, tandis que les mandarins pouvaient être changés ou cassés, les Tou-se bénéficiaient d'une charge héréditaire. Aussi leurs justiciables les désignaient-ils sous le nom significatif autant que pittoresque de *Tie-cha mao*, « bonnet de tulle de fer ».

L'origine des Tou-se remonte à l'invasion des Tchong-kia. Lorsque ceux-ci s'installèrent en maîtres dans le Kouy-tcheou, ils continuèrent d'obéir à leurs chefs, et l'autorité de ces derniers sur les populations conquises devint très vite considérable. En se perpétuant jusqu'à nos jours, la dignité de Tou-se a subi des modifications profondes. Elle reste héréditaire et se transmet au plus proche parent du décédé qui n'a pas d'héritier mâle ; mais, presque partout, elle n'est plus qu'une magistrature analogue à celle qu'exercent nos juges de paix ; et les seuls revenus de ces magistrats indigènes sont maintenant les amendes qu'ils infligent aux délinquants, et l'argent provenant du tarif des procès (15 fr. par procès en moyenne dans le Gan-chouen fou), car le gouvernement ne leur donne pas d'appointements[2]. Les profits laissent donc à désirer ; aussi n'envie-t-on guère

[1] Ces redevances se payaient à certaines époques déterminées et à diverses occasions : naissance des enfants, mariage des fils ou des filles du seigneur, funérailles du maître ou d'un membre de sa famille, tout était prétexte à oblations de coton, d'indigo, de riz, de millet, de graines, de bois, de pièces de toile, etc.

[2] Certains *Tou-se* sont seulement propriétaires des terres que les villageois cultivent comme fermiers.

Voici une note de Mgr Faurie sur les Tchong-kia-tse et les Tou-se ; elle rendra moins incomplet ce que nous en disons :

la fonction ; quand elle disparaîtra, ce ne sont certes pas les justiciables qui la regretteront. Quoique les mandarins réclament toujours dix fois plus que l'impôt, les Miao-tse les préfèrent cependant comme percepteurs à leurs Tou-se.

Les indigènes des régions de Tchen-fong tcheou et de Tse-hen tcheou (Kouy-tcheou méridional) ont, nous apprend M. Alphonse Schotter[1], quelques Tou-se qui descendent de chefs Chinois ou Lolos, les *Pin-mou* ou *Tou-mou* (en langue indigène : *Pou-xou*, seigneurs[2]). Les premiers Pin-mou, officiers subalternes ou soldats gradés, auraient reçu leurs fiefs, en récompense de leurs services, après que la Chine se fut emparée de ces territoires. Ils épousèrent des femmes indigènes et adoptèrent les mœurs des vaincus ; mais ils ne s'en conduisirent pas moins en tyrans. Quand les populations furent lasses d'être opprimées et pressurées de toutes manières, elles se plaignirent à l'empereur. Kia-kin régnait alors depuis vingt-trois ans ; il intervint et abolit l'autorité des Pin-mou (1819). Une table en pierre (*pei*) placé à la porte de la salle d'audience du chef de la justice de Kouy-yang rappelle cet acte. Il y avait des *pei* analogues à Hin-y fou et à Tchen-fong ; les rebelles les détruisirent. Mais, bien avant 1819, l'autorité impériale avait dû sévir contre certains Tou-se. Yong-tchen, en 1729, dégrada la famille Tsen ou Tsin, Pin-mou de Se-tchen[3] :

« Les chefs de chaque village savent tous de quelle province ils sont originaires et sous quel Empereur leurs ancêtres sont venus s'établir ici. Les plus nombreux sont originaires des provinces orientales, Hou-nan, Kiang-si. Ces émigrations étaient tantôt des renforts de troupes, tantôt des renforts de familles pauvres qui venaient pour acquérir à vil prix des terrains considérables. Presque tous les villages centraux portent le nom de la famille qui s'est originairement établie dans le pays. Ainsi le village du martyr Jérôme Lou s'appelle village Lou, et presque toutes les familles qui le composent sont de ce même nom. Dans plusieurs villages, on m'a montré les actes de concession qui font foi qu'il a été accordé à tel individu ou à telle famille, tout le terrain compris entre tel fleuve et telle montagne, etc..... à condition de payer annuellement au chef établi du canton (appelé Tou-se) un mouton ou une paire de poules, ou quatre canards, ou un veau, ou une lance, c'est-à-dire un homme armé pour le service du seigneur Tou-se ou pour la défense du pays. On m'a montré des champs qu'ils appellent encore le champ du mouton, le champ des poules, etc..... à cause du tribut qu'ils payaient jadis au Tou-se pour ces champs respectifs. Peu à peu on a ruiné tous ces seigneurs. Les propriétés des Tchong-kia-tse ont été inscrites successivement dans le cadastre à côté de celles des Chinois, et on leur fait payer des impôts onéreux. »

[1] Frère de M. Aloys Schotter.

[2] On donne aussi aux *Pin-mou* le nom de *Ou-sin*, les « cinq noms » : Tsen ou Tsin, Ouang, Tcheou, Ong et Long, qui comprennent tous les vrais *Tou-mou* venus du Kiang-si, au temps des Song, pour conquérir le Hin-y fou.

[3] L'ancien vice-roi du Yun-nan, Tsen Kong-pao (Tsen Yu-yn), appartenait à cette famille.

Il s'en faut que tous les premiers Tou-se et Pin-mou aient acquis leur fonction d'une façon avouable. Plusieurs d'entre eux n'étaient que des experts, des interprètes chinois qui abusèrent impudemment de la confiance des indigènes. Ceux-ci, connaissant mal ou même pas du tout la langue chinoise, redoutaient de se trouver en contact avec les mandarins chargés de prélever l'impôt ; ils acceptèrent donc volontiers l'intervention des interprètes, en leur payant une rétribution, pour verser l'argent réclamé par l'Etat. Les interprètes s'acquittèrent bien de leur mission, mais ils conservèrent les récépissés timbrés ; ce qui leur permit de s'affirmer propriétaires et seigneurs de leurs dupes, dès que les événements eurent rendu possible cette indélicate manœuvre.

On devine quelles haines ils excitèrent, et d'autant plus profondes que ces fourbes devinrent vite de détestables tyranneaux. Actuellement, les populations n'abhorrent pas moins leurs continuateurs, quoique leur puissance diminue chaque jour avec leur fortune.

Plusieurs Tou-se, d'origine chinoise, acquirent par l'énergie qu'ils déployèrent lors des révoltes d'aborigènes ou par leur habileté politique, une réelle importance. L'un deux, celui de Mou-you-se, devint le beau-père de l'empereur, qui donna l'ordre de le respecter comme sa propre personne. Cet ordre fut gravé sur une pierre à l'entrée du bourg, et tous ceux qui passaient par là, soit à cheval, soit en chaise, durent mettre pied à terre pour témoigner de leurs sentiments respectueux. Cela dura jusqu'à la période de rébellion qui commença vers 1856 ; au début du XIXe siècle, le grand Tou-se de Mou-you-se avait encore une juridiction fort importante.

C'est pendant cette période de révoltes qui prit fin seulement en 1871, que les Miao-tse se soulevèrent pour la dernière fois. Toutes leurs tentatives échouèrent et ils furent définitivement réduits à l'impuissance.

Les Miao ont également des chefs de village, dont quelques-uns administrent toute une région. Ce sont les habitants qui élisent ces sortes de maires, auxquels ne manquent ni les adjoints, ni même un vague conseil municipal, les anciens et les notables en tenant lieu. Le gouvernement ne rétribue pas ces chefs de village, mais ces derniers disposent de mille moyens pour se dédommager.

*
* *

Les He-miao ont conservé de petits chefs qui ne peuvent rendre la justice que dans les menus procès. Les affaires importantes ressortissent aux mandarins chinois de Kouy-yang, mais les justiciables

ont le droit de recourir à plusieurs mandarins successivement, ce qui prolonge beaucoup de procès.

Il n'y a aucun Tou-se chez les Hia-ho-miao ; et les Te-ke-pi de Sin-hoang-pin relèvent, au point de vue de la justice, des Tou-se lolos. Les Tou-se des Long-kia, qui passent aussi pour des Lolos, sont des Chinois, que certaines familles, à présent éteintes en réalité, adoptèrent subrepticement. Les chefs des Sen-miao, les *Li-tchang*[1], tiennent leurs pouvoirs des mandarins qui ne les donnent que contre espèces sonnantes. Ces Li-tchang n'ont jamais plus de trois cents familles sous leur autorité ; ils sont aidés par des sous-ordres, les *Kia-tchang*, qu'ils choisissent eux-mêmes, non pour leur mérite, on s'en doute. Les uns et les autres reçoivent une rétribution des habitants pour régler les différends ; leurs jugements n'ont rien de définitif et les intéressés ont toujours la faculté de recourir au mandarin.

*
* *

L'armée provinciale ou l'*Etendard vert* devrait s'élever à environ 20000 hommes ; en réalité elle n'était en 1902 que de 7670 soldats distribués par garnisons dans les villes principales. Elle est sous le commandement d'un général en chef *Ti-tou*, ou *Ti-tai*. Elle est divisée en *Tchen-piao* ou brigades ; les brigades en *Hie* ou régiments ; les régiments en *Yn* ou bataillons ; les bataillons en *Chao* ou postes ; les postes en *Pe* ou groupes.

Un petit corps de soldats est spécialement chargé de la capitale de la province ; il est connu sous le nom de *Fou-piao* et commandé par le gouverneur.

Dans chaque sous-préfecture, un mandarin militaire, de grade et de titre variables, est spécialement chargé de la police du district sous les ordres du sous-préfet.

Dans les chefs-lieux de canton, on trouve également de petits mandarins militaires nommés *Tsong-ye* ou *Fou-ye*, n'ayant près d'eux que 4 ou même 2 soldats.

CROYANCES RELIGIEUSES

Les croyances et les pratiques religieuses ou plus exactement superstitieuses doivent être signalées. Les Chinois du Kouy-tcheou, comme ceux de tout l'empire, ont un bouddhisme mélangé de taoïsme et de confucianisme auxquels il faut joindre le culte des ancêtres.

Quant aux croyances et pratiques religieuses de ceux que nous

[1] On trouvait autrefois dans l'administration des Chinois des fonctionnaires portant ces mêmes titres de Li-tchang, Kia-tchang

avons appelés les vieux Chinois, voici quelques indications particulières :

Les sacrifices que les Choui-kia offrent au diable ont, semble-t-il, une origine commune avec les superstitions des Miao-tse. Ce serait un *tao-se* qui, connaissant leur langue, aurait enseigné à ces peuples la manière de chasser le diable, et légué aux He-loui les livres de rubriques pour les diriger. Dans chaque village choui-kia, il y a quelques exemplaires de ces livres, et quelques *koui-se*, ou maîtres ès diableries, pour les étudier. Ces ouvrages forment deux volumes écrits à la main, en caractères chinois, plus ou moins transformés par la fantaisie de leur tao-se, ou la distraction des copistes venus après. Le koui-se lit ces caractères chinois avec la prononciation et la signification choui-kia. Il lit parfois un caractère avec deux sons, trois sons, suivant qu'il a besoin de deux mots, trois mots he-loui pour en traduire la signification. On voit donc par là que l'écriture employée par les Choui-kia pour faire leurs superstitions est tout simplement l'écriture chinoise. Les Choui-kia, qui comptent quelques milliers de villages, ont également plusieurs milliers d'exemplaires de ces livres.

Ils ont aussi des caractères formant une image grossière de la chose signifiée ; ils représentent un grand nombre d'animaux ; l'image de l'homme est parfois privée de la tête ou de quelque autre membre, selon que l'homme est censé bon ou mauvais. Là, c'est un homme conduisant par une corde un buffle qui va être immolé ; ici, un cercueil sous la forme d'un rectangle et traversé par un bâton ; ailleurs le soleil, la lune ou une étoile. Les Choui-kia ont leur calendrier qui est de quatre lunes en avant sur le calendrier chinois. Ils ont des jours fastes et néfastes pour les funérailles, l'inauguration des travaux dans les rizières, etc.

*
* *

Les Pou-tse ont un grand nombres d'idoles et de pratiques bouddhistes, ils entrent volontiers dans la secte des jeûneurs ; chaque année on les voit par troupes, un chapelet à la main, faire de longs pèlerinages et se prosterner sans aucun respect humain devant tous les pagodins qu'ils rencontrent.

On peut faire à peu près les mêmes remarques sur les Tchoan-tsin, les Li-min-tse, les La-pa-tse et les Ten-tien-jen. Quant aux Fong-teou-ki ils s'abstiennent de viande le premier jour de chaque lune, se font jeûneurs et récitent beaucoup de prières devant les

idoles ; ils ne se lavent pas la figure et ne se peignent pas ou presque jamais, dans le but, dit-on, d'honorer leurs divinités.

Les Miao-tse[1] n'ont sur Dieu, sur un être suprême que des notions très confuses. De tous ses attributs la justice est celui qu'ils conçoivent le mieux. Selon les He-miao, le Tout-Puissant est le *Phu-lio*. (Tonnerre, Esprit du Tonnerre, Ciel, Esprit du Ciel, encore appelé Xao-vay, racine du Ciel). *Té-lié*, l'esprit mauvais, qui cherche sans cesse à ravir leurs âmes aux corps malades, ne peut rien contre sa volonté. Les âmes de ceux dont la vie fut bonne sont de nouveau envoyées en des corps humains ; les autres ne peuvent s'éloigner de

[1] D'après Mgr Faurie, des traditions bibliques se seraient conservées chez les Miao-tse. Voici en effet ce qu'il écrit dans le *Journal* du Kouy-tcheou :

« Le P. Paul Ouang, prêtre chinois, revient de visiter quelques chrétientés isolées ; ayant été obligé pour éviter la rencontre des rebelles de prendre des chemins détournés, il a couché un soir dans un village Miao-tse qui l'a fort bien reçu. En causant auprès du feu, il s'est enquis de leur religion et de leurs usages, et, sur son invitation, un vieillard s'est mis à raconter quelques fragments de ce qu'ils appellent leur vieille histoire. Au milieu de détails quelquefois fort ridicules, il a découvert des traces de leurs traditions bibliques : voici, par exemple, comment ils racontent le déluge :

« Il y avait dans un certain pays un saint homme qui habitait au milieu des gens pervers. Il exhortait ces méchants à se convertir, mais il n'en put ramener un seul à la vertu. L'Esprit dit au saint homme : « Prêche encore à ces méchants et, s'ils ne se convertissent pas, j'enverrai un déluge qui les noiera tous ; en attendant fais-toi une barque pour t'y sauver avec toute ta famille. Tu pourras y placer tous les animaux que tu voudras, mais pas d'homme. » Le saint homme avertit le peuple de tout cela ; mais on ne fit qu'en rire. Un jour, un boucher vint demander au saint homme avec ironie : « Quand est-ce qu'arrivera ton déluge ? — Le saint homme répondit : L'Esprit m'a dit : Quand le lion de pierre qui est devant le temple pleurera du sang, alors viendra le déluge. » Le boucher se moqua de lui et alla en rire avec ses amis : puis la nuit suivante ayant tué un porc il prit du sang qu'il alla furtivement mettre aux yeux du lion de pierre. Au point du jour il alla avertir le saint homme que le lion de pierre pleurait du sang. Le saint homme, ayant vu cela, monta dans sa barque et tous les gens du pays, hommes et femmes se moquaient de lui. Mais aussitôt le tonnerre éclata, une pluie torrentielle tomba du ciel et les inonda tous. Quelques-uns voulaient gagner la barque à la nage ; mais on les assommait à coups d'avirons. Quand il se présentait des animaux, colombes, corbeaux, singes, etc... (ici l'énumération est longue) on leur tendait la main ou un bâton et on les mettait sur la barque. Le fils du boucher gagna aussi la barque ; le saint homme ne voulait pas le recevoir parce que l'Esprit l'avait défendu : mais enfin touché de compassion il le reçut (la suite de l'histoire dit que ce fils du boucher lui causa plus tard des malheurs). Quand l'inondation eut tout couvert jusqu'au-dessus des plus grands arbres, l'eau commença à décroître. Le saint homme regardait, pour tâcher de découvrir un sol émergé où il pût descendre, mais il n'en vit pas. Alors il pensa à lâcher un oiseau pour le suivre des yeux et voir où il se poserait. Il lâcha d'abord un corbeau ; mais celui-ci s'arrêta sur le premier cadavre flottant qu'il rencontra, se mit à manger et ne revint plus. Quelque temps après,

la dépouille mortelle qui les enveloppa. A Phu-lio seul, à cause de son pouvoir extrême, on sacrifie des bœufs. Quant à Te-lie, aucun sacrifice de poules ou de chiens ne le touche. On le dénomme aussi *Xa*, petit. Les He-miao déclarent qu'il a précédé les hommes dans la création ; ils ignorent s'il est seul de son espèce ou s'il a des frères. Cependant, ils croient qu'il existe force esprits malfaisants et ils les craignent beaucoup, persuadés que toute calamité est leur œuvre ou celle des mânes des défunts. Car fantômes et esprits sont très vindi-

le saint homme lâcha une colombe. Elle vola longtemps indécise, puis ayant aperçu le sommet d'un arbre sortant au-dessus de l'eau, elle s'y posa, prit dans son bec un rameau et se mit à balayer l'eau. Elle balaya, balaya si bien qu'elle dessécha toute l'eau. »

« Le P. Ouang leur dit aussitôt : « Tout le fond de cette histoire est tiré de notre Sainte Ecriture, seulement il y a des différences et des erreurs » Puis, ouvrant son bréviaire, il se mit à leur traduire exactement toute l'histoire de Noé et du déluge.

« C'est la même histoire, dit le vieillard conteur, quant aux différences cela n'est pas étonnant. Nous n'avons pas de livres et les conteurs peuvent se tromper. Parmi nous, même d'un village à l'autre, il y a des variantes. Puisque vous avez des livres, c'est certainement vous qui avez la véritable histoire. » Le Père en prit occasion de leur prêcher, il leur fit comprendre que ces traditions prouvaient que leurs ancêtres avaient adoré le vrai Dieu. Ils ont promis d'embrasser la foi dès que la paix sera rétablie. Ils ont déjà tenu conseil avec les villages voisins : s'ils se convertissent, ce sera en masse.

« Dès que nous aurons un noyau suffisant de chrétiens de cette tribu, je recueillerai avec soin toutes les traditions et j'en ferai une narration suivie.

« Dans un autre pays de Miao-tse un catéchiste de M. Lions a constaté qu'ils mettent entre la création du monde et le déluge à peu près le même espace de temps que la Vulgate.

« Comment se conservent ces traditions chez les Miao-tse ?

« Les tribus Miao-tse, quoique très superstitieuses pour une foule d'observances, n'adorent point les idoles, et la principale de leurs cérémonies religieuses est la narration de l'histoire antique : c'est ce qu'ils appellent le *Guien-kou-lao*.

« Dans chaque village il y a deux ou trois anciens chargés de cet office. Ils conservent toute l'histoire dans leur mémoire, car les Miao-tse n'ont ni livres, ni écriture.

« La cérémonie de la narration a lieu dans toutes les circonstances solennelles, au nouvel an, pour les mariages, les funérailles et autres circonstances importantes de la vie. Mais c'est aux funérailles que la cérémonie est plus solennelle et la narration plus complète.

« Tout le village se réunit à des heures marquées, devant la maison du défunt. On plante une lance en terre, le narrateur s'assied au pied de la lance, et tous les auditeurs s'arrangent comme ils l'entendent autour de lui. Chaque narration dure deux ou trois heures, en sorte que, dans les quatre ou cinq jours de ces cérémonies, ils peuvent raconter toute l'histoire depuis la création du monde jusqu'au temps présent !

« Cet office de narrateur se transmet de génération en génération à ceux de la tribu qui sont les plus intelligents et qui ont fait leurs preuves en racontant mot à mot devant les anciens toute la suite de cette histoire qu'ils appellent leur histoire. »

catifs, et, sans les sorciers, tout irait toujours très mal. Mais il n'est pas d'attaques que ne puissent conjurer les inévitables sorciers. Avec une poule, un canard, un porc, un buffle ou une vache, selon la nature du cas... et les ressources de la victime, on a raison du pire génie. Le sorcier sait comment lui parler ; et après lui avoir fait comprendre que ceux qu'il a molestés, affligés, lui témoigneront une reconnaissance sérieuse, s'il consent à les dédommager, il l'invite à savourer la bête immolée et cuite à point. Inutile d'ajouter que là, comme partout, c'est le sacrificateur qui prend la meilleure part du sacrifice ; l'esprit le plus malfaisant a le bon goût de ne consommer que l'odeur.

Il n'y a ni culte, ni temple chez les Miao-tse. Mais chaque village possède un arbre sacré, le *To-tlong* (*Chou-chen* en chinois) ; son bois contient l'âme de leur ancêtre primordial et protège leurs maisons et leurs personnes. Dans certaines localités, il y a aussi un minuscule bois sacré ; et les arbres qui le composent sont entourés du plus grand respect. Nul ne peut ramasser leurs branches mortes sans une autorisation spéciale et sans un sacrifice au génie de l'arbre d'où proviennent ces dépouilles. Sur la lisière de ces bosquets, on rencontre parfois des pierres, dont les formes rappellent quelque peu des figures géométriques ; elles sont également sacrées et inspirent beaucoup de crainte ; on en place quelques-unes dans des édicules rudimentaires improvisés avec des morceaux de bois qui supportent un toit de tuiles ou de chaume. A ces pierres, les Miao-tse sacrifient d'une façon irrégulière ; et il leur arrive de brûler les bâtonnets traditionnels pour rendre hommage aux rochers d'aspect fantastique. Par contre, ils n'offrent pas le moindre encens aux pierres qu'ils conservent en des niches, dans leurs villages. Quant à leur manière d'honorer les morts, elle ressemble à celle des Chinois ; sans doute ils ont emprunté à ces derniers les cérémonies de ce culte, sinon le culte lui-même.

*
* *

Chez les Tchong-kia deux principes dominent toutes les idées religieuses.

Ils croient d'abord à un être bon, *Toue-sien*, qui habite le ciel et distribue les biens de la terre. Mais cet être bon, d'où vient-il ? est-il un ou multiple ? s'occupe-t-il des hommes ? peut-on le prier et en obtenir des faveurs ? Leur science ne va pas jusque-là ; ils ne peuvent répondre ; ils n'en savent rien. De plus, ils ne rendent à cet être bon, aucun culte, aucune action de grâces ! Toutes leurs observances, toutes leurs pratiques superstitieuses sont pour celui

qui inspire la crainte, qui pourrait nuire si on le délaissait, le démon, *Toue-fang*, le second dogme qu'ils admettent.

On pourrait croire qu'il y a quelque analogie entre ce Toue-fang et la mort, ou l'âme des morts, car on appelle le cadavre *Toue-fang*, et quand il y a un mort dans une famille, on dit : *Tang toue-fang*, il y a un mort, un esprit, un diable, dans cette maison ; on nomme les ancêtres *Pao-ya-fang*. Dans les idées des Tchong-kia, ce *Toue-fang* est un génie malfaisant, il cause les maladies, la mort, détruit les récoltes etc. Si quelqu'un est malade, on dit de lui : *Toue-fang to lo*, le diable l'a saisi.

Aussi à peine quelqu'un a-t-il ressenti les premières atteintes d'une maladie qui menace d'être grave, la première pensée de la famille et du malade est qu'il faut apaiser le diable. Si la famille est à l'aise et peut faire les choses en règle, on ira vite quérir une pythonisse *Ia tchim*, qui par certaines prières évoquera le diable, afin de savoir de lui, pourquoi le patient est malade, à quel prix il pourra guérir.

Les réponses se ressemblent toujours ; le malade doit un cochon, un chien à l'arbre fétiche ; il ne pourra guérir s'il ne fait pas ce sacrifice ; le malade avait offensé ses ancêtres, il pourra encore réparer son péché et obtenir la guérison en leur sacrifiant un bœuf, etc... etc...

La pythonisse sortie, on n'a rien de plus pressé que de se conformer à ses prescriptions ; on appelle vite le sorcier qui, en immolant l'animal demandé, guérira le malade ; mais ce remède ne produit pas toujours son effet. On appelle cette pratique *Koueuh pey toue-fang*.

D'autres fois, surtout si la famille du malade est pauvre, ou s'il ne se trouve pas de pythonisse dans l'endroit, le premier voisin venu s'empare des habits du malade qu'il place par terre, dispose dessus trois longs brins d'herbe en lignes parallèles, et, tenant de la main droite le poids d'une balance suspendu au-dessus, après certaines paroles magiques, il demande : « Un tel pourquoi est-il malade ? est-ce parce qu'il aurait offensé ses ancêtres ? est-ce parce qu'il aurait péché contre l'arbre sacré ? » Quand le diable juge à propos de donner sa réponse le poids se met à tourner de lui-même.

Une autre pratique qui semble bien particulière aux Tchong-kia-tse, c'est le culte de l'arbre fétiche, des bois sacrés. Il n'est pas de village qui n'ait son arbre fétiche, ordinairement très gros et très vieux, auquel, à certaines époques, tout le village vient sacrifier des poules, des cochons, même un bœuf si le village est riche. Il est comme le patron, le dieu protecteur du village ; s'ils ne l'honoraient pas, disent les habitants, la récolte périrait, il n'y aurait pas de fruits.

Auprès des grands villages, ce sont des bosquets qui sont ainsi

conservés et honorés ; personne n'oserait en couper une liane, même en cas de pressant besoin ; le bois mort lui-même y pourrit depuis des siècles, personne n'y touche.

Dans les parages de Mao-keou et de Lang-tai il existe une pratique tout au moins bien curieuse et digne de remarque. Sous l'arbre fétiche on érige une croix de bois de forme latine, à laquelle on adresse un culte particulier pour se préserver de certains maléfices du démon.

Outre leurs superstitions particulières, les Tchong-kia ont pris quelques croyances et quelques pratiques religieuses des Chinois ; presque tous affichent les tablettes aux cinq caractères et offrent de l'encens aux ancêtres.

*
* *

A ces sectes on peut ajouter les Mahométans qui habitent surtout les régions occidentales dans le voisinage du Yun-nan. Il arrive très rarement que l'un d'entre eux se convertisse à notre foi. Cependant, généralement ils ne sont pas hostiles à la religion chrétienne. Souvent ils se vantent devant les missionnaires de ne pas adorer les idoles, mais le même Dieu que les chrétiens.

Telles sont dans leur ensemble les connaissances que nous avons sur la province du Kouy-tcheou ; il est à regretter qu'elles n'offrent pas toute l'étendue et toute la précision désirables. Espérons que peu à peu les missionnaires pourront ajouter des renseignements rigoureusement scientifiques qui enrichiront les études, dont quelques-unes assez sérieuses, déjà faites sur le vaste empire chinois.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

HISTOIRE

DES

MISSIONS DE CHINE

MISSION DU KOUY-TCHEOU

CHAPITRE PREMIER

L'ANCIEN APOSTOLAT

DES ORIGINES A 1847

I

La croix chez les aborigènes et chez les indigènes. — Le Kouy-tcheou fait partie du diocèse de Macao (1575). — Traditions sur les chrétiens de cette époque. — Mgr Pallu administrateur du Kouy-tcheou (1659). — Chrétiens dans quelques villages.

La croix, qui est le signe distinctif du chrétien, se rencontre fréquemment chez les peuplades aborigènes du Kouy-tcheou. On la trouve tracée sur le front, attachée sur les vêtements, élevée devant les villages. Beaucoup de missionnaires ont constaté ce fait, qui n'est pas sans paraître extraordinaire. « Il est une espèce de Miao-tse, écrit Lions[1], qui porte sur le front une croix en peinture. » Aloys Schotter[2], désireux de savoir quelle signification était attachée à cette croix, la demanda un jour à un vieillard converti : « Autrefois, lui répondit celui-ci, étant païen, je pratiquais la chose comme tout le monde. Avec le doigt humecté on prend un peu de noir de fumée sous la marmite, et on trace une croix sur le front de l'enfant, en disant : « Pars bien portant et reviens de même. » Cela

[1] A. M.-E. vol. 587. Lettres sur les sauvages du Kouy-tcheou.

[2] A. M.-E. non classées. Notes sur le Kouy-tcheou.

empêche que le diable ne lui cause en route quelque malheur. » Un néophyte de Che-tsien confirma le fait au même missionnaire. « Quand un enfant est saisi de frayeur en sortant de la maison, on lui dit : « Ne pleure pas, je vais te faire une croix sur le front, et les diables ne viendront pas te nuire. » Faurie affirme également que les païens du Kouy-tcheou tracent avec des cendres une croix sur le front de leurs morts[1]. Enfin, dans certaines tribus, quand une femme vient de mettre au monde un enfant, on invite le sorcier qui se fait au front une légère blessure, et de son sang trace une croix sur un papier qu'il colle au-dessus de la porte d'entrée de la maison ; ce papier, assure-t-il, a la vertu d'éloigner de la mère et du nouveau-né toute influence diabolique.

Quant à la croix attachée sur les vêtements des aborigènes, Faurie et Lions l'ont également remarquée. Au XVIIIe siècle un missionnaire du Su-tchuen, qui évangélisa une partie du nord-est du Kouy-tcheou, M. Moÿe écrit à ce sujet[2] : « Le messager, de retour du Kouy-tcheou, me raconte avoir vu des gens qui portent des croix sur leurs habits ; leur en ayant demandé le motif, il reçut d'eux la réponse que ces croix délivraient du diable. » Les successeurs de Moÿe ont pu voir, non seulement dans le nord-est de la province, mais partout où habitent des aborigènes, les croix dont il est ici question.

La croix se dresse dans plusieurs villages indigènes. « On trouve chez les Tchong-kia-tse de certains endroits, dit Lions[3], le culte d'une croix en bois. Cette croix d'un mètre de haut pour l'ordinaire, se compose de deux morceaux de bois informes, croisés en la forme de nos croix chrétiennes, le titre en moins. Les bras en sont proportionnellement longs, et la partie au-dessus des bras est très courte. On plante cette croix sous un grand arbre sacré, qui se trouve partout près des gros villages Tchong-kia, c'est-à-dire là où existe un chef de canton ; car on ne peut la planter et la vénérer là où il n'y a point de chef ou seulement un chef subordonné à un autre.

« Le culte en est donc public. En leur langue, ils l'appellent Pao-ky-tsou, ce qui veut dire « aïeul protecteur » : ces mots ont du reste un suprême sens sacré. Après le nouvel an, le chef de canton, accompagné d'un grand nombre de villageois, allait autrefois en procession vénérer la croix, cette divinité inconnue, et lui demander de bénir leurs familles, d'en écarter toute maladie, de bénir leurs récoltes et

[1] Rapport à la Propagande en 1860.

[2] Lettre à M. Chaumont.

[3] A. M.-E. vol. 587. Lettres sur les sauvages du Kouy-tcheou.

leurs troupeaux. Cet usage existe bien encore, mais on y a mêlé les superstitions chinoises, c'est-à-dire qu'on y porte papier-monnaie, bâtonnets d'encens, et bandes de toile percée à jour, comme on en place sur les idoles.

« L'usage de cette croix n'existe pas partout, mais seulement dans certains parages du côté de Lang-tay, de Chouy-tchen.

« Les païens ignorent l'origine de ce culte, mais regardent la croix comme un signe sacré et protecteur. Le martyr Lou Tin-mey me racontait ainsi, selon lui, l'origine de leurs croix, mais est-ce bien exact? j'en doute : « Leurs ancêtres étant encore au Kouang-si, en creusant la terre auraient trouvé une croix portant des caractères inconnus. On a vu dans cette croix une chose sacrée, un signe capable de protéger contre le diable. C'est de là que leur vient cet usage de vénérer la croix, usage qu'ils n'ont pas abondonné en venant au Kouy-tcheou. »

On voit encore dans certains villages Tchong-kia cette particularité : quand quelqu'un vient à mourir, on pratique dans le toit de la maison une ouverture au-dessus du lit mortuaire, et on y suspend une croix en bois.

« Dans le pays de Mao-keou et aux environs, même à plusieurs journées de distance, écrivait M. Michel à Mgr Guichard, le 6 mars 1889[1], existe une superstition qui saisit le cœur du missionnaire. On adore une croix parfaitement bien formée. A la porte de chaque village, sous les grands arbres sacrés qu'on trouve chez les indigènes, on voit une grande natte pliée en rond, en forme de toit, et abritant une croix qui a au moins trois ou quatre pieds[1] de haut.

« Ceux qui l'adorent ainsi ne savent pas son origine et ne l'appellent pas du nom de croix. Pour eux, c'est leur ancêtre Lao Tsou-koung. Au premier de l'an et à quelques autres époques, tout le monde se rend devant la croix au son du tambour et de la clarinette. Là, sous la présidence des plus vieux, tout le monde fait la prostration, ensuite, seulement les vieux mangent douze petits pains qu'on avait auparavant placés devant la croix, puis chacun se retire. Je me garderai de tirer de cette cérémonie les rapprochements que l'on pourrait y voir. Cette année, la veille du jour de l'an chinois, j'ai été singulièrement ému de voir le vide se faire dans le village. Il ne restait que nous chrétiens, tous les autres, hommes, femmes et enfants étaient à genoux devant la croix. Curieux et douloureux renversement des rôles; en ces jours, seuls, les vrais adorateurs

[1] A. M.-E., vol. 549 b. p. 47.

[1] La longueur du pied est d'environ $0^{m},355$

du signe sacré ne pouvaient prendre part à cette cérémonie[1]. »

Quant à l'origine de cette coutume et de ce respect pour la croix, nous venons de voir que plusieurs versions circulent qui ne concordent pas entre elles, et que les missionnaires jugent qu'on ne sait rien de bien certain.

Plusieurs ont voulu y voir la preuve d'une très ancienne évangélisation, mais ce n'est qu'un sentiment qui, jusqu'à ce jour du moins, n'a pas pour s'appuyer des documents d'une valeur suffisante.

La croix et les idées qu'y attachent certains aborigènes et indigènes du Kouy-tcheou, se retrouvent ailleurs, dans d'autres provinces de Chine, en Annam, en Amérique, où les Espagnols constatèrent le fait peu après leur arrivée, dans plusieurs îles de l'Océanie. Sur ce sujet, nous ferons à Aloys Schotter le plaisir de reproduire cette page écrite par lui[2] :

« Serait-ce une trace de prédication nestorienne ? Serait-ce même un vestige de la prédication de saint Thomas ou de ses disciples ? Un argument faible, très faible, je l'avoue, en faveur de cette dernière hypothèse, est une remarque que me fit mon catéchiste au sujet des croix que les sorciers tiraient de leur propre sang : « Ce sont, dit-il, les sorciers Chang-tan et non Hia-tan (de la classe haute et non de la classe basse), qui font ces croix ; or, la classe haute compte pour premier maître Ta-mo[3]. » C'est cet homme qu'on veut identifier avec saint Thomas l'apôtre. Je note aussi qu'il y a des temples de Ta-mo par toute la province du Kouy-tcheou, entre autres à Long-ly, où le bonze affirmait un jour que Ta-mo était un saint étranger. Un rocher de Mao-tien, première station chrétienne du Kouy-tcheou, s'appelle Ta-mo-gay (rocher de Ta-mo). Sur la route de Kouy-yang à Tsen-y, les missionnaires appelaient « auberge de Saint-Thomas » une hôtellerie ornée de l'image de ce dieu Ta-mo, dont la forme n'est nullement chinoise. En 1820, Mgr Fontana signala la conversion de nombreux adeptes de la religion de Ta-mo « Ta-mo-kiao ».

« Un jour un néophyte de Yu-kin, autrefois chef de la secte des Jeûneurs, me récita une de leurs prières ; elle commençait par

[1] Bien des missionnaires ont été témoins du même fait, entre autres MM. Poux et Dürr. En naviguant sur le Yang-tse, on voit de temps en temps des croix plantées devant les maisons, non loin de la rive, elles désignent la demeure des familles qui ont payé les pirates pour que ceux-ci ne les pillent pas.

[2] A. M.-E., non classées. Notes sur le Kouy-tcheou, p. 295.

[3] D après Wells Williams dans son *a syllabic Dictionary of the Chinese language*, Ta-mo serait la transcription du mot sanscrit *Dharma*, signifiant la loi, ou le canon bouddhique. Ta-mo désignerait en outre un prêtre indien *Dharma Nandi*, venu en Chine vers 383 de l'ère chrétienne. On dit qu'il fut le premier au Japon, à cultiver le thé.

ces mots : « Ta-mo est le premier maître » ; les noms qui suivent sont certainement d'une langue étrangère. « Les six premiers maîtres, me dit un catéchiste, ancien jeûneur, étaient des saints; ceux qui suivirent ne furent plus que des hommes ordinaires, se mariant comme tout le monde. L'étude doctrinale de ces sectes de jeûneurs pourrait bien faire découvrir des traces d'un christianisme corrompu par de grossières erreurs. Ainsi on trouve chez eux la confession, des initiations successives, etc. »

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, nous ne connaissons absolument aucun détail sur l'ancienne évangélisation du Kouy-tcheou, si elle eut lieu.

La prédication du christianisme dans une partie de la Tartarie et de la Chine septentrionale par les Franciscains, la création du siège archiépiscopal de Khambalic ou Pékin en 1307, par le Pape Clément V, la présence de Jean de Montecorvin et de ses compagnons, la succession des archevêques de Pékin jusqu'en 1483 ne paraissent avoir eu aucun écho dans la province du Kouy-tcheou. Il en fut de même lors de la nomination comme évêque en Chine et au Japon en 1567, par Pie V, du Jésuite Melchior Carneiro et de celle de don Léonard de Sao en 1569.

Lors de l'érection de l'évêché de Macao, le 23 janvier 1575, par le Pape Grégoire XIII, le Kouy-tcheou fut, comme toutes les provinces de Chine, englobé dans ce diocèse, mais il ne reçut la visite d'aucun missionnaire.

Est-ce à dire qu'à cette époque il n'y eût pas de chrétiens au Kouy-tcheou?

Aloys Schotter raconte [1] avoir rencontré un catholique octogénaire, nommé Ouang Kieou-kong, et surnommé Mardochée. « Ma famille est chrétienne au Kouy-tcheou depuis huit générations, lui dit le vieillard; mon grand aïeul fut grand mandarin dans la province; mon grand-père lui aussi fut mandarin et très riche; il avait des débiteurs à Se-lan, et mon père un jour s'y rendit pour recouvrer ses dettes, mais n'en put rien obtenir. » A part ce qui regarde les dettes non recouvrées, chose très ordinaire en Chine, conclut le missionnaire, je considérai tout d'abord tout le reste comme du bavardage de vieux. Mais comme il est certain, d'après la correspondance de M. Mullener, qu'il y avait autrefois des chrétiens à Se-lan, administrés par ce missionnaire, et que les Ouang étaient de plus alliés à une famille Sen de ce pays-là, anciens chrétiens et parents de Benoît Sen, ces dires méritent une certaine attention. Mais qu'en est-il du grand mandarin, ancêtre de Ouang Kieou-kong?

[1] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 306.

Voici une coïncidence curieuse. Le P. Havret, dans son ouvrage sur la *Stèle de Si-gan*, rapporte que « le P. Ricci, ayant composé une mappemonde en 1584, les mandarins la gravèrent à leurs frais. Le gouverneur du Kouy-tcheou en fit une édition à échelle réduite, rejetant dans un livret les explications dont était couverte la carte primitive.

« Le P. Ricci comptait beaucoup d'amis parmi les mandarins ses admirateurs, au nombre desquels était le gouverneur du Kouy-tcheou, et il ne négligeait pas de leur prêcher la doctrine ; il en convertit même plusieurs. Peut-être notre mandarin géographe était-il chrétien. »

Dans un manuscrit que nous venons de recevoir, A. Schotter expose l'opinion que, Yun-li, dernier empereur de la dynastie des Ming, son fils Constantin et un certain nombre de personnes de sa cour, entr'autres l'impératrice Hélène[1], vécurent au Kouy-tcheou à Hin-y fou. Il pense que deux tombeaux qui existent près de cette ville, non loin du Pont des cinq arches, et qui ne portent aucune inscription sont ceux de Yun-li et de Constantin, tués, d'après leur chroniqueur particulier, le 18e et le 19e jour de la 4e lune 1662.

Si l'hypothèse de A. Schotter est exacte, il y aurait donc eu, à cette époque, des chrétiens habitant la partie méridionale du Kouy-tcheou.

En 1659, Rome ayant créé des Vicaires apostoliques, qui furent les premiers membres de la Société des Missions-Etrangères, François Pallu, évêque d'Héliopolis et Vicaire apostolique du Tonkin, fut chargé, en qualité d'administrateur, de plusieurs provinces de Chine, parmi lesquelles était le Kouy-tcheou. Nommé par bref d'Innocent XI, en date du 1er et du 15 avril 1680, administrateur général d'une partie des missions de Chine et Vicaire apostolique du Fo-kien[2], Pallu reçut de nouveau l'administration du Kouy-tcheou, mais il mourut sans avoir pénétré dans cette province et sans y avoir envoyé aucun missionnaire, le 29 octobre 1684 à Mo-yang, dans le Fo-kien.

A cette époque, il y avait certainement des chrétiens au Kouy-tcheou. En effet, Jean-Baptiste Tsiang, ordonné prêtre au Su-tchuen par Mgr Pottier, naquit en 1741 à Kan-kia-pin, (Kouy-tcheou) d'une famille fixée depuis longtemps dans le pays et chrétienne depuis trois générations, puisque la mère du grand-père de Tsiang était la fille d'un nommé You, catholique de ce même village. Or si nous

[1] Dans notre *Histoire de la mission du Kouang-si*, p. 16, il s'est glissé une faute d'impression à propos de la date du voyage des impératrices à Pékin ; nous avons laissé 1651, c'est 1661 qu'il faut lire ; et si la date de la mort de Yun-li indiquée par le dernier chroniqueur est vraie, ce voyage aurait été effectué en 1662.

[2] *Documents historiques relatifs à la Société des Missions-Etrangères*, par A. Launay, un vol. in-8°, pp. 97, 100.

donnons seulement une vingtaine d'années à chacune de ces générations, nous arrivons à la seconde partie du XVIIIe siècle.

Dans la même région du Kouy-tcheou, nous trouvons à peu près dans le même temps, la famille Ouang, à Mei-tan, les Chen à Che-tsien, les Loui[1] et les Ouen à Mao-leao et à Mao-tien, les Tsiang[2] qui furent convertis par les exhortations de You Lao-tsou-po (la grande aïeule You).

II

Le Kouy-tcheou rattaché au diocèse de Nankin en 1690. — Créé Vicariat apostolique (1696). — Mgr Turcotti, 1701. — Passage de quelques missionnaires au Kouy-tcheou. — Mgr de Visdelou (1708). — Mgr Mullener à Se-lan. — Familles chrétiennes. — Jésuites géographes. — Le Kouy-tcheou confié à Mullener. — Mgr Maggi. — Mgr de Martiliat et ses successeurs. — Une chrétienté à To-to-pa ?

A l'époque de la création des évêchés de Pékin et de Nankin[3], le 24 avril 1690, par Alexandre VIII, le Kouy-tcheou fit partie de ce dernier diocèse ; lors d'une nouvelle division, en 1696, il fut mis au nombre des Vicariats apostoliques ne dépendant ni de Pékin ni de Nankin, ni de Macao.

Le premier Vicaire apostolique de la province fut un Jésuite, Charles Turcotti, nommé en 1701, avec le titre d'évêque d'Andreville. Né à Milan en 1644, entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 25 mars 1660, il arriva en Chine en 1681[4] ; il travailla dans

[1] Barthélemy Loui Jouen-nien et sa femme Lucie Loui Ouen-che (A. M.-E., vol. 549, p. 825).

[2] Au sujet de cette famille Tsiang, M. Aloys Schotter nous donne les renseignements suivants :

« La famille Tsiang, de Mao-tien, se dit originaire du Kiang-si. Leur ancêtre Tsiang Tsao-tsin se fixa d'abord à Chao-kia-pa, près Yuen-ho-se, dans la sous-préfecture de Yu-kiang, puis il vint à Mao-tien ; il avait deux fils Tsiang Che-yuen et Tsiang Che-long ; ce dernier épousa une fille You, chrétienne de Kan-kia-pin, ce qui fut l'origine de la famille. Le troisième enfant né de cette You est le grand-père du premier prêtre Tsiang, tandis que le prêtre Tsiang Ni-tsai qui, en 1890, mourut à Tou-yun, est descendant à la sixième génération de Tsiang Che-yuen. Il ne s'agit pas ici de ce dernier, mais du vieux Tsiang Ye, comme les chrétiens l'appellent et dont le nom est Tsiang Kin-hoa (*Notes manuscrites sur le Kouy-tcheou, p. 455*).

[3] Le diocèse de Nankin, suffragant de Goa, comprit : le Kiang-nan, le Tche-kiang, le Fo-kien, le Kiang-si, le Hou-kouang, le Kouy-tcheou, et les îles de la côte du Kiang-nan.

[4] Son nom chinois était Tou Kia-lou.

la province du Kouang-tong et y construisit trois églises, l'une à Canton, l'autre à Fou-chan et la troisième à Sin-houi. En 1697, il avait été nommé visiteur des Jésuites pour la Chine et pour le Japon. Il ne reçut pas la consécration épiscopale. De ses travaux dans la province qui lui fut confiée, nous ne savons rien, car on ne peut considérer comme sérieuses, les affirmations données sans preuves par certains missionnaires ou par quelques historiens, prétendant que Turcotti aurait converti 20.000 païens. Ce sont là des chiffres que l'expérience apostolique et les données statistiques sur l'état du christianisme en Chine, à cette époque, ne permettent pas d'accepter sans documents.

Pendant son épiscopat, on signale, comme étant passés au Kouy-tcheou : un lazariste, Appiani[1], qui était au Su-tchuen en 1702 et se rendit à Canton en 1704, où il fut choisi comme interprète par Mgr de Tournon ; un jésuite, Porquet[2], qui revint de cette province en 1705 ; un autre jésuite, Le Couteulx, dont un missionnaire du Yun-nan, Le Blanc, parle en ces termes[3] :

« Le R. P. Le Couteulx, Jésuite français, envoyé à Kuey-cheu par le R. P. Turcotty est enfin arrivé à la capitale, écrivait en 1706, M. Le Blanc, missionnaire du Yun-nan ; il y a acheté une maison le 15 du mois d'août dernier dont on doit le mettre en possession le 15 de novembre ; il a visité le vice-roy auquel on l'avait fort recommandé ; celui-ci ne l'a point admis et il n'a reçu de ses présents qu'un livre de la religion. Le jour suivant, il lui envoia un homme de son audience dans une hôtellerie où il était, dans la mesme rue où est la maison qu'il a achetée. Il y a des mandarins dont l'humeur rend les recommandations peu efficaces. »

Turcotti mourut le 15 octobre 1706, au Kouy-tcheou, selon les

[1] M. Appiani était né à Dogliani, diocèse de Saluces (Piémont) le 22 mars 1663 ; il entra dans la Congrégation de la Mission le 20 mai 1687, fut successivement professeur de philosophie, de théologie dogmatique et morale dans la maison de Monte-Citorio à Rome, directeur spirituel des élèves du collège de la Propagande, envoyé en qualité de vice-visiteur apostolique en Chine en 1697. Il était au Su-tchuen en 1702, il alla à Canton en 1704 pour recevoir l'argent que Mgr de Tournon lui avait annoncé. Il fut choisi pour interprète par le Légat et eut à supporter beaucoup d'ennuis et de souffrances, qu'il a longuement racontés dans ses lettres dont une partie a été publiée. Il mourut à Macao le 29 août 1732, il fut enterré dans l'église des Dominicains.

[2] Lettre de Mgr Mullener du 11 août 1712, qui dit avoir sept ans auparavant, par conséquent en 1705, rencontré à Kang-te fou, dans le Hou-kouang, le P. Porquet qui revenait du Kouy-tcheou. Le P. Porquet partit pour la Chine en 1701, son nom chinois était Po.

[3] A. M.-E., vol. 407, p. 690. M. Le Blanc à M. Basset, Yun-nan fou, le 20e d'aoust 1706.

uns[1], à Fou-chan[2] selon d'autres, et d'après une troisième version à Canton[3].

Son successeur fut Claude de Visdelou, né en Bretagne le 12 août 1656, entré dans la Compagnie de Jésus en 1673, et parti pour la Chine le 3 mars 1685[4]. Après un premier séjour à Pékin[5], il évangélisa une partie de la province du Chan-si, puis en 1692 il alla à Canton avec le P. de Fontaney, et revint à Pékin, où il fut chargé du soin d'instruire les néophytes. Il étudia avec activité et succès la langue et la littérature chinoises ; appelé un jour devant l'empereur Kang-hi, qui lui ordonna de lire un passage pris au hasard dans les livres canoniques, *Chou-kin*, il le lut et l'expliqua avec tant de facilité et de netteté que le prince lui en exprima sa satisfaction, et dans un éloge qu'il lui envoya, écrit selon l'usage sur une pièce de soie, il disait : « Nous reconnaissons que cet homme, venu d'Europe, est plus haut en lumière et en science dans nos caractères que ne sont les nues au-dessus de nos têtes, et qu'il est plus profond en pénétration et en connaissances que les abîmes sur lesquels nous marchons. » Pendant son séjour à Pékin, Visdelou composa de nombreux ouvrages entr'autres l'*Histoire de la Grande Tartarie*[6].

[1] Lettre du P. Havret à M. Aloys Schotter, reproduite sans date par ce dernier dans ses *Notes sur le Kouy-tcheou*.

[2] Catalogue des missionnaires du Japon.

[3] Lettre du P. Van Hamme au P. Janning, novembre 1715. Visschers, p. 127. Nos archives possèdent un certain nombre de lettres du P. Turcotti, écrites en italien et datées de la province du Kouang-tong, aucune n'a trait au Kouy-tcheou. (*A. M.-E.*, vol, 411, pp. 5, 75, 319, 405, 419, 429 ; vol 412, pp. 17, 21, 41, 67, 81, 85, 105, 109, 127 ; vol. 413, pp. 17, 49.)

[4] Sur le vaisseau *l'Oiseau*, avec les PP. Tachard, Bouvet, de Fontaney ou de Fontenay, Gerbillon et Lecomte.

[5] Le nom chinois du P. de Visdelou était Lieou Yn, son nom honorifique Chen-ouen.

[6] Le P. de Visdelou fut envoyé par l'empereur dans quelques provinces chinoises pour empêcher le débordement des rivières. (Lettre du P. de Prémare. Canton, 17 février 1699.)

Voici le titre des ouvrages composés par de Visdelou :

1° *Observations* faites par Claude de Visdelou sur divers articles de la Bibliothèque orientale de d'Herbelot ayant rapport à la Chine, page 1-17.

2° *Histoire de la Grande Tartarie*, qui forme le second volume de la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, in-folio, 1779. « Cet ouvrage de d'Herbelot, toutes les fois qu'il est question d'événements dont le siège était au delà du Gihon, ne donnait que des notions incomplètes, inexactes et même fausses. Visdelou, aidé de la lecture des Annales chinoises, se vit en état de suppléer à ce qui manquait à la Bibliothèque orientale, et de corriger ce qui était défectueux. Il commença par rectifier quelques articles évidemment fautifs sur le titre de Facfour attribué par les Tartares à l'Empereur de la Chine, sur le pays de Catay, la nation des Ouigours, et quelques autres du même genre. Puis il se laissa entraîner à traduire du chinois

Envoyé au Fo-kien, il ramena au devoir les chrétiens de Fou-tcheou. Dans la question des Rites, qui agitaient les missions de Chine et divisaient les ouvriers apostoliques, il prit parti contre l'opinion la plus répandue parmi les Jésuites ; il fut d'une grande utilité au Cardinal de Tournon, lors de sa légation en 1704, aussi fut-il enveloppé dans sa disgrâce.

tout ce qui s'offrit à lui sur les Hiong-nou, les Turcs, les Khitans, les Mongols. Le principal écrivain qu'il suivit fut l'auteur du Ouen-hiang-tong-kao, c'est-à-dire Ma Touan-lin, qui dans le XIIIe siècle avait réuni et classé dans son ouvrage : *Recherche approfondie des anciens monuments* tous les faits relatifs aux Tartares. Visdelou en traduisit des extraits avec une exactitude qui fait honneur à ses connaissances et à sa critique ».

3° *Dissertation sur le titre de Khan*, pages 132-133.

4° *Observations sur d'autres articles de la même Bibliothèque* ayant aussi rapport à la Chine, p. 132-163.

5° *Interprétation de l'Inscription de Sy-gan fou*, insérée à la suite de l'Histoire de la Tartarie. « Cette traduction littérale et la paraphrase qui l'accompagne sont beaucoup plus exactes que la traduction latine du P. Boym, et les notes qui les suivent sont aussi fort savantes, remplies d'extraits curieux des écrivains chinois. Il termina ce travail au commencement de 1719. »

6° *Notice sur le Livre chinois Y-kin* à la suite du Chou-kin du P. Gaubil, et dans les Livres sacrés de l'Orient par Pauthier, I, p. 138. — Cette Notice, précédée d'une lettre d'envoi aux Cardinaux de la Propagande, janvier 1728, est intéressante et donne une idée assez suffisante de ce livre extraordinaire. Il rappelle les diverses interprétations données aux Koa, ou Lignes primordiales, qui passent pour avoir été inventées par Fou-hi, interprétations qui varient suivant les auteurs et les siècles ; puis il donne un exemple de l'hexagramme de l'humilité. Il termine par des remarques qui ont trait à divers points de la croyance religieuse des Chinois.

7° *Description du royaume de Laos et des pays voisins*, présentée au roi de Siam en 1687 par des Ambassadeurs du Roi de Laos, envoyée en France avec les *observations* suivantes, par Mgr de Visdelou, Evêque de Claudiopolis. Pauthier, IV-662.

8° *Observations* du P. de Visdelou sur le voyage de 4 Chinois qui, de la province du Yun-nan, s'étaient réfugiés dans l'Ava et le Pégou et ensuite à Siam, 1687. Ces pièces portent sur la géographie des pays parcourus par les fugitifs, et sur l'histoire du Yun-nan et du royaume de Siam, et démontrent l'identité de l'Irawaddy de la Birmanie avec le Ta-kin-cha-kiang du Yun-nan et le Zang-bo-tchou du Thibet. Pauthier, p. 665.

9° *Lettre apologétique à Louis XIV* et autres pièces adressées à Benoît XIV, in-octavo, Cadix, 1742.

10° *Annotations sur la réponse du P. de Beauvollier* aux textes proposés par M. l'Evêque de Conon (Mgr Maigrot) à l'Empereur Kang-hi, comme contraires à la religion chrétienne.

Il a laissé aussi de nombreux manuscrits :

1° *Histoire de la religion des philosophes chinois*, envoyée à Rome. On ne sait ce qu'elle est devenue.

2° *Ritualis Sinensium capita*, versa cum notis.

3° *Chou-kin*, latine versus. Quatre parties en 6 vol. in-4°. Au Vatican.

4° *De religione Tao-se Bonziorum tractatus*. Latine versus, Pondicherii, anno 1725.

Le 12 janvier 1708, Visdelou fut nommé Vicaire apostolique du Kouy-tcheou et administrateur du Hou-kouang; il reçut la consécration épiscopale le 2 février 1709, en secret, dans la maison où le Cardinal de Tournon était retenu prisonnier, à Macao.

Forcé de quitter la Chine où il ne pouvait plus vivre en paix, ni travailler avec fruit au salut des âmes, il s'embarqua le 24 juin 1709 pour Pondichéry et se retira chez les religieux capucins; il y reçut un bref de Clément XI, approuvant sa conduite[1].

Il ne se rendit jamais au Kouy-tcheou. Il ne s'ensuit pas néanmoins que, pendant son épiscopat, il n'y ait eu aucun missionnaire dans cette province. Nous voyons, en effet, qu'un Lazariste qui devait en devenir administrateur, Mullener, y passa, puisqu'il écrit le 11 août 1712[2]:

5° *De perfecta imperturbabilitate*, cum notis.

6° *Dissertatiuncula de religione brachmanica.*

7° *Confucii vita a Cum-san-mei* latine versa cum notis. Kong San-mei est le 65e descendant de Confucius ; il écrivit la vie de son aïeul en 1694.

8° *De Japonia* ex Chao-sum-gama historia.

9° *De religione sinico-brachmanica, seu de Fotonis religione dissertatio ;* adjecta mongolo-sinicæ historiæ epitome.

10° *Chronologiæ sinicæ codices IV.* Præmittitur dissertatio de antiquitate Sinarum et mundi.

11° *Sinensium Calendarii historia.*

12° *Trois Edits de l'Empereur de la Chine* avec des remarques.

13° *Testament de l'Impératrice*, avec des remarques.

14° *Lettre au P. Hardouin sur les caractères du cycle de 60 ans*, appliqués selon lui par Confucius aux années de l'histoire dans le Tchouen-tsieou. (Gaubil, Chronologie chinoise, p. 144).

15° Le Père de Visdelou, dit le P. Lecomte (*Mémoires sur la Chine*, tome Ier p. 456), « s'applique à la traduction de l'*Herbier chinois*, où les vertus et les qualités des plantes sont expliquées. Il y ajoutera ses réflexions particulières ».

Le Capucin Norbert, (Mémoires, II, page 372), ajoute à cette liste plusieurs autres ouvrages également manuscrits, qu'il affirme avoir présentés à Benoît XIV, et qui auraient été déposés à la Bibliothèque du Vatican.

Ce sont :

16° *Histoire de la Chine*, traduite du chinois en latin, avec notes, en 6 volumes. Le 1er traite de l'origine de cet Empire jusqu'en 424 avant Jésus-Christ ; le 2e de 424 à 206 ; le 3e de 206 à 140 ; le 4e de 140 avant l'ère chrétienne à l'an 25 de l'ère chrétienne ; le 5e de l'an 25 à 214 ; le 6e de la famille impériale actuellement régnante. Le P. de Mailla en parle dans la lettre VI, tome Ier de l'*Histoire de la Chine*, p. 178.

17° *Sur les cérémonies et les sacrifices des Chinois.*

18° *Eloges de sept philosophes chinois.*

19° *Des antiquités de la Chine* et des autres parties du monde.

20° *Chronologie de la Chine* en 4 parties, depuis l'origine jusqu'au temps présent.

[1] Les A. M.-E. possèdent le texte de ce bref, vol. 270, p. 89 et un certain nombre d'écrits de l'évêque, datés soit de Chine, soit des Indes.

[2] *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, Paris, 1865, vol. 5, p. 230.

« Voyant que j'étais en risque d'être arrêté par le mandarin, le 22 juillet, sous prétexte d'aller me faire soigner d'une petite infirmité par un de mes disciples, je partis pour m'enfuir, par les montagnes jusqu'à Sou-nan-fou[1], petite ville de la province du Kouei-tcheou, à six journées de chemin par terre. Il faisait des chaleurs très fortes ; j'arrivai heureusement dans cette ville, le 27 du même mois. Depuis plus de cent ans, de ville privilégiée elle est réduite à l'état de ville du gouvernement. J'y ai laissé encore quelques-uns de mes compagnons chinois comme à Pien-tchou-fou, afin qu'ils tâchent d'y prêcher plus librement que je ne le puis, non seulement au peuple, mais encore aux mandarins. Ces deux hommes que j'y ai laissés viendront me retrouver au mois de septembre pour passer alors tous ensemble à Chung-king-fou et arriver jusqu'à nos missions ».

En dehors de la ville de Se-lan, dont parle ici l'évêque, il y avait encore à cette époque des chrétiens dans les environs. Il est question, dans une biographie manuscrite de Mgr Mullener, de la station de Ou-tchoan hien, mais on ne distingue pas aisément s'il s'agit de la ville ou du pays compris dans la sous-préfecture de ce nom.

La famille Yang de Mao-tien fait remonter à cette époque les premières conversions de ses ancêtres ; l'occasion en aurait été une brouille survenue lors du partage d'une somme dûe pour quelques actes de sorcellerie. Sur cinq branches de la famille, la jeune demeura païenne et l'aînée alla se fixer à Sie-cha-pin.

Citons encore, dans le nord-est de la province, la station de Tien-cha-pa, dont firent partie les Tsin venus de Yuen-ho-se ; les plus anciens membres connus de cette famille, sont deux frères : l'un, probablement Tsin Pan-ouang, fut converti par la lecture de livres de doctrine, que lui donna un catéchiste de Tchong-kin ; l'autre ne se convertit pas et continua son métier de sorcier. On raconte qu'un jour, devant une multitude de curieux, il annonça que, par son art, il ferait sortir une grenouille de dessous une pierre ; c'était d'autant moins difficile que préalablement il avait eu soin de l'y placer ; mais son frère, Tsin Pan-ouang, profitant d'un instant d'absence ou d'inattention, substitua à la grenouille un serpent qui mordit le prestidigitateur.

Tsin Pan-ouang fut, paraît-il[2], emprisonné pour la foi. Le mandarin aurait envoyé treize satellites pour le prendre ; le chrétien exigea pour se rendre au prétoire une chaise à porteurs qui lui fut accordée. Quand les satellites le frappaient, il leur disait : « Tuez-moi, mais que ce soit pour motif de religion. » En prison, il demanda du tra

[1] Se-lan fou.

[2] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 339.

vail au mandarin. Celui-ci, voyant une bravade dans ces paroles, lui ordonna de soulever une grosse pierre chauffée depuis longtemps par les rayons du soleil. Aussitôt, raconte-t-on, un léger nuage couvrit cette pierre de son ombre ; trois fois on la changea de place et trois fois le fait se renouvela. Etonné, le mandarin s'écria : « Vraiment le ciel se déclare pour cette religion. » Il voulut renvoyer le chrétien en lui donnant deux ligatures pour frais de son voyage. « Comment, fit Tsin, deux ligatures, mais pendant mon séjour au prétoire, j'aurais pu en gagner huit ou dix. Il faut me les donner. » Le mandarin céda, et le chrétien retourna chez lui où il réussit à convertir quelques familles[1].

En 1715 et 1716, deux jésuites géographes, les PP. Fridelli[2] et J.-B. Régis[3] parcoururent une partie de la province pour en faire la carte[4]. Sans doute profitèrent-ils de cette circonstance pour annoncer la parole de Dieu.

Cependant, toujours retiré dans la petite capitale de nos possessions indiennes, Visdelou ne se désintéressait pas du Kouy-tcheou ; mais voyant bien qu'il était dans l'impossibilité absolue de s'en occuper, il céda le soin de cette mission à Mgr Mullener, alors Vicaire apostolique du Su-tchuen[5]. Voici, en effet, les paroles de ce dernier, écrites le 7 août 1721, au Légat apostolique, Mgr Mezzabarba : « L'administration de la province du Hou-kouang et de celle du Kouei-tcheou m'a été remise par Mgr Visdelou ; comme je ne veux pas perdre ma province du Se-tchoan avec les états des montagnes, je céderai celle du Hou-kouang en retenant seulement le provicariat du Kouei-tcheou, parce que dans cette province il n'y a aucun missionnaire. »

[1] Il reste des Tsin à Tchou-choui, dans la sous-préfecture de Yu-kin, en particulier Tsin Che-tsai qui dit sa famille chrétienne depuis huit générations.

[2] Embertus Xavier Fridelli, allemand, nom chinois Ti ; il quitta l'Europe en 1705.

[3] Le P. Régis (voir la note 1 au commencement de l'Introduction du présent volume) est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Concordia chronologiæ Annalium sinensis imperii, cum epochis Historiæ nostræ sacræ et prophanæ a creatione mundi usque ad initium æræ christianæ*. Un abrégé de cet ouvrage a été traduit en français et en anglais. Abel Rémusat a consacré un article au P. Régis dans la *Bibliothèque Universelle* et dans les *Nouveaux Mélanges asiatiques* II, pp 235-239. Le nom chinois du P. Régis était Loui.

[4] *Description de la Chine*, etc., par du Halde, vol. I, préface p. XXXV et p. XLIII.

[5] Mgr Jean Mullener était né à Brême, diocèse d'Osnabruck, le 4 octobre 1673, avait été admis dans la Congrégation de la Mission à Madras, le 25 janvier 1699, par M. Appiani. Il fut pendant plusieurs années missionnaire au Su-tchuen ; en 1702 il alla à Canton, en 1704 revint au Su-tchuen dont il fut nommé Vicaire apostolique en 1716, et au mois de décembre de cette même année, sacré à Pékin évêque de Myriophite.

Seize ans plus tard, le 11 novembre 1737, Visdelou mourut à Pondichéry[1]; cinq ans après il fut suivi dans la tombe par Mullener, qui expira à Sin-tou le 17 décembre 1742, entre les bras de Mgr de Martiliat, Vicaire apostolique du Yun-nan et du prêtre chinois Antoine Tang[2].

Le prêtre André Ly, qui lui a consacré quelques pages dans son intéressant *Journal*, se contente de nous dire que le vénéré défunt visitait les chrétientés du Kouy-tcheou, sans entrer dans aucun détail[3]. Son épiscopat, pas plus que les précédents, n'eut donc pas une influence notable sur l'évangélisation de la province.

Mullener eut pour successeur le dominicain Maggi, évêque de Barianée, qui avait été son coadjuteur et qui mourut après avoir remis ses pouvoirs à Mgr de Martiliat. Nous ne connaissons pas le texte de ces pouvoirs, mais les titres que Martiliat prend dans les actes officiels nous permettent d'apprécier la situation qui lui avait été faite. Dans un mandement daté de Tchen-tou, 9 octobre 1744, en annonçant la mort inopinée de Mgr Maggi, il s'intitule administrateur du Kouy-tcheou, provicaire délégué du Su-tchuen et du Hou-kouang[4].

Maggi avait donc été comme Mullener administrateur du Kouy-tcheou ; Martiliat le fut également ; mais si en droit, le Kouy-tcheou ne demeurait pas sans pasteur, en fait, personne ne l'évangélisait. Avant son retour en Europe, le 1er décembre 1747, Martiliat nomma le procureur des Missions-Etrangères à Macao, J.-B. Maigrot, provicaire du Yun-nan, du Su-tchuen et du Kouy-tcheou[5].

Ce choix fut ratifié et complété par le Souverain Pontife[6] qui nomma J.-B. Maigrot[7] évêque de Sura et Vicaire apostolique du Su-

[1] Son oraison funèbre fut prononcée par le P. Norbert ; elle a été publiée sous ce titre : *Oraison funèbre de M. de Visdelou, jésuite, évêque de Claudiopolis, Vicaire apostolique en Chine et aux Indes, etc., décédé à Pondichéry le 11 novembre 1737 et inhumé dans l'Eglise des RR. PP. Capucins, missionnaires apostoliques et curés, prononcée le 11 décembre suivant par le R. P. Norbert, capucin de Lorraine, missionnaire apostolique et procureur des Missions des Capucins des Indes en cour de Rome*. (*Mémoires historiques du P. Norbert*, pp. 468 et suiv.)

[2] *Journal d'André Ly*, p. 436, publié par Adrien Launay, 1 vol. in-8. Alphonse Picard et fils, éditeurs, 82, rue Bonaparte. Paris, 1906.

[3] Il parle seulement d'un bachelier Antoine Lou, de la province du Kouy-tcheou, cousin germain de Cécile, épouse de Benoît Yen. Antoine Lou fut baptisé par Mgr Mullener.

[4] A. M.-E., vol. 443, p. 245.

[5] A. M-E., vol. 444, p. 117.

[6] Voir à l'*Appendice* I le texte de la lettre de Mgr de Martiliat nommant M. J.-B. Maigrot son provicaire.

[7] De Langres, parti de France en 1740.

tchuen ; l'élu mourut le 20 octobre 1752, avant d'avoir reçu ses bulles. Il fut remplacé par Pierre-Antoine-Etienne La Cerre[1], ancien missionnaire à Siam, procureur à Macao de 1751 à 1753, qui fut nommé évêque de Zéla, mais n'accepta pas et revint en Europe en 1756 ou 1757.

Son successeur, Claude-François de Reymond[2], nommé évêque de Cinna en 1756, mourut à Macao, le 28 novembre de la même année, avant d'être sacré.

Il suffit de lire les dates de nomination, de refus ou de mort, pour comprendre que ces trois prélats ne purent s'intéresser pratiquement au Kouy-tcheou. D'ailleurs, si nous en jugeons par le bref de J.-B. Maigrot, le seul dont nous possédions le texte, ils ne reçurent de juridiction que sur le Su-tchuen.

Les prêtres chinois André Ly et Luc Ly, demeurés seuls dans cette dernière province, eurent trop de travaux à faire autour d'eux pour s'occuper du Kouy-tcheou. Le premier nous raconte seulement dans son *Journal* un fait concernant l'évangélisation de ce pays.

« En 1754, écrit-il[3], un chrétien du Kouy-tcheou, nommé Tang retournant de Pékin dans sa patrie, emmena avec lui un missionnaire européen, âgé d'une cinquantaine d'années, dont j'ignore la nationalité et la Congrégation ; je sais seulement qu'il avait quatre domestiques, dont l'un s'appelait Matthieu. Ce missionnaire se fixa non loin de la ville de Khien-si, au village de To-to-pa. Il convertit 53 familles, dont une du nom de Lou. Il acheta du licencié chrétien, Tong, pour 40 taëls, une petite propriété dans laquelle il construisit une maison et une grande et belle église. La persécution ayant éclaté au Su-tchuen, les chrétiens du Kouy-tcheou furent également poursuivis, et le missionnaire Pan, le licencié Tong et quelques autres furent arrêtés et conduits devant le mandarin. Mais, grâce à une somme d'argent, ils furent remis en liberté. Le mandarin se lia même d'amitié avec le missionnaire, et lui offrit une inscription honorifique qui fut placée aux portes de l'église. »

Bientôt nous verrons ce fait contrôlé par un missionnaire et reconnu sans aucun fondement.

[1] Du diocèse de Toulouse, missionnaire à Siam en 1737.

[2] Du diocèse de Saint-Claude, parti de France en 1753.

[3] P. 452.

III

Pottier. — Son voyage au Kouy-tcheou en 1759. — Renseignements sur les chrétiens. — Baptêmes. — Pottier a-t-il ou non juridiction sur le Kouy-tcheou. — La question est portée à Rome. — Décret de novembre 1762.

Au mois de mars 1756, arriva au Su-tchuen le prêtre français que l'on considère à juste titre comme le fondateur de la mission de cette province : François Pottier, né à La Chapelle Saint-Hippolyte, près de Loches (Indre-et-Loire), le 9 mars 1726, parti de France pour la Chine, 30 décembre 1753[1].

Après avoir, pendant les premières années de son apostolat, activement travaillé au Su-tchuen, le jeune missionnaire tourna son attention vers le Kouy-tcheou et il s'y rendit en 1759. Lui-même nous fait le récit de son voyage en ces termes[2] : « Nos gens ne furent pas plus tôt partis pour Canton l'année dernière que je me suis mis en chemin, et après huit jours de route, nous parvînmes enfin au lieu où je savais qu'il y avait quelques chrétiens. Il faut cependant avouer que notre route fut en partie interrompue par le séjour de cinq à six jours parmi deux à trois familles chrétiennes habitant sur de hautes montagnes où il ne se trouve que ce que nous appelons en notre langue « bled de Naple ». Cette nourriture leur est ordinaire comme à nous le froment ou le riz. Il y avait environ dix ans que ces chrétiens dont je parle n'avaient pu approcher des sacrements, car six ans auparavant les hommes et les femmes avaient descendu ces montagnes rapides et escarpées pour aller dans une chrétienté à trois jours de chemin, afin d'approcher des sacrements. Aussitôt donc que j'eus, avec la grâce du Seigneur, rempli mon obligation envers eux, nous continuâmes notre route vers Kouy-tcheou, où nous arrivâmes après quatre jours et plus de chemin ; nous descendîmes chez une famille anciennement chrétienne qui, quelques années auparavant s'était transportée de la province de Su-tchuen dans celle de Kouy-tcheou. La nourriture est la même que dans la chrétienté dont j'ai déjà fait mention.

[1] *La Mission du Su-tchuen au XVIIIe siècle. Vie et apostolat de Mgr Pottier, son fondateur, évêque d'Agathopolis, Vicaire apostolique en Chine, membre de la Société des Missions-Etrangères*, par Léonide Guiot, ancien conservateur des forêts, 1 vol. in-8. Téqui, libraire-éditeur, Paris, 1892.

[2] A. M.-E., vol. 436, p. 813, vol. 446, p. 324. Lettre à M. Le Bon, procureur à Macao, septembre 1760. Dans une autre lettre du 15 septembre de la même année, adressée à M. Darragon, un des directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, M. Pottier raconte le même voyage, mais plus succinctement. *A. M.-E.*, vol. 436, p. 736.

« Deux ans auparavant, un jeune homme de ce même lieu, qui était descendu dans la province du Su-tchuen pour faire commerce, embrassa la religion chrétienne, aux exhortations de Sun Petrus, notre courrier. Ce nouveau chrétien étant de retour dans sa patrie exhorta sa mère, sa belle-sœur et son frère à se faire chrétiens. Tous en effet commencèrent à apprendre les prières et la doctrine, et à mon arrivée j'eus la consolation de trouver ces nouveaux prosélytes affermis dans la foi, persévérant chaque jour dans la prière. Après les exhortations et instructions nécessaires de quelques jours, je leur administrai le baptême ainsi qu'aux petits enfants. Le bon Dieu toucha le cœur de quelques autres qui, convaincus de la vérité de la sainte religion, se firent aussi chrétiens, sans cependant recevoir le baptême, ne sachant pas suffisamment leur doctrine ni leurs prières.

« J'aurais bien souhaité séjourner parmi eux plus longtemps ; mais, soit à raison de leur pauvreté, soit à cause de leur timidité, après huit ou neuf jours d'instructions, nous nous séparâmes après leur avoir donné quelques livres de religion et les avoir exhortés à la persévérance. Il y a environ vingt chrétiens dans cette station nouvellement ouverte ; comme à mon départ tous me prièrent de ne pas les abandonner, et de revenir les visiter, mon dessein est, cette année comme l'an passé, aussitôt après le départ de nos courriers pour Macao, de faire tous mes efforts pour les revoir. Priez le Seigneur qu'il m'y conduise en paix et que je puisse faire quelque chose pour sa sainte gloire. »

En résumé dans ce voyage, Pottier administra le baptême à quatre adultes et à six enfants, il reçut dix païens à l'adoration[1]. Il ne s'était cependant pas avancé très loin dans le pays, et la chrétienté qu'il visita doit être celle de Mao-tien ; quant aux autres stations auxquelles il fait allusion, ce sont, sans doute, celles des environs de Se-lan.

C'est alors qu'il entendit parler de l'histoire du missionnaire Pan et de l'église construite par lui à To-to-pa. Désireux de connaître la vérité sur ce fait, il envoya le 21 juillet 1760, deux chrétiens capables qui, après un voyage de 22 jours, revinrent lui apprendre que tout était faux[2].

Si ce voyage ne fit pas découvrir d'église à To-to-pa, il permit d'en

[1] A. M.-E., vol. 436, p. 897. Rapport à la Propagande, 22 août 1762.

[2] « Voilà donc ce qu'ils m'ont dit : « Arrivés au lieu rapporté par l'historien, nous y avons séjourné six jours, examinant et parcourant chaque jour les environs, faisant des perquisitions et interrogations dans chaque endroit ; mais nous n'y avons trouvé pour vrai que la profession d'une secte rebelle répandue presque dans tout l'Empire. Tout ce qu'a rapporté le chrétien en question est donc faux et purement inventé. » *A. M.-E.*, vol. 446, p. 325 et vol. 436, p. 814. Lettre à M. Le Bon, procureur à Macao. Voir aussi la lettre à M. Darragon, *A. M.-E.*, vol. 436, p. 737.

rencontrer ailleurs. « A notre retour de ce lieu, racontèrent les courriers[1], passant par un district civil de la même province, à trois jours du premier, nous y avons trouvé une chrétienté formée et conduite par un ancien chrétien qui autrefois reçut le baptême dans la province du Su-tchuen, et qui de retour dans sa patrie exhorta à la sainte religion quatre ou cinq familles qui persévèrent encore dans la foi et même dans une ferveur qu'on ne trouve pas parmi les chrétiens des autres lieux qui chaque année approchent des sacrements.

« Parmi environ 60 chrétiens qui y servent le Seigneur, il n'y a que celui dont j'ai parlé ci-dessus qui ait reçu le baptême, n'ayant jamais vu de prêtres ni de catéchistes. S'ils fréquentent les villes ou les marchés, ils ne manquent pas de porter au cou leur chapelet, afin, disent-ils, que les gentils les connaissant chrétiens, ne viennent pas les molester pour les superstitions, et que si par hasard ils rencontraient dans leur chemin quelque chrétien d'autres provinces, ils en fussent connus pour chrétiens. Ils ont des livres en assez grand nombre. Sur leur porte, ils attachent au dehors le signe de la croix, et au dedans de la maison une image. »

« A peine fûmes nous entrés, continuent mes deux envoyés, que les hommes et les femmes, après les salutations ordinaires, nous prièrent tous ensemble de leur faire l'exhortation. L'ancien chrétien qui les conduit sait faire chaque année le calendrier des dimanches, des jeûnes de l'année, et, pour cette raison, tout ce qui est prescrit par l'Eglise est parmi eux fidèlement observé. » Enfin, il ne leur manque que le saint baptême, car ils savent tous leurs prières et la doctrine. Ils doivent me recevoir l'année prochaine ; si le Seigneur me conserve la vie et les forces, j'espère m'y transporter, nonobstant une route de dix jours qu'il faut faire sans reposer, et les montagnes nombreuses et escarpées qu'il faut franchir chaque jour. »

La persécution que Pottier subit en 1760, son arrestation le 8 septembre et son emprisonnement qui dura jusqu'à la fin du mois de décembre de la même année, ne détournèrent pas son attention du Kouy-tcheou. Aussi lisons-nous dans une de ses lettres[2] :

« La persécution ne fait pas tant ma croix que la difficulté de me rendre où je suis appelé, jusques dans la province du Kouy-tcheou, dont les chrétiens, que je visitai en 1759, m'ont fait annoncer depuis peu qu'ils me désirent extrêmement. Je ressens moi-même d'autant plus d'ardeur à m'y rendre, que je soupçonne qu'il s'y trouve beaucoup de nouveaux convertis à l'occasion de plusieurs bons livres que j'y laissai du temps de ma première visite. »

[1] A. M.-E., vol. 446, p. 325. Lettre de M. Pottier, sept. 1760.

[2] A. M.-E., vol. 437, p. 63. Lettre à M. Le Bon, Su-tchuen, 12 août 1762.

Si le missionnaire ne put se rendre au Kouy-tcheou, plusieurs païens de cette province venus pour leur commerce au Su-tchuen y embrassèrent la foi[1] ; et en 1762 un catéchiste fut envoyé « dans la partie orientale où quelques chrétiens, abandonnés depuis six ans, sont encore occupés à prier pour une famille possédée[2] ».

Cependant, dès avant son voyage, Pottier avait des doutes sur l'étendue de ses pouvoirs, et il se demandait s'ils étaient restreints au Su-tchuen et au Yun-nan ou s'ils comprenaient également le Kouy-tcheou. Le 20 octobre 1758, il avait écrit à Le Bon[3], procureur des Missions-Etrangères à Macao, la lettre suivante[4] :

Je vous demande deux choses, mon cher Procureur, d'examiner, en premier lieu, si la province du Kouy-tcheou a été accordée par le Saint-Siège aux Français conjointement avec la province du Su-tchuen et celle du Yun-nan, ou au moins si depuis peu le Saint-Siège en a frustré les Français pour la donner à un autre Corps, car je sais que M. Maigrot, dans les pouvoirs qu'il accorda, se dit provicaire du Kouy-tcheou ; et il me faudrait une copie de cette concession, supposé qu'il en soit ainsi, comme je le pense. En 2e lieu, si cette concession aux missionnaires Français est indubitable, d'interroger secrètement ou les Jésuites Français ou les Portugais de Saint-Joseph qui seuls envoient en Chine des missionnaires.

Si toutes choses bien examinées, la province du Kouy-tcheou a été séparée du Su-tchuen et du Yun-nan par la Sacrée Congrégation pour la donner à une autre Congrégation, nous n'aurons pas un seul mot à dire, mais si c'est le contraire, il sera assez difficile de procéder, et selon moi, il n'y aura d'autre moyen que de recourir à la Sacrée Congrégation ; si, avec votre réponse sur ce sujet, mon cher Procureur, vous m'envoyez mon viatique, je ne manquerai pas certainement d'envoyer quelqu'un, supposé que la province du Kouy-tcheou reste encore unie à celles du Su-tchuen et du Yun-nan, ce dont j'aurais presque quelque soupçon contraire, car je viens de remarquer dans la feuille des pouvoirs que nous a donnée M. La Cerre et dans la nomination de provicaire qu'a faite de moi M. de Reymond, ces deux Vicaires apostoliques ne font aucune mention de la province du Kouy-tcheou, il n'y a que M. Maigrot qui, dans l'étendue de son provicariat ait compris le Kouy-tcheou. Le procureur de la Sacrée Congrégation pourra vous instruire sur le fait, autrement il faudra écrire à M. Benazet, notre procureur à Rome, ce que je vous prie de faire par vous-même, ayant quelques raisons particulières pour ne pas écrire moi-même à ce nouveau procureur.

A la fin de l'année suivante un prêtre chinois, Pie Lieou[5], origi-

[1] A. M.-E., vol. 436, p. 897. Rapport à la Propagande, 22 août 1762.

[2] A. M.-E., vol. 437, p. 39. Lettre à M. de Lalanne, 21 septembre 1763.

[3] De Saint-Malo, parti en 1745 pour Siam, procureur en 1754, évêque de Métellopolis en 1766, Vicaire apostolique de Siam, en 1776 mort à Goa, le 27 octobre 1780.

[4] A. M.-E., vol. 446, p. 65.

[5] Pie Lieou avait un frère prêtre nommé comme lui Pie Lieou, aussi pour les distinguer, nommait-on l'aîné Pie major et le cadet Pie minor.

naire du Su-tchuen où il était revenu visiter sa famille, après avoir achevé ses études, au collège de la Propagande à Naples, avait eu avec le missionnaire sur le même sujet cet entretien [1] :

Etant à converser avec Pie major, raconte Pottier, il me déclara naïvement que le procureur de la Congrégation de la Propagande avait d'abord eu dessein de l'envoyer dans le Kouy-tcheou, soit pour y prêcher la sainte religion, soit pour entretenir les chrétiens ; cependant je doute du dernier dessein, car comment le Père Guillelmi [2] aurait-il eu connaissance de cette chrétienté que nous-mêmes, beaucoup plus proches et plus voisins, n'avions auparavant jamais connue. De plus M. Pie ne m'a jamais fait aucune mention de cette chrétienté, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il en eût eu connaissance. Mais, ajouta aussitôt le dit M. Pie, Monseigneur l'Evêque et le Vicaire apostolique de la province du Xen sy détourna le Père Guillelmi de ce dessein, apportant pour raison le défaut de missionnaires dans la province de Xan-tong. Après avoir écouté toutes les raisons de ce nouveau missionnaire, je lui répliquai que la province de Kouy-tcheou était depuis longtemps attachée au district de celle du Su-tchuen, et pour confirmation, je lui fis voir une communication de dispense *in disparitate cultûs* envoyée par M. Maigrot, qui, dans sa lettre aux missionnaires du Su-tchuen se dit provicaire apostolique des provinces du Su-tchuen et de Kouy-tcheou. « Mais, me répliqua M. Pie, si cela est ainsi, pourquoi donc M. Le Bon procureur des Missions françaises à Macao a-t-il déclaré que la province de Kouy-tcheou appartenait à quiconque voudrait en prendre possession quant au spirituel ? » Je lui répondis aussitôt que je ne savais point les paroles de M. notre procureur, mais que j'avais devant les yeux la preuve que la province de Kouy-tcheou était du district du Vicariat apostolique du Su-tchuen, qu'au reste cependant, il était libre à chaque missionnaire d'y entrer, pourvu qu'il eût l'approbation de la Sacrée Congrégation, mais aussi, que pour nous, nous ne cesserions d'y pénétrer jusqu'à ce que la Sacrée Congrégation nous en rappelât. Il me déclara que c'était M. La Cerre qui avait ainsi parlé.

Le Bon et le prêtre chinois avaient raison et Pottier se trompait au moins partiellement, ne songeant qu'aux pouvoirs de provicaire donnés par de Martiliat à J.-B. Maigrot, et oubliant ou ignorant que le bref qui avait nommé ce dernier Vicaire apostolique du Su-tchuen, n'avait pas parlé du Kouy-tcheou[3].

Quoiqu'il se crût certain de la valeur de ses arguments, Pottier avait déjà consulté l'évêque de Noélène, Vicaire apostolique de Co-

[1] A. M.-E., vol. 436, p. 815, vol. 446, p. 326. Lettre à M. Le Bon, septembre 1760.

[2] Ou Guglielmi.

[3] En arguant de la dispense donnée par M. Maigrot *in disparitate cultûs*, M. Pottier oubliait que ce ne pouvait être en vertu de pouvoirs reçus de Rome, puisque ces pouvoirs avaient été donnés après la mort de M. Maigrot. Le bref de celui-ci, en effet, est de janvier 1753 ; sa mort, arrivée en octobre 1752, n'était pas encore connue en Europe.

chinchine, Mgr Lerèvre[1], qui ne partagea pas sa manière de voir. Il en fut de même de Le Bon qui fit part de son opinion au prêtre chinois André Ly. Celui-ci communiqua cette lettre au missionnaire qui, sans tergiverser, prit la résolution de ne plus aller administrer les chrétiens du Kouy-tcheou, comme il l'écrivit en toute sincérité et humilité au procureur de Macao[2] :

J'ai eu communication de votre lettre à M. André ; j'y ai lu un article touchant la province du Kouy-tcheou. Je suis d'un caractère à me rendre docile aux ordres et aux conseils de mes supérieurs, et pour cette raison, selon la remarque de défunt Mgr de Noélène, je n'ose pas entrer davantage dans le Kouy-tcheou ; mais cependant, permettez, mon cher confrère, de faire mes remarques à cette occasion. S'il n'est fait aucune mention de cette province dans le bref de la nomination du Vicaire apostolique du Su-tchuen, il est aussi certain que cette province n'a été confiée à aucune autre Congrégation, au moins ne l'ai-je jamais ouï-dire, ni vous non plus ; il faut donc déduire de là que cette province n'appartient à personne, que c'est un pays abandonné et qu'elle appartient, selon l'expression de M. La Cerre, au premier qui pourra y entrer : si j'y entre, c'est plutôt par un motif de charité, pour le salut des âmes qui y sont déjà converties que par le droit de juridiction. Je vous prie, cher confrère, de réfléchir un peu sur ce sujet et de me communiquer votre sentiment, car je porte compassion à presque cent chrétiens habitant en divers lieux de cette province. S'ils se trouvent abandonnés, ils oublieront peu à peu Dieu et leur âme ; nous sommes ici les seuls missionnaires de Chine qui ayons connaissance de ces chrétiens. Si votre sentiment est semblable à celui de Mgr de Noélène, je n'oserai jamais y mettre le pied ; mais il conviendrait, par un motif de charité, d'en donner au moins quelque avis à la Sacrée Congrégation, afin qu'elle en dispose à sa volonté et selon le plus grand bien.

Dans une lettre adressée à Darragon, un des directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, Pottier avait fait les mêmes observations empreintes de bon sens et de zèle pour le bien des âmes. En terminant, il s'adressait à tous les directeurs du Séminaire et leur disait[3] :

Je vous prie, Messieurs, de faire vos perquisitions auprès de la Sacrée Congrégation et nous mander ensuite si nous pouvons y exercer le saint ministère, en attendant que la Sacrée Congrégation en ait autrement disposé ; car je porte compassion à un assez bon nombre de chrétiens qui y sont habitants et qui seront absolument abandonnés si nous ne pouvons y entrer, puisqu'il n'y a aucune Congrégation qui en prenne soin.

Cette lettre fut comprise et le désir du missionnaire exaucé. En 1762, les directeurs du Séminaire adressèrent à la Propagande un

[1] Armand-François Lefèvre, de Boulogne-sur-mer, missionnaire à Siam de 1737 à 1742, évêque en 1742, mort au Cambodge le 27 mars 1760.

[2] A. M.-E., vol. 446, p. 417, Su-tchuen, 22 septembre 1761.

[3] A. M.-E., vol. 436, p. 880. Su-tchuen, 22 décembre 1761.

mémoire dans lequel, après avoir exposé ce que nous avons dit des travaux de Pottier au Kouy-tcheou et ses espérances d'un avenir heureux pour l'évangélisation, ils demandaient si le missionnaire avait ou non juridiction sur cette province, et dans le cas où il ne l'aurait pas eue, s'il pouvait continuer à y prêcher jusqu'à nouvel ordre; ils terminaient en priant la Propagande de vouloir bien prendre des mesures pour le salut des chrétiens et des païens de cette région.

La réponse fut vivement sollicitée par un missionnaire du Tonkin occidental, Jean Davoust[1], qui se trouvait alors à Rome, pour les affaires de son Vicariat.

J'ai fait de longs extraits de vos lettres, disait-il à Pottier[2], et je les ai envoiés à Mgr le Cardinal Spinelli[3], doyen du Sacré Collège et préfet de la Propagande, que j'ai l'honneur de connaître particulièrement et qui m'écrit assez souvent..... J'ai fait encore deux mémoires en votre faveur : l'un qui concerne la province du Kouey-tcheou dont j'ai déjà parlé, a eu un si prompt effet, que j'en ai été étonné moi-même. A peine la Sacrée Congrégation l'a-t-elle eu reçu que les Cardinaux se sont assemblés et qu'ils ont porté le décret que vous trouverez ci-inclus.

Ce décret dont parle Davoust fut donné par la Propagande le 15 novembre 1762; il accordait à Pottier pleins pouvoirs dans le Kouy-tcheou. En voici la traduction[4].

15 novembre 1762.

Sur le rapport du R. P. D. Marefusco, secrétaire, établissant que M. Pottier, François, prêtre français et provicaire dans l'empire chinois, avait trouvé dans une province très reculée, appelée Kouy-tcheou, plusieurs familles instruites par un chrétien des dogmes de la religion, mais en majeure partie, non encore baptisées, et dépourvues de tous secours religieux, et avait remarqué que les autres habitants de cette province étaient d'un bon naturel qui permettait d'attendre les meilleurs résultats de la prédication évangélique, pourvu qu'il lui fût permis de cultiver cette vigne et d'y envoyer des ouvriers, les Eminentissimes Cardinaux, après avoir délibéré entre eux, décrétèrent d'accorder à M. François Pottier, jusqu'à ce que la Sacrée Congrégation en ait statué autrement, tous les pouvoirs nécessaires pour la province du Kouy-tcheou.

Ce décret de la Sacrée Congrégation présenté à S. S. Clément XIII, dans l'audience du 21 novembre, a été approuvé et ratifié dans tous les pouvoirs

[1] De Mayenne, parti de France en 1753, évêque de Céram, coadjuteur en 1771, Vicaire apostolique du Tonkin occidental en 1780, mort le 17 août 1789, à l'âge de 63 ans.

[2] A. M.-E., vol. 25, p. 321. Paris, 24 janvier 1763.

[3] Préfet de la Propagande de 1756 à 1763.

[4] A. M.-E., vol. 254, p. 369, vol. 446, p. 558. Voir à *l'Appendice* II et III le texte de la demande de pouvoirs et celui du décret.

qu'il contenait. De plus S. S. revalide d'avance tout ce qui n'aurait pas été fait légitimement dans l'exercice de ces pouvoirs.

Donné à Rome, dans le palais de la Sacrée Congrégation, le jour et l'année indiqués ci-dessus.

J. Cardinal SPINELLI,
Préfet.
M. MAREFUSCO,
Secrétaire.

IV

Envoi d'un catéchiste au Kouy-tcheou. — Kerhervé Vicaire apostolique du Su-tchuen. — Pottier lui succède. — Alary au Kouy-tcheou — Persécution en 1772. — Premier voyage de Moye au Kouy-tcheou (mai 1774). Le missionnaire est arrêté. — Baptême d'un jeune homme peut-être originaire de Hin-y fou.

Ce décret, reçu en 1763 [1], tranquillisa Pottier et lui inspira un désir plus vif de s'occuper du Kouy-tcheou ; malheureusement le petit nombre de prêtres, ses collaborateurs, ne lui permettait pas de s'y rendre. Pour parer à cet inconvénient, il envoya, en 1764, un catéchiste qui revint l'année suivante.

« Il m'a annoncé, écrit le missionnaire [2], que les chrétiens du Kouy-tcheou, quoique non encore baptisés, si on en excepte deux ou trois, persévèrent toujours dans la foy, et quelques autres familles nouvellement converties. M. Luc Ly se propose de s'y transporter en peu. »

Ce dessein ne semble pas avoir été mis à exécution, et Luc Ly qui avait été chargé du nord et de l'est du Su-tchuen, n'eut pas le temps de faire l'administration des chrétiens dans cette dernière province et dans celle du Kouy-tcheou. Il se contenta de former des projets et de demander « qu'on envoyât [3] un prêtre européen avec un autre chinois, pour résider dans la province du Kouy-tcheou, et administrer cent et plus de chrétiens qui s'y trouvaient et dont la plus grande partie n'est pas encore baptisée. »

La nomination, pendant l'année 1763, de Pierre-Jean Kerhervé [4] en qualité d'évêque de Gortyne et de Vicaire apostolique du Su-tchuen ne changea rien à la situation. Ce missionnaire, qui travaillait dans le royaume de Siam depuis 13 ans, refusa l'épiscopat et mourut à Chantaboun le 22 janvier 1766 [5].

[1] A. M.-E., vol. 437, p. 40. M. Pottier à M. de Lalanne, 21 septembre 1763.

[2] A. M.-E., vol. 446, p. 721. Lettre à M. Le Bon, Su-tchuen, 21 septembre 1765.

[3] A. M.-E., vol. 437, p. 200. Lettre de M. Pottier à MM. Hody et Darragon, Su-tchuen, 30 septembre 1768.

[4] Du diocèse de Quimper, missionnaire à Siam en 1750.

[5] A. M.-E., vol. 885, pp. 825, 932, vol. 891, pp. 1035, 1042.

Pottier lui succéda avec le titre d'évêque d'Agathopolis, qui lui fut conféré par un bref du 24 janvier 1767 [1]. Après sa consécration épiscopale, qui eut lieu le 10 septembre 1769, à Si-gan fou, dans la province du Chen-si, il chargea un de ses missionnaires, Georges Alary [2], du Su-tchuen oriental et du Kouy-tcheou.

Alary avait été missionnaire dans le royaume de Siam et particulièrement dans la ville de Mergui. En 1764, il fut maltraité par les Birmans qui l'année suivante l'emmenèrent en esclavage. Rendu à la liberté, il passa quelque temps à Calcutta et les troubles politiques qui agitaient Siam l'empêchant de retourner dans ce pays, il partit, sur le conseil du procureur de Macao, pour le Su-tchuen. Nous n'avons à peu près aucun détail sur le voyage d'Alary au Kouy-tcheou ; nous savons seulement qu'il se rendit dans cette province à la fin de 1769 et obtint quelques succès sur un point où Pottier n'avait pas pénétré. Très probablement ce point fut le pays de Tsen-y, comme on peut le conclure d'une lettre que lui écrivit plus tard le Vicaire apostolique du Su-tchuen, et dans laquelle il lui disait : « M. Moye... a entrepris le long et pénible voyage du Kouy-tcheou, après être revenu de Tsen-y-fou, où vous êtes allé une fois. »

En 1773, Alary fut rappelé en France pour être directeur du Séminaire des Missions-Etrangères. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il eût un successeur.

Le Kouy-tcheou aurait cependant eu besoin de pasteur, d'autant plus que durant cette période de solitude, les chrétiens des stations du Nord-Est subirent la persécution en 1772.

Pottier écrivit un double récit de cet événement ; ses deux lettres [3] se complètent, quoique les faits n'y soient pas toujours relatés avec une clarté suffisante, du moins nous a-t-il semblé. Nous allons en résumer une partie et citer les passages principaux :

« Des mandarins du Kouy-tcheou ayant trouvé dans les maisons de quelques chrétiens des livres de religion les lurent, les comprirent mal et décidèrent d'arrêter ceux qui les possédaient. De leur empri-

A. M.-E., vol. 270, p. 379.

[2] Du diocèse d'Albi, missionnaire à Siam en 1763, passa au Su-tchuen en 1767, mort à Paris le 4 août 1817. Son nom chinois fut Li.

[3] A. M.-E., vol. 437, p. 462. Lettre à M. Alary, Su-tchuen, 1er octobre 1773. Relation : A. M.-E., vol, 437, p. 440, 506, vol. 447, p. 119. Les *Nouvelles Lettres Edifiantes* ont publié une partie de ces lettres. *Nouvelles Lettres Edifiantes* des Missions de la Chine et des Indes-Orientales, 8 vol. in-16, de l'imprimerie d'Adrien Le Clère, imprimeur de l'archevêché de Paris, quai des Augustins, nº 35. Paris, 1818, vol. 1, pp. 167 et 175.

sonnement et de leurs interrogatoires, nous ne connaissons rien, nous savons seulement que l'un d'eux, Tsiang Hiang-ha[1] fut condamné à l'exil à perpétuité dans la province de Nankin, et les autres à un exil de trois ans seulement. Parmi ces derniers se trouvait le chrétien Vincent Ouen Tong-chan ou Ouen Se-hoa[2], de la famille Ouen de Mao-leao[3]. « Dix de ces confesseurs se sont particulièrement distingués par leur fermeté, écrit Mgr Pottier[4]. Comme ils étaient en prières lorsqu'on vint pour les tirer de la prison, ils demandèrent qu'on les laissât achever leur pieux exercice avant de sortir. Au moment de partir pour leur exil, on leur proposa d'abandonner la religion chrétienne ; mais ils répondirent que puisqu'ils étaient bannis pour elle, il était injuste d'exiger encore qu'ils y renonçassent, et qu'au reste ils n'y consentiraient jamais. » Quelques autres furent moins vaillants et prononcèrent le mot *houi*, *je me repens*, il est vrai que plus tard, en bons Chinois plus habiles en explications qu'en dogme, ils prétendirent qu'ils avaient employé ce mot *houi* dans le sens de retourner, et qu'ils avaient voulu dire : « Je retournerai dans ma maison[5]. »

Après cette persécution les autorités du Kouy-tcheou adressèrent à l'empereur l'exposé suivant :

« Lorsqu'on a examiné les sectateurs de la religion du maître du Ciel, qui ont été arrêtés, au nombre de vingt-cinq, dans les deux provinces de Su-tchuen et de Kouei-tcheou, en 1772, on leur a trouvé plusieurs livres, tant anciens que nouveaux, qui traitent de leur religion, une figure en cuivre d'un homme crucifié, qu'ils nomment Jésus, des calendriers pour les fêtes qu'ils célèbrent parmi eux.

« Ils ont dans leurs maisons une tablette sur laquelle sont écrits ces mots : « Au vrai Esprit, souverain maître et créateur du ciel et de la terre, des hommes et de toutes choses. » Ils s'assemblent un certain jour de la semaine[6]. Ils ne font point de quêtes parmi eux pour ramasser de l'argent ; ils ne prennent point part aux révoltes, ils n'excitent point de troubles, ils ne bâtissent point de temples. En tenant cette

[1] Serait-ce le même que le futur prêtre J.-B. Tsiang, dont nous parlerons plus loin, et qui revint après 3 ans d'exil ? Et quel rapport aurait-il avec Tsiang dont il est parlé dans l'ordonnance ? (p. 26).

[2] Il fut arrêté par le mandarin Pan.

[3] Avant d'habiter Mao-leao, cette famille habitait Sou-tsen.

[4] *N. L. E.*, vol. 1, p. 175. Précis d'une relation écrite en 1773.

[5] Cette explication ne saurait être exacte qu'à condition qu'ils aient mal prononcé le mot *houi*, qui au 3e ton signifie se repentir, et au 2e ton retourner, mais dont le caractère pour l'écrire est différent.

[6] Expression probablement inexacte puisque les Chinois n'ont pas la division en semaines.

conduite, ils espèrent qu'ils éviteront la transmigration des âmes (ou la métempsycose). »

Le rescrit contenant la réponse de l'empereur à cet exposé, était conçu en ces termes : « Je connais depuis longtemps la religion du maître du ciel : conformez-vous à mes ordres. »

Après avoir reçu ce rescrit, continue Pottier, les mandarins firent publier, à la fin du mois de septembre de l'année dernière, l'ordonnance suivante, conjointement avec l'exposé qu'ils avaient présenté à l'empereur, et sa réponse :

« Tout bien pesé et mûrement examiné, nous avons jugé que ces pratiques sont vaines et ridicules, contraires à la saine raison et aux bonnes mœurs. Ainsi, conformément aux lois établies, les susdits coupables qui ont été arrêtés et examinés, doivent être traités comme les sectateurs des mauvaises religions, et punis comme tels.

« Pour ce qui concerne le nommé Tsiang qui, en l'année 1771, a distribué aux autres les susdits livres, images, crucifix, calendriers, etc., et qui s'est évadé avant qu'on arrêtât les autres, sans qu'on puisse savoir où il s'est retiré, ni d'où lui sont venus les livres qu'il a distribués : vu que jusqu'à présent on n'a pu le prendre, tous les mandarins des deux provinces du Su-tchuen et Kouei-tcheou réuniront leurs efforts pour le faire arrêter au plus tôt, afin qu'il soit sévèrement puni, et ensuite mis en prison pour y attendre sa sentence de mort.

« Quant à ceux qui ont gardé chez eux des livres défendus, ou qui les ont distribués, ils seront punis de cent coups de bâton, et ensuite envoyés en exil pour toujours, à trente lieues de distance de leur domicile. Les autres sectateurs, comme étant moins coupables, recevront cent coups de bâton, et seront exilés pour trois ans seulement. Enfin ceux qui auront fait profession de la susdite religion, de bouche seulement, s'ils n'ont chez eux ni livres, ni images, seront punis légèrement ; après avoir reçu quatre-vingts coups de bâton, ils porteront la cangue pendant un mois, lequel temps expiré, ils recevront de nouveau quarante coups de bâton, et ne seront renvoyés libres qu'après que chacun d'eux aura renoncé à sa religion, par un écrit qu'ils donneront à leurs juges respectifs.

« Les mandarins des différentes villes veilleront avec soin pour empêcher que la susdite religion ne se propage de nouveau dans les lieux qui sont sous leur juridiction.

« Les voisins des chrétiens qui, sous prétexte d'amitié, auront négligé de les dénoncer, seront punis de trente coups de bâton. Comme il est à craindre que quelques-uns des chrétiens accusés ne cherchent à faire des prosélytes, il est enjoint à tous les mandarins subalternes des deux provinces de Su-tchuen et de Kouei-tcheou, sous telles

peines que de droit, de publier au plus tôt la présente ordonnance dans leurs districts respectifs, afin qu'après six mois, depuis cette publication, ils puissent avoir une connaissance certaine de tous les coupables. Si, nonobstant toutes ces diligences, quelqu'un du peuple s'obstine à professer cette religion, et refuse de se présenter devant ses juges, qu'il soit procédé contre lui, et qu'on lui fasse subir les châtiments les plus rigoureux. Enfin les voisins des chrétiens, qui seront atteints et convaincus de ne les avoir pas dénoncés, ou de n'avoir pas fait connaître aux magistrats le lieu de leur retraite, s'ils sont cachés, seront soumis aux mêmes peines que les coupables ».

Pottier ne paraît pas avoir été effrayé par les menaces contenues dans cette pièce. « Il y a lieu de croire, dit-il, que les clauses de cette ordonnance qui proscrivent la religion chrétienne, n'y sont que pour la forme, afin d'intimider les chrétiens, et d'empêcher qu'un trop grand nombre de païens n'embrassent le christianisme, qui n'est pas approuvé expressément par les lois de l'empire. »

Le prélat ajoute[1] que, d'après le catéchiste Benoît Sen, les mandarins du Su-tchuen auraient prévenu l'empereur que la religion chrétienne était loin d'être mauvaise, comme l'avaient écrit les autorités de Kouy-tcheou, et que l'empereur irrité « aurait déposé quatre des principaux mandarins de cette dernière province : cependant il n'a pas jugé à propos de rappeler les chrétiens exilés.[2] » Malgré le courage des prisonniers, cette persécution fit du mal aux catholiques. « Ceux qui sont restés se sont un peu dispersés, écrit Pottier[3], ils ont été obligés de vendre leurs terrains pour subvenir aux dépenses considérables de la persécution et surtout des exilés. »

Le Kouy-tcheou demeura plusieurs années sans recevoir la visite d'aucun prêtre. Le premier qui y fut ensuite envoyé a laissé un nom célèbre et honoré dans les missions de Chine. Il se nommait Jean-Martin Moye[4] ; il était né le 27 janvier 1730, à Cutting[5], à cette époque petite commune du diocèse de Metz. D'abord vicaire dans plusieurs paroisses de la ville de Metz, à Saint-Victor, à Saint-Dizier,

[1] A. M.-E., vol. 437, p. 466. Lettre de Mgr Pottier à M. Alary, 1er octobre 1773.

[2] Cette explication nous paraît assez peu conforme aux habitudes chinoises.

[3] A. M.-E., vol. 447, p. 152. Lettre à M. Steiner, Su-tchuen, 20 septembre 1774.

[4] *Vie de M. l'abbé Moye, de la Société des Missions-Etrangères, fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Providence en Lorraine et des Vierges chrétiennes, directrices des écoles de filles au Su-tchuen, en Chine*, par M. l'abbé J. Marchal, vicaire général de Saint-Dié, un vol. in-oct. Bray et Retaux, libraires-éditeurs, 82, rue Bonaparte, Paris, 1872.

[5] Du concordat à 1871, Cutting appartint au diocèse de Nancy (canton de Dieuze, arrondissement de Château-Salins). Il est actuellement revenu au diocèse de Metz.

à Sainte-Croix, puis à Dieuze, où il fut interdit par suite de calomnies extraordinaires, grand prédicateur de Missions, fondateur des Religieuses de la Providence, vicaire à Gondrexange, appelé dans le diocèse de Saint-Dié pour y diriger le grand Séminaire, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Dogme de la grâce*, enfin aspirant au Séminaire des Missions-Etrangères en 1771, Moÿe se présente dès le début de sa carrière sacerdotale avec les caractères de zèle, d'activité, d'énergie, de sainteté qui marqueront toute sa vie, mais aussi avec un tempérament dont la mesure ne paraît pas être la note dominante, et qui lui attirera, comme à un grand nombre de saints personnages, le blâme de quelques-uns de ses contemporains. Il s'embarqua à Lorient le 30 décembre 1771 pour le Su-tchuen où il arriva le 5 mars 1773 [1].

Pottier lui confia le district dont Alary avait eu précédemment la direction et qui comprenait la partie orientale du Su-tchuen et le Kouy-tcheou. A cette occasion, le Vicaire apostolique écrivait à Alary ces paroles : « M. Moÿe vous succède, vous êtes bien remplacé, je vous assure. S'il y a quelqu'un de vos chrétiens qui se perd, ce ne sera pas la faute de ce cher confrère. » En le chargeant du Kouy-tcheou, Pottier lui recommanda « de [2] n'y point aller, qu'auparavant il n'y eût envoyé quelqu'un pour sonder le terrain et pour préparer les chrétiens, y ayant un ordre exprès et publié du dernier mandarin aux gens du pays de se saisir indifféremment de tout étranger qu'ils verront fréquenter les chrétiens, avec une récompense promise à quiconque pourra s'en saisir. Ce cher confrère aura-t-il suivi mon avis ? je n'en sais rien ; quoi qu'il en soit, son vrai zèle et son ardente charité pour Dieu et le prochain l'y ont entraîné en se remettant tout entier à la sainte Providence. »

Moÿe avait, en effet, entrepris d'administrer les quelques centaines de chrétiens (trois cents probablement), divisés en quatre stations qui, à ce moment formaient toute la mission du Kouy-tcheou. Au commencement du mois de mai 1774, il quitta la chrétienté de Fou-tcheou [3], ville située sur le fleuve Bleu, traversa les montagnes dont est sillonnée cette partie du Su-tchuen oriental et se dirigea vers le nord-est du Kouy-tcheou où habitaient les différents groupes catholiques de cette province.

Il était accompagné d'un catéchiste, qui plus tard fut élevé au sacerdoce, Benoît Sen.

[1] Son nom chinois fut Mei.

[2] A. M.-E., vol. 447, p. 153. Lettre de Mgr Pottier à M. Steiner. Su-tchuen, 20 septembre 1774.

[3] Notes sur le Kouy-tcheou, par M. Aloys Schotter, p. 413.

La famille Sen était originaire du Hou-kouang. Elle vint s'établir on ne sait trop vers quelle époque dans le Su-tchuen, à Koan-yu-tchang, sous-préfecture de Yun-tchoan. Là elle se divisa en plusieurs branches. Quelques membres de la branche aînée émigrèrent à Lan-tien-pa, près de Su-tcheou fou, d'autres à Ta-tsien-lou. Parmi les représentants de la branche cadette, les uns restèrent à Koan-yu-tchang, les autres émigrèrent au Kouy-tcheou et se fixèrent à Ki-kong-tsoui, préfecture de Tsen-y. « Ce Ki-kong-tsoui, dit A. Schotter, est très probablement le lieu d'origine de Benoît Sen. » Pottier indique la ville de Fou-tcheou[1].

La mère de Benoît était remarquable par sa piété et son esprit de mortification, et l'on raconte que pendant ses jours de jeûne, qui étaient assez fréquents, elle ne se permettait jamais de boire entre les repas, même aux plus fortes chaleurs.

Benoît Sen avait précédemment été employé en qualité de catéchiste par Alary, qui, en 1769, l'avait emmené avec lui au Kouy-tcheou. Il retournait alors dans cette province avec Moÿe. Le voyage et les travaux des deux hommes apostoliques se firent d'abord dans la plus entière tranquillité.

Le missionnaire s'occupa de la station de Mao-tien, puis il passa à Mao-leao ; là ayant été dénoncé, il fut arrêté avec son catéchiste et quelques chrétiens, en particulier le propriétaire de la maison où il logeait. Tous furent conduits au prétoire de Ou-tchoan, emprisonnés, frappés, puis mis en liberté. A la demande de son évêque, plusieurs fois réitérée, Moÿe écrivit la *Relation* des principaux incidents qui marquèrent son expédition ; nous ne pouvons mieux faire que de rééditer son récit[2] :

« Je me mis en marche le jour de l'Invention de la sainte Croix, pour entrer dans la province de Kouei-tcheou, où la persécution des années dernières a été plus cruelle qu'ailleurs. J'enviais, dans la partie supérieure de mon âme, le sort des persécutés, et désirais trouver la croix dans cette province.

« Après avoir administré assez tranquillement une chrétienté[3] je passai dans une autre où j'administrai le saint viatique à plusieurs malades qui semblaient m'avoir attendu pour aller au Seigneur. Ils moururent au bout de quelques jours. Au milieu de la nuit, les

[1] A. M.-E., vol. 438, p. 34. Lettre du 16 octobre 1780 à M. Alary.

[2] Ce récit fut écrit par M. Moÿe en latin, du moins nous n'en connaissons pas d'autre. Il fut traduit en français au Séminaire des Missions-Etrangères et la traduction fut publiée dans les *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. 1, p. 180. Le texte se trouve *A. M.-E.*, vol. 437, p. 574 ; la traduction *A. M.-E.*, vol. 437, p. 494. La pièce est datée du Su-tchuen, 6 août 1774.

[3] Mao-tien.

chrétiens de cet endroit[1] et quelques païens, leurs alliés, vinrent me presser de me retirer. Je revins dans le premier endroit. Là, le premier jour des Rogations[2], comme j'étais sur le point de célébrer le saint sacrifice de la messe, le chef du lieu vint, accompagné de cinq ou six hommes, dans la maison où j'étais. Il me prit, avec tous mes ornements sacrés. Cependant nous pûmes, avec l'aide de Dieu, cacher les livres latins, le calice et les corporaux.

« J'avoue ma faiblesse : Je tremblais de tous mes membres, quoique selon l'esprit, je fusse résolu et disposé à tout. Je sentais la grande différence qu'il y a entre moi et les saints martyrs qui allaient au supplice pleins de joie. Je dis à ce chef : « Quoi ! l'empereur a fait cesser la dernière persécution, et vous, particulier, vous persécutez les chrétiens ? Ah ! craignez le juste châtiment de Dieu. Quant à nous, nous ne craignons ni les tourments ni la mort ». Il me répondit que le mandarin lui avait ordonné d'arrêter tous ceux qui professaient la religion chrétienne, et qu'il menaçait de leur trancher la tête. Les chrétiens avaient envie de donner de l'argent aux païens pour me racheter. Je leur dis que cela était permis, mais que je ne savais pas si cela était expédient. Je me mis à genoux, pour demander à Dieu que tout s'arrangeât selon sa sainte volonté, et pour lui offrir le sacrifice de ma vie. On termina la scène par nous faire partir pour la ville dans le territoire de laquelle nous étions, qui était distante d'une journée et demie.

« Après avoir marché pendant une demi-journée, nos conducteurs qui désiraient de l'argent plus que toute autre chose, restaient en arrière et semblaient se repentir de leur démarche. Il nous eût été facile de nous enfuir ; mais plein de confiance dans la Providence, je précédais mes gardes. Le lendemain, le chef voyant que nous ne lui donnions pas ce qu'il désirait et attendait, entra dans une grande colère. Après bien des clameurs et des injures, il prit une corde, et la mit au cou de mon écolier et du chrétien chez lequel il nous avait pris. Je m'attendais à essuyer le même traitement, mais il m'épargna. Nous étions à l'auberge ; il nous en fit sortir, menant les deux chrétiens comme deux victimes qu'on va immoler, et les accablant d'injures. Je les suivis immédiatement, pour les exhorter et participer à leur ignominie.

« Nous entrâmes ainsi dans la ville[3] : aussitôt le peuple accourut et sut que nous étions chrétiens ; nous le disions hautement, et prêchions la religion. Un païen dit qu'il avait lu nos livres, et que notre

[1] Mao-leao.

[2] Le 10 mai.

[3] Ou-tchoan hien.

religion était bonne. De l'auberge où nous entrâmes d'abord, on nous fit partir et traverser toute la ville pour aller au prétoire, qui était si plein de monde qu'un officier fut obligé de sortir pour le faire retirer. On introduisit d'abord mon écolier ; peu après j'entendis les coups. Autant de coups qu'il recevait sur le corps étaient autant de plaies que je ressentais dans mon âme. Cela dura fort longtemps. On prit ensuite mon hôte et on le frappa. On me fit entrer le dernier.

« Le mandarin me demanda qui j'étais : Je répondis que j'étais Européen, et que j'étais venu pour exhorter les habitants de la Chine à adorer le vrai Dieu, Seigneur de toutes choses. Il me dit que j'étais venu tromper le monde. Il me fit visiter et fouiller. On trouva pendu à mon cou un petit crucifix, dans lequel étaient des reliques. Je l'avais gardé exprès, dans la pensée qu'il me fournirait occasion de confesser Jésus-Christ. En effet, le mandarin me demanda ce que c'était. Un satellite répondit : « C'est leur Jésus, c'est leur idole. » Je dis : « Nous n'adorons point les idoles : c'est l'image de Jésus-Christ, Dieu incarné, qui a souffert pour nous. » Mais il paraît que le mandarin ne me comprit pas.

« Il me fit plusieurs questions sur le temps où j'étais venu en Chine, sur les lieux où j'avais demeuré et prêché. Il interrogea mon hôte sur la doctrine que j'enseignais. Ce chrétien répondit que j'exhortais à faire le bien. Le mandarin me demanda encore si les effets qu'on avait apportés étaient à moi, je lui répondis affirmativement. Parmi ces effets il y avait trois livres. Le mandarin me demanda d'où ils venaient ; je répondis qu'ils avaient été faits à Pékin par les docteurs de l'empereur. Il ne s'attendait pas à une pareille réponse.

« L'interrogatoire fini, je reçus quelques coups ; ensuite le mandarin nous fit enchaîner et conduire en prison, mon hôte et moi. Benoît, mon écolier, resta. Il était à genoux dans l'attente d'un nouvel interrogatoire et de nouveaux supplices. Le mandarin, irrité de ce qu'il ne répondait pas directement à ses questions, le fit frapper de plus de cent coups sur la tête. Cela dura assez avant dans la nuit. Quand on le ramena dans la prison, il avait le visage tout défiguré et ensanglanté ; on pensait qu'il en mourrait. L'officier qui vint visiter les prisonniers en avait peur ; il lui fit ôter sa chaîne, et les satellites pansèrent ses plaies. Trois jours après, il fut guéri et reçut encore quatre-vingts coups.

« Le lendemain de l'Ascension, je subis un nouvel interrogatoire qui dura près de deux heures. Le mandarin me fit mille questions : il me demanda qui j'étais ? d'où je venais ? si j'avais des frères et sœurs ? combien j'en avais ? si j'étais marié ? par où j'avais passé pour venir en Chine ? si j'y avais apporté de l'argent ? si j'en avais encore ? où étaient mes anciens habits ? comment je faisais quand

mon viatique était fini ? Dieu me fit la grâce de répondre sans blesser la vérité, et sans rien découvrir de ce qui concerne nos Missions. Je ne laissais pas pourtant de sentir de la peine et de l'embarras.

« Le mandarin me demanda pourquoi je ne restais pas dans mon pays à exhorter les peuples. Je lui répondis qu'en Europe tout le monde, même le souverain et les mandarins, reconnaissaient et adoraient le vrai Dieu. Il me demanda si la religion que je prêche est vraie. « Oui, lui dis-je, ma religion est véritable. » Sur cela il me fit frapper, et me demanda ensuite s'il y avait d'autres missionnaires. Je répondis que nous étions venus d'Europe à Macao deux ensemble, mais que mon compagnon n'était point entré en Chine.

« Après cet interrogatoire, le mandarin me fit écrire mon nom, mon lieu natal, la ville dans la juridiction de laquelle je suis né, la capitale de ma province, etc., et cela par trois fois, pour confronter mon écriture. Après que je fus retourné en prison, il me fit rappeler pour me demander comment on disait en français telle ou telle chose. Il avait une grammaire, apparemment la grammaire arabique-chinoise, dont les mahométans se servent en Chine, et il croyait que cette grammaire pouvait servir pour toutes les langues d'Europe. Je demandai à la voir, et lui dis que ce n'était point là notre langue. Il finit par soutenir que je n'étais pas Européen, mais Chinois ; que mon nom était un nom chinois, et qu'il n'était pas possible que j'eusse appris la langue en si peu de temps. Nous apprîmes que notre traditeur avait reçu une récompense de mille deniers[1] chinois : cela nous faisait tout craindre. Je faisais, de mon mieux, des actes de résignation et d'abandon à la divine Providence. Si on m'eût annoncé ma sentence de mort, je l'aurais entendue avec grande joie, mais je n'en étais pas digne.

« Cependant la prison, qui était ouverte à tout le monde, ne désemplissait pas du matin au soir. Des païens curieux venaient nous interroger sur notre religion ; nous la leur prêchions hautement à tous, et la parole divine ne resta point captive. Le mandarin nous faisait un grand crime d'avoir prêché, et nous prêchions encore publiquement dans sa maison et à ses gens. Des enfants même, entendant les vérités de notre religion, disaient : « Oui, cela est ainsi, cela est vrai. » Ces païens nous interrogeaient avec confiance et demandaient à voir nos livres ; nous n'en avions point à leur donner. Tout ce qu'il y avait de gens raisonnables convenaient que notre religion était bonne ! il n'y avait que quelques libertins qui s'en moquaient.

« Les grandes objections qu'on nous faisait étaient celles-ci :

[1] Sapèques, donc environ 5 francs.

« Avez-vous vu des âmes monter au ciel ? Le mandarin en sait bien autant que vous : pourquoi n'approuve-t-il pas votre religion ? »

« Les gardes mêmes, pour la plupart, étaient convaincus de la vérité de notre religion, et un d'eux[1], encore jeune, s'est converti et adore Dieu : il sait lire et écrire, et a des livres chrétiens.

« Je m'attendais à chaque instant à de nouveaux interrogatoires ; je les craignais plus que la mort, par le danger où j'étais de mentir ou de trahir. On nous menaçait de nouveaux supplices : je me disposais à les souffrir ; mais Dieu exauça nos prières et nous délivra de ces interrogatoires. Il changea le cœur du mandarin, et disposa les choses de telle sorte qu'on cherchait à nous délivrer. Il ne s'agissait que des moyens. Mettant alors toute ma confiance en Dieu, et non dans l'or et l'argent, ni dans les hommes, je remis tout à la divine Providence. D'après nos réponses, et ce que nous disions hautement aux satellites, le mandarin était si persuadé que nous étions disposés à souffrir tous les supplices et la mort, plutôt que de rien faire ou dire contre notre religion, qu'il ne nous proposa plus d'y renoncer. Le second officier, touché de compassion, nous dit, dans une visite : « On vous délivrera, pourvu que vous ne fassiez plus mention de cette fausse secte ; et vous, me dit-il, ne dites pas que vous êtes Européen, mais de Canton. » Je répondis : « Je suis Européen », et je le dis aux satellites qui paraissaient étonnés, que notre religion ne nous permet pas le moindre mensonge. Ils désiraient tous notre délivrance : le capitaine louait beaucoup les chrétiens, et la plupart des autres disaient : « Ce sont de braves gens, qui ne font de mal à personne. » Sur ces entrefaites, quelques prisonniers prirent la fuite. Le mandarin punit sévèrement les gardes, et les mit aux fers à la place des fugitifs. On nous disait : « Que ne vous êtes-vous enfuis, vous qui n'êtes pas des criminels, et ne faites de mal à personne ». Comme je prenais quelque soin des prisonniers, les satellites en étaient touchés : « Oh ! le bon cœur ! » disaient-ils. Ces prisonniers demandaient si, ne sachant pas lire ni écrire, ils pouvaient aussi pratiquer notre religion.

« Le jeudi, jour de l'octave de l'Ascension, je fus de nouveau cité devant le mandarin, qui me fit une forte réprimande de ce que j'étais venu dans sa province, et m'intima de ne plus y venir. Je lui répondis que, s'il me chassait de sa province, j'obéirais et sortirais ; mais je ne dis pas que je ne reviendrais plus : mon disciple le promit. Ensuite le mandarin fit apporter mes ornements, et commanda à ses gens de les déchirer. Ils obéirent, se servant à cet effet des pieds et

[1] Sans doute Tchou qui deviendra prêtre sous le nom d'Augustin Tchao. (Voir plus loin p. 35.)

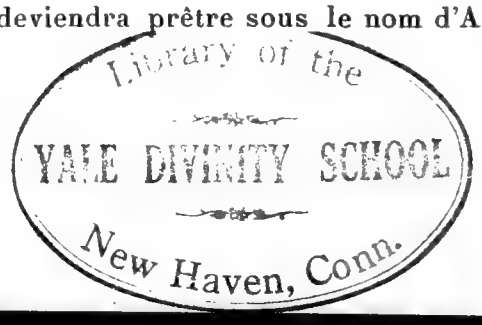

des mains ; ce que je vis avec horreur, pensant qu'au jugement dernier ces ornements demanderaient vengeance contre eux. Il ordonna ensuite de brûler les morceaux de ces ornements et les livres de religion. Je ne sais s'ils l'ont fait : j'en doute fort.

« Ils nous avaient tentés pour savoir si nous avions de l'argent, et si l'on voudrait nous racheter. J'avais répondu que je n'en avais point; que j'avais donné aux pauvres un habit, et sept ou huit cents deniers qui me restaient. Cela était vrai, et prouvait que les chrétiens ne cherchaient qu'à faire le bien. Ils voyaient d'ailleurs que nous ne mangions presque autre chose qu'un peu de riz cuit à l'eau : ils en étaient touchés de compassion. Ainsi nous n'employâmes aucun moyen humain; mais seulement la prière, la confiance en Dieu, le jeûne, l'aumône et la patience. Mais Dieu disposa tellement les choses, qu'à la fin tout le monde nous devint favorable, tandis que dans le commencement tout le monde était contre nous. « Quoi ! disaient-ils alors, il y a deux ans que ces gens-là ont été envoyés en exil, et ils ne se corrigent pas ! Oh ! les malheureux ! Oh ! gens dignes de tout supplice ! »

« Enfin, le samedi, veille de la Pentecôte, jour que la Providence avait fixé pour notre délivrance, nous fûmes conduits devant le mandarin. Il nous fit ôter nos chaînes, et nous dit qu'il nous faisait grâce et nous renvoyait sans supplice, parce que nous avions du chemin à faire. Néanmoins il fit donner vingt-cinq coups de bâton à mon hôte[1]. Nous sortîmes donc, après avoir été dix jours en prison. Ce fut là le lieu de notre retraite, pour nous disposer à recevoir le Saint-Esprit, qui nous vint consoler.

« Avec quels sentiments de joie et de reconnaissance je chantai ces paroles du psaume : « *Dirupisti Domine, vincula mea ; Seigneur, vous avez rompu mes liens* », et beaucoup d'autres passages qui convenaient parfaitement à notre situation. Un satellite nous accompagnait et nous conduisait de bourgade en bourgade. La multitude s'assemblait, et nous lui annoncions notre religion. Notre satellite, loin de nous en empêcher, nous invitait, au contraire, à prêcher, quoiqu'il ne veuille pas suivre la vérité qu'il reconnaît.

« Nous passâmes chez les chrétiens de l'endroit où j'avais été pris[2]. Vous pouvez juger quelle joie ce fut pour eux et pour moi de nous revoir. Nous récitâmes la prière en commun, en présence du satellite, qui nous avait invités lui-même à prier, et qui, après avoir en-

[1] On a raconté, nous ne savons jusqu'à quel point le fait est vrai, que l'hôte de M. Moye avait déjà été arrêté en 1772, et qu'il avait apostasié en prononçant le mot *houi*, je me repens.

[2] A Mao-tien.

tendu nos prières, se moquait des prières des bonzes aussi bien que des idoles. Mon hôte, tout en arrivant chez lui, remit dans sa salle une tablette de la religion chrétienne, en place de celle que le chef du lieu avait déchirée.

« Le garde nous conduisit, mon écolier et moi, hors de la province ; mais nous n'étions pas encore tout à fait tranquilles. Il avait été question de nous remettre entre les mains du mandarin sous la juridiction duquel est mon disciple, et nous craignions qu'en sortant de la province de Kouei-tcheou on ne nous remit à des satellites de celle du Su-tchuen. Mais sur le soir notre garde, après avoir pris dans nos effets quelque chose qui lui plaisait, et qui valait environ un louis d'or, se retira en nous faisant une grande révérence, et nous laissa libres[1]. Cependant le bruit de notre affaire nous précédait déjà hors de la province de Kouei-tcheou ; car, le soir, un aubergiste à qui nous demandions à loger, ne voulut pas nous recevoir. Le lendemain, après quelques pas, je vis des gens qui accostaient mon écolier : un d'eux se détacha et vint vers moi. Je pensai que nous étions pris de nouveau, mais j'en fus quitte pour la peur. C'étaient des chrétiens qui nous avaient suivis.

« Après une autre journée de marche, la nuit nous surprit dans les forêts et les montagnes : nous avions perdu le chemin ; nous le retrouvâmes cependant, et arrivâmes, épuisés de soif et de lassitude, chez des chrétiens qui étaient à réciter la prière du soir en commun, comme c'est la coutume en Chine. Ils furent bien surpris de mon arrivée : ils savaient que j'étais en prison, et ils priaient et jeûnaient pour obtenir notre délivrance. »

Au nombre des satellites qui gardèrent le missionnaire dans la prison de Ou-tchoan, s'en trouvait un, nommé Tchou[2], qui paraissait écouter sérieusement les explications données sur le catholicisme[3].

Après la délivrance de Moÿe et de Benoît Sen, Tchou ne quitta pas immédiatement le prétoire ; on le vit cependant bien des fois au milieu des chrétiens, priant avec eux et se montrant ennemi des idoles. Etant un jour entré dans une pagode il renversa et brisa une statue sous les yeux même du bonze, et comme celui-ci voulait l'en empêcher, il lui répliqua : « Si tu raisonnes, je t'en ferai autant. »

Ce zèle n'était peut-être pas selon toutes les règles de la prudence, mais un satellite encore païen ne doit sans doute pas être jugé comme un catholique instruit.

[1] A Mao-tsien-chan.

[2] Tchou né en 1742 ou en 1744 et selon d'autres en 1746. L'inscription qui est sur son tombeau porte la 9e année de Kien-long (1744).

[3] *N. L. E.*, vol. 1, p. 330. Lettre de Mgr Pottier 1781.

Plus tard Augustin Tchou, baptisé, devint catéchiste de Gleyo, puis fut, sous le nom de Tchao, ordonné prêtre en 1781 par Pottier[1].

Moÿe passa le reste de l'année dans la partie orientale du Su-tchuen. Il y baptisa, raconte-t-il[2], « un jeune homme venu du midi du Kouy-tcheou, à un mois de chemin, c'est-à-dire peut-être à 400 lieues. Son grand-père était chrétien et son père n'adore pas les idoles. Quel avantage si on peut un jour pénétrer jusque-là ! J'ai encore baptisé un autre jeune homme de la même province, il vient

[1] Voici les lettres qui parlent de cette ordination : une lettre de M. Dufresse et une de Mgr Pottier se corroborant :

« Mgr l'Evêque a ordonné au mois de juin trois prêtres chinois dont deux non latins et un latin revenu cette année de notre collège général de Pondichéry. Un des deux prêtres non latins qui avant d'avoir embrassé la religion était attaché au prétoire, avait, avec d'autres satellites, il y a 7 à 8 ans, conduit l'autre à la capitale pour y être jugé pour cause de religion.

« Maintenant par une conduite extraordinaire de la Providence, voilà le confesseur de la foi et un des satellites ses persécuteurs qui sont ordonnés prêtres en un même jour et par les mains du même évêque. Cet ancien satellite avait aussi été présent lorsqu'on avait traduit M. Moÿe, notre confrère, devant les tribunaux et aux mauvais traitements qu'on lui avait fait subir. C'est à l'occasion de cette dernière persécution qu'il a embrassé la religion, exhorté par M. Moÿe dans la prison même. Voilà pourquoi M. Moÿe, écrivant à M. Gleyo, l'appelle *meum filium quem genui in vinculis*. (*A. M.-E*, vol. 1250, p. 137. Lettre de M. Dufresse à M. Adrien Tchou, Su-tchuen, 21 septembre 1781).

Dans une lettre de Mgr Pottier du 15 octobre 1781, nous trouvons le nom de l'ordinand : « Je me suis dédommagé du peu d'espérance que nous avons de recevoir des missionnaires d'Europe, en ordonnant trois prêtres du pays : sçavoir le diacre de l'an passé, le catéchiste de M. Gleyo, nommé Augustin Tchou, que M. Moÿe lors de sa persécution du Kouy-tcheou, *genuit in vinculis*, qui ne sait pas le latin, non plus que le premier. » (*A. M.-E.*, vol. 438, p. 149. Lettre de Mgr Pottier à M. Alary Su-tchuen, 15 octobre 1781).

Cet Augustin Tchou est-il le même que le prêtre Augustin Tchao qui mourut pour la foi dans les prisons de Tchen-tou (Su-tchuen) en 1815 ? Dans la notice que nous avons publiée sur le Vénérable Augustin Tchao, avant sa béatification, (*Les cinquante-deux Vénérables serviteurs de Dieu, français, annamites, chinois, mis à mort pour la Foi en Extrême-Orient, 2 vol. in-8. Téqui, éditeur, rue du Cherche-Midi. Paris, 1893*) nous avons raconté qu'il avait accompagné en 1785, en qualité de satellite, Mgr de Saint-Martin et M. Dufresse, lorsqu'ils furent conduits dans les prisons de Pékin, et qu'il s'était converti à la suite de ce voyage. Cette affirmation est basée sur les dépositions enregistrées dans le *Sommaire des Procès Apostoliques*, p. 647 à 656. En effet, sur six témoins qui parlent de la conversion d'Augustin Tchao, tous la racontent comme nous l'avons fait ; pas un seul ne fait allusion à M. Moÿe.

Les témoins se sont trompés. M. Gourdon, missionnaire apostolique au Su-tchuen oriental, bien placé pour être exactement renseigné, raconte (*Beati martyres provinciæ Se-tchouan*, Cha-pin-pa, 1901, pp. 58, 61), qu'Augustin Tchou et Augustin Tchao sont bien le même personnage, et qu'Augustin Tchou changea son nom en devenant prêtre en 1781.

[2] *N. L. E.*, vol. 1, p. 198.

d'un endroit où il n'y a pas de chrétien et où il serait facile d'en établir ».

Par suite d'une habitude trop commune qu'ont les anciens missionnaires de citer rarement les noms de lieux et d'hommes, nous ne savons pas à quelle station appartenait ce dernier converti et nous sommes réduits à des conjectures pour préciser ce qui regarde le pays. Quelques souvenirs consignés par M. Aubry en 1879 nous l'indiqueront peut-être; tout au moins il s'agit de la même époque et du même pays que désigne Moye par cette expression : le midi du Kouy-tcheou.

« Dans[1] le Hin-y fou, à 50 li de la ville, à 6 li de Ta-li-chou et de la route de Tcheng-fong tcheou à Hong-hiao, He-tao-tong est un endroit qui, de mémoire d'homme et aujourd'hui encore, s'appelle Tien-tchou-kiao. Voici ce que m'en dit Ouang Ta-tchong, chrétien habitant la ville de Hin-y fou et baptisé depuis 15 ans :

« J'ai 52 ans, je suis du Hou-kouang, je vins avec mes parents à l'âge de 6 ou 7 ans habiter Hong-hiao, nous y sommes restés longtemps. Alors je ne connaissais pas la religion et n'ayant jamais vu de chrétiens, je ne connaissais d'eux que quelques commérages qui arrivaient jusque dans notre vallon retiré. Or, nous autres enfants, nous demandions souvent aux anciens du pays pourquoi cet endroit s'appelait Tien-tchou-kiao. Les vieillards du pays (ceux qui étaient vieux il y a quarante ans) nous disaient toujours : « Autrefois il y a eu ici des chrétiens ».

« Ouang Ta-tchong se souvient vaguement d'avoir entendu dire qu'il y avait des familles chrétiennes dont il ne sait pas le nom, il ne sait s'il restait des survivants de ces familles ; il se rappelle qu'on lui disait que la persécution avait ou anéanti, ou dispersé, ou chassé ces chrétiens et qu'ils avaient disparu du pays. Remarquez qu'il y a quarante ans, les vieillards d'alors, qui étaient nés dans l'endroit, ne semblaient avoir eux-mêmes sur ces chrétiens que des traditions et pas de souvenirs personnels. »

V

Moye continue de s'occuper du Kouy-tcheou. — Vexations à Mao-tien. — Monique Sen au Kouy-tcheou. — Deuxième voyage de Moye (décembre 1774). — Son troisième voyage (juillet 1776). — Le catéchiste Tsiang. — Quatrième voyage de Moye. — Envoi de Paule Lo à Kouy-yang.

Tout en travaillant activement dans le Su-tchuen, Moye n'oubliait pas le Kouy-tcheou ; il fit parvenir dans les chrétientés qu'il venait de visiter des livres de doctrine pour l'instruction des chrétiens et

[1] A. M.-E., vol. 549 l, p. 85. M. Aubry à Mgr Guichard, Hin-y fou, 10 juillet 1879.

pour celle des païens ; il envoya deux fidèles dans les stations des environs de Tsen-y afin de voir s'il pouvait s'y rendre. « Ils m'ont rapporté, écrit-il[1], que les chrétiens, dans cette partie, ont été accusés par les païens. Le mandarin les a fait prendre ; mais il les a renvoyés sans leur faire aucun mal, et leur a dit seulement qu'ils devaient ôter leur tablette de religion. De retour chez eux, ils ne l'ont point ôtée. Ils doivent venir dans trois mois me prendre pour aller les visiter. »

Un autre courrier vint bientôt lui annoncer que de nouvelles vexations avaient atteint les chrétiens de Mao-leao, qui naguère assez tièdes, « s'étaient par un miracle de la divine miséricorde réveillés de leur assoupissement ».

« Le démon, jaloux d'un changement si prodigieux, a excité les mêmes païens qui nous avaient pris, à les accuser. Le mandarin a renvoyé par deux ou trois fois, les accusateurs, sans recevoir leur accusation, et les a traités de brouillons. Enfin, à la quatrième fois il les a saisis et emprisonnés et a envoyé aussi prendre les chrétiens. Dix ont été amenés. Le mandarin leur a dit : « Vous n'aurez aucune affaire, promettez seulement qu'à l'avenir vous ne professerez plus cette religion, et je vous renvoie sur-le-champ. » Les chrétiens ont tous répondu : « Nous ne le pouvons pas. »

« Ainsi ils sont enchaînés avec les païens leurs accusateurs avec cette différence que tout le monde déteste et maudit ceux-ci, qui meurent de faim en prison ; au lieu que tout le monde aime et assiste les chrétiens, surtout les satellites qui sont les mêmes qui nous avaient gardés.

« Outre ce jeune satellite qui, dès le temps que nous étions en prison, était déterminé à se faire chrétien, quatre autres prétoriens, dont un est chef de famille, témoignent de la même disposition. Deux sont décidés, les deux autres sont encore en suspens. Le chrétien qui m'a apporté ces nouvelles m'a réjoui en m'assurant que ces chrétiens sont tous également résolus de persévérer jusqu'à la mort. Comme cette province est pauvre au-delà de ce qu'on peut imaginer, je leur envoie quelques aumônes. »

A cette époque ou peu après, Moÿe envoya à Mao-tien une veuve chrétienne du Su-tchuen, Monique Sen, tante de son catéchiste Benoît Sen. Encore jeune elle avait épousé un chrétien qui fut exilé pour la foi en 1772.

« Elle n'avait qu'une vingtaine d'années lorsque je vins pour la première fois dans ces quartiers-là, écrit le missionnaire.[2] Elle

[1] *N. L. E.*, vol. 1, p. 193. Relation écrite par M. Moÿe, 6 août 1774.

[2] *N. L. E.*, vol. 1, p. 434 à 436. Relation générale écrite en 1784.

fit des progrès rapides dans l'étude de la religion et la pratique des vertus les plus héroïques. A un esprit pénétrant et à une mémoire heureuse, elle joint un cœur mâle et capable de grandes choses, intrépide dans les dangers, et accoutumé aux grandes croix ; car elle a été éprouvée de bonne heure par la persécution, et séparée par violence de son mari dont elle avait un enfant, lorsqu'il fut exilé.

« Cette jeune femme et plusieurs autres comprenaient parfaitement les instructions que je faisais ; elles les retenaient presque mot à mot, et les répétaient aux personnes qui n'avaient pu y assister ; mais sans oser y rien ajouter d'elles-mêmes, de peur de se tromper.

« Ces pieuses femmes avaient le talent de la parole, et s'expliquaient avec précision, clarté, solidité, et même éloquence. Je les ai vues une fois aux prises avec un lettré qu'elles confondirent, convainquirent et persuadèrent par des raisons si solides et si convenables aux circonstances, que j'en étais dans l'admiration. Après avoir instruit les femmes chrétiennes du lieu où elles demeuraient, elles exhortèrent les païens des environs. Les uns se convertirent, les autres, ayant été infidèles à la grâce, en devinrent plus méchants, plus acharnés contre les chrétiens. »

Après cette note générale sur sa manière de comprendre le rôle de quelques femmes chrétiennes particulièrement dévouées, Moÿe ajoute : « Monique Sen rendit à deux chrétientés du Kouy-tcheou les services les plus importants par ses instructions et ses exemples. »

Les deux stations, dont il est ici parlé, sont sans doute Mao-tien et Mao-leao ; en tous cas Monique Sen se trouvait dans la première de ces chrétientés lorsque le missionnaire s'y rendit au mois de décembre 1774. Au dire de M. de Saint-Martin [1], alors missionnaire et plus tard Vicaire apostolique du Su-tchuen, Moÿe n'avait rien omis pour connaître clairement les desseins de la Providence sur l'évangélisation du Kouy-tcheou et sur l'action que Dieu attendait de lui : prières, jeûnes, mortifications de toutes espèces, sacrifice généreux de sa liberté et de sa vie, résignation entière à la volonté divine, il avait employé tous les moyens inspirés par la ferveur la plus ardente. Lorsque les courriers qu'il avait envoyés afin de s'assurer de l'état du pays, revinrent vers lui et qu'il eut entendu leur rapport, il résolut de partir [2].

Au début de son voyage, le missionnaire eut un songe, « qui l'impressionna profondément, et qui lui parut surnaturel et prophétique [3]. Il vit Notre-Seigneur attaché à la croix, entre les deux lar-

[1] Jean-Didier de Saint-Martin, de Paris, missionnaire au Su-tchuen en 1772.

[2] *N. L. E.*, vol. 1, p. 210. Relation datée du 12 octobre 1776. *A. M.-E.*, vol. 447, p. 451.

[3] *Vie de M. l'abbé Moÿe*, p. 274.

rons, versant son sang pour nous racheter, et faisant voir qu'il était plus occupé de notre salut que de ses souffrances. La croix lui paraissait moins élevée au-dessus de la terre qu'on ne la représente ordinairement.

« Il se sentit pressé intérieurement de parler à Notre-Seigneur, et il lui dit avec affection : « Seigneur, aurez-vous pitié du Kouy-tcheou ? » Notre-Seigneur pencha la tête en signe d'affirmation. Cependant, comme cette inclination de tête n'était pas très sensible et le laissait dans la perplexité, il réitéra la même demande, avec grand effort. Alors Notre-Seigneur inclina la tête bien plus visiblement et jusqu'à deux fois. Après quoi Jésus-Christ, prenant une verge, chassa le missionnaire du Kouy-tcheou.

« Cette dernière circonstance paraissait étrange à M. Moye, et elle le portait à croire que cette vision pouvait n'être qu'un songe ordinaire, un phénomène de l'ordre naturel, qu'expliquaient suffisamment ses préoccupations de chaque jour, mais les événements dissipèrent ses doutes. En effet, la religion pénétra dans la province, mais lentement et par degrés, comme l'indiquaient les signes d'abord à peine visibles, et ensuite plus affirmatifs, de Jésus-Christ crucifié ; or toutes les fois que M. Moye pénétra dans la contrée, il s'en vit bientôt expulsé, comme dans la seconde partie de l'apparition.

« Pendant plus d'un an il garda le silence sur cette vision ; mais lorsqu'il lui parut que le doute n'était plus possible, il en parla pour la consolation et l'édification des fidèles. Toutefois, craignant toujours l'illusion et se défiant de lui-même, il soumit ce songe extraordinaire au jugement de la Congrégation de la Propagande. »

« J'arrivai au Kouy-tcheou, raconte le missionnaire[1], précisément dans le temps que huit chrétiens exilés pour la cause de la foi, venaient de finir leur exil. A leur retour, ils furent conduits de nouveau au prétoire, où on leur demanda un écrit d'apostasie. Ils répondirent avec fermeté : « Jetez-nous dans les prisons, faites-nous mourir, nous ne renoncerons jamais à notre religion. » Quelques jours après on les renvoya libres sans leur faire aucun mal. Voilà la première consolation que Dieu me ménageait.

« Un d'entre eux, vieillard pouvant à peine se traîner, venait de faire un voyage de treize jours sans rien perdre de sa constance ; ils s'approchèrent tous des sacrements ; un en particulier qui se préparait pour la confession, était pénétré d'une douleur si sensible qu'il se répandait en gémissements, et faisait éclater ses sanglots avec tant de violence que je craignais pour sa vie, et je fus obligé de le rappeler au tribunal pour le consoler.

[1] *N. L. E.*, vol. 1, p. 210.

« Il reste encore cinq exilés, dont trois le sont à perpétuité ; ces derniers n'ont d'autres ressources pour vivre que de paître des chèvres ou de porter de l'eau. Ce sont cependant tous de nouveaux prosélytes qui, aussitôt après avoir embrassé la foi, subirent ces rudes épreuves. Aujourd'hui rien ne les arrête : une religion, dont ils ont éprouvé la douceur au milieu des supplices les plus rigoureux, et la constance dont Dieu a couronné leurs sacrifices, est, pour les païens, une preuve bien morale de la vérité qu'ils entendent annoncer. »

Outre les consolations que lui donna le courage de ces confesseurs de la foi, Moÿe eut celle, plus grande encore, de baptiser près de quatre-vingts adultes, dont plusieurs auparavant étaient ennemis déclarés de la religion.

« Une[1] femme entre autres qui, dans la première persécution, avait été la cause de la prise du missionnaire, frappée d'une maladie dangereuse, ouvrit enfin les yeux à la lumière et se convertit sincèrement à la foi. Elle reçut le baptême, et détesta son crime devant les chrétiens assemblés ; elle ne cessait de demander grâce, et se prosternait souvent aux pieds du prêtre demandant pardon. Son crime était grand sans doute, mais pour lors elle était païenne. La sincérité de son repentir, l'ardeur de sa foi, ne permirent pas qu'on exigeât de plus longues épreuves.

« Il y eut une jeune fille de treize ans qui, malgré les malédictions, les coups et les mauvais traitements qu'elle recevait de ses parents à cause de sa foi, se fit néanmoins chrétienne ; sa constance étonnait ses persécuteurs et les détermina à se faire aussi chrétiens.

« M. Moÿe acheva son ministère sans aucune contradiction de la part des païens. Le chef de l'endroit où il était, et qui l'avait conduit la première fois au prétoire, resta cette fois parfaitement tranquille. Un païen furieux fit beaucoup de menaces qui n'ont pas eu d'effet. Aussi M. Moÿe s'en retourna le cœur rempli de consolation. Mais sur la route, Dieu lui préparait encore une petite épreuve. Les soldats qui gardaient les frontières de la province le reconnurent, et arrêtèrent les chrétiens qui l'accompagnaient. Ils ouvrirent les bagages et ne tombèrent point sur la chapelle ni sur les livres. Ils demandèrent aux porteurs s'ils étaient chrétiens, et si M. Moÿe était leur maître ; ils répondirent affirmativement. Les soldats reprirent : « L'année dernière il a été persécuté pour cette cause, aujourd'hui le voilà qui revient ! » Les chrétiens répondirent : « Notre religion est pure, et elle sera prêchée jusqu'à la consommation du monde. » D'après cette réponse, les soldats voulurent exiger un écrit par le-

[1] *N. L. E.*, vol. 1, p. 212.

quel les chrétiens attestassent qu'ils avaient conduit leur maître hors de la province ; ils ne voulurent pas le donner. On leur demanda de l'argent, ce dont ils n'étaient pas beaucoup chargés ; ils donnèrent la valeur de six ou sept sous, et on leur rendit la liberté. »

C'est là tout ce que nous savons sur le second voyage de Moÿe au Kouy-tcheou.

Le troisième eut lieu au mois de juillet 1776. Sa *Relation*, comme les précédentes, ne nous fait pas connaître le nom des stations qu'il visita, mais nous savons par les lettres de Pottier qu'il retourna dans le nord-est et visita les chrétientés de Mao-tien, de Mao-leao et des environs.

« Après une marche bien pénible, de deux jours et une nuit, raconte-t-il [1], nous arrivâmes au chant du coq. J'étais obligé de temps en temps de me jeter par terre pour un peu respirer et reprendre haleine. Je fus là une huitaine de jours assez tranquille, ensuite on me vint inviter à aller dans une autre chrétienté à une demi-journée de là ; nous arrivâmes à la nuit fermante.

« Cependant un apostat, comme poussé par le démon, vint me suivre et me regarder dans le visage, il me reconnut. Je ne sais si c'est lui qui m'a dénoncé aux infidèles ; quoi qu'il en soit, ils vinrent quatre ou cinq jours après un vendredi au soir en grande bande, comme des furieux, criant après moi : « Nous voulons le maître, nous voulons le maître. » Je m'attendais à chaque instant que les chrétiens pour se soustraire à leur fureur allaient me livrer à eux, ou qu'ils allaient enfoncer les portes et venir me saisir. Je me mis à genoux et fis mon sacrifice, me préparant à la mort. Ils demandaient aux enfants où j'étais ; ils regardaient, me cherchaient.

« Cependant les chrétiens se sont comportés en braves et leur ont répondu : « Si le mandarin ordonne que nous et notre maître allions au tribunal, nous irons ; mais vous n'avez aucune autorité. »

« Après leurs cris qui durèrent jusqu'à la nuit, Dieu voulut qu'ils se dispersassent, et les chrétiens vinrent me faire sortir. J'allai dans une autre maison et, la nuit fermée, nous partîmes ; mais les païens m'attendaient partout, sur tous les chemins ; ainsi je tombai entre leurs mains. Ils me saisirent, mais la Providence, qui veille à tout, voulut qu'entre plusieurs païens qui m'attendaient, je tombasse entre les mains d'un parent de mon conducteur chrétien qui lui promit de l'argent, et Dieu changea son cœur. De persécuteur il devint notre conducteur. Cependant il voulait de l'argent et nous n'en avions

[1] A. M.-E., vol. 503, p. 59. Relation d'un voyage au Kouy-tcheou 28 août, 1776. M. de Saint-Martin a publié dans les *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. 1, p. 237 certains détails que M. Moÿe a omis. Voir également *A. M.-E.*, vol. 447, p. 330. M. Marchal a reproduit ces détails dans la *Vie de M. l'abbé Moÿe*, pp. 288, 289.

point ; il voulait nos habits, je lui offris ma chemise, il n'en voulut point parce qu'elle était vieille ; il dépouilla mon compagnon.

« Nous arrivâmes au point du jour dans une autre chrétienté, je priai un chrétien de me conduire pour me cacher hors de la maison et je l'excitai à marcher ; le démon agit tellement sur son cœur qu'il ne le voulut point. Cependant ceux qui doivent me conduire vont par une autre route, se hâtant. La Providence permet qu'un chrétien les rencontre et leur dise d'attendre, que je ne suis pas encore passé ; mais eux pressés par la peur vont toujours en avant. Le chrétien vient du côté où j'étais ; je conjurais mon méchant compagnon de marcher, il fallait le pousser pour faire un pas. Dieu soit béni, le chrétien arrive, quoiqu'il n'ait pas beaucoup d'intelligence, je me confie à lui et cours par les montagnes à la poursuite de mes conducteurs que je ne rencontre qu'après une demi journée de marche forcée.

« Le deuxième jour, j'étais si fatigué que je croyais ne pouvoir du tout marcher ; cependant Dieu me donna des forces. Je fis encore 15 lieues dans les montagnes, et par les chaleurs de juillet je pensais aux peines de l'enfer, comme le mauvais riche dans les flammes n'avait pas une goutte d'eau pour se rafraîchir la langue, et que moi je rencontrais de temps en temps de la bonne eau fraîche, et encore quelquefois un air de fraîcheur pour respirer.

« En revenant je voulus passer sur la montagne où les chrétiens se rassemblent ; je passai au milieu des ennemis qui me cherchaient ; je ne sais s'ils m'ont reconnu, je n'ai pu y séjourner.

« L'état des chrétiens du Kouy-tcheou est, grâces à Dieu, assez bon. Les exilés ont encore passé devant le mandarin et ont confessé leur foi. Il leur a demandé s'ils changeraient, ils ont dit que non. Il a fait venir l'officier rural entre les mains de qui il les a mis ; cet officier, qui est celui qui m'a pris, a dit au mandarin que les chrétiens valaient mieux que les païens. Le mandarin les a donc renvoyés, et même il a défendu aux satellites d'exiger d'eux de l'argent mal à propos. Les païens voyant que les chrétiens après leur exil sont encore plus fervents qu'auparavant sont étonnés ; ils leur demandent : « Qu'espérez-vous donc ? » Ils répondent : « Nous espérons sauver notre âme et gagner le ciel. » Il y a des païens qui ont dit : « Sans doute que vous espérez quelque chose de mieux que vous ne dites pas. » Le mandarin et les satellites depuis ne leur ont fait aucune affaire et leur disent : « Nous savons que vous ne changez pas. » Mais leurs parents, leurs voisins les persécutent, les battent, et ils souffrent patiemment et prient pour leurs persécuteurs. Il y a un des exilés qui demeure seul au milieu des païens qui brisent sa maison, le battent ; lui, répond : « Frappez, tuez, je serai toujours chrétien. »

Le mandarin lui demanda s'il changerait, il répondit : « Je ne puis changer de bien en mal. » Au prétoire on demanda aux chrétiens qu'au moins ils n'exhortassent personne à se faire chrétien, ils répondirent : « Notre religion consiste à faire le bien ; si donc un païen vient et veut faire le bien, comment pourrons-nous l'en empêcher ? »

« Entre les persécutés, il y a une jeune fille qui était venue recevoir les sacrements de confession et de communion ; elle avait été baptisée précédemment. Ses parents l'ont cruellement battue, mais dans la ferveur qui l'animait elle dit qu'elle n'a pas senti les coups. »

Au nombre de ces exilés revenus dans leur patrie se trouvait J.-B. Tsiang, que Moÿe nomma catéchiste et qu'il prépara au sacerdoce[1].

« Mais tout en lui faisant faire ses études, écrit Aloys Schotter, il se servait parfois de lui pour le ministère actif. Un jour le séminariste accompagnait deux pieuses femmes qui baptisaient les enfants moribonds. Ils furent arrêtés par une bande de 40 brigands ; au moment où ceux-ci se mettaient en devoir de les dépouiller et de leur enlever leur petite provision d'argent, l'un d'eux dit aux autres : « Laissons-les ! » et ils échappèrent sains et saufs des mains de ces hommes dont leur œuvre charitable avait touché le cœur endurci.

« Notre Tsiang par ses vertus en imposait même au démon.

« Avant qu'il fût prêtre, M. Moÿe l'envoya un jour à Ho-pa où il délivra un jeune homme possédé du démon. A Tsao-men-tou, une maison était devenue inhabitable par suite d'obsessions diaboliques : le diable frappait les uns, flattait la vanité des autres, jetait de la boue à ceux qui essayaient d'entrer, et apportait dans la maison des objets qu'il avait pris ailleurs. Tout y paraissait en mouvement, et une femme âgée fut si rudement atteinte qu'elle pensa mourir du coup et fut malade durant plusieurs mois.

« Quand les enfants se mettaient en prière, le diable les frappait, leur parlait familièrement, et parfois leur apparaissait sous la forme d'une femme fardée et parée, portant un enfant sur le dos à la façon des nourrices chinoises. Sur l'ordre de M. Moÿe, le prêtre Tsiang y alla pour conjurer l'esprit malin. Quand il commença la sainte messe, le démon fit tomber à ses pieds une masse de fer qu'il avait prise on

[1] « Je crois, dit M. Aloys Schotter, que c'est de lui que M. Moÿe écrit en 1780 :

« Il y a parmi les sept élèves un homme qui avait été marié. Il fut violemment tenté de rentrer dans le monde, mais la grâce l'emporta et il resta fidèle à sa vocation. Il est de bonnes mœurs et fait concevoir les plus belles espérances....

« C'est là le point principal, ajoute-t-il, écrivant à la Sacrée Congrégation, il y a lieu de compter beaucoup plus sur ceux qui sont déjà âgés que sur ceux qui sont encore dans la première jeunesse. » *Notes*, etc. *pp. 456, 457.*

ne sait où, et se moqua d'une personne qui se présenta pour communier.

« Cette maison ne retrouva la paix que lorsque ses habitants revinrent à la pratique régulière de leurs devoirs et se furent réconciliés avec Dieu par la réception des sacrements. »

Moÿe fit au Kouy-tcheou un quatrième voyage sur lequel nous avons peu de renseignements ; nous savons seulement qu'il ne visita pas Mao-tien, mais quelques autres stations et que sa santé, à ce moment assez ébranlée, lui rendit fatigante l'administration des chrétiens[1].

La Propagande constatait ses efforts et les encourageait ; dans une lettre du 15 février 1781, elle lui disait :

Continuez à suivre les élans de votre zèle, et quoique le succès n'ait pas encore couronné vos efforts dans la province du Kouy-tcheou, n'épargnez rien pour y introduire notre sainte religion.

Le missionnaire avait prévenu ces conseils en envoyant au Kouy-tcheou une chrétienne d'une famille célèbre dans l'Eglise du Su-tchuen, Paule Lo Song-che. Veuve à 30 ans de Pierre Lo, frère d'un banquier de Tchong-kin qui donnait l'hospitalité aux prêtres européens et chinois, de passage dans cette ville, elle joignait à une piété peu commune un caractère fortement trempé.

Dans une *Relation*, Moÿe nous a raconté comment il se servit d'elle pour l'évangélisation de Kouy-yang, la capitale du Kouy-tcheou[2] :

« Paule partit avec Sin, une autre chrétienne de Tchong-kin.

« Volontiers elles essuyèrent les fatigues d'un long voyage. Dès leur arrivée elles prêchèrent d'abord aux femmes ; plusieurs se convertirent et priaient déjà, une autre famille se joignit aux néophytes. Il y en avait plus de trente, lorsque le démon excita la femme d'un marchand de soie, baptisé à Tchong-kin, à s'opposer de toutes ses forces aux progrès de l'Evangile ; elle alla jusqu'à charger les femmes d'injures, maudire ses brus, les empêcher de prier, et crier dans les rues.

« Nos femmes chrétiennes furent obligées de louer une maison païenne ; un autre trouble étant survenu à cause d'une bande de voleurs qui couraient le pays, ce qui faisait surveiller de près les chrétiens, elles ne purent y rester davantage : la veuve Lo partit en pleurant ; elle ne pouvait se résoudre à lâcher prise. »

[1] *Vie de M. l'abbé Moÿe*, etc., p. 221.

[2] Notes sur le Kouy-tcheou, par A. Schotter, p. 398.

VI

Hamel (1777) Ordination de Benoît Sen, ses travaux. — J.-B. Tsiang lui succède. — Paule Lo retourne à Kouy-yang. — Devaut (1784). — Ordination de Kan.

Après Pottier, Alary et Moÿe un quatrième missionnaire Thomas-Julien-Charles Hamel[1] fut chargé du Kouy-tcheou mais il n'y fit que passer.

Ancien professeur au collège général, ne pouvant plus travailler dans cette maison presque entièrement ruinée par la persécution, Hamel vint au Su-tchuen en 1777 et fut donné pour aide à Moÿe qui l'envoya un peu plus tard dans la préfecture de Tsen-y. Nous ignorons ce qu'il y fit et s'il y put demeurer longtemps, car dès le 15 septembre 1777, Pottier écrivait : « M. Hamel ou un autre européen ne peut pas non plus entrer au Kouy-tcheou. » Puis il ajoutait[2] :

« Ce cher confrère, tout attristé d'être obligé d'abandonner et de laisser sans secours plusieurs centaines de chrétiens qui ne cèdent guère en ferveur et en courage aux chrétiens de l'Eglise primitive, m'a écrit plusieurs fois pour m'en témoigner son chagrin. »

Afin de remédier à cette attristante situation, Pottier résolut d'envoyer au Kouy-tcheou un prêtre chinois, qui pourrait plus aisément qu'un prêtre français échapper à la surveillance des mandarins et avoir entrée chez les païens.

« J'ai, écrit-il à Alary, jetté mes vues sur Benoît Sun[3] votre ancien écolier qui n'a pas non plus quitté M. Moÿe depuis l'arrivée de ce confrère, qui a beaucoup souffert et constamment avec lui lors de la prise de ce pieux missionnaire, et encore une autre fois de la part des idolâtres par lesquels il a été fort maltraité, connaissant d'ailleurs sa profonde piété, humilité, obéissance, etc.

« Je rescrivis à M. Moÿe l'an passé qu'il examinât bien devant Dieu si on pourrait l'élever à la prêtrise et l'envoyer prendre soin de ces pauvres chrétiens abandonnés, parmi lesquels il a des parents, des amis, etc. ; où il peut aller pour cette raison sans contradiction.

« M. Moÿe, en conséquence de ma lettre est monté cette année à la capitale avec Benoît, et en arrivant il m'a dit : « Je bénis Dieu de ce que votre manière de penser soit la même avec la mienne que je n'avais pas encore osé manifester. Je vois par là, dit-il, que *hic digitus Dei est.* »

[1] De Caen, parti en 1772, nom chinois Lieou.

[2] A. M.-E., vol. 437, p. 768. Lettre de Mgr Pottier à M. Alary, 15 septembre 1777.

[3] Les missionnaires écrivent tantôt Sen, tantôt Sun.

« Pour lors, c'est-à-dire à l'arrivée de M. Moÿe, nous étions plusieurs ensemble, M. Gleyo, M. de Saint-Martin, M. Devaut, M. Dufresse et moi tous réunis dans la partie de la maison de la ville que nous nous sommes réservée. Nous tînmes tous chapitre pour cette grande affaire, et la décision unanime fut qu'il fallait procéder à l'ordination de ce jeune homme que Dieu paraissait appeler. Personne de nous n'y mit obstacle, il n'y eut que lui-même qui voulut s'y opposer, mais les représentations d'un chacun le firent enfin résoudre à accepter ce que son humilité lui faisait rejetter.

« Toute la difficulté ne roula que sur le défaut de la faculté de dispense du Saint-Siège d'ordonner un prêtre non latin. Cependant plusieurs et fortes raisons firent lever cette difficulté ; la principale fut la nécessité urgente de la chrétienté en question, d'avoir aussitôt quelqu'un qui les fortifiât contre les fortes attaques qu'ils ont tous les jours à soutenir de la part des gentils qui les molestent extraordinairement ; une espèce d'impossibilité qu'un Européen puisse pénétrer jusque-là sans un danger évident ; un retardement de trois ou quatre ans qu'il faudrait pour avoir une dispense de Rome. D'ailleurs Benoît peut lire et écrire le latin et en entendre quelque chose.

« Toutes ces choses donc arrêtées et résolues, le 22 juillet dernier (1777), je lui ai conféré la tonsure et les quatre moindres, le 23 le sous-diaconat, le 24 le diaconat, et le 26 la prêtrise. Son ordination a été plus solennelle que celle du sacre épiscopal à Si-gan où il ne se trouva que trois prêtres. Quelques jours après, M. Moÿe avec le nouveau prêtre qu'il s'est chargé d'instruire suffisamment avant de l'envoyer au lieu de sa mission, est retourné à Tchong-kin. » Benoît Sen partit bientôt pour le Kouy-tcheou et y obtint quelques succès.

Dès l'année suivante, 1778, Pottier écrivait à Alary[1] : « Votre disciple, nouveau prêtre, M. Benoît Sen fait très bien son devoir, dit M. Moÿe, il a ouvert une nouvelle chrétienté, à Su-yang hien[2], dans

[1] A. M.-E., vol. 437, p. 880. Lettre du 15 octobre 1778.

[2] D'après M. Jouishomme, ce ne serait pas à Su-yang même qu'auraient eu lieu les premières conversions, mais à Hoang-yu-kiang. « Le premier chrétien de ce pays fut un Ouang qui faisait le commerce de soie et de toile, il eut des rapports avec les chrétiens du Se-tchouan ; à Yun-tchoan, il goûta la doctrine, se fit chrétien ; revenu chez lui, il convertit ses parents et voilà l'origine de la station de Houang-yu-kiang. » (*Journal de M. Jouishomme*, *A. M.-E.*, vol. 549, h p. 59). A la même époque on trouve également des familles Ouang se convertissant à Chouitse-ki, à Fong-ta-ya et à Ta-koan. A propos de cette dernière station, M. Jouishomme écrit : « Un vieux chrétien Ouang du Se-tchouan, vint chercher fortune dans le pays. Il avait un peu d'argent, il acheta ces terrains, épousa une veuve, mère de trois garçons, tous, ils apprirent la doctrine et la petite station de Ta-kouan commença d'exister ; aujourd'hui elle a 12 chrétiens. » (*Journal*, *id.*, p. 69.)

la province du Kouy-tcheou. » En 1779, il s'occupa du groupe des stations dont Mao-tien et Mao-leao étaient les principales, et où résidaient un certain nombre de membres de sa famille. Il convertit plusieurs des siens, non sans souffrir d'assez pénibles contradictions. Un de ses oncles, maire de village, jugeant sans doute Benoît d'après les tendances ordinaires du caractère chinois, répandait des calomnies contre le jeune prêtre et tentait de détourner les païens d'écouter son enseignement. « Il vient ici, assurait-il, pour revendiquer les biens que son père a laissés. » Ces paroles, qui ne s'appuyaient sur aucun fait, semblaient en même temps menaçantes et plausibles à des gens attachés aux biens de la terre ; heureusement Benoît, dans plusieurs visites qu'il fit aux siens, sut se dégager des soupçons qui s'étaient élevés contre lui et convertit quelques païens.

Il ne paraît pas que cette station, dont nous ignorons le nom, ait duré longtemps. « Que devint-elle dans la suite ? se demande A. Schotter[1]. On peut répondre : elle s'est déplacée. Ces Sen chrétiens auraient, avec les Ouang auxquels ils étaient alliés, émigré du côté de Hoang-tsao-pa, pour fuir la persécution ; ils se fixèrent en face de Ta-chan, dans la province du Kouang-si. Il en reste encore des descendants ; particulièrement dans la paroisse du Lan-tang, à Kouy-yang fou : c'est l'octogénaire Ouang Kien-hong, dont le frère aîné naquit à Po-kang-tsin (Kouang-si), ce qui fait remonter l'émigration de ce Sen au commencement de ce siècle au moins. »

Appelé pendant quelque temps à Kien-kiang dans le Su-tchuen, Benoît Sen retourna bientôt au Kouy-tcheou, où il continua de travailler avec persévérance et succès.

En 1782, il se rendit à Kouy-yang. L'absence de tout catéchiste, le départ de Paule Lo et la petite persécution précédente avaient jeté le trouble parmi les chrétiens de cette ville et en avaient dispersé quelques-uns. Benoît Sen parvint à les réunir de nouveau et à augmenter la station de plusieurs convertis. A cette occasion, Moÿe disait de lui : « C'est un saint dont Dieu bénit visiblement les travaux à cause de sa pureté d'intention et de sa grande humilité. »

« Arrivé vers la fin de 1782, il demeura quelques mois à Kouy-yang et convertit une dizaine de personnes, entre autres une femme qui vendit ses bijoux pour restituer ses usures, et pourtant il n'a pas encore osé la baptiser. Il loue aussi la piété d'un certain néophyte qu'il a aussi converti cette fois-là. »

Ce séjour de quelques mois ne confina pas son activité aposto-

[1] Notes sur le Kouy-tcheou, etc., p. 425.

lique entre les murs de la capitale : il convertit aussi une famille entière à six lieues de la ville[1].

« Et plus loin[2] il trouva un riche lettré de grande réputation qui avait lu nos livres. Celui-ci lui témoigna un grand désir de se convertir. Benoît lui fit une visite ; le lettré le reconduisit l'espace d'un quart de lieue et comme le prêtre lui faisait observer que telle n'était pas la coutume envers les visiteurs : « Eh quoi ! répondit-il, les prêtres européens font neuf fois dix mille lys pour venir en Chine nous convertir, et moi je ne vous reconduirais pas quatre ou cinq lys de chemin ! » C'était une réminiscence de nos livres. »

Lorsqu'après avoir réformé la petite chrétienté de Kouy-yang, Benoît Sen repartit pour le Su-tchuen[3], il eut comme successeur au Kouy-tcheou le prêtre J.-B. Tsiang, originaire de cette province. Après son ordination, au mois de juin 1781, J.-B. Tsiang avait continué sous la direction de Hamel, sa préparation à l'exercice du saint ministère; ensuite, au commencement de 1782, Moye lui confia le nouveau petit séminaire établi à Tao-pa. Cette maison ayant, peu de mois après, été envahie et pillée par les satellites, son supérieur, accompagné d'un élève malade nommé Tao, se réfugia dans une famille qui avait apostasié, du moins extérieurement, lors d'une des persécutions précédentes, et qui habitait sur une montagne voisine.

Pendant les perquisitions faites à Tao-pa, des questions furent posées sur les livres européens qu'on trouva, un chrétien répondit qu'ils avaient été apportés par le Père spirituel J.-B. Tsiang. Cette parole compromettante décida le prêtre à fuir, d'abord à Tchang-cheou

[1] « Je n'hésite pas, affirme M. A. Schotter, à nommer cet endroit Tchou-tchang-pou, car comme on peut le voir dans la notice de la veuve Lo, la compagne de cette dernière, Sin, alla dans cette station de vieux chrétiens, et y enseigna les femmes, entre autres la mère de Tseou San-mei, les Sin et les Ou. »

[2] Et maintenant, dit toujours M. A. Schotter, quelle est cette station plus loin que Tchou-tchang-pou, et de quel lettré parle M. Moye « qui ne manifesta qu'un désir de se convertir après avoir lu nos livres ? » Je crois pouvoir affirmer que cette station est Kouy-tin et qu'il s'agit d'un nommé Ouang Han-lin, dont la famille habitait Ma-gan-chan. Mais sur quoi s'appuie cette affirmation ? Un chrétien nommé Pen Tsong-lin me dit un jour : « Mon grand-père s'est fait chrétien à la suite de Ouang Han-lin, de Ma-gan-chan, dans un voyage à Pékin où tous deux adorèrent. » Un autre nommé Yang, de Touan-po-tchay qui habitait autrefois Kouy-tin me dit aussi avoir ouï parler du Ouang Han-lin qui aurait embrassé le christianisme. Ce Ouang ne paraît pas cependant avoir jamais été entièrement chrétien : c'est trop souvent l'ordinaire pour ces lettrés qui se convertissent par la lecture de nos livres, comme le prouve le fait de son neveu Xavier Ouang, converti à Pékin. » (*Notes manuscrites,* pp. 428, 429).

[3] Il mourut le 7 janvier 1786 dans les prisons de Ta-tsiou.

hien, puis à Kin-gan, d'où, pour plus de sûreté, Moÿe le dirigea vers le Kouy-tcheou.

Afin de rendre son ministère plus fructueux, il lui donna comme aide Paule Lo, qu'il renvoya à Kouy-yang avec une autre chrétienne.

« Je lui ai trouvé une compagne, écrivait Moÿe[1] à cette occasion, c'est une prosélyte de Fou-tcheou, qui a reçu deux fois des coups sur la tête pour motif de religion. Cette tante Lo fait cela par les vues les plus pures, car elle quitte une maison où elle avait tout, pour s'exposer aux incommodités des voyages, aux fatigues, aux persécutions. »

En 1783, la chrétienté éprouva une légère secousse. Les païens affichèrent partout des calomnies contre les fidèles, prétendant qu'ils étaient venus du Su-tchuen sous prétexte de prêcher la religion du Maître du ciel, mais qu'en réalité ils s'efforçaient de recruter des adhérents à la secte des Pe-lien (nénuphar blanc). Les accusés se disculpèrent près des chefs de quartier en se déclarant ouvertement chrétiens, et affirmant qu'aucune relation n'existait entre eux et les adeptes de la Pe-lien-kiao. Convaincus de leur innocence, les chefs de quartier tournèrent leurs recherches vers les accusateurs, qui prirent peur, et l'orage, à peine formé, se dissipa entièrement. Il n'en restait plus aucune trace en 1784, lorsque s'y présenta Devaut[2], qui avait succédé à Moÿe, parti pour la France le 2 juillet 1783. Nous ignorons absolument les travaux qui marquèrent le séjour du nouveau missionnaire à Kouy-yang[3]. A en juger par le caractère plutôt timide de l'excellent prêtre et le silence gardé sur son voyage, aucun incident extraordinaire ne dut se produire. Il quitta le Kouy-tcheou vers la fin de 1784, pour retourner au Su-tchuen, d'où la persécution devait l'envoyer mourir le 3 juillet 1785 dans les cachots de Pékin.

A Devaut succéda Gleyo qui fut rappelé du Yun-nan pour prendre soin du Su-tchuen oriental et du Kouy-tcheou[4]. Ce saint missionnaire mourut avant de quitter son poste, le 6 janvier 1786, à Long-ki.

Hamel fut alors chargé du district naguère assigné à Gleyo, mais

[1] *Notes manuscrites*, p. 400.

[2] Nom chinois Ou.

[3] Il n'est pas même bien certain qu'il alla jusqu'à Kouy-yang, et il se pourrait qu'il n'ait pas dépassé Tsen-y.

[4] Lorsque le P. da Rocha, religieux de la Compagnie de Jésus, eut par son influence réussi à faire délivrer de prison M. Gleyo, il avait conseillé de l'envoyer au Kouy-tcheou, mais Mgr Pottier jugea plus utile de le diriger sur le Yun-nan. (*A. M.-E.*, vol. 437, p. 769. Lettre de Mgr Pottier à M. Alary, Su-tchuen, 15 septembre 1777.

le Kouy-tcheou continua d'être administré par le prêtre J.-B. Tsiang.

Les comptes-rendus de 1787-1788 ayant été perdus, et les autres documents étant muets sur l'évangélisation de la province qui nous occupe, nous ne pouvons raconter aucun fait sur cette période, excepté l'ordination sacerdotale en 1788 de Mathieu Kan[1]. D'après A. Schotter, ce jeune prêtre était originaire du village de Kan-kia-pin, où il était né en 1752. Avant son sacerdoce il avait été pendant un certain temps sous la direction de Moye qui ne lui donne pas un certificat bien brillant[2] : « Il est avec moi depuis trois mois, et voilà ce que j'ai remarqué en lui ; il est caché, hypocrite, s'il y a du monde, il priera le dernier ; s'il n'y a personne, il ne dira pas seulement les prières du matin : *ad oculum serviens !* Plein d'amour-propre, *ut videatur ab hominibus*, il ne craint pas de fouler les autres pour prendre ses aises ; gourmand et friand. Avec cela il a quelques talents, parlant avec netteté et précision ; esprit facile, bonne mémoire. Le séminaire est pour corriger les défauts des jeunes élèves et les former à la piété : ce n'est que dans cette espérance que je vous l'envoie, mais s'il ne se corrige pas, qu'on se garde bien de le faire prêtre, il serait dangereux. J'ai eu cent fois la pensée de le renvoyer. Je le traite durement ; il faut mener les Chinois despotiquement et les tenir bien bas, bien souples, sans cela ils s'émanciperont. Je tâche d'humilier son orgueil, il porte mes épreuves, mais ne se corrige pas. »

Comme on le voit, le portrait n'est pas flatteur ; peut-être n'aurait-on pas complètement tort en pensant qu'il est poussé au noir, et que Moye, qui a un idéal très élevé du séminariste et du prêtre, marque trop vivement l'opposition des défauts du jeune homme avec les qualités qu'il lui désire. Quoi qu'il en soit, l'évêque ne se laissa pas arrêter par ces défauts, d'ailleurs assez communs chez les enfants chinois , il accepta et garda le jeune homme dans son séminaire ; il n'eut pas lieu de s'en repentir ; Mathieu Kan fut un bon prêtre qui

[1] Au sujet de la famille Kan, M. A. Schotter nous donne les renseignements suivants : « Les Kan sont du pays même, comme l'indique le nom propre du lieu : Kan-kia-pin signifie plaine de la famille Kan ; cette famille compte parmi les plus anciennes familles chrétiennes du pays, et même elle embrassa la Foi avant les Len de Man-tse-gai, lieu peu distant de là ».

« Ces dernières années il se trouvait encore une fille Kan, dans la famille Yang, de Mao-tien. Le dernier descendant de ces Kan, chrétien aussi, se nommait Kan Hin-ouang ; il mourut il y a 60 ans, et sa femme périt de misère et de faim.

« Les chrétiens de l'endroit se rappellent avoir entendu parler d'un Kan yé ; autrefois cette particule yé servait à nommer les prêtres, car le nom de prêtre les eût désignés aux persécuteurs ; cette particule signifie monsieur : M. Kan au lieu de prêtre Kan. » (*Notes*, p. 353.)

[2] Lettre à M. Mathon, supérieur du collège général à Pondichéry, 5 octobre 1775.

rendit des services[1] à la mission du Su-tchuen. Il mourut au mois de juillet 1807[2].

VII

Dufresse (1789). — Travaux de J.-B. Tsiang. — Mathias Lo au Kouy-tcheou. — Mort de Mgr Pottier. — Deux catéchistes à Kouy-yang et à Tsen-y (1795). — Révolte des Miao-tse. — Conversion à Long-pin, le néophyte Pierre Ou (1796).

En 1789, le Kouy-tcheou ainsi que la partie orientale du Su-tchuen furent confiés à Louis-Gabriel-Taurin Dufresse, né à Lezoux (Puy-de-Dôme) le 8 décembre 1750. Ce saint missionnaire, dont la carrière apostolique fut si féconde et la mort si glorieuse, avait quitté la France en 1775 et était arrivé au Su-tchuen en 1777. Arrêté en 1785, il fut conduit à Pékin, avec de Saint-Martin[3], le coadjuteur de Pottier, Devaut et Delpon[4]. Exilé de Chine, il se réfugia d'abord à Manille, puis à Macao et, à la fin de 1788, il repartit pour le Su-tchuen. Pendant plusieurs années le soin des fidèles du Kouy-tcheou lui incomba ; mais durant cette période de son administration, comme précédemment, ce fut J.-B. Tsiang qui visita le Kouy-tcheou[5].

Probablement il parcourut le groupe des stations situées dans la sous-préfecture de Ou-tchoan, son pays d'origine ; il ne paraît pas être allé plus loin, car en 1790 une dizaine de païens s'étant convertis dans la capitale de la province, un chrétien baptisé autrefois par Benoît Sen adressa une lettre à ce dernier et à M. Devaut dont il ignorait la mort, une autre à deux chrétiennes « lettre[6] dans laquelle il conjure qu'on vienne le visiter, ainsi que les autres nouveaux chrétiens, et qu'on engage M. Benoît Sen à venir le confesser, ayant pendant tant d'années commis un grand nombre de péchés dont il demande la rémission avec beaucoup d'instance, ainsi qu'un vieillard, ancien catéchumène qu'il dit être toujours

[1] En l'an 1803, on trouve sa signature parmi celles des prêtres présents au Synode du Su-tchuen ; il s'y intitule « Matthæus Kan, e Kouy-tcheou occidentali ».

[2] Il eut une sœur dans la Congrégation des Vierges chrétiennes ; celle-ci faisait l'école à Koang-gan tcheou, quand la persécution éclata, elle se réfugia à Tchong-kin après la dispersion de son école. (*Notes* de A. Schotter, p. 557.)

[3] De Paris, parti en 1772, coadjuteur en 1784, Vicaire apostolique du Su-tchuen en 1792, mort en 1801.

[4] Voir *Mémorial de la Société des M.-E.*, pp. 31, 195, 348, 432.

[5] *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. 2, p. 546. Relation en date du 29 septembre 1790.

[6] A. M.-E., vol. 1250, p. 505. *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. 2, p. 546. Lettre de M. Dufresse à sa mère, 28 septembre 1791.

bien fervent, et qui demande le baptême. Cette ville, ajoute M. Dufresse, étant éloignée des autres chrétientés de la même province d'environ 15 journées d'une route toute montagneuse, et ne s'y trouvant encore qu'un si petit nombre de chrétiens, M. Tsiang (Jean-Baptiste), qui est chargé de l'administration des chrétientés de la dite province, et qui ne peut venir à bout dans une année de visiter entièrement toutes les autres dont il est chargé également, ne juge point encore à propos de s'y rendre en personne : en conséquence on se contentera d'y envoyer un ou deux catéchistes pour arroser de la parole ces nouvelles plantes, et procurer s'il est possible de nouvelles conversions. »

Après entente « nous convînmes, continue le missionnaire[1], d'y envoyer au moins un chrétien instruit[2], et M. J.-B. Tsiang, administrant au commencement de cette année les autres chrétientés qui se trouvent aux confins de cette même province, donna commission au catéchiste du lieu, qui autrefois y avait déjà fait un voyage pour le même sujet, de s'y transporter de nouveau après les fêtes de Pasques, les neiges, qui abondent dans ce pays-là, étant alors fondues et les grands froids passés. Cependant le chrétien qui, depuis près de deux ans, avait écrit la lettre et ne recevait aucune réponse, ne crut point devoir attendre davantage. Poussé du seul désir de se confesser, il partit accompagné de quatre autres néophytes de la même ville qui n'avaient pas un moindre désir de recevoir le baptême, et ignorant la commission du catéchiste, ils se rendirent à Tchong-kin-fou, pour les mêmes fêtes de Pasques, à dessein d'y recevoir les sacrements. M. Mathias Lo s'y trouvait alors, il baptisa les quatre néophytes et renvoya l'autre à M. Tsiang qui était dans une autre chrétienté à deux journées de là, pour lui rendre compte de l'état de la petite chrétienté naissante, et se confesser à lui. Suivant leur rapport, il se trouve dans la dite capitale vingt néophytes, et peu d'espérance d'y propager la foy parce qu'il n'y a personne en état de prêcher[3]. »

Ce fut la dernière fois que J.-B. Tsiang s'occupa du Kouy-tcheou. L'année suivante, 1793, la cécité l'obligea de se retirer pendant le carême au petit séminaire du Su-tchuen, à Lo-jang-keou[4]. « A peine,

[1] A. M.-E., vol. 439, p. 239, vol. 1250, p. 557, 572. *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. 3, p. 111. Lettre à M. Chaumont, directeur au séminaire des Missions-Etrangères, 3 août 1792.

[2] Ce fut le catéchiste Ignace Len Yao-kong, de la famille Len, qui habitait le hameau de Man-tse-gai, peu éloigné de Mao-leao. Son père embrassa le christianisme ; il se livrait à l'élevage des vers à soie sur le chêne.

[3] Le même fait est raconté par Mgr de Saint-Martin *N. L. E.*, vol. 3, p. 112.

[4] Quelques-uns écrivent Lo-iang-keou, d'autres Lo-lan-keou ; M. Gourdon, missionnaire au Su-tchuen oriental préfère Lo-jang-keou. (*Beati martyres provinciæ Se-tchouan*, Cha-pin-pa, 1901, p. 38.)

disait M. Dufresse[1], peut-il déchiffrer les gros caractères chinois, mais il ne peut nullement lire le latin, ni discerner clairement les objets, de manière qu'il est très à craindre qu'il ne perde entièrement la vue. »

Il mourut en 1811 à l'âge de 70 ans, après avoir été pendant toute sa vie digne de l'éloge que Moye avait fait de lui en 1782 : « Il est bien édifiant et a le don de convertir les païens. »

La mort de Mgr Pottier le 28 septembre 1792 et son remplacement par Mgr de Saint-Martin ne modifièrent en rien la situation de la mission du Kouy-tcheou ; le nouveau prélat continua de confier cette province au missionnaire chargé de la partie orientale du Su-tchuen qui était alors Dufresse. Celui-ci donna pour successeur à J.-B. Tsiang Mathias Lo[2], ancien élève du séminaire général à Siam et à Pondichéry et ordonné prêtre en 1785.

C'est vers lui qu'en 1794, vinrent deux chrétiens de Kouy-yang, « par[3] une très longue route à la ville de Tchong-kin pour se confesser. Ils arrivèrent au mois d'aoust et n'y séjournèrent que quelques jours, pendant lesquels ils satisfirent au vœu de leur conscience ; après quoi ils retournèrent dans leur patrie. Les années précédentes les néophytes de cette capitale avaient insisté plusieurs fois à demander qu'on allât les visiter, sans pouvoir l'obtenir, le nombre des prêtres étant à peine suffisant pour les chrétientés moins éloignées : ils étaient pour lors 20 ou 30. Or ces néophytes, au rapport des deux chrétiens, s'étant dispersés çà et là pour leur commerce, ceux-ci prévoyant sans doute qu'à plus forte raison, on ne leur enverrait encore personne, ne parlèrent point cette fois-cy de les aller visiter. Nonobstant cela, j'ai de nouveau insisté moy-même auprès de M. Mathias, qui administre les autres chrétientés de cette province, à l'effet qu'il y envoie quelque chrétien instruit et zélé qui puisse confirmer ce qu'il y reste de néophytes, et en augmenter le nombre s'il est possible. »

Mathias Lo se rendit aux instances de Dufresse et après être allé lui-même au Kouy-tcheou en 1795, il envoya à Kouy-yang deux catéchistes Len et Hou, « mais[4] leur voyage eut peu de succès, écrit Dufresse. Arrivés en cette ville, ils n'y trouvèrent plus que quelques chrétiens qui y ont un domicile fixe, tous les autres étant alors dispersés ailleurs pour leur commerce. Ils y séjournèrent unmois et y prêchèrent la religion aux gentils, mais aucun ne l'embrassa.

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 613. Lettre à M. Chaumont, 4 octobre 1793.

[2] Né à Koan hien (Su-tchuen).

[3] A. M.-E., vol. 1250, p. 699, 717. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 10 octobre 1794.

[4] A. M.-E., vol. 1250, p. 731. Lettre à M. Chaumont, 8 octobre 1795.

« Ils passèrent à leur retour par le district d'une autre ville de premier ordre, nommée Tseng-ny-fou, où se trouvent une ou deux anciennes familles chrétiennes également abandonnées depuis beaucoup d'années[1], et les visitèrent aussi. Ils continuaient à professer extérieurement le christianisme, et en conservaient la tablette dans leur maison, mais du reste tombés dans la tiédeur, n'en faisant presque plus aucun exercice, ils ne priaient plus, au moins en commun. Ils étaient néanmoins disposés à recevoir le prêtre, s'il venait les visiter. M. Mathias se propose, lorsqu'il retournera cette année dans la province, d'entreprendre le voyage, mais, vu la faiblesse de son tempérament, je doute fort s'il le pourra, car toute la route est remplie de montagnes escarpées, et le pays très froid même au printemps où commence la fonte des neiges, et M. Mathias ne sera à portée de faire ce voyage qu'au mois de janvier ou février. »

En 1796 Dufresse, qui continue de donner des nouvelles du Kouy-tcheou, écrit[2] :

« Dans le district de Tseng-ny-fou, ville du 1er ordre de cette même province, où se trouve une ou deux familles chrétiennes qui depuis de longues années n'ont plus été visitées par le missionnaire qu'elles ne peuvent recevoir, et qui sont éloignées des autres chrétientés de la province de 7 ou 8 journées, dans ce district, dis-je, et à la distance de plusieurs lieues des dites familles, un chrétien venu d'ailleurs, ouvrit l'année dernière une nouvelle chrétienté qui paraît promettre quelque succès. Voici ce que m'en rapporte M. Mathias Lo en une lettre écrite de Tchong-kin le 26 juillet :

« Hier est arrivé de Fou-tcheou le catéchiste Len que j'avais au commencement de l'année envoyé à Tseng-ny[3]. Il m'a raconté que les néophytes, petits et grands, sont au nombre de 80. Tous sont pauvres et personne ne peut recevoir le missionnaire. Le catéchiste leur a conseillé de se cotiser pour construire un petit oratoire ».

Le chrétien qui ouvrit à l'Evangile cette nouvelle station se nommait

[1] « Ces familles, d'après le souvenir de plusieurs anciens chrétiens de Long-pin et de Kao-chan que j'ai interrogés jadis, habitaient à Leang-chouy-tsin, à une demi-lieue (5 ly) de la ville, sur la route de Mey-tan hien. Ces familles, ou plutôt cette famille (car cette petite station ne s'est jamais développée) s'est éteinte ou a émigré ailleurs, chassée par la persécution, m'ont dit les anciens chrétiens. — Les païens de l'endroit, que j'ai eu l'occasion de faire interroger en 1880, se souviennent très bien de l'existence parmi eux de cette ou ces familles chrétiennes. (*Notes de M. Bodinier.*)

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 759. Lettre à M. Chaumont 26 septembre 1796.

[3] Il ne s'agit pas seulement de la ville de Tsen-y, mais de la préfecture de ce nom. M. Dufresse répète les mêmes nouvelles dans une lettre du 26 septembre 1798 à M. Chaumont. (*N. L. E.*, vol. 3, p. 340.)

Yao Ta-tchoan ; il était fabricant d'anneaux de crins et, sur l'ordre de Mathias Lo, tout en faisant son commerce, il prêchait. A Long-pin où il parlait en plein marché, il rencontre, en 1795, un païen Ou Koue-chen, avec lequel il lie conversation :

« Vous êtes intelligent, lui dit-il [1], comment n'avez vous pas trouvé la voie droite, la voie de la vérité? Ou réplique : — Espèce de petit marchand qui te crois plus habile que tous les lettrés du pays, et penses connaître mieux que nous la voie droite ! quelle est-elle donc? et comment la trouver ? » Le chrétien expose la doctrine catholique. Ou l'interrompt: « — On n'est pas à l'aise ici pour causer, venez chez moi. » Le chrétien y va, répond aux questions de son interlocuteur et lui offre quelques livres de religion [2]. Ou les parcourt rapidement et dit à Yao : « — Tout cela paraît bon. Mais quel est ce prêtre qui tient la place de Dieu? Puis-je le voir ? » Le chrétien promet de le lui amener quand il aura fini ses affaires. « — Non, c'est trop longtemps, voici de l'argent, va le chercher. » Et il lui donne deux ligatures (environ dix francs). Le chrétien avertit le prêtre qui envoie d'abord le catéchiste Len Yao-kong. Ou se met en colère : « — Je t'ai donné de l'argent pour voir le prêtre, et il ne vient pas ». Le catéchiste veut parler. « — Assez pour aujourd'hui, réplique l'hôtelier, nous verrons demain. » Le lendemain, il ne voulut pas l'entendre davantage. Le troisième jour, sa colère s'étant un peu calmée, il invita tous les lettrés chez lui, et les pria de poser des objections au catéchiste; celui-ci répondit admirablement et réduisit ses adversaires au silence. Ou était dans l'allégresse. A la fin, il s'avance au milieu de la salle et demande à chaque auditeur : « — Crois-tu à la vérité de cette religion ? »

Les uns disent non. Ou les met à la porte, et passe à d'autres. « — Et vous ? — Nous croyons, mais nous ne comprenons pas tout. — Voilà qui est bien répondu ; on ne peut pas tout comprendre en un seul jour ». Après cette réunion, Ou déclara hautement qu'il embrassait le catholicisme, et dès lors il se mit à le propager. Il avait une manière toute particulière de convertir ses amis. Il les abordait en plein marché, sur la route, partout où il les trouvait. « — Connais-tu

[1] *Les 52 Vénérables Serviteurs de Dieu*, vol. 2, p. 265. 2 vol. in-8 par Adrien Launay, Téqui, rue du Cherche-Midi, Paris, 1893.

[2] Il y a une autre version que voici :

« La nuit suivante, intrigué de voir tant de science chez un simple marchand, Ou se dit que sans doute il avait avec lui des livres. Tandis que Yao dormait, il ouvre donc sans bruit sa hotte et y trouve un livre de religion. De suite il le prend, le lit attentivement et le remet à sa place.

« Le matin, Yao est tout étonné de s'entendre interroger de la sorte par l'aubergiste : « Dis-moi, qu'est-ce que c'est donc que ce *se-to* (prêtre), cet homme qui tient la place de Dieu, et pourrais-je le voir ? » (*Notes*, Al. Schotter, p. 509.)

Ou ? leur disait-il. — Oui, je te connais. — Eh bien, conduis-moi chez toi ». En entrant : « Je suis chrétien, disait-il, et je veux que tu sois chrétien aussi, chasse les idoles, laisse les superstitions, et écris des tablettes en l'honneur du vrai Dieu. »

Le païen s'étonnait, faisait quelque résistance, mais souvent se rendait.

Cet Ou Koue-chen, appelé aussi Ou Ta-kong et Ou Ma-tse, qui nous frappe par son originalité et son ardeur, était né à Long-pin de parents pauvres et païens. Il travailla activement et put avec ses épargnes monter une hôtellerie assez importante et qui prospéra rapidement[1].

Le catéchiste Len resta environ trois mois chez Ou Koue-chen. A la fin du mois de juillet 1796, il retourna à Tchong-kin, où il exposa avec des détails plus circonstanciés qu'il n'avait fait par lettres les nombreuses conversions. Quelques jours avant son arrivée, Mathias Lo, désireux de conserver les bonnes dispositions de Ou, et aussi, a-t-on dit, de modérer son ardeur dont la vivacité aurait pu avoir des inconvénients, avait envoyé près de lui, le 19 juillet, un autre catéchiste, Laurent Hou Che-lou. Lui-même se rendit à Long-pin après Noël 1796[2].

Il y trouva des néophytes fervents et capables de subir avec honneur les examens du catéchuménat. Mais entre tous, Ou Koue-chen lui parut si édifiant et si zélé qu'il le nomma catéchiste, quoiqu'encore catéchumène, tout en lui recommandant un peu plus de modération, conseil dont le néophyte profita.

D'après quelques-uns, Mathias Lo aurait emmené ou envoyé Ou au Su-tchuen, afin qu'il pût, parmi les fidèles de cette province, se former mieux et plus vite à la vie chrétienne[3].

[1] La maison de Pierre Ou était située à l'extrémité du marché de Long-pin à droite, en allant de Tsen-y à Toan-ki-choui. Elle fut vendue par Ou Kin-siang au chef du marché, Ouang San-kong, qui la répara et l'agrandit ; elle fut, avec le marché tout entier, brûlée par les rebelles. L'emplacement appartenait il y a quelques années, et peut-être appartient encore au petit-fils de Ouang San-kong. (*A. M.-E.* vol. 549, p. 708)

[2] C'est à la fin de 1796 et non en 1795, comme nous l'avons écrit par erreur (*Les 52 VV. Serviteurs de Dieu*, vol. 2, p. 265) que le P. Mathias Lo partit pour Long-pin-tchang.

[3] M. Aloys Schotter donne sur ce voyage de Ou à Tchong-kin l'explication suivante :

« Ou Koue-chen demandait avec instances le baptême. M. Mathias eût désiré plus de science dans un sujet de cette valeur et si propre à propager la religion ; craignant d'autre part de l'offenser, il usa d'un subterfuge, disant avoir laissé à Tchong-kin les objets nécessaires pour cette cérémonie, mais que Ou pouvait s'y rendre et y serait baptisé. Ou le prit au mot et peu après se rendit à Tchong-kin avec un autre catéchumène, Tan Ta-kong. (*Notes* Al. Schotter, p. 511).

Baptisé en 1797, Ou reçut le nom de Pierre et continua plus encore que par le passé de travailler à la diffusion du catholicisme. En 1798, le total des néophytes instruits par lui s'éleva à 120 et en 1799 à 140.

Parmi les païens convertis par Ou, on cite Tan, qui fut exilé avec son frère Tan Eul-kong, à Tchen-yuen fou, et plus tard hors des limites de l'empire ; tous les deux auraient été massacrés par des pirates pendant qu'ils étaient en prières ; les familles Yang, Tchong, Pi, Lieou, Tchen, Pan, Hou ; quelques familles à Hen-tse-tchang, entr'autres les Tchao [1] ; et vers 1799, les Ouang à Mo-pou-kan ; un Pi qui plus tard apostasiera, un des Tchou, Grégoire Tchou Yao-kong, qui, converti à Long-pin où il était de passage, retourna chez lui à Kan-keou.

Dans le même voyage (1796-1797) Mathias Lo visita la récente station de Hoang-yu-kiang [2], celles de Mao-tien et des environs où il lui arriva une petite aventure dont Dufresse fait le récit suivant [3] :

L'année dernière (1797) à la première lune, M. Mathias Lo se trouvant en une chrétienté où les payens des environs savent qu'un maître de religion vient chaque année visiter les chrétiens, 30 païens mauvais sujets qui apprirent que M. Matthias y était venu, conspirèrent ensemble de le saisir, se proposant moins de le produire au prétoire, que de se faire donner une somme d'argent pour le rédimer, et s'emparer de ses effets. — Après avoir pris le repas qu'ils nomment *Ki hie tsieou*, *vin du sang de poule*, parce que le vin qu'ils boivent alors en commun y est mêlé de sang de poule, selon l'usage superstitieux et fréquent en certains accords ou réunions, en signe à ce qu'il paraît d'une réunion plus intime, ou même de serment, ils se rendirent armés un soir à la nuit aux environs de la maison indiquée, et quelques-uns d'eux y entrèrent pour s'assurer si de fait le Maître de la religion s'y trouvait encore. Mais il avait déjà pris la fuite, car un officier rural ami des chrétiens leur avait donné avis de la conspiration. Ces brigands, frustrés de leurs espérances, s'emparèrent de son mulet et d'un autre cheval d'un chrétien. Mais aussitôt les chrétiens ayant convoqué au son de la cymbale tous les habitants des environs contre les dits ravisseurs, ceux-cy ayant lieu de craindre qu'on ne les liât, selon l'usage, et conduisît au prétoire comme voleurs, ramenèrent aussitôt les deux animaux, firent satisfaction, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

[1] Ces Tchao, chrétiens peu fervents, servirent pourtant à ouvrir à la foi une partie de la préfecture de Tsen-y, le Ta-ki-li, après la publication des traités franco-chinois. (*Journal de M. Lions*, p. 197).

[2] Au nord du Kouy-tcheou.

[3] A. M.-E., vol. 1250, p. 779. Lettre à M. Chaumont, 26 septembre 1798.

« Ce fait s'est passé, dit Bodinier, dans une des stations du district de Ou-tchoan, à Mao-tien ou dans le voisinage. »

Dufresse avait un moment craint que la révolte[1] des Miao-tse qui agitait alors une partie du Kouy-tcheou ne nuisît aux travaux de Mathias Lo ou des catéchistes envoyés à Kouy-yang, il n'en fut rien. Le centre de la révolte étant principalement dans la partie méridionale de la région, elle ne se fit pas sentir ailleurs. Le prêtre compta 200 confessions dans le groupe de Ou-tchoan, et sur ses conseils ou

[1] Nous allons reproduire ici quelques renseignements donnés par Dufresse sur cette révolte, renseignements qui sont peut-être plus curieux qu'exacts : « Dans la province du Kouy-tcheou, il éclata à la première lune de cette année une révolte très considérable dont j'ignore la véritable cause, étant différemment rapportée par les bruits populaires. Les rebelles sont un peuple, différent des chinois de mœurs et de langage, répandu en très grand nombre dans cette province, auquel il paraît que le pays appartint anciennement, et que les Chinois nomment Miaô-ts et regardent comme barbare. On fit, dès l'origine, monter le nombre de ces révoltés jusqu'à 60.000. Leur chef-lieu se trouve situé sur les frontières des trois provinces Kouy-tcheou, Hou-kouang et Su-tchoan et si bien fortifié par la nature qu'on le fait passer pour être inaccessible aux troupes Chinoises. Ce qu'il y a de vrai, c'est que jusqu'à présent (8e lune) on n'a pu encore venir à bout de les réduire, d'autant moins qu'ils sont renforcés, dit-on, par un grand nombre de chinois qu'ils ont amenés avec eux dans les prises qu'ils ont faites dans l'origine, (car avant l'arrivée des troupes chinoises, ils s'emparèrent de plusieurs villes, même de premier ordre, surtout dans la province du Hou-kouang) ou qui d'eux-mêmes ont passé à leur parti. Les soldats, non-seulement des trois dites provinces, mais encore de quelques autres, ont été envoyés contre eux. Ils ont été, à ce qu'il paraît, obligés d'abandonner les villes dont ils s'étaient emparés, mais les Chinois n'ont pu encore s'emparer du lieu qu'ils occupent. On leur a livré plusieurs assauts où ceux-ci ont eu le désavantage, un assez grand nombre ont péri sous leur résistance ou par leurs stratagèmes, tel qu'est celui d'un riz empoisonné, cuit pendant la nuit dans un défilé et à une lueur qui pût être aperçue des Chinois. Ceux-ci s'avancent jusqu'au lieu où ils ont aperçu les feux et où ils croient être l'ennemi, mais ils n'y trouvent autre chose que du riz et choses comestibles tout cuits qu'ils s'empressent de manger pour reprendre des forces. Ils font aussi, ajoute-t-on, un grand usage des flèches empoisonnées dont une blessure même très légère suffit pour ôter la vie. Un plus grand nombre encore des troupes chinoises sont mortes de l'intempérie du pays dont le terrain est très malsain et souvent mortel pour ceux qui n'en sont point originaires ou qui ne s'y sont point accoutumés ; enfin, cette défaillance des soldats chinois est parvenue à un tel point que, pour les remplacer, on fit au mois de juillet et d'août, dans cette province du Su-tchoan, des levées de nouvelles troupes tirées des campagnes et ne devant servir que pendant l'expédition actuelle. On détermina aux mandarins de chaque ville le nombre d'hommes qu'ils devaient fournir. Pour engager à s'enrôler, on signifia dans les édits publics la quantité d'argent qu'on leur donnerait à leur départ ou à leurs familles, la quantité de riz que celles-ci percevraient chaque mois, en leur absence, et la solde qu'ils percevraient eux-mêmes, chaque jour, pendant l'expédition, outre les récompenses qu'ils pourraient mériter par leurs services signalés ; et, de peur de les intimider, on ajouta que leur destination ne serait point d'aller aux combats, mais seulement de

avec son assentiment, les chrétiens de Mao-tien achetèrent, pour la somme de 60 taëls, des champs dont le revenu fut destiné à l'entretien d'une école.

Revenu au Su-tchuen, le prêtre envoya dans cette station au mois de mai 1798 « une vierge âgée d'environ 35 ans, qui enseignait depuis de longues années avec zèle et édification dans plusieurs écoles de cette partie orientale du Se-tchoan, et l'école fut ainsi érigée[1] ». Telle fut l'origine de la première école de filles ; faute de maître, l'école de garçons ne put être ouverte.

garder des avenues. (Si le gouvernement chinois, par cette seule addition en imposait au peuple, au moins ne forçait-il personne, sous peine de mort, ni même autre peine quelconque de s'enrôler). Il paraît que ces soldats de nouvelle recrue, arrivés sur les lieux, où ils se virent obligés de combattre comme les autres, ont déserté en grand nombre ; car ici à Yun-tchoan, d'où on envoya 200 hommes, le mandarin est sommé de rechercher, faire arrêter et renvoyer aux camps pour y être jugés 60 hommes de son district qui en ont déserté. On en a déjà, dit-on, arrêté 3, mais il paraît que tout le reste s'est éloigné. Si l'on en croit au récit de ces déserteurs, les lieux qu'occupent les révoltés sont très escarpés et presque inaccessibles aux Chinois.

« Le mandarin qui gouverne le district où ils se trouvent et qui sut ci-devant se concilier leur attachement, est député de temps à autre pour composer avec eux et les engager à la paix et à se soumettre, mais jusqu'ici il n'a pu y réussir. Ils le reçoivent avec démonstration de joie et avec honneur, mais ils répondent constamment qu'ils ne consentiront à la paix et à la soumission qu'au prix de la tête du mandarin Fou que j'ai dit plus haut être le gouverneur de cette province, contre lequel ils conservent la plus vive indignation et la haine la plus mortelle, parce qu'il avait fait mourir plusieurs de leur race, d'où je conjecture que ce furent peut-être ces exécutions qui excitèrent la révolte. Quoi qu'il en soit, ce même mandarin paraît encore être à la tête de l'expédition contre eux ou en règle tous les mouvements. On annonce pour la 12e lune l'arrivée d'un parent, cousin de l'empereur, dont le titre *vang ye* ou *regulus* est supérieur à celui du Fou précédent, lequel, dit-on, doit être envoyé de Pékin en cette province du Su-tchoan et de là au lieu de la révolte pour y mettre fin. On a déjà commencé sur la route où il doit passer, et en particulier ici à Yun-tchoan, à faire les préparatifs pour sa réception qui doivent surpasser ceux qu'on fit l'année dernière, au passage du grand mandarin Fou, entre autres l'hôtel où il doit loger doit être plus élevé de 3 pieds. Du reste, outre un très grand nombre de mandarins subalternes non-seulement militaires, mais encore civils, la plupart des supérieurs de cette province, même les premiers, se sont rendus en cette contrée de la révolte où chacun trouve sa destination et son emploi propre et ont passé par cette partie orientale : où, soit pour les dits passages ou préparatifs aux réceptions extraordinaires, soit pour la levée des nouveaux soldats, soit pour contributions aux frais de la guerre et autres dépenses qui y sont relatives, les impositions sur les peuples ont été jusqu'à présent fréquentes et fortes Elles se nomment *kiun siù* ou nécessités de l'Empereur et se comptent par ordre de première, seconde, etc. »

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 801. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 26 septembre 1798. *N. L. E.*, vol. 3, p. 339.

VIII

Lettrés de Kouy-yang baptisés à Pékin (1796), leur histoire. — Principaux convertis de Kouy-yang. — Joseph Tchang Ta-pong. — Persécutions à Kouy-yang (1797). — Emprisonnement de Laurent Hou, sa libération. — Pénitence de quelques apostats. — Statistique. — Nouvelles stations. — Travaux de Mathias Lo.

Les conversions faites par Pierre Ou n'étaient pas les seules dont eut alors à se réjouir l'Eglise naissante du Kouy-tcheou. A Kouy-yang, où Moye avait essayé de former un groupe de chrétiens par ses catéchistes et de faire instruire les femmes par Paule Lo, un petit mouvement vers le catholicisme se dessinait. Les origines de ce mouvement ne manquent pas d'intérêt.

Une famille païenne de Kouy-yang, nommée Ouang[1], riche, ambitieuse, décida d'envoyer à Pékin l'aîné de ses fils, concourir pour la licence et y obtenir un poste mandarinal. Avec le jeune homme partit un autre lettré, Yuen de Tou-yun, ainsi que Lo qui était à la suite d'un mandarin et Fong. Comment entrèrent-ils en relations avec les catholiques ? A la suite de quelles circonstances se convertirent-ils ? Nous ne le savons ; mais trois d'entr'eux embrassèrent la religion chrétienne et furent baptisés : Ouang sous le nom de François-Xavier, Yuen sous celui de Barthélemy ; Lo reçut le nom de Thomas ; Fong demeura catéchumène. Ouang passa d'heureux examens et obtint le grade de licencié (ku-jen). Puis les néophytes, avant de repartir, demandèrent à l'évêque de Pékin[2], Mgr de Gouvéa, pour un des missionnaires du Su-tchuen, une lettre de recommandation qui fût en même temps une attestation de leur baptême. Voici la traduction de cette lettre[3] :

Révérend Père,

Dans cette église cathédrale de Pékin, ont été baptisés Ouang Tching qui a reçu le nom de François-Xavier, Yuen, celui de Barthélémy et Lo appelé Thomas. Les deux premiers sont licenciés. Ces trois néophytes ont donné des signes manifestes d'une sincère conversion, ils ont été admis dans le sein de l'Eglise pendant le cours de cette année. Comme ils sont originaires de la province du Kouy-tcheou et qu'ils retournent dans leur pays, je vous

[1] Le magasin de soieries de la famille Ouang était situé au carrefour de Ta-che-tse (la grande croix).

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 800. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 26 septembre 1798. *N. L. E.*, vol. 3, p. 341.

[3] Voir le texte à l'*Appendice* IV.

écris pour vous annoncer qu'ils sont devenus vos fils et font partie de vos ouailles et pour vous les recommander. Ils manifestent beaucoup de zèle et de piété, surtout François Ouang, à la prière duquel j'écris cette lettre.

Que Dieu garde votre Révérence dont je suis le serviteur dans le Christ.

ALEXANDRE, *évêque de Pékin.*
Pékin, 6 juin 1796.

« Cette lettre ouverte et sans adresse, écrit Dufresse, fut apportée par le dit François-Xavier Ouang qui revint avec Thomas Lo à la capitale du Kouy-tcheou leur patrie. Thomas Lo avait renoncé au service du prétoire ; quant à Barthélemy Yuen, l'autre licencié, il se rendit en une autre province de l'empire où il avait des affaires, et dont jusqu'à présent il n'est point encore de retour : sa patrie est une autre ville distante de la capitale de 6 journées. La lettre fut livrée à un chrétien de Tseng-ny-fou qui se chargea de la transmettre au Su-tchoan au missionnaire de Tchong-kin-fou où il est établi et achète les marchandises dont il fait le commerce au Kouy-tcheou. Or, celui-ci la confia à un païen de sa connaissance qui l'apporta à Tchong-kin vers la fin de la même année, sous une enveloppe et adresse chinoises portant le nom des frères Ly, chrétiens de Tchong-kin, dont les boutiques lui fournissent ses marchandises.

« François-Xavier Ouang, à son retour, témoigna à la vérité quelque zèle, et exhorta quelques personnes à la religion ; mais n'étant plus dans un pays où la religion chrétienne paraît exaltée et en honneur tant pas la grandeur et la splendeur de ses temples, que par les rangs qu'occupent ses ministres à la Cour, mais au contraire en pays où elle est abjecte et méprisée, il fut timide à la publier et l'exerça lui-même pendant longtemps si secrètement qu'à peine quelques personnes de sa maison surent qu'il était chrétien. Néanmoins, insensiblement il se fit connaître et prêcha, de sorte que toute sa famille, qui est peu nombreuse, embrassa la même religion, à l'exception de son père : les agents de sa boutique au nombre de six et quelques autres personnes du dehors l'embrassèrent aussi. Cette boutique qui est de soieries passe pour une des plus commerçantes de la ville, et la famille pour l'une des plus riches : le premier des dits agents est un bachelier lettré. Ce petit succès fut suivi de quelques autres conversions, en sorte qu'au mois de juillet suivant le nombre des nouveaux convertis en cette capitale était de 30 ou 40.

« Comme ils n'avaient point encore de livres des prières usitées dans le Vicariat du Su-tchoan dont ils dépendent, le licencié de son propre chef et à ses frais fit imprimer celles du matin et du soir qui sont en usage dans l'Eglise de Pékin, dont il avait apporté à son retour, outre les prières, plus de 50 autres différents ouvrages de re-

ligion qui comprenaient plus de 100 volumes. Cet homme qui paraît un enfant, (quoique âgé de 30 ans) et semble avoir la tête un peu fêlée, imposait un nom de baptême à chacun de ces néophytes, ce qu'il fit même à son père encore païen qu'il nomma Joseph, qui est le patron de la Chine ; il faisait certaines cérémonies de la Messe, dit-on, la communion, et exerçait plusieurs autres singularités. Du reste, ajoute-t-on, il aimait à boire.

« Pendant ce temps-là, on concertait icy à y envoyer au moins deux catéchistes, tant pour instruire et confirmer ces nouvelles plantes que pour prêcher aux païens et procurer, s'il était possible, une plus grande propagation de la foi. Au mois de juillet de l'année dernière (1797), M. Matthias y envoya enfin le catéchiste Laurent Hou, et un autre catéchiste, nommé Paul Ho qui avait lui-même fait aussi le voyage de Pékin, comme je l'ai dit ailleurs. Ces deux catéchistes entreprirent ce voyage qui est d'environ 15 journées avec la plus grande joye, et parvinrent heureusement à la dite capitale, après avoir visité la chrétienté de Tseng-ny-fou qui se trouvait sur leur route. Ils étaient en même temps chargés de concerter avec les chrétiens sur les moyens et la maison propre et sûre pour recevoir le prêtre, car M. Matthias pensait à les aller visiter au commencement de cette année après l'administration de Tseng-ny-fou qui n'est éloigné que de 4 journées.

« Après environ un mois de séjour, Paul Ho revint seul à Tchong-kin, nous apportant d'heureuses nouvelles tant sur le zèle du dit licencié et la bonne volonté des autres néophytes, que sur l'augmentation de leur nombre qui était alors d'environ 80, et les espérances ultérieures qui paraissaient bien fondées. Les chrétiens étaient d'accord pour recevoir le prêtre, et il y avait une maison très propre pour cet effet. Il nous rapporta en même temps une lettre de Laurent Hou qui confirmait tout cela, et un catalogue de tous les ouvrages de religion que le licencié avait rapportés de Pékin. Laurent y était resté pour former de plus en plus ces néophytes et urger la propagation ; d'ailleurs il éprouvait alors quelques douleurs dans les jambes, qui lui firent craindre de ne pouvoir faire une si longue route. »

Les principaux convertis de Kouy-yang dont nous connaissions le nom sont : Jean Leao Ta-kong, Thomas Leao Eul-kong, Augustin Leao Tin-ki, Pierre Kou Hong-fa, Ou San-kong, Paul Kou Tchan-gao, Lou San-kong, Pierre Lieou Ouen-yuen et Joseph Tchang Ta-pong qui, 18 ans plus tard, donnera son sang pour Jésus-Christ, et sur lequel nous avons quelques renseignements : Né à Tou-yun fou de parents païens vers 1754, Tchang Ta-pong s'affilia de bonne heure à la secte des Jeûneurs s'abstenant scrupuleusement de viande et de graisse ; il exerça aussi les fonctions de *Tao-se*, bonze de la secte de la rai-

son. Il approchait de la quarantaine quand il alla se fixer à Kouy-yang. Là, il devint l'agent ou l'associé du marchand Ouang. Lorsque François-Xavier revint de Pékin, il pressa Tchang d'embrasser le christianisme ; celui-ci refusa, mais peu après il se rendit aux exhortations du catéchiste Laurent Hou ; il se sépara d'une seconde femme, qu'il avait épousée du vivant de la première[1] et résista aux sollicitations et aux reproches de ses parents qui voulaient empêcher sa conversion[2].

Mais bientôt la tempête s'éleva sur la petite Eglise de la capitale du Kouy-tcheou et y causa des ruines. Dufresse va être l'historien de cette persécution[3] :

« Au mois de septembre 1797, un oncle du licencié François-Xavier Ouang, païen qui souffrait avec peine que son neveu et sa famille eussent embrassé la religion, et qui depuis peu avait reçu très froidement le dit neveu et Laurent Hou, qui allèrent chez lui pour l'exhorter à se convertir, craignant que, s'il survenait à son neveu quelques vexations de la part du gouvernement, il n'y fût compromis comme oncle, se détermina à prévenir ce compromis en le déférant au prétoire. Il se rendit auparavant en la maison du licencié qui était pour lors absent, y déclama fortement en présence de toute la famille contre la religion chrétienne, se saisit d'un grand nombre de livres de religion qui lui tombèrent entre les mains, en brûla aussitôt une grande partie et emporta le reste au prétoire, le présentant au mandarin second gouverneur (hien) de la ville avec son libelle d'accusation : ce qu'il avait, dit-on, cy devant concerté avec le dit mandarin.

« A cet éclat, le père du licencié auquel il parut un coup de foudre, fit aussitôt rappeler son fils, et déclama si fortement, à l'invitation de son frère contre la religion chrétienne, comme si toute la famille allait être enveloppée dans le plus affreux désastre, menaçant en même temps que, si on ne l'abjurait, il allait se défaire lui-même de la vie par la corde, que le fils faible au dernier degré, et sous prétexte de respecter son père et de ménager ses jours, abjura aussitôt et donna en preuve un écrit à son père, promettant de ne plus entrer jamais dans une église ou assemblée de religion ; on ajoute même qu'il confirma son abjuration par un serment. Cité ensuite par le mandarin, il la réitéra en sa présence et en laissa un écrit au

[1] Il lui donna une dot et la maria à un chrétien nommé Ou.

[2] *Les Trente-cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 306, par Adrien Launay un vol. in-8, 504 pages. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, 1906.

[3] *N. L. E.*, vol 3, p. 343. Lettre à M. Chaumont 26 septembre 1798. A. M.-E. vol. 1250, p. 815. Il est à remarquer que le style des lettres de M. Dufresse publiées dans les *N. L. E.* a été retouché, mais généralement sans altération des faits.

prétoire ; nonobstant cela, ce mandarin se fit donner par la famille accusée, qu'il savait très riche, 200 taëls et plusieurs autres présents pour ne pas pousser l'affaire plus loin[1]. En même temps une troupe nombreuse de satellites se rendit à la maison de Thomas Lo, lieu ordinaire de l'assemblée des chrétiens, où se trouvait alors le catéchiste Laurent Hou qui, dans l'accusation, n'avait pas plus été oublié que Thomas et accusé comme prédicateur et perturbateur. Il s'y trouvait en même temps un nommé Fong (qui avait reçu le catéchuménat à Pékin lorsque les autres y furent baptisés, mais dont la lettre de l'évêque ne fait point mention), et trois autres néophytes. Ces six chrétiens furent saisis avec tout ce qu'on put trouver de livres et autres effets de religion, entre autres un beau crucifix d'ivoire apporté de Pékin, et conduits au prétoire ; ce qui arriva le 25 septembre.

« Le mandarin se montrant grandement courroucé de ce qu'une telle religion s'était introduite dans son gouvernement, et surtout de ce que le nommé Hou, venu d'une province où la secte des Pe-lien faisait tant de bruit, eût répandu une religion qui devait être de la même secte, somma tous ces chrétiens de renoncer à la dite religion. Laurent Hou l'ayant refusé fut frappé de 50 soufflets ; Thomas Lo refusa aussi d'abord, mais frappé de 40 coups de bâton sur la cheville des pieds, il céda à cette torture et apostasia au moins de bouche. Quant aux quatre autres ils suivirent, sans coup férir, ce dernier exemple : nonobstant cela, ils furent relégués en prison, et peu de jours après condamnés à porter la cangue non moins que Laurent qui, en un second interrogatoire qu'il eut à subir et où il fut sommé de nouveau d'apostasier, ce qu'il refusa aussi fermement que la première fois, fut frappé de 25 autres soufflets.

« Cependant le premier gouverneur de la ville, ayant appris indirectement cette persécution contre la religion chrétienne, voulut voir ces chrétiens et même le licencié. Il leur fit beaucoup de questions, surtout au licencié et à Laurent Hou, qui était venu de si loin pour le visiter, ne fit que l'éloge de la religion et prononça que les persécutés devaient être déchargés de leurs cangues et renvoyés ; néanmoins il ne parut point désapprouver que le licencié, un homme de ce grade et qui pouvait un jour devenir mandarin, eût abandonné la religion. Celui-ci lui exposa l'origine de sa conversion, et la cause de son abjuration, et reconnut avoir apporté de Pékin une lettre écrite en caractères étrangers, qui lui avait été donnée par le grand mandarin So (c'est le premier des mathématiciens et astro-

[1] En outre, on raconte que le père de François-Xavier, en butte aux réclamations des femmes des chrétiens prisonniers, qui rendaient ce dernier responsable de l'incarcération de leurs maris, leur fit des distributions de riz et d'argent. (*A. M.-E.*, vol. 549 p. p. 290).

nomes européens), pour être transmise au Su-tchoan à un nommé Lo (c'est le nom de Mgr de Caradre[1]). A ce mot, le premier gouverneur (fou), qui sentit aussitôt la conséquence de cette dénonciation, le reprit de son peu de réflexion, et détourna le discours ailleurs. En outre, ce même mandarin, qui avait appris que son subalterne avait reçu de la famille Ouang 200 taëls et autres présents, lui fit dire de tout restituer, ce qui fut exécuté, sauf que celui-ci trouva moyen de le récupérer d'une autre manière.

« Quant aux chrétiens à la cangue, ce dit mandarin les en fit en effet décharger, (ils l'avaient déjà portée plus d'un mois), les fit tous frapper chacun de 30 coups de houppade, et élargit les cinq de sa juridiction, après avoir exigé d'eux un écrit de leur première apostasie qu'ils eurent encore la faiblesse de donner. Quant à Hou, d'une juridiction et province étrangères, qui persistait encore constamment à ne point lui acquiescer, et dont les répliques et réponses, trop libres à son goût, l'avaient très indisposé contre lui, il le retint en prison, bien décidé à l'y laisser tant qu'il resterait lui-même dans la place qu'il occupait.

« Lorsque cette persécution éclata, le chrétien qui, l'année précédente, avait transmis ici la lettre apportée de Pékin, se trouvait à Kouy-yang même, et dans un grand danger d'être compromis ; néanmoins, il resta, continuant à faire ses affaires comme si la chose ne le regardait point. Il écrivait lettres sur lettres à Tchong-kin-fou par les occasions qui sont presque continuelles, y donnant avis de tout ce qui se passait en la persécution. M. Mathias Lo ne tarda pas à y envoyer Paul Ho avec un autre chrétien en état de parler, tant pour y visiter les prisonniers et leur porter les aumônes que les chrétiens de Tchong-kin leur avaient recueillies, que pour exhorter le licencié à résipiscence, ainsi que les autres que son exemple avait entraînés, et confirmer le petit nombre de ceux qui n'étaient point tombés. Leurs discours vis-à-vis du licencié furent inutiles, mais en ramenèrent quelques autres. A leur arrivée, les persécutés étaient déjà en liberté et avaient repris les exercices de la religion. Ils visitèrent Laurent Hou dans sa prison, où il vivait content et prêchait souvent la religion aux autres prisonniers, lui assignèrent l'aumône qu'ils avaient apportée, et après un séjour de 8 ou 10 jours revinrent en cette province.

« Lorsqu'ils partirent il y avait les plus grandes espérances que Laurent devait dans peu être mis en liberté par l'autorité du premier gouverneur. Les démarches réitérées qu'on avait ménagées à cet effet au prétoire de ce mandarin, et les réponses très favorables qu'on en

[1] Mgr de Saint-Martin.

avait reçues, ne laissaient aucun doute du succès, mais nous apprîmes ensuite qu'il fut transféré à un autre poste, et que les espérances s'étaient évanouies. Quelques mois après, Laurent, à la persuasion des chrétiens, tenta de faire présenter au mandarin (hien) son ennemi une requête suppliante, où il représentait qu'il était malade, et demandait à être renvoyé. Or, celui-ci rejeta la requête en disant : « S'il est malade, qu'il soit malade ! S'il meurt, qu'il meure ! pour moi je ne le renverrai jamais tant que je resterai en cette place ; si j'y reste un an ou cinq ans, il restera lui-même en prison un an ou cinq ans ! etc. »

« Enfin le 5 de la 5e lune (qui répond cette année au 18 juin), jour très renommé et superstitieux qu'ils nomment toan-yang, le premier gouverneur s'étant fait apporter du prétoire de son second (hien) la liste de ses prisonniers, le temps et la cause de leur détention, et ayant remarqué Laurent Hou détenu depuis 9 mois pour cause de religion chrétienne, en témoigna beaucoup de surprise, et donna ordre de le renvoyer dans sa province du Su-tchoan à son propre mandarin de Tchong-kin-fou où il avait déclaré faire son domicile. Laurent fut donc expédié pour le Su-tchoan, (le mandarin son ennemi ne pouvant contredire à cet ordre), le 27 du même mois avec une chaîne au col, porté sur une chaise ou espèce de fauteuil de bambou, et conduit par des satellites qui devaient se changer de ville en ville, chacune desquelles devait payer les porteurs et fournir aux autres frais de son voyage jusqu'à la ville suivante, ainsi qu'il est d'usage en la conduite des criminels, et le transmettre ainsi jusqu'à Tchong-kin-fou à son propre mandarin.

« Les chrétiens de la ville l'accompagnèrent jusqu'au dehors de la ville, où le licencié lui-même vint aussi le saluer et congratuler, lui apportant en même temps de la part de son père 3 taëls pour subvenir aux besoins de son voyage : (remarquez que cette famille, pendant tout le séjour de Laurent en prison, contribua aussi de son côté à son entretien, lui transmettant de temps en temps des secours d'argent et de riz. Laurent lui-même rapporte que le père aime à soulager les pauvres). Il le chargea de saluer de sa part les prêtres de cette partie, de recommander à leurs prières la conversion de son père, que pour lui il avait encore la foi dans le cœur et récitait des prières en son particulier.

« L'exemple de Laurent Hou qui, sans craindre le mandarin son persécuteur, prêchait ouvertement la religion aux autres prisonniers, et exhortait les chrétiens qui venaient le visiter, et surtout sa constance dans la foi, ne contribuèrent pas peu à ramener une bonne partie de ceux que cette persécution avait aliénés ; en sorte que lorsqu'il partit de cette ville il y avait environ 50 néophytes qui fai-

saient une profession ouverte de leur religion, et en récitaient hautement et en commun les prières, sans témoigner, dit Laurent, aucune timidité, et le gouvernement et autres païens ne les inquiétaient plus [1].

« En la lettre d'avis du mandarin, sous laquelle fut expédié Laurent pour le Su-tchoan, il n'y était fait nulle mention qu'il était chrétien, mais il y était noté seulement comme perturbateur qu'on renvoyait à son propre mandarin. Or, après huit jours de route, arrivé à Pi-tsie-hien, ville de troisième ordre de la même province, le mandarin, à la lecture de la lettre d'avis, parut assez surpris qu'on expédiât si loin, et aux frais publics, de simples perturbateurs, ou de ces gens qui ne peuvent demeurer en repos sans troubler le tiers et le quart, dont le nombre est très multiplié partout ; et ayant sçu que la véritable cause de Laurent était la religion chrétienne, ne balança pas à décider de son chef qu'il était inutile de faire davantage de dépenses, ou subir la corvée d'une telle expédition qui n'en valait pas la peine, et remit de sa propre autorité Laurent en liberté.

« Celui-ci continua donc sa route à pied, à ses propres frais ; et accompagné d'un chrétien qu'il avait loué pour porter ses propres hardes. Après avoir ainsi voyagé par terre six autres journées, il arriva en une ville de la partie méridionale de cette province du Su-tchoan, où ayant rencontré un homme d'affaires de prétoires, chrétien de plusieurs générations, des environs de Tchen-tou, capitale du Su-tchoan, où il l'avait autrefois connu, il eut connaissance par son moyen et visita une petite chrétienté toute récente composée d'environ 30 néophytes dont la plupart sont des pauvres mendiants qui avec leur chef habitent une maison ou espèce d'hôpital du gouvernement, y ont la tablette de notre religion affichée, en font une profession ouverte, et récitent hautement et en commun chaque jour le peu de prières qu'ils ont pu apprendre, et le tout sans obstacle. Enfin, le 18 juillet, 22 jours après son départ, il arriva à notre grand étonnement à Tchong-kin-fou sain et sauf, après avoir éprouvé ce dernier jour-là un naufrage, où lui et six autres païens passagers faillirent se noyer ; la barque qui les portait, en descendant le fleuve s'étant entr'ouverte, était en grand danger d'être submergée,

[1] « Laurent Hou, pendant sa prison, convainquit de la vérité de la religion un certain nombre de prisonniers de différents districts de la province, et, entre autres deux Miao-tse (peuples non chinois qui y habitent en grand nombre), dont l'un, appelé Tou-se ou Seigneur du territoire, y jouit d'une certaine juridiction sur les gens de sa nation. Ils l'assurèrent qu'ils l'embrasseraient lorsqu'après sa sortie il viendrait les visiter en leur maison, dont ils lui indiquèrent le lieu, ce que Laurent promit ». (*Journ. de la mis. du Kouy-tcheou*).

mais on put encore la conduire à la rive où, les hommes et la plus grande partie des effets ayant été sauvés, elle coula pour lors à fond. »

Nous avons vu par le récit de Dufresse l'apostasie de quelques chrétiens au nombre desquels étaient F.-X. Ouang, Thomas Lo, baptisé à Pékin, et leur compagnon de voyage, le néophyte Fong. Ces deux derniers se repentirent vite de leur faute. Dès qu'ils apprirent, en 1798, le séjour du prêtre Mathias Lo à Long-pin, ils vinrent le trouver et lui demander de les réconcilier avec Dieu.

« En[1] présence de toute la chrétienté assemblée, ils firent l'abjuration de leur apostasie ou réparation de leur scandale, d'une manière fort édifiante, dit M. Mathias, et qui tira les larmes des yeux des chrétiens. Après quoi, Thomas fut admis à la confession et le nommé Fong au baptême, qu'il reçut avec les deux autres catéchumènes qui n'avaient point été compromis dans la persécution. »

D'autres chrétiens furent relachés sans avoir apostasié, grâce à la famille Ouang qui paya pour leur libération. On cite en particulier Pierre Lieou.

De son voyage dans le groupe de Long-pin, le prêtre spécifie les résultats par les chiffres suivants : confessions 4, catéchumènes 38, baptêmes d'adultes 42 parmi lesquels, dit-on, celui du futur martyr Joseph Tchang Ta-pong, baptêmes d'enfants de chrétiens 13[2].

Deux nouvelles stations furent fondées ou augmentées : Tou-yun par Barthélémy Yuen, le compagnon de F.-X. Ouang, à Pékin, et Tin-fan dont le premier apôtre paraît avoir été Joseph Tchang Ta-pong. Un des païens convertis par lui dans cette ville se nommait Tchang Se-kong, il était barbier et aubergiste et savait laver la litharge. Dans sa vieillesse, pauvre mais fervent, il voyait avec résignation approcher sa dernière heure et il répétait avec calme : « La mort peut venir. » Il avait fait partager sa foi à un soldat, Fan. Le mandarin apprenant la conversion de ce dernier le chassa de l'armée. Pour l'aider à vivre, Tchang Se-kong lui apprit à laver la litharge. Fan fut un chrétien zélé, il convertit au catholicisme plusieurs familles de la ville de Tin-fan et des environs. Nous connaissons encore, datant de cette

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 806. M. Dufresse à M. Chaumont, 26 septembre 1798.

[2] Dans ce groupe on comptait à cette époque 120 à 130 chrétiens. Dans une lettre du 7 octobre 1799, M. Dufresse écrit : « M. Mathias a visité pour la troisième fois, l'année dernière, une chrétienté formée depuis trois ans seulement dans le district de Tseng-ny-fou. Il y a baptisé 24 adultes et fait 33 catéchumènes. « La foi, dit M. Lo, paraît solidement établie dans cet endroit. Les chrétiens, quoique pauvres pour la plupart et obligés de travailler pour gagner leur subsistance, sont sincèrement attachés à la religion et en pratiquent fidèlement les exercices. » (*N. L. E.* vol. 3, p. 416. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 7 octobre 1799.)

époque, la station de Koui-tin qui en 1799 comptera 16 catéchumènes[1].

Après avoir envoyé deux jeunes filles étudier dans l'école du district de Ou-tchoan, le prêtre se rendit à Hoang-yu-kiang, où la famille Ouang, catéchumène depuis trois ans, désirait beaucoup sa visite.

« Y étant arrivé heureusement, écrit Dufresse[2], il fut très bien reçu par la famille chrétienne qui est composée de 16 personnes et y séjourna 23 jours pour laisser à ses cheveux le temps de croître et pouvoir voyager sans crainte d'aucun danger[3]. Pendant ce long séjour il instruisit de plus en plus cette famille qu'il trouva l'être déjà

[1] Voir précédemment p. 49 note 2.

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 820. Lettre à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.

[3] Ces paroles font allusion au danger suivant que M. Mathias Lo avait couru aux environs de Tsen-y :

« L'empereur Kien-long venait de mourir et le deuil avait été ordonné dans toute la Chine. Ce deuil dure généralement trois mois, il consiste pour le peuple à ne pas se raser la tête, à ne pas porter la houpette rouge qui surmonte les bonnets d'hiver ; pour les mandarins à se rendre à certains jours revêtus des habits de deuil à une pagode où, après les saluts et les prostrations d'usage, ils font les lamentations comme si le cadavre de l'empereur était présent ; de plus, pendant le même temps, il est défendu de célébrer aucun mariage et de jouer des instruments de musique aux funérailles.

« Mathias Lo, qui, à cette époque, se trouvait dans les stations chrétiennes de la sous-préfecture de Ou-tchoan, ignorait la publication du deuil dans la province du Kouy-tcheou.

« Lorsqu'après avoir terminé l'administration des dites chrétientés, il fallut se mettre en route pour aller visiter les nouvelles stations de Tsen-y-fou à 7 journées de là, il se fit raser la tête avec les autres chrétiens qui devaient l'accompagner dans ce voyage. Or, après 5 ou 6 jours de route, et se trouvant déjà dans le ressort de la susdite ville de Tsen-y-fou, nos gens furent arrêtés par des satellites, et deux d'entre eux, sçavoir celui qui portait les effets de M. Mathias et celui qui sert ou panse son cheval (car il est incapable de faire ces voyages à pied), ces deux chrétiens, dis-je, dont le crime était plus manifeste par la blancheur de leur tête, furent convaincus de s'être rasés contre l'ordonnance, et en conséquence décidés à être conduits au prétoire pour être punis comme ils le méritaient. Mais le catéchiste qui était de la suite, et qui ne put être aussi facilement convaincu d'avoir transgressé le point du décret, ses cheveux ayant déjà crû et sa tête paraissant plus noire, ce catéchiste, dis-je, faisant passer ces deux hommes pour des gens qu'il avait loués et parlant raison aux satellites, obtint leur relâchement moyennant 1 taël 5 tsien qu'il donna ; et c'est ce que prétendaient les satellites en les arrêtant, plutôt que de les faire punir.

« Quant à M. Mathias qui sur son cheval avait pris les devants et qui s'aperçut de la prise de ses gens, il précipita sa marche et se mit à l'abri de leurs poursuites. Bien lui en valut, car ces mêmes satellites qui l'avaient vu passer avec un capuchon du pays sur la tête pour se garantir du froid ou du vent, se doutant ensuite qu'il était de la même bande et rasé comme les autres, s'empressèrent de le poursuivre ; et s'il eût eu le malheur de tomber entre leurs mains, sa rançon eût été beaucoup plus chère, et le danger plus grand ». (*A. M.-E.*, vol. 1250, p. 818. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.)

passablement, et la disposa de mieux en mieux à recevoir les grâces qu'il pouvait lui conférer. Il baptisa et confirma 7 adultes et 5 enfants, et fit 3 catéchumènes. Le fils aîné[1] de la maison n'était point encore de retour de cette province du Se-tchoan où il faisait le commerce dans la partie supérieure et où il reçut lui-même le catéchuménat des mains d'un autre missionnaire. »

IX

Travaux et succès de Laurent Hou à Tsen-y et à Kouy-yang. — Achats. — Noms de quelques convertis. — Le prêtre Mathias Lo à Kouy-yang. — Conduite et mort de François-Xavier Ouang. — Statistique des stations du Kouy-tcheou par Dufresse.

Laurent Hou ne resta pas longtemps à Tchen-tou ; avec Paule Lo[2] il retourna à Kouy-yang. Partis du Su-tchuen au mois de septembre 1798, ils s'étaient arrêtés à Tsen-y, et après avoir essayé d'y établir une école de filles, ils étaient arrivés dans la capitale du Kouy-tcheou, « où, comme le raconte Dufresse[3], ils s'étaient mis, sans être inquiétés, à travailler chacun de son côté à la confirmation et à la propagation de la foy. Laurent Hou la prêche au dehors aux payens qui veulent l'écouter, et va quelquefois en d'autres districts même éloignés de plusieurs journées où il est appelé pour la même fin. Quant à la veuve Lo, qui est aujourd'hui âgée de 64 ans, elle se contente d'instruire et de former les personnes de son sexe dans les maisons chrétiennes de la ville où elle est successivement appelée.

« Pendant ce long séjour, outre que les néophytes furent notablement confirmés dans la foy, instruits des prières et de la doctrine chrétiennes, et formés aux exercices, leur nombre s'augmenta aussi sensiblement. En cet état, la chrétienté exigeait nécessairement la visite d'un prêtre pour l'administration, et elle le sollicitait elle-même, mais il ne se trouvait point de maison assez commode ou assez à l'abri des dangers pour le recevoir ; en conséquence, à la persuasion de Laurent, les chrétiens les plus à leur aise du côté de la

[1] Le fils aîné de Ouang était bachelier, il s'instruisit de la religion chrétienne à Yun-tchoan, où il se retira pour éviter les poursuites faites contre les sectateurs du Nénuphar blanc, avec lesquels on confondait les catholiques. Il se maria en cette ville avec une chrétienne nommée Tang, et il y maria une de ses filles à un Yuen qui habita Tcha-tso.

[2] Nous ignorons en quelle année elle était revenue de Kouy-yang après y avoir été envoyée par Moye.

[3] A. M.-E.,vol. 1250, p. 807. Lettre à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.

fortune se taxèrent et achetèrent dans la ville même, pour la somme de 92 taëls, une maison convenable et assez vaste pour la fin qu'ils se proposaient[1]. En outre, un de ces mêmes chrétiens, plus riche, en acheta une autre encore plus vaste pour la somme de 180 taëls[2], et y transporta toute sa famille ; son dessein, en cet achat, fut aussi d'y recevoir le missionnaire pour y faire au moins une partie de l'administration. »

Nous connaissons le nom de quelques païens de Kouy-yang convertis à cette époque par Laurent[3] : Lo-tchong, Fong Ouang-tsoui, Lien Tche-tsio, Lieou Ouen-yuen qui sera décapité pour la foi le 17 mai 1834, Tcheou Hong-koui, Ki Ouen-yeou, Han Tchao-koui, Nie Chen-tchao, Tsen-fou, Ou-lin.

Outre ses travaux dans la ville de Kouy-yang, Laurent visita plusieurs districts qui, alors, s'ouvrirent au christianisme, il y prêcha la foi avec son courage et son zèle ordinaires, il faillit deux fois être arrêté « surtout[4] sur un marché dont les habitants le veillèrent jour et nuit pendant trois jours, à l'effet qu'il n'en sortît point, pendant que plusieurs autres se rendirent à la ville pour le dénoncer au prétoire, ainsi que le chrétien chez lequel il était logé, et en obtenir l'ordre de l'arrêter ; mais le mandarin rejeta l'accusation et les réprimanda comme ils le méritaient ; la garde ayant donc cessé, Laurent revint sain et sauf à la capitale. »

Le catéchiste avertit alors Mathias Lo des progrès de l'Evangile et le pria de venir constater les bonnes dispositions des néophytes. Le prêtre se rendit à son invitation. C'était la première fois qu'il visitait la station de Kouy-yang, il y resta quarante jours « tant[5] pour instruire plus particulièrement et consolider davantage ces nouvelles plantes, que pour terminer, dit-il, quantité de petites affaires qui les

[1] Cette maison fut achetée au chrétien Fong Ouang-tsoui ; on la désigna sous le nom de temple du Seigneur du Ciel, et tout le quartier prit ce même nom.

[2] Cette seconde acquisition fut faite par Joseph Tchang Ta-pong sur les conseils de Laurent Hou et de Pierre Kou Tchan-gao, avec le concours de Leao Tin-ki, Tsen-Lao-ta, Tcheou Pi-yong, etc. La maison appartenait à Tcheou Tchen-gao ; elle était située en dehors de la porte Lou-kouan, à l'écart des habitations païennes et admirablement placée pour cacher la présence du missionnaire, précaution fort utile en ces temps de persécutions ». (*Les Trente-cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, par A. Launay, p. 307.)

Les titres de cette seconde propriété furent, paraît-il, perdus en partie lors des persécutions et la propriété prise par des païens ne fut pas rendue.

[3] A. M.-E., vol. 549 p., p. 363.

[4] A. M.-E., vol. 1250, p. 823. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.

[5] A. M.-E., vol. 1250, p. 853. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.

concernaient ou dans lesquelles ils étaient embarrassés. Or, le catalogue de cette première administration porte : 6 confessions, 66 catéchumènes (dont 13 sont des districts de trois autres villes des environs d'où ils furent appelés à l'administration) 13 adultes baptisés[1] et 12 enfants de chrétiens baptisés. »

L'excellent prêtre fit tous ses efforts pour ramener dans la bonne voie le licencié François-Xavier Ouang. Cet homme, plus faible que méchant, conservait encore la foi, il récitait ses prières, observait les jeûnes prescrits par l'Eglise et contribuait aux dépenses nécessaires au culte[2] ; il envoya trois de ses domestiques recevoir le catéchuménat, mais il faisait toutes ces choses secrètement, craignant la colère des siens et surtout redoutant que la profession du catholicisme l'empêchât d'obtenir un poste de mandarin, ce qu'il désirait vivement.

« Il n'osa, dit Dufresse[3], paraître que deux fois devant M. Mathias ; l'une à la nuit et l'autre de grand matin. Il refusait d'abord de se présenter, tant par confusion que par crainte, mais quelques chrétiens lui ayant dit que, s'il ne paraissait point, le missionnaire était disposé à venir le trouver lui-même dans sa boutique, la crainte de cette visite qu'il pensait sans doute être capable de le déceler, lui fit surmonter l'autre. Il parut donc au milieu de l'administration, salua M. Mathias selon l'usage des autres chrétiens par la prostration, parut écouter humblement tout le sermon que lui fit le missionnaire, convint de son crime, de sa faiblesse et timidité, etc. Après ce premier entretien et être sorti de la présence de M. Mathias, comme il voulut se retirer chez lui, les chrétiens lui persuadèrent de coucher à la maison pour assister le lendemain matin à la prédication et aux prières. Le missionnaire profita de cette occasion pour lui faire réparer en présence des chrétiens le scandale de son apostasie. Le lendemain donc, dans le cours de la prédication qui précédait la messe, selon l'usage, et qui avait suivi la prière du matin que le licencié

[1] C'est alors que, selon quelques uns, fut baptisé Joseph Tchang Ta-pong, tandis que d'autres placent le lieu de son baptême à Long-pin, comme nous l'avons dit précédemment p. 69. D'autres reculent la date de son baptême jusqu'en 1800. Il est assez difficile de se prononcer.

[2] « Il contribua entre autres dans le cours de cette année sa cote-part de 10 taëls pour l'achat de la maison de Fong, dont j'ai parlé, destinée à recevoir le prêtre et faire l'administration, et quelques autres taëls pour ses réparations ; il donna la moitié de la somme de 34 taëls dont furent achetés les ornements de soie, dais et tapisserie, devant de table, etc., à l'usage de cette chrétienté aux grandes fêtes et aux pompes funèbres, l'autre moitié étant fournie par un autre chrétien de la même ville, il contribua aussi de quelques taëls pour les frais de l'administration que fit le missionnaire en la dite maison. » Lettre de Dufresse 11 oct. 1799.

[3] A. M.-E., vol. 1250 p. 825. Lettre à M. Chaumont, 11 octobre 1799.

avait récitée avec les autres chrétiens assemblés, dans le cours, dis-je, de la prédication, après avoir exposé et fait sentir l'énormité et le scandale de son apostasie, il lui prescrivit aussitôt, sans avoir jugé à propos de le prévenir cy-devant, de crainte de l'aliéner, d'en faire une réparation ouverte en présence des dits chrétiens assemblés ; le licencié se soumit sans répliquer ; s'étant prosterné et leur adressant la parole, il confessa son crime, et leur dit de ne point imiter son exemple. Cette démarche de la part d'un homme de sa condition parut faire impression sur les chrétiens et les édifier, sans néanmoins le faire regarder encore comme un saint pénitent, sachant qu'il restait encore embarrassé dans les superstitions et n'osait point se montrer publiquement comme chrétien ; mais enfin cet acte d'humilité leur faisait concevoir à son égard de bonnes espérances de conversion pour la suite. Un autre jour, il vint de lui-même de grand matin en la même assemblée, y récita avec les autres la prière du matin, assista à la prédication et à la messe et eut un nouvel entretien avec M. Mathias. Ce missionnaire ainsi que les chrétiens l'exhortèrent à se confesser, mais ils ne purent venir à bout de le persuader ; il s'excusa sur ce qu'il était encore trop impliqué dans les superstitions et éprouvait trop d'obstacles à sa conversion de la part du monde. Son père, que l'éclat de la persécution contre son fils avait rendu ennemi de la religion, était mort en la première lune de cette année[1] ; il célébra ses obsèques selon tous les rites païens et retient encore érigée en sa maison la tablette de son âme. Ce père avant de mourir avertit sa femme de veiller soigneusement à ce que son fils ne se rît point de nouveau chrétien, et que, si elle découvrait qu'il en fît les exercices, il fallait en donner avis à son oncle qui l'instruirait et le corrigerait comme il faut. Ce fut cet oncle qui excita contre lui et les chrétiens la persécution qui le renversa. C'est un homme, dit M. Matthias, intrigant et entreprenant ; revêtu d'un petit grade acheté autrefois à prix d'argent, et familier avec le prétoire, il se fait craindre non seulement de son neveu mais encore de tout autre qui a affaire avec lui. »

Outre sa timidité F.-X. Ouang avait le défaut de manquer d'esprit pratique. Il dirigeait mal son magasin de soieries, qui périclitait depuis qu'il en était seul chargé « et[2] les chrétiens lui avaient conseillé, tant pour prévenir de plus grandes pertes que pour se mettre plus à l'abri des vexations de son oncle, de renoncer à ce commerce et de se

[1] Les chrétiens racontèrent qu'après sa mort, son visage et ses membres devinrent noirs et contrefaits, ce qu'ils attribuèrent à la vengeance divine. (*A. M.-E.*, vol. 549ⁿ, p. 148).

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 823. M. Dufresse à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.

retirer avec sa famille dans un autre quartier de la ville en une des maisons qu'il possède ». Le malheureux ne suivit pas cet avis : il continua ses démarches pour obtenir un mandarinat qu'il n'eut jamais.

Sur son lit de mort, une de ses tantes[1] l'exhortait au repentir : « Xavier, lui disait-elle, tu as montré le chemin du ciel à tant d'âmes, et toi, tu n'irais pas ? » Il donna quelques signes de repentir sur la sincérité duquel, hélas ! continue de planer un doute cruel[2].

Singulière destinée, et qui s'est répétée ailleurs, que celle de cet homme, dont la Providence fit un instrument de prédication et de régénération pour plusieurs et qui lui-même demeura éloigné de la vérité qu'il avait enseignée[3].

Pour préciser l'état du catholicisme au Kouy-tcheou, Dufresse ajoute à la longue *Relation* dont nous venons de citer une partie le catalogue suivant « qui comprend, dit-il[4], les noms des districts ou villes où se trouvent les chrétiens, et leur distance de la capitale, le nombre des chrétiens, soit adultes, soit enfants en chaque district, tant de ceux qui ont été administrés dans la visite de cette année, que des autres qui n'ont point encore vu le prêtre :

[1] Cécile Ouang Se-lao-tsou, appelée aussi Ouang Tchou-che ; elle a laissé parmi les chrétiens de Kouy-yang le souvenir d'une excellente chrétienne ; il lui arriva cependant, si l'on en croit quelques-uns, d'être trop large pour ses amies et d'oublier en leur faveur les règles de l'Eglise. C'est ainsi qu'Anna Tcheou Leao-che raconte que sur le conseil de Cécile elle épousa un païen, ce qui lui valut de la part du P. Matthieu Lieou d'être privée de la sainte communion pendant plusieurs années. Tcheou, le mari de cette femme, se fit d'ailleurs chrétien, fut baptisé sous le nom de Maurice, et devint même pendant l'épiscopat de Mgr Albrand pharmacien à Tou-yun fou avec Jean Ouang Yao-kong. (*A. M.-E.*, vol. 549, p. 275.) Nous parlerons de Cécile lors des persécutions de 1812-1814.

[2] « Jamais, écrit M. A. Schotter, Ouang ne voulut se dessaisir de ses livres de religion, livres que ses descendants, quoique païens conservent encore aujourd'hui. Cette famille Ouang, quoique apostate, n'a jamais été hostile à l'Eglise ; elle le montra lors de la persécution excitée par le général Tien, en s'opposant à ses projets de persécution. Xavier laissa trois fils ; son tombeau est à Tchong-tchao-se. (*Notes*, Aloys Schotter, p. 501.)

[3] A. M.-E., vol. 1250, p. 824. Lettre à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.

[4] A. M.-E., vol. 1250, p. 825. Lettre à M. Chaumont, 11 octobre 1799.

NOMS DES VILLES	DISTANCE de la CAPITALE en lieues	CONFESSIONS	CATÉCHUMÈNES	ADULTES BAPTISÉS	ENFANTS de CHRÉTIENS BAPTISÉS	NOMBRE de tous les CHRÉTIENS
Kouey-yang-fou . . .		6	66	13	12	100
Ou-tchoan-hien . . .	90	215	5	3	18	300 [1]
Siu-yang-hien [2] . . .	42		3	7	5	16
Tsen-y-fou.	30	38	33	24	3	140
Tsin-tchen-hien . . .	9					16 [3]
Kouey-tin-hien [4]. . .	16					16 [5]
Kien-sy-tcheou . . .	14					3 [6]
Tou-yun-fou	36	C'est la patrie de l'autre licencié Barthélémy Yuen.				3
Sing-tchen.	60	Bourg ou marché considérable.				5
TOTAL . . .		259	107	47	38	599

Après ce tableau le futur martyr écrit ces pieuses réflexions :

« Vous voyez par ce calcul que le nombre des nouveaux égale au moins celui des anciens ; cette petite somme comparée aux millions d'habitants païens dont cette province est peuplée, est pour ainsi dire un zéro, mais considérée aux yeux de la foy, elle n'est point méprisable ni à négliger ; c'est un petit arbrisseau d'autant plus précieux qu'il germe dans une forêt toute hérissée de ronces et d'épines ; c'est un grain de semence dans le terrain le plus stérile qui commence à y fructifier, et peut par conséquent se multiplier au centuple ; ou enfin c'est un petit levain qui peut fermenter une grosse masse. Au moins si la religion n'y fait pas de plus grands progrès, ce petit nombre de chrétiens qui s'y trouvent répandus sera-t-il plus que suffisant pour la faire connaître aux païens et leur procurer les moyens de l'embrasser, ou les rendre inexcusables, et par conséquent pour justifier la miséricorde ou la justice de Dieu à leur égard. M. Matthias qui prend cette mission très à cœur et lui donne tous ses soins conçoit de bonnes espérances pour la suite. »

[1] Anciens chrétiens.

[2] On cite, comme dépendant de Sui-yang, plus communément Su-yang, les trois frères Che établis à 30 li de Hia-tan.

[3] Dont 8 faits catéchumènes à la capitale.

[4] Il se trouve dans cette ville une famille Ouang de la parenté du licencié Ouang et convertie par lui avant la persécution.

[5] Dont 3 faits catéchumènes à la capitale.

[6] Dont 2 faits catéchumènes à la capitale.

X

Persécution à Tsin-tchen. — A Kouy-yang. — Emprisonnement de chrétiens. — Supplices des prisonniers, particulièrement de Laurent Hou. — Rapport du gouverneur du Kouy-tcheou à l'empereur. — Condamnation des chrétiens. — Défense d'embrasser le catholicisme. — Départ du gouverneur. — Nouvelle sentence contre L. Hou. — Ignace Lou à Pékin. — Départ des exilés. — Leur passage à Pékin. — Mort et retour de plusieurs d'entre eux. — Valeur des chrétiens.

La persécution entrava la réalisation de ces espérances. Dès 1799, elle se fit sentir à Tsin-tchen. La première et principale victime fut Grégoire Tchou Yao-kong, de Kan-keou, converti à Long-pin par Pierre Ou. Il avait, paraît-il, instruit des vérités de la foi une vingtaine de familles païennes. Une jeune fille, sa parente, étant morte, il fit réciter près du corps les prières chrétiennes ; cet acte excita la colère d'une des tantes de la défunte, qui dénonça Grégoire et déchaîna contre lui la colère des païens. Voici comment Dufresse raconte cette persécution[1] :

« Un chrétien catéchumène établi avec toute sa famille, aussi chrétienne, en un marché considérable de ce district, y souffrait depuis longtemps et fréquemment des vexations de la part des païens qui ne pouvaient souffrir parmi eux la religion chrétienne, et le chrétien n'y opposait que la patience. Enfin ils en vinrent jusqu'à entrer dans sa maison, en arrachèrent la tablette de religion, y substituèrent des idoles au son des instruments et brûlèrent des encens, pillèrent des effets et maltraitèrent de coups le chrétien pour le forcer à apostasier. Celui-cy, pour se soustraire à leur fureur, prit la fuite et se réfugia à la capitale au milieu des chrétiens de cette ville, pensant y être à l'abri de tout danger ; mais pendant son séjour il arriva que la persécution s'y alluma aussi, et il y fut enveloppé.

« Cependant, après l'attentat commis dans sa maison, son père et sa mère, des vieillards, allèrent le dénoncer au prétoire de la ville; mais le mandarin, que les païens adversaires avaient déjà gagné par présents, n'eut aucun égard à leur accusation ; au contraire il fit arrêter l'accusateur et mettre en prison où il le laissa plusieurs mois sans rien juger, jusqu'à ce que, la persécution de la capitale ayant éclaté, il reçût une lettre du premier mandarin persécuteur et son supérieur, où il était sommé de répondre si dans son district il y avait des chré-

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 815. Lettre à M. Chaumont, 7 et 11 octobre 1799.

tiens ou non ; ce à quoi il répondit qu'il ne s'en trouvait point, par la crainte sans doute qu'il avait que cette religion ne le compromît en quelque affaire peu avantageuse pour lui. Aussitôt il donna ordre à ses prétoriens de renvoyer le vieillard chrétien prisonnier sans exiger de lui aucun écrit d'amendement ou d'apostasie. Mais le chrétien refusa de sortir, répondant au mandarin qui le fit comparaître qu'il aimait mieux mourir à la ville que dans sa propre maison où ses concitoyens ne manqueraient pas à son retour de le molester et maltraiter de nouveau, et où il ne pouvait supporter leur cruauté, faisant entendre par là au mandarin qu'il répondît à sa première accusation et lui rendît justice, faute de quoy il ne pourrait être tranquille dans sa propre maison. Le mandarin lui répondit d'avoir confiance et de ne rien craindre, que, si dans la suite quelqu'un le molestait, il serait puni comme il le mériterait; mais le vieillard ne croyait pas à ses promesses ; à la fin le mandarin ordonna de lui ôter de force sa chaîne et de le faire sortir. »

Après le district de Tsin-tchen, celui de Kouy-yang subit, en 1800, une épreuve plus dure.

Mathias Lo qui se disposait à aller y reprendre ses travaux de l'année précédente jugea plus prudent de s'en abstenir ; il envoya un chrétien, Ignace Lou porter aux néophytes malheureux des secours pécuniaires et des consolations spirituelles. Ce chrétien, revenu au Su-tchuen recueillit 20 taëls que lui remirent les fidèles pour leurs frères, et repartit à l'Assomption, puis il revint de nouveau. C'est de lui que Dufresse apprit les détails de la persécution, qu'il consigna dans une lettre du 26 octobre 1800[1] :

« L'origine de cette persécution ne fut aucune accusation juridique contre la religion chrétienne, mais quelques discours tenus *inter pocula et scyphos*. Un païen riche et qui possède une certaine dignité qu'il acheta autrefois, indigné contre les chrétiens de ce que son frère aîné avait embrassé depuis plusieurs années leur religion cherchait à leur nuire. Un jour qu'il était à boire à la même table avec un grand mandarin[2] de la province avec lequel il est fort lié, et qui tient la seconde place après le gouverneur dont le siège est à

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 835. Lettre à M. Chaumont, 26 octobre 1800. Voir également A. M.-E., vol. 439, p. 857 et p. 814, une lettre de M. Trenchant, datée de Long-men-tan du 16 septembre 1800 et vol. 448, p. 1363, une lettre de Mgr de Saint-Martin, du 9 octobre 1800.

[2] D'après une autre lettre de 1810, ce grand mandarin qui avait le grade de Foutai aurait été Chang-ming qui devint vice-roi du Su-tchuen et condamna à mort Mgr Dufresse ; nous ne savons jusqu'à quel point cette affirmation est exacte, puisque, d'après Mgr Dufresse, ce mandarin Chang aurait été appelé à Pékin et condamné

la province du Yun-nan (car celui-ci gouverne en même temps les deux provinces), la conversation tomba sur le bruit qui courait alors que plus de 50 des rebelles Pe-lien-kiao s'étaient introduits en un marché éloigné de la ville de 60 stades ou 6 lieues, et que même quelques-uns d'entre eux étaient entrés dans la ville ; et ils concertaient ensemble sur les moyens de les faire arrêter.

« Alors l'ennemi des chrétiens, profitant de cette circonstance pour lui suggérer, sans nommer la religion chrétienne, qu'il connaissait dans la ville plusieurs personnes qu'il sçavait être d'une mauvaise secte qui paraissaient pouvoir bien être du nombre des dits rebelles, ou du moins favoriser leur révolte, lui déclara les noms, les maisons d'assemblées, etc.

« Le mandarin ému par cette délation, et pensant acquérir un grand mérite auprès de l'Empereur si par son activité il empêchait l'éclat de la révolte dans sa province, prit dès lors la résolution de faire un acte de vigueur contre les dénoncés. Comme en l'absence du premier gouverneur il tient le premier rang en cette ville parmi les autres grands mandarins, il ne lui fut pas difficile de faire entrer ceux-cy dans son projet ; tous tant civils que militaires, chacun selon sa charge, furent donc mis en activité.

« La nuit du 12 au 13 de la 4e lune (du 5 au 6 mai), un bon nombre de mandarins tant civils que militaires, accompagnés d'une troupe considérable de soldats, se rendent d'abord à la maison que les chrétiens achetèrent l'année dernière en commun sous le nom du catéchiste Laurent Hou pour y recevoir le missionnaire, laquelle est une maison très ordinaire. Après l'avoir environnée de toutes parts pour ne laisser échapper personne, on fait dans l'intérieur les plus sévères perquisitions, mais on n'y trouve ny armes ny rien qui donne le moindre soupçon de révolte ; tout ce qu'on y rencontre ne sont que des effets de la religion chrétienne, et trois hommes seulement, sçavoir le catéchiste Laurent et deux autres chrétiens, dont l'un nommé Fong avait embrassé la religion à Pékin, et l'autre à la suite d'un des mandarins de la ville en avait été exclu depuis peu parce qu'il s'était fait chrétien. On arrête et enchaîne les hommes, et on emporte tout ce qu'on peut trouver d'effets de religion, savoir 99 livres de prières, catéchismes et autres, une aube pour la messe et une pierre d'autel, un crucifix d'ivoire apporté il y a quelques années de Pékin par le licencié Ouang, et la tablette de religion qu'on détache

à mort. Serait-ce le même qui peu d'années après serait devenu vice-roi du Sutchuen ?

Le préfet de Kouy-yang se nommait Tchen-you et le sous-préfet Tsoui-pen (*A. M.-E.*, vol. 549 p., p. 383.)

de la muraille où elle était affichée, ainsi que tous les autres écrits ou sentences de religion qui ornaient la salle.

« Après cette première expédition, l'armée se rend aussitôt chez deux autres familles où les chrétiens avaient coutume de s'assembler aux fêtes et dimanches pour réciter les prières, et y agit de la même manière que dans la première maison. Les chrétiens qui y furent arrêtés et enchaînés sont au nombre de 7, dont l'un est l'ancien catéchiste de Ou-tchoan[1], et un autre est Thomas Lo qui avait été baptisé à Pékin[2].

« Tous ces chrétiens conduits au prétoire y subirent un interrogatoire en présence de tous les grands mandarins, ainsi que la veuve Lo, venue du Su-tchoan[3], qui n'y fut cité que le lendemain ; ils furent reconnus tous non pour des rebelles, mais pour de vrais chrétiens. Ainsi toute la cause se réduisit à les traiter comme chrétiens, d'une religion prohibée. On aurait bien désiré ne s'être point engagé dans leur affaire qui n'est propre qu'à leur attirer des déboires et peines inutiles, et peut-être des réprimandes de la part du premier gouverneur bien loin d'aggrandir leurs mérites ; mais après un éclat aussi public, on ne voulait point qu'il fût dit qu'ils eussent sévi contre des innocents ; ils furent donc tous mis en prison, à l'exception de la vieille veuve qu'on plaça dans une maison sous la garde d'une femme païenne. Cinq d'entre eux furent mis dans la grande prison qui est celle des criminels, et les cinq autres dans la petite qui est celle des voleurs et autres coupables de crimes qui ne sont point jugés dignes de mort ni d'exil.

« Pendant leurs interrogatoires on leur proposa d'apostasier et de

[1] Ignace Lou.

[2] Plus le chrétien de Tsin-tchen, Grégoire Tchou Yao-kong dont nous avons déjà parlé, qui avait abandonné cette dernière ville après avoir subi la persécution. Il fut exilé à Se-tcheou fou, y convertit, dit-on plusieurs païens et revenu en 1803, il s'installa à Kouy-yang.

Dans une autre lettre, Dufresse donne des détails plus amples et un peu différents :

« 1° Pour arrêter les dits chrétiens, objets de la persécution, tous les mandarins de la ville, tant civils que militaires, au nombre de 48, accompagnés de plus de 3.000 soldats, y coururent. Ce tumulte dans la ville, au milieu de la nuit, excita partout où il fut entendu les plus vives alarmes, dans la pensée que les habitants conçurent aussitôt que la rebellion des Pe-lien-kiao y venait enfin d'éclater.

« 2° Le nombre des chrétiens qui furent arrêtés dans les trois maisons susdites, sans y comprendre la veuve Paule Lo, fut 11. M. Mathias, dans sa dernière lettre reçue depuis, dit qu'un douzième, originaire de la province du Kiang-sy, fut aussi dans la suite arrêté et partage encore aujourd'hui le sort des 11 autres. »

[3] Mgr Dufresse écrit tantôt Su-tchoan, tantôt Sse-tchoan et Se-tchoan. Les *N.L.E.* ont changé l'orthographe qu'il emploie et imprimé Su-tchuen.

fouler aux pieds le crucifix, et qu'à cette condition ils seraient renvoyés, mais aucun n'y voulut jamais consentir. On en vint aux supplices de la houppade, des soufflets, et autres plus cruels, qu'on exerça sur tous, mais plus cruellement et plus longtemps sur le catéchiste Laurent, qu'on regardait comme un prédicateur et un chef de la religion, mais tous les souffrirent avec constance et avec joie. On ne dit point que la veuve chrétienne ait été mise à la question..

« Tous ces chrétiens sont encore aujourd'huy en prison et y vivent contents. On n'empêche point les chrétiens du dehors de venir les visiter et assister. »

L'existence des captifs n'était, en effet, pas trop dure, et surtout elle offrait un spectacle très édifiant : ils priaient à haute voix, s'entretenaient des vérités du catholicisme et les enseignaient à leurs codétenus.

Laurent Hou convertit un de ces derniers qu'il baptisa lui-même en 1800, puis trois autres[1] que Mathias Lo baptisa en 1801 *solemni ritu*, selon son expression. Il est vrai que, comme le remarque Dufresse[2], « le *solemni ritu* fut qu'il prit une étole sous son habit de dessus, récita les prières et fit les autres cérémonies du rituel, le tout sans être aperçu des autres prisonniers, que le néophyte en qualité d'ancien ou de doyen de la prison, avait fait sortir sans peine dans la cour. »

Cependant, le gouverneur voulut avoir des renseignements plus précis et plus détaillés sur Paule Lo et sur Laurent Hou qui n'appartenaient pas à sa province et paraissaient être les chefs des chrétiens, il délégua un mandarin à Tchong-kin, pour faire des recherches sur eux et sur leurs familles[3]. Les autorités de la ville les y aidèrent, elles firent appeler à leur prétoire les parents des deux catéchistes qui donnèrent toutes les explications désirables. « Les mandarins convinrent, conclut Dufresse, que l'affaire du Kouy-tcheou n'était pas d'une grande conséquence et ne devait pas être portée si loin. »

Quelle qu'ait été la nature de cette réponse, le gouverneur du Kouy-tcheou garda ses premiers sentiments d'hostilité contre les détenus et quoique l'affaire n'eût pas été régulièrement instruite, puisque les réponses des accusés n'avaient été ni enregistrées ni signées, « il se détermina[4], nonobstant l'avis des autres mandarins, à les traiter comme des criminels et les perdre. En conséquence, il por-

[1] Tous les trois étaient, paraît-il, coupables d'homicide.

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 848. Lettre à M. Chaumont, 26 octobre 1800.

[3] Entre autres le dernier des frères de la riche famille Li qui était constitué en dignité et un des neveux de la veuve Lo.

[4] A. M.-E., vol. 1250, p. 849. Lettre de M. Dufresse à M. Chaumont, 26 octobre 1800.

ta leur affaire à l'Empereur, auquel il la présenta sous un jour où, quoique chrétiens, Laurent Hou devait, à son jugement qu'il expose dans le cours de son libelle, être étranglé, six autres des principaux (du nombre desquels sont les susdits Fong et Lo, chrétiens faits à Pékin) exilés à perpétuité hors des limites de l'empire et y être esclaves, les 4 autres exilés dans leurs provinces pour 3 ans, et la veuve Paule Lo, à raison de son grand âge qu'il dit être de 70 ans, renvoyée à Tchong-kin sa patrie. »

Ce libelle, presque tout entier contre Laurent Hou, était fort long. « Ce n'est, écrit Dufresse, qu'un grand verbiage rempli d'assertions sans preuves et de fausses imputations ou calomnies par lesquelles le gouverneur prend à tâche de persuader à la cour de Pékin que les sujets doivent être traités comme il les a jugés, et que c'est là le traitement qu'exigent les lois qu'il cite.

« Les principales accusations sont que Laurent Hou prêche au peuple la religion chrétienne d'Europe, en faisant sous ce prétexte des levées d'argent et tenant des assemblées ; tous les chrétiens arrêtés ont été trompés par lui-même et la vieille veuve Lo, à laquelle il persuada de se transporter avec lui au Kouy-tcheou avec 8 taëls qui lui restaient, selon lui, pour sustenter ses vieux jours, lui promettant de la faire participante de la bonne fortune qu'il pourrait acquérir dans cette province. Selon le même libelle, le dit Hou s'est déclaré être grand-maître de la religion, et les autres chrétiens, même la veuve, ont reconnu être ses disciples. Six d'entre eux (ceux qui doivent être exilés à perpétuité) se disent avoir le titre de grands disciples, et les autres de petits disciples ; l'un des grands disciples nommé Fong ayant promis la partie du derrière de sa maison pour tenir les assemblées et y prêcher, l'ouverture s'en fit, telle lune et tel jour qu'il cite élu pour cet effet ; ces assemblées se tiennent pendant la nuit et on se disperse au point du jour ; le même Hou y préside et y prêche la doctrine. Il suppose les avoir tous arrêtés dans cette maison d'assemblées, et avoue n'y avoir trouvé autre chose de suspect ou dangereux sinon une statue d'or (il veut dire le crucifix d'ivoire qui fut pris) et deux livres de prières. Or, présentant tout cela sous l'apparence très odieuse dans le pays de doctrine sinistre et corrompue et rigoureusement défendue par les lois, il conclut que, selon ces mêmes lois, le chef doit être étranglé, ses principaux adhérents exilés à perpétuité hors les limites de l'empire, et les autres pour trois ans dans leur province.

« Cette funeste sentence fut confirmée par l'Empereur par ces mots d'usage : « Qu'on respecte ceci, qu'on le respecte en l'observant — Kin tse kin tsen ». Le rescrit fut expédié par le tribunal au parlement des causes criminelles, après sa délibération où il ne fut point

d'un sentiment contraire, excepté qu'il prescrit que Hou Che-lou (c'est le nom civil de Laurent) soit étranglé après l'automne lorsque la prison sera vide de criminels ; c'est-à-dire, selon l'explication que même les gens du prétoire donnent aux paroles dont il se sert, que si après l'automne il reste encore quelque cri-minel en prison, son exécution ne pourra avoir lieu qu'après l'automne de l'année prochaine, si toutefois il ne se trouve encore personne en prison, sinon elle sera différée d'année en année jusqu'à ce que la prison se trouve vide. Or, comme ces prisons ne sont presque jamais vides, on conclut que Laurent ne sera point mis à mort, mais en sera quitte pour la prison perpétuelle, à moins qu'il ne survienne, comme il n'est pas si rare, quelque grâce de l'Empereur qui lui rende la liberté. »

A la condamnation de Laurent et de ses compagnons, les autorités de Kouy-yang ajoutèrent d'autres mesures pour empêcher la diffusion du christianisme : « Aux quatre portes de la ville furent affichés plusieurs édits qui le défendaient sévèrement ; ceux des Empereurs précédents et leurs exhortations au peuple, parmi lesquelles se trouve celle de ne point embrasser la religion chrétienne, comme étant aussi une mauvaise religion, furent aussi publiés partout avec de fréquentes expositions ou explications ; enfin il fut ordonné à tous les habitants de se réunir de 10 en 10 familles limitrophes, (ce qui a lieu principalement dans les cas de révolte, ou lorsqu'on veut découvrir quelque secte ou personne dangereuse prohibée ou condamnée) chaque famille devait avoir le dénombrement de tous ses membres grands et petits écrit, et à chaque réunion une tablettte où est prohibée et proscrite la religion chrétienne qu'elle devait se transmettre alternativement chaque jour d'une famille à l'autre, et si dans cette réunion il se trouvait quelqu'un capable d'être chrétien que les autres n'eussent point dénoncé, ils devaient tous être punis. »

Le départ du gouverneur fit bientôt abandonner l'exécution de ces ordres. L'empereur, en effet, ayant reproché son peu de succès au général qui commandait les troupes envoyées contre les rebelles, celui-ci répondit que la faute en était au gouverneur du Kouy-tcheou, qui ne lui fournissait que des soldats inexpérimentés et sans valeur. Cette réponse amena le rappel du gouverneur à Pékin [1]. Ce mécontentement du souverain contre le gouverneur eut une conséquence directe sur le sort de Laurent.

[1] Voici ce que M. Dufresse raconte du sort de ce grand mandarin et d'un de ses collègues : « Deux grands mandarins, en effet, étaient pour lors en prison, chargés de chaînes pour cause de mauvaise conduite dans leur administration : on faisait leur procès et on disait que l'un d'eux probablement dans peu serait mis à mort. Or ce grand mandarin n'était autre que Chang fou-yuen, celui-là même qui étant

La première sentence fut révisée et une seconde fut portée dans les termes suivants :

Quant à Hou Che-lou, condamné à être étranglé pour avoir prêché la profession de la religion chrétienne, les livres dont il s'est servi lui ont été originairement laissés par ses parents défunts ; son intention était seulement d'extorquer de l'argent ; il n'y a point d'autre circonstance contre les lois ; sa cause enfin peut-être remise en son premier point ; en conséquence je ne le raye point.

« Aucun criminel, quoique déjà condamné, ne peut, dit-on, être exécuté que lorsque l'Empereur a rayé son nom. Ainsi, répondant qu'il ne raye point Hou-che-lou, cela signifie qu'il ne doit point être exécuté. » Il en fut ainsi, et L. Hou resta en prison indéfiniment.

La disgrâce du gouverneur du Kouy-tcheou avait-elle éveillé dans l'esprit du catéchiste Ignace Lou l'idée de se rendre dans la capitale de l'empire et d'y plaider la cause des fidèles injustement condamnés ? Peut-être. Toujours est-il qu'il partit pour cette ville sans prévenir ni prêtres chinois ni missionnaires français. Arrivé à Pékin peu de temps avant la fête de Noël, il se mit en rapport avec les chrétiens qui le conduisirent chez l'évêque. Celui-ci s'opposa aux démarches qu'Ignace préméditait, et qui loin de servir aux persécutés auraient pu leur nuire et en même temps exciter contre d'autres Missions des inimitiés encore plus ou moins latentes. Le catéchiste accepta ces motifs d'autant plus aisément sans doute, que par lui-même il ne pouvait rien, et qu'il avait besoin, pour agir, du concours des missionnaires et des chrétiens pékinois. Il retourna à Kouy-yang « où ayant rapporté toutes les raisons qu'on lui avait données pour le dissuader, tout ce que l'évêque et les autres missionnaires lui avaient dit d'ailleurs pour la consolation des persécutés, et tous les bons traitements qu'il en avait reçus, ils en furent tous très satisfaits et consolés. »

pour lors chargé en second du gouvernement de la province, excita il y a peu d'années contre Laurent Hou et autres chrétiens la funeste persécution dont j'ai déjà parlé et obtint leur condamnation de la cour de Pékin ; peu de temps après lui-même avait été entièrement dégradé pour autre cause qui concernait le civil et conduit à Pékin comme criminel pour y être jugé ; mais s'y étant purgé, à ce qu'il paraît, de ce dont on l'accusait, il était revenu en la même province avec le titre d'intendant des finances. — L'autre était un Seng tao-tai, intendant, non moins ennemi des chrétiens et surtout de Laurent Hou que l'autre. — On faisait leur procès et on disait du premier que probablement dans peu il serait mis à mort. (*A.M.-E.*, vol. 1250, p. 905. Lettre à M. Chaumont, 15 oct. 1802.)

[1] A. M.-E., vol. 1250, Lettre à M. Dufresse, citée par ce dernier, 15 octobre 1802.

Pendant le voyage d'Ignace, Paule Lo avait été emmenée à Tchong-kin où « ayant[1] été livrée au prétoire du hien auquel elle était adressée, elle fut aussitôt sans autre forme et sans même avoir comparu devant le mandarin, remise en liberté et renvoyée chez elle. »

Les fidèles condamnés à l'exil dans une des provinces de l'empire : Ou-lin, Han Tchao-koui, Nie Chen-tchao et Tsen-fou étaient partis, ainsi que les six autres relégués en Tartarie. Lors du départ de ces derniers, le 25 mai 1801, « leurs femmes et les chrétiens de Kouy-yang, écrit Mathias Lo, les ont accompagnés jusqu'à une distance de dix lis. Les confesseurs, pleins de courage, après avoir dit adieu aux leurs, s'éloignèrent joyeux et le long de la route ils prêchaient la vérité de notre foi ».

Ces six exilés étaient : Pierre Lieou Ouen-yuen, Ignace Len Ta-kong, originaire de Man-tse-gai, Tcheou Eul-kong, Lo Yao-kong, Ki Yao-kong et Fong Ouan-tsui[2].

En se rendant en Tartarie, ils passèrent par Pékin. Au milieu de la ville ils entrèrent dans une auberge, et, avant de se mettre à table, ils récitèrent à haute voix les prières qui précèdent le repas. A ce moment passaient dans la rue, devant la porte ouverte de l'auberge, quelques chrétiens qui revenaient de l'observatoire. Entendant réciter des prières, ils entrent dans l'auberge et demandent aux condamnés qui ils sont et où ils vont. « Nous sommes du Kouy-tcheou et exilés parce que nous voulons suivre la religion du Seigneur du ciel, répondirent les captifs ». Emus de leur courage et de leur misère, les fidèles pékinois obtinrent des soldats, à prix d'argent, la permission de conduire leurs coreligionnaires jusqu'à l'église, car la persécution ne sévissait pas à cette époque dans la capitale ; ils les présentèrent à l'évêque qui les retint pendant trois jours, baptisa plusieurs d'entre eux, ce qui prouve que le nom de chrétiens donné par Dufresse aux confesseurs de la foi ne doit pas être pris dans le sens strict, mais qu'il s'applique soit à des catéchumènes soit à des baptisés. On sut plus tard de leurs nouvelles :

La première nuit après son départ de Pékin, Len Ta-kong vit en songe ses cinq compagnons passer un pont ; comme il s'apprêtait à les suivre, le pont s'écroula : « Ceci pourrait bien signifier, dit-il à

[1] Len Ta Kong ou Len Che-tsio, Tcheou Eul-kong ou Tcheou Hong-koui, Lo Yao-kong ou Lo Tchang, Ki Yao-kong ou Ki Ouen-yeou. Quelques documents parlent de sept condamnés ajoutant Han Se-ye aux six que nous nommons. (*A. M.-E.*, vol. 549r, pp. 272, 289.)

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 285. M. Dufresse 28 octobre 1803.

ses compagnons, que je mourrai en route. » Le fait arriva quelques jours plus tard. Len mourut saintement résigné, près de la grande muraille, sur un chariot, assisté par un de ses compagnons[2]. Lo Yao-kong atteignit la Tartarie où la misère et la maladie l'arrachèrent bientôt à la terre ; Ki Yao-kong fut livré en esclavage à un maître cruel qui le traita assez mal, son office était de nettoyer la maison ; un jour son maître voulut le forcer d'épousseter l'autel domestique qui orne toute demeure païenne ; Ki refusa et patiemment supporta les injures et les coups que son refus lui attira, et dont, paraît-il, il mourut. Lieou et Tcheou Eul-kong, grâce à un nommé Tsen, exilé comme eux et précepteur chez le maréchal Tartare, purent acheter la permission de faire un petit commerce à Ou-lou-mong-tsi. En 1821 lors de l'élévation au trône de Tao-kouang[3], ils furent graciés et revinrent au Kouy-tcheou.

Cette persécution eut une influence fâcheuse sur les travaux de Mathias Lo, car, dans son catalogue de 1800, nous lisons ces chiffres, inférieurs à ceux des années précédentes : adultes baptisés 12, catéchumènes 53, enfants de fidèles baptisés 77, enfants d'infidèles baptisés en danger de mort 45.

La statistique de 1801 est plus élevée : elle porte 83 catéchumènes dont 23 à la capitale, 46 baptêmes d'adultes dont 21 à la capitale[1].

Quant à la valeur de ces chrétiens, elle se ressentait naturellement de leur isolement au milieu des populations païennes. Dufresse, dont l'imagination n'est certainement pas la note dominante, disait d'eux[2] : « Les anciens chrétiens habitant le seul district de la ville de Ou-tchoan-hien paraissent toujours plus timides et moins fervents qu'au Su-tchoan ; un petit nombre de nouveaux qui embrassèrent la religion dans le cours des années précédentes, à remonter jusqu'à 15 ou 20 ans, soit à la capitale, soit en quelques autres lieux isolés, et qui ne purent être visités par le missionnaire étant en trop petit nombre et considérablement éloignés des autres chétientés, et sans maisons propres à le recevoir sans danger, ces nouveaux chrétiens, dis-je, parurent toujours peu fermes dans leur foy ; à peine y en eût-il quelques-uns qui reçurent le baptême au Su-tchoan, où ils s'étaient rendus pour cet effet, presque tout le reste ne persévéra point. Du reste les habitants gentils, vivant pour la plupart au milieu des montagnes dont le pays est rempli, et d'une éducation moins cultivée ou plus grossière,

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 855. A Kouy-yang furent baptisés la femme de J. Tchang Ta-pong, Tchen-che, et son fils Antoine Tchang Te-ouang.

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 805. Lettre à M. Chaumont, 26 septembre 1798.

[3] D'autres documents disent que la délivrance du P. Lieou eut lieu plus tard, vers 1828, à l'occasion d'une révolte que le chrétien combattit avec ses compagnons.

parurent toujours, naturellement parlant, moins propres à percevoir la vérité de la religion, et moins portés à l'embrasser que les habitants du Su-tchoan. »

L'année suivante, il donne une note un peu plus favorable[1] :

« Les chrétiens, quoique pauvres pour la plupart et obligés de travailler à la journée pour se nourrir avec leurs familles, sont sincèrement attachés à la religion et en pratiquent fidèlement les exercices. Cette année où la disette et la cherté des vivres furent très grandes, on vit en ce district plus de mille personnes du sexe, femmes et filles de tout âge, vendues par leur mari et leur père pour être conduites dans la province du Hou-kouang, sans doute pour y être revendues selon l'usage de ces sortes de commerçants ; la vente s'en faisait d'abord secrètement, comme il est assez ordinaire, mais ensuite elle devint publique ; la tentation était grande pour les chrétiens pauvres, mais aucun n'y succomba ; ils paraissaient au contraire disposés à mourir de faim, plutôt que de sacrifier ainsi leur concience et religion, en même temps que les âmes de leurs femmes ou filles, chrétiennes comme eux. »

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 815, 11 octobre 1799.

CHAPITRE II

L'ANCIEN APOSTOLAT

DES ORIGINES A 1847

(Suite)

I

Mgr Dufresse, Vicaire apostolique du Su-tchuen. — Division du Kouy-tcheou. — Travaux de Mathias Lo et de Jean Tang. — Ignace Lou. — Conversions à Ta-pa-tien et à Ma-gan-chan. — Nouveaux progrès de 1805 à 1810. — Jean Tang.

En l'année 1801, le 15 novembre, mourut de Saint-Martin, le Vicaire apostolique du Su-tchuen, successeur de Pottier ; et ce fut à son coadjuteur[1], Dufresse, qu'incomba le soin de cette province, ainsi que du Kouy-tcheou et du Yun-nan. Chargé depuis plus de 10 ans déjà de la partie orientale du Su-tchuen et du Kouy-tcheou, il avait chaque année, nous l'avons vu, envoyé dans cette dernière région des prêtres indigènes, J.-B. Tang d'abord, Mathias Lo ensuite, qui l'avaient tenu au courant de l'état des chrétientés naissantes.

Simple missionnaire, ou coadjuteur avec caractère épiscopal, Dufresse avait régulièrement écrit au Séminaire des Missions-Etrangères le résumé des comptes-rendus qui lui étaient faits. Devenu Vicaire apostolique, il continuera, et jusqu'en 1815 ses lettres nous fourniront les renseignements les plus importants sur la marche du catholicisme au Kouy-tcheou.

Tout d'abord, il fit un changement, qui est, pourrait-on dire, le premier embryon administratif de la Mission. Lorsqu'en 1802, il quitta Tchong-kin et la partie orientale du Su-tchuen pour aller habiter Tchen-tou et la partie occidentale de la province, il divisa la mission

[1] Depuis 1800.

du Kouy-tcheou en deux sections. La première comprit les stations du nord-est : Ou-tchoan, Mao-tien, Mao-leao, etc., et fut confiée avec une partie du Su-tchuen à un prêtre ordonné au mois de juin 1802, Jean Tang, âgé de 26 ans ; la seconde qui s'étendit de Tsen-y à Hin-y fou, fut laissée à Mathias Lo, on prit dès lors l'habitude de la désigner sous le nom de Kouy-tcheou occidental et la première s'appela le Kouy-tcheou oriental. Toutes les deux réunies renfermaient à cette époque environ 600 chrétiens[1].

Cette marche, d'ailleurs, ne fut pas immédiatement suivie ; car cette même année, Mathias Lo ne visita « avec la permission qui lui en fut accordée » que les stations du nord et du nord-est. Kouy-yang et les chrétiens plus ou moins disséminés au sud de cette ville ne le virent pas.

« Pour suppléer en quelque sorte à la visite des nouveaux chrétiens qui se trouvaient à la capitale et autres districts très éloignés, écrit Dufresse [2], ce missionnaire y envoya au mois de février dernier un catéchiste, Ignace Lou [3], tant pour les consoler et affermir dans la foy et leur porter les calendriers, que pour visiter Laurent Hou qui est encore en prison, sans que la sentence qui le condamna, il y a quelques années, à être étranglé, ait été exécutée, et lui porter quelques aumônes. « Or, voici ce que le dit catéchiste, à son retour au mois de mai, rapporta à M. Matthias :

« Pendant son séjour à la capitale, étant allé visiter le prisonnier ou confesseur Laurent, il ne put s'entretenir avec lui qu'un instant, car des satellites le prièrent incontinent de se retirer, en disant que le grand homme nommé Pe, intendant des finances et député de la Cour, était pour le présent trop sévère ; qu'il y avait des espions déguisés répandus partout, et qu'en conséquence, ils craignaient d'être surpris et punis s'ils permettaient aux étrangers de visiter les prisonniers[4]. »

Outre la capitale, Ignace Lou visita les stations de la préfecture de Tsen-y, entr'autres celle de To-kun-gai, dont le fondateur se nommait Lieou Chao-tchouen.

[1] Voici la statistique donnée par Mgr Dufresse le 28 octobre 1804, elle ne doit pas s'éloigner beaucoup de celle de 1802 : « adultes baptisés 497, enfants de chrétiens baptisés 162, ce qui porte à 659 le nombre des catholiques dans la province. De plus on y comptait 150 catéchumènes pratiquants, 15 non pratiquants et 27 apostats. » (*A. M.-E.*, vol. 1250, p. 1054. Lettre à la Propagande).

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 905. Lettre à M. Chaumont, 15 octobre 1802.

[3] Celui qui était allé à Pékin.

[4] Mgr Dufresse pense que cette sévérité provenait du procès alors intenté à deux grands mandarins, dont l'un était Chang et dont nous avons parlé précédemment.

Cet homme, originaire de Pei-cha-keou, étant allé faire le commerce au Yun-nan, se fixa pendant quelque temps à Ko-koui. Un jour, entrant dans la maison du chrétien Tchen, il aperçut ce dernier cacher précipitamment un livre. Intrigué, Lieou questionna Tchen qui ne fit pas trop de difficultés de lui répondre que c'était un livre de doctrine chrétienne. Le païen, dont la curiosité était excitée, demanda à lire cet ouvrage, l'emporta chez lui, et après l'avoir étudié, déclara qu'il croyait à la vérité du catholicisme[1].

De retour au Kouy-tcheou il exhorta ses parents et ses amis à embrasser la religion du Seigneur du ciel, mais personne, paraît-il, ne voulut l'écouter. Alors il pria le fameux catéchiste Ou Kouechen, de Long-pin, de l'aider. Ce dernier y consentit ; il vint accompagné de Tan Ta-kong, apportant une bouteille d'eau bénite. Quand ses auditeurs fatigués dormaient pendant les instructions qu'il continuait bien avant dans la nuit, Ou les aspergeait d'eau bénite. Au bout de quelque temps de conversations, d'exhortations, d'instructions, Lieou invita ses amis à un repas ; naturellement les convives parlèrent du christianisme, et un certain nombre d'entre eux se rendirent à la vérité. C'est de cette époque que date la conversion des Fong de Kao-pin, des Ouang de He-tao-ouo, des Tien de Yang-fou-ya et des Tien de Ta-to[2].

A la fin de 1802, Mathias Lo visita la station naissante de To-kun-gai, il baptisa Lieou Chao-tchouen, plusieurs femmes mariées et entr'autres Lo Lieou-che.

Deux autres stations furent fondées à cette époque : Ta-pa-tien, où l'on compta 150 néophytes particulièrement les familles Liou et Ouang-mou ; Ma-gan-chan qui enregistra 40 néophytes. Voici comment le catéchiste Tchou, originaire du pays, rapporte la fondation de cette dernière station[3] : « Sous l'empereur Kia-kin, Jo-Tchang, qui devait mourir martyr, vint prêcher en ces pays la foi seph catholique, il convertit du monde, entr'autres Tchou Lieou-long[4], et Lo Yao-kong. Ce dernier convertit un médecin nommé Ten[5] qui devint catéchiste et prêcha à Kan-tien. »

Ainsi s'accroissait peu à peu, bien lentement, hélas ! la mission du Kouy-tcheou.

[1] Notes sur le Kouy-tcheou, A. Schotter p. 563.

[2] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 563.

[3] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 563. On dit que ce ne fut pas seulement J. Tchang mais aussi des catéchistes venus du Su-tchuen qui contribuèrent à la fondation de ces stations.

[4] Le grand-père du catéchiste Tchou qui raconte le fait.

[5] Le fils de Ten épousa la fille de Lo Yao-kong.

Les années suivantes, n'apportèrent aucun changement dans sa situation générale ; nous n'avons à enregistrer que les menus faits et les chiffres suivants :

A Kouy-yang, un mendiant aveugle venu en 1803 de Lou-tcheou dans le Su-tchuen méridional, ayant prêché la religion à l'hôpital public des pauvres, et quelques-uns de ces derniers ayant écouté ses prédications et accepté la doctrine catholique, les chefs de l'établissement dénoncèrent le mendiant au mandarin qui le fit arrêter et reconduire à Lou-tcheou.

L'administration de Kouy-yang, en 1804, donne : 41 catéchumènes et 7 adultes baptisés; celle du Kouy-tcheou tout entier : 92 catéchumènes et 27 baptêmes d'adultes.

Cette même année, la chrétienté de Long-pin et son catéchiste Pierre Ou attirent l'attention de Dufresse qui en fait longuement l'éloge[1] :

« Les chrétientés de la même province ne présentent rien de bien remarquable, sinon celle du district de Tsen-y-fou, ville distante de la capitale de 25 lieues ; elle est plus nombreuse et plus fervente ; la foy continue à y faire aussi quelques progrès sensibles, il y eut en la dernière visite qui en fut faite 38 catéchumènes et 11 adultes baptisés. Les chrétiens y jouissent de la réputation d'être justes, surtout à un certain marché (Long-pin-tchang), où ils font plus de sensation et sont en beaucoup plus grand nombre que ceux de la campagne, et où ont poussé tous les nouveaux germes susdits. Bien des païens, tant du marché que de la campagne, dans leurs différends veulent employer quelqu'un d'entre eux pour les composer, disant qu'à l'exception des chrétiens tous les autres sont injustes. Le catéchiste du lieu, Pierre Ou, est très diligent dans son devoir et à défendre les causes des chrétiens contre les vexations des païens ; il est miséricordieux envers les pauvres, et s'il voit quelqu'un d'entre eux qui est pieux il en prend beaucoup de soin. Il donne l'hospitalité à la veuve chrétienne que M. Mathias y a envoyé du Su-tchoan pour apprendre la doctrine chrétienne et les prières aux personnes de son sexe, nouvelles prosélytes et autres peu instruites, et les former aux exercices et à la piété chrétienne, ce qu'elle fait de maison en maison, partout où elle est invitée, sans tenir aucune école proprement dite. C'est chez le dit catéchiste qu'elle habite lorsqu'elle se trouve libre de l'enseignement, elle est âgée de 55 à 60 ans, et fut employée depuis longtemps dans la partie orientale du Su-tchoan et exerçée en cette pieuse occupation. »

[1] A. M.-E. 1250, p. 1225. Lettre aux directeurs du Séminaire, 11 octobre 1804, Id. vol. 546, p. 5.

C'était également chez Pierre Ou que le prêtre chinois, de passage à Long-pin recevait l'hospitalité ; il célébrait la messe dans la maison ; Pierre Ou consentait à y laisser assister des païens, mais seulement en dehors de la salle ; lui-même se tenait à la porte, la lance à la main, prêt à empêcher les indiscrets d'avancer[1].

Le groupe de Tsen-y fut un peu troublé en 1805. « A Yun-hin-tchang[2], où il se trouve une petite chrétienté[3] assez récente, et qui au mois de janvier prit quelques accroissements par les prédications d'un catéchiste que le missionnaire y envoya ; les mauvais païens du lieu ne pouvant souffrir ces progrès, attaquèrent à force ouverte les néophytes, firent main basse sur eux et en blessèrent plusieurs assez grièvement ; après quoi, pour prévenir les chrétiens dont ils avaient tout lieu de craindre d'être accusés, ils les accusèrent eux-mêmes les premiers au tribunal d'un mandarin subalterne, qui faisait alors les fonctions de second gouverneur (hien) de la ville, l'autre étant absent, les traduisant sous le nom d'une secte perverse. Celui-ci, trop crédule, accompagné de satellites et de soldats, alla se saisir des chrétiens, auxquels il fit souffrir différentes vexations pour les contraindre à apostasier. Ne le pouvant obtenir, il eut la témérité de dénoncer et imposer aux tribunaux supérieurs de la capitale que les chrétiens de Tseng-ny-fou étaient rassemblés en armes au nombre de 200, et se disposaient à dévaster le marché de Yun-hin-tchang (le susdit), et faire révolte. Le premier gouverneur (fou) de la dite ville se trouvait alors à la capitale lorsque cette nouvelle y parvint, ce qui lui attira des réprimandes non flatteuses de la part du gouverneur de la province, qui le renvoya aussitôt à son poste pour y remettre le bon ordre, le cœur rempli de crainte et de tristesse. Dès son arrivée, il donna des ordres à l'effet de prendre tous les chrétiens, racontant à son prétoire ce qu'il avait eu à souffrir à la capitale à leur occasion, et s'informant en même temps de la vérité des faits. Les prétoriens, qui sont amis du catéchiste, répondirent que la dénonciation faite contre eux portait à faux, qu'ils étaient gens paisibles et obéissants à la loi, qu'au reste il n'était point nécessaire de les prendre ni enchaîner, que si le mandarin voulait les faire comparaître à son tribunal

[1] A. M.-E., vol. 549. 549 p., p. 834.

[2] A. M-E., vol. 1250, p. 1132. Mgr Dufresse aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, 20 octobre 1805. *Id.* vol. 546, p. 12.

[3] Cette chrétienté de Yun-hin-tchang se composait de la famille Lieou, venue du Kiang-si, des familles Hoang et Ouang. Cette dernière émigra plus tard à Su yang. On signale encore Yang Tsi-ye qui demeurait à l'est du marché, il fut converti par le catéchiste Sin, dit « l'humble ». Ce Yang se mit au service de la mission de Tsen-y, puis partit pour aller on ne sait trop où. (*Notes* par M. Aloys Schotter, p. 549.)

il suffirait de leur en faire donner nouvelle, et qu'aussitôt ils s'y rendraient, ce qu'ils firent en effet. En conséquence, le gouverneur (fou) convaincu de leur innocence, les renvoya sans leur faire aucun mal. Etant ensuite retourné à la capitale, et y ayant mis au jour devant ses supérieurs l'imprudence et l'imposture de la dénonciation du petit mandarin, celui-ci fut aussitôt déposé de sa dignité. »

L'administration des sacrements, en 1805, se fit régulièrement, elle offre la statistique suivante : 119 nouveaux catéchumènes, 59 baptêmes d'adultes, 104 baptêmes d'enfants d'infidèles qui tous moururent. Sur ce nombre, la ville de Kouy-yang seule était réprésentée par 84 catéchumènes, 39 baptêmes d'adultes et 55 d'enfants d'infidèles [1].

Ce fut en cette même année que Mathias Lo, déjà âgé et fatigué par ses longues et continuelles courses apostoliques, cessa d'administrer le Kouy-tcheou occidental, et fut chargé du district de Tchong-kin laissé vacant par la mort de Mgr Trenchant [2], arrivée le 10 avril 1806.

A partir de cette époque, toute la province du Kouy-tcheou fut confiée à Jean Tang [3]. Le jeune prêtre se montra aussi zélé que son prédécesseur. En 1806, il baptisa 86 adultes, 200 enfants d'infidèles et admit 46 païens au catéchuménat ; en 1807, il compta 96 baptêmes d'aldultes 102 d'enfants d'infidèles et inscrivit 91 catéchumènes [4].

Cette même année, la station de Kouy-yang eut à souffrir ; un mandarin subalterne, Kin Li-tin, s'appuyant sur d'anciens édits et sans doute aussi sur ceux qui avaient été récemment publiés à Pékin, à l'occasion des poursuites contre le P. Adéodat [5], arrêta 6 chrétiens et 4

[1] A. M.-E., vol. 1250, p. 1130. Mgr Dufresse aux directeurs du Sém. 20 oct. 1805. Id., vol. 546, p. 12.

[2] Du diocèse de Bayeux, parti le 13 février 1791, évêque de Caradre et coadjuteur de Mgr Dufresse en 1802.

[3] Une vieille chrétienne de To-kun-gai raconta à M. Al. Schotter le détail suivant : « Tandis que le prêtre Mathias Lo, cassé par les ans, nous visitait en chaise, le prêtre Jean Tang, jeune encore, montait un beau cheval blanc.» (*Notes* p. 581.)

[4] En 1807, le Kouy-tcheou comptait 12 chrétientés et dans son administration le P. Tang enregistra 800 confessions, ce qui prouve qu'un certain nombre de chrétiens se confessèrent plusieurs fois.

[5] Nous réservons le récit de l'origine de cette persécution pour l'*Histoire de la Mission du Su-tchuen,* nous contentant de le résumer ici :

Les Lazaristes de Macao ayant envoyé un chrétien porter des lettres à Pékin, celui-ci à son retour se chargea de la correspondance des missionnaires. Arrivé dans le Kiang-si, où on recherchait des voleurs, et où il était inconnu, il fut arrêté, ses lettres furent saisies et l'on trouva dans ses papiers une carte en caractères chinois de la province du Chan-tong et une lettre du P. Paul Ko missionnaire chinois de Propagande qui renfermait les comptes de son district. Ces deux pièces excitèrent

catéchumènes et leur fit subir un emprisonnement de 170 jours dans une pagode. Enfin, après les avoir condamnés à une rude bastonnade, il les remit en liberté.

Malgré les troubles que la conduite du mandarin causa parmi les chrétiens, on signale toujours des conversions :

Ce sont, en 1807, celles de Kang Ou-kong et de sa femme Hiong-che. Tous les deux habitaient Kouy-yang, faisaient le commerce des « cent articles », appartenaient à la secte des Jeûneurs et observaient la continence. Déjà ils s'étaient rasés la tête et se disposaient à entrer dans une bonzerie, lorsque des chrétiens, avertis de leur dessein, les en détournèrent et leur enseignèrent la voie du salut. Nous les retrouverons en 1814 confessant généreusement la foi[1].

Sur le chiffre de 144 catéchumènes et de 99 adultes baptisés inscrist en 1808, Kouy-yang compte 104 catéchumènes, 48 adultes baptisés, 182 confessions. Aussi Tang écrit-il[2] : « Cette année-ci, et le nom de Dieu commence à être glorifié dans cette ville; les chrétiens y sont nombreux et fervents. Les païens eux-mêmes accourent à l'envi écouter la doctrine et s'excitent à venir à la maison de Dieu, comme ils disent, pour y entendre la parole de Dieu et embrasser le christianisme. Il y a ici grand espoir de conversions. J'ai déjà établi une école sous la direction de Tchang Ta-pong[3], et ai de

des soupçons. Les Lazaristes de Pékin furent interrogés, mais on les mit bientôt hors de cause ; un religieux Augustin, italien, le P. Adéodat, fut aussi arrêté et avoua être l'auteur de la carte, qu'il envoyait à la Propagande, en la priant de décider la question des limites de juridiction entre les prêtres italiens et les prêtres portugais. (Voir *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu* : La Législation persécutrice et la situation du catholicisme en Chine de 1800 à 1852, p. 245 à p. 304).

[1] A cette occasion Kang Ou-kong fera la déposition suivante :

« Moi, Kang Lao-ou, âgé de 66 ans, habitant Kouy-tchou hien, père et mère morts, sans frères, marié à Hiong-che, sans enfants ; ordinairement faisant le commerce des cent articles ; cette année, le sixième mois, moi étant malade dans ma maison, je trouvai un livre imprimé laissé par mes ancêtres, je priai un mois et fus guéri. Alors j'exhortai ma femme à prier avec moi, de plus je convertis deux neveux et un autre nommé Loui Koue-tsai. Aujourd'hui étant pris, je déclare n'avoir converti que 4 hommes. Moi, j'appris la religion de moi-même et ce n'est pas Tchang Ta-pong qui m'enseigna. Je ne ramassai pas d'argent, ni ne fis autre chose contraire aux lois. Le livre de prières m'a été laissé par mes ancêtres. Quant à moi, connaissant la religion, je ne désire pas changer. » D'après M. Aloys Schotter cette déposition serait inexacte, si Kang parle d'un livre laissé par ses ancêtres, c'est dans la crainte d'exposer à des ennuis et peut-être même à l'arrestation le donateur ou le prêteur de ce livre, dont on lui aurait demandé le nom.

[2] A. M.-E., vol. 1250, p. 1265. Mgr Dufresse aux dir. du Sém., 8 septembre 1808.

[3] Joseph s'installa dans l'oratoire, « plein de joie, dit Mgr Faurie, d'habiter une maison où le Saint-Sacrifice avait été célébré ». Pendant trois ans, il s'acquitta consciencieusement de ses fonctions, particulièrement de la prédication des païens et de l'instruction des chrétiens. (*Les Trente-cinq Vén. Servit. de Dieu*, p. 309.)

plus nommé deux catéchistes choisis par les chrétiens entre les plus fervents ».

Le premier de ces catéchistes se nommait Augustin Leao. Il avait été converti par Joseph Tchang Ta-pong un peu par hasard. Tchang, qui connaissait beaucoup le frère de Leao, allait le voir assez souvent et l'engageait à embrasser le catholicisme. Un jour, Leao qui était dans une chambre voisine écouta l'entretien à travers la cloison; frappé de la nouveauté de cette doctrine, il voulut se mêler à la conversation, entra dans la salle où l'on causait, fit quelques objections que Tchang résolut, et il embrassa la religion chrétienne. Il fut baptisé par Mathias Lo, se montra pieux et très généreux envers les pauvres ; nous verrons bientôt son courage dans les prisons de Kouy-yang.

Le second catéchiste se nommait Kou[1].

En dehors de Kouy-yang, nous connaissons la conversion d'un certain Li, qui fut le fondateur de la station de Sou-yang-tchang, dans la sous-préfecture de Long-tsuen ; celle de la famille Yen, de Ta-kao-chan, d'autres dans la préfecture de Hin-y, à Mou-tcha, où auraient habité deux médecins chrétiens venus du Su-tchuen : Lou et Yeou ; à Ma-pien-tien, à Long-koan et à Tchen-ten, où vivaient les familles Ouang et Hou.

En 1809 Tang ne s'étant pas rendu dans la préfecture de Hin-y, cinq[2] de ces catéchumènes vinrent à Kouy-yang, recevoir le baptême.

La ferveur des débuts continua, et en 1810 les néophytes construisirent un oratoire à Ta-pa-tien ; le prêtre chinois qui craignait un peu d'aller chez eux à cause de la longueur de la route et du climat que l'on disait malsain, consulta Mgr Dufresse qui l'encouragea ; il était sur le point de partir lorsque les nouvelles de la la persécution l'arrêtèrent.

[1] Peut-être Kou Tchan-gao.

[2] Voici comment Mgr Dufresse parle de ces conversions : « Le premier endroit ouvert à la religion depuis environ huit ans comprend aujourd'hui 120 ou 130 néophytes ; l'année dernière, il en vint cinq à la capitale, au temps où le prêtre faisait l'administration, pour y recevoir le catéchuménat ou le baptême. Cette année, au même temps, il en est venu 8 pour se faire conférer la même grâce. Ils ont bâti une maison propre à recevoir eux-mêmes le prêtre à la prochaine visite, lorsqu'il viendra à la capitale, qui est éloignée de ce dernier en droit de 62 de nos lieues ou 620 stades chinoises. Celui-ci (le missionnaire M. Jean Tang) vu cette longueur et et les dangers d'une route qu'il n'a jamais faite, et le climat où il règne, dit-on, comme au Yun-nan, des exhalaisons pestilentielles, doutait s'il était obligé d'y aller en personne et s'il était prudent de s'y engager ; je l'ai rassuré en répondant affirmativement à sa question, de manière qu'il est décidé à y aller.

II

Persécution à Hin-y fou en 1810. — Massacre du néophyte Lin. — Condamnation de plusieurs chrétiens à l'exil. — Persécution à Kouy-yang en 1811. — Arrestations, emprisonnements, apostasies. — Les confesseurs de la foi Augustin Leao et Kou Tchan-gao. — Texte du jugement. — Condamnation. — Destruction de l'oratoire de Kouy-yang.

Cette persécution eut lieu en 1810 et dans les circonstances suivantes[1] :

« Les chrétiens de Hin-y-fou se réunirent en grand nombre pour célébrer la fête de Noël, dans un vallon solitaire appelé Kin-kia-tchong, en face des remparts de la ville, où se trouve aujourd'hui Notre-Dame des Indigènes. Les voisins, surpris d'un tel concours, crièrent à la révolte et allèrent faire leur déclaration au prétoire, où elle causa une telle alarme que le premier gouverneur (fou) vint lui-même, avec une troupe considérable de soldats et de satellites et autres gens, pour saisir les accusés et étouffer la prétendue rebellion. Arrivé sur les lieux, il reconnut, par les interrogatoires et les perquisitions qu'il fit, qu'il s'agissait de simples chrétiens rassemblés uniquement pour réciter des prières, sans offrir le moindre indice d'une révolte. Néanmoins, pour ne point paraître autoriser ces sortes d'assemblées, il en fit enchaîner quelques-uns et en mit cinq à la cangue qu'ils portèrent durant 42 jours. »

C'est pendant cette persécution et les troubles qui en furent la suite, que le chrétien Lin, habitant de Ma-pien-tien, fut assommé par le maire du village[2].

Ces cinq confesseurs de la foi, dont deux étaient catéchumènes et les trois autres baptisés, furent ensuite condamnés à un exil de 3 ans : deux dans une partie du Kouy-tcheou éloignée de leur pays natal, deux autres au Su-tchuen, et le cinquième nommé Tang, à Chang-

« Le second, ouvert depuis environ deux ans, comprend plus de 50 personnes, et est éloigné du premier de trois jours de chemin.

« Le troisième, à trois lieues de celui-ci, contient environ le même nombre de néophytes.

« Le quatrième, à 7 lieues de là, en renferme plus de 40. Quelques détails se trouvent également dans une lettre du 15 octobre 1810. (*A. M.-E.*, vol. 1250 p. 1427.)

[1] A. M.-E. vol. 1250, p. 1427. Lettre de Mgr Dufresse.

[2] Nous croyons qu'il s'agit de lui dans ce passage d'une lettre de Mgr Dufresse : « L'un d'entre eux avait été laissé pour mort sur la place par la troupe de païens qui le conduisaient à la ville avec cinq autres qu'ils avaient garrottés. Sur le point d'expirer, il demanda le baptême qui lui fut conféré par un de ses compagnons qui avait déjà reçu lui-même ce sacrement un en autre lieu où il était allé trouver le prêtre. (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 36. Lettre aux direct. du Sém., 23 sept. 1812).

te fou, dans le Hou-kouang. « Celui-ci, raconte Dufresse[1], est le seul auquel on n'a pu transmettre la portion des aumônes recueillies au Se-tchoan qui lui était destinée (cette portion pour chacun des exilés pour 3 ans fut de 16 taëls, et pour les deux autres de la capitale condamnés à l'exil ou la prison perpétuelle fut de 75 taëls.

« Des deux exilés au Sse-tchoan, il s'en trouve un à la capitale de cette province, où il fut transféré d'une autre ville de la contrée méridionale, où il avait été relégué en premier lieu[2]. A son arrivée, le mandarin, auquel il fut adressé, lui proposa de renoncer à la religion ; le chrétien répondit que s'il avait voulu y renoncer, il ne serait point venu en exil ; le mandarin n'insista point et le laissa en liberté dans la ville, selon l'usage, mais dont il ne peut point sortir sans s'exposer à être remis en prison. Il porta pendant quelque temps à un pied ce qu'ils appellent la « Batte de bois » qui est une machine en forme de chaussure qui gêne beaucoup pour la marche ; mais elle lui fut ensuite ôtée. Il fait là le commerce ; en outre on lui a donné un emploi dans la prison, qui est d'y observer alternativement avec d'autres les veilles de la nuit, qui sont ici de 2 heures, moyennant un salaire de 400 deniers par mois ; cette garde se fait, en frappant de moment en moment un battant, que l'on tient d'une main, sur un instrument de cuivre, en forme de casserolle, qui se tient suspendu de l'autre main, et dont le son est fort bruyant. A la première veille chaque fois qu'on frappe ce n'est qu'un coup ; à la deuxième il y en a deux, etc. jusqu'à la cinquième qui se termine au point du jour, où chaque fois retentit de cinq coups l'un sur l'autre. »

En 1811, la chrétienté de Long-tsuen, composée de 40 ou 50 néophytes, fut éprouvée : deux fidèles furent arrêtés et frappés de 40 coups de bâton, ils demeurèrent fermes dans la foi[1].

Mais c'est Kouy-yang qui eut le plus à souffrir, par suite des soupçons qu'avaient conçus le préfet Lou Si-tche et le sous-préfet Tchen-hi, en entendant parler des chrétiens et de l'oratoire qui leur servait de lieu de réunion dans la demeure de Tcheou Tchen-gao[3].

[1] A. M.-E., vol. 546 p. 32. Mgr Dufresse aux direct. du Sém., 20 oct. 1811.

[2] Au sujet des peines portées contre les chrétiens, les lettres de Mgr Dufresse ne nous ont pas paru très claires, et nous n'avons pu démêler s'il y a eu d'autres chrétiens condamnés, ou si les premières nouvelles qu'il donne sont inexactes quand il parle de 5 chrétiens de Hin-y fou exilés : deux à Tchong-kin où ils arrivèrent le 11 mars 1811, et où ils furent relâchés grâce aux chrétiens de la ville qui répondirent pour eux, deux autres conduits à Su-yang et le cinquième à Kouy-yang. Il ajoute encore que le prêtre Jean Tang baptisa les deux catéchumènes renvoyés du Su-tchuen, les confirma et leur donna un viatique pour s'en retourner à Hin-y fou.

[3] A. M.-E., vol. 549r, p. 384.

Un jour du mois d'octobre[1] ou de novembre, les fidèles y étaient réunis au nombre de quatorze ; les satellites, prévenus par des espions, entourèrent la maison de prières et arrêtèrent douze des assistants dont voici les noms :

Leao Tin-ki,
Lieou Kai-tai,
Li Tin-fa,
Tchang Te-ouang[2],
Li Lao-san,
Ouang Yao-tin,
Tai Yu-chan,
Tchen-pin,
Ouang Tchong-yu.
Tcheou Tchen-gao,
Tchou Pi-yong,
Kou Tchan-gao.

Joseph Tchang Ta-pong et Tsen Lao-ta réussirent à s'enfuir.

Deux autres chrétiens furent arrêtés en ville et enfermés dans la « petite prison[3] qui est celle des bandits et voleurs, et beaucoup plus étroite, incommode, infecte que celle des criminels.

« Tous ces chrétiens, surtout les 12 premiers, ont eu beaucoup à souffrir ; quelques-uns de ceux-ci ont été mis à la question la plus cruelle. »

Ils furent jugés dans les appartements du milieu (ta-tang) destinés aux causes importantes et où les sentences sont lues publiquement[4]. Au milieu du tribunal, par terre, on plaça une croix que l'on pressa les prisonniers de fouler aux pieds. Sur les douze arrêtés dans l'oratoire, dix hélas ! commirent cette faute.

Tcheou Tchen-gao, âgé de 51 ans, converti en 1801 par Kou Tchan-gao apostasia dans les termes suivants[5] :

Moi petit, avec Tchou Pi-yong, comme je suis vraiment simple et ignorant et ne sachant rien, j'ai désiré avidement de rechercher le bonheur, ignorant que la religion du Seigneur du Ciel est défendue par le Souverain. Maintenant je me repens de la chose, je préfère sortir de cette religion et ne plus jamais la pratiquer ; je demande grâce.

Tchou Pi-yong, âgé de 30 ans, fit la même déclaraton. Lieou

[1] D'aucuns donnent la date du 11 octobre.

[2] Fils de Joseph Tchang Ta-pong.

[3] A. M.-E., vol. 546, p. 36. Mgr Dufresse aux direct. 23 sept. 1812. « Un autre chrétien qui avait été enfermé ci-devant dans la petite prison, y étant tombé dangereusement malade, en obtint sa sortie sous caution ; mais, de retour chez lui, il mourut quelque temps après. »

[4] A. M.-E., vol. 549r, p. 491.

[5] A. M.-E., vol. 549r, p. 494.

Kai-tai, 30 ans, Li Tin-fa, 66 ans, Tchang Te-ouang, 18 ans[1], Li Lao-san[2], 45 ans, apostasièrent également. Voici leurs paroles[3] :

Sous l'empereur Kia-kin, seizième année, sixième lune, nous petits, Lieou Kai-tai et Li Tin-fa, répondant aux exhortations de Leao Tin-ki, nous petits, Tchang Te-ouang et Li Lao-san, obéissants à la voix de Tchang Ta-pong et de Tsen Lao-ta, entraînés par eux, nous sommes entrés dans la religion du Seigneur du Ciel. A partir du milieu de la sixième lune, nous avons commencé, au septième jour de chaque semaine, à réciter des prières chez la famille Tcheou Tchen-gao et à étudier les livres de doctrine ; Kou Tchan-gao et les autres prêchaient à la foule et expliquaient ; nous, nous étions regardés comme devant chercher à comprendre ; c'est pourquoi maintenant, nous tous petits, nous voulons faire pénitence et librement nous nous éloignons de la religion.

Il en fut de même de Ouang Yao-tin, 40 ans, de Tai Yu-chan, 38 ans, de Tchen-pin, 35 ans, de Ouang Tchong-yu[4] 38 ans, qui signèrent une semblable formule d'apostasie.

Du groupe, il ne restait plus qu'Augustin Leao Tin-ki[5] et Kou Tchan-gao. Le premier avoua hautement sa foi, son amitié avec Kou Tchan-gao, Tchan Ta-pong et Tsen Lao-ta, ses visites fréquentes à l'oratoire installé dans la maison de Tcheou Tchen-gao, les enseignements qu'il avait donnés aux chrétiens moins instruits, les conversions de Lieou Kai-tai et de Li Tin-fa et il termina par ces paroles[6] :

« Nous ne pensions pas que nous serions recherchés et arrêtés par vous et par le préfet de Kouy-yang. Après avoir appris que l'on faisait des recherches je m'enfuis. Mais maintenant que je suis pris, j'avoue que j'ai cédé aux exhortations de Kou Tchan-gao ; j'ai seulement amené deux hommes, Lieou Kai-tai et Li Tin-fa, afin qu'ils embrassent la religion ; je ne me suis donné à moi et je n'ai imposé aux autres aucun titre, je n'ai prononcé aucune parole superstitieuse ou invocation malfaisante pour les tromper ; je n'ai jamais arraché

[1] Tchang Te-ouang, le fils de J. Tchang Ta-pong fut plus brave en l'honneur de son père qu'en l'honneur de sa foi. Le juge voulait qu'il dénonçât la retraite de son père, le jeune homme refusa énergiquement et fit cette belle réponse : « Si mon père a péché contre les lois, je souffrirai volontiers pour lui ; les peines dont vous vouliez frapper mon père, appliquez-les moi. » (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 806. Notice sur J. Tchang Ta-pong, par Mgr Faurie).

[2] Du Hou-lan.

[3] A. M.-E., vol. 549r, p. 435.

[4] A. M.-E., vol. 549r, p. 436.

[5] Augustin Leao, bourrelier, marié à Anastasie Leao. Ses deux fils Joseph et Jean exercèrent les fonctions de catéchiste ; lors de sa condamnation, il était âgé de 45 ans.

[6] A. M.-E., vol. 549r, p. 385.

les yeux des moribonds ; je n'ai jamais reçu aucun argent de ceux qui ont embrassé la religion. Maintenant, puisque je suis chrétien, je n'apostasierai pas, vous pouvez me punir. C'est ainsi. »

Kou Tchan-gao fit preuve d'une égale constance. Il était né à Kouy-yang en 1774; selon les uns il était négociant, selon d'autres, il tenait une auberge et demeurait près de la porte du nord. En 1801, Lo-tchong[1], un ami du catéchiste Laurent Hou Che-lou, lui prêta des livres de religion, dont la lecture porta la conviction dans son esprit. Devenu chrétien il se lia avec Joseph Tchang Ta-pong et Tsen Lao-ta ; il chercha à répandre le catholicisme parmi les païens, car, dira-il plus tard, devant le magistrat de Kouy-yang[2] : « Me souvenant des paroles contenues dans les livres de prières qui s'expriment ainsi : « Si par nos exhortations une seule personne est convertie, on est estimé avoir du mérite, mais si on en convertit cent, après la mort on obtient le paradis. » C'était un homme de haute taille, de tempérament vigoureux et dont le large visage, orné d'une assez forte barbe, avait une expression d'énergie par commune[3]. Il fit la déclaration suivante :

« J'ai prié, il est vrai, devant les tablettes du Maître du Ciel, et si c'est un crime, je me reconnais coupable. Le septième jour je me suis rendu à la réunion des chrétiens, je l'avoue. Mais jamais je n'ai usé de mon titre de chrétien, soit pour extorquer de l'argent, soit pour arracher les yeux des malades. Je n'ai point exigé de serments injustes, ni n'ai répandu de fausses doctrines. Enfin, je n'ai point agi contre les lois. Jamais je ne renoncerai à cette religion que j'ai embrassée de plein gré, et si, à vos yeux, c'est un crime, me voilà prêt à en subir les conséquences. »

Se basant sur les décrets impériaux, rendus en 1811[4], le tribunal porta en 1812 la sentence suivante[5] :

Kou Tchan-gao doit être puni d'après la règle qui s'exprime ainsi : « Si en prêchant ils ne trompent pas beaucoup d'hommes et ne prennent pas un titre quelconque, ils seront étranglés, par suite d'une sentence qui devra être portée et dont ils attendront l'exécution dans la prison. » C'est pourquoi Kou Tchan-gao doit être étranglé, mais il attendra en prison, afin d'être livré au dernier supplice après l'automne.

Leao Tin-ki, obéissant aux paroles des autres, embrassa la religion et persuada seulement Lieou Kai-tai et Li Tin-fa de pratiquer la religion et de réciter les prières, mais après avoir été conduit au tribunal, malgré plu-

[1] Selon d'autres ce fut Lou San-kong, exilé du Kiang-si pour cause de religion et qui exerçait à Kouy-yang le commerce de changeur.

[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 440.

[3] A. M-E., vol. 549r, p. 448.

[4] *Les 35 Vén. Serv. de Dieu* p. 297, 482-487.

[5] A. M.-E., vol. 549r, p. 462.

sieurs avertissements, il ne voulut pas faire pénitence, il est donc très détestable. Aussi d'après la règle qui s'exprime ainsi : « Si les trompés embrassent la religion et ne veulent point faire pénitence, ils doivent être envoyés dans le He-long-kiang et livrés comme esclaves ; » Leao Tin-ki doit être envoyé dans le He-long-kiang et livré comme esclave à So Len-ta-fou-eul, et d'après la loi on doit imprimer sur son visage des caractères.

Tcheou Tchen-gao, Tchou Pi-yong, Lieou Kai-tai, Li Tin-fa, Tchang Te-ouang, Li Lao-san, Ouang Yao-tin, Tai Yu-chan, Tchen-pin et Ouang Tchong-yu ont été trompés, ils ont seulement pratiqué la religion et n'ont fait aucun disciple ; quand ils furent amenés au tribunal, ils se repentirent et librement abandonnèrent aussitôt la religion, ils doivent donc, d'après la règle qui s'exprime ainsi : « Si les trompés, après avoir été amenés au préfet se sont repentis, ils seront exempts de la peine de l'exil perpétuel, mais ils seront frappés de cent coups et relégués dans la province durant trois ans ; » ils doivent, dis-je, être frappés de cent coups et relégués pendant trois ans, dans les lieux fixés, et s'appliquer aux travaux qui leur seront indiqués.

Quant au chef du lieu, appelé Ma Li-len, parce qu'il a été paresseux et négligent dans l'examen des dits coupables, d'après la loi mitigée il devra être frappé de huit coups de bâton et être privé de sa charge et de sa dignité.

Les livres de prières et la tablette du Seigneur du Ciel seront brûlés après l'exécution de la sentence.

Quand Tchang Ta-pong et Tsen-Lao-ta seront pris, un nouveau jugement sera porté.

Ces jugements, rendus par le sous-préfet et par le préfet, furent remis au grand juge, nommé Ong, qui les accepta sans aucune modification. Les secrétaires en recopièrent la teneur à laquelle le grand juge fit ajouter ces lignes :

Si tous nous nous sommes trompés en faisant ce jugement ou non, examinez. Donc, nous remettons les dits coupables avec nos écrits à vous, Gouverneur de toute la province, afin que vous même, après avoir pris connaissance de la vérité des faits, vous avertissiez l'Empereur.

En outre, d'après les lois établies pour un jugement de cette espèce, il a été accordé quatre mois pour porter cette sentence ; ce temps doit être compté à partir du vingt-troisième jour de la dixième lune et de la seizième année de l'Empereur Kia-kin, dans laquelle Kou Tchan-gao fut pris et conduit au tribunal, jusqu'au troisième jour de la troisième lune de l'année suivante, excepté les jours où les tribunaux sont vacants à l'occasion de l'année nouvelle. Le temps définitif n'est pas encore accompli et cependant le sous-préfet, le préfet (qui tous deux sont dans la même ville) et moi (juge suprême), déjà nous avons achevé le jugement sans transgresser le temps fixé. Aucun des coupables n'est affaibli. Tout est clairement transcrit.

Ainsi, d'après ce jugement et pour le résumer, Kou Tchan-gao[1] fut condamné à mort, mais sa sentence n'ayant jamais été ratifiée il

[1] La femme de Kou Tchan-gao fut plus tard condamnée à l'exil dans une ville du Kouy-tcheou.

resta en prison pendant plus de trente ans, et nous aurons l'occasion de reparler de lui.

Augustin Leao, condamné à l'exil en Tartarie, partit dans le cours de l'année 1812[1]. Avant de quitter Kouy-yang, il exhorta les chrétiens à rester fermes dans leur croyance. Ses fils, en particulier, obéirent : à ses conseils l'un d'eux confessa la foi en 1834 et l'autre en 1848.

Les autres, tous apostats au moins de bouche, furent envoyés dans différentes villes de Kouy-tcheou éloignées de leur pays d'origine[2]. Tel fut le sort des chrétiens arrêtés dans l'oratoire de Kouy-yang ; quant à l'oratoire lui-même, « il fut[3] entièrement démoli par ordre du mandarin ; mais les matériaux ou bois ont été laissés à la vieille femme qui en était gardienne et qui s'en était déclarée au prétoire propriétaire, afin qu'elle les vendît ; comme elle revendiquait encore le sol, le mandarin répondit que, si elle consentait à donner un libelle d'apostasie, il lui serait aussitôt adjugé, qu'autrement il serait confisqué, ce qui fut exécuté... »

III

Persécutions en 1812 à Pin-yue et à Long-pin. — Arrestation de Pierre Ou, son courage. — Autres confesseurs de la foi. — Persécutions en 1813.

D'autres persécutions eurent lieu les années suivantes.

En 1812, au mois de mai, le préfet de Pin-yue, Yang Tchang-choui fit arrêter Siao Han-fa, un converti récent, des environs de Koui-tin, et les deux frères Lo, Lo Se-kiu et Lo Se-yao, et Tchou Tai-ho de Kan-keou.

Long-pin et les stations voisines eurent également leurs confesseurs de la foi.

Grâce aux actes du martyre de Pierre Ou, nous connaissons avec quelques détails leur arrestation et leurs interrogatoires. Le premier saisi fut Pierre Ou, le célèbre catéchiste de cette région. N'osant pas aller le prendre chez lui, les mandarins de Tsen-y usèrent

[1] Il fut rejoint par des chrétiens du Kouy-tcheou, condamnés à la même peine en 1814, entr'autres par Jérôme Ho Kai-tche, avec lequel il s'associa pour faire le commerce. Les affaires matérielles ne l'empêchèrent pas de regarder plus haut et plus loin, il écrivit de nombreuses lettres à sa famille pour l'encourager et l'assurer de sa propre persévérance ; il mourut en 1824.

[2] Antoine Tchang Te-ouang, le fils de J. Tchang Ta-pong fut exilé à Long-tsuen, sous préfecture du Kouy-tcheou ; il y mourut l'année suivante.

[3] A. M.-E., vol. 546, p. 39. Mgr Dufresse aux direct. du Sém. 28 sept. 1813.

de ruse : Une famille chrétienne de Tsen-y, se fiant trop à la tranquillité extérieure que le prétoire laissait aux chrétiens, donna une grande fête, le 3 août 1812[1], et invita Pierre Ou qui s'y rendit sans défiance. Mais, à la fin du repas, une bande de satellites entrant tout à coup, s'empara de sa personne. Le catéchiste aurait pu résister et peut-être échapper, il ne le voulut pas. Sans même paraître surpris, sans proférer un seul mot de colère, il se laissa enchaîner. Des satellites furent ensuite envoyés à Long-pin et dans les petites paroisses des environs ; d'autres chrétiens furent arrêtés, parmi eux on cite : un vieillard de 78 ans, nommé Hoang, Martin Tang, Paulin Lieou qui se présenta lui-même pour soutenir le courage de son fils André Lieou, Tchen Se-kong, qui habitait à Lao-yn-gai, à 5 li de Long-pin près de l'entrée des gorges de Ta-pin[2]. Sa famille, chrétienne depuis plusieurs générations[3], et originaire du Su-tchuen, était aubergiste. Dans son enfance, il avait étudié le latin, mais sa mère, qui n'était que néophyte, s'opposa à sa vocation sacerdotale, ce dont elle fut, raconte-t-on, punie par un mutisme qui dura trois ans. Quand les satellites vinrent pour arrêter Jean Tchen, frère de Tchen Se-kong, ils demandèrent où était le Kiao-teou, (maître de Religion). Un enfant leur répondit : « Il n'y a point d'échalottes ici. » Car le mot kiao-teou a le double sens : maître de religion et échalottes. Les satellites délièrent les gerbes de blé et trouvèrent un livre de prières. Alors ils enchaînèrent Jean Tchen et le suspendirent à un jujubier, plus humains les voisins le détachèrent[4]. Le chrétien fut arrêté une seconde fois, mais comme il était pauvre et qu'un de ses amis se fit son répondant, il fut relâché. Les satellites chargés de ces arrestations s'attaquèrent même à quelques

[1] Non le 3 avril comme on l'a écrit par erreur.

[2] Notes, p. 521. Il y avait près de la maison de Tchen une grotte tapissée de stalactites et traversée par un petit ruisseau coulant entre des balsamines sauvages. Elle servit quelquefois de refuge aux prêtres.

[3] M. Aloys Schotter dit depuis neuf. (*Notes sur le Kouy-tcheou*, p. 521). C'est ce Jean Tchen qui aurait achevé la conversion des Jen, déjà exhortés par Pierre Ou. Il avait 4 filles demeurées vierges ou devenues veuves qui toutes enseignèrent la doctrine.

[4] Au sujet de la persécution de Long-pin, Mgr Dufresse écrit : « Une lettre postérieure de M. Joseph Lieou, missionnaire de Tchong-kin, où vint dernièrement le trouver un chrétien du susdit lieu, persécuté, rapporte que depuis le 3 août, où 3 catéchistes furent pris et sur le refus qu'ils firent de renoncer à la religion, furent frappés chacun de 40 coups de bambou fortement appliqués, et mis en prison jusqu'au 23 du même mois, où le dit chrétien quitta l'endroit pour se réfugier au Su-t-chuen, il rapporte, dis-je, que les chrétiens se trouvaient dans la même prison, au nombre de 25, et qu'on faisait encore partout les plus vives recherches pour prendre les autres, le mandarin payant même un salaire à certaines autres gens pour aider les satellites à découvrir leur retraite et proposant une récompense

femmes : à Long-pin, la chrétienne Tan La-lai fut suspendue à un prunier devant sa maison et rouée de coups ; à Lao-yn-gai la sœur de Jean Tchen, Rosa, fut rudement frappée et conduite au prétoire de Tsen-y.

A Hien-chan-hong fut aussi arrêté Ignace Keou Sien-ko, âgé de 33 ans, que Kou Tchan-gao avait converti, et qui lui-même avait amené à la foi plusieurs de ses amis, parmi lesquels Yun Te-fou[1] ; son frère Keou Yao-ye fut également emprisonné.

A Siao-kao-chan, on arrêta le fondateur de la station : Vite Yang San-kong ou Ken-tse. Etant âgé de 25 ans et au service d'un chef de satellites, il était venu un jour provoquer par ses moqueries le catéchiste Pierre Ou. Ce dernier ne se contenta pas de répliquer par des paroles, il lui administra une solide correction. Peu après, accusé de concussions par des malheureux qui le comparaient à un tigre, Yang fut emprisonné : « Ne craignez pas, disait le mandarin aux accusateurs, je vais dévorer ce tigre-là. » Se souvenant sans doute de son procédé un peu vif, Pierre Ou l'aida à sortir de prison en se portant caution pour lui. Exhorté et instruit par son bienfaiteur et par une vieille chrétienne, Paula Jen, Yang embrassa le catholicisme, mais il resta cependant au prétoire et devint le chef des satellites. Il ne voulut pas exécuter l'ordre d'arrêter Pierre Ou, et resta enfermé chez lui jusqu'après l'emprisonnement du catéchiste, puis craignant pour lui-même, il alla se cacher à Pin-kia-fen où il fut pris.

Presque tous furent transférés à Kouy-yang ; mais les magistrats, après s'être assurés qu'ils étaient chrétiens et leur avoir inutilement commandé d'apostasier, les renvoyèrent à Tsen-y.

Pierre Ou fit de son cachot[2] un oratoire où il ne cessa de prier à haute voix, et de chanter les louanges de Dieu avec les autres néophytes. Le mandarin lui ayant fait ordonner de cesser : « Dites au grand homme, répondit le vénérable confesseur, que nous sommes pleins de respect pour l'autorité, mais que nous servons le souverain Maître du Ciel : notre loi nous oblige de l'adorer partout et chaque jour ; nous ne pouvons donc nous soumettre aux défenses du grand homme. »

Et les pieux exercices continuèrent avec la plus édifiante régularité. A la vue de cette ferveur, le magistrat, chargé du procès, ne put se défendre d'une secrète admiration pour le chrétien. D'ailleurs, chacun

déterminée pour quiconque en prendrait et l'amènerait à son tribunal. Ce qui fait que cette chrétienté est dissipée et dispersée çà et là. (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 36. Lettre aux direct. du Sém., 23 sept. 1812.)

[1] Dont la famille habite encore près du champ des exécutions à Kouy-yang (*Voir* p. 116).

[2] *Les 52 Serv. de Dieu*, 2e vol. p. 267.

des fréquents interrogatoires, qu'on faisait subir à Pierre, révélait en lui une vive piété, et ses réponses étaient empreintes de tant de respect et de politesse que ses juges lui témoignèrent une réelle sympathie. Ils allèrent jusqu'à lui faire de séduisantes promesses et à lui offrir des honneurs s'il voulait renoncer à sa foi. Mais aux dignités achetées par l'apostasie, le prisonnier préférait sa cangue et ses chaînes ; en retour, Notre-Seigneur lui inspirait les plus douces pensées, ainsi que l'atteste une lettre écrite à sa femme et dont voici quelques extraits :

A notre épouse et sœur très prudente, paix et joie parfaites.

Bien des sentiment divers pressent mon cœur à ce moment ; la joie, la tristesse, l'espérance, le respect, l'affection... La persécution a surgi, elle sévit comme un tigre furieux. Ma captivité paraît devoir être longue ; ne dois-je pas m'en réjouir, puisqu'elle me fournira le moyen de satisfaire à la justice de Dieu pour mes péchés ? Ne prête point l'oreille aux dires de tout le monde ; ces bruits ne peuvent que contrister et troubler la paix de ton âme. Si nous avons le bonheur de faire des progrès dans les vertus d'humilité, de patience, de mortification, ce n'est pas en vain que nous avons été unis ici-bas. Si la volonté du Seigneur est que je demeure de longues années dans les fers, je regarde cela comme une vraie faveur. Les mérites du Sauveur pourront seuls abréger ce temps. Que notre affection soit de plus en plus pure. Autrement, nous ne pourrions traverser le jugement de Dieu, et là finirait notre union[1].

Les actes de Pierre Ou étaient en rapport avec ces pieuses paroles : Aux ennuis des obsessions dont on le fatiguait avec persistance

[1] Les lettres de Pierre Ou furent en 1849 remises à M. Perny par Lucie Ou petite-fille du martyr, mariée à François Jen Kin-tchouen, de Ta-kao-chan.

Voici la traduction d'une autre de ses lettres, elle est adressée à son beau-frère :

« Je vous salue par cette lettre ! Voici pourquoi je vous écris. Moi, votre frère insensé, je suis retenu en prison. Mon affaire n'est pas finie, j'ignore quand elle le sera. C'est pourquoi je vous écris pour vous prier de prendre soin de ma famille, de mon mobilier, d'exhorter mes deux enfants à la résignation, d'aider leur mère afin que toute ma famille soit en paix. Si des créanciers réclament des dettes, vous les ferez payer par mes enfants ; vous vendrez le porc qui est dans mon étable ainsi que le riz. Vous apprendrez par la voix publique la fin de mon procès. Si quelqu'un vous menace, répondez-lui : « Ma famille n'est pas toute entière en prison. » Maintenant je suis à la fin ; ne vous en attristez point, des jours meilleurs viendront. Je vous adresse cette lettre qui n'épuise pas les sentiments de mon âme. Je vous écris en caractère grossiers et rapides. Remettez l'argent provenant de la vente du porc et du riz à la mère de mes fils, et qu'elle le conserve avec soin. O mon frère, j'attends votre visite ; j'ai besoin de vous parler, j'ai des confidences à vous faire. Je vous supplie instamment de venir.

« J'écris cette lettre, moi votre frère insensé, Ou Koue-chen. Ces lettres seront remises à mon frère lui-même, Tsao, qu'il paie le porteur. Cachetées le 18e jour de ce mois. (*A. M.-E., vol. 549P, p. 1262.*) Voir à l'*Appendice* V des renseignement sur une lettre de Pierre Ou, déposée à la *Salle des Martyrs.*

pour le faire apostasier, à la misère d'un long séjour dans les cachots, à la rigueur des bastonnades fréquentes qu'il subissait, ce généreux athlète de Jésus-Christ avait voulu joindre des privations corporelles.

Au début, les néophytes lui envoyaient quelques aumônes, fruit de collectes faites entre eux; mais, la persécution ne se ralentissant point, les secours n'avaient pu lui être continué ; aussi eut-il parfois à supporter la faim et la soif ; il ne se plaignait pas et recherchait dans la prière la consolation et le soutien de ses misères.

Son grand délassement était de prêcher les vérités catholiques aux autres prisonniers, que sa vie édifiante et son courage avaient subjugués ; plus d'une fois, son zèle fut couronné de succès et l'on cite parmi ceux qu'il convertit : Tchao, originaire de Toan-ki-choui, qui avait tué Hoang Pa-kong, voleur d'un porc appartenant à sa sœur.

Résolu de le faire apostasier, le préfet de Tsen-y [1], l'exhorta par les motifs humains les plus pressants. Voyant ses paroles impuissantes, il fit étaler sous les yeux du confesseur les instruments de supplice, espérant le forcer par la crainte à abandonner sa foi. L'enceinte du prétoire était remplie de curieux, la plupart païens, amis de Pierre Ou. Ils le supplièrent de sauver sa vie, et les satellites qui l'aimaient, se voyant sur le point d'être les exécuteurs d'ordres cruels, lui firent des instances plus vives encore que les spectateurs.

« Tu vois, lui dit le juge, combien ta conduite paraît insensée à tous. Je t'offre la liberté, et tu la refuses ! Que t'importe de fouler la croix ? Au sortir d'ici, ne seras-tu pas de nouveau, si tu veux, chrétien comme auparavant ?

— Grand mandarin, reprit le confesseur, vous avez dit vrai sans le savoir, le caractère de chrétien est immortel. Que le fidèle viole sa loi, qu'il méconnaisse son Dieu, son caractère de chrétien demeure à jamais. Mais, sachez que l'âme du chrétien peut être comparée à une toile neuve et blanche comme la neige. Prenez cette toile, et jetez-la dans un vase plein de teinture, pourrez-vous jamais, vous, grand mandarin, lui rendre sa première blancheur ? Si j'étais assez malheureux pour obéir à vos ordres impies, ainsi en serait-il de mon âme, je ne laverais jamais la souillure dont elle serait entachée aux yeux du Dieu parfait que j'adore. Je vous l'ai dit bien des fois, le doute ne vous est plus permis. Ma vie est entre vos mains, disposez-en à votre gré ; mais, à tout jamais, sachez qu'il est inutile de ten-

[1] Celui que le peuple appelait ironiquement Fou Mi-tang, bouillon de riz (*A. M.-E.*, vol. 549 p., p. 818).

ter plus longtemps ma foi et superflu de vouloir me faire renoncer à un culte auquel je tiens du fond de mes entrailles. »

L'énergie de ce langage fit comprendre au magistrat l'inutilité de soumettre le confesseur à la torture. En paraissant déplorer ce qu'il appelait l'entêtement superstitieux du captif, il ordonna de le reconduire en prison.

Rentré dans son cachot, Pierre s'agenouilla et rendit grâces à Dieu de l'avoir soutenu dans ce combat.

Enfin, le mandarin le fit comparaître une fois encore pour lui lire la sentence de mort prononcée contre lui ; puis, voulant savoir si cette condamnation avait porté la crainte en son cœur, il lui dit :

« Allons, tu as encore quelque temps à vivre, veux-tu abandonner cette mauvaise religion ? — Jamais. — Tu resteras toujours chrétien ? — Toujours. — Pourquoi es-tu attaché avec un si grand entêtement à cette religion ?

Au lieu de répondre directement à cette question, Pierre fit une longue dissertation fort claire sur les principaux dogmes du christianisme ; le juge l'interrompit :

« Tu délires, lui dit-il, ignores-tu que j'ai le pouvoir de te couper la tête ? — Je le sais, et je m'en réjouis, car en répandant mon sang, je monterai au ciel. — Eh bien ! ton sang ne coulera pas, je te ferai étrangler. — Peu m'importe, car par la décapitation ou par la strangulation, je gagnerai le ciel. »

Dans un autre interrogatoire, le magistrat l'engageant à l'apostasie, lui dit : « Si tu veux renoncer à cette religion, je te nommerai premier chef à Long-pin-tchang. — Je ne veux pas —Je te nommerai chef d'un des quatre districts du département. — Je ne veux pas. — Je te nommerai chef de tous les soldats des quatre districts du département de Tsen-y. — Je ne veux pas ; quand une toile blanche a été teinte elle ne peut redevenir blanche. » Ce qui signifiait que le caractère de chrétien est indélébile[1].

Le vieillard Hoang ne montra pas moins d'énergie. Par égard pour son âge, le mandarin lui offrit la liberté ; le chrétien refusa cette grâce, voulant partager le sort de celui qui l'avait amené à la foi ; mais les privations d'une dure captivité l'emportèrent, il mourut en prison, entre les bras de Pierre Ou, et fut enterré à quelques li du marché de Long-pin.

Paulin Lieou fut condamné à mort, disent les uns, à une détention plus ou moins longue, assurent les autres ; un de ses amis, nommé Li, obtint à prix d'argent sa libération[2].

[1] A. M.-E., vol. 549 p., p. 713.

[2] A. M.-E., vol. 549 p., p. 641. Le prix fut de 1440 fr. vol. 549 p., p. 768.

Quant à Vite Yang San-kong il osa dire au mandarin, en invoquant le code : « Etre chrétien n'est pas contraire aux lois, mais ce l'est bien que de piller les gens comme vous faites. » Il fut exilé pour 3 ans à Lang-tai tin ou à Choui-tchen[1].

Tang Sien-sen, Tan Ta-kong et Tan San-kong subirent la même peine à Tchen-yuen fou[2].

Tchao, converti dans sa prison par Pierre Ou, fut exilé au Kiang-si. Il sera gracié à l'avènement de Tao-kouang en 1821 et reviendra au Kouy-tcheou rapportant 800 taëls gagnés dans le commerce.

Tchen Se-kong fut renvoyé chez lui parce qu'il était très pauvre et que le mandarin ne voulut pas le nourrir[3].

En septembre 1813, Dufresse, donnant des nouvelles des confesseurs de la foi écrit : [4] » Il en reste encore aujourd'hui neuf dans la grande prison dont 3 catéchistes et un autre âgé de 78 ans, revêtus de l'habit rouge ordinaire ; il en reste 11 autres dans la petite prison qui est celle des voleurs, bandits et autres, dont les causes ne sont ni d'exil ni de mort. Tous les autres, dès le mois de décembre de l'année dernière (1812), avaient été remis en liberté et renvoyés purement et simplement sans exiger d'eux aucun écrit d'amendement. »

Quelques mois plus tard, le prélat ajoutait qu'à peu près tous les chrétiens, exilés pour 3 ans, avaient été renvoyés chez eux au bout de sept mois, par suite d'une amnistie accodée à l'occasion de réjouissances à la cour de Pékin[5].

« Ignace Keou Sien-ko était toujours en prison à Kouy-yang. C'est un « de[6] ceux qui furent tourmentés le plus cruellement; il a tenu ferme contre tous les supplices qu'on lui a fait endurer pour lui faire donner un libelle d'apostasie : il fut rudement frappé de 40 soufflets, appliqué pendant 3 jours de suite à la machine appelée pong-tse, qui met le patient dans une gêne et une extension de tous les membres, la plus violente qu'on puisse imaginer, et on lui fit avaler plusieurs fois des excréments humains et de l'urine ; mais il aima toujours mieux mourir que de renoncer à la foi. On le laisse aujourd'hui dans la prison où il est depuis plus d'un an, et qui est la petite, parce que

[1] Après son retour, il fut nommé catéchiste à la place de Pierre Ou et sur la demande que les chrétiens firent au P. Lieou, il tint une école. Il mourut en 1854.

[2] A. M.-E., vol. 549 p., p. 388, p. 851.

[3] A. M.-E., vol. 549p, p. 388

[4] A. M.-E., vol. 546, p. 39. 28 sept. 1813.

[5] A. M.-E., vol. 546, p. 48. Id.

[6] A. M.-E., vol. 546, p. 39. Id.

originairement il n'a point été destiné à être exilé n'étant qu'un chrétien du commun[1]. »

Siao et les deux frères Lo[2], à Pin-yue « après avoir été revêtus de l'habit rouge des criminels et enfermés dans la cage de bois, furent transportés à la capitale, où ils parvinrent le 20 de la septième lune (26 août) et où ils comparurent devant le lieutenant-criminel, et enfin devant le gouverneur pour y reconnaître et ratifier selon l'usage leurs dépositions, en attendant qu'ils soient condamnés à l'exil perpétuel ou de 3 ans, ce qu'on ignore encore aujourd'hui, car les lettres postérieures disent qu'ils sont encore en prison avec leurs habits rouges, et que leur sort ne sera décidé que dans l'automne présent. » Siao refusa d'apostasier et fut condamné à mort, mais ne fut pas exécuté et mourut dans les prisons de Pin-yue. Les deux frères Lo apostasièrent, furent exilés pour 3 ans et revinrent au bout de sept mois. Tcheou Tai-ho, pris à Koui-tin, fut condamné à l'exil perpétuel en Tartarie.

La persécution continua pendant les derniers mois de 1813. Parmi les chrétiens arrêtés à Mao-leao et dans les environs, nous connaissons Loui Tsao-tao qui fut exilé à Tou-yun où il mourut; Ho Min-tcheou exilé à Tien-tchou ; Len Ko-hiao, neveu du catéchiste Len Yao-kong, exilé à Ma-ho[3]; Ouen Pen-li et son frère Ouen Tchong-che exilés à Tin-fan[4]. Tous furent grâciés avant la fin de leur peine et retournèrent chez eux, excepté les deux derniers, qui avant l'amnistie, s'étaient échappés du lieu de leur exil. Un chef des satellites, ayant connu leur retraite, vint pour les arrêter, mais l'un des Ouen lui dit : « Si tu me laisses en paix, je t'avance de l'argent pour faire le commerce et je te donne une de mes filles en mariage. » Le chef consentit à la proposition et même embrassa le catholicisme.

Un autre habitant de Mao-leao, Vincent Ouen Tong-chan appelé aussi Ouen Se-houa, déjà pris en 1772 et exilé au Kiang-si, fut

[1] Mgr Dufresse se trompe, croyons-nous. Ignace était catéchiste, et les mandarins le condamnèrent sévèrement comme nous le dirons.

[2] Voici la traduction du rapport que le mandarin Yang Tchang fit à ses supérieurs : « L'an 17 de Kia-kin, (1813), le vingtième jour de la sixième lune, a été pris un homme de la dépendance de Pin-yue, nommé Siao Han-fa, qui la même année, le 24 de la 3e lune, avait érigé dans sa maison une tablette du Maître du Ciel, devant laquelle il priait matin et soir avec ses voisins, les deux frères Lo Se-kiu et Lo Se-yao, pervertis par lui. C'est pour avoir perverti un petit nombre d'hommes sans renom que Siao a été condamné à mort en attendant l'automne : pour les frères Lo, attendu qu'ils n'ont pas subi les tromperies de Siao, et que du reste ils ont prononcé des paroles de repentir, ils ont été condamnés à l'exil. »

[3] A. M.-E., vol. 549P, p. 826.

[4] Selon d'autres à Ma-ho-tcheou.

aussi arrêté. En prison[1], il convertit quatre de ses compagnons, et l'on entendait les satellites se dire : « Il nous faut prendre un parti, sans quoi cet homme convertira tout le monde. » Il fut condamné à être exilé à Long-li, mais il tomba gravement malade avant de quitter la prison. Sur le point d'expirer, il dit à son fils : « Je mourrai, lorsque le bon Dieu m'ouvrira la porte du ciel. » Il s'éteignit paisiblement dans la prison de Kouy-yang et fut enterré dans le cimetière des chrétiens.

Un seul de ceux qui avaient été arrêtés, Barthélemy Loui Jouennien échappa à toute condamnation. Le juge lui ayant posé la question ordinaire : « Vous repentez-vous ? » Le chrétien répondit : « Si le grand homme le permet, je retournerai à la maison pour chercher la contrition. » Le chrétien sous-entendait, paraît-il, de mes péchés. Les soldats qui lui connaissaient quelque fortune et espéraient une récompense s'ils le sauvaient, n'attendirent pas que le juge continuât l'interrogatoire, ils emmenèrent Barthélemy hors du tribunal et le renvoyèrent chez lui, afin, déclarèrent-ils, qu'il recueillît de l'argent pour le rachat des autres captifs ; le chrétien partit et ne revint pas.

IV

Persécutions en 1814. — Arrestation de J. Tchang Ta-pong et de plusieurs chrétiens. — Martyre de Pierre Ou.

L'année 1814 fut encore plus dure que les précédentes pour les malheureux chrétiens du Kouy-tcheou. C'est d'abord, au mois de janvier, à Pin-yue, l'arrestation de Fong Tien-fa[2] et de ses fils, l'aîné

[1] Il fut, selon les uns, envoyé dans les prisons de Kouy-yang et y mourut, selon d'autres ce fut à Ou-tchoan.

[2] Au sujet du pays des Fong, Aloys Schotter a écrit cette note : « Quel est le lieu où habitaient les Fong et Siao Han-fa qui les convertit ainsi que les frères Lo ? Probablement Hoang-se-gao, non loin de Koui-tin. D'après des notes de Mgr Faurie, les Fong et Siao seraient originaires du pays de Koui-tin. Du reste, la famille Fong a de nombreux représentants à Koui-tin, et le temple de leur ancêtre est à Koua-li-po. Les frères Lo étant à l'époque de la persécution voisins des Siao, je crois pouvoir affirmer que ces trois familles ne furent autres que les chrétiens de la vieille station de Hoang-se-gao, dont les membres venaient recevoir les sacrements à Koui-tin, à l'arrivée du prêtre. Pendant l'administration du prêtre Mathieu Lieou, des chrétiens Lo, de cet endroit, vinrent aussi recevoir les sacrements à Ma-gan-chan. J'ai entendu les chrétiens dire que lors de l'invasion des rebelles vers 1850, l'un d'eux, de Touan-po-tchai, nommé Lo, et originaire de Hoang-se-gao, les édifia beaucoup en priant avec eux. Le reste de cette station, c'est-à-dire les familles Lo et Yang émigrèrent après la rebellion à la capitale près de Tse-ki-pa. (*Notes* p. 637).

Fong Kiao-cheou et le plus jeune âgé de 10 ans, de sa bru et plus tard de la mère de celle-ci, emprisonnée un jour qu'elle faisait visite à sa fille dans son cachot ; tous furent conduits à Kouy-yang.

Le catéchiste, Joseph Tchang Ta-pong fut aussi arrêté. Au commencement de la persécution, se sachant signalé aux satellites, il s'était enfui dans le nord de la province, d'où il avait passé au Su-tchuen. Les chrétiens se réjouirent de donner l'hospitalité à cet homme humble et charitable ; mais l'évêque, Dufresse, jugea que de telles vertus, pour grandes qu'elles fussent, ne répondaient pas aux besoins de la situation, et que, dans l'état de trouble de la mission du Kouy-tcheou, le devoir de Joseph Tchang Ta-pong eût été de rester au milieu des fidèles et de les encourager par ses paroles et par ses exemples : « Mon fils, lui dit-il, pourquoi fuyez-vous quand vos frères sont en péril ? Vous avez une excellente occasion de servir Dieu. N'avez-vous pas, en vous éloignant, abandonné les devoirs de votre charge, et ne vous êtes vous pas nui à vous-même ? Retournez, je vous prie, retournez immédiatement au Kouy-tcheou, vers les fidèles sur lesquels votre fonction de catéchiste vous oblige à veiller. »

Joseph s'inclina devant l'ordre du pasteur et, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, repartit pour son pays.

Grand fut l'étonnement des chrétiens de Kouy-yang, lorsqu'ils le virent de retour ; ils le supplièrent de prendre de minutieuses précautions pour éviter d'être arrêté. Il fit ce qu'on lui demandait, se cachant chez des amis et changeant souvent d'asile. Ces craintes, ces fuites répétées ne diminuaient pas son zèle, et à Gan-lan il convertit neuf païens.

Cependant, son retour ayant été connu des mandarins, sa tête fut mise à prix, et l'on promit 30 taëls à qui le livrerait. C'est, en Chine comme ailleurs, un moyen presque toujours efficace.

Au mois de mai de l'année 1814, son beau-frère Tchen Lao-ta dénonça son asile. Joseph était alors caché dans le petit village de Yang-ma-miao, à 8 li de la capitale. Sur l'ordre du préfet et du sous-préfet de Kouy-yang, le traître guida les satellites, qui arrivèrent à l'improviste et entrèrent brusquement dans la maison du chrétien. Voyant tout espoir de fuir perdu : « Que la volonté de Dieu soit faite ! » s'écria le futur martyr, et il s'abandonna aux mains de ses ennemis.

Sa haute taille, sa barbe et ses cheveux blancs, son regard doux, son visage paisible, tout cet ensemble d'un vieillard vénérable en imposèrent à ses gardes, qui le traitèrent sans brutalité et le conduisirent à Kouy-yang.

A Long-pin, les deux frères Tsao furent arrêtés, ils apostasièrent.

Un néophyte, Tang, tailleur d'habits, converti par Yang Ken-tse, ne fut pas d'une prise très facile. Six satellites vinrent pour l'arrêter dans sa maison, mais prévenu de leur arrivée la femme de Tang et ses filles avaient fait une bouillie de riz gluant, et dès que les satellites essayèrent d'entrer elles leur jetèrent au visage le liquide brûlant. Les satellites firent le siège de la maison, pensant que les munitions finiraient par manquer à leurs adversaires. Ils s'assirent autour, à quelque distance, et tout en fumant leur pipe, empêchèrent de sortir de la maison ou d'y entrer. Voyant cependant que les assiégés tenaient bon, ils eurent recours à la force. Tang, conduit au mandarin, accusa les satellites d'avoir violé son domicile, il ne fut pas écouté. Tombé malade dans la prison, il fut renvoyé chez lui où il mourut bientôt[1].

A Ta-pien, Jean Tchen Lou-ye[2] fut arrêté, mais ses amis le délivrèrent des mains des satellites. On nomme encore un mendiant Tao Che-y originaire de Che-tsien ; les satellites, pris dans les environs, lui ayant demandé les noms des chrétiens, il se moqua d'eux en leur dictant une longue liste de païens, et fut incarcéré ; de même Hou Te-hien et Se-kong parent de Pierre Ou ; deux époux Tchao et deux frères Jen, de Tsen-y ou des environs, deux frères Ouang de Ma-pou-kan.

Les époux Tchao furent condamnés à l'exil en Tartarie, et partirent accompagnés de leurs deux fils. Les deux frères Ouang furent exilés dans une ville du Kouy-tcheou.

Quelques-uns, comme Tcheou Ouen-koui, de Ma-pou-kan, se libérèrent grâce à une forte somme d'argent.

Mais le fait le plus important de l'année 1814, fut l'exécution du catéchiste Pierre Ou, enfermé depuis deux ans dans la prison de Tsen-y, et qui avait été condamné à la peine capitale, comme nous l'avons dit. Après sa sentence, et en attendant qu'elle fut ratifiée à Pékin le confesseur de la foi n'avait plus songé qu'à se préparer à la mort ; il pria ses amis de chercher un prêtre et de le lui amener. Mais, le prêtre Tang, le seul qui à cette époque évangélisait la province du Kouy-tcheou, ne put pas même être prévenu du désir du prisonnier, que sans doute, d'ailleurs, il aurait été dans l'impossibilité d'exaucer. Pierre dut se résigner à ce sacrifice. Il le fit

[1] Sa femme ne persévéra pas et ses filles furent mariées à des païens.

[2] Nous ne savons s'il s'agit ici de ce Tchen, fabricant de peignes, qui, les jours de jeûne, ne mangeait pas avant le coucher du soleil.

avec la générosité qui caractérisait tous ses actes. Il en fut récompensé par des grâces de choix toujours plus abondantes, il eut même à diverses reprises, dit-on, la révélation que son arrêt de mort recevrait la ratification de l'empereur.

Il mit donc peu à peu ordre aux affaires de sa maison. Enfin, ayant connu par une nouvelle grâce que l'heure de son trépas était proche, il l'annonça clairement à ses amis. Il voulut leur donner en signe de réjouissance un petit repas d'adieu, pendant lequel les convives ne parlèrent que du martyre et du bonheur du ciel.

Comme le confesseur l'avait prédit, la sentence arriva le lendemain. Elle disait en substance qu'outre son attachement à une religion prohibée, Ou avait aussi, par des chants et des superstitions de sa secte, porté le trouble dans la prison, et qu'il était condamné à la strangulation.

Le mandarin le fit immédiatement comparaître, lui donna lecture de l'arrêt, et lui signifia que l'exécution aurait lieu le jour suivant.

Le prisonnier reçut cette nouvelle avec de si grandes démonstrations de joie, que les païens en étaient stupéfaits ; voyant leur étonnement et celui du juge, il prit la parole : « Voilà deux ans et demi, dit-il, que je suis dans les fers, séparé de ceux qui me sont chers, soumis à bien des privations, pour n'avoir commis d'autre crime que celui de ne point renoncer au Dieu véritable que j'ai eu le bonheur de connaître. La sentence qui vient de m'être lue a été souvent l'objet de mes vœux ; la joie qu'elle me cause en ce moment ne doit donc pas vous surprendre. Oui, demain, je monterai au séjour de l'éternelle félicité. Pour vous, grand homme, qui avez entendu de ma bouche les vérités de la religion que je professe, sans vouloir y acquiescer, un triste sort vous est réservé, à vous et à votre prédécesseur, qui avez persécuté ma religion. Vous me suivrez bientôt tous les deux dans l'autre vie ; les supplices de l'enfer seront votre partage. La justice du Dieu vivant que je sers, vous atteindra même dès cette vie. »

Puis se prosternant la face contre terre aux pieds de son juge :

« A demain, ajouta-t-il, à demain, le bonheur du ciel. »

La nouvelle de la condamnation de Pierre Ou se répandit dans la ville, et bientôt il ne fut question que de la scène qui venait d'émouvoir le tribunal.

Les nombreux amis du confesseur manifestaient hautement leur estime pour son caractère et ses vertus. Quant à lui, de retour dans sa prison, il acheva de règler ses affaires et passa la nuit entière en prières, répandant son âme en actions de grâces, à la pensée de la palme du martyre qu'il allait cueillir.

Le lendemain matin, 7 novembre 1814, lorsque le peloton d'exé-

cution vint le prendre, il renouvela à tous ceux qui l'environnaient l'expression de ses sentiments de bonheur et se mit en marche.

Le cortège devait traverser la plus grande partie de la ville. La foule était immense sur tout le parcours, et l'on n'avançait qu'avec peine. Les amis de Pierre Ou avaient, selon la coutume chinoise, dressé de petites tables couvertes de mets. Chacun d'eux désirait une fois encore parler au condamné, recevoir de lui une parole d'amitié et lui faire accepter quelques rafraîchissements.

A la vue de cette affluence inacoutumée, de ces démonstrations affectueuses, le mandarin, qui présidait à l'exécution, témoigna sa surprise et voulut connaître le motif de tant d'empressement. On lui répondit que Pierre Ou était universellement aimé, qu'il avait rendu des services à la plupart de ses compatriotes, et que chacun d'eux cherchait à lui prouver une dernière fois sa reconnaissance.

Enfin on arriva au lieu du supplice, et pendant qu'on achevait les préparatifs, le captif se mit à genoux et renouvela publiquement l'expression de ses sentiments de foi chrétienne ; puis les yeux remplis de larmes, il s'écria :

« Voilà le ciel ! voilà ma patrie ! je vois sa gloire ! Oui, je vous vois véritablement, ô mon Sauveur ! Ne l'apercevez-vous pas le Dieu que je sers ? Quoi ? vous ne le voyez pas ? Encore une minute, et je contemplerai toute la splendeur du ciel ! »

Et s'adressant aux bourreaux :

« Hâtez-vous, leur dit-il, hâtez-vous de me procurer ce bonheur ! Serrez fortement les nœuds de la corde, pour que j'expire à l'instant même. Il ne me reste que deux taëls, acceptez-les en reconnaissance du bonheur dont vous allez hâter la jouissance pour moi. »

Les bourreaux obéirent, ils l'attachèrent à la croix préparée d'avance et serrèrent si fortement la corde que la mort fut immédiate. A ce moment même, un grand bruit, semblable à celui d'une formidable décharge, retentit, provoquant l'étonnement des assistants.

Depuis lors, Dieu a illustré la mémoire de son serviteur par des faits qu'il importe de ne pas omettre.

Le jour même de la mort, la veuve du martyr se rendit à Tsen-y pour se faire remettre le corps et le transporter chez elle ; il était tard, et elle avait, dans le trouble de sa douleur, oublié de prendre des cierges. On lui donna un peu d'huile dans une de ces tasses dont on se sert pour boire le vin, elle y mit une mèche qu'elle alluma. Ceux qui portaient le cadavre craignaient qu'une si petite quantité d'huile ne fût insuffisante pour la durée de la route qui était longue.

Cependant les heures s'écoulaient et la veilleuse brûlait toujours ; on s'étonnait et on admirait ; l'étonnement et l'admiration furent

bien plus grands encore, lorsqu'en arrivant à la demeure de Pierre Ou, on constata dans la petite tasse la même quantité d'huile qu'au départ.

Les chrétiens vénérèrent la mémoire du martyr, l'invoquèrent dans leurs maladies, et souvent recueillirent, pour en faire des remèdes, les herbes qui croissaient sur sa tombe située à un demi-kilomètre du marché de Long-pin ; leur confiance fut plus d'une fois exaucée. Voici les principaux faits de ce genre[1] :

Une chrétienne, Agnès Ien, maîtresse d'école, âgée de 35 ans, a raconté sa guérison qu'elle affirmait avoir obtenue par l'intercession de Pierre Ou :

« J'avais dix-huit ans, lorsque je tombai gravement malade d'une pleurésie. Les médecins déclaraient ma guérison impossible, si je ne parvenais à avoir une abondante transpiration, mais, hélas ! aucun remède n'obtenait ce résultat ; je ne pouvais prendre aucune nourriture.

« Deux médecins, morts aujourd'hui, jugèrent mon état désespéré. Alors un missionnaire et mon père J.-B. Ien allèrent prier au tombeau du Vénérable Pierre Ou[2].

« De ma chambre, je m'unissais d'intention à leurs prières, je disais : « Vénérable Pierre, daignez intercéder pour moi près de Dieu. »

« On fit une neuvaine à l'issue de laquelle le missionnaire célébra le saint-sacrifice à mon intention. Aussitôt après la messe, je pris facilement un remède, j'éprouvais la transpiration désirée par les médecins, et quelques jours plus tard j'étais guérie de ma pleurésie. Mais un de mes bras restait paralysé ; il était froid et insensible, à ce point que l'on pouvait y enfoncer des aiguilles sans me causer aucune douleur.

« Pleine de confiance dans le Vénérable, je ne voulus faire aucun remède ni externe ni interne, le missionnaire me remit une lettre autographe de Pierre Ou écrite dans sa prison, je la lus d'abord dévotement, puis je l'appliquai sur mon bras pendant trois jours. A la fin du troisième jour, mon bras était libre, et depuis dix-sept ans il est resté sain et n'a jamais éprouvé aucun retour de cette maladie. »

Une autre chrétienne, Marie Lieou Miao-kou, a également raconté sa guérison en ces termes :

« J'avais une dysenterie qu'aucun remède ne guérissait. Mes parents consultèrent successivement plusieurs médecins qui ne me

[1] *Les 52 Serv. de Dieu*, vol. 2, p. 275.

[2] Voir à l'*Appendice* V des renseignements qui nous paraissent se rapporter à ce fait, ou du moins à un fait analogue. On donne ici à Pierre Ou le titre de Vénérable, auquel il avait droit depuis le décret du 9 juillet 1843.

procurèrent aucun soulagement. Alors Marie Tchong Ta-kiang me vint voir et me raconta qu'une femme païenne, nommée Hou, avait été guérie d'une paralysie, après avoir mangé des herbes cueillies sur le tombeau du confesseur. J'avoue que, malgré ma dévotion envers le Vénérable, je n'osais espérer la santé. Je cédai cependant à ses instances ; aussitôt, elle alla prier sur la tombe du martyr, et elle revint, me rapportant quelques herbes. Elle en fit une infusion dont je bus trois tasses dans la même journée, et je fus complètement guérie. Une certaine faiblesse existait encore cependant, mais dès le lendemain elle avait disparu, et je pouvais, comme à l'ordinaire, vaquer à mes travaux.

« Depuis cette époque, je n'ai jamais été atteinte de cette maladie qui, d'ailleurs, n'a laissé en moi aucune trace. »

La guérison de la femme Hou dont il est parlé dans le récit précédent, est ainsi racontée par le même témoin :

« Hou était paralysée et ne pouvait marcher.

« Marie Tchong cueillit quelques herbes sur le tombeau de Pierre Ou, elle les fit tremper dans l'eau, et, prenant cette eau, elle en lava les membres paralysés, en exhortant l'infirme à croire au Dieu des chrétiens. Quelques jours après, celle-ci put marcher, et peu à peu elle fut entièrement guérie. »

Enfin, ajoutons que les deux juges qui avaient condamné Pierre Ou terminèrent misérablement leur vie. L'un, nommé Kan, originaire du Su-tchuen, rongé par un ulcère au cou, mourut dans d'atroces douleurs ; l'autre, Ho, du Kouy-tcheou, après avoir été élevé à un grade supérieur, fut accusé de différents crimes et condamné à la peine capitale. Sa famille toute entière fut enveloppée dans sa disgrâce, l'empereur la déclara incapable, jusqu'à la dixième génération, d'occuper aucune charge publique[1].

[1] Voici la contre-partie : Déclaré Vénérable par le Pape Grégoire XVI le 9 juillet 1843, Pierre Ou reçut de Léon XIII les honneurs de la Béatification le 27 mai 1900. Dans la reproduction du décret de 1843 (*Les Cinquante-deux Serviteurs de Dieu*, 2e vol. p. 335) il y a une faute d'impression : il faut lire *julio* et non *junio*. La traduction qui se trouve en note, à la même page, est exacte, puisqu'elle porte 9e jour de juillet.

V

Arrestation de chrétiens. — Apostasie de plusieurs. — Jugement. — Condamnation. — Départ des exilés.

Pendant cette même année 1814, avant et après l'exécution de Pierre Ou, d'autres chrétiens furent arrêtés soit à Kouy-yang, soit dans d'autres stations moins importantes.

Dans les pièces de leurs procès traduites en latin par les missionnaires du Kouy-tcheou, nous trouvons des renseignements sur leurs interrogatoires et sur leurs jugements.

Nous allons d'abord dire ce qui se passa à Kouy-yang.

Nous avons vu en 1812 à Hien-chan-hong l'arrestation de Ignace Keou Sien-ko [1], son emprisonnement et ses souffrances à Kouy-yang ; il eut pour compagnons de captivité deux époux, excellents chrétiens : Kang Ou-kong [2] et sa femme Kang Ou-lai (Hiong-che).

Voici le texte de la condamnation des deux chrétiens [3] :

Ces individus, de leur propre mouvement, exhortèrent leurs concitoyens à embrasser la religion du Seigneur du ciel, ils doivent être frappés d'une peine proportionnée à leur faute ; cependant les deux coupables

[1] Voici quelques détails sur ce chrétien : Il avait été converti par Kou Tchan-gao. Travaillant chez ce dernier et l'entendant réciter des prières, il lui demanda ce qu'elles signifiaient et à quoi elles servaient. « Par elles, lui répondit le chrétien, on éloigne les maux de la terre et on obtient le bonheur du ciel. » Sien-ko voulut en savoir davantage et Kou Tchan-gao lui prêta un livre de doctrine. Cette volonté de s'instruire ne fut que passagère, et bientôt Keou Sien-ko laissa son livre de côté. Il n'y pensait même plus, lorsqu'étant tombé malade, il se ressouvint alors de la parole de Kou Tchan-gao, que les prières chrétiennes pouvaient éloigner le mal. Il prit une croix et une image qu'on lui avait données autrefois, les posa respectueusement sur un des meubles de sa maison et se prosterna devant elles en priant. Sa prière fut exaucée, il recouvra la santé. Dès lors il se mit de nouveau à étudier les vérités chrétiennes et à réciter régulièrement ses prières. Ses voisins l'entendirent : Ouang Tchang, Yun Te-fou, Han Tchao-koui, Lieou Kao-oui, Yu Ouen-kio, et la femme Ouang Hoang-che vinrent successivement l'interroger. « Qu'elles prières récites-tu ? » Il leur raconta son histoire et les exhorta à embrasser la religion ; tous consentirent. Ses juges lui firent subir un interrogatoire sur les causes de sa conversion, le nom et le nombre de ceux qu'il avait engagés à embrasser le catholicisme. Il raconta sa guérison, ses exhortations à ses voisins. « Je prêtai, dit-il, mon livre de prières à Ouang Tchang et à Yun Te-fou, en leur disant de le transcrire ; à Han Tchao-koui, et aux autres qui étaient illettrés, je me contentais de traduire de vive voix les prières. »

[2] Né à Kouy-yang en 1748.

[3] A. M.-E., vol. 549r p. 390.

n'ayant aucun titre, aucune dignité, n'ont trompé et perverti que peu d'hommes. C'est pourquoi, d'après la loi qui s'exprime ainsi : « Celui qui propage la secte, n'a pas induit beaucoup d'hommes en erreur, et n'a ni titre ni dignité, doit être étranglé, mais auparavant il sera enfermé en prison et attendra la sentence ; » Kang Lao-ou et Keou Sien-ko doivent être étranglés, mais ils seront retenus en prison jusqu'au retour de leur sentence. Après l'automne, ils seront exécutés.

Leur sentence n'ayant pas été ratifiée, ils restèrent en prison ; Kang y mourut après 4 ou 5 ans, Kieou après 7 ou 8. La chrétienne Kang Ou-lai fut condamnée à l'exil en Tartarie ; elle consola ceux qui pleuraient sur son sort : « Pourquoi vous lamenter, disait-elle, je vais à une grande gloire. » Elle mourut en prison, avant son départ pour l'exil.

Les autres catholiques arrêtés furent :

Quatre frères du nom de Lo [1],	Leao Lai,
Tchang Eul-kong,	Ouang La-tchou,
Sen Tchang-tchouen,	Hou Lai,
Tchen Tsan,	Ho Eul-kong,
Ouang San-kong,	Tin Kouan-pao,
Ouang San-lai [2],	Kou Ouang-che.

Ces fidèles furent exilés à Y-li.

Deux autres :

Lieou Che-pang,	Yu Yao-kong.

furent exilés au He-long-kiang.

Voici une nouvelle liste de 17 chrétiens prisonniers :

Ho Kai-tche,	32 ans [3],	Ouang Tchang,	30 ans,
Tchen Tsai,	52 ans,	Sen Se-hai,	45 ans,
Lo Tchong,	46 ans,	Yun Te-fou,	47 ans,
Lieou Tchao-koui,	63 ans,	Kang Hiong-che,	51 ans [5],
Lo Yeou,	40 ans,	Ouang Lai-che,	40 ans [6],
Ouang Yn-fou,	47 ans [4],	Sen Hong-che,	41 ans [7],

[1] Lo Lao-ta, Lo Lao-eul, Lo Lao-se, Lo Lao-ou. Ils étaient cinq, mais l'un d'eux, le troisième, Lo Lao-san était mort. On les appelait ordinairement Lo Tie-tsiang, parce qu'ils travaillaient le fer (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 294.)

[2] Femme de Ouang San-kong.

[3] Joachim, qui sera martyr en 1839. Né, selon les uns, en 1774, mais, selon d'autres, et plus probablement, le 3 août 1782.

[4] Père de Laurent Ouang.

[5] Femme de Kang Lao-ou.

[6] Femme de Ouang Yn-fou.

[7] Femme de Sen Se-hai.

Lieou Sie-che,	56 ans[1],	Ouang Hoang-che,	65 ans[4].
Kou Ouang-che,	26 ans[2],	Tchang Tchen-che.	
Leao Ouang-che,	68 ans[3],		

Parmi ces prisonniers nous ne possédons de renseignements que sur Joachim Ho Kai-tche. Il était né à Tcha-tso, en 1782, d'une famille païenne ; ses parents étaient commerçants et jouissaient de quelque aisance, mais, après la mort du père, la misère s'abbattit sur la maison, et la mère vint demeurer à Kouy-yang avec ses deux fils déjà assez grands ; dans cette ville, ils trouvèrent plus facilement qu'à Tcha-tso le moyen de gagner leur vie. Kai-tche se fit cardeur de coton et sut par son honnêteté et son activité mériter l'estime de ses clients. Il avait environ 20 ans lorsqu'il rencontra J. Tchang Ta-pong, qui lui parla de la religion du Seigneur du Ciel ; l'âme, naturellement droite du jeune homme, goûta la vérité qu'on lui enseignait, il fut baptisé par le prêtre Jean Tang.

Pendant son emprisonnement il eut à subir plusieurs supplices cruels. Un jour entr'autres, il resta plus de quatorze heures à genoux sur une chaîne de fer.

Ses compagnons ne paraissent pas avoir eu à endurer de pareilles souffrances ; tous demeurèrent fermes dans la foi et firent la déclaration suivante[5] :

Nous tous petits, croyant aux paroles des autres, nous pratiquons la religion, cependant nous ne l'avons jamais prêchée, mais nous ne voulons pas la quitter, nous aimons mieux être condamnés.

Le Tribunal rappela les récents décrets portés contre les missionnaires, les chrétiens, la religion catholique elle-même ; puis il condamna les confesseurs de la foi :

Ils tombent sous le coup de la loi qui dit : « Ceux qui en consentant aux exhortations adhèrent à la secte et ne veulent pas se corriger doivent être envoyés en exil. » Par conséquent il convient qu'ils soient envoyés en Tartarie et livrés aux Ge-lou-te comme esclaves. Quant à la femme Tchang Tchen-che et à d'autres, bien qu'elles appartiennent au sexe faible, parce qu'elles ne veulent pas faire pénitence et qu'on peut difficilement espérer qu'elles ne propageront pas la secte, elles doivent être exilées en Tartarie, et pour elles on ne peut admettre aucun rachat.

[1] Femme de Lieou Tchao-koui.
[2] Femme de Kou Tchan-gao.
[3] Femme de Leao Chen, mort depuis longtemps.
[4] Femme de Ouang Koui, mort depuis longtemps.
[5] A. M.-E., vol. 549r, p. 394.

Tous les chrétiens ou catéchumènes dont nous venons de donner les noms furent persévérants dans leur foi ; aussi les voyons-nous condamnés soit à la prison, soit à l'exil.

Nous trouvons, toujours dans les prisons de Kouy-yang :

Jean Hiong Koui-ta[1],	Tchou Sieou-long,
Lin Ta-kong.	Lo Yao-kong.

Ils paraissent avoir apostasié.

Le premier, Hiong, fut exilé à Su-yang ; les autres à Long-li.

D'autres ne furent pas plus courageux ; 18 avaient été arrêtés, 15 hommes et 3 femmes, tous apostasièrent[2].

Hommes.

Lieou Kai-kio,	30 ans,	Tchen-Yu,	58 ans,
Ouan Chuen,	27 ans,	Yu Huen-mo,	20 ans,
Han Tchao-tiang,	61 ans,	Loui Koue-tsai,	55 ans,
Tchao-tsiang,	42 ans,	Tchen Koui,	54 ans,
Han Tchao-koui,	49 ans,	Tsien Houai,	53 ans,
Ouang Tchang-ouen,	68 ans,	Hou-Koui,	32 ans,
Tang Yao-tsou,	40 ans,	Sie Lao-eul,	65 ans.
Tchang Te mien,	43 ans,		

Femmes :

Ten Tchong-che,	62 ans,	Keou Li-che,	43 ans.
Cécile Ouang Tcheou-che,	48 ans,		

Sur ces 18, 13 déclarèrent qu'ils avaient été convertis par Joseph Tchang Ta-pong ; trois, Lieou Kai-kio, Han Tchao-koui et Yu Ouen-mo par Keou Sien-ko et deux autres, Tchen-yu et Loui Koue-tsai par Kang Lao-ou.

Volontiers, ajoutèrent-ils, nous reconnaissons notre erreur, nous foulons aux pieds la croix, nous nous repentons ; nous délaissons la religion et nous demandons pardon.

Ils furent condamnés à être exilés dans quelques villes du Kouy-

[1] Neveu de Kang Ou-lai, il était âgé de 26 ans. Revenu à Kouy-yang, il y exerça le métier de jardinier, près du Kiao-tchang-pa, place des exécutions. Il mourut en 1838. Il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Paul Hiong, Jouen-tchang, Fa-ko. Sa femme, Benita Tchen-che, mourut dans la maison construite par la mission pour les écoles de jeunes filles, près de l'oratoire dédié à saint Joseph, sur le lieu même où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Kouy-yang ; elle y avait été apportée très malade pour recevoir l'Extrême-Onction des mains de M. Thomas Lieou. (*A. M.-E.*, vol. 547, p. 472.)

[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 380.

tcheou plus ou moins éloignées de leur pays d'origine. Le texte du jugement fut libellé ainsi :

Ces coupables, qui tous devant le préfet se corrigèrent, seront soumis à cette loi : « Celui qui, ayant été séduit s'est repenti devant le tribunal est frappé de la peine d'exil mais à un degré de moins, il recevra cent coups de bâton et sera exilé pendant trois ans. » Les susdits coupables, quand ils seront parvenus dans le lieu de leur exil, pourront exercer leur métier.

Des chrétiens de Kouy-yang se présentèrent d'eux-mêmes au tribunal pour renoncer à leur foi[1].

Ils étaient au nombre de 15, 6 hommes et 9 femmes.

Voici leurs noms :

Hommes.	*Femmes.*
Lieou Kai-oui,	Tchen Yao-mei,
Tchen Lao-ta,	Tchang Yang-che,
Lieou Kai-tchouen,	Ouang Han-che,
Tcheou Ki,	Ouang Mei-che,
Ye Chen-meou,	Yu Kang-che,
Yang Li-lin.	Ten San-mei,
	Li Yang-che.
	Tchao Tchang-che,
	Tcheou Ouang-che.

Tous firent cette attristante déclaration[2] :

Nous sommes des petits enfants de la sous-préfecture de Kouy-tchou ; comme nous sommes grossiers et ignorants, méditant autrement qu'il ne faut sur le bonheur, nous fûmes trompés par Tchang Ta-pong qui nous enseigna des prières ; seul, moi, Lieou Kai-oui, j'ai été induit en erreur par Keou Sien-ko qui m'apprit aussi les prières. Chacun de nous récita ces prières dans sa maison, mais il ne fit jamais aucun disciple. Maintenant, en voyant les perquisitions et les punitions, nous comprenons que la religion européenne du Seigneur du Ciel est défendue par la loi, et c'est pourquoi, nous tous petits, craignant d'être interrogés sur ce péché, nous sommes venus nous présenter au tribunal, prêts à fouler aux pieds la croix, et en donnant la preuve du renoncement, nous demandons pardon.

Ces pauvres gens, qui apostasièrent sans doute de bouche plus que de cœur, furent renvoyés chez eux.

Les Fong, arrêtés à Pin-yue, furent braves. Le père, Fong Tien-fa, raconta qu'il avait trouvé un livre de doctrine chez le chrétien Siao Han-fa :

[1] A. M.-E., vol. 549r, p. 378.
[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 379.

Je l'ouvris par curiosité, et je vis qu'en s'en servant on pouvait demander le bonheur et éloigner le malheur, je l'apportai secrètement dans ma maison ; mais occupé de mon commerce, je ne pris pas soin de réciter ces prières jusqu'à la quatrième lune de cette année. A ce moment, je tombai malade par suite d'un refroidissement, aussitôt je pris ce livre pour réciter les prières et, par l'effet de cette récitation, j'obtins ma guérison. Moi, petit homme, j'érigeai alors une tablette du Maître du Ciel et enseignai à mon fils Kiao-cheou à prier. Mais le mandarin a fait enlever le livre et la tablette.

Moi, petit homme, je n'ai prié qu'avec mon fils. Je n'ai ni extorqué de l'argent ni fait de disciples, ni trompé la multitude ; je ne me suis point arrogé de titres. Le livre de prières a été pris par moi sans avoir averti Siao Han-fa. Etant entré dans la religion, je ne veux pas y renoncer. C'est la vérité.

Kiao-cheou dit à son tour : « qu'âgé de 20 ans, il a prié avec son père, mais n'a enseigné aucun autre homme, et ne se repent pas d'avoir embrassé la religion. »

La persévérance dont ils firent preuve leur valut d'être cruellement torturés. Deux fois Tien-fa et trois fois Kiao-cheou subirent le pong-tse[1] qui leur disloqua les membres, puis ils furent jetés dans la petite prison, celle des voleurs. Le second fils, la bru et sa mère furent mis à genoux sur des chaînes pendant une journée entière, frappés de 40 soufflets et placés dans une maison sous la garde d'un commissaire de quartier.

Voici le jugement rendu contre le père et le fils :

Considérant que Fong Tien-fa et son fils Fong Kiao-cheou s'appliquaient à prier dans leur maison sans faire de disciples ; qu'ils ont été pris et jugés et s'obstinent aveuglément à ne pas se corriger ; ils seront traités comme Ho Kai-tche, Tchen Tsai etc. Ils seront envoyés au He-long-kiang et livrés comme esclaves aux Gue-lou-te.

Enfin, il y eut encore quelques chrétiens dans d'autres prisons[2] ; nous connaissons le nom de 5 d'entre eux, mais nous n'avons aucun renseignement sur leur arrestation et leur condamnation. Ce sont :

Lin Yuen-tchen,
Tien Tin-yu,
Ou Tchong-houe,
Yang Tchen-koui,
Tchang Tchang-men.

Les chrétiens exilés en Tartarie partirent en 1815 ; pratiquant la

[1] Machine où les membres du patient sont étendus avec une violence et dans une gêne qui causent les plus grandes douleurs (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 48. Mgr Dufresse aux direct. du Sém., 2 oct. 1814).

[2] Nous n'avons pas pu savoir si c'est à Koui-tin ou à Gan-lan, quoique les deux villes soient éloignées l'une de l'autre.

charité évangélique envers leurs frères souffrants, les fidèles du Su-tchuen, malgré la persécution qui sévissait alors contre eux, avaient fait une collecte pour subvenir aux besoins les plus pressants des confesseurs de la foi, et chacun de ces derniers reçut deux taëls au moment de son départ.

VI

Condamnation et exécution de Joseph Tchang Ta-pong.

Outre les sentences dont nous avons parlé, une autre plus grave fut prononcée ; elle porta la condamnation à mort de Joseph Tchang Ta-pong, qui fut étranglé le 12 mars 1815.

Pour raconter ce fait nous avons les actes officiels de l'emprisonnement et des interrogatoires du martyr, qu'un missionnaire du Kouy-tcheou, Perny, réussit à se procurer en 1850 [1].

Ces actes se composent : de la déclaration du grand trésorier faisant aussi fonction de grand juge, constatant que l'arrestation de Tchang Ta-pong et de plusieurs autres chrétiens a eu lieu par ordre de Lou Si-tche, préfet de Kouy-yang, et de Hou Te-yn, sous-préfet de la même ville, agissant au nom du gouverneur de la province ; de la déposition de J. Tchang Ta-pong, qui donna un résumé de sa vie, de sa conversion au catholicisme, de ses prédications avec le nom d'un certain nombre de païens instruits par lui, de ses diverses fuites et de son séjour à Yang-ma-miao ; des décrets impériaux portés en 1811 ordonnant de saisir les missionnaires et les chrétiens ; de la teneur du jugement rendu contre lui et contre les chrétiens qui demeurèrent fidèles à leur foi ; de l'ordre de libération des apostats ; enfin du texte de la condamnation à mort du confesseur de la foi. La pièce est très longue, et si diffuse qu'il est impossible de la citer.

Le prisonnier comparut successivement devant quatre tribunaux ; ceux du sous-préfet, du préfet, du juge des causes criminelles et du gouverneur [2].

On lui demanda quelle avait été son existence avant et après sa conversion : il le dit simplement et brièvement, résumant ce que nous avons raconté [3].

[1] La traduction en latin de ces actes se trouve A. M.-E., vol. 549r p. 367. Ce que nous racontons ici de J. Tchang Ta-pong est extrait de notre ouvrage : *Les Trente-cinq Vénérables serviteurs de Dieu* pp. 305-316.

[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 139.

[3] Le catéchiste Laurent Hou comparut pour expliquer la provenance du livre de prières qu'il avait donné à Joseph Tchang Ta-pong. D'après les pièces officielles, il fit cette déposition : « Quant au livre de Tchang, moi Hou Che-lou, petit homme,

On lui donna l'ordre d'abandonner la religion du Seigneur du Ciel, il refusa énergiquement. Ses frères et ses neveux vinrent le voir, et les larmes aux yeux, l'exhortèrent à avoir pitié de sa famille : « Comment, lui disaient-ils, vous n'auriez qu'un mot à dire pour sauver votre vie, pour nous préserver du déshonneur et vous ne voulez pas ? — Je ne puis, répondait-il simplement, je ne puis. »

Ses neveux insistèrent fortement : « Mon oncle, mon oncle, répétaient-ils, dites que vous vous repentez, nous vous offrons mille taëls [1], afin que vous puissiez convenablement passer les dernières années de votre vie. — Pourquoi accepterais-je cette somme ? A quoi me servirait-elle ? Si vous voulez me prouver votre affection, préparez plutôt des bougies. Bientôt je m'en irai par la porte Lou-kouan. »

Ces paroles signifiaient : Je passerai la porte Lou-kouan pour aller au lieu de mon supplice.

Désespérant de vaincre sa résistance, ses parents résolurent de le sauver malgré lui ; ils recueillirent parmi eux et parmi leurs amis une somme considérable afin de racheter sa liberté ; le prisonnier les remercia de ce témoignage d'affection et le refusa : « Vous ne pouvez racheter mon âme, leur dit-il, et il m'est impossible de consentir au rachat de mon corps. »

Désireux d'être agréable à la famille du prisonnier, le gouverneur, Soun, essaya d'arranger l'affaire à l'amiable ; il appela le vieillard, lui fit servir des mets de sa table et l'engagea à renoncer de bouche à sa foi, qu'il conserverait en l'intime de son cœur.

Généreusement le chrétien ne consentit pas à employer ce subterfuge, qu'une bienveillance païenne pouvait seule conseiller, et il prit occasion des paroles du gouverneur pour exposer la notion du vrai Dieu qui sait tout, voit tout, et juge non seulement nos actes, mais nos intentions les plus secrètes ; il s'étendit également sur les attributs divins, enfin il parla avec tant de force, que le gouverneur avoua à ses intimes qu'il ne lui ferait plus semblable proposition.

Cette persévérance décida du sort de Joseph Tchang Ta-pong, et sa condamnation à mort fut résolue. Après avoir rappelé les décrets impériaux de 1811, 1812, 1813 contre le catholicisme, ses ministres et ses adeptes, le préfet porta la sentence capitale, dans des termes dont voici la traduction :

Tchang Ta pong est depuis plusieurs années attaché à la secte perverse ; il a fait plus de quarante disciples, par exemple Ho Kai-tche et d 'autres ; i l

je l'ai apporté du Su-tchuen, et l'ai répandu comme je l'ai indiqué autrefois. Il est impossible que tous ces livres soient perdus. »

[1] Mille taëls à cette époque valaient environ 8000 francs. *A. M.-E.*, vol. 549r, pp. 304, 305.

agissait réellement comme s'il n'y avait aucune loi et que la province du Kouy-tcheou fût une région de barbares ; c'est cependant un pays de grande importance ; il semble donc qu'un tel malfaiteur doit être pris et puni plus sévèrement pour avoir détourné les autres de leur devoir. D'après la loi : « Les chefs de secte qui ont un titre, une dignité et ont induit la foule en erreur, doivent être étranglés immédiatement ; » il convient que Tchang Ta-pong soit étranglé de suite.

Cette condamnation fut sanctionnée le 22 novembre 1814 par le gouverneur et par le vice-roi dans les termes suivants :

Le vice-roi et le gouverneur, après avoir examiné cette cause, l'exposent à l'empereur par leurs lettres. C'est pourquoi, nous vous présentons toutes ces causes inscrites dans un registre spécial et nous vous supplions d'agir en conséquence du code.

Donné le onzième jour de la dixième lune de la dix-neuvième année de l'empereur Kia-kin.

Le fidèle chrétien ne s'étonna pas ; depuis son arrestation, il ne s'était fait aucune illusion sur son sort, il s'était préparé à la mort ou à l'exil perpétuel, il priait avec ferveur afin d'être une victime plus agréable à Dieu, il se réjouissait à la pensée de souffrir pour le souverain Maître qu'il adorait. « Jusqu'à ce jour, disait-il, je n'ai rien fait pour Dieu ; je vais enfin commencer à expier mes fautes et à satisfaire à la justice divine. » Son seul regret était de ne pouvoir fortifier son âme par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; cette grâce devait lui être refusée, puisqu'aucun prêtre n'habitait la province du Kouy-tcheou.

Depuis son arrestation, Tchang Ta-pong avait été enfermé dans la prison des accusés, celle qu'on apelle pan-fang ; à partir de ce moment il fut transféré dans celle des condamnés à mort.

Sa sentence portée à Pékin par un de ces courriers rapides qui ne mettent que quarante jours pour parcourir la longue distance qui sépare Kouy-yang de la capitale de l'empire, fut confirmée par Kia-kin le 22 janvier 1815.

Voici la traduction de cette pièce :

Confirmation par l'Empereur de la sentence : Tchang Ta-pong fut amené au tribunal, le quatrième jour de la huitième lune de la dix-neuvième année de Kia-kin (*17 septembre 1814*). D'après la loi, il doit être étranglé. Le treizième jour de la douzième lune de cette même année (*22 janvier 1815*), la sentence a été reçue et confirmée par le tribunal suprême, Tchang Ta-pong doit être étranglé.

Cette condamnation parvint à Kouy-yang dans les premiers jours du mois de mars.

Le préfet fit comparaître le prisonnier et lui lut la teneur de l'ordre

impérial ; Tchang Ta-pong l'écouta silencieusement, puis il salua le mandarin, le remercia et se retira pour se préparer à la mort.

Avertis de son sort, ses parents et ses nombreux amis vinrent le voir et lui exprimer leurs regrets ; au lieu de s'appesantir sur les choses de la terre, le confesseur de la foi tourna l'entretien vers le bonheur du Ciel, qu'il se réjouissait de goûter.

On voulut, selon la coutume païenne, lui offrir un repas d'adieu, il refusa aimablement, demandant qu'on le laissât seul, dans le recueillement des dernières prières.

Il fut conduit, le 12 mars 1815, au lieu du supplice, désigné sous le nom de Kiao-tchang-pa, par un peloton de soldats ; il marchait au milieu d'eux, dominant de la tête leurs rangs en désordre. Une foule considérable l'accompagnait, regardant ce bon vieillard qui s'en allait à la mort le visage baigné de larmes. Ne comprenant pas la cause de ces pleurs, un chrétien, Thomas Lieao, se glissa à travers la foule pressée des spectateurs, et s'approcha du condamné en lui jetant quelques mots d'encouragement : « Oh ! fit celui-ci doucement, je pleure, mais ce sont des larmes de joie ; cependant priez pour moi. »

Ses frères et un de ses neveux, revêtus des insignes de leur dignité, l'entouraient, le suppliant, le conjurant d'avoir pitié de lui et d'eux, et de prononcer la parole qui l'arracherait au supplice.

Le condamné, les yeux tantôt élevés vers le ciel, tantôt baissés vers la terre, semblait ne pas les entendre.

Au champ d'exécution, ses parents redoublèrent leurs gémissements et leurs supplications : « O frère ! ô oncle ! ayez pitié de nous pendant qu'il en est temps encore, dites une seule parole, conservez-vous à notre affection. »

Le veillard leur fit la réponse des martyrs et des confesseurs : « Je ne puis. »

Les soldats étendirent le condamné sur une croix de la forme d'un T majuscule, et le bourreau lui passa une corde au cou.

Dans un suprême effort, ses parents se jetèrent à ses pieds :

« Frère, oncle, s'écrièrent-ils tout en larmes, nous pouvons encore vous sauver, dites un mot, un seul mot, nous vous en conjurons.
— Ne pleurez pas, répondit le martyr, je suis sur la route du Ciel. »
Ce furent ses dernières paroles : le bourreau étreignit le nœud fatal, et l'âme du vieux catéchiste de Kouy-yang alla recevoir la récompense éternelle.

Entourés par la foule silencieuse et immobile, les parents et les amis éclatèrent en sanglots, et, au lieu de poser le pied sur le ventre de la victime, selon la coutume chinoise, pour s'assurer de la réalité de la mort, le bourreau s'enfuit comme s'il était conscient d'un crime.

Tchang Ta-hio, un des frères, et le neveu du martyr détachèrent le corps de la croix[1]. Le neveu avait apporté des papiers superstitieux, tels que les païens en brûlent aux funérailles. Tchang Ta-hio le dissuada de s'en servir. « Mon fils, lui dit-il, ne fais pas brûler ces papiers, l'oncle ne croyait pas à de telles absurdités ; il ne faut pas lui faire cette injure. »

Le confesseur de la foi fut enterré par ses parents en un lieu appelé Si-kio-tang, situé à peu de distance de Kouy-yang.

Les chrétiens du Kouy-tcheou ont gardé le souvenir des vertus de Joseph Tchang Ta-pong[2], souvent ils visitent avec dévotion son tombeau, cueillant les herbes qui le recouvrent, afin de composer des remèdes « qui parfois, dit Faurie, opèrent des guérisons inespérées ». Le martyr Joseph Tchang Ta-pong a été déclaré Vénérable par le Souverain Pontife Léon XIII le 13 mai 1878.

Résumant en des chiffres ce que nous venons de dire sur ces six années de persécution, nous voyons : plus de 160 chrétiens prisonniers, les uns pendant quelques mois, les autres pendant de longues années ; parmi eux plus de 100 confesseurs de la foi, une quarantaine d'apostats, et deux martyrs. Pour une Eglise qui compte à peine 1000 fidèles[3], presque tous nouveaux chrétiens dispersés au milieu des païens dans 12 centres principaux, c'est une rude épreuve.

[1] Une autre version qui paraît moins probable dit que le corps resta attaché jusqu'au lendemain.

[2] Pour se rendre à son tombeau, on sort par la porte Lou-kouan et l'on prend la grande route qui conduit à Tsen-y. Arrivé à l'extrémité du faubourg, on traverse sur un pont un petit ruisseau, on continue, en montant, de suivre la route de Tsen-y. A cent pas au-delà du pont, à gauche, s'étendent des jardins potagers, on y pénètre, et à cinquante pas environ de l'entrée s'élève le tombeau.

C'est un monument de forme ronde, construit en grosses pierres bien taillées, superposéees sur quatre rangs ; il a près de 8 mètres de circonférence, 1 mètre 10 de hauteur à la partie antérieure et 0 m. 80 à la partie postérieure ; sur le devant tourné vers Kouy-yang et touchant presque au tombeau, une large pierre, haute de 1 m. 55, porte une inscription dont voici la traduction : « Appuyé sur la montagne septentrionale, il regarde la plage méridionale. Tombeau de notre frère aîné Tchang, un lettré, surnommé Tchen-ouan, érigé en l'année 20e de Kia-kin, l'heureux jour de la seconde lune. Ses deux frères plus jeunes, Tchen-yuen et Tcho-tchay * lui ont érigé en commun ce souvenir. »

Ensuite se lisent deux petites lignes dont voici la traduction :

« Nous avons acheté de la famille Ho le carré qui renferme ce tombeau. Ses limites sont clairement marquées par des pierres aux quatre angles : longueur 40 pieds, largeur 27 pieds. Nous l'avons gravé sur cette pierre pour en conserver le souvenir ». (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 2212).

Voir à l'*Appendice* VI l'inscription en chinois gravée sur le tombeau de J. Tchang Ta-pong et X la situation du tombeau.

[3] La statistique de 1809 porte 989 chrétiens.

* Appelés aussi Ta-koui et Ta-kio.

VII

Influence des persécutions. — Rareté des renseignements. — Prêtres qui évangélisèrent le Kouy-tcheou. — Persécutions locales. — Fondation de Fa-tche-o. — Mort en prison du catéchiste L. Hou. — Retour de Joachim Ho et de Pierre Licou, leurs vertus. — Matthieu Li-ou. — Ses travaux. — Cosme Li.

Les persécutions qui de 1810 à 1815 troublèrent les chrétientés du Kouy-tcheou, celle qui à la même époque ravagea la mission du Su-tchuen, et fit, le 14 septembre 1815, tomber la tête de son premier pasteur, Dufresse, portèrent un coup sensible à l'évangélisation. La parole de la sainte Ecriture se réalisa : *Persecutiam pastores et dispergentur oves.* Ces stations, peu nombreuses, dissiminées depuis Hin-y fou jusqu'à Mao-tien, rarement visitées par le prêtre, perdues au milieu des païens, auraient eu besoin de tranquillité et de soins attentifs et persévérants. La situation troublée du Su-tchuen, le petit nombre des missionnaires et des prêtres indigènes, les périls qui les menaçaient ne permirent ni à Escodéca [1], supérieur intérimaire, ni à l'évêque Fontana [2], ni à Pérocheau [3] son coadjuteur et son successeur, ni à leurs collaborateurs de s'occuper activement des catholiques de cette province.

Dès le 20 septembre 1815, Escodéca écrit : « Quoique fermes dans la foi, les prêtres chinois sont si épouvantés que je n'ai de nouvelles que de 4 ou 5 ; ils sont presque tous malades d'ennui ou de fatigue. »

Et ailleurs... « Ils sont si intimidés et si bien cachés que je ne sais que très peu de chose de la plupart d'entre eux et de leurs chrétiens. » L'année suivante, octobre 1816, il écrit au sujet du Kouy-tcheou [4] : « J'ai enfin reçu, après les fêtes de Pâques, des lettres des prêtres qui administrent la partie orientale de la mission, et dont plusieurs n'avaient jusque-là osé se manifester. Ils m'ont député l'un d'entr'eux pour me donner des nouvelles de leurs chrétientés et obtenir la rénovation de leurs pouvoirs et la solution de certains cas, particulièrement sur la conduite à tenir à l'égard des apostats. »

[1] Jean-Antoine Escodéca de la Boissonnade, du diocèse d'Agen, missionnaire au Su-tchuen de 1800 à 1836.

[2] Louis Fontana, du diocèse d'Ivrée, missionnaire au Su-tchuen en 1807, évêque de Sinite et Vicaire apostolique en 1818, mort le 11 juillet 1838.

[3] Jacques-Léonard Pérocheau, des Sables d'Olonne, évêque de Maxula, coadjuteur, puis Vicaire apostolique du Su-tchuen, 1818-1861.

[4] A. M.-E., vol. 440, p. 942. Lettre, aux direct. du Sém.

Si à cette époque même le supérieur de la mission se plaint de savoir peu de choses sur les prêtres et leurs stations, faut-il s'étonner qu'après un siècle, il nous soit difficile de recueillir des renseignements précis ?

A partir de 1815, jusqu'à l'arrivée d'Etienne Albrand au Kouy-tcheou en 1847, la continuation de l'histoire des chrétientés fondées à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, va donc nous demeurer à peu près inconnue.

Donnons d'abord la liste des prêtres chinois et français qui durant cette période évangélisèrent le Kouy-tcheou :

Thaddée Lieou[1],	1815-1820	Cosme Li,	1827-1831
Benoit Yang,	1820-1825	Thomas Lieou,	1830- ?
Matthieu Lieou,	1820-1838	Bertrand,	1846.
Simon Tchen,	1825-1827		

Le premier de ces prêtres, Thaddée Lieou, un futur martyr[2], baptisa à Kouy-yang une chrétienne nommée Tchou ; on conserva son souvenir à Mao-tien et à Che-tsien[3]. Alla-t-il jusqu'à Hin-y, et dans les stations qui bordent les frontières du Kouang-si ? Nous ne saurions le dire.

[1] Etranglé le 30 novembre 1823 à Ku-hien, dans le Su-tchuen.

Peut-être vint-il d'autres prêtres visiter les stations du Kouy-tcheou, au moins un. Voici les lignes d'Aloys Schotter au sujet d'un prêtre Tchang. « Une chrétienne, Ouen, née en 1819, affirme avoir été baptisée par lui à Mao-leao. C'est la seule trace que j'ai trouvée de ce prêtre dans les souvenirs des chrétiens du Kouy-tcheou : cela prouverait que, s'il y est venu, il n'y est venu qu'une fois et n'a visité que la partie de Ou-tchouan. » (*Notes* p. 655).

[2] Le voyage de Thaddée Lieou au Kouy-tcheou paraît certain ; il ne faudrait donc pas trop prendre à la lettre ces lignes écrites le 21 septembre 1821, par Mgr Fontana : « Les stations du Yun-nan et du Kouy-tcheou n'ont pas vu de prêtre depuis 8 à 10 ans à cause des dangers extraordinaires qu'on courrait dans la visite... Toutes ces chrétientés ont été visitées enfin en 1821, à part quelques-unes dans le Yun-nan. »

[3] Les deux premières familles chrétiennes de Che-tsien furent les Lu et les Chen, originaires du Kiang-si. Les Lu étaient catholiques avant leur arrivée dans ce pays, qui date de la persécution de Kia-kin, vers 1812 ou 1814. Ils cachèrent probablement leur religion, car les tombeaux de quelques membres de leur famille portent des inscriptions païennes. Les Chen embrassèrent le christianisme à la suite d'une alliance avec les Lu.

Les missionnnaires apprirent la présence des Lu à Che-tsien, par un chrétien nommé Ou qui entra dans leur pharmacie et devinant, nous ne savons à quels indices, qu'il avait affaire à des chrétiens, prononça les noms de Jésus, Marie, Joseph. L'homme à qui il parlait lui répondit : « Je comprends ce que tu dis, car notre famille suit la religion du Seigneur du Ciel. » Ces familles habitaient le faubourg de Che-tsien où aujourd'hui encore sont groupés les fidèles de cette station.

Pendant cette période, semblables à ces rafales de tempête qui ne soufflent plus qu'à intervalles éloignés avant de cesser entièrement, quelques actes isolés de persécution, viennent encore secouer la petite et faible Eglise du Kouy-tcheou. En 1817 ou 1818, André Lieou, le fils de Paulin Lieou, dont il a été question en 1812, fut saisi une seconde fois avec le chrétien Tan, mais pendant qu'on les conduisait à Tsen-y, ils précipitèrent les satellites dans une large crevasse de rochers, puis réciproquement ils brisèrent leurs chaînes à coups de pierres et prirent la fuite. Revenus de leur étonnement et sans doute de leurs craintes, les satellites remontèrent sur la route et s'élancèrent du côté où ils croyaient retrouver les fugitifs. Peine perdue, les deux prisonniers étaient déjà loin. Plus préoccupés de profiter de cet échec que de le réparer, les satellites se présentèrent chez le père d'André Lieou, qui possédait une certaine fortune, et l'obligèrent de leur verser de l'argent. Ayant réussi une première fois, ils recommencèrent et obtinrent le même résultat. A la longue, cependant, le vieillard finit par se fatiguer de ce chantage, et il donna aux siens l'ordre de s'éloigner : « Partez tous, leur dit-il, et cachez-vous, moi qui ai déjà été jugé et condamné, je resterai à la maison. » On lui obéit, et quand les soldats revinrent, réclamant la somme qu'ils croyaient facilement obtenir, Paulin Lieou refusa énergiquement : « Prenez-moi, déclara-t-il, emmenez-moi au mandarin, faites ce que vous voudrez, mais vous n'aurez plus rien de moi. » Cette fois les satellites se gardèrent bien d'insister ; comprenant que, si le mandarin connaissait leur conduite, ils seraient dans un mauvais cas, ils partirent et ne revinrent plus.

Dans une lettre en date du 29 septembre 1819, Fontana parle[1] de « quatre chrétiens conduits cette année en exil au-delà des limites de l'empire ».

En 1820 une chrétienne fut aussi exilée[2].

En 1821, eut lieu la fondation de la petite station de Fa-tche-o, dans la partie occidentale du Kouy-tcheou, près de la frontière du Yunnan.

« C'est, écrit Chauveau[3], un nommé Ou, qui la première année de Tao-kouang vint se fixer dans ces montagnes. Cet homme laborieux, réglé dans sa conduite et bon chrétien, a été béni de Dieu. Il est, tout à la fois, cultivateur, marchand de chevaux, de moutons,

[1] A. M.-E., vol. 449, p. 714.

[2] La grand'mère du futur catéchiste Thomas Licao, *A. M.-E.*, vol. 549r, p. 923.

[3] Lettre à Mgr Desflèches, 2 sept. 1847.

etc. D'autres familles sont venues se fixer au même lieu, parce que tout y est au plus bas prix possible. »

Les autres nouvelles du Kouy-tcheou en 1821 se résument en ces lignes de Fontana[1] : « Cette année on n'a visité que huit chrétientés, celles qui sont situées non loin des frontières du Su-tchuen. Il a été impossible d'aller voir les autres, à cause des difficultés et des périls qu'offrent les routes ; aussi ne compte-t-on que 444 confessions au lieu d'environ 800 que l'on avait ordinairement. »

L'évêque est encore plus bref en 1822[2] : « Les chrétiens du Kouy-tcheou ont été cette année visités par un prêtre indigène ; je n'ai pas entendu dire qu'aucune persécution se soit élevée contre eux. »

Le compte-rendu de 1823 a une note de tristesse[3] : « Les chrétiens du Kouy-tcheou diminuent, ceux qui restent sont très pauvres, obligés de travailler toute la journée pour subvenir à leurs besoins ; ils sont fort dispersés et il est difficile de leur porter les secours spirituels. Chaque année, cependant, deux prêtres vont les visiter et nous avons espoir qu'ils conserveront la foi. »

De l'année 1824, nous ne connaissons que le baptême à Hin-y fou de Sen Fa-ko, par Matthieu Lieou.

Un Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, Lions, place vers cette époque la fondation de la station de Ta-chan au sud-ouest de la province. « Le premier chrétien, dit-il[4], fut le grand-père d'un de nos prêtres indigènes, le P. Ouang *junior*. Ce vieux Ouang, de Hoang-yu-kiang, n'était pas très en règle avec l'Eglise ; il loua la montagne à des chrétiens et le poste se forma. Pan-kiang date à peu près du même temps ; le catéchiste Fou Eul-ye habitait là, c'était son terrain ; c'est pourquoi étant mort après avoir épousé quatre femmes et sans laisser d'enfants, il laissa à l'Eglise son bien, qui ne valait pas cher. Pe-ma-tong doit probablement remonter au même temps. »

L'année 1826 est marquée par la mort du catéchiste, confesseur de la foi, Laurent Hou, emprisonné depuis 1799. Pendant cette longue détention, il avait édifié tout le monde, chrétiens et païens, par sa persévérance et par sa conduite exemplaire. A ceux qui allaient lui rendre visite et s'affligeaient de ses misères prolongées, il disait : « Ne pleurez pas, car c'est la meilleure et la plus belle des choses de souffrir pour la foi. » Il n'aurait eu qu'une parole à prononcer : *Houy*, je me repens ; mais cette parole équivalait à une

[1] A. M.-E., vol. 449, p. 818. Lettre aux direct. du Sém. sept. 1821.
[2] A. M.-E., vol. 441, p. 163. Mgr Fontana aux direct., 14 sept. 1822.
[3] A. M.-E., vol. 449, p. 879. Mgr Fontana aux direct. du Sém., sept 1823.
[4] Journal de Mgr Lions, p. 365.

apostasie, il ne le voulut jamais. Sauf le manque de liberté, sa vie ne fut d'ailleurs pas très dure ; car elle demeura toujours telle que Dufresse l'avait décrite en 1810[1] : « Il n'a à souffrir d'autre peine que de ne pouvoir sortir dans la ville, ni retourner dans sa patrie. Les riches chrétiens de Tchong-king-fou lui envoyèrent l'année dernière des habits. Etant le plus ancien des prisonniers, il en est constitué le chef avec une certaine autorité sur eux, et en cette qualité il a double ration tant en riz qu'en deniers, et d'autres privilèges qui lui rendent ce séjour moins dur. Il est aimé et respecté non seulement des geôliers et satellites, mais même du mandarin préfet de la prison. Quoique confondu avec les plus grands scélérats, il se conserve sans tache. »

A ces éloges ajoutons le zèle que Laurent montra pour éclairer des lumières de la vraie foi ses compagnons de captivité; on dit qu'il en convertit trente, ce qui faisait appeler par le prêtre Tang la prison de Kouy-yang une station chrétienne *in vinculis*. A chacune de leurs visites dans la capitale du Kouy-tcheou, les prêtres chinois allaient le voir, ils le confessaient, mais ne pouvaient lui porter la sainte communion, ce qui causait de vifs regrets au captif.

Laurent Hou mourut le 2 octobre 1826. Il fut enterré aux frais d'un de ses compagnons de chaînes, Kou Tchan-gao, sur la montagne Tong-chan, au lieu appelé Ya-keou, à environ un kilomètre de Kouy-yang[2].

Son tombeau est un tumulus semi-sphérique, en terre. Sur la partie antérieure est fixée une pierre portant une inscription dont voici la traduction[3] :

Que la lumière éternelle ✝ luise pour lui.

Tombeau
Du très respectable vieillard
LAURENT HOU
érigé en l'année 6me de Tao-kouang,
9me lune, 3me jour,

[1] A. M.-E., vol. 446, p. 28.

[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 273. Pour s'y rendre on sort par la porte Lao-tong (la vieille porte orientale). On va tout droit par la route pavée de Tong-chan (montagne orientale) jusqu'au haut de la gorge. On a à droite trois sommets de montagnes, dont le premier, Tong-chan, est couronné d'une pagode ; le tombeau est à droite de la route qui va à Kouy-yang, en face de la troisième montagne, à peu près. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 354).

[3] A. M.-E., vol. 549r, p. 354.

par son pieux fils Paul,
et son neveu Pierre
qui lui rendent ce commun
hommage[1].

Les chrétiens regardent comme un saint le prisonnier de Jésus-Christ, et dans leurs maladies plusieurs vont cueillir des herbes sur sa tombe comme sur celles des martyrs, pour en faire des remèdes.

Les fidèles du Kouy-tcheou n'eurent pas pour s'édifier que les vertus de L. Hou, celles de deux anciens confesseurs de la foi, Pierre Lieou Ouen-yen et Joachim Ho Kai-tche leur furent aussi un réconfortant spectacle.

Le premier, né dans un des faubourgs de Kouy-yang en 1761, converti par Xavier Ouang, exilé en 1800, avait beaucoup souffert[2].

Domestique ou esclave d'un maître qui l'avait chargé des travaux les plus durs et les plus rebutants, qui, pour satisfaire ses caprices de cruauté, l'avait souvent frappé, parfois suspendu par les mains ou par les pieds, Pierre Lieou était tombé gravement malade. Alors, son maître l'avait chassé afin, disait-il, de ne pas nourrir une bouche inutile.

Le malheureux avait fini par trouver ailleurs un asile, et par recouvrer assez de forces pour prêcher le catholicisme et convertir quelques païens.

Revenu à Kouy-yang à une date que nous n'avons pu déterminer, il se montra envers les chrétiens d'une si admirable charité, qu'on le surnomma : « Aimant le prochain comme soi-même » ; en même temps, il se conduisait avec une rare prudence, évitant tout ce qui pouvait attirer l'attention des mandarins ou froisser les païens.

Les vertus qui brillaient le plus en lui étaient l'humilité, la simplicité, la fidélité à tous ses devoirs envers Dieu, particulièrement la ferveur dans la prière et la charité envers les pauvres, auxquels il ne manquait pas de faire l'aumône : aussi était-il aimé et vénéré des infidèles et des chrétiens.

Joachim Ho semble avoir été moins malheureux pendant son exil. En relations avec son compatriote A. Leao, qu'il retrouva là-bas, et avec un prêtre du Su-tchuen, Tchang, exilé comme lui, il fortifia sa foi par la réception des sacrements, il excita par ses vertus l'admiration des chrétiens et des païens.

[1] Voir à l'*Appendice* VII l'inscription en chinois gravée sur la tombe de B. L. Hou.

[2] Dans *Les 52 Serv. de Dieu*, 2e vol. p. 253, nous avons dit que Pierre Lieou, dénoncé en 1814, avait été exilé à cette époque. Ainsi l'affirmaient plusieurs notices biographiques. Possédant maintenant les documents originaux, nous avons pu voir

Une révolte de mahométans ayant éclatée en 1826 ou 1827, et les troupes chinoises ayant été vaincues, le chrétien avec un grand nombre de ses compagnons demanda des armes pour marcher contre les rebelles, prouvant ainsi que la foi catholique n'avait en rien diminué son patriotisme et sa fidélité à l'empereur. Il combattit avec courage, et mérita par sa conduite la remise de sa peine et la permission de retourner dans sa famille. De plus il reçut en récompense une somme de 10 taëls. Un prêtre du Su-tchuen, Benoît Yang, ajouta quelque chose à cette somme, en recommandant au chrétien d'en faire bon usage ; on dit même qu'il lui conseilla d'acheter à Kouy-yang une maison qui servirait d'église.

Que Benoît Yang ait ou non donné cet avis, ce fut l'emploi que Joachim Ho fit de l'argent qu'il possédait. Il acheta à Kouy-yang, en un lieu appelé Mao-ma-hang[1], une maison qui devint l'oratoire ordinaire des chrétiens[2]. Ho y recevait les fidèles, particulièrement les dimanches et les jours de fêtes, il présidait aux prières ; et quand il se rencontrait parmi les assistants de nouveaux adorateurs du vrai Dieu, il se faisait avec joie leur maître, s'attachant de préférence, on le remarqua plusieurs fois, à ceux qui conservaient plus précieusement la vertu de pureté. En 1836, il alla évangéliser pendant quelque temps les néophytes de Ta-pa-tien. Là, comme à Kouy-yang, sa charité, sa ferveur, son amour de la prière excitèrent l'admiration des fidèles, qui parfois se permettaient de lui dire : « En vérité, tu es un saint vivant[3]. »

Avec le souvenir de ces confesseurs de la foi, on a gardé celui de la vierge Agnès Yuen. Elle avait enseigné d'abord à Long-pin, et dans quelques stations de la préfecture de Tsen-y. Sur l'ordre du prêtre Matthieu Lieou, elle se rendit à la capitale où elle enseigna aux jeunes filles la doctrine chrétienne et les prières. Elle demeurait ordinairement dans les familles Li Yao-ye et Leao.

C'est elle qui racontait avoir entendu dire qu'à Long-pin, un enfant de deux ans, fils d'André Lieou, avait, avant de mourir, exhorté ses parents à revenir aux pratiques chrétiennes : « Le ciel est trop beau, leur aurait-il dit, l'enfer est terrible, et je souffre beaucoup en voyant que vous n'êtes pas dans le chemin du ciel. »

« Mes parents, ajoutera plus tard la sœur de cet enfant, qui

que c'était une erreur. Pierre Lieou Ouen-yen fut condamné à l'exil en 1800 et quitta Kouy-yang ce 1801.

[1] Ho demeura d'abord pendant un mois près de la porte Oui-si dans le quartier de la pagode appelée Ho-chen-miao.

[2] Cet oratoire était situé à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-Joseph la porte latérale du côté des hommes.

[3] *Les Cinquante-deux Serv. de Dieu*, vol. 2, p. 281.

raconte le même fait[1], furent très émus par cet avertissement ; personne ne douta que ces paroles n'eussent été placées par Dieu même dans la bouche d'un si petit enfant. Aussitôt mon père recommença à prier, comme il l'avait fait autrefois, et ma mère, qui était encore païenne, se fit baptiser par le prêtre Lieou. A partir de ce moment, mes parents furent bons chrétiens jusqu'à leur mort. »

Nous citons le fait sans en garantir l'authenticité ; c'est avec le même sentiment que nous relevons celui-ci :

Une vieille chrétienne, Marie Yen Man-lai étant morte en 1830 à Tin-fan, de solennelles funérailles lui furent faites par les chrétiens qui la vénéraient. Peu après, des incidents étranges se produisirent plusieurs fois, la maison de la défunte parut en feu, des globes lumineux montaient de sa tombe vers le ciel,ce qui fit donner à la montagne voisine le nom de Chen-sien-tai (monticule des saints immortels) ; enfin, par suite de ces faits, le respect pour sa mémoire fut tel, qu'en 1838, on lui éleva un tombeau[2].

Le prêtre qui visitait alors la ville de Kouy-yang et la partie méridionale du Kouy-tcheou était Matthieu Lieou ; de haute taille, de traits assez fortement accentués, il voyageait ordinairement à cheval. Après avoir achevé l'administration d'une dizaine de sous-préfectures qui formaient son district dans le Su-tchuen oriental, il partait au mois d'octobre pour le Kouy-tcheou ; il y entrait par l'est, passait à Pi-tsie hien et à Ta-tin fou, visitait Kouy-yang, allait au sud jusqu'à Hin-y fou, se rendait dans les petites stations anciennes ou nouvelles des environs[3], même à Po-jo dans la circonscription de Pou-gan, sur les bords abrupts du fleuve, au milieu d'un désert entouré de montagnes escarpées. Il procédait ainsi : deux jours à l'avance il faisait annoncer son arrivée par un fidèle discret; il entrait à la maison pendant la nuit et ne remplissait les fonctions de son ministère que les portes bien fermées ; il célébrait la messe avant le jour et repartait pendant la nuit[4]. Il revenait à Kouy-yang pour les fêtes du premier de l'an chinois, puis il repartait pour le Su-tchuen par Tcha-tso et Tsen-y, sans s'occuper du groupe de Ou-tchoan, confié à un autre prêtre chinois.

[1] A. M.-E., vol. 549r, p. 641.

[2] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 699.

[3] Jusqu'à Hoang-tsao-pa dont les premiers chrétiens furent deux frères Yu, de Koui-tin. A cette époque les chrétiens de Tsieou-pe-tchen, près de Hoang-lan, allaient avec un certain nombre d'autres à Pan-kiang, pour y recevoir les sacrements. Une fille de ce pays fut mariée à Yen, de Tien-sen-kiao, autre station inscrite sur le cahier du prêtre Matthieu Lieou en 1830. Ces Yen étaient des émigrés de Su-yang. (*Notes sur le Kouy-tcheou*, p. 683).

[4] A. M.-E., vol. 549r, p 717.

On dit que son caractère ne ressemblait pas précisément à celui de saint François de Sales. Aloys Schotter[1] qui le marque de cette note en donne pour preuve ce jugement : « J'ai connu un chrétien nommé Ouang, qui avait été employé à porter les bagages des deux Pères Matthieu et Thomas Lieou; il me dit : « J'ai accompagné les prêtres Lieou, Thomas était doux » ; ce qui veut dire, selon la tournure d'esprit chinois, Matthieu ne l'était pas. »

Ce défaut, si vraiment il l'avait, ne l'empêchait pas d'être un bon missionnaire et de travailler activement au maintien de la foi parmi ses chrétiens,et au relèvement de ceux qui avaient faibli pendant les persécutions précédentes. Il aurait voulu faire plus encore pour le Kouy-tcheou, et en 1832, il demanda à l'évêque Pérocheau la permission de rester toute l'année dans cette province, afin qu'après avoir administré les fidèles, il se consacrât aux païens. « Il serait même à souhaiter, ajoutait Voisin[2], qui rapporte ces détails, qu'un missionnaire européen pût se rendre au Kouy-tcheou. Mais ils sont trop peu nombreux au Su-tchuen, qui à lui seul offre un champ assez vaste à leur zèle. »

Matthieu Lieou était aidé à Hin-y fou[3] par le catéchiste Yang Kou-tong, qui fonda plusieurs stations entre autres celle de Pou-kong où habitaient les familles Han et Hou.

Ce catéchiste, qui était très dévoué, recevait le prêtre chez lui et fournissait à ses besoins durant tout son séjour. Il se montra aussi fort zélé pour les conversions ; on raconte même qu'ayant épousé, sans dispense, une veuve païenne, mère de quatre enfants, il répliqua au prêtre qui lui reprochait cette faute : « Comment, le Père spirituel n'est pas content, mais ce jour-là j'ai converti cinq personnes, ma femme et ses quatre enfants[4]. » La réponse n'a pas été attribuée qu'à lui seul. Parmi les autres païens qu'il convertit sans avoir de reproches à encourir, on cite Tchang San-kong qui faisait alors le métier de diseur de bonne aventure. Dès que le sorcier eut embrassé la foi, il brûla tous les livres qui servaient à ses

[1] Notes sur le Kouy-tcheou p. 665.

[2] Lettre à l'évêque d'Annecy. M. Voisin, du diocèse d'Annecy, direct. au Sém. des M.-E. en 1823, mis. au Su-tchuen 1824-1834, direct. au Sém. des M -E. 1834-1877.

[3] Ce fut Matthieu Lieou qui acheta à Hin-y fou une petite propriété composée d'une maison, d'une cour et d'un jardin, que lui vendit une famille Tchang, pour la somme de 150 taëls. Le contrat fut fait (nous ne savons en quelle année) au nom d'un chrétien Lin, qui avait sa demeure près de cette maison. (*Notes sur Hin-y fou*, par Aubry, vol. 549, p. 727.)

[4] Marié plusieurs fois, il mourut sans descendants, tué par les indigènes qui incendièrent le grenier où il était retiré avec sa famille, sur les bords du fleuve.

sortilèges et à ses mensonges. Désireux de faire partager à sa famille sa nouvelle croyance et rencontrant chez elle une assez forte opposition, il menaça de la quitter si elle ne lui obéissait pas. Par crainte, par affection et sans doute aussi par conviction, la famille finit par se rendre. Tchan San-kong conserva jusqu'à la fin sa première ferveur. « Il était, disent ceux qui le connurent[1], brave homme, habile à prêcher et se confessait souvent pendant la visite du prêtre. » Il mourut assisté par Agathe Lin, la future martyre.

Parmi les autres convertis que Matthieu Lieou baptisa dans les environs de Hin-y fou, vers 1833, on nomme un jeune homme d'une vingtaine d'années, François Ouang Yao-kong, médecin plus ou moins diseur de bonne aventure et qui plus tard devint catéchiste. Il était né à Lan-tchoan, province du Su-tchuen, de parents païens, et avait été adopté par une famille Tseou, du Hou-kouang, convertie à Long-pin par Pierre Ou. Avec sa nouvelle famille il parcourut, en mendiant et en prédisant un avenir qu'il ignorait, le Yun-nan, une partie du Tonkin, le Kouang-si, et enfin à l'âge de 20 ans, il était venu à Ma-gan-chan, demander au prêtre Matthieu Lieou de lui administrer le baptême[2].

Pendant que ce dernier travaillait dans le centre et dans le sud-ouest le prêtre Cosme Li s'occupait du groupe de Ou-tchoan. Un jour, sur la route de Mao-tien à Mao-leao il fut arrêté. « Nous récitions la prière quand nous apprîmes cette nouvelle, raconte un chrétien de Mao-tien. Aussitôt une vingtaine de jeunes gens armés de bâtons partent. Nous délivrons le prêtre et le ramenons triomphalement à Mao-tien. » Le même chrétien poursuit : « L'année suivante il fut de nouveau arrêté ; nous voilà partis plus de 40 pour le délivrer, mais les païens l'avaient si bien caché que nous ne pûmes le voir. Aussi nous les avons accusés au mandarin de Ou-tchoan, et le P. Cosme Li fut délivré, on lui rendit sa mule et les malfaiteurs furent condamnés à 40 ligatures de dommages-intérêts. »

[1] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 679.
[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 1112.

VIII

Persécution à Kouy-yang en 1834. — Courage de Pierre Lieou. — Condamnation de chrétiens à l'exil. — Martyre de Pierre Lieou.

Tel était l'état des stations du Kouy-tcheou, lorsque la persécution sévit à la capitale de la province et dans quelques chrétientés du nord en 1834. Un incident qui aurait pu être sans grande portée semble en avoir été la cause ou plus exactement l'occasion.

Un catholique, nommé Hou, mourut à l'hospice des pauvres à Kouy-yang. Les fidèles de cette ville, parmi lesquels les deux fils de Pierre Lieou, et peut-être Pierre Lieou lui-même, l'ancien condamné de 1800, allèrent réciter les prières des morts.

Pendant ce temps, le mandarin préposé à l'hospice vint avec des satellites pour honorer le défunt, selon les rites païens. Les chrétiens l'avertirent que Hou, appartenant à la religion catholique, devait être enterré avec les cérémonies de son culte. Cette observation l'irrita : « Vous autres chrétiens, s'écria-t-il, prétendez-vous donc être les maîtres ? »

Quelques jours plus tard, le grand juge, Gan[1], récemment arrivé à Kouy-yang, demanda à ce mandarin des détails sur l'hospice qu'il dirigeait. « Tout va bien, lui répondit-il, il n'y a que les chrétiens qui excitent les troubles. »

Le 11 et le 12 mars 1834, Gan fit arrêter par le sous-préfet Tchang-yn[2] une trentaine de chrétiens.

Parmi eux on cite Tang, un boucher, qui fut saisi, avec sa femme et son fils. On les enferma d'abord dans le temple Ou-hien, à l'intérieur du prétoire de la sous-préfecture. En y entrant, la femme Tang brisa avec le long tuyau de sa pipe la lampe qui brûlait devant les idoles. Furieux, le sous-préfet la fit conduire chez une koua-mei[3] ; elle n'y resta que quelques jours et fut ramenée à la prison.

Il y avait également les deux fils de Pierre Lieou et ses belles-filles. Le vieillard lui-même fut menacé de la prison, mais respectant son grand âge on le laissa libre.

[1] A. M.-E., vol. 441, p. 461. Mgr Fontana aux direct. du Sém. des M.-E., 15 sept. 1834. On l'appelle aussi Tcheou.

[2] Tchang-yn mourut misérablement. Le gouverneur l'avait envoyé avec des soldats pour réduire des rebelles du côté de Koui-tin ; au lieu de verser la solde à ses soldats, il se l'attribua. A son retour le gouverneur lui demanda de rendre des comptes. Se voyant perdu, Tchang-yn se donna la mort en avalant des feuilles d'or.

[3] Entremetteuse. (*Les 35 Vén. serv. de Dieu*, p. 431.)

Le saint homme s'inquiéta de ce qu'allaient devenir les siens ; seraient-ils assez vaillants pour supporter les tortures sans faiblir, ne dénonceraient-ils personne ? Il connaissait, pour les avoir éprouvées, les souffrances qu'enduraient les confesseurs de la foi ; plein d'énergie encore malgré ses soixante-quatorze ans, il prit une résolution héroïque :

« Je suis presque octogénaire, dit-il à sa femme, les mandarins s'emparent de nos fils et nous laissent. Je crains que nos enfants ne faiblissent ; je vais les exhorter à rester fidèles à Dieu. Les mandarins m'arrêteront peut-être. Tant mieux : je pourrai alors exhorter les captifs plus facilement et plus fréquemment. »

Redoutant plus l'apostasie de ses enfants que l'emprisonnement de son mari, l'épouse approuva cette courageuse pensée. Pierre Lieou se recommanda à Dieu, et se rendit au prétoire ; ayant été une première fois repoussé par les satellites, il usa d'un stratagème : il prit une hotte de légumes, se mêla à d'autres marchands, entra sans difficulté et alla droit à la prison. Cette fois, les satellites l'arrêtèrent et le conduisirent au sous-préfet.

Pour forcer le mandarin à le mettre au nombre des confesseurs, le vieillard fit les mêmes arguments qu'employèrent en semblables circonstances plusieurs martyrs des premiers siècles : « Si professer la religion chrétienne est un crime, disait-il, je suis coupable comme mes fils, je dois être puni comme eux ; car c'est moi qui les ai faits chrétiens, c'est moi qui les ai instruits dans notre sainte doctrine. Je suis donc le premier coupable ; frappez sur moi les premiers coups de la punition. Si je suis innocent, alors mes enfants et leurs femmes le sont aussi, et vous devez leur rendre la liberté. »

Le juge irrité l'apostropha : « Tu as déjà été exilé pour avoir désobéi à l'édit de l'empereur interdisant la religion chrétienne. L'empereur t'a rappelé, et tu oses suivre encore cette religion perverse ? »

Puis il le fit frapper de dix soufflets avec la semelle de cuir et ordonna de le reconduire en prison. Lieou s'inclina : « Merci pour un si grand bienfait », dit-il.

D'autres chrétiens, enchaînés comme lui, rendaient aussi grâces au juge. Les païens, dans l'admiration, s'écriaient : « Qui a jamais vu des captifs se réjouir et se glorifier de leurs chaînes ! »

A plusieurs reprises, le sous-préfet le fit comparaître à son tribunal et voulut le forcer à donner quelques signes d'apostasie, ne fût-ce qu'en prononçant le mot *Houy*, je me repens. Pierre Lieou refusa constamment.

Tchang-yn fit graver sur son visage huit caractères signifiant :

En flattant il trompe les jeunes gens ; par une doctrine perverse il fascine la multitude.

Excepté quatre [1], qui prononcèrent la formule d'apostasie et furent renvoyés chez eux, tous les captifs suivirent son exemple [2].

Par un sentiment d'humanité dont il faut savoir gré au mandarin, la belle-fille de Pierre Lieou, qui avait plusieurs enfants très jeunes, fut renvoyée chez elle pour prendre soin d'eux et de sa belle-mère alors fort âgée.

On transféra ensuite Pierre Lieou dans la grande prison. Traduit devant les tribunaux supérieurs du préfet, du grand juge et du gouverneur, il aurait pu sauver sa vie par une seule parole, il ne le voulut pas.

Dans son cachot avec ses compagnons, au nombre de 25 à 30, il récitait les prières à haute voix, solennellement, comme dans une église. Tous disaient gaiement : « Nous avons liberté complète pour nos prières, nous ne risquons plus d'être emprisonnés. »

Le mandarin leur ayant défendu de prier, ils ne crurent pas devoir obéir ; on les sépara, ils prièrent quand même à haute voix.

Le jugement, dont nous ne connaissons que les conclusions, les condamna tous à l'exil, excepté Pierre Lieou.

Voici les noms que nous avons pu recueillir [3] :

Tchang Eul-kong,
Lieou Eul-che [4],
Ouang Cheou,
Tchang Tsong-ti,
Ou Lao-lou,
Ouang Kong,
Tang Hia-tse,
Tchao Eul-kong [5],
Li Lao-san,
Lieou Lao-yao,
Ouang Kan-sen [6],
Tcheou Pe-ti [7],
Tang Kong,
Gni Che-pao,
Tang Lao-san,
Yang Lao-san,
Hou Man-ye [8]
Tang-lai et son fils,
Tcheou Eul-kong,
Kou Miao-tse,

[1] Parmi lesquels on cite une sœur de Laurent Ouang, avec son fils âgé de onze ans.

[2] D'aucuns cependant affirment qu'on les traîna de force sur la croix. *A. M.-E.*, vol. 549p, p. 532.

[3] A. M.-E., vol. 549r, p. 299 et 2430.

[4] Second fils de Pierre Lieou, il mourut près de Che-pin hien.

[5] Revint de l'exil vers 1852, ayant été gracié pour avoir combattu le rebelle mahométan Tchang Ke-eul.

[6] Revint de l'exil, gracié pour avoir combattu le rebelle mahométan Tchang Ke-eul. Il mourut à Kouy-yang après avoir reçu les derniers sacrements des mains de Mgr Albrand. Il se nommait Charles, il était né à Long-pin, il était fils du chrétien Oueng Mang-kong qui avait été exilé à Tchen-gan, où il mourut ainsi que sa femme.

[7] Revint de l'exil avec Ouang Kan-sen.

[8] Mort en route.

Yao San-koui[1],
Paul Kou Ta-ye[2],
Tchang Tchong-ti,
Tchou Jen-koui[3]

Lieou Ta-mang, belle-fille de Pierre Lieou.

Tous furent exilés au Lan-lou. Un autre, Tchao Eul-kong, fut exilé à Y-li.

N'entendant pas son nom parmi ceux des condamnés, Pierre Lieou se demanda s'il allait demeurer en prison ou subir quelqu'autre peine, et faisant allusion à son premier exil, il dit au mandarin : « Je sais le chemin, je pourrais les conduire. » Jouant sur les mots, le juge répondit : « Tu iras par la voie Lan-lou », ce qui signifie par la voie du supplice ou par la route du midi.

Le vieillard ne se trompa pas sur le sens de cette parole. Il comprit qu'il allait être condamné, et en effet, on porta contre lui une sentence de mort, en la motivant sur ce qu'il était coupable de récidive, puisqu'il avait déjà subi une première condamnation.

Les exilés partirent bientôt pour le lieu de leur relégation, les femmes de Hou Man-ye, Tchang Tchong-ti, Tang Lao-san obtinrent de suivre leur mari[4]. Au moment de leur départ, marqués au visage des caractères qui révélaient leur crime de chrétiens, revêtus de la camisole rouge, déjà en ordre de marche, et n'attendant plus pour s'éloigner qu'un dernier commandement, les exilés virent arriver Pierre Lieou. Le mandarin venait de le faire appeler; il l'engagea fortement à abandonner sa foi ; au lieu de répondre, le vieillard se tourna vers les captifs et les exhorta à supporter courageusement leur peine pour l'amour de Dieu[5].

La parole du vaillant chrétien avait d'autant plus de poids que son second fils et la femme de celui-ci se trouvaient parmi les condamnés ; l'aîné, alors malade, était resté en prison, où il devait mourir peu de temps après le martyre de son père[6].

Voyant ses efforts inutiles, le mandarin donna à la colonne des exilés l'ordre de partir et aux satellites celui de reconduire Pierre Lieou en prison. Le vieillard y devait rester plusieurs mois encore, chargé de

[1] Mourut noyé dans le fleuve peu après son départ.

[2] Fils de Kou San-kong.

[3] Fils de Grégoire Tchou Yao-kong, confesseur de la foi ; on avait trouvé chez lui une lettre où il était parlé d'un « lin-mou », père spirituel, ce qui avait beaucoup intrigué le mandarin. Tchou s'en tira en disant que c'était son ange gardien.

[4] A. M.-E., vol. 549r p. 1073.

[5] Il y a deux versions à ce sujet : la première telle que nous la donnons ; la seconde qui fait partir les exilés après la mort de Pierre Lieou.

[6] A. M.-E., vol. 449, p. 1297, Mgr Pérocheau aux direct. du Sém. des M.-E., 22 sept. 1834.

fers, mais toujours calme, heureux malgré ses souffrances, s'efforçant de consoler ses compagnons par le récit de la passion du Sauveur.

Un jour, Kou Tchan-gao, le vieux prisonnier, vit aux pieds de Lieou comme une voile blanche, et s'étant baissé pour la ramasser, il ne la trouva plus ; interprétant cette sorte de vision, il dit à son compagnon : « C'est un signe que ton jour est venu ! tiens-toi prêt et courage ; espère en Dieu, et qu'aucun signe de tristesse n'assombrisse ton front. »

Le lendemain, la sentence définitive arriva de Pékin ; l'empereur avait ratifié le jugement des magistrats de Kouy-yang, et Pierre Lieou était condamné à la strangulation. Kou Tchan-gao voulut lui offrir un beau cercueil, Pierre le remercia, lui disant [1] : « Je veux seulement le cercueil des coupables, celui que le prétoire fournit, ce sera plus noble pour moi et plus glorieux devant Dieu. »

Le 17 mai 1834 fut le jour du triomphe définitif de Pierre Lieou. Le captif fut conduit au champ ordinaire d'exécution, Kiao-tchang-pa. Il suivit le conseil que Kou Tchan-gao lui avait donné et montra, en allant à la mort, un visage joyeux.

Trois mandarins, le préfet, le sous-préfet et l'assesseur du préfet présidèrent à son exécution.

Arrivé au lieu de supplice, le martyr se tourna vers les bourreaux. « Attendez, s'il vous plaît, quelques instants, leur dit-il, et laissez-moi prier. »

Il fit le signe de la croix, recommanda son âme à Dieu, et ajouta avec le plus grand calme : « J'ai fini ma prière, étendez la main, et faites promptement ce qu'on vous a dit de faire. »

Les bourreaux lui mirent un bâillon [2], serrèrent la corde, et au premier effort, le martyr entra en possession de la couronne céleste, récompense de son courage.

« Au même moment, raconte un des témoins juridiques, un globe de feu fit le tour du lieu du supplice, s'arrêta un instant sur la tête du martyr et remonta droit au ciel. Les bourreaux poussèrent des cris d'admiration, et les assistants racontèrent ce prodige. Je ne l'ai pas vu, car j'étais trop indigne, à cause de mes péchés, de jouir d'un tel spectacle ; mais durant toute la journée, on en a beaucoup parlé dans la ville. Seulement pendant que les autres apercevaient le globe de feu, je vis près du martyr un jeune homme vêtu de blanc, il mouilla

[1] A. M.-E., vol. 549P p. 533.

[2] Ce petit bâillon est conservé à la Salle des Martyrs du Séminaire Missions-Etrangères : voir à l'*Appendice* IX la description de cet objet, l'inscription gravée en chinois sur le tombeau du B. Pierre Lieou, et X la place de son tombeau.

la manche de son vêtement avec de la salive, enleva le sang qui coulait sur la poitrine de Pierre Lieou, et je l'entendis qui disait : « Vénérable veillard, tu aimes la pureté, laisse-moi essuyer ta poitrine. »

« Les habits de ce jeune homme ressemblaient aux vêtements d'été des personnes riches. Je crus d'abord que c'était un chrétien d'une autre province. Mais les manches de son habit étaient plus larges que des manches ordinaires. Tous les assistants ont vu ce jeune homme, mais ni eux, ni moi, n'ayant jamais su qui il était, nous avons cru que c'était un ange envoyé par Dieu [1]. »

Le corps du supplicié, exposé pendant un jour et demi, fut trouvé après ce laps de temps aussi flexible que pendant la vie.

Le mandarin lui-même, témoin du prodige, ne pouvait revenir de son étonnement et répétait : « Il est bien vrai, cet homme est comme s'il n'était pas mort ; oui, en vérité, c'est en cet homme une chose très admirable. »

Quant au bourreau, il allait jusqu'à dire : « Vraiment, cette religion chrétienne est une bonne religion. »

Après la mort du confesseur de la foi, les fidèles prirent l'habitude de le désigner sous le nom de saint Pierre Lieou.

Souvent ils visitent sa tombe, ils cueillent les herbes qui croissent à l'entour et les emploient comme remèdes.

D'autres s'adressent plus directement à lui :

« Dans deux maladies, raconte un témoin juridique, j'ai invoqué le serviteur de Dieu, et deux fois j'ai été guéri. J'ignore si d'autres chrétiens malades l'ont imploré, personne ne m'avait conseillé de m'adresser à lui ; je l'ai fait de ma propre inspiration ; j'ai été exaucé ; à la vérité, mes maladies n'étaient pas graves, mais sans le secours de Dieu obtenu par l'intercession de Pierre Lieou, je n'aurais pas été subitement guéri. »

Sa femme se montrait inconsolable. Quelqu'un eut la pensée de lui apporter le morceau de bois que l'on avait attaché comme une sorte de frein dans la bouche de son mari ; ce souvenir fut pour la malheureuse une consolation.

En 1867, le 12 février, l'évêque Faurie fit la visite canonique du tombeau de Pierre Lieou. Il était accompagné d'un missionnaire,

[1] On trouve des détails sur le martyre du B. Pierre Lieou dans *A. M.-E.*, vol. 441, p. 441, M. Ponsot à M. Legrégeois, 10 septembre 1834 ; vol. 441, p. 466, M. Verrolles aux directeurs du Séminaire des M.-E., Ho-tcheou, 17 septembre 1834 ; vol. 441, p. 475, le P. Lieou à Mgr Pérocheau, 11 août 1834 ; vol 441, p. 477 ; Mgr Pérocheau aux direct. du Sém. des M.-E., 21 septembre 1834 ; vol. 441, p. 513, Mgr Fontana aux direct. du Sém., des M.-E., 16 septembre 1835.

Guichard, de Thomas Liao Eul-kong et de cinq autres catéchistes et de quelques chrétiens. Le tombeau se trouve au nord de Kouy-yang ; pour s'y rendre on sort par la porte Lou-kouan, on prend la route de Tsen-y ; au delà des faubourgs on passe un petit pont, et à cent mètres au delà on entre à gauche dans un jardin ; on longe le tombeau de Joseph Tchang Ta-pong, et à une centaine de mètres dans le jardin même que cultivait Pierre Lieou, s'élève le modeste monument [1]. Il a la forme, très usitée en Chine, d'un tertre de gazon semi-sphérique ; sur le devant s'élève une pierre haute de trois coudées, large d'une coudée trois pouces, dont la façade est tournée du côté de Kouy-yang, elle porte cette inscription gravée :

Que la lumière éternelle † luise pour lui.

Tombeau de notre respectable défunt PIERRE LIEOU,
né en l'année Ken-chen [2], le 13e jour de la 12e lune ;
tué en l'année Kia-ou [3], le 9e jour de la 4e lune ;
érigé par ses pieux fils, Kai-tai et Kai-tchouen,
et ses petits-fils Ki-kin et Ki-gai.

Le martyr, déclaré Vénérable par Grégoire XVI, le 9 juillet 1843, a été béatifié par Léon XIII le 27 mai 1900.

Aux confesseurs de la foi de Kouy-yang, il faudrait joindre ceux de Tsen-y qui furent condamnés à l'exil. Malheureusement nous ignorons les actes de leur procès, nous n'avons pu relever que le nom de Tchen Eul-ye exilé à Tong-jen.

Les chrétiens du Kouy-tcheou et en particulier ceux de Kouy-yang ne semblent pas avoir été trop effrayés par ces condamnations, comme le prouve cette lettre de Fontana [5] :

« Les enfants et les femmes qui n'ont pu obtenir de partager l'exil de leurs pères et de leurs époux, de retour dans leur pays, n'ont pas craint de réciter leurs prières à haute voix, même dans la ville capitale de la province, et ils persévèrent ainsi dans leurs pieux exercices sans être molestés par les satellites, non plus que par les

[1] Dans un endroit appelé Si-kio-tang.

[2] C'est-à-dire la 25e année de l'Empereur Kien-long (16 janvier 1761).

[3] C'est-à-dire la 14e année de l'Empereur Tao-kouang (17 mai 1834).

[4] Cette inscription fut placée par Mathieu Lieou, qui à la fin, selon la coutume, ajouta les noms des fils et des petits-fils du défunt.

Voir à l'*Appendice VIII*, le texte chinois.

[5] *A. P. F.* vol. 9, p. 449. Lettre de Mgr Fontana aux direct. du Sém., 16 sept. 1835. A. M.-E., vol. 549, p. 662.

autres païens ; aussi ont-ils pu recevoir cette année la visite et les consolations d'un prêtre. Tous les ans quelques infidèles se convertissent et reçoivent le saint baptême ; mais ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'on a pu visiter les chrétiens qui se trouvent à l'extrémité de la province, parce que le pays est infesté par des bandes de voleurs. Un de nos prêtres ayant eu le malheur de tomber entre les mains de ces brigands, ils l'ont accablé de coups et ne l'ont relâché, avec ses compagnons de voyage, qu'après leur avoir enlevé tout leur argent. »

On raconte que, pendant cette persécution, une dizaine de chrétiens de Kouy-yang, ayant à leur tête Thomas Liao, allèrent célébrer la fête de l'Ascension dans une grotte de la montagne Lo, à 2 li de la ville [1]. Ils chantèrent leurs prières en toute liberté, sûrs de ne pas être entendus par les païens et heureux de prouver à Dieu leurs sentiments de foi et de piété.

IX

Mathieu Licou cesse de visiter le Kouy-tcheou. — Persécution de 1839. — Arrestation et interrogatoire de Joachim Ho Kai-tche. — Son martyre. — Ses reliques. — Kou Tchan-gao condamné à l'exil. — Sa mort. — Bertrand au Kouy-tcheou. — Les Jouan.

Matthieu Lieou cessa de visiter le Kouy-tcheou en 1837 ou 1838 [2] ; il eut, croyons-nous, sans cependant l'affirmer, pour successeur Thomas Lieou, qui depuis 1830 visitait les stations du nord-est de la province, et ne nous a laissé aucun renseignement sur ses travaux.

Le Kouy-tcheou fut troublé par la persécution en 1839. A ce moment il y avait dans un certain nombre de provinces de Chine une recrudescence d'hostilité contre le christianisme. Un petit incident, comme il en arrive journellement dans la vie chinoise, déchaîna la tempête sur la mission.

Les chrétiens de Kouy-yang élevèrent un mur pour séparer leur oratoire du jardin d'un païen nommé Lieou, et en travaillant ils abat-

[1] Voici une note d'Aloys Schotter au sujet de cette grotte qu'il visita en 1890 : « C'est la Yang-pi-tong ou Ouang Yang-pi-tong (en souvenir d'un Ouang qui l'aurait habité). Elle est placée dans la montagne Lo, du côté du Tchao-pi-chan. En sortant du Sin-tong-men, on rencontre à mi-hauteur deux petites cavernes pas profondes ; la troisième un peu plus loin, à 5 ou 6 mètres, c'est probablement celle-là. » (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1295.

[2] Il devint procureur de la mission à Tchong-kin.

tirent un arbre planté dans sa propriété. Le tout était facilement réparable ; mais Lieou ne voulut accepter ni explications, ni dommages-intérêts ; il se mit à injurier les chrétiens, les maltraita, puis à la tête de plusieurs de ses parents et de ses amis, il envahit l'oratoire, le pilla, enlevant ornements, croix, images, chandeliers, et alla porter plainte au sous-préfet contre les chrétiens.

Le mandarin devina tout de suite que cette affaire pouvait devenir grave, et, animé de sentiments bienveillants, il refusa de recevoir l'accusation. D'autre part, les néophytes, qui craignaient d'offrir prétexte à un procès de religion, en traduisant devant les tribunaux ceux qui les avaient insultés et frappés, essayèrent d'entrer en composition.

L'entente parut s'établir : les païens firent des excuses et rendirent ce qu'ils avaient pris ; il ne restait plus qu'un crucifix qu'ils voulaient garder. Une des vierges de la chrétienté, ayant insisté inutilement pour qu'on le lui remît, l'envoya réclamer par quelques vieilles femmes. Celles-ci, n'obtenant rien, injurièrent Lieou. La chose n'aurait sans doute amené aucune conséquence bien fâcheuse, si, dans la maison du païen, il n'y avait eu un mort, que Lieou accusa les femmes d'avoir maudit. Maudire un mort est, en Chine, un crime très grave ; il fut dénoncé au sous-préfet qui fit arrêter Joachim Ho Kai-tche, Cécile Ouang Tchou-tche et plusieurs autres chrétiens, parmi lesquels il y avait des parents des confesseurs de la foi de 1834.

Les accusés racontèrent les faits tels qu'ils s'étaient passés, et le magistrat, loin de les blâmer, adressa des reproches au païen.

Mais quelques barres d'argent, données à propos par ce dernier, changèrent les dispositions du juge, qui interrogea Joachim Ho sur sa religion : « Tu dois savoir, lui dit-il, que je ne veux pas m'occuper davantage de ton affaire avec Lieou, je te demande seulement d'abjurer. »

Le serviteur de Dieu refusa.

Le mandarin lui ordonna de lui livrer celui qu'il appelait le chef des chrétiens, le prêtre Lieou, dont il avait appris le récent passage à Kouy-yang.

« Où voulez-vous que je le trouve ? » répliqua l'accusé.

Le juge revint aux questions religieuses : « Te repens-tu d'être chrétien ? demanda-t-il, voyons, dis que tu te repens. — Non », répondit Joachim Ho.

L'interrogatoire dura quelque temps, puis le mandarin, se voyant impuissant, fit jeter le chrétien en prison. Le confesseur de Jésus-Christ essaya d'être le soutien de ses frères. Hélas ! il n'y réussit que fort médiocrement, sur une trentaine de chrétiens ou de chré-

tiennes emprisonnés, nous en connaissons 26 qui apostasièrent. Voici leurs noms[1] :

Pen Lao-ta,		Leao Hia-che,
Pen Ouang-che,	58 ans.	Leao Lao-ta,
Tcheou Eul-li,	17 »	Tcheou Houi-hong,
Tcheou San-li,	13 »	Lieou Lao-gan,
Tcheou Chao-che,	48 »	Ouang Tchang-sen,
Tchou Fei-chè,	58 »	Leao Cheou-tchang,
Tchou Siu-che,	35 »	Ouang Lieou-che,
Ouang Hoang-che,	68 »	Tcheou Ouang-che,
Li Leou-che,	58 »	Ni Yun-che,
Ouang Hi-che,	28 »	Lieou Su-che,
Yun Tchang-che,	70 »	Ouang Lo-che,
Kou Ouang-che,	31 »	Leao Siu-che,
Kou U-hoa,	11 »	
Li Ouang-che,	70 »	

Nous ne savons d'ailleurs aucun détail sur les menaces ou les souffrances qui les firent reculer.

Quatre prisonniers subirent courageusement le supplice des soufflets : Ho Kai-tche, Tchang Yao-ti, et deux femmes : la vierge Marthe Ouang et Ouang Chouang-mei.

Ho Kai-tche en reçut quarante ; ses dents brisées et son visage en sang témoignèrent assez de la douleur qu'il dut endurer. Après cette torture, il fut transféré dans la grande prison, et ne fut plus appelé devant le sous-préfet. Son internement dans ce cachot suffit à avertir Joachim Ho que la peine de mort était décrétée contre lui ; s'il en éprouva quelque émotion, ce fut une émotion joyeuse[2].

Il eut cependant à comparaître successivement devant les trois magistrats supérieurs : le préfet, le grand juge criminel et le gouverneur. Tous l'interrogèrent sur sa foi, l'engagèrent à l'apostasie et lui firent cette question : « Te repens-tu ? »

A tous, le prisonnier fit la même réponse : « Je ne me repens pas. » « S'il eût dit : Je me repens, fait observer un des témoins juridiques, il eût certainement été relâché. » Pendant ce temps, sa sentence de mort portée à Pékin par un courrier extraordinaire revenait à Kouy-yang, elle fut exécutée immédiatement.

[1] A. M.-E., vol. 549r, p. 2433.

[2] Quelques jours avant sa mort Joachim donna ses lunettes à Paulin Lieou, de Long-pin : « Sous peu, lui dit-il, je mourrai et n'en aurai plus besoin. » Paulin conserva précieusement ce souvenir qu'il considérait comme une relique, il ne s'en servait que pour lire les livres de prières et de doctrine.

Ho marcha au supplice le 1er juillet 1839[1], conduit par trois mandarins : le préfet, le sous-préfet et un chef militaire.

Ses mains étaient liées derrière le dos, sa bouche bâillonnée par un gros et court bâton ; à ses épaules était suspendue une planchette portant ces mots : « Ho Kai-tche, de la religion perverse du Christ, condamné à être étranglé » ; ses traits et son regard brillants exprimaient son bonheur de donner sa vie pour Dieu.

Il sortit de la ville par la porte Lou-koan pour gagner le lieu d'exécution Kiao-tchang-pa. Des parents et des amis lui offrirent un peu de vin, il refusa d'un mouvement de tête. Entre la ville et le lieu du supplice, la route gravit une petite colline ; à mi-côte les condamnés s'arrêtent ordinairement pour se reposer de la fatigue de leur marche, ou pour prendre le temps de dominer l'émotion qui les saisit à l'approche de la mort. Le confesseur ne s'arrêta point, et des fidèles, montés sur les remparts de Kouy-yang, le virent au contraire hâter ses pas.

Arrivé au Kiao-tchang-pa, il salua les bourreaux : « Faites vite votre œuvre », leur dit-il.

Et il s'étendit sur la croix[2] où les soldats l'attachèrent après l'avoir dépouillé de sa robe ; il fut rapidement étranglé.

Au moment précis du supplice, plusieurs assistants virent un globe de feu descendre sur le martyr ; les chrétiens, parmi lesquels Li San-hai et Tcheou Yao-niang, interprétèrent immédiatement ce prodige en sa faveur :

« C'est la couronne de gloire que la Sainte Vierge lui apporte », dirent-ils.

Les païens s'étonnèrent aussi, murmurant entre eux :

« Que pensez-vous de cet homme pour qui de tels prodiges arrivent ? »

L'étonnement fut encore plus grand, quand, plusieurs heures après sa mort, on constata, en le descendant de la croix, la souplesse du cadavre.

Pen Lao-ta, Catherine Li San-lai, la mère de Jean Kou, Marie Tchang se rendirent au lieu de l'exécution et demandèrent la permission d'ensevelir le corps du supplicié. Le petit mandarin auquel ils s'adressèrent répondit : « L'ordre de l'empereur a été obéi, la loi ne revendique aucun droit sur le défunt, emportez-le et disposez-en à votre gré. » Les chrétiens, Kou Tchan-gao en tête, se cotisèrent pour acheter un cercueil, donnèrent des vêtements en échange des habits du martyre qu'ils se partagèrent comme des re-

[1] Selon d'autres le 9 juillet, mais cette dernière date paraît erronée.

[2] Sorte de croix de Saint André.

liques, ils lavèrent le corps, rasèrent la tête et le visage, récitèrent une partie de l'office des défunts et allèrent enterrer les précieux restes en un lieu appelé Ouang-tchen-po, à gauche de la route qui conduit à Tsen-y, à environ 2 li de Kouy-yang, au delà et à 50 pas des tombeaux de Joseph Tchang Ta-pong et de Pierre Lieou. Un an plus tard, un des neveux du martyr lui éleva un tombeau, c'est une petite construction de forme ronde, en pierres, haute de 1m60 environ ; l'inscription est tournée vers Kouy-yang, en voici la traduction[1] :

Que la lumière éternelle † luise pour lui.

Tombeau du très respectable JOACHIM HO KAI-TCHE,
martyrisé sous la dynastie Tsin.
Né la 47e année de l'empereur Kien-long 6e lune, 25e jour.
Mort sous Tao-kouang, 19e année, 5e lune, 21e jour.
Son pieux neveu, Ho Hin-min, lui a élevé ce tombeau.

Cette mort, si manifestement soufferte pour la foi de Jésus-Christ, rehaussa encore l'estime et l'admiration que l'on concevait de Joachim ; beaucoup de fidèles allèrent prier à son tombeau ; plusieurs malades cueillirent des herbes qui entouraient sa tombe, en firent des remèdes, et furent guéris.

Pierre Sie Eul-ye, pharmacien, âgé de 42 ans, a raconté ce fait qui lui était personnel :

« J'ai une dévotion particulière à Joachim Ho, car, par son intercession, j'ai obtenu des grâces spéciales. Je fus attaqué de la maladie appelée ho-tchen, que les Européens nomment *miserere*, je souffrai beaucoup ; le catéchiste Li Yao-ye alla deux fois au tombeau du martyr ; il cueillit des herbes avec lesquelles il fit une infusion que je bus. Aussitôt une transpiration abondante se déclara, et je fus guéri. J'ai toujours cru et je crois encore que je dois ma guérison à l'intercession du Vénérable[2]. Le médecin Philippe Lieou San-pe déclare que ma guérison est miraculeuse. »

Marie Lieou a fait en ces termes le récit de la guérison d'une de ses sœurs :

« Ma sœur Agathe était malade de la peste (han-ki) depuis sept ou huit jours, elle ne se levait pas et avait inutilement consulté plusieurs médecins. Après l'avoir administrée, l'évêque Albrand lui conseilla de demander sa guérison à Joachim Ho, et de prendre

[1] Journal de la mission du Kouy-tcheou, 24 février 1867, A. M.-E., vol. 549p, p. 582. Autour de ces tombeaux il y a aujourd'hui des tombes nombreuses d'adultes et d'enfants, parce que les chrétiens aiment à être enterrés près des martyrs.

[2] Voir à l'*Appendice* IX l'inscription en chinois gravée sur le tombeau de Ho.

[3] A cette époque J. Ho, déclaré Bienheureux le 27 mai 1900, n'avait que le titre de Vénérable.

une infusion d'herbes arrachées sur son tombeau, lui promettant de célébrer la messe à son intention. Ma sœur obéit ; deux ou trois jours après, elle était radicalement guérie. Plus tard, le mari de ma sœur, Pierre Sie Eul-ye, tomba gravement malade ; j'ai oublié la nature de sa maladie, mais je sais qu'un catéchiste envoya chercher des herbes sur le tombeau du confesseur, en fit boire une infusion à mon beau-frère, qui recouvra rapidement la santé et ne fut jamais atteint de cette même maladie. »

Un certain Tou, en 1848, à l'époque d'une nouvelle persécution au Kouy-tcheou, venant du Su-tchuen, s'arrêta pour prier au tombeau de Joachim Ho. Là il vit apparaître un homme vêtu d'habits rouges, qui lui dit : « Ne vous préoccupez pas des troubles actuels, je vous invite à venir avec moi. — Qui êtes-vous ? lui demanda Tou. — Je suis Ho Kai-tche et je veux que vous veniez avec moi. » Tou ne comprit pas et repartit.

Quelques heures après, à peine arrivé à Kouy-yang, il mourut.

La confiance dans la sainteté du martyr ne se rencontra pas uniquement chez ses compatriotes, et plus tard on vit le premier Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, Albrand, aller se prosterner sur son tombeau.

En 1852, le 6 septembre, il fit exhumer ses restes dont il envoya la plus grande partie au Séminaire des Missions-Etrangères.

Aux ossements, Albrand joignit quelques-uns des habits qu'avait portés J. Ho, ainsi que des lambeaux de vêtements trouvés dans son cerceuil[1] ; il conserva pour lui trois ossements, l'*humérus*, le *radius* et le *cubitus* du bras droit et les déposa dans sa chambre où ils restèrent jusqu'en 1869. A cette époque, pour obéir aux prescriptions canoniques, Faurie les fit placer dans un tombeau et jugea bon de les mettre dans celui d'Albrand[2].

Le chrétien Tchang Yao-ti et les chrétiennes Marthe Ouang et Ouang Chouang-mei, qui seuls persévérèrent dans la profession de leur foi, mais qui n'étaient pas récidifs, furent condamnés à l'exil pertuel en Tartarie.

Le 21 octobre 1839, on les vit traverser Tchen-tou, la capitale de

[1] « Nous joignons au précieux corps : 1° un vieux feutre, 2° une paire de culottes, 3° une vieille ceinture, tous objets à l'usage du Vénérable avant sa mort ; 4° quelques lambeaux de vêtements avec lesquels il avait été enseveli et que nous avons trouvés dans son tombeau. Ces quatre objets forment un quatrième paquet enveloppé et scellé comme les précédents, c'est-à-dire comme les trois autres qui contiennent les ossements. » (*Salle des Martyrs*, vol. 3, p. 32.)

[2] Voir à l'*Appendice* IX les pièces concernant ces reliques, leur description et leur translation, et X la place du tombeau.

la province du Su-tchuen. « Un prêtre indigène, écrit Pérocheau [1], entendit leur confession dans une auberge, il aurait même pu leur porter la sainte communion s'il avait été averti un peu plus tôt. En donnant quelqu'argent aux soldats, leurs amis et leurs parents ont pu aller les voir et parler avec eux. »

Ceux qui moins courageux que les confesseurs avaient prononcé certaines paroles d'apostasie simulée, et ceux que l'on avait portés de force sur la croix [2], regagnèrent leur demeure, mais le dimanche suivant, ils se rendirent à l'assemblée des chrétiens et demandèrent publiquement pardon de leur faiblesse [3].

Dans les cachots de Kouy-yang, il ne restait plus qu'un prisonnier chrétien, mais il y était depuis 29 ans, puisque sa détention datait de 1811 : c'était Kou Tchan-gao. Il avait vu passer tous les confesseurs de la foi, tous les apostats, les exilés, les martyrs, il avait été le compagnon de chaînes de Joseph Tchang Ta-pong, de Pierre Lieou, de Joachim Ho, et il restait toujours captif. Deux fois on le conduisit au lieu du supplice, mais c'était pour l'effrayer et lui arracher une parole d'apostasie qu'il refusa de prononcer.

Un jour, un magistrat le fit venir chez lui et l'exhorta fortement à renoncer au christianisme : « Voulez-vous enfin, lui dit-il, abandonner cette religion, je vous aimerai ; cessez d'être chrétien et aussitôt je vous renverrai libre. — Jamais, jamais, répondit le courageux confesseur de la foi, dix mille fois jamais [4]. »

Le prisonnier recevait chaque jour un demi-litre de riz décortiqué [5]. Il porta pendant longtemps des chaînes assez lourdes. Sa politesse, sa prudence et ses autres qualités finirent par lui acquérir l'estime de ses gardiens, et il obtint certaines prérogatives, comme celle de cuire le riz des prisonniers, il avait même une chambrette pour y prier. Il usa toujours de cette faveur pour le bien de ses compagnons de captivité.

On raconte que dans sa prison il écrivit un distique dont le sens était : « Je vous engage à ne pas venir ici. Vous dites : je veux venir pour voir un ciel serein. » Ces dernières paroles étaient une ironie à l'adresse d'un des magistrats de Kouy-yang, qui détestait les

[1] A. M.-E., vol. 441, p. 869.

[2] Parmi ces derniers on cite un aveugle Thomas Liao Hia-tse (*A. M.-E.*, vol. 549P, p. 493, il était le neveu de Marthe Ouang condamnée à l'exil. (*A. M.-E.*, vol. 549P, p. 923). La mère de Thomas apostasia. A. M.-E., vol. 549P, p. 923.

[3] A. M.-E., vol. 549P, p. 490.

[4] A. M.-E., vol. 549P, p. 490.

[5] D'après des renseignements donnés par un chrétien, il recevait un demi *chen* : le *chen* est la dixième partie du *teou*, qui est la dixième partie du *tan*. Or à Kouy-yang le *tan* équivaut environ à 100 litres.

chrétiens et dont le visage dès qu'il les apercevait, était bouleversé par la colère[1].

En 1841 ou 1842, sa condamnation à la prison perpétuelle fut changée en la peine de l'exil dans la ville de Yao-pin, province du Kouang-tong. En apprenant cette nouvelle il s'écria[2] : « Maintenant je commence à être soldat de Jésus-Christ. » Il avait alors près de 70 ans.

On dit[3], qu'au jour de son départ, arrivé au milieu de la ville de Kouy-yang, entouré de chrétiens et de païens, il s'écria : « Je rends grâces à Dieu, je rends grâces à Dieu. Enfermé dans une prison depuis plus de trente ans, je n'ai pu apercevoir le ciel, aujourd'hui je le vois, je le vois, il m'est déjà presque donné de contempler le Seigneur du Ciel ; je rends grâces à Dieu de mon exil, je pars pour le Kouang-tong, mon Dieu, merci. »

Il sortit de Kouy-yang par la porte Ta-la ; à ce moment, les vingt chrétiens qui l'avaient accompagné se prosternèrent solennellement devant lui, et en pleurant lui firent leurs adieux. Il leur répondit ces pieuses paroles : « Soyez fervents, servez Dieu comme il faut ; travaillez au salut de votre âme. »

En route il fut dépouillé par les voleurs et arriva à Yao-pin absolument sans ressources. Il réussit à emprunter un peu d'argent, se mit aussitôt à vendre des remèdes, et sut s'attirer l'estime des satellites qui le laissaient facilement sortir de la ville. Deux fois il put aller dans une station chrétienne éloignée de neuf lieues, à l'époque où un prêtre la visitait, afin d'y recevoir les sacrements. A plusieurs reprises le mandarin l'engagea à l'apostasie[4] : « Si j'avais voulu renier mon Dieu, lui répondit le confesseur de la foi, je ne serais pas ici. » Loin d'abandonner la religion chrétienne, il aimait à en parler souvent, et il pressait ses amis de l'embrasser.

Un jour, en 1844, un de ces derniers allant le voir le trouva mort sur son lit. Il obtint du mandarin la permission de le faire enterrer et il lui éleva un tombeau marqué d'une simple pierre. C'est lui qui affirma plus tard, que deux jours après le trépas, le corps de Kou Tchan-gao était encore aussi souple que durant la vie[5].

Durant cette période, les prêtres chinois qui parcourent le Kouy-tcheou sont à peu près muets sur leurs travaux.

Des chrétientés du groupe de Ou-tchoan, nous ne connaissons que

[1] A. M.-E., vol. 549p, p. 1118.
[2] A. M.-E., vol. 549p, p. 923.
[3] A. M.-E., vol. 549p, p. 448.
[4] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 615.
[5] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 615.

de rares détails, par exemple le baptême d'un Sie à Mao-tien; ce néophyte était originaire de Lan-tchouang, qu'il quitta en 1834; il exerça le métier de teinturier à Mao-men, avant de se fixer à Mao-tien et de s'allier aux chrétiens; les débuts de la station de Tchen-gantcheou, fondée par une famille Fan exilée en 1814. Cette famille, alliée aux Ouang, fabriquait des vases en cuir durci, ce qui lui fit donner le nom de Fan Pi-piao ; cette station dura jusqu'en 1860. A cette époque les Fan émigrèrent à Tchong-kin. Plus tard, Jouishomme y convertira quelques païens et y construira un oratoire.

En 1846 nous trouvons une visite faite au Kouy-tcheou par un missionnaire du Su-tchuen, Bertrand[1].

Dans la région sauvage, située entre le nord du Kouy-tcheou et le Su-tchuen, à Po-to-ho, sous-préfecture de Tong-tse, il y avait une famille assez récemment convertie, les Jouan. Ces Jouan n'avaient pas toujours joui d'une bonne réputation ; on disait même que plusieurs d'entre eux avaient fait le métier plus lucratif qu'honorable de brigand. Un Jouan avait été emprisonné à Ki-kiang hien. Là il s'était rencontré avec un confesseur de la foi, Tcheou Houi-tchang[2], du Su-tchuen, qui lui avait enseigné le catholicisme. A sa sortie de prison, ce Jouan convertit sa famille d'abord, puis les Yang-kia et les Tsin-kia de Ouang-pang-tsen. Quand les chefs de ces familles crurent savoir assez bien la doctrine chrétienne et les prières, ils partirent pour le Su-tchuen, afin de chercher un prêtre qui vint les baptiser ; mais leur réputation était telle que personne ne voulut les suivre. A la fin, Bertrand s'offrit à tenter cette visite qu'on croyait dangereuse. Il trouva des néophytes très bien disposés et promettant de ne plus jamais faire tort à leur prochain, il en baptisa quelques-uns. Voulant joindre l'aide matérielle aux secours spirituels, il donna au chef de la famille Jouan, alors pauvre, un globule d'argent, en lui disant : « Si tu me le restitues, je l'emploierai en aumônes, sinon, donne-le toi-même aux pauvres. » Ces dix taëls, employés à ouvrir une mine de charbon, furent la source de la fortune des Jouan, qui, s'ils ne sont pas encore des chrétiens parfaits, demeurent très dévoués aux missionnaires. « Chez eux, écrivait naguère Ronat, leur curé, on se sent chez soi. » « Cependant, ajoute Lions, quoique les Jouan se soient corrigés de leurs injustices, leur réputation persiste et on les craint encore dans le pays, de là leur sobriquet de Joan Eul-fai-tze, qui

[1] Pierre-Julien Bertrand, du diocèse du Puy, missionnaire au Su-tchuen en 1833, mort le 12 juillet 1865.

[2] Qui fut enfermé dans une cage pendant un mois.

m'a protégé à plus de deux journées de là, dans ces pays. Je n'avais qu'à dire que j'allais ou que je venais de chez Joan Eul-fai-tze, de suite on me rendait des honneurs, et pas de danger de pillage. »

Après Bertrand, l'évêque Desflèches[1] fit une excursion au Kouy-tcheou, mais elle fut rapide et sans importance. Lui-même la caractérise ainsi[2] :

« Mon expédition chez les Miao-tse du Kouy-tcheou n'a amené aucun bon résultat. Je viens d'envoyer deux médecins ambulants baptiser les enfants moribonds non loin de là ; ils explorent le pays. » C'est ici que nous terminons l'histoire de l'ancien apostolat au Kouy-tcheou, telle que nous avons pu en reconstituer une partie.

X

Appréciation générale. — L'adoration.

Il nous reste à donner la note générale qui, croyons-nous, s'en dégage.

Lorsque l'on examine le catholicisme dans cette province durant le XVIIIe siècle et la première partie du XIXe, on ne verrait qu'un spectacle plutôt attristant, s'il n'était relevé par d'admirables héroïsmes.

De pauvres familles chrétiennes prient tantôt avec ferveur, tantôt avec négligence, quelquefois pas du tout ; elles ont entre elles des relations plus sympathiques qu'avec les païens ; elles obéissent à peu près à un chrétien moins pauvre ou plus influent ; elles reçoivent plus ou moins régulièrement, une fois par an, la visite du prêtre, écoutent avec respect les enseignements généraux ou particuliers qu'il leur donne, sauf à en tenir compte médiocrement ; elles se confessent, réparent les scandales qu'elles ont causés pendant la persécution, soit par leur apostasie, soit par l'enlèvement des tablettes chrétiennes et l'apposition des tablettes païennes ; elles acceptent des pénitences publiques, reçoivent la communion, font bénir leur mariage, baptiser et confirmer leurs enfants, car à cette époque et encore longtemps après, les missionnaires administraient ces deux sacrements immédiatement l'un après l'autre.

[1] Eugène-Jean-Claude Desflèches, du diocèse de Grenoble, missionnaire au Sutchuen en 1838, coadjuteur de Mgr Pérocheau en 1846, Vicaire apostolique du Sutchuen Oriental en 1856, démissionnaire et archevêque de Claudianopolis en 1883, mort le 7 novembre 1887.

[2] A. M.-E., vol. 450, p. 1359. Mgr Desflèches à M. Libois, Tchong-kin, 21 septembre 1847.

De temps en temps, par l'effet d'une foi plus robuste, d'un zèle plus actif, de circonstances spéciales, elles réussissent à éclairer quelques infidèles sur la vérité du catholicisme, elles les décident à l'embrasser ; alors elles les présentent au catéchiste ou au prêtre qui les admet à l'adoration.

Cette cérémonie de l'adoration se pratique au Kouy-tcheou comme au Su-tchuen, puisque les missionnaires et les prêtres chinois qui y viennent ont la formation et les habitudes de ce dernier Vicariat apostolique. Comme les termes d'adoration et d'adorateurs apparaîtront très souvent sous notre plume au cours de cette *Histoire*, nous allons les expliquer. L'adoration est faite par tout païen adulte que le missionnaire accepte au nombre de ses ouailles et qu'il juge sérieusement disposé à embrasser le catholicisme ; les adorateurs sont les païens qui ont fait cette cérémonie.

Voici en quoi consiste l'adoration : quand un païen a entendu l'explication de la religion, et qu'il déclare croire en Dieu et vouloir être chrétien, on lui enseigne le signe de la croix. Dès qu'il sait le faire tout seul, on le conduit à l'oratoire ou devant l'autel de la famille catholique, on allume deux cierges sur l'autel ; le païen s'agenouille, ayant entre les mains une feuille imprimée qui contient tout ce qu'il doit réciter. Un ancien chrétien est à genoux, à côté de lui, pour le diriger. On commence :

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Puis on fait cinq prostrations, récitant à chaque prostration les formules suivantes :

1re prostration. « Je crois en Dieu et j'abjure toutes mes erreurs passées. »

2e prostration. « J'espère que Dieu, dans son infinie bonté, me pardonnera tous mes péchés. »

3e prostration. « J'aime et j'adore le Dieu très haut et très bon par-dessus toutes choses. »

4e prostration. « Je déteste de tout mon cœur les péchés de ma vie passée et je fais le ferme propos de ne jamais plus y retomber. »

5e prostration. « Je prie la très sainte Vierge Marie, ma Mère, de m'obtenir de Dieu, par sa puissante intercession, la grâce de la persévérance. »

Ensuite on récite : Je crois en Dieu..... Notre Père..... Je vous salue Marie..... les 10 Commandements de Dieu ; à la suite desquels on ajoute cette formule :

« Les dix commandements de Dieu que je viens de réciter se résument en deux : aimer Dieu par dessus toutes choses et le prochain comme soi-même.

« Ces dix commandements ont été dictés par Dieu, afin que toutes

les nations les observent. Ceux qui les observeront, Dieu les récompensera dans le ciel d'une gloire éternelle. Ceux qui les enfreindront, Dieu les punira en enfer de supplices éternels. »

On termine par ces cinq actions de grâces :

1° « Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir créé, nourri et conservé. »

2° « Je vous remercie, mon Dieu, de la bonté que vous avez eu de me racheter par votre précieux sang. »

3° « Je vous remercie, mon Dieu, de ce que vous voulez bien me pardonner mes péchés. »

4° « Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir conduit à votre sainte religion, qui est la vraie route du Ciel. »

5° « Je vous remercie, mon Dieu, de tous les bienfaits dont vous m'avez comblé depuis ma naissance jusqu'à ce jour. »

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Après cette cérémonie, le nouvel adorateur salue et remercie les chrétiens, qui ont daigné l'introduire dans leur sainte société. Les chrétiens rendent le salut, en le félicitant de son bonheur et en l'encourageant à persévérer.

Dès ce moment, les adorateurs se considèrent comme chrétiens, assistent à la messe, et observent les lois de l'Eglise. Les prières ci-dessus de l'adoration leur servent de prières du matin et du soir, jusqu'à ce qu'ils sachent les formules ordinaires.

Les adorateurs demeuraient dans cet état plusieurs mois ou plusieurs années, selon le désir réel qu'ils montraient pour recevoir le catéchuménat ou le baptême, selon les facilités qu'on avait ou non de les instruire.

Lorsque les missionnaires se croyaient sûrs de leur bonne volonté et de la sincérité de leur conversion, ils les admettaient au catéchuménat. Pour cette admission, par un abus qu'ils croyaient légitime, ils faisaient sur eux les exorcismes et les cérémonies prescrites par le Rituel pour le baptême des adultes jusqu'à l'*Ephpheta* inclusivement. Après une nouvelle période de probation, ils administraient le baptême, dont les cérémonies commençaient au passage du Rituel où elles avaient fini, c'est-à-dire à la question posée par le prêtre : *Quis vocaris* ?

Excepté le cas de mort, les prêtres seuls baptisaient les catéchumènes.

Dans les centres principaux, comme à Kouy-yang, les chrétiens installaient une maison qui servait d'église, lors de la visite du prêtre, et en son absence, de lieu de réunion pour la récitation des prières les Dimanches et les jours de fête ; bien entendu les hommes seuls assistaient à ces assemblées ; les femmes n'y venaient pas. Quand

l'oratoire n'existait pas, ce qui était le cas ordinaire, le prêtre habitait et faisait l'administration des sacrements chez les chrétiens ; il arrivait la nuit sous l'habit et les dehors d'un marchand, restait caché pendant tout son séjour, qui durait plus ou moins longtemps, selon l'importance des stations, mais jamais plus de quinze jours ; il célébrait la sainte messe durant la nuit, recommandant aux fidèles de réciter leurs prières à voix basse dans la crainte d'être entendus par les païens.

Il repartait également pendant la nuit, tantôt seul, tantôt accompagné d'un domestique ou d'un chrétien, qui le conduisait à une autre station.

En dehors de ces actes de vie catholique et de leur éloignement des superstitions, les catholiques étaient occupés aux travaux quotidiens nécessaires à leur existence, ils demeuraient perdus dans la grande masse des païens qui les entouraient, ils étaient vraiment le *pusillus grex* de l'Evangile ; par une miséricorde dont souvent on chercherait en vain les raisons apparentes, Dieu les avait choisis entre des millions et des millions de créatures pour les marquer d'un signe de prédilection et de prédestination, pour être, dans une vaste province, les seuls capables d'adorer en esprit et en vérité. Mystérieux appel auxquels ils ne songaient peut-être pas beaucoup, et qui confond notre esprit par son étrangeté, où l'humilité touche à la grandeur et le mépris à la glorification.

CHAPITRE III

ERECTION DU KOUY-TCHEOU EN VICARIAT APOSTOLIQUE

1844-1847

I

Mission de Lagrené. — Rapports de Lagrené avec les procureurs français à Macao, en particulier avec Libois. — Conclusion du traité du 24 octobre 1844. — Articles intéressant les Missions. — Mémorial de Ki-ing et approbation impériale. — Difficultés. — Opinion de Libois. — Edit de tolérance du 20 février 1846. — Appréciation et conseils de Libois.

La situation du catholicisme au Kouy-tcheou était donc plus que modeste, lorsque survinrent de graves événements qui modifièrent les relations de la Chine avec les puissances occidentales, et partant commencèrent à changer la situation des Missions et des missionnaires.

Ce fut d'abord la guerre de l'Angleterre contre la Chine, connue sous le nom de guerre de l'opium, puis le traité, qui en résulta, signé à Nankin, le 29 août 1842 ; les pourparlers entre notre consul de Ratti-Menton et Ki-ing aux mois d'août et de septembre 1843, pourparlers qui aboutirent à la cession faite à la France par le gouvernement chinois de tous les avantages concédés à l'Angleterre ; le traité de Whang-kia signé par la Chine et les Etats-Unis le 3 juillet 1844, et enfin la mission de Lagrené[1] qui conclut le traité de Whampoa du 24 octobre 1844[2].

[1] Théodose-Marie-Melchior-Joseph de Lagrené, né en Picardie le 14 mars 1800, secrétaire d'ambassade en Russie, ministre plénipotentiaire en Grèce, chargé de mission en Chine, pair de France en juillet 1840, député en 1848, enfermé à Vincennes, lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, et rentré ensuite dans la vie privée. — Sur la mission de Lagrené voir : le *Correspondant* du 18 février et du 25 mars 1846 ; la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er Juin 1862, article du comte Bernard d'Harcourt ; *Correspondance diplomatique chinoise* relative aux négociations du traité de Whampou par Callery ; *Une ambassade française en Chine*, Journal de voyage, par Th. de Ferrière Le Vayer, in-8, Amyot, 1854. Paris.

[2] Le 13e jour de la 9e lune de la 24e année de Tao-kouang. (*Histoire des Rel. de*

Excepté en ce qui concerne les missions et les missionnaires, nous n'entrerons pas dans le récit de ces faits qui appartiennent à l'histoire profane de l'Empire du Milieu ; mais nous ne pouvons passer sous silence les prodromes de la situation officielle actuelle du catholicisme en Chine. De Lagrené arriva à Macao le 15 août 1844 ; il y fut salué par le procureur général des Missions-Etrangères, Libois, et par les procureurs des Lazaristes, Guillet et Faivre. Libois était à Macao depuis 1838, d'abord pendant trois ans sous la direction de Legrégeois, et à partir de 1841 chef de la procure. Prêtre pieux, de tenue réservée, dont la prudence, poussée parfois jusqu'au manque d'initiative, se couvrait des raisons les meilleures pour qui aime les traditions et la sécurité du présent, il fut toujours fort goûté des diplomates et des amiraux français que leur carrière amena en Extrême-Orient. Dès le début il plut à de Lagrené qui aima à causer avec lui, sans cependant en faire son confident. « Notre ministre, écrit le procureur le 26 août 1844 [1], m'a demandé un de nos confrères pour préparer ses demoiselles à leur première communion et m'a prié de vouloir bien lui servir de chapelain les jours de dimanche et de fête ; il désirerait beaucoup que je pusse lui dire la messe chez lui ; mais je ne sais si Monseigneur de Matta me l'accordera. Il m'a demandé s'il pourrait venir dans notre chapelle, mais j'ai dû lui dire que les personnes seules de la maison satisfont au précepte en entendant la messe dans cette chapelle. Je vais voir comment je pourrai m'arranger. Vous allez peut-être dire que me voilà dans les bonnes grâces des grands. Je vous avoue cependant que je n'ai fait de moi-même à M. de Lagrenée que deux visites ; l'une, le jour de son arrivée avec tous les procureurs, pour le saluer, et l'autre pour lui présenter nos trois confrères de l'*Archimède*. Les autres fois je n'y suis allé que sur sa demande. Nous avons eu ensemble plusieurs entretiens. » Ces entretiens roulèrent particulièrement sur la situation religieuse de la Chine. A son arrivée à Macao, notre plénipotentiaire avait trouvé un mémoire du Vicaire apostolique du Chan-tong administrateur de Nankin, L. de Bési [2], qui le pressait de demander le libre exercice de la religion chrétienne en Chine ; il lui répondit en diplomate [3] :

MONSEIGNEUR,

C'est avec un vif sentiment de satisfaction qu'à mon arrivée en Chine, cette région pour nous si lointaine et si étrangère, si impénétrable pour tous, je

la Chine avec les puissances occidentales, 3 vol. 1901, par H. Cordier, vol. 1er, p. 17.

[1] A. M.-E., vol. 304, p. 1025. Lettre aux directeurs du Séminaire des M.-E.

[2] De Vérone, franciscain de la stricte Observance, fut missionnaire du Hou-kouang.

[3] A. M.-E., vol. 308, p. 1177. Macao, 28 août 1844.

me trouve salué, du sein même de l'Empire, en langage français si pur et si noble, par la voix d'un évêque catholique, au nom d'une population chrétienne dont les sympathies sont acquises à la France.

Je suis heureux, comme homme, de cette diffusion du catholicisme ; je suis fier, comme Français, de ces sentiments sympathiques qui unissent les catholiques des points les plus éloignés du monde, au Gouvernement de mon pays.

Vous ne vous êtes point trompé, Monseigneur, ni vous, ni vos ouailles lorsque vous avez associé dans vos âmes chrétiennes le nom du Roi Louis XIV à celui de notre Roi actuel. Le Roi des Français est toujours le Roi très chrétien, il n'a jamais négligé aucune occasion d'en donner des preuves, et dernièrement encore, lorsque ses vaisseaux ont amené ici son ambassade, ils ont également porté, d'après ses ordres et aux frais de l'Etat, un certain nombre de missionnaires.

De mon côté, Monseigneur, je me permets de compter sur vos lumières et sur votre obligeance, dans le cas où, pendant mon séjour ici, je pourrais avoir besoin de quelques renseignements ou de quelques bons offices. Je sais tout le prix des connaissances locales qu'une longue tradition et un travail de tous les jours ont réunies entre les mains des représentants du catholicisme en Chine, et j'ai toute confiance dans les sentiments qui ont constamment dirigé les pieux propagateurs de la vérité et de la civilisation sur ce sol illustré par leurs courageux efforts.

Agréez, Monseigneur, les assurances de ma respectueuse considération.

T. DE LAGRENÉ

Les procureurs Lazaristes jugèrent bon de soutenir la requête de Bési ; ils demandèrent à ce sujet l'avis de Libois. Tout d'abord, comme on avait pensé que de Lagrené irait à Pékin, il avait paru fort grave de le prier de parler de la question religieuse à l'Empereur lui-même ; lorsqu'on apprit que le commissaire impérial chinois, Ki-ing, viendrait à Macao, « nous avons cru, dit Libois, qu'un refus de la part d'un mandarin n'aurait pas les conséquences que pourrait avoir un refus fait par l'empereur. Nous avons donc jugé pouvoir prudemment appuyer auprès de M. de Lagrenée la demande de Mgr de Bési. » Mais entre le prudent procureur des Missions-Etrangères et les procureurs plus agissants des Lazaristes il y eut une différence de vues sur la marche à suivre. « MM. les Lazaristes, raconte Libois[1], voulaient qu'on présentât à M. le Ministre une supplique signée par les procureurs ; moi j'étais d'avis qu'on se contentât de lui en parler de vive voix, sauf à lui donner des notes, s'il en demandait. Nous aurions d'abord pu voir dans la conférence le mode de rédaction qui aurait été le plus propre pour obtenir ce que nous désirons. Mais M. Faivre a persisté dans son opinion et a rédigé la supplique, il me la montra plusieurs fois, me

[1] A. M.-E., vol. 304, p. 1033. Lettre aux direct. du Sém. des M.-E., Macao, 21 sept. 1844.

priant de corriger ou d'ajouter, selon que je jugerais convenable ; je lui dis ce que j'en pensais, mais en lui faisant remarquer que j'aurais une extrême répugnance à signer une pareille pièce, vu que je ne connaissais l'avis ni de mes supérieurs ni de nos Vicaires Apostotiques, et que d'ailleurs, cette pièce me paraissait susceptible d'être prise pour une pièce officielle, et que je croyais devoir être très réservé à signer de pareilles pièces, principalement sur des matières aussi graves. Je croyais après cela que M. Faivre, comme Visiteur, se contenterait de présenter cette lettre en son nom, mais pas du tout ; le jour où on devait la présenter, M. Guillet passa par chez nous, me présenta la pièce signée par lui et par M. Faivre et me pria de la signer moi-même. Je me trouvai alors très embarrassé, je vis bien que refuser, c'était s'exposer à une bouderie, je consultai mes confrères et il fut arrêté que je signerais, mais qu'ensuite je ferais connaître à l'Ambassadeur la valeur de ma signature et les motifs qui me l'avaient fait donner. On crut ce second parti sujet à moins d'inconvénients, d'autant plus qu'ayant déjà eu plusieurs conférences particulières sur ce sujet avec M. de Lagrenée, il savait parfaitement quelle était ma manière de voir. Nous allâmes ensuite présenter cette pièce. M. de Lagrenée la lut et nous dit franchement qu'il trouvait notre démarche légère et peu logique, et qu'il ne nous croyait pas suffisamment autorisés pour la faire. Le pauvre M. Guillet, à qui je venais de répéter quelques instants auparavant que je ne donnais ma signature qu'avec une extrême répugnance, ne savait que dire. M. de Lagrenée nous demanda si c'était une pièce officielle, je pris aussitôt la parole et lui dis que nous n'avions nullement l'intention de lui présenter une pièce officielle, mais seulement de lui exposer nos désirs, laissant à sa prudence de faire ce qu'il jugerait convenable selon les circonstances. « Alors, répondit-il, c'est donc entre vous et moi, ce sont de simples renseignements. — Mais oui, lui dis-je. » M. Guillet s'empressa de confirmer ce que je disais et fut fort aise de trouver ce moyen de se tirer de l'embarras où il se trouvait. « Alors c'est autre chose, dit M. de Lagrenée ; eh, bien nous en conférerons ensemble. » Comme en ma qualité de chapelain de l'Ambassade, j'ai occasion de voir souvent M. le ministre, il ne manqua pas de me reparler de cette pièce ; je lui en parlai dans le même sens que la première fois, j'excusai ces MM. de Saint-Lazare qu'il savait bien être les auteurs de la lettre, mais je crus aussi devoir lui dire que je n'avais signé que comme particulier et par pure complaisance. « Je m'en suis bien douté », me répondit-il. M. Faivre était allé à Canton et n'était pas présent à la présentation de la supplique. Quand, à son retour, il alla visiter M. de Lagrenée il en fut reçu assez froidement, et M. le ministre lui dit qu'il aurait beaucoup

mieux fait de lui parler de tout cela amicalement que de faire une pareille lettre etc. etc. Malgré cela M. Faivre s'est efforcé de me prouver que nous avions bien fait, et il est allé jusqu'à me proposer de faire une seconde lettre. Je me suis efforcé de lui prouver qu'elle serait beaucoup plus nuisible qu'utile, et comme je ne pouvais le persuader, je lui ai déclaré clair et net que je ne pouvais y prendre aucune part ; s'il la présente, je sais qu'elle sera fort mal reçue. »

Pendant ces quelques pourparlers entre notre plénipotentiaire et les procureurs des Missions, le traité qui s'élaborait avait été conclu. Il est connu sous le nom de traité de Whampoa et porte la date du 24 octobre 1844.

Dans son ensemble, ce n'était qu'une convention commerciale, s'inspirant du traité anglais, reproduisant presqu'en entier le traité américain. Cependant, l'article XXII avait, au point de vue catholique, une importance particulière, il était conçu en ces termes :

Tout Français qui, conformément aux stipulations de l'article II, arrivera dans l'un des cinq ports, pourra, quelle que soit la durée de son séjour, y louer des maisons et des magasins pour y déposer des marchandises, ou bien affermer des terrains et y bâtir lui-même des maisons et des magasins. Les Français pourront, de la même manière, établir des églises, des hôpitaux, des hospices, des écoles et des cimetières. Dans ce but, l'autorité locale, après s'être concertée avec le consul, désignera les quartiers les plus convenables pour la résidence des Français et les endroits dans lesquels pourront avoir lieu les constructions précitées. Le prix des loyers et des fermages sera librement débattu entre les parties intéressées, et réglé autant que faire se pourra, conformément à la moyenne des prix locaux. Les autorités chinoises empêcheront leurs nationaux de surfaire ou d'exiger des prix exorbitants, et le consul, de son côté, veillera à ce que les Français n'usent pas de violence ou de contrainte pour forcer le consentement des propriétaires. Il est bien entendu, d'ailleurs, que le nombre des maisons et l'étendue des terrains à affecter aux Français dans les cinq ports ne seront point limités, et qu'ils seront déterminés d'après les besoins et les convenances des ayants-droit. Si des Chinois violaient ou détruisaient des églises ou des cimetières français, les coupables seraient punis suivant toute la rigueur des lois du pays.

L'article suivant, le XXIII, était le seul qui fût particulier au traité français et le différenciât de la convention américaine. Il se compose de deux parties : La première défend aux Français habitant les cinq ports ouverts « de franchir certaines limites qui seront fixés d'un commun accord entre le consul et l'autorité locale ».

La seconde devait avoir une action sur la condition des missionnaires dispersés à travers la Chine :

Si, contrairement aux présentes dispositions, des Français, quels qu'ils soient s'aventuraient en dehors des limites ou pénétraient au loin dans l'in-

térieur, ils pourront être arrêtés par l'autorité chinoise laquelle, dans ce cas, sera tenue de les faire conduire au Consulat français du port le plus voisin; mais il est formellement interdit à tout individu quelconque de frapper, de blesser ou de maltraiter en aucune manière les Français ainsi arrêtés, de peur de troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les deux empires [1].

Le traité avait sous le rapport religieux obtenu deux concessions appréciables : la liberté dans les cinq ports ouverts[2] et une protection relative pour les Français, c'est-à-dire en réalité pour les missionnaires, dans l'intérieur de la Chine; ceux que l'on arrêterait ne seraient plus passibles de la prison et de la mort, comme l'avait decrété Kia-kin en 1811, ils seraient simplement ramenés dans l'un des ports ouverts et remis à leur consul. Que l'on trouve cette clause incomplètement libérale, c'est incontestable, mais aussi sûrement elle est une amélioration sur le passé. A ceux qui jugèrent cette amélioration insuffisante, Libois répondit[3] :

Nous n'avons pas cru nous-même que l'on dut demander pour les missionnaires catholiques la liberté et la circulation dans toute la Chine: 1° parce que nous savions que c'était le moyen de ne rien obtenir; 2° parce qu'on ne pouvait l'obtenir sans que cette libertée fut aussi accordée aux ministres protestants et même à tous les Européens, il serait trop long de vous dire le pourquoi ; or ceci aurait eu de très graves inconvénients si on l'eût obtenue, car on ne croit pas la chose possible pour le moment.

Le marquis de Ferrière Le Vayer, premier secrétaire, quitta Macao le 6 novembre 1844, emportant en France, le texte du traité afin de le soumettre à la ratification du gouvernement de Louis-Philippe. Quand il repartit de Paris, il avait pour de Lagrené, « les instructions nécessaires pour faire succéder à la négociation du traité de commerce celle de la révocation des édits qui proscrivaient le christianisme. »

Cette phrase permet de croire que, dans ses rapports à son gouvernement, notre plénipotentiaire avait soulevé cette question et qu'on lui donnait des ordres dans le sens indiqué par lui.

D'ailleurs de Lagrené avait fait plus que d'écrire des rapports et

[1] Cet article n'était pas sans analogie avec cette prescription d'un édit de Kia-kin, au moins quant aux mots : « S'il y a encore des Européens dans le territoire soumis à leur juridiction (des mandarins) ou si, par la suite, il y en avait qui osassent s'y introduire en cachette ; qu'ils (les gouverneurs) ordonnent aux mandarins locaux de se saisir de leurs personnes... et qu'ils fassent reconduire les Européens à Canton, pour de là les renvoyer chez eux. » Mais on sent l'hostilité dans ce texte, tandis que la bienveillance est beaucoup plus proche dans l'article XXIII.

[2] Canton, Amoï, Fou-tcheou, Ning-po, Shang-haï.

[3] A. M.-E., vol. 325, p. 109. Lettre à Mgr Desflèches. Macao, 4 septembre 1845.

de demander des ordres, il avait entamé des négociations avec le commissaire impérial.

Un mois s'était à peine écoulé depuis le départ du marquis de Ferrière que la question était partiellement résolue. Ki-ing avait accédé aux désirs du ministre français, et adressé à son gouvernement un mémorial, qui reçut le 28 décembre 1844, l'approbation impériale. Voici la traduction de cette double pièce :

Ki-ing, grand commissaire impérial et vice-roi des deux provinces du Kouang-tong et du Kouang-si, présente respectueusement ce mémoire.

Après un examen approfondi, j'ai reconnu que la religion du Seigneur du Ciel est celle que vénèrent et professent toutes les nations de l'Occident. Son but principal est d'exhorter au bien et de réprimer le mal. Anciennement, elle a pénétré sous la dynastie des Ming dans le royaume du Milieu et à cette époque elle n'a pas été prohibée. Dans la suite, comme il se trouva souvent parmi les Chinois, qui suivaient cette religion, des hommes qui en abusèrent pour faire le mal, les magistrats cherchèrent et punirent les coupables. Leurs jugements sont consignés dans les actes judiciaires.

Sous le règne de Kia-kin, on commença à établir un article du code pénal pour punir ces crimes. Au fond, c'était pour empêcher les Chinois chrétiens de faire le mal, mais nullement pour prohiber la religion que vénèrent et professent les nations étrangères de l'Occident.

Aujourd'hui, comme l'ambassadeur français, de Lagrené, demande qu'on exempte de châtiments les chrétiens chinois qui pratiquent le bien, cela me paraît juste et convenable.

J'ose, en conséquence, supplier Votre Majesté de daigner à l'avenir exempter de tous châtiments les Chinois comme les étrangers qui professent la religion chrétienne et qui, en même temps, ne se rendent coupables d'aucun désordre ni délit.

Quant aux Français et aux autres étrangers qui professent la religion chrétienne, on leur a permis seulement d'élever des églises et des chapelles dans le territoire des cinq ports ouverts au commerce; ils ne pourront prendre la liberté d'entrer dans l'intérieur de l'empire pour prêcher la religion. Si quelqu'un, au mépris de cette défense, dépasse les limites fixées et fait des excursions téméraires, les autorités locales, aussitôt après l'avoir saisi, le livreront au consul de sa nation, afin qu'il puisse le contenir dans le devoir et le punir. On ne devra pas le châtier précipitamment ou le mettre à mort.

Par là Votre Majesté montrera sa bienveillance et son affection pour les hommes vertueux ; l'ivraie ne sera point confondue avec le bon grain, et vos sentiments et la justice des lois éclateront au grand jour.

Suppliant Votre Majesté d'exempter de tout châtiment les chrétiens qui tiennent une conduite honnête et vertueuse, j'ose lui présenter humblement cette requête, afin que sa bonté auguste daigne approuver ma demande et en ordonner l'exécution. Requête respectueuse.

APPROBATION DE L'EMPEREUR

Le XIXe jour de la XIe lune de la XXIVe année de Tao-kouang, j'ai reçu ces mots écrits en vermillon : « J'acquiesce à la requête. Respectez ceci. »

On pourrait sans doute épiloguer sur certains mots ou sur quelques tournures de phrases employés dans cette requête et soutenir que les mandarins hostiles trouveraient facilement dans cette pièce des termes pour conserver et faire sentir leur antipathie[1] ; il apparaissait cependant à tous que les prohibitions portées autrefois contre le christianisme étaient réellement atteintes ; ce n'était pas, sans doute, la destruction claire et nette des lois persécutrices, c'était leur affaiblissement.

Dans cette concession Libois voyait une facilité pour l'action des missionnaires, sous réserve cependant d'une extrême prudence[2] :

Vous serez plus libres parce que vos chrétiens n'étant plus soumis aux perquisitions des satellites, vous serez moins exposés à être surpris, puis les mandarins n'auront pas grand intérêt à vous prendre, cependant croyez-moi, soyez prudents, surtout pendant les premières années. M. de Lagrenée a vu avec beaucoup de plaisir que vous avez parfaitement compris le vrai sens de la concession de l'empereur et que vous avez attendu prudemment qu'elle fût publiée.

La prudence dont Libois faisait honneur à son correspondant n'avait pas été imitée par tous, et le procureur ajoutait :

Dans plusieurs Missions, on a de suite ouvert les églises et prêché publiquement, on a même chanté les offices avec la plus grande solennité ; mais bientôt les mandarins ont fermé les églises, arrêté les chrétiens sous prétexte que l'empereur n'avait eu d'autre intention que de déclarer exempts de toute culpabilité ceux de ses sujets qui pratiqueraient la religion chrétienne, et cela chez eux, dans l'intérieur de leur maison, mais qu'il n'avait nullement permis d'avoir des églises, ni de se rassembler pour prier.

La conclusion de cet état des esprits fut que les mandarins écrivirent à Ki-ing et les missionnaires à leur procureur.

De Lagrené, absent de Macao, apprit ces faits à son retour.

[1] Par exemple on spécifiait que les Français c'est-à-dire les missionnaires seraient livrés à leur consul « afin qu'il puisse les punir. » C'était là une simple satisfaction de mots, car il était bien certain que les consuls ne puniraient pas les missionnaires. En retour de cette clause platonique, le rédacteur ajoutait cet ordre fort important : « On ne devra pas les châtier précipitamment ou les mettre à mort ; » ce qui exemptait d'une certaine manière les missionnaires de la juridiction chinoise.

[2] A. M.-E., vol. 325, p. 109. Lettre à Mgr Desflèches. Macao, 4 septembre 1845.

Et toujours plein de zèle pour perfectionner son œuvre, écrit Libois [1], il a pris connaissance officiellement de la première concession de l'empereur qui était arrivée après son départ de Macao, il a demandé des éclaircissements, puis de nouvelles concessions ; après bien des discussions, il en a obtenu. Les voici en substance : 1° On prendra les mesures de prudence nécessaires pour que les vrais chrétiens ne soient pas confondus avec les méchants et avec d'autres sectes ; 2° L'édit de l'empereur, qui ne devait d'abord être notifié qu'aux premiers mandarins, sera envoyé à tous les mandarins civils et militaires depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, afin qu'aucun ne puisse protester de son ignorance pour vexer les chrétiens ; 3° Les chrétiens pourront ériger des lieux pour adorer leur Dieu (il a été impossible d'obtenir que l'on mît Tien-tchou-tang, parce que les mandarins ne veulent absolument pas que l'on fasse des temples à l'européenne, comme ceux de Macao et de Pékin ; mais qu'importe la forme pour vous, pourvu que vous ayez la chose), ils pourront s'y réunir pour vénérer la croix, les images, lire leurs livres, prêcher leur religion, mais ils éviteront de venir en foule de districts éloignés pour former des assemblées tumultueuses et troubler le bon ordre. Ki-ing a promis, de plus, à M. de Lagrenée de faire en sorte que les chrétiens exilés soient compris dans la première amnistie qui aura lieu ; mais il n'a pas voulu reconnaître qu'ils ont été condamnés pour le seul motif de religion, il est conséquent, le brave homme. Voilà ce que je me rappelle de mémoire. M. de Lagrenée m'a lu ses dépêches à cet égard, mais je ne les ai pas sous les yeux.

Libois appréciait grandement ces concessions « quoiqu'elles laissent encore, disait-il, quelque chose à désirer. » Tout le monde n'avait pas la même modération ; on comprend bien que les malades souhaitent leur guérison complète et immédiate, mais généralement ce n'est pas dans les choses possibles ; le temps est un facteur indispensable de tous les progrès, heureux devons-nous être quand il les amène. Le procureur connaissait ces impatients, il savait que l'expression de leurs opinions traversait parfois les mers, et c'est dans le but plus ou moins avoué de les combattre qu'il écrivait au Séminaire des Missions-Etrangères [2] :

[1] A. M.-E., vol. 325, p. 112. Lettre à Mgr Desflèches, Macao, 4 septembre 1854.

[2] A. M.-E., vol. 304, p. 1173. Macao, 27 décembre 1845. Au sujet des réclamations qui se firent jour contre le traité et les premières concessions obtenues par Ki-ing, voici ce que nous lisons dans une lettre de Libois, en date du 27 décembre 1845 : « Il y a quelques jours M. de Lagrenée était tenté de tout abandonner, il vint me trouver et après s'être plaint amèrement de la conduite de M. Guillet, du peu de reconnaissance et des exigences qu'on lui témoignait, il conclut en disant que si ce qu'il avait fait était inutile et même nuisible, comme quelques-uns le disaient, il valait mieux laisser les choses aller comme ci-devant et qu'il parlerait à son gouvernement dans ce sens. Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous dire ce que je lui ai répondu, j'ai réussi à relever son courage et à le décider à continuer son œuvre. »

Au lieu de se plaindre, de blâmer, d'exiger presque avec empire, ne devait-on pas témoigner de la reconnaissance pour ce qui était déjà fait, tout en indiquant avec modération ce qui restait encore à faire, et prier de vouloir bien achever une si belle œuvre. D'ailleurs, pouvait-on espérer que dans un empire si vaste, où les meilleures lois sont habituellement violées à l'égard de tout le monde, où il y a tant de préventions contre la religion chrétienne, on jouirait de suite d'une tranquillité parfaite ? ne devait-on pas même redouter une réaction beaucoup plus grande ? car les quelques vexations qui ont eu lieu ont été, comme le dit Mgr Pérocheau, peu considérables, de peu de durée et tout à fait locales ; les grands mandarins ont même souvent donné raison aux chrétiens qui, à peu près partout, ont été renvoyés chez eux. Puis il faut avouer qu'il y a eu des imprudences de faites. D'ailleurs, espère-t-on que le diable restera tranquille en présence d'un tel événement et qu'il n'aura pas ses suppôts en Chine comme partout ailleurs.

Durant ses pourparlers divers, eut lieu à Bocca-Tigris, le 26 août 1845, l'échange des ratifications du traité entre notre ministre et le commissaire impérial.

Après un voyage dans le nord de la Chine où il fut triomphalement reçu par les chrétiens chinois, de Lagrené quitta définitivement Macao, le 11 janvier 1846 [1].

Comme si le gouvernement impérial n'avait attendu que son départ, afin de ne pas paraître subir la pression ou même simplement acquiescer aux demandes du ministre français pendant qu'il était présent, il publia, en faveur du catholicisme, le 20 février suivant, l'édit connu sous le nom d'édit de tolérance. En voici la traduction : [2]

Déjà, auparavant, Ki et d'autres m'avaient adressé des lettres dans lesquelles ils attestaient la bonne conduite des chrétiens, me priaient de lever les peines portées contre eux et disaient qu'il ne fallait pas les rechercher, ni les empêcher de bâtir des églises, de s'y réunir pour les cérémonies du culte, d'exposer des croix et des images, de réciter des prières, d'expliquer la doctrine chrétienne : leurs demandes ont été pleinement accordées. La religion chrétienne ayant pour but d'exciter les hommes à la vertu est fort différente des sectes perverses ; déjà j'ai supprimé les enquêtes et les interdictions auxquelles elle était soumise.

Ce qu'on demande cette fois doit aussi être entièrement accordé. Au sujet des établissements religieux qui ont été fondés autrefois sous Kang hi dans les diverses provinces, excepté ceux qui ont été changés en pagodes ou en habitations particulières et dont il ne doit pas être question, j'accorde que tous les bâtiments qu'il constera avoir appartenu à ces établis-

[1] De Lagrené conserva des relations avec Libois auquel il écrivit de temps en temps. Cette correspondance, qui ne manque pas d'intérêt, pourrait trouver sa place dans l'histoire des procures de la Société des Missions-Etrangères.

[2] Couvreur, *Choix de documents*, cité par le P. Gaillard, Nankin, port ouvert, *Variétés sinologiques*, *n° 18*.

sements soient rendus aux chrétiens de la localité où ils se trouvent[1].

Quand dans chaque province les autorités locales auront reçu cet édit, si quelque officier se permet de rechercher et d'arrêter des hommes qui sont vraiment chrétiens et n'ont fait aucun mal, il devra être mis en jugement en vertu du présent décret.

Le commissaire impérial avait une fois de plus donné raison à la confiance de Libois qui écrivait de lui, en le défendant contre des insinuations malveillantes : « Ki-ing y va de bonne foi, nous en avons des preuves irréfragables ». L'édit de tolérance en était une nouvelle preuve.

Ces concessions de la Chine furent les dernières obtenues directement ou indirectement par de Lagrené ; elles étaient plus importantes et plus clairement exprimées que les précédentes, elles étaient accordées non seulement comme celles de 1844, par l'approbation d'une requête, mais par décret spécial de l'empereur ; sans doute, et Libois le faisait remarquer avec justesse[2] :

Ces concessions ne sont point l'objet d'un traité, mais elles sont censé accordées librement par le souverain de l'Empire du milieu à l'illustre empereur des Français, comme marque d'estime pour la religion qu'il professe avec sa grande nation, et afin que les deux Empires admettant les mêmes principes, l'amitié qui les unit soit plus durable et moins exposée à être troublée ; tout cela est censé se faire librement, sans aucune contrainte, et cette affaire a été traitée en dehors des affaires officielles ; seulement si on n'était pas fidèle aux promesses, on ne manquerait pas de dire que l'amitié du roi de France pourra se refroidir et que dans le besoin on pourrait s'en ressentir.

Décidé à voir que tout s'était passé pour le mieux, sinon d'une manière absolue, du moins relativement, le procureur des Missions-Etrangères ajoutait :

Cette affaire a été traitée d'une manière admirable. M. de Lagrenée a tellement manœuvré que c'est Ki-ing lui-même qui lui a offert la liberté

[1] A propos de cette restitution des églises, Libois écrivait : « On est mécontent que les églises, déjà converties en pagodes ou devenues propriétés particulières, ne soient pas rendues ; pour nous, nous sommes loin d'en juger ainsi ; si l'on eut jugé que ces églises fussent rendues aux chrétiens, que d'ennemis n'aurait-on pas fait de suite à notre sainte religion ? qui sait s'ils n'auraient pas fait révoquer l'édit ? ce que nous voulons, ce sont des principes, des droits, or cet article ne confirme-t-il pas le principe que les chrétiens peuvent avoir des églises des écoles, etc. ? pour nous, nous croyons voir dans toute cette affaire, d'une manière bien claire, le doigt de Dieu, et nous espérons qu'il achèvera son œuvre de miséricorde sur ces contrées. Cependant nous sommes loin d'assurer que nos Missions n'auront plus rien à souffrir ; le diable travaillera de son côté ». (*A. M.-E.*, vol. 304, p. 1337. Lettre aux directeurs du Sém. des M.-E., Macao, 20 avril 1846.)

[2] A. M.-E., vol. 325, p. 114. Lettre à Mgr Desflèches. Macao, 4 septembre 1846.

de religion[1]. Vous sentez que l'orgueil chinois n'est pas si blessé ; en un mot, je ne vois dans la manière dont tout cela s'est passé rien que d'honorable pour la religion et rien qui puisse la rendre odieuse au gouvernement chinois ; tandis que si on eût exigé cette liberté sous l'impression de la crainte, qu'on en eût fait l'article d'un traité, dont l'infraction devait amener des coups de canon, vous sentez quel odieux retombait sur notre sainte religion. Ki-ing, de son côté, a accordé tout ce qui lui était possible d'accorder, il a contre lui une forte opposition dans le parti conservateur des vieilles coutumes S'il accordait trop, il était exposé à succomber au parti contraire, à perdre la tête, et les nouvelles concessions devaient expirer avec lui ; la France n'aurait pas fait la guerre pour cela, je vous parle de source certaine. Elle use de son influence, très volontiers, pour le bien de la religion, mais elle ne fera point la guerre pour cela ; elle ne le juge pas convenable. Si donc on n'a pas obtenu davantage, ce n'est pas manque de bonne volonté des deux côtés, c'est que l'on ne pouvait faire mieux pour le moment, vous pouvez le croire, je vous parle en connaissance de cause.

Il terminait en revenant sur les conseils de prudence qu'il avait déjà donnés, et les précisait :

M. de Lagrenée vous exhorte à une grande prudence, et les chrétiens à user modestement de leur triomphe, à ne pas faire trop d'éclat, à ne point menacer les mandarins du nom Français, à témoigner beaucoup de reconnaissance pour la bonté de l'empereur, à ne parler dans leurs réclamations que d'après les concessions qu'il a bien voulu leur accorder dans sa bonté paternelle, surtout jusqu'à ce que les esprits soient accoutumés à ce nouvel état de choses, et tout cela, afin de ne pas irriter une puissante opposition qui pourrait bien, si elle était trop excitée, faire enfin explosion, renvoyer le parti opposé et occasionner une terrible réaction. Ce que Ki-ing paraît redouter, c'est que l'on fasse des églises qui aient trop d'apparence et qui excitent trop l'attention, que les chrétiens s'assemblent en des lieux trop visibles et en trop grand nombre, et fassent ainsi trop de sensation ; il craint que la réunion des hommes et des femmes soulève les esprits contre les chrétiens. En un mot, il voudrait que tout se passât surtout d'abord avec le moins d'éclat possible.

L'avenir devait donner raison à Ki-ing et à Libois, et les missionnaires, qui gardèrent eux-mêmes et firent observer à leurs chrétiens les règles de la prudence, s'en trouvèrent toujours bien.

Si maintenant, indépendamment des idées du procureur des Mis-

[1] Dans la même lettre M. Libois parlait de l'action que M. Callery, l'interprète de notre plénipotentiaire, avait eue en cette affaire : « Il a montré un zèle et une adresse au-dessus de tout éloge et le succès lui en est dû en grande partie. M. de Lagrenée et le gouvernement Français en sont enchantés sous ce rapport et, pour récompense on lui donne 30.000 francs avec ordre secret de veiller à l'exécution des concessions faites à la religion et d'avoir avec les mandarins, au nom du gouvernement, toutes les relations nécessaires pour cela, mais toujours secrètement et non d'une manière officielle. Qui aurait dit que Dieu dût se servir d'un tel instrument pour opérer une si grande chose ? »

sions-Etrangères, nous examinons la situation des catholiques chinois seuls, d'abord après le traité Lagrené, nous voyons qu'elle n'a nullement changé, puisque, excepté en deux points, spécifiés par les articles XXII et XXIII et qui ne concernent que très indirectement les fidèles, ce traité est purement commercial ; mais, après la requête de Ki-ing et l'édit de tolérance, cette situation s'est améliorée. A la vérité, légalement et strictement, ces deux pièces ne constituent pas un engagement pris par Tao-kouang envers la France, mais il en est un envers les chrétiens chinois ; on peut prévoir qu'il ne sera pas tenu, il est cependant difficile de le regarder comme dénué de signification et d'importance. Assurément, pour être tout à fait pris au sérieux, cet acte de solennelle bienveillance de l'empereur envers une partie de ses sujets aurait eu besoin d'être suivi de sanction, par exemple, de la suppression dans le code chinois des édits persécuteurs, d'une publication générale et officielle ; mais enfin tel qu'il est, il offre un progrès sur le passé, et ceux qui savaient comment se font les évolutions, le regardaient comme le premier signe d'une orientation nouvelle[1].

II

Premières négociations pour l'érection du Kouy-tcheou en Vicariat apostolique. — Désirs des missionnaires et instruction de Rome. — Constitution du Kouy-tcheou en Vicariat apostolique et nomination de Desflèches. — Intervention de Luquet. — Enquête près du Séminaire des Missions-Etrangères. — Desflèches reste au Su-tchuen. — Pouvoirs donnés à Pérocheau de choisir un Vicaire apostolique et de le consacrer évêque de Sura.

Cet événement, important pour l'état général du christianisme en Chine, coïncida avec la séparation ecclésiastique du Su-tchuen et du Kouy-tcheou et l'érection de cette dernière province en Vicariat apostolique.

La première ouverture, que nous rencontrons à ce sujet, se trouve dans une lettre de Desflèches à Libois, en date du 16 avril 1845[2] :

Tout le monde ici désire qu'au plus tôt on érige le Kouy-tcheou en Vicariat apostolique, veuillez en écrire à nos Messieurs de Paris, les circonstances ne peuvent être plus favorables. MM. Delamarre, Papin, Favand

[1] L'Angleterre s'occupa également de la situation du protestantisme en Chine et Ki-ing promit aux protestants le même traitement qu'aux catholiques. Voir à l'*Appendice* XI la traduction en anglais de la correspondance de Ki-ing. « M. de Lagrenée, disait M. Libois, voit avec plaisir les Anglais s'occuper de l'affaire de la religion, c'est une grande raison de plus pour MM. les Chinois d'être plus tolérants, et le résultat sera tout pour nous puisque MM. les protestants n'ont personne dans l'intérieur. »

[2] A. M.-E., vol. 450, p. 973. Mgr Desflèches à M. Libois. Tchong-kin, 16 avril 1845.

sont très capables de pouvoir bien mener une barque. Je me proposais, en attendant, d'y envoyer un confrère comme provicaire avec un prêtre chinois, mais nous sommes trop éloignés ; ce qu'on peut faire de mieux pour le bien de cette mission un peu délaissée, c'est de lui donner un Vicaire apostolique, donnez un coup de main à cette bonne œuvre.

Ponsot, le Vicaire apostolique de Yun-nan, avait exprimé le même désir dans une lettre à Libois[1] :

Le vœu presque unanime serait que le Kouy-tcheou ait son Vicaire apostolique.

Le 19 janvier 1846, Pérocheau[2] priait les directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères de demander à Rome que la province du Kouy-tcheou fut érigée en Vicariat apostolique.

Les désirs des missionnaires étaient en parfaite harmonie avec ceux de Rome. En effet, on lit dans l'Instruction de la Propagande, datée du 23 novembre 1845, les lignes, suivantes[3] :

Que tous et chacun des chef des Missions, à quelque titre qu'ils les administrent, travaillent à l'extension et à l'affermissement de la religion avec tant d'ardeur, que partout où des évêques manquent encore, on puisse en préposer au plus tôt ; de plus, dans les pays dont la vaste étendue le demande ou le permet, il faut augmenter le nombre des évêques en divisant le territoire, afin que les Eglises puissent enfin être constituées selon la forme parfaite du régime hiérarchique.

Cette Instruction aviva encore les vœux de Pérocheau et leur fit prendre une allure pratique :

Je vous prie, disait-il[4] aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, de demander à Rome l'autorisation d'élire vous-mêmes et de faire sacrer à Paris le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou. Je désire que ma prière vous ait plu et que Rome ait tout accordé. Si avant l'arrivée de ma prière Rome avait déjà érigé le Kouy-tcheou en Vicariat et m'avait chargé d'élire et de sacrer le Vicaire apostolique, je regarderais cette autorisation comme non-avenue, je n'en ferais aucun usage pour de fortes raisons. Dans ce cas, je vous prie de vous faire autoriser vous-mêmes pour l'élection et le sacre du Vicaire apostolique.

Les dernières prévisions de Pérocheau étaient justes. Avant que sa lettre ne parvînt en France, le Kouy-tcheou avait été séparé du Su-tchuen et érigé par Rome en Vicariat apostolique.

[1] A. M.-E., vol. 304, p. 1278. M. Libois aux directeurs du Sém. des M.-E., Macao, 27 décembre 1845.

[2] A. M.-E., vol. 450, p. 1115, vol. 527, p. 217. Mgr Pérocheau aux direct. du Sém. des M.-E. Su-tchuen, 8 sept. 1847, citant sa lettre du 19 janvier précédent.

[3] *Collectanea M.-E*, 2me éd., p. 132, n° 284, A. M.-E., vol. 549i, p. 37.

[4] A. M.-E., vol. 450, p. 1115, vol. 527, p. 217. Lettre du 8 septembre 1846.

Le 8 mars 1846, le Pape Grégoire XVI avait signé les pouvoirs du futur Vicaire apostolique du Kouy-tcheou[1].

Le 27 mars suivant il avait signé trois brefs : le premier constituait le Kouy-tcheou en Vicariat apostolique[2]; le second nommait Vicaire apostolique de la nouvelle mission Joseph Desflèches évêque de Sinite et coadjuteur de Pérocheau, Vicaire apostolique du Su-tchuen[3]; le troisième accordait à Pérocheau la faculté de se choisir un coadjuteur et de le sacrer sous le titre d'évêque de Sura[4].

Voici la traduction du bref qui érigeait le Kouy-tcheou en Vicariat, apostolique[5] :

GRÉGOIRE XVI PAPE

Pour perpétuelle mémoire. En raison de la charge pastorale imposée à nos épaules par la céleste providence de Dieu, chargé d'un pesant fardeau, à cause du soin de tout le troupeau du Seigneur, nous jugeons à propos de pourvoir avec plus de soin aux besoins des brebis qui habitent dans des contrées si éloignées de ce Siège Apostolique, qui est le centre de l'unité catholique, afin que, à la venue du Pasteur éternel, trouvées dans le véritable bercail, elles puissent entrer heureusement dans les pâturages éternels. C'est pourquoi, ayant trouvé que rien ne contribuerait plus à promouvoir, et à affermir la religion catholique dans les pays de missions, que la division de leur vaste territoire et l'augmentation du nombre des Evêques, vu la nature, la qualité et les circonstances du Vicariat, véritablement trop étendu, du Su-tchuen, en Chine : nous avons décidé d'en détacher la province appelée Kouy-tcheou, de l'ériger en Vicariat apostolique distinct. Donc, après avoir pris l'avis de nos vénérables Frères les EE. et RR. Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, préposés à l'administration de la Propagande suivant notre intention, de notre propre mouvement, de science certaine, dans la plénitude du pouvoir apostolique, en vertu des présentes Lettres, nous démembrons du Vicariat du Su-tchuen la dite province du Kouy-tcheou, nous l'érigeons et constituons en Vicariat apostolique distinct, et en même temps, nous décrétons que les présentes Lettres sont et seront fermes, valides et efficaces, et doivent sortir et obtenir leur effet complet et entier, pour seconder pleinement ceux à qui il appartient ou appartiendra, et être observées inviolablement par tous. En conséquence, tous les juges, soit ordinaires, soit délégués, même les Auditeurs du Palais apostolique et les Cardinaux, toute faculté ou pouvoir de juger et d'interpréter autrement leur étant enlevé à tous, et à chacun, devront juger et définir conformément à ces Lettres, — Et toute atteinte portée

[1] A. M.-E., vol. 256, p. 439, voir le texte à l'*Appendice*. XII.
[2] A. M.-E., vol. 271, p. 371, vol. 549i, p. 25.
[3] A. M.-E., vol 271, p. 375, voir le texte à l'*Appendice* XIV.
[4] A. M.-E., vol. 271, p. 379, voir le texte à l'*Appendice* XV.
[5] Voir le texte à l'*Appendice* XIII.

contre, par quelque autorité que ce soit, ou sciemment ou par ignorance, devra être considérée comme nulle et vaine. Et ce, nonobstant notre règle et celle de la Chancellerie apostolique sur le maintien des droits acquis, et les Constitutions et dispositions apostoliques et autres, dignes d'une mention expresse, contraires aux présentes dispositions.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 27 mars 1846, la seizième année de notre Pontificat.

Les choses semblaient devoir être ainsi réglées définitivement, lorsque la Propagande reçut une lettre de Luquet, évêque d'Hésébon[1], qui demandait de laisser Desflèches au Su-tchuen et de donner à Pérocheau le droit de choisir un autre Vicaire apostolique du Kouy-tcheou. Voici le texte de cette lettre[2] :

Rome, 16 mai 1846.

EMINENCE,

J'ai reçu à diverses reprises, du directeur chargé à Paris de la procure de la Chine, des notes au sujet du Vicaire apostolique pour la nouvelle juridiction du Kouei-tcheou. Ces notes tendent toutes à prier la Sacrée Congrégation de conserver Mgr Desflèches comme coadjuteur du Su-tchuen et de donner à Mgr de Maxula, au lieu de la faculté de se choisir un autre coadjuteur, celle de choisir le nouveau Vicaire apostolique du Kouei-tcheou.

Dans une lettre reçue tout récemment, ces observations se sont renouvelées de la manière la plus pressante et appuyées sur un motif que votre Eminence appréciera certainement. Il ne paraît pas que Mgr de Maxula puisse se choisir un autre coadjuteur capable, sous tous les rapports, de le seconder convenablement dans le Su-tchuen. Pour le Kouei-tcheou, au contraire, d'excellents missionnaires qui ont refusé positivement la coadjutorerie accepteraient et exerceraient dignement les fonctions de Vicaire apostolique. Je n'insiste pas sur ce point ; il suffit de l'indiquer à votre Excellence.

J'ai donc toute confiance que la Sacrée Congrégation daignera faire à la décision première une modification bien plus de forme que de fond. Et comme le retard pourrait occasionner de vrais embarras dans la mission, j'oserais prier votre Eminence de regarder cette affaire comme de véritable urgence.

Quelques jours plus tard, le Préfet de la Propagande, cardinal Fransoni, adressa au supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères, Langlois, une lettre pour lui donner connaissance des propositions de Luquet et lui demander son avis et celui des directeurs :

[1] Jean-Félix-Onésime Luquet, du diocèse de Langres, missionnaire à Pondichéry en 1842, évêque d'Hésébon en 1845, mort à Rome le 3 sept. 1858.

[2] Arch. du Séminaire de Langres, vol. 66, p. 191.

Dont, lui disait-il[1], il sera tenu compte, lorsque, avec la grâce de Dieu, nous aurons la joie de voir, comme nous le souhaitons ardemment, un Pontife suprême donné comme chef et pasteur à l'Eglise du Christ, veuve aujourd'hui par la mort récente du Souverain Pontife.

Langlois répondit le 28 juin suivant[2] :

Ce que demande l'évêque d'Hésébon sur l'opportunité de laisser l'évêque de Sinite dans la province du Su-tchuen, pour qu'il continue à remplir la charge de coadjuteur de l'évêque de Maxula, et du soin confié au même évêque de choisir parmi les ouvriers évangéliques celui qui serait constitué le chef du nouveau Vicariat apostolique du Kouei-tcheou, correspond à mon avis et à celui de mes confrères.

Cette disposition nous paraît réellement utile, parce que la dite province est presque entièrement couverte de montagnes escarpées, et c'est pourquoi elle a besoin d'ouvriers évangéliques qui soient robustes et capables de supporter la fatigue ; mais l'évêque de Sinite est débile et d'une constitution frêle et délicate, par conséquent il est incapable de remplir une telle charge.

Le 13 août 1846, moins d'un mois après son avènement au souverain Pontificat, Pie IX accorda à l'évêque de Maxula la faculté de garder son coadjuteur et de choisir parmi ses missionnaires un Vicaire apostolique pour le Kouy-tcheou et de le sacrer évêque de Sura.

Voici la traduction de cette pièce[3] :

PIE IX PAPE

Vénérable Frère, Salut et bénédiction apostolique.

En vertu de son pouvoir apostolique, Grégoire XVI, de glorieuse mémoire, notre prédécesseur, pour étendre le bienfait de la foi catholique en Chine, a érigé le nouveau Vicariat apostolique du Kouei-tcheou, et par de pareilles Lettres apostoliques, données le 27 mars de la présente année 1846, en a confié l'administration à notre vénérable frère, Eugène Desflèches, évêque de Sinite, précédemment votre coadjuteur dans le Vicariat du Su-tchuen, et vous a donné le pouvoir de choisir un autre coadjuteur et de le consacrer sous le titre d'évêque de Sura *in partibus infidelium*. Or, ensuite, vous avez pris soin de nous exposer qu'il serait plus opportun pour l'administration de l'un et de l'autre Vicariat, que l'évêque de Sinite conservât comme auparavant le titre et la charge de coadjuteur du Vicaire apostolique du Su-tchuen, et que le soin de la mission du Kouei-tcheou fût confié à un autre prélat que vous choisiriez vous-même, et élèveriez au titre épiscopal de Sura. Après avoir pesé les raisons invoquées, de l'avis de nos vénérables frères, les Eminentissimes Cardinaux de la Propagande, nous avons dé-

[1] A. M.-E., vol. 549i, p. 579. Lettre du 6 juin 1846.
[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 548.
[3] A. M.-E., vol. 271, p. 420 ; vol. 549i p. 29. Voir le texte à l'*Appendice* XVI.

cidé d'accéder à vos désirs. C'est pourquoi, voulant montrer une bienveillance particulière à tous et à chacun de ceux en faveur de qui ces Lettres ont été délivrées, et seulement pour cette raison, les absolvant et permettant de les absoudre de toute sentence d'excommunication, de suspense, d'interdit et de toutes les autres sentences, censures et peines ecclésiastiques, quelles qu'elles soient, et quel qu'en soit le motif, si parfois ils en ont encouru, par ces Lettres, en vertu de notre autorité apostolique, nous vous accordons, Vénérable Frère, de conserver le dit évêque de Sinite pour coadjuteur, aussi longtemps que vous le jugerez utile pour le bien de chaque mission, et de choisir pour la mission du Kouei-tcheou, comme Vicaire apostolique, celui de vos missionnaires que vous jugerez, dans le Seigneur, le plus apte à remplir cette charge, avec tous les pouvoirs nécessaires et utiles attachés précédemment à cette fonction. A ce même Vicaire apostolique choisi par vous, nous accordons le titre épiscopal de Sura, *in partibus infidelium* ; nous le faisons évêque et pasteur de cette Eglise, avec l'autorisation de ne point s'y rendre et de n'y point résider personnellement, tant que ce siège sera au pouvoir des Infidèles. Nous l'autorisons, en outre, à pouvoir recevoir librement, licitement et validement, la consécration épiscopale de tout évêque catholique, ayant accord et communion avec ce Saint-Siège, accompagné et assisté de deux autres évêques, ou, si on n'en peut trouver deux, de deux prêtres séculiers, ou de deux réguliers de n'importe quel Ordre ou Institut, ayant accord et communion avec le Saint-Siège. Nous voulons, cependant, que tout d'abord, entre les mains dudit évêque, il fasse profession de la foi catholique, selon les articles proposés par ce Saint-Siège, et prête le serment de fidélité à nous et à la sainte Eglise Romaine. Sinon, cet évêque sera censé suspens *ab officio* et tous deux seront, par le fait même, suspens de la direction et de l'administration de leurs Eglises. Ce, nonobstant les Constitutions et règlements généraux ou spéciaux, soit apostoliques, soit établis par les Conciles généraux, provinciaux et synodaux, et toutes les dispositions contraires quelles qu'elles soient. Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 13 août 1846, la première année de notre Pontificat.

Les premières pièces de cette affaire étaient arrivées au Su-tchuen au mois de novembre 1846, elles furent remises à Desflèches, qui parut fort étonné :

Quelle nouvelle, écrivit-il le lendemain aux directeurs du Séminaire des Missions Etrangères[1], quelle nouvelle, moi Vicaire apostolique, je ne sais trop qu'en dire ; ma faible santé, ma pauvre tête, mon peu d'aptitude pour l'administration me faisaient désirer de demeurer longtemps coadjuteur. De plus, que va dire Mgr de Maxula ?

Mais déjà des plans avaient germé dans l'esprit de Desflèches, qui pense que la seule province du Kouy-tcheou peut difficilement former une mission et qu'il faut lui adjoindre la partie orientale du Su-tchuen.

[1] A. M.-E., vol. 527, p. 229. Lettre du 15 nov. 1846.

Ce nouveau plan, s'il est mis à exécution, nous apportera d'immenses avantages, et il est encore temps de le faire exécuter. Il s'agit donc de réunir en un même Vicariat le Kouy-tcheou et le Su-tchuen oriental, le Thibet et le Su-tchuen méridional, le Su-tchuen occidental avec le septentrional ; ce dernier Vicariat sera encore très grand, la capitale de la province est dans le Su-tchuen occidental ; si les Vicariats ne sont pas ainsi répartis, les Vicaires apostoliques du Thibet et du Kouy-tcheou se trouveront bien mal à l'aise et ne pourront faire grand bien avant plusieurs années. Par exemple où s'établira le Vicaire apostolique du Thibet, où recevra-t-il les missionnaires, où prendra-t-il des hommes capables de lui rendre quelque service soit pour prêcher, soit pour enseigner, baptiser, etc ? des prêtres chinois lui seront d'un grand secours, qui lui en cèdera ? Item pour le Kouy-tcheou, (on peut à la vérité trouver ici un pied à terre, mais au milieu de montagnards simples, ignorants, incapables de pouvoir rendre aucun service),de plus il faudrait des prêtres chinois, et où les trouver? Mgr de Maxula en céderait un pendant un an ou deux, puis le retirerait, car Sa Grandeur pense à sa mission avant tout, ce qui est juste jusqu'à un certain point ; on ne peut même espérer d'avoir, avant de longues années, au Kouy-tcheou, des prêtres natifs. Il n'y a actuellement dans nos écoles de latin aucun élève de cette province ; puis, où trouver des prédicateurs, baptiseurs, maîtres et maîtresses d'écoles ? Cette pauvre province est sous tous les rapports dans une grande pénurie ; le Thibet ne sera pas plus riche et les deux Vicaires apostoliques ne sauront trop de quel côté se tourner. Je sais bien qu'à la rigueur si l'on ne pouvait faire autrement, il y aurait encore moyen de se tirer d'affaire, mais quand le mieux est faisable pourquoi ne pas viser au mieux. Or le mieux est certainement de réunir le Su-tchuen méridional avec le Thibet et le Su-tchuen oriental avec le Kouy-tcheou ; il y aura avantage de part et d'autre, le Thibet, le Kouy-tcheou et le Su-tchuen y gagneront. Le Su-tchuen divisé en trois Vicariats pourra plus facilement entendre la Bonne Nouvelle dans les parties les plus reculées où l'on ignore même le nom de la religion chrétienne, il verra les conversions se multiplier, le clergé indigène prendra plus d'extension, etc ; le Kouy-tcheou y gagnera beaucoup ; il aura tous les avantages d'un Vicariat apostolique (le Vicaire apostolique ou le coadjuteur y fera sa résidence), il pourra envoyer ses élèves latinistes étudier au Su-tchuen oriental, recevra de là secours en argent, prédicateurs, maîtres d'écoles et prêtres avec lesquels on pourra ouvrir des missions chez les barbares du midi (Miao-tsé), et visiter les chrétientés où un Européen ne pourrait aller sans danger. De cette manière toutes les bonnes œuvres seront mises en train dès la première heure et comme déjà mises sur pied.

Les objections de Desflèches n'ont pas besoin d'être discutées, puisque l'acte du 13 août 1846 supprimait le projet qu'elles combattaient. Les seuls intérêts qu'elles offrent sont et le désir de l'évêque de rester au Su-tchuen, et la facilité avec laquelle il forme des plans pour réaliser son désir, et expose des avantages et des inconvénients qu'il est à peu près seul à entrevoir.

III

Albrand. — Ses travaux dans la mission de Siam. — Courvezy veut en faire son coadjuteur. — Pallegoix le nomme provicaire. — Albrand quitte Siam. — Son séjour à Macao. — Son départ pour le Su-tchuen. — Son voyage.

A ce moment, la Providence elle-même sembla prendre à tâche de résoudre la question qui préoccupait tant de monde, en envoyant au Kouy-tcheou un missionnaire doué de beaucoup de qualités et de grandes vertus, à qui devait incomber intégralement la charge dont Desflèches ne voulait qu'à des conditions inacceptables. Ce missionnaire se nommait Etienne-Raymond Albrand ; il était né à Saint-Crépin, département des Hautes-Alpes, le 4 avril 1805[1]. Il commença ses études classiques sous la direction du curé de sa paroisse, Lagier-Bertrand, et les acheva de 1823 à 1826 au petit séminaire d'Embrun ; il entra ensuite au grand séminaire de Gap[2], où il se fit remarquer par sa régularité, sa piété, la droiture de son jugement et la tournure philosophique de son esprit, ce qui lui valut en 1829 sa nomination de professeur de philosophie au petit séminaire d'Embrun.

Il rêvait déjà de se consacrer aux Missions, mais son évêque n'ayant pas cru devoir lui accorder l'autorisation de partir, il dut attendre jusqu'en 1831. Cette année, le 3 décembre, il entra au Séminaire des Missions-Etrangères où il ne resta que quelques mois, et le 12 mars 1832, il se mit en route pour Bordeaux ; il s'embarqua au mois d'avril et le 16 octobre suivant il arriva à Singapore, puis il passa à Pinang, qui relevait alors du Vicariat apostolique de Siam dirigé par Florens[3].

La destination du jeune missionnaire n'était pas encore absolument fixée, on ne savait s'il resterait à Siam ou s'il serait envoyé en Cochinchine. Ce fut le premier parti qui l'emporta, et Etienne Albrand fut chargé de la ville de Singapore, en collaboration avec Courvezy[4], le coadjuteur de Florens.

[1] *Vie de Mgr Albrand, évêque de Sura, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou*, par M.-J. Dourif, un vol. in-8. Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris, 1865. Mgr Faurie eut la pensée, qu'il ne mit jamais à exécution, de compléter cet ouvrage. Le catalogue des M.-E. porte le 11 avril.

[2] M. Albrand reçut de Mgr Arbaud, évêque de Gap :
Les ordres mineurs, le samedi avant la Trinité, 9 juin 1827.
Le sous-diaconat, le samedi avant la Trinité, 31 mai 1828.
Le diaconat, le samedi avant Noël, 20 décembre 1828.
Le sacerdoce, le samedi avant la Trinité, 13 juin 1829.

[3] Voir *Mémorial de la Soc. des M.-E.* p. p. 32. 216, 219, 311.

[4] *Id.* p. 44, 216, 219, 223.

Nous ne nous étendrons pas sur cette partie de sa vie, qui appartient à l'histoire de la mission de Siam ; nous la résumerons cependant dans les grandes lignes, afin de faire ressortir quelques-unes des qualités dont l'apôtre fit preuve dès le début de sa carrière, et qui se développeront davantage encore dans ses travaux au Kouy-tcheou.

La paroisse de Singapore comptait alors environ 350 chrétiens, de nationalités diverses : Portugais, Chinois, Malais et des métis, tous fort ignorants et très éloignés des pratiques de la foi.

Avec beaucoup de peine, les missionnaires parvenaient à en réunir le dimanche une trentaine dans une cabane qui servait d'oratoire. Courvezy avait commencé la construction d'une église qu'Albrand acheva. Les chrétiens se rapprochèrent de leur pasteur, et bientôt 250 fréquentèrent à peu près régulièrement les sacrements. L'apôtre s'occupa alors des Malais, en convertit une vingtaine ; puis grâce à un excellent médecin chinois, qui se fit son catéchiste, il obtint des succès parmi les Célestes, venus du Fo-kien et du Kouang-tong chercher fortune dans la colonie anglaise. Il avait déjà appris à parler leur langue, lorsque Courvezy, devenu Vicaire apostolique de Siam par la mort de Florens, l'appela, à la fin de 1834, près de lui, à Bangkok, où il lui confia l'évangélisation des Chinois. La capitale du royaume de Siam en possédait plusieurs milliers, mais sur ce nombre à peine connaissait-on une dizaine de chrétiens. Quand, pour la première fois, Albrand essaya de ressembler ces derniers dans le hangar qui remplaçait l'église absente, il s'en présenta deux.

Peu à peu, cependant, le missionnaire parvint à les faire venir tous, et même à attirer des infidèles au catholicisme. En 1837, il comptait une centaine de nouveaux baptisés. Lui-même va nous dire les moyens employés pour obtenir ce résultat[1] :

« Je fis construire, à côté de la cabane que j'habite dans un camp chrétien, un hangar en bambous, couvert en feuilles, où j'offrais une pipe et du thé à tous ceux qui venaient me voir. Dans les commencements, je passai bien des moments seul dans ma grange, mais enfin, attirés peu à peu par mes politesses chinoises, plusieurs goûtèrent mes instructions. Ils en parlèrent à leurs amis, ceux-ci en parlèrent à d'autres, et bientôt, soit désir de s'instruire, soit simple curiosité, ils accoururent en foule, et ma grange devint un rendez-vous général. J'ai été obligé de l'agrandir de moitié, et malgré cela, elle est insuffisante. Il n'y a pas de boutique plus fréquentée au marché. J'ai pris et formé trois catéchistes, tous les

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 160.

trois nouveaux chrétiens. Aussi, vous dire la joie dont mon cœur est inondé est impossible. »

Cette même année 1837, Courvezy exprima le désir de prendre le jeune missionnaire pour coadjuteur, mais il se heurta à un refus si absolu et si persistant qu'il dut porter son choix sur un autre prêtre, Pallegoix[1].

Etienne Albrand commença alors à rayonner autour de Bangkok. En cinq à six ans de 1841 à 1846, il fonda d'assez nombreux postes chinois : les plus importants furent, au nord de Bangkok, ceux de Juthia, de Savaturi, et de Pakpriau, à l'ouest celui de Lakoutsei, à l'est ceux de Bangplasoi et de Petriu. Presque dans toutes les stations petites ou grandes, qui s'ouvraient à ses prédications, il faisait construire une maisonnette servant d'oratoire pour les chrétiens et d'abri pour le prêtre lors de ses visites ; aussi était-ce en toute vérité que Courvezy écrivait à François Albrand[2], alors un des directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères[3] : « Votre cousin est toujours le grand convertisseur de la mission, il a un don tout particulier pour attirer les Chinois. » En 1842, après la division en deux Vicariats de la mission de Siam, Pallegoix resté à Bangkok pendant que Courvezy se fixait à Singapore, choisit Albrand pour son provicaire. « C'est, dit-il[4], une nomination dont tout le monde a paru bien content. »

Cependant malgré les succès qu'il obtenait, Albrand avait souvent rêvé d'aller évangéliser la Corée, dont l'ancien coadjuteur de Siam, Bruguière[5], avait été nommé Vicaire apostolique. « Si toutefois vous deviez envoyer des missionnaires dans ce pays, écrivait-il au Séminaire de Paris[6] dès 1833, vous me trouverez parfaitement disposé à seconder vos vues. » Et plus tard[7] : « J'ai reçu une lettre de M. Chastan[8], il me dit qu'une fois parvenu, il fera des démarches pour m'attirer en Corée. » Il n'était pas non plus sans songer au Japon que l'on croyait près de s'ouvrir à l'évangélisation. Cependant, malgré ses

[1] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 41, 216, 219, 339.

[2] A. M.-E., vol. 889, p. 1021. Mgr Courvezy à M. F. Albrand. Singapore, le 23 avril 1842.

[3] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 42, 260, 366, etc.

[4] A. M.-E., vol. 890, p. 13. Mgr Pallegoix à M. F. Albrand. Bangkok, le 31 août 1842.

[5] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 40, 216, 246, 389.

[6] A. M.-E., vol. 888, p. 440. M. E. Albrand à M. F. Albrand. Singapoure, 21 mars 1833.

[7] A. M.-E., vol. 888, p. 526. M. E. Albrand à M. François Albrand. Singapoure, 18 janvier 1839. Il parle de même dans une autre lettre du 21 mai 1839. (*A. M.-E.*, vol. 889, L.L.)

[8] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 42, 319, 376, 431.

désirs d'où la pensée du martyre n'était pas absente, il continuait de rester à Siam et d'y travailler avec le plus grand zèle.

En 1846, des circonstances, indépendantes de sa volonté et dont le récit appartient à l'histoire de la mission de Siam, le forcèrent de se rendre à Macao[1], où le procureur, Libois, devait exercer une certaine influence sur son avenir.

Comme on fait des rêves à tout âge, Albrand en avait fait un à son départ de Bangkok. « En venant à Macao, dit-il[2], je m'étais persuadé que j'irais parcourir la province de Canton, voir, prêcher, convertir, baptiser les pères, les mères, les frères, les sœurs, les femmes et les enfants de mes néophytes de Siam et de ceux de Singapour et de Pinang. Ceux de Siam en étaient si persuadés que plusieurs sont venus tout exprès pour me recevoir chez eux, et même ceux qui étaient revenus les années passées et qui m'ont su à Macao, sont venus me prier d'aller avec eux ; d'autres m'ont écrit dans le même sens. L'homme propose et Dieu dispose. »

Au lieu de parcourir le Kouang-tong, ce que la situation ecclésiastique de cette province ne permettait pas, il dut rester à la procure de Macao. Il se dédommagea de cette déception en s'occupant des Chinois habitant la cité portugaise, et il le fit avec tant de succès que l'évêque de cette ville, de Matta, le pria de rester près de lui. La proposition était fort honorable, mais pour de multiples motifs, dont le premier était qu'Albrand appartenait à la Société des Missions-Etrangères, elle ne pouvait être agréée. D'ailleurs, l'apôtre ne savait pas encore s'il devait ou non retourner à Siam. Les stations chrétiennes qu'il avait fondées l'appelaient de leurs vœux, bien des missionnaires le regrettaient « Le départ de votre cher cousin, écrivait Clémenceau à F. Albrand[3], a laissé un grand vide dans la mission qui, de longtemps, n'aura un ouvrier aussi zélé et aussi capable pour travailler à la conversion des Chinois. Il est bien regretté non seulement par les chrétiens chinois, mais aussi par tous les autres en général. Cette affection des chrétiens doit bien le dédommager des tracasseries qu'il a eu à éprouver pendant son séjour à Siam. »

Consulté par Albrand sur le point de savoir s'il devait ou non retourner à Siam[4], Pallegoix lui répondit le 3 novembre 1846[5] :

[1] Il quitta Bangkok le 4e dimanche de carême et arriva à Macao le 2 mai, après 42 jours de voyage.

[2] A. M.-E., vol. 890, p. 427. M. E. Albrand à M. F. Albrand, Macao, 23 octobre 1846.

[3] A. M.-E., vol. 890, p. 564. M. Clémenceau à M. F. Albrand, Bangkok, 25 novembre 1847.

[4] A. M.-E., vol. 544, p. 11.

[5] Le Séminaire eut à ce sujet avec M. Albrand une correspondance que l'on trouvera (*A. M.-E.*, vol. 64. pp. 85, 114, 118, 142).

« Quoique je désire beaucoup votre retour, vous inviter à revenir maintenant serait vous offrir à boire un calice d'amères tribulations... de tous les sacrifices que j'ai eu à faire, celui de votre départ a été un des plus sensibles à mon cœur ; si malgré mes prévisions vous reveniez ici, je vous recevrais à bras ouverts, et vous retiendrais dans la mission à quelque prix que ce fût ! Que si la volonté du Seigneur vous appelle ailleurs pour travailler à sa gloire avec plus d'extension, je vous suivrai d'esprit et de cœur, par mes vœux sincères et des prières ferventes etc. etc ». « Cette lettre, conclut le missionnaire [1], acheva de détruire mes perplexités, et M. Libois fut d'avis que je ne devais pas retourner à Siam ; je me mis entre ses mains, il m'a envoyé au Kouy-tcheou dont je croyais Mgr de Sinite Vicaire apostolique. Ce ne fut que quelques jours avant mon départ qu'il me dit que Mgr de Maxula travaillait à le retenir au Su-tchuen. Je témoignai à M. Libois ma répugnance d'aller dans une mission qui n'avait pas encore de supérieur fixe. M. Libois me rassura et je lui obéis. »

Il importe cependant de remarquer que l'envoi d'Albrand au Kouy-tcheou n'était que conditionnel, comme il appert par ces lignes de Libois [2] :

M. Albrand est un bien excellent missionnaire pour les Chinois. Mais nous vous prions, Messieurs, de ne pas oublier que, si le Saint-Siège nous donne une partie de la province du Kouang-tong, M. Albrand est le seul dans notre Société qui puisse être chargé de fonder cette mission, à cause de la connaissance qu'il a des langues de ce pays, et de plusieurs chrétiens qu'il a instruits à Siam. Aussi, nous ne l'avons envoyé à Mgr Desflèches qu'à condition qu'il pourrait sortir du Kouy-tcheou, si l'on nous donnait cette partie du Kouang-tong.

[1] A. M.-E., vol. 544, p, 12.

Au sujet de cette détermination M. Albrand donne ailleurs ce détail : « Après avoir pris conseil de Mgr Forcade et de M. Thivet, notre cher procureur m'a conseillé fortement d'aller au Kouy-tcheou aider Mgr Desflèches. » *A. M.-E.*, vol. 890, p. 472. M. E. Albrand à M. F. Albrand, Macao, le 9 janvier 1847.

M. Albrand fit part à sa famille de cette décision dans les termes suivants : « J'aurais bien désiré aller en Corée ou au Japon, car il y a là plus de chances d'obtenir le martyre, mais vous savez que mieux vaut faire la volonté des supérieurs que la sienne. Ainsi dans quelques jours je serai Chinois. Mes cheveux sont assez longs pour en faire une queue et mes moustaches ont au moins deux pouces. Je ferai mon voyage déguisé en mandarin. J'ai avec moi un catéchiste dévoué qui m'a suivi de Siam, et le jeune A-Line qui veut m'accompagner partout. » (*Vie de M. Albrand*, p. 222). L'auteur de cet ouvrage indique pour cette lettre la date du 20 août 1846, ce qui ne concorde pas avec les dates des lettres que nous citons ; peut-être faut-il voir là une simple erreur de copiste.

[2] A. M.-E., vol. 314, p. 94. M. Libois aux directeurs du Séminaire des M.-E., Hong-kong, 29 octobre 1847.

Le missionnaire quitta Macao le 15 ou le 16 février 1847, et se rendit à Canton. Là, il fit, de concert avec ses courriers, ses derniers préparatifs de voyage, que lui-même raconte en ces termes[1] :

« Le fils de Tsao-ou a trouvé que c'était trop peu de 30 piastres pour me conduire au Kiang-si ; il m'a proposé de me conduire au Su-tchuen pour 60 piastres, et comme par là il m'aurait exempté de prendre de nouveaux courriers au Kiang-si et au Hou-nan, je lui ai offert ce que j'aurais été probablement obligé de payer les deux courriers, c'est-à-dire 20 piastres et en tout 50 piastres, il n'a pas voulu ; et d'ailleurs, j'aurais été obligé de l'attendre ici 4 ou 5 jours de plus. C'est pourquoi de concert avec A-cheng, j'ai cru devoir me passer de lui et prendre le catéchiste Tcheou pour m'accompagner ; il me semble que c'est le mieux, car je n'avais pas toute confiance en ce jeune homme.

« Mon catéchiste depuis notre arrivée est à préparer les voies : il montre beaucoup d'adresse et d'ardeur. Je suis décidé à lui donner une vingtaine de piastres de plus si j'arrive sans malheur et que je continue à être content de lui. La barque est louée jusqu'à Chao-tcheou pour 18 piastres, elle est montée de 8 rameurs et d'une femme. J'espère m'embarquer ce soir à l'*Angelus*. Mes courriers sont décidés à passer par Lo-tchang, malgré tout ce qu'on dit des voleurs. Avec le secours de vos prières, j'espère les esquiver, et d'ailleurs pourvu qu'ils ne m'ôtent pas la vie, je ferai toujours en sorte d'arriver dans ma mission, quand même je serais obligé de demander l'aumône en route.

« Le bruit court parmi les Chinois que quatre Anglais ont été pris bien loin dans l'intérieur de la Chine ; pour m'éclaicir sur ce point j'ai parlé à M. Reynwan, il m'a confirmé dans ma persuasion que c'était une fable fondée sur la prise de 4 ou 5 missionnaires dans le courant de l'an passé. »

L'initéraire suivi fut celui-ci : De Canton à Chao-tcheou et à Lok-cheung en remontant le Pe-kiang ; de là à travers le Hou-nan par Tching-tcheou et Sian-tan près de Tchang-cha jusqu'au lac Tong-tin que le voyageur traversa pour arriver à Tchang-te fou, d'où il gagna le Su-tchuen par Chi-ti ; puis il passa à Long-tan, à Yeou-yang, descendit à Fou-tcheou et enfin par le fleuve Bleu se rendit à Tchong-kin.

Après avoir ainsi fixé les principaux points du voyage, nous allons en donner la relation inédite que le missionnaire nous a laissée[2] :

« Pour arriver ici j'ai changé 11 fois de barque ; dans celle que je

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 51. Lettre à M. Libois, février 1847.
[2] A. M.-E., vol. 546, p. 53, M. E., Albrand à M. Libois. Su-tchuen 5 mai 1847.

louai à Canton, à cause des précautions excessives que me faisaient prendre les courriers, je fus gravement soupçonné, peut-être même reconnu, car sur la deuxième barque que je pris à Chao-tcheou, deux voyageurs du Hou-nan, qui, à notre insu, étaient partis avec nous de Canton, et qui avaient passé malgré nous sur célle qui nous conduisait à Lo-tchang dirent au batelier que j'étais un Anglais. Celui-ci, par bonheur, ne les crut pas, parce que, disait-il, si j'étais Anglais, j'aurais été reconnu à la douane que nous avions passée (argument chinois). Mais, disons un mot de la terrible douane de Chao-tcheou : un mandarin et 4 à 5 douaniers descendirent dans ma barque, je tenais un livre chinois à la main, ils me toisèrent bien, visitèrent peu mes caisses, puis me demandèrent où j'allais ; ma réponse fut : « à Tchang-cha » ; de là ils conclurent eux-mêmes que j'étais du Hou-nan et je leur laissai librement tirer cette conclusion. A Lo-tchang, je pris une barque qui me fit rondement traverser le pays affreux de cette ville à Ping-chi. Je désirerais que tous les missionnaires qui passent par là en prissent une semblable, elle s'appelle ju-tchouen, elle est très commode en comparaison des autres qui font ce trajet, elle est fermée et marche très vite ; ni sur cette barque, ni sur celle qui me conduisit de Ping-chi à Ni-tchang on ne se douta de ma nationalité. »

« Sur[1] les limites du Kouang-tong et du Hou-nan, fatigué d'être assis ou couché dans la barque, je pris la liberté avec un des conducteurs d'aller à pied par un sentier qui bordait le ruisseau, car il faut vous dire que là les barques glissent plus sur le sable qu'elles ne flottent ; les rameurs ne méritent pas ce nom, puisqu'ils sont presque toujours dans l'eau, l'un à tirer et l'autre à pousser la barque ; il arriva donc qu'en suivant le sentier, je devançai de beaucoup ma barque, et que dans un lieu absolument désert, j'aperçus sous un rocher creux le cadavre d'un homme tué depuis peu, plus un homme à figure sinistre qui descendait au ruisseau du côté opposé à celui que nous suivions ; nous pressâmes le pas, et bientôt nous aperçûmes une cabane d'où sortirent quatre à cinq hommes pas plus rassurants qui nous coupaient le passage ; par bonheur le ruisseau faisait là un grand coude d'où l'on peut être aperçu de loin, je m'y avançai et je vis venir ma barque ; j'en fus quitte pour la peur, mais je vous assure que je n'eus plus l'envie d'aller à pied. »

« A[2] Ni-tchang nous descendîmes à une grande auberge, il fallut manger avec l'aubergiste. Ces cérémonies de table m'embarrassèrent un peu, mais mon babil me tira d'affaires ; l'hôtelier me prit pour

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 1. M. E. Albrand à M. F. Albrand, Su-tchuen, 4 mai 1847.
[2] A. M.-E., vol. 546, p. 53. M. E. Albrand à M. Libois, 5 mai 1847.

Mgr Rizzolati, parce que ma barbe était touffue comme la sienne. De là à Tching-tcheou, en chaise, on peut aller en une grosse journée, nous en mîmes deux à cause du mauvais temps ; nous descendîmes dans une petite auberge pour éviter les cérémonies de Ni-tchang ; le lendemain mes courriers inexpérimentés commirent une erreur, prenant une petite barque qui, une journée plus bas, devait nous transporter dans une plus grande chargée de marchandises qui allait à Siang-tang ; à cause de cette erreur nous fûmes 10 jours de plus en route pour Siang-tang, et comme les barques vont toujours en compagnie, je fus reconnu par un Cantonais, passager sur une barque voisine ; il faut donc à l'avenir avoir soin de louer à Tching-tcheou une petite barque qui conduise directement à Siang-tang. On peut y arriver en 3 ou 4 jours.

« Les bons chrétiens de Siang-tang me reçurent avec beaucoup de bonté ; ils furent emprunter à Tchang-cha un ornement complet, je pus leur dire la messe le jour des Rameaux; mais ne voilà-t-il pas que Mgr Rizzolati arrive pendant que je fais une exhortation à ces bonnes gens ! Il assista à ma messe que je finis dans le trouble, et après avoir déjeuné avec Sa Grandeur qui me traita avec sa bonté naturelle, nous partîmes sur une barque différente. Nous ne fûmes pas loin sans nous revoir, car le mauvais temps qui m'avait retenu cinq jours à Siang-tang redoubla ; je m'arrêtai donc à Tchang-tcha à la nuit tombante ; le lendemain même temps, je me fis porter dans la maison où M. Chauveau[2] fut aidé lors de son passage, et, sans nous être donné le mot, j'y trouvai déjà Sa Grandeur installée. C'est une famille riche et pleine de bonté pour les missionnaires, il est fâcheux que M. Chauveau qui leur promit monts et merveilles ne leur ait jamais rien envoyé... Des cartons d'autel leur conviendraient bien, il ne leur manque que cela pour compléter leur ornement de messe ; l'après-midi, nous nous mîmes de nouveau en route pour traverser le grand lac, Monseigneur à droite et moi à gauche ; pour mon compte je ne vis pas de lac, mais des canaux à l'infini. Il paraît que ce lac se dessèche, et que plus tard ce ne sera plus que des bras de rivière. Nous mîmes plus de trois jours pour arriver à Chang-te-fou ; il y a là des chrétiens, je ne les ai pas vus, mais il serait utile de les voir pour être dispensé des cérémonies de l'auberge, et pour louer une barque jusqu'à Foun-tang; mes conducteurs réussirent par eux-

[1] Vicaire apostolique du Hon-nan.

[2] Joseph Chauveau, né à Luçon (Vendée), le 25 février 1816, parti pour le Yun-nan le 6 février 1844, coadjuteur de Mgr Ponsot, le Vicaire apostolique de cette mission en 1850, Vicaire apostolique du Thibet en 1864, mort à Ta-tsien-lou, le 21 décembre 1877 (Voir *Histoire de la Mission du Thibet*, par Adrien Launay, 2 vol. in-8°. Desclée et de Brouwer, Paris, 1904.)

mêmes, et en onze jours j'arrivai, tandis que les autres en mettaient 20 et même 25. Dans le trajet je passai à Chin-tcheou, là le fleuve se divise en deux, une branche vient du Kouy-tcheou par Yuen-tcheou, et l'autre du Hou-pé et du Su-tchuen. Il y a à Chin-tcheou une douane non dangereuse. La branche du fleuve qui vient du Kouy-tcheou pourra servir plus tard. Je trouvai une caravane de 37 barques de Miao-tse, qui venaient de Chang-te, et qui se rendaient par là dans leur pays, en passant par la capitale du Kouy-tcheou ; ils nous dirent qu'il leur fallait une vingtaine de jours pour faire le trajet par eau. Ces bonnes gens, presque tous jeunes, (il y en avait d'une quinzaine d'années), me paraissaient bien intéressants, et non moins intelligents que les Chinois qui les méprisent. A leur sujet, je dois ajouter que Mgr Rizzolati m'a dit avoir été chargé d'eux par la Sacrée Congrégation, et m'a chargé de dire à Mgr Desflèches que, s'il réussissait à les faire prêcher et à en convertir quelques-uns, il lui céderait toute la juridiction sur eux. Je ne comprends pas comment les Miao-tse disséminés dans le Kouy-tcheou pourraient appartenir à d'autres qu'au Vicaire apostolique de cette province, d'autant plus que le Hou-nan n'a encore aucune chrétienté auprès d'eux. Le pays que j'ai traversé de Chang-te à Long-tan est aussi affreux que de Chao-tcheou à Ping-chi; sur cette route j'ai trouvé Pao-tching, et un peu plus haut, à Lin-je, la jonction des trois provinces, Hou-nan, Hou-pé et Su-tchuen. De Pao-tching en un jour on arrive par terre chez les Miao-tse. J'ai changé de barque à Chi-ti première ville du Su-tchuen ; là, le fleuve se partage en deux, la grande branche vient de Long-chan et la petite de Long-tan où j'arrivai en deux jours. Le jour même je partis en chaise pour Long-tan ; ce trajet consiste à traverser 8 à 10 montagnes que les Chinois ont l'adresse de faire monter et descendre à pic, le chemin (ou plutôt sentier) est ainsi fait, aussi je marchai autant que je fus porté ; à mi-chemin je trouvai la ville de Yeou-yang, et en deux jours et demi j'arrivai à Long-tan ; là est la jonction de deux petites rivières, dont l'une vient du Kouy-tcheou et l'autre (dit-on) du Hou-pé, qui se précipitent avec fracas vers Fou-tcheou. Nous eûmes de la peine à louer une barque pour cette dernière ville et nous ne l'eûmes qu'à un prix fou. Cependant nous ne mîmes que deux jours pour y arriver ; là, mais là seulement, le catéchiste Tcheou me fut utile, car il alla trouver les chrétiens qui nous procurèrent une barque commode et à bon marché pour Tchong-kin, où nous arrivâmes en deux jours et demi. Les douaniers de Fou-tcheou, en me faisant leur visite, me parurent avoir aussi peur de moi que j'avais d'eux, aussi s'empressèrent-ils de se retirer. Il n'en avait pas été de même à Heng-tcheou dans le Hou-nan au-dessus de Siang-tang, ils entrèrent dans

une barque comme des voleurs, au moment que je ne m'y attendais pas, ma queue était en désordre et ma barbe aussi. Je les entendais se dire : « Celui-ci est certainement un étranger .» Cependant m'écoutant parler ils n'eurent que des soupçons. J'ai oublié de vous dire qu'après Long-tan je trouvai et dépassai les courriers des effets. Je fus assez étonné de trouver à chaque pas des porteurs chargés de caisses à leur adresse ; quand enfin je les trouvai devant une auberge, la joie fut grande de part et d'autre ; le soir nous couchâmes à la même hôtellerie. Ce sont de grands hommes que ces courriers ; le reste du temps, mes porteurs païens me respectaient plus et me faisaient plus respecter des hôteliers par la raison que Fou-je même me respectait ; Fou-je est connu dans ces parages comme le loup blanc. Enfin, pour compléter ma route jusqu'à Tchong-kin, je vous dirai que saint Joseph ou mon bon ange, à une journée de cette ville, m'éveilla pendant la nuit, au moment qu'un voleur plongeait sa main par une croisée de ma barque sur le catéchiste Tcheou qui ronflait de tous ses poumons ; et il n'était pas sot le drôle, car Tcheou portait sur lui la plus grande partie de notre pécule ; le voir, sauter sur sa main, et crier au voleur ne durèrent qu'un instant, mais il fut plus leste que moi, je le vis passer dans la barque voisine ; comme il n'avait encore rien pris, je me contentai de fermer les croisées au risque d'étouffer de chaleur. En descendant à Tchong-kin j'appris que M. Pinchon[1] se trouvait là, dans l'attente des effets, chez un riche chrétien. Je le fis prévenir de venir me trouver, mais le prêtre chinois et les chrétiens ne voulurent pas y consentir, à cause de sa barbe qui ne peut se montrer que la nuit, à l'obscurité. Cependant, ils convinrent qu'il n'y avait pas de danger pour moi, et en effet, j'ai déjà traversé la ville en plusieurs sens et à pied, et me suis aperçu qu'on n'a pas plus d'égards pour moi que pour tout Chinois. Vous pouvez juger du plaisir réciproque que nous eûmes de nous revoir. Après avoir décrit, chacun de son côté, un demi-cercle de cette dimension, nous avons logé ensemble pendant huit jours ; vous devez penser que la page de Macao et de MM. les procureurs n'a pas été courte ; enfin il est parti depuis plusieurs jours pour le nord ; il ne sait, ni moi non plus, ce qu'on fera de lui. Le lendemain de mon arrivée, je fus visiter Monseigneur[2] qui était au petit séminaire à 4 lieues de la ville. A la première vue, il me prit pour un Chinois et m'appela : « *Sien seng.* » Le bon évêque me traite avec des égards qui me font honte, il est venu à la ville pour recevoir les effets de Macao, nous avons passé huit jours ensemble. »

[1] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 57, 196, 197.
[2] Mgr Desflèches.

CHAPITRE IV

PREMIERS TRAVAUX D'ALBRAND. — PERSÉCUTIONS

1847-1849

I

Albrand se rend au Kouy-tcheou. — Son séjour à Kouy-yang. — Etat de la mission. — Causes de son peu de progrès.

Pendant ce séjour, il fut décidé qu'Albrand, que Desflèches trouva « posé, grave, excellent confrère[1] », irait au Kouy-tcheou, et qu'il pourrait être assuré d'un capital de 500 taëls[2]. Sur la demande de son coadjuteur, Pérocheau donna au nouveau missionnaire des pouvoirs plus amples qu'à un prêtre ordinaire, et dont il eut la faculté « de se servir par intérim jusqu'à l'arrivée du Vicaire apostolique[3] ».

Desflèches lui promit d'aller bientôt le rejoindre. « Cependant, disait Albrand[4], je ne compte pas beaucoup sur sa promesse, surtout pour y résider : 1° parce qu'il est tout maladif, il fait vraiment compassion ; on lui donnerait facilement 60 ans, si la vivacité de sa verve ne le trahissait ; malgré ses infirmités, il est pourtant toujours aimable, vous feriez bien de le gronder de ne pas se ménager ; pour moi si je devenais son confesseur, je lui en ferais un devoir sévère ; 2° parce que, jusqu'à présent, il n'est décidé à accepter que dans le cas où Rome adjoindrait au Kouy-tcheou la partie sud-est du Su-

[1] A. M.-E., vol. 450, p. 1359. Mgr Desflèches à M. Libois. Tchong-kin, 21 septembre 1847.

[2] A. M.-E., vol. 450, p. 1294. Mgr Desflèches à M. Libois. Tchong-kin, 8 juillet 1847.

[3] A. M.-E., vol. 544, p. 5. M. Albrand aux directeurs du Séminaire des M.-E., Kouy-yang, 17 août 1847.

[4] A. M.-E., vol. 546, p. 53. Lettre aux procureurs.

tchuen, ce qui n'est rien moins que probable : les raisons qu'il donne pour que cette jonction ait lieu sont excellentes, car le Kouy-tcheou a été si négligé qu'on n'a dans tout le Vicariat, ni prêtre, ni élève, ni catéchiste, ni maître d'école, ni religieuse de ce pays ; avec 1200 chrétiens mal instruits, quand aurons-nous tous les secours si nécessaires pour y faire quelque chose ? « C'est pourquoi, dit-il, si le pays de Tchong-kin n'est pas adjoint à cette mission, je resterai ici pour lui procurer tous les secours, et par là je lui serai plus utile que si j'acceptais, parce que je ne les recevrais jamais de Mgr de Maxula ; 3° supposé que la Sacrée Congrégation accorde sa demande, alors encore il resterait à Tchong-kin, parce qu'il est convenable que le Vicaire apostolique réside là où il y a plus de chrétiens. »

Les prévisions d'Albrand devaient se réaliser et Desflèches, fortement retranché derrière les motifs que nous venons de répéter, encore plus derrière ceux qu'il ne disait pas, n'alla jamais au Kouy-tcheou [1].

Le prêtre indigène, Thomas Lieou, qui avait déjà administré les chrétiens de Kouy-yang, devait accompagner le nouveau missionnaire, mais la maladie le retint [2] au Su-tchuen. Ce fut donc seul, qu'au commencement du mois de juin 1847, Albrand quitta Tchong-kin, et après les quinze étapes régulières qui séparent cette ville de la capitale du Kouy-tcheou, il arriva à Kouy-yang.

Il logea d'abord près du Lan-men-ouai, dans la famille Sié [3], habitant l'ancienne demeure du martyr Joachim Ho Kai-tche, qui était devenue le lieu de réunion des chrétiens. Ce fut la première joie dont son cœur d'apôtre tressaillit ; il en voulut goûter d'autres aussi hautes et peut-être plus vives encore.

« J'ai visité son tombeau (de Joachim Ho) et celui de deux autres martyrs mis à mort avant lui, écrivait-il à son frère le 24 août 1847 [4], le lieu de leur exécution, leurs prisons, les tribunaux où ils ont été condamnés. »

Il se hâta d'examiner en quel état se trouvait le christianisme au Kouy-tcheou.

[1] Dans une autre lettre adressée à M. F. Albrand et datée du 4 mai 1847, il répète exactement les mêmes motifs allégués par Mgr Desflèches. (*A.M.-E.*, vol. 544, p. 2.)

[2] A. M.-E., vol. 450, p. 1359. Mgr Desflèches à M. Libois. Tchong-kin. 21 sept. 1847.

[3] M. Bodinier fera en 1866 l'éloge de la chrétienne Sié : « C'est une femme de grande foi, et, si ses enfants veulent la croire, ils se feront tous prêtres ou vierges ; sa fille aînée est déjà au couvent du Lan-tang ; ses deux garçons, dont le premier a huit ans et l'autre tête encore, iront probablement plus tard à Lou-tsong-kouan. Du reste ce serait difficile de trouver ici des enfants élevés plus chrétiennement ». (*A. M.-E.*, vol. 549 1, p. 292.)

[4] *Vie de Mgr Albrand*. p. 251.

Nous qui le connaissons par l'étude que nous venons d'en faire, nous ne serons pas étonnés du tableau qu'il en trace[1] :

« Il n'y a dans toute cette mission que 1200 chrétiens disséminés à peu près partout, par chrétientés de 40 jusqu'à 200 âmes chacune, ce qui, à mon avis, sera avantageux pour la propagation. On dit que le nombre de chrétiens a été bien plus considérable, et, en effet, Koueitin à deux journées sud-ouest d'ici, qui avait une chrétienté florissante il y a vingt ans, n'a plus qu'une famille de 13 personnes. Kouy-yang-fou où je me trouve, qui en avait près de 400, n'en a plus que 200 ; il en est à peu près ainsi de toutes les stations. »

Le missionnaire signale trois causes de cette situation attristante : la première est la persécution qui a arrêté les conversions de païens, a chassé les chrétiens de leurs demeures et les a fait se retirer dans des lieux inconnus, où, privés des secours de la religion, ils ont vu peu à peu leur piété s'éteindre. »

La seconde, la pauvreté des habitants[2] :

« Je n'ai vu nulle part autant de mendiants qu'ici, à Kouy-yang, les rues de la ville en sont jonchés, mais pour ne parler que des chrétiens, sur 200 que je compte ici, 50 sont mendiants avérés et courant les rues, et un aussi grand nombre meurt de faim pour ne pas oser demander l'aumône. Dernièrement, étonné de ne jamais voir à l'église quatre femmes, dont le nom était sur mon catalogue, j'en demandai la raison, et bientôt à mes frais et dépens, j'appris qu'elles n'avaient pas de vêtements pour pouvoir sortir de chez elles. Je suis allé visiter les maisons de tous les chrétiens ; or, trois ou quatre excepté, elles ne sont pas plus grandes que la cellule que j'occupais au Séminaire des Missions à Paris ; il est vrai que les meubles n'y tiennent pas beaucoup de place ; mais enfin pour une famille de quatre ou six et même quelquefois huit personnes, leurs maisons devant servir de dortoir, de cuisine, de réfectoire et même de boutique, n'ont pas dix pas en long et en large ; voilà pour les citadins, jugez par là de ceux des campagnes.

« J'ai envoyé un exprès à plusieurs endroits pour avertir les chrétiens que je voulais aller les prêcher, les confesser et leur dire la messe ; pauvres malheureux, ils ont aussitôt dépêché plusieurs d'entre eux pour me dire qu'ils n'avaient pas la moindre cabane où je pus loger, et à plus forte raison où je pus les réunir. Je dis donc que la

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 6. Lettre aux direct. du Sém. M.-E., Kouy-yang, 17 août 1847. Cette lettre a été publiée tout entière dans la *Vie de Mgr Albrand*, p. 253 et dans les Annales de la Prop. de la Foi, vol. 10, p. 276.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 9. Lettre aux direct. du Sém. des M.-E., Kouy-yang, 17 août 1847.

pauvreté des habitants est la seconde cause du peu de progrès de la propagation dans cette province; car, pour cette raison, le prêtre qui, tous les ans, a été envoyé du Su-tchuen pour visiter les chrétiens, ne pouvant être reçu que dans les cinq ou six localités principales, appelait là les chrétiens des autres stations; mais le plus grand nombre, surtout les femmes et les enfants, ne pouvaient s'y rendre; peu à peu vivant dans l'ignorance, oubliant leur devoir, beaucoup ont renié la foi, leurs enfants n'ont pas reçu le baptême et ont grandi en païens. C'est ainsi que plusieurs localités qui comptaient 30, 40, et même 100 chrétiens n'en ont plus un seul.

« La troisième cause est l'absence de missionnaires européens résidant dans la province, ayant des catéchistes occupés à évangéliser les païens, et des maîtres d'écoles pour enseigner les enfants. Il est vrai qu'il y avait un prêtre indigène. Mais que pouvait faire un prêtre du pays, quand même vous lui supposeriez le zèle d'un missionnaire européen, obligé qu'il était de parcourir en peu de temps des stations si éloignées les unes des autres. »

Malgré les tristesses que présente cette situation, Albrand garde l'espérance d'un avenir meilleur ; il en voit le garant principal dans les traités que la France a conclus avec la Chine et dans les édits obtenus par de Lagrené.

« Malheureusement, ajoute-t-il[1], ici comme presque partout, ces édits n'ont pas été rendus publics ; et à moins qu'on ne revienne à la charge, cet heureux traité ne produira qu'une partie de l'effet qu'on en attendait. La France ne connaît pas tout ce qu'elle peut en Chine pour la liberté de conscience ! Déjà son intervention porte des fruits. Sans parler des autres provinces, je sais qu'ici des dénonciations ont été faites contre les chrétiens auprès du grand mandarin, et que celui-ci les a repoussées comme illégales. Or l'expérience prouve qu'il n'aurait pas tenu ce langage s'il n'avait pas connu les ordres de l'Empereur. »

D'ailleurs, Albrand comprend bien que les résultats de la politique se feront sentir lentement ; il juge qu'il y a quelque chose à faire de plus pressé que de les attendre, c'est de travailler, et il travaille ; il prêche, confesse, administre la chrétienté de Kouy-yang. Il fait plus encore et il n'est pas dans cette ville depuis deux mois qu'il a établi[2] : « 1° une espèce de pharmacie où l'on distribue gratis des médecines aux enfants malades ; elle a parfaitement réussi, on y baptise tous les jours de trois à dix enfants moribonds ; pour cela

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 257.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 8. Lettre aux direct. du Sém. des M.-E., Kouy-yang, 17 août 1847.

il a fallu louer une maison et entretenir un médecin chrétien qui s'est dévoué à cette bonne œuvre. J'ai de plus deux ou trois médecins qui courent le pays dans le même but ; le mois dernier ils ont baptisé 90 enfants ; il y a encore pour la même œuvre plusieurs femmes que j'aide à se nourrir ; 2° un catéchiste pour les adultes ; depuis mon arrivée à peu près cinquante païens se sont convertis et se préparent au baptême ; 3° un maître d'école pour les enfants des chrétiens de cette ville ; 20 enfants viennent tous les jours recevoir la leçon ; plusieurs de ces enfants appartenant à des pauvres familles, je suis obligé de les nourrir. »

Après avoir travaillé à Kouy-yang, il partit pour Hin-y fou où il resta un mois ; il célébra la messe dans la cabane des catéchistes, Tchen et Tchong, accolée à une anfractuosité de rocher à mi-hauteur d'une des montagnes qui dominent la ville. « J'ai eu de grandes consolations dans ce pays, dit-il[1] ; j'y ai vu de grands pécheurs et de grandes pécheresses revenir à Dieu. Le chef du district, qui vint m'écouter à travers les fentes des portes, pendant que je faisais publiquement une méditation sur le ciel, est revenu le lendemain me demander de l'admettre au nombre des catéchumènes, et il est en ce moment fervent prédicateur. » Comprenant bien que Hin-y fou deviendrait le centre des stations du sud-ouest, soit à cause de sa position, soit par suite de son importance politique, il y acheta pour cent taëls « avec un terrain une grande maison qui servira d'église[2] ».

Il se rendit à Hoang-tsao-pa, à Ta-chan[3], où il confessa les chrétiens et, « écrit-il,[4] je vous assure, foi d'honnête homme, qu'ils en avaient bien besoin ». Peut-être les chrétiens eux-mêmes étaient-ils de son avis, « car plusieurs d'entre eux cheminent pendant deux ou trois jours pour venir le trouver », ce qui d'ailleurs prouve leur esprit de foi, et permet de croire à l'appréciation donnée plus tard par le missionnaire que Ta-chan est une « station modèle ».

Cette expédition dans le sud-ouest achevée, Albrand revint à la capitale, puis il partit pour le nord visita les stations de Long-pin et des environs et poussa jusqu'à Mao-leao, Mao-tien etc. Nous ne

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 262.

[2] « Ce modeste oratoire, dit M. Aloys Schotter, abrita plusieurs vénérables martyrs : Joseph Tchen, originaire d'un village indigène près de Sin-tchen, y étudia pendant deux mois avant de se rendre au séminaire de Tsin-gai ; Agnès Tsao-koui y a séjourné pendant quelque temps avant d'aller au Kouang-si ; Agathe Lin y demeura en 1854. »

[3] La chrétienté de Ta-chan, composée des Yang, des Lieou, des Ten convertis par Fou Eul-ye fut pendant un certain temps administré par les prêtres de la mission du Yun-nan ; le prêtre André Lin y a son tombeau.

[4] A. M.-E., vol. 546, p. 75. Lettre à M. Libois, 7 janvier 1848.

connaissons de son voyage que cette simple note[1] : « Le bon Dieu a été là aussi miséricordieux pour moi qu'il l'a été partout ; j'ose même dire, qu'au milieu de bien des fatigues et des peines, je n'ai éprouvé nulle part autant de consolations. J'ai fait deux coups de hardiesse, où je m'exposais même un peu à être pris, et qui m'ont valu, dans un endroit, la conversion de 7 à 8 familles apostates de longue date, et dans l'autre l'ouverture d'une nouvelle station où plus de 30 personnes ont adoré ou reçu le catéchuménat. »

En 1848, il repartit pour visiter les stations du nord et de là se rendit à Tchong-kin, afin de revoir Desflèches et se concerter avec lui sur les mesures à prendre pour le bien de la religion au Kouy-tcheou.

« A mon retour, dit-il[2], j'ai pasé par une petite chrétienté que j'avais visitée trois mois auparavant. Voyez comme Dieu est bon, le nombre des nouveaux convertis dépassait celui des chrétiens que j'y avais laissés. »

Résumant ses travaux en quelques chiffres, Albrand constate, le 23 août 1848, qu'il a entendu 485 confessions et donné 114 communions. « Ah ! s'écrie-t-il avec regret, si j'avais quelques catéchistes comme ceux que je possédais à Siam ; mais ici c'est inouï d'avoir des catéchistes pour enseigner les chrétiens et les païens. J'en ai deux, impossible à moi de leur faire faire autre chose que de réciter des prières à m'étourdir, et voilà pourquoi je catéchise moi-même sans cesse. Voilà qui est parlé peut-être trop longtemps sur le même sujet ; c'est que j'en ai le cœur gros et que j'en verse des larmes. »

II

Principaux néophytes en 1847 et en 1848. — La chrétienté Fa-tche-o. — Vierges. — Envoi de séminaristes à Pinang. — Résumé des travaux. — Arrivée de Perny.

Parmi les néophytes de cette période, il faut citer la famille Yang, aubergiste et cultivateur, qui habitait un petit village sur la route de Tchen-lin à Hin-y fou. Elle fut convertie par le catéchiste Grégoire Yang, plus connu sous le nom de Yang Kou-tong originaire du Su-tchuen[3].

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 19. M. Albrand à son frère. Kouy-yang, 4 août 1848.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 17. M. Albrand à son frère, 23 août 1848.

[3] Des convertis de la première partie de l'année 1848, nous connaissons encore les Tchen à Kin-tcheou-pin.

Le premier converti fut Jean Tchen Ta-tsai, qui devint catéchiste et épousa, à l'âge de 38 ans, une veuve Paule Tcheou Ouang-che. Il eut une sœur, nommée Lucie, qui épousa le baptiseur Paul Ouang. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1906.)

Un jour, Grégoire, étant en voyage, arriva chez les Yang[1] et demanda à déjeûner; pendant son repas il causa avec l'aubergiste, amena la conversation sur le catholicisme que celui-ci ignorait, et donna toutes les explications désirables. Convaincu par ces paroles le maître de la maison voulut abandonner le paganisme, et comme preuve de la sincérité de son désir, il détruisit aussitôt les statuettes superstitieuses qu'il avait dans sa maison, et engagea sa femme et ses deux enfants adoptifs, un jeune homme Yang Ouen-pin et une jeune fille Ouang, à embrasser le catholicisme; ce à quoi ils consentirent.

Le converti le plus célèbre de 1847 ou de 1848 est Tchang Ta-han[2], cultivateur à Se-lan, et qui, dégoûté de la charrue, s'était mis au service d'un mandarin; au prétoire, il s'allia avec des satellites qui faisaient partie d'une bande de voleurs et, comme il était grand et robuste, il mérita bientôt par ses exploits le surnom de Grand Brigand. Sur les routes, il assommait les voyageurs qui ne se laissaient pas dépouiller de bonne grâce, mais il exerçait aussi à domicile. Il se présentait chez les riches, vêtu de haillons, portant un singe dans les bras et sa petite fille sur le dos. On l'admettait volontiers dans les cours intérieures pour voir danser son singe. Il observait alors la disposition des lieux, les habitudes des gens, et revenait, à son heure, piller à loisir la maison.

En 1847, passant par Tin-fan, Tchang Ta-han entendit parler de la religion chrétienne, de la félicité éternelle, des tourments de l'enfer et forma le dessein de se convertir. Il s'en ouvrit à quelques fidèles qui le repoussèrent. Au moment où Albrand visitait les chrétiens de Tin-fan, Tchang Ta-han demanda un entretien avec le missionnaire; mais les chrétiens le repoussèrent de nouveau. Sans se déconcerter, le Grand Brigand se rendit assidûment, le soir, devant la maison où les fidèles se réunissaient pour la prière, attira à part un enfant en lui offrant des gâteaux, et lui fit réciter toutes ses prières; au bout de huit jours, Tchang Ta-han savait le signe de la croix, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*... Profitant d'un moment où Albrand se trouve seul, il entre hardiment dans sa chambre, se prosterne, fait le signe de la croix, récite ses prières et demande à se faire chrétien. Des néophytes qui l'avaient vu entrer, survinrent et voulurent le chasser. « Laissez cet homme en paix, leur dit le missionnaire, il sera bon chrétien, meilleur peut-être que plusieurs d'entre vous. » Et il envoya Tchang à la métropole étudier la doctrine, mais les catéchistes qui n'ignoraient rien de sa mauvaise réputation, le rudoyèrent et il s'en alla.

[1] A. M.-E., vol. 549 p, p. 551.
[2] Journal de la mission, 16 février 1868. *Vie de Mgr Faurie*, p. 108.

Rentré à Kouy-yang, Albrand blâma sévèrement les catéchistes. « Cependant, pensait-il, cet homme avait vraiment la foi. Il reviendra. » Tchang revint en effet. Malgré les murmures le missionnaire le reçut dans l'assemblée des chrétiens, et le baptisa sous le nom de Mathieu. Le Grand Brigand devint baptiseur ambulant, l'un des meilleurs auxiliaires de la Sainte Enfance, et sa foi ne se dementit jamais.

En 1848, Albrand envoya un de ses baptiseurs[1] vers les frontières du Yun-nan, où on lui avait dit que résidaient, cachés dans les montagnes, des chrétiens fugitifs lors des persécutions de 1814 et de 1839.

Celui-ci en trouva plusieurs dans la petite station de Fa-tche-o, mais ils étaient moins isolés qu'on ne le pensait, puisque les missionnaires du Yun-nan en avaient pris soin et qu'un missionnaire du même Vicariat, Dumont[2], se trouvait alors parmi eux. « Telle qu'elle est aujourd'hui, écrivait Chauveau[3], cette chrétienté a eu, l'année dernière, 33 confessions, 13 communions (petit nombre, parce que l'ignorance est extrême), 24 enfants d'infidèles baptisés dont 17 sont morts, 5 ou 6 nouveaux catéchumènes. Mais il y a lieu d'espérer que le nombre augmentera sensiblement, si la petite école établie l'année dernière pouvait prospérer. Les chrétiens de Fa-tche-o ont de la docilité, au moins apparente, tous sont venus se confesser. Cette station n'est pas très éloignée d'une autre plus nombreuse située dans le Yun-nan. On se rend facilement de l'une à l'autre dans une petite journée de marche. Je passerai les fêtes de Noël dans ces parages. Les nouveaux convertis y sont nombreux à ce qu'on dit. J'avais ouï dire, l'anné dernière, dans un voyage que je fis à Oui-lin qu'il y avait trois ou quatre familles chrétiennes, dans un endroit nommé Choui-tchen. J'ai envoyé à la recherche ; mais on n'a pas pu rencontrer ces chrétiens, dispersés sous Kia-kin, an XIX, et restés depuis ce jour sans prêtre et sans secours d'aucune espèce. Des païens ont assuré qu'ils prient encore. »

Outre les consolations que lui donnèrent les fidèles ordinaires, Albrand eut la joie de rencontrer parmi les jeunes filles de race païenne, et catholiques d'hier, des âmes qui avaient l'instinct de la virginité et désiraient se consacrer entièrement à Dieu.

« A mon retour des stations du nord, raconte-t-il[4], j'ai vu une jeune fille qui s'est sauvée de chez elle pour n'être pas livrée à un

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 80. M. Albrand à M. Libois. Kouy-yang, 31 janvier 1848.
[2] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 48, 204, 298.
[3] Lettre du 2 septembre 1847.
[4] *Vie de Mgr Albrand*, p. 277.

païen à qui, toute enfant, elle avait été fiancée par ses parents païens comme lui ; elle n'a pas craint de faire sept journées de chemin pour me demander protection contre ses parents qui, maintenant convertis, se voyaient, à regret, forcés par la loi de livrer leur fille. Par sa fuite, ses parents sont délivrés de toute responsabilité et il ne tient qu'à elle d'épouser un chrétien. Mais j'ai perdu mon grec et mon latin à l'y faire consentir. Voici la réponse naïve qu'elle fait à mes plus fortes raisons, celle, par exemple, qu'elle s'expose à mourir de faim : « Je préfère mourir que de me marier. » Et lorsque j'ajoute qu'en restant fille, sa vertu sera bien exposée, et que plus tard peut-être elle scandalisera l'Eglise par sa chute, elle répond : « Non, Père, ne craignez rien ; je demanderai au bon Dieu de mourir avant un pareil malheur. » Pauvre Agnès ! je ne puis pas insister, et cependant le Vicaire apostolique ne permet pas aux filles de faire vœu de chasteté, à moins qu'elles n'aient en leur possession une somme de quatre-vingts ou cent francs. »

Songeant non seulement à l'avenir ; mais encore au présent, le missionnaire envoya[1] dans le courant de l'année 1848, plusieurs élèves au collège général de Pinang, où ils devaient recevoir une instruction et une éducation véritablement sacerdotales.

Une année s'était écoulée depuis le séjour d'Albrand au Kouy-tcheou et déjà les choses avaient changé de face. Tous les chrétiens du nord au sud avaient été visités et confessés, leur nombre que, lors de son arrivée, Albrand, d'après les catalogues des prêtres chinois, ne fixait qu'à 1200, parce que beaucoup d'entre eux étaient inconnus, avait été porté à 2.000[2] ; des pharmacies avaient été installées ; un oratoire établi à Hin-y fou ; des catéchistes et des baptiseurs envoyés à travers le pays ; une cinquantaine de baptêmes d'adultes administrés. Enfin, au commencement de l'année 1848, un nouveau missionnaire était arrivé au Kouy-tcheou, Paul-Hubert Perny[3]. Il était né le 21 avril 1818, à Pontarlier (Doubs) ; il était prêtre

[1] Au lieu de passer par le Su-tchuen et de descendre le Fleuve Bleu, ces jeunes gens se rendirent à Canton par le Kouang-si.

[2] *Vie de Mgr Albrand*, p. 270. Lettre à M. Lagier-Bertrand, 3 août 1848.

[3] Nous lisons dans les *Annales de la Prop. de la Foi* (vol. 22, p. 366). « Il y a une douzaine d'années environ, M. Perny, qui déjà se destinait à l'état ecclésiastique, était condamné à subir l'amputation d'une jambe dévorée par cinq ulcères affreux. Malgré son extrême faiblesse et l'opposition des médecins, animé d'une sainte confiance en Marie, il se fit conduire à petites journées de Pontarlier à Lyon. Arrivé à Fourvières, il fit vœu de partir pour les Missions, si Notre-Dame lui obtenait sa guérison ; dès ce moment, trois de ses ulcères se fermèrent complètement, et, les deux autres allant toujours en diminuant, il put bientôt entrer au séminaire de Besançon et parvenir enfin au sacerdoce. Il y a trois ans environ, il

quand il entra au Séminaire des Missions-Etrangères, le 11 novembre 1846 ; il partit de France le 5 juillet 1847, en compagnie de Mgr Verrolles, le Vicaire apostolique de Mandchourie, qui retournait dans sa mission.

Il entra au Kouy-tcheou par le sud-ouest et au mois de février 1848, il datait ses lettres de Hin-y fou.

III

Vie et méthode de travail d'Albrand. — Sa hardiesse. — Plans qu'il forme pour l'évangélisation du Kouy-tcheou. — Manque de ressources.

Connaître les travaux d'Albrand est intéressant et instructif, savoir comment il les fait l'est peut-être plus encore.

En qualité de vieux missionnaire, rompu au travail apostolique, habitué au maniement des chrétiens, les connaissant vite et appréciant avec justesse les besoins de leur âme, Albrand ne se perdait ni en considérations ni en études préliminaires. Ils suffit de lire cette lettre pour voir comment il procédait[1] :

« Le lever à 4 heures ; la messe à 5 avec une allocution à l'Evangile. Après la messe, le catéchisme qui se prolonge pendant le déjeûner. Viennent ensuite les confessions jusqu'à 4 heures du soir ; à 4 heures, le dîner ; à 5 heures, le sermon ; à 7, la méditation. C'est ce dernier exercice qui partout fait le plus de fruit. Vous pensez que je n'avais pas besoin de beaucoup me préparer et que je me répétais presque partout. Cependant c'était trop et je sentais bien que je me ruinais la santé. Mais les besoins de ces pauvres gens étaient si grands que j'aurais cru charger ma conscience en faisant moins. Ils n'avaient jamais été visités par aucun missionnaire européen. Ils ignoraient les mystères fondamentaux, et suivant une de vos expressions, ils étaient crottés comme des chiens canards. »

Grâce à l'habitude de la liberté qu'il a contractée à Siam, à sa connaissance de la langue et à ses allures chinoises, il ne suit pas la méthode des misionnaires du Céleste Empire à cette époque. Ceux-ci, subissant depuis de longues années la persécution, se conduisent en proscrits ; ils se cachent pour voyager, pour administrer les sacrements, pour prêcher ; ils n'oseraient jamais ou

était parfaitement guéri, et il accomplissait son vœu en partant pour la Chine. (L'abbé Demandre, directeur au Séminaire d'Orléans). » M. Perny est mort à Garches (Seine-et-Oise), en 1907.

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 269.

presque jamais, se promener à visage découvert dans une grande ville ou dans un village ; Albrand est plus hardi. « Tous les huit jours, je sors de mon gîte, écrit-il aux directeurs du Séminaire [1], j'ai couru tous les quartiers de la ville de Kouy-yang, tous les faubourgs, j'ai été voir (en dehors) les palais des mandarins, les salles de justice, les prisons, la place d'exécution où le gibet est toujours en permanence. Vous me traiterez peut-être d'imprudent, cependant ma barbe et tout mon extérieur ont une tournure si chinoise que jusqu'ici personne ne s'est avisé de me prendre pour Français, et je ne me suis jamais hasardé, que sur l'avis des chrétiens qui m'ont assuré que je n'avais rien à craindre ; les habitants de ces contrées n'ont jamais vu d'Européen, ils ne sauraient tout au plus me soupçonner que d'être étranger à la province. »

Voyant que cette liberté d'allures lui réussissait, Albrand ne s'en départit pas. « Je cours les marchés et les places publiques, répétait-il le 7 août 1848 [2], je passe devant les douanes, je visite en amateur les palais de nos mandarins, les pagodes, les prisons ; en route je loge dans les hôtels les plus fréquentés, je converse avec les voyageurs, et jusqu'ici je n'ai pas été reconnu. Je ne crois pas courir l'ombre d'un danger. Vous allez en avoir une preuve dans un fait qui s'est passé tout récemment.

« J'avais remarqué au Su-tchuen que dans certaines villes on enterrait les chrétiens publiquement et processionnellement, la croix en tête et chantant les prières chinoises. Ce matin, j'en ai fait enterrer un de la sorte. Comme vous le pensez, je n'étais là ni en chape, ni en surplis, mais en costume du pays. Je voulais savoir quelle impression cela ferait sur le public. Je me suis donc mêlé à la foule des curieux qui suivaient le convoi, j'écoutais leurs propos et j'y mêlais les miens. Je suis ensuite revenu déjeûner, convaincu de deux choses : l'une que « j'avais les pieds blancs » ; l'autre que personne ne trouve à redire à ce que les chrétiens enterrent leurs morts à leur manière. Ce coup de hardiesse a étonné tout le monde. Mais tout le monde était satisfait, et moi plus que personne, car en voyant cette croix, que fixaient en ce moment les yeux de tant de païens, je songeais qu'elle avait été, il y a dix ans, foulée aux pieds, en plein tribunal, par quelques lâches chrétiens. Cette croix de bois toute simple, mais fort grande et recouverte de papier rouge, précédait triomphalement le cortège et était suivie d'un chœur de chantres. Venaient ensuite douze jeunes enfants qui tenaient un cierge d'une main et de l'autre un ruban blanc attaché au cercueil. Ces enfants chantaient aussi, et leur

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 258. A. M.-E., vol. 544, p. 8.
[2] *Vie de Mgr Albrand*, p. 274.

chant émerveillait tout le monde ; je dois ajouter, pour n'être pas accusé d'imprudence, que pour ce coup d'essai j'ai voulu que cette procession funèbre ne parcourût que deux bouts de rue de cette ville, et qu'elle ne comptât pas plus de soixante à quatre-vingt chrétiens. »

Albrand ne se contente pas de faire la besogne d'un simple missionnaire ; il forme des plans pour l'organisation de l'Eglise du Kouytchéou; il désire un Vicaire apostolique, des catéchistes, un séminaire, de l'argent. « Il faudra, dit-il[1], 1° outre l'envoi et l'entretien d'un évêque Vicaire apostolique, au moins celui de quatre missionnaires (moi compté), l'un de ces missionnaires devra être apte à former des élèves pour le sacerdoce ; 2° l'érection et l'entretien d'un collège ou séminaire ; 3° l'érection au moins de dix maisons de Dieu, ou lieux de réunion pour les chrétiens ; j'ai compté que cent piastres pour chaque pouvaient suffire, sans ces maisons il est impossible de faire mission ici ; 4° l'entretien de dix maîtres et dix maîtresses d'écoles ; 5° enfin l'entretien de dix catéchistes pour prêcher les païens ; 6° les frais pour envoyer les courriers à Macao afin d'introduire les missionnaires ; 7° enfin des secours pour faire baptiser les enfants des infidèles. Mgr de Sinite[2], qui connaît mieux que moi les dépenses qu'exige une mission, ajoutera peut-être quelques autres chefs de dépenses que j'oublie. Avec ces secours, j'espère, de la grâce de Dieu, que le bien s'opérera dans la position où se trouvent les missionnaires Européens en Chine après le traité qui a eu lieu ; les catéchistes sont absolument nécessaires, surtout dans cette mission qui n'a aucun prêtre indigène, car nous ne pouvons nous montrer en public comme missionnaires, sans nous exposer à nous faire renvoyer à Macao. »

Ce sont là des plans que forme facilement le zèle apostolique, mais pour les réaliser il lui faut des ressources et Albrand n'en avait guère. Durant son voyage dans le sud-ouest, il avait dépensé avec l'achat de la maison à Hin-y fou environ 140 taëls. « C'était, dit-il, mon viatique et la rétribution des messes que j'avais. Mgr Desflèches m'a encore fait passer 100 taëls, mais qu'est-ce que tout cela pour les dépenses faites et à faire jusqu'à l'arrivée du viatique de cette année ? »

Les ressources, dont le missionnaire pouvait disposer, lui paraissaient, en effet, d'autant plus minimes qu'il voulait faire, dans toutes les stations chrétiennes de quelque importance, ce qu'il avait fait à Hin-y fou : acheter des terrains pour établir de petits presbytères ou des oratoires, qui serviraient de maisons aux missionnaires ou aux catéchistes et de lieu d'assemblée aux fidèles.

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 8. Lettre aux direct. du Sém. des M.-E., 17 août 1848.
[2] Mgr Desflèches.

Quand il réclamait des secours à Desflèches, celui-ci l'invitait plutôt à l'économie ; le 10 août 1848, il lui écrivait : « L'allocation du Kouy-tcheou sera cette année de 599 taëls. C'est pourquoi d'ici au mois de juin prochain, ne pas dépenser plus de 250 taëls ou au plus 300, (les 94 taëls dépensés depuis juin non compris), en tout donc 394, avec laquelle somme vous devez fournir absolument à toutes vos dépenses, même à celles que l'on fait à Tchoung-king pour le Koui-tcheou.» « De plus, disait Albrand[1], Mgr de Sinite retient 37 taëls de perte sur les marchandises de Canton, il retient 35 taëls pour l'envoi de deux explorateurs chez les Miao-tse, sur les confins du Houpé, Su-tchuen et Kouy-tcheou, et le reste pour se dédommager des dépenses extraordinaires que le Kouy-tcheou a occasionnées l'an passé. » Cette manière de compter désole le missionnaire.

« A cette nouvelle, s'écrie-t-il[2], j'ai renvoyé mes deux derniers baptiseurs ambulants, et deux femmes que nous employions pour le même ministère ; j'aurais même suspendu ma pharmacie si j'avais osé, mais on y baptise tous les jours 10 à 15 enfants de païens, c'est dommage. Je voulais établir une école de catéchumènes dans la ville, elle aurait produit beaucoup de fruit sans nous exposer, (pendant le mois, les conversions des païens ont été considérables en ville, plusieurs fils de mandarin ont adoré) par tous ces « retients » je suis « retenu » aussi. Car, comprenez, cher confrère, que 394 taëls ne donnent guère que cent taëls de plus que nos viatiques, et qu'ici, au contraire du Su-tchuen où les missionnaires sont nourris pendant toute l'année, et défrayés dans leurs voyages, ici, dis-je, nous sommes obligés de fournir nous-mêmes pour ces deux dépenses qui sont très considérables ; pour revenir du Su-tchuen, cette année, j'ai dépensé 30 taëls. Deux maîtresses d'école que j'attends sous peu de Tchong-kin en dépenseront donc 60. Maintenant allez donc à Ni-tang, à 15 journées d'ici, à Ouei-ling, à Ou-tchouan qui ne sont pas plus près, il faudra encore trois fois trente taëls ; après cela où prendre pour se nourrir et s'habiller avec nos domestiques[3]. »

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 104. M. Albrand à M. Thivet. Kouy-yang, 27 août 1848.

[2] A. M.-E., vol. 546, p. 104. M. Albrand à M. Thivet. Kouy-yang, 27 août 1848.

[3] Comme il était parfois difficile de lui envoyer de Tchong-kin l'argent dont il avait besoin, M. Albrand avait recours à des négociants de Kouy-yang, qui se faisaient payer au Su-tchuen chez leurs correspondants ou chez leurs associés. (*A.M.-E.* vol. 450, p. 1476. Mgr Desflèches à M. Libois, 20 décembre 1848.)

IV

Occasions de la persécution. — Colère d'une mauvaise chrétienne et de son complice. — Un vol. — Perquisitions. — Arrestation de chrétiens, leur apostasie. — Courage de la vierge Agnès et du catéchiste Tchen.

Ceux qui recherchent dans l'histoire des Missions de Chine les causes, ou si l'on veut les occasions des persécutions, doivent s'attacher à étudier les menus faits particuliers; car, généralement, ces faits ont eu sur l'état du catholicisme une répercussion considérable; souvent ils sont caractérisés par un désir de vengeance né d'un orgueil froissé, et, nous le disons avec regret, ils ont parfois des chrétiens pour auteurs. Il suffit de parcourir la liste des martyrs en certaines provinces pour constater que leur arrestation et leur emprisonnement sont dus trop souvent à des catholiques médiocres ou mauvais, quelquefois même bons, c'est-à-dire pratiquant régulièrement leurs devoirs religieux, mais animés d'une injuste colère.

Il n'en fut pas autrement au Kouy-tcheou en 1848.

Il y avait alors à Kouy-yang[1] une malheureuse femme à la conversion de laquelle on avait vainement travaillé. Elle avait quitté son mari qui était chrétien, pour suivre un païen avec lequel elle vivait depuis plusieurs années. Dans les premiers jours de 1848, les chrétiens, qu'elle scandalisait et qui craignaient qu'elle ne les vendît aux mandarins, la chassèrent de l'oratoire. Peu de temps après, et pendant l'absence d'Albrand, la mère de cette femme alla trouver Perny et intercéda en faveur de sa fille. Le missionnaire, nouvellement arrivé, se laissa toucher. Il fut convenu que la coupable quitterait la maison de son complice, et qu'elle irait habiter avec une veuve chrétienne d'un âge avancé. A cette condition, elle pourrait de nouveau fréquenter la maison de prière.

Les chrétiens, dont l'avis n'avait pas été suivi, furent mécontents, et sans respect pour la décision du missionnaire qui paraît, au premier abord du moins, plus conforme à la charité et à la justice, ils firent l'impossible pour empêcher cette femme de venir prier avec eux. Mépris, injures, menaces, rien ne lui fut épargné. A plusieurs reprises même, les principaux de la paroisse recommencèrent leurs démarches auprès de Perny pour qu'il la chassât de l'assemblée. Ce dernier, qui croyait à la sincérité de son repentir, refusa.

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 282.

Alors les chrétiens ne gardèrent plus aucune mesure et manquèrent assez gravement au prêtre.

Par conviction ou par hypocrisie, afin d'apaiser les colères et peut-être pour essayer d'épouser cette femme, le complice se présenta à un catéchiste et lui demanda d'être instruit des vérités du catholicisme ; avertis de cette démarche, les chrétiens chassèrent ignominieusement le nouveau catéchumène. Plus irrités encore de ce traitement, les deux malheureux reprirent leur vie commune et résolurent de se venger.

L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Une lettre écrite de Shang-hai à Desflèches, que l'on croyait au Kouy-tcheou, fut envoyée, pour être remise au destinataire, à un riche marchand de Kouy-yang[1], avec lequel les ouvriers apostoliques étaient en relations. Celui-ci ne connaissait, portant le nom chinois qu'avait pris Desflèches, que le secrétaire d'un petit mandarin, il alla lui donner la lettre. Or, il se trouva que le chef des satellites de ce mandarin était le complice de la femme dont nous venons de parler. Il profita de l'émoi du secrétaire pour l'exciter contre les chrétiens, en les lui représentant comme des rebelles.

A son retour à la capitale, Albrand essaya, par des catholiques plus ou moins liés avec le prétoire, de se faire rendre cette lettre ; il n'y put réussir.

Un second incident vint se greffer sur le premier et détermina l'éclat que l'on redoutait. Au mois de septembre 1848, Perny étant parti pour les stations du nord et Albrand pour celles du sud-ouest. « deux maîtres d'école et un autre bon vieux, raconte ce dernier missionnaire[2], étaient chargés, tout en vaquant à leur ouvrage, de veiller sur les différents objets que je laissais dans l'oratoire. Cependant, à la mi-octobre, pendant la nuit, cinq voleurs s'introduisent dans un de mes appartements, font main basse sur tout ce qu'ils trouvent, entre autres choses sur trois petites caisses de nos gens (tout ce qui m'appartenait en propre se trouvait chez un chrétien). De bon matin les trois surveillants vont annoncer aux chrétiens le vol de la nuit ; un de ceux-ci, découvrant les voleurs se partageant le butin sur une colline, s'empresse d'en avertir la police ; celle-ci fait son devoir, s'empare des voleurs et des choses volées ; interrogés sur le lieu du vol, ils avouent que tout a été pris à l'oratoire des chrétiens ; mais le fidèle eut soin d'acheter des gens de la police plusieurs livres écrits en latin, appartenant à un vieux latiniste, notre serviteur. Cependant, voleurs et choses volées sont pré-

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 301.

[2] A. M.-E., vol. 546, p. 107. M. Albrand à M. Libois, 1er novembre 1848.

sentés au mandarin de Kouy-tchou-hien qui charge un mandarin inférieur, appelé Ouang, de les examiner ; le vieux gardien de l'oratoire se présente pour réclamer les objets volés ; au lieu de les lui rendre, on lui demande s'il est chrétien ; sur l'affirmative, on le somme, ainsi que plusieurs autres jeunes chrétiens qui l'accompagnaient, de fouler un crucifix aux pieds ; sur leur refus, ils sont souffletés à outrance avec une semelle de cuir ; malheureusement ils n'eurent pas la même constance pour cacher les noms de beaucoup d'autres chrétiens qui furent amenés et traités de la même sorte et ensuite mis les bras en croix au moyen d'une corde. »

L'affaire fut portée aux grands mandarins qui, par cupidité, disent les uns, par haine du catholicisme, affirment les autres, profitèrent de l'occasion pour continuer, en l'augmentant, une persécution à peine commencée.

« Par leur ordre, écrit Albrand[1], une pharmacie établie dans cette ville, pour distribuer gratuitement des remèdes aux enfants malades, et qui, l'an passé, a donné la vie du corps et de l'âme à des milliers de ces innocentes créatures, a été pillée d'abord et ensuite fermée ; on y mit les scellés. Les deux médecins que j'avais chargés de cette bonne œuvre ont été conduits au tribunal et inhumainement torturés pour leur foi. Par ordre de ces mêmes mandarins, la maison du vénérable martyr Joachim Ho a été détruite de fond en comble.

« Les mandarins poussés par la cupidité, et croyant qu'on y avait caché des trésors, ont fait fouiller jusqu'aux fondements. L'emplacement sur lequel elle était bâtie, et les terrains adjacents que j'avais achetés pour la séparer du voisinage des païens, ont été vendus à l'un d'eux ; tous les objets qu'ils y ont trouvés ont été donnés à une pagode. Deux vierges, récemment arrivées du Su-tchuen, pour l'éducation des filles de Kouey-yang, ont été dénoncées et n'ont eu que le temps de s'enfuir pour échapper aux mains brutales des satellites. Mais deux autres femmes, dont l'une est la petite Agnès, ont été saisies à leur place et traitées de la manière la plus inhumaine. On voulait obtenir d'elles l'apostasie de leur foi et des aveux compromettants pour les deux vierges en fuite. Mais elles n'ont point cédé, et les mêmes lettres qui m'apprenaient la défection de plusieurs chrétiens, me disent en même temps qu'Agnès, qui a été plus tourmentée encore que sa compagne, a étonné tout le monde par son courage et sa fermeté. Deux marchands, riches et honnêtes, ont été obligés de fuir pour sauver leur vie. Ils ne sont pas les seuls ; non seulement, à l'heure qu'il est, personne dans cette ville n'ose se dire chrétien, mais, à l'exception d'une dizaine de généreux athlètes qui luttent

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 280.

sous les coups de ces barbares, tout le monde est en fuite. Un malheureux maître d'école, que j'avais laissé pour garder la maison qui a été détruite, vaincu par les tourments, a révélé mon nom chinois et celui de M. Perny ainsi que le nom des lieux où nous étions, Hing-y-fou et Ou-tchouan ». Parmi ceux qui résistèrent on cite le catéchiste Tchen, originaire du Su-tchuen.

Au mandarin de Kouy-yang qui voulait le faire apostasier, Tchen répondit : « Coupez-moi en quatre morceaux, suspendez un morceau à chaque porte de la ville, mais je n'apostasierai pas. » Le voyant si ferme, on le renvoya en lui donnant l'ordre de partir pour le Su-tchuen. Au lieu d'obéir, Tchen, sur le conseil d'Albrand, alla remplir à Hin-y fou les fonctions de catéchiste.

Le 25 octobre, Albrand ajoute de mauvaises nouvelles auxquelles il joint l'expression de ses craintes[1] :

« Nos maux s'aggravent. Une lettre de Kouey-yang que je reçois à l'instant m'annonce qu'on vient d'arrêter encore un grand nombre de chrétiens, et que les mandarins ont résolu de les faire apostasier ou de les laisser mourir de faim. Ils confondent notre sainte religion avec celle des Tsin-ling-kiao que l'empereur a prohibée dernièrement. L'épouvante est au comble parmi les chrétiens. »

Au nombre des fidèles, alors arrêtés à Kouy-yang, on cite Thomas Liao et son fils Hia-tse. Le père fut interrogé par l'assesseur Heou ; ayant refusé de dévoiler l'asile du missionnaire, il eut à souffrir une rude bastonnade. Comme le fils était aveugle il fut renvoyé au bout de quelques jours, mais Thomas resta en prison pendant six mois ; grâce à une somme d'argent donnée par plusieurs chrétiens, ses amis, il finit par être libéré[2].

V

Craintes d'Albrand et de jeunes missionnaires. — Pillage à Hin-y fou. — Fuite d'Albrand. — Ses travaux. — Confesseurs de la foi à Hin-y fou, à Tchen-liu, à Kouy-yang, à Gan-lan.

De Kouy-yang la persécution s'étendit dans le sud-ouest de la province jusqu'à Hin-y fou. « Le mandarin de cette ville[3], écrit Albrand[4], a été appelé à Kouey-yang pour y recevoir des instructions ; il re-

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 282.

[2] A. M.-E., vol. 549p, pp. 494, 1006. Thomas avait pour femme Anna Liao Eul-ye (Siu-che). Le fils aveugle, Liao Hia-tse, mourut à 25 ans.

[3] Il se nommait Tchang-yn.

[4] *Vie de Mgr Albrand*, p. 282.

part pour son district, où il se dispose à traiter les chrétiens comme ceux de la capitale ; il passera près de Ma-tchang, où je suis en ce moment. Il fera tous ses efforts pour mettre la main sur moi ; mais je ne le crains pas. Si je suis pris, je me propose de lui reprocher ainsi qu'à ses collègues de Kouey-yang, devant lesquels je serai nécessairement conduit, la sordide avarice qui les a poussés à cette persécution, contre les ordres de l'Empereur. Je me serais déjà livré moi-même, si je n'avais craint d'aggraver par là la position des chrétiens. Les mandarins ignorent encore que je suis Européen. Vous savez qu'en cette qualité je ne devrais pas être ici, puisque, d'après le traité, les Européens ne doivent pas pénétrer dans l'intérieur de l'empire. Dès qu'ils sauront mon origine, ils ne manqueront pas d'accuser les chrétiens d'être en rapport avec les étrangers, ce qui, aux yeux de la loi, est ici un grand crime. En conséquence, si je cours ici quelque danger, je me sauverai ailleurs ; la fuite m'est aisée. Mais voici un autre embarras : une lettre de Hing-y-fou m'apprend que quatre nouveaux confrères, MM. Lions, Fage, Pignoux et Goutelle[1], viennent d'y arriver[2]. Ils courent le danger d'être pris à ma place ; je vais me hâter de les appeler ici. »

En effet, à minuit, Albrand, alors à Ma-gan-chan, dépêcha trois exprès pour avertir les jeunes prêtres et les amener dans la solitude où il se croyait à peu près en sûreté. L'expédition réussit, et les cinq

[1] M. Lions, mis. au Kouy-tcheou.
M. Fage, mis. au Thibet, puis au Yun-nan.
M. Pignoux, mis. au Su-tchuen.
M. Goutelle, mis. au Su-tchuen, puis au Thibet.

[2] Voici quelques détails sur leur voyage donnés par M. Lions :

« Notre voyage fut heureux et rapide jusqu'à Singapour. A l'époque de l'Assomption, nous arrivâmes à Hong-kong, sur un vaisseau écossais.

« Au bout d'un mois, les grandes chaleurs étant passées, nous nous embarquâmes 6 sur une lorcha Portugaise qui nous conduisit sains et saufs à La-fou, village ou petite ville du Tonkin, sur les limites du Kouang-tong. Là, au bout de quelques jours de préparation, nous nous sommes séparés des deux confrères du Tonkin, MM. Colombet et Gassot et nous avons assez heureusement traversé le Kouang-sy jusqu'à Hin-y-fou, la première ville du Kouy-tcheou. Nous étions 4 pour la Chine : Le P. Pignoux et moi, première bande ; les PP. Fage et Goutelle, deuxième bande....

« Après 22 jours de marche nous arrivions à Hin-y-fou. Là il y avait plus de 100 chrétiens, un nouvel oratoire acheté fort à propos par M. Albrand l'année précédente, personne n'y avait encore habité, ni célébré la sainte Messe.

« M. Pignoux et moi, nous venions donc étrenner ce nouvel oratoire, car M. Albrand, en prévision de notre arrivée, avait disposé là une vieille chapelle qui aurait bien dû être mise *a remotis* depuis des années. Mais alors on était si pauvre ! j'ai encore été obligé de m'en servir pendant plusieurs mois..... » (*Journ. de Mgr Lions*, p. 10).

missionnaires passèrent ensemble la fête de la Toussaint et celle des Morts[1]. Albrand confessa et prêcha, comme s'il avait été en pleine paix, il donna le baptême à cinq adultes et à dix enfants. « Ainsi, concluait-il au soir du 2 novembre[2], la Toussaint a été pour moi une fête délicieuse. J'avais besoin de cette consolation ; que Dieu soit béni. » Le lendemain trois des nouveaux missionnaires le quittaient et il restait seul avec Lions destiné au Kouy-tcheou.

En même temps il apprenait que le préfet de Hin-y fou avait eu connaissance de sa présence à Ma-gan-chan, et qu'il envoyait des satellites dans le petit village qui lui servait d'asile. Aussitôt il fit ses préparatifs de fuite. Avant qu'il ne se fût éloigné, les satellites étaient arrivés, et ils avaient arrêté deux chrétiens.

« Je m'attendais, écrit Albrand[3], à recevoir leur visite le lendemain matin, mais craignant qu'elle ne fût impolie, j'ai déguerpi pendant la nuit, avec M. Lions. Nous avons passé sous leurs fenêtres, et nous avons fait, au rebours, le chemin qu'ils avaient parcouru le jour précédent. Nous n'avons laissé à la maison que le maître d'école du lieu, chargé d'avoir soin de trois enfants qui commencent à apprendre le latin, et dont l'un est gravement malade, et le catéchiste ou maître de latin, malade aussi. Nous avons été accueillis chez un chrétien qui habite une maison isolée. Comme M. Lions ne savait pas un mot de chinois, et qu'il courait, en conséquence, grand risque d'être connu, je le laissai en cet endroit, après avoir chargé un chrétien d'en avoir soin et de le reconduire plus tard à Ma-gan-chan, quand le danger serait passé. Quant à moi, j'ai voulu mettre à profit ma

[1] Voici comment M. Lions raconte ce fait : « Le courrier arrive à 9 heures du soir ; M. Pignoux et moi, nous nous mettions au lit, de suite nous partons pour rejoindre les deux autres confrères, MM. Fage et Goutelle, qui étaient arrivés chez la famille Lin à un kilomètre de la ville...

« Le lendemain matin, après un déjeuner quelconque, nous sommes partis pour Ma-gan-chan où nous attendait M. Albrand non sans quelque inquiétude. M. Fage et moi, étant meilleurs marcheurs, nous prîmes les devants à pied, en attendant qu'on pût changer les chaises cantonnaises pour des chaises du Kouy-tcheou.

« Après trois jours de marche, nous sommes heureusement arrivés tous les 4 auprès de M. Albrand, l'avant-veille de la Toussaint.

« Comme l'oratoire de Ma-gan-chan était situé dans un endroit fort retiré dans les montagnes, pour le moment nous pouvions être tranquilles ; aussi nous avons passé fort joyeusement les fêtes de la Toussaint. On aurait peut-être chanté la Messe, si nous avions eu des livres.

« La fête passée, les trois confrères du Su-tchuen, partirent en chaise pour leur destination ; ils ont dû croiser en route le persécuteur Tchang-in. » (*Journal de Mgr Lions*, p. 12).

[2] *Vie de Mgr Albrand*, p. 283,

[3] *Vie de Mgr Albrand*, p. 284.

fuite en visitant deux petites chrétientés extrêmement retirées, près des frontières du Kouang-si. »

Sur sa route, le missionnaire rencontra plusieurs familles de Hin-y fou qui fuyaient la persécution. Elles lui racontèrent qu'une douzaine de catholiques ayant été pris, tous les autres étaient partis ; que les mandarins avaient autorisé des païens à loger dans l'oratoire, qu'ensuite ayant trouvé sur des chrétiens arrêtés les papiers d'achat, ils s'en étaient emparés et avaient déclaré que toute la propriété serait donnée à la pagode voisine : « Les fugitifs ajoutèrent, continue Albrand[1] qu'on ne se contentait pas d'arrêter les chrétiens, mais qu'on dévalisait leurs pauvres maisons, et ce qui est encore pire, qu'un très grand nombre de chrétiens, terrifiés par la perspective des tourments, s'étaient empressés, avant d'être pris, d'afficher dans leurs maisons des signes d'idolâtrie. Ces chrétiens m'engagèrent à me sauver ou au Su-tchuen ou à Canton. Ils ne concevaient pas mon sang-froid. Je parvins cependant à leur persuader de venir faire les exercices dans la maison où je me rendais. J'y suis resté huit jours pour pourvoir aux besoins spirituels de ces braves gens. Ce n'a pas été sans crainte de compromettre le propriétaire. Chaque jour, il arrivait des nouvelles de Hing-y-fou, annonçant que des ordres avaient été envoyés à Hoang-tsao-pa, dont nous n'étions éloignés que de vingt-cinq ly, pour traiter les chrétiens de la dépendance comme ceux de Hing-y et de Kouey-yang. J'établis donc des sentinelles pour n'être pas surpris, et je continuai d'entendre les confessions. Mais ce n'était que d'une oreille, car de l'autre j'étais aux aguets, écoutant les bruits qui venaient du dehors. Je pus cependant confesser tout le monde, baptiser deux adultes, et donner la communion à un grand nombre. Je sentais que déjà j'étais à charge à ces pauvres gens, mais où aller ? Il me restait bien encore deux petites stations à visiter sur les frontières du Kouang-si ; mais elles dépendent de Hoang-tsao-pa, comme celle où je me trouvais. S'il était vrai, comme le bruit en courait, que des ordres contre les chrétiens fussent arrivés dans cette ville, je n'y eusse pas été plus en sûreté qu'ici. C'est pourquoi je me suis décidé à m'installer dans une auberge, en attendant que je reçoive des nouvelles de Kouey-yang et que je puisse m'assurer du fait. »

Ayant eu des renseignements qui lui parurent moins mauvais, le missionnaire partit pour Ni-tang où il fit l'administration, et il se disposait à se rendre à Ta-chan, quand un exprès de Hoang-tsao-pa vint l'avertir de l'approche des satellites envoyés à sa

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 285.

recherche. « A cette nouvelle, écrit-il le 15 décembre[1], un grand nombre de chrétiens se sont sauvés au Kouang-si et au Yun-nan. Ils n'ont eu qu'à traverser une rivière qui sépare le Kouy-tcheou de ces provinces. Ceux qui restaient, disposés à se laisser prendre à ma place, me pressaient de partir. Mais où aller encore ? Une larme furtive s'échappa de mes yeux ! .. Je me rappelai que le divin Maître avait dit que les renards avaient leurs tanières et que lui-même n'avait pas où reposer sa tête !

« J'aurais pu, comme les chrétiens fugitifs, passer au Kouang-si et de là me rendre à Canton. Je l'aurais fait s'il eût dû en résulter un avantage pour ma mission ; mais le résultat du voyage de M. Chauveau[2] m'avait convaincu du contraire. Devais-je revenir ici ? je n'étais pas complètement rassuré sur la sécurité du lieu, et même je commençais à craindre pour M. Lions. Cependant, je crus devoir m'en rapprocher pour avoir des nouvelles de ce cher confrère, ainsi que de ce qui se passait à Hing-y et à Kouey-yang ; je revins donc sur mes pas, au hasard de rencontrer les satellites. Un voyageur, que je pris pour l'un deux, me demanda poliment et avec intérêt d'où je venais. « Il y a, répondis-je, plus de quarante ans que je suis en route. »

« Je crus devoir user de cette équivoque pour ne pas compromettre mes derniers hôtes. Le voyageur me toisa des pieds à la tête, se prit à sourire, et ne dit plus rien.

« Je voulais éviter Hoang-tsao-pa[3], où je craignais d'être reconnu, et je recommandai à mon guide de ne pas me mener dans sa direction. Mais, soit inadvertance de sa part, soit plutôt conduite de la Providence, le lendemain, à midi, je me trouvai aux portes de la ville. Harassé de fatigue et couvert de sueur, je la traversai dans toute sa longueur, très calme en apparence, mais non sans quelque inquiétude au fond de l'âme. Mon guide était un catéchumène de cette ville ; pour ne pas me compromettre, il s'était séparé de moi en y entrant. Arrivé à la porte du nord, je m'assis pour me reposer et lui donner le temps de me rejoindre, et même de me dépasser, car je me proposais de le laisser aller devant et de ne le suivre que de loin. Il ne tarda pas à arriver. En passant, il me dit furtivement que des agents de la police qu'il connaissait, l'avaient accosté et s'étaient informés

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 287.

[2] Envoyé à Macao pour faire connaître au représentant de la France la situation des missionnaires du Yun-nan.

[3] Albrand ignorait que le mandarin de Hoang-tsao-pa était bien disposé. « Le préfet de Hin-y lui ayant écrit de prendre les chrétiens de son district, raconte M. Lions, il lui a répondu que les chrétiens étaient de braves gens et qu'il ne jugeait pas à propos de s'en occuper. » (*Journal de Mgr Lions*, p. 19).

de la cause de son absence pendant plusieurs jours. En ce moment, des curieux s'approchèrent de mon bagage pour l'examiner. C'était ma chapelle. Je crus que tout était perdu. Au contraire... tout était sauvé ! Ces hommes s'étant contentés de regarder mes effets, sans y toucher, je me hâtai de reprendre ma charge et de partir. A peine avais-je fait quelques pas, tout ému du danger que je venais de courir, qu'un chrétien de la ville me rejoignit en toute hâte, pour me dire qu'il n'y avait plus rien à craindre et que les mandarins renonçaient à leurs poursuites. Ceux de Hing-y, qui avaient espéré, en spoliant les chrétiens, mettre la main sur des sommes considérables, frustrés dans leur attente, se repentaient de leurs cruautés inutiles, et allaient les rendre à la liberté. Il tenait la nouvelle des mandarins et de leurs satellites. Je commençai à respirer. Le lendemain, j'arrivai à la maison où j'avais logé en novembre. Je trouvai là deux courriers, l'un de Kouey-yang, l'autre de Ma-tchang, qui allaient partir pour Ni-tang, où ils nous croyaient. Je passai en ce lieu le dimanche et le lundi pour consolider mes jambes qui ne voulaient plus me porter, et le jeudi soir j'embrassais de nouveau M. Lions qui ne m'attendait pas encore. »

Pendant ces allées et venues du missionnaire, la station de Ma-tchang n'avait pas été trop maltraitée. Le maire d'un village voisin, que les mandarins de Hin-y fou avaient chargé de sévir contre les chrétiens, s'était contenté, pour preuve de sa bonne volonté, d'en saisir cinq et de les expédier à la préfecture. Albrand envoya aussitôt un homme sûr prendre de leurs nouvelles et de celles des fidèles de Hin-y emprisonnés les premiers ; il leur fit remettre quelque argent, et leur adressa plusieurs lettres afin de soutenir leur courage, qui dès le début n'avait pas paru très vigoureux. « J'ai la douleur d'apprendre, écrivait-il bientôt[1], que, malgré mes efforts, 14 sur 17 vaincus par les tourments s'en sont délivrés en apostasiant : ce sont ceux de Hing-y. Les trois qui persévèrent ont à souffrir horriblement. Parmi ces trois confesseurs se trouvait un médecin nommé Ly. Les satellites les ont dépouillés, et ils endurent toutes les tortures du froid qui, en ces jours, est cuisant sur les montagnes du Kouy-tcheou. De plus, ils ont à subir une flagellation cruelle dont les coups vont jusqu'à cent. Au troisième, dit-on, le sang coule. Cependant, j'ai lieu d'espérer qu'ils subiront plutôt la mort que de se rendre coupables d'apostasie. »

Cette espérance se réalisa. Malgré les bastonnades qui redoublèrent après la chute de leurs compagnons, les trois confesseurs ne faiblirent pas. Voyant qu'ils n'obtenaient rien par la violence, les man-

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 289.

darins finirent par leur promettre de les rendre à la liberté s'ils consentaient simplement à dire qu'ils se repentaient d'avoir été chrétiens. Les fidèles refusèrent. Alors l'un d'eux fut porté sur la croix par les satellites, afin qu'on pût dire qu'il avait foulé aux pieds le signe vénéré par les catholiques, et les deux autres renvoyés au lieu de leur naissance pour y subir un jugement. « J'appris, dit Albrand[1], qu'ils devaient passer près de Ma-tchang, ma résidence actuelle. Immédiatement je résolus de les délivrer. Je fis part de mon projet à quelques hommes résolus ; ils s'entendirent pour attaquer les gendarmes à leur passage, et ils parvinrent à tirer les prisonniers de leurs mains. Ceux-ci se garderont bien de parler de l'aventure. Les confesseurs sont en ce moment près de moi. Malheureux hommes ! mais heureux chrétiens ! Leur corps, des pieds à la tête, n'est plus qu'une plaie. Vous ne sauriez vous faire une idée de la cruauté des mandarins. Celui de Hin-y surpasse tous les autres. Je ne serais pas surpris que la main de Dieu le frappât dès ce monde même. Frénétique, ou plutôt possédé du démon, un jour qu'il pressait nos chétiens d'apostasier, pour les exciter à ce crime : « Dites, s'écriait-il, que Dieu est « ceci ; dites que Dieu est cela ! » et, sans égard pour sa dignité, il proférait les blasphèmes les plus dégoûtants. Ensuite, dansant lui-même sur la croix : « Voilà, disait-il, comme il faut faire, suivez-moi, et je vous élargis à l'instant ! » Vous concluerez peut-être de là qu'il porte une grande haine à notre sainte religion. Détrompez-vous. Il n'avait d'autre but que d'obliger les chétiens à se reconnaître en faute, afin d'avoir une raison légale de garder les biens dont il s'est emparé, et en particulier de la maison de prières que les païens continuent d'habiter.

Nous avons essayé de déterminer quels sont et ce Li et les deux autres chrétiens, dont Albrand parle dans sa lettre ; nous avons trouvé dans les *Procès apostoliques* faits au Kouy-tcheou en 1887, quelques détails qui nous semblent se rapporter à ces trois hommes.

Il s'agit d'abord de Pierre Li-kong, qui a beaucoup de ressemblance avec le confesseur de la foi cité par le missionnaire, puisqu'il porte le même nom et que, comme lui, il exerce la médecine, puis de ses deux compagnon : Liou Hong-pi et Ouang Yao-kong[2].

Pierre Li-kong avait été converti au Su-tchuen par un prêtre chinois[3]. Il était venu se fixer dans le sud-ouest du Kouy-tcheou, où il vendait des médecines et baptisait les enfants moribonds, ce qui l'avait fait surnommer Li Man-yo ; on le nom-

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 291. Lettre du 12 janvier 1849 à M. F. Albrand.
[2] Lieou-houng et Ouang Yao-kong (*Journal de Lions*, *p. 17.*)
[3] Dont le nom de baptême était Simon.

mait encore Li Chouan-fong (girouette) à cause de son mauvais caractère, assure Lions. Il avait été emprisonné une première fois pendant trois mois, nous ne savons trop à quelle époque ; il habitait Kin-kia-tchong où sa femme et ses enfants étaient morts. Le mandarin Tchang-yn, ayant connu sa qualité de prédicateur du catholicisme, le fit emprisonner ; mais, dans son cachot, Li ne cessa de parler de la religion. Le mandarin, ne pouvant réussir à lui imposer silence, le fit frapper de mille coups de bâton ainsi que ses deux compagnons Lieou Hong-pi et Ouang Yao-kong[1].

Li-kong prêchait toujours et disait entre autres choses : « Ils veulent m'empêcher de prêcher la religion ; rien ne m'en empêchera : qu'on me tue si l'on veut, je prêcherai tant que je vivrai. Je veux faire comme Lin de Ma-pien-tien, que les païens ont tué pour l'empêcher de prêcher. On ne me fera taire qu'en me tuant et il y en aura d'autres pour prêcher à ma place[2]. »

Voici maintenant, traduite à peu près littéralement, l'histoire du catéchiste Grégoire Yang, originaire du Su-tchuen, et qui instruisait alors quelques familles dans les environs de Chen-san-ki[3].

Il fut dénoncé par des païens et, sur l'ordre du sous-préfet de Tchen-lin, des soldats se dirigèrent vers le village qu'il habitait afin de se saisir de lui. Quand ils y arrivèrent, le catéchiste était parti pour Chen-san-ki ; on leur indiqua le chemin qu'il avait pris et le signe auquel on pourrait le reconnaître : une boîte pleine de remèdes. A Chen-san-ki, même déception, Grégoire était en route pour Yao-kia-ouan. En passant dans ce village, le catéchiste s'arrêta près d'une fontaine pour se rafraîchir. Quelques minutes plus tard les soldats le rejoignirent et sans plus de façons ils lui demandèrent de l'argent. « Pourquoi me demandez-vous de l'argent ? » fit le catéchiste. — Nous savons que tu vis de la stupide religion[4]. » Grégoire ne répondit pas et se rendit dans la maison de la famille Yang. Les soldats le suivirent, l'injurièrent en lui réclamant toujours de l'argent. N'obtenant rien, ils voulurent se saisir de lui. Alors un des jeunes gens de la maison, Yang Ouen-pin, celui qui a fait ce récit, alors simple catéchumène et qui plus tard fut baptisé sous le nom de Paul, saisit un large coutelas et s'écria qu'il allait le défendre.

[1] A. M.-E., vol. 549r, p. 551.

[2] Il fut nourri en prison par la chrétienne Yang-lan.

[3] A. M.-E., vol. 549r, p. 551 et suivantes.

[4] *Tchen tse pa kiao*, terme méprisant, dont se servent les païens ; plus souvent cependant ils disent *tche kiao* ou *Tche Tien tchou kiao*, ce qui signifie manger de la religion du Seigneur du Ciel, comme si l'adhésion à la foi véritable procurait un avantage matériel ; le qualificatif *tse pa* est plus injurieux, il signifie : semblable à du pain de riz visqueux, de nulle valeur, insipide.

Effrayés, les satellites se retirèrent précipitamment et partirent pour Tchen-lin. C'était le salut pour le catéchiste, et tous l'en félicitaient, lorsqu'il émit l'idée de suivre les fugitifs. La famille Yang s'efforça de le détourner de ce projet; ses observations furent inutiles, et soit pour accuser les satellites d'avoir manqué à leur devoir en lui réclamant de l'argent, soit pour prêcher devant les mandarins le nom de Jésus-Christ, Grégoire partit pour Tchen-lin, entra au prétoire, se nomma, raconta ce qui venait d'arriver et immédiatement fut mis en prison. Le lendemain, les satellites retournèrent dans la maison Yang, qu'ils pillèrent après avoir pris le bagage de Grégoire.

Yang Ouen-pin se rendit à Gan-chouen, afin de demander des conseils au catéchiste Tchen. « Il n'y a là rien de grave, dit celui-ci après avoir entendu le récit du catéchumène, ne crains rien, va à Tchen-lin, et essaie de t'aboucher avec Grégoire Yang auquel tu pourras rendre service. »

Yang Ouen-pin, plein de bonne volonté, ne se fit pas répéter l'avis et deux jours plus tard il était à Tchen-lin, voyait Grégoire toujours en prison, qui le priait de se rendre à Chan-ki-tsin chercher la vierge Ouang, afin qu'elle vînt lui préparer sa nourriture. La commission fut fidèlement exécutée ; Ouang vint à Tchen-lin, mais la première fois qu'elle envoya à Grégoire du vin, de la farine de froment et du bouillon, par l'intermédiaire de Yang, le dîner fut pris par un prisonnier sans scrupule. Quelques minutes après, Yang Ouen-pin, qui rôdait dans une des cours du prétoire, fut aperçu par un secrétaire du mandarin, qui lui demanda : « A qui donc avez-vous apporté du riz? — Je n'ai pas apporté de riz, mais de la farine de froment pour maître Yang. — Ne sortez pas d'ici. » Yang Ouen-pin s'assit tranquillement à l'endroit où il se trouvait. Le secrétaire alla parler au mandarin qui appela le jeune homme : « N'es-tu pas de Tchou-yn-chao? — J'en suis certainement. — Tu t'appelles Yang? — Parfaitement. — Ton maître Yang n'a-t-il pas visité ta famille? De qu'elle eau se sert-il? — Mais il ne boit pas d'autre eau que moi-même, celle que je porte à la maison pour cuire le riz. — Cependant, cette eau, il s'en sert en priant, il en asperge certains objets, de quelle nature est-elle? Pourquoi l'emploie-t-on? — Oh, répliqua Yang Ouen-pin, faisant semblant de ne pas comprendre, maître Yang répand par terre l'eau dont il se sert, afin d'éviter la poussière. »

Le mandarin comprit que l'interpellé ne voulait pas répondre franchement à ses questions, et il le fit frapper de cinquante coups de bâton. Puis il appela le catéchiste, lui posa des questions analogues à celles qu'il venait de faire au catéchumène : « Quelle est votre profession? — Je distribue gratuitement des remèdes aux

malades pauvres. — Et de quelle eau vous servez-vous ? — Mais d'eau ordinaire. » Plus mécontent encore de cette réponse qui ne satisfaisait pas mieux sa curiosité que la précédente, le mandarin ordonna de frapper Grégoire de cent coups de bâton, puis il le renvoya en prison. Quant à Yang Ouen-pin, il lui ordonna de faire une lettre de repentance, c'est-à-dire d'apostasie, et on le conduisit dans le cabinet des archives publiques où, pressé d'écrire, il demanda : « Quelle lettre voulez-vous que je fasse ? Je ne vous comprends pas ; je n'ai pas volé, je n'ai eu aucune dispute. — Donne-nous de l'argent, fit le secrétaire, et j'écrirai pour toi tout ce qui est nécessaire, tout ce qu'exige le grand homme. — Je n'ai pas d'argent. — Mets tes vêtements en gage et tu auras de l'argent. — Je n'ai pas d'autres vêtements que ceux que je porte, une chemise et un pantalon, je ne puis m'en dépouiller, ou alors je serai tout nu. »

Pendant ce dialogue on avait écrit le billet exigé, et aussitôt qu'il fut terminé, on dit à Yang Ouen-pin, sans même lui demander aucune signature, qu'il pouvait s'en aller. Le catéchumène quitta le prétoire et rentra dans sa famille. Peu après, Grégoire fut conduit à Kouy-yang, où il subit quelques interrogatoires et finalement fut remis en liberté.

Il s'était trouvé dans les prisons de la capitale avec plusieurs vaillants catholiques, qui avaient généreusement confessé la foi. On cite de l'un d'eux, dont malheureusement nous ignorons le nom, des traits admirables. Il avait été arrêté au début de la persécution et sa constance ne s'était pas un seul instant démentie. « Un jour[1] qu'un mandarin lui demandait à quoi servait un surplis qui se trouvait parmi les objets confisqués. « On s'en revêt pour prier, répond le confesseur. — Voyons, comment fait-on ? Prends-le et prie comme si tu étais à ton église. » Aussitôt dit, aussitôt fait ; voilà mon homme qui, en plein tribunal, se met à chanter le *Pater*, le *Credo*, etc., et les mandarins d'écouter. « C'est bien, dirent-ils ; mais sais-tu comment jusqu'ici on a traité ceux qui ont adoré ton Dieu ? — Je le sais. — Si tu le sais, pourquoi es-tu venu du Sutchuen pour prêcher ici cette religion ? — C'est parce que je l'aime, et que je n'ai pas peur de mourir pour elle. — Ah ! tu n'as pas peur ; eh bien, voyons, foule cette croix. — Je ne le puis. — Si tu ne le fais pas, je vais te faire crucifier comme ton Jésus. — Oh ! non, mandarin, ce serait trop d'honneur, reprit en souriant le généreux athlète. Il vaut mieux me faire mourir autrement. » Le mandarin lui fit administrer une horrible bastonnade.

« Eh bien ! est-ce mieux comme cela ? lui demanda-t-il. — Ce

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 293.

n'est pas assez ; ni la bastonnade, ni le crucifiement n'empêcheront la religion de se prêcher à Kouy-yang. — Que faut-il donc pour qu'à l'avenir on ne vienne plus du Su-tchuen faire ici des chrétiens ? — Pour cela, il faut me couper la tête et la suspendre aux portes de la ville. Les prédicateurs qui la verront n'oseront peut-être pas y entrer, ni prêcher notre sainte religion.— Impertinent, tu oses ainsi braver ma colère ! » Et la bastonnade recommença de plus belle. Cet homme a près de soixante ans ; je crains bien qu'il ne meure en prison. »

Près de ce chrétien dont il racontait avec admiration les courageuses paroles, Albrand place un marchand qu'il ne nomme pas. « Il est admirable de résignation, dit-il, il a perdu une partie considérable de sa fortune et il vient de me faire savoir qu'il était disposé à faire le sacrifice du reste plutôt que d'offenser Dieu. »

De cette persécution, nous connaissons encore ce fait :

Pendant deux mois François Ouang fut emprisonné à Gan-lan[1] ; effrayé par les menaces du sous-préfet nommé Yu, François apposa sa signature sur un billet d'apostasie.

A Gan-lan, également, fut emprisonné le bijoutier Joseph Tchou Fou-tsiang. Le mandarin lui demanda combien de personnes il avait converties au christianisme ? « Une seule : mon fils », répondit-il. Le sous-préfet appela le fils à sa barre, mais ayant été favorablement impressionné par la lecture de livres chrétiens qu'on lui présenta, il renvoya les deux accusés.

Au nord de Kouy-yang, quelques chrétientés étaient également troublées. Un chrétien, de Long-pin, fut jeté en prison ; il y resta de longs mois et y mourut en 1851.

VI

Intervention de Desflèches pour faire cesser la persécution. — Albrand s'adresse à la diplomatie française. — Cessation de la persécution.

Durant cette bourrasque qui ébranla, sans la détruire, la mission du Kouy-tcheou, Albrand[2] avait prévenu Desflèches des périls que ses chrétiens et lui couraient.

Se croyant fort du traité conclu par de Lagrené et des édits de tolérance qui l'avaient suivi, le coadjuteur du Su-tchuen envoya à Kouy-yang quatre habiles lettrés pour plaider la cause des chré-

[1] A. M.-E., vol. 549r, p. 1114. Ce François Ouang avait épousé une fille de la famille Li, de Ta-pin, entre Ma-gan-chan et Ma-tchang, et s'était établi comme médecin dans ce dernier village.

[2] *Vie de Mgr Albrand*, p. 294.

tiens. Une première pièce fut adressée au préfet qui refusa d'y répondre et livra les porteurs au sous-préfet, c'est-à-dire à celui-là même qui était accusé. Le jugement ne fut pas long. Les signataires de la pièce furent arrêtés, frappés de 140 à 150 coups de bâton, chargés de la cangue et jetés en prison. Une seconde plainte fut déposée et cette fois entre les mains du gouverneur de la province. La réponse fut moins brutale, mais bien éloignée de la justice. En voici la traduction[1] :

Le plaignant, pour une aussi mince cause qu'un vol[2], sans passer d'abord par le tribunal du premier tao, en a appelé au mien ; il ne devait pas ainsi transgresser l'ordre des cours[3]. Les habitants de l'intérieur du pays qui, en propageant la religion du Maître du Ciel, avaient séduit, fasciné et troublé l'ordre[4], ont été condamnés, les uns à avoir la tête coupée, les autres à être étranglés et d'autres plus tard ont été envoyés en exil[5] ; contre ce crime les lois sont sévères. Maintenant ceux qui ne se sont pas corrigés et qui, amenés devant les mandarins, désirent renoncer à cette religion en foulant la croix, sont pardonnés[6]. Ces années passées, la province de Canton présenta une pétition au gouvernement, la réponse fut que parce que dans les pays qui avoisinent la mer, il y a des marchands barbares qui y prêchent la religion des barbares, il ne leur en fallait pas faire un crime[7] ;

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 111. Traduit par M. Albrand dans une lettre à M. Libois, 15 janvier 1847.

[2] Cette traduction est accompagnée des notes suivantes écrites :

Le mandarin sait bien que ce n'est pas d'un simple vol qu'il s'agit ; car, pourquoi dans la réplique ne parle-t-il que de religion et ne dit-il pas un mot de vol ?

[3] La première accusation avait été portée au mandarin du fou, il n'a pas voulu ou osé y répondre, il avait livré le porteur d'accusation aux mandarins du hien qui étaient les accusés et nos ennemis.

[4] Pourrait-il prouver que jamais quelqu'un de ces innocents condamnés s'est rendu coupable du crime de séduction dans la mauvaise acceptation de ces termes ? C'est un malheur qu'on ait laissé mettre ces mots dans l'édit, les mandarins s'en serviront toutes les fois qu'ils le voudront.

[5] Deux de ces exilés arrivent en ce moment à Kouy-yang : ils ont été graciés à cause de leur dévouement pour le gouvernement à Ili ; un autre, qui est dans la province de Canton, reviendra à la quatrième lune, son fils a obtenu sa grâce : ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement français eût obtenu la grâce de tant d'innocents chrétiens qui gémissent en exil ?

[6] Belle grâce ! exigeaient-elles quelque chose de plus, ces lois qu'il reconnaît trop sévères et auxquelles la supplique de Canton a fait déroger. Il ne dit pas ce qu'il fera, ni ce qu'il faudra faire contre ceux qui refusent de fouler la croix ! Emploiera-t-on la hache ou la corde, ou bien se contentera-t-on de l'exil ? Les Européens ont tort de laisser ainsi déshonorer l'objet de leur culte. Que diraient les Chinois s'il prenait envie aux Anglais de faire fouler aux pieds toutes les idoles des pagodes de Canton et de Shang-hai ?

[7] Est-il bien vrai que cet édit n'ait été accordé que pour les pays qui avoisinent la mer ? dans ce cas, pourquoi s'en sert-il dans sa réplique pour faire condamner les plaignants ?

mais cet édit proclame aussi clairement que, s'il se faisait des rassemblements d'individus de pays éloignés pour comploter la séduction et la tromperie, il faudrait les regarder comme criminels et les juger tous selon la rigueur des lois[1] ; cet édit est parfaitement clair ; or le plaignant, qui est de la province du Su-tchuen, se dit être de père en fils, depuis ses premiers ancêtres, de la religion des barbares ; de lui-même il se met au nombre des étrangers, il est donc vraiment né étranger, est-il fou pareil au monde[2] ? Je rejette sa supplique, je ne permets pas qu'on lui donne cours[3]. Grand juge, nommez des magistrats pour examiner si vraiment sous ce prétexte ils n'ont pas séduit, trompé et cherché à attraper de l'argent[4] ; jugez-les sévèrement, traitez durement le plaignant, je vous l'envoie sous escorte, avec son accusation, il s'appelle Lieou Yuen-hoei.

L'espérance du succès n'était pas grande. Et pourtant ces démarches avaient déjà coûté à la mission 330 taëls[5].

Desflèches, voyant le peu de résultats obtenus à Kouy-yang, expédia deux lettrés à Pékin, « plutôt pour y sonder le terrain et par là encourager les prisonniers et les autres chrétiens du Kouy-tcheou que pour y porter une accusation. Ils n'étaient autorisés à prendre ce dernier parti que s'ils avaient la certitude de pouvoir réussir ! » Disons tout de suite que les catholiques de Pékin, ayant connu le but de leur voyage, les dissuadèrent de faire aucune démarche.

Mieux inspiré, Albrand avait envoyé à Libois toutes les pièces du

[1] Cette clause nous est injurieuse, elle suppose que cela s'est fait ; c'est faux, ceux qui ont travaillé à obtenir l'édit auraient dû empêcher qu'elle y fût mise.

[2] Quelle contradiction ! S'il est du Su-tchuen il n'est donc pas étranger ; et s'il est étranger, il n'est pas du Su-tchuen ; déclarez-le ou d'ici ou de l'étranger ; dans les deux cas, vous ne pouvez rien contre lui ; s'il est étranger, renvoyez-le au consul français ; s'il est du pays, il n'est pas dans le sens de la clause : à moins qu'il n'ait séduit etc., crimes dont personne ne l'a accusé ni lui, ni ses compagnons ; n'est-il pas fou lui-même ce mandarin, pour traiter le chrétien d'étranger, parce qu'il se dit chrétien de père en fils ?

[3] Il aurait dû ajouter que là nous ne serons pas obligés de réparer les injustices que nous avons commises contre les chrétiens, car c'est là tout ce qu'ils veulent, il leur en coûte d'obliger les mandarins de la sous-préfecture à faire reconstruire la maison de prières qu'ils ont fait démolir et à leur faire rendre les biens dont ils se sont emparés ; les loups ne se mangent pas mutuellement.

[4] Quelqu'un s'est-il présenté à vous pour les accuser de ces crimes ? Non, mais les mots de séduction, de fourberie sont élastiques, je m'en sers pour ce qu'ils valent, qu'importe ? pourvu que je puisse les empêcher de traiter du vol de leur maison. C'est là, l'essentiel. Mais, mandarin, vous me dites d'examiner s'ils sont coupables. Quand on a détruit leur maison, qu'on les a volés, qu'on les a flagellés, qu'on leur a fait souffrir les tortures les plus intolérables, on ne savait donc pas alors qu'ils étaient coupables ou non ? Pourquoi les a-t-on punis avant de les juger ? (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 111).

[5] A. M-E., vol. 546, p. 123. M. Albrand à M. Libois. Tchong-kin, 20 mars 1849.

procès, avec prière de les faire parvenir au ministre de France en Chine, Forth-Rouen[1], qui résidait alors à Macao.

D'autre part, le 7 janvier 1849, les mandarins de Kouy-yang se réunirent en conseil pour examiner l'affaire des prisonniers chrétiens ; quelques-uns, s'appuyant sur la réponse du gouverneur que nous avons citée plus haut, voulurent les faire condamner à mort, comme coupables de séduction et de tromperie ; le préfet s'y opposa et ses paroles firent ajourner le jugement. Peu après, le sous-préfet qui s'était montré le plus hostile fut changé.

Les dispositions favorables des mandarins s'accentuèrent encore lors de la réception de lettres du vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tcheou[2]. Ces lettres étaient le résultat des réclamations de Forth-Rouen, qui, après avoir pris connaissance des lettres et des pièces envoyées par Albrand, s'était adressé au vice-roi de Canton. Celui-ci en avait-il référé à Pékin ou avait-il directement écrit à son collègue du Yun-nan ? Toujours est-il, qu'au mois d'avril ou au commencement de mai 1849, les dix chrétiens qui restaient encore en prison furent relâchés.

[1] Arrivé en février 1848.

[2] A. M.-E., vol. 546, p. 127. M. Albrand à M. Libois. Tchong-kin, 3 avril 1849.

CHAPITRE V

CONSÉCRATION ÉPISCOPALE D'ALBRAND. — SES PREMIERS ACTES 1849-1851.

I

Nécessité d'un Vicaire apostolique. — Sentiments d'Albrand sur l'épiscopat. — Ses hésitations. — Son consentement. — Sa consécration.

La persécution était finie, il ne restait plus que les réparations à obtenir. Avant que ce succès vivement souhaité par le missionnaire et par ses chrétiens se réalisât, un événement eut lieu, que nous devons raconter.

Appuyé sur les raisons qu'il avait fait valoir, après avoir connu sa nomination de Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, et que Pérocheau d'abord et Rome ensuite avaient acceptées, Desflèches était resté à Tchong-kin, ce qui avait, en la retardant, rendu la solution désirée plus nécessaire.

Le Séminaire des Missions-Etrangères y avait songé, et en février 1848 il écrivit à Desflèches[1] :

Nous espérons que la mission du Kouy-tcheou, dont vous vous occupez si activement, avec l'agrément de Mgr de Maxula, vous devra son organisation, que bientôt elle sera pourvue d'un Vicaire apostolique et aura son centre d'action indépendant du Su-tchuen.

De son côté, le coadjuteur du Su-tchuen cherchait quel missionnaire pourrait remplir le poste qu'on lui avait assigné. Il ne tarda pas à juger Albrand digne d'être le chef de la mission du Kouy-tcheou. Dès le 17 mars 1848, il disait[2] :

[1] A. M.-E., vol. 64, p. 146. Les direc. du Sém. des M.-E., à Mgr Desflèches, Paris, 15 février 1848.

[2] A. M.-E., vol. 450, p. 1413. Mgr Desflèches à M. Libois, Tchong-kin, 17 mars 1848.

M. Albrand, si je ne me trompe, sera le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou où il fait beaucoup de bien. C'est un confrère qui a du tact, une piété vraie et solide, beaucoup de zèle et d'activité.

Et pour qu'il y eût quelques ombres au tableau et que sa prophétie n'eût pas un caractère trop absolu, il ajoutait :

Je demanderais seulement qu'il eût plus d'expérience en Chine, mais c'est là un défaut qu'il a déjà un peu corrigé et qu'il corrigera tous les jours.

Cette manière de voir n'était pas ignorée d'Albrand qui en prévoyait et en redoutait les conséquences, mais dont le désir du bien redoublait le courage :

Nos supérieurs du Su-tchuen s'occupent à nommer où à faire nommer un Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, écrivait-il à Libois[1], et des rumeurs me disent qu'ils m'ont en vue ; vous savez combien cette charge me répugne, car je vous ai tout dit et à cœur ouvert. Cependant, plutôt que de laisser cette mission sans Vicaire apostolique, peut-être que j'accepterai, je leur ai fait entendre le contraire et plaise au Seigneur qu'ils me laissent tranquillement finir ma misérable vie. Vous craignez que je perde courage, pas du tout, et je vois trop de bien à faire pour avoir une semblable tentation.

Après un voyage au Su-tchuen, en 1848, Albrand écrivit dans le même sens [2] :

Si la proposition m'avait été faite alors, je ne sais quel parti j'aurais pris, peut-être celui de déserter au lieu d'accepter. Mgr de Sinite le craignait ; lorsque cette Grandeur m'a appelé au Su-tchuen, j'ai refusé d'y aller, à moins qu'elle ne me promît qu'il ne s'agirait pas de mître, et ce n'est qu'après en avoir acquis la certitude que je me déterminai à aller conférer avec sa Grandeur pour l'administration du Kouy-tcheou. Là j'appris que Mgr de Maxula n'avait pas voulu prendre sur lui la responsabilité de nommer le Vicaire apostolique de cette mission, et qu'il avait renvoyé la bulle au Séminaire de Paris.

Les travaux et les succès apostoliques d'Albrand confirmèrent bientôt Pérocheau dans la pensée que l'opinion de son coadjuteur était juste, et à la fin de février « ayant, dit-il[3], reçu copie de la lettre que m'a écrite l'an dernier le cardinal préfet, j'ai eu la certitude que Rome et Paris voulaient absolument me laisser l'élection du Vicaire apostolique du Kouy-tcheou. De suite, j'ai élu M. Etienne Albrand. »

Sur ces entrefaites, Albrand étant allé, tout en administrant quelques chrétientés, rendre visite à Perny, fatigué, dans une des stations voi-

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 76. M. Albrand à M. Libois, Kouy-yang, 27 janvier 1848.
[2] A. M.-E., vol. 544, p. 20. Kouy-yang, 23 août 1848.
[3] A. M.-E., vol. 527, p. 451, Mgr Pérocheau aux dir. du Sém. des M.-E., Su-tchuen, 7 sept. 1849.

sines du Su-tchuen, en profita, au mois de mars 1849, pour se rendre à Tchong-kin où habitait Desflèches. Prévenu de ce voyage avant qu'il eût été entrepris, Pérocheau envoya immédiatement un exprès à son coadjuteur, afin de lui confirmer ses intentions relativement à Albrand, et lui donner les pouvoirs de le consacrer évêque[1]. La lettre arriva à Tchong-kin le 12 mars, Albrand était présent. Aussitôt Desflèches aborda la question; il représenta à l'élu que « son refus compromettrait les intérêts de la mission, qu'un Vicaire apostolique était indispensable au Kouy-tcheou, et que lui-même y serait déjà installé sans les graves motifs qui l'avaient fait maintenir au Su-tchuen; qu'aucun missionnaire, en ce moment, excepté lui, n'était capable de remplir ces fonctions, puisque tous étaient très jeunes; que la volonté de Dieu se manifestait assez clairement par ces circonstances, et que résister plus longtemps serait aller contre cette volonté. » Et comme Albrand se retranchait toujours derrière son indignité, son interlocuteur lui fit observer qu'il n'était pas juge de ses propres dispositions, que tous les saints évêques avaient redouté l'épiscopat pour les mêmes motifs, et que si l'on avait eu égard à de tels prétextes, l'Eglise de Dieu ou n'aurait pas eu de chefs, ou n'en aurait eu que de médiocres; d'ailleurs, n'y avait-il pas une sorte d'obligation de se rendre à l'avis des supérieurs; et, pour donner plus de poids à ses paroles, il tira de son secrétaire cette lettre que Pérocheau avait écrite le 24 février 1849, pour être remise à Albrand[2]:

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Le Souverain Pontife m'a chargé d'élire, parmi mes missionnaires, un Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, sous le titre d'évêque de Sura, *in partibus infidelium*. Après avoir longtemps et mûrement réfléchi, après avoir longtemps et chaque jour prié, c'est vous que je choisis... C'est Mgr l'évêque de Sinite qui aura la bonté de vous sacrer.

Cette fois, Albrand s'inclina.

J'avais donné tant de raisons pour me dispenser d'accepter, écrivit-il à son frère[3], en lui annonçant cette nouvelle, j'avais fait tant de démarches pour éviter ce calice, j'avais si souvent demandé à Dieu qu'il m'ôtât de ce monde plutôt que de permettre le succès de ce dessein! Mais il paraît que c'était écrit là-haut. Aussi, lorsque le moment décisif est arrivé, j'ai com-

[1] « Je l'ai su d'avance, j'ai de suite envoyé l'élection et il a été pris. » *A. M.-E.*, vol. 450, p. 1546. Mgr Pérocheau à M. Libois, 26 mai 1849.

[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 27.

[3] *Vie de Mgr Albrand*, p. 307.

pris que je n'avais plus qu'à me soumettre et je me suis contenté de dire : *Domine, non mea voluntas, sed tua.*

La consécration épiscopale eut lieu le 18 mars 1849, au petit séminaire[1] ; elle fut faite par Desflèches, assisté de Perny et d'un missionnaire du Su-tchuen, Goutelle[2].

Par ce dernier acte, le Kouy-tcheou, érigé en Vicariat apostolique le 27 mars 1846, était définitivement séparé du Su-tchuen, auquel il avait été ecclésiastiquement uni, d'abord durant quelques années, dans la première moitié du XVIIIe siècle, puis, après un intervalle. de nouveau en 1762, à la suite des demandes faites à Rome par Pottier. En 1849, il prenait dans l'Eglise rang parmi les Missions, dans la Société des Missions-Etrangères il formait un Corps, qui s'ajoutait aux autres et augmentait d'une nouvelle unité la confédération.

[1] Au sujet de ses armes, voici ce qu'Albrand écrivit : « Je choisis pour armoiries un épi de maïs avec deux feuilles qui tiennent à sa tige et l'enveloppent en partie, le reste à votre guise (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 58. Tchong-kin, 29 août 1849). Ces armes sont *d'azur à l'épi de maïs d'argent feuillé du même.* Elles sont aujourd'hui encore (1907) les armes des Vicaires apostoliques du Kouy-tcheou. (*Armorial des Prélats français du XIXe siècle,* par le Cte de Saint-Saud, un vol. grand in-8°. Daragon, libraire-éditeur, 30, rue Duperré. Paris, 1906.

A. M.-E., vol. 544, p. 28. M. Albrand aux direct. du Sém. des M.-E., Tchong-kin, 21 mars 1849. A ce moment Rome ayant confié les provinces du Kouang-tong et du Kouang-si à la Société des Missions-Etrangères, Libois, qui en fut tout d'abord chargé, eut la pensée de mettre Albrand à la tête du Kouang-tong ; au mois de janvier 1849, il écrivit à Desflèches pour le prier de lui envoyer le missionnaire et à ce dernier pour le presser de se rendre à son désir ; mais sachant les vues du coadjuteur et du Vicaire apostolique du Su-tchuen, il ajoutait : « Je crains qu'il ne soit sacré quand ma lettre arrivera. » Cette crainte se réalisa, et ce fut Albrand lui-même qui répondit : « J'ai reçu ces jours derniers la trop flatteuse lettre que vous aviez confiée à M. Mihières pour moi au sujet de la province de Canton. Si elle m'était parvenue quatre mois plus tôt, malgré mon amour pour le Kouy-tcheou et les difficultés que présente Canton, je ne pouvais me dispenser de me rendre à votre avis et à l'injonction de nos M. M. de Paris ; mais vous savez déjà que je ne suis plus ce qu'il faut pour remplir vos bonnes intentions, je suis marié à la province du Kouy-tcheou. Rome seule peut me permettre ou m'enjoindre cette espèce de divorce qui me coûterait beaucoup. » (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 135, 12 juin 1849. Voir également *A. M.-E.*, vol. 314, pp. 299, 302, vol. 325, p. 265.)

II

Lettre d'Albrand à la Propagande. — Son retour au Kouy-tcheou. — Etat des esprits à Kouy-yang. — Mandement épiscopal. — Nécessité des réparations. — Prière aux tombeaux des Martyrs. — Démarches et succès de Catherine Li. — Construction de l'église à Kouy-yang. — Remerciements au réprésentant de la France.

Devenu après plus d'un siècle le successeur de Turcotti et de Visdelou, Albrand, par une lettre du 21 mars, informa la Propagande de son élection et de sa consécration[1].

Il repartit bientôt pour le Kouy-tcheou et visita sur sa route les stations du nord et du nord-ouest, dans lesquelles il baptisa une quarantaine de néophytes et réunit autant de catéchumènes.

Il envoya un courrier à Kouy-yang, pour savoir quelle était la situation des esprits au lendemain de la persécution et si quelqu'un consentirait à le recevoir, en attendant que l'oratoire et sa maison fussent reconstruits.

Il reçut une réponse asssez peu satisfaisante. On lui disait qu'il n'était pas prudent de revenir, que la dernière persécution avait fait de nombreux apostats, et qu'il y avait parmi les chrétiens des Judas qui ne manqueraient pas de le trahir ; on ajoutait que les Miao-tse s'étaient révoltés, que la police redoublait de vigilance, qu'elle avait placé sur toutes les routes des satellites qui examinaient les passants avec une sévère attention, qu'enfin des ordres avaient été donnés contre lui personnellement ; en conséquence, aucun chrétien n'oserait le recevoir, et les païens mêmes faisaient difficulté de louer leurs maisons aux catholiques.

Ces nouvelles peu encourageantes ne l'effrayèrent pas. « Mes vieilles moustaches en ont vu bien d'autres », écrivait-il en souriant. D'ailleurs il connaissait les Chinois de longue date, et il avait appris à se défier de leurs appréciations. « Je résolus donc, continue-t-il, de partir malgré les nouvelles que j'avais reçues, sauf à loger à l'hôtel si c'était nécessaire. Nous étions à cinq journées de la capitale. J'expédiai immédiatement un courrier pour m'y préparer un gîte, n'importe où, puis je me mis en route, accompagné de chrétiens qui portaient mon bagage. A quelques lieues de la ville, j'en trouvai deux qui venaient à ma rencontre. Ils avaient enfin obtenu d'un autre chrétien

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 25. Dans cette lettre il fit observer que la bulle de Grégoire XVI, du 27 mars 1846, qui avait érigé le Kouy-tcheou en Vicariat apostolique, portait par erreur le mot Koui-kou au lieu de Kouy-tcheou.

de l'endroit qu'il voulût bien me loger. Je traversai les rues dans une chaise à porteurs fermée. Nous rencontrions à chaque pas des satellites. Je les voyais à travers les stores. Mais, heureusement pour moi, aucun ne songea à mettre le nez à la portière. Enfin, la chaise s'arrêta devant la boutique d'un marchand de parapluies. Je descendis, comme pour une emplette ; à peine étais-je entré, que les portes se refermèrent sur moi. J'étais pris ?... non, c'était là mon logis[1]. Aussitôt, je suis entouré de chrétiens ; hommes et femmes sont à mes pieds, pleurant moitié de la joie de me revoir, moitié de tristesse en souvenir de ce qui s'était passé. Je les remerciai de leur accueil et je les consolai. Vous pensez que je me gardai bien de faire sonner les cloches. Bientôt, cependant, mon arrivée fut connue des chrétiens ; ils se présentèrent successivement ; et, soit dans cette maison, soit ailleurs, j'ai pu voir et confesser tout mon monde[2]. Les apostats sont rentrés au bercail. Après avoir désolé l'Eglise par leur défection, ils l'ont consolée par leur retour. Je n'ai rien à craindre des chrétiens.»

Revenu à Kouy-yang, Albrand publia le mandement suivant, composé à Tchong-kin, pour annoncer aux chrétiens sa consécration épiscopale et les exhorter au repentir et à l'amour de Dieu[3] :

Etienne Raymond, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, évêque de Sura (Su-len) et Vicaire apostolique de toute la province du Kouy-tcheou, aux fidèles de notre juridiction, bénédiction et souhaits.

Nous donnons cette instruction :

Arrivé en la province de Kien (ancien nom du Kouy-tcheou, employé encore en littérature) depuis deux ans, nous avons parcouru les divers districts, donnant nos soins aux chrétiens, les aimant très fermement et épuisant nos forces à remplir le devoir de notre charge.

Maintenant nous vous aimons encore davantage.

Comme, par un choix spécial du Saint-Siège, nous avons été honoré, quoique indigne, de la dignité épiscopale, nous vous adressons expressément cette instruction pour que vous sachiez que l'autorité spirituelle dans le Kien a été dévolue à nous seul.

C'est pourquoi vous prierez pour nous, afin que nous puissions remplir les devoirs de notre charge épiscopale pour le salut de vos âmes. Dans le texte des prières, à l'endroit où l'on cite le nom de l'évêque, vous mettrez mon nom de Se-tee-fan[4].

[1] Nous ignorons où était située cette maison, mais nous savons que pendant quelque temps, à cette époque, Albrand habita dans un des faubourgs de Kouy-yang, près de la porte du sud.

[2] « Deux familles seules conservent encore des signes d'idolâtrie dans leurs maisons, elles ne tarderont pas à revenir au bercail ». (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 149, M. Albrand à M. Libois, Kouy-yang, 3 septembre 1849.)

[3] A. M.-E., vol. 544, p. 1067.

[4] Stéphane (Etienne).

Nous avons appris qu'il y en a parmi vous qui ont souffert des calamités pour Dieu, et notre cœur a été profondément attristé. Il serait à souhaiter que tous eussent souffert en patience et généreusement. Or, s'il en est un bon nombre parmi vous qui ont souffert sans murmurer, tenant fermement à leur foi et glorifiant ainsi le nom de la sainte Religion, il s'en est trouvé d'autres à petit courage qui, craignant les supplices, ont perdu la foi et commis un grand péché. Notre cœur en a éprouvé une tristesse incomparable.

Nous nous sommes rappelé qu'autrefois les chrétiens de Kien, au temps de la persécution, conservaient tous courageusement leur foi, subissant les supplices sans défaillir, de sorte que, de génération en génération, on n'a pas cessé de les louer. Et voilà qu'aujourd'hui l'épreuve de la persécution blesse contre notre attente la foi des fidèles. Nous en avons ressenti grande pitié.

O douleur! ô gémissements! C'est les larmes aux yeux que nous venons aujourd'hui exhorter nos frères à se repentir sincèrement du péché d'infidélité, et à laver de la sorte leur faute par leurs larmes.

Quand nous reviendrons au Kien, ce sera sans doute une consolation pour nous; mais cette consolation est au-dessous de la crainte que nous éprouvons que vous perdiez votre âme et la dévouiez aux tourments éternels. En vérité, notre cœur est ému de pitié. Aujourd'hui, nous vous répétons nos instructions pour que vous sachiez que notre cœur demande de vous que vous aimiez Dieu, que vous aimiez le prochain, que vous vous employiez de toutes vos forces, avec zèle, au salut des âmes, que vous procuriez la conversion des infidèles au Seigneur.

C'est là notre plus grand désir.

A la vie, à la mort, nous sommes dévoués à votre salut. Nous souhaitons que le saint troupeau de Kien augmente en nombre, que nous soyons sauvés et jouissions de la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Après avoir pourvu aux besoins spirituels les plus pressants de la capitale, Albrand songea à reconquérir les maisons et les terrains que la mission avait perdus.

C'est là, écrivait-il[1], une chose nécessaire pour laver la tache qu'avait imprimée à notre sainte cause la haine des mandarins. Il est vrai que ces mandarins avaient été changés, il est vrai que les nouveaux avaient relâché nos confesseurs, mais les décombres de notre maison détruite, que je fus voir pendant la nuit, étaient là comme un épouvantail, et une preuvre authentique pour les chrétiens et les païens que notre sainte religion était intolérée dans cette province.

Et encore[2] :

C'est le seul moyen qui me restait de reparaître dans cette ville, où jusqu'ici, comme un chat-huant, je n'ai pu sortir que la nuit, le jour logé dans un galetas, où ma tête touchait aux tuiles et mes pieds au fourneau,

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 49. M. Albrand aux directeurs du Séminaire, Kouy-yang, 27 août 1849.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 49.

où j'étais à l'abri de la pluie quand il faisait beau temps et du soleil quand il pleuvait, où je n'avais de jour et d'air que par les tuiles qui manquaient au toit. J'ai plus souffert de la chaleur pendant ces deux mois, que pendant 15 ans à Siam.

Dans une lettre à Libois, il n'était pas moins explicite[1] :

Vous serez peut-être étonné que je fasse tant de tapage pour me faire restituer cette maison de prières, c'est que vous ne comprenez peut-être pas qu'en me la rendant, les mandarins me donnent par là un permis de propager notre sainte foi, et l'assurance que plus tard ils ne nous tracasseront plus ; ils ont fait terre rase ; si je recevais le prix de trois maisons détruites, j'entreprendrais de bâtir une église à leur place ; d'ailleurs, vous avez vu dans ma lettre à mon cousin que Kouy-yang est indispensable pour cette mission, et que, du gain de ce procès, dépend la réussite de celui qu'il faudra faire à Hin-y pour avoir la maison et le terrain que j'y achetai l'an passé. Je dis plus, à moins de me faire rendre justice par les mandarins de Kouy-yang, je désespère de pouvoir rien faire dans quelque coin de cette province que ce soit. « Notre visage a été sali » (disent les Chinois), il faut le laver ou bien renoncer à paraître en public.

Avant de commencer le nouveau procès qu'il jugeait nécessaire, l'évêque eut recours à la prière. Il se rendit, pendant une nuit, avec le catéchiste François Li, prier près des tombeaux des martyrs Joseph Tchang Ta-pong, Pierre Lieou et Joachim Ho. Il se coucha sur la tombe de ce dernier, et en versant des larmes, il prononça à haute voix cette prière :

Vénérable martyr, rendez-nous notre église qui est également la vôtre, puisque c'est de votre maison que vous aviez fait notre maison. Vous êtes véritablement un martyr de Dieu, vous pouvez donc obtenir de Dieu cette grâce. Si vous ne voulez pas nous rendre notre église, je ne vous prierai plus jamais et ne vous regarderai pas comme martyr.

Puis il se releva, retourna à Kouy-yang, se rendit sur l'emplacement de l'oratoire, s'agenouilla et fit la même prière. Après s'être adressé au ciel, il employa les meilleurs moyens que lui dicta son expérience. Il se garda bien de réclamer directement ou pour lui ou pour la communauté chrétienne la maison et le terrain enlevés, il employa une veuve, Catherine Li San-lai[2], qui demanda la propriété en son nom. Lui-même dicta au séminariste Thomas Lo une requête et pria Catherine de la porter au sous-préfet Lan Che-san. Quelques chrétiens, craignant que cette démarche n'attirât sur eux l'attention des magistrats et partant de nouveaux ennuis, voulurent l'empêcher ; l'évêque les rassura, et Catherine se rendit au prétoire. Le sous-pré-

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 111.
[2] A. M.-E., vol. 549, p. 1047.

fet lut la demande qu'on lui présentait, et répondit quelques paroles assez vagues qui effrayèrent les timides. La veuve insista et, dit Albrand, « à force de suppliques auprès des mandarins et de sapèques auprès des satellites[1], elle réussit à se faire rendre la propriété comme lui appartenant ». On raconte qu'alors Albrand fit, par l'intermédiaire des chrétiens, offrir un bon dîner à un certain nombre de satellites, qui, en reconnaissance, allèrent chercher les colonnes et les poutres de l'ancien oratoire déposées dans une pagode voisine et les rapportèrent.

« Mais remarquez-bien ceci, ajoute l'évêque achevant son récit par cette note pratique, il est plus que probable que si j'avais fait demander ce terrain et cette maison au nom des chrétiens, comme autorisés à avoir des maisons de prières, ou seulement comme chrétiens, il est plus que probable, dis-je, que les mandarins ne l'auraient pas rendue, parce qu'ils tolèrent les chrétiens, mais ne veulent leur donner aucune autorisation; ils semblent même prendre à tâche de ne faire aucune attention au traité passé et aux droits que le traité donne aux chrétiens.

« Vous croyez peut-être qu'ils ignorent que c'est une maison de prières, et que les chrétiens vont la réédifier et s'y réunir de nouveau? Ils savent tout cela, mais ils font semblant de l'ignorer, toujours parce qu'ils veulent nous tolérer, mais non nous autoriser. Quoi qu'il en soit, la reddition de cette maison produit un grand bien parmi les chrétiens qui ont repris courage, et parmi les païens, qui généralement sont persuadés qu'elle a été rendue par un ordre de l'Empereur; nous n'en sommes pas moins obligés de la réédifier à nos frais. »

Cette amélioration coïncida avec le retour des confesseurs de la foi, exilés pendant les persécutions précédentes et renvoyés chez eux pour avoir bien combattu contre les rebelles, autant de motifs de joie et d'espérance qui encouragèrent l'évêque à marcher de l'avant. Il n'y manqua pas. A l'aide d'une souscription que les chrétiens firent entre eux et d'un emprunt complémentaire remboursable sur l'allocation donnée par la Propagation de la Foi, il fit aussitôt commencer la reconstruction de l'oratoire.

D'abord il n'avait eu d'autre intention que d'élever une maison chinoise, mais bientôt il agrandit son plan : « Puisqu'on nous permet de rebâtir, dit-il aux chrétiens, et qu'on ne nous a pas déterminé le mode, bâtissons une église. »

En 1850, les travaux étaient achevés[2] et la bénédiction du nou-

[1] Mgr Albrand dépensa pour cette affaire 20 taëls.

[2] Toute la construction coûta 700 taëls. Un nommé Toung, du Su-tchuen, était censé l'entrepreneur.

vel oratoire eut lieu au mois d'avril, elle fut faite par l'évêque ; les trois missionnaires, Perny, Lions et Mihières arrivés depuis une année[1], y assistèrent. Dans les lettres qu'il écrivit à cette époque, Albrand parle en ces termes de l'édifice et de l'impression qu'il produisit sur la population païenne[2] :

« Cet édifice qui n'est que de cinq brasses chinoises de long, sur trois de large ne serait ailleurs qu'une petite chapelle, aperçue de personne ; ici c'est un monument ; c'est une merveille qui attire les curieux par centaines, hommes, femmes, plébéiens, mandarins, tout le monde lui doit une visite ; aujourd'hui il y est venu plus de cinquante femmes païennes ; hier plusieurs mandarins qui partaient pour aller faire la guerre aux Miao-tse révoltés, sont venus faire le ko-teou devant saint Joseph ; plusieurs catéchistes y sont en permanence pour prêcher tous ces curieux. »

« Ils[3] n'ont jamais rien vu de pareil, ils admirent, ils louent, ils félicitent les chrétiens, ils écoutent la doctrine ; ils disent qu'elle est bonne, qu'elle est très véritable, que c'est une très bonne chose que d'être chrétien. »

Sur ce sujet l'évêque est intarissable[4] :

« Ah ! voilà huit satellites devant l'autel ; écoutez mon catéchiste Lo qui les entretient : *Satellites :* Vous avez bâti un beau miao. — *Lo.* Ce n'est pas un miao, c'est l'église de Dieu. » Les satellites regardent saint Joseph. « Quel est ce pou-sa ? — *Lo.* Ce n'est pas un pou-sa, c'est l'image d'un grand serviteur de Dieu, nous la mettons là pour nous rappeller ses exemples et les imiter. — *Satellites.* Oh ! c'est vrai, vous n'adorez pas les idoles vous autres, et cette croix au-dessus de l'autel, qu'est-ce que c'est? — *Lo.* Vous le savez bien, c'est la marque des chrétiens, l'empereur Tao-kouang l'a dit la 24e année de son règne. — *Satellites.* Ah ! c'est vrai, où avez-vous donc trouvé tant d'argent pour bâtir une si belle église ? — *Lo.* C'est que nous sommes nombreux dans la province (mensonge), et chacun y a contribué selon ses moyens. — *Satellites.* Hao Hao..... Ici suit un long sermon de Lo, sur la nécessité d'adorer Dieu. — *Satellites.* Hao, Hao. » Ensuite ils se lèvent pour partir. Tiens, entendez-vous devant l'église quel tapage ? C'est une bande de douaniers, voilà trois jours qu'ils viennent, ils discutent sur Confucius ; mais voilà Lo qui

[1] Après un voyage qui depuis Canton dura 84 jours, « beaucoup de mauvais, peu d'agréables. » « *A. M.-E.*, vol. 544, p. 41. »

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 86. Lettre à M. F. Albrand, 1er mai 1850. Voir à l'*Appendice* XVII une gravure représentant l'église de Kouy-yang.

[3] A. M.-E., vol. 544, p. 73. M. Lions à M. Fr. Albrand, 23 avril 1850.

[4] A. M.-E., vol. 546, p. 186. Mgr Albrand à M. Libois, 26 mai 1850.

revient. Qu'est-ce que c'est ? Ce sont les douaniers. Croient-ils ? Un d'eux croit, il veut adorer, voilà le train de chaque jour. »

Très heureux des succès obtenus, il n'eut garde d'oublier qu'il en devait une partie au représentant de la France, Forth-Rouen. Les observations faites par ce diplomate au vice-roi de Canton avaient, en effet, été la cause première de la cessation de la persécution. Albrand lui écrivit donc pour lui exprimer sa gratitude[1] :

Ce n'est qu'au mois de janvier cette année-ci, qu'ayant pu me procurer copie des lettres du vice-roi à notre gouverneur, de celui-ci à ses subalternes, et enfin de la réponse de ces derniers à leur supérieur, ce n'est qu'alors, dis-je, que j'ai connu tout ce que je vous devais. Mais alors même et jusqu'à ce jour, je n'ai pas trouvé l'occasion de vous écrire. Recevez-donc ici, Monsieur, l'assurance de ma plus sincère gratitude. Oui, c'est à vous et par vous à la France, ma patrie, que je dois que les mandarins aient relâché les derniers prisonniers de la persécution, c'est-à-dire de ceux qui étaient disposés à mourir plutôt que de renoncer à leur foi. C'est à vous, et par vous à la France, que je dois la restitution des matériaux de ma chapelle que les mandarins avaient fait détruire ; c'est à vous, et par vous à la France, que je dois d'avoir pu paisiblement bâtir sur le même emplacement une église petite, il est vrai, mais une vraie église surmontée d'une grande croix, visible à tout le monde, portant à son frontispice les lettres qui signifient temple du Seigneur du Ciel, en gros caractères dorés, pour empêcher qu'à l'avenir les mandarins n'allèguent plus, pour se disculper, qu'ils ignoraient que ce fût une église chrétienne. C'est à vous et à la France que je dois le relief que cette église donne à la religion. Les curieux la visitent par centaines chaque jour, ils admirent sa forme moitié européenne, mais personne jusqu'ici n'a trouvé à y redire. Le peuple, persuadé que l'autorité nous à fait rendre justice, a banni en partie la crainte de se faire chrétien. Les mandarins, par la crainte que leurs actes ne viennent à notre connaissance, n'osent plus nous nuire. Dans plusieurs localités, des malveillants ont accusé des chrétiens auprès des mandarins, mais partout les fidèles ont été renvoyés hors de cause.

III

Fr. Albrand est choisi pour être le procureur de la mission à Paris. — Allocations données par la Propagation de la Foi. — Mode d'envoi des allocations, marchandises, réponses de Rome. — Projet de communications entre Hong-kong et le Kouy-tcheou.

D'autres soins, nécessaires à la bonne administration de son Vicariat, sollicitèrent l'attention d'Albrand.

Pour obéir au règlement de la Société des Missions-Etrangères[2], qui veut que chaque mission ait au Séminaire de Paris un repré-

[1] A. M.-.E., vol. 544, p. 91.

[2] Voir le chapitre IV de l'ancien règlement, imprimé en 1847.

sentant ou procureur, il avait prié, dès le 21 mars 1849, son cousin F. Albrand de remplir provisoirement cette fonction[1]. Ce choix fut ensuite fait officiellement par l'évêque et ses missionnaires qui rédigèrent l'acte suivant[2]:

Les soussignés, Vicaire et missionnaires apostoliques de la province du Kouy-tcheou, font savoir par ce présent écrit à MM. les Supérieur et directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, à Paris, que d'après la teneur du règlement des dites Missions auxquelles ils appartiennent, ils ont choisi par un vote unanime M. François-Antoine Albrand, directeur au même Séminaire, pour les représenter en France, comme procureur de leur Mission, et lui donnent par ce présent tous les droits et pouvoirs nécessaires à cet effet.

En foi de quoi ils signent.

Fait à Kouy-yang le 13 avril mil huit cent cinquante.

STEPH. RAY, *évêque de Sura, Vicaire ap.*

PAUL PERNY, (*l'abbé*).

F. E. LIONS, *miss. ap.*

S. MIHIÈRES, *miss. ap.*

Le procureur ainsi choisi se tient en correspondance avec la mission qu'il représente, il s'occupe de ses intérêts, connaît et expose ses besoins en hommes et en argent. Sous ce double rapport, le Kouy-tcheou était fort pauvre puisqu'il n'avait que trois missionnaires : Perny, venu en 1847, Lions que nous avons vu, dès ses débuts en 1848, obligé de fuir la persécution ; au mois de juin 1849 était arrivé Simon-Jude-Alphonse Mihières, parti de France le 9 août de l'année précédente[3].

Quant aux ressources, le Kouy-tcheou n'était pas mieux pourvu. En 1848, Pérocheau avait donné 1000 taëls à Albrand, il en reprit une partie après la division du Vicariat[4].

Après son érection en Vicariat apostolique, le Kouy-tcheou obtint de la Propagation de la Foi une allocation qu'il ne toucha qu'à partir de 1850 ; cette allocation était d'ailleurs fort modeste, la voici pendant les dix premières années :

[1] « Je prie mon cousin de se charger d'une manière spéciale de cette mission, jusqu'à ce que, suivant la règle, nous ayons nommé aux voix un procureur définitif. Je prie M. Voisin de ne rien voir ici d'offensant. Je connais tout le zèle qu'il met à servir les missions du Su-tchuen et du Yun-nan, je crains seulement qu'il ne fasse rien de particulier pour le Kouy-tcheou et qu'il laisse traiter cette province à l'égal du Su-tchuen. » (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 28. Albrand aux direct. du Sém. Tchong-kin le 21 mars 1849).

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 81.

[3] Desflèches, que Mihières a rencontré à Tchong-kin, avait décidé de l'envoyer étudier le chinois à Pi-chan, mais Albrand l'appela immédiatement au Kouy-tcheou (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 131.)

[4] A. M.-E., vol. 527, pp. 451, 485, Mgr Desflèches à M. Fr. Albrand, 5 mai 1850.

Pour 1846 : 10.675f55 ; pour 1847 : 10.626f ; pour 1848 : 9.724f ; pour 1849 : 19.102f05 ; pour 1850 : 17.244f ; pour 1851 : 19.110f ; pour 1852 : 19.945f ; pour 1853 : 19.662f50 ; pour 1854 : 18.285f ; pour 1855 : 16.125f [1].

Albrand voulut que l'allocation de sa mission lui fut adressée directement sans qu'elle passât par Tchong-kin, et pour réaliser ce projet il adressa à Libois ces indications [2] :

« Mgr Desflèches vient de m'écrire que ses courriers seraient nos courriers et que notre allocation serait rendue comme par le passé à Tchong-kin, je n'entends pas cela ; je vous envoie deux hommes d'ici, Tso et Tchong ; vous aurez la bonté de les reconnaître pour mes courriers et de leur confier tout ce qui regarde les intérêts de ma mission. Comme ils sont nouveaux tous les deux, chargez ceux du Su-tchuen et du Yun-nan de les aider à Canton, et en route jusqu'à Tchen-tcheou dans le Hou-nan, où les miens se sépareront de ceux des autres missions et viendront directement à Kouy-yang. »

Depuis la réponse affirmative faite par la Propagande, le 13 janvier 1665 [3], à de Bourges [4] qui demandait si les missionnaires peuvent employer comme viatique du corail, qui est la monnaie la plus commode, sans aller pour cela contre la défense de faire du commerce, une réponse analogue du 6 mars 1777 [5], une troisième du 13 août 1834 [6], d'autres enfin du 10 janvier 1837 [7], du 20 août 1849 [8], les Vicaires apostoliques, au moins ceux de l'intérieur de la Chine, recevaient leurs allocations en totalité ou en partie sous la forme de marchandises, qui étaient achetées dans les ports et revendues dans la province où elles étaient transportées.

Albrand suivit cette ligne de conduite, mais il voulut quelque chose de plus, et soumit ses désirs à Rome par l'intermédiaire du

[1] *A. P. F.* vol. 19 à 32, comptes-rendus et allocations.

Les allocations de l'Œuvre de la Sainte-Enfance ne furent reçues par le Kouy-tcheou qu'à partir de 1850, elles furent pendant les dix premières années les suivantes : En 1850 : 4.000 fr. ; en 1851 : 4.000 fr. ; en 1852 : 6.000 fr. ; en 1853 : 10.000 fr. ; en 1854 : 15000 fr. ; en 1855 : 20.000 fr. ; en 1856 : 23.000 fr. ; en 1857 : 23.000 fr. ; en 1858 : 25.000 fr. ; en 1859 : 25.000 fr. ; (*A. S. E.* vol. 2 à 12, comptes-rendus et allocations.)

[2] A. M.-E., vol. 546, p. 155. Lettre à Libois, 6 nov. 1849.

[3] *Collectanea Constitutionum, Decretorum, Indultorum ac Instructionum Sanctæ Sedis ad usum operariorum apostolicorum Societatis Missionum ad Exteros.* — Editio altera. Hong-kong. Typis Societatis Missionum ad Exteros. 1898, p. 115, n° 250.

[4] Voir *Mémorial* de la Soc. des M. E. p. 7. 163, 164, 329, 365.

[5] *Collectanea, etc.*, p. 122, n° 254.

[6] Id. p. 123, n° 258.

[7] Id. p. 123, n° 259.

[8] Id. p. 123, n° 261.

Séminaire des Missions-Etrangères qui les exprima sous la forme suivante[1] :

Le Supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères demande :

Pour le Vicaire apostolique de la province du Kouy-tcheou, la faculté de pourvoir à ce que l'argent envoyé par le Séminaire de Paris, pour les frais de voyage et les besoins des missionnaires, soit converti, dans les ports, en marchandises destinées à être vendues dans le pays, afin que, ainsi, la somme envoyée soit reçue entière et sans perte. Voici comment la chose se pratique : Le Vicaire apostolique dépose chez un marchand, demeurant dans sa province, l'argent qu'on lui a envoyé, et de temps en temps, il prélève une partie de cet argent, qu'il dépense selon les nécessités du moment. Ainsi, à la fin de l'année, une somme plus ou moins importante reste entre les mains du marchand, qui utilise cet argent pour l'exercice de son commerce, et s'étonne que le Vicaire apostolique ne perçoive aucune part du bénéfice réalisé. Le Vicaire apostolique demande qu'il lui soit permis de faire société avec ce marchand, afin de participer aux gains ou aux pertes au prorata de la somme déposée par lui chez le dit marchand.

Le Saint-Office fit la réponse suivante :

Mercredi 29 janvier 1851.

En ce qui regarde la formation d'une société : *Non.*

Que le dit Vicaire du Kouy-tcheou consulte Benoît XIV, dans sa constitution *Apostolicæ servitutis,* et *de Synodo Diœc.* lib. 10, c. 3, et applique le décret du 13 août 1834, ainsi conçu : « Les missionnaires peuvent pourvoir à la sécurité des subsides qui leur sont dus et aux intérêts de la mission, en recevant, par mode d'échange, des marchandises achetées avec les sommes à eux dues, vendre ces marchandises apportées chez eux, et s'approprier le prix provenant de la vente. »

Pour le second doute : *Non.*

Le nouveau Vicaire apostolique caressa également le projet d'établir des communications plus rapides entre Hong-kong et sa mission ; le 1er mai 1850, il l'exposait au Séminaire des Missions-Etrangères en ces termes[2] :

Je me suis procuré un itinéraire de Kouy-yang à Canton, d'après lequel je puis faire parvenir mes lettres dans cette dernière ville en 15 jours, et par lequel M. Libois pourra me faire parvenir les vôtres en 22 ou 23 jours ; Mgr de Sinite, fatigué comme moi de la lenteur de nos relations épistolaires, et à qui je puis faire parvenir des lettres en 7 ou 8 jours, m'a engagé à organiser une poste fixe ; d'après cet itinéraire elle n'exige que deux courriers, dont l'un partira de Kouy-yang et l'autre de Canton tous les premiers du mois après l'arrivée du bateau. Chacun des courriers recevra 36 taëls par an pour viatique et 4 de salaire ; nous espérons que vous ne refuserez pas de fournir à cette petite dépense pour une œuvre qui n'est pas seule-

[1] Voir le texte *Collectanea*, 2e éd. p. 124, no 262. A. M.-E., vol. 549i, p. 85.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 77. Id. vol. 546, p. 161.

ment à notre avantage, mais à celui de toute la Société et au vôtre aussi. Dans les trois missions du Su-tchuen, Yun-nan, et Kouy-tcheou nous n'avons appris la mort de M. Dubois qu'un an après son décès. En cas de refus de votre part, ces frais seront partagés entre les diverses missions de ces parages.

Ce projet, qui souriait tant à Albrand, ne fut essayé qu'une seule fois, et l'on y renonça à cause des dépenses des courriers plus considérables qu'on ne l'avait prévu, et par suite des troubles qui éclatèrent au Kouang-si et empêchèrent la facilité des voyages.

IV

Instruction de la Propagande du 23 novembre 1845. — Ecoles. — Clergé indigène. — Projets de Perny. — Catéchistes : Tchan San-kong et Bruno Kiong.

Doué d'un sens administratif et ecclésiastique droit et élevé, Albrand n'eut garde d'oublier ou de négliger les instructions qui venaient de Rome, non seulement parce qu'il jugeait de son devoir de leur obéir, mais parce qu'il pensait que rien ne peut remplacer la vue générale du chef suprême sur tous ceux auxquels il commande, par conséquent que nul mieux que lui n'est apte à donner des directions justes. Or, peu d'années avant l'élévation du missionnaire à l'épiscopat, la Propagande avait, le 23 novembre 1845, adressé à toutes les Missions une *Instruction* remarquable sur les œuvres à créer ou à développer ; un des points principaux qu'elle avait touchés concernait les écoles[1] :

VIII. La Sacrée Congrégation exhorte vivement dans le Seigneur les supérieurs des Missions à tourner leur pensée, avec une non moins grande sollicitude, vers d'autres créations utiles et nécessaires, et invite à les suivre les ouvriers qui leur sont soumis, afin qu'il ne manque rien de ce qui peut procurer partout la perfection du ministère apostolique et le salut des âmes. En vue d'atteindre ce but, il y a certaines sociétés particulièrement recommandables pour leur zèle de la prière et les rigueurs de leur pénitence, et d'autres institutions très utiles pour accomplir les œuvres de miséricorde et de charité chrétienne ; la foi catholique se fait gloire d'avoir tiré d'elles de grands avantages. De ce nombre et placé au premier rang, le devoir est de s'occuper avec le plus grand soin de l'éducation religieuse et civile des garçons et des filles, car rien ne peut être imaginé de plus puissant pour l'accroissement de la foi catholique elle-même, sa perpétuité et sa gloire. C'est pourquoi, qu'il ne soit absolument rien négligé, afin qu'avec l'aide des meilleurs maîtres et de Congrégations de femmes pieuses, des écoles et des collèges soient ouverts pour instruire la jeunesse partout, autant qu'il sera possible. De plus, il faudra veiller avec soin à ce que les missionnaires en initiant convenablement les peuples chrétiens à tout ce qui

[1] *Collectanea*, M. E. 2e édit. p. 132, no 284. A. M.-E., vol. 549i, p. 37.

a trait à la vie sociale, ne négligent pas de former les caractères, de régler les professions et de diriger les arts selon la méthode de la doctrine évangélique. Car chacun doit être persuadé que de tous les moyens qui doivent particulièrement servir à la propagation de la Religion catholique et à son affermissement, ces avantages temporels deviendront un secours pour les Missions, et les subsides extérieurs diminuant ou venant à manquer, ils suffiraient pour subvenir à leurs besoins.

Quels que fussent les encouragements de Rome et les désirs d'Albrand, l'œuvre de l'instruction n'offrait alors que des chiffres assez modestes : Kouy-yang avait une école de garçons et une école de filles. Cette dernière était en 1848 sous la direction d'Agathe Lieou, fille de Matthieu Lieou, de Liang-chan. Toute jeune, Agathe s'était rendue à Kouy-yang, pour étudier chez la vierge Yuen, originaire du Su-tchuen. Très pieuse, elle prit bientôt la résolution de garder la virginité, quoique ses parents l'eussent, dès son bas âge, fiancée à Michel Yun-sen, et elle réussit, sans trop mécontenter sa famille, à rompre la promesse faite en son nom.

Plus tard elle devait aller instruire les enfants et les femmes à Tin-fan, à Tcheou-tchang-pou, à Chan-ki-tsin, à Kien-si, à Tchen-kia-yuen et revenir à Kouy-yang, où elle était encore en 1866.

L'ouverture des écoles à Kouy-yang et leur fréquentation par les élèves avaient présenté des difficultés, si l'on en juge par ce passage d'une lettre d'Albrand[1] :

« Lorsque je suis arrivé, il n'y avait dans toute la province que trois écoles ; avant la persécution il y en avait sept ; en ce moment, je doute s'il y en a deux en activité, elles sont sur les confins du Su-tchuen. Nos chrétiens ont assez de zèle à faire étudier leurs enfants, mais ils sont si pauvres que je n'ose les exciter à envoyer leurs enfants à l'école ; il ne faut pas seulement leur fournir des maîtres gratis, il faut encore nourrir et vêtir leurs enfants. Ici j'ai deux maîtres tout prêts, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles ; depuis deux ou trois mois, je ne cesse de presser les parents de m'envoyer leurs enfants, j'y ai perdu mon grec et mon latin, quoique je les aie bien grondés. »

Une école de filles fut installée à Ma-gan-chan dont Lions disait[2] :

« Il y a ici, dans la maison commune, une école de filles ; mais savez-vous qu'il m'a fallu prêcher sept mois pour obtenir, combien d'élèves ? 6 ou 7. Et combien croyez-vous qu'elles paient ? Celles qui ne sont pas trop misérables apportent un peu de riz, puis il faut fournir le reste de la nourriture ; les plus misérables, non seulement il faut les nourrir, mais même les vêtir, si on veut les avoir, et en-

[1] A. M.-E., vol. 646, p. 113. Lettre aux directeurs du Sém. 18 janvier 1849.
[2] A. M.-E., vol. 546, p. 140. Lettre à M. Mounicou, 9 août 1849.

core il y en a près de 20 qui pourraient venir et qui ne viennent pas, parce qu'elles n'ont rien à manger ; or, impossible à nous de les nourrir toutes, cette année surtout[1]. »

L'Instruction de la Propagande dont nous venons de citer une partie avait également touché deux autres points très importants : le clergé indigène et les catéchistes.

Au sujet du clergé indigène, elle disait[2] :

II. Que les chefs de Missions veillent avec le plus grand soin, ce qui est en même temps un devoir principal de leur charge, à ce que des clercs soient formés parmi les chrétiens indigènes et soient ordonnés prêtres ;

[1] Cette dernière phrase de Lions, faisant allusion à la misère des chrétiens, a un triste commentaire dans les lignes suivantes :

« Je ne crois pas que vous puissiez vous faire une juste idée de la misère des chrétiens de cette province ; moi-même j'ai de la peine à comprendre comment ils peuvent se sustenter, comment il n'en meurt pas la moitié de faim. Pour vous donner une idée générale de leur détresse, imaginez-vous que les 100 ou 120 familles, grandes ou petites, que renferme mon district, mettant toutes en commun leurs fonds et revenus, ne formeraient peut-être pas un capital de 4 ou 5.000 francs ; que sur ce nombre, pas une famille qui ait plus de 2 ou 300 francs ; qu'il n'y a pas 10 familles qui, en travaillant toute l'année, puissent joindre les deux bouts à leur aise ; que tout le reste ou demande l'aumône, ou végète comme il peut de son travail ; le mal est que même les plus robustes ne trouvent pas toujours de travail. Aussi, je me disais un jour : Le Pape les dispense de carême et autres jeûnes, excepté 9 jours de l'année ; peine inutile ; ils observent, au moins, 9 carêmes complets dans l'année, sans en excepter les dimanches et les plus belles fêtes, car ils ne font jamais que deux ou trois repas qui, réunis, ne valent pas une bonne collation d'Europe. Quant à l'abstinence, elle n'est pas moins continuelle ; quand on leur demande : « Avez-vous fait gras les vendredi et samedi ? » Ils vous répondent : « Où voulez-vous que j'aie fait gras ? je n'ai pas mangé de viande une fois l'année. » Leurs maisons sont en rapport avec leurs richesses. Il n'en est pas une qui ne soit entièrement en chaume ; à Hing-y-fou, un pauvre chrétien vient me demander la permission de se bâtir une maison sur le terrain de la maison commune ; je le lui permis, et, dans une matinée, sa maison fut édifiée par lui seul ; jugez de son étendue et de sa construction ; les autres sont à peu près dans ce genre.

« Avec une telle pauvreté, vous comprenez que les dimanches ont beau jeu, que la doctrine aussi est bien laissée de côté, et puis ces gens n'ont pas encore l'esprit de l'Eglise. Ils sont trop matériels pour acquérir une idée juste des devoirs du chrétien. Ces choses spirituelles sont au-dessus de leur intelligence ; aussi on trouve bien quelques bons chrétiens craignant Dieu, fuyant le péché grave, mais je n'en connais pas un qui s'exerce et qu'on puisse exercer à la perfection. Le château de l'âme leur est aussi inconnu et impénétrable que le palais de leur empereur. Par exemple : le livre de l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils n'y comprennent rien ou presque rien, même les plus instruits. Tout n'est qu'extérieur chez ce peuple, enlevez cet extérieur, ce n'est plus qu'un vide sans fond et sans appui que la vue ne peut saisir. » (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 104. M. Lions aux direct. du Sém. 30 janvier 1850.)

[2] *Collectanea* M.-E., 2e édit., p. 132, n° 284. *A. M.-E.*, vol. 549i, p. 37. Cette Instruction résume les différents décrets et les brefs des Souverains Pontifes publiés depuis 1626, pour la formation du clergé indigène.

afin qu'avec l'accroissement de la foi et le nombre des fidèles, l'usage de la discipline ecclésiastique s'établisse peu à peu, et procure l'affermissement de la religion chrétienne.

Un moyen très utile à cet effet, pour ne pas dire nécessaire, est la fondation de séminaires, où les jeunes gens, qui ont été appelés par Dieu au sacerdoce, soient élevés dans les bons principes et instruits des sciences sacrées.

III. Les Lévites indigènes doivent avoir une éducation complète, être formés à la piété et soigneusement exercés au ministère sacré, de telle sorte que le Siège Apostolique le désire depuis longtemps, afin qu'ils puissent devenir aptes à recevoir n'importe quelles charges ecclésiastiques, prendre même le gouvernement des Missions, et qu'ils se montrent dignes aussi du caractère épiscopal. Pour qu'un événement d'une telle importance se passe en toute sécurité et puisse s'accomplir en son temps avec profit pour la Religion, il faut que ceux qui sont désignés pour un tel fardeau s'accoutument à le porter. C'est pourquoi, ceux d'entre les clercs indigènes, que les chefs des Missions jugeront les plus dignes, ils les habitueront graduellement à remplir des fonctions de plus en plus importantes, et ils ne refuseront pas, selon la circonstance, de les prendre pour leurs vicaires.

IV. C'est pourquoi, on ne doit plus admettre, mais complètement abolir, l'usage d'abaisser les prêtres indigènes au rang de clergé auxiliaire uniquement, ce qui est à bon droit désagréable. Pourquoi, lorsqu'on pourra prudemment le faire, ne pas plutôt établir cette règle : qu'entre les ouvriers apostoliques,qu'ils soient indigènes, qu'ils soient européens, toutes choses égales d'ailleurs, l'ordre de préséance soit basée sur l'ancienneté de service en mission, et les honneurs, les marques de respect, et le rang leur soient attribués en proportion du temps depuis lequel ils accomplissent les fonctions saintes ?

Le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou n'était pas en situation de mettre en pratique tous ces conseils, du moins il s'efforçait d'en suivre quelques-uns, dans la mesure du possible[1] : « J'ai choisi deux enfants que je vais envoyer au collège général que nous avons à Pinang, écrivait-il en 1849, mais le nombre d'élèves permis d'y envoyer est limité. » Peu après, trois autres rejoignirent les premiers.

Albrand rêvait aussi d'évêques indigènes, et dans une lettre à un directeur du Séminaire des Missions-Etrangères, il disait[2] : « Qui me donnera de voir, non seulement de vastes séminaires établis dans nos Missions où le nombre des chrétiens est considérable, mais aussi la création de nombreux évêchés, qu'on formerait en séparant des grands Vicariats apostoliques toutes les villes de premier ordre avec leurs dépendances, où le Souverain Pontife placerait des évêques

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 63. Lettre aux direct. de l'Œuvre de la Propagat. de la foi, 27, décembre 1849.

[2] *Vie de Mgr Albrand*, p. 320.

titulaires indigènes. » Nous avons vu ces mêmes idées dans l'Instruction de la Propagande, et c'est sans doute de ce document que le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou s'inspirait.

En 1850, à la suite de la première réunion que les missionnaires tinrent à Kouy-yang, lors de la bénédiction de l'église, Perny proposa un vaste plan d'association qui engloberait les séminaristes, les catéchistes, les maîtres d'école, les vierges : « Mais, dit Albrand, pour cela il faut acheter un vaste terrain, sur ce terrain il faut construire de vastes bâtiments, dans ces bâtiments il faut y entretenir des maîtres et des élèves. » Et pour cette œuvre grandiose la mission n'avait pas de ressources. On se contenta donc de songer à un modeste séminaire dont Mihières fut chargé. « Hélas ! dit Lions, bientôt on vit que cela n'irait pas, aussi, au bout d'un mois ou deux, M. Mihières reprit le chemin de Ou-tchoan. »

Au sujet des catéchistes, l'Instruction de la Propagande du 23 novembre 1845 disait[1] :

V. En outre, il est arrivé dans de nombreux pays, la formation du clergé indigène ayant été négligée et placée au second rang, que ces mêmes ouvriers évangéliques avaient pris la coutume de s'adjoindre pour leur ministère des catéchistes laïques ; et peut-être ont-ils reconnu que leur travail était la plupart du temps très utile à l'extension de la foi. Mais comme ils ne les ont pas établis d'une façon entièrement conforme à l'intention du Siège Apostolique et à la méthode du ministère ecclésiastique, et que d'autre part, on a découvert à ce sujet, à cause de l'inexpérience ou de l'arbitraire de ces catéchistes, qu'il s'était introduit de graves abus, la Sacrée Congrégation ordonne aux chefs de Missions, pendant que le secours de ce genre leur sera nécessaire, à cause du manque ou du petit nombre de prêtres indigènes, de faire tous leurs efforts dans le but de choisir et d'instruire pour cette charge des hommes remarquables par leur foi et l'intégrité de leurs mœurs.

Ces pensées de la Propagande se retrouvaient dans les projets d'Albrand, qui écrivait le 27 décembre 1849[2] : « Jusqu'ici, les Vicaires apostoliques de Chine, au moins mes voisins, par crainte de persécution, n'ont pas osé avoir des hommes spécialement destinés à la conversion des païens ni des établissements propres à les former ; les missionnaires se contentaient tous les ans de baptiser les païens amis ou parents des chrétiens que ceux-ci avaient convertis, instruits et préparés au baptême, et employaient leurs moyens et leurs soins à faire baptiser les enfants moribonds des païens, ce qui pouvait se faire sans danger ; sans abandonner cette bonne œuvre qui

A. M-E., vol. 544, p. 63. Lettre aux direct. de l'Œuvre de la Propagat. de la foi.

[2] *Collectanea* M.-E., 2e édit, p. 132, n° 284. A. M.-E., vol. 549i, p. 37.

peuple d'anges le ciel, je crois que nous sommes arrivés à un temps où l'on peut s'occuper davantage des adultes païens, malgré la persécution qui vient de désoler ma mission. Mon intention est donc de me livrer un peu plus à la conversion des païens, mais pour cela j'ai besoin de me servir des indigènes, car vous n'ignorez pas que, par le traité passé entre la France et la Chine, l'intérieur de cet empire est défendu à tout Européen ; nous ne pouvons nous montrer aux païens qu'avec précaution. »

Faute de ressources, cette œuvre resta, comme plusieurs autres, à l'état de projet.

Mais partout où il trouva des hommes dévoués, Albrand essaya d'en faire des catéchistes. Les deux principaux que nous connaissions à cette époque sont Tchan San-kong, de Pan-kiang, et Bruno Kiong.

« Le premier était déjà âgé, écrit Lions[1], mais il avait du zèle et pour sa famille et pour les païens. Pour les membres de sa famille, non seulement il ne leur permettait pas de travailler le dimanche, mais il les faisait prier, et après les prières, il les obligeait à écouter la doctrine ; ses fils étaient assez obéissants, il y en avait déjà plusieurs de baptisés, mais les quatre ou cinq brus n'étaient pas commodes. Alors il mit en avant son autorité paternelle, leur disant avec fermeté : « Si vous ne venez écouter et apprendre la doctrine, vous ne verrez plus votre père. » Les pauvres femmes atterrées se laissèrent catéchiser.

« Un des grands exploits de Tchang San-kong est la conversion de Lo Ta-fou, de Pe-ma-toung. C'était le richard de la montagne au-dessus de Hoai-jan. Là, vu la réputation de Lo, il se forma une grande station. »

Le second catéchiste est plus célèbre au Kouy-tcheou, il se nommait Bruno Kiong et le *Journal de la Mission* lui a consacré de longues pages[2] :

« Bruno Kiong était né dans le Su-tchuen d'une famille païenne. De père en fils, ses ancêtres étaient médecins depuis plus de 200 ans. Il avait un esprit audacieux, fertile en ressources, un tempérament vigoureux, le désir de gagner de l'argent pour jouir plus que pour amasser. A la science de la médecine, il ajouta celle des sortilèges et de la prestidigitation que son père lui enseigna.

« Quand il devait aller dans un marché étaler ses remèdes, il préparait dans une chambre bien fermée une espèce d'eau lustrale. Pour cela il mettait sur un trépied un bassin d'eau ; sur cette eau, il dé-

[1] Journ. p. 135.
[2] Année 1857, 20 février.

posait des figures indécentes sculptées dans un bois particulier, et récitait des formules diaboliques qu'il n'a jamais voulu répéter, même pour me les faire connaître, tant elles sont, dit-il, abominables; et parce que, à l'époque de sa conversion, Mgr de Sinite lui a dit de ne jamais révéler ces choses à personne. Il faisait aussi des gesticulations indécentes qu'il n'a pas voulu non plus répéter pour les mêmes motifs. Il croit, dit-il, qu'il ne pourrait le faire sans péché, et il aimerait mieux mourir que de représenter, même pour la forme, de pareilles abominations. Cette eau étant ainsi préparée, il s'en lavait tout le corps, puis se rendait au marché; afin d'attirer l'attention de la foule et d'achalander sa marchandise, il se poignardait la poitrine et les bras, le sang coulait abondamment; cependant il ne souffrait aucune douleur... Aussitôt après, il passait sur les blessures un peu de l'onguent qu'il exposait en vente, et à l'instant les plaies étaient fermées, et il ne restait plus sur la peau qu'une suture blanche absolument semblable à la cicatrisation d'une blessure ordinaire. J'ai examiné moi-même sa poitrine et ses bras qui sont littéralement criblés de cicatrices longitudinales et toutes de même forme. Quand il avait fait sa parade, il débitait son onguent qui n'était qu'une médecine fort ordinaire; aussi avait-il soin de ne pas rester longtemps dans le même pays. Une seule séance lui fournissait une somme assez ronde avec laquelle il menait pendant un certain temps une vie oisive et licencieuse, sauf à recommencer sur un autre théâtre quand l'argent était épuisé.

« Il avait encore une autre recette diabolique, qui consistait à préparer une autre espèce d'eau. Quand il s'en était lavé, il prenait impunément à pleines mains des charbons ardents, et les tenait aussi longtemps qu'on le désirait sans se brûler. Il les mettait sur sa poitrine, et ses habits même n'en recevaient aucune atteinte.

« Il avait aussi une recette pour faire casser les bras et les jambes. Au moyen de quelques formules et de quelques jongleries analogues aux précédentes, il était sûr qu'avant la fin de la journée quelqu'un dans le pays se casserait un bras ou une jambe, et il assure que toutes les fois qu'il a employé ce maléfice, l'accident a suivi. Il faisait tout cela pour trouver l'occasion de gagner de l'argent, en remettant le membre fracturé; car il est très habile en ce genre d'opération.

« Une autre recette, qu'il tenait aussi de son père, et dans laquelle il ignore s'il y a des sortilèges ou non : il préparait avec certaines plantes de petites pilules grosses comme des grains de millet. Il se rendait dans une foire, avisait les gens qui paraissaient être riches, lançait subtilement deux ou trois de ces petites pilules dans le collet de leurs habits. Dès que ces pilules touchaient la peau, elles occa-

sionnaient une démangeaison. Dès qu'on se grattait, la démangeaison se propageait, et en moins de deux jours on avait le corps tout couvert de pustules, (ayant extérieurement les symptômes d'une maladie secrète). Les remèdes ordinaires n'y pouvaient absolument rien. Au marché suivant, Kiong allait se loger dans une auberge, à la porte de laquelle il suspendait une enseigne annonçant qu'il guérissait toutes maladies de peau en trois jours, fournissait les médecines lui-même, et ne recevait d'honoraires qu'après entière guérison. Une note au bas de l'affiche annonçait qu'il traitait les pauvres gratis. Aussitôt sa victime avait recours à son art, d'autant plus volontiers qu'il n'y avait rien à payer avant l'effet obtenu. Kiong faisait le prix d'avance, et ne recevait jamais moins de 100 à 200 fr. et quelquefois plus, selon la fortune du malade. Il préparait en grand appareil des remèdes dont la matière valait à peu près 10 sapèques (5 centimes). La guérison était toujours infaillible, et souvent celui qui avait été dupe lui payait dans sa reconnaissance plus qu'il n'avait promis.

« Il avait encore un autre procédé beaucoup plus funeste. Quand il connaissait de jeunes époux riches qui naturellement désiraient avoir des héritiers, il corrompait par argent les domestiques pour faire prendre aux époux une médecine qui les rendait impuissants. Il suffisait de faire tremper la médecine dans le vin que devaient boire les maîtres. Cette médecine ne changeait ni le goût ni la couleur du vin Dès qu'il apprenait que cette famille avait invoqué inutilement le secours des plus habiles médecins, il venait dans le pays afficher une enseigne annonçant qu'il guérissait infailliblement ces espèces de maladie, ajoutant invariablement qu'il ne recevait de salaire qu'après parfaite guérison. On l'invitait, il faisait le prix, qui était toujours fort élevé, guérissait le malade en quelques jours, avec des remèdes d'un prix insignifiant, mais auxquels il donnait des noms merveilleux. Il me dit que, si l'on ne prenait pas l'antidote, l'impuissance serait perpétuelle, et qu'après un certain laps de temps elle deviendrait incurable[1].

[1] « Il ajoute fort ingénuement qu'il en a fait l'expérience sur lui-même :

« Avant ma conversion, je menais une vie très dissolue. Je ne m'étais point marié pour satisfaire plus librement mes passions. Dès que Dieu m'eût ouvert les yeux, en me faisant connaître sa sainte Religion (j'avais alors 43 ans), j'eus une telle horreur des désordres de ma vie passée, que je voulus me mettre dans l'impossibilité d'y retomber jamais. Je pris une forte dose de ce spécifique et je puis garantir son efficacité. L'effet commence à se faire sentir dans les 24 heures ; on sent le froid monter le long de la moëlle épinière ; en deux jours le froid atteint le cerveau, et l'effet est obtenu.

« Il croyait en cela avoir fait une bonne action. Il voulait même administrer cette médecine à certains catéchistes, jeunes encore et tout dévoués au service de l'Eglise, ainsi qu'à tous les élèves du séminaire, afin, dit-il, d'affermir leur vocation,

« Je lui demandai s'il avait fait un pacte avec le diable. Il me répondit que non ; que, même avant sa conversion, il ne savait pas trop ce que c'était que le diable ; il suivait simplement les instructions qu'il avait reçues de son père.

« Faut-il ajouter que de telles existences ne sont pas fort rares en Chine, et que Kiong, qui pour nous, chrétiens, est un vaurien, passait près de beaucoup de ses compatriotes simplement pour un homme habile. »

Sa conversion eut lieu dans les circonstances suivantes, que lui-même raconta à l'évêque Faurie :

« Etant au Su-tchuen, je fus appelé auprès d'un enfant malade. Je demandai aussitôt une poule blanche pour offrir un sacrifice. Le maître de la maison me dit tout simplement : « Voyez le malade et écrivez votre ordonnance. Mais, pour des superstitions, nous n'en faisons pas, nous sommes chrétiens. » Je n'avais jamais entendu parler de la religion chrétienne. Je demandai des explications et je fus convaincu de la vérité. On me proposa d'adorer tout de suite ; on m'enseigna à faire le signe de la croix ; on alluma deux cierges sur l'autel de la maison[1] ; on me fit mettre à genoux et on commença les prières de l'adoration. Au moment où je faisais le signe de la croix, un énorme globe de feu me tomba sur la tête et me renversa évanoui. Les gens de la maison qui n'avaient rien vu me portèrent sur un lit, et me prodiguèrent leurs soins. Je ne repris mes sens que deux heures après ; j'avais perdu la mémoire de tout ce qui s'était passé ; ce n'est que lorsque l'on me ramena devant l'autel que je me rappelai ce qui avait précédé. On voulut me faire adorer de nouveau, mais j'avais peur d'un second accident et je me retirai.

« Deux ans après, je me trouvai dans une foire, logé dans la même auberge qu'un baptiseur de la Sainte-Enfance. Il me prêcha la religion chrétienne, je lui racontai mon accident ; il me dit que c'était un dernier effort du diable pour me retenir dans ses filets, et m'assura que, si je persévérais, le démon ne pourrait me nuire. Il me fit promettre de venir le rejoindre à Tchong-kin, où il devait se rendre pour une fête chrétienne (c'était l'Assomption). Il me présenta à Mgr de Sinite ; j'étudiai la doctrine chrétienne, et je reçus le sacrement de Baptême sans qu'il m'arrivât rien de fâcheux. »

en leur enlevant à tout jamais l'idée de se marier. Heureusement qu'il me consulta d'avance. Je lui dis que c'était un grand péché, qu'il ne fallait jamais faire cela pour soi ni pour les autres, parceque c'est l'équivalent d'une mutilation. Dès qu'il a entendu dire que c'était un péché, il m'a répondu : « Jamais personne ne saura cette recette et je l'emporterai au tombeau avec tous mes secrets diaboliques. »

[1] Chaque famille chrétienne, quelque pauvre qu'elle soit, a dans la pièce la plus convenable de la maison un autel avec un crucifix, des cierges, des images, etc. C'est là que la famille se réunit matin et soir pour faire la prière en commun.

« Après son baptême Bruno continua à exercer la médecine, mais honnêtement. Comme il sentait tout le prix de la grâce du baptême, il s'occupait surtout à rechercher les enfants infidèles en danger de mort. Il parcourait lui-même les campagnes pour avoir l'occasion de baptiser les petits moribonds. C'était devenu même son occupation principale. Il n'exerçait guère la médecine auprès des autres personnes que pour gagner juste de quoi vivre.

« Mgr de Sinite, ayant remarqué son zèle, l'enrôla dans l'Œuvre de la Sainte-Enfance à laquelle il se consacra pour toujours. Quelques années après, M. Perny étant allé faire un voyage au Su-tchuen obtint de Mgr de Sinite la faveur d'amener avec lui cet homme au Kouy-tcheou. » Il le plaça d'abord à Jen-houai, où nous verrons bientôt ses travaux et ses succès[1].

V

Visite des chrétientés du sud-ouest par Albrand et par Lions. — Genre de prédication d'Albrand. — Visite des chrétientés du nord. — Nouvelle visite dans le sud-ouest.

Vers la fin de 1849 et au commencement de 1850, Albrand alla visiter les stations du sud-ouest[2] alors confiées à Lions aidé du catéchiste Li, qui avait écrit[3] depuis quelque temps déjà que Hin-y fou et les environs « avaient besoin d'une bonne lessive et que le plus grand désordre y régnait. » Lions, depuis son arrivée au Kouy-tcheou, était resté presque toujours à Ma-gan-chan, où il avait étudié la langue ; il demeurait dans une maisonnette appartenant à un chrétien et derrière laquelle se trouvait l'oratoire. L'ensemble était pauvre et paisible ; le jeune missionnaire n'y avait pas fait de bruit, et les païens soupçonnaient d'autant moins son existence que son teint bronzé, sa taille moyenne, ses habitudes ne le signalaient pas à leur attention[4].

[1] Citons encore, quoiqu'il ait travaillé plus au Yun-nan qu'au Kouy-tcheou, le catéchiste Sen Ou-ye mort dans les prisons de Kai-hoa où il était enfermé avec M. Vachal (*A. M.-E.* vol. 549, p. p. 1465). Nous connaissons encore Ho Gai-tse, de la famille des Ho, de Mao-men.

[2] « Après la persécution, Mgr Albrand avait envoyé à Hin-y-fou, Ly, qui était son catéchiste, pour consoler et exhorter les faibles chrétiens de cette station. Celui-ci fit déchirer les tablettes païennes et reprendre la récitation en commun des prières ». (*Journal de Lions*, p. 21).

[3] A. M.-E., vol. 546, p. 136. Mgr Albrand à M. Libois, 12 juin 1849.

[4] « Je puis parcourir sans crainte le pays pourvu qu'on ne m'interroge pas, personne n'ose supposer que je sois européen ; des chrétiens même s'y sont trompés.

Pendant les premières semaines de son séjour dans cette petite station, il avait mené la vie d'un véritable proscrit, « sans livre, sans chapelle, sans catéchiste et, je crois, sans bréviaire ; malgré cela j'étais content, car de temps en temps je pouvais mettre le nez à la porte, et même parfois faire quelques pas au dehors, faire une promenade et aller prendre un repas à quelques li de là chez une pauvre famille chrétienne, en pays sauvage. » Les temps étant devenus moins durs, Albrand lui avait envoyé pour maîtres de langue, d'abord le catéchiste Matthias Ou, puis Lieou. L'apôtre a résumé presque une année entière de sa vie dans ces lignes[1] :

« Dans mon ermitage de Ma-gan-chan, j'étais entièrement occupé à l'apprentissage du chinois. Les communications n'étaient pas faciles, non à cause des troubles, car la paix régnait alors, mais plutôt à cause des grandes distances d'un bon mois de voyage, et à cause de la persécution à peine éteinte. Aussi pendant l'espace de neuf mois, c'est à peine si j'ai reçu deux ou trois lettres ; ajoutez ma séquestration dans les montagnes, bien loin de tout centre et de toute grande route ; j'avoue pourtant que j'étais fort content et j'aurais été sans grand souci, n'avait été le brigand Tcheou Mia-son, qui pendant quelque temps m'a un peu dérangé en m'obligeant à me cacher en divers endroits, mais la bonne Providence a toujours veillé sur moi. »

Dès son arrivée au Kouy-tcheou, Lions avait été ainsi apprécié par Albrand : « C'est, avait dit celui-ci[2], un homme qui a d'excellentes qualités et qui, plus tard, je l'espère, sera un bon missionnaire. » Dans l'administration des chrétiens qu'ils firent ensemble, l'évêque put se convaincre que sa première appréciation avait été exacte. Lui-même nous a écrit quelques détails de son voyage et de ses travaux :

« J'arrivai chez M. Lions par une pluie battante — elle durait depuis trois jours, — crotté comme un barbet. Un cheval était venu me prendre. Le chemin que je suivis peut être comparé à celui de Marpasset ; je crois qu'il est encore pire. Cependant, les pétards attendaient ma Grandeur au haut de la montagne. Les chrétiens de ces parages jouissent d'une liberté complète. Ils peuvent sans péril se permettre ces démonstrations. Pendant une demi-heure, l'air retentit de leurs décharges dont le bruit me cassa les oreilles, et la fumée acheva d'assombrir ce jour pluvieux. Enfin, j'embrassai ce cher

Dernièrement un chrétien me salua tout simplement comme un petit *sien-seng*. (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 45. Lettre à M. F. Albrand, 8 août 1849.

[1] Journal, p. 26.

[2] A. M.-E., vol. 546, p. 113. M. Albrand aux directeurs du Sém. 18 janvier 1849.

confrère. Depuis neuf mois qu'il n'avait pas vu de visage européen, il avait oublié son français. Après avoir passé quelques jours près de lui, uniquement occupés de nous-mêmes, j'annonçai les exercices, car j'étais venu pour l'initier au ministère qu'il n'osait entreprendre. J'ai fait avec lui six ou sept stations dans un espace de vingt-cinq journées de chemin, que nous avons parcouru par les plus mauvais temps, mais toujours avec la plus grande gaieté, chantant le plus souvent, et marchant, ou plutôt barbotant dans des cloaques où nous avions de la boue jusqu'à mi-jambes, et d'où nous pouvions à peine tirer nos pieds. « Oh ! que ma Grandeur est sale ! lui disais-je quelquefois. — « Honneur au métier ! reprenait-il ; et puis : « En avant ! Suivez-moi ! lui criais-je, lorsque je rencontrais quelque sentier plus praticable. — « Oui, oui ! répondait-il, toujours sur vos traces au chemin de l'honneur ! » Le soir, harassés, mouillés, crottés, nous entrions dans quelque mauvaise gargote où nous faisions allumer un grand feu de houille, nous tirions bas et souliers, et tous ceux de nos vêtements que nous pouvions décemment ôter, et nous les faisions sécher. Venaient ensuite un petit souper, le bréviaire récité en cachette, une courte prière et le coucher. *Ab uno disce omnes*, le lendemain, c'était la même répétition.

« Arrivés dans une station, nous en faisions la visite de la manière suivante : prière du matin, messe avec sermon, catéchisme aux fidèles qui devaient se confesser ce jour-là, déjeuner, petites heures, confessions jusqu'à quatre heures, vêpres, dîner, récréation d'une heure en faisant le catéchisme, chapelet, prière, méditation à haute voix ; puis bréviaire, courte prière et coucher. Encore une fois : *Ab uno disce omnes*[1]. »

Lions a complété le récit des travaux d'Albrand ; il a ajouté les sentiments que lui firent éprouver l'activité, le zèle, la piété de celui qu'il appelle un missionnaire de première classe. Nous nous reprocherions de ne pas le citer[2] :

« Le soir même de notre arrivée dans une station, après les prières du soir, Sa Grandeur montait en chaire, c'est-à-dire sur le marchepied de l'autel (quand il y en avait un), et faisait aux chrétiens une allocution pressante pour les exhorter à se préparer à la visite, à assister assiduement au catéchisme et à bien faire leur confession annuelle.

« Ordinairement il leur annonçait le temps que devait durer la visite, afin que tout le monde prît ses précautions à temps pour accomplir ses devoirs.

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 318.
[2] Journal, p. 30.

« Quand la station était considérable, dès le lendemain on inscrivait les noms de ceux qui devaient se confesser ce jour-là.

« D'après l'usage alors en pratique au Su-tchuen, on n'inscrivait que dix noms chaque jour. (Lorsque je commençai à entendre les confessions, on en inscrivit quelques-uns de plus à mon adresse).

« Les noms inscrits, Sa Grandeur interrogeait les chrétiens un à un sur les principaux articles de la doctrine. En moins d'une heure il passait en revue à peu près tout le catéchisme, mais, pour s'assurer qu'on le comprenait, il ne permettait pas qu'on répondit d'après la lettre. Ses questions étaient pressantes et claires, toujours en langage parlé, aussi il ne donnait que rarement des explications, et ses explications étaient brèves, ses interrogations n'étaient presque jamais d'après la lettre du catéchisme ; il les diversifiait d'après les auditeurs, et d'après l'intelligence de celui qu'il interrogeait. Il tenait son monde en éveil et ne permettait pas que l'un soufflât la réponse à son voisin.

« C'est ainsi que l'évêque pouvait en peu de temps s'assurer si on connaissait le *quod justum*. Ceux qui laissaient par trop à désirer dans leurs réponses, il les obligeait à assister au catéchisme plus longtemps les jours suivants, et parfois il continuait à les interroger pendant le déjeuner qu'on servait ordinairement de suite après l'examen ; je crois devoir noter que l'interrogation pendant le repas arrivait très rarement.

« Pendant le repas, qu'on prenait toujours dans l'endroit où l'on célébrait la sainte Messe, les principaux chrétiens venaient nous voir, l'évêque s'enquérait ordinairement des affaires de la station, sur celui-ci, sur celui-là ; c'est ainsi que dès les premiers jours il était au courant des affaires publiques de la station et des environs ; pour les affaires particulières, il interrogeait en particulier le catéchiste ou quelqu'autre chrétien prudent.

« Après le déjeuner, on prenait une heure tout au plus de récréation, puis on entendait les confessions. Les confessions finies, on récitait l'office, si le dîner ou le souper n'était pas préparé. Les petites heures se disaient pendant la récréation, après le déjeuner.

« Quelquefois, quand les confessions n'étaient pas nombreuses, l'évêque faisait appeler ceux qui ne possédaient pas assez de doctrine et les instruisait à loisir ; ou bien c'était le soir, avant que tous les chrétiens fussent rassemblés pour la prière, tout en fumant sa pipe. Il commençait à questionner ceux qui étaient présents, ce qui ne l'empêchait pas de faire, après la prière du soir, une instruction ou exhortation fervente, suivie, parfois, d'un quart d'heure ou de dix minutes de méditation, et ensuite environ d'une heure de catéchisme pour tout le

monde. Le catéchisme du soir était ordinairement intéressant ; on y racontait quelque petite histoire....

« Selon mon petit jugement, je crois pouvoir affirmer que je n'ai jamais entendu aucun autre faire mieux le catéchisme, ni même mieux prêcher que Mgr Albrand ; très souvent dans ses instructions ou sermons, où il ne traitait presque jamais de dogme, il était véhément et touchant, il n'était pas rare qu'on versât des larmes, ainsi que pendant les confessions. Pour le dogme, il l'enseignait et fort bien, mais au catéchisme, où il savait tenir les auditeurs attentifs, et faire comprendre ce qui était compréhensible....

« J'ai oublié de dire que, pendant la visite, tous les matins, avant ou pendant la messe, il ne manquait pas de prêcher, et presque toujours avec fruit et avec intérêt. Telle était sa manière de visiter les chrétiens, surtout dans les stations un peu considérables ; quand il y avait peu de chrétiens, il agissait plus simplement. L'évêque fit un assez long séjour à Pan-kiang, où il acheva de convertir les brus du catéchiste Tchang San-kong.

Excité par le prélat, celui-ci se rendit à Ou-che, à une lieue de Pan-kiang, où il convertit une famille Li, puis à Yang-so. « Là [1], pendant qu'il prêchait, un païen, Ouei, lui demanda un livre ; le catéchiste lui dit : « Toi, tu ne peux pas te faire chrétien ; » l'autre répond : « Fais-moi voir ton livre, nous verrons. » Il lui prête le catéchisme, et voilà que mon individu est pris ; il abandonne son opium, et quand nous sommes arrivés à Pan-kiang avec Mgr Albrand il nous apporte ses instruments de fumigation avec un petit sanglier pour nous régaler. »

Ouei convertit son beau-frère qui, l'année suivante, après avoir reçu le baptême pendant sa maladie, mourut dans de très bons sentiments, laissant une veuve et trois enfants [2].

Tchang San-kong, aidé d'un autre catéchiste Siu, convertit encore plusieurs païens, mais presque tous fumeurs d'opium, ainsi que la famille des trois frères Hia, de Hoai-jan, qui avec leurs fermiers formaient une soixantaine de personnes.

[1] Journal de Lions, p. 137.

[2] Cette veuve devint la femme d'un nommé Fou Eul-ye, catéchiste et médecin ; elle mourut ; Fou Eul-ye, épousa une autre veuve, mère de deux enfants, mais encore païenne. Quand M. Lions apprit ce scandale, il réprimanda le catéchiste qui, naïvement lui fit cette réponse attribuée à d'autres, comme nous l'avons déjà dit : « Père spirituel, pendant toute l'année, j'ai de la peine à convertir un païen et voilà que d'un seul coup, j'en convertis trois et vous me grondez. » Cette fois, Lions, pourtant fort patient, se fâcha et se priva des services du catéchiste, qui, plus tard, mourut assassiné, n'ayant plus ni femme ni enfants. (*Journal de Lions*, p. 138.

A propos de Hoai-jan, Lions raconte ce fait[1] :

« Avant que le Père aille dans ce pays, une grande fille de Hia Eul-ye tombe malade et meurt sans baptême, parce que personne ne savait encore administrer ce sacrement. Peu après, comme il arrive pour la plupart des morts, ses membres se raidissent ; les pauvres néophytes, qui avaient appris que les morts chrétiens étaient souples, étaient fort étonnés et inquiets ; alors Hia Sien-sen, plus intelligent que les autres, se dit : « C'est que nous n'avons pas fait ce qu'il faut. » Mon docteur demande une écuelle d'eau, l'offre à Dieu devant la tablette du chrétien, priant le bon Dieu de bénir lui-même cette eau, puis il asperge le cadavre, qui au même instant devient souple ? Je crois que Dieu a voulu récompenser leur foi. Un autre petit trait de foi et de fermeté. Le chef de cette famille Hia, censé le chef du pays, et le premier converti, avait trois femmes et une pipe d'opium, car fumer était honorable ; mais ayant appris que la religion chrétienne ne permet pas la pluralité de femmes, il s'adresse fièrement à ses deux concubines, et leur dit : « Je suis chrétien, je ne puis vous garder ; si vous consentez à vous faire chrétiennes, je vous diviserai des terrains pour vivre ; si vous n'embrassez pas la religion, prenez la porte. » Bien entendu, les femmes répondirent qu'elles voulaient être chrétiennes. Pour l'opium, ce fut un peu plus difficile : il attendit à l'article de la mort, car il ne voyait pas grand péché à fumer. Cependant il s'exécuta alors, et comme il était instruit, je lui administrai le baptême, la confirmation et même la communion ! L'action de grâces n'était pas finie qu'il était mort !

« J'ai raconté le fait à Mgr Albrand, qui est revenu au pays l'année suivante ; il m'a dit simplement : « Je n'aurais pas osé en faire autant. » Et cependant, réflexion faite, j'ai cru devoir le faire alors, et maintenant je le ferai peut-être encore dans un cas semblable, car ce néophyte avait enlevé tous les obstacles et il possédait bien sa doctrine. »

Albrand finit l'administration des chrétiens du sud-ouest par Hin-y fou : la persécution y avait fait des apostats tout au moins de bouche sinon de cœur, elle avait éloigné d'autres chrétiens des pratiques religieuses. L'évêque ramena à peu près tout le monde dans le chemin du devoir. « C'est la station qui nous a donné le plus de consolation, écrivait-il à la fin de son séjour. »

« Cependant, dit Lions, nous n'avions pas osé faire la visite dans l'oratoire, quoique tout paré, mais nous sommes restés dans la chaumière de Tsoung Kieou-ye, où nous avons célébré la fête de Noël. »

Ce que l'évêque n'avait pas osé faire pendant l'administration des

[1] Journal, p. 140.

chrétiens, il le fit après, et avec Lions il alla prendre possession de l'oratoire « qui était hors des murs de la ville, près du Kiao-tchang-pa. » Les mandarins n'eurent pas l'air de s'en apercevoir et les païens ne firent aucune observation malveillante. Cet acte de hardiesse heureuse rassura les catholiques plus que toutes les exhortations. C'était, en effet, aux yeux de tous, la réapparition sinon officielle, du moins visible de la religion sur une terre dont on l'avait chassée[1].

C'est de cette époque (1850 environ) que date l'augmentation de la station de Hoang-tsao-pa, par l'arrivée des frères Yu, chez qui logeait le missionnaire, celle de la station de Ouen-yao-long, dont les premiers habitants furent les Tseou, et les commencements de Po-kong avec la famille Han.

Au mois de juin, Albrand partit pour le nord du Vicariat. Cette partie était divisée en deux districts : celui du nord-est, sous la direction de Mihières, s'étendait du côté de Ou-tchoan, Mao-leao, Mao-tien jusqu'au Su-tchuen; le second, situé au sud du premier, dépendait de Perny, il comprenait Tsen-y, Su-yang, Mei-tan, Che-tsien[2].

[1] C'est pendant ce voyage que fut converti Ten, de Tchouen-tsai-pin, qui était allé voir ses parents, les Pen, à Ma-gan-chan, où il rencontra Mgr Albrand. Plus tard, la belle-mère de ce Ten, fuyant les rebelles, vint se fixer à Tchouen-tsai-pin où elle adora ; elle se nommait Tin ; son mari fut assommé par un petit chef du pays. (*Notes sur le Kouy-tcheou*, p. 691).

M. Aubry place également à cette époque la conversion de Kin Ta-kong, de la riche famille de Kin Han-lin, et celle des deux frères Ouang Te-sen et Ouang Tchang-sen, de Kin-kia-tchang. (*A. M.-E.*, vol. 549, p. 727).

[2] Voici le tableau des stations tel que nous l'avons trouvé dans les papiers de Perny ; il est daté de septembre 1848.

Stations	Chrétiens	Catéchumènes	Adorateurs
San-tcha-tso.		1	13
Long-pin-pa.	22	1	
Long-pin tchang . . .	111	9	11
Kao-chan.	74		
Hoang-yu-kiang. . . .	57	32	27
Mui-tang.	6	9	12
Che-long-men	4	4	1
Pa-tsi-keou.	10	3	
Mao-men.	15	1	2
Mao-tien.	160	1	3
Mao-leao.	90	4	
Nan-pou-toi.	12		
Chen-ki-teou.	18		
Kai-ko-chan.	7		
Ho-che.	6		1
Tchen-gan.	6		2
Yun-sin tchang. . . .	2		8
Tong-tse	47		
Che-tsien.	20		
TOTAUX.	667	65	80

Ces deux districts ne comptaient guère plus de chrétiens que celui de Hin-y, mais ils étaient plus étendus et renfermaient des villes plus nombreuses et plus importantes[1].

« M. Perny, écrit Lions[2], avait un entrain et un zèle au-dessus de l'ordinaire. Nous n'avions alors chacun que notre viatique de missionnaire ; mais lui, recevant chaque année de l'argent de la patrie, l'employait en catéchistes et à faire prêcher, il avait emmené quelques catéchistes du Se-tchoan ; ils n'étaient pas trop mauvais, à part Simon qui n'était pas bête mais qui a mal tourné ; les autres étaient Yang, Pen-yang, Toung, Ma-tse qu'il m'a cédé, quand j'ai envoyé Ou Mathias au P. Mihières ; puis un Ouen, bon jeune homme qui s'en est retourné au Se-tchoan, enfin Siu, que j'ai eu le tort de lui abandonner parce qu'il me dépensait trop d'argent.

« En effet, ce catéchiste pour la conversion des païens était un petit Albrand, aussi c'est Mgr Albrand qui l'avait baptisé à Pan-kiang et l'a employé de suite. Il prêchait réellement avec zèle et quelquefois d'une manière fort touchante ; il a fait des conversions, soit au district de Hoang-tsao-pa, soit surtout à Tsen-y et à Mei-tan. C'est lui qui a ouvert tous les environs du Ou-kiang et ceux de Mei-tan, Yu-kin, Toan-po-tchai. »

A la fin de 1850, Albrand fit une nouvelle visite dans le sud-ouest de la mission ; au mois de décembre il célébra pour la première fois la messe dans un village Tchong-kia-tse, à laquelle assistèrent plus de cinquante personnes.

« Ils veulent me donner de leurs enfants pour le latin, écrivait-il[3] », cependant comme ils sont les premiers de cette nation, ils ont peur de se montrer chrétiens. »

L'évêque et Lions se rendirent ensuite à Pan-kiang[4] où le bon vieux catéchiste Tchang San-kong[5] continuait ses travaux. Pan-

[1] On cite dans ce voyage de Mgr Albrand la conversion d'une famille Lo de Yu-tin-kan, sous préfecture de Ong-gan. Une des filles, Justine Lo, entra plus tard au couvent de Kouy-yang. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1573.

[2] Peut-être prêcha-t-il aussi à Sou-yang tchang non loin de Che-tsien. L'origine de cette petite station est la suivante : Chen, de Sou-yang tchang, fut exilé en Tartarie vers 1815 ou 1820 pour avoir empoisonné les fontaines. Là il trouva des chrétiens du Su-tchuen qui le convertirent. Revenu dans ses foyers, il maria sa fille à un chrétien nommé Li, de Leang-fong-tong, non loin de Sou-yang tchang et une nouvelle chrétienté se forma vers 1850.

[3] A. M.-E., vol. 546, p 205. Lettre à M. Libois, 9 janvier 1851.

[4] La visite se fit dans le vieil oratoire près de la maison du Fou Eul-ye. (*Journal de Lions*, p. 136.

[5] Le quatrième de ses fils, doué de qualités et de vertus presque aussi remarquables que celles de son père, mourut assez jeune, après avoir rendu de réels services au missionnaire qui devait être le Bienheureux Auguste Chapdelaine.

kiang fut dès lors une vraie station, qui ne devait pas augmenter beaucoup, parce que tout le monde ou à peu près était catholique, mais qui se montra toujours fervente. »

A Ni-tang, les deux missionnaires furent reçus par Ouang San-hi[1], un des plus riches habitants du pays et maire du village.

Un païen, nommé Si, originaire de Tang-chang-po, ayant entendu prêcher Albrand, voulut se faire chrétien. Battu par son père et molesté par son fils, il fut obligé de fuir et alla se faire instruire et baptiser à Ma-gan-chan sous le nom de Rémi[2].

Au mois de mars 1851, l'évêque était de retour à Kouy-yang, où il reprenait ses travaux qu'il résumait dans ces lignes : « Je viens de célébrer tous les offices de la semaine sainte et de chanter une messe pontificale le saint jour de Pâques, avec tous mes missionnaires que j'avais réunis pour faire les saintes huiles, sans le moindre danger et même sans crainte de la part de mes chrétiens, qui sont pourtant si timides ; le public est persuadé, en nous voyant agir si librement, que nous sommes autorisés par le gouvernement[3]. »

[1] Oncle du P. Paul Ouang, le jeune. De cette famille qui était riche et nombreuse, il ne restait en 1885 à peu près personne.

[2] Plus tard, dans un voyage fait à Tchen-lin il convertit sa sœur, Sin Si-che Monique, et jeta la première assise des conversions à Tchen-lin. Ensuite, toujours méconnu par les siens, il passa sa vie en exil, faisant au Kouang-si, chez M. Bazin, les fonctions de baptiseur ; son père, sa femme, son fils étant morts, il revint chez lui, mais son petit-fils, fumeur d'opium, bachelier, le maltraita à son tour, lui créant mille difficultés, telles que de lui servir de la viande tous les jours où il n'en pouvait manger ; alors le bon Rémi jeûnait ; il faisait chaque jour son chemin de croix, etc., il vivait comme un saint et mourut de même, à l'âge de 78 ans, en 1894.

[3] M. Lions ajoute ce détail. « Ce qui est plus extraordinaire et ce qu'on n'avait peut-être pas vu encore dans l'intérieur de la Chine, le Jeudi-Saint notre église a eu l'honneur ineffable d'avoir un jour et une nuit le Saint des Saints exposé sur son autel à l'adoration des fidèles. » (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 214. Lettre à M. Mounicou, 12 mai 1851).

CHAPITRE VI

FAITS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES MISSIONS DE CHINE

1848-1852.

I

Projet d'un synode à Hong-kong. — Lettre de la Propagande sur les sujets à traiter dans ce synode : La Hiérarchie catholique en Extrême-Orient. — Opinions du Kouy-tcheou, du Séminaire des Missions-Etrangères, du P. Feliciani. — Mgr Albrand désire la tenue du synode.

Certains actes d'Albrand nous obligent à entrer dans le récit de faits qui intéressent l'histoire générale du catholicisme en Chine. Nous sommes heureux de le faire, car les documents que nous allons publier sont presque tous inédits, et ils ont eu ou peuvent avoir sur la vie des Missions du Céleste Empire une sérieuse influence.

L'instruction de la Propagande, du 23 novembre 1845, dont nous avons déjà cité des extraits, exhortait les Vicaires apostoliques d'Extrême-Orient à tenir des synodes[1] :

Que tous les chefs des Missions fassent leur possible pour que des assemblées synodales aient souvent lieu, afin de s'occuper de ce qui importe le plus pour réchauffer la foi et entretenir l'unité de la discipline ; le principal résultat sera surtout un seul et même mode d'administration et d'action des ouvriers évangéliques, et l'union très intime des âmes ; qu'il ne paraisse pas trop dur de travailler avec effort à cette tâche, afin de conserver le lien nécessaire entre le Saint-Siège et les Missions, et pour que de jour en jour les voies de communication s'ouvrent plus larges et plus faciles.

Ce projet ne pouvait se réaliser dans l'Indo-Chine ensanglantée par la persécution, pas davantage en Chine privée de la liberté

[1] *Collectanea* M.-E., 2e édit. p. 132, n° 284 ; *A. M.-E.*, vol. 549i, p. 97.

religieuse ; Rome ne le perdit cependant pas de vue, et le 29 juin 1848, le Préfet de la Propagande signa une lettre adressée à tous les Vicaires apostoliques de l'Extrême-Orient, pour prescrire la tenue d'un synode et indiquer quelques-unes des questions qui devaient y être traitées, et dont les principales étaient l'établissement de la hiérarchie, l'érection et la division des archidiocèses et des diocèses. Kouy-yang devait être créé évêché et dépendre de l'archevêché de Tchen-tou, capitale de la province du Su-tchuen.

Voici la traduction de cette pièce fort intéressante pour le passé et plus encore peut-être pour l'avenir de l'Eglise catholique en Chine[1] :

Parmi les questions, d'une grande importance, concernant les Missions de Chine, dont s'occupèrent les Eminentissimes Pères dans leurs réunions particulières du 11 mai de l'année dernière, la plus importante peut-être, comme devant être de la plus grande utilité pour l'entretien et la prospérité du catholicisme, fut celle-ci : convoquer en assemblée sous forme de synode, les évêques, Vicaires apostoliques, tant de l'Empire chinois que des Royaume voisins, pour traiter d'un commun accord, et après les avoir étudiées sérieusement, les graves questions qui les intéressent, et ensuite proposer au Siège Apostolique ce qu'ils jugeraient nécessaires et le plus utiles d'établir pour la prospérité et l'accroissement des Missions. Car, quoique depuis presque trois siècles l'œuvre de la foi soit faite avec ardeur dans ces régions, et que des hommes évangéliques continuent de se dépenser à cultiver la vigne du Seigneur, l'arrosant de leurs sueurs et même de leur sang, cependant on n'a pas remarqué qu'ils aient publié ou présenté les résultats généraux qu'il était permis d'espérer avec le secours de Dieu.

Certainement, la Sacrée Congrégation n'ignore pas qu'on doive attribuer ce silence en grande partie aux circonstances ordinairement peu favorables, et surtout aux cruelles persécutions qui n'ont cessé depuis le commencement et jusqu'à ces derniers temps, et dans lesquelles ces Missions ont failli être englouties. Cependant, rien peut-être n'enflammerait davantage le zèle des ouvriers et ne réveillerait leur vigilance. Car, si malgré des persécutions fréquentes, le troupeau du Christ a beaucoup augmenté, il n'a pas reçu partout le développement que se proposaient les ouvriers, il est évident que partout on ne constate pas la même forme de discipline ecclésiastique, la même pratique de pure doctrine, le même mode d'administration pastorale ; certaines coutumes ne sont pas partout condamnées, ni les abus réprimés, ce dont devrait s'occuper la sollicitude intelligente des ouvriers. Si ce manque d'unité et la faiblesse des Missions ne peuvent être imputés ni à leur bonne volonté ni à leur manque de zèle, ainsi qu'assurément nous le pensons, cependant, afin de remédier, comme il convient, à ces inconvénients, et assurer au plus tôt dans l'avenir la prospérité de ces Missions elles-mêmes, rien n'a paru plus opportun aux Em. Pères que la réunion des évêques dont nous avons parlé ; Notre Très Saint-Père le désire, et c'est

[1] A. M.-E., vol. 549[i], p. 55. Il serait curieux de savoir quel personnage prit l'initiative d'indiquer la division ecclésiastique que propose cette circulaire. Nous ne serions pas étonnés que ce fût Mgr Luquet, mais nous n'avons pas sous la main de documents nous permettant de l'affirmer.

pourquoi Sa Sainteté a voulu par cette Lettre exhorter, inviter tous les évêques, et arrêter par des instructions annoncées dès maintenant ce qui regarde le lieu, le temps et la manière de tenir une assemblée synodale de ce genre.

Quant à la question du lieu, aucun n'est plus sûr ni plus commode que l'île de Hong-kong, et on dit que les évêques de l'Empire de Chine et des terres voisines pourront facilement s'y réunir, et demeurer très librement chez les procureurs soit de la Sacrée Congrégation soit du Séminaire des Missions-Etrangères.

Si quelqu'un des Vicaires apostoliques, pour raison d'âge, de santé ou autre cause légitime grave, ne pouvait d'aucune façon se rendre au synode, il serait à souhaiter, qu'il envoyât, avec les pouvoirs nécessaires, l'évêque coadjuteur, ou, celui ci manquant, quelque missionnaire distingué ou son provicaire pour traiter les affaires de sa Mission, afin qu'il ne puisse pas dire qu'on ait fait quelque chose à son insu et sans l'avoir consulté, mais afin que ce qui est commun à tous soit réglé d'un commun accord.

De même, tout bien examiné, il paraît convenable que la réunion épiscopale ait lieu et se termine plutôt en hiver qu'à une autre époque. Vu la distance des lieux et la difficulté des routes, on demande une indication préalable, de manière que tous puissent prendre les moyens d'arriver ensemble : l'hiver de l'année 1849 ou même de l'année 1850, peut-être, pourrait être fixé pour la tenue du synode.

Nous sommes persuadé que tous prêteront avec plaisir leurs concours dans cette occasion, et nous exhortons chacun de ces Pontifes, à la réception de notre Lettre, à avertir le procureur de la Sacrée Congrégation, s'il peut ou non aller à Hong-kong à l'époque désignée plus haut, afin que le procureur, à qui cette charge a été confiée par la Propagande, fixe d'avance et indique à tous l'époque de l'ouverture du synode.

Lorsque tous les prélats seront réunis à Hong-kong, pour commencer les sessions, le secours divin invoqué, le plus ancien dans l'épiscopat réunira ses Frères, afin qu'avant toute discussion des affaires de Missions, ils élisent par leurs suffrages, pour président de l'assemblée, parmi les Vicaires apostoliques, celui qu'ils en auront jugé digne devant Dieu ; ils choisiront aussi les officials comme on a coutume de faire dans les synodes, et ils accompliront les autres préliminaires selon l'habitude, afin que tout se passe convenablement et régulièrement et tourne au plus grand bien.

Les sessions terminées, ils remettront à la Sacrée Congrégation, signés par chacun des Pères, les actes synodaux et toutes les autres questions qu'ils auraient jugé à propos de soumettre à l'approbation du Saint-Siège.

Les dispositions concernant le temps, le lieu, la manière de réunir et de tenir l'assemblée devaient être rappelées.

Maintenant, nous croyons inutile de nous arrêter à la solution des difficultés que quelques-uns pourraient rencontrer en accomplissant ce devoir. Toutes choses ayant été parfaitement et sérieusement examinées, ils s'apercevront que ces obstacles ne sont pas insurmontables. Du reste, chacun comprendra facilement les nombreux bienfaits et avantages qui en résulteront pour les Eglises de Chine ; qu'on ne refuse donc pas trop de supporter, sans se plaindre, quelque inconvénient ou quelque peine.

A l'occasion de cette assemblée, la Sacrée Congrégation veut, tout d'abord, demander l'opinion générale des évêques sur un point, que quelques-uns d'entr'eux se sont également proposés de réaliser, savoir : mettre les

Missions de la Chine et des Royaumes voisins dans la forme ordinaire et canonique des Eglises, en constituant trois archevêchés et en leur assignant des évêques suffragants.

Les Eglises archiépiscopales seraient[1] :

1. Pékin, qui embrasserait toute la province de Pe-tche-li.
2. Tchen-tou, dans le Su-tchuen.
3. Ke-cho, dans le Tonkin Septentrional[2].

Les sièges suffragants de l'archevêché de Pékin seraient :

1. Moukden, ou province de Leao-tong, Ghirin et Sagalien, avec la limite frontière de la Mongolie et du Leao-tong.
2. Sivan, ou le reste de la province de la Mongolie, et la Tartarie chinoise.
3. Tsi-nan, ou province du Chan-tong.
4. Tai-yuen, ou province du Chan-si.
5. Lan-tcheou, ou province du Kan-sou.
6. Si-ngan, ou province du Chen-si.
7. Nan-king, ou province du Kiang-sou.
8. Ngan-king, ou province du Ngan-hoei.
9. Kai-fong, ou province du Ho-nan.
10. Hang-tcheou, ou province du Tche-kiang.
11. Nan-tchang, ou province du Kiang-si.
12. Fou-tcheou, ou province de Fo-kien.
13. Nagasaki, ou Japon avec les îles Liou-kiou.

A l'archevêque de Tchen-tou seraient soumises les Eglises suivantes :

1. Tchong-kin, dans le Su-tchuen Oriental.
2. Yun-nan sen, ou province de ce nom.
3. He-tcheou, ou province du Koo-konor.
4. Lassa, ou province du Thibet.
5. Kouy-yang, ou province du Kouy-tcheou.
6. Ou-tchang, ou province du Hou-pé.
7. Tchan-tcha, ou province du Hou-nan.
8. Canton, ou province du Kouang-tong et du Kouang-si.
9. Macao, ou île de Macao.

A l'archevêché de Ke-cho[3] sont assignés les évêchés suffragants suivants :

1. Bui-chu, ou Tonkin Oriental.
2. Xa-doai, ou Tonkin Méridional.
3. Hue, ou Cochinchine Supérieure.
4. Qui-nhon, ou Cochinchine Centrale.
5. Saigon, ou Cochinchine Inférieure.
6. Bangkok, ou royaume de Siam.
7. Singapore, ou péninsule Malaise.
8. Rangoon, ou royaume d'Ava et Pégu.

[1] Nous rectifions les noms des villes et des provinces un peu défigurés dans la circulaire de la Propagande.

[2] Il y a ici une erreur, Ke-cho est dans le Tonkin Occidental.

[3] Ha-noi.

Dans cette proposition de la division en provinces ecclésiastiques, présentée à la Sacrée Congrégation, qu'elle a d'ailleurs reçue avec bienveillance, plusieurs choses paraîtront peut-être aux évêques assemblés devoir être changées, corrigées ou réformées, d'autres devront être créées. C'est pourquoi nous estimons très opportun qu'ils s'entendent entre eux, et qu'après avoir tout parfaitement examiné, ils nous fassent connaître leur opinion sur cette question ; de sorte que, s'ils consentent à cette érection, ils nous donnent l'indication d'une division exacte et parfaite sur tous les points, comme il leur plaira, soit au sujet de l'étendue et de la grandeur de chaque diocèse, soit sous le rapport des limites déterminées d'avance et naturelles, afin d'éviter dans la suite toute ambiguïté. Il serait également convenable que, dans les Missions où il y a des Vicaires apostoliques évêques, on leur laissât le gouvernement de l'Eglise épiscopale ou archiépiscopale, en abandonnant le titre *in partibus* ; de même si un de ces diocèses, que l'on veut ériger, avait besoin d'un évêque, les Pères assemblés indiqueraient à la Propagande et lui recommanderaient les prêtres les plus dignes, parmi les ouvriers de ces régions, d'être choisis comme pasteurs.

Qu'ils prennent grand soin que tout soit réglé dans chaque diocèse clairement, exactement, en connaissance de cause, et en bonne intelligence, afin qu'il ne reste plus rien à dire, ni aucune discussion à craindre. Une fois les provinces constituées, les autres arrangements pour une administration plus facile, régulière et durable, pourront être aisément pris et fixés, par les assemblées provinciales. Enfin, en ce qui regarde chaque évêque, et spécialement les Missions à eux confiées, et tous les décrets portés dans ces assemblées particulières, nous les annoncerons brièvement à chaque prélat. En attendant, nous les accompagnons tous de nos vœux, et les embrassons, demandant au Dieu tout-puissant et grand de les garder longtemps et de les conserver sains et saufs.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation, le 29 juin 1848.

Cette lettre fut expédiée au procureur de la Propagande à Hong-kong, un franciscain, le P. Feliciani, qui la transmit aux Vicaires apostoliques.

Le billet dont, le 4 novembre 1848, il accompagna cette circulaire et qu'il adressa au Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, peut être ainsi traduit[1] :

Je viens de recevoir de la Sacrée Congrégation de la Propagande des lettres demandant de réunir, dans l'île de Hong-kong, un synode auquel seraient invités à se rendre, tous ensemble, les Vicaires apostoliques de Chine et des royaumes adjacents. Comme j'ai été chargé de transmettre ces lettres aux dit Prélats, j'ai voulu les accompagner de la présente pour prier Votre Grandeur de daigner me donner réponse le plus tôt possible et de me faire savoir ses intentions à ce sujet, afin que je puisse, en temps voulu, indiquer à Votre Grandeur la date de l'ouverture du synode. De plus, comme il sera difficile à chaque Vicaire apostolique d'amener avec lui, pour l'aider, un de ses missionnaires,

[1] A. M.-E., vol. 549[i], p. 207.

à cause du manque de prêtres ou de ressources, je pense qu'il serait très bon que Votre Grandeur rassemble, s'il se peut, ses missionnaires, et qu'ensemble ils décident les questions à exposer au synode. Si la chose ne peut se faire, que Votre Grandeur reçoive par lettre leurs vœux et leurs demandes, de sorte que, arrivée ici, elle ait tout préparés les sujets à traiter, et que le synode ne traîne pas en longueur.

Autant que je le dois à Votre Grandeur, et me recommandant instamment à ses saintes prières, je reste avec vénération et obéissance.

de Votre Excellence révérendissime,
le très humble serviteur :

Fr. Ant. Feliciani, *Procureur de la S. C. de la Prop. et Protonotaire apostolique en Chine.*

A cette époque le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou était, de droit, Desflèches. Est-ce lui qui répondit à Feliciani ? nous l'ignorons. Nous avons trouvé dans les papiers du Kouy-tcheou la pièce suivante qui fut copiée dans les archives de la Propagande[1] et qui ne porte pas de nom d'auteur. Nous la traduisons[2].

Opinion du Vicaire apostolique du Kouy-tcheou

Si la Sacrée Congrégation avait consulté les Vicaires apostoliques sur la nécessité de ce synode, l'opportunité du temps et du lieu où il serait tenu, ils eussent franchement répondu, dans le Seigneur, que ce synode n'est nullement nécessaire, et qu'il n'est opportun ni quant au temps ni quant au lieu.

Il n'est pas nécessaire, parce que, jusqu'à présent, on ne peut constater aucune erreur essentielle, soit touchant la foi, les mœurs ou même la discipline générale de notre mère la Sainte Eglise.

J'avoue qu'il n'y a pas partout une seule et même forme de discipline ecclésiastique, une même pratique de pure doctrine, un même mode d'administration pastorale, que les vieilles coutumes condamnées et les abus ne sont pas entièrement disparus ; j'avoue aussi que, pour détruire ces abus, le synode serait d'une grande utilité, s'il était tenu par des évêques de la même Congrégation et de la même Société, comme on le voit par les synodes du Su-tchuen et de Pondichéry, approuvés par la Sacrée Congrégation. Mais, comme en Chine, il y a différentes Congrégations ou Sociétés auxquelles appartiennent les évêques, chacun abondera dans le sens de sa Société ou de sa Congrégation, de sorte qu'il me semble impossible que tous tombent d'accord pour faire disparaître ces abus de second ordre ; ainsi je présume qu'un synode pour traiter ces questions engendrera plus de querelles et d'inimitiés qu'il ne fera de bien.

Je dis qu'il n'est pas opportun : 1° quant au temps :

Ceux qui ont conseillé à la Sacrée Congrégation l'indiction du synode, pensaient que les Missions jouissaient de plus de paix et de liberté qu'elles n'en ont en réalité, ainsi qu'il est manifeste par les nouveaux troubles qui ont agité les provinces du Kouy-tcheou, Yun-nan, Hou-pé et autres.

[1] Peut-être par les soins de Mgr Luquet, ou en 1869-1870 par ceux de Mgr Faurie.
[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 557.

Il n'est pas opportun : 2° quant au lieu :

Parce qu'à Hong-kong il y a plusieurs feuilles publiques nuisibles à la cause de notre sainte Religion, et les rédacteurs ne pourront pas ignorer la convocation du synode, l'assemblée des évêques et des missionnaires, ainsi que leur retour dans leurs Missions, et ils le diront et ils l'écriront ; de là il y aurait danger pour eux d'être arrêtés en route. Je conseille donc à Sa Révérence (le Procureur de la Sacrée Congrégation) s'il lui plaît, d'exposer tous ces dangers et ces difficultés à la Sacrée Congrégation, et de prier instamment que la même Sacrée Congrégation indique en particulier et d'une façon bien déterminée tous les sujets à traiter dans le synode, si elle juge néanmoins à propos qu'il doive avoir lieu.

A propos de l'érection des archevêchés, des suffragants qui doivent leur être attribués, de la délimitation des diocèses et des archevêchés, ainsi que du changement des Vicaires apostoliques en évêques titulaires, qui sont les sujets proposés au synode par la Sacrée Congrégation, comme il s'agit d'examiner ces questions avec attention, voici les points que j'ai cru devoir faire connaître relativement aux provinces chinoises : 1° la délimitation me paraît naturelle et supprimant toute équivoque, si la ville capitale de chaque province est érigée en archevêché, auquel on assignerait comme suffragants toutes les (*fou*) préfectures, ou villes de première classe que renferme la province, car les moindres provinces, en Chine, ont au moins douze préfectures (*fou*) ; que dis-je ! il y a peu d'archevêchés, soit en Europe, soit ailleurs, qui aient tant de suffragants ; et qu'on ne prétende pas que l'étendue de chaque préfecture (*fou*) n'est pas suffisante pour un diocèse ; pour tous ceux qui ont travaillé en Chine, il est évident que chaque préfecture (*fou*) équivaut à un grand diocèse en Europe. Comme conclusion de ce paragraphe découle cette conséquence très nette : longtemps avant l'établissement de la hiérarchie, chaque province devra posséder son Vicaire apostolique pour la préparer à ce changement.

2° La question du changement des Vicaires apostoliques en évêques titulaires me semble prématurée ; car il est à craindre que le changement des Missions en diocèses ne soit cause que les ouvriers manquent aux évêques titulaires, lorsqu'ils en auront besoin d'un plus grand nombre, puisqu'ils jouissent de l'entière liberté de prêcher ; beaucoup sont attirés par ce nom de mission, que le nom de diocèse laissera froids. Si la Sacrée Congrégation persiste néanmoins dans l'érection des évêques titulaires, je conseillerai humblement, qu'au moins les archevêchés, proposés comme il est dit plus haut, étant conservés, elle mette à leur tête des archevêques originaires de France qui auraient soin, par autorité apostolique, d'ériger en nouveaux diocèses les villes préfectures (*fou*), dans lesquelles il y aurait un nombre suffisant de chrétiens, dix ou douze mille baptisés ; à la tête de ces nouveaux diocèses seraient placés, comme évêques titulaires, les prêtres indigènes qu'ils auraient jugés dignes, tout en les laissant sous la tutelle spéciale de l'archevêque. Dans les provinces d'une trop grande étendue, rien n'empêche d'ériger deux archevêchés, par exemple au Su-tchuen.

On ne pouvait pas être plus nettement opposé au synode de Hong-kong. Ce serait pour nous, s'il était nécessaire, un motif de plus de penser que cette réponse n'est pas d'Albrand.

Sans s'exprimer aussi formellement que l'auteur de cette pièce,

plusieurs des Vicaires apostoliques de Chine ne songèrent pas sans appréhension à l'exécution de ce projet, et le Séminaire des Missions Etrangères résuma leurs objections et les siennes dans les lignes suivantes [1] :

Si ce concile n'était vivement désiré par plusieurs de nos évêques et par la Propagande, nous ne pourrions nous défendre d'exprimer le vœu qu'il fût ajourné pour des temps meilleurs. Il ne nous semble pas sans inconvénients, dans les circonstances présentes, de déplacer tant de Vicaires apostoliques, pour les réunir en un point où ils seront en toute évidence, et ne pourront manquer d'éveiller les soupçons de la politique ombrageuse du gouvernement chinois. Si les Européens n'ont plus à craindre de sa part les tortures et la mort, vous savez, comme nous, qu'il s'est réservé le droit de les exclure de son territoire. D'un autre côté, nous ne voyons aucune question grave de doctrine, de discipline ou d'administration qui demande la tenue d'un concile. La divergence de vues, les préjugés nationaux, l'esprit de Corps ne feront-ils point naître des difficultés là où il n'y en avait pas auparavant ? Comment ramener l'uniformité, quand chacun est persuadé que sa manière de penser et d'agir est la meilleure. D'ailleurs, assembler un concile, sans déterminer auparavant au moins les principales questions qui y seront traitées, c'est s'exposer à de longues discussions, dont la perte de temps ne sera que le moindre des inconvénients. Nous ne parlons point du dérangement et des dépenses que vous occasionneraient les nombreux hôtes que vous seriez obligé d'héberger, quoique ce dernier article mérite bien d'être pris en considération dans l'état de gêne où nous nous trouvons.

Le Séminaire transmit ses objections à toute la Société en les faisant suivre de cette note :

Nous espérons que Mgr Luquet voudra bien faire part de ces raisons à la Sacrée Congrégation. Elles nous paraissent de nature à faire impression sur elle et à la déterminer à ajourner l'exécution d'une mesure qui, à nos yeux, est pour le moins intempestive .

On retrouve la trace de ces opinions dans la lettre suivante, adressée à Albrand, et sans doute à tous les Vicaires apostoliques de Chine, par Feliciani, qui d'ailleurs est d'un avis différend et l'expose longuement [2] :

Votre Grandeur se sera peut-être étonnée de n'avoir pas encore reçu de réponse à ses lettres, ni de convocation au synode dont il était question. Mais, comme j'ai dû attendre la réponse de tous les Vicaires apostoliques, il m'a été impossible de remplir plus tôt mon office, et de répondre au désir de Votre Grandeur. Maintenant que j'ai reçu toutes les réponses des prélats (le Vicaire apostolique de Corée excepté), je me fais un devoir,

[1] A. M.-E., vol. 171, p. 281. Lettre à M. Libois.
[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 209. Lettre du 13 novembre 1849,

avant de convoquer Votre Excellence au synode, de l'informer de ce que pense de cette réunion la minorité des prélats.

Bien que tous, (un excepté) soient disposés à se rendre au synode, cependant quelques-uns craignent que cette réunion soulève une persécution contre la religion, ou que les Protestants, informés du fait, ne le révèlent en Chine. D'autres restent indécis, à cause du manque de ressources pour accomplir le voyage, jugeant en même temps ce synode inutile, attendu que présentement, les anciennes difficultés sur les rites et les superstitions chinoises n'existent plus. Enfin, j'ajouterai moi-même la probabilité d'un schisme dans la mission de Canton et la future guerre contre les Chinois. J'ai exposé fidèlement à la Sacrée Congrégation toutes ces difficultés et ces opinions. Mais jusqu'ici je n'ai pas reçu de réponse, parce que tous les documents ne lui sont pas encore parvenus. Il me paraît donc prudent, en matière si délicate, d'attendre la décision de la Sacrée Congrégation, pour savoir s'il vaut mieux surseoir à cette affaire et attendre des temps plus favorables, ou si, nonobstant ces difficultés, elle est décidée à fixer ce synode au plus tôt.

Quoi qu'il en soit, pour ne point laisser sans solution les difficultés objectées, qu'il me soit permis, malgré mon peu d'importance, de donner mon avis :

1° En ce qui concerne les persécutions, ou la crainte des agissements protestants, par suite de la divulgation du synode, Votre Grandeur comprend bien que tout dépend principalement de la prudence des évêques. Avant de se mettre en route, qu'ils veillent à ce que les fidèles ne remarquent pas leur départ, et s'ils ne peuvent l'éviter, qu'au moins ils aient soin de leur cacher l'objet et le lieu de leur voyage. En arrivant ici, qu'ils se servent de vêtements européens, sinon tous, du moins quelques-uns, en dissimulant les insignes épiscopaux et en évitant autant que possible la publicité. A cela j'ajouterai une autre raison, qui, à mon avis, ne doit pas être méprisée : c'est qu'il n'y a à redouter aucune persécution de la part des protestants, voyant tant d'évêques réunis à Hong-kong. Ils savent déjà qu'il y a des évêques catholiques romains dans toutes les provinces de l'Empire chinois.

Cela a été imprimé exactement à Canton dans ce qu'on appelle le « Directoire anglo-chinois » pour l'année 1848, et puisé dans un recueil chinois, du mois de juin 1846. On y indique le nombre, non seulement des évêques et des coadjuteurs, mais même des prêtres européens ou indigènes, et de plus on fixe le nombre des baptisés à 350.000. De là, il est facile de conclure, que si les protestants avaient contre nous de mauvaises intentions, ils nous auraient dénoncés et trahis depuis longtemps. Quant à nous, procureurs, nous ferons notre possible pour garder le secret, afin que le synode ne soit connu ni des protestants, ni des autres, étrangers et chinois. Je sais bien, évidemment, qu'il est impossible d'éviter toutes les difficultés, mais pourvu qu'on agisse avec prudence, sans aucun doute, le Dieu tout puissant suppléera à notre insuffisance. Pour prévenir tous les maux ultérieurs qui pourraient survenir, il est à souhaiter que chaque Vicaire apostolique avant de quitter sa Mission, se choisisse un évêque coadjuteur et le consacre, afin que, en cas de mort, la mission ne soit pas privée de son propre pasteur.

2° Nous ne devons craindre ni schisme ni guerre. Si, en effet, ces événements peuvent retarder le synode, il est très probable qu'après la tempête,

il pourra être célébré avec plus de liberté. Bien plus, j'ai la confiance que, si Dieu permet ces choses, il les permettra de façon à les faire tourner à l'avantage de cette sainte réunion.

3° En ce qui regarde les dépenses du voyage, il y a déjà été pourvu, car la pieuse société de la Propagation de la Foi m'a répondu qu'elle était disposée à coopérer de ses ressources à une œuvre si louable, dès que le synode en question aura été fixé.

4° A l'objection que cette convocation des évêques ne sera pas d'une grande utilité, etc., on peut répondre que si, pour quelque Vicariat, le synode ne serait ni utile ni nécessaire, il pourrait cependant l'être pour d'autres. Or je pense que le synode doit être convoqué, non seulement pour détruire entièrement les superstitions qui pourraient encore subsister ici ou là, mais surtout pour affermir la discipline universelle, établir l'uniformité et extirper les abus, s'il en subsiste encore. A cette fin, la Sacrée Congrégation m'a envoyé une liste de 38[1] articles sur cette matière, pour être soumise aux évêques ici assemblés, afin que, s'ils sont agréés, le synode les examine et les discute ; car la Sacrée Congrégation envoie, non des ordres, mais des questions à traiter.

Après ce que je viens de dire, il me semble que les difficultés signalées ne peuvent être un grand obstacle à la convocation du synode. Mais je m'en rapporte à un jugement plus éclairé et plus prudent. En attendant, me recommandant à vos saintes prières, je reste, avec les plus profonds sentiments de vénération et d'obéissance,

de Votre Grandeur,

le très humble serviteur,

Fr. Antoine Feliciani.

Hong-kong, 13 novembre 1849.

Le 1er mai 1850, Albrand qui partageait l'opinion de Feliciani écrivit à ce dernier pour lui exprimer l'espoir que le synode aurait lieu[2], ce à quoi le procureur de la Propagande répondit[3] :

Il est inutile de revenir sur ce que j'ai écrit relativement au synode en question, il me suffit d'assurer à Votre Grandeur que la Sacrée Congrégation est toujours dans les mêmes dispositions, et que si, à cause des difficultés objectées, elle a consenti à le différer, cependant elle en désire vivement la célébration en temps convenable. On a demandé à la Sacrée Congrégation, s'il ne serait pas préférable, avant la convocation du synode, d'envoyer en Chine et dans les Royaumes voisins, un Visiteur apostolique qui examinerait tout sérieusement, sans rien innover pendant sa visite, et qui, devant les Pères assemblés en synode, proposerait les maintiens ou les suppressions qu'il jugerait utiles. On n'a pas encore de réponse sur ce point.

[1] La lettre que nous avons sous les yeux porte le chiffre 38, cependant le document que Feliciani enverra aux Vicaires apostoliques, en 1851, ne renfermera que 35 articles.

[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 213.

[3] A. M.-E., vol. 549i, p. 213, 29 août 1850.

En écrivant à ses amis, Albrand énonçait les mêmes sentiments sur la tenue du synode :

Vous avez vu, disait-il à l'un d'eux[1], que les Vicaires apostoliques de ces parages se réuniront probablement en synode à Hong-kong. Vous me demandez si je m'y rendrai. Oui, certainement, à moins d'un empêchement majeur.

A un autré il dit également[2] :

Je ne doute pas que l'Eglise de France ne retire de très grands avantages de la liberté qu'elle a de se constituer en conciles. L'Eglise de Chine en aurait bien besoin aussi et le Souverain Pontife a proposé à tous ses Vicaires apostoliques de se réunir à Hong-kong; mais je ne sais quelle politique s'est mise à la traverse et a empêché notre réunion jusqu'à ce jour. Nous attendons toujours la convocation.

L'année suivante, le 18 juillet 1851, Feliciani écrivait sur le même sujet à Albrand, mais la tenue du synode lui paraissait de moins en moins probable[3] :

En ce qui concerne le synode, les difficultés sont plus grandes actuellement : spécialement parce que le nouvel empereur est totalement opposé aux Européens et à la Religion chrétienne ; parce que dans diverses provinces la persécution sévit réellement contre les chrétiens ; enfin à cause des rebelles, soulevés contre l'empereur lui-même, et qui par leurs succès gagnent du terrain. De plus, la Sacrée Congrégation, vu les raisons et les difficultés que j'ai exposées, m'a ordonné de garder le silence sur cette question. Quant au Visiteur apostolique, il est probable qu'il viendra, mais nous sommes encore dans l'incertitude.

Feliciani avait raison en n'espérant plus le synode ; quelle que fût son utilité, cette assemblée ne paraissait pas opportune autant pour les motifs extérieurs qui se résumaient dans l'hostilité du gouvernement chinois, que pour des raisons intérieures dont la principale, peut-être, était le manque d'entente sur les questions générales et sur bien des questions particulières de la plupart des chefs de Missions. Quant à la nomination d'un Visiteur apostolique dont il est parlé dans la lettre du procureur de la Propagande, nous la verrons se produire quelques années plus tard, mais par suite de circonstances indépendantes de la volonté de tous, ne pas obtenir les résultats attendus.

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 334. Lettre du 8 mai 1851.
[2] *Vie de Mgr Albrand*, p. 342. Lettre du 9 mai 1851, à M. Lagier-Bertrand.
[3] A. M.-E., vol. 549[1], p. 210.

II

Questions adressées par la Propagande aux Vicaires apostoliques. — Opinion d'Albrand, sujets qui lui paraissent importants : Légation apostolique à Pékin, Adresse à l'empereur de Chine. — Réponse de la Propagande.

En attendant la maturité de ces graves questions, encore bien nouvelles pour beaucoup de Vicaires apostoliques et de missionnaires de Chine, les questions posées par la Propagande furent, le 17 octobre 1851, envoyées par Feliciani à tous les chefs de Missions, afin d'être examinées dans des réunions particulières formées par ceux qui étaient voisins les uns des autres. Voici la traduction intégrale de ce document[1] :

1° Les évêques doivent d'abord examiner sérieusement, s'il est convenable que les Missions de Chine et des Royaumes voisins soient ramenées à la forme ordinaire et canonique des Eglises, en constituant des archevêchés et des évêchés suffragants.

2° Dans la division des Eglises, présentée à la Sacrée Congrégation et proposée par elle, dans sa lettre du 29 juin 1848, aux évêques Vicaires apostoliques, y-a-t il quelque chose à changer, corriger, réformer, ajouter ?

3° Quel est le moyen, pour que les limites de chaque diocèse ou Vicariat soient enfin déterminées avec calme et invariablement ? Est-il utile, afin de prévenir toute ambiguïté dans l'avenir, que chaque Mission ou Vicariat soit restreint dans les limites actuelles de l'administration de la province ?

4° Est-il utile, en dehors du séminaire général, que selon le concile de Trente tous les évêques doivent fonder, d'en établir un autre dans chaque Mission, où seraient réunis les jeunes gens d'un âge plus avancé, ou même les veufs intelligents, de bon caractère et de bonne réputation, et où ils recevraient une éducation plus spéciale et pourraient être élevés au sacerdoce si on le jugeait à propos ?

5° Faut-il que les élèves du séminaire soient si instruits de leur langue nationale, qu'ils en donnent la preuve publique devant les magistrats civils païens et obtiennent les lauriers du doctorat ?

6° Afin que l'uniformité règne parmi tous les ouvriers de n'importe quelle Mission, il faudra examiner avec soin quels sont les livres à mettre entre les mains des élèves pour leur donner un enseignement religieux.

7° Est-il avantageux d'envoyer en Europe quelques jeunes gens Chinois ou des pays voisins, afin qu'ils s'appliquent aux études sacrées ?

8° Doit-on établir, comme règle invariable, obligatoire, partout, que les élèves du séminaire, leurs études complètes terminées, et avant d'être ordonnés prêtres, soient placés un an ou deux auprès d'un missionnaire éprouvé pour l'aider comme catéchistes ?

[1] A. M.-E., vol. 549[i], p. 111.

9° Faut-il établir quelque collège de catéchistes, où les jeunes gens donnant de bonnes espérances et d'excellente intelligence seraient préparés comme il faut pour la fonction de catéchiste ? Nous savons par expérience que le succès ou la non réussite d'une Mission dépend des catéchistes.

10° A cette fin, c'est-à-dire pour former de bons catéchistes, il faudrait leur tracer des règles : ils devraient être célibataires, et il ne serait pas permis aux missionnaires de tout Ordre ou Institut de choisir leurs catéchistes, comme on a coutume de faire, mais ils les recevraient de leur évêque.

11° Comme les Missions n'ont pas de revenus et que l'argent qui leur est envoyé provient des aumônes des fidèles, est-il à propos que l'évêque avec ses missionnaires de tout Ordre et Institut établisse la Communauté dite parfaite, de sorte que, dans tous les besoins matériels, le missionnaire dépende de l'évêque, et doive lui rendre compte des aumônes reçues à quelque titre que ce soit, etc., etc. ?

12° Doit-on établir une règle ou méthode commune concernant l'administration de la Mission, afin que la foi et la crainte salutaire de Dieu poussent chez les fidèles ses plus profondes racines, et qu'il en résulte ainsi des fruits plus abondants quant à la conversion des gentils ? Quelle est la méthode qui, d'après l'expérience, semblerait la plus opportune ?

13° Comme pour chaque Vicariat il y a plusieurs catéchismes très différents les uns des autres, et la plupart obscurs, inexacts, incomplets, faudrait-il composer un catéchisme qui serait le même pour tous les Vicariats ?

14° Faut-il faire de même pour les livres de prières et retrancher les nombreuses expressions latines que les missionnaires ont insérées dans les commencements, lorsqu'ils ne connaissaient pas parfaitement la langue ?

15° Doit-on composer un petit catéchisme et des prières, pour ceux qui sont plus ignorants, dans un langage tout à fait vulgaire, en gardant l'ordre des matières, afin que chaque ouvrage soit semblable dans toutes les Missions, et que l'évêque ait soin de le faire traduire dans le dialecte particulier à sa province?

16° La feuille de pouvoirs que tous les évêques doivent donner aux missionnaires doit-elle être rédigée de la même façon, et concédée pour un temps déterminé, puisqu'il est loisible à chaque évêque, dans certaines circonstances particulières, ou pour un pays où le missionnaire a besoin de facultés plus étendues, de les accorder particulièrement à l'un ou à l'autre d'entre eux ?

17° Pour avoir l'uniformité qui, même dans les moindres détails, prend une grande importance chez ces peuples simples et ignorants, faut-il établir que tous les ornements sacrés, et les autres objets nécessaires au saint ministère soient absolument semblables, avec la forme dont se sert l'Eglise romaine?

18° On traitera la question de savoir si pendant la messe solennelle et l'administration des sacrements, on doit conserver l'usage, temporairement permis par le Saint Siège, d'accomplir ce ministère la tête couverte, puisque chez les Orientaux se couvrir la tête est une marque de respect, la découvrir est un signe de mépris.

19° Dans quelques Missions ou Vicariats, on vient d'ériger certaines sociétés, faut-il les ériger dans d'autres ? Les calendriers dont se servent les fidèles sont tellement différents pour chaque Mission que souvent les fêtes, jeûnes et diverses obligations chez les unes ne se rencontrent pas dans

d'autres ; ne serait-il pas à propos que les évêques réunis résolvent ces questions et qu'ils aient un même calendrier pour toutes les provinces ou Vicariats ? Cette uniformité ne manquera pas, nous l'espérons, de procurer un accroissement de religion chez ces chrétiens simples et nouvellement convertis.

20° Devra-t-on établir les associations du Sacré-Cœur de Jésus, du Carmel, du Rosaire, des Sept Douleurs, du Très Saint et Immaculé Cœur de la B. V. Marie ?

21° Comme plusieurs de ces associations n'ont pas de formule spéciale pour l'admission, et que d'ailleurs elles paraissent convenir particulièrement au caractère des habitants de ces régions, et afin que les fidèles soient reçus avec le plus de pompe et de solennité possible, doit-on rédiger ces formules et prescrire aux missionnaires qu'ils les observent, et que, revêtus du surplis et de l'étole, ils accomplissent les cérémonies, si elles peuvent facilement se faire pour la bénédiction des chapelets, médailles, crucifix, etc. ?

22° Est-ce que les mêmes honoraires des messes et celui des sépultures, imposés à ceux qui peuvent faire l'aumône, doivent être établis partout ?

23° Doit-on déterminer, comme règle invariable, pour toutes les Missions, que les femmes soient voilées pour s'approcher des sacrements ou venir à l'église, ce qui paraît être contre l'usage au moins de quelques provinces ?

24° A l'article 18 il a été question de la coiffure portée pendant la messe ; faut-il établir la même pratique pour les chrétiens ? Dans certaines Missions on le conseille, dans d'autres on le défend.

25° Comme c'est un fait d'expérience que la plus grande partie des chrétiens présents de corps au Saint-Sacrifice de la messe ne satisfont point au précepte, doit-on leur ordonner, comme c'est l'usage dans un certain nombre de Missions, de chanter des prières, et lesquelles ? Les hommes et les femmes doivent-ils chanter ou réciter alternativement ?

26° Entre autres moyens pour affermir le bien et accroître le nombre des chrétiens, le meilleur ne serait-il pas, pour entretenir l'émulation entre les chrétientés de les diviser en stations et de multiplier les chapelles ?

27° Souvent pendant le temps de l'administration, à cause de la cotisation qui doit être recueillie pour la nourriture du missionnaire et pour les autres dépenses, il s'élève de graves et nombreux abus, qui assez souvent empêchent le fruit de la mission ; y a-t-il quelque remède à ce mal et à ce scandale ?

28° En examinant les circonstances de pays et de nations est-il utile de réserver quelques cas ?

30° La meilleure partie des chrétiens dans les Missions de Chine et des Royaumes voisins, ce sont ces femmes qui se sont consacrées à Dieu par le vœu de virginité. Mais il faut l'avouer avec douleur, d'où devrait naître le plus grand accroissement et le plus grand honneur pour la foi catholique, il ne sort que des malheurs et des scandales. C'est pour y porter remède que la Sacrée Congrégation et le synode du Su-tchuen ont promulgué plusieurs décrets et prescriptions qui n'ont pas toujours et partout obtenu l'effet désiré. Les évêques doivent donc examiner devant Dieu, avec le plus grand soin, un sujet d'une si grande importance, et proposer le moyen ou les réglements pour ramener ces vierges folles, s'il y en a quelques-unes, à récipiscence, et conserver les prudentes dans leur sainte résolution.

31° Ces peuples, encore jeunes dans la Foi, n'apprécient pas le sacrement de mariage, d'où il suit qu'ils le contractent presque à la manière des

païens ; de là des rixes et des discordes, de là beaucoup de négligence dans l'éducation des enfants. Il faudra discuter sans retard cette grave question d'où dépend le bien le plus considérable de la chrétienté, et voir s'il convient de publier partout le décret du concile de Trente ? Si on se prononce pour la négative, que des lois soient prescrites, afin que partout les fidèles reçoivent ce saint sacrement de la même manière.

32° Qu'on propose aussi les moyens de faire disparaître les abus, soit dans les fiançailles entre enfants, soit dans la cohabitation d'une future épouse encore enfant chez les parents de l'époux.

33° La disposition naturelle des Chinois et de leurs voisins n'a pour objet que l'acquisition des richesses ; à quoi chez eux n'excite pas l'exécrable soif de l'or ! De là des usures sans nombre, des contrats illicites, etc. Si chaque Mission s'opposait à cet abus de la même façon, peut-être pourrait-on le faire disparaître. Mais autant de Missions, autant de chefs, autant d'avis. Ceux-ci permetttent un intérêt de 5 °/°, ceux-là de 10, d'autres de 20 et même 30. Beaucoup s'en tiennent à la loi du royaume qui paraît tolérer 30 °/₀, d'autres la rejettent. Quelle règle les évêques vont-ils fixer à ce sujet ?

34° Comment les écoles, qui sont si nécessaires, peuvent-elles devenir plus utiles et plus faciles ?

35° Le catéchuménat doit-il être séparé du baptême et en quoi consiste-t-il positivement ?

Nous ignorons les réponses qu'Albrand fit à ce questionnaire, mais, vers la fin de 1852, il écrivit au cardinal Fransoni et lui soumit des idées dont la circulaire n'avait pas fait mention et qui lui paraissaient importantes [1] :

1° Est-il à propos que dans les Missions dirigées par des Ordres religieux ou dans lesquelles beaucoup de religieux travaillent, les clercs indigènes, élevés au sacerdoce, entrent dans l'Institut des missionnaires ? n'y a-t-il pas à craindre que dans la suite chacun dise : « moi je suis disciple de François, moi d'Ignace, moi de Dominique ou de Vincent, » et qu'ils deviennent d'autant moins les disciples du Christ ?

2° Y a-t-il moyen d'obtenir entière liberté pour que les indigènes puissent embrasser et pratiquer la religion chrétienne ? Bien que, dans ces dernières années, il n'y ait pas eu de persécution, je dirai officielle, dans presque toutes les provinces, les chrétiens ont eu à subir des tracasseries et souvent ont été forcés de fouler aux pieds le crucifix.

3° Y a-t-il moyen d'obtenir la liberté pour les missionnaires Européens, de pénétrer dans l'Empire chinois et d'y demeurer ? cette double liberté est de la plus haute importance pour la propagation de la foi.

Après ces trois questions, Albrand en posait une quatrième, à laquelle des faits récents ont rendu ou donné de l'actualité, ce qui prouve, une fois de plus, que les idées, si elles ont une germination rapide et souvent très ancienne, ont une réalisation singulièrement lente.

[1] A. M.-E., vol. 549[1], p. 235.

Il s'agit d'une Légation apostolique à Pékin, et voici à ce sujet les paroles d'Albrand :

4° Une Légation apostolique auprès de l'Empereur serait-elle utile et possible ? cette dernière question résout les deux précédentes.

Malgré tout ce qu'en ont dit quelques Vicaires apostoliques trop défiants, qui croient qu'une semblable Légation serait l'occasion d'une persécution, j'ose, après avoir mûrement examiné devant Dieu la question, me prononcer pour l'affirmative, et j'en espère de si grands avantages que je voudrais pouvoir me prosterner aux pieds de Sa Sainteté et Lui exposer l'état malheureux dans lequel nous sommes, les moyens pour nous préserver des persécutions, et enfin les conditions pour que cette Légation obtienne un heureux résultat.

Voici ces conditions :

Le légat ou les légats doivent être d'anciens missionnaires, connaissant parfaitement les mœurs chinoises et l'habileté des mandarins; il faut demander aux gouvernements Français, Anglais et même Américain d'envoyer chacun un navire, afin qu'ils déclarent au gouvernement chinois qu'ils ne permettront pas que les missionnaires et les Chinois chrétiens soient mal traités ; pour les dépenses et présents à faire, s'adresser à la Propagation de la Foi ; le Souverain Pontife composerait une lettre d'après le rapport des Vicaires apostoliques et l'enverrait à l'Empereur en même temps que la supplique des Vicaires apostoliques. Toutes ces dispositions ne paraissent pas rencontrer de très grandes difficultés, excepté sur un point : faire en sorte que les lettres parviennent à l'Empereur. On dit que l'Empereur est continuellement entouré de ses ministres, de sorte qu'aucune affaire ne peut lui parvenir. Ces derniers s'occupent de tout, et trompent l'Empereur ; quoi qu'il en soit, que la Légation ait lieu. Je supplie ardemment Votre Eminence, faisant appel à son zèle pour la conversion de l'Empire chinois, de nous venir en aide, en proposant et en appuyant cette Légation ; alors elle aura droit à nos plus grandes actions de grâces ainsi qu'à celles de nos chrétiens. Si, dans cette affaire, je puis être de quelque utilité, je suis disposé à tout.

Cette lettre était accompagnée d'un projet de supplique à l'Empereur, dont voici le texte[1] :

Nous soussignés, Européens, maîtres de la sainte Religion répandue dans les dix-huit provinces de votre Empire, où ceux qui l'ont embrassée se comptent par centaines de mille, car ceux qui croient à cette Religion sont innombrables ; nous sommes arrivés ici avant l'édit de votre père porté la vingt-quatrième année de son règne, par lequel il est défendu que de nouveaux missionnaires Européens pénètrent dans son royaume pour y prêcher la Religion du vrai Dieu. Donc cet édit ne nous concerne pas.

Nous n'avons pas d'autre intention, en présentant cette supplique à Votre Majesté, que de détruire certaines fausses idées particulièrement outrageantes pour Votre Majesté et son peuple.

Nous passerons sous silence l'imposture énoncée dans l'édit, accusant les adeptes de la sainte Religion d'avoir arraché les yeux aux moribonds, d'a-

[1] A. M.-E., vol. 549[i], p. 238.

voir suborné des femmes, et par le moyen de la Religion d'en avoir imposé aux ignorants. Toutes ces insinuations, ni Votre Majesté, ni son père, ni personne de son entourage n'a jamais douté qu'elles aient été faussement imaginées, afin de justifier la politique de vos prédécesseurs, pour interdire la Religion, exiler les chrétiens ou les mettre à mort, ce qui est déjà souvent arrivé, chacun le sait.

Sans doute, nous aurions pu instruire l'ambassadeur français de ces faussetés, et il eût été plus que facile de lui fournir des preuves lorsqu'il les eut exigées. Nous nous sommes abstenus de lui en parler : 1° parce que notre Religion défend qu'on se venge ; 2° parce que cet avertissement n'aurait pas ressuscité nos frères ; 3° parce que nous avons pensé que de pareils crimes seraient impossibles à l'avenir.

Pourquoi donc vos prédécesseurs avec leurs ministres ont-ils prohibé la vraie religion et massacré ses adeptes et ses prédicateurs ? Est-ce par attachement pour le bouddhisme et pour le taoisme, que beaucoup pratiquent ? — Nullement, car personne ne peut ajouter foi à leurs absurdités. — Est-ce par amour de la religion des Lettrés, qui renferme bien en effet quelques articles de saine doctrine ? — Non, car ce qu'elle a de pure doctrine, elle le comprend mal, tandis que la sainte Religion l'enseigne et l'explique parfaitement. — Pourquoi donc ? — Par ignorance de la vraie Religion ? Nous devons le dire, en effet, bien que nos livres soient entre toutes les mains, quelques uns ont pu l'ignorer, mais le principal motif, ô Roi, Votre Majesté le connaît bien ; c'est l'erreur qui leur faisait croire que les prédicateurs de la vraie Religion avaient été envoyés par leurs rois, et leur faisait craindre que les adorateurs de cette Religion ne vinssent en aide à ces rois dans un cas de guerre ou d'invasion de l'empire. Voilà, ô Empereur, la principale cause de tant de maux que nous avons soufferts ; car, de cette erreur, les persécuteurs sont tombés dans une autre ; ils ont cru pouvoir supprimer la sainte Religion elle-même et l'extirper du royaume, en mettant à mort ses prédicateurs et ses partisans, préjugé qui nous reste à détruire.

Nul des missionnaires qui pénétrèrent dans votre empire ne fut envoyé par son roi ; cette manière de faire ne convient pas à la sainteté de notre Religion. Les missionnaires ne s'occupent pas des affaires profanes ; la vérité de cette affirmation ne ressort-elle pas de ce fait que le sang des missionnaires n'a jamais été vengé ? L'empereur croit-il que si les missionnaires européens, tués en Chine, eussent été envoyés par leurs rois, ceux-ci n'en auraient pas demandé compte, eux qui demandent toujours raison du meurtre de leurs commerçants ? Les missionnaires viennent à l'insu de leurs rois, et inconnus d'eux ils demeurent dans votre empire, ou si dans la suite leurs souverains entendent parler d'eux, ils les regardent comme étant de votre peuple. C'est pourquoi, dans le dernier traité passé entre votre Gouvernement et le Gouvernement français, on ne fait aucune mention d'eux, mais seulement des chrétiens, que, par un sentiment de compassion et d'amour de la justice, l'ambassadeur français a voulu sauver de la persécution et de la mort. De même, il est évident que les chrétiens ne sont pas protégés par des gouvernements étrangers, et n'ont pas davantage de relations avec eux, comme on peut s'en convaincre par la dernière guerre avec les Anglais.

Ainsi, ô Empereur, nous sommes de votre peuple, et avec tous les chrétiens de l'Empire ; plus que tous, nous serons fidèles, obéissants et dévoués à Votre Majesté ; sans cesse nous prions pour votre bonheur et votre salut

présents et futurs. Notre Religion nous l'ordonne. Les partisans des fausses religions se coalisent souvent pour se révolter contre le gouvernement ; nous qui remplissons les villes et les campagnes, qui nous a jamais vus suivre l'étendard de la révolte ? Notre Religion nous le défend expressément.

Que l'Empereur mette à l'épreuve notre fidélité et notre dévouement ; qu'il ordonne seulement et il nous verra aussitôt, tous comme un seul homme, lui obéir de tout notre esprit, de tout notre cœur, de toutes nos forces. Cependant, nous lui demandons une seule chose, qu'il ne nous force pas à offenser Dieu. Car ceux qui sont infidèles à Dieu, à qui peuvent-ils demeurer fidèles ? Dieu est le Roi des rois, à Lui d'abord nous devons hommage et obéissance, au roi ensuite à cause de Dieu. Si l'ordre du roi est contraire au commandement de Dieu, nous devons être prêts à souffrir tous les tourments et à mourir plutôt que d'obéir au roi ; exemple que nous avons plus d'une fois donné. Dans ce cas seulement, vous nous avez trouvés désobéissants, et c'est pourquoi beaucoup d'entre nous ont enduré la perte de leurs biens, l'exil ou même la mort.

Vos prédécesseurs croyaient, en nous traitant ainsi, pouvoir empêcher la propagation de la Religion, et en cela ils se sont grandement trompés, car le sang des martyrs a été toujours et partout une semence de chrétiens ; pour un chrétien massacré, Dieu suscite dix païens qui embrassent la religion, et pour un prédicateur banni, il en arrive dix ; ceux qui persécutent la Religion sont en butte à la colère divine qui ne manque jamais de les frapper.

Nous comptons, ô Empereur, et nous espérons que Votre Majesté ajoutera foi à ces paroles de vérité, que nous prononçons dans la droiture de notre esprit et la sincérité de notre cœur, et qu'aussitôt, non seulement elle fera abolir l'édit par lequel les missionnaires récemment arrivés dans les provinces doivent être reconduits à Canton ; mais que, d'un autre côté, comme son glorieux prédécesseur Kang-hi, elle fera accueil aux missionnaires Européens qui seront de la plus grande utilité pour Votre Majesté, elle leur prêtera en outre l'appui nécessaire, afin qu'ils puissent amener tout son peuple à la foi du seul vrai Dieu, et qu'ainsi ils rendent les mandarins fidèles de tout leur cœur et le peuple sincèrement obéissant à Votre Majesté. Seule la religion chrétienne opère de telles choses, parce que seule, de la part de Dieu, elle enseigne aux peuples à obéir au roi. Si Votre Majesté agit ainsi, elle sera plus heureuse que ses prédécesseurs, et plus glorieuse aux yeux de tous jusqu'à la fin du monde. Car partout furent ainsi les rois qui ont introduit la sainte Religion dans leurs royaumes et l'embrassèrent. Elle viendra ainsi en aide à la pauvreté de son peuple et contribuera à sa paix et à sa félicité.

Si au contraire, comme ses prédécesseurs immédiats, Votre Majesté regarde d'un mauvais œil les adeptes et les prédicateurs de la sainte Religion, nous n'aurons jamais recours aux armes des étrangers, mais, ainsi que nous l'avons fait jusqu'à présent, priant pour votre félicité et celle de votre peuple, nous supporterons tous les maux, et nous périrons par le glaive, jusqu'à ce que Dieu veuille susciter à Votre Majesté un successeur selon son cœur. Car, que l'Empereur le sache bien, Dieu a déclaré que la sainte Religion serait établie dans tous les royaumes avant la fin du monde. Les royaumes du monde passent, mais les paroles de Dieu restent. Nous venons et nous demeurons en paix dans votre empire, nous ne craignons pas la

mort, car nous aurons des successeurs qui achèveront notre œuvre, c'est-à-dire qu'ils établiront solidement la sainte Religion dans votre royaume. Votre Majesté ne pourra pas les en empêcher (parce que Dieu est plus puissant), lors même qu'elle entourerait son empire de murailles plus hautes que celles construites au nord par Tsin Che Hoang.

Les paroles des Européens, et en particulier de ceux qui sont consacrés à Dieu, sont vraies et droites ; nous supplions humblement Votre Majesté qu'elle ne les compare pas aux paroles fausses et trompeuses des Chinois, mais qu'elle les reçoive avec bienveillance, en témoignage du désir que nous avons pour votre félicité et celle de votre peuple. Voilà notre unique intention, nous qui sommes de Votre Majesté les sujets, fidèles, dévoués et obéissants, chefs des chrétiens dans l'Empire chinois.

Ces pièces furent envoyées à Feliciani qui en accusa réception le 6 janvier 1853[1] :

Les lettres et les réponses que Votre Grandeur a daigné m'envoyer me sont heureusement parvenues le 18 décembre, et je les ai fidèlement transmises à la Sacrée Congrégation. Il me semble que, en cette affaire, Dieu a fait sentir son assistance d'une façon toute spéciale, car sur la plus grande partie des questions, j'ai reçu des évêques un avis identique. Je ne doute pas que la Sacrée Congrégation ne fasse grand cas de cette unanimité, et je pense que bientôt elle récrira à tous les évêques pour leur témoigner sa reconnaissance et sa satisfaction. Il est certain que la Sacrée Congrégation, après avoir reçu toutes les réponses aux questions, statuera quelque chose de définitif pour le bien de ces Missions et le développement de la Religion. Quant aux autres points qui maintenant, à cause de la liberté refusée à notre Religion, ne peuvent être mis à exécution, il est préférable et plus sûr de les remettre à des temps meilleurs. En admettant qu'il soit vrai (comme c'est l'opinion commune), que Louis Napoléon doive être élu empereur des Français, qu'il soit tout disposé à favoriser la Religion, qu'il ait même déclaré verbalement à un évêque que son intention était d'aider de tout son pouvoir la Religion à obtenir la liberté en Chine, il y a lieu d'espérer que le Saint Siège enverra à l'Empereur de Chine, comme beaucoup le désirent, un Légat ou un Visiteur apostolique, sous le patronage du nouvel Empereur des Français.

Le préfet de la Propagande fut peut-être un peu surpris par les idées qu'émettait le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou ; en tout cas, il se contenta de répondre le 28 avril 1853 :

Quant à ce que vous signalez en dernier lieu, à savoir que l'on obtienne pour les fidèles la liberté d'exercer leur Religion, c'est une question que nous soumettrons au plus tôt à l'examen de la Sacrée Congrégation, bien que, dans l'état de trouble où la guerre a jeté l'Empire, il paraisse difficile de songer à l'envoi de la Légation proposée.

[1] A. M.-E., vol. 549[1], p. 217.

Le procureur de la Propagande avait à cette époque d'assez nombreuses relations avec les Vicaires apostoliques de Chine. Le 20 juillet 1850, par ordre de la

III

Lettre de Rizzolati sur le bonnet chinois. — Opinion d'Albrand — Le bonnet chinois supprimé au Kouy-tcheou est conservé presque partout.

Parmi les questions que posait la circulaire de la Propagande, plusieurs avaient été agitées depuis longtemps, sans pouvoir être résolues, par suite de la différence d'opinion des missionnaires.

Telle était celle du bonnet chinois, dont il était parlé dans les articles 18 et 24. Dès 1849, à la demande du préfet de la Sacrée Congrégation, le Vicaire apostolique du Hou-kouang, Rizzolati[1], écrivit à ses collègues de chine une lettre sur ce sujet. Le bonnet chinois est la coiffure que les missionnaires portent à l'église, même en célébrant la sainte messe. Il n'a la forme d'aucune coiffure euro-

Sacrée Congrégation il envoya une lettre à Albrand « prohibant la lecture et la diffusion d'un opuscule intitulé : *Coup d'œil sur l'état des Missions de Chine présenté au Saint-Père le Pape Pie IX* *. L'auteur était le P. Gabet, le compagnon de Huc dans son voyage au Thibet. Dès qu'il connut le coup qui frappait sa brochure, l'auteur s'empressa d'en rétracter ce qu'on pouvait y avoir trouvé de condamnable, et, le 17 janvier 1852, Feliciani écrivit de nouveau à Albrand pour lui faire connaître cette prompte soumission. « Il m'a semblé juste, disait-il, quoique personne ne me l'ait demandé ou ordonné, de faire connaître à tous les Vicaires apostoliques la susdite rétractation de l'auteur lui-même, afin que, s'ils ont été étonnés ou scandalisés à la lecture d'un tel opuscule, ils éprouvent au contraire avec moi de l'édification et de la joie par cette rétractation digne d'éloges de toutes manières.

« La lettre dont il s'agit est datée du 9 mars de l'année dernière, et elle m'est parvenue le 16 du même mois. C'est pourquoi, sans autre préambule, je mettrai devant les yeux de Votre Excellence la déclaration fidèle de l'auteur repentant, et la voici telle quelle :

« J'approuve de cœur et d'esprit tous et chacun des articles qui ont été prohibés dans la lettre circulaire souverainement louable de Votre Révérence. Sans aucune distinction, ce qu'elle condamne de cet opuscule, je le condamne, ce qu'elle réprouve je le réprouve, et ce qui a paru passible de censures ou pernicieux à la Sacrée Congrégation de la Propagande, je le tiens aussi de la même manière comme passible de censures et pernicieux.

« Et, bien qu'en publiant le susdit opuscule, j'ai agi tout à fait de bonne foi et certainement sans aucune mauvaise intention, néanmoins je regrette l'avoir fait, et j'en demande humblement pardon à Dieu, à Sa Sainteté le Pape Pie IX, à la Sacrée Congrégation, à Votre Révérence, et à tous ceux auxquels la publication de cet opuscule a pu causer quelque scandale ou quelque peine. Cette déclaration, faite en pleine liberté, est inspirée uniquement par la crainte d'avoir manqué à la sainte doctrine ou d'avoir agi contre la droite raison en quoi que ce soit ; j'affirme le tout par serment. » (*A. M.-E.*, vol. 549[1], p. 209).

* Poissy, imprimerie d'Olivier, 1848, in-8°.

[1] Mineur réformé, revenu en Europe en 1854. *A. P. F.* vol. 29, p. 364.

péenne actuelle. Il est en carton revêtu d'étoffe, haut d'environ 0m20, tout droit, à fond plat, à quatre pans doubles, les uns fixes et les autres mobiles, et il se termine en arrière par deux fanons. En Chine, le respect exigeant que l'on se couvre devant un supérieur, les premiers missionnaires pensèrent que les païens trouveraient malséant de les voir la tête nue devant la souveraine autorité de Dieu. Les Papes Paul V et Alexande VII donnèrent la permission de se servir de cette coiffure ; le Pape Clément X la renouvela le 23 décembre 1673 ; la Propagande écrivit, le 11 septembre 1841, au Vicaire apostolique de la Corée[1] qu'il pouvait s'en tenir aux autorisations précédentes. Cependant, il y avait sur ce sujet deux opinions parmi les ouvriers apostoliques ; les uns voulant conserver le bonnet chinois et les autres le supprimer.

Dans la lettre de Rizzolati, qui combat pour l'abolition du bonnet chinois, les arguments sont nombreux ; pour connaître ceux de l'opinion adverse, il suffit à peu près, en dehors de raisons de fait ou de droit, qui sont rares, de retourner les arguments, d'affirmer ce qu'il nie et de nier ce qu'il affirme.

Il nous paraîtrait au moins étrange de prendre parti dans cette question, que Rome n'a jamais voulu trancher, et sur laquelle les missionnaires de Chine restent divisés. Nous avons, pendant un voyage qui nous a fait traverser le Céleste Empire du sud au nord, porté le bonnet chinois, parce que tel était l'usage des missions où nous étions ; si l'usage avait été différent, nous nous y serions conformé. Si cependant nous osions, non pas émettre une opinion, mais avoir un sentiment, c'est que la question du bonnet chinois, comme beaucoup d'autres du même genre, étrangères au dogme et à la morale, doit être traitée avec beaucoup de calme et ne pas soulever de polémiques trop supérieures à son objet. Ces réflexions faites, voici la traduction de la lettre de Rizzolati[2] :

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

L'Ex. et Rev. cardinal Fransoni, préfet de la Sacrée Congrégation, m'a confié le soin d'exhorter mes confrères, les Vicaires apostoliques de cet Empire et des Royaumes voisins, à abolir, dans les pays soumis à leur autorité, l'usage de célébrer le Saint-Sacrifice la tête couverte du bonnet chinois, comme contraire à la pratique universelle de l'Eglise, ce que j'ai déjà exposé par ma dernière lettre envoyée à Votre Grandeur ; maintenant, pour achever l'œuvre qui m'a été confiée, je vous envoie les arguments que l'on peut faire valoir contre l'usage du bonnet chinois, tirés des lettres des Vicaires Apostoliques eux-mêmes, lettres qui expriment leur manière de

[1] *Collectanea*, etc., 2e édit. p. 293, n° 711.
[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 71.

voir. A ces sentiments j'ai joint mon humble avis, afin que Votre Fraternité puisse les examiner à loisir, et proposer ensuite, dans le futur concile, ce qu'elle jugera de plus utile devant Dieu. Car il n'y a pas de doute que, parmi tant de questions qui seront discutées dans ce concile, celle-ci en sera une, et qu'elle sera posée comme les autres pour rétablir l'uniformité au milieu de nous, ce qui est surtout nécessaire. Voici les raisons :

Il faut dire, en première ligne, que la coutume des Chinois sur ces questions ne semble pas différer beaucoup de l'usage de presque toutes les nations du globe, surtout des peuples infidèles. La tête couverte d'une couronne d'or ornée de pierres précieuses, d'une tiare, d'une mitre, ou de toute autre coiffure, plus ou moins précieuse, en quelque lieu que ce soit, est regardé comme beaucoup plus belle, et il semble que c'est mieux d'avoir la tête couverte que découverte. Ainsi le pense notre Mère la sainte Eglise, qui prescrit une mitre précieuse à ses Pontifes et une barrette carrée aux simples prêtres, lorsqu'ils président l'assemblée des fidèles, ou qu'elle désire les traiter avec distinction, afin qu'ils puissent avec dignité et majesté montrer ou exercer le pouvoir que Dieu leur a confié. Mais quand les Pontifes et les autres ministres de l'Eglise doivent exercer un ministère humble, adorer la Divinité, réciter des prières, brûler de l'encens, offrir le Saint-Sacrifice, ou même accomplir sa loi, alors l'Eglise ordonne l'humilité extérieure, se découvrir la tête, et même se prosterner sur la terre, ainsi qu'il est de règle le vendredi et le samedi saints. — Les rois, les princes et les magistrats ne remplissent pas d'humbles fonctions devant le peuple, c'est pourquoi, afin d'exercer avec plus d'éclat devant les peuples eux-mêmes une certaine autorité qui leur paraît glorieuse ils prennent la couronne ou le diadème ; de plus les militaires ne se découvrent jamais ou rarement : c'est ainsi que cela se passe en Europe. Il ne peut pas en être autrement en Chine au milieu des païens, gens orgueilleux, avides des honneurs et des dignités, qui n'ont pas la notion d'un ministère humble, ni de la vertu d'humilité. D'où il arrive que les chrétiens. sortis de leurs rangs pour suivre la foi, ou vivant au milieu d'eux. dans certains pays, ont subi l'influence de cet orgueil ; de telle sorte que parfois, même parmi ceux qui sont promus aux ordres ecclésiastiques, il en est qui désirent éloigner d'eux toute occupation humble, ne voulant pas s'abaisser même devant Dieu, pendant le temps du Saint-Sacrifice. Puisqu'il en est ainsi, je soutiens :

1° Que les prédicateurs de l'humilité ne doivent pas introduire les coutumes de cette nation dans les rites ecclésiastiques. Ils doivent au contraire établir cette distinction nécessaire dans les cérémonies sacrées, honneur et humilité des ministres de Dieu. Si dans le principe les Chinois chrétiens eussent été exactement instruits de cet usage, certainement ils auraient fort bien compris cette différence, et l'usage et la pratique de l'Eglise universelle n'eussent pas été changés ; et il ne se trouverait aujourd'hui en Chine personne qui célébrerait le Saint-Sacrifice de la messe la tête couverte. Si le concile de Chine ne remédie pas à ce désordre en l'empêchant, la difficulté pour l'extirper deviendra plus grande dans la suite, non pas tant de la part du peuple que du côté du clergé, car plus le clergé deviendra nombreux, plus cet abus aura de profondes racines.

2° Que les rites de l'Eglise universelle ne peuvent ni ne doivent se modeler sur les coutumes civiles de la nation chinoise, car ils appartiennent à l'Eglise dispersée par toute la terre Et si les cérémonies, la plupart du temps ridicules et superstitieuses des bonzes, tout en étant sacrilèges et

changeantes, sont acceptées sans observations, pour cette unique raison qu'elles appartiennent au culte et non à la politique, qu'est-ce qui empêche que les rites de l'Eglise soient reçus? De même, il est une coutume très choquante, selon laquelle les bonzesses doivent se raser la tête et porter l'habit des bonzes, et ainsi paraître au grand détriment de toute honnêteté naturelle, et néanmoins dans le peuple cela ne fait horreur à personne, on n'entend aucune réflexion, parce que cet usage est réputé avoir rapport au culte; de même les Chinois auraient d'autant moins d'aversion contre les ministres de l'Eglise célébrant tête nue, par humilité. Si nous voulons suivre les coutumes chinoises, même dans les rites sacrés, non seulement celui-ci, mais bien d'autres doivent être changés; de plus il serait nécessaire de changer, dans le symbole des Apôtres, les paroles « est assis à la droite du Père » parce que les Chinois assignent à gauche le premier rang que les Européens et les autres nations placent à droite; chacun voit combien ce serait absurde.

3° Chez les Chinois ainsi que chez les autres nations Asiatiques et Africaines, aller tête nue est regardé comme une marque d'abaissement ou de culpabilité, et c'est à cause de cela qu'il est défendu à tout coupable, quelque riche et puissant soit-il, de paraître la tête couverte devant les mandarins. Et quoique les bons citoyens plébéiens, lettrés et mandarins, selon la coutume du pays, aient l'habitude d'aborder leurs supérieurs la tête couverte, cependant devant l'Empereur, les mandarins eux-mêmes, les gouverneurs, les grands et les princes, en signe de modestie, doivent rester à genoux et porter leur coiffure à la main, pour indiquer que toute dignité et toute puissance viennent de l'Empereur. Ceci m'a été raconté par des mandarins eux-mêmes que j'avais expressément interrogés à ce sujet. Donc, ce ne serait pas aller contre les usages chinois de se découvrir la tête devant Dieu, qui est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, de qui vient toute puissance et tout pouvoir ; d'autant plus que tous, peuple et prêtres, nous sommes pécheurs devant Lui et coupables d'avoir offensé souvent sa divine Majesté ; c'est pourquoi l'Eglise redit chaque jour : « Ayez pitié de nous, Seigneur. » Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt, selon les mœurs chinoises, avoir la tête nue comme les coupables et les criminels civils, devant les mandarins et les mandarins eux-mêmes devant l'Empereur?

4° Or actuellement, il n'y a aucune difficulté, aucun obstacle réel pour abolir l'usage du bonnet chinois. Aucun du côté des chrétiens, car s'ils sont étonnés dans le commencement, s'ils font entendre quelque blâme, comme il arrive en présence de tout changement, ensuite ils s'habitueront bientôt, surtout si on leur expose les raisons graves de faire disparaître cet abus ; et tout le monde obéira si l'Eglise l'ordonne ; aucun de la part des mandarins et des grands, parce que si ces derniers ne sont pas nos ennemis comme ils n'attaquent pas, quoique ridicules, les pratiques des bonzes et des bonzesses, de même ils ne s'occuperont pas davantage des rites des catholiques; et s'ils se montrent bienveillants envers les chrétiens, ils ne mépriseront pas leurs cérémonies ; si par hasard ils étaient nos persécuteurs, ils seraient hostiles non seulement à cette cérémonie, mais à tout ce qui a rapport à la religion catholique. Et si, dans ce cas, la Sacrée Congrégation de la Propagande l'enseigne, on ne doit pas cesser de célébrer le Saint-Sacrifice lorsqu'on le peut en secret, de même on ne doit pas se dispenser des cérémonies de l'Eglise. Aucune difficulté non plus ne surgira de la part des catéchumènes, parce que ceux-ci embrassent la doctrine chrétienne dans

laquelle il y a beaucoup de points contraires aux mœurs chinoises ; ainsi ils doivent abandonner le culte de Confucius et le culte des morts, briser les idoles, rejeter les superstitions, etc, etc., ils s'en tiendront d'autant plus facilement aux rites de l'Eglise quoique opposés à leurs coutumes. Et comme les païens se contentent des bonzes inventant continuellement et exerçant des cérémonies stupides et insensées, combien il leur sera plus facile d'acquiescer aux cérémonies très saintes et très convenables, dont chacune a sa raison suffisante et sa signification sacrée. Donc, la seule et unique difficulté vient des prêtres accoutumés à cette coiffure et qui pensent qu'elle leur est nécessaire pour les préserver du froid ; peut-être aussi faut-il ajouter qu'elle leur plaît, parce qu'elle est ordinairement magnifiquement brodée et fait pénétrer dans l'esprit des assistants l'idée de pouvoir et d'autorité. Mais ces marques de pouvoir, d'autorité, de grandeur ne s'accordent pas avec la messe, où dès le commencement le prêtre lui-même, faisant sa confession, se déclare pécheur devant le Dieu tout puissant ; et voilà pourquoi la sainte Eglise ordonne de célébrer tête nue la messe privée, afin que les actes concordent avec les paroles. Ces marques ne doivent donc pas être tolérées, puisqu'elles sont contraires à une confession si solennelle de son propre néant et de sa faiblesse ; il faut que celui qui se reconnaît coupable se présente à la manière des coupables devant l'éternel Juge, qu'il montre son humilité afin de se le rendre favorable ; exception toutefois pour la messe solennelle lorsque les ministres sacrés et le clergé s'asseoient car, alors ils se couvrent pour marquer leur dignité et leur prééminence sur le peuple chrétien.

5° En outre, le motif, pour lequel le privilège de l'usage du bonnet chinois fut obtenu, n'existe plus ; car il fut concédé, parce que les missionnaires expliquèrent que la célébration de la messe, tête nue, était un obstacle à la conversion des païens. Ce privilège a été accordé sur ce faux exposé, mais avec cette notable clause : « Jusqu'à ce que les Chinois, instruits des rites de notre sainte Mère l'Eglise, n'aient plus d'aversion pour eux. » Le Saint-Siège répondit ainsi en 1611 et 1673[1]. Actuellement au moins, il est faux que ce soit un empêchement à la conversion des païens. Il est faux aussi que les Chinois abhorrent les rites de l'Eglise.

6° Les mahométans conservent en Chine rigoureusement et opiniâtrément les usages et les rites de leur secte ; les globulés eux-mêmes et les grands mandarins ne craignent pas de venir au temple ; de plus ils observent religieusement leur coutume d'ôter leurs bottes et chaussures à la porte du temple, ce qui est beaucoup plus opposé aux mœurs chinoises que de se découvrir la tête, chose qu'il ne leur serait jamais permis de faire devant leurs préfets ou leurs supérieurs, et ils n'oseraient jamais le faire en leur présence. Et les ministres de Dieu, prédicateurs de l'humilité évangélique, ne rougissent pas de s'affranchir des cérémonies et des lois très saintes et très sages, à cause d'une vaine et futile appréhension. Qu'on ajoute encore que les orthodoxes[2], habitant Pékin, ne permettent à personne l'entrée de leur église qu'il n'ait d'abord ôté sa coiffure, comme l'a affirmé Mgr Verrolles, Vicaire apostolique de Mandchourie. Et nous représentant le Siège Apostolique, nous pourrions supporter que les schismatiques soient plus fidèles observateurs de leur discipline que les catholiques !

[1] *Collectanea Mis. ad Ext.* 2e édit. p. 292, n° 710.

[2] Adeptes de l'Eglise russe.

7° Peut-être quelques amateurs de cette coiffure prétexteront la crainte du froid en hiver, si le prêtre restait ainsi découvert pendant tout le temps de la messe ; cette raison n'est point solide ; elle est même profondément insuffisante. Je leur dirai : « Il faut prendre patience, comme le font ces bons missionnaires qui, la tête rasée et découverte, célèbrent dans les Vicariats du nord, Mandchourie et Mongolie, où par un mandement récent de leurs évêques, le célébrant et ses ministres restent découverts pendant tout le temps de la messe ; le froid sera certainement moindre dans les autres provinces de Chine qui approchent davantage de l'équateur. » Cependant, quel que soit le climat de chacune des provinces, le froid ne sera jamais aussi intense qu'en Sibérie, en Laponie ou au Spitzberg. Mais ceux qui se plaignent de l'hiver nous étonnent, pourquoi oublient-ils l'été ? — Du reste, dans certains cas particuliers, si quelques prêtres pour raison de santé, ne pouvaient réellement pas supporter le froid, il serait facile d'y porter remède en demandant au Saint-Siège la permission de se servir d'un petit bonnet en dehors du temps que le Saint Sacrement demeure sur l'autel, comme le Saint-Siège a l'habitude de l'accorder aux évêques.

8° A ceux qui pourraient objecter que c'est indécent et contre les mœurs chinoises de célébrer tête nue, la réponse est assez claire d'après ce que nous venons de dire. J'ajoute que ce serait beaucoup plus indécent en Cochinchine, où, moi-même je l'ai vu, les prêtres gardent toute leur chevelure retenue par un peigne sur le sommet de la tête, qui d'ailleurs ne se voit pas sous le turban ; cela paraîtrait extraordinaire à ceux qui ne sont pas habitués à voir les Cochinchinois sous ce double aspect, avec le turban en visites, congratulations et festins, et sans turban s'occupant à la maison et au dehors de leurs affaires domestiques. Néanmoins les missionnaires de ce royaume, depuis plusieurs années déjà, ont renoncé au privilège du bonnet chinois, afin de se conformer au rite de l'Eglise universelle. Au reste, les missionnaires et les évêques de Chine ont triomphé de nombreuses et graves difficultés, et maintenant ils ne sauraient passer pardessus une question si peu importante ! Ils ont triomphé des cérémonies superstitieuses des Chinois ; ils ont triomphé du culte de Confucius et des morts ; ils ont triomphé de l'onction que l'on doit faire sur les pieds des femmes dans l'Extrême-Onction, de l'insufflation et de la salive dans le baptême ; de l'exposition de l'image du très saint crucifix dans les églises ; de la prédication de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et d'autres encore, pour lesquelles les anciens missionnaires ont excité tant de rumeurs, de difficultés, de scandales ; et maintenant toutes ces choses sont entièrement oubliées, personne ne se plaint, il n'y a plus ni trouble ni réclamation.

9° Enfin, dans l'île de Hong-kong, tant de missionnaires Chinois et Européens, venant des provinces de l'intérieur avec la tête rasée et la chevelure arrangée en forme de tresse, célèbrent sans le bonnet chinois, ils n'inspirent aucune répulsion, et on n'entend pas dire qu'ils l'inspirent aux catholiques de toute nation, qui chaque jour vont entendre leurs messes. Il serait donc à souhaiter, et plus glorieux pour Dieu, que tous les évêques veuillent bien se conformer à la volonté du Saint-Siège et à la pratique de l'Eglise universelle ; en réfléchissant sérieusement que ce n'est pas seulement célébrer, tête nue, comme on le suppose, qui est contre les mœurs chinoises, mais la messe tout entière, et même la doctrine de l'Eglise ; ensuite,

que ce n'est pas une inconvenance de célébrer, la tête découverte, et qu'il n'y a aucun préjudice à redouter, soit du côté des chrétiens, soit de la part des païens, surtout si on leur explique que le prêtre sacrifiant à Dieu par humilité, doit, comme pécheur, paraître la tête découverte. Mais ce résultat sera obtenu aussitôt si les évêques, de retour du concile, commencent eux-mêmes à célébrer, tête découverte. Car s'ils veulent prendre l'avis du clergé et du peuple, qu'ils n'espèrent jamais parvenir à extirper cet abus.

10° Il y a encore une autre raison : le bonnet chinois, dont-il est question, a la même forme que la coiffure du plus puissant mandarin de la précédente dynastie des Min ; c'est pourquoi, si les missionnaires et surtout les prêtres chinois étaient pris, et qu'on trouvât parmi leurs objets ce fameux bonnet, les mandarins pourraient les calomnier et prendre les ministres de l'Evangile pour ces hommes méchants qui trament le renversement de la dynastie des Tsin, et il ne leur serait pas facile de se justifier, principalement parce qu'en Chine il n'est pas permis de se vêtir à sa fantaisie, mais seulement selon la mode prescrite par la dynastie régnante.

De plus, les évêques feraient bien de prescrire la soutane noire ecclésiastique pour l'exercice du ministère et des fonctions saintes, comme on a déjà commencé dans quelque Vicariat français, afin que le prêtre entre dans l'église ou dans la chapelle vêtu de la soutane, la tête couverte de la barrette romaine carrée, et ainsi cherche la messe, se lave les mains, prépare le calice, puis revêtu des ornements sacrés, couvert de la barrette, s'avance vers l'autel, et selon les rubriques la dépose avant la messe, et aussitôt après la messe la reprenne, se lave les mains et sorte de la chapelle; de cette façon on comprendra mieux la cause pour laquelle il la quitte pendant la messe. De plus, qu'il entende les confessions la tête couverte, annonce la parole de Dieu, assiste à l'office et au chant des psaumes, selon la coutume de l'Eglise universelle, excepté au *Gloria Patri*, etc.

Fait à Macao, 12 septembre 1849.

De votre Grandeur Illustrissime et Révérendissime,
votre très humble confrère,

FRANÇOIS-JOSEPH, *évêque d'Arada*
et Vicaire apostolique du Hou-kouang.

Le 22 juillet 1850, Albrand écrivit à Feliciani, que selon le désir de Rizzolati, l'usage du bonnet chinois était aboli au Kouy-tcheou. Il avait d'ailleurs été du petit nombre de ceux qui y avaient consenti, ainsi que le lui écrivait le procureur de la Propagande[1] :

Malgré les soins et la sollicitude mis en œuvre par l'Ill. Rizzolati, pour abolir l'usage du bonnet chinois à la messe, bien peu de Vicaires apostoliques ont cédé à ses exhortations. Bien plus, dans son Vicariat, les missionnaires sont revenus à l'ancien usage. Comment cela s'est-il fait ? Je ne puis présentement l'expliquer clairement à Votre Excellence, et je la prie de garder le secret sur ce que je lui dis à ce sujet. Cependant je suis persuadé, que plus nombreux seront les Vicaires apostoliques qui interdiront l'usage du bonnet chinois, comme l'a fait avec raison Votre Excellence, plus il sera facile d'introduire peu à peu en Chine les rites romains, comme ont

[1] A. M.-E., vol. 549i, p. 213. Hong-kong le 28 août 1850.

pu le faire pareillement, dit-on, Mgr Verrolles et Mgr Mouly, sans aucune opposition de la part des chrétiens.

Si j'étais près de Votre Excellence, je pourrais dire bien des choses qu'il ne m'est pas permis d'écrire.

En attendant, je souhaite à Votre Excellence toutes sortes de prospérités, et, me recommandant à ses saintes prières, je reste, avec le plus grand dévouement.

de Votre Excellence Révérendissime
le tout dévoué serviteur

Fr. Antoine Feliciani.

La décision de la majorité des Vicaires apostoliques de Chine ne modifia pas l'opinion dAlbrand, et lui et ses prêtres abandonnèrent l'emploi du bonnet chinois, qui sera repris quelques années plus tard pour se conformer à l'usage des autres Missions.

CHAPITRE VII

QUESTIONS DIVERSES ET TRAVAUX APOSTOLIQUES

1850-1852.

I

Demande d'un coadjuteur. — Abstinence et jeûne. — Administration du sacrement de confirmation. — Prières. — Opinions erronées. — Réponse de la Propagande. — Prêt à intérêt.

Après avoir exposé ces pages instructives et peu connues de l'Histoire du catholicisme dans le Céleste Empire, nous allons rentrer dans la monographie du Kouy-tcheou.

La pensée du synode et des matières qui devaient y être traitées, avait-elle attiré l'attention d'Albrand sur des points d'intêret général? ou bien lui qui venait d'une mission étrangère à la Chine, avait-il été, par ses réflexions personnelles, frappé de quelques-unes des coutumes spéciales aux chrétientés de l'Empire? Toujours est-il qu'il exprima à Rome plusieurs désirs contraires à diverses pratiques des Missions de Chine.

Avant de les signaler, notons la demande qu'il fit, en 1850, d'avoir un coadjuteur, demande qui était, peut-être, la conséquence de la lettre de Feliciani, engageant les évêques à choisir leur coadjuteur avant de se rendre au synode ; il la basa sur les périls des persécutions et sur une facilité plus grande pour l'administration des chrétiens. Pie IX exauça ses vœux par un bref du 8 avril 1851, dont voici la traduction[1] :

PIE IX PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Vous avez pris soin de nous exposer que vous avez besoin du secours d'un évêque coadjuteur, tant à cause des circonstances difficiles dans les-

[1] A. M.-E., vol. 549i, p. 89. Voir le texte à l'*Appendice* XVIII.

quelles se trouvent les Missions chinoises, qu'à raison des fréquents périls des persécutions, et aussi pour remplir plus facilement les fonctions pastorales et mieux promouvoir la foi catholique. Pour ces raisons, dans une humble supplique, vous nous avez demandé le pouvoir et le droit de choisir validement parmi les ouvriers de cette Mission, celui que, dans le Seigneur, vous jugerez le plus digne, pour votre coadjuteur, avec le droit de future succession, et le caractère épiscopal sous un titre *in partibus infidelium*. Nous donc, voulant accéder à vos vœux, de l'avis de nos Vénérables Frères, les Cardinaux de la sainte Eglise romaine préposés à la Propagande, en vertu de notre Autorité apostolique, nous vous accordons la faculté d'élire et d'établir comme coadjuteur, avec droit de future succession, celui de vos ouvriers que vous jugerez, dans le Seigneur, le plus digne de cette charge. De plus, à ce coadjuteur ainsi choisi par vous, par notre Autorité apostolique, en vertu de ces présentes Lettres, vous confierez l'administration de l'Eglise épiscopale d'Apollonie, *in partibus infidelium*, dans l'archevêché de Thessalonique, et vous lui donnerez l'autorisation de ne point résider dans ladite Eglise tant qu'elle sera détenue par les infidèles. En outre, toujours en vertu de notre Autorité apostolique, vous lui concéderez le pouvoir et le droit de recevoir librement et licitement la consécration de tout évêque catholique, en grâce et communion avec le Saint-Siège, avec la présence et l'assistance de deux autres évêques, ou si on n'en peut trouver facilement, de deux prêtres séculiers ou réguliers, de n'importe quel Ordre, Congrégation et Institut, pareillement en grâce et communion avec le Saint-Siège. Nous voulons cependant que d'abord il fasse profession de la foi catholique, conformément aux articles proposés par ce Saint-Siège en notre nom et au nom de l'Eglise romaine, et prête serment de fidélité entre les mains du dit évêque. Sinon, que cet évêque soit suspens de l'exercice de son office pontifical, par le fait même, et que de plus, lui et le coadjuteur choisi par vous soient suspens de l'administration et du gouvernement de leurs Eglises. Ce, nonobstant les Constitutions et règlement généraux ou spéciaux apostoliques, ou établis par les conciles généraux, provinciaux et synodaux, et toutes les dispositions contraires, quelles qu'elles soient. Donné à Rome près Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 8 avril 1851, la cinquième année de notre Pontificat.

Nous verrons plus tard l'usage que le Vicaire apostolique fera de ce bref. Passons maintenant aux demandes qui concernent l'abstinence et la liturgie.

S'inspirant d'un indult obtenu le 4 janvier 1840, par le Vicaire apostolique de Siam[1], Albrand demanda en 1850[2] : 1° que les chrétiens de son Vicariat fussent exempts d'observer les fêtes de précepte, excepté les dimanches et cinq fêtes solennelles ; 2° qu'ils ne fussent pas tenus à plus de jours d'abstinence que les catholiques de France ; 3° que les Européens habitant le Kouy-tcheou, c'est-à-dire à cette époque les missionnaires seuls, n'eussent pas plus de jeûnes que les Chinois.

[1] *Collectanea*, 1re édit., p. 685, n° 1250.
[2] Voir le texte à l'*Appendice* XIX.

Il basait sa première demande sur l'impossibilité de faire observer les fêtes par les chrétiens, trop pauvres pour rester si souvent sans travailler ; la seconde et la troisième sur les inconvénients qu'il y avait, principalement en voyage, à être obligé de faire préparer des mets différents pour les missionnaires et ceux qui les accompagnaient.

La réponse, datée du 9 mars 1851, est affirmative sur les trois points[1], « dans le même sens que celui de l'indult accordé à Siam ».

En vertu de ses demandes, Albrand annonça donc qu'au Kouytcheou :

1° En dehors des dimanches et des cinq fêtes : Nativité et Ascension de Notre-Seigneur, Assomption de la Sainte Vierge, Toussaint, saints Pierre et Paul, il n'y avait plus de fêtes chômées ; 2° et 3° les jours d'abstinence et de jeûne étaient les mêmes pour les Chinois et les Européens.

Mais dans cette dernière partie, il importe de le remarquer, la troisième demande de l'évêque avait péché par un exposé inexact ; en effet, la dispense du jeûne n'avait pas été accordée à Siam, dans les termes que la supplique suppose. Albrand avait fait cet exposé de mémoire sans avoir les pièces sous les yeux. La concession accordée à Siam porte : que les Européens seront tenus aux mêmes jeûnes qu'en France, tandis qu'Albrand avait demandé et cru obtenir que les Européens n'avaient pas plus de jeûnes que les Chinois.

Dans cette même audience du 9 mars 1851, le Souverain Pontife accorda à perpétuité, sur la demande d'Albrand[2], l'autorisation de célébrer, dans son Vicariat, les offices et messes de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, assignés à chaque vendredi, depuis le dimanche de la Sexagésime jusqu'au quatrième dimanche du Carême, à la condition toutefois d'observer, pour l'office du Précieux Sang, le décret porté par le Pape en date du 10 août 1849, dans lequel il est ordonné « non seulement pour Rome, mais encore pour l'univers, que tous les clercs, tant séculiers que réguliers, qui sont tenus à la récitation des Heures canoniales, puissent désormais célébrer chaque année, le premier dimanche de juillet, sous le rite double de seconde classe, la messe et l'office du Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, déjà approuvés par la Sacrée Congrégation des Rites, et concédés à plusieurs diocèses ; que si, dans quelque diocèse, ou dans un Ordre régulier, ou dans une Eglise quelconque, un office, d'un rite égal ou supérieur, tombe en ce dimanche, Sa Sainteté a décidé que la messe et l'office du Précieux Sang seraient célébrés

[1] *Collectanea*, 1re édit., p. 687, n° 1259, 2e édit. p. 749, n° 2036.
[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 103, voir le texte à l'*Appendice* XX.

comme en lieu propre, au jour le plus rapproché, non empêché par une fête de première ou de deuxième classe, en transférant selon les rubriques l'office qui ne peut être récité. De plus Elle a déclaré que l'office à réciter le premier dimanche de juillet ne devait jamais être omis, et que les indults particuliers déjà concédés pour la récitation de cet office, ou en carême, ou à une autre époque de l'année, devaient demeurer fermes et rester en vigueur. »

Une autre demande adressée à Rome eut trait à la confirmation. Pouvait-on, sans nécessité, confirmer tous les enfants aussitôt après leur baptême ? Le Vicaire apostolique pouvait-il déléguer d'une manière générale tous ses prêtres, pour administrer le sacrement de confirmation ? Le 21 mars 1851, la Propagande répondit négativement aux deux questions [1] :

La confirmation pouvait être donnée en même temps que le baptême seulement aux enfants en danger de mort. Le Vicaire apostolique pouvait déléguer seulement un ou deux de ses prêtres pour administrer le sacrement de confirmation.

Après avoir reçu ces décrets, Albrand avertit la Propagande de son obéissance ; mais il lui fit part du mécontentement que de telles innovations, qui cependant n'étaient autres que l'application des règles de l'Eglise, causaient à quelques Vicaires apostoliques de Chine ; en même temps il lui exposa d'autres coutumes particulières aux chrétientés chinoises, sur l'abstinence, le carême, les prières, et des opinions singulières émises dans le catéchisme [2] :

1° Le précepte de l'abstinence n'est-il pas distinct du précepte du jeûne ? Ne convient-il pas que chaque précepte soit énoncé dans les livres chrétiens sous un titre spécial ? jusqu'ici, dans tout l'Empire, les chrétiens trouvent ces deux préceptes énoncés sous un même titre.

2° Partout on dit et on lit que le carême comprend 48 jours, alors que réellement il n'en comprend que 46. Aucun chrétien ne peut m'expliquer la cause de cette erreur matérielle.

3° A l'article des fêtes d'obligation, en dehors des dimanches, on n'indique pas le nom de ces fêtes, de telle sorte que les chrétiens, en travaillant ces jours-là, ne croient violer aucun précepte.

4° Comme dans ces contrées les Vicaires apostoliques sont obligés d'imposer aux chrétiens, qui ne peuvent entendre la messe les jours de précepte, des prières destinées à remplacer l'office, quelques-uns ont ordonné des prières si longues à tous les chrétiens, même à ceux qui avaient entendu la messe, que pendant que ceux-ci récitent ou chantent rapidement ces

[1] *Collectanea*, 1re édit., p. 168, n° 306 ; p. 170, n° 310. — *A. M.-E.*, vol. 549i, p. 93, p. 105. Voir le texte de la demande et de la réponse à l'*Appendice* XXI.

[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 234.

prières, il m'est possible de réciter distinctement au moins cinq fois l'office du bréviaire romain. De là, les inconvénients suivants :

A. Les chrétiens récitent les prières sans aucune attention, aucun n'a le temps de réfléchir ; B. ils n'ont plus le temps de faire des œuvres de charité et d'apprendre la doctrine ; C. la crainte d'avoir tant de prières à réciter empêche les païens d'embrasser la vraie foi ; D. j'ajouterai que plusieurs, spécialement les vierges qui sont encore astreintes à d'autres prières, sont épuisés par les fatigues d'une si longue récitation ; E. dans les livres écrits pour réfuter la doctrine des païens, je vois des choses qui ne s'accordent plus avec les idées actuelles : Par exemple : 1° qu'au milieu de la terre se trouve un vaste abîme rempli de feu, et que cet abîme est l'enfer ; 2° que Dieu a donné à chaque astre un ange chargé de le conduire, comme le capitaine conduit son vaisseau ; 3° dans le ciel il y a neuf étages ainsi que les étages d'une maison, etc. Ces histoires sont regardées par les chrétiens comme articles de foi. Ce qui est détestable, c'est que j'ai rencontré aussi des propositions contraires aux mœurs, pour ne pas dire à la foi. Ainsi : 1° d'après la définition de l'attrition sans le commencement de la charité, on dit généralement qu'elle est insuffisante pour recouvrer la grâce dans les sacrements de baptême et de pénitence, de sorte que tous les chrétiens disent l'attrition mauvaise ; 2° on doit s'abstenir de l'usage du mariage les jours de jeûne et d'abstinence, de sorte qu'en confession tous les chrétiens s'en accusent comme d'un péché ; 3° sans distinction de titres le bénéfice provenant d'un prêt ou d'autres contrats est appelé usure et regardé comme tel, si bien que beaucoup s'accusent de ces contrats comme de péchés, etc., etc., etc. Des propositions de ce genre se trouvent çà et là dans les livres de ces Missions, par suite au Kouy-tcheou qui est l'une d'entre elles. J'attendais, pour faire disparaître ces abus, de les soumettre au synode. Mais comme ce synode, à cause des vaines craintes de quelques-uns, est indéfiniment remis, j'ai recours humblement à Votre Eminence afin qu'elle veuille bien m'indiquer ce qu'elle pense de ces propositions et me dire ce que je dois faire dans la circonstance.

Le 28 avril 1853, le préfet de la Propagande lui répondit en le louant de son obéissance, et en lui recommandant la prudence et l'entente avec ses collègues voisins[1] :

Nous avons reçu récemment la lettre envoyée par Votre Grandeur, vers la fin de l'année dernière, dans laquelle vous nous annoncez que vous avez pris soin, selon les instructions de la Sacrée Congrégation, de détruire les coutumes blâmables et les abus, comme l'administration simultanée sans nécessité de la sainte confirmation aux enfants, la délégation générale de cette faculté extraordinaire à tous les prêtres, et beaucoup d'autres du même genre, que vous signalez comme s'étant implantées, et que vous croyez nécessaire de corriger et de transformer. Or, en tout ce que vous nous dites avoir fait pour obéir aux instructions et aux décisions de la Sacrée Congrégation comme il convenait, nous n'avons vu que le zèle louable de Votre Grandeur et sa sollicitude. Sur les autres points que vous signalez spécialement, nous jugeons aussi très opportun, que, toute

[1] A. M.-E., vol. 549[i], p. 121.

cause de préjudice et toute occasion d'erreur étant écartées, les esprits des fidèles soient formés et instruits régulièrement selon les préceptes, la doctrine et la discipline de l'Eglise. Et, en effet, ce que nous signale Votre Grandeur paraît assurément avoir besoin d'être réformé. Ce que vous jugerez pouvoir et devoir faire peu à peu, et avec une conduite prudente, il convient de l'accomplir, après en avoir conféré avec les prélats vos collègues, autant qu'il pourra se faire, et en réunissant vos efforts ; telle est la conduite que nous croyons devoir vous conseiller. Vous comprendrez que c'est le meilleur moyen de traiter plus facilement, plus sûrement et plus complètement, des questions de si grande importance, d'établir l'uniformité dans ces Missions, et aussi d'entretenir la concorde et la charité parmi les évêques, si estimés, de la Société des Missions-Etrangères.

Le 2 octobre 1851, Albrand consulta Rome sur le contrat de prêt à intérêt désigné par les Chinois sous le nom de *tang*, et voici en quels termes il exposa la question[1] :

Il y a en Chine un contrat très commun qui est désigné par les Chinois sous le nom de *tang* (hypothéquer, donner ou recevoir en gage), et par les missionnaires prêt sur gage ; il se divise en prêt de biens meubles et d'immeubles. Ces deux contrats sont très différents l'un de l'autre. Le prêt des biens meubles est vraiment un contrat, avec, ordinairement, un bénéfice de 30 °/₀. Dans l'acte de prêt, on stipule le prix du gage et l'intérêt à percevoir, et on fixe l'époque après laquelle, si l'argent prêté n'est pas remboursé avec l'intérêt, le gage passe entre les mains du prêteur, et ne peut plus être récupéré par son propriétaire. Ce genre d'hypothèque ou prêt sur gage en Chine, même parfois sous un titre légitime, semble entaché d'usure ; tout le monde l'avoue.

Quant au contrat, que l'on nomme aussi *tang*, ou prêt sur gage des biens immeubles, champs ou maisons, il ne peut porter le nom ni de prêt sur gage, ni d'emprunt ; dans le code des lois, il est appelé *tien*, *location*, et est regardé comme une vente temporaire, et il me semble qu'il est une vente à réméré, dans laquelle le propriétaire conserve son droit de possession. D'après le code des lois et selon les personnes dignes de foi, habituées à ces genres de contrats et que j'ai pu consulter, voici les conditions de ce contrat : On convient du prix d'un champ ou d'une maison et on le fixe un peu inférieur, il est vrai, au prix d'une vente définitive ; l'argent est remis, et en échange de l'argent, le prêteur reçoit le champ ou la maison que désormais il entretiendra, cultivera, dont il percevra les fruits jusqu'au temps marqué dans l'acte ; d'après la loi, ce temps ne peut dépasser dix ans ; l'acheteur ou prêteur même après ce temps fixé d'avance, ne pourra jamais exiger du vendeur, même devant le juge, qu'après la restitution du champ ou de la maison, son argent lui soit rendu ; c'est à peine si, pour le recouvrer, il peut faire valoir son droit sur un autre objet. Et au contraire, si, après l'époque fixée, l'emprunteur ayant rendu l'argent au prêteur, ce dernier refuse de rendre l'immeuble, il est soumis aux peines établies par la loi. Dans l'intervalle du temps déterminé, si l'objet est détruit, perdu, s'il se détériore, c'est le possesseur qui est obligé de le remettre en bon état. Quant aux impôts et autres charges publiques, l'acte de vente

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 209.

spécifie qui doit les supporter. Dans la province du Kouy-tcheou ces charges sont ordinairement payées par le possesseur.

Ce contrat fut en usage comme licite parmi les chrétiens de ces provinces jusqu'à l'année 1779, époque à laquelle l'évêque d'Agathopolis, Vicaire apostolique du Su-tchuen, le défendit aux chrétiens en tant qu'usuraire ; mais les chrétiens, persuadés de leur bon droit, ne se rendirent pas à cet arrêt, et c'est alors que, par un exposé erroné du sujet, il obtint de la Sacrée Congrégation du saint Office, confirmation de sa défense et de son jugement au sujet de ce contrat [1]. L'évêque fut induit en erreur par le mot *tang*, qu'il avait interprété seulement dans le sens de la première partie de mon exposé ci-dessus, et surtout à l'instigation de quelque ignorant, lui persuadant que le prêteur (l'acheteur) pouvait, après le temps fixé, exiger du vendeur, au moins en présence du juge, la remise de son argent.

Ceci établi, comme jusqu'à ce jour il y a encore de nombreux chrétiens qui, sur ce point, n'obéissent pas aux ordres des confesseurs, et à cause de cela sont privés des sacrements, et d'autres en grand nombre qui se rendent aux avis des confesseurs et ne jouissent pas de leur droit, mais alors font d'autres contrats usuraires, il ne manque pas de confesseurs auxquels il répugne en conscience, ou au moins qui hésitent à imposer une restitution, en raison d'un tel contrat. Je supplie ardemment Votre Eminence qu'elle daigne exposer ma demande à la Sacrée Congrégation, pour savoir : 1° Si ce contrat, avec les conditions relatées dans la seconde partie de mon exposé, est une vente a réméré ou un vrai emprunt avec intérêt? 2° Aux conditions relatées, si on ajoute : l'immeuble n'est pas acquis à un prix inférieur permis par la coutume pour un semblable contrat, selon la différence du pays, et les avantages ou les profits à percevoir ne dépassent pas l'intérêt d'un emprunt ordinaire, ce contrat est-il permis aux chrétiens qui n'ont pas de titre pour toucher l'intérêt du prêt ?

Aucune réponse, du moins que nous connaissions, ne fut faite à cette lettre ; mais nous reverrons dans quelques années la même question posée par Perny et résolue par une lettre de la Propagande datée du 5 mars 1860.

II

Ouvrages de doctrine et de propagande — Le *Chen Kiao Li Tchen* (Religion prouvée par la raison), quel est l'auteur de ce livre ? — Observations sur quelques expressions employées dans ce livre. — Recours à Rome, corrections.

Tout en portant son attention sur les questions d'intérêt général, et en faisant la critique de certaines coutumes, Albrand, auquel aucun travail ne reste étranger, écrit des ouvrages de doctrine et de controverse, utiles à l'instruction des chrétiens et des païens. « J'ai des livres à composer et à faire imprimer, écrit-il à son frère le

[1] *Collectanea*, 2e édit. p. 909, n° 1940.

9 mai 1851[1]. Déjà un ouvrage de controverse est en circulation, un autre est à moitié gravé. Puis ce sera le tour de deux catéchismes, un grand et un petit. La composition en est achevée. »

Quels étaient les ouvrages dont parle ici Albrand sans en donner le titre? D'après Bodinier[2], le premier de ces volumes serait le *Fong Kiao Yuen Yeou*, qui a été réimprimé par les Jésuites de Shang-hai sous le titre de *Y Mou Leao Jan* (motifs de conversion au catholicisme) et marqué dans leur catalogue avec la mention « auteur inconnu ». Le second ouvrage est le *Chen Kiao Li Tchen*. Voici ce que dit à ce sujet Bodinier dans une lettre à Chouzy, préfet apostolique du Kouang-si, qui avait eu la pensée de faire une nouvelle édition de ce dernier volume[3] :

Mgr Albrand avait apporté ce livre avec lui quand il arriva au Kouy-tcheou en 1847. Il était alors en manuscrit et n'avait jamais été imprimé. Mgr Albrand l'avait-il composé seul ? Il dit lui-même, dans sa préface, qu'il a glané par ci, par là, dans tous les livres publiés avant lui, et sans doute, il s'était fait aider par son catéchiste, Chinois de Siam ou de Singapour, un fort habile homme dont il aimait à rappeler le souvenir[4].

La 1re édition de ce livre parut au Kouy-tcheou, en 1852, et dans la préface signée Kien-mou (évêque) Jen[5] (Albrand) Se-te-fan (Stephane), Mgr Etienne Albrand (Jen), s'en déclare positivement l'auteur. Ceci est clair et irréfragable.

Je mets au défi n'importe qui de trouver une édition de ce livre antérieure à celle du Kouy-tcheou de 1852.

Une seconde édition parut bientôt, imprimée par la procure de Hong-kong. C'est cette édition-là, surtout, qui s'est répandue partout et a fait connaître le livre. Elle porte dûment et régulièrement, en tête du livre, la préface de Mgr Albrand, signée Jen Se-te-fan (Stephane).

Malheureusement, pour le commun des lecteurs étrangers au Kouy-tcheou, cela n'indiquait pas nécessairement, ni clairement que Jen Se-te-fan voulait dire : Mgr Etienne Albrand, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou.

De là vient sans doute que dans leur catalogue, au n° de ce livre qu'ils

[1] *Vie de Mgr Albrand*, p. 325.

[2] A. M.-E., vol. 549h, p. 1245. M. Bodinier à Mgr Guichard, Hong-kong, 19 mars 1895.

[3] A. M.-E., vol. 549h, p. 1200. Hong-kong, 22 décembre 1894.

[4] Cette sorte de collaboration entre l'évêque et son catéchiste est corroborée par l'opinion d'un des meilleurs sinologues de la Société des Missions-Etrangères, auteur de plusieurs ouvrages fort admirés, M. Artif, d'abord missionnaire au Su-tchuen, et aujourd'hui procureur à Saïgon, qui nous donne sur le *Chen Kiao Li Tchen* l'appréciation suivante : « D'après la tradition, l'auteur ou plutôt l'inspirateur serait Mgr Albrand. Je dis l'inspirateur, car le *Chen Kiao Li Tchen* a été écrit par un Chinois, le style est de facture chinoise, la méthode d'argumentation procède de l'esprit chinois ; enfin, le livre avait primitivement un gros défaut très chinois : il manquait de délicatesse et blessait les païens. En cela, l'auteur n'avait pas péché par ignorance, ainsi qu'il eût pu advenir à un Européen, il avait fait la chose à bon escient, employant à dessin des termes agressifs. » Saïgon, 25 janvier 1905.

[5] Mgr Albrand, qui porta d'abord le nom chinois de Pe, le changea en celui de Jen après la persécution de 1849.

ont réimprimé, les Jésuites ont marqué « auteur inconnu[1] ». Il est fort possible que dans notre procure de Shang-hai, on n'ait pas su leur donner ce renseignement, si tant est qu'ils l'aient demandé. — Ici, à mon arrivée je n'ai trouvé personne, pas plus qu'à la procure, qui sût que Jen Se-te-fan était Mgr Albrand.

A l'appui de l'argumentation de Bodinier, voici quelques lignes écrites de Bangkok, le 29 novembre 1853, par Dupond, missionnaire de Siam, à Libois[2] :

L'année dernière, feu Mgr Albrand m'envoya quelques exemplaires d'un livre qu'il venait de faire imprimer. Les Chinois l'ont eu vite dévoré, et on m'en demande tous les jours ; les païens l'aiment et les chrétiens en retirent de grands avantages pour prêcher les païens. Cet ouvrage traite des superstitions et discute les raisons qu'un païen a de se convertir ; son style est facile, court et clair ; il remplace bien le *Tsen foui men lop* que l'on ne goûte guère, il peut aussi remplacer fort avantageusement le gros ouvrage que je vous avais envoyé jadis et que vous n'avez pas pu imprimer faute de correcteur.

Je ne doute pas que ce livre se débite avantageusement partout où il sera connu ; il est peu volumineux et vite lu ; donc, je pense que vous feriez une bonne œuvre en le faisant imprimer à Hong-kong. Je crois qu'il ne renferme pas plus de vingt et quelques mille caractères ; la dépense serait peu de chose et les fruits de salut très grands : voyez donc....

Présumant que vous avez le livre, je ne vous en envoie que le titre que vous trouverez ci-joint : « *Ching Kiao Li Tchen* ».

Tout le monde cependant n'est pas de l'avis de Bodinier et ne re-

[1] Au sujet de l'édition faite par les Jésuites de Shang-hai, Bodinier, en écrivant de nouveau à Chouzy, ajoute les observations suivantes, dont les missionnaires reconnaîtront ou non l'exactitude : « L'édition des Jésuites, avec ses nombreux changements, est-elle réellement meilleure que la précédente ? C'est là une question que Votre Grandeur sera mieux à même de trancher que tout autre. On a reproché à l'édition originale de Mgr Albrand d'avoir certains passages très vifs et très agressifs, surtout au chapitre de Koan-yn, ce qui donnerait un peu sur les nerfs des païens qui lisent ce livre pour la première fois. Naturellement l'édition jésuite a transformé ce passage et bien d'autres.

« Je ne puis m'empêcher de croire que ces corrections sont loin d'être toujours heureuses. Ce qui distingue le livre de Mgr Albrand, c'est précisément ce style vif, énergique, enlevant, incisif quelquefois, et ne reculant pas devant l'expression de la vérité crue ; comme dans le passage de Koan-yn, qu il accuse carrément de mauvaise vie. L'édition des Jésuites a tellement adouci cet article que les bons païens qui le liront devront se sentir portés à une plus grande dévotion pour cette vieille Vénus chinoise.

« D'ailleurs, elle n'a vraiment plus ce style enlevant de l'original : c'est devenu flasque, sans couleur ; ce n'est plus le livre de Mgr Albrand ; si cela n'offense personne peut-être, cela n'éveillera pas non plus l'attention des lecteurs païens. Je trouve que l'édition originale est plus apte que l'autre au but de propagande qu'on se propose. (*A. M.-E.*, vol. 549h, p. 1248. M. Bodinier à Mgr Chouzy, 17 mars 1895).

[2] A. M.-E., vol, 893, p. 1987.

connaît pas Albrand pour l'auteur du *Chen Kiao Li Tchen*. Voici, en effet, la version de Perny ; elle enlève à Albrand une partie de la paternité du livre[1] :

Cet ouvrage n'est point l'œuvre du prélat, dont il porte le nom. Un Jésuite, dont j'ignore le nom, en est l'auteur. Feu Mgr de Sura avait reçu ce manuscrit à Macao. Il supprima quelques chapitres, changea quelques caractères, composa une préface et mit au jour cet ouvrage en lui donnant un autre nom. Son titre primitif est *Ta ke po ouen*[2].

A cette lettre, qui lui était adressée, Verrolles, le Vicaire apostolique de Mandchourie, répondit[3] :

Je vous remercie des détails que vous me donnez sur le *Cheng Kiao Li Tcheng*. Les PP. Jésuites se plaignaient du plagiat à Chang-hai. Il paraît pourtant que le nom qu'il porte aujourd'hui n'est pas nouveau, puisque Mgr de Caradre le censurait sous son nom actuel, il y a plus de 60 ans. Je ne comprends pas comment M. Libois, au lieu de prendre l'édition faite par Mgr Albrand, se soit avisé de réimprimer l'ancienne et l'ait ainsi répandue dans nombre de Missions ; sans doute il ne la connaissait pas.

En 1858, des critiques sur quelques termes employés dans cet ouvrage furent portées à la Propagande[3] ; elles le furent également en 1862 ; le Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, Faurie, s'empressa, le 15 février 1863, d'écrire au cardinal Barnabo les lignes suivantes qui nous font connaître les corrections que l'on comptait y apporter à quelques parties du volume[4] :

J'ai parcouru cet ouvrage et j'ai rencontré un passage (page 7) où il est dit que le Dieu qu'adoraient les anciens Chinois sous le nom de Chang-Ti (Roi suprême) était le même que le Dieu des chrétiens Tien-Tchou (Seigneur du ciel), ce qu'on ne peut affirmer complètement.

[1] A. M.-E., vol. 546 p. 470. Lettre à Mgr Verrolles, 15 janvier 1852.

[2] Voir *Catalogue de la librairie de Nazareth*. Hong-kong, 1906, n° 368.

[3] A. M.-E., non classée. Notre-Dame des Neiges, 15 juillet 1858.

[4] « Plusieurs évêques de Chine ont mis à l'index un ouvrage chinois. De plus, ils l'ont dénoncé à Rome. Au nombre de ces prélats, se trouve Mgr Verrolles, dont j'ai vu une lettre adressée à M. Libois sur le dit ouvrage. Cette question regarde le Kouy-tcheou. Il s'agit d'un ouvrage édité par feu Mgr de Sura. Sachant que certains passages étaient mal vus, j'ai fait des corrections après la mort de Sa Grandeur, de sorte que l'ouvrage ne craindrait pas un examen à Rome. Mais M. Libois l'ayant imprimé chez lui, à notre insu, d'après la première édition, cet ouvrage s'est répandu dans l'est de la Chine ces deux dernières années et a provoqué les réclamations en question.

« Au nom de la mission du Kouy-tcheou que je représente, et pour l'honneur de Mgr de Sura, je vous prie d'en causer avec le cardinal Barnabo ». (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 750. Lettre à M. F. Albrand, mars 1858).

[4] A. M.-E., vol. 549i, p. 30[illegible].

Au reste je n'ai pas rencontré autre chose qui ait besoin d'être corrigé. Cependant j'examinerai de nouveau attentivement et j'enverrai les corrections à la Sacrée Congrégation. Ce livre, écrit dans un style clair et à la portée de tous, est beaucoup plus avidement lu que les autres livres par les païens lettrés ou illettrés, et conduit beaucoup d'entre eux à la foi.

L'année suivante, le 21 juin 1864, le même prélat écrivit de nouveau au cardinal Barnabo pour lui annoncer que les corrections désirées avaient été faites[1] :

Le livre relatif aux païens qui a pour titre *Chen Kiao Li Tchen* ou « La vraie Religion prouvée par la raison », qui avait été dénoncé à la Sacrée Congrégation comme renfermant des erreurs, je l'ai corrigé et je l'ai fait réimprimer en entier. Les passages dans lesquels il était dit simplement et sans explications que (Tien ou Chang Ti) le Ciel ou le Dominateur suprême qu'adoraient les anciens Chinois était le vrai Dieu des chrétiens je les ai retranchés. Cependant j'ai conservé les citations des anciens livres où il s'agit du Ciel et du Dominateur suprême, mais j'ai ajouté les explications des commentateurs les plus estimés, qui prouvent que les anciens lettrés avaient une certaine notion de quelque être suprême et spirituel, qu'ils désignaient par ces noms, et qui peut-être était le vrai Dieu qu'adorent les chrétiens.

Le lettrés sont particulièrement impressionnés par cet argument *ad hominem*. Au reste, j'ai placé en tête une courte préface qui indique le but de la nouvelle édition. Je transmets deux exemplaires à Votre Excellence, afin que ce livre d'une utilité incontestable soit soumis à un nouvel examen de la Sacrée Congrégation[2].

[1] A. M.-E., vol. 549[i], p. 305.

[2] Dans une nouvelle lettre à la Propagande donnant le compte-rendu de 1865, Mgr Faurie répétait ces explications. (*A. M.-E.*, vol. 549[i], p. 372).

Un peu avant cette époque, Feliciani avait, le 28 août 1851, adressé, par ordre de la Propagande, à tous les Vicaires apostoliques de Chine une lettre sur certaines expressions employées dans des livres chrétiens nouvellement publiés : Voici la traduction de cette lettre.

« Comme il s'est introduit une certaine liberté, surtout en Chine, de réimprimer les livres de religion, et de changer les anciens déjà approuvés, certains, sans intention, (comme il est permis de le croire) sont tombés dans quelques erreurs, qui sont contraires à la Bulle *Ex quo*, ou renferment des paroles équivoques ou des expressions assez ridicules et impropres. De telles innovations, il ne pouvait sortir aucun autre bien que de nombreuses contestations, querelles et dissensions, à tel point que la plupart des fidèles supportant ces changements avec peine, refusent d'obéir aux ordres de leurs supérieurs ecclésiastiques, et ils ont envoyé par eux-mêmes ou par d'autres ces livres à la Sacrée Congrégation, pour qu'elle donne son opinon sur ces livres. C'est pourquoi, la même Sacrée Congrégation, par une lettre récente, m'a chargé, en son nom, d'avertir tous les évêques Vicaires apostoliques, de veiller avec un soin jaloux et d'examiner exactement les livres de religion qui doivent être réimprimés. Qu'ils se gardent bien d'innovations, surtout dans les livres à l'usage commun des fidèles ; et s'il s'agit de nouveaux

L'édition dont Faurie parle dans cette dernière lettre contient la préface faite par Albrand et une seconde de Faurie signée : Kien-

livres de Religion, qu'ils se remettent en mémoire les Décrets, interdisant à quiconque constitué en dignité ecclésiastique, de les imprimer avant l'examen préalable de la même Sacrée Congrégation. Ceci dit, je vous expose les erreurs dont il est question.

« Vous savez tous déjà par la Bulle *Ex quo* que Dieu en Chine est appelé Tien tchou, et la Religion chrétienne Tien Tchou Kiao, Religion du Maître du Ciel, et non Tien Kiao, Religion du Ciel, ainsi que les païens avaient coutume de la nommer, erreur que la Sacrée Congrégation a découverte dans un livre de prières, et a ordonné de faire disparaître. De plus elle n'a pu approuver ces expressions trouvées dans un catéchisme (il s'agit ici des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie) où la faculté d'absoudre les péchés et de consacrer le corps du Christ, a été confiée par les Apôtres au Pontife Romain, aux Evêques, aux Prêtres et aux Pères spirituels de toute hiérarchie ; à bon droit ces derniers mots sont équivoques, et peuvent être traduits dans un sens erroné, comme si les minorés, les sous-diacres et diacres (qui sont compris dans l'Ordre ecclésiastique) avaient un semblable pouvoir. Enfin, elle estime que d'aucune manière on ne doive tolérer un cantique ajouté à un petit livre du Chemin de la Croix, savoir *Dix mille ans à Jésus*, *Dix mille ans à Marie*, vivat décerné à l'Empereur de Chine comme titre de dignité, ou employé pour le saluer, et qu'il est tout à fait impropre et ridicule d'appliquer à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à la très Sainte Vierge. Et aussi cettte prière : « Accordez-moi, Seigneur, de toujours régner ; j'espère gouverner ce royaume à jamais. » Elle la proscrivit et enjoignit de la rayer. De ces expressions et d'autres semblables, il est évident que non seulement les chrétiens sont étonnés et se plaignent, mais les païens eux-mêmes ; et si cela parvenait aux oreilles des mandarins, certainement ce serait funeste pour la communauté chrétienne. Que quiconque, par inadvertance, a commis ces erreurs ou d'autres semblables, ait soin de les corriger ; il serait à souhaiter qu'elles le soient déjà.

« D'après ce que nous venons de dire, chaque évêque pourra facilement comprendre combien il serait nécessaire d'avoir recours à l'uniformité dans les livres qui servent à l'usage commun des fidèles, surtout en Chine, où les chrétiens, comme vous le savez, ont la plus profonde horreur pour ces innovations ». (*A. M.-E.*, vol. 549[i], p. 115.)

Le 17 janvier 1852, ayant obtenu les satisfactions désirées, Feliciani écrivit :

« Je suis heureux d'annoncer à Votre Grandeur, que la lettre du 28 août 1851 a donné un excellent résultat ; car un certain nombre de Vicaires apostoliques, que l'on soupçonnait de tenir aux susdites innovations, m'ont écrit qu'ils étaient tout disposés à retrancher les expressions en question, si par hasard ils en rencontraient ; et non seulement on a interdit l'usage du cantique inséré dans le petit livre du Chemin de la Croix : *Dix mille ans à Jésus*, *Dix mille ans à Marie*, mais il a été entièrement refait, ainsi qu'on peut s'en rendre compte d'après la nouvelle édition qui m'a été récemment envoyée.

« Ces deux faits particuliers suffisent ; l'incident prouve assez l'entier dévouement des Vicaires apostoliques et leur filiale affection au Saint-Siège et à la Sacrée Congrégation ; et tous sont d'autant plus dignes de louanges et d'estime dans cette manière d'agir, que c'est par inadvertance que l'erreur s'est glissée dans ces ouvrages. » (*A. M.-E.*, vol. 549[i], p. 219.)

mou (Evêque), Hou (Faurie), Louy-se (Louis), en laquelle il reconnaît ce livre comme l'œuvre d'Albrand et donne la raison des changements apportés[1].

III

Ordination du prêtre Thomas Lo et du minoré Yang. — Visite des chrétientés de l'ouest et du sud-ouest. — Laurent Ouang.

Quelle que soit l'importance attachée par Albrand au synode, aux questions d'administration, de liturgie ou de justice, à la composition d'ouvrages, son travail principal, celui qui lui tient le plus au cœur et prend le meilleur de sa vie, est l'évangilisation des chrétiens et des païens ; il n'oublie pas non plus que, pour réussir dans cette œuvre, il a besoin des collaborateurs si souvent recommandés par Rome : les prêtres indigènes.

Pendant le carême de 1851, il ordonne Thomas Lo, né à Tchongkin en 1808 ; on le disait peu intelligent, mais il avait confessé la

[1] Voici la table des matières de l'ouvrage tel qu'il est maintenant : Explication des mots : Seigneur du ciel. — Puissance, sagesse, sainteté de Dieu. — Pourquoi Dieu a créé l'homme enclin au mal. — Pourquoi Dieu a créé des animaux malfaisants. — Tout ce qui existe n'a qu'un seul maître. — De qui Dieu est né (Eternité). — Immortalité de Dieu. — Spiritualité de Dieu. — Les livres canoniques chinois ne parlent pas de Dieu. — Religion chrétienne nécessaire à l'homme. — Pourquoi nous ne rendons pas de culte à Confucius. — Confucius parle du ciel, jamais du Seigneur du ciel. — Pourquoi nous n'avons pas le culte des ancêtres. — Superstition qui consiste à brûler des sapèques de papier à l'usage des morts. — Honneurs rendus par les païens aux défunts (cadavres). — Le ciel et l'enfer. — Trois âmes : humaine, animale, végétale. — Esprits, hommes, démons. — Pourquoi Dieu n'empêche pas les démons d'opérer des prodiges. — Pourquoi les démons veulent nuire aux hommes. — Pourquoi Dieu leur permet de satisfaire ce désir. — Justice de Dieu. — Pourquoi Dieu ne punit pas les pécheurs en cette vie. — Pourquoi l'inégalité dans les conditions humaines. — Pourquoi appeler la religion chrétienne sainte Religion. — Des commandements de Dieu. — Peu de chrétiens les observent. — Les empereurs n'ont jamais proclamé l'excellence de la religion chrétienne. — De ce que la Religion est étrangère à la Chine, ce n'est pas une raison pour la repousser. — Différentes pratiques superstitieuses. — L'empereur n'a pas le pouvoir de mettre les morts au nombre des esprits. — Bouddha. — Métempsycose. — Lao-kuin (Li). — Chang-ti. — Kouan-yn. — Les autres principales divinités. — De l'abstinence (bouddhique et chrétienne). — Les chrétiens s'abstiennent de viande et mangent œufs et poissons. — Pourquoi la religion défend de prendre des concubines. — Pourquoi elle permet aux filles de garder la virginité. — Les missionnaires manquent aux devoirs de la piété filiale en abandonnant leurs parents pour aller à l'étranger. — Pourquoi le célibat des prêtres — On ne peut arguer de la difficulté de la morale chrétienne pour refuser de se faire chrétien. — Les païens, malgré leurs bonnes œuvres, n'entreront pas dans le ciel. — Il ne faut pas différer de se faire chrétien.

foi au Su-tchuen et, affirme Lions[1] qui le connût bien, « il était d'une humilité à confondre un Français ». Il avait pendant longtemps accompagné l'évêque en qualité de catéchiste. Après son ordination, il en fut de même ; « seul, disait Albrand[2], il ne pouvait avoir soin d'un district, mais tout en se formant, il me remplace dans ce que j'ai de facile à faire autour de Kouy-yang. »

Près de Thomas Lo, on voyait grandir le séminariste Yang, plus connu sous le nom de Yang Se-pin, qui reçut les ordres mineurs en 1851[3]. Si l'évêque était heureux de posséder en eux les prémices de son clergé indigène, il ne voulait cependant pas augmenter trop rapidement le nombre de ses auxiliaires. « Vous avez compris, écrivait-il à Fr. Albrand[4], que mon plan est de n'avoir pas plus d'élèves qu'il ne m'en faut pour visiter les chrétiens. J'en ai six à Poulo-Pinang et quatre ici, dont deux minorés, c'est plus qu'il ne m'en faut pour les besoins présents. Depuis quatre ans que je suis au Kouy-tcheou, je ne compte que 800 nouveaux néophytes. »

Quelques semaines après cette ordination, Albrand, laissant Thomas Lo à Kouy-yang, partit pour visiter les chrétientés de l'ouest et du sud. Tout d'abord, il se rendit à Ouei-lin, puis à Fa-tcheo, et alla retrouver Lions. « J'attendais Monseigneur dans mon ermitage de Ma-gan-chan, écrit ce dernier[5] ; depuis longtemps je n'avais pas vu de confrère. Précédemment j'avais fait seul la visite de tout le district. J'avais bien essayé d'imiter le grand maître, mais, hélas !... Je pouvais passablement parler, mais je sentais bien que savoir parler n'est pas tout, surtout il faut savoir faire. J'étais alors sans expérience et sans savoir faire, aussi je reconnais que cette deuxième tournée de Sa Grandeur dans le vaste district qu'elle m'avait confié, était au moins aussi utile pour moi que pour les chrétiens. Pendant cette deuxième tournée, je pouvais seconder mon évêque plus que pendant la première ; cependant Mgr Albrand, soit pour me mieux former, soit surtout par zèle, faisait toujours le gros de la besogne. Prêcher, catéchiser, baptiser, confesser, etc.... au moins les trois quarts du travail étaient pour lui, et je me rappelle qu'en cette dernière

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 175. Lettre du 31 août 1850.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 203. Lettre du 28 septembre 1851.

[3] « Yang, né en 1821 à Ho-kiang-hien au Su-tchuen, où il a fait ses études de latiniste ; ses talents étaient médiocres ; au sortir du collège, il servit l'église dans le Yun-nan. Puis, revenu au Su-tchuen il y rencontra M. Perny, alors nouveau missionnaire du Kouy-tcheou. Celui-ci l'emmena avec lui comme catéchiste. Quelque temps après, Mgr Albrand lui conféra les ordres mineurs en 1851 (je crois). » *A. M.-E.*, vol. 547, p. 452. M. Lions à M. Imbert, 4 novembre 1873.

[4] A. M.-E., vol. 544, p. 135, 6 mai 1851.

[5] Journal de M. Lions, p. 35.

tournée, son zèle semblait avoir redoublé, surtout dans les grandes stations.

« C'est là qu'il donnait cours à son ardente activité, c'est là qu'il excitait les chrétiens au repentir et les faisait souvent pleurer à chaudes larmes ; bien que les Chinois pleurent facilement et parfois hypocritement, j'ai vu là des larmes sincères, ce qui le prouve c'est qu'il y a eu des conversions persévérantes. Parfois même (il est vrai que je n'étais pas le moindre des pécheurs) j'étais réellement touché et pleurais comme les autres.

« A Hin-y-fou surtout, la principale station du district et aussi la principale pour la corruption et les scandales, sans parler des apostasies qu'il y avait eues en 48, j'ai entendu Monseigneur gémir presque toute une nuit. C'était aux environs de Noël 1851. Après avoir tout disposé à Hin-y-fou, nous revenons à Ma-gan-chan, où l'on a fait une espèce de deuxième visite, tout en attendant le nouvel an chinois, car je crois que l'évêque n'est reparti pour la capitale qu'après le nouvel an. Ce dont je me souviens bien, c'est que je l'ai accompagné, tous les deux à pied, jusqu'au fleuve (environ 20 li); le long du trajet, nous parlions des missions, ou plutôt de la mission, que Sa Grandeur aimait au delà de ce que l'on peut dire, et elle se plaignait d'être évêque : « Missionnaire, disait-elle, c'était mon affaire ; j'envie votre place... »

Pendant ces voyages, Albrand ouvrit des stations aux environs de Gan-chouen, en particulier Mou-tcheou-tsin, et plusieurs autres à une vingtaine de li de Tchen-lin.

Lors de son retour, il prêcha à Che-teou-tchai la famille Oui. Voici dans quelles circonstances : Albrand venait de Tin-fan, pour visiter des fermiers qu'il avait établis sur sa propriété de Yao-kia-kouan, près de Tsin-gai, récemment achetée[1]. Le fermier, qui s'appelait Gai, jugeant sa chaumière indigne de l'évêque, alla trouver le païen Oui, et lui dit[2] : « Oui Yao-kong, notre grand maître de religion va venir, ma maison est trop étroite pour le loger. Pour toi, tu as une belle maison, si tu logeais l'évêque ; en qualité d'ami, rends-moi ce service. » Oui Yao-kong accepta et Albrand alla demeurer à Che-teou-tchai. Il dîna à la table de son hôte, parla peu de doctrine; il confia ce soin à son catéchiste Yang. Ce jour-là, la famille Oui ne se convertit pas ; mais elle était ébranlée, peu de temps après elle se fit chrétienne.

Citons également la conversion de deux familles à Yang-mei-kao-tchai, aux environs de Tsin-gai.

[1] Achetée à un chrétien nommé Fou.

[2] A. M.-E., vol. 549², p. 824.

Mais c'était à Kouy-yang, où il résidait le plus longtemps, qu'était le centre des travaux de l'évêque.

Il y était aidé par plusieurs bons chrétiens et catéchistes, entr'autres par Laurent Ouang, un futur martyr. Laurent était né en 1811, à Kouy-yang, dans la rue San-koan-tien. Il fut baptisé et confirmé par le prêtre Tang, qui faisait alors l'administration des chrétiens. Son père se nommait Ouang San-kong, sa mère Ouang San-lai ; ils eurent six enfants ; cinq filles et un garçon, Laurent, qui fut connu sous les noms de : Ouang Ta-ye, parce qu'il était l'aîné des Ouang, de Ouang Pin, que lui imposa le maître de l'école qu'il fréquenta, de Ouang Tchang-sen qui lui fut donné par sa famille, et de Ouang Ki-tan, marchand d'œufs fermentés, parce qu'il en fit le commerce.

Pendant la persécution de 1814, ses parents, courageux confesseurs de la foi, furent condamnés à l'exil en Tartarie. Ils partirent bravement, laissant à Kouy-yang leurs enfant qu'ils ne devaient plus revoir. Laurent, alors âgé de trois ans, fut élevé par sa sœur aînée, qui plus tard devait être aussi condamnée à l'exil pour cause de religion, et par une de ses tantes, Li San-lai. A 20 ans, il épousa Maria Ouang Li-che[1], née à Tsen-y de parents païens, et qui avait été baptisée à l'âge de 17 ans. Dieu bénit leur union par la naissance de deux fils[2] et de trois filles[3].

Laurent jouit d'abord d'une certaine aisance. Outre les bénéfices de son commerce d'œufs fermentés, il avait les revenus de l'héritage paternel composé de quelques champs. Cette situation et sa fidélité à remplir ses devoirs religieux le firent nommer chef d'un groupe de chrétiens de la paroisse de Kouy-yang[4].

A cette époque, il avait environ 30 ans. De haute taille, de corpulence assez forte, il portait la tête un peu penchée entre des épaules voûtées. Son visage, à la fois rouge et tanné, encadré d'une barbe noire et courte, était éclairé par des yeux vifs surmontés de sourcils un peu arqués. La bouche était grande et mal faite, la lèvre supérieure ayant un mouvement remontant, tandis que la lèvre inférieure disparaissait en partie sous les dents plantées en avant. Il avait le nez gros, le front élevé et découvert, les oreilles un peu tombantes ; ses cheveux noirs pendaient en une tresse assez fournie.

[1] Marie Ouang Li-che n'était que la fille adoptive des Li-che. Elle avait 4 ans lors de cette adoption. Son père se nommait Tien. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 880).

[2] Un de ses fils se nommait Ouang Tsin et l'autre Ouang Lao-man ; ce dernier, fut ouvrier mineur à Tao-yao-chang et assez médiocre chrétien. (*A. M.-E.*, vol. 549r)

[3] La première épousa un chrétien, Yu Lao-ou ; la seconde, le chrétien Chen Lao-se, de la préfecture de Che-tsien, qui demeura à Kouy-yang pendant quelques années et revint ensuite dans le lieu de sa naissance ; et la troisième épousa Benoît Siu. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1841).

Sa voix était si sonore et si claire qu'elle dominait tous les chœurs des chrétiens en prière.

La charge qu'on venait de lui confier l'obligeait à veiller sur un certain nombre de fidèles, à s'occuper de la régularité de leur conduite, à visiter les malades, principalement ceux qui étaient à l'hospice Kou-lao-yuen, à exhorter les mourants, à ensevelir les morts et à présider à leurs funérailles. Il remplit avec zèle ces obligations ; allait-on vers lui pour le prier de rendre service : « Je suis à vous », disait-il, et il quittait immédiatement son travail. Qu'il s'agît de pauvres ou de riches, il était également bien disposé ; aussi l'avait-on surnommé Gai-jen, c'est-à-dire : aimant le prochain.

Li Tou-sen, un de ses beaux-frères, ayant été puni de l'exil pour sa persévérance dans la foi catholique, Laurent prit à sa charge les enfants du confesseur, leur fit donner une bonne éducation et les garda chez lui, le garçon jusqu'à ce qu'il pût gagner sa vie, et la fille jusqu'à son mariage. Sa charité avait aussi un caractère rare, l'abstention de médisance, à plus forte raison de calomnie[1]. Il se montrait très bon pour tous, ne faisant que des observations rares et douces.

Ses vertus avaient leur fondement dans une piété solide. Il ne manquait jamais ses prières quotidiennes. Il savait par cœur beaucoup de formules pieuses pour les différentes circonstances de la vie, et les récitait avec ferveur. On raconte qu'il prononçait les litanies de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec tant de componction, qu'il touchait les assistants jusqu'aux larmes.

Par ses paroles et ses exemples, il convertit plusieurs païens au catholicisme, entr'autres une vieille femme nommée Yang-lai.

A un chrétien qui avait épousé une païenne et qu'il cherchait à faire revenir à Dieu, il faisait ces exhortations : « Frère, n'oubliez pas Dieu, ne vous éloignez pas de lui, pensez toujours au Ciel, dirigez en haut votre cœur et vos pensées ; priez Jésus, priez Marie ! que Jésus ne s'éloigne jamais de votre souvenir !... » Comme le chrétien lui répondait : « Frère, je n'ai pas oublié Dieu, je n'oublierai jamais mon Dieu ! » le catéchiste insistait doucement : « Je le souhaite. Cependant invoquez Dieu ; suppliez Dieu qu'il vous aide de sa grâce, afin que vous ayez la force de régler les choses de votre âme selon sa sainte volonté... Gardez-vous, de peur qu'après avoir adoré le Dieu qui s'est incarné pour nous, vous ne descendiez en enfer. »

A plusieurs reprises on lui entendit exprimer le désir du martyre : « Ah ! plaise au Seigneur que je meure pour lui ! »

Généralement, cependant, il ne s'exposait pas à être arrêté, et lors

[1] Les *Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 336.

de la persécution de 1839[1] en particulier, il se cacha pendant assez longtemps. D'ailleurs, sa famille le poussait à la prudence :

« Comment pourrons-nous éviter le danger? lui disait sa femme. Comment pourrons-nous pourvoir nous-mêmes à tous nos besoins ?... »

Et Laurent, qui n'était pas toujours disposé à la fuite, lui répondait : « Pourquoi craignez-vous? Votre foi est donc bien faible? Est-ce que toutes choses ne sont pas entre les mains de Dieu ?... Que la volonté de Dieu soit faite! Si je vous suis nécessaire, le Seigneur saura conserver ma vie pour vous... Donc il ne vous est pas permis de craindre ainsi. »

Telle était l'existence de Laurent Ouang, lorsque, dans l'espoir de s'enrichir plus vite, il cessa son commerce d'œufs fermentés et devint expéditeur de marchandises du Kouy-tcheou au Yun-nan.

Le capital engagé dans cette entreprise fut d'environ 200 taëls (1600 francs), employés principalement pour acheter des chevaux. Malheureusement le succès ne répondit pas aux espérances de Laurent. Un transport considérable fut complètement perdu. Les conducteurs vendirent les chevaux et les marchandises, se partagèrent le bénéfice, et on ne les revit plus. Le digne homme se trouva donc à peu près ruiné ; il ne se montra pas trop affecté de ce revers de fortune. Loin de partager ses sentiments de résignation, sa femme l'accabla d'amers reproches. Il les supporta patiemment.

« Mon frère, disait-il à un de ses amis, ma femme me maudit toujours et ne cesse de murmurer, et cependant, à quoi bon se plaindre ? J'ai perdu beaucoup ; mais les choses que j'ai perdues, je les avais reçues de Dieu... Dieu me les avait données, Dieu me les a enlevées, que sa volonté soit faite ».

On ne pouvait vraiment pas demander une plus complète abnégation.

Vis-à-vis de sa femme, ses paroles n'étaient pas empreintes de moins de douceur : « Je veux bien être patient, lui disait-il ; mais vraiment je me demande si un autre, injurié comme moi, vous supporterait aussi facilement. Allons, soyez donc plus calme, je vous aimerai davantage. »

Après la perte qu'il venait d'éprouver, il devint jardinier et cultiva un terrain situé près de l'oratoire Saint-Joseph, à Kouy-yang.

Puis, comme les revenus de ce jardin étaient insuffisants pour nourrir sa famille, il entreprit un petit commerce de boucherie.

Cependant ses vertus avaient frappé Albrand, qui au commence-

[1] Ou 1849, comme quelques documents l'affirment. Nous n'avons pu fixer exactement cette date. Peut-être est-ce aux deux époques.

ment de l'année 1853, lui confia les fonctions de catéchiste, transformées quelquefois en celles de courrier, quand les missionnaires avaient besoin de correspondre rapidement avec leur évêque. Dans cette double charge, Laurent montra un zèle actif

IV

Hardiesse d'Albrand. — Néophytes. — A. Tsen. — Travaux de Perny, de Mihières, de Thomas Lo.

A cette époque, comme précédemment, Albrand déployait pour accomplir ses travaux apostoliques une activité pleine de hardiesse et de sang-froid. Lui-même en parle en ces termes dans une lettre à son frère [1] :

« Quand je vais par la ville, me mêlant indifféremment aux païens et aux chrétiens, je porte comme eux une longue robe et une longue queue. Les païens ne savent pas de quel pays je suis. Plusieurs m'ayant questionné sur le lieu de mon origine, j'ai répondu: Si yang yen, qui veut dire Européen. Ils répétaient Siu-yang yen, qui est le nom d'une ville à quatre jours d'ici. Ainsi ils ne peuvent me reconnaître. Au contraire, s'ils m'avaient trouvé dans ma chambre, sur l'indication qu'on leur en avait donnée, mes livres européens et mille autres objets m'auraient trahi, j'étais reconnu et conduit à Canton, ce dont je ne me soucie guère. »

Cherchant à caractériser la conduite d'Albrand, Faurie écrira plus tard :

« Le principe de Mgr de Sura offrait le meilleur moyen de se cacher en Chine, c'était de se montrer partout et à tout le monde ; et c'est ce principe qui fait, qu'au Kouy-tcheou, avant le traité, les missionnaires voyageaient ouvertement partout, sans qu'il en soit jamais résulté rien de fâcheux.

« Voici à ce sujet une histoire [2] :

« C'était en 1852. Mgr Albrand revenant de voir un malade, passa devant le palais des examens, et remarqua une grande affluence de beau monde. C'était le jour où l'on affichait les compositions des lauréats reçus. Mgr Albrand entre jusque dans l'intérieur et se trouve à sa grande surprise au milieu de tous les grands mandarins de la capitale et d'un grand nombre d'autres personnes notables qui faisaient le tour de la salle, pour examiner successivement les com-

[1] Lettre du 1er août 1852. *Vie de Mgr Albrand*, p. 350.
[2] *Journal de la mission*, 31 décembre 1867.

positions. Mgr Albrand fit bonne contenance. Il prit ses lunettes et se mit à lire à haute voix une des compositions affichées (Mgr Albrand était très-lettré). Tous les magistrats étaient fort intrigués de connaître ce personnage qui était entré sans façon, et surtout sans la toilette d'étiquette. On chuchotait par derrière Sa Grandeur. L'un disait : « C'est le père de quelque lauréat. » Un autre disait : « Je vais l'interroger, etc.... » Enfin quelqu'un s'approche, et pour entrer en conversation, lui demande ce qu'il pense de la composition qu'il vient de lire. Mgr Albrand fait très pertinemment la critique de la pièce en question. Il y fait même remarquer quelque faute de géographie ancienne qui avait échappé à la perspicacité des examinateurs. Sur d'autres compositions, il fit remarquer d'autres choses. Il entendait de temps en temps faire des réflexions à demi-voix : « Ce vieux-là s'y entend.... Ce doit être au moins un « han-lin (docteur).... » Enfin, sentant qu'on faisait groupe derrière lui, et que l'intrigue augmentait, il fit un peu plus vite le tour de la salle, tout en ayant l'air d'examiner les compositions, gagna doucement la porte et sortit. Tous ces nobles personnages sortirent après lui jusque sur le palier pour l'examiner encore, et tâcher de savoir enfin qui il était. Mgr de Sura ne soupçonnant pas qu'on le suivait des yeux, se tourna machinalement pour jeter un dernier coup d'œil sur l'édifice. Mais rencontrant tous ces yeux braqués sur lui, il fit avec beaucoup de présence d'esprit un grand salut à tous ces messieurs, comme s'il se fut tourné tout exprès pour leur faire cette politesse. Toutes les têtes s'inclinèrent pour rendre le salut, et Mgr Albrand continua son chemin.

« Ces mandarins durent se donner beaucoup de peine pour conjecturer quel pouvait être ce personnage, mais bien sûr ils ne soupçonnèrent pas que ce fût un Européen. »

Pour être exact, cependant, Albrand doit reconnaître que deux fois il a couru des dangers sérieux. « Plus hardi que mon devancier, raconte-t-il[1], au lieu de réunir les chrétiens de l'une de mes grandes stations dans une maison de campagne, où beaucoup d'entre eux répugnaient à se rendre, je les rassemblai dans un grand marché, chez un chrétien que j'appelle Zachée pour bien des raisons. Ce Zachée, fumeur et vendeur d'opium, avait adopté un fils qu'il avait ensuite chassé, en retenant sa femme qui n'avait pas plus de dix-huit ans. Malgré cet amalgame, la grâce opérait merveille dans la maison de Zachée ; les apostats revenaient au bercail, les païens abjuraient leurs erreurs, les pécheurs pleuraient leurs crimes, c'était du matin au soir de perpétuelles conversions. Il y avait huit jours que j'étais

[1] *Vie de M. Albrand*, p. 274.

dans cette maison, lorsque le soir du huitième jour, au moment où j'allais me coucher, on vint m'avertir que le fils adoptif de mon hôte, à la tête d'une troupe de bandits, allait venir reprendre sa femme et s'emparer de ma personne. Je devais être livré au mandarin. En apprenant cette nouvelle, je fis bonne contenance, et il fut convenu que, pour éviter toute surprise, quelques jeunes gens résolus veilleraient la nuit autour de la maison. Mes mauvais sujets eurent vent de cette disposition, et ils n'osèrent pas en venir à l'exécution de leurs projets. Ils firent bien, car mes hommes étaient disposés à se défendre courageusement. Le lendemain, je vis ce jeune homme, je lui fis rendre justice et je parvins à le calmer. La grâce continua d'opérer des merveilles dans ce lieu.

« Quant au second danger que j'ai couru, voici dans quelles circonstances il arriva : A la suite d'une persécution, une jeune fille chrétienne se sauva dans une ville voisine, et, comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, elle se livra à un païen veuf qui l'épousa. Celui-ci avait de son premier mariage deux fils et deux filles. L'aînée de celles-ci, que j'ai nommée Marie, refusait de recevoir l'époux que son père lui avait destiné, en déclarant qu'elle ne consentirait jamais à se marier. Sa répugnance pour le mariage allait si loin, qu'elle menaçait de s'étrangler si l'on voulait l'y contraindre. Cette répugnance était purement naturelle, car sa belle-mère ne lui avait jamais parlé de religion, et on ignorait même, dans la maison, qu'elle fût chrétienne. Cependant Marie tomba dangereusement malade ; bientôt, elle fût à l'extrémité, et l'un de ses frères vint, pour la préparer à la mort, lui prêcher le repentir. Le moment de la grâce était arrivé. Ses paroles, qu'il n'adressait qu'à sa sœur, convertirent toute la famille. Marie revint à la vie, et depuis lors elle est le missionnaire de l'endroit. Elle a maintenant vingt-cinq à vingt-six ans. Elle a appris de sa belle-mère que beaucoup de filles chrétiennes gardent la virginité ; son parti est pris, elle ne veut aimer que Jésus. Instruit de ce qui se passait dans cet endroit, je me hâtai de m'y rendre, et pendant toute une semaine, je leur enseignai les vérités de la foi. Marie m'amenait chaque jour de nouveaux convertis. Il se trouva parmi eux deux de ses cousins germains, qui vinrent me trouver à l'insu de leur père. Celui-ci, très irrité de leur détermination, se mit en route pour aller accuser, devant le mandarin, la famille de son frère d'être entrée dans une conspiration, dont un étranger était le chef. A cette nouvelle, je crus que tout était perdu. Déjà je me disposais à décamper, quand on vint me dire que l'accusateur n'avait pu obtenir audience du mandarin, et que personne n'avait osé se présenter à sa place, par crainte de la famille nouvellement convertie. Avant sa conversion, en effet, elle était la terreur du pays.

« Le dimanche suivant, je donnai le catéchuménat à Marie, à ses deux frères et à un grand nombre d'autres personnes. J'ai appris que depuis mon départ, Marie continue sa tâche. C'est une station nouvelle qui vient de s'inaugurer. A la prochaine visite, tous ces nouveaux convertis seront baptisés, à l'exception de la sœur de Marie, qui, fiancée comme elle à un païen, est loin d'avoir le même courage. »

Parmi les autres païens qui à cette époque embrassèrent le catholicisme, on cite, dans la ville de Kouy-yang, un bachelier originaire des environs de Che-tsien, et nommé Tsen Tchao-tsien, vrai type de bohême chinois. Pour relever les affaires de sa famille ruinée, il s'était fait sorcier, il finit par devenir mandarin militaire.

Le *Journal de la Mission*[1] l'a portraituré comme il avait fait de Bruno Kiong, qui eut avec lui plus d'un trait de ressemblance ; nous ne saurions être plus exact qu'en citant les pages qui lui sont consacrées :

« Augustin Tsen appartenait à une riche famille. A l'âge de 16 ans, il avait obtenu le grade de bachelier. Son père, voyant sa capacité, voulait le faire parvenir jusqu'au doctorat, et le poussait à l'étude. Celui-ci, quoique fort capable, n'aimait pas l'étude, et s'échappa un jour de la maison paternelle pour vivre plus librement. Il ne tarda pas à se trouver sans ressources. Il fit alors société avec une bande de comédiens ; il réussissait parfaitement sur la scène, mais les bénéfices n'étant pas considérables, il se proposa d'exercer le métier de devin, tout en restant affilié à la société. Il commença par étudier tous les livres où les filous puisent d'ordinaire leurs expédients, sans oublier le *Sen-kuoé*, Histoire des trois Royaumes, toute pleine d'industries de guerre, qui ne sont que de vraies filouteries en grand. Il se fit un grimoire quelconque et devint très habile à imaginer des expédients pour accréditer son industrie. Je n'en citerai que quelques exemples.

« Un jour, raconte-t-il lui même, n'ayant plus en bourse que trente sapèques (15 centimes), je les employai à acheter quelques onces de viande pour mon déjeuner. Je priai le cuisinier de mon auberge de me préparer un petit plat. Je suspendis ma viande à un clou ; un chien passe, saute à ma viande et l'emporte. Je sortis à jeun avec ma guitare pour chercher quelque dupe. Un homme m'appela dans sa maison, me dit qu'il lui était né un enfant, et qu'il voulait savoir son horoscope. Je me mis à feuilleter mon grimoire, pensant plus au chien qui avait enlevé ma viande, qu'à ce que j'avais à dire ou à écrire. Il m'échappait parfois de maudire le chien en disant : « Cet

[1] Février 1867.

animal ! cet animal !.. » Le maître de la maison m'entendant prononcer. souvent ces mots s'approcha de moi d'un air fort embarrassé, et me dit : « Maître, je ne veux pas vous tenir dans l'embarras plus longtemps. Je vois que vous êtes un vrai devin, car, en effet, ce n'est pas un enfant qui m'est né cette nuit, mais un veau. — C'est cela, m'écriai-je aussitôt. Je voyais bien que c'était un veau ; mais je ne savais quel horoscope en tirer pour votre fils ; et d'ailleurs il m'eût été pénible de vous le dire. — Eh bien, dit le maître de la maison, je vois que vous n'êtes pas un trompeur ; voici deux taëls (16 francs) pour votre récompense ; et je vous prie en outre de déjeûner avec moi »……

« ……. Une autre fois, notre société de comédiens et de devins s'étant assemblée à Se-lan fou pour y passer le nouvel an, nous réunîmes toutes nos bourses pour voir ce que nous avions à dépenser. Nous nous trouvâmes n'avoir en commun que 100 sapèques (50 centimes). Il fallut aviser à un expédient pour battre monnaie. Je me chargeai de l'affaire. Avec les 100 sapèques, j'allai acheter une botte de paille. Les camarades, me voyantr entrer avec ce singulier légume, commencent à me demander si je les prends pour des bœufs ou des ânes. « Il ne s'agit pas de cela, fis-je ; vite à l'ouvrage, le temps presse ! » Nous nous mîmes à confectionner deux énormes sandales de paille d'un mètre de long, de la forme des sandales que portent les gens du peuple. A la tombée de la nuit, je pris les deux sandales sous mon bras, et je partis seul sans dire ce que j'allais faire. Je recommandai seulement aux camarades d'aller avant le point du jour visiter *la caverne du dragon*, sur une montagne voisine que je désignai. Je me dirigeai hors du bourg, dans la direction d'une riche ferme de Tchong-kia-tse, située au bas de la montagne que j'avais désignée. A l'approche de la maison, je commençai à imprimer sur la neige des traces de mes grandes sandales. Je montais sur l'une, et de là je posais l'autre, pour ne pas laisser à côté les traces de mes pas. Je fis ainsi une ligne de pas gigantesques jusqu'au mur du jardin ; je fis également une empreinte sur le mur même ; j'allai ensuite cacher les sandales, puis je revins à la porte de la ferme où je me mis à crier, et à frapper à grands coups de bâton. Les gens effrayés sortent en arme pour savoir ce qui se passe. Je leur explique aussitôt comment un énorme diable que j'ai chassé de divers endroits se trouve encore dans ces parages. Je viens de le chasser du bourg ; je l'ai poursuivi jusqu'ici. « Puisque vous avez des lanternes, cherchons les traces de ses pas, pour savoir la direction qu'il a prise. » A la vue des gigantesques empreintes qui paraissaient sur la neige, tous les gens pâlirent. Je m'avançai le premier, le bâton à la main, et tous me suivaient en silence, et respirant à peine. Ayant fait remarquer l'empreinte qui était sur le mur, je leur dis

qu'évidemment ce diable était entré chez eux. Ils me prièrent en grâce de vouloir bien les délivrer de ce terrible hôte. — « N'ayez pas peur, leur dis-je ; ce diable a peur de moi, et je l'aurai bientôt mis à la raison. Seulement je vois qu'il est venu chez vous pour prendre son festin de nouvel an ; et vous en serez quittes en lui servant à souper. Mais il a grand appétit ; il lui faut la moitié d'un porc, 4 mesures de riz, 5 livres de pâté, 3 jarres de vin, etc., etc. » Alors je feuilletai mon grimoire pour savoir en quel lieu il fallait le servir. Je fis tomber le sort sur le mot dragon et je leur demandai s'il y avait dans leur propriété un lieu qui portât le nom de dragon. — « Précisément, nous avons ici tout près une grotte qu'on appelle la caverne du dragon. « — C'est cela fis-je ; c'est là qu'il faut le servir. » Pendant qu'on faisait les préparatifs, on me pria en grâce de rester dans la maison, au moins pour cette nuit ; car on avait grand peur que le diable ne revint. J'y consentis volontiers. On me servit à souper, on me prépara un lit ; et je me couchai pendant qu'on alla porter les offrandes à la caverne.

« Le lendemain matin, comme je me disposais à partir, on me demanda s'il n'y avait rien à craindre. Je leur dis que pour cela il y avait deux conditions essentielles : il fallait que le diable eût mangé ce qu'on lui avait servi, et trouver ses sandales pour les brûler. Nous nous transportâmes tous dans la caverne. Les vivres avaient disparu ; on chercha longtemps les sandales, et on finit par les découvrir dans une fente de roc où je les avais cachées la veille. Je les brûlai avec quelques jongleries, et le gros propriétaire rassuré me récompensa d'un lingot de 10 taëls (80 fr.)

« Je rentrai à mon auberge, où je racontai à mes camarades la scène de la veille, dont ils ignoraient les détails. Nous fîmes grasse chère pendant huit jours. Après cela nous nous séparâmes, pour aller chercher fortune, chacun de son côté.

« Il me prit fantaisie d'aller voir la capitale de la province, que je ne connaissais pas encore. J'essayai de mes industries, mais le commerce n'allait pas ; les rues sont trop larges à la capitale. Tout en flânant sur les quais, je remarquai un marchand de médecines qui attirait beaucoup de chalands.

« Il avait au milieu de son étalage une petite idole d'un pied de haut. Quand on le consultait pour une maladie, il puisait dans une case quelconque de sa boutique des pillules avec une petite cuillère rouge. Si l'idole inclinait la tête, c'était le remède qu'il fallait ; si l'idole ne remuait pas, on essayait d'autres espèces de pillules, jusqu'à ce que l'idole eût donné son signe approbatif. Les badeaux regardaient cela comme un prodige, et le marchand avait grand débit. Pour moi, je compris bien que ce n'était qu'une filouterie. Je vins

deux ou trois jours de suite examiner la manœuvre, mais je n'y comprenais rien. Pas de ressort, pas de ficelle ; je convoitais cependant cette industrie pour en faire mon profit. J'allai me loger dans la même auberge que ce médecin ; je lui fis pendant plusieurs jours beaucoup de politesses dont il parut touché. Dès que nous fûmes amis, je lui fis le ko-teou (prosternation) en le priant de m'accepter pour son disciple. Il y consentit, et je l'appelais maître gros comme le bras. Mais il ne me révélait pas encore son secret. Sur ces entrefaites, arriva la solennité du 5 de la Ve lune (fête païenne). Ce jour-là on ne travaille pas. Nous allâmes nous promener ensemble. A peine sortis, je l'invitai à entrer dans le premier cabaret que nous rencontrâmes. Nous prîmes ensemble quelques raffraîchissements. Il voulut payer, mais je m'y opposai. « Maître, lui dis-je, aujourd'hui c'est moi qui paie toute la journée. » Puis soulevant un peu ma robe, je laissai paraître une petite bourse bleue suspendue à une ceinture. J'en tirai mystérieusement et en prononçant quelques formules un petit cordon rouge dans lequel étaient enfilées 100 sapèques. Je déliai le cordon, en observant certains mouvements affectés ; je défilai les sapèques sur la table sans les compter ; je repliai d'une manière spéciale mon cordon rouge et le remis dans la bourse bleue. A une deuxième étape, je renouvelai la même opération : je soulevai le pan de ma robe, je tirai de la bourse bleue le petit cordon rouge, qui se trouva encore garni de 100 sapèques. Mon maître se récria, et voulut payer à son tour, disant que je me mettais trop en dépenses. Mais je lui répondis que ce n'était point une dépense pour moi. Je continuai le même manège toute la journée. Nous visitâmes les endroits remarquables, les belles pagodes, etc., et à chaque endroit je payai toujours les rafraîchissements, en tirant de la bourse bleue le cordon rouge qui étaient toujours invariablement garni de 100 sapèques ; et quelque minime que fût la dépense, je payais toujours cent sapèques tout rond. Sur le soir, mon maître parut réfléchir ; et, pour avoir occasion de me demander mon secret, il me dit : « Vous avez vraiment trop dépensé aujourd'hui, et vous payez trop largement. Cela ne peut pas durer longtemps. — Cela durera toujours, repris-je. Avec mon petit cordon rouge, j'ai toujours mes cent sapèques à ma disposition. » Alors il s'ouvrit et me proposa de faire échange de secrets. Je lui communiquerais le mien et il me communiquerait le sien. « O mon maître, qu'à cela ne tienne, je suis trop heureux d'être votre disciple, et avec cette double ressource nous doublerons notre bien-être commun ». Alors le crédule médecin me déclara que son idole avait une tête articulée sur deux tourillons cachés à l'intérieur ; que dans la tête était un aimant, que a petite cuillère rouge avec laquelle il puise les médecines était en

fer ; qu'en l'approchant directement en face de l'idole, l'attraction de l'aimant sur le fer lui faisait incliner la tête ; qu'en la présentant un peu par côté, ce mouvement ne pouvait s'exécuter. Après cela mon maître me demanda mon secret, à moi. Je lui répondis qu'il y avait des formules à écrire, que le souper était servi, et que je lui écrirais tout cela après souper, en particulier, dans notre chambre commune.

» Pendant le souper, j'eus soin de boire un peu plus que de raison. En sortant de table, j'avais la tête un peu lourde ; je me jetai sur le lit tout habillé, et je ne tardai pas à m'endormir profondément. Le pauvre médecin, commençant à craindre que je ne fisse cela pour éluder la tradition de mon secret, veilla toute la nuit près de mon lit, de peur que je ne m'échappasse. Je me réveillai au grand jour. Au premier mouvement que je fais, mon homme s'approche avec de grands yeux rouges, me fait plus de politesses qu'à l'ordinaire, et me demande avec beaucoup d'humilité de vouloir bien l'instruire selon ma promesse. — « Oh ! c'est bien facile ! lui dis-je, en relevant ma robe ; voyez mes dix petites bourses bleues toutes semblables, ayant chacune son petit cordon rouge ; il n'y a plus que la dixième qui ait encore 100 sapèques, et il était temps hier soir que la promenade finisse. — Vous m'avez indignement trompé, s'écrie le médecin en colère. — Mais non, je ne vous trompe pas, c'est bien là tout mon secret. Puisqu'il m'a réussi auprès de vous, il pourra vous réussir auprès d'un autre. »

« Ce jour-là même, je sortis en ville, méditant mon projet de faire une idole mobile, pour exploiter l'industrie de mon maître. Je me trouvai passer sans le savoir devant l'église chrétienne. J'entendis un homme qui prêchait. J'entrai machinalement, tant pour entendre le prédicateur[1] que pour voir l'église. J'écoutai attentivement, je me permis même quelques objections, et je finis par être convaincu de la vérité de la religion chrétienne, dont jusque-là je n'avais jamais entendu parler.

« Comprenant alors qu'on pouvait se sauver sans tromper le monde, j'abandonnai sur l'heure l'idée de mon idole à mécanique et de toutes mes autres industries, pour me mettre sérieusement à apprendre le catéchisme. »

On différa longtemps de baptiser ce converti qui avait eu une existence si agitée ; enfin Lions, dont il était le catéchiste dans les stations du nord-est, céda à ses instantes prières et lui administra le sacrement de la régénération à Mao-tien en 1857, « un peu trop tôt, je crois, raconte le digne missionnaire[2], et pourtant il était ins-

[1] Le prédicateur était Thaddée Yang, minoré, qui devint prêtre et fut massacré en haine de la foi à Mou-you-se, le 1er août 1865.

[2] M. Lions qui le baptisa. Mgr Faurie dit Yuin-lin, peut-être ce dernier confond

truit comme un docteur, il prêchait comme un apôtre, il était pieux comme un séraphin ! Avec de telles qualités, comment ne pas le baptiser ? Peu après son baptême, la rebellion éclata ; il entra au service du mandarin de Tchen-gan comme mandarin militaire ; il prit, dit-on, une concubine et oncques je ne l'ai vu !

« C'est dommage ; il prêchait mieux que le catéchiste Sin, ce n'est pas peu dire, mais bien entendu, il n'avait pas son onction, ni sa piétié, ni ses succès [1]. »

La station de Si-teou-gai [2], à l'est de Kouy-yang, date de cette époque ; elle eut pour fondateur Tsen San-kong. On raconte que sur les instances de sa fille, ce néophyte vendit un de ses habits pour subvenir aux frais d'un voyage à Kouy-yang où il fut reçu à l'adoration.

Dans le nord, la station de Pa-tsiao-keou se développa en 1851, et en 1852 elle devint, sous l'active direction de Perny, un centre de conversions.

Dans la sous-préfecture de Ou-tchoan, Mihières [3], encore jeune missionnaire, conservait les anciens postes, en attendant, ce qui ne devait pas tarder, qu'il en fondât de nouveaux.

Thomas Lo, vers le milieu de l'année 1852, quitta Kouy-yang pour aller aider Lions ; il baptisa à La-so, près de Mao-keou, petit village qui bientôt allait devenir célèbre, un catéchumène, ancien confesseur de la foi, Paul Yang Ouen-pin [4].

V

Pharmacies. — Bruno Kiong expulsé de Jen-hoai, il y rentre. — Tchen à Hin-y fou — Martin Ou. — Ecoles, institutrices : Agathe Lin, Agnès Tsao-koui.

Outre la prédication directe faite par l'évêque, les missionnaires, le prêtre indigène et les catéchistes, il y avait la prédication par les

il avec le lieu du mariage de Tsen qui épousa à Yuin-li une fille de la famille Hoang.

[1] Journal de Mgr Lions, p. 190.

[2] Peut-être aussi celle de Keou-tchang dans la sous-préfecture de Kouy-tin, station qui fut quelques années plus tard anéantie par les rebelles.

[3] Pendant un de ses séjours à Mao-tien, Mihières vendit quelques petites propriétés que possédait la station ; ce fut là une vente utile peut-être à ce moment, mais que l'on devait regretter plus tard, quand on voulut établir des écoles dans cette station (*A.M-E.*, vol. 549, p. 591. M. Desvoivres à Mgr Lions, 26 janvier 1884).

[4] La famille Yang avait quitté Tchou-yu-chao pour se soustraire aux importunités de Tchang un ancien apostat, qui, irrité d'avoir été obligé de débourser deux taëls lors de son arrestation en 1848, venait sans cesse les réclamer, sous prétexte que

œuvres. A ce moment, ces œuvres, fort modestes, si l'on considère leur nombre ou leur développement, consistaient en quelques pharmacies et en quelques écoles, les premières tenues par des catéchistes et les secondes par des catéchistes, des vierges ou des veuves.

Ces œuvres avaient un triple but : le salut des âmes des enfants de païens, la guérison de leurs maladies, l'instruction des enfants de chrétiens et des catéchumènes.

De 1848 à 1853, Albrand installa quatre pharmacies : à Kouy-yang, à Tin-fan, à Tou-yun, et à Tchen-yuen ; on y distribuait gratuitement des remèdes pour les enfants malades.

« Les pharmaciens, écrivait l'évêque[1], baptisent par milliers ceux qui sont en danger de mort, sans que leurs parents s'en aperçoivent. Ils sont dressés à cette opération. Avec une éponge qui paraît sèche, ils frottent, par manière de traitement, le front de ces pauvres petites créatures, en prononçant les paroles sacramentelles, et ils en font autant d'anges pour le ciel.

« Les enfants exposés sont une plus lourde charge. Les chrétiens me les apportent en grand nombre. Qu'en faire ? Quelquefois, surtout quand ce sont des garçons, les mères chrétiennes les adoptent ; mais le plus souvent je suis obligé de payer des nourrices, et plus tard d'augmenter ma famille. Déjà, j'ai quatre à cinq petites filles qui mangent mon riz. Deux vierges sont chargées de les élever. Je vais écrire à la « Société de la Sainte-Enfance » ; et si elle veut bien venir à mon secours, j'établirai un tour public où l'on m'assure que les enfants abonderont, au point que j'en aurai plus que je ne voudrai. On dit que cette bonne œuvre serait vue favorablement par les autorités de la ville. »

Ces pharmacies attiraient de temps à autre l'attention hostile ou sympathique des autorités ; ainsi à Tchen-yuen, en 1852, le préfet ordonna de transporter à bref délai le siège de la pharmacie dans un quartier désert. Les baptiseurs virent dans cette formule un ordre de quitter la ville et partirent[2].

A Jen-hoai, le baptiseur Bruno Kiong, sous la direction de Perny, enregistra, au mois d'avril 1852, 125 baptêmes d'enfants ; assez habile médecin, il opéra plusieurs cures qui lui donnèrent une certaine réputation. La population se montrait bien disposée à son égard, mais les satellites épiaient ses démarches. Un matin, le mandarin le fit ap-

Yang, l'ayant engagé à se faire chrétien, était responsable de la perte qu'il avait subie. Yang s'était installé à La-so, où il avait acheté quelques terres. (*A. M.-E.*, vol. 549p, p. 561).

[1] Lettre à son frère, 22 avril 1852. *Vie Mgr Albrand*, p. 344.

[2] A. S.-E., vol. 6 p. 488. Lettre de M. Perny, 10 nov. 1853.

peler ; Bruno s'y rendit non sans quelque inquiétude. Le mandarin l'interrogea fort en détail sur son œuvre, et après avoir entendu ses réponses il loua son entreprise et le congégia en l'exhortant à faire le bien. « Quelques jours après[1], un mandarin supérieur fit venir ce même baptiseur. Il l'accabla de questions, se montrant aussi habile et incrédule à ses réponses que son collègue s'était montré favorable. Il lui supposait des intentions mauvaises, des vues séditieuses, etc. Les gens du prétoire, sans crainte de déplaire à leur maître, prenaient chaleureusement sa défense, en assurant qu'ils n'étaient que l'écho de la voix publique. Rien ne put convaincre ce juge prévenu. Il ordonna à Bruno de quitter la ville dès le lendemain et de regagner le Su-tchuen, son pays natal. Le baptiseur partit effectivement dès le jour suivant. Mais peu de jours après, le peuple ayant connu la cause de ce départ se réunit en groupes sur la place du prétoire, fit entendre des menaces à l'occasion de la conduite de ce mandarin envers notre baptiseur. Les chefs du marché, auxquels s'adjoignirent plusieurs bacheliers et des gens du prétoire, partirent aussitôt pour Lou-tcheou, ville voisine où s'était retiré Bruno pour y attendre mes ordres, dans le but de ramener avec eux le baptiseur. Cette démarche honorable des principaux de la ville fut très agréable à Bruno. Néanmoins, il ne crut pas dévoir obtempérer à leurs désirs. Il mit pour condition de sa rentrée à Jen-hoai que le mandarin publierait un édit pour le rappeler. Sur les instances de la population, le mandarin ne put refuser cet édit. Dès lors, le baptiseur est rentré dans la ville ; les païens lui ont fait une fête des plus touchantes. »

Le vieux baptiseur de Hin-y fou, Tchen, confesseur de la foi en 1849, continuait de travailler avec succès. Lions l'ayant envoyé à Hoang-tsao-pa, il y baptisa plus d'un millier d'enfants de païens, en danger de mort. A ce sujet, le missionnaire raconte le trait suivant :

« Un jour qu'il en avait baptisé neuf, je lui dis : « Mais tu en baptises trop. — J'en baptiserai moins demain. » Le lendemain au soir, il arriva un peu penaud, mais souriant et me dit : « Père, aujourd'hui j'en ai baptisé onze ! J'ai donné des médecines à plus de cent. » De fait les jeunes mères n'avaient pas peur de ce bon vieillard.

Tchen opéra quelques cures remarquables sur des enfants appartenant à de riches familles mahométanes. « Pénétrés[2] de reconnaissance, les parents ont voulu, tant en leur nom qu'en celui des ha-

[1] A. S.-E., vol. 6, p. 490. M. Perny au directeur de l'Œuvre de Sainte-Enfance, Kouy-yang, 10 novembre 1853.

[2] A. S.-E., vol. 6, p. 491. id. id.

bitants de toute la ville, offrir une marque publique de reconnaissance, à ce baptiseur. Ils ont rédigé une inscription flatteuse qu'ils ont fait écrire en lettres magnifiques. Après y avoir apposé leurs signatures, ils ont prié le mandarin du ressort d'apposer son sceau sur ladite inscription. Le gouverneur de la ville s'y est prêté de fort bonne grâce, ajoutant un mot d'encouragement pour le baptiseur. Vu le caractère officiel de cette pièce, je présume qu'il sera agréable au Conseil de la Sainte-Enfance d'en recevoir une copie. Munie du sceau mandarinal, l'inscription a été portée avec solennité et au son de la musique à la demeure du vieux baptiseur. La foule des curieux était immense. Le baptiseur, qui ne s'attendait pas à cet honneur, fut agréablement surpris à l'arrivée du cortège. Après lui avoir offert verbalement leurs congratulations pour son dévouement à l'enfant pauvre et malade, les principaux de la députation attachèrent l'inscription dans le lieu le plus honorable de la maison. Les fanfares chinoises jouaient leurs plus beaux airs et le bruit des boîtes étourdissait les oreilles des spectateurs. L'urbanité chinoise exigeait qu'on retint à dîner tous les principaux du cortège. On leur prépara à la hâte un petit festin qui fit un excellent effet. »

Ce catéchiste mourut vers 1858.

Signalons encore le baptiseur Martin Ou[1], dont nous verrons plus tard la glorieuse mort. Il naquit vers 1815, à Tang-eul-po, près de Tchou-tchang-pou, à 45 ou 50 li au nord du Kouy-yang.

Ses parents étaient d'honnêtes cultivateurs chrétiens. Son oncle paternel, Ou Ta-kong, était catéchiste dans la station. Martin avait environ 20 ans lorsqu'il épousa Agathe Tchang Eul-mai, qui avait été admise dans l'hospice public de Kou-lao-yuen, à Kouy-yang.

Ses contemporains nous ont tracé son portrait à cette époque : taille moyenne, maigre, figure ronde et légèrement colorée, petites moustaches, et au-dessus de l'œil droit ce signe caractéristique : une loupe de la grosseur d'une noix.

Son union avec Agathe Tchang ne fut pas heureuse. Habituée à la vie de la capitale, la jeune femme se déplut à Tang-eul-po, abandonna son mari et alla s'installer à Kouy-yang, ou elle vécut dans le désordre. Profondément affligé, Martin Ou s'efforça de la ramener à une conduite meilleure ; il vint même demeurer à Kouy-yang ; ne désespérant pas de sa conversion, il l'exhortait, avec une admirable bonté, promettant de lui pardonner ses fautes si elle revenait à une vie régulière. Agathe méprisa ses avances. Alors et d'après l'avis des missionnaires, Martin se sépara d'elle définitivement. Un peu plus tard, en 1850, sur le conseil d'Albrand, il se consacra au service de la mis-

[1] *Les Trente-cinq Vén. serv. de Dieu,* p. 413.

sion. Devenu baptiseur et catéchiste, il parcourut le pays de Keou-tchang, convertit quatre ou cinq familles du village de Long-kia-tchai, sous-préfecture de Tsin-tchen ; puis passa successivement à Pin-yue, Yu-tin-kan, Toan-po-tchai, Kou-ouang-pa, Keou-kan-chang, Pe-kia-yuen.

Son activité était remarquable et son zèle fort grand. Pendant le jour, il recherchait les enfants moribonds, afin de les baptiser ; le soir, il instruisait les néophytes ou engageait les infidèles à embrasser la religion du Seigneur du Ciel. Dans ses voyages, afin d'aborder plus facilement les païens, il vendait ou distribuait des livres de controverse.

« Pendant tout le temps qu'il a rempli ses fonctions, déclare Faurie, il a mené une vie si modeste et si régulière qu'on peut l'écrire en quelques mots : grande ardeur pour l'Œuvre de la Sainte-Enfance à laquelle il s'était dévoué. Tous les baptiseurs lui rendaient ce témoignage, que c'était le meilleur et le plus zélé d'entre eux. »

Les travaux des baptiseurs obtenaient d'assez beaux résultats, c'est ainsi qu'en 1851-1852 l'on compte 5816 enfants de païens baptisés à l'article de la mort[1], et 8840 en 1852-1853[2] ; ce qui inspirait à Perny cette réflexion : « Tant que nous n'aurons pas assez de liberté pour faire pénétrer l'Evangile dans les masses, la plus riche moisson que nous puissions recueillir, c'est de peupler le ciel du plus grand nombre d'anges que nous pourrons, je veux dire de procurer la grâce du saint baptême aux enfants d'infidèles. »

Les écoles n'étaient pas plus nombreuses que les pharmacies, et elles étaient tenues moins régulièrement faute de ressources pécuniaires ou de personnel. Il y avait deux écoles à Kouy-yang : une de garçons dirigée par un catéchiste, et une de filles sous la direction des vierges qui habitaient un petit couvent près de l'église ; quelques autres, établies dans les stations où l'on pouvait envoyer des maîtresses d'école, n'étaient guère que provisoires. Parmi les institutrices dont l'Histoire de la mission du Kouy-tcheou doit garder le souvenir, il convient de citer : Agathe Lin et Agnès Tsao-koui.

Agathe Lin[3] que, dans son enfance, on appelait Lin Tchao, et plus tard Lin Kou-po, terme employé pour désigner les vierges consacrées à Dieu, naquit vers 1817, à Ma-tchang, petit village situé à une dizaine de lieues de la sous-préfecture de Gan-lan, dans le département de Hin-y. Ses parents avaient été convertis par un chrétien

[1] Sur ce nombre, le chiffre des morts fut de 5418.

[2] Voir à l'*Appendice* du 3e volume la statistique générale des baptêmes d'enfants.

[3] *Les Trente-cinq Vén. serv. de Dieu*, p. 342.

du Su-tchuen, venu dans ces parages pour fuir la persécution. Son père, Lin Ta-kong, faisait le commerce du sel ; il était intelligent, honnête, bon chrétien, mais d'un caractère irascible. Au moment de la naissance de sa fille, il était en prison et y confessait courageusement la foi ; trois jours plus tard, il partait pour l'exil à Long-li, où il resta trois ans. En 1839, il fut de nouveau emprisonné, et sur son refus d'apostasier, il reçut une trentaine de coups de bâton.

La mère d'Agathe, Li Yu-che, bonne et vertueuse femme, vécut jusqu'à un âge avancé.

L'enfant fut élevée avec beaucoup de soin, habituée au travail manuel vers lequel d'ailleurs son activité se porta toujours avec plaisir Elle reçut quelques leçons de Denis Ten et aussi de Li, un fervent chrétien originaire du Su-tchuen.

Elle était encore toute jeune quand son père la fiança, sans même lui en parler, selon la coutume chinoise, au chrétien Liou Jouen-koui, de Ta-pa-tien. Agathe ignora pendant longtemps l'engagement paternel ; sa piété d'enfant s'aviva, se transforma en une très grande ferveur et elle ne songea qu'à se consacrer à Dieu ; aussi lorsque déjà âgée de 18 ans, elle apprit de ses parents l'avenir qu'ils lui avaient ménagé, elle leur exposa sa résolution et l'appuya de si bonnes raisons qu'ils n'insistèrent pas. Les fiançailles furent rompues d'un commun accord entre les deux familles, et la jeune fille envoyée pour quelque temps chez une vieille chrétienne, Yuen, venue du Su-tchuen au Kouy-tcheou, et directrice de la seule école de filles que possédait alors toute la province. Afin d'obtenir de cette école toute l'utilité possible, on la transférait d'une station dans une autre ; elle était installée à Kouy-yang au moment où Agathe s'y rendit.

A peine la jeune fille habitait-elle cette ville depuis deux mois, que la persécution éclata. Elle s'enfuit avec sa maîtresse à Long-pin, où elle demeura près de deux ans ; puis elle retourna dans sa famille qu'elle trouva à demi ruinée par les pillages et par l'emprisonnement de son père. Elle continua seule ses études et réussit à pouvoir lire tous les livres de doctrine chrétienne, même les ouvrages de controverse.

Le prêtre chinois, qui passait à peu près chaque année dans le district de Hin-y fou, sut distinguer ses qualités et les apprécier. Il lui confia le soin d'instruire les jeunes chrétiennes d'un certain nombre de stations, et de les réunir dans un village tranquille, à Ta-pa-tien. Cette initiative réussit.

Quand elle n'était pas employée à faire l'école, Agathe se retirait dans sa famille où elle vivait paisiblement, honorant ses parents, les édifiant par ses vertus et la prudence de ses paroles, toujours parfai-

tement d'accord avec sa belle-sœur, ce qui est rare en Chine, s'occupant aux travaux de la maison, hors le temps consacré à ses exercices de piété.

Son père étant mort, elle alla avec sa mère se fixer à Chan-ki-tsin, à deux lieues de Tchen-lin. Bientôt il se forma en ce village, sous sa direction, une petite chrétienté que l'on regarda comme un véritable modèle et dont on lui attribua tout l'honneur.

Agathe Lin y resta plus d'une année avec sa mère et son frère Lin Ouen-leang. Elle s'occupa avec sollicitude de ses neveux qui avaient perdu leur mère.

Elle fit demander en mariage, pour l'un d'eux, la fille d'un païen ; « Soit, répondit celui-ci, mais dans ce cas il sera nécessaire de faire deux mariages. » En entendant ces paroles, les chrétiens comprirent que cet homme avait l'intention d'épouser Agathe Lin, peut-être même d'user de violence contre elle. Ils la prévinrent, et aussitôt, craignant que cette interprétation ne fut vraie, la vierge retira sa demande.

Cependant le neveu auquel elle s'intéressait ayant contracté des dettes et se voyant pressé par son créancier, François Ouang Yu-kong, sans pouvoir le satisfaire, mit fin à ses jours.

Agathe éprouva un ressentiment si vif contre le créancier, qu'elle resta une année sans s'approcher des sacrements. Lions la réprimanda de cette rancune : « Comment, vous voulez devenir une sainte, lui dit-il, et vous gardez de telles dispositions pendant de longs mois ? » Agathe s'humilia, ressaisit sa volonté et pardonna.

C'est à Chan-ki-tsin qu'Albrand, encore simple missionnaire, la rencontra pour la première fois ; et lui, qui avait un don particulier pour juger les Chinois, fut frappé de ses qualités et de ses vertus. « Il la proclamait la première de toutes les jeunes Chinoises qu'il connaissait, et il disait n'avoir jamais rencontré, en Chine, une personne qui ressemblât davantage à nos bonnes filles de France. »

Dès lors, il ne la laissa plus dans sa famille, et l'appliqua continuellement à l'enseignement. Elle alla à Ma-gan-chan, à Ta-chan, à Kin-kia-tchong, un des faubourgs de Hin-y fou, à Tien-sen-kiao, à Ni-tang, à Hoang-tsao-pa.

Les routes ne sont pas faciles en Chine, surtout pour les femmes aux petits pieds ; sans jamais se plaindre, Agathe se rendait bravement d'une station dans une autre, marchant lentement, appuyée sur un long bâton.

Ceux qui la connurent à cette époque ont tracé d'elle ce portrait : « Elle se tenait très droite, avait le port noble, un peu fier, quoique de manières simples et aisées ; sa démarche était grave sans être compassée ; son visage légèrement allongé, presque blanc ; ses traits

fins et réguliers, ses yeux, noirs et doux sous d'épais sourcils, achevaient de lui donner un air de grande distinction. »

Sa mise était des plus modestes. De bonne heure elle renonça aux pendants d'oreilles et, selon la coutume des femmes chinoises qui veulent conserver la virginité ou la viduité, elle ne porta plus que de petits anneaux d'argent et des bracelets sans valeur. Ses vêtements étaient en toile de coton, généralement de couleur sombre, excepté les jours de fête où elle les portait d'une nuance bleue plus claire; mais jamais elle ne voulut d'étoffe brochée de fleurs. « Ce sont là, disait-elle, des ornements qui ne conviennent pas aux personnes consacrées à Dieu. » Elle gardait ses pieds serrés par des bandelettes, sans affectation mondaine. Elle avait toujours la tête couverte d'un voile noir auquel, pendant l'hiver, elle ajoutait un voile blanc.

On a loué sa patience, qui lui permit de vivre longtemps en compagnie d'une malade acariâtre, insupportable à tout le monde. Cette vertu lui coûta bien des efforts, car elle avait un caractère vif et prompt, dont la répression lui était parfois si pénible qu'elle en souffrait physiquement. Elle ne se laissait cependant aller à aucun emportement, pas davantage à une excessive gaieté; elle conservait en toutes circonstances un ton de voix doux, un visage calme; elle souriait, mais ne riait jamais.

Sa charité était si large que Lions, alors chargé du district qu'elle habitait, disait aux chrétiens qui venaient de loin et en grand nombre pour recevoir les sacrements : « Si le riz que vous avez apporté ne vous suffit pas, prenez-en dans le grenier de la vierge Agathe, qui vous le permettra avec plaisir. »

Elle nourrissait ses élèves pauvres. Ayant reçu de son père cinquante taëls (400 francs environ), elle en employa trente pour acheter des champs à Ma-gan-chan et en consacra les revenus aux bonnes œuvres. Quand les missionnaires venaient faire l'administration de la station dans laquelle elle se trouvait, elle leur rendait les petits services qui étaient en son pouvoir.

Aussi sévère pour elle-même que charitable envers son prochain, elle jeûnait fréquemment, et lorsqu'on lui disait : « Il suffit d'observer les jeûnes ordinaires ; à quoi bon souffrir si longtemps et si souvent la faim ? » Elle répondait : « Vous ne comprenez pas maintenant, plus tard vous saurez. »

En tout temps sa table était frugale ; elle-même faisait la cuisine, et souvent elle ne dépensait pas plus d'une vingtaine de francs par an, « craignant, disait-elle, de prodiguer l'argent de l'Église, qu'elle savait provenir des aumônes de chrétiens d'Europe ».

Sa réputation était irréprochable; jamais on n'a entendu personne, chrétien ou païen, dire la moindre parole sur sa conduite ; très mo-

deste toujours et partout, elle évitait de parler aux hommes et s'éloignait de la société des jeunes gens avec un soin extrême. « Je suis convaincu, a écrit Lions, qu'elle a toujours conservé son corps et son cœur purs, sans jamais avoir contracté de graves souillures contre la belle vertu de chasteté ; soit naturel, soit vertu de sa part, elle avouait que, dans sa jeunesse, elle n'avait jamais eu de penchant pour tout ce qui est contre la chasteté. Un léger amour-propre semble avoir été son seul défaut. »

A l'école, elle parlait avec une clarté remarquable et stimulait vivement et doucement l'ardeur de ses élèves. Bien que les verges soient d'un usage courant en Chine, Agathe ne s'en servait pas ; elle préférait encourager et persuader. Lorsque certaines enfants ne savaient point leur leçon, elle leur disait : « Comment !... Comment ! vous ne pouvez graver dans votre mémoire un petit nombre de caractères ! Etudiez donc avec plus d'ardeur... mais surtout, le soir, priez le bon Dieu qui ouvrira votre intelligence. »

Entre les heures de classe, elle travaillait, priait, lisait.

Les livres de piété avaient ses prédilections, surtout ceux-ci : *Tchen Se Tche Lan* (livre des méditations), *Chen Gnien Koang Y* (vie des saints), *Chen Mou Lin Che* (vie de la sainte Vierge), *Me Siang Tche Tchang* (raison de bien méditer), *Tong Tchen Siou Koui* (règlement des vierges), *Kin Pen* (livre des prières), *Li Koui* (rituel).

Elle fit partout beaucoup de bien, non seulement aux enfants des écoles, mais à tous les chrétiens, grâce à l'influence que son jugement droit, son caractère réservé, son instruction, sa bonté et sa générosité lui acquéraient. « Nulle part, dit Lions, elle n'a suscité la moindre fâcheuse affaire ; au contraire, elle a souvent fait cesser ou empêché bien des scandales ; partout où elle séjournait quelque temps, la station s'améliorait considérablement. »

C'est également Albrand qui avait distingué les talents et les vertus d'Agnès Tsao-koui. Cette excellente femme née au village de Ou-kia-tchai, dans la préfecture de Hin-y, appartenait à une famille d'anciens chrétiens venus du Su-tchuen se fixer au Kouy-tcheou et y tenir une petite pharmacie.

Orpheline dès l'âge de quinze ans, elle fut recueillie par une pieuse femme de la ville de Hin-y hien, qui lui apprit à fabriquer des aiguilles. C'est là que, dans une de ses visites pastorales, Albrand la rencontra ; ému de son sort et frappé de son intelligence, il l'envoya à l'école des jeunes filles alors dirigée par Agathe Lin.

Elle fit bientôt d'extraordinaires progrès dans l'étude des caractères chinois et de la doctrine chrétienne, et surpassa rapidement ses compagnes qui se vengèrent de ses succès par des taquineries d'éco-

lières, se moquant de la pauvreté de leur camarade, de son visage assez irrégulier, de ses vêtements fripés.

Mais toutes ces petites misères n'empêchaient pas Agnès d'avancer dans ses études, « car c'était, dit Lions, la femme chinoise la plus intelligente que j'aie rencontrée ».

A dix-huit ans, elle épousa un cultivateur, assez mauvais chrétien, Yen Lao-se, de Yao-keou-miao dans la préfecture de Hin-y ; cet homme n'eut pour elle aucun égard, la traita souvent avec cruauté et lui permit à peine de remplir ses devoirs religieux. Pour comble de malheur, son beau-frère et sa belle-sœur vivaient sous le même toit qu'elle et partageaient les sentiments de son mari. Ils en arrivèrent à lui refuser la nourriture lorsque le dimanche ou un jour de fête elle passait quelques heures à l'oratoire : « Puisqu'elle ne travaille pas, disait son mari, elle ne doit pas manger. »

Agnès supporta ces peines avec résignation et courage, préférant subir toutes les privations plutôt que de manquer à la loi de Dieu, acceptant avec reconnaissance les aumônes que de pauvres voisines charitables, spécialement la femme de Toan San-ye, lui faisaient.

Après deux ans de cette union déplorable, elle perdit son mari ; son beau-frère et sa belle-sœur la chassèrent et elle alla demeurer chez une bonne chrétienne, Elisabeth Tin Kin-pong qui, touchée de son malheur, lui donna l'hospitalité. Cette femme a rendu d'Agnès le meilleur témoignage : « Elle était active, douce, patiente, affirma-t-elle, elle récitait les prières d'une voix claire et posée, non seulement elle connaissait la doctrine chrétienne, mais elle la pouvait expliquer. Chaque fois que la présence du prêtre lui en donnait l'occasion, elle approchait du tribunal de la pénitence et faisait la sainte communion. »

Elle devint une excellente auxiliaire de Lions qui, par un sentiment de fraternelle charité, se priva de ses services en 1853, et l'envoya aider le futur martyr Chapdelaine dans ses débuts au Kouang-si. La sainte veuve se montra en tous points digne de sa réputation. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de ses faits et gestes que nous avons racontés dans *l'Histoire de la Mission du Kouang-si* ; qu'il nous suffise de dire que Dieu la récompensa en lui donnant l'honneur de confesser son nom dans les prétoires chinois et de mourir martyre de sa foi à Si-lin hien, le 1er mars 1856 [1].

[1] *Histoire de la mission du Kouang-si*, pp. 61, 80.

CHAPITRE VIII

FIN DE L'ÉPISCOPAT D'ALBRAND

1852-1853

I

Arrivée de Faurie. — Ses rapports avec Albrand. — Réunion des missionnaires. — Utilité de ces réunions. — Lettre aux conseils centraux de la Propagation de la Foi.

Au mois de février 1852, arriva un nouveau missionnaire dont le Kouy-tcheou a gardé le plus cher souvenir, Louis-Simon Faurie, né à Monségur (Gironde), le 12 juin 1824. Après avoir fait ses études au petit séminaire de Bordeaux, de 1838 à 1845, au grand séminaire de 1845 à 1850, il entra au séminaire des Missions-Étrangères le 8 mai de cette dernière année.

Son biographe [1], qui l'a étudié avec beaucoup d'application, nous le représente doué de tempérament actif, de caractère tout à la fois vigoureux et docile, d'allures franches, d'intelligence plutôt moyenne mais bien ouverte, d'habileté fort grande aux travaux manuels, de cœur généreux et de piété sincère sous des dehors très joyeux.

Après avoir traversé le Kouang-tong, le Kiang-si et le Hou-nan, Faurie entra au Kouy-tcheou par le nord, et la première chrétienté qu'il rencontra fut celle de Mao-tien.

Albrand le garda près de lui à Kouy-yang [2] et bientôt se forma entre le nouveau missionnaire et l'évêque vieilli dans les travaux apostoliques une amitié faite chez l'un de respect, chez l'autre de bonté et d'espérances. Albrand aimait à épancher son cœur dans celui du jeune

[1] *Vie de Mgr Faurie, membre de la Société des Missions-Etrangères, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou*, par M. l'abbé J. H. Castaing, chanoine honoraire de Bordeaux. Un volume in-8, 674 pages. Paris, Lecoffre, 82, rue Bonaparte; Bordeaux, Feret et fils, 15, cours de l'Intendance, 1884.

[2] Albrand forma Faurie à ses méthodes de hardiesse et de sang-froid ; c'est ainsi qu'un jour il le conduisit chez un coiffeur auquel il dit en demandant ses services pour le missionnaire : « C'est mon fils qui a été malade. »

prêtre : « Il est pour moi un père, écrit Faurie[1], ou plutôt un frère, car il me traite d'égal à égal ; il me forme aux vertus apostoliques ; il est dévoré du zèle du salut des âmes ! Souvent quand nous parlons des misères de la Chine et du bien que nous voudrions lui faire, ses yeux se remplissent de larmes. »

Un jour Albrand prit Faurie et le conduisit au tombeau du martyr Joachim Ho. Là, ils s'assirent sur la pelouse, après avoir prié. Devant eux, ils voyaient la croix dominant la tombe. Ils s'entretenaient du Ciel, des âmes, du martyre.... Tout à coup, Faurie étendant les bras :

« Monseigneur, dit-il, cette croix sera-t-elle pour nous ? Je voudrais bien entrer au ciel par la porte rouge !

— Patience, mon enfant, lui répondit l'évêque ; je dois passer le premier ; mes forces s'en vont, vous pouvez encore travailler. Mais prions et multiplions nos efforts pour tirer de l'ignominie cette croix adorable. Plantons-la sur toutes ces pagodes converties en églises de Jésus-Christ, et surtout dans le cœur de ces millions de païens ; alors nous aurons mérité le martyre. »

Il y eut donc quatre missionnaires réunis autour de leur évêque, lors de la retraite annuelle qui se fit à Kouy-yang au mois d'avril 1852.

Ces réunions annuelles inaugurées par Albrand, et que nous ne trouvons à cette époque dans aucune de nos missions de Chine, avaient la retraite pour but principal, mais elles atteignaient encore un autre résultat que Perny expose très bien[2] :

Chaque réunion pose une pierre à l'édifice de notre unité de vues, de règles, de moyens. Chacun apporte ses observations ; on les discute, on les modifie, on admet à l'unanimité ce qui paraît le plus sage, et ainsi se forme le code de la mission, auquel chacun se conforme, quelles que soient d'ailleurs ses vues particulières. Ainsi il y a unanimité dans le mode d'administration, dans la décision de certains cas de morale sujets à divergences, comme l'usure ou les contrats. On s'entend sur l'ordre et l'importance des œuvres à fonder, sur les moyens à prendre. En sorte qu'un district, changeant de prêtre, ne change ni de théologie, ni de rituel ; le missionnaire lui-même agit avec plus d'assurance sachant au sûr ce qui a été fait et enseigné avant lui. Les nouveaux confrères sont plus facilement et plus complètement initiés au ministère en ces contrées. Cette unité de marche ne contribuera pas peu aussi, nous l'espérons, à entretenir entre nous l'union et la charité que nous regardons comme notre plus précieux trésor.

L'évêque et les missionnaires eurent la reconnaissante pensée

[1] *Vie de Mgr Faurie*, p. 97.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 355. Lettre à M. F. Albrand, 12 mai 1854.

d'adresser une lettre collective aux conseils centraux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi[1].

Après avoir résumé en larges traits l'histoire de la mission du Kouy-tcheou, ils disaient quelques mots des persécutions qui l'avaient troublée, déclarant qu'il venait d'être « convenu qu'une lettre rédigée au nom de tous, et revêtue de la signature de chacun ferait annuellement connaître aux Conseils centraux les succès qu'il aura plu à Dieu de nous accorder, les besoins les plus pressants qui entravent l'œuvre apostolique, les revers et les épreuves que la main paternelle du Seigneur nous aura ménagés ; en un mot, tout ce qui peut intéresser votre zèle pour la diffusion de l'Evangile et servir d'aliment à la piété des associés de la Propagation de la Foi. »

Venaient ensuite des idées générales sur l'apostolat dans la province du Kouy-tcheou ; nous allons les reproduire quoiqu'elles ne présentent rien de très saillant, mais parce qu'elles forment la partie principale de la première lettre adressée par la mission à l'œuvre qui est, après la grâce de Dieu et avec le zèle des missionnaires, le plus grand soutien de l'apostolat :

Dans ces immenses contrées de l'Asie, qui sont encore assises à l'ombre de la mort, il en est qui semblent se refuser opiniâtrément à recevoir la bonne nouvelle. Les efforts les plus dignes de succès demeurent presque infructueux. Les ouvriers évangéliques n'ont souvent d'autre consolation que celle de recueillir les épis mûrs : la masse des gentils demeure sourde à leur voix. Mais, au milieu de ces peuplades, il en est aussi dont les mœurs sont moins dégradées. Les premières notions de la loi naturelle s'y sont transmises et gardées plus fidèlement. Ayant moins abusé peut-être de la grâce, le royaume de Dieu semble plus proche d'elles. Notre province est de ce nombre et nous semble destinée à entrer dans le giron de l'Eglise dans un avenir peu éloigné. Par sa position géographique, le Kouy-tcheou participe moins au mouvement commercial, ou mieux à cette fièvre de l'or qui dévore toute la nation. Les chaînes de montagnes, à la pointe aride et escarpée, qui le sillonnent en tout sens sont aussi, selon nous, une des causes qui, en le condamnant à un isolement forcé, ont contribué pour leur part au maintien de la simplicité qui caractérise l'esprit de ses habitants.

Pour obtenir des succès rapides dans cette province, il faudrait pouvoir y promulguer partout la bonne nouvelle du salut. Il est des villes qui manifestent les plus consolantes dipositions ; il en est même qui sollicitent des prédicateurs. Mais vous le savez, Messieurs, il ne nous est pas permis de nous produire au grand jour ; nous ne pouvons nous mêmes jeter la première semence dans le cœur de ces malheureux infidèles. Les lois les plus sèvères nous interdisent toujours l'entrée du Céleste Empire. Sans nos précautions de chaque moment, les tribunaux seraient bien vite informés de notre présence, et il nous serait difficile d'échapper à des poursuites tant soit peu actives. Notre arrestation jetterait nos bien-aimés dis-

[1] *A. P. F.*, vol. 25, p. 118. Province du Kouy-tcheou, 12 avril 1852.

ciples dans la désolation, les priverait de leurs guides, éteindrait l'élan religieux, et amènerait bientôt la ruine de la religion dans une Eglise naissante où le clergé indigène nous fait absolument défaut. Quels que puissent être nos vœux personnels, quelque brillante que nous apparaisse la couronne du martyre, nous devons suivre, avant tout, l'esprit du divin Maître, et conserver, autant et aussi longtemps que faire se peut, les secours de notre ministère à ces peuples néophytes. Nous attachons donc chacun à notre suite quelques fidèles, pleins de bon vouloir et libres des soins domestiques. Après les avoir instruits et formés à la piété, nous les envoyons exhorter leurs amis et leurs proches à embrasser la Foi. Ce n'est qu'après la cérémonie de l'adoration du vrai Dieu que nous permettons à ces gentils convertis de nous aborder ; encore faut-il être moralement sûr de leur persévérance. Ces apôtres néophytes, qui travaillent sous notre direction, ne reçoivent aucun salaire. C'est par milliers que nous compterions bientôt les adorateurs du vrai Dieu, si nous pouvions avoir à notre suite un grand nombre de ces collaborateurs, auxquels Dieu donne l'esprit de zèle en partage et qui seront notre seul moyen extérieur de prosélytisme, tant qu'il ne nous sera pas donné de sortir des catacombes, où des lois de sang nous tiennent encore enfermés.

« Une Eglise naissante ne peut trouver dans son propre sein aucune ressource. Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, les néophytes qui nous ont secondés dans l'œuvre évangélique ont été pris en dehors du Kouy-tcheou. Nous avons fait un appel à leur charité dans une province voisine [1] ; c'est à nos frais qu'ils ont fait ce long voyage. Nous nous imposons avec joie toutes sortes de privations pour conserver ces auxiliaires, sans lesquels notre apostolat serait infructueux. Vous, Messieurs, qui consacrez généreusement vos soins au développement de la Propagation de la Foi et qui souhaitez vivement que le règne de Dieu arrive à tous les hommes, vous comprendrez quelle est notre douleur à la vue d'une moisson blanchie, qui périt faute d'une main pour la recueillir. Habitués à méditer journellement sur le prix sacré du sang auguste du Sauveur, nos entrailles se déchirent en nous sentant pressés par des millions d'infidèles, pour qui la rédemption demeure inutile, faute d'une bouche qui leur fasse connaître le prix de cette rançon divine.

Si notre ministère n'était point béni, si les infidèles qui nous entourent opposaient une vive résistance au bienfait de la foi, nous nous humilierions devant Dieu, adorant la profondeur mystérieuse de ses conseils sur les empires, et nous essaierions de vaincre par nos supplications l'aveuglement de ce peuple qui fermerait ainsi les yeux à la lumière. Mais il en coûte davantage, ce semble, d'avoir à ses côtés une nation disposée à recevoir la grâce du salut, une moisson blanchie qui n'attend plus que la faucille du moissonneur, et d'être condamné à voir périr sur le champ même une récolte parvenue à maturité. Ce spectacle nous arrache d'autant plus facilement des larmes, que nous ne saurions oublier que nous avons fait six mille lieues pour tendre une main secourable aux malheureux infidèles. Oh ! si les âmes qui, dans notre France, ont à cœur la gloire de Dieu, avaient sous les yeux, un instant du moins, le spectacle qui afflige sans relâche les nôtres, combien leur charité serait émue ! Elles seraient désolées d'avoir si souvent adressé à Dieu la plus sublime prière : que votre règne arrive, *adveniat*

[1] Le Sut-chuen.

regnum tuum, sans en avoir compris toute la profondeur. Au lieu de borner leur générosité à un cercle étroit de bonnes œuvres, elles comprendraient que la véritable charité embrasse le monde. Quelle œuvre peut même entrer en parallèle avec celle qui a pour but d'arracher aux ténèbres de la mort éternelle des provinces aussi vastes, aussi populeuses que notre patrie, d'appliquer à ces peuples les mérites du sang, de la passion, de la mort d'un Dieu? Sauver une âme, c'est rendre à Jésus-Christ une fois le prix de sa vie, de son sang; sauver des milliers d'âmes, c'est rendre autant de fois à Jésus-Christ le prix de sa vie, de son sang adorable ! C'est cette pensée seule qui a conduit l'ardent apôtre des Indes dans nos contrées lointaines, c'est elle qui nous a obtenu la même vocation ! C'est elle, âmes généreuses d'Europe, qui agrandira vos cœurs, qui vous fera sortir de la sphère étroite dans laquelle se concentre votre vie; c'est elle qui fera trouver le monde bien petit à l'ardeur de votre charité, à la vivacité de votre foi. Répétez-vous sans cesse à vous-mêmes : Sauver une âme, c'est payer une fois à mon Jésus sa vie, son sang, et je puis en sauver par milliers ! Faites retentir ce cri de zèle autour de vous. Avec quelle joie ne verrez-vous pas alors vos amis, vos frères, s'unir à vous pour appeler chaque jour les bénédictions du Ciel sur nos travaux, et verser l'obole de chaque semaine destinée à soutenir la vie de l'homme apostolique, à ruiner l'empire du démon !

II

Faurie nommé supérieur du séminaire. — Plusieurs alertes, visites de mandarins — Vexations dans différentes chrétientés. — Confesseurs de la foi et apostats. — Tsen devant le mandarin de Gan-chouen. — Arrestation de Thomas Lo.

A cette réunion de 1852, Faurie fut nommé supérieur du séminaire que l'évêque voulait fonder, et qui était alors une petite école de six élèves, avec le catéchiste Yang pour sous-maître, et le grenier de l'église de Kouy-yang pour maison[1]. L'évêque avait depuis assez longtemps commencé des pourparlers dans le but d'acheter un terrain ; il était fort pressé de l'avoir ; mais les Chinois qui croient toujours faire un mauvais marché quand ils le terminent rapidement, l'étaient moins de le lui livrer. Enfin il réussit à obtenir une propriété à côté de la grande maison Li, qui devait être achetée plus tard et devenir l'évêché.

Peu de jours après, le 19 avril, à la nuit tombante, le jeune supérieur eut ainsi que les autres missionnaires une alerte qu'Albrand raconte en ces termes[2] :

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 234. M. Faurie à M. F. Albrand supérieur du Séminaire des M.-E.

[2] *Vie de Mgr Albrand*, pp. 347, 348. Ces faits sont racontés avec plus de détails dans la *Vie de Mgr Faurie*, p. 185.

« Il y a ici un néophyte qui, depuis deux ans, cherche à se marier, et qui ne trouve point de femme parce qu'il est sujet à s'enivrer. Ce malheureux s'imagine que c'est moi qui empêche les chrétiens de lui donner leur fille. De plus, il est brouillé avec un autre chrétien. Lundi dernier, le soir, après s'être pris de vin, il a parcouru la ville comme un fou, en criant contre les chrétiens, contre les prêtres européens et surtout contre l'évêque. Les païens d'abord ne comprenaient rien à ses clameurs, et passaient leur chemin sans prendre garde à lui. Mais il ne s'en est pas tenu là.

« Arrivé devant le tribunal, il a jugé à propos d'y entrer pour nous accuser. Déjà l'on prenait acte de son accusation, quand un chrétien qui m'est dévoué et que j'avais engagé à le suivre, en prévision de l'événement, se présente hardiment et le réclame comme un de ses gens qui est ivre. Le scribe s'en était douté à l'incohérence de ses phrases, il le livre donc sans hésiter. Alors, le chrétien, prenant l'ivrogne par sa queue, le traîna pendant près d'une demi-heure et le livra aux autres chrétiens, qui tombèrent sur lui comme la grêle. Il était dix heures du soir, je craignais que les satellites ne vinssent faire chez moi une visite domiciliaire. J'avais donc pris le parti d'emmener tous mes missionnaires dans la grande rue, et ce fut là que j'appris l'issue de l'affaire. Le lendemain, je m'empressai de faire partir M. M. Perny et Mihières pour leurs districts. J'ai encore près de moi M. Lions et M. Faurie, mais bientôt je resterai seul avec ce dernier, qui doit m'aider à former quelques élèves pour le latin. Voilà notre position. Elle ne laisse pas, comme vous voyez, d'être critique ; cependant, je fais bonne contenance, parce que je crois que c'est le meilleur moyen d'éloigner les tracasseries. Mais je n'en suis pas moins comme l'oiseau sur la branche, toujours prêt à décamper. Les uns louent mon intrépidité, les autres blâment mon imprudence. Je laisse dire les uns et les autres, et je continue mon petit train qui jusqu'ici, grâce à Dieu, m'a réussi ; je ne crains rien pour moi, mais je crains pour mes chrétiens. Néophytes presque tous, ils ne sont pas encore enracinés dans la foi. »

Cette alerte se renouvela sous une forme ou sous une autre pendant les mois de mai et de juin. Les troubles du Kouang-si, où se dessinait un fort mouvement révolutionnaire, excitaient les inquiétudes des mandarins du Kouy-tcheou qui surveillaient plus activement leurs administrés.

Un jour[1] du mois de mai, un mandarin, nommé Ho-cheng, se présenta suivi de deux satellites, pour visiter l'église. Un serviteur, Mathias Ou, l'introduisit. Après l'église, l'importun mandarin voulut

[1] *Vie de Mgr Faurie*, p. 115.

visiter aussi l'étage supérieur de la sacristie, où se tenaient les élèves de Faurie. Le laisser monter, c'était tout perdre : il allait trouver les tables chargées de livres latins et surprendre les missionnaires.

« Les étrangers ne montent pas là ! » dit Mathias. Ho-cheng, le frappant sur l'épaule, lui dit à l'oreille : « Je suis envoyé par le préfet pour tout examiner ; mais ne crains rien ; j'ai été chrétien dans mon enfance. »

Cette révélation n'augmentait pas la confiance de Mathias ; mais, que faire ? Au nom du préfet, il se rendit au désir du visiteur, le fit monter et le conduisit à la salle d'étude. Les élèves se trouvaient en classe dans une salle voisine. Leur maître, le théologien Yang, à la vue du mandarin, courut fermer les portes en disant froidement : « Ce n'est pas le moment d'entrer ici. »

Mathias jeta aussitôt dans les mains du mandarin une quantité de livres chinois, fit disparaître habilement les livres européens, les papiers couverts d'exercices latins, puis invita le grand homme à visiter le dortoir, sans parler aucunement de la classe ; il le fit ensuite circuler en tous sens et le ramena devant la porte de sortie.

Ho-cheng descendit sans hésiter. Mathias se confondit alors en politesses, lui offrit la pipe, le thé, et le reconduisit jusqu'à la rue. Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il vit à la porte de l'église un palanquin entouré de quarante satellites et d'une foule accourue dans l'attente de quelque catastrophe ! La surprise de tout le monde fut bien plus grande encore, quand le mandarin, se retournant vers Mathias, fit deux salutations profondes et se retira.

L'habileté du fidèle serviteur venait de sauver les missionnaires. Eux, cependant, ne soupçonnaient même pas le danger qu'ils avaient couru. « J'étais, dit Faurie dans ma chambre à réciter mes petites heures, en compagnie du prêtre Lo : « *Sederunt principes et adversum me loquebantur ; servus autem tuus exercebatur in justificationibus tuis.* »

De l'église, Ho-cheng se dirigea vers une pagode voisine où il se montra moins débonnaire. La trouvant remplie de joueurs, il en ferma les portes et fit donner à chacun cent coups de rotin.

Quelques jours après, il revint à l'église dès six heures et demie du matin. Albrand descendait à peine de l'autel et les cierges fumaient encore. « J'arrive trop tard, dit Ho-cheng, je voulais assister à vos prières. — Le grand homme, lui répondit-on, pourra venir dimanche prochain, à dix heures. »

« A dix heures, les messes étaient toujours dites, mais le peuple revenait à l'église pour certaines prières. En invitant le mandarin à ces prières, on espérait donner aux missionnaires le temps de célébrer les saints Mystères et de disparaître. Le samedi suivant, en effet,

Albrand et Faurie cachèrent dans leurs malles tous les objets suspects, et les firent transporter, la nuit, dans la maison d'un teinturier où ils se rendirent eux-mêmes le lendemain après les messes.

Ho-cheng ne vint à l'église qu'après midi. Un second mandarin, envoyé par le préfet, l'accompagnait pour contrôler son rapport. On leur servit, à dessein, du thé bouillant pour gagner du temps. Ho-cheng, laissant alors son collègue se brûler les lèvres à loisir, fit un signe à Mathias, et sortit avec lui. « Je sais, lui dit-il, que vous n'avez rien de commun avec les rebelles, mais il y a parmi vous des Européens.... Qu'ils fuient ! — Des Européens ! ici ! fit Mathias, le grand homme veut parler, sans doute, des deux « maîtres » qui sont venus cette année du Fo-kien ? — Du Fo-kien, soit ! répéta Ho-cheng en souriant ; toutefois, croyez-moi. »

A ce moment, le second mandarin les rejoignit. « Eh bien ! allons-nous voir cette chambre mystérieuse ? — J'en viens, lui dit Ho-cheng, cependant, si vous le désirez, nous y retournerons ensemble, afin que vous constatiez pour vous-même que nous n'avons rien à reprendre ici. »

Le second mandarin refusa par égard pour Ho-cheng, et ils visitèrent l'église. Tandis que son collègue s'attardait devant les images, Ho-cheng examina derrière l'autel la chambre de l'évêque, où l'on avait provisoirement installé le prêtre chinois, et dit à l'oreille de Mathias : « C'est ici la chambre mystérieuse. »

Il admira beaucoup certains vases à fleurs qui servaient à l'ornementation de l'autel, et, ne découvrant rien de suspect, il appela son collègue. Les deux mandarins se retirèrent enfin, emportant seulement quelques livres de doctrine pour les montrer au préfet.

Le lendemain, Mathias et un maître orfèvre rendirent sa visite à Ho-cheng et lui offrirent les vases qu'il avait admirés dans la sacristie. Le mandarin se montra touché de cette politesse. « Je voudrais, dit-il, vous donner des conseils, mais il y a ici trop d'yeux et trop d'oreilles. »

Et tirant Mathias à part, il lui montra sous sa robe entr'ouverte, une croix et trois médailles et lui dit : — « Je viendrai samedi soir à l'église pour assister dimanche à la messe et, pendant la nuit, nous parlerons. »

Albrand, informé de tout ce qui se passait, jugea prudent de rester encore blotti dans le grenier du teinturier avec Faurie. Le samedi soir, Ho-cheng se rendit à l'église. On lui servit à souper dans la chambre de l'évêque toujours occupée provisoirement par le prêtre chinois. Comme on lui présentait de la viande : « On ne mange pas de cela aujourd'hui, dit-il. »

Après le repas, selon le désir qu'il avait exprimé, on prolongea la conversation ; il fit alors la révélation suivante :

« Je ne suis point du Hou-pé, comme on le croit, mais du Su-tchuen ; mon vrai nom est Ho-choung. Je l'ai changé pour cacher mon origine chrétienne. Mon père a été décapité pour la foi, et, à l'âge de quatre ans, je perdis ma mère. Quand j'obtins le grade de mandarin, ma sœur, sur le point de mourir, m'envoya, de son lit de mort, cette croix et ces médailles avec une lettre où elle disait : « Deux voies sont ouvertes devant toi : l'une conduit au ciel, l'autre en enfer, choisis ! » Cette lettre fit sur moi une profonde impression, mais je négligeai la religion pour conserver mon grade. Cependant je porte toujours ma croix et mes médailles ; je ne désespère pas de me convertir plus tard... Je connais toutes vos affaires, je sais que vos élèves étudient le latin ; mais ne craignez rien, je serai discret, je vous avertirai même s'il survient pour vous quelque danger. »

Le lendemain, Ho-cheng entendit la messe et une instruction sur le décalogue, prêchée par Thomas Lo. Il accepta ensuite un dîner dont les chrétiens firent les frais, et auquel assista le plus riche d'entre eux, ami personnel du mandarin. Pendant le repas, il dit aux chrétiens : « Ce qui inquiète le préfet, c'est le concours de personnes riches qui se fait à votre église. On y voit souvent des palanquins. — Malheureusement, lui répliqua-t-on, ce ne sont que des curieux. — Croyez-moi, insista Ho-cheng, ne les recevez pas. D'ailleurs ces adorateurs de Pou-sa (idoles) sont des gens impurs ; il ne convient pas qu'ils entrent dans le temple d'un Dieu aussi pur que le vôtre. Un autre avis, ajouta-t-il : vous devriez afficher à la porte de votre église l'édit de l'empereur autorisant la religion chrétienne. Ce serait un encouragement pour les païens et une sauvegarde contre les mandarins malveillants. »

Cette fois, Albrand et Faurie un peu rassurés consentirent à quitter le grenier du teinturier. Ils firent afficher, selon le conseil donné par Ho-cheng aux chrétiens, l'édit impérial en faveur du christianisme, mais ils continuèrent à approuver le concours des païens qui venaient volontiers, le soir, entendre l'explication du catéchisme. Ce mouvement religieux leur attira souvent encore la visite des mandarins et de fréquentes alertes ; Dieu et leur imperturbable sang-froid les préservèrent de tout mal.

Un jour, on annonce tout-à-coup à Albrand qu'un mandarin entre dans l'église avec des satellites. L'évêque prend la fuite et crie à Faurie de partir immédiatement. Le jeune missionnaire descend, ouvre une porte, et se trouve face à face avec l'inquisiteur... — « Où sont les Européens ? » demande le grand homme. — « Ici », dit Faurie.

Il l'introduit dans une chambre et disparaît. Le mandarin trouva là Mathias qui lui montra une statue de saint Joseph, en affirmant qu'il n'y avait point d'autre Européen dans la maison. Pendant ce temps, le missionnaire rejoignait son évêque et ils allaient ensemble se promener, en chantant, dans la campagne.

Ailleurs également des perquisitions eurent lieu non contre les missionnaires, mais contre les chrétiens et contre les œuvres de charité dont ils s'occupaient.

A Tou-yun, le préfet Lou Pi-tseng fit démolir la pharmacie et emprisonner les baptiseurs Jean Ouang Yao-kong et Maurice Tcheou-kong. Une chrétienne Lucie Tche Lo-tche fut arrêtée avec sa famille[1] ; elle nous a laissé le récit de ce qui se passa au tribunal. Nous traduisons ses paroles[2] : « Je fus prise avec mes trois belles-filles, mon mari Pierre Tche et mon second fils. Mes deux autres fils ne furent pas saisis, parce qu'ils étaient absents. Le préfet interrogea d'abord les catéchistes Jean Ouang et Maurice Tcheou et la vieille Pen Pe-che. Pendant ce temps, les soldats me firent agenouiller, ainsi que mes belles-filles, sur des débris de vases qui nous blessèrent les genoux, car nous restâmes dans cette posture depuis le matin jusqu'à midi. A ce moment, le juge nous appela et nous ordonna d'apostasier ; sur notre refus, il nous fit frapper. Moi et la femme de mon fils aîné, nous reçûmes à deux reprises 40 coups de verges sur les mains, mes deux autres belles-filles 20 coups seulement. Les satellites ne nous ménagèrent pas, et la souffrance fut si forte que nos mains enflèrent. Voyant que nous ne voulions pas marcher sur la croix, le mandarin ordonna aux satellites de nous traîner de force sur ce signe vénéré, mais nous nous efforçâmes d'agiter nos pieds pour ne pas toucher le crucifix placé par terre. Aussitôt que les satellites m'eurent lâchée, je me prosternai devant la croix en invoquant les saints noms de Jésus et de Marie. Alors deux soldats me prirent par les oreilles et me tinrent ainsi suspendue pendant longtemps. Quoique nous eussions refusé d'apostasier le juge nous renvoya. »

Le mari et le second fils de Lucie furent chargés d'une chaîne pesant 18 livres, qu'ils portèrent pendant quinze jours ; puis grâce à des cadeaux ils en furent délivrés, mais le père resta en prison pendant huit à dix mois et le fils pendant quatorze.

Les deux catéchistes furent également sommés d'apostasier sous

[1] Sa famille était probablement originaire du Su-tchuen ; en tout cas, Lucie réprésentait la 4e génération chrétienne, il en était de même de son mari. Elle demeurait dans le faubourg du sud.

[2] A. M.-E., vol. 549P, p. 598.

peine d'être frappés. Maurice Tcheou eut peur et prononça la réponse équivoque dont les mandarins se contentaient : « Je me repens. » Il fut aussitôt renvoyé ; mais son apostasie n'avait été qu'extérieure et, le dimanche suivant, il se présenta à l'assemblée des fidèles, se mit à genoux et fit une solennelle rétractation, en demandant pardon de la faute grave qu'il avait commise. Jean Ouang se montra, au contraire, très courageux ; non content de ne prononcer aucune parole d'apostasie, il exposa les principales vérités du christianisme avec autant de liberté et d'ardeur que s'il eût été dans une assemblée chrétienne. Le magistrat fit placer au milieu de la salle la statue de la déesse Kouan-yn et commanda aux soldats de traîner le catéchiste devant elle et de le forcer à lui offrir de l'encens. Jean réclama : « Une action forcée, dit-il, n'a pas la valeur d'un acte libre. Laissez-moi agir à mon gré et sans violence. » Les soldats crurent qu'il allait obéir au mandarin, ils le lâchèrent. Le catéchiste s'avança vers l'idole, puis brusquement, lui lançant un coup de pied, il la renversa par terre. Irrité de ce sacrilège, selon l'expression qu'il employait, le magistrat le condamna à un supplice horrible. Il lui fit replier une jambe et emboîter le mollet et la cuisse dans un cercle de fer étroitement serré. Pendant deux ans Jean Ouang demeura soumis à cette torture, d'abord dans la prison de Tou-yun, puis dans celle de Tin-fan. Quand il fut libéré, en 1855, il demeura plusieurs mois sans pouvoir marcher, et ce fût au bout d'une année seulement qu'il parvint à une complète guérison[1].

Avec ces fidèles fut encore arrêtée la femme du chrétien Lieou Tche-mong, plus connue sous le nom de Lieou Mai-chou, qui se montra très courageuse, mais fut cependant renvoyée chez elle après quelques jours d'emprisonnement.

Averti de la persécution de Tou-yun et se rappelant peut-être le succès obtenu par les requêtes des chrétiens à Kouy-yang, conseillé d'ailleurs par ses catéchistes, Albrand crut devoir faire accuser le préfet de Tou-yun près du gouverneur de la province. Dès que le coupable l'apprit, il entra dans une violente colère et traita les prisonniers avec plus de rigueur ; ensuite, afin d'atténuer les effets de l'accusation, il se rendit plusieurs fois à Kouy-yang, où il sut adroitement semer de l'argent chez les mandarins chargés d'instruire son affaire. Mais si de ce côté il employait la ruse, de l'autre il ne craignait pas de se montrer violent, et menaçait même d'user de son crédit pour faire détruire l'oratoire de la capitale. Par suite de ces menées les efforts de l'évêque n'aboutirent pas.

[1] A. M.-E., vol. 549p, p. 600. A. S.-E., vol. 10, p. 112. Lettre à M. Perny 10 septembre 1856.

Pendant ce temps, Mei-tan était troublé par l'arrestation de la vierge Agnès Jen, maîtresse d'école, qui enseignait alors les filles de la famille Han, au village de Hiong-choui. Elle était fille de Jean-Baptiste et d'Agathe Jen, convertis à Long-pin par Pierre Ou, et parente du confesseur de la foi Ouang, mort dans les prison de Tsen-y[1]. Le mandarin ne lui parla pas d'apostasie, mais il lui défendit d'enseigner le christianisme dont il dit beaucoup de mal. Agnès lui répondit et la discussion s'engagea. Voyant son interlocuteur peu versé dans la littérature, Agnès s'amusa à lui citer plusieurs sentences de Confucius, et l'ayant dérouté elle finit par lui dire[2] : « Au lieu du petit globule d'or dont est orné votre tête, vous devriez placer sur votre front une corne de bœuf. »

A Gan-chouen, le préfet emprisonna plusieurs chrétiens de la ville et des environs. Le bachelier Tsen, l'ancien diseur de bonne aventure, s'offrit à Albrand pour essayer de les délivrer. L'évêque y consentit, et Tsen ne craignit pas de présenter au préfet une requête demandant la liberté des prisonniers. Pour toute réponse, le mandarin le jeta au cachot ; ensuite, l'ayant fait comparaître, il voulut, sans l'entendre[3], lui infliger cinquante coups de rotin. « Ne vous pressez pas tant, grand homme, s'écria l'audacieux avocat, je suis bachelier ! avant que je subisse ce supplice vous devrez me faire dégrader. »

Augustin Tsen était à genoux. Le mandarin intimidé par sa hardiesse, l'invita à se lever et lui dit : « Comment, un homme intelligent comme toi, Tsen, un bachelier, se laisse-t-il endoctriner par ces sottes gens ? »

Tsen répondit par une apologie du christianisme. Comme il parlait très facilement, le préfet l'écouta pendant un quart d'heure ; puis, n'osant plus ni le condamner, ni l'absoudre, il l'envoya, sous bonne garde, au tribunal supérieur de la capitale, pour y être jugé en dernier ressort.

Chemin faisant, Tsen affectait de s'entretenir secrètement avec les voyageurs qu'on rencontrait dans les auberges. Il leur disait tout bas, mais de façon à être entendu de ses gardes, qu'il n'avait certes rien à craindre ; que les autorités de la capitale favorisaient le christianisme ; qu'il était sûr, à son arrivée, de faire jeter en prison les satellites ; toutes choses qui, son audace aidant, ne laissaient pas que d'inquiéter ses gardes. A la dernière étape, Tsen prit à part le chef des satellites et lui donna ouvertement ces charitables aver-

[1] A. M.-E., vol. 549P, p. 606.
[2] A. M.-E., vol. 549P, p. 608.
[3] *Journal de la mission.* Janvier 1857.

tissements. — « Je vous crois, lui dit le pauvre homme effrayé, mais que voulez-vous que je fasse ? — Voyons ensemble les termes de la dépêche du préfet, » reprit Tsen. Ils lurent la dépêche. — « Mon ami, vous êtes perdu ! dit alors le rusé bachelier au satellite ; voilà une formule qui vous compromet ! — C'est vrai, disait toujours le satellite, mais, encore une fois, que faire ? — Que faire ? corriger cette formule ! Donnez-moi de l'encre et un pinceau. »

Le garde sortit. Lorqu'il revint, Tsen avait disparu et avec lui la dépêche. Le satellite trouva sur la table deux taëls pour récompense. Le soir même, le bachelier alla réjouir, par le récit de son exploit, les missionnaires de Kouy-yang qui avaient appris son emprisonnement et ne voyaient plus aucun moyen de venir en aide aux captifs de Gan-chouen.

Non seulement l'évasion de Tsen n'eut aucune conséquence fâcheuse, mais le préfet ne recevant pas de réponse à sa dépêche, prit peur et relâcha les prisonniers.

A cette époque le prêtre Thomas Lo fut arrêté à Lo-pie où il était allé faire l'administration des chrétiens[1] ; conduit à Lang-tai, et de là à Yuin-lin tcheou, dont Lo-pie dépend[2], il parla en fort bons termes au mandarin qui l'envoya à Kouy-yang sous la garde d'un satellite. Instruits de son passage, les chrétiens résolurent de le délivrer ; à quelque distance de Tchen-lin tcheou, deux robustes chinois Ngan Ou-lo et Sang Pan-tchen s'approchèrent du satellite et, lui offrant quelqu'argent, lui demandèrent de laisser aller son prisonnier en liberté. Le satellite ayant refusé fut brusquement saisi par les mains et par la tête, pendant que Thomas Lo s'enfuyait à travers la campagne ; le prêtre gagna ensuite Kouy-yang, où il fut heureux de montrer à l'évêque la chaîne dont on l'avait chargé à son départ de Yuin-lin.

Dans une de ses lettres Perny parle aussi de plusieurs fidèles des environs de Ou-tchoan qui furent arrêtés et jetés en prison, mais il ne les nomme pas et se contente de dire : « Trois chrétiens furent arrêtés, et les satellites leur ayant demandé de l'argent sans pouvoir en obtenir les conduisirent au tribunal du sous-préfet. Celui-ci les garda pendant huit jours en prison sans les faire comparaître ; puis les ayant appelés il exigea d'eux qu'ils marchâssent sur la croix. Tous les trois refusèrent et furent frappés de coups de bâton, ils résistèrent aux coups comme aux menaces, et furent reconduits en prison. On ne sait pas comment cette affaire aurait fini, si des pa-

[1] Les chrétiens de Lo-pie disparurent tous pendant la rébellion des mahométans. En 1872 il ne restait plus qu'une famille qui était venu habiter à Kouy-yang et une vieille femme nommée Lin Kien-che. (*A. M.-E.*, vol. 549[1], p. 572.)

[2] Juridiction civile, car le mandarin militaire dépend de Lang-tai.

rents et des amis ne s'étaient interposés et n'avaient versé quelque argent au sous-préfet et sans doute aussi aux employés du tribunal, et par le moyen obtenu la libération des captifs. »

III

Conversions à Tsin-gai. — Marthe Ouang. — Espérances de Lions.

Ces vexations, que l'on ne saurait évidemment comparer à des persécutions sérieuses, avaient assez de retentissement pour faire connaître au public l'hostilité de l'administration ; cependant les missionnaires glanaient quelques conversions ; telles sont celles que nous trouvons à Tsin-gai, à l'occasion d'un voyage de Faurie au mois de juin 1852.

Le missionnaire, accompagné du catéchiste Si, était allé dans cette région, pour fuir les dangers de la capitale, et administrer les sacrements aux fermiers habitant la petite propriété de Yao-kia-koan. Cette famille se composait de dix personnes récemment baptisées. Plein d'ardeur, comme beaucoup de néophytes, le chef de la famille, ayant un jour appelé un ouvrier de Tsin-gai pour réparer les chaussures du missionnaire, vint demander à ce dernier son porte-feuille qui était en maroquin violet, et le mettant sous les yeux du cordonnier :

« Connais-tu cette peau, lui dit-il. — Je n'ai jamais travaillé pareille matière, répondit l'ouvrier ; et, ouvrant le portefeuille, il y trouve une croix en broderie entourée de pensées. — Qu'est ceci ? demande-t-il. — C'est, répondit le fermier, le signe de notre religion.

Faurie entendait tout de sa chambre. Ils commencent par la croix, pensa-t-il, voilà une âme sauvée ! appelons la Sainte Vierge au secours. » Il s'agenouilla, récita le *Salve Regina* et le *Memorare*, et suivit le cours de la discussion. On parlait de la vanité des idoles... « Oui, disait le cordonnier, tous ces dieux sont des choses mortes. »

Le prédicateur passa à l'immortalité de l'âme. — « Notre âme, objectait le païen, n'est-elle pas de terre, comme celle du soleil et de la lune ? — Le soleil et la lune n'ont point d'âme, dit le chrétien. — Comment ! ils n'ont point d'âme ! et ils se meuvent ? »

Le néophyte, laissant son interlocuteur, monte chez le prêtre et lui demande sa montre. Faurie lui fait remarquer qu'il va révéler la présence d'un Européen. « Fiez-vous à moi, dit le fermier, cet homme sera bientôt chrétien. » Et rejoignant le cordonnier : « Tiens, lui dit-il, cela se meut et n'a point d'âme ! »

Le cordonnier examine, questionne, admire, s'étonne, crie au prodige et on revient à la doctrine.

— Le soleil, reprend le chrétien, se meut tout seul, parce qu'il a été fait pour se mouvoir tout seul, comme cette montre. C'est Tien Tchou (le maître du ciel) qui a créé le soleil, la lune et toutes choses.

— Cela est conforme à la raison, répond le païen.

Ces principes posés, on expliqua sommairement le décalogue, les mystères chrétiens ; lorsque l'infidèle se déclara convaincu, on lui proposa d'adorer et il y consentit immédiatement.

Nous avons là, pris sur le vif, un exemple de conversions comme il s'en opère parfois en Chine. On y voit le zèle d'un néophyte, l'argumentation simple d'un homme du peuple, la foi rapide d'un auditeur.

Encouragé par ce premier succès, Faurie envoya son catéchiste prêcher dans Tsin-gai. Si alla d'abord se promener à travers la ville, examinant, comparant, jugeant, cherchant comment il débuterait ; puis il entra dans une boutique, acheta quelques objets et amena la conversation sur la religion en présence d'une vingtaine de personnes. Lorsqu'il se retira, la moitié des auditeurs se déclarèrent prêts à adopter la foi chrétienne ; les autres se contentèrent de dire : « Nous verrons. » Le dimanche, sept vinrent adorer dans la maison où demeurait le missionnaire. Si recommença ses prédications et, quelques jours plus tard, Tsin-gai comptait quinze adorateurs. Parmi eux se trouvait une veuve, nommée Ouang, dont Faurie a raconté la conversion [1]. Nous résumons son récit : Cette veuve était venue, par hasard, chez le fermier ; le catéchiste voyant à ses allures qu'elle avait un cœur droit, ne lui fit pas mystère de la nationalité et de la dignité du missionnaire. « Le Père que tu vois là, lui dit-il, vient de mille lieues. Il a laissé son père, sa mère, ses frères ses sœurs, ses amis, ses biens et sa patrie pour venir dans notre pauvre pays sauver nos âmes. Ne veux-tu pas qu'il sauve aussi la tienne ? »

La pauvre femme, toute émue en entendant ces paroles, se prosterna aux pieds du prêtre, écouta ses enseignements et témoigna immédiatement son désir d'embrasser le catholicisme. Rentrée à Tsin-gai, elle se mit à prêcher sa famille et persuada, dès le premier jour, un neveu et une nièce. Elle insista si vivement près du missionnaire pour qu'il acceptât de prendre un repas dans sa maison et qu'il permît à son catéchiste de recevoir quelques cadeaux que celui-ci ne pût s'en dispenser. Elle revint chaque jour à la ferme pour s'instruire de la doctrine chrétienne, enfin elle montra de si bonnes dispositions et fit de tels progrès, qu'au bout de quinze jours, Faurie l'admit au nombre des catéchumènes et promit de lui conférer le baptême quelques mois plus tard, la veille de Noël.

La néophyte n'oublia pas cette promesse, et vers la fin de décembre,

[1] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 383.

Faurie ayant été appelé pour administrer les derniers sacrements à l'un des fils du fermier de Yao-kia-koan, il rencontra sur sa route un soldat armé d'une pique. A son grand étonnement, il voit le soldat se prosterner devant lui, faire un grand signe de croix et il reconnaît la veuve Ouang. « Où vas-tu donc en cet équipage, lui dit-il. — Je vais à Kouy-yang me faire baptiser. — Mais pourquoi cet accoutrement ? cette lance ? — On dit qu'il y a des voleurs sur ces chemins. — Eh, pauvre femme, que prétends-tu faire contre les voleurs ? — S'ils ne sont que deux ou trois, fit-elle en brandissant d'un air guerrier sa lance, je ne les crains pas, je les percerai comme du teou-fou [1]. » Et elle continua son chemin vers Kouy-yang, où elle fut baptisée la veille de Noël et reçut le nom de Marthe.

Marthe Ouang était née dans le département de Hin-y en 1812 ou en 1815. Après son mariage, elle alla demeurer à Yen-ten-po, non loin de Tsin-gai, où son mari, qui était jardinier, loua une petite propriété appartenant à la famille Lieou. Privés d'enfants, les deux époux recueillirent deux de leurs neveux. Devenue veuve, et attristée par la mauvaise conduite de ceux qu'elle traitait comme des fils, elle les chassa et alla s'installer à Tang-chan, près de la porte méridionale de Tsin-gai.

Après son baptême, jalouse des fidèles de la métropole qui pouvaient assister chaque jour aux saints mystères, elle abandonna sa maison et ses petites propriétés à un autre de ses neveux, converti par ses soins, et vint se fixer à Kouy-yang. Elle offrit ses services à la mission, ne demandant autre chose, sinon de consacrer ses forces à la gloire de Dieu, sous la direction de ses apôtres.

On la plaça dans l'asile des petites filles, récemment ouvert sur les terrains de l'église. Marthe aida de tout son pouvoir les quelques vierges chinoises qui formaient déjà, sous la direction de l'évêque, une petite communauté religieuse. Elle acceptait avec humilité toutes les charges, rappelant, toujours avec la même admiration, que les missionnaires avaient tout quitté pour venir, « à dix mille lieues » de leur patrie, travailler au salut de son âme.

Elle allait au marché pour la communauté ; les distances à parcourir et les bandelettes qui laçaient ses petits pieds ne l'empêchaient ni de hâter le pas, ni de porter allègrement, sur ses épaules, une lourde charge de légumes. Il lui arriva un jour de casser un œuf en chemin. A son retour, elle demanda pardon à genoux et voulut payer de son argent le dommage causé. Comme on paraissait s'en étonner : « L'argent des Pères est sacré, dit-elle, c'est l'aumône de nos frères d'Occident, et le prix des âmes ! »

[1] Espèce de fromage fait avec de la farine de pois.

Plus tard, lorsque de nouveaux missionnaires iront étudier la langue et commencer leur ministère dans la campagne, Marthe les accompagnera volontiers, et se fera leur servante.

Elle fut aussi employée à soigner les enfants de l'asile provisoire, c'est-à-dire les enfants recueillis trop grands pour être mis en nourrice, et trop petits pour aller à l'école. Elle les levait, les couchait, les lavait, raccommodait leurs habits, les soignait comme une mère. Elle faisait à elle seule toute la besogne, avec beaucoup de soin et surtout d'économie.

Au sud-ouest, Lions avait conçu des espérances de conversions qui se réalisèrent assez lentement : « Je vous disais dans ma dernière lettre, écrivait-il à son évêque le 16 juin 1852[1], qu'une large porte à l'Evangile semblait s'ouvrir à Hin-y-fou ; la chose paraissait ainsi alors; mais le démon, toujours jaloux, ne tarda pas à nous ruiner ; la principale cause de ce changement fut un aventurier, qui était venu pour se faire chrétien avec des dispositions non pures ; il partit mécontent pour la guerre du Kouang-si, il en revint quelque temps après, faisant croire qu'il avait obtenu un grade de mandarin militaire ; sa fourberie fut reconnue, il fut arrêté, battu, jeté en prison, enfin après bien des incidents, il finit ses jours au fond d'un cachot. En grande partie par suite de ces histoires, je faillis être pris deux fois ; mais le Seigneur n'a pas voulu encore que je tombe entre les mains de l'injuste justice chinoise. Cependant tout cela a fait passablement du mal à la faible chrétienté de Hin-y-fou ; dans cette ville beaucoup de païens, même au tribunal, sont persuadés que je suis un étranger de l'Occident. Mon séjour n'est plus sûr dans cette ville. Dans les autres stations, le démon par d'autres moyens y a aussi fait plus ou moins de mal. Ce sont des procès, des scandales d'autre genre. Dans une station nouvellement ouverte, une veuve de chef d'une nombreuse famille vient de remettre l'idole et empêche tous gens de prier ; cette petite station se trouve ruinée. »

IV

Dernier voyage d'Albrand. — Sa mort. — Son éloge. — Ses funérailles. — Son épitaphe.

C'est vers ces parages de Hin-y fou qu'Albrand fit encore un voyage au commencement de l'année 1853 ; rien de saillant ni de précis ne nous est parvenu sur ses travaux, qui sans doute consistèrent dans l'administration ordinaire des chrétientés. En quittant Ma-gan-chan, il rencontra une chrétienne âgée d'environ 80 ans et lui faisant un

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 238.

signe d'adieu : « Tu es vieille, lui dit-il, pense qui de nous deux mourra le premier. — Oh ! fit la femme, moi je vais descendre en terre, mais l'évêque est fort et plein de vie. »

En serrant la main de Lions, le prélat, sous l'empire de la même pensée, dit au missionnaire : « Adieu, peut-être ne nous reverrons-nous plus. »

Etait-ce un pressentiment ? A son retour à Kouy-yang, Albrand trouva plusieurs fidèles atteints de la fièvre typhoïde qui règne presque toujours en Chine, mais qui ravageait alors particulièrement la capitale du Kouy-tcheou ; il alla aussitôt leur porter les sacrements ; le fléau le saisit dans ce ministère de charité, le 11 avril vers le soir. « Le 12, la maladie était déclarée, écrit Faurie, le seul prêtre qui fut alors près de lui[1]. Malgré cela, il continua de prêcher et d'aller voir les malades. Le vendredi 15, ayant un pressentiment qu'il ne célébrerait pas la fête du Patronage de saint Joseph qui tombait le dimanche suivant, il en dit la messe votive. Ce fut la dernière. A partir de ce jour il fut obligé de s'aliter. « Le dimanche, la maladie commença à nous donner de graves inquiétudes. Quelques chrétiens qui vinrent le visiter lui dirent : « Nous n'avons pas peur de vous perdre, grand bisaïeul ; c'est aujourd'hui la fête de saint Joseph. — Précisément, répondit Monseigneur, c'est aux fêtes de saint Joseph que j'ai obtenu toutes les grandes grâces de ma vie. » Puis il leur fit l'énumération de son baptême, de sa première communion, de son sacerdoce, de son épiscopat, etc., qui avaient eu lieu à la fête de saint Joseph ou aux environs. « J'espère bien, ajouta-t-il, qu'il achèvera la série de ses faveurs par une faveur encore plus grande, celle d'aller bientôt le retrouver dans le ciel. »

« A partir de ce jour, la maladie empira. Le soir, il me demanda de le confesser : « Nous devons donner l'exemple aux fidèles, me dit-il, et ne pas attendre d'être sans parole et sans connaissance pour régler nos affaires avec Dieu. »

« Le médecin qui le soignait et qui était chrétien, voulut appeler un habile médecin païen de ses amis pour se consulter avec lui. Je crus nécessaire d'en demander la permission à Monseigneur. Il s'y refusa d'abord, mais je l'y exhortai, en vertu de la sainte obéissance, et par l'exemple de Notre-Seigneur entre les mains des Juifs au jardin des Oliviers. Alors il y consentit de bon cœur, et promit même que désormais il se laisserait faire tout ce que nous voudrions. Il ne s'est pas démenti un seul instant. Le lundi matin, il désira recevoir le saint viatique. Je me rendis à ses désirs, bien que je

[1] Lettre à M. Albrand, curé dans le diocèse de Gap, Kouey-yang, 3 mai 1853, citée dans la *Vie de Mgr Albrand*, p. 354 et dans la *Vie de Mgr Faurie*, p. 134.

ne le crusse pas en danger prochain de mort. Sur le soir je remarquai que son imagination s'exaltait, et je craignis qu'il n'entrât en délire. Je voulus lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction, mais le médecin m'en dissuada, en me disant que ce n'était qu'un accès, et que le lendemoin il serait plus calme. Le médecin se trompait, et j'avais deviné juste. Dès le milieu de la nuit, il tomba dans un délire complet. J'en fus très affligé. Toutefois, le matin, j'allai dire la messe votive de saint Joseph pour lui obtenir la grâce de recouvrer sa liberté d'esprit en recevant les derniers sacrements. Après la messe, je le trouvai encore en délire ; mais dès que je lui parlai de l'Extrême-Onction, il reprit tout à coup connaissance, m'entretint quelques instants des affaires de son âme avec un sens parfait, et m'observa, en finissant, qu'aux évêques et aux prêtres l'onction des mains se faisait en dehors des mains et non en dedans.

« Beaucoup de fidèles s'étaient réunis pour la cérémonie. Ils occupaient toute la chambre et une partie de l'église. Je l'administrai au milieu des sanglots de la foule ; je versais moi-même un torrent de larmes et pouvais à peine réciter les prières. Quand tout fut terminé, Monseigneur me donna son anneau à baiser. Les fidèles présents voulurent avoir la même faveur et ils vinrent tous, un à un, recevoir sa bénédiction. Je lui demandai s'il avait été fatigué, et s'il n'était pas trop attendri des larmes de l'assistance.

— « Non, me dit-il, mais j'ai été très ému quand vous me faisiez les onctions. »

« Quand j'eus déposé les vêtements sacerdotaux, je m'approchai encore pour lui parler ; mais le délire avait repris son cours, et il ne disait plus que des choses incohérentes. Cependant ces incohérences mêmes avaient toujours pour objet la propagation de la foi ou les choses de Dieu. Il lui semblait toujours entendre des païens dans l'église et il voulait aller les prêcher. Une fois même que je n'étais pas près de lui, il s'y fit traîner par deux catéchistes qui n'osèrent pas lui désobéir. Il s'y trouvait, en effet, à ce moment, trois ou quatre curieux, tous païens. L'un deux était ivre et criait d'une manière inconvenante. Les catéchistes le sommèrent brusquement de se retirer. « Non, dit le saint évêque, laissez-le, il ne faut traiter per-« sonne avec dureté. »

« Le mercredi matin, je le trouvai beaucoup plus mal. Il ne parlait presque plus et le délire continuait. Je lui dis que j'allais lui appliquer l'indulgence plénière *in articulo mortis*. Il y consentit. Je lui demandai ensuite s'il avait bien compris ce que je venais de faire. « Oui, me dit-il, je vous remercie ; il y a bien peu de missionnaires en Chine qui aient le bonheur de la recevoir. » A partir de ce moment jusqu'au jour de sa mort, il fut presque sans parole et sans

connaissance, et nous étions dans des alarmes continuelles. Le vendredi matin, 22, je n'en pouvais plus d'insomnie et de douleur. On me pressa d'aller me coucher un instant. Je fus pris aussitôt d'une grosse fièvre, et le médecin déclara que j'avais contracté la maladie. Effectivement, elle est contagieuse. J'éprouvais un violent mal de tête et des douleurs très vives daus tous les os. Au moment de ma plus grande souffrance, un chrétien entra en courant dans ma chambre. « Père, l'évêque se meurt !... » Ce coup de foudre m'électrisa. Je ne sentis plus rien. Je me levai en toute hâte, et je volai aux genoux de mon père. Il me prit la main et tourna les yeux vers moi avec un air de satisfaction. J'essayai de réciter les prières pour la recommandation de l'âme, mais les larmes et les sanglots m'ôtaient la vue et la parole. Alors, je me laissai aller à l'élan de mon cœur et lui suggérai tout ce que le bon Dieu m'inspira. Il essaya, à plusieurs reprises, de prononcer les saints noms de Jésus, Marie, Joseph. Mais il ne put qu'une seule fois prononcer le seul nom de Jésus. Il avait l'air calme et levait souvent les yeux au ciel avec amour.

« Les chrétiens présents, au nombre de cent cinquante, vinrent encore une fois recevoir sa bénédiction. Un catéchiste tenait sa main soulevée pour donner aux fidèles la facilité de baiser l'anneau ; mais je remarquai que presque tous, au lieu de l'anneau, baisaient sa main, qu'ils collaient contre leurs lèvres et arrosaient de leurs larmes. C'est au milieu de cette attendrissante cérémonie, le 22 avril à cinq heures du soir, que sa belle âme, se dégageant doucement des liens du corps, s'envola sans effort dans le sein du divin Maître des apôtres, qu'il avait si généreusement servi.

« Inutile de vous dire les cris de douleur, et presque de désespoir, qui éclatèrent au milieu de cette foule d'orphelins entre lesquels j'étais le plus à plaindre.

« Vers le milieu de la nuit, après avoir donné un libre cours à notre douleur, nous enveloppâmes tout le corps de soie en rames que nous assujettîmes avec de larges bandes de soie blanche ; puis nous le revêtîmes d'une belle robe de soie rouge, donnée par un riche chrétien ; nous lui mîmes ensuite les ornements pontificaux, et nous l'exposâmes dans le sanctuaire de l'église.

« Le lendemain, en célébrant le saint sacrifice, je ne pouvais retenir mes larmes ; tous les chrétiens pleuraient aussi : mais ce n'étaient pas de ces larmes étudiées dont est si prodigue la Chine païenne, c'étaient de ces larmes qui partaient du cœur, et qui témoignaient d'une douleur profonde. Et comment, à moins d'être de bronze, ne l'auraient-ils pas pleuré ? Ils perdaient un père qu'ils voyaient tous les jours se sacrifier si généreusement pour eux ; ils avaient compris son dévouement. Pendant quatre jours et quatre nuits le chant

des prières ne discontinua pas. Tous les chrétiens, hommes et femmes, s'étaient divisés en différents chœurs qui se relevaient successivement auprès des restes vénérés, pour chanter l'office des morts ; et quand, après le quatrième jour, je les engageai à ne plus venir la nuit, craignant qu'ils ne se fatiguassent : « L'évêque n'avait pas peur de se fatiguer pour nous, répondirent-ils ; la nuit, le jour, par le froid et la pluie, il était toujours prêt à se mettre en route pour le salut de notre âme. » Cependant, par obéissance, ils ne vinrent plus qu'à certaines heures du jour.

« Le dimanche soir, le corps ne répandait encore aucune odeur ; toutefois, à cause de la grande chaleur, nous jugeâmes à propos de le renfermer dans le cercueil. On appliqua à l'extérieur plusieurs fortes couches de vernis de Chine, et nous attendîmes, pour les obsèques, que les missionnaires fussent réunis. »

Ceux-ci avaient été, dès les premiers jours, prévenus par Faurie de la gravité de la maladie, et ils s'étaient aussitôt mis en route pour Kouy-yang. Mais aucun d'eux ne put arriver à temps pour voir encore vivant le vénérable évêque. « Dès le lendemain de mon départ, raconte Lions[1], je rencontrai un nouveau courrier qui me remit un billet... J'abaissai mon chapeau et me mis à pleurer ; puis je pressai le pas et je fis mes sept journées en trois et demie ; j'espérais voir Monseigneur encore une fois. Vain espoir ; à mon arrivée, il venait d'être cloué dans son cercueil[2]. »

[1] Journal de Lions, p. 55.

[2] La nouvelle officielle de cette mort fut transmise au Séminaire des Missions-Etrangères par la lettre suivante :

« Nous avons l'honneur de vous faire part de la perte très douloureuse que la mission du Kouy-tcheou (Chine) vient de faire en la personne de Mgr Etienne Raymond Albrand, évêque de Sura, Vicaire apostolique, décédé en sa maison de résidence, située à Kouey-yang-fou, ville capitale de la province, le 22 avril dernier, à cinq heures du soir, muni des sacrements de l'Eglise, notre mère. Sa Grandeur était âgée de 48 ans 17 jours, et en avait passé 22 dans les missions d'Asie.

« Nous n'avons trouvé dans les papiers de Mgr de Sura aucun testament ni disposition quelconque relativement aux biens patrimoniaux qu'il peut posséder en France. Mgr Albrand n'était possesseur dans cette mission d'aucune propriété ni d'aucun objet mobilier.

« En foi de quoi nous avons tous apposé notre signature, ce 14 mai 1853.

« L'abbé Paul Perny. F. L. Lions.
« S. Mihières. Faurie.

« Nous attestons que les quatre signatures ci-dessus sont autographes.

« N. E. Libois.

« Vu pour la légalisation des signatures ci-dessus, par nous, chancelier intérimaire de la légation de France en Chine.

« Macao, le 23 août 1853.

« Comte de Courcy.
« P. Mounicou.

Les funérailles eurent lieu le 2 mai ; en sa qualité de plus ancien missionnaire et de supérieur intérimaire du Vicariat, Perny célébra la messe et fit l'absoute. « Il ne fallait pas grande éloquence pour mettre l'auditoire en pleurs et en sanglots, écrit-il[1]. Je devais faire l'éloge du cher prélat défunt, mais trop saisi moi-même de douleur, je ne pus qu'achever avec peine le saint sacrifice M. Lions adressa quelques paroles onctueuses qui trouvèrent bien vite le chemin de tous les cœurs. »

« Nous aurions voulu, ajoute Faurie[2], conserver les précieux restes de notre premier évêque, dans la première église de cette province, érigée par lui, et qui lui avait coûté tant de peine et de sollicitude. Mais c'eût été choquer de front les préjugés du pays. Nous craignîmes que les néophytes n'en parlassent au dehors, et que les païens n'en prissent occasion de nous molester. Nous les déposâmes donc dans un jardin à côté de l'église[3], nous proposant d'y élever un petit monument, aussitôt que nous le pourrions sans inconvénient : ce sera, j'espère, l'année prochaine. »

La mort d'Albrand était une très grande perte pour le Vicariat naissant du Kouy-tcheou, dont il était véritablement l'âme ; les regrets unanimes des missionnaires le proclamèrent éloquemment ; aucun d'eux, d'ailleurs, n'avait attendu sa disparition pour faire son éloge. Voici les paroles de Lions, qui avait, à plusieurs reprises, partagé ses travaux[4] :

« Je suis avec lui véritablement comme un fils avec son père, ou plutôt comme deux frères, car son humilité, qui me confond, le ferait mettre bien au-dessous de moi, s'il était possible. Je fais mon noviciat sous un bon maître sous tous les rapports, et pour la langue, et pour les vertus, et pour le ministère apostolique. Plus je le connais, plus je l'apprécie, l'estime et l'aime. D'après ce que j'ai vu par les lettres de M. Perny, il n'a pas moins bonne opinion de lui et ne l'aime pas moins que moi ; humble missionnaire, apôtre zélé et habile, caractère aimable, ce zélé pasteur a souffert, lui seul, tous les maux que ses brebis ont eu à endurer ; aussi je vois sa longue barbe blanchir à vue d'œil. »

« Je[5] ne saurais vous dire tous les efforts qu'il a fait, pour convertir tous les pécheurs, et souvent, après avoir tout mis en œuvre pour leur conversion, il ajoutait, les larmes aux yeux : « Enfin, mes chers chrétiens, que voulez-vous que je fasse pour vous ? Voulez-vous mon

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 272. Lettre à M. F. Albrand, 14 mai 1853.
[2] *Vie de Mgr Albrand*, p. 360.
[3] Entre l'église et l'école des filles.
[4] A. M.-E., vol. 544, p. 23. Lettre à M. Fr. Albrand 25 janvier 1849.
[5] A. M.-E., vol. 544, p. 300. Lettre à M. Fr. Albrand, mai 1853.

sang ? Que ne puis-je le verser pour chacun de vous ! » Souvent il répétait d'un air de conviction. « Ce sont mes péchés qui font obstacle aux grâces de Dieu en faveur de cette province. »

Faurie ne parle pas autrement[1] : « Le chef de cette mission est véritablement un apôtre. Tous les jours et à chaque instant du jour, j'ai sous les yeux l'exemple de la charité et du renoncement apostoliques. Je sens que les exemples de Monseigneur me nourrissent, sa foi me fortifie. On ne peut pas être auprès de lui sans sentir s'infiltrer en soi cet esprit du missionnaire qui déborde en lui de toutes parts. »

En dehors de la mission, son zèle était connu et apprécié, et le Vicaire apostolique de Malacca, Boucho[2], lui rendait cet hommage en exprimant ses vifs regrets[3] : « C'est une perte bien grande pour cette naissante mission, perte qui ne sera pas facile à réparer, vu l'esprit apostolique qui animait ce laborieux prélat. Ses excellentes qualités l'avaient rendu cher à ses collaborateurs et il était très aimé de son troupeau. »

Les chrétiens chinois, à Siam, n'avaient point perdu le souvenir du missionnaire qui avait été l'initiateur de l'évangélisation de leurs compatriotes à Bangkok[4] : « Quand ils ont appris la nouvelle de sa mort, écrit Marin[5], ils ont montré un zèle admirable, soit à Bangkok, soit dans les provinces qu'il avait éclairées des lumières de la foi, pour prier pour le repos de son âme. Je dis la sainte messe pendant qu'ils chantent leurs prières, et je vous assure que j'ai entendu les mots « l'âme d'Etienne », bien des fois. Les chrétiens de mon district, comme ceux de Bangkok, se sont cotisés pour lui faire dire des messes. Enfin, pour en conclure, je vous assure que la mémoire de Mgr Albrand est en bénédiction à Siam. »

Par l'ardeur de son zèle et la sainteté de sa vie, Albrand méritait ces hommages et ces regrets. Placé à la tête d'un Vicariat naissant, de trois ou quatre prêtres, de quelques catéchistes, il avait su grouper les volontés, développer les énergies, ébaucher des œuvres, augmenter le nombre des fidèles, composer des ouvrages qui ont continué ses prédications, jeter un regard clairvoyant sur des questions d'intérêt général ; en un mot il avait été un chef excellent.

L'année qui suivit sa mort, la mission acheta non loin de Kouyyang, à Lou-tsong-koan, une assez vaste propriété, et l'on y construisit le tombeau du vénéré défunt.

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 233. Lettre à M. Fr. Albrand, 27 avril 1852.
[2] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 39, 219, 223, 304.
[3] A. M.-E., vol. 902, p. 1521. Mgr Boucho à M. Fr. Albrand, Pinang 1er août 1853.
[4] A. M.-E., vol. 890, p. 1379.
[5] *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 64, 220, 407.

Pendant les travaux, il y eut quelques rumeurs parmi les païens qui se demandèrent le but de cet édifice, et dans leur défiante ignorance ne furent pas éloignés d'y voir le commencement d'une forteresse. Le sous-préfet de Kouy-yang envoya un de ses secrétaires se renseigner près de l'entrepreneur païen, qui lui expliqua que ce monument devait servir de tombeau à un des maîtres de la religion du Seigneur du ciel. Le mandarin se tint pour satisfait. Peu après, la famille mandarinale Yang, dont le tombeau est à mi-route entre Kouy-yang et Lou-tsong-koan, intenta un procès à l'entrepreneur parce que, disait-elle, cette tombe était trop près de celle de ses ancêtres ; mais elle perdit sa cause et il fut déclaré que le prétexte allégué par elle n'avait aucune valeur [1].

Ce tombeau se composait d'une crypte et d'un petit oratoire dans le goût chinois. Dès que le travail fut terminé, on y transporta les restes de l'évêque. « La cérémonie, raconte Perny [2], eut lieu le 23 août 1854, avec une pompe qui ne s'était jamais vue à la capitale du Kouy-tcheou.

« Trois jours auparavant, nous avons exhumé le cercueil du vénérable défunt du monument provisoire qui l'entourait. Il a été placé dans le sanctuaire de l'oratoire de la ville. Les familles aisées se sont portées, avec le plus admirable empressement, à fournir une foule de pièces de soie de toutes couleurs, pour orner la chapelle selon le goût chinois. Pendant les trois jours consécutifs, l'office des morts a été chanté, sans relâche, à deux chœurs, par les néophytes de la ville et ceux du voisinage accourus pour la cérémonie. Le troisième jour, toute la chrétienté se pressait dans l'oratoire comme aux jours de grandes fêtes. Avant l'absoute, je fis l'oraison funèbre du digne évêque dont nous pleurons tous la perte. Il ne fallait pas faire grands frais d'éloquence pour trouver le chemin du cœur de chacun de mes auditeurs. Aussi, dès le début jusqu'à la fin, ce ne fut qu'un sanglot continuel, pendant lequel, je dus souvent m'arrêter pour donner moi-même un peu de repos à la douleur qui pressait bien vivement toutes les puissances de mon âme. Les dernières prières de l'Eglise achevées, le convoi se mit en marche. Une énorme croix, portée par un lévite en aube, ouvrait la marche ; chacun des enfants de nos écoles tenait, d'une main, un oriflamme qui portait une sentence chrétienne, et, de l'autre, un cierge allumé. Nous avions préparé des bannières à la mode d'Europe ; sans être fort riches, leur effet fut presque merveilleux, dans ce pays où l'on n'avait jamais rien vu de pareil. Ce qui frappait surtout la foule, c'est

[1] Journal de Lions, p. 62.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 395. Lettre à M. Barran, 4 sept. 1854.

la gravité, le recueillement de tous les chrétiens qui formaient le cortège et marchaient en procession. L'office des morts du rituel chinois était chanté dans les rues par plusieurs chœurs de néophytes, dont quelques-uns jouaient des instruments de musique qui donnaient au chant une solennité vraiment imposante. Aussi ne saurais-je vous dépeindre l'étonnement, l'admiration, l'ébahissement de la foule compacte, qui se pressait dans toutes les rues que traversait le convoi funèbre. Souvent j'ai vu des convois de mandarins, les curieux ne manquent pas le long du trajet. Depuis ceux qui font partie du convoi jusqu'aux curieux, c'est un tumulte, un désordre, des cris s'entre-croisant dont vous ne pouvez avoir une idée. Aux obsèques de notre digne prélat, c'était, au contraire, un silence incroyable. La foule avide semblait même contenir son haleine ; personne n'avait le temps de songer à son voisin, tant la nouveauté de ce spectacle faisait impression. Ce qui jetait aussi dans l'étonnement les curieux, c'était de voir un bataillon de satellites escorter le convoi, comme pour le protéger et l'honorer tout à la fois.

« Est-ce que le gouverneur de la ville s'est fait chrétien, demandaient bon nombre de gentils ? Présumant que la foule serait grande, j'avais, par précaution, demandé et obtenu du prétoire qu'un bataillon de satellites accompagnât le convoi. L'effet produit par notre pompe ayant dépassé tout ce que nous pouvions même désirer, le secours des satellites, pour maintenir l'ordre, fut inutile ; nous n'avions pas prévu que les païens verraient, dans la présence des soldats chinois, un honneur rendu à notre vénérable défunt. J'ajoute encore ceci, les impressions s'effacent incroyablement vite dans ce pays. L'impression produite par les obsèques de Mgr de Sura a été telle que les gentils en parlent encore beaucoup entre eux et que ceux qui n'en ont pas été témoins paraissent en avoir un grand regret.

« Sur une dizaine de brancards élégants et richement ornés, nous avions placé nos plus belles images et nos cadres de l'oratoire. Ces tableaux excitaient l'admiration. Je vous signalerai surtout une image qui frappait davantage la foule, au point que, tout le long du trajet, on remarquait des païens qui se la montraient du doigt : c'est la « Vierge à la chaise ». A la suite de ces brancards marchaient, sur deux rangs, une trentaine de Chinois revêtus d'habits blancs, de nos aubes les plus jolies, et psalmodiant l'office des morts. Deux énormes cassolettes, d'un travail fort riche, portées sur deux brancards, répandaient dans les rues, un nuage de fumée d'encens et autres parfums du pays : chaque brancard est porté par six ou huit hommes. Des vases remplis d'eau bénite, des reliquaires et autres objets sacrés, dont la forme et les ornements étaient tous variés, étaient pareillement portés sur des brancards. Les insignes épiscopaux

venaient à la suite et n'attiraient pas médiocrement les regards, commes vous le devinez facilement. Une pièce de toile blanche, qui avait bien 40 mètres de long, était attachée au bout de la machine qui portait la bière. Des néophytes, en habits de deuils, soutenaient, sur deux rangs, cette longue pièce de toile blanche. Une trentaine d'hommes portaient le cercueil qui n'apparaissait pas au dehors. Une machine carrée, ornée de différentes soieries, de draperies rouges recouvertes de pièces de tulle, nos plus jolis bas d'aube, surmontée d'un dôme que couronnait une magnifique croix sur laquelle on lisait l'inscription : *vita mutatur, non tollitur* ; cette machine, dis-je, dérobait le cercueil aux regards. Les enfants de notre collège, les principaux chrétiens, revêtus d'habits de deuil, suivaient le char funèbre et formaient comme le deuil officiel. Plus de cent chrétiens portés en chaise ou litière fermaient la marche du convoi. Vu la longueur du cortège, la gravité de cette pompe funéraire, il lui fallut plus de quatre heures pour arriver au lieu de la sépulture. J'avais envoyé, la veille, le cher M. Payan à la campagne pour tout disposer et recevoir le convoi. Vous savez que nous avons préparé, sur le sommet d'un monticule, un caveau taillé dans le roc et voûté bien solidement. Un oratoire, dans le goût de l'architecture chinoise, le surmonte. Nous l'avons dédié à Notre-Dame du Kouy-tcheou. Ce lieu sera pour nous un touchant pèlerinage. Dispersés à travers la province, souvent nous viendrons en esprit nous prosterner aux pieds de la divine Vierge, et songer à ceux de nos frères bien-aimés dont la dépouille mortelle reposera dans le caveau. Lors de nos réunions annuelles, il nous sera doux de venir célébrer la sainte messe dans cet oratoire consacré à Notre-Dame du Kouy-tcheou et nous y entretenir, en commun, dans l'effusion de nos âmes unies par la divine dilection, des grandes leçons que donne la mort.

« M. Faurie, M. Thomas Lo et votre serviteur avaient pris les devants sur le convoi. Nous fûmes étonnés de trouver déjà une foule compacte de néophytes au lieu de la sépulture. Nous reçûmes la bière à son arrivée, sous le portique de l'oratoire, revêtus chacun des habits sacerdotaux. Après les prières de l'Eglise, le service divin fut célébré par M. Payan. Je fis l'absoute, en qualité de doyen de la mission. Puis, le cercueil fut descendu dans le caveau à la place marquée pour les évêques de la mission. Une inscription chinoise sera placée au-dessus de l'endroit qu'occupera dans le caveau chaque cercueil des confrères. J'en ai rédigé une en chinois pour S. G. et elle va être posée un de ces jours-ci. Mgr Albrand est le premier missionnaire qui ait fait un séjour au Kouy-tcheou ; il est aussi le premier évêque qui ait dirigé directement la mission. Sa Grandeur est le premier Européen dont les cendres reposent sur cette

terre lointaine. Le souvenir de ses vertus vivra longtemps dans l'esprit et les cœurs des néophytes du Kouy-tcheou. Eux aussi veulent aller souvent en pèlerinage à Notre-Dame du Kouy-tcheou, pour s'y rappeler les exemples et les exhortations de leur pontife bien-aimé ; de la sorte, il sera vrai de dire que leur pasteur prêche encore après sa mort. *Defunctus loquitur.* »

Voici la traduction de l'inscription dont parle Perny[1] :

Feu l'évêque Etienne, deuxième[2] pasteur de cette province, né le 16 de la 2e lune de l'an XI de Kia-kin. Il eut soin dans sa conduite de s'éloigner de tout péché. Sa ferveur dépassait celle de tous.

Après avoir reçu les ordres sacrés, se dévouant à la gloire de Dieu et au salut du prochain, sans crainte des difficultés et des dangers, il parcourut beaucoup de provinces ; les œuvres qu'il accomplit se compteraient difficilement. Pendant les quatre années qu'il administra la mission de cette province, avec quel zèle il servit Dieu et aima le prochain ! Tous, jeunes et vieux, ont participé à ses faveurs, les vivants et les morts ont également joui de ses bienfaits.

Ses mérites étant accomplis, le Seigneur l'appela à lui dans le ciel, le 15 de la 3e lune de l'an III de Hien-fong.

En lui s'accomplit la parole de l'Ecriture : « La mémoire de celui qui est aimé de Dieu et des hommes restera éternellement et arrivera au bonheur. »

Nous gravâmes cette inscription pour perpétuer sa louange[3].

Dans son récit Perny n'a pas donné place à un fait que lui-même raconta pendant son voyage en France, en 1858-1859, et que Faurie consigna plus tard dans le *Journal de la mission*[4] :

« Le cercueil s'étant trouvé rempli d'eau, nous dûmes retirer le corps, pour le placer dans un cercueil neuf. Le corps était encore entier, et je pus, à l'aide du catéchiste Laurent Ouang (décapité pour la foi en 1858), l'enlever tout d'une pièce, pour le déposer dans le nouveau cercueil. Nous ne fîmes pas cette opération sans émotion, et sans un certain trouble. Nous fermâmes aussitôt la bière, qui fut mastiquée et vernissée avant d'être portée à l'église. La nuit suivante, je rêvai à l'opération de la veille, et dans mon songe, je voyais distinctement dans la bouche entr'ouverte de Mgr Albrand sa langue rose et vermeille. A mon réveil, je me souvins que pendant l'opération j'avais vu la même chose, mais que par suite de mon trouble je

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 1069.

[2] Nous ne savons pour quels motifs l'auteur a écrit *deuxième* pasteur. Si l'on compte les deux anciens Vicaires apostoliques Turcotti et de Visdelou, Albrand est le troisième. Veut-il faire allusion à la nomination de Desflèches ?

[3] Le cercueil de Mgr Albrand est au milieu de la crypte, en avant et à droite sont ceux de MM. Payan et Gilbert; à gauche ceux MM. Chemier et Thieulant.

[4] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, Octobre 1867.

n'avais pas eu la présence d'esprit de constater ce fait extraordinaire. M. Perny et le prêtre chinois Thaddée Yang (massacré pour la foi le 1er août 1865), qui avaient été présents à l'ouverture du cercueil, eurent le même songe et se rappelèrent très distinctement avoir vu comme moi la veille la langue fraîche et colorée, comme celle d'un homme vivant. Le reste des chairs était encore en place, mais de couleur terreuse. Nous n'eûmes pas la pensée de rouvrir le cercueil pour nous assurer de la chose. »

En 1867, les missionnaires du Kouy-tcheou prièrent instamment Faurie de faire de nouveau ouvrir la tombe de son prédécesseur et d'examiner le corps. Le Vicaire apostolique se rendit à leurs instances le 22 octobre, et le même jour il rédigea le récit suivant[1] :

« Aujourd'hui ont pu se réunir avec moi pour cette circonstance MM. Lions, Vielmon, Sabattier, Bodinier, Guichard, Largeteau, Esslinger et Gennevoise missionnaire en route pour le Kouang-sy. A 9. h. M. Lions (doyen de la mission, qui a vécu le plus longtemps avec Mgr Albrand) a chanté une messse solennelle de *Requiem* dans la chapelle du séminaire, et moi j'ai fait l'absoute. Après la messe, nous nous rendons tous au caveau. Le cercueil est ouvert en notre présence ; le corps ne répand absolument aucune odeur ; les chairs de la figure sont réduites en cendres ; la langue seule conserve toute sa consistance, mais elle est noire et desséchée. Nous la tirons à diverses reprises avec des pincettes ; elle reste parfaitement adhérente à sa place... nous ne visitons pas le reste du corps.

« Si ce fait est extraordinaire, il n'étonne aucun des missionnaires qui ont connu Mgr Albrand. Tous savent qu'il était surtout remarquable et infatigable dans son zèle à prêcher, tant aux chrétiens qu'aux païens. Tous les chétiens du Kouy-tcheou l'ont en grande vénération et parlent toujours de lui comme s'il n'était mort que d'hier[2]. »

[1] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*. Octobre 1867.

[2] Un phénomène se produisit lors de la mort de Mgr Albrand qui apparut à un jeune missionnaire, M. Payan, destiné au Kouy-tcheou et alors à Hong-kong ; voici le récit que ce dernier en fait :

« Une dizaine de jours avant l'arrivée du courrier qui est venu à Hong-kong nous porter la nouvelle de sa mort, une belle nuit, je m'éveille doucement et j'aperçois au pied de mon lit une personne vénérable en chape avec une figure brillante à ne pouvoir trop la fixer, seulement au front il y avait une barre noire de la largeur d'un travers de doigt et de la longueur du pouce ; cette barre traversait le front en diagonale. La barbe longue donnait un air vénérable qu'il m'est impossible de décrire. Nous restons en face l'un de l'autre, environ 10 minutes, sans qu'il me vienne en pensée de lui demander qui il est. Plus tard, mon plus grand regret a été de ne pas avoir pensé à cela, pour voir ce qu'on désirait de moi. Quand cette personne a eu disparu, j'ai cherché à deviner qui ce pouvait être. Cette figure ne ressemblait pas du tout aux évêques que j'avais connus. Cependant je voyais

V

Coup d'œil sur les difficultés de l'apostolat.

Malgré le zèle qu'il déploya et les qualités dont il était doué, Albrand travailla pendant trop peu d'années dans la province et se heurta à trop d'obstacles, pour que le catholicisme fit, sous son gouvernement, de très rapides progrès.

Quand il arriva au Kouy-tcheou il trouva environ 1200 catholiques ; lorsqu'il mourut six ans plus tard, on en comptait environ 2000 à 2200, dont « la moitié[1] de mendiants, un quart vivant au jour le jour, restent donc 500 fidèles formant 70 à 80 familles possédant quelque chose, mais elles sont à quinze ou au moins à dix journées les unes des autres. »

Ces chiffres n'ont évidemment rien de merveilleux ; dans la petite troupe apostolique ils n'avaient cependant découragé personne ; on ne s'y attarda ni à gémir ni à désespérer. On était venu pour travailler à l'extension du règne de Jésus-Christ, on y a travaillé par tous les moyens. Ces moyens sont assez nombreux en théorie ; en pratique, ils se sont réduits à très peu de choses, faute de ressources en hommes et en argent. Lions, qui est la modération même, étudie comment on aurait pu développer la mission ; il rencontre partout des obstacles qui arrêtent l'essor tant désiré. Les pages suivantes de celui qui sera missionnaire au Kouy-tcheou pendant 24 ans et évêque pendant 21 ans, exposent très nettement ce que les ouvriers évangéliques voulaient, ce qu'ils pouvaient et surtout ce qui leur était impossible[2].

que c'était un évêque. D'ailleurs, me disais-je, les évêques de France n'ont pas de barbe. C'est donc un évêque missionnaire. Sur ce, j'ai pensé tout de suite à Mgr de Sura ; car pourquoi d'autres seraient-ils venus me voir, moi ? Cette figure rayonnante ne me faisait aucun doute que c'était celle de quelqu'un mort dans la grâce de Dieu, car jamais je ne me serais imaginé une figure aussi belle. Je me dis tout de suite : donc Mgr Albrand est mort. Je dis les messes d'usage, quoique un peu sous condition cependant. Je n'en dis mot à personne, mais j'avais la conviction que sous peu de jours nous aurions des nouvelles. Aussi quand le courrier est arrivé, cette nouvelle ne m'a pas surpris le moins du monde, parce que je l'attendais impatiemment. A mon arrivée au Kouy-tcheou, on m'a montré un portrait de Sa Grandeur qui ne concorde pas mal avec la figure que j'ai vue, en tenant compte de la beauté ou du *lumen gloriæ*. (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 491. Lettre à M. F. Albrand, 27 avril 1856)

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 133.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 105. Lettre aux direct. du Sém., 30 juillet 1850.

« Il arrive parfois que, pendant la visite du missionnaire, les chrétiens exhortés par lui et aidés du catéchiste qui l'accompagne partout, amènent quelques païens qui commencent par adorer le Maître du ciel ; mais, le missionnaire étant reparti, il ne se trouve personne parmi les chrétiens qui ait assez de zèle et surtout de loisir pour s'occuper de l'instruction de ces nouveaux prosélytes, non moins occupés que les chrétiens ; souvent l'année suivante ces néophytes sont plus loin de la foi que jamais. Le proverbe dit : qu'il faut battre le fer lorsqu'il est chaud ; il en est de même des néophytes ; si on les néglige dès le commencement, ou ils abandonnent entièrement la foi, qu'ils ne connaissent pas encore, ou, s'ils ne l'abandonnent pas tout à fait, ils ne font bien souvent que de lâches chrétiens, à part celui qui, connaissant les caractères, s'instruit de lui-même.

« Je parle ici des païens qui avoisinent les chrétiens, mais à une demi-lieue, une lieue de là, qui les prêche? personne. Il faut une providence toute particulière pour que, de loin en loin, l'un d'eux ait le bonheur d'entendre quelques mots de notre sainte religion, bonheur dont il ne se hâte point de profiter, vu, dit-il, qu'il ne sait ce que c'est, en entendant parler pour la première fois. Aussi, en prudent Chinois, qui ne veut point précipiter les choses, il renvoie le moment de la grâce à plus tard, ce qui égale jamais.

« La conversion des familles riches, par exemple à Hing-y-fou, chef-lieu de mon district, où se trouve la principale de mes stations de chrétiens, est difficile. La paroisse est en grande partie composée de mendiants qui, comme tous les autres chrétiens de l'endroit, sont logés hors de la ville, dans de petites chaumières. Qu'on aille prêcher aux païens dans la ville, les uns se moquent de vous ; les autres, un peu plus modérés et plus honnêtes extérieurement, vous écoutent assez bien, puis, pour toute conclusion ils répondent : « Oui, ce que vous me dites là paraît bon, même très vrai, mais tous ceux qui professent cette religion sont des mendiants ou du moins tous pauvres gens. Si la religion chrétienne est vraie et seule vraie, comme vous dites, comment se fait-il qu'il n'y a que quelques pauvres gens de la dernière classe qui la pratiquent, et comment se fait-il que parmi vous, il ne s'en trouve pas un qui soit élevé au grade de mandarin ou à toute autre place dans l'Etat? Telles sont les réponses des gens, même de bas étage parmi les païens ; sans doute elles ne sont pas très conformes à la saine raison, surtout à la raison religieuse, mais que voulez-vous ? ces pauvres gens n'ont jamais lu l'Evangile. Ils raisonnent et ils croient raisonner juste, d'après les préjugés du pays.

« Si nous prenons les petites villes, les grands villages et les petits qui sont nombreux ici, c'est même plus attristant que dans les villes ; car nos chrétiens, répandus dans une vingtaine d'endroits, presque

tous situés dans des lieux retirés, dans les montagnes, n'ont pas beaucoup de rapports avec les païens. Ainsi, dans tous ces vastes et nombreux pays où l'on n'a jamais prêché la religion, comment l'y prêcher ou l'y faire prêcher ? C'est là le problème que pour le moment, nous ne pouvons résoudre.

« Un médecin chrétien, instruit et bon prédicateur, que j'engageais à prêcher, me proposait un moyen qui me semble bon, pour faire connaître la religion aux environs et ouvrir de nouvelles stations à la foi. Il ne demandait qu'une cinquantaine de taëls pour acheter une certaine quantité de bonnes médecines ; puis, il irait les vendre là où l'on n'a point encore prêché ; il voudrait faire cela un peu en grand (ce qui convient à l'esprit chinois), ayant avec lui un autre catéchiste, afin de s'introduire chez les riches, leur parler et leur prêter des livres de religion, tout en donnant ou vendant ses médecines et visitant les malades. Ce moyen ne me paraît pas impraticable et sans espérances de succès ; mais où prendre les 50 taëls lorsqu'on n'a pas même 50 sapèques à donner pour faire prêcher ?

« Il y a un autre moyen : ce serait d'établir une famille ou deux de bons chrétiens dans les endroits où il n'y en a pas encore ; là, ils font bientôt des connaissances, et ils pourraient dès lors, eux ou un prédicateur qu'on enverrait pour les aider, commencer à prêcher la religion ; c'est je crois ce qu'on fait au Su-tchuen où l'on a des ressources, mais ici nous ne pouvons pas.

« Un autre moyen, ce serait d'envoyer tout simplement un ou deux bons catéchistes avec quelques médecines, et tout en baptisant les petits enfants malades, ils pourraient aussi prêcher la religion à qui voudrait les écouter ; mais il leur faut un viatique, plus d'un taël par mois ; or l'état actuel et ordinaire de nos finances ne nous permet pas de supporter de telles dépenses. Au reste, ce moyen, qui paraît le plus simple, n'est peut-être pas le meilleur, parce que, si les prédicateurs sont inconnus, ou si les païens ne connaissent aucun chrétien, il sera bien difficile de les convertir ; ils répondront : « Oui, vraiment, cette religion me paraît bonne et véritable, mais moi je ne la connais pas, je n'en ai jamais entendu parler, nous verrons plus tard, *man-man*, c'est leur réponse ordinaire. »

« Un autre moyen d'attirer les païens à la foi, serait d'user de la permission qu'on nous concède de bâtir des églises ; nous en voyons l'utilité par celle qui vient de s'élever à la capitale de la province ; si l'on bâtissait dans les principales stations de petites églises propres, pour y prier et y célébrer décemment les saints mystères, on attirerait les païens qui pourraient entendre prêcher la religion, et qui perdraient ainsi ce vieux préjugé que nous ne sommes qu'une vile secte proscrite par l'Etat ; car tant qu'ils ne verront pas publiés offi-

ciellement les édits de l'empereur en faveur de notre sainte religion, quoi qu'on leur dise, ils ne laisseront pas de croire que l'empereur défend notre religion ; ce qui les confirme encore plus dans ce sentiment, c'est qu'ils voient de temps en temps des persécutions ici ou ailleurs, et ils n'ont jamais vu les édits qui les empêchent; à Hing-y-fou surtout, où sont plus de 150 chrétiens, la principale station après Kouy-yang, là où comme dans cette dernière ville, la persécution a fait tant de mal, une petite église de mille et quelques centaines de francs serait bien nécessaire, pour nous laver la face, aux yeux des païens, de la flétrissure qu'a imprimée aux chrétiens la dernière persécution, et attirer insensiblement les païens à la foi ; mais là comme ailleurs comment bâtir cette église ? Les chrétiens, tous pauvres, ne peuvent contribuer en rien, excepté par quelque travail, et encore faut-il pour le moins les nourrir ; or nous, avec nos ressources, nous ne pouvons faire ces dépenses.

« M. Perny, homme de talent et à grandes vues, proposait à Mgr Albrand, un moyen qui est, à mon petit avis, le meilleur et le plus propre pour assurer à cette mission un avenir heureux et stable, avec chance de succès ; c'était d'établir un grand collège, où l'on formerait à la fois des élèves au latin et au chinois, pour un clergé indigène, de bons jeunes gens aux lettres et à la vertu pour faire de bons maîtres d'écoles et de bons catéchistes, afin de les disperser plus tard dans la province et propager la religion, des maîtresses d'écoles et même des vierges, si la vocation et leur patrimoine leur permettaient de faire des vœux. Il est hors de doute que cet établissement serait d'une très grande utilité pour obtenir quelques succès, tant soi peu importants et durables ; mais notre évêque fut obligé de répondre que le projet était prématuré vu l'état de nos finances. » Avec ces moyens, Lions propose encore l'installation d'écoles, de pharmacies nombreuses, l'envoi de baptiseurs à travers la province, et toujours il en revient au manque de ressources ; puis il conclut : « Maintenant, à la différence de ce qui se passait aux premiers siècles de l'Eglise, la Providence ne se sert guère que des voies ordinaires pour propager notre sainte religion. Or les moyens, comme je viens de le dire longuement, nous manquent presque tous. »

Passant ensuite aux obstacles, le missionnaire les résume ainsi : « 1° notre pauvreté ; 2° la pauvreté de nos chrétiens avec lesquels les riches païens n'oseraient venir se mêler ; 3° la grande cupidité des Chinois, par conséquent, grande passion de s'enrichir, grande inquiétude et peur de perdre leurs richesses par la persécution qui, dans ces pays, s'attaque toujours à l'argent, par conséquent, crainte de la persécution, c'est le 4e obstacle et l'un des plus grands ; 5° la corruption ; 6° l'orgueil qui fait mépriser une religion qui vient de

l'étranger ; 7° j'oubliais une conséquence de leur cupidité pour les richesses, ce sont les rapines et injustices de tout genre, ou au moins de quelque genre, où plusieurs sont enveloppés sans pouvoir ou plutôt sans vouloir s'en tirer ; 8° enfin, et celui-ci est ou va devenir bientôt le capital : c'est l'opium provenant du pavot dont le territoire du Kouy-tcheou se trouve presque entièrement couvert dans les beaux mois d'avril et de mai ; ce serait peu de le planter, si on en faisait un autre usage, mais c'est que bientôt tout le monde fumera l'opium ; le pauvre avec ses vieux haillons qui ne peuvent couvrir ses misères le fume, le riche le fume, même parfois les petites filles de 10 à 11 ans jusqu'au vieillard décrépit le fument ; et ce qui est étonnant, c'est qu'un bon nombre de ceux qui ont adoré Dieu pour se faire chrétiens sont fumeurs ou fumeuses ; il y en a même qui ont une foi admirable ; que faire avec de tels néophytes, car il est difficile qu'ils puissent se corriger, malgré leur bonne volonté ? C'est une question surtout pour cette province que l'opium, car dorénavant je prévois qu'il y aura toutes les années un certain nombre de ces fumeurs qui voudront se faire chrétiens, et à qui il sera bien difficile pour ne pas dire impossible de se corriger. »

Telle était la marche de la mission du Kouy-tcheou, assez rapide, si l'on considère le passé ; lente et difficile si l'on regarde uniquement les résultats obtenus et désirés. Mais enfin, cette jeune Eglise présente quelques espérances sérieuses ; nous allons voir à travers quelles péripéties son organisme, encore incomplètement formé, va peu à peu prendre son développement normal.

CHAPITRE IX

SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE

1853-1857.

I

Testament d'Albrand qui choisit Faurie pour successeur. — Refus de Faurie. — Votes en faveur de Perny. — Rome nomme Faurie qui refuse. — Echange de lettres à ce sujet. — Desflèches chargé de choisir un Vicaire apostolique pour le Kouy-tcheou.

Un an s'était écoulé entre la mort d'Albrand et ses funérailles solennelles telles que nous les avons racontées; nous allons revenir en arrière pour voir les faits qui se sont passés pendant cet intervalle.

Le premier, par ordre de date et peut-être aussi par importance pratique, fut le choix du successeur de l'évêque défunt.

Pendant son court épiscopat, entouré de prêtres jeunes et peu nombreux, Albrand n'avait pas jugé à propos de prendre parmi eux un coadjuteur, quoiqu'il en eût obtenu le pouvoir de Rome. Cependant, avant de partir pour sa dernière visite pastorale, il avait fait un testament; et quelques jours avant sa mort, interrogé à ce sujet par Faurie, il avait répondu : « Vous trouverez mon testament dans tel tiroir. » Avant toute décision et même toute délibération, les missionnaires voulurent savoir si les dernières volontés du prélat contenaient quelques dispositions sur l'administration du Vicariat.

La veille des funérailles, avant même l'arrivée de Mihières, qui avait une longue route à parcourir pour venir de son lointain poste de Ou-tchoan, Perny, Lions et Faurie se réunirent pour prendre connaissance du testament : « Notre doyen l'ouvrit, raconte Lions[1], et je vis à sa figure que ce cher confrère fut bien étonné quand il lut : « Je nomme M. Faurie pour mon successeur. » M. Faurie rougit; M. Perny tâcha de contenir son émotion; pour moi, j'étais neutre. M. Mihières, à son arrivée, fut content. Dès lors, on commença à discuter sur la validité de la nomination. Cette

[1] Journal, p. 57.

nomination par testament pouvait-elle donner la juridiction, le candidat n'ayant pas été consulté, et n'acceptant pas la charge ? Pour plus de sûreté, il fut résolu que, d'après le règlement de la Société, le plus ancien missionnaire gouvernerait jusqu'à la décision de Rome. En attendant, on écrivit le tout à Paris, et M. Faurie, avec l'assentiment des autres, écrivit fortement et catégoriquement qu'il n'acceptait pas, alléguant non sans raison sa jeunesse et son inexpérience. »

Telles sont, brièvement résumées par un des assistants, la physionomie de la réunion et les décisions qui y furent prises. Quant à la lettre adressée au Séminaire des Missions-Etrangères par Faurie, en voici le passage principal[1] :

Je vous prie, Messieurs, et vous n'aurez pas de peine à cela, de regarder ma nomination comme non avenue. Il ne serait pas nécessaire de vous en exposer les raisons ; toutefois voici les principales et les plus saillantes : 1° Je n'ai que 29 ans ; 2° il n'y a que 15 mois que je suis en mission ; d'où il résulte que : 1° je n'appartiens pas encore à la Congrégation (or, la la mission est confiée à la Congrégation) ; 2° je n'ai pas d'expérience et ne sais pas assez la langue ; 3° je n'ai pas la science théologique et pratique nécessaire pour résoudre les difficultés sans nombre qui peuvent embarrasser les missionnaires et qu'on propose ordinairement au Vicaire apostolique ; 4° par suite de mon inexpérience et de mon caractère un peu méridional, je n'ai pas la patience et la constance nécessaires pour traiter avec les Chinois.

D'après ces raisons, dont une seule suffirait pour m'éloigner du gouvernement de la mission, je déclare que je ne puis ni ne veux accepter la charge de Vicaire apostolique.

En conséquence, librement et sans y être forcé, ni physiquement, ni moralement, mais par le seul devoir de ma conscience, je signe la présente démission.

Le même jour, Faurie adressa à la Propagande une lettre portant le même refus basé sur les mêmes motifs.

En face de cette situation, les missionnaires crurent bon de suivre l'article 14 du chapitre IV du règlement général de la Société des Missions-Etrangères, ainsi conçu[2] :

Si un Vicaire apostolique meurt sans coadjuteur, et sans avoir désigné à la Sacrée Congrégation de la Propagande ou au Séminaire de Paris le sujet qu'il juge le plus digne de lui succéder, les missionnaires du Corps qui sont dans ce Vicariat choisiront entre eux, par voie de scrutin, celui qu'ils croiront, devant Dieu, le plus digne de remplir cette place ; et comme il serait à craindre que celui qui serait choisi refusât d'envoyer son nom,

[1] A. M.-E., vol., 544, p. 289. Lettre du 15 mai 1853.

[2] Ancien règlement, p. 52.

les autres missionnaires l'enverront dans une lettre commune. Si aucun sujet n'a été désigné ni par le Vicaire apostolique défunt, ni par les missionnaires, le Séminaire de Paris proposera le sujet de cette mission qu'il croira, devant Dieu, le plus digne de cette place.

Les missionnaires se conformèrent à ce dispositif. Perny libella son vote dans les termes suivants[1] :

Je soussigné, missionnaire apostolique, considérant : 1° Que Mgr l'évêque de Sura, enlevé par une mort prématurée à notre affection, n'a pas eu le temps de fonder cette mission ;

2° Que les missionnaires de la province, quelques talents et capacité dont Dieu puisse les avoir favorisés, sont jeunes et sans expérience des affaires ;

3° Que, pour succéder dignement à Mgr Albrand, il faudrait un confrère qui, à l'ensemble des vertus apostoliques dans un degré éminent, joignît une longue expérience du ministère apostolique, une grande connaissance des mœurs chinoises, des vues larges pour les œuvres, etc, etc.

Sur ces considérants, forme le vœu que le Saint-Siège, dans l'intérêt de la gloire de Dieu et la prospérité de cette Eglise naissante, mette à la tête de cette mission, en vertu de la sainte obéissance, M. Papin, missionnaire apostolique du Su-tchuen, ou, à son défaut, M. Favand, missionnaire de la même mission.

Telle est, devant Dieu et selon ma conscience, mon vote sur la présente question.

Le double choix de Perny n'était pas sans valeur ; Papin[2] et Favand[3] furent deux excellents missionnaires, intelligents et travailleurs. Le premier avait été longtemps provicaire de Pérocheau, qui avait voulu en faire son coadjuteur.

Le même jour Lions émit son opinion dans les lignes suivantes[4] :

Après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint, et après avoir réfléchi mûrement et sérieusement devant Dieu, au sujet du choix d'un Vicaire apostolique pour la province du Kouy-tcheou ; pour le bien commun de cette mission, dans l'état actuel des choses, en cas que la démission du cher confrère M. Faurie Louis soit acceptée à Rome, je déclare voter librement et de plein gré pour l'élection de M. Paul-Hubert Perny, missionnaire de cette mission, que je crois le plus propre, le plus capable d'entre nous par son âge et ancienneté et surtout par ses talents, son expérience et ses vertus sacerdotales.

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 288. Kouy-tcheou, 15 mai 1853.

[2] Pierre-Antoine Papin, né à Montlandon (Eure-et-Loire), le 14 avril 1810, parti de Paris le 24 janvier 1834 et du Hâvre le 12 mars suivant, provicaire en 1838 de Mgr Pérocheau, mort à Kiong-tcheou au Su-tchuen Occidental le 18 octobre 1880. (*Compte-rendu de la Soc. des M.-E., an. 1880, p. 121.*)

[3] François-Xavier-Victor Favand, né à Aubenas (Ardèche), le 12 novembre 1809, entré au Séminaire des Missions-Etrangères le 31 janvier 1833, parti le 24 janvier 1834, mort à Tchong-kin le 27 novembre 1873.

[4] A. M.-E., vol. 544, p. 285. Kouy-yang, le 15 mai 1853.

Dans une lettre particulière à F. Albrand, supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères, Lions ajoutait en parlant de Perny [1] :

Ce confrère me paraît d'un caractère plus propre à gouverner les autres qu'à en être gouverné ; il connaît passablement le chinois, surtout les caractères, ce qui est très utile pour l'administration de la province ; mais quant à parler le chinois, il n'est pas habile, sa mauvaise prononciation et son ton français l'empêchent d'être bien compris des chrétiens et diminuent par conséquent les fruits de ses visites, inconvénient qui serait moindre, étant chargé de l'administration de toute la mission, vu qu'il ne ferait guère la visite des chrétiens ; d'un autre côté, son activité intellectuelle et son énorme correspondance, qui n'a guère de bornes que celles du globe, lui donnent plus d'expérience, et il est mieux en état de connaître toutes les missions. Une autre raison, c'est que M. Faurie est au petit collège, charge dont il paraît fort bien s'acquitter. »

Le vote de Mihières fut également en faveur de Perny [2] :

M. Faurie, désigné par Mgr de Sura pour lui succéder au Vicariat apostolique du Kouy-tcheou, refusant d'accepter ; et, d'une autre part, pour nous conformer à l'article 14 du chapitre IV du règlement nous voyant obligés de faire un autre choix :

Après avoir bien réfléchi devant Dieu, mû par aucun motif humain, désirant seulement la plus grande gloire de Dieu et le bien de la mission, je crois, en mon âme et conscience, que M. Perny réunit, le mieux, les qualités nécessaires pour remplir la place de Vicaire apostolique du Kouy-tcheou.

Faurie, qui, par suite de sa récente arrivée en mission, n'était pas encore membre de la Société des Missions-Etrangères [3], n'avait pas le droit de voter, il se contenta de donner son avis en le motivant ainsi [4] :

Quoique je n'ai pas encore voix délibérative, mais sur la simple invitation des confrères et parce que nous sommes peu nombreux dans la mission, je donne mon vote auquel le Conseil attribuera la valeur quil voudra.

Après avoir prié et bien examiné devant Dieu, je crois que M. Perny est celui d'entre nous qui réunit à un degré plus éminent la vertu, le ta-

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 302, Kouy-yang, mai 1853.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 283. Kouy-yang, mai 1853.

[3] A cette époque il fallait deux ans de présence en mission. « Les ecclésiastiques membres dudit Corps sont ceux qui seront reçus et envoyés par le Séminaire de Paris, pour travailler sous les ordres des supérieurs des Missions, soit à l'éducation des clercs, soit à la conversion des infidèles, soit à l'administration des affaires ; et cela après qu'ils y auront passé deux ans à la satisfaction et avec l'approbation des dits supérieurs. (*Lettres Patent.* de 1775, art. XII. *Règlement de 1847* chap. II, art. 3).

[4] A. M.-E., vol. 544, p. 293. Kouy-yang le 15 mai 1853.

lent, le zèle et toutes les qualités nécessaires à un Vicaire apostolique, et je désirerais beaucoup qu'il fût à la tête de notre mission.

Ces votes furent adressés au Séminaire des Missions-Etrangères qui les transmit à Rome avec ses observations. En attendant la conclusion de cette affaire, comme Lions l'a dit précédemment, le gouvernement du Vicariat fut remis entre les mains de Perny, le plus ancien des missionnaires. Cette décision était conforme au décret du 29 décembre 1827, précisant un décret du 2 juillet de la même année.

Le refus de Faurie ne fut accepté ni par la Propagande ni par le Souverain-Pontife, qui, selon les traditions ordinaires en pareil cas, s'en tinrent à l'indication de l'évêque défunt. Le 27 mars 1854, le cardinal Fransoni expédia à l'élu un décret :

Dans lequel, disait-il[1], Votre Grandeur verra quelles sont les intentions de Sa Sainteté, et apprendra quels sont ses ordres, de telle sorte qu'il ne nous reste plus qu'à engager affectueusement, dans le Seigneur, Votre Grandeur, à recevoir, avec l'obéissance qu'elles méritent, les volontés du Saint-Siège et à les mettre à exécution. Soyez persuadé que les secours du Ciel ne vous manqueront pas pour remplir une charge qui vous est confiée par l'expresse volonté et la sanction du Ciel, et à laquelle vous a appelé un prélat si estimé. Nous vous demandons d'avoir plus de confiance en Celui qui peut tout.

Le décret, dont le cardinal parle, était en effet fort explicite et il ordonnait très catégoriquement à l'élu d'Albrand d'accepter l'épiscopat. En voici la traduction[2] :

La Sacrée Congrégation de la Propagande de la Foi a appris dernièrement que, bien qu'il se soit écoulé une année depuis le décès du très Illustre prélat, Mgr Etienne-Raymond Albrand, évêque de Sura et Vicaire apostolique de la province de Kouy-tcheou, en Chine, il n'a pas encore été pourvu au gouvernement de cette mission, alors que cependant ledit évêque, après avoir obtenu du Saint-Siège la faculté de se choisir un coadjuteur, avec le caractère épiscopal, sous le titre d'Apollonie *in partibus*, avec future succession en cas de décès, a usé de cette faculté, en laissant un écrit dans lequel il avait désigné le très estimé missionnaire, M. Faurie, comme évêque coadjuteur, avec droit de future succession, conformément aux termes des Lettres apostoliques ; mais que ces dispositions sont restées sans effet, non parce que l'on ignorait les volontés de l'évêque de Sura à l'époque de sa mort, mais surtout parce que le coadjuteur élu, pour des raisons sérieuses présentées à l'appui de sa résolution, a offert sa démission à la Sacrée Congrégation, par lettres du 15 mai 1853, en abandonnant l'administration du Vicariat, selon la cou-

[1] A. M.-E., vol. 549i, p. 131.

[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 133. Voir le texte à l'*Appendice* XXII.

tume, au prêtre le plus ancien parmi les missionnaires. La Sacrée Congrégation, pour ne pas laisser ladite mission privée des secours pastoraux d'un évêque, à son plus grand détriment, a jugé bon et décidé de soumettre la question au jugement et décision du Saint-Siège, et de demander l'avis de Sa Sainteté au sujet du successeur à donner à l'évêque de Sura.

Sur le rapport présenté à ce sujet à notre Très Saint-Père Pie IX, Pape par la volonté de la divine Providence, par moi soussigné secrétaire de la Sacrée Congrégation, dans l'audience du 20 mai de la présente année 1854, Sa Sainteté, après avoir tout examiné et pesé avec maturité, a daigné dans sa bienveillance nous faire connaître son intention : Elle a jugé à propos d'approuver et de confirmer la décision de l'évêque de Sura, ainsi que le choix fait par lui et consigné par écrit, de M. Louis Faurie, comme coadjuteur avec droit de future succession dans l'administration du Vicariat apostolique du Kouy-tcheou. Sans avoir égard à la démission du prêtre Faurie, Elle a ordonné de le confirmer, ou de le désigner, autant que besoin est, comme successeur de l'évêque de Sura et Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, et conformément aux Lettres apostoliques du 8 avril 1851, de le consacrer évêque d'Apollonie ; et Elle lui concède, pour remplir sa charge, toutes les facultés nécessaires et utiles dont jouissait le prélat défunt, en conservant la teneur et la forme de ces concessions même en ce qui regarde le temps de leur durée, lequel commencera à la réception du présent décret, et lui accordant la plus large dispense, si besoin est, sur l'âge fixé par les saints canons pour la réception de la consécration épiscopale, et sur les autres empêchements imposés par la règle qui régit les prêtres du Séminaire des Missions-Etrangères, nonobstant toutes dispositions contraires. Sur quoi, Sa Sainteté a ordonné qu'un décret soit porté et expédié par la Sacrée Congrégation.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 27 mai 1854.

J. Ph. Cardinal Fransoni, *Préfet.*
Barnabo, *Secrétaire.*

Par une lettre datée du même jour, le cardinal Fransoni avertit le supérieur intérimaire de la mission du Kouy-tcheou de la décision pontificale. Il lui écrivit[1] :

Très Révérend Monsieur,

Déjà la triste nouvelle du décès prématuré de l'illustre évêque de Sura nous avait été apportée, lorsque nous avons reçu récemment de votre Seigneurie des lettres en date du 15 novembre de l'année dernière, et le compte-rendu annuel de l'administration de ce diocèse vacant, dont le soin vous a été confié, selon l'usage, jusqu'à l'élection du successeur du prélat défunt. Il nous a été certainement très agréable d'apprendre qu'il avait été pourvu aussitôt aux besoins de cette mission, de telle sorte qu'on n'ait à redouter aucun dommage par suite de la perte regrettable dudit prélat. Car nous connaissons assez votre zèle pour le développement de la religion,

[1] A. M.-E., vol. 549i, p. 127.

ainsi que votre habileté et votre expérience des affaires, par suite de votre long séjour dans la mission. Cependant, quoiqu'il fût notoire que l'évêque de Sura avait reçu depuis longtemps du Siège Apostolique l'autorisation de se choisir un coadjuteur, avec le droit de future succession et le caractère épiscopal, sous le titre d'évêque d'Apollonie, afin de mieux pourvoir à l'administration du Vicariat, il restait un doute : à savoir si le prélat, avant son décès, avait pensé ou non à choisir un coadjuteur. Mais, par une lettre aussi reçue dernièrement de M. Louis Faurie, nous avons appris que l'élection avait été réellement faite et consignée par écrit, et que Mgr Albrand avait choisi ce même M. Faurie, comme coadjuteur et évêque d'Apollonie, conformément aux Lettres apostoliques, en date du 8 avril 1851. Toutefois, par la même lettre, ce zélé missionnaire nous a offert sa démission, en nous suppliant de lui éviter ce fardeau. C'est pourquoi, conformément à votre demande, pour ne pas priver plus longtemps cette Eglise vacante de la direction d'un évêque, nous avons pris soin de soumettre au plus tôt toute la question à Notre Très-Saint Père. Sa Sainteté, après avoir tout examiné et tout pesé sérieusement, a jugé qu'il fallait s'en tenir à la décision de l'éminent évêque de Sura, et, passant outre à la démission du coadjuteur élu, a ordonné de reconnaître, et si besoin était, de confirmer M. Louis Faurie, déjà désigné, comme successeur de l'évêque de Sura, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, et évêque d'Apollonie, avec tous les pouvoirs utiles et nécessaires pour remplir la charge à lui confiée. Nous envoyons au nouveau prélat le décret que Sa Sainteté a ordonné de rédiger et d'expédier, à ce sujet, et nous vous en informons, en demandant au Seigneur de vous récompenser du soin que vous avez eu de la mission, et en vous offrant le témoignage de notre reconnaissance. En même temps nous prions le suprême auteur de tout bien de vous combler de ses dons.

Rome, au palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 27 mai 1854.

De votre Seigneurie, le dévoué
J. Ph. Cardinal Fransoni, *Préfet.*

Faurie reçut, au mois d'août 1855, le décret dont nous venons de citer la traduction ; mais il ne se sentit pas encore le courage d'accepter la charge qu'il avait une première fois trouvée trop lourde pour ses jeunes épaules, il renvoya à Rome, avec un nouveau refus, les pièces confirmatives de sa nomination de Vicaire apostolique du Kouy-tcheou.

En même temps il écrivit à Barran, alors supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères[1] :

Je ne sais comment vous avez pu vous résoudre en conscience à me forcer d'accepter une charge que vous ne pouvez pas ignorer être au-dessus de mes forces.

Je vous prie de contribuer de tout votre pouvoir à faire réparer le plus tôt possible une si grande faute.

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 471. Lettre du 17 août 1855.

Il fit aussitôt connaître aux missionnaires son refus formel.

En cette circonstance, la situation de Perny devenait assez délicate, il le comprit.

Aussitôt, dit-il[1], j'ai consulté les confrères de la mission pour savoir leur avis et les mesures à prendre.

Vous ne pouvez, malgré vos répugnances, m'ont-ils écrit, quitter le gouvernement de la mission, tant que le Saint-Siège n'y aura pas pourvu effectivement. Quant aux mesures à prendre, nous n'en voyons aucune, nous avons fait tout ce que nous pouvions; il ne nous reste qu'à laisser les affaires courir au gré de la Providence.

Au Séminaire des Missions-Etrangères, le nouveau refus de Faurie étonna d'autant plus que, le 2 juillet 1855, persuadé de son acceptation, on avait officiellement écrit aux missionnaires du Kouytcheou[2] :

Le deuil de votre mission est fini : la mitre que Mgr Albrand avait si dignement portée repose maintenant sur la tête du jeune et excellent confrère qu'il avait choisi pour lui succéder. Rome n'a vu dans sa démission qu'un acte d'humilité qui le rendait encore plus digne de l'honneur qu'il voulait éviter et, loin d'accepter cette démission, elle a confirmé le choix de Mgr de Sura. Le nouveau prélat se sera incliné devant la volonté de Dieu manifestée par un tel organe, et vous, Messieurs, vous l'aurez environné de vos sympathies et de vos encouragements ; nous en avons pour garant cet esprit de charité que vous vous trouvez si heureux, dites-vous, de voir régner au milieu de vous.

Devant le nouveau refus de Faurie, la Propagande hésita ; le 8 avril 1856, Fransoni fit connaître à Perny ce qu'il pensait[3] :

Très Révérend Monsieur,

Avec vos lettres datées du 1er septembre de l'année passée, nous avons reçu dernièrement une lettre de M. Faurie, du 28 août, dans laquelle, refusant le décret qui le confirme dans le titre de Vicaire apostolique de cette mission, il présente sa démission au Saint-Siège, de la charge et de la fonction qu'on lui impose, et supplie humblement qu'on les lui enlève. Nous nous empresserons de soumettre la chose au Très Saint Père aussitôt que faire se pourra, et nous vous ferons savoir ce qu'il aura paru bon à Sa Sainteté de décider relativement à l'administration de cette mission.

En attendant, nous vous demandons d'informer le missionnaire en question de la réception de sa lettre.

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 659. M. Perny aux directeurs du Séminaire des M.-E., 7 août 1855.

[2] A. M.-E , vol. 65, p. 112.

[3] A. M.-E., vol. 549i, p. 147.

Présentée au Souverain Pontife, cette affaire reçut une solution différente des premières décisions : la démission de Faurie fut acceptée et le soin de choisir un Vicaire apostolique pour le Kouy-tcheou fut donné à Desflèches, en juillet 1856, et le nouveau préfet de la Propagande, cardinal Barnabo, l'en avisa par une lettre dont voici la traduction [1] :

M. Louis Faurie, désigné par le défunt prélat de la mission du Kouy-tcheou en Chine, Mgr Etienne-Raymond Albrand, évêque de Sura, suivant les pouvoirs apostoliques accordés par le bref du 8 avril 1851, comme évêque coadjuteur avec future succession, sous le titre épiscopal de l'Eglise d'Apollonie *in partibus*, et confirmé par Notre Très Saint-Père Pie IX, Pape par la grâce de la divine Providence, par décret du 27 mai 1854, dès que le fait a été connu après la mort du dit évêque de Sura, ayant présenté une nouvelle supplique à la Congrégation de la Propagande, pour demander instamment d'être dispensé d'accepter la charge ci-dessus à lui confiée, la Sacrée Congrégation, après avoir mûrement examiné et pesé toutes les raisons alléguées par M. Louis Faurie, a jugé qu'il y avait lieu d'accepter la démission offerte de nouveau. Mais afin de pourvoir à l'administration épiscopale du Vicariat vacant, après mûre délibération, elle a jugé nécessaire de supplier Sa Sainteté qu'Elle daigne confier et recommander l'élection du Vicaire apostolique du Kouy-tcheou à Mgr Eugène Desflèches, évêque de Sinite et Vicaire apostolique de la mission du Su-tchuen méridio-oriental, de sorte que s'il trouve, parmi ses missionnaires et ceux du Vicariat susdit, un homme vraiment capable de remplir cette fonction et digne du caractère épiscopal, il le choisisse, le députe et l'établisse comme Vicaire apostolique du Kouy-tcheou, et que, usant des facultés accordées par les lettres du 8 avril 1851, il prenne soin de le faire consacrer évêque d'Apollonie, afin qu'il soit possible de subvenir au plus tôt aux besoins de cette mission depuis longtemps privée du secours d'un évêque; toutes les autorisations nécessaires et utiles étant d'ailleurs accordées.

Cet avis de la Sacrée Congrégation, présenté au Très Saint Père dans l'audience du 1er juillet 1856, par le soussigné secrétaire de la Sacrée Congrégation, a été entièrement approuvé avec bonté par Sa Sainteté, qui a bien voulu le ratifier, en accordant à l'évêque de Sinite le pouvoir de choisir le Vicaire apostolique de la susdite mission du Kouy-tcheou, de l'instituer avec le caractère épiscopal sous le titre de l'Eglise d'Apollonie. A ce même prélat ainsi élu et constitué, Elle a attribué toutes les facultés soit ordinaires, soit extraordinaires, dont jouissait l'évêque défunt de Sura, en conservant en tout la teneur et la forme de ces concessions, même en ce qui concerne le temps de leur durée, lequel doit commencer du jour de l'institution, nonobstant toutes les dispositions contraires.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande le 12 juillet 1856.

AL. Card. BARNABO, *Préfet*.

Ainsi, en 1856, au point de vue administratif général, les choses, en étaient à peu près au même point qu'en 1848. A cette époque,

[1] A. M.-E., vol. 549i, p. 151. Voir le texte à l'*Appendice* XXIII.

Pérocheau le chef du Su-tchuen occidental était chargé de choisir un Vicaire apostolique pour le Kouy-tcheou ; aujourd'hui, c'est Desflèches chef du Su-tchuen oriental qui reçoit cette mission.

Mais quand le décret arriva à Tchong-kin, le prélat auquel il était adressé était parti pour la France, afin d'entretenir Napoléon III de la situation de la Chine, de celle des Missions en ce pays, et de l'action que la France pouvait entreprendre pour sa gloire et celle du catholicisme. Il n'eut donc aucun résultat immédiat, et l'administration resta entre les mains de Perny. Cet état de choses devait durer jusqu'en 1860, c'est-à-dire au total pendant sept années.

II

Origines de la révolte. — Cruautés des mandarins. — Extension de la révolte. — Révolte des Tchong-kia-tse. — Siège de Hin-y fou. — Les Miao-tse des montagnes prennent part à la rebellion. — Arrivée du vice-roi. — Sa défaite. — Siège de Tou-yun. — Troubles à Kouy-yang. — Les soldats du Yun-nan et du Su-tchuen. — Prise de Ong-ngan. — Etat des esprits.

Après avoir exposé les conditions administratives de la mission, il importe de jeter un coup-d'œil sur l'état politique de la province, qui est extraordinairement troublée. Du nord au sud et de l'est à l'ouest, on voit dans les campagnes le pillage, l'incendie, le meurtre ; dans les villes, le mécontentement, la peur, la famine et parfois la peste, en un mot, la misère sous toutes ses formes. Ces troubles, qui dureront pendant longtemps, sont le résultat de plusieurs révoltes partielles, qui en engendrèrent une presque générale.

On trouve parmi les rebelles, de 1853 à 1855, des Chinois au nord, des Miao-tse à l'est, et des Tchong-kia-tse dans le sud-ouest.

Exposons ces rébellions par ordre chronologique :

La révolte des Taï-ping, qui commença au Kouang-si en 1850[1], eut son contre-coup un peu partout dans le Céleste Empire. Sans doute, les missionnaires nous disent bien que la guerre civile, qui désola le Kouy-tcheou, fut seulement « une représaille du peuple injustement lésé, se croyant autorisé à se faire justice », que les révoltés ne s'insurgèrent pas contre l'Empereur et ne voulurent pas le détrôner ; il ne s'ensuit pas moins que ces troubles ont une connexion marquée avec la rebellion des Taï-ping, et que, sans les victoires de ces derniers, ils n'auraient ou jamais éclaté ou jamais atteint la même gravité.

D'ailleurs, au bout de quelques années, il fallut tirer des événe-

[1] Voir *Histoire des Missions de Chine. Mission du Kouang-si*, pp. 34-36.

ments une conclusion plus accentuée et plus générale, et reconnaître que les rebelles en voulaient à la dynastie tartare-mandchoue ; c'est ce que faisait en 1856, le rédacteur du *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, Perny, qui écrivait[1] :

« Depuis peu, la rébellion de l'est a pris un caractère politique qui nous inspire une grande crainte pour l'avenir. Les rebelles, à l'exemple de ceux du Kiang-si et des provinces maritimes, ont cessé de se raser la tête. Ce signe est capital dans ce pays. C'est une déclaration de guerre en forme à la dynastie régnante, qui a introduit cette coutume civile. Si nos rebelles ont des intelligences avec ceux des autres provinces, la guerre civile du Kouy-tcheou ne serait proprement qu'à son début.

« Précédemment, nos troubles n'étaient qu'une insurrection passagère. A présent, tout change de face. »

Ces observations faites, voici l'origine de la révolte des indigènes, avec quelques détails sur son développement et les misères qu'elle engendra :

« Vers la fin de l'année 1853, des troubles éclatèrent à Tsen-y fou, et dans les environs, à la suite d'un impôt injuste levé par le préfet sur les Miao-tse. Plusieurs familles refusèrent de le payer, et déclarèrent bien haut que, si on essayait de les y forcer, elles trouveraient le moyen de s'y soustraire.

« Tout d'abord, cependant, cette affaire ne parut pas devoir soulever de sérieuses complications, et on pouvait même la croire complètement terminée, lorsqu'au mois d'octobre 1854, des difficultés analogues s'élevèrent à Tong-tse, sous-préfecture située au nord de Tsen-y. Cette fois, elles furent plus graves : car, d'une part, le refus de payer fut le fait d'un certain nombre de familles riches et influentes, que leurs amis soutinrent ; d'autre part, le mandarin persista dans ses réclamations, et alla même jusqu'à emprisonner un de ses administrés qu'il avait taxé à 1000 taëls, et qui ne voulait ou ne pouvait pas payer.

« Le malheureux tomba malade et mourut en prison. Son fils, ayant déclaré qu'il voulait tirer vengeance de sa mort, fut saisi avec sa femme et son enfant et tous furent décapités. Cet acte de cruauté excita vivement les mécontentements, qui s'unirent à ceux de Tsen-y, et allumèrent dans les environs de cette ville un véritable foyer de révolte.

« Des bandes se formèrent, qui pillèrent les campagnes et menacèrent les cités les plus populeuses. L'autorité des mandarins, en dehors de leur résidence, fut méconnue. Une partie de la préfecture

[1] Page 154.

de Tsen-y fut gouvernée par des chefs sortis de l'élection populaire, et dont les plus célèbres furent Ouang Koue-gan et Yang Long-ki.

« Un habitant du Su-tchuen, Tchong, surnommé Lieou-tsou, se joignit à eux et souleva une partie des populations de Se-lan, de Che-tsien et de Mey-tan. Plusieurs fois, l'arrestation de ces chefs fut annoncée à grands renforts d'affiches; un jour même on décapita Yang Long-ki à Kouy-yang, mais dès le lendemain il fallut annoncer qu'on s'était trompé, et que le véritable Yang continuait de battre les soldats envoyés contre lui.

« Au début, dit Lions[1], les rebelles avaient, selon moi, une bonne méthode ; généralement ils ne brûlaient pas et même ne pillaient pas ; ils demandaient seulement le passage, les vivres, quelques réquisitions aux riches ; souvent même ils payaient ce qu'ils achetaient. C'était, je crois, le vrai moyen de soulever le pays ; aussi les paysans n'étaient pas trop effrayés. S'ils avaient continué ainsi, ils auraient pu facilement occuper toute la province. Mais bientôt les brigandages, les incendies, les massacres succédèrent à l'ordre du commencement. »

On raconta même que ces insurgés faisaient des sacrifices humains, immolant des enfants pour tremper les étendards dans leur sang, promesse certaine de victoire.

Du reste, les impériaux ne montrèrent guère plus d'humanité, et dans les combats que les uns et les autres se livrèrent, tous donnèrent libre carrière à leur cruauté.

« Un jour[2], les insurgés envoyèrent à Long-pin un détachement de mille hommes réquisitionner des vivres et de l'argent. Le chef de ce détachement saisit cette occasion pour faire décapiter l'un des principaux habitants du pays, son ennemi personnel. Le frère de la victime porta plainte au magistrat du lieu, qui s'entendit secrètement avec lui. Le magistrat offrit d'abord aux insurgés d'aller loger dans une vaste pagode du voisinage. Les rebelles acceptèrent sans défiance. De son côté, le frère de la victime courut au chef-lieu, raconter le meurtre au mandarin militaire et lui demander des soldats. Comme le mandarin hésitait et paraissait craindre une trahison, le solliciteur se tranche un doigt, et trempant un pinceau dans son sang, écrit un serment pour attester la vérité de ses paroles.

« Le mandarin lui accorda deux cents soldats. Aussitôt le plaignant, suivi de cette troupe, revient convoquer les paysans de son village ; ils se munissent de bottes de paille, de bois sec, cernent la pagode, y entassent leurs fagots et y mettent le feu. L'édifice en un

[1] Journal, p. 95.

[2] *Journal de la mission du Kouy tcheou*, p. 99.

instant se changea en un brasier immense, et l'on entendit les hurlements des rebelles se mêler au craquement des poutres et au bruit des toitures qui s'effondraient. Quelques-uns de ces misérables essayaient d'échapper aux flammes en escaladant les murs, mais ils tombaient aux mains des soldats et des paysans qui les massacraient ; pas un seul n'échappa. Il ne resta bientôt plus qu'un monceau de cendres et de corps humains calcinés et broyés sous des ruines.

« Cependant, au fond d'une cour, trois cents insurgés vivaient encore, disposés à se défendre en désespérés. On leur proposa la vie sauve à la condition qu'ils rendissent leurs armes. Ils les rendirent et on leur permit de sortir, mais seulement l'un après l'autre. Une heure plus tard, trois cents têtes humaines jonchaient le sol. On vit des soldats, dans l'énivrement de cette triste victoire, éventrer les cadavres, en arracher le cœur et le dévorer.

« Les impériaux parcoururent les campagnes et les faubourgs de Kouy-yang, pillant les maisons, molestant les habitants et à la moindre résistance leur tranchant la tête qu'ils rapportaient à Kouy-yang comme autant de têtes de rebelles pour lesquelles ils recevaient une prime. »

Ces cruautés ne mirent pas fin à la révolte. Le gouverneur de la province, Tsiang, dut se décider à marcher contre les rebelles. Il alla établir son camp dans la plaine de Tcha-tso, et là, poussé, a-t-on dit, par de mauvais conseillers, il commit plusieurs actes injustes qui provoquèrent de sérieux mécontentements.

On cite, entr'autres, celui-ci[1] : « un enfant de 12 à 14 ans, de famille riche, se trouva avoir la tête rasée ; on en conclut qu'il était un rebelle, et sans rechercher si la chose était vraie ou non, le gouverneur le fit décapiter. Tous les membres de la famille, même les parents les plus éloignés, leurs amis, leurs fermiers jurèrent qu'ils tireraient de ce crime une vengeance éclatante, et se rangèrent du côté des rebelles. Tsiang craignit d'être vaincu et rentra dans la capitale sans avoir combattu. »

Bientôt la révolte gagna les populations Tchong-kia-tse du sud-ouest, à la suite d'un fait qui, en d'autres temps, sans doute, n'aurait pas eu de conséquence.

A l'automne de 1855, des Tchong-kia-tse se rendirent à Hin-y hien pour y payer les impôts. Selon leur habitude, ils avaient apporté du riz pour le paiement qu'ils devaient faire ; le mandarin le refusa et déclara qu'il voulait de l'argent. Mécontents du procédé, n'ayant d'ailleurs que fort peu de numéraire, puisqu'ils font le commerce

[1] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, année 1854, p. 77.

principalement par des échanges de denrées, les Tchong-kia-tse de la région s'insurgèrent.

Le premier village qui se révolta fut celui de Pa-lin. Dix jours plus tard les rebelles occupaient Sin-tchen, où ils établirent leur gouvernement. Ils s'emparèrent ensuite de Gan-lan hien et de Tchen-lin-tcheou.

A la nouvelle de ce soulèvement, le préfet de Hin-y fou, Tchang-yn, qui avait été appelé dans le nord pour combattre, revint immédiatement. Arrivé non loin de Sin-tchen, il envoya aux habitants l'ordre de lui apporter la tête du chef des rebelles, autrement, déclara-t-il, la ville serait détruite.

La réponse ne se fit pas attendre ; le lendemain, on remit au préfet la tête qu'il avait réclamée.

La révolte n'en continua pas moins ; quand un chef disparaissait, un autre surgissait. Les rebelles vinrent même assiéger Hin-y fou. Pour mieux défendre la ville et enlever le plus de ressources possibles aux assiégeants, Tchang-yn ordonna de brûler les faubourgs, après en avoir égorgé les habitants. L'ordre sanguinaire fut exécuté. Dans cette boucherie, des néophytes, quarante selon les uns, vingt-cinq ou seulement une dizaine selon les autres, furent égorgés, dans le vallon de Kin-kia-tchong, et l'oratoire fut incendié avec les livres et les ornements que Lions y avait laissés ; le terrain acheté par Albrand fut confisqué, les titres de la propriété perdus ; mais la ville vigoureusement défendue ne put être prise par les rebelles. Quand il se vit vainqueur, Tchang-yn laissa toute liberté aux instincts pillards de ses troupes, et permit à une partie d'entre elles de se répandre dans les environs de Hin-y fou, qui furent bientôt couverts de sang et de ruines[1]. Cependant, cet échec n'avait pas découragé les révoltés qui occupèrent la grande route de Hin-y fou à Kouy-yang, et firent des incursions jusque dans la plaine de Gan-chouen, s'attachant surtout à dévaliser les marchands d'opium.

Retirés dans les villes, dont ils essayaient de réparer ou d'augmenter les fortifications, les mandarins confièrent trop souvent le commandement des troupes impériales à des chefs improvisés pris parmi les ouvriers, parmi les chefs d'atelier qui s'enrôlaient pour un temps

[1] La conduite de Tchang-yn fut blâmée par l'empereur. Le *Journal officiel* de Pékin publia sa destitution. Cependant, par considération pour ses anciens services, on voulut qu'il remontât dans l'opinion publique en combattant les rebelles du côté de Che-pin hien, mais il n'y montra aucune habileté. Alors, en 1856, par un décret daté de la 7e lune, l'empereur le déclara complètement déchu, disant, « que ce vieillard était incapable de servir davantage la cause publique ». Cette disgrâce frappa Tchang-yn au cœur. Il retourna à Kouy-yang, y fut atteint d'hydropisie et de divers ulcères qui le conduisirent rapidement au tombeau.

déterminé, dans le but unique d'obtenir un globule, et avaient sous leurs ordres quelques centaines d'hommes. Cette méthode amena un effroyable gaspillage du trésor public. Les chefs retenaient une partie du salaire des troupes, ou n'entretenaient que la moitié ou même le quart des hommes inscrits sur les rôles. Les soldats étaient souvent moins bien équipés et moins exercés que les rebelles, et n'avaient guère sur ces derniers que l'avantage du nombre[1].

Afin de se procurer des ressources, les mandarins imaginèrent un expédient qu'ils crurent fort habile et qui augmenta le désordre. A l'est de la province, dans certaines régions habitées par les Miao-tse, se trouvent des mines d'argent, les mandarins se mirent à les exploiter sans prévenir personne. Quand les chefs Miao-tse réclamèrent, ils reçurent des injures pour toute réponse. De colère, quelques-uns d'entre eux en appelèrent aux armes ; en réponse à cet acte de rébellion, les Chinois se saisirent de ceux qui habitaient les plaines de Tsin-choui-kiang, et les massacrèrent avec des raffinements de cruauté.

On vit ainsi disparaître sous le sabre des égorgeurs de nombreuses familles Miao-tse, des hameaux de 30, 40, 50 habitants paisibles, ne prenant aucune part à la révolte.

Ce fut le signal de l'insurrection générale dans cette partie de la province. Les Miao-tse de la montagne vinrent soutenir ou venger leurs frères de la plaine, et à leur tour ils massacrèrent tous les Chinois qu'ils trouvèrent sur leur passage. Ils réussirent même à s'emparer de la ville de Tsin-choui-kiang, qu'ils incendièrent. Dès lors, leur nom fut la terreur des mandarins. La plus grande partie des troupes impériales fut dirigée vers l'est. Siu, le seul général qui avait contenu un peu la révolte du côté de Gan-chouen, fut chargé de les combattre. Ne se sentant pas assez sûr de son armée, il se contenta de rester sur la défensive, et de circonscrire la révolte dans son champ primitif.

Voyant la déplorable situation des affaires, le vice-roi du Yun-nan et du Kouy-tcheou, Lo, qui précédemment avait exercé avec habileté et succès plusieurs charges dans la province, résolut de venir en personne rétablir la paix. Il quitta Yun-nan sen à la tête de soldats que l'on disait aguerris, et six semaines plus tard il fit son entrée solennelle à Kouy-yang. Deux missionnaires, Perny et Faurie, s'étaient mêlés à la foule énorme massée sur le passage du grand mandarin. « Un sentiment involontaire de tristesse, écrit à ce sujet Perny[2], s'empara subitement de nous, à la vue de ce vice-roi qui était l'objet

[1] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, p. 81.
[2] *Journal de la mission du Kouy-tcheou* p. 92.

d'une telle ovation. Nous avons devant nous un ennemi de la religion chrétienne. Sept ans auparavant, il avait détruit l'oratoire de la capitale, donné des ordres sévères contre les adorateurs du vrai Dieu, et dégradé un excellent mandarin qui avait refusé de sévir contre eux ; *nullam in eis inveniens causam.*

« Ne serait-ce pas, disions-nous, la justice inévitable du Dieu juste, qui amène ici ce persécuteur pour appesantir sur lui sa main ? »

« Cependant Lo avait hâte d'aller combattre les rebelles. Des présages heureux le devançaient sur le champ de bataille. Chacun lui avait promis une ample moisson de lauriers. Impatient de jouir de cette gloire, que son entourage lui annonçait, il quitta la ville le lendemain, avec tout le cérémonial accoutumé.

« Arrivé à Tsen-y, Lo fit ses préparatifs pour le combat. Son projet était d'écraser les rebelles dès la première action. Sa présence, loin d'intimider les révoltés, ne fit que redoubler et exciter leur courage. Quelques jours après, le combat s'engagea. Il dura jusqu'au soir. Lo, du haut d'une tour, contemplait la bataille et donnait ses ordres. La victoire demeura aux rebelles. Trois heures après, le vice-roi était trouvé mort sur son lit. Il n'avait pas voulu survivre à la honte de sa défaite. On voulut donner le change au peuple sur la cause de cette mort subite, mais personne ne s'y méprit. Un mois après l'ovation de l'arrivée, jour pour jour, la foule silencieuse se pressait à la porte nord de la métropole. Un cercueil arrivait. C'était la dépouille mortelle du vice-roi. »

Dans le courant de l'année 1856, les rebelles mirent le siège devant la ville de Tou-yun, au sud-est de Kouy-yang, et s'acharnèrent à la prendre.

La famine fit d'horribles ravages parmi les assiégés ; ils en vinrent, dit-on, à arracher brin par brin l'herbe qui poussait dans les cours ou dans les jardins déserts, à broyer les souliers pour en faire cuire la poussière, à vendre la chair humaine en plein marché et à un prix exorbitant.

Enfin la ville fut prise, et le préfet, celui-là même qui, plusieurs années auparavant, avait fait emprisonner des néophytes et expulser deux catéchistes, fut tué.

Les impériaux, sous le commandement de Hiao[1], firent de grands efforts pour reprendre cette place, et ils y réussirent.

[1] Hiao était un des mandarins militaires les plus braves de la province qui, d'ailleurs, en comptait fort peu. Partout où il rencontrait les rebelles, il s'opposait avec succès à leur marche en avant ; malheureusement on laissait sans vivres et sans argent lui et ses soldats, qui peu à peu étaient décimés par la misère ou par la désertion. Désespéré, Hiao se tua d'un coup de fusil, dont la charge lui entra tout

Kouy-yang souffrit moins que le reste de la province. Quand les rebelles s'approchèrent de cette ville, qui n'avait guère pour défense que deux vieux canons anglais et des murs crénelés mal entretenus, les mandarins firent porter, de distance en distance, sur les fortifications, des monceaux de pierre, des cuves remplies d'eau, des pots de terre pleins de chaux en poudre, et d'autres munitions de même genre dont on devait se servir contre les ennemis. Des sentinelles veillèrent jour et nuit sur les remparts ; plusieurs portes de la ville furent murées, d'autres furent ouvertes seulement quelques heures par jour, et les passants rigoureusement surveillés. La nouvelle de ces préparatifs suffit pour faire rebrousser chemin aux révoltés.

Au vice-roi Lo, succéda Hen, et le gouvernement de Pékin donna l'ordre d'envoyer au Kouy-tcheou des soldats du Yun-nan et du Su-tchuen, et de les entretenir sur les fonds de leurs provinces respectives. Malheureusement, l'ordre portait que ces soldats ne devaient aller au combat qu'en guise d'auxiliaires, c'est-à-dire après ceux du Kouy-tcheou. Or, ces derniers refusaient souvent de marcher parce qu'on ne les payait pas, et les autres parce qu'ils n'étaient obligés qu'à les suivre.

Ces soldats étrangers ne firent donc qu'augmenter le désordre ; ils étaient la terreur de Kouy-yang ; ils pillaient les magasins, prenant tout ce dont ils avaient besoin ou tout ce qui leur plaisait ; et aux réclamations des marchands, ils répondaient effrontément : « Allez dire aux mandarins de nous payer. »

Les marchands se réunirent pour porter plainte au préfet, dont la réponse ne fut pas encourageante : « Nous n'y pouvons rien », se contenta-t-il de dire aux malheureux.

Bientôt l'argent manquant complètement, on se trouva dans la nécessité de licencier ces soldats ; mais ils refusèrent de partir sans leur solde. Sur ces entrefaites, ceux du Yun-nan se prirent de querelle avec ceux du Su-tchuen ; ils en vinrent aux mains, une vingtaine d'hommes du Yun-nan furent tués dans cette lutte. Le lendemain, leurs camarades voulurent venger leur mort. Un nouveau combat eut lieu, comme le précédent, dans les rues de la ville. Cette fois, les soldats Su-tchuen eurent le dessous.

Le troisième jour, le gouverneur alla exhorter cette poignée de

entière dans la poitrine. Quand il fut mort, ceux qui ne l'avaient pas secouru déclarèrent qu'il avait bien mérité de la patrie, et rendirent à ses dépouilles mortelles des honneurs extraordinaires. Tous les mandarins de Kouy-yang, les chefs de quartier, les bonzes, les lettrés, allèrent à quelques li de la capitale pour recevoir son corps et le transporter dans une pagode. Ce mandarin était originaire de Tchao-tong, dans le Yun-nan. Sa famille fut massacrée lors de la prise de cette ville par les mahométans.

turbulents à rentrer dans l'ordre. Il se porta caution et promit d'arranger l'affaire à l'amiable. Les mutins n'eurent pas même l'air de faire attention à sa médiation et se contentèrent de lui dire d'un air insolent : « Que le grand homme soit tranquille. » Le mandarin comprit le sens de ces paroles. Il alla s'enfermer dans son prétoire avec tous ses collègues, fit placer des canons devant l'entrée de sa demeure, et fermer les portes de la ville qui fut déclarée en état de siège.

Le lendemain matin, les soldats du Yun-nan qui étaient logés dans un faubourg enfoncent à coups de canon les portes de Kouy-yang, placent un poste pour garder le passage et viennent s'installer dans une pagode. La frayeur s'empara des habitants ; toutes les boutiques furent fermées. Durant trois jours, le sang coula dans les rues de la ville. Voyant que décidément l'autorité refusait de ramener l'ordre, les chefs de quartier intervinrent, firent une collecte pour les soldats et réussirent à les renvoyer dans leurs provinces. Alors les mandarins sortirent de leur prétoire et reprirent le maniement des affaires[1].

En 1857, les rebelles firent irruption dans la sous-préfecture de Ong-ngan, qui comptait 500 néophytes, brûlant et ravageant tout. Pour éviter la mort, beaucoup de païens passèrent dans leurs rangs. Les néophytes prirent la fuite. Afin de se venger de ce qu'ils considéraient comme une désertion, les rebelles brûlèrent ou enlevèrent leurs moissons, pillèrent et démolirent leurs maisons. De Ong-ngan, ils descendirent vers Pin-yue, battirent trois mandarins envoyés contre eux, et firent un butin considérable sur les troupes impériales[2].

Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, les rebelles avançaient ou reculaient, selon l'habileté de leurs chefs, la bravoure ou la lâcheté des mandarins chargés de les combattre.

A la rebellion des Tchong-kia-tse et des Miao-tse se joignit, en 1858, celle des musulmans qui, révoltés au Yun-nan depuis plusieurs années, poussèrent leurs incursions dans le sud-ouest du Kouy-tcheou et s'emparèrent de Sin-tchen en 1859.

« Dans un autre pays que la Chine, écrivait avec raison Perny[3], les nouvelles que nous recevons de la guerre, mettraient en mouvement les cantons voisins. Ici, on en parle comme d'une simple nouvelle ; chacun continue ses affaires, son commerce, et attend les événements, comme si rien de fâcheux ne pouvait arriver. S'il faut

[1] *Journal de la mission*, avril 1857. *Relation de la guerre civile du Kouy-tcheou* p. 93.

[2] *Journal de la mission. Relation de la guerre civile*, p. 105.

[3] *Id.* *Id.* août 1857, p. 153.

faire quelque chose, on le fera, mais au moment où les rebelles arriveront aux portes de la ville. Quelle confusion alors!.. quel désordre déplorable! voilà comment vont les choses. »

Tel est l'état du Kouy-tcheou à l'époque que nous étudions; sous le rapport politique, il se résume en un mot : guerre civile avec tous les troubles qu'elle engendre.

III

Postes des missionnaires. — Œuvres, églises. — Soupçons des mandarins. — Perquisitions. — Arrestation de Payan et Th. Lo. — Lions battu. — Mihières pillé. — Liberté de M. Faurie.

Que deviennent les missionnaires au milieu de ces désordres?

Depuis la mort d'Albrand, Perny, qui gouverne le Vicariat, habite Kouy-yang dont dépendent les postes de Tsin-gai, Tin-fan, Kouy-hoa; c'est un homme de commandement solennel, d'idées nombreuses et parfois nouvelles; il s'occupe activement d'administration, un peu de science et de littérature [1]; Lions et Thomas Lô sont chargés des postes du sud-ouest dont les plus importants, ou si l'on veut les moins modestes, sont : Ma-gan-chan, Ta-chan, Pan-kiang, Hoang-tsao-pa, Hin-y-fou et plus haut Mao-keou et les environs; Mihières, dans le nord et le nord-est, a ajouté à son district de Ou-tchoan celui de Perny qui comptait Se-lan, Mei-tan, Su-yang, Jen-hoai; Faurie gouverne le séminaire, et lorsque Payan[2] saura bégayer le chinois, on lui confiera quelques stations aux environs de Kouy-yang.

Les quatre pharmacies fonctionnent tantôt bien, tantôt mal, saut celle de Kouy-yang qui prospère; les écoles sont péniblement fréquentées.

On compte sept ou huit catéchistes dont quelques-uns récemment baptisés, trois ou quatre maîtres d'école pour les garçons et autant d'institutrices pour les filles. C'est là tout le personnel du Vicariat.

Il n'y a qu'une église à peu près digne de ce nom et cependant

[1] A plusieurs reprises il envoya des plantes, des minéraux, des vers à soie de chêne, etc., aux Conseils centraux de l'œuvre de la Propagation de la Foi, au Jardin d'acclimation et fut en 1855 nommé membre honoraire de la Société d'acclimatation.

[2] M. Payan s'était rendu de Canton au Kouy-tcheou avec Auguste Chapdelaine, aujourd'hui Bienheureux. Le récit qu'il a fait de son voyage ne diffère pas sensiblement de celui de son compagnon de route qui a déjà été publié. (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 333, M. Payan à M. Albrand 1854. *Un martyr normand. Le Vénérable Auguste Chapdelaine*, par l'abbé Boursin. Un vol. in-8°. Paris, Grillot, 1894, p. *Histoire des Missions-de-Chine, Mission du Kouang-si*, pp. 40-44).

fort modeste, celle de Kouy-yang d'oratoire, on n'en trouve guère qu'à Hin-y fou, à Ta-chan, à Ou-tchoan et à Su-yang; à peu près partout ailleurs, le prêtre n'a d'autre presbytère et d'autre église que les maisons des chrétiens.

Quoiqu'à ce moment les mandarins soient plus inquiets des rebelles que des catholiques et de leurs prêtres, néanmoins, ils sont amenés par les circonstances à s'occuper des disciples du Christ, qu'ils confondent parfois avec les adeptes des sociétés secrètes.

Cette erreur paraît d'autant moins étonnante que, outre l'ignorance du christianisme, bien compréhensible chez des païens, les révoltés, soit par haine, soit par ruse, se déclaraient de temps à autre et faussement, membres de la religion du Seigneur du ciel. Tel un individu de la sous-préfecture de Ong-ngan qui, arrêté comme rebelle ou ami des rebelles, et sachant le mandarin assez favorable aux catholiques, imagina pour se tirer de ce mauvais pas, de dire qu'il appartenait à la « sainte Eglise » ; questionné par le juge, il fut embarrassé pour répondre. Le mandarin n'en devint que plus pressant et lui demanda de réciter les commandements de Dieu, l'oraison dominicale. Cette fois, l'accusé garda le silence. Séance tenante, il fut condamné à avoir la tête tranchée et exécuté le même jour[1].

Les choses n'allaient pas toujours aussi loin, ou ne se présentaient pas sous un aspect aussi tragique. En 1854, Tsiang, le gouverneur de la province, demande des renseignements sur les chrétiens au mandarin Siu. Heureusement, celui-ci n'est pas totalement ignorant sur ce sujet ; parmi ses amis, il a des catholiques qui lui prêtent des livres, un secrétaire chrétien qui les lui explique, et rédige pour lui un sommaire des principales vérités de la foi. Le gouverneur parcourt ce résumé, se déclare satisfait des enseignements qu'il renferme ; il va même jusqu'à remarquer qu'un des caractères distinctifs du christianisme est l'obéissance aux puissances légitimes, enfin il paraît rassuré sur le compte des adorateurs du vrai Dieu.

Cependant, à la fin du carême de cette même année, les bruits les plus étranges circulent dans Kouy-yang contre les prêtres étrangers ; bientôt ils prennent de la consistance. « Ainsi, assurait-on, écrit Perny[2], que nous avions des fabriques d'armes et de poudre ; nous favorisions les rebelles ; pour mener à bonne fin nos projets et communiquer avec eux, nous creusions un chemin souterrain qui communiquait avec les provinces voisines ; à tel jour nous allions lever l'étendard de la révolte ; etc. Plusieurs familles voisines se hâtèrent d'émigrer, craignant d'être enveloppées dans le châtiment dont on

[1] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, année 1856.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. Rapport de M. Perny aux missionnaires, année 1854.

pouvait nous frapper. Des accusations furent de nouveau portées contre nous par ces gentils qui nous haïssent sans raison[1] ». Tsiang ne croyait sans doute pas un mot de ces rumeurs colportées avec tant d'ardeur, mais il jugea utile de rassurer ses administrés, et ordonna à un sous-préfet de perquisitionner dans l'oratoire des chrétiens.

« Ce sous-préfet, nommé Chen, ami de Toung Eul-ye, n'était pas méchant, raconte Lions[2] ; cependant il voulait faire les choses en règle. En arrivant près de l'église, il laisse ses suivants à la porte extérieure et va droit vers les derrières ; ne voyant rien en bas, il grimpe en haut où il trouve les deux nouveaux Pères Payan et Chapdelaine. Pendant qu'il examine les objets qui sont dans la chambre, le P. Payan, naturellement assez peureux, s'esquive, je ne sais où, peut-être à l'école. Le bon P. Chapdelaine, homme plus intrépide, resta avec le mandarin, qui, après avoir bien regardé partout, fit descendre une ou deux malles, pour examiner officiellement ce qu'elles contenaient. Le P. Chapdelaine fut invité à le suivre. Le mandarin, qui ne manquait pas d'habileté, examina le missionnaire, considéra ses mains (qui étaient des massues), et dit devant tout le monde : « Ce ne sont pas des mains qui manient les armes. » Il examine ensuite les livres et aperçoit un petit livre bien doré (un Nouveau Testament ou une Imitation); alors il se tourne vers l'assistance et dit : « Moi, je connais tout cela. » Puis, s'adressant au Père, il ajoute : « Je prends ce petit volume pour le donner à ma femme. »

« ... Et tam-tam en avant, il se retire ou plutôt il invite le P. Chapdelaine à prêcher dans l'église. Il fallut s'exécuter. Le Père prêche philosophiquement, théologiquement ; l'interprète répète à peu près, il explique les commandements de Dieu. Le mandarin dit : « Je comprends, c'est très bien ; mais il y en a un autre, il faut qu'il vienne, qu'il prêche aussi, je veux l'entendre. » Naturellement le le pauvre P. Payan, qui sans doute avait un peu perdu l'équilibre, ne se compromit pas. Alors M. Perny, qui était brave, monte en chaire (pardon il n'y avait pas de chaire), prêche sans interprète sur quelques points de la doctrine et tout fut fini. Le mandarin reprit le chemin de son prétoire, content de sa visite qui n'avait fait de mal à personne et de son petit livre doré. »

Un peu plus tard, le 7 juin 1856, Payan, qui avait fait des pro-

[1] Il paraît que Perny fit part de cette situation au représentant de la France, de Bourboulon. Voici ce qu'il écrivit à ce sujet à Libois : « Sous la main forte de Napoléon III, le consul français à Canton a-t-il un peu de vigueur ? Je vais lui écrire une petite lettre. Je n'ai jamais été trop partisan de ceux qui mettent leur appui dans la politique pour obtenir la liberté religieuse à la Chine ». (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 291, 14 septembre 1853).

[2] Journal de Lions, p. 77.

grès dans la langue chinoise et administrait quelques stations des environs de Kouy-yang, fut arrêté près d'un camp ; on lui demanda où il allait et ce qu'il faisait, il répondit sans trop se compromettre, « tâchant de parler chinois le mieux possible et ramenant son chapeau sur sa figure pour qu'on ne vît pas trop ses traits. » Grâce à ces précautions, on le laissa aller « et dit-il[1], je ne crois pas qu'il leur soit venu dans la tête que j'étais Européen, heureusement pour moi, car dans ces temps de troubles, on ne s'occupe pas beaucoup des formes judiciaires. »

Thomas Lo fut moins heureux ; au mois de septembre ou d'octobre 1854, il fut arrêté du côté de Lo-pie, et il eut les honneurs de la chaîne et de la prison. « On a voulu lui faire fouler la croix, raconte Faurie[2] ; mais les coups ne pouvant l'y contraindre, le grand homme a agi de ruse ; on a fait passer le vertueux prêtre par un passage étroit, dans lequel on avait disposé une croix à terre ; les satellites qui le conduisaient lui tenaient la tête levée, en tirant sa chaîne par derrière ; mais dès qu'il s'en est aperçu, il s'est retourné, s'est jeté à genoux, a salué la croix, l'a relevée de terre, et est allé la placer sur un meuble au coin de la pièce. Le mandarin lui a fait des questions sur la croix ; le Père a d'abord répondu par des explications vagues et allégoriques, mais le mandarin n'en admettait aucune, et disait qu'il y avait une autre cause de notre respect pour la croix. Le Père alors lui a expliqué sans détour le mystère de la rédemption, lui a dit que notre Sauveur était mort sur la croix, et que c'était en souvenir de son amour que nous honorions ce signe devenu pour nous sacré.

« Le mandarin n'a répliqué mot, il paraissait étonné et convaincu. On a renvoyé M. Lo au mandarin supérieur, celui-ci à un autre qui a décliné l'affaire, et tout s'est terminé ainsi. Le Père est aussitôt retourné au lieu où il avait été pris ; il a confirmé les chrétiens qui sont tous néophytes d'un an ; il a parlé aux païens du lieu et leur a fait voir comment notre religion n'était point prohibée, en donnant pour preuve son acquittement et son retour. »

Voici encore un autre fait, qui contribue à jeter quelque jour sur les sentiments des mandarins. A cause des troubles, on exerçait une surveillance sévère aux portes de Kouy-yang. « Un domestique du séminaire de Lou-tsong-koan, nommé Tchen, venant un matin en ville, fut questionné par les gardiens de la porte, qui, lui trouvant un accent particulier, ne voulurent pas ajouter foi à ses déclarations et l'arrêtèrent. Conduit devant le sous-préfet, You, il fut minutieuse-

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 523. M. Payan à M. F. Albrand, 10 août 1856.
[2] A. M.-E., vol. 546, p. 341. M. Faurie à M. Mounicou, 17 octobre 1854.

ment interrogé ; il ne cacha pas sa qualité de chrétien. Le mandarin lui dit : « Je veux que tu foules la croix. » Tchen répliqua : « Ce que le grand homme me demande est un gros péché ; ma conscience et ma religion ne me permettent pas de faire cette action. » Le mandarin n'insista pas ; mais il lui fit réciter les commandements de Dieu et quelques prières.

« Craignant que ce néophyte ne compromît la religion par des réponses et des déclarations indiscrètes, M. Perny envoya aussitôt deux chrétiens influents pour se porter caution. Le mandarin, d'origine tartare, tout nouvellement à son poste, manifesta, en cette occasion, ses sentiments pour la religion chrétienne. Il fit relâcher le jour même cet homme, en louant hautement sa foi, et assurant que c'était un vrai chrétien [1]. »

Ailleurs, ce ne furent pas les mandarins qui se préoccupèrent des missionnaires ou des chrétiens, mais les brigands fort répandus dans la province à cette époque de rébellion.

En 1855, Lions fut battu et pillé par eux. Il habitait Ma-gan-chan et avait près de lui Li-se, appelé aussi Li Tchoun-hoa, l'ancien catéchiste d'Albrand et de Thomas Lo, devenu employé dans la famille Toung Eul-ye, qui l'avait expédié à Hin-y fou et à Hoang-tsao-pa, pour toucher des créances. Li avait profité de ce voyage pour aller rendre visite au missionnaire. Les brigands, avertis de son voyage, crurent qu'il portait beaucoup d'argent, et se réunirent afin de se saisir de lui pendant son séjour chez le missionnaire ; mais ils commencèrent par attaquer ce dernier.

« Vers le milieu de janvier, raconte Lions [2], pendant que j'étais sur le qui-vive dans ma maison solitaire de Ma-gan-chan, neuf brigands des environs, pendant la nuit la plus obscure, sont venus fondre sur moi ; en un clin d'œil les portes sont enfoncées, et avant que j'aie pu prendre mes souliers et mes habits, ils se trouvent dans ma chambre avec des flambeaux, des piques et autres armes ; sans ma permission, ils m'administrent une sanglante discipline, et, après m'avoir étourdi de coups, me jettent dans un coin de ma chambre ; puis, sans doute, voulant me faire acquérir l'esprit de pauvreté et de mortification, ils emportent tout ce qu'ils trouvent dans la maison, même ma chapelle excepté le calice, et me laissent à demi-nu, seul, les gens de la maison s'étant enfuis de peur. »

Li, qui n'avait pas d'argent, ne perdit guère que ses couvertures ; il aida le missionnaire à porter deux accusations en règle contre les brigands, l'une à Hin-y fou, l'autre à Gan-lan hien. Cette

[1] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1856.

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 476. Lettre à M. F. Albrand, 20 août 1855.

double démarche fut d'ailleurs faite en pure perte. Les mandarins ne pouvaient rien, pas même envoyer des satellites. Mais, tout en s'adressant au préfet et au sous-préfet, Li avait pris d'autres mesures plus rapides. « Presqu'aussitôt[1] après le départ des brigands, à la pointe jour, on se met à la piste des voleurs, on porte plainte aux chefs des environs ; les voleurs sont découverts ; l'affaire devient sérieuse ; souvent il y a plus de 100 à 200 personnes qui prennent part à la poursuite ; quatre voleurs sont saisis et jetés dans les prisons de la ville voisine, en attendant la reddition des objets volés ; mais, malgré tout ce qu'on a pu faire, nous n'avons pu en recouvrer que le quart environ, le reste a été restitué en argent ; après bien des dépenses, l'affaire a été terminée le jour même de la fête du grand saint Joseph, qui, j'en suis sûr, y a mis la main ; pour moi au bout d'un mois, grâce aux bonnes médecines chinoises, les traces de la mortifiante discipline étaient disparues. Ainsi, grâces à Dieu, j'ai échappé cette fois à un vilain martyre.

« De plus, les maires et les petits chefs du pays s'étant entendus pour prendre les brigands et arranger la chose, mon affaire a fait purger la région des principaux bandits. »

Mihières ne fut pas battu, mais il fut volé dans les environs de Mei-tan. « En fait de vols, raconte à ce sujet, le *Journal de la mission de Kouy-tcheou*[2], les Chinois sont d'une prestesse, d'une habileté qui déjouerait toutes les ressources d'un Vidocq. Au moyen de remèdes qu'ils cachent sous un appât, ils volent le bétail d'une métairie, sans que les chiens de garde donnent même l'éveil aux gens de la maison. Veulent-ils pénétrer dans un appartement où quelqu'un dort? Ils injectent au moyen d'un tube, dans l'appartement, une fumée soporifique qui rend le sommeil si profond, qu'ils peuvent pénétrer dans la chambre et la dévaliser entièrement, sans être entendus. M. Mihières visitait naguère une station nouvelle. Son arrivée avait été sans doute remarquée par les païens du voisinage. Quelques familles, qui font le métier dans le ressort de Mei-tan, conçurent le dessein de détrousser le maître de religion des chrétiens. Un orage effrayant ravagea ce quartier dans la nuit du dimanche 22 février. Les malfaiteurs, qu'on devait moins redouter dans une nuit pareille, la jugèrent plus apte à leur dessein. Au moyen de leurs ressources d'usage, ils parvinrent à pénétrer dans la chambre de M. Mihières, et profitant du sommeil que la nuit orageuse et leur remède rendaient plus profond, ils dévalisèrent complètement ce cher confrère, qui ne s'en aperçut qu'à l'aurore. Les

[1] Journal de Lions, p. 92.
[2] An. 1857, p. 71.

néophytes se mirent aussitôt en mouvement ; après quelques jours de recherches, les soupçons planèrent sur une famille du voisinage qui a la réputation de vivre de ce genre de commerce. Plusieurs de ses membres furent livrés à la justice. Mais comme ils ne veulent rien avouer, et que, d'autre part, le prétoire n'entend pas s'occuper de cette affaire sans espérance de faire aussi, lui, une bonne curée, il est probable que tous les effets seront perdus. M. Mihières, privé de toute sa chapelle, fut obligé de cesser la visite et de regagner son quartier général, pour se mettre en mesure de se remonter, et diriger depuis là le catéchiste qui poursuivait l'affaire en son nom. La valeur des objets dérobés se monte à la somme de cinq à six cents francs. » Selon les prévisions, en effet, le missionnaire ne recouvra absolument rien de ce qu'il avait perdu.

Tous les ouvriers apostoliques, particulièrement ceux qui habitaient la capitale ou les environs, n'étaient pas en butte à de tels ennuis.

Dans ses fréquentes allées et venues de Lou-tsong-koan à Kouy-yang, Faurie jouissait à peu près de toute la liberté désirable. « Si l'on voulait me pincer, écrivait-il[1], la chose serait bien facile. J'entre chaque semaine en ville. Tout le monde connaît ma figure, mon nom, ma nationalité, mes us et coutumes, le son de ma voix, la manière dont je prononce tel ou tel mot et autres signalements. Mais jusqu'ici, nous sommes bons amis, même avec le mandarin gardien de la porte, qui s'était avisé de me faire descendre de cheval devant son Altesse, quand je passais, ce que je fis d'abord sans résistance ; ensuite ayant examiné et reconnu mes droits de citoyen Kouy-yan-nais, je voulus en jouir. On ne fait descendre au corps de garde que les étrangers et les inconnus. — Je répondis donc un jour à la sommation qu'on me fit de mettre pied à terre : « Est-ce que tu ne connais pas les gens du quartier ? » Un autre soldat dit à demi-voix « Il sait les usages. » Depuis ce jour-là, on me laisse passer en paix, voire même j'introduis des étrangers dans la ville à volonté, il suffit que je dise : « Ces gens-là sont avec moi, il n'y a rien à craindre » ; et on les laisse passer. Aux autres portes de la ville où je suis moins connu, on m'a fait quelquefois descendre au corps de garde, mais dès que j'avais dit que j'étais un des chefs de l'Eglise, on était fixé ; on ne me demandait pas autre chose. »

Il y avait plus encore, et l'on ne se gênait pas pour célébrer à Kouy-yang certaines fêtes catholiques, particulièrement Noël, Pâques, la Pentecôte. Cette dernière solennité, réunit, en 1857, une

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 754. Faurie à Rousseille, 22 mars 1858.

affluence considérable de fidèles. « Les[1] néophytes des stations voisines étaient venus se joindre à ceux de la ville, non seulement dans le but de solenniser cette fête avec eux, mais pour s'y recommander davantage au Seigneur, à cette époque de troubles civils qui ravagent et désolent la province. Notre modeste oratoire ne pouvait contenir cette foule et nous faisait vivement désirer que bientôt un autre plus ample pût s'élever à la place de l'ancien. »

[1] *Journal de la mission*, année 1857, p. 123.

CHAPITRE X

CONVERSIONS — PERSÉCUTIONS LOCALES.

1853-1857.

I

Courage et activité des missionnaires. — Projets de Perny. — Fondation et développement des stations chrétiennes. — Mao-keou. — Conversion de Jérôme Lou, ses travaux. — Lions à Mao-keou. — Conversions à Lang-tai. — Origine de la station de Tchen-lin.

Ces faits permettent de comprendre la situation des prédicateurs de l'Evangile ; elle est un composé assez complexe de surveillance et de demi liberté, de danger et de sécurité, qui n'a rien de très favorable à l'action apostolique, mais qui peut offrir des occasions propices au développement du catholicisme ou de ses œuvres.

L'important, à ce moment comme toujours, n'est pas de s'arrêter devant les obstacles, de s'en effrayer, et de craindre davantage encore ceux qui pourront se rencontrer plus tard, mais de marcher de l'avant, sans trop se heurter aux difficultés présentes. Il y a longtemps qu'on a dit cette parole : « Les situations sont comme des écheveaux embrouillés ; pour les débrouiller, il faut les prendre par le bon bout. »

Les missionnaires du Kouy-tcheou, leur supérieur en tête, s'inspirèrent de ces idées ; sans trop se préoccuper de la guerre civile, des massacres des impériaux, des pillages des rebelles, et du sort qui adviendrait à eux ou à leurs travaux, ils accomplirent bravement leur ministère.

Il ne faut pas s'attendre à les voir faire de grandes conquêtes ; mais peut-être qu'en considérant attentivement les contradictions de tout genre qui les entourent, sera-t-on étonné de leur esprit de décision, de leur persévérance, et même des résultats qu'ils obtiennent.

Outre les difficultés produites par les troubles politiques, Perny en aurait rencontré d'autres par suite de la situation délicate que lui créait la nomination de Faurie, si les missionnaires n'avaient

été tous animés du plus parfait esprit de charité. Aussi, quoiqu'il ne fut que supérieur intérimaire, pouvait-il gouverner avec aisance. Il concevait facilement des plans, même d'exécution épineuse, et comme la ténacité ne lui manquait pas, s'il n'atteignait pas entièrement le but désiré, il en approchait parfois. Dès le commencement de son supériorat, examinant les besoins de la mission, il jugea que trois points principaux devaient appeler son attention : la conversion des païens, le baptême des enfants de païens, l'éducation de la jeunesse chrétienne.

Pour atteindre ce triple résultat, il songea au projet dont il avait autrefois exposé les grandes lignes à Albrand : créer un vaste établissement qu'il qualifiait d'école normale, et le diviser en trois sections principales.

... Elle serait, disait-il[1], destinée à former à la vie de foi, de règle, à la controverse religieuse, les néophytes que nous jugerions capables de remplir nos vues. Les uns seraient destinés à prêcher aux gentils ; les autres à étudier la médecine pour l'œuvre angélique ; les troisièmes seraient formés à l'enseignement de la jeunesse.

Quant à l'organisation générale de cette institution, Perny la résumait en deux lignes :

La règle serait la même pour tous, à part les points spéciaux à chacune de ces sections.

Après un noviciat de deux ans, nous mettrions à l'œuvre notre nouvelle milice.

Les raisons de ce projet étaient exposées par lui dans les termes suivants :

Sans une éducation profondément religieuse, nos néophytes ne peuvent avoir l'esprit de zèle, encore bien moins peuvent-ils comprendre le prix des âmes.

Cette éducation spéciale, ils ne peuvent la recevoir que dans une maison de ce genre. Jusqu'ici nous employons les néophytes, il est vrai, mais presque sans succès, vu qu'ils ne sont nullement éduqués. Leur bon vouloir seul ne suffit pas pour discuter contre les lettrés, pour apprendre la religion aux jeunes enfants et exercer utilement la médecine au point de vue religieux.

Sans des soins minutieux, les néophytes d'une localité ont bientôt perdu leur ferveur primitive. Tout est obstacle à la foi dans ces pays, voire même la langue chinoise. Entourés de pièges, respirant un air impur, une chrétienté ne peut se soutenir qu'autant qu'elle aura à sa tête un catéchiste

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 321. Perny aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, 15 novembre 1853.

aussi pieux qu'instruit, qui ne s'occupe uniquement que de la religion et soit fixé au milieu d'elle. Un missionnaire peut visiter, au plus deux fois l'an, les stations de son district. Son séjour est toujours fort court en une localité, le reste du temps les néophytes sont abandonnés à eux-mêmes.

Perny ne réalisa qu'incomplètement son projet, en ce sens que l'école normale ne fut jamais fondée, mais il atteignit une partie du triple but que les missionnaires désiraient, par l'augmentation du nombre des catéchistes, par l'activité de plusieurs baptiseurs habiles, par l'établissement des pharmacies et le développement de l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Ne bornant pas sa confiance à son activité et à celle de ses collaborateurs, il consacra, en 1856, la mission à l'Immaculée-Conception, et ordonna de renouveler cette consécration chaque année le 2e dimanche de l'Avent.

Voici comment devait avoir lieu cette cérémonie[1] : « Après la messe, le prêtre, revêtu du surplis et de l'étole, s'agenouille devant l'autel un cierge à la main, et lui-même ou un catéchiste prononce à haute voix la formule de la consécration. Ensuite les chrétiens chantent les litanies de la Sainte Vierge. A un des offices de ce jour, le missionnaire fait un sermon sur l'utilité de cette consécration. Les fidèles, confessés et communiés, peuvent gagner une indulgence plénière. »

Voyons d'abord comment, appuyés sur le secours divin, animés d'un grand esprit de zèle, les missionnaires travaillèrent à l'extension de l'Evangile par les conversions d'adultes et la fondation de stations nouvelles.

A la vérité, cette extension ne fut ni considérable, ni rapide ; mais personne ne l'ignore, la conversion des païens, leur naissance à la vie de la foi est l'œuvre la plus difficile de l'apostolat.

A ne parler que des néophytes et des éléments humains, la bonne volonté, le zèle, les ressources ne suffisent pas ; il faut que les circonstances s'y prêtent. Combien de fois n'a-t-on pas vu, à quelques années d'intervalle, les mêmes missionnaires, sur le même terrain, recueillir des moissons abondantes ou demeurer les mains vides, selon la différence des situations. Assurément, il ne s'agit pas de circonstances plus ou moins accidentelles, mais de celles qui se font sentir jusque dans l'intime de l'âme populaire ou qui changent la face d'un pays. S'il en était besoin, les exemples viendraient nombreux sous notre plume ; ce n'est ni le cas, ni le lieu ; d'ailleurs, nous verrons dans le cours de cette histoire des faits qui prouveront jusqu'à l'évidence la vérité de cette affirmation.

[1] A. M.-E., vol. 549d, p. 17.

Pour le moment, étudions les conversions obtenues par les missionnaires et par les catéchistes.

Ces conversions se rencontrent chez les Tchong-kia-tse et chez les Chinois.

A la fin de l'épiscopat d'Albrand, un mouvement de conversions se manifesta vers le sud-ouest de la mission, au village de Mao-keou, sous-préfecture de Lang-tai. Nous en connaissons en détail les origines[1] :

« En 1852, quelques familles des environs de Tchen-lin, une vingtaine de néophytes[2], en butte depuis un certain temps à l'hostilité des païens, émigrèrent à Mao-keou et dans les hameaux voisins, particulièrement à La-so, où plusieurs devinrent fermiers de la famille Tchou.

Les nouveaux venus, néophytes presque tous fervents, ne dissimulèrent pas leur foi ; aux paysans, ils exposèrent de vive voix la doctrine chrétienne ; aux lettrés, ils prêtèrent des livres.

Un jour, un païen, Lou Lou-ye, frère d'un lettré de quelque réputation, Lou Tin-mei, travaillait à la culture du coton dans ses champs, voisins de ceux qu'avait loués le chrétien Paul Yang.

Il entendit ce dernier réciter à haute voix avec sa famille des prières inconnues, et il désira en connaître la signification. Le soir venu, il entra chez Yang, s'assit et tout en buvant du thé à petites gorgées, pendant que les spirales bleues de la fumée du tabac s'élevaient légères du minuscule fourneau de sa pipe, il eut bientôt fait d'amener la conversation sur le sujet qui le préoccupait. Interrogeant alors ses hôtes, il leur demanda : « Quelles sont les prières que vous avez récitées tantôt ? Quelle est votre religion ? — Nous adorons le Dieu du ciel. — Mon frère, Lou Tin-mei, a également une religion pleine de mystères et très extraordinaire, appelée Pao Kong Kiao. »

Et il raconta ce qu'il savait de cette association, ajoutant : « Yang Eul-ye, connaissez-vous aussi cette religion ? — Non. — Avez-vous des livres de la religion que vous suivez ? — Certainement j'en ai. »

Et Paul lui offrit, aussitôt, l'ouvrage dont nous avons précédemment parlé : *Chen Kiao Li Tchen.*

Lou Lou-ye porta ce livre à Lou Tin-mei qui le lut, le médita, l'annota et le renvoya à Yang par son frère chargé de dire en même temps au néophyte : « Mon frère aîné a lu votre livre, il y a même ajouté quelques annotations. Il désirerait, s'il était permis, entretenir les chrétiens de leur religion afin d'éclaircir plusieurs difficultés qui, après la lecture de cet ouvrage, troublent encore son esprit. »

[1] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 320.

[2] Parmi eux Paul Yang dont nous avons déjà parlé.

Paul et les fidèles présents répondirent : « Très bien, très bien ! qu'il vienne, Lou Ta Sien-sen. Très volontiers, nous lui exposerons tout ce qu'il peut désirer au sujet de la vraie religion du Seigneur du ciel. » En attendant, Paul Yang remit à Lou Lou-ye un nouveau livre intitulé : *Tchen Tao Tse Tchen*, (Vraie Doctrine prouvée par elle-même.)

Quand Lou Tin-mei en eut achevé la lecture, il déclara à ses amis que le christianisme était toute la vérité religieuse, et se frappant la poitrine, il répétait : « Nous avons fait erreur, nous avons fait erreur ! C'est la vraie religion, celle dont on doit croire les dogmes et pratiquer les préceptes. » Un mois se passa ; puis, Paul Yang alla trouver Lou Tin-mei et l'interrogea : « Avez-vous lu le livre que je vous ai envoyé, Ta Sien-sen ? — Je l'ai lu — Qu'en pensez-vous ? Croyez-vous que la religion chrétienne soit bonne ? — Parfaitement, parfaitement ! — Donc, vous voulez être chrétien ? — Je le veux... Sans retard, j'embrasserai cette vraie religion. » Le dimanche suivant, Paul invita Lou Tin-mei à prendre part, chez lui, à la réunion des fidèles. Le néophyte accepta. Lieou, un lettré venu de Tong-tse, et qui, sans être catéchiste, en remplissait plus ou moins complètement les fonctions, lui indiqua les cérémonies de l'adoration. Lou Tin-mei les fit pieusement, récita les prières du dimanche, prit part au dîner auquel, pour la circonstance, Yang avait invité plusieurs de ses parents et de ses amis ; dès lors il fut par tous considéré comme chrétien.

L'homme qui venait de trouver son chemin de Damas en lisant deux petits livres de doctrine catholique, était né, en 1810[1], ou en 1811, à Mao-keou, dans le quartier appelé Kieou-tchai, à deux cents pas de la place du marché. Il était de race Tchong-kia-tse, et le fils aîné d'un honnête païen, nommé Lou Ouen-fou, lettré assez intelligent, maître d'école et représentant de la première branche de la grande famille Lou. De sa mère, nous ne connaissons que le nom : Pe-che. Le maître d'école et Pe-che eurent cinq enfants : Lou Tin-mei, dont nous parlons, Lou Tin-piao, Lou Tin-se, Lou Tin-lou, plus connu sous le nom Lou Lou-ye[2], et une fille dont nous savons seulement l'existence. De caractère tout à la fois vigoureux et pondéré, d'intelligence vive et souple, Lou Tin-mei, sous la direction de son père, avait rapidement acquis une certaine habileté dans les lettres chinoises. Il se présenta à l'examen du baccalauréat ; mais soit qu'il ne fût pas suffisamment préparé, soit qu'il manquât de protection, il échoua. Peut-être eût-il trouvé le succès dans une seconde épreuve, il ne voulut point la tenter, et il

[1] A. M.-E., vol. 549r, page 118. Cycle Kin-ou, 15e année de l'empereur Kia-kin.
[2] Qui plus tard épousa Madeleine Yang-che.

se lança dans les sociétés secrètes. Ceux qui l'ont connu et qui paraissent le mieux informés des détails de sa vie, ne sont pas d'accord sur la société à laquelle il s'affilia. Les uns affirment que ce fut la secte des Tsi Juen Tchen Kiao. Les autres prétendent qu'il entra chez les Pao Kong Kiao. Il s'en est trouvé pour dire qu'il appartint à la secte des Jeûneurs. Ces sectes diverses ont, du reste, le même but, qui est, dit-on, le renversement de la dynastie. Elles ont un grand-maître, des recruteurs d'adeptes, chargés en même temps de visiter chaque année les affiliés et de toucher leur cotisation[1].

Elles enseignent certaines pratiques de mortification, comme de s'abstenir, pendant toute la vie, de viande de bœuf et de chien, de toute espèce de viande le 1er et le 15 de chaque mois, de certains légumes réputés gras, par exemple l'oignon et l'ail, de garder le célibat ou, si l'on est marié, de pratiquer la continence. Elles ordonnent des prières en l'honneur de Bouddha et de la déesse Kouan-yn; elles promettent des joies matérielles, des richesses, une longue vie. Les associés se partagent en deux classes : les simples adeptes et les initiés. Seuls, ces derniers connaissent des pratiques et des secrets qu'ils ne doivent révéler à aucune personne étrangère à la secte. Toutes les sociétés dont nous parlons sont des branches de la grande association des Pe Lien Kiao (nénuphars blancs) ; mais on les confond souvent l'une avec l'autre, et c'est ce qui explique comment ceux qui fréquentèrent Lou Tin-mei et ont rassemblé leurs souvenirs pour parler de lui, ne s'entendent pas au sujet de la secte dont il fit partie[2].

Quoi qu'il eût été refusé aux examens du baccalauréat et qu'il n'eût pas l'intention de tenter une nouvelle épreuve, Tin-mei avait continué d'étudier ; aussi était-il un des plus habiles lettrés de Mao-keou et des environs, et quand son père fut trop vieux pour enseigner, il le remplaça et devint un maître d'école fort estimé. Il épousa une jeune fille, nommée Pe-che[3], qui lui donna deux fils : Lou Lao-kao[4] et Lou A-mien, et une fille, A-ouang[5]. Il vivait dans une certaine aisance des honoraires que ses écoliers lui donnaient et du revenu de quelques champs qu'il possédait et qu'il avait loués à des fermiers.

A l'époque de son mariage, Tin-mei était un homme d'environ

[1] Celle de Lou fut d'environ 80 fr.

[2] Voir des renseignements complémentaire sur ces sectes dans les *Annales de la Sociétés des M.-E.* art. intitulé : Le drame de Mao-keou, année 1906, p. 174 et suiv.

[3] Cette jeune fille portait le même nom que la mère de Lou Tin-mei ; cependant elle n'appartenait pas à la même famille.

[4] D'après la prononciation Ke-kia, et Lou A-kao chez les Tchong-kia-tse.

[5] En Tchong-kia-tse, et Yao-mei, en Chinois.

ving-huit ou trente ans. Sa haute taille et son embonpoint donnaient à son attitude et à sa démarche un air imposant qui inspirait le respect. Qu'il parlât la langue des Chinois ou celle des indigènes, il s'exprimait avec netteté. Sa voix sonnait haute et claire, mais les inflexions ne manquaient pas de douceur. Ses épaules robustes soutenaient bien une tête vigoureuse, un visage aux traits accusés et selon une expression chinoise « élargi comme dans un cadre. » Le front était haut, proéminent ; les yeux, grands, reflétaient l'intelligence et la volonté ; des sourcils noirs, très épais, en rendaient parfois sévère l'expression qui était toujours sérieuse. La bouche, d'un dessin élégant, était surmontée d'une petite moustache noire, peu fournie ; et des oreilles longues, faisant saillie, ajoutaient à tant d'avantages un des traits les plus appréciés de la beauté chinoise.

En un mot, l'ensemble de sa personne respirait la fermeté, le courage, et peut-être, parfois, avec son teint très brun, comme tanné, Lou Tin-mei eût-il pu être pris pour un mandarin militaire.

Il s'habillait simplement. Ses vêtements, qui étaient toujours de coton, se composaient d'un pantalon et d'une sorte de blouse qu'il choisissait ordinairement courte parce que son embonpoint le faisait souffrir de la chaleur. Il allait les pieds nus dans des souliers de paille. Quand il recevait des hôtes, seulement, il revêtait l'habit chinois complet : robe longue, cuissards, bas et souliers.

Soit négligence de la part de sa femme, soit probablement habitude personnelle conforme aux coutumes du pays, il faisait rarement laver ses vêtements.

Dans ses nombreuses relations, il montrait beaucoup de loyauté, et il avait une réputation incontestée de grande probité. Son jugement était droit, ses appréciations sur les hommes et les choses marquées de modération, soulignées, pour ainsi dire, par une politesse très calme.

Ces qualités, rehaussées par sa science de la littérature, lui attirèrent une considération générale. On prit l'habitude de le consulter préférablement même à son oncle, Lou Ma-teou-kong, qui était le chef du village.

Il donna des conseils si sages que bientôt on lui soumit les querelles et les procès ; il indiquait des transactions heureuses qui parfois satisfirent les deux parties. Il arrivait, cependant, que son jugement ne fut pas accepté par l'un des plaideurs : la question était alors portée devant le mandarin. Mais il suffisait que l'on fît connaître à celui-ci l'opinion de Tin-mei, pour qu'il s'y rangeât.

Avec les affaires privées, Lou s'occupa des affaires publiques. Il aida les notables du village, rendit service au maire, et, sans avoir de situation officielle, acquit une importance personnelle considérable.

Une vertu rarement pratiquée dans cette position, c'est le désintéressement. Le métier d'entremetteur ou de consulteur, en Chine, fait bien vivre son homme; parfois même, il l'enrichit. Tin-mei ne suivit pas cette ligne de conduite : non seulement il ne demandait rien pour les services qu'il rendait, mais il refusait tout paiement, tout cadeau, soit en argent, soit en nature; souvent on insista vivement auprès de lui pour qu'il acceptât, il demeura inébranlable.

Cette conduite paraissait extraordinaire et, en réalité, dans le milieu où vivait le maître d'école de Mao-keou, elle l'était. Naturellement, son influence en fut augmentée, et parfois même une parole de lui suffit à arrêter les malfaiteurs dans leurs desseins coupables.

On raconte que plusieurs individus lui ayant confié leur intention d'attaquer soit par les armes, soit par des procès, certaines familles du petit village de La-so, il les en détourna par ces seules paroles :

« N'agissez pas ainsi ; tous les habitants de La-so sont sous ma protection ; si vous leur faites subir des dommages, craignez pour vous des dommages plus graves. »

Au dire de ses contemporains, Tin-mei buvait volontiers quelques tasses de vin ou d'eau-de-vie; il causait alors plus haut et plus longuement. Aimer à boire est le défaut national des Tchong-kia-tse; mais Lou n'allait point jusqu'à l'ivresse, et deux ou trois fois seulement il dépassa un peu la mesure : imperfection qui ne diminuait en rien l'estime dont on l'entourait, et que, d'ailleurs, il racheta plus tard par ses mortifications, en se livrant à des jeûnes fréquents.

Sa situation était donc très honorable lorsque, ayant eu l'occasion, que nous avons racontée, de lire des ouvrages de doctrine, il fut éclairé par les enseignements qu'il y trouva, et touché par la grâce, il résolut d'embrasser le catholicisme.

Sans craindre aucune opposition, Tin-mei, que l'on appelait par honneur Ta-sien-sen, ce qui signifie grand maître, fit connaître ouvertement sa résolution, et déclara qu'il abandonnait la société secrète à laquelle il avait été affilié. Il disait même en souriant que, s'il rencontrait le recruteur qui, jadis, l'avait enrôlé, il lui redemanderait son argent et ses cadeaux.

Plusieurs de ses amis s'étonnèrent de ce changement auquel ils tentèrent de s'opposer, répétant les calomnies qui ont cours, en Chine, parmi les païens, contre la religion du Seigneur du ciel. Le nouveau converti les écouta en silence, puis il réfuta leurs dires et exposa ses motifs de croire.

Rapidement, il fit partager sa foi à ses enfants, à son père, à ses sœurs, à quelques amis. Sa mère consentit à embrasser le catholicisme, mais elle demeura catéchumène. Trois ou quatre ans après

la mort de son fils, elle tombera gravement malade; on appellera Laurent Lou Tin-chen pour la baptiser ; mais, hélas ! il arrivera trop tard.

Le prêtre chinois, Thomas Lo, ayant appris le mouvement religieux de Mao-keou, s'empressa de visiter les néophytes. Il s'installa d'abord à La-so, parmi les anciens chrétiens de Tchen-lin, où Tin-mei alla immédiatement le voir et l'invita à venir loger chez lui, lorsque l'administration des fidèles serait achevée. Thomas Lo accepta, et, pendant son séjour dans la demeure du maître d'école, il donna à celui-ci, sur le catholicisme, toutes les explications désirables.

Déférant aux exhortations du prêtre, le néophyte détruisit les tablettes et les autres objets superstitieux qu'il possédait, excepté un *kin* (sorte de cymbale) et un livre relatif à la secte dont il avait été précédemment l'adepte. Il voulait, disait-il, « se servir de cet ouvrage afin de prouver à ses anciens coreligionnaires la fausseté de leurs doctrines. » Plus tard, à la demande de Lions, il brûla ces deux pièces, souvenirs de ses anciens errements. Il se rendit avec plusieurs des siens à Kouy-yang et, dans son rapport sur l'année 1853, Perny fait mention d'eux en ces termes [1] :

« Leur gravité, leur esprit de foi me parurent si solides et si sincères que je les admis au catéchuménat. Ils me racontèrent ici une vision que l'un d'eux avait eu peu auparavant et qu'ils regardent comme merveilleuse et surnaturelle. »

Au mois d'octobre, cette même année, Thomas Lo retourna à Mao-keou, il enregistra le nom de plus de 200 néophytes et baptisa plusieurs catéchumènes, entr'autres Lou Tin-mei qui prit le nom de Jérôme.

Lions alla également à Mao-keou ; il y demeura plusieurs mois pour enseigner les néophytes, et apprendre un peu l'idiome Tchong-kia. « J'avoue, dit-il [2], que j'y ai fort peu réussi. Avec le secours de Jérôme Lou, j'ai pu traduire le *Petit Dictionnaire de Gonzalès*, plus le *Catéchisme* et autres petites pièces ; mais je n'ai jamais pu parler cette langue aux tons plus variés que ceux de la langue chinoise ; il faut ajouter que les Tchong-kia n'ont aucun livre, ni aucun caractère. Cependant, voyant que les pauvres femmes de cette race ne connaissaient presque pas un mot de chinois [3], et qu'il y avait bon nombre de jeunes filles disposées à apprendre à lire, j'envoyai Agathe Lin pour les instruire ; c'est là que pendant quatre ans

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 370.

[2] Journal de Lions, p. 113.

[3] Dans cette région, en effet, les femmes Tchong-kia, ne fréquentant pas les marchés chinois, n'ont pas l'occasion de parler la langue chinoise.

et plus cette bonne fille a fini par apprendre aux femmes le *quod justum* de doctrine, tout en enseignant le chinois et la lecture à sept à huit filles, dont deux devinrent maîtresses d'école dans les environs de Gan-chouen. »

Jérôme Lou, ayant perdu sa femme, exprima le désir d'épouser la vierge Agathe Lin. Celle-ci l'ayant vivement réprimandé de cette pensée, qu'elle considérait comme une injure, il s'en excusa et porta ses vues ailleurs. Mais, sans doute, insuffisamment instruit des principes catholiques, ou bien n'en comprenant pas entièrement la gravité, il épousa une païenne. Lions reprocha fortement à Jérôme ce manquement aux préceptes de l'Eglise ; il lui ordonna de confesser publiquement sa faute et d'en demander pardon à Dieu devant tous les chrétiens assemblés. Jérôme se soumit si humblement à la pénitence imposée que, touché de son repentir, le missionnaire lui accorda immédiatement la dispense, et l'admit à la réception des sacrements. Bientôt, la femme païenne, instruite par son mari des vérités religieuses, reçut le baptême[1].

[1] Après la mort de Lou, cette femme épousa successivement deux païens. C'était au temps de la révolte, et, la faim et la misère dont elle souffrait, si elles n'excusent point sa faute, paraissent cependant en atténuer la gravité.

En 1889, elle demeurait à Mao-tsao-pin. Appelée pour répondre aux enquêteurs qui faisaient le Procès apostolique sur la mort de Jérôme Lou, on la vit se réjouir de la gloire que la déclaration du martyre de son mari allait faire rejaillir sur l'Eglise, puis revenir vers les fidèles et, avant même d'y avoir été exhortée, promettre que désormais elle vivrait chrétiennement.

La fille de Jérôme, Yao-mei, baptisée sous le nom de Marie, avait été, dès son enfance, fiancée à un païen. Après sa conversion, elle exprima le désir de garder la virginité. Son père entra en pourparlers avec la famille du fiancé, afin d'obtenir la résiliation du contrat. Au dire de quelques-uns, la famille du fiancé, riche au moment de l'engagement, était devenue pauvre et, pour cette raison, Lou Tin-mei n'aurait pas été mécontent de faire casser le contrat. Cette affirmation est contredite par des faits certains.

Cette famille, mécontente du procédé, essaya de se venger en intentant à Jérôme un procès à propos du bornage de ses champs. L'affaire fut portée devant le mandarin de Lang-tai tin ; Jérôme ne se présenta pas, peut-être dans la crainte que le procès ne dégénérât en accusation contre les chrétiens. Ce fut un certain Lou Lao-ouen qui comparut à sa place ; il fut acquitté. Cependant afin que le procès ne pût être repris sous un autre prétexte, Tin-mei fit ce qu'on appelle en Chine une conciliation : il donna un dédommagement à la famille païenne, et les fiançailles furent rompues.

Dès lors, Marie Yao-mei, libre de sa personne, put orienter sa vie au gré de ses saints désirs. Elle partit d'abord pour Ma-gan-chan, où elle fut instruite par Agathe Lin, et ensuite pour le couvent de Kouy-yang, où elle termina une pieuse vie par une mort édifiante.

Quant à ses deux fils, Jérôme n'en eut pas grande satisfaction. Ils se montrèrent chrétiens plus que médiocres, et fort peu respectueux de l'autorité paternelle.

Un jour, Lou Tin-mei, pleurant à chaudes larmes, s'écriait :

Le néophyte ne borna pas son zèle à l'évangélisation de sa famille. Profitant de ses nombreuses relations à Mao-keou et dans les environs, il y fit connaître le christianisme, particulièrement à La-so, Lang-tai, Po-lin, Pang-te, et réussit à convertir environ deux cents païens, tous de race Tchong-kia-tse.

Ses prédications étaient ordinairement brèves, et rapidement, dans un style concis et facile, il arrivait à convaincre ses auditeurs et à les amener à la connaissance et à l'adoration du vrai Dieu.

S'il s'adressait à des hommes intelligents et instruits, il leur donnait à lire des ouvrages chrétiens, il les leur expliquait avec le grand calme habituel aux lettrés chinois, et avec une patience qui ne se démentait jamais.

Aux ignorants, il disait simplement : « Cette religion, croyez-moi, est bonne, elle est très bonne » ; et, à l'aide d'arguments précis, il leur montrait la nécessité de l'embrasser.

Avant sa conversion, Jérôme parlait d'une voix sévère, impérative, mais, après, il témoignait à tous une véritable bonté ; et quand des affligés, des malheureux accouraient près de lui, il savait donner à chacun l'aumône spirituelle ou matérielle dont il avait besoin.

Les paroles et les enseignements de Lou exerçaient d'autant plus d'influence qu'il les appuyait par l'exemple d'une existence profondément chrétienne. Il vivait dans une sorte de retraite, ne s'occupant presque plus d'affaires, de contestations, d'arbitrages. « Ce sont, disait-il, des occasions d'offenser Dieu. »

Il allait même jusqu'à détourner les chrétiens des procès. L'un d'eux, ayant été lésé dans ses droits de propriétaire par un de ses oncles, voulut l'accuser devant le sous-préfet de Lang-tai, Jérôme l'en dissuada :

« Renoncez à votre droit, lui dit-il, laissez ce champ à votre parent ; nous, chrétiens, nous devons avoir horreur des procès. »

Tous les saints n'ont pas raisonné et agi de la sorte, et tous les honnêtes gens ne pourraient le faire ; mais ces paroles montrent comment Lou entendait le détachement et combien il désirait la paix.

Lorsqu'ils ne roulaient pas sur la religion, ses entretiens étaient rares et courts. Très réservé avec les femmes, il leur disait juste les paroles nécessaires. Une de ses belles-sœurs, Madeleine Lou Yang-

« Mes deux fils, Lao-kao et A-mien, c'est évident, deviendront des hommes mauvais, ils sauveront difficilement leur âme ».

Il eut, alors, la pensée de les déshériter et d'offrir ce qu'il possédait pour les œuvres de la mission ; mais voulant éviter toute discussion et ne s'embarrasser d'aucune préoccupation matérielle, afin de se consacrer plus facilement au service de Dieu, il leur partagea une partie de son bien.

che, femme de Joseph Lou Lou-ye, raconte qu'il lui transmettait toujours par un intermédiaire ce qu'il avait à lui dire.

Lorsque des jeunes gens fredonnaient devant lui des chansons légères, il les priait de se taire, et s'ils ne le faisaient aussitôt, il les blâmait sévèrement.

Il était devenu beaucoup plus sobre. Une fois, cependant, ses anciennes habitudes reparurent. Un missionnaire, Mihières, ayant entendu sa voix hésiter dans la récitation publique des prières, et en comprenant la cause, le fit appeler à la sortie de l'oratoire. « Jérôme, lui dit-il, voulez-vous sauver votre âme ? — Sans doute. — Voulez-vous vous abstenir d'une trop grande quantité de vin ? — Je le veux. — Apportez-moi la tasse dont vous vous servez pour boire. »

Il alla la chercher et le missionnaire lui ayant marqué une mesure, jamais, à partir de cette époque, il n'osa la dépasser.

Il se complaisait dans la lecture des ouvrages chrétiens. Ses livres de prédilection étaient : *Me Siang Tche Tchang* (Manière de méditer); *San Chan Len Hio* (Controverse sur la religion) ; *Tchen Tao Tse Tchen*, (La vraie doctrine prouvée par elle-même) ; *Chen Nien Kouang Y*, (Vie des saints pour toute l'année).

Parfois la nuit, quand le sommeil le fuyait, il parcourait quelques-uns de ces volumes. Il composa lui-même des écrits afin d'attirer les païens au catholicisme. Ces écrits sont aujourd'hui perdus ou du moins nous ne les connaissons pas.

Quelques mois après son baptême, Jérôme convertit plusieurs de ses parents venus du Kouang-si à Mao-keou, lors d'un voyage qu'ils avaient fait à Sin-tchen pour leur commerce.

Nous avons raconté en détail dans l'*Histoire du Kouang-si*[1] ces faits et ceux qui suivirent : l'arrestation de Jérôme, son emprisonnement à Si-lin, ses belles et courageuses réponses au mandarin, ses prédications heureuses dans la ville, son retour au Kouy-tcheou; nous les avons redites dans la biographie du catéchiste qui a pris place parmi les Vénérables serviteurs de Dieu[2] dont nous avons écrit la vie ; nous n'y reviendrons pas.

Rentré au Kouy-tcheou, Jérôme passa toute l'année 1856 à Mao-keou ; il y apprit le martyr de Chapdelaine, décapité à Si-lin le 28 février[3]. « Ah ! s'écria-t-il avec un accent de profond regret, si je l'avais accompagné comme précédemment et comme il le désirait, je serais mort avec lui. » « Il ne soupçonnait pas, écrit Lions, à qui

[1] Page 49 et suivantes.
[2] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 319.
[3] *Hist. de la mission du Kouang-si*, p. 80.

nous devons ce détail, que deux ans plus tard, il irait le rejoindre par la même voie et pour la même cause. »

Avant son départ pour le Kouang-si et après son retour, malgré son zèle, Jérôme Lou n'aurait pas suffi peut-être à former convenablement à la vie chrétienne les néophytes de Mao-keou et surtout les femmes ; aussi Lions eut-il soin, comme il nous l'a dit, d'envoyer dans ce village l'excellente vierge dont nous avons déjà parlé, Agathe Lin.

Après avoir enseigné dans plusieurs stations, particulièrement à Ma-gan-chan où elle fit beaucoup de bien et fut le meilleur professeur de chinois de Chapdelaine, Agathe Lin se rendit donc à Mao-keou.

Sa tâche allait y être particulièrement ardue ; outre la pauvreté du pays, la grossièreté native des Tchong-kia-tse auxquels elle aurait affaire, la maîtresse d'école devait encore enseigner la doctrine chrétienne en chinois, à des catéchumènes qui ne comprenaient pas ou peu cette langue [1] et qui, au dire de la plupart des missionnaires, « n'ont reçu d'intelligence que pour ce qui est visible, que pour les besoins matériels de la vie présente. » Agathe entrevit les misères de cet avenir ; elle accepta d'avance tous les sacrifices, et répondit au missionnaire ces paroles où se réflètent la foi, l'amabilité, la reconnaissance et l'humilité [2] : « Le Père n'a pas balancé à quitter parents, amis, patrie, pour venir dans ce pays sauvage du Kouy-tcheou afin de sauver nos âmes, et moi pécheresse, j'oserais refuser de souffrir quelque chose pour la gloire de Dieu, et seconder le Père dans l'œuvre du salut des âmes ! Les péchés de ma vie sont grands et nombreux, je n'ai encore aucune bonne œuvre à mon actif : plaise à Dieu que je trouve l'occasion d'expier mes fautes et d'acquérir un peu de mérite. »

Elle s'installa dans la famille Lou et fit pieusement ses fonctions de catéchiste. « Elle eut besoin d'un travail et d'une patience presque au-dessus de ce qu'on peut imaginer ; pour le comprendre, il faut l'avoir vu et éprouvé. »

Les pauvres femmes qui furent ses élèves, admirèrent son dévouement. « Ah ! répétaient-elles, avec quelle clarté et quelle lenteur la vierge Agathe s'appliquait à prononcer à cause de nous ! »

Elle comprit alors, mieux que jamais, la valeur du sacrifice que font les hommes apostoliques en quittant leur patrie, pour vivre

[1] Les Tchong-kia-tse, comme plusieurs autres tribus du Kouy-tcheou, n'ont pas d'écriture, par conséquent pas de livres ; ils se servent, pour écrire, des caractères chinois dont le son a une certaine ressemblance avec le son des mots de leur langue. Quant à cette ressemblance elle-même, on peut la comparer avec celle qui existe entre les langues latine, italienne et française.

[2] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, pp. 342, 352.

au milieu des peuples étrangers. « Aussi, dit Lions, elle ne se serait jamais permis la moindre plaisanterie sur le compte des missionnaires qui, principalement les nouveaux venus, y donnent parfois occasion; et si quelqu'un nous faisait de la peine, elle en était plus sensiblement affligée que nous-mêmes. » Une de ses élèves lui demanda un jour : « Comment avez-vous osé venir dans cette région sauvage de Mao-keou, vous qui êtes d'un pays riche et bien cultivé ? » La dévouée maîtresse lui répondit gracieusement : « J'ai reçu de la sainte Église[1] la mission de me transporter chez vous, et de remplir près de vous la fonction de prédicatrice et de maîtresse d'école ; je l'ai acceptée très volontiers et je me réjouis qu'on m'ait fourni cette occasion de former avec vous les liens de l'amitié chrétienne, qu'autrement je n'aurais jamais connue. »

Dans le courant de l'année 1855, elle eut la grande joie de voir toutes les femmes, dont elle s'était occupée, recevoir le baptême et la confirmation[2]. L'année suivante, elle les prépara à la réception de la communion. « Sans elle, écrit Lions, je crois que cette chrétienté aurait eu bien de la peine à se soutenir, malgré tous les efforts des missionnaires. »

La conversion à Mao-keou des familles Tchong-kia-tse fit germer dans l'esprit des missionnaires la pensée de consacrer exclusivement à cette race un ouvrier apostolique, et ils en exprimèrent le désir dans une lettre au Séminaire de Paris ; c'était peu évidemment, eu égard au grand nombre de Tchong-kia-tse, mais c'était encore trop respectivement au petit nombre des prêtres qui alors quittaient la France pour évangéliser le Kouy-tcheou.

Le supérieur de la mission, pensant sur ce sujet comme ses collaborateurs, songea à organiser une école pour former des catéchistes chinois capables d'enseigner les Tchong-kia-tse, et à écrire en caractères latins[3] la langue de ces derniers qui n'ont pas d'écriture. L'idée resta à l'état de projet.

Dans le sud-ouest, eurent lieu bien d'autres conversions.

La même année, non loin des frontières du Kouang-si, s'ouvrit la station de Po-si.

A Lang-tai, le catéchiste Yang convertit quelques familles. A Tchen-lin, une vieille femme, Sin Yao-lai, convertie par son cousin

[1] C'est-à-dire, dans le style des chrétiens chinois : des supérieurs ecclésiastiques

[2] Parmi les femmes qu'elle intruisit à Mao-keou, on cite Madeleine Lou Yang che, épouse de Joseph Lou Tin-lou, Lucie Lou Oui-che, épouse de Laurent Tin-chen, Anna Lou Pe-che, épouse de Jérôme Lou Tin-mei et Anna Pe Pe-che. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1554.)

[3] A. M.-E., vol. 544, p. 431. Lettre des missionnaires aux direct. du Sém., 29 avril 1856.

Remi Si-kong, de Tang-chang-po[1], amena à la foi d'abord sa famille, puis trois femmes Ouang Siao-che[2], Siao San-lai, et la femme de Kin Yu-tsiang, qui réussirent à faire partager leurs sentiments à plusieurs de leurs parents. Deux ou trois fois, le mandarin voulut empêcher ces familles de pratiquer leur religion, mais ces quelques vieilles femmes tinrent ferme et se permirent même d'aller réclamer la liberté de suivre le catholicisme. Le mandarin, ennuyé d'avoir affaire à des femmes, finit par les laisser tranquilles[3]. C'est également de cette époque (1855-1856), que date la petite station de Leang-fong-tong[4].

Afin de seconder ce mouvement de conversions, Perny conçut en 1856 l'idée d'une société pour la diffusion du catholicisme. Tous les membres se seraient engagés à répandre les livres de doctrine et à faire autant que possible connaître la religion du Seigneur du ciel[5]. Quelques bonnes familles chrétiennes auraient été placées dans des régions entièrement païennes afin de tenter de les christianiser. Projets excellents, mais qui, faute de moyens, de temps, de personnel, ne passèrent pas dans la pratique ou y passèrent si rapidement qu'ils ne laissèrent pas de trace.

II

Petites persécutions dans l'ouest et dans le nord de la mission. — Arrestation de J. Lou. — Mort de Tin San-ye. — Courage des néophytes de Tchen-lin et du catéchiste Lieou. — Fermeture de l'oratoire de Tsen-y. — Emprisonnement et mort de Ki-koue et de Simon Lou Tche-hoai. — Comment Perny comprend la situation. — Fin du procès de Tou-yun.

Une petite persécution arrêta ce mouvement qui semblait devoir s'étendre.

Jérôme Lou s'était rendu à Kang-ou-sin tchang, dans la sous-préfecture de Yun-lin, à environ 60 li de Mao-keou, « afin d'instruire quelques familles qui venaient d'embrasser le catholicisme, et d'essayer en même temps de faire de nouvelles conversions parmi les païens. »

[1] Village situé à 15 li de Tchen-lin, sur la route impériale de Kouy-yang à Yunnansen.

[2] Mère de Ouang Ta-ye, Eul-ye, Se-ye.

[3] Détails sur la chrétienté de Tchen-lin par M. Roux, missionnaire au Kouy-tcheou. (*A. M.-E.*, vol. 549[1], p. 679).

[4] Lions fit construire par les chrétiens l'oratoire de Ta-pa-tien et y contribua pour 10 taëls.

[5] A. M.-E., vol. 549[d], p. 18.

Il prêcha en public avec assurance, démontrant la vérité de la religion chrétienne et la fausseté du culte des idoles. Ainsi agit-il le jour anniversaire de la naissance de la déesse Kouan-yn, devant une foule de païens réunis pour honorer cette divinité. Deux individus, qui depuis longtemps voulaient arrêter sa propagande, le dénoncèrent comme perturbateur à deux satellites de passage. Ceux-ci se saisirent de lui ; en voulant à sa bourse plus qu'à sa personne, ils lui prirent d'abord le peu qu'il possédait, puis réclamèrent davantage en le menaçant du sous-préfet.

Jérôme aurait pu acheter sa liberté par la promesse de quelque argent ; il ne voulut pas le faire. Trompés dans leur espoir, les satellites l'emmenèrent au prétoire de Yun-lin.

Le mandarin, O Sen-gé, l'interrogea sur le christianisme, et après l'avoir fait frapper d'une dizaine de coups de bâton, il lui dit :

« Tu me parais un homme éclairé et qui sait raisonner ; je veux te donner le temps de réfléchir ; mais sache bien que si tu ne consens pas à renoncer à cette mauvaise secte, je te ferai couper la tête.

— Grand homme, répliqua Jérôme, je n'ai pas à réfléchir, mon parti est pris ; comment pourrais-je renier la vérité et la raison ?

Sur ces paroles, il fut jeté en prison, la chaîne au cou et les ceps aux pieds[1].

Prévenu de cette arrestation, Mihières envoya aussitôt deux chrétiens pour la faire cesser ; la démarche fut inutile. Pendant son emprisonnement, Lou enseigna les vérités chrétiennes à ses compagnons, et convertit un païen, Ouang. Après cinq mois d'incarcération il fut mis en liberté à la prière de son frère Joseph Lou Lou-ye, lors de l'arrivée d'un nouveau mandarin.

En revenant à Mao-keou, arrivé à l'endroit appelé Tsiang-tao-fen (tombeau du voleur), Jérôme vit, marchant devant lui, à 200 mètres, une forme humaine vêtue de blanc. Ce que signifiait cette sorte d'apparition, le catéchiste l'expliqua à ses amis, en ces termes :

« J'ai la persuasion que cet homme au vêtement blanc n'est autre que mon ange gardien, envoyé par Dieu pour éclairer ma route à

[1] Un de ses fils, Lou Lao-kao vint le voir plusieurs fois dans la prison de Yun-lin ; le jeune homme était d'un caractère assez turbulent ; en traversant les rues de Yun-lin, il avait commis l'imprudence de frapper une statuette païenne, il raconta le fait à son père qui le blâma. « Pourquoi cet acte, mon fils ? Vous avez toujours été plus audacieux qu'il ne convient ; il n'est pas nécessaire de frapper ainsi les idoles des païens ; si vous aviez subi la mort par suite de cette imprudence, vous n'auriez acquis aucun mérite. »

Quelque temps après, Lao-kao, ayant demandé au sous-préfet la libération de son père, reçut pour toute réponse l'ordre d'apostasier, et sur son refus il fut jeté en prison. Il y resta environ un mois, jusqu'à ce que son père fût relâché.

travers les ténèbres de la nuit, et me consoler de tant de chagrins éprouvés dans la prison de Yun-lin tcheou. »

De retour chez lui, il écrivit, en chinois, le martyre de Chapdelaine et de ses compagnons, l'interrogatoire et l'emprisonnement que lui-même avait subis à Yun-lin. Malheureusement, ces écrits sont perdus, ou du moins on ignore ce qu'ils sont devenus ; on sait seulement qu'après la mort de Jérôme, les uns, laissés à ses enfants, disparurent au moment de leur mort survenue dans de tragiques circonstances ; les autres, confiés à un de ses cousins, Lou Tin-chen, furent enlevés à ce dernier par les rebelles qui le pillèrent près de Tchen-lin[1].

D'autres chrétiens furent arrêtés et emprisonnés à Tchen-lin ; ils subirent notamment le supplice désigné sous le nom de pong-tsé[2], mais sans jamais faillir ; après neuf mois d'une dure captivité, le mandarin les remit en liberté.

Un païen influent de Tchen-lin dénonça le catéchiste Lieou, qui, le 20 février 1857, fut arrêté par ordre du sous-préfet.

« Les[3] néophytes ne furent nullement intimidés par cette arrestation. Ils montrèrent un grand courage et voulurent aller eux-mêmes au prétoire. Craignant quelques démonstrations publiques, le mandarin se hâta de régler l'affaire du prédicateur chrétien. Il l'interrogea sur la religion. Ses réponses claires et fermes lui évitèrent les mauvais traitements en usage en pareil cas. Le sous-préfet paraissait ne pas savoir ou feignait d'ignorer que l'Empereur ne défendait pas la religion chrétienne. Notre prédicateur le pria poliment de compulser ses archives. En tout cas, il ne pouvait relâcher ce prisonnier sans se faire son procès à lui-même.

« L'instruction religieuse du catéchiste, ses bonnes manières ne permettaient pas non plus de le traiter d'une façon ordinaire. Le mandarin se décida à l'envoyer à son collègue de la métropole. Il le fit partir le lendemain avant le jour, escorté de quelques satellites, afin qu'on ne connût pas de suite sa décision. Le mandarin fut bien avisé, car le jour même les femmes néophytes du lieu seraient allées en masse au prétoire réclamer le prédicateur. Un conflit aurait pu avoir lieu à ce sujet.

« Lieou, avant d'arriver à la capitale, donna une récompense à

Voir sur un de ces manuscrits *Les Trente-cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 335, en note.

[2] C'est le supplice du chevalet : il consiste à placer le patient les jarrets repliés sur une barre de bois ; on attache des poids aux pieds et aux cheveux du patient, de manière qu'il demeure ainsi suspendu.

[3] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, année 1857, p. 67.

ses gardes. Ceux-ci lui remirent le billet d'arrestation et s'en retournèrent. De cette sorte, notre catéchiste n'eut pas à comparaître, à son arrivée à la capitale, devant le sous-préfet. »

Un jeune néophyte, Tin San-ye, de Kieou, fut condammé à mort par le chef de la garde nationale de Long-chan [1].

Dans la partie septentrionale du Vicariat, Tsen-y, préludant ainsi à une hostilité qui ne s'est pas encore démentie, donnait au missionnaire plus d'ennuis que de consolations.

La ville ne renfermait encore que trois pauvres familles chrétiennes [2]; afin d'en augmenter le nombre, Mihières, au commencement de l'année 1853, fit louer une maison pour servir d'oratoire, et un instant, il espéra obtenir quelques conversions [3]; malheureusement, soit haine du mandarin, soit dénonciation faite par des païens, quatre catéchistes, dont deux qui se trouvaient de passage, furent arrêtés, frappés, et l'oratoire fermé ; quelques jours plus tard, deux des catéchistes prisonniers furent, sans plus d'explications, reconduits sous escorte au Su-tchuen, leur pays d'origine, et les deux autres remis en liberté [4]. Les néophytes ne furent pas inquiétés, et l'affaire en resta là [5]; mais le petit mouvement religieux, qui semblait se dessiner dans plusieurs familles, tomba complètement.

Quelques mois après, le mandarin de la même ville fit comparaître devant lui le vieux baptiseur qui tenait la pharmacie. Il le somma de renoncer à la foi. Sur son refus, des centaines de coups de rotin lui furent administrés. Au bout de plusieurs jours, le voyant dans les mêmes dispositions, le mandarin lui rendit la liberté en lui enjoignant de quitter la ville. Le vieillard dut obéir ; mais toujours zélé, il se mit à parcourir les campagnes du voisinage à la recherche des enfants moribonds. Peu après il rentra à Tsen-y, où il demeura sans oser ouvrir de nouveau sa pharmacie.

A Tsen-y encore, en 1856, deux chrétiens furent sommés d'apostasier ; ils refusèrent et moururent en prison.

Le premier d'entre eux était un néophyte déjà âgé, et, pour

[1] A. M.-E., vol. 549p, p. 1467, 1491. Il est aussi question d'un Ye, catéchumène, assommé par ses parents en 1855.

[2] Elles se rendaient à Long-pin pour recevoir les Sacrements.

[3] On avait dédié cette nouvelle station à saint Simon, patron de Mihières.

[4] A. M.-E., vol. 544, p. 363 Rapport de M. Perny, 1854.

[5] Au sujet de cette affaire, Mihières donne une version un peu différente : « Cinq chrétiens, dit-il, furent pris et conduits au prétoire, où, après avoir été cruellement frappés et torturés, ils furent renvoyés, trois ont tenu bon jusqu'au bout, deux ont faibli un instant. Tout s'est terminé là ; seulement il est maintenant difficile de faire prêcher dans cette localité. (*A. M.-E.*, vol, 544, p. 353. M. Mihières à M. Barran, 25 avril 1854.)

le faire connaître, nous n'avons qu'à reproduire le *Journal de la mission*[1] :

« Ce néophyte, du nom de Ky-koue, est né au hameau de Kan-ky, le 5 avril 1812[2]. Jusqu'au moment où il entendit la bonne nouvelle du salut, il ne connaissait pas même la religion chrétienne. Sa réputation d'homme probe et courageux est bien établie dans le pays. Ce fut sur la fin de l'année 1852, que, plusieurs familles du voisinage ayant embrassé la foi, il connut la religion chrétienne. Dès qu'il eut entendu la prédication, sa droiture naturelle le fit incliner vers nous. Il prit quelque temps pour examiner encore et faire conseil avec sa famille. La grâce se fraya bien vite un chemin à travers ces cœurs simples de cultivateurs, dont les mœurs sont plus pures, l'esprit plus droit, la vie plus frugale, les usages plus simples que chez les habitants des villes populeuses. Au commencement de 1853, la famille de Ky San-ye toute entière embrassa la religion chrétienne en faisant la cérémonie d'adoration accoutumée. Renoncer aussitôt à toutes les superstitions, placer les tablettes chrétiennes, étudier les prières et la doctrine fut l'objet d'une pieuse émulation entre tous les membres de cette famille. Dès qu'elle eut le bonheur de connaître le vrai Dieu, elle s'appliqua à le servir avec fidélité et à mener une vie conforme à la loi divine. Ky et ses proches reçurent le catéchuménat au mois d'avril 1854. Une année s'écoula dans la préparation au baptême. Ce bienfait lui fut conféré dans le courant de juillet.

« Les gentils du voisinage cherchèrent souvent à ébranler sa foi. Les épreuves ne servirent qu'à lui donner un nouveau lustre et à faire ressortir son courage. Comme la religion avait été inconnue jusqu'alors dans les campagnes de cette contrée, la conversion de la famille Ky et de ses amis avait causé une certaine sensation. Ce fut pendant quelque temps la nouvelle qui occupait toutes les bouches dans les environs. Les uns ne savaient qu'en penser ; les autres blâmaient ouvertement ces néophytes. Il y en avait qui allaient jusqu'à les redouter, les fuir, supposant à la religion chrétienne les mauvaises doctrines de ces sectes occultes, qui pullulent si nombreuses dans cet empire et auxquelles on doit attribuer les maux présents qui le désolent. Il faut une grâce spéciale aux néophytes pour ne pas rougir de ces épreuves et ne pas se repentir de leur démarche. La folie de la croix triomphe du monde en ces occasions, et la sagesse des faibles confond la prudence du siècle.

« Aux assauts dont il était l'objet, Antoine Ky trouvait en son cœur,

[1] Année 1856, p. 15.

[2] Date chinoise an 17 de Kia-kin, 2e mois, 23e jour.

plein de foi, une réponse pour chaque genre d'attaque. La victoire lui restait habituellement. Les ennemis de la religion, forcés de dévorer en secret leur confusion, ne pouvaient lui pardonner leurs défaites. Ils épiaient l'occasion de se venger de lui. Dieu permit qu'elle ne tardât pas à se présenter.

« Des païens avaient un procès au sujet d'une société pécuniaire. Antoine Ky fut appelé comme témoin de l'une des parties. Sa déposition, appuyée de preuves évidentes, fit donner gain de cause aux accusés. Les accusateurs, qui s'étaient flattés de gagner le procès, furent blessés au vif de leur condamnation. Pour se venger de Ky San-ye, ils le dénoncèrent sur l'heure même comme chrétien au mandarin. Celui-ci fit saisir Ky et le somma de lui déclarer s'il était vrai qu'il fût chrétien. — Cela est ainsi, grand homme. — Il faut renoncer à cette religion. — Je ne le pourrais qu'autant qu'elle serait mauvaise. Nulle religion ne peut entrer en parallèle avec celle que j'ai le bonheur de professer. — Depuis quand es-tu chrétien ? — La religion chrétienne est la plus ancienne que je connaisse ; mes arrières-ancêtres la suivaient déjà [1]. — Mais c'est une religion étrangère à ce pays. Comment peux-tu la pratiquer ? — Est-ce qu'il n'y a personne, dans notre Empire, qui puisse être Empereur ? Pourquoi un étranger y porte-t-il la couronne ? Je vois sur le grand homme des vêtements d'une matière étrangère à ce pays. Pourquoi ne pas se servir uniquement de ceux de l'Empire ? La religion chrétienne est la meilleure, quoi qu'elle vienne d'un autre pays ? Du reste, les religions qu'on professe ici sont encore plus étrangères que la mienne. — Ce que tu dis là, reprit le juge confondu, n'a pas le sens commun. Veux-tu renoncer à cette religion ? Tu demeureras en prison jusqu'à ce que tu aies rejeté cette secte. — Demeurer en prison, volontiers ; abjurer ma foi, jamais, jamais ! »

« Ces énergiques paroles, prononcées avec dignité et l'accent d'une conviction inébranlable, coupèrent court à l'interrogatoire. Le mandarin le fit conduire en prison. C'était le 17 septembre dernier.

« Malgré sa robuste constitution, Ky San-ye ne tarda pas à souffrir de cet air fétide que l'on respire dans ces cachots bas, humides, obscurs, où sont entassés une foule de malfaiteurs. Par une crainte raffinée, et dans un but de sordide cupidité, les geôliers l'attachèrent tout près de la fosse d'aisance. Ce supplice lui devenait de jour en jour plus intolérable. Au moyen de sapèques, il pouvait se faire changer de place pour quelques heures. N'ayant pas prévu l'issue de son voyage à la ville, Ky n'avait que peu d'argent avec lui. Personne n'osait le visiter. Les noms des autres néophytes de Kan-ky

[1] Cette réponse était sage et fort habile. En chinois elle a eu une énergie spéciale.

avaient été donnés. Les satellites étaient aux aguets pour s'emparer des chrétiens, qui viendraient visiter ce généreux confesseur de la foi. Son argent fut bien vite épuisé. Alors, nous travaillâmes à la capitale à obtenir son élargissement. Mais tout se fait avec une lenteur fabuleuse dans ce pays.

« Ky contracta, sur ces entrefaites, le germe d'une maladie mortelle. Son courage ne se démentit pas un seul instant. Il remplit avec fidélité ses devoirs de piété, le cœur encore tout reconnaissant du bienfait récent de la régénération. Nos démarches traînaient en longueur par suite du mauvais vouloir du prétoire de Tsen-y-fou. La dysenterie de notre confesseur fit tout à coup des progrès sensibles. Ses proches, une seule fois, purent lui faire parvenir quelques secours et des remèdes pour la maladie dont il était atteint. Mais par une cruauté qui soulève tout cœur droit, les satellites, au moment où il se préparait à prendre son remède, brisèrent le vase avec brutalité, en le chargeant de malédictions. Privé de tout secours humain, Ky fut bientôt réduit à l'extrémité. Ses proches ne purent être informés de son état dangereux. Il lui était encore plus difficile d'obtenir les secours de la religion. Confiant en Dieu, Ky s'abandonna entre les bras de la miséricorde divine pour l'heure suprême qui allait sonner pour lui. Le souvenir d'une épouse chérie, de quatre enfants en bas âge vint alors remuer son cœur paternel. Mais aussitôt la pensée de la providence du Seigneur rendit à son âme forte le calme et la douce paix d'un cœur qui est bien avec son Dieu et qui souffre pour la justice. Un seul mot aurait pu lui procurer la liberté et avec elle la vie du corps ; mais il préféra une fin glorieuse à une liberté ignoble. Le vendredi 7 du mois de novembre courant, fête de saint Engelbert, Ky San-ye, à l'âge de 44 ans accomplis, alla présenter au souverain Juge ces chaînes qui liaient sa dépouille mortelle, gages précieux de sa fidélité et de son inébranlable attachement à la foi. »

La même année, un autre confesseur était mort aussi dans les prisons de Tsen-y. Il se nommait Lou Tche-hoai[1]. Il avait reçu le baptême en 1856 des mains d'un néophyte dans les circonstances suivantes : au moment où les rebelles menaçaient Tsen-y, les mandarins avaient brûlé les faubourgs de la ville et fait massacrer quelques centaines d'habitants plus ou moins suspects ; craignant de mourir sans la grâce du baptême, plusieurs néophytes se réunirent pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire en une telle conjoncture, et résolurent de se conférer mutuellement le sacrement de la régénération. Lou Tche-hoai fut du nombre et prit le nom de Simon. Deux

[1] *Journal de la mission*, octobre 1856, p. 41.

mois plus tard il était appelé à l'honneur de confesser le nom de Jésus-Christ.

« Au[1] mois d'avril, deux baptiseurs, Ou Yao-ye et Tcheou, envoyés à Tong-tse, passèrent par Tsen-y, et un samedi[2] rencontrèrent Simon Lou qui les pressa de venir le lendemain chez lui faire les prières en usage le dimanche. Les baptiseurs refusèrent, alléguant les agitations de la ville. Lou insista : « Il y a, leur dit-il, des adorateurs qui viendront; venez, vous leur expliquerez la doctrine. Nous n'avons personne ici pour nous instruire. Il n'y a rien à craindre. » L'invitation était si cordiale, les vues si pures que les deux baptiseurs lui promirent de s'y rendre. Le dimanche matin ceux-ci furent de parole ; huit ou dix adorateurs les avaient devancés chez Lou Eul-ye. Ils commencèrent en commun les prières. Une demi-heure était à peine écoulée quand les gens du prétoire, suivis d'une foule de curieux, arrivent tumultueusement et envahissent la maison. Les satellites s'emparent des livres de prières, des calendriers et des images suspendues dans l'appartement. Puis ils sommèrent Lou et nos deux baptiseurs de se rendre au prétoire. Les satellites n'avaient pas de mandat d'amener, cependant nos chrétiens ne font aucune opposition, et se rendent de suite au tribunal de la ville. Lou Eul-ye montra en ce moment un grand sang-froid. Sa femme mérite une mention honorable. Elle exhorta son mari à ne pas faire difficulté et à ne rien craindre. « Allez, dit-elle aux satellites, si le mandarin veut, je vais aussi aller au prétoire pour lui prouver que notre religion est bonne. »

« Nos prisonniers n'étaient pas enchaînés ; leur passage dans les rues de la ville entraîna à leur suite une foule immense de curieux. Le mandarin les interrogea aussitôt : « D'où êtes-vous ? — De la capitale — Que venez-vous faire ici ? — Visiter les enfants malades, leur donner des remèdes dans la seule vue du bien. — Tu ne dis pas la vérité ; votre but est de prêcher, mais vous le cachez sous l'apparence et les dehors de distribuer des remèdes au peuple. — J'en donne l'assurance au grand homme, notre but unique est de visiter les enfants malades. — Est-ce la famille Tong, de la capitale, qui vous envoie ? — Nous avons à Kouy-yang une maison ; c'est d'elle que nous relevons. Le chef de cette pharmacie se nomme Kiong. — Quelles prières récitiez-vous chez Lou Tche-hoai ? — A certains jours du mois, nous avons des prières à réciter. Voilà de nos livres, grand homme ; nos devoirs religieux sont contenus dans le décalogue. » Le mandarin, prenant le livre, dit aussitôt : « Mais vous autres chré-

[1] *Journal de la mission*, p. 36.
[2] 19 avril.

tiens, vous n'honorez pas les ancêtres. » « Un des baptiseurs se mit à lui expliquer le décalogue. » Le mandarin écoutait attentivement, ainsi que tout le reste de l'auditoire qui était fort nombreux. « Je vois que votre religion n'est pas mauvaise, fit-il ; mais, comme il y a des troubles dans ce pays, je ne permets pas que vous demeuriez ici. — Grand homme, permettez-nous de distribuer le reste de nos remèdes et nous regagnerons aussitôt la capitale. — Non, je ne le permets pas ; je ne vous inflige pas de supplices, parce que je ne vous crois pas mauvais. Je devrais vous envoyer au prétoire de Sieou-ouen, mais là on pourrait vous être hostile. Demain de grand matin, quelques satellites, ayant une lettre, vous conduiront à la métropole. »

« Le mandarin, appelant aussitôt Lou Eul-ye, lui dit : « Tu es chrétien ? — Grâces à Dieu, j'ai embrassé la religion chrétienne, grand homme. — Pourquoi as-tu embrassé cette religion ? — J'ai reçu ce bienfait. — Que signifie cette parole ? reprit le juge avec une certaine indignation. » Lou ne répondant pas, le mandarin reprit : « Il faut renoncer aujourd'hui à cette religion. — Je suis prêt à obéir en tout au grand homme, hormis renoncer à ma religion. — Tu vas demeurer en prison jusqu'à ce que tu aies foulé la croix aux pieds. — Je ne le ferai jamais, avec la grâce de Dieu ! »

« Sur un signe du mandarin, on conduisit ce néophyte et les deux baptiseurs en prison. Lou Eul-ye était un homme grave, parlant ordinairement fort peu et toujours brièvement. Les gens du prétoire ne le molestèrent pas d'abord. Le soir, on mit cependant les ceps aux pieds des trois captifs. Le lendemain, avant le jour, le mandarin fit venir de nouveau les deux baptiseurs et les questionna sur deux calendriers chrétiens pris la veille par les satellites. Ces calendriers étaient de deux années différentes. « Ce sont là, leur dit le juge, vos calendriers ; pourquoi ne s'accordent-ils pas ? l'an dernier, cette fête était tel jour ; cette année elle est placée au mois suivant. » Un des baptiseurs lui donna une explication et le mandarin demanda : « Qui est habile parmi vos chrétiens à faire le calendrier ? — Nos calendriers viennent de Pékin. — Vous allez partir de suite avec les satellites, vous pourrez arriver à Kouy-yang pour la fête de l'Ascension. » Effectivement les satellites lièrent nos deux baptiseurs, et la caravane se mit en marche. Le quatrième jour elle arriva à la capitale. La captivité de nos baptiseurs ne fut pas de longue durée ; au moyen de protections, nous pûmes les faire élargir bientôt. Quant à Lou Eul-ye, la chose ne fut pas aussi facile. Pressé par ses anciens amis, encore païens, de renoncer à la foi, il repoussa toujours avec énergie une telle proposition. Nous pûmes lui faire parvenir quelques paroles de consolation qui soutinrent son courage et

son espérance de se voir élargir sous peu. Son jeune enfant, âgé de 10 ans, lui portait chaque jour sa nourriture. Quoique sa captivité aggravât la position de sa famille, dont il était l'unique soutien par son travail, il demeurait plein de courage.

« Il exhortait lui-même sa femme à mettre toute sa confiance en Dieu, et à attendre avec résignation les dispositions de la Providence. Voyant la captivité de son mari se prolonger, cette femme imagina, dans la simplicité de son caractère et même de sa foi novice, de conseiller à son époux de déclarer extérieurement qu'il renonçait à la religion, bien qu'il ne dût pas le faire en réalité. C'était là, selon elle, un moyen de se tirer de ce mauvais pas ; moyen, qui à ses yeux, n'avait rien que de légitime. Elle fit même une journée de chemin pour consulter, à ce sujet, les chrétiens de la station voisine. La réponse qu'elle en reçut éclaira sa religion, et dès lors elle ne songea plus à cet expédient. Le mandarin fit comparaître à sa barre, jusqu'à trois fois, ce généreux prisonnier. Il le pressa vivement de renoncer à la foi, lui insinuant, même directement, qu'après sa mise en liberté il pourrait également pratiquer la religion ; qu'il n'avait qu'à dire un mot : *Che houy*, afin qu'on pût le relâcher. Ce mot désiré, Lou Eul-ye ne voulut jamais le prononcer. « Je veux sauver mon âme, disait-il, aucun supplice, aucune captivité, s'il plaît à Dieu, ne me feront changer de résolution. » Le confesseur, quoique d'une condition obscure, jouissait, dans la ville, de la réputation la plus intègre. Aussi ni le mandarin ni les satellites ne le maltraitèrent-ils, comme cela est d'ordinaire en pareil cas. Cependant sa santé donnait des inquiétudes à sa famille. Lou se plaisait à lui écrire des lettres de consolation, qui montrent combien son courage était ferme et sa résolution de mourir inébranlable plutôt que de commettre un seul péché mortel.

« Atteint de la peste, il succomba, entouré de quelques-uns de ses parents, le 18 octobre 1856. Il était âgé de 52 ans. Les satellites annoncèrent sa mort au mandarin qui avait fait son procès. Celui-ci montra quelque surprise à cette nouvelle, et demanda avec curiosité si le corps des chrétiens changeait beaucoup après la mort[1]. Les satellites répondirent que les cadavres des chrétiens étaient beaux et souples. Curieux de s'assurer du fait, le mandarin alla voir la dépouille mortelle du confesseur, et la trouva, en effet, telle qu'on le lui avait affirmé. Les chrétiens de Long-pin tenaient Simon Lou en une estime très grande, que sa conduite en prison, son courage et sa patience avaient encore augmentée. En apprenant sa mort, ils

[1] C'est une croyance en Chine que les criminels portent après leur mort des traces de leur vie, suivant le genre de leurs crimes.

formèrent le projet d'avoir ses restes au milieu d'eux. Ils obtinrent, en effet, la permission de les rapporter ; et après des funérailles solennelles, ils les enterrèrent dans leur village. »

La mission s'associa, en quelque sorte, à l'hommage que les chrétiens rendaient au défunt, en recueillant son fils dans un orphelinat et en se chargeant de son éducation.

Ces vexations plus ou moins graves, qui s'élevaient dans différentes parties du Vicariat, auraient pu donner lieu à des réclamations de la part des missionnaires, ou même à des procès; mais cette manière de procéder ne parut pas opportune ; le procès, intenté par Albrand au sujet de la persécution de Tou-yun, n'était pas encore fini ; on se sentait à peu près sans appui pour le continuer, et la bienveillance ou même la justice des mandarins était assez problématique ; chargé des intérêts généraux de la mission, Perny avait hésité s'il l'abandonnerait ou s'il le poursuivrait. « J'avais une grande répugnance à prendre ce dernier parti, dit-il[1] ; je croyais déjà que nous ne pouvions lutter avec avantage contre un mandarin. Cependant il était impossible de laisser la procédure commencée. Les prisonniers ne cessaient de m'envoyer courrier sur courrier pour tâcher d'être libérés. Nous agissions ici avec autant de vigueur que possible, présentant placet sur placet. Les affaires de litige passant par une filière interminable, le procès durait sans que j'en pusse prévoir la fin. Pendant tout ce temps, nous devions nourrir les prisonniers, dépenser beaucoup pour obtenir une justice que tout le monde au prétoire nous reconnaissait en droit et que personne ne se pressait de nous faire rendre. On nous assurait que des ordres étaient partis à diverses reprises pour relâcher ces prisonniers. Cela est-il vrai ? Nous savons seulement que ces ordres, s'il y en a eu, ont été sans effet. Au commencement de septembre, le mandarin fit comparaître de nouveau les prisonniers et leur extorqua des aveux qui furent à la veille de nous compromettre assez gravement. L'un d'eux donna mon nom et celui du gardien de l'oratoire. Après cela, il fit conduire ici un des prisonniers, les fers au col, escortés de satellites porteurs d'une lettre pour le mandarin de la sous-préfecture. Le lendemain de son arrivée ici, les satellites vinrent explorer l'oratoire, s'enquérir du personnel qui l'habitait. Par prudence, je fis esquiver pendant quelques jours le gardien de l'église. Je voulus me tenir à distance, afin de pouvoir diriger les affaires en cas de persécutions. Le mandarin fit appeler, les jours suivants, les deux maîtres de religion du nom de Lieou et Tong.

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 304. Rapport de M. Perny, lu aux missionnaires du Kouy-tcheou, dans la réunion de 1854.

« Personne de nous ne pouvant se produire, les satellites commençaient à se fâcher et à nous menacer, si l'on n'obéissait pas. Ce que voyant, je députai un domestique de la maison, auquel un chrétien du nom de Tong s'adjoignit. Pendant ce temps, j'étais bien inquiet, craignant qu'on ne mît aux fers ces deux envoyés, ainsi que cela arrive souvent en pareil cas. Le sous-préfet les interrogea avec beaucoup de calme et avec un grand esprit d'équité. Il traita l'affaire comme un homme qui désire au plus vite s'en débarrasser, et se contenta de demander une caution pour le prisonnier envoyé de Tou-yun. On fournit la caution le jour suivant et le prisonnier fut incontinent mis en liberté. Ce mandarin ne fit aucune interrogation sur la religion ou sur ses chefs. On continua les instances pour obtenir la liberté de l'autre prisonnier. Sur la fin de novembre, le mandarin de Tou-yun, pour se débarrasser de cet homme, l'envoya à Tin-fan.

« Chacun nous assurait que c'était là une ruse de sa part et un moyen habile de se tirer d'affaire sans le paraître. On me fit demander une caution comme pour le premier. J'envoyai à Tin-fan l'élève Mathias Ou. Arrivé sur les lieux, ce dernier vit aussitôt que les satellites, avant de relâcher le prisonnier, voulaient nous extorquer des sapèques et ne demandaient pas moins de 20 taëls. Mathias ne voulut rien promettre avant de savoir mes intentions. Il attendait ma réponse, que vous devinez facilement, quand un dimanche à midi le mandarin se transporta à l'oratoire. Les prières avaient été faites en commun; les néophytes, à l'exception de quelques-uns, avaient regagné leurs demeures.

« Le mandarin se mit à interroger Mathias sur la religion et entra même en discussion avec lui. Il paraît qu'il avait vu sur quelques-uns des livres en usage dans ce pays le nom de Li Ma-teou, qui est celui du P. Mathieu Ricci, jésuite. Il voulait savoir quel était ce personnage-là. Mathias s'attacha surtout à montrer à ce mandarin que la religion était connue et autorisée de l'Empereur, qu'à la capitale les mandarins avaient souvent visité l'oratoire sans jamais rien dire d'hostile contre nous. Je ne sais quelle impression firent ces arguments sur l'esprit de ce mandarin. Avant de se retirer, il fit recueillir tous les livres de religion et autres objets de culte qui se trouvaient à l'oratoire. Puis, sans paraître animé de mauvaises intentions, il ordonna à Mathias de le suivre. Au prétoire, le mandarin l'interrogea de nouveau et le pressa d'apostasier. Ses réponses furent énergiques. Toutefois, on ne le soumit à aucun genre de supplice. Le lendemain, à la pointe du jour, on le fit partir pour la capitale, la chaîne au cou, les mains garrottées, sous l'escorte de plusieurs satellites. Après son départ, le mandarin fit afficher un édit contre la religion avec défense de rouvrir l'oratoire.

« Cette nouvelle me causa beaucoup de peine ; je craignais surtout que l'on ne s'emparât de cette maison, dont Mgr de Sura avait fait acquisition peu auparavant. Arrivé à la capitale, Mathias fut mis dans la petite prison. On s'attendait assez à voir surgir une persécution, et l'on se mettait en mesure pour le cas échéant. Le sous-préfet, étant fort occupé, pria un de ses amis logé chez lui de juger l'affaire de Mathias. Après l'avoir interrogé, ce dernier exigea impérieusement de l'élève une honteuse apostasie. Sur son refus énergique de jamais obtempérer à ces ordres, le juge le fit frapper de coups de rotin. Un des assesseurs alla aussitôt avertir le mandarin. Celui-ci manda incontinent à son ami de ne point supplicier ce jeune homme davantage et d'arranger doucement l'affaire. Le magistrat fit alors envoyer Mathias en prison, en lui disant de réfléchir et de se décider à renoncer à la foi pour les jours suivants. Nous pressions autant que possible le nouveau jugement, désireux de savoir comment les choses tourneraient. Ce fut encore devant ce juge suppléant que comparut Mathias. Cette fois, il n'était plus sévère comme auparavant. Il commença à avouer que l'Empereur permettait la religion, mais il ne voulait pas qu'on la prêchât. Puis il se mit à exhorter Mathias à renoncer à cette religion. Voyant ce jeune homme plus décidé que jamais à conserver sa foi, une caution fut demandée. Après huit jours de captivité, ce catéchiste recouvra sa liberté.

« Pendant ce temps, le mandarin de Tin-fan-tcheou ne demeurait pas oisif. La torture avait arraché à son prisonnier l'aveu du nom des chrétiens de l'endroit. On s'empara de tous ceux qui n'avaient point pris la fuite. Quelques-uns, encore tous néophytes, eurent la faiblesse de promettre de renoncer à la foi. Relâchés aussitôt, ils continuèrent à prier comme en temps de calme. On continuait à presser le mandarin à s'emparer de l'oratoire. Cependant, il n'osa pas le faire. Le confesseur de la foi est toujours là dans les fers, il porte le cercle de fer aux genoux et le boulet aux pieds. Le calme s'est rétabli peu à peu dans cette chrétienté ; mais il ne sera pas possible de la visiter avant l'élargissement de ce prisonnier, élargissement qui souffrira beaucoup de difficultés, sous ce mandarin. Dès que j'ai pu cesser la continuation du procès, je l'ai fait. Désormais nous nourrirons ce malheureux en prison aussi longtemps qu'on l'y retiendra. »

Perny concluait l'exposé de cette affaire par les réflexions suivantes qui paraîtront à plusieurs trop absolues :

« Ne songeons plus, chers confrères, à intenter jamais à l'avenir aucun procès de ce genre. Pour les soutenir avec gain, l'argent ne suffit pas ; il faut de hautes protections et des catéchistes dévoués, capables de gérer avec habileté ces sortes de procès. Nous n'avons

ni l'une ni l'autre de ces conditions. Aussi à l'avenir, si la persécution surgit quelque part, il vous faut absolument empêcher que les chrétiens se rachètent à prix d'argent. Si on les met en prison, nous les consolerons par les motifs de foi et les secourrons, eux et leurs familles, dans la mesure qui conviendra. Mais ne parlons plus de semblables procès. Il n'y a pas de justice en Chine, que pouvons-nous attendre de gens qui ne vivent que de rapines ? »

III

Travaux de Lions. — Son expédition à Houng-ngai. — Conversions à Pe-ma-tong, à Ou-tse tchang, à Kouy-yang. — Les catéchistes Jean Y, Paul Ouang Koan-hi. — Conversions de plusieurs Choui-kia par un bonze. — Conversions de deux bonzesses. — Station de Toan-po-tchai. — Travaux de Mihières.

Cette persévérance d'un certain nombre de chrétiens était bien faite pour encourager le zèle des missionnaires et des catéchistes ; aussi les voyons-nous travailler activement à la conversion des infidèles.

Non content de parcourir son vaste district, Lions fait la visite des stations de Fa-tche-o[1] et de Oui-lin, revient à Tchen-lin, repart pour Mao-keou et de là entreprend avec Jérôme Lou à Houng-ngai[2] une expédition dont il nous a laissé un récit mouvementé :

« Houng-ngai est un vrai repaire de brigands, dits Loung-kan-ke ; c'est un pays à peu près exclusivement habité par les Tchong-kia et les Lolos. Là les sapèques n'ont pas encore cours ; le pays est du reste fort peuplé et bien cultivé. Je ne pense pas que les satellites osent mettre le pied dans ces parages. Non loin de là, à deux lieues seulement, il y a un tou-se lolo qui est chargé plus ou moins du gouvernement du pays, mais il est fort probable qu'il n'a pas grand ascendant sur les habitants indisciplinés et grossiers, sinon pour attraper par-ci par-là quelques sapèques.

« Là, habitait une bonne famille Tchao, dont le chef était un des principaux Loung-kan-ke ; comme elle se trouvait parente avec des néophytes habitant les parages de Mao-keou et portait le même nom, cette famille embrassa le christianisme, et renonça ou cessa de faire partie de la compagnie des Loung-kan-ke. Le P. Lo avait déjà visité une fois cette famille qui donnait réellement des espérances ; la femme et les enfants m'ont paru excellents, cependant je n'ai pas osé les baptiser encore, vu le milieu dans lequel ils vivaient et l'éloignement de toute chrétienté.

[1] Il y rencontra M. Dumont, missionnaire du Yun-nan.

[2] A deux journées de marche de Mao-keou (*Journal* de Lions, p. 116).

« Je partis de Mao-keou après la Toussaint. J'avais pour compagnons, outre le catéchiste Ky, Jérôme Lou, un autre Y-kia et un petit marchand chinois, chrétien, qui connaissait le chemin. Car, dans ce pays surtout, il est bon de ne pas s'égarer et de s'informer le moins possible de la route que l'on doit suivre, et pour cause.

« En allant, nous avons suivi un sentier plus que sauvage, à travers des montagnes qui sont entre Lang-tai et le fleuve. Quelles routes ! Aussi y ai-je perdu un bon petit crucifix que ma sœur religieuse m'avait donné quand je partis. Bref, après avoir manqué de me casser le cou, risque partagé par un beau cheval de prix que m'avait confié Ouang Yao-kong, nous arrivâmes sains et saufs, à l'entrée de la nuit, dans un grand village de Y-kia, dont la femme de Jérôme Lou était originaire. Jusque-là c'était très bien. Le lendemain, nous descendons par des sentiers en pente douce, à travers des pays bien cultivés, habités presque exclusivement par des Y-kia et quelques Miao-tse.

« Arrivés au fond de la vallée, nous nous arrêtons pour dîner dans un village ; là, pour la première fois un chef de Loung-kan-ke vient nous faire une visite peu civile ; c'était une menace. Seulement, comme nous allions chez un de ses confrères, il nous laissa passer, se réservant pour l'avenir le droit de faire porter mon petit bagage (deux légères charges). Nous n'avions plus que vingt li à faire pour arriver chez notre néophyte, dont la demeure n'est éloignée que d'un li à peine du petit marché de Houng-ngai que notre village dominait. Là, pendant quelques jours, on prêche et on catéchise ; deux jours après notre arrivée, notre Tchao a voulu conduire Jérôme Lou chez le tou-se de l'endroit, qui demeure à vingt li de là. Ils partent donc avec quelques présents pour le grand homme ; ils avaient à peine fait quelques li que quatre grands gaillards arrivent chez nous, armés comme des brigands, mais sous prétexte d'entendre la doctrine. Ky commença à prêcher, non sans trembler.

« A peine eut-il dit quelques mots qu'un grand gaillard chinois, marchand de chanvre, qui la veille avait écouté la doctrine, mais qui était venu plutôt pour examiner les lieux, les personnes et les choses interrompit brusquement le prédicateur, l'interpellant ainsi : « Il ne s'agit pas ici de doctrine ; je viens pour te demander compte de la parole que tu m'as dite hier : « Les mauvais doivent s'attendre à la mort comme punition. » Et aussitôt, les cinq hommes se saisissant brutalement de mon ministre et lui administrant force coups du revers de leurs sabres, l'entraînent au dehors, continuant le même manège. J'étais témoin impuissant de la scène ; les enfants de la maison, ainsi que leur mère, pleuraient et jetaient des cris.

« Les brigands insensibles et sourds entraînèrent mon ministre

dans un petit village toui-men, situé à deux li, lui faisant force gentillesses le long de la route ; mon pauvre garçon avait les bras et les épaules meurtris. A l'arrivée au village susdit, on l'attacha, après lui avoir enlevé ses habits de dessus. Comme il n'avait pas d'argent, on essaya, par divers procédés souvent en usage dans les prétoires, de lui extorquer du moins une forte rançon, afin de pouvoir payer ses brutaux satellites improvisés. Pendant ce temps j'ai expédié un vélocipède [1] pour ramener le maître de la maison et Jérôme ; on les atteignit en route et ils revinrent aussitôt sur leurs pas.

« De retour chez lui, le maître de la maison qui était, comme je l'ai dit, un des principaux Loung-kan-ke, était réellement furieux ; il voulait aussitôt réunir des hommes et aller battre cette poignée de vauriens pour délivrer mon ministre. Jérôme, plus calme, ne fut pas de cet avis et jugea prudent d'user de diplomatie. Donc, mon néophyte prend une poule et un vase de vin, et le porte à son beau-frère qui était alors le président des Loung-kan-ke. Bien entendu, celui-ci se chargea de l'affaire, mais les brigands invités par le marchand chinois réclamaient le prix promis pour leur expédition, et le pauvre petit marchand, au lieu de s'enrichir, a été obligé de débourser. D'un autre côté, je n'étais pas du tout rassuré quant à ma chapelle et à ma personne.

« Je craignais fort qu'on mît en exécution la promesse que ces gaillards avaient faite de se charger de porter mes bagages ! Je me décidai à partir dès le lendemain matin, mais par une autre route que celle par laquelle j'étais venu ; ce qui fut fait. Je laissai donc mon Ky entre les mains des Loung-kan-ke, qui dès lors ne le molestaient plus, seulement ils voulaient une rançon ; l'affaire fut finie avec quelque argent. En attendant, j'étais déjà loin ; je filai mon nœud le plus rapidement possible. Le premier village que je rencontrai fut un village lolo ; quelle misère à en juger par les vêtements et les cabanes des habitants ! Le soir, après avoir passé plus d'un cours d'eau et avoir franchi certains précipices sur une route qui était taillée en plein roc, et de laquelle, d'une hauteur de deux cents pieds mon beau cheval a failli rouler dans le fleuve, nous sommes arrivés sains et saufs dans un grand village de Y-kia, où Jérôme avait des parents ; nous n'étions plus qu'à une petite journée de Mao-keou, nous nous croyions hors de danger, quand nous voyons entrer une douzaine de grands gaillards, de la tribu des La-pa-tse, conduits par leur chef, un homme fort, d'une quarantaine d'années ; son escorte était bien armée.

[1] Un courrier rapide, car les vélocipèdes n'existaient pas encore à cette époque, et, d'ailleurs, les routes de Chine ne permettraient pas de s'en servir.

« Tout simplement, sans cérémonie, il vient s'asseoir à côté de nous, sur le même banc. On l'invite à partager notre modeste souper, et sans préambule il entre en matière, il me questionne ; je n'étais pas trop rassuré et pensais à part moi : qui sait si ce ne sont pas les Loung-kan-ke de Houng-ngai qui, ayant appris mon départ subit, envoient à ma poursuite ces gens-là, pour qu'ils me rendent le service qu'eux-mêmes voulaient me rendre ? Enfin, après des pourparlers assez insidieux, à cause de Jérôme Lou qui était connu dans les parages, tous ces nobles Ké se retirèrent, ayant la mine peu satisfaite, donc peu rassurante pour moi.

« Le lendemain, de bon matin, on se mit à grimper la haute montagne qui nous séparait de Mao-keou. Vers le haut de la montagne, demeuraient quelques parents de la famille Lou ; chez eux, nous croyions être chez nous. Mais pendant que nous préparions notre déjeuner, voilà quinze à vingt hommes, armés de pied en cap, qui défilent fièrement, sans rien dire, devant notre porte. Je demande à nos gens et au maître de la maison : « Qui sont ces hommes ? » On répond : — Je ne sais pas ! — Où vont-ils ? — Je ne sais pas ! au delà, il n'y a plus que quelques cabanes de Miao-tse. » Certains de ces gens ne vont pas à Mao-keou, ils ne pourraient passer la montagne sans s'exposer. Donc, ces hommes sont des brigands, ceux d'hier au soir ou d'autres qui vont nous attendre sur le sommet de la montagne. Nous ne pûmes manger notre riz.

« Après un quart d'heure de délibération et moyennant finances, le maître de la maison nous prête son fils pour nous accompagner jusqu'en vue de Mao-keou ; là, il n'y aurait plus rien à craindre. Nous acceptons volontiers son offre et nous nous mettons en route. Il n'y avait que quelques li de chemin, mais c'était bien assez pour être dépouillés, et nous n'étions qu'à demi rassurés par la vue de notre robuste guide et de son grand sabre. Il se tenait à côté de moi, et nous ouvrions la marche. Je priais avec la ferveur d'un matelot pendant la tempête ; je me rappelle que j'ai dit à la Sainte Vierge tout ce que je savais. J'avais épuisé mon répertoire, et nous n'étions pas loin du col de la montagne ; le moment devenait décisif, mes jambes paraissaient vouloir me refuser leur service. Quand nous ne fûmes plus qu'à un grand jet de pierre, j'aperçois une tête qui s'élève, elle jette un regard vers nous, puis elle disparaît ; quelques secondes après une autre tête se montre et disparaît comme la première... Pour le coup, je dis à mon guide : « Les voilà ! » Il me répond assez flegmatiquement : « Que faire ? » Nous ne pouvions reculer, en effet ; nous avançons, faisant les braves. Enfin, nous y sommes ! . . Et nous trouvons deux porteurs de charbon qui se reposaient.... Oh ! quel soulagement pour moi et pour tout le monde. Quelques heures

après, nous arrivions à Mao-keou. J'ajoute ici deux mots d'explication.

« La veille au soir, on avait décidé de passer par le petit sentier, un peu plus court mais plus difficile ; celui que nous avons suivi est censé le grand sentier, en d'autres termes, la grand'route ; or, si les gaillards armés, que nous avions vus passer au moment de notre déjeuner, venaient réellement pour me piller, ils ont dû prendre le petit sentier que nous avons dit devoir suivre, pendant que nous avons été conduits par le grand sentier, sans que je sache pourquoi. Nous aurions donc ainsi évité la rencontre de ces braves gens !

« Notre grand diable de conducteur étant descendu à Mao-keou quelques jours après pour toucher son salaire (2 livres de sel), je l'interrogeai sur cette bande armée ; il n'a pu nous en donner de nouvelles. Je suis porté à croire que j'ai été protégé par la Providence.

« Après deux ou trois jours, mon catéchiste Ky arriva à Mao-keou, fort contrit et humilié, mais en bonne santé. Dès lors il veilla davantage sur ses paroles, car je lui avais prédit en route qu'il se ferait battre s'il conservait sa manière de parler aux étrangers. Il se corrigea même un peu trop radicalement à mon avis, et depuis il n'osait plus prêcher aux païens, cependant il ne prêchait pas trop mal.

« Depuis, il m'a rendu grand service pour faire le catéchisme aux néophytes et même aux vieux chrétiens. Au moyen du *Cheng Kiao Tsie Iao* (Abrégé du Christianisme), qu'il avait copié plusieurs fois et qu'il comprenait bien, il pouvait expliquer assez clairement la doctrine, surtout les sacrements. Il était un peu brutal, mais il était intelligent, actif, suffisamment lettré, et parmi les chrétiens Chinois, c'est le plus instruit sur la religion, que j'ai connu en Chine[1].

Dans le sud-ouest encore, nous trouvons à la même époque le catéchiste Tchang Son-koung convertissant un riche propriétaire nommé Lo Ta-fou, de Pe-ma-tong, que la plupart de ses fermiers suivirent, ainsi que quelques Tchong-kia d'un village voisin.

Si nous laissons cette partie de la mission pour aller vers la capitale, nous trouvons deux catéchistes obtenant des conversions à Outse tchang. « Les païens[2] les reçurent avec bienveillance et offrirent leurs enfants malades avec une sorte d'empressement.

[1] La famille Tchao que Lions était allé visiter émigra l'année suivante à Mao-keou, afin d'habiter un centre chrétien. Mais lors de la persécution de 1858, elle fut pillée, ruinée et retourna Houng-ngai. « Alors, écrit Lions, Tchao se rappelant ses anciennes prouesses résolut d'inviter les Loung-kan-ke et de venir, à leur tête, saccager et brûler Mao-keou ! Les chrétiens ont eu de la peine à le détourner de ce funeste projet. » (*Journal* de Lions, page 120).

[2] *Journal de la mission*, année 1857.

« Voyant les dispositions des gens de ce marché excellentes, les catéchistes se mirent à leur annoncer la religion chrétienne. Leur vie édifiante, la franchise de leur caractère, la bonne œuvre dont ils s'occupent, tout contribua à leur gagner la confiance des gentils. Après un séjour de quelques semaines en ce marché, plusieurs familles avaient adoré le vrai Dieu et commençaient à le servir avec une grande ferveur. Mais ce mouvement religieux si subit excita la haine de l'ennemi du salut, comme cela arrive toujours en pareil cas. Les paysans du voisinage ne consentirent pas à la démarche de ces nouveaux convertis. Ils se réunirent en grand nombre et menacèrent de dénoncer ceux qui persisteraient à vouloir être chrétiens. L'un de ces catéchistes est un homme d'un grand courage, et lui seul put tenir tête à l'orage qui s'amoncelait. Sa contenance ferme en imposa quelque peu. Cependant les païens ne se tinrent pas pour battus. Ils invitèrent les satellites qui faisaient la police en ces quartiers. Ceux-ci sont toujours à l'affût des occasions d'extorquer de l'argent. Celle qu'on leur offrait ne pouvait manquer d'être de leur goût. Aussi arrivèrent-ils avec empressement. Les adorateurs, voyant cette persécution soudaine, craignirent un moment d'avoir été la dupe de nos prédicateurs. Les plus intelligents d'entre eux renouvelèrent leurs questions sur la religion, et parcoururent de nouveau les livres de controverse qu'on leur avait remis. Cet examen plus réfléchi les confirma dans le parti qu'ils avaient pris, et dès lors ils furent tous décidés à demeurer chrétiens. Pour en finir, ils en appelèrent au jugement d'un homme influent du lieu, auquel l'affaire avait été portée par leurs adversaires eux-mêmes. Celui-ci connaissait de nom la religion chrétienne. Dans ses voyages à la capitale, il avait visité l'oratoire. Informé du sujet de la dispute, il blâma les païens et surtout les satellites d'avoir molesté ces néophytes. Son autorité ramena le calme dans l'endroit, et fut comme un trait de protection divine à l'égard de cette nouvelle station. »

A Koüy-yang[1] on enregistre des conversions opérées par le caté-

[1] Dans un rapport de 1854, Perny parle d'un village qu'il ne nomme pas, situé a 40 li de Kouy-yang et dont 80 habitants ont embrassé la foi :

« Une partie a reçu le catéchuménat à ce moment, l'autre s'y dispose. J'y ai placé un catéchiste pendant quelques mois ; il leur fait avec soin le catéchisme matin et soir. Rien n'est édifiant comme leur empressement à venir entendre la doctrine ; il y en a qui font, chaque soir, à la nuit, une grosse heure de marche pour se rendre au lieu de réunion. Le jour du Seigneur est sanctifié par la prière avec une admirable piété. La plupart, quoique simples adorateurs, ont voulu garder le carême comme les chrétiens, Dieu a répandu sa bénédiction sur cette localité. Tous ces chers néophytes sont très fervents. Une vierge y fait l'école aux jeunes filles, non sans peine, puisqu'il lui faut apprendre leur dialecte, et soigner, en même temps, les femmes catéchumènes. »

chiste Jean Y que, les missionnaires, parce qu'il était médecin, prirent l'habitude d'appeler le Dr Y.

Son père François Y Tsin-yuin, né à Houan-long-chen, assez gros marché de la sous-préfecture de Lao-mien, province du Su-tchuen, fut converti à l'âge de 20 ans par les exhortations du médecin Tsoui, et par la lecture du livre, qui a pour titre *Tsou Houi Ouen Ta* (Réponses aux interrogations de ceux qui pour la première fois cherchent à s'instruire de la religion chrétienne).

Marié à Françoise Tsoui, la fille de celui qui l'avait converti, il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Jean Y Tin-chang, et Lucie Y dont nous raconterons le glorieux martyre.

Jean Y s'adonna de bonne heure à l'étude et devint fort habile dans les caractères chinois. Il épousa Benoîte Y Fan-che et eut deux fils : Pierre Y Tchen-kao et Michel Y Tchen-chen. Il alla habiter Tchong-kin et y demeura pendant 3 ou 4 ans.

Trouvant qu'il ne gagnait pas assez d'argent il partit pour le Kouy-tcheou.

Albrand l'engagea vivement à profiter de toutes les occasions que lui offrait l'exercice de son art pour baptiser les enfants moribonds ; Jean suivit ce conseil avec ardeur, et de plus, aussi souvent que possible il exposa aux païens les vérités chrétiennes.

Près de lui, à Kouy-yang, nous trouvons Paul Ouang Koan-hi[1], ancien séminariste du Su-tchuen, que la maladie avait empêché de poursuivre ses études et qui convertit plusieurs familles ; ensuite il aida Payan, dans les stations voisines, à Ong-ngan, La-ya, Siao-pa, Loung-hao, jusqu'à Che-tsien, et grâce à lui, en 1855, on compta dans le district 120 baptêmes d'adultes[2].

La plupart des néophytes de cette région étaient des Choui-kia, arrivés à la foi d'une manière toute spéciale[3] :

« Un bonze de ces parages, Lo Ko-eul, vint à la capitale durant l'été de 1854. Il visita l'oratoire des chrétiens ; la doctrine catholique lui plut beaucoup. Avant de s'en aller, il voulut adorer le vrai Dieu. Ce bonze est un homme fort simple, mais d'une grande droiture. En s'en allant, Lo Ko-eul voulut emporter les principaux de nos livres religieux. Son projet était de quitter la bonzerie qu'il habitait depuis son bas âge, dès qu'il aurait mis ordres à ses affaires. A son retour, il ne fit connaître à personne son projet, de peur de ne pouvoir l'exé-

[1] Ce catéchiste épousa Paule Pi Yao-lai.

[2] Journal de Lions, p. 100. Il y avait alors 400 néophytes dans le district de Ong-ngan ; en 1856, il y en avait 560, dont 250 dans les parages de Ong-ngan. La prise de cette ville par les rebelles et les ravages dans les environs dispersèrent ces néophytes que l'on ne revit plus.

[3] *Journ. de la mis.* août 1857, p. 150.

cuter s'il venait à s'ébruiter. Sur ces entrefaites, des païens de sa connaissance avaient le projet d'embrasser la secte des *Tsin lien kiao* qui leur avait été présentée sous un jour favorable. Ce bonze en ayant été informé les dissuada de s'enrôler dans cette secte. « Vous voulez une bonne religion, leur dit-il, j'en connais une qui est supérieure à toutes. — Laquelle ? — La religion du Maître du ciel. — Nous ne la connaissons pas ; nous n'avons même jamais ouï parler de cette religion. » Le bonze se mit à leur dire tout ce qu'il en savait, et, en finissant, leur remit les livres qu'il avait apportés de la capitale. La lecture de ces livres désabusa ces païens de la croyance aux idoles, et leur procura la connaissance du vrai Dieu. Ils résolurent en commun de devenir chrétiens. Mais comment faire ? à qui s'adresser ? Ce bonze lui-même ne savait ni nos prières, ni nos coutumes. Ces convertis *in petto* étant tous des gens simples, des cultivateurs, n'osaient venir à la métropole, ne sachant comment on les recevrait. Cependant plus ils lisaient ces livres, plus il désiraient devenir chrétiens. On était à chercher un expédient, lorsque le Seigneur, pour les tirer d'embarras, permit qu'un de nos baptiseurs, Ouang-kong, passât dans ces quartiers. Ses paroles confirmèrent ces nouveaux convertis dans la foi, et dans leur dessein de l'embrasser tous ensemble. On nous manda aussitôt cette consolante nouvelle. Nous envoyâmes plusieurs catéchistes, pour présider à l'adoration de ces brebis qui venaient grossir le petit bercail du Kouy-tcheou. On les reçut avec un vif bonheur, et chacun d'eux s'empressa de suivre les conseils avec une bien édifiante docilité. Quelques mois après, le missionnaire se rendit au milieu d'eux, pour conférer le catéchuménat à ceux qui étaient disposés. Dans l'espace d'un an, 5 ou 6 localités de ce canton furent ainsi ouvertes à la foi. Dès leur conversion, ces néophytes nous donnèrent la plus douce consolation par la vivacité de leur foi et leur religieuse obéissance à la loi du Seigneur. » Ce bonze fut baptisé à Kouy-yang, le jour de la Pentecôte 1857, ainsi que les deux bonzesses dont la conversion, consignée dans le *Journal de la mission*, n'offre guère moins d'intérêt[1] :

« Nos baptiseurs, allant à la recherche des enfants moribonds, traversaient, il y a plus de deux ans[2], une campagne assez déserte des environs de Kou-tin-pa. La nuit les surprit dans ce lieu, où se trouvaient une seule famille pauvre et une pagode. Le lendemain, visitant ce temple païen, ils connurent que c'était une pagode de femmes. Deux bonzesses la dirigeaient. La conversation tomba naturellement bien vite sur les idoles. Nos baptiseurs leur firent connaître

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 560. *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, 1856, p. 34.
[2] C'est-à-dire en 1854.

l'histoire des pou-sa de ce temple. Ces bonzesses, grandement étonnées d'entendre un langage si nouveau, firent questions sur questions. La lumière arrivait peu à peu à leur esprit. Les réponses les satisfirent pleinement. Elles furent désabusées de leur croyance aux idoles, et parurent décidées à embrasser la foi chrétienne. Quelques mois après, ces deux bonzesses vinrent à la capitale visiter l'oratoire. Ce jour-là, on célébrait un service funèbre pour feu Mgr l'évêque de Sura. L'église était tapissée de tentures noires ; le catafalque était dressé dans le sanctuaire. Les insignes épiscopaux frappèrent leur attention. On leur expliqua le motif du deuil de notre mission. L'office des morts se chantait alternativement, à deux chœurs, toute la matinée. Ce respect pour la mémoire des ancêtres leur plut beaucoup, et fut comme un nouveau moyen dont la grâce se servit pour les amener à la connaissance du vrai Dieu. Elles voulaient adorer, avant de s'en aller ; mais on ne permit pas qu'elles fissent encore cette démarche. Une plus longue épreuve est à exiger de la part de ces sortes de converties. On les engagea à mûrir leur résolution, et à revenir plus tard si leur volonté était la même. Mais depuis ce voyage elles n'eurent plus de repos. Une grâce intérieure les pressait jour et nuit d'adorer le vrai Dieu. Leur conversion était arrêtée en leur cœur. Elles se hâtèrent de mettre ordre aux affaires de la pagode et aux leurs, avec tout le secret possible. Mais ce secret ayant fini par percer, elles éprouvaient, non pas de l'opposition, mais de la peine à recueillir leurs petites créances. Cette année, elles ont pu exécuter leur dessein. Ces deux bonzesses n'ont cessé, depuis lors, de nous édifier par la vivacité et la simplicité admirable de leur foi. Elles ont appris les prières et la doctrine avec un zèle et une constance au-dessus de tout éloge. Confirmées dans la foi, nous espérons nous servir de leur médiation pour annoncer la bonne nouvelle à d'autres infidèles. L'une se nomme Hoang, l'autre Gan ; la première est âgée de 37 ans, la seconde en a 68 accomplis. »

Paul Ouang avait pour compagnon le catéchiste Sin, appelé aussi Kien-pei, qui développa, en 1856, la station de Toan-po-tchai. L'année suivante, Sin baptisa dans ce dernier village 30 néophytes qui n'avaient fait l'adoration que depuis un mois.

Cette exception aux règles ordinaires et aux habitudes de la mission fut faite à cause des rebelles, dont on craignait l'arrivée, et qui auraient pu massacrer les nouveaux convertis.

Vingt-trois ans plus tard, Lions, dans sa tournée épiscopale de 1879, retrouva ces chrétiens dont l'instruction avait été fort médiocre, mais qui tous avaient persévéré[1].

[1] Journal de Lions, p. 402.

Dans le district de Ou-tchoan, 1854-1857, Mihières convertit les familles Li à San-tou-kiong, Kiong à Ma-teou-chan, Han à Hioung-choui ; il commença, non loin de Mei-tan, la station de So-mi-kong, où le courage d'un catéchumène l'édifia assez pour qu'il en parlât longuement[1] :

« Un jeune homme de So-mi-kong eut occasion d'entendre la doctrine. Il voulut, lui aussi, devenir chrétien et adora, en effet, le vrai Dieu. Ses parents ayant connaissance de sa démarche l'en dissuadèrent de leur mieux. Ce néophyte apprenait les prières avec un zèle remarquable, consacrant à ce soin une partie de ses nuits. Voyant que les conseils ne produisaient aucun effet sur lui, excités d'ailleurs par d'autres païens, ils commencèrent à employer les voies de rigueur. Les malédictions (et Dieu seul sait combien cette langue est riche en ce genre !) furent le début des outrages qu'on fit subir à ce jeune homme. Loin de se décourager à cause de cette persécution domestique, sa volonté de persister dans son projet devint plus ferme. Les réponses sages et modérées qu'il faisait à ses proches provoquaient davantage leur indignation ; chaque jour, c'était une scène de famille d'un genre nouveau. Ne pouvant obtenir qu'il renonçât à la foi, on se mit à le charger de coups. Mais la grâce semblait le rendre d'autant plus généreux et plus intrépide qu'on agissait plus injustement à son égard. Un soir, après une scène encore plus violente que de coutume, on se mit à le lier et à le suspendre, ainsi garrotté, au plafond de l'appartement. On se flattait que les coups de nerfs de bœuf obtiendraient forcément une promesse qu'il avait toujours refusée. On ne voulait le relâcher qu'après cet acte d'apostasie. Mais les premiers coups à peine donnés, le courageux jeune homme, au grand ébahissement des siens eux-mêmes, se trouva tout à coup libre de ses liens. Sans perdre une minute, il prit la fuite et se rendit à la métropole, laissant sa femme et son jeune enfant. Il voulait ne regagner son pays qu'après avoir bien appris la doctrine, afin de pouvoir résister aux assauts qu'on donnerait peut-être encore à sa religion. Mais sa patience si digne d'éloges et sa fuite ouvrirent sans doute les yeux à ses parents, qui ne tardèrent pas à reconnaître leur injustice. Ils écrivirent peu de jours après à leur fils une lettre pressante pour l'engager à les rejoindre, protestant de lui laisser à l'avenir toute liberté au sujet de la religion. »

Comme des grains emportés par un vent d'orage germent sur une terre lointaine, quelques chrétiens qui avaient fui la persécution de 1849, firent naître la foi dans des villages jusqu'alors entièrement païens ; telle une famille Ouang, de Long-pin, qui se réfugia à Mao-tsin-

[1] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, année 1856, p. 28.

tchoui, où elle donna plus ou moins volontairement sa fille en mariage à un veuf nommé Tcheou, de cette famille des Tcheou que ses brigandages rendaient la terreur du pays[1].

Plus tard, cette femme tomba dans une grave maladie et supplia qu'on ne fît pour la guérir aucune superstition, mais qu'on allât chercher quelques chrétiens de Long-pin. Ceux-ci vinrent aussitôt, récitèrent des prières près de la malade qui bientôt fut guérie, et ce fait, qui parut extraordinaire, donna naissance à la station.

[1] Notes sur le Kouy-tcheou, p. 551. Lions raconte, dans son *Journal* (p. 193), un trait de bravoure d'un de ces Tcheou. « Un jour des soldats vinrent pour couper des arbres dans la forêt appartenant aux Tcheou. Quelques membres de cette famille les renvoyèrent, et sans doute pas très poliment, d'où grande colère. Le lendemain, le mandarin militaire se prépare à venir à la tête de ses hommes demander raison de l'insulte. Un Tcheou se rend aussitôt avec quelques hommes vers le pont qui est tout près de la ville, s'avance seul au milieu du pont et crie aux soldats et à leur mandarin : « S'il y a parmi vous un homme de cœur, qu'il s'avance, je l'attends. » On resta là pendant quelque temps, mais personne n'osa se présenter et nos gaillards sont rentrés chez eux, sans coup férir et triomphants.

« Ces Tcheou avaient l'habitude de piller les caravanes chargées d'opium, parce que, disaient-ils, ce commerce était prohibé par les lois de l'empire, affirmation vraie, d'ailleurs, mais qui n'était probablement pas le motif déterminant de leur conduite. »

CHAPITRE XI

ŒUVRES, RÈGLEMENTS ET PROJETS

I

1853-1858

Le séminaire. — Installation à Lou-tsong-koan. — Retraite. — Idées de Perny. — Elèves. — Travaux de Faurie et de Payan. — Ordination de Thaddée Yang. — Règles pour les prêtres indigènes par Perny.

Nous avons vu précédemment Albrand et Faurie commencer très modestement un séminaire et l'installer près de l'église de Kouy-yang. Mais il parut bientôt au supérieur de la mission que ce séminaire ne pouvait être laissé à cet endroit, et qu'il serait mieux placé en dehors de la capitale. Il donnait de ce changement les raisons suivantes[1] :

1° Il sera toujours impossible d'empêcher les chrétiens de pénétrer plus ou moins au collège. Vous sentez que nos enfants doivent être tout à fait séparés d'eux. 2° La disposition du local est telle que la surveillance la plus habile et la plus assidue ne parviendra pas à empêcher les relations soit verbales soit écrites avec la ville, dès que nos enfants voudront en avoir. Vous savez que le tiers au moins des élèves expulsés de Mou-pin ne le sont que pour cette cause. 3° Le voisinage tout païen qui enceint l'enclos de la maison est rempli d'inconvénients, qui tiennent sans cesse en haleine le cher M. Faurie. 4° L'air ici est bien moins pur qu'à la campagne. 5° Ici nos enfants ne peuvent être occupés à des travaux manuels. Il est pourtant bien utile qu'ils le soient, non en vue d'un bénéfice temporel, mais en vue de leur santé. A la campagne, chaque saison offrirait bon nombre de travaux de culture. 6° La vie est chère en ville. Il nous faut absolument tout acheter. Il nous faut actuellement pour 16 élèves et le reste du personnel 250 taëls par an. Chaque année, il faudra donc prélever une somme de plus en plus forte sur les fonds communs pour l'entretien de cette mai-

[1] A. M.-E. vol. 544, p. 372. Rapport de M. Perny en 1854.

son. A la campagne l'allocation qu'on lui ferait une fois pour toutes suffirait au présent et à l'avenir. La mission n'aurait plus rien à allouer au collège; dès lors quel bénéfice pour les autres œuvres ! 7° A la ville on ne pourra éviter les visites mandarinales. Je ne saurais vous dire combien le collège en a déjà reçues. Il vous est facile de concevoir combien ces visites dérangent les études et à quels dangers elles nous exposent. A beaucoup près, il n'en serait pas ainsi à la campagne. 8° A la ville, l'évêque ou le curé étant absent, il faudra que le supérieur du collège fasse les fonctions de vicaire. Si la charge du collège suffit et au-delà pour absorber tous les moments d'un confrère, jugez ce qu'il en sera s'il faut qu'il soigne encore cette chrétienté !

Frappé de ces inconvénients, dont plusieurs ne paraissent cependant pas avoir actuellement l'importance qu'il leur attribuait alors, Perny acheta la propriété de Lou-tsong-koan, située à environ une heure de marche de Kouy-yang dans un lieu fort tranquille. La misère causée par les troubles ayant fait considérablement diminuer le prix des terrains, il fit un marché heureux. A cette première propriété, il ajouta celles de Ma-kia-tou, de Tang-kia-chang et de Che-tse-pa[1].

Faurie fut chargé de construire le nouveau séminaire ; plusieurs fois par semaine, il se rendait à Lou-tsong-koan, tantôt seul, tantôt avec les élèves qui aidèrent les ouvriers[2].

Les constructions, placées à quelque distance et en face du tombeau d'Albrand, consistèrent en plusieurs bâtiments assez vastes, auxquels on ajouta une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, sous le vocable de l'Assomption. Autour des bâtiments s'étendirent des jardins, des plantations d'arbres[3] ; un long aqueduc y amena les eaux des collines voisines.

Le travail fut achevé au commencement du mois de septembre 1856, et la bénédiction eut lieu le 8 du même mois, en la fête de la Nativité de la Sainte Vierge ; elle fut solennelle. « Voulant contribuer

[1] « On n'y a plus rien ajouté, dit Lions, sinon un petit terrain, à Pi-tse ».

[2] Ce séminaire devait être construit en briques, aussi on bâtit un grand four pour les cuire ; mais les troubles, dont le Kouy-tcheou fut le théâtre, empêchèrent la réalisation de ce projet et l'établissement fut bâti en terre et en bois.

[3] Il fut question de 50.000 arbres d'essences variées, et par un contrat passé avec le chinois planteur, la mission ne devait payer que ceux qui pousseraient. En réalité la plantation fut beaucoup moindre. La vigne y fut cependant assez largement représentée. « J'ai fait planter 500 pieds de vigne. Enfin, par les soins du cher M. Mihières, nous avons fait une plantation de deux mille arbres à vernis. La qualité du vernis que nous récolterons plus tard n'est pas égale à celle du vernis d'Ou-tcheou, mais elle ne laissera pas que d'avoir sa valeur. » (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 372. Rapport de M. Perny, 1854). Nous ignorons combien cette propriété avait coûté, mais Perny avança pour la payer une somme de 600 taëls qui lui appartenaient.

pour leur part à la cérémonie, dit le compte-rendu de cette fête[1], les chrétiens se cotisèrent pour offrir quelques objets au collège. Dès la veille, un bon nombre se rendirent à la campagne. Le bruit des boîtes et des pétards, l'illumination de la maison annoncèrent au loin la fête qui se préparait. Nous aurions vivement souhaité que vous fussiez tous présents à cette joie de famille. Dès le lendemain, à l'aube du jour, la naissance de Marie fut saluée au bruit d'une musique champêtre, qui s'alliait religieusement avec le tumulte des fusées chinoises et l'arrivée des hôtes de la fête. Un soleil radieux semblait donner un aspect animé à nos hautes montagnes, qui prêtant leur écho au bruit du canon, ajoutaient quelque chose d'imposant à la solennité. La musique des Miao-tse salua, à leur arrivée, les principaux invités de la fête et épuisa tout le répertoire de ses chants, en cette journée qui fut toute de consolation pour le cœur des confrères présents. Nous avions compté sur une centaine d'invités, soit parmi les chrétiens, soit parmi les païens de nos connaissances. Quelle ne fut pas notre surprise en voyant comme une procession venir de la ville ! Il y eut en tout près de 400 convives. Il y avait une douzaine de globulés. Vers dix heures du matin, la cérémonie commença. La cour était jonchée de spectateurs. Après quelques chants en l'honneur de Marie, eut lieu la harangue conforme à la circonstance. Chacun de ses trois points fut en une langue différente. Puis, la procession défila dans un bel ordre. Chacun des enfants de nos deux écoles de la ville portait une oriflamme et un cierge allumé. La croix marchait en tête. Les chrétiens présents suivirent le même ordre, chantant les litanies de tous les Saints. La plupart des élèves, habillés en lévites, ouvraient les rangs du clergé. L'éclat des habits sacerdotaux, des chappes surtout, paraissait attirer l'attention des spectateurs païens. La procession fit le tour de la maison, pendant que le célébrant aspergeait d'eau bénite chaque appartement du collège. Au retour, la procession se rangea en fer-à-cheval au milieu de la vaste cour de la maison. Là, le célébrant bénit les provisions de bouche rangées sur une table ornée. La musique, les boîtes étouffaient les chants de l'Eglise. La sainte messe fut célébrée avec la même pompe extérieure. Les gentils étaient dans l'admiration. La journée se passa dans les repas successifs, qui furent gravement joyeux. Le soir, illumination de la maison. Les jours suivants, la nouvelle que l'on racontait en ville parmi les païens, était la cérémonie de Lou-tsong-kouan. » « Cette pompe extérieure, concluait Perny[2], nous fait de plus en plus sortir de

[1] *Journal de la mission*, année 1856. septembre, p. 3.
[2] *Journal de la mission*, année 1856, septembre, p. 5.

nos catacombes et nous fait acquérir peu à peu un droit de bourgeoisie, que nous désirons beaucoup et dont nous avons déjà maintes fois ressenti les heureux effets. »

Le lendemain, dans la chapelle du tombeau d'Albrand, un service solennel fut chanté pour le repos de l'âme du défunt, qui avait été l'initiateur du premier séminaire du Kouy-tcheou.

Au mois de novembre suivant, une retraite fut faite aux élèves, elle dura dix jours. Les sermons eurent lieu en langue latine[1].

Il fut ensuite décidé qu'une retraite analogue aurait désormais lieu tous les deux ans, et qu'elle serait donnée par un ou par deux missionnaires étrangers au séminaire ; cette dernière condition n'avait d'autre but que de faciliter aux élèves l'ouverture de leur conscience.

Après ces premiers soins donnés à l'installation de la maison, Perny rêva de la direction, des études et des règlements :

Il faudrait à la tête du collège un ancien missionnaire capable, lettré et très versé dans la connaissance des mœurs et usages chinois ; il faudrait une règle qui embrasse dans son ensemble l'œuvre du clergé indigène et qui comprenne le clergé en action ; une règle sage prévoyant tout et qui,

[1] Les sujets traités furent les suivants :

	SERMONS.	CONFÉRENCES
Ouverture.	Excellence de la grâce de la retraite.	Avis pour la retraite.
1er Jour.	De la fin de l'homme.	Trois états ordinaires des élèves latinistes.
	Nécessité du salut.	Obstacles des élèves à la perfection.
2me Jour.	Du péché mortel.	Portrait de l'élève tiède.
	Du péché mortel.	Portrait de l'élève fervent.
3me Jour.	Gravité du péché des élèves latinistes.	Fausse honte en confession.
	Abus des grâces.	Du vice de l'hypocrisie.
4me Jour.	Nécessité de la conversion.	Du respect humain.
	Signes d'une vraie conversion.	Maux de l'élève infidèle à sa vocation.
5me Jour.	De la vanité du monde.	Défauts des collèges chinois.
	Des deux étendards.	Lutte du vieil et du nouvel homme.
6me Jour.	Du scandale.	De la modestie.
	Mort du pécheur.	De la chasteté.
7me Jour.	Mort du juste.	Des passions, de leur bon usage.
	Du jugement.	L'union à Dieu.
8me Jour.	De l'éternité.	Des beautés de la vertu.
	De l'enfer.	De la charité fraternelle.
9me Jour.	De la persévérance.	Signes de la vraie ferveur.
	De l'amour de Dieu.	Zèle du bon élève.
10me Jour.	Le Ciel.	Délicieuse paix du bon élève.

adoptée à l'unanimité des confrères de la mission, ne pût être changée à la volonté de chaque supérieur, comme cela arrive en ces pays. Au supérieur il faut deux ou trois confrères pour le seconder dans son emploi et préparer avec lui, sur un plan concerté, les travaux nécessaires au collège. La plus grande difficulté pour le supérieur n'est pas de diriger l'instruction. Nos enfants apprennent facilement le latin. Pour l'étude du chinois, je dirai que généralement on la néglige trop. Vous savez tous qu'un jeune homme qui consacre dix ans aux études n'est pas censé lettré.

Or jugez de la faiblesse de nos élèves qui, dans certains collèges, consacrent à l'étude de leur langue, durant 6 à 7 ans, une après-midi, par semaine et les jours de grandes fêtes. Je tiens de Mgr de Sinite que beaucoup de prêtres chinois du Su-tchuen ne savent pas écrire convenablement une lettre, encore bien moins rédiger un placet, faire une traduction. Ne pensez-vous pas que c'est là un vide essentiel dans leur instruction ? Désirant que nos élèves du Kouy-tcheou soient versés dans leur langue, j'ai invité un licencié chinois pour leur faire ce cours de langue. Un tiers de la journée est consacré à cette étude ; ils apprennent les livres classiques, afin d'être un jour à même de réfuter les erreurs des disciples de Confucius. Bien plus, ne pensez-vous pas qu'il serait grandement à désirer que ceux de nos enfants qui annoncent des dispositions soient plus suivis encore dans l'étude de cette langue et poussés aux grades, s'il est possible ? Vous concevez qu'en une foule d'occasions ces prêtres lettrés et globulés pourraient rendre d'importants services à la mission.

Nous ne nous permettrons pas d'apprécier les idées de Perny ; s'il paraît excellent à tous les missionnaires du céleste empire que les prêtres indigènes soient versés dans la littérature chinoise, il leur semble, généralement du moins, assez dangereux de les pousser à prendre des grades dans les examens, et jusqu'à ce jour, bien peu de supérieurs de missions ont ouvert cette voie devant leurs séminaristes. A lui seul cependant, le fait ne prouverait pas que l'opinion de Perny soit fausse, et d'ailleurs l'eût-elle été à l'époque où il l'émettait, elle pourrait ne plus l'être, soit maintenant, soit plus tard, en raison des circonstances.

Quels que fussent les vœux et les projets du supérieur de la mission, il devait, comme tout le monde, subir la réalité qui était singulièrement éloignée de ses désirs.

Faurie, toujours seul à la tête de la maison qu'il venait de construire, comptait une quinzaine d'élèves[2], dont deux de race Tchong-kia-tse ; deux théologiens, Joseph Tchang, âgé de 22 à 23 ans, originaire du Su-tchuen, et Pierre Tsiang, 20 ans, du Kouy-tcheou ; deux avaient presque achevé leurs humanités : Jean-Baptiste Yang, 19 ans, fils d'un cultivateur, studieux, persévérant et docile ; Jean Yang,

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 374. Rapport de M. Perny. Moyens de conserver les grâces de la retraite. (*Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1856, p. 14).

[2] A cette époque, 37 enfants avaient passé par le séminaire, un peu plus de la moitié l'avaient quitté faute de dispositions suffisantes.

placide et pieux, tous originaires du Kouy-tcheou. Les autres s'échelonnaient dans toutes les classes, depuis les premiers rudiments ; parmi eux, on remarquait Paul Tchen, 16 ans, fils d'un médecin païen ; il était, contrairement à toute coutume, entré au séminaire, avant d'avoir reçu le baptême[1], mais sa piété et son intelligence avaient fait omettre en sa faveur les règles ordinaires. Nous retrouverons plusieurs de ces jeunes gens combattant courageusement pour le Christ.

Afin que chacun d'eux pût avoir au moins une classe par jour, Faurie avait pris le parti d'y introduire l'enseignement mutuel, ce qui l'aidait un peu, et produisait des résultats satisfaisants. Presque quotidiennement, et surtout les jours de congé, les élèves se livraient pendant quelques heures aux travaux manuels ; les uns construisaient un mur de clôture pour le jardin, d'autres défrichaient les terres incultes, apprenaient à manier plus ou moins habilement la hache, la scie et le rabot, abattaient des arbres et les débitaient en planches. Une fois par semaine, ils faisaient une excursion dans les montagnes, et pendant que les élèves se distrayaient, le supérieur commençait la composition d'un herbier médicinal. Lui-même nous a résumé son existence si occupée :

« Voici ce que j'ai pu faire, jusqu'ici au collège : Enseigner tant bien que mal du latin et un peu de logique (4 ou 5 classes par jour), quelques rares instructions religieuses peu ou pas préparées. Ajoutez que, n'étant pas doué du don de la parole, je n'intéressais pas les élèves. Entre ces occupations premières, j'intercalais, comme je pouvais, la récitation du bréviaire, un coup-d'œil aux domestiques, à la cuisine, au matériel enfin. Etant seul, j'étais toujours sur pied pour la surveillance ; je ne pouvais abandonner les élèves 1/4 d'heure de suite. Ainsi, depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, pas un moment à moi pour me recueillir un peu, réfléchir, préparer quelque plan solide et suivi d'instructions et de direction. Tout allait comme le vent pousse. Et quoique je n'eusse pas fait la moitié de ce qu'il aurait fallu, le soir j'étais bien fatigué. Je me serais tué, s'il avait fallu travailler la nuit. Et voilà la belle besogne que j'ai faite pendant 5 ans. Jugez maintenant s'ils doivent avoir une éducation robuste. Cela va un peu mieux depuis que M. Payan partage la besogne, mais ne suffit pas encore. Il faudrait que le su-

[1] « Il fut baptisé au séminaire. C'était un spectacle nouveau de voir baptister un séminariste déjà admis aux études. Cela ne s'était jamais vu ici, et ne se reverra peut-être jamais plus. Nous admettons toujours au séminaire, de préférence, les enfants d'anciens chrétiens, parce qu'ayant été élevés dans leur famille au milieu des idées chrétiennes, il sont plus solides dans la foi et dans la vertu ». (*Journal de la mis.*, an. 1861.)

périeur fût tout à l'éducation religieuse et cléricale, à la direction, pouvant se reposer sur d'autres pour les études, la surveillance et le reste de la manœuvre ; il pourrait prendre le temps de réfléchir, préparer, méditer, prier ; en un mot, de faire l'œuvre du capitaine, comparer le point du sextant avec l'heure du chronomètre, et pouvoir ainsi diriger la navigation avec certitude. Alors la principale partie de l'éducation cléricale marcherait constamment, vigoureusement. On formerait des vertus fortes et solides, et on obtiendrait des prêtres auxquels on pourrait se fier, et qui feraient, dans le ministère, cent fois plus et cent fois mieux que nous. »

En 1856, Faurie installa au séminaire une petite imprimerie. Il avait déjà réussi à reproduire par la xylographie un certain nombre de textes classiques lorsqu'il reçut de France plusieurs caisses de caractères d'imprimerie mobiles ; il constitua dès lors un modeste atelier, exerça des élèves à la typographie et diminua ainsi le travail énorme qu'imposait la transcription des livres.

Les travaux de Payan qui aidait Faurie, ne se bornèrent pas uniquement au professorat et il suffit de lire les lignes suivantes pour s'en rendre compte[1] :

« Je fais la classe deux fois par jour, et, de plus, tous les soirs, je fais le catéchisme aux petits élèves dans leur langue maternelle, tandis que M. Faurie le fait en latin aux plus grands. Actuellement, mes moments libres sont employés à traduire les *Examens* de Tronson adaptés aux usages de ces pays-ci.

« De plus, je suis curé des chrétiens des environs du collège. Enfin, j'exerce un emploi qui me rapproche beaucoup de vous ; je suis aussi procureur. »

En 1857, le séminariste Thaddée Yang reçut l'onction sacerdotale.

Né à Ko-kiang hien (Su-tchuen), en 1820, Thaddée Yang Lieu-yun était alors âgé de 37 ans. Il avait reçu les ordres mineurs des mains d'Albrand en 1851, et depuis lors il avait rempli, sous la direction de plusieurs missionnaires, les fonctions de catéchiste. Perny l'avait gardé près de lui à la fin de l'année 1856, pour le préparer plus directement au sacerdoce, puis envoyé à Tchong-kin. Selon la coutume alors et aujourd'hui encore en vigueur au Su-tchuen, Desflèches conféra, en quelques jours, les saints ordres au séminariste ; le 2 juillet, le sous-diaconat, le 3 juillet, le diaconat, et le 4 juillet, la prêtrise. A l'occasion de cette ordination, Perny traça pour Thaddée Yang, pour Thomas Lo et pour les futurs prêtres chinois une règle générale dont il dit[2] :

[1] A. M.-E., vol. 546[b], p. 437. Lettre du 16 août 1857.
[2] A. M.-E., vol. 549[d], p. 1.

La lecture mensuelle de cette règle rappellera à nos prêtres chinois la sainteté de leur caractère, la vie pure qu'ils doivent mener, leurs obligations sacrées, les écueils qu'ils doivent fuir pour se conserver à la hauteur de leur sublime mission. Les confrères européens prendront connaissance de cette règle de vie, afin de bien connaître l'esprit dans lequel nous désirons diriger le clergé indigène et pouvoir, en temps opportun, lui donner des conseils, selon ce même esprit de direction.

Voici la traduction de cette règle, qui fut publiée en chinois et en latin :

POUR CHAQUE JOUR

I. En tout temps ils se lèveront de bonne heure, afin d'avoir, avant le saint sacrifice, un intervalle convenable pour la prière. Les traits enflammés de l'amour divin s'élancent du cœur d'un prêtre pieux s'éveillant en union avec le Christ, source du pur amour.

II. Comme l'huile nourrit le feu, ainsi l'oraison nourrit la piété. *La méditation a embrasé mon cœur* (Ps. 118). Ils s'adonneront à la méditation avec la plus grande assiduité, non d'une façon confuse, mais avec ordre dans les sujets, selon les conseils de leur directeur. Le prêtre qui ne fait pas de l'oraison ses plus grandes délices devient tiède. Les heures du matin sont plus propices pour la méditation. Il n'est jamais permis à un homme de Dieu de l'omettre et la maladie, les travaux ou les voyages ne lui doivent pas servir d'excuses.

III. L'oblation du Saint-Sacrifice est la plus haute fonction sacerdotale. Avec un cœur enflammé et brûlant, une âme ardente, souffrant d'une faim dévorante, toutes les puissances de l'esprit doivent être emportées comme ravies entre les armées célestes ; qu'ainsi chaque jour ils offrent le sacrifice non sanglant de l'autel, afin d'être plus redoutables au démon. Que leurs actions de grâces soient ferventes après l'oblation sacrée !

IV. Chaque jour d'administration, à la sainte messe, ils adresseront aux fidèles un sermon concis, clair, bien divisé et pratique. Qu'ils ne se prêchent pas eux-mêmes, mais qu'ils prêchent Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Je ne cherche pas ma gloire mais la gloire de celui qui m'a envoyé.* (Joan 8). *Que les pleurs des auditeurs fassent son éloge. La parole du prêtre doit être embaumée par la lecture des Saintes Ecritures* (Saint Jérôme).

V. A moins d'empêchement, il convient de réciter les petites heures, au moins les deux premières, aussitôt après l'action de grâce de la messe.

VI. Si les ministres ne sont pas capables ou insuffisamment instruits, les prêtres devront eux-mêmes, chaque matin, instruire le peuple sur la religion. Ce genre d'allocutions demande beaucoup de science, une connaissance approfondie du cœur humain et le sens exact des expressions : sur trois instructions de ce genre, qu'il y en ait une pour expliquer les principes de notre religion et les deux autres pour la faire aimer.

VII. Ils doivent prendre leurs repas avec tant de gravité, de frugalité et de tempérance, que dans cet acte on reconnaisse toujours l'Apôtre : *Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents. Je suis fait à tout, au bon traitement et à la faim.* Ils ne permettront

jamais qu'on leur apporte ordinairement plus de quatre espèces de mets. Les excès de table alourdissent l'esprit. Une nourriture sobre et l'estomac libre sont préférables. Lorsque vous prenez vos repas pensez que vous devez aussitôt prier ou lire. *Pendant tout le repas amenez la conversation sur quelque sujet pieux ou répondez modestement aux interrogations* (Saint Jérôme). Lorsque les néophytes sont pauvres, la table doit être servie aux frais des prêtres, afin que l'hospitalité ne soit pas trop à charge.

VIII Le matin, revêtus du surplis, ils entendront les confessions des fidèles. La règle de la mission est qu'ils ne doivent pas entendre plus de douze confessions par jour à moins de pressante nécessité. Dès la nuit il n'est plus permis aux femmes de venir vers les prêtres. Partout on devra construire une claie de bambous pour les confessions. La porte de la chambre du prêtre doit toujours être ouverte. Avant l'administration d'un sacrement, mais spécialement du sacrement de pénitence, ils n'oublieront pas de produire une intention pure et d'élever leurs cœurs vers Dieu. Voici les cinq points auxquels ils doivent surtout tendre : que la Sainte Trinité soit glorifiée, que le sacrement soit religieusement administré, que le pénitent se sanctifie, que les assistants soient pieusement stimulés, que le ministre croisse en grâce et en mérites.

IX. Vers midi, il fera l'examen particulier, selon la règle venue des saints Pères. Son omission porte un grand préjudice à l'âme. Car l'examen de conscience dissipe les ténèbres du cœur, entretient la crainte divine, augmente les forces spirituelles, et apporte avec elle d'autres nombreux avantages.

X. Après le repas il est juste et convenable de récréer un peu l'esprit par quelque conversation, mais toujours sur des sujets sérieux, pour que l'entretien ne cesse pas d'être dans le ciel. Les choses vaines ou folâtres annoncent un esprit mondain, et seraient une espèce de sacrilège sur les lèvres qui chaque jour touchent au ciel. Ceux qui s'occupent d'arts libéraux peuvent employer ce temps très utilement.

XI. Avant le travail du soir, la courte récréation étant terminée, il faut rentrer un instant en soi-même, afin de réciter avec ferveur vêpres et complies.

XII. Les travaux de l'après midi, dont ils pourront plus utilement s'occuper, sont les suivants : donner des conseils aux chrétiens qui en ont besoin, réunir les enfants et les instruire, établir de nouvelles écoles ou visiter les anciennes, arranger les questions de mariage, régler les différends, visiter les malades, établir de pieuses confréries, préparer les catéchumènes au baptême, les éprouver, gérer les biens temporels de la station, s'occuper en particulier des ministres de l'Eglise [1], leur préparer des sujets de méditation du matin, leur faire traduire quelques pages de théologie en langue chinoise afin qu'ils soient soigneusement instruits, écrire des lettres à leurs amis ou faire d'autres travaux de ce genre. L'oisiveté rend le prêtre inutile pour Dieu et les hommes et cela suffit pour sa damnation.

XIII. *Les prêtres par leurs prières soutiennent l'équilibre de l'univers* (Saint Chrys.) Avant la récitation de l'office divin, qu'ils renouvellent chaque fois de ferventes intentions, préparant ainsi leur âme à la prière. Ils s'effor-

[1] Les séminaristes qui accompagnent les missionnaires.

ceront de comprendre soit le sens général, soit le sens spécial de leur office, suivant le mode, afin de gémir en récitant les psaumes tristes, et de se réjouir en psalmodiant les cantiques de joie. Pendant que les chrétiens récitent les prières du soir, ce temps est plus proprice pour terminer la récitation de l'office, il faudrait à l'exemple des saints le dire à genoux, à moins qu'une santé débile ne le permette pas. *Il priait à genoux et tomba la face contre terre* (Marc. 14.).

XIV. Dans chaque station, les prières du soir terminées, ils feront le catéchisme aux fidèles assemblés. Saint François de Sales dit : *On ne répète jamais assez ce que l'on ne sait jamais assez.* Les catéchismes qui n'ont pas été convenablement préparés ennuient les auditeurs. Ils doivent faire preuve de tant d'onction, de piété et de science; que les chrétiens, le cœur gai, accourent à ces réunions comme à un festin.

XV. La lecture spirituelle est l'aliment de la piété. Avoir toujours avec soi des livres pieux où on puise un aliment pour l'âme. On dit de saint Ephrem qu'il retraçait par ses actes la page qu'il avait lue. Saint Jérôme dit de saint Napour que, par une lecture assidue et de continuelles méditations, il avait formé son âme, et que son cœur était la bibliothèque du Christ. Il faut donner à la lecture au moins un demi-heure.

XVI. Il convient que les prêtres honorent par une affectueuse piété la mère du Dieu trois fois saint, la bienheureuse Vierge Marie Immaculée. Comme preuve de cet amour, ils ne devront pas oublier de réciter chaque jour le chapelet avant d'aller prendre leur repos. Le culte de la bienheureuse Marie est le signe certain des âmes pures et de la chasteté répandant autour d'elle la bonne odeur de Jésus-Christ. La piété filiale des prêtres doit gagner partout les cœurs des fidèles à une sincère et tendre dévotion envers Marie.

XVII. Il convient de se coucher à une heure réglée. S'ils allaient se coucher plus tard ou à leur guise, le lendemain ils ne pouraient pas se lever matin. La préparation de la méditation du lendemain est importante, puisque tout le succès de la prière en dépend. Qu'ils reposent doucement sur les saints cœurs de Jésus et Marie et que leurs dernières paroles soient les très saints noms de Jésus, Marie, Joseph. Que le sommeil les surprenne ainsi pieusement occupés, afin qu'ils puissent dire vraiment : *Je dors, mais mon cœur veille* (Cant. 5).

XVIII. Lorqu'ils ne visiteront pas les chétiens, ils devront suivre leur règlement avec plus d'exactitude. Ils devront alors se livrer en particulier avec plus de soin à l'étude et à la lecture. Que jamais les prêtres n'osent penser qu'ils sont assez savants. *Comme vous avez rejeté la science, je vous rejetterai aussi, et je ne souffrirai point que vous exerciez les fonctions de mon sacerdoce* (Ps. IV).

Pour chaque mois

I. Le premier de chaque mois, au lieu de la lecture spirituelle, ils liront ce règlement de vie et les conseils y joints. Si ce jour-là il y a un empêchement, ils feront cette lecture le premier jour libre.

II. Chaque mois, chacun ayant choisi le jour qui lui conviendra le mieux, ils feront une retraite spirituelle. Alors ils s'emploieront avec un plus grand soin à l'étude de leur propre cœur et à l'examen de conscience. Car notre

salut dépend de notre travail personnel. Plus le prêtre fait d'efforts pour s'occuper de son salut avec soin et diligence, plus aussi il devient et meilleur et plus puissant ouvrier dans la vigne du Seigneur. C'est en s'occupant de leur propre salut, que plus tard ils pourront prendre soin des chrétiens. Comme ici on ne peut pas avoir facilement de confesseur, ils feront avec fruit une confession mentale ou spirituelle.

Pour chaque année

I. On doit considérer comme des fêtes les jours anniversaires du baptême et de l'élévation aux saints Ordres; tous les hommes apostoliques ont eu coutume de les célébrer par un culte particulier. Les prêtres devront tenir à honneur de ne jamais s'écarter d'une si sainte coutume.

II. Chaque année, tous devront lire au moins la moitié de la Bible. *Que les Saintes Lettres soient constamment entre vos mains. Que le sommeil vous surprenne en les lisant, et que la page sainte soutienne votre tête défaillante. Aimez les Ecritures et vous tiendrez en horreur les vices de la chair* (Saint Jérome.). Ils liront aussi les rubriques du Bréviaire et du Missel, le synode du Sut-chuen, les lettres pastorales et les instructions des Vicaires apostoliques.

III. Chaque année, ils soutiendront devant le Vicaire Apostolique ou en présence de quelque missionnaire européen désigné par lui, deux thèses de théologie. Le sujet de ces thèses sera indiqué à la retraite, ou marqué à la fin de l'ordo.

IV. Tous les prêtres de la province, chaque année, composeront trois sermons écrits, qui seront soumis à l'examen du supérieur de la mission ou de son délégué ; les sujets seront indiqués d'avance.

V. Notre ministère est tout céleste. Cependant la fragilité humaine est telle qu'il est bien difficile aux hommes de Dieu de ne pas contracter quelques souillures de la poussière de ce monde, de ne pas laisser le zèle apostolique s'affaiblir, et la vivacité de l'esprit s'émousser pour la contemplation divine. C'est pourquoi, le Christ conduisait souvent les Apôtres dans le désert, pour y goûter un peu de repos, c'est-à-dire, pour secouer cette poussière du chemin, retremper leur âme. et augmenter leur soif de l'oraison. Telle est la raison pour laquelle tous les prêtres de la mission devront chaque année, dans un lieu fixé par le supérieur, s'appliquer aux exercices spirituels pendant plusieurs jours.

Conseils divers et défenses

I. Dans la province du Kouy-tcheou, les principaux devoirs des prêtres chinois sont au nombre de trois : Le premier et le plus important est la prédication aux païens. Qu'ils se montrent constamment enflammés d'un zèle inépuisable, en semant partout la parole divine. Que la soif du salut des âmes leur suggère sans cesse de nouveaux moyens, pour les amener à la foi. *Il ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour évangéliser. Malheur à moi, si je n'annonce pas l'Evangile* (Saint Paul). Le sang de Jésus-Christ est le prix des âmes! Tant de millions d'âmes sont assises à l'ombre de la mort éternelle, un tel spectacle laisserait insensible le cœur des

prêtres ! — Le second devoir est d'instruire et de former des catéchistes pour le soin de la prédication. Ils devront s'occuper avec la plus grande sollicitude de cette œuvre si excellente. Lorsque ceux-ci seront convenablement instruits quant à la doctrine ou à la controverse, ils seront envoyés dans diverses parties du district pour prêcher à leurs amis et connaissances. Ils devront choisir pour les aider dans cette œuvre de bons et intelligents chrétiens, et il s'en trouve dans tous les districts. — Le troisième devoir est le soin des chrétiens.

II. Parmi les bonnes œuvres, l'œuvre angélique doit briller d'un éclat spécial, puisqu'elle procure plus directement une grande gloire à la très Sainte Trinité. Tous les ans, pendant la visite, ils ne négligeront pas de donner aux chrétiens un sermon solennel sur l'œuvre de la Sainte-Enfance. Ils provoqueront l'émulation parmi les fidèles au moyen de pieuses récompenses, pour qu'ils recherchent les enfants païens moribonds. Ils énumèreront les indulgences publiques et privées attachées à cette œuvre, la liste en sera affichée partout dans les oratoires. Il n'y a pas de station dans laquelle on ne puisse enrôler quelques fidèles dans cette œuvre. Les jeunes gens ou les vieillards libres des soins domestiques donneront leurs noms à l'œuvre angélique.

III. Bien que les prêtres chinois, par le sacerdoce, soient revêtus des mêmes dignités que les missionnaires européens, qu'ils se souviennent cependant que ces derniers sont leurs maîtres et leurs chefs dans la foi. C'est pourquoi, dans toute occasion, ils les recevront avec déférence et exquise politesse, et ils leur donneront les premières places au milieu des prêtres indigènes les plus âgés de la province.

IV. Les vêtements des prêtres doivent être convenables et propres, mais modestes. Si le souci continuel du vêtement dénote un prêtre mondain, combien plus les habits élégants et somptueux ! Qu'ils se montrent dignes de louanges par leurs vertus apostoliques, et non par leur parure extérieure. La soie et les fourrures précieuses sont rigoureusement prohibées pour tous dans le Vicariat.

V. Il est défendu à tous indistinctement d'introduire de nouveaux usages, de composer des prières ou des rites, de répandre de petites pratiques même non imprimées, de distribuer des livres non approuvés, sans une permission préalable.

VI. Il est vivement à souhaiter que chaque station puisse avoir son propre curé et à demeure. Alors les scandales seraient empêchés, l'ignorance bannie, les sacrements plus souvent administrés, les secours de tout genre plus abondamment fournis aux fidèles. La renommée de la religion se répandrait, l'idolâtrie serait extirpée avec plus de constance, en un mot, les stations florissantes rappelleraient le souvenir de la primitive Eglise où les fidèles n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Mais comme actuellement les prêtres sont en très petit nombre, ils ne pourront jamais obtenir tous ces résultats. Cependant que chacun selon ses moyens visite entièrement son district au moins deux fois chaque année. Il n'est pas permis d'en sortir sans l'autorisation du Vicaire apostolique ou du supérieur.

VII. Afin que les registres des actes d'administration soient conservés avec soin dans un ordre choisi et parfait, les noms des adorateurs, des catéchumènes, des baptisés de chaque station seront soigneusement ins-

crits sur des registres distincts. Tous les deux ans, au moins, le plus ancien au nom du Vicaire apostolique examinera si ces registres sont en bon ordre ; il fera de même pour tout ce qui regarde le culte divin. Il en enverra le compte-rendu au supérieur de la mission.

VIII. Parmi les causes qui ont empêché la religion chrétienne de prendre un développement plus rapide, et qui font que son but est si imparfaitement compris presque par tous, incontestablement se trouve l'absence de culte public. Jusqu'à un certain point les prêtres peuvent remédier à ce manque en exhortant les chrétiens à célébrer les fêtes les plus solennelles avec un apparat soit intérieur soit extérieur. Quant à tout ce qui les concerne, les prêtres feront leurs efforts pour orner les oratoires, décorer les autels, toujours cependant dans une sage mesure. *Seigneur, j'ai aimé la gloire de votre demeure* (Ps. 25).

IX. Chacun inscrira sur un livret, d'une manière claire, les intentions de messes données par les fidèles, de telle sorte qu'en cas de mort subite, le nombre des intentions non acquittées puisse être connu très exactement. Car autrement la conscience des prêtres resterait chargée. Ils peuvent dépenser l'honoraire des messes comme bon leur semblera. Ils recevront, selon les besoins du district, un viatique dont ils devront d'ailleurs rendre compte. Mettre furtivement en réserve des sommes d'argent, sous prétexte d'infirmités ou de vieillesse à venir, serait non seulement ne pas compter sur soi, mais se défier de Dieu. Qu'on se tienne en garde contre ce travers.

X. Il serait coupable de cacher que le ministère sacré, surtout dans les commencements, tourmente certains prêtres par ses innombrables difficultés. Afin de les résoudre plus sûrement, qu'ils ne s'appuient point *sur leur seule prudence, mais qu'ils prennent toujours conseil d'un sage* (Prov. III). La marque d'une grande sagesse parmi les jeunes prêtres, est de savoir douter à propos. C'est pourquoi ils auront un registre dans lequel ils inscriront aussitôt les cas difficiles, afin qu'à la première occasion, les propositions douteuses soient aplanies par d'autres.

XI. Les prêtres montreront de la dignité dans leurs relations avec les chrétiens. Ils éviteront avec soin la familiarité qui engendre bientôt le mépris. Les conversations purement oiseuses, même sous le plus honorable prétexte, sont déplacées sur les lèvres d'un prêtre. Ils ne s'occuperont pas des affaires privées, surtout des questions de mariage ou du partage des biens; car ce sont des sources de chagrins et de tristesses. Le Sauveur du monde a donné dans ces circonstances l'exemple à ses apôtres. Ils devront s'abstenir d'assister aux festins mondains. *On méprise facilement un clerc qui invité souvent à un festin ne refuse pas de s'y rendre* (Saint Jérôme). Ils manifesteront tant de modestie dans leur démarche, leur langage et tous leurs actes, que leur humilité méritera d'être proclamée par tous.

XII. Eviter avec prudence la société des femmes même des vierges. Que jamais les pieds d'une femme ne foulent le sol de votre chambre. Ne restez jamais, sans témoin, avec l'une d'elles. On ne doit se permettre ni petits présents, ni bagatelles, ni billets affectueux. Que votre conversation avec elles soit courte et sévère. *Vous ne pouvez pas être plus saint que David ni plus sage que Salomon* (Saint Jérôme). Dans la maladie, les femmes ne doivent pas soigner le prêtre, si ce n'est dans une absolue nécessité ; de plus, pendant ce temps, sous prétexte de lui rendre visite,

qu'elles n'aient jamais l'audace de pénétrer dans sa chambre. Il leur est rigoureusement défendu de mettre la table en présence du prêtre, ou de rester là pendant qu'il prend son repas.

XIII. La vigilance du prêtre doit s'étendre à toutes et à chacune des brebis qui lui ont été confiées. Le bon pasteur connaît ses brebis et il les appelle chacune par leur nom. Mais entre toutes, les prêtres devront spécialement s'occuper de celles qui sont vouées au service de Dieu, comme les catéchistes, les maîtres d'école, les baptiseurs, et les serviteurs. Qu'ils aient donc le plus grand soin, pour que tous suivent parfaitement, chacun selon leur emploi, le règlement général de la Mission.

Faites cela et vous vivrez (Luc. X, 28). Que la paix et la miséricorde de Dieu reposent sur tous ceux qui suivront ce règlement.

II

Règlement des ministres.

Après avoir tracé une règle pour le clergé indigène, Perny en fit une, au mois de novembre 1857, pour les catéchistes, qui accompagnaient les missionnaires, et qu'il désigne comme tous les missionnaires de Chine sous le nom général de ministres. Ces ministres se recrutaient parmi les anciens séminaristes du Su-tchuen, plus encore que du Kouy-tcheou, mais ils changeaient assez facilement de fonctions et devenaient à l'occasion, baptiseurs, pharmaciens ou catéchistes ambulants :

La règle se divise en trois parties: La première renferme surtout des conseils généraux de spiritualité sur l'esprit de piété, de foi, les vertus principales, les défauts ; comme elle ne présente rien de spécial, nous ne la citerons pas. La seconde partie *Devoirs de chaque jour envers soi-même* et la troisième *Devoirs du ministre en temps de visite* offrent des dispositions particulières, et nous croyons utile d'en consigner ici la traduction[1] :

Devoirs de chaque jour envers soi-même

I. Ministres, vous devez vous lever de bonne heure. Que votre première pensée soit pour Dieu et le ciel ; que le premier acte de votre cœur soit un acte de charité ; vos premiers mots, les saints noms de Jésus, Marie, Joseph. Votre cœur est comme un autel ; et toujours, surtout le matin, vous devez y brûler un pur encens en l'honneur de Dieu. Puis embrassez votre croix, et munissez-vous du signe de la croix comme d'une armure. Surtout, n'oubliez pas l'eau bénite. En vous habillant, observez la modestie ; car le Sei-

[1] A. M.-E., vol. 549d, p. 15.

gneur vous voit. Vous avez alors deux écueils à éviter : les pensées inutiles ou l'absence de pensées. Aussi en vous habillant, prenez dans votre cœur la ferme résolution de passer le jour présent comme s'il devait être le dernier, en vous corrigeant de quelque vice ; réfléchissez sur le sujet de méditation, gardez un profond silence jusqu'à la récréation du déjeuner ; ne dites que les paroles nécessaires.

II. Une fois habillés, en faisant votre toilette, priez Dieu intérieurement de purifier votre cœur pour qu'il devienne blanc comme la neige. Ensuite sans retard, lisez votre sujet de méditation, et livrez-vous à ce saint et utile exercice dans l'oratoire pendant un quart d'heure au moins. Si, avant la messe, le temps vous manque pour la méditation, vous ne devez pas pour cela omettre cet exercice, mais le reprendre au premier moment libre. Ni le voyage, ni la maladie, ni les travaux du ministère ne doivent vous dispenser de la méditation. Le bois entretient le feu, l'huile alimente la lampe, de même la méditation nourrit la piété. Rappelez-vous toujours cette parole d'un saint : *Il est impossible qu'une âme qui fait chaque jour un quart d'heure de méditation soit damnée.* Apprenez avec soin les règles de la méditation, jusqu'à ce que vous les possédiez parfaitement. Priez souvent le prêtre de vous les expliquer. Ayez tous chez vous les livres *Me Siang Chen Kong*[1] et *Tchen Se Tche Lan*[2].

III. Préparez les ornements de la messe et disposez-les en bon ordre. Maniez-les avec respect : car tout ce qui sert au Sacrifice est chose sainte. Ayez soin de ne point les tacher avec des mains malpropres ou des gouttes de cire. Lorsque vous les rangez, remettez-les soigneusement dans les mêmes plis. Tenez les linges d'autel dans la plus grande propreté. Que l'endroit où se célèbre la sainte messe soit toujours, autant que possible, propre et décemment orné, n'y souffrez pas d'ornements profanes. Il est convenable de ne point utiliser pour d'autres usages l'enceinte où l'on célèbre l'office par respect pour le Saint Sacrifice. Servez la messe avec une grande piété et une grande modestie : car sachez que vous remplissez une fonction auguste. C'est la fonction des Anges qui se pressent en foule autour de l'autel, prosternés, la face voilée, pleins d'admiration, d'étonnement et de crainte, devant la très sainte humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Veillez à ce que les chrétiens fassent dévotement la génuflexion, prient pieusement pendant la messe, et exécutent les chants avec onction et en mesure.

IV. La messe finie, livrez-vous sans retard à l'étude ou aux autres travaux jusqu'au déjeuner. La matinée est le temps le plus favorable pour l'étude. Gardez-vous d'en perdre quelque instant dans l'oisiveté ou les vains bavardages. S'il y a là des néophytes ou des chrétiens ignorants, instruisez-les avec le plus grand zèle. Remplissez ce devoir de charité et de dévouement comme les autres points de la règle, sans que le prêtre ait besoin de vous avertir à chaque fois.

V. Avant l'étude, n'oubliez pas d'élever vos cœurs vers Dieu et de demander avec ferveur le secours du Saint-Esprit. Que personne d'entre vous, même lettré ou instruit, ne s'imagine connaître parfaitement la religion. La doctrine chrétienne est vaste et profonde. Même après plusieurs années d'étude, vous saurez à peine les choses les plus ordinaires. D'autre

[1] *Exercice spirituel de la Méditation*, par un Franciscain, (vers 1700).
[2] *Méthode pour bien faire oraison.*

part, il y a bien des choses que vous avez apprises autrefois, et qui peu à peu sont tombées dans l'oubli ; bien des choses qui n'ont pas été clairement comprises. Si vous ne revoyez pas toutes ces choses de temps en temps, vous oublierez beaucoup de points de doctrine. Rappelez-vous cette parole : « Plus on est avancé en science, plus on voit qu'il reste à apprendre. » Le temps le plus commode pour l'étude, c'est quand le prêtre, non occupé à la visite, reste à la résidence. Alors le temps pour vous est précieux, n'en gaspillez aucune parcelle. Etudiez avec soin pour la gloire de Dieu et votre progrès spirituel, c'est-à-dire : 1° pour devenir meilleurs ; 2° pour vous rendre plus capables de prêcher et d'enseigner. Dans l'étude, gardez-vous surtout de la vaine gloire ; ne vous vantez jamais, comme les mondains, de vos lettres et de votre science. Les dons de l'intelligence viennent de Dieu. Il vous les a confiés comme un dépôt dont il vous demandera compte au jugement dernier. Etudiez avec méthode, et non pas selon la fantaisie du jour, parcourant aujourd'hui un livre, demain un autre. Pour étudier avec fruit, consultez le prêtre sur l'ordre à suivre, et laissez-vous guider par ses conseils.

VI. Les repas sont des moments pleins de périls, à cause de la faiblesse humaine. Le corps est le premier et le plus dangereux ennemi de l'âme, et les repas nous réduisent à la condition des bêtes. Souvenez-vous-en. Aussi que toujours les repas soient précédés et suivis de la prière. En mangeant ne faites pas comme les païens ; ne parlez pas des repas que l'on vous sert, ou des mets plus recherchés que vous pourriez désirer. Ne vous excitez pas les uns les autres, suivant la mode chinoise, à boire sans modération. Ne prenez que peu de vin. A table, ne vous laissez pas aller à rire aux éclats ; n'y poussez pas les autres par des plaisanteries. Mangez plutôt comme les saints, c'est-à-dire en gémissant et en déplorant d'en être réduit à cette nécessité. Mangez honnêtement, poliment, et non avec précipitation, ce qui est une marque de gourmandise. Le ministre pieux emploie le temps du repas en conversations utiles et édifiantes. Il est d'usage dans la province de manger de la viande et de boire du vin le dimanche et le jeudi. Les jours de fête, même permission. En dehors des repas il ne faut pas manger sans raison sérieuse. De votre propre autorité, n'invitez personne à dîner. Il vous est sévèrement défendu de manger chez les chrétiens. S'ils vous invitent, refusez poliment et ne souffrez pas qu'ils aillent demander pour vous permission au prêtre.

VII. Après les repas, il vous est permis de prendre une honnête récréation pendant une heure environ ; car la faiblesse humaine exige que l'esprit se délasse pour pouvoir supporter plus facilement le travail. Prenez l'habitude, avant chaque récréation, d'élever un instant votre cœur vers Dieu, de saluer votre Ange gardien, et d'offrir cette récréation pour la gloire de Dieu. Ayez soin d'éviter même le plus petit péché. Voici les fautes dont vous devez vous garder : 1° donner à la récréation plus de temps que la règle ne le permet ; 2° prendre sans cause une récréation en dehors des heures fixées par la règle ; 3° raconter ou écouter des histoires mondaines ou païennes ; 4° jouer bruyamment ou se livrer à des jeux qui ne conviennent pas à des ministres. Les ministres pieux aiment et recherchent les conversations pieuses qui sont pour eux un plaisir et un délassement.

VIII. Quand le supérieur a fixé pour la journée des travaux spéciaux, aussitôt la récréation terminée, chacun devra, jusqu'à midi, se livrer si-

lencieusement à l'étude des livres ou au travail de la transcription. Car vous devez vous habituer au silence, et ne prononcer que les paroles indispensables. Le silence est l'aliment de la piété. Ceux qui se laissent aller à de continuels épanchements, et qui, incapables de retenir leur langue, disent tout ce qui leur plaît et tout ce qu'on leur dit, ne peuvent conserver longtemps l'esprit de piété. Car les paroles inutiles étouffent les mouvements de la grâce et empêchent ses inspirations. La Sainte Ecriture dit : *Les longs discours ne seront pas exempts de péché.* Ceux qui sentent la présence de Dieu ne goûtent pas volontiers et ne recherchent pas les conversations humaines. Ils préfèrent converser dans le secret de leur cœur, avec Dieu et leur ange gardien.

IX. L'*Angelus* récité, faites votre examen de conscience d'après la méthode ci-après indiquée. Chez le prêtre ou chez les chrétiens, vous ferez toujours cet examen à haute voix. Pendant la marche, vous le ferez en particulier. Après la méditation, il n'est aucun exercice qui soit aussi utile, aussi vanté et recommandé par les saints que l'examen particulier. Ni les voyages, ni les travaux, ni les maladies ne doivent vous le faire omettre. Ceux qui se livrent régulièrement à cet exercice apprennent peu à peu à connaître leurs défauts, travaillent sérieusement à se corriger et font tous leurs efforts pour devenir plus pieux. Ceux qui ne s'examinent pas croupissent dans le bourbier du vice. Ils sont incapables de se débarrasser de leurs vices et ne peuvent jamais arriver à la perfection. Chacun de vous devra prier le prêtre de vouloir bien lui indiquer quels sont ses défauts, dans quel ordre il doit les combattre, et quels sont les moyens à employer.

X. Après la récréation de midi, reprenez, jusqu'au souper, en silence et avec attention, soit vos études, soit les travaux indiqués par le supérieur. La maison de l'oratoire est la maison de la prière, du silence, de l'étude et du recueillement. Les cris, les démarches bruyantes vous sont défendues, ainsi qu'aux autres. Evitez tout ce qui peut troubler la tranquillité du prêtre. Prenez l'habitude de parler toujours et partout à voix modérée. Veillez à ce que les chrétiens qui viennent à l'oratoire ou y demeurent parlent également à voix modérée.

XI. Dans le courant de la journée, quand les chrétiens viennent à l'oratoire, traitez-les tous avec la même politesse. Expédiez leurs affaires avec modestie et aussitôt que vous le pourrez. Fuyez-les conversations oiseuses. Dites clairement, mais poliment que vous n'êtes pas libres. S'ils viennent au moment de la récréation, vous pouvez vous récréer et causer avec eux. Quand vous êtes plusieurs ministres à l'oratoire, il ne convient pas que tous s'occupent de recevoir ceux qui viennent à la maison : ce serait le moyen de perdre beaucoup de temps. Que chacun remplisse cet office à son tour. Parfois des chrétiens inexpérimentés, ignorants, tièdes, ou des néophytes qui n'ont rien à faire, viennent à l'oratoire. Saisissez cette occasion pour les instruire et les renseigner, vous accomplirez ainsi une œuvre charitable. Si des païens viennent à l'oratoire, recevez-les avec tant de bonté, de politesse et de modestie, qu'ils puissent proclamer partout les vertus des chrétiens. Devant eux, parlez avec gravité et piété, pour les toucher, et, si c'est possible, les amener à la foi. Faites votre prédication dans une chambre particulière afin que vos auditeurs soient plus attentifs, et aussi pour ne pas déranger de leurs études les autres ministres.

XII. Après la récréation du dîner, faites la lecture spirituelle pendant une demi-heure. Si vous êtes plusieurs, faites-la en commun. Le prêtre vous indiquera les livres que vous devez lire. Avant et après ce pieux exercice, vous ferez une prière. La lecture spirituelle bien faite est pour l'âme ce que la nourriture est pour le corps, ce que l'huile est pour la lampe. Ne passez pas un seul jour sans la faire, soit chez vous, soit chez les chrétiens. Portez toujours avec vous un livre de piété. Pour que la lecture spirituelle puisse être utile, il faut qu'elle soit faite : 1° avec un cœur pur ; 2° avec attention ; 3° avec gravité. Le point important n'est pas de lire beaucoup, mais de bien comprendre les enseignements et de les graver profondément dans son cœur. Efforcez-vous de suivre les conseils donnés par les livres que vous lisez. Suivez l'exemple des saints, dont il est dit qu'ils reproduisaient dans leurs actes la page qu'ils avaient lue. On fait la lecture spirituelle pour soi et non pour les autres. Qui regarde dans un miroir voit les défauts de son visage : de même, qui sait lire découvre des défauts. Les bons livres sont des amis qui nous reprennent librement sans nous offenser. Ils nous donnent de bons conseils, que nous acceptons plus volontiers que s'ils venaient d'un autre.

XIII. En tout temps, il faut réciter les vêpres (ou les prières du soir) vers six heures. Après ces prières, s'il y a dans l'oratoire des chrétiens ou des néophytes, vous leur donnerez une courte instruction. Avec les chrétiens, vous pourrez parfois vous en dispenser. Ce devoir rempli, vous aurez le droit de prendre une récréation jusqu'à neuf heures.

XIV. Vers neuf heures, faites silence, et retirez-vous paisiblement chacun de votre côté. Mettez votre sommeil sous la protection de Dieu et de votre bon ange, préparez le sujet de la méditation suivante. Gagnez votre lit en méditant quelque pieuse pensée, jetez-y de l'eau bénite, et gardez toujours pour dormir vos vêtements de dessous. Si vous êtes plusieurs dans la même chambre, aussitôt couchés, gardez un profond silence. Si vous vous éveillez pendant la nuit, élevez aussitôt votre cœur vers Dieu, et ne laissez pas votre esprit s'égarer sur des pensées inutiles. Dormez les mains jointes et la croix sur les lèvres. Ne vous couchez jamais sans permission après dix heures, même quand vous auriez quelque bonne œuvre à accomplir. Les chrétiens tièdes, comme aussi les païens, ont le sommeil lourd, profond et prolongé ; leur âme est pour ainsi dire écrasée par les sens. Le sommeil des ministres pieux doit être léger, d'une durée de sept heures au plus, de telle sorte que vous puissiez dire avec la Sainte-Ecriture : *Je dors, mais mon cœur veille.* Si vous faites des rêves, ne les racontez pas, c'est inutile. En général, ceux qui sont pieux ont des rêves pieux ; les tièdes, des rêves extravagants et sans cohérence ; les dissolus, des rêves impurs.

XV. Quand il y a dans l'oratoire des néophytes ou d'anciens chrétiens, quelle que soit la cause qui les amène, quels qu'ils soient et quelque temps qu'ils restent, vous ne devez pas vous dispenser de la règle. Dites clairement et poliment à vos hôtes que vous êtes tenus à l'observation de la règle, spécialement en ce qui regarde le silence. Votre fidélité à observer la règle n'offensera personne, mais au contraire sera pour tous un excellent exemple. Si ces visiteurs savent lire, prêtez-leur un livre ; sinon qu'ils choisissent quelque autre occupation pour ne pas demeurer oisifs, et qu'ils ne vous empêchent pas de vous acquitter de vos devoirs.

DEVOIRS DES MINISTRES EN TEMPS DE VISITE

I. Le temps de la visite vous donne l'occasion de déployer votre activité et votre zèle, et d'acquérir d'abondants mérites. Pour les chrétiens, c'est un temps de grâce, de pénitence, de silence et de prière. Loin de négliger et de relâcher alors votre règle de vie, vous devez au contraire l'observer avec plus de fidélité. Si, en raison des lieux et des circonstances, vous ne pouvez en observer tous les points, avertissez le supérieur.

II. A chaque station, le jour de l'arrivée, avant la célébration de la première messe, on chantera le *Veni Creator*, pour implorer les lumières et les grâces de Dieu pendant le temps de la visite. Le jour du départ, à la dernière réunion des chrétiens, on chantera des prières d'actions de grâces, par exemple le *Te Deum*.

III. Le jour même de l'arrivée dans une station, demandez au catéchiste ou au maître de la maison : 1° s'il y a eu des naissances depuis la dernière visite ; 2° s'il y a eu des décès, soit parmi les enfants, soit parmi les adultes ; 3° s'il y a des adorateurs et quels ils sont. Aussitôt ces renseignements obtenus, communiquez-les au prêtre !

IV. Partout, le jour même de l'arrivée, il faut veiller à ce que l'enceinte, dans laquelle seront célébrés les Saints Mystères, soit propre et bien ornée. L'honneur dû au Saint Sacrifice l'exige. Plus votre foi paraîtra grande, plus les fidèles sauront apporter de soins à la décoration de cette enceinte.

V. Faites en sorte que partout la Messe puisse être célébrée de bonne heure. Le Saint Sacrifice achevé, ne laissez partir personne, si ce n'est pour une nécessité urgente. Il faut que tous entendent et apprennent la doctrine. Ils doivent se livrer chaque jour à cette étude, soit avant d'avoir donné leurs noms pour la confession, soit après.

VI. Livrez-vous avec le plus grand zèle au ministère de l'enseignement. Indiquez des heures spéciales à chaque catégorie d'auditeurs, en tenant compte de leurs besoins et du temps dont ils peuvent disposer. Que tous, adorateurs, catéchumènes, chrétiens, aient leur heure spéciale pour apprendre la doctrine. Partagez-vous si bien le temps qu'aucun instant de la journée ne reste inoccupé et inutile. Faites cela de vous-mêmes dans chaque station, sans que le curé ait besoin de s'en occuper.

VII. Suivez à la lettre, pour enseigner la foi, la méthode indiquée. Relisez-la très souvent pour pouvoir mieux la mettre en pratique. Car l'art d'enseigner est difficile malgré ce que beaucoup en pensent témérairement.

VIII. Il est à souhaiter que vous rassembliez une fois par jour dans un lieu convenable les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion. Alors vous les instruirez des principales vérités de la doctrine chrétienne, surtout de celles qui sont nécessaires pour recevoir les sacrements.

IX. Ayez soin que le déjeuner du prêtre soit servi de bonne heure. Autrement ceux qui doivent se confesser devraient attendre trop longtemps. Les prêtres ne tiennent pas à être servis magnifiquement, mais seulement comme ils le sont chez eux. Veillez à ce que les chrétiens les traitent à tour de rôle ; quand les pauvres recoivent le prêtre, ne permettez pas qu'ils vous

traitent aussi bien que lui. Dans bien des endroits, les chrétiens servent différents mets dont souvent les prêtres ne font jamais usage. Avertissez alors les chrétiens de ne pas servir ces mets : car c'est votre office de veiller à la santé du prêtre que vous accompagnez. Enfin veillez à ce que les repas soient, autant que possible, servis chaque jour aux mêmes heures. Autrement on perd beaucoup de temps, et il devient impossible de suivre l'ordre fixé pour l'instruction des néophytes.

III

Les Vierges. — Règlement. — Premier monastère de Kouy-yang. — Lettre d'Agathe Lin. — Lucie Y.

Si les ministres étaient nécessaires pour aider les missionnaires à répandre la doctrine du Christ parmi les hommes, à leur apprendre les prières, à les former à la vie chrétienne par des enseignements prolongés, par une sorte de rééducation de leurs idées, de leurs habitudes, de leurs mœurs, des femmes seules étaient aptes à remplir ce ministère près des femmes. Les vierges étaient tout indiquées pour cette fonction. En 1856, le Kouy-tcheou en comptait 12.

Comme dans toutes les missions de Chine à cette époque, elles demeuraient isolées dans leurs familles, suivant, parfois d'assez loin, le règlement qui leur était tracé, et dont les principaux points avaient été fixés par de Martillat[1], au milieu du XVIIIe siècle ; elles pouvaient être exposées à quelques périls, et surtout elles rendaient fort peu de services ; à de rares exceptions près, dont Agathe Lin et Lucie Y sont les plus célèbres, elles étaient assez ignorantes et souvent même incapables de faire l'école aux enfants. Perny résolut d'utiliser ces forces qui restaient sans emploi.

Le meilleur moyen lui parut être de réunir les vierges dans un couvent unique à Kouy-yang, et d'instituer dans cette maison une communauté modèle, sorte de pépinière qui alimenterait toute la province.

Déjà il ébauchait en quelques lignes le règlement qu'il avait l'intention de leur faire suivre[2].

Leurs exercices se feront en commun, tels à peu près qu'on les pratique dans les maisons religieuses d'Occident. Nul chrétien de l'un ou de l'autre sexe ne pourra pénétrer dans l'intérieur de la communauté sans la permission des supérieurs. Les novices et les professes vaqueront chaque jour à des travaux manuels.

[1] Vicaire apostolique du Yun-nan, administrateur du Su-tchuen. Voir *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pages 21, 191, 193, 269, 366.

[2] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1857, p. 27.

Les dépenses, espérait-il, seraient couvertes par le bénéfice de leurs travaux et par le revenu des dots. Il comptait même sur un certain excédent « qui servirait à augmenter le capital pour l'accroissement de l'œuvre ».

Quant aux services que ces vierges ainsi formées devaient rendre, il les déclarait « incalculables » et en énumérait les principaux[1] :

Une localité s'ouvre-t-elle à la foi, une bonne vierge y est aussitôt nécessaire pour instruire les femmes néophytes, les préparer au catéchuménat, au baptême, les former aux coutumes de la vie chrétienne ; ensuite, pour faire l'école aux jeunes filles du lieu. Dans ce cas le missionnaire s'adresse à qui de droit. Une vierge choisie est aussitôt envoyée dans cette nouvelle station. Vu les idées chinoises, l'instruction des femmes ne peut se faire convenablement que par une femme. Les soins que cette vierge donnera aux néophytes ne contribueront pas médiocrement à mettre, dès le début, la station sur un bon pied. La même méthode aura lieu pour les anciennes localités. Le séjour de cette vierge dans une station dépendra des circonstances et des succès qu'elle y obtiendra. Ensuite, elle reviendra à la communauté pour s'y tenir à la disposition des Supérieurs. Celles qui demeureront à la maison-mère tiendront successivement les écoles de la métropole ; écoles divisées en plusieurs sections. C'est alors qu'on leur fera mettre en pratique la méthode d'enseignement et d'éducation, dont elles auront reçu préalablement les règles et la théorie.

En 1856, Perny acheta près de l'église de Kouy-yang un local destiné au futur monastère, et l'année suivante, le 4 juin 1857, il adressa une lettre circulaire aux chrétiens de la mission, pour leur communiquer son projet, leur en exposer l'utilité, et préciser les conditions d'admission qui étaient les suivantes[2] :

[1] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1857, p. 26.

[2] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1857-171. Perny Voici la traduction de la partie de cette lettre circulaire précédant les articles :

Que la grâce et la modestie de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient avec vous.

Toutes les vertus peuvent être ramenées à deux catégories. Les unes sont naturelles, c'est-à-dire n'ont pour but que les choses de ce monde. Les autres surnaturelles, c'est-à-dire regardent la vie éternelle. Les premières sont les vertus des infidèles et des chrétiens qui n'ont pas en eux la grâce habituelle, et n'agissent pas par des motifs de foi. Les secondes sont celles des chrétiens pieux, qui, la grâce infuse dans leur cœur, agissent uniquement en vue de la vie future. Toutes les perles sont précieuses, mais parmi elles il en est qui surpassent les autres, en splendeur, en beauté et en valeur ; il en est de même des vertus entre elles. Toutes sont estimables, à la vérité, et dignes de nos recherches, mais les unes l'emportent sur d'autres par leur valeur et leur excellence.

La virginité tient le premier rang parmi les vertus chrétiennes. Elle est le lys de la vallée, préféré aux autres fleurs, à cause de son parfum suave. Le nom seul de virginité exprime quelque chose de plus parfait et de plus doux. Un délicieux parfum angélique est attaché à ce vocable, puisqu'il n'est personne qui ne chante

Art. I. Dorénavant, personne ne pourra garder la virginité avant d'avoir sérieusement examiné les preuves de sa vocation. Le prêtre devra déclarer que cette vocation porte les marques d'une vraie vocation. C'est pour-

les louanges de la virginité et ne la respecte. Les païens eux-mêmes, qui la connaissent à peine, loin de pouvoir jamais l'observer, la tiennent cependant en honneur.

La virginité en effet change la nature de l'homme, elle l'élève au-dessus de la condition humaine. C'est la seule vertu qui dans ce lieu d'exil figure l'immortalité. Elle conserve intacte cette nacelle du corps, d'elle-même cependant si fragile. Elle arrache la chair de la chair, afin que ceux qui l'observent vivent comme les bienheureux. La virginité rend les hommes semblables aux Anges ; bien plus, elle les rend supérieurs aux anges ; car les anges sont chastes sans combat, les hommes, au contraire, ne peuvent garder la virginité sans de nombreux combats. La Sainte Ecriture dit : *L'incorruptibilité rapproche de Dieu.* C'est pourquoi Dieu aime, entre tous, beaucoup plus ceux qui gardent la viginité. Jésus-Christ est né d'une Vierge. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur*, disait le Sauveur dans ses prédications. Il a voulu choisir des disciples vierges, et il impose cette vertu à tous ceux qui doivent porter les vases sacrés. Autant Dieu aime tendrement les vierges, autant cette vertu est redoutable au démon. Dieu a des grâces et des bénédictions spéciales pour les vierges. Saint Jean dit que les vierges sont les premières à la suite de l'Agneau dans le ciel. C'est pourquoi les saints proclament la virginité la reine de toutes les vertus.

La vierge fidèle est le trésor, l'ornement et la gloire de la famille. Heureuses les familles auxquelles Dieu a fait cet honneur. La virginité est un don de Dieu. Personne par ses propres forces ne peut garder une vertu si éminente et si belle. Dieu accorde ce don à ceux auxquels il lui plaît. Toute vocation vient du Père des humains comme ses dons. Chacun doit correspondre à ses dons. Il y a des règles pour discerner si le désir de garder la virginité vient de Dieu ou non. Cette décision est l'office des Supérieurs spirituels, auxquels Dieu attribue les lumières nécessaires pour examiner ces vocations. Celles qui oseraient garder la virginité, sans y être appelées par Dieu, ne la garderaient pas religieusement et ne seraient pas agréables à Dieu. Elles porteraient le nom de vierges, cependant, aux yeux de la Majesté divine, elles ne seraient pas vierges.

Quand il se rencontre quelque jeune fille désirant garder la virginité, vous, parents, vous devez d'abord en référer à votre curé. Tenez-vous-en entièrement à son jugement. Le prêtre, ayant soigneusement examiné les marques de la vocation, déclarera si votre fille peut ou non garder la virginité. Si la réponse est affirmative, on peut alors pieusement se réjouir, et rendre aussi grâce à Dieu qui implante dans votre famille la fleur suave de la virginité. Si au contraire votre curé refuse, n'allez pas présumer de vous-mêmes que votre fille peut garder la virginité.

Depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à nos jours, partout, sur toute la surface du globe, des vierges se consacrèrent à Dieu. Mais les obligations en sont d'autant plus élevées, que la virginité est plus sublime. Ce n'est pas pour soi ou en vue des siens qu'elles gardent la virginité. Lorsqu'une vierge a prononcé le vœu de chasteté, elle renonce à elle-même, au monde et aux choses du monde. Alors cette vierge ne doit plus vivre pour soi, mais pour Jésus-Christ auquel elle s'est entièrement consacrée. La vierge ne fait pas de vœu pour son intérêt ou l'avantage de ses proches ; c'est pourquoi elle doit désirer et rechercher uniquement la gloire de Dieu et l'honneur seul de l'Eglise. Si elle désirait autre chose, cette vierge serait coupable de sacrilège. Son temps ne lui appartient pas, mais appartient à Dieu. Toute sa vie est à Dieu et à l'Église. Les vierges peuvent accomplir

quoi lorsqu'une jeune fille désirera s'adjoindre à la société des vierges, elle soumettra d'abord son projet à son curé. Les parents qui désirent voir leur fille garder la virginité, agiront de la même façon.

Art. II. Les parents ne peuvent s'opposer à une vraie vocation de leur fille, sans se charger la conscience. Car la vocation vient de Dieu. La Sainte-

de nombreuses bonnes œuvres, ainsi : former les jeunes filles, instruire les néophytes, les préparer à recevoir les sacrements, encourager les tièdes, visiter les infirmes, les aider au moment de la mort, soulager les pauvres, prêcher aux païens afin qu'ils renoncent aux idoles, prier pour la conversion des pécheurs, pour la prospérité de l'Empire, pour la suppression de l'idolâtrie. Mais ces bonnes œuvres doivent être faites selon l'esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise. Tous les arts ont leurs réglements. Les lois de la virginité ne sont pas exemptes de difficultés. Personne ne peut être son propre maître pour apprendre un métier. Il incombe donc aux Vierges de bien apprendre les devoirs de leur état. Mais ces règles ne peuvent être connues et comprises si ce n'est par une longue pratique. C'est pourquoi, les vierges partout ailleurs dans les autres royaumes, lorsqu'elles ont obtenu la permission de leur curé, quittent la maison paternelle et entrent à l'école des vierges. Là, pendant plusieurs années, non seulement elles se livrent à l'étude de la littérature, mais elles travaillent à acquérir la science de la religion et des vertus. Il n'est jamais permis à une vierge de rester à la maison. Elles demeurent toutes dans un monastère de vierges. C'est la coutume universelle de l'Eglise. Dans cette province, il y eut autrefois des difficultés qui empêchèrent que les vierges pussent être ainsi réunies dans un monastère, mais actuellement, grâce à Dieu, toutes ces difficultés ont disparu. Une maison spéciale pour les vierges a été achetée dans cette métropole. C'est pourquoi, le supérieur de la mission y convoque par cette lettre, toutes les vierges et les jeunes filles qui ont la permission de leur curé. Là, sous les yeux des supérieurs, les vierges apprendront leur règlement et s'occuperont de bonnes œuvres. Là, toutes ensemble, elles pourront servir Dieu avec plus de soin, et surtout se disposer vraiment à la pratique des bonnes œuvres. Jusqu'à présent, les vierges de cette province ont été comme des exilées dans leurs propres familles. Jusqu'à ce jour, elles n'ont pas pu à la maison réaliser leur vocation. Enfin, maintenant à l'exemple de la bienheureuse Vierge Marie et de toutes les saintes vierges, elles pourront vraiment se consacrer à Dieu. Jusqu'à présent c'est à peine si elles furent de quelque utilité pour l'Eglise, mais actuellement réunies dans un monastère, elles pourront aider leurs concitoyens et être utiles à l'Eglise du Kouy-tcheou ; jusqu'à présent les vierges étant à la maison n'ont presque gagné aucun mérite, mais actuellement elles pourront journellement acquérir beaucoup de mérites. Que les vierges se réjouissent donc parce que maintenant elles pourront être appelées et se dire vraiment vierges : en effet, cette année seulement elles commenceront à vivre uniquement pour Dieu. Qu'elles se réjouissent donc, car elles pourront imiter la société des Anges, ayant été jusqu'à présent des solitaires à la maison, maintenant elles pourront demeurer en la société de leurs sœurs. Les vierges de la province pourront avoir un seul cœur et une seule âme. Cette réunion excitera entre elles l'émulation de toutes les vertus. Elles pourront conserver leurs mérites comme dans un trésor commun. Le nouveau monastère est dédié aux saints Cœurs de Jésus et de Marie. Sous une garde si puissante, les vierges s'avanceront d'un pas assuré dans le chemin de la vertu et pourront répandre la bonne odeur de Jésus-Christ dans toute la province. Après une vie si pieusement passée, chargées de mérites, elles s'endormiront dans les étreintes des saints Cœurs de Jésus et de Marie et auront acquis une grande gloire dans le ciel.

Ecriture dit : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Mais, si le curé a déclaré qu'une jeune fille ne peut garder la virginité, les parents ne peuvent pas la conserver à la maison. Ils doivent la marier.

Art. III. La jeune fille, qui aura été déclarée appelée à la faveur de la virginité, recevra une pension de ses parents. Cette pension sera plus ou moins forte selon les moyens des parents ; elle sera remise au curé qui la transmettra au supérieur de la mission. Les pensions de toutes les vierges seront réunies, afin qu'elles puissent chaque année rapporter des intérêts plus abondants. S'il se trouve quelque jeune fille pauvre, la question sera portée au supérieur de la mission, qui fera connaître si cette jeune fille peut se consacrer à la virginité aux frais de la mission.

Art. IV. Dorénavant, toutes les jeunes filles admises à la virginité, ayant atteint l'âge de 16 ou 17 ans, seront envoyées, par les soins du curé, au noviciat de la Métropole. Nulle ne pourra rester à la maison sans dispense. Une fois admises, elles ne pourront plus retourner à leur maison sans permission des supérieurs.

Art. V. Toutes les jeunes filles qui se disposent maintenant à garder la virginité, soumettront leur vocation à leur propre curé. Si le prêtre, après avoir mûrement étudié la vocation, juge que les vierges sont appelées à la virginité, il soumettra sa décision au supérieur de la mission, qui prononcera un dernier jugement sur cette vocation. Si le supérieur la déclare appelée, il indiquera pour chaque jeune fille, selon les circonstances, l'époque où elle pourra entrer au monastère de la Métropole. Si au contraire la vocation n'est pas jugée vraie et solide, elle ne pourra pas davantage aspirer à la virginité, ni rester à la maison avec le titre de vierge, mais les parents, ayant trouvé une occasion favorable, la donneront en mariage. C'est pourquoi, la vocation de toutes les jeunes filles de cette province, qui n'ont pas atteint 25 ans et qui n'ont pas encore fait des vœux, à partir de la publication de cette lettre, sera soumise à une discussion sévère et impartiale.

Art. VI. Toutes les vierges, qui sont déjà par leurs vœux consacrées à Dieu, doivent désormais se tenir à la disposition des supérieurs. Elles sont averties qu'elles ne peuvent plus rester à la maison. Le supérieur les appellera successivement au monastère, afin qu'elles puissent atteindre le but de leur vocation. A chacune comme il conviendra, nous indiquerons l'époque de quitter la maison paternelle. A la réception de cette lettre, qu'elles commencent à ranger leurs affaires de famille, comme si elles devaient être appelées bientôt, afin d'être prêtes à répondre sans retard à l'appel du supérieur. A moins de raison de grave importance, il ne sera plus permis à aucune vierge de demeurer à la maison. Celles qui ne répondraient pas à la convocation ne seraient plus reçues dans la suite ; et qu'elles sachent bien qu'elles ne seront plus admises désormais à la rénovation des vœux.

Art. VII. Les vierges qui ne se conformeraient pas à ces lettres et qui ne se rendraient pas au monastère au temps fixé, et cela sans raison grave et sans permission préalable, ne seront plus comptées parmi les vierges. Nous voulons de plus que cette radiation soit annoncée aux chrétiens par leur propre curé, au prône de la messe solennelle, lors de sa prochaine visite dans la station qui aurait de telles vierges insoumises.

Art. VIII. Mais si les parents empêchent les vierges de remplir notre volonté et de venir au monastère, nous ordonnons qu'ils soient privés des sacrements jusqu'à complète soumission ; car ils pèchent gravement en résistant à Dieu et à ses ministres.

Art. IX. Cette lettre sera traduite à toutes les vierges, ainsi qu'aux jeunes filles qui se préparent déjà à la virginité. De plus, les chefs de famille, qui ont des filles consacrées à la virginité, recevront un exemplaire de cette circulaire, de telle sorte qu'ils connaissent parfaitement leurs devoirs et notre volonté.

Ce projet fut bientôt mis à exécution, et le 11 août 1857, le supérieur de la mission écrivait avec satisfaction[1] :

« Notre monastère est installé. Jusqu'à présent il marche. On n'y appellera que peu à peu les vierges. Nous désirons que le noyau prenne bien l'esprit de la règle ; de cette façon, les anciennes et les nouvelles vierges n'auront qu'à suivre le pas de la communauté. Mais c'est une grosse besogne que la direction d'une telle maison et dans un tel pays ! Nous espérons que les fruits nous dédommageront largement de nos travaux. »

Parmi les vierges qui l'habitèrent un temps plus ou moins long, le couvent de Kouy-yang a conservé le souvenir d'Agathe Lin, la catéchiste de Mao-keou dont nous avons parlé, et celui de Lucie Y, la martyre de Kai tcheou.

La première y vint en 1857, pour conduire la fille de Jérôme Lou Tin-mei, qui voulait se consacrer à Dieu, et voici ce que nous savons sur son séjour dans cette maison, qui renfermait alors trois religieuses : Rose Lieou, Agathe Lieou et Marie Li. Rose Lieou, la supérieure de la petite communauté, craignant qu'Agathe Lin ne vînt pour la remplacer, l'interrogea sur le but de son voyage. Experte en politesse chinoise, l'institutrice répondit en souriant[2] : « J'ai entendu l'évêque Etienne (Albrand) et les missionnaires parler de vous ; et j'ai voulu vous voir, afin de pouvoir vous reconnaître, quand nous serons au Paradis ».

Cette gracieuse réponse ne tranquillisa point Rose qui, au cours d'une promenade faite quelques jours après à Lou-tsong-koan, ramena la conversation sur les travaux des vierges dans les petites stations et laissa entrevoir le fond de sa pensée : « Depuis longtemps nous faisons l'école dans la capitale, nous y sommes habituées, nous aurions de la peine à vivre dans les campagnes. » Avec une réserve qu'un diplomate de profession eût admirée, Agathe se contenta de

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 545. Lettre à Mgr Desflèches, 11 août 1857.

[2] Voir dans *Les Trente-cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 351, une lettre d'Agathe Lin à Agathe Lieou.

répondre : « Si le bien y est plus difficile, il est plus méritoire. »

Pendant son séjour au couvent de Kouy-yang, elle donna aux religieuses d'excellents conseils sur la charité et sur l'obéissance. Agathe Lieou semble avoir été celle à laquelle elle s'intéressa le plus : « Soyez patiente et bonne envers vos sœurs », lui disait-elle souvent. Un jour que la supérieure s'était plainte à Perny d'une légère faute commise par la religieuse, celle-ci, très mécontente, refusa de remplir son emploi ; Agathe Lin la calma, l'exhorta à l'obéissance et pria le missionnaire de lui pardonner en considération de sa jeunesse.

Lucie Y était la sœur du médecin Jean Y dont nous avons parlé précédemment.

Comme son frère, elle était née à Houang-long-tchen, sous préfecture de Lao-mien, province du Su-tchuen[1].

Vers l'âge de 15 ans, elle commença à étudier la doctrine chrétienne chez Lieou Ta Kou-po, alors maîtresse d'école à Y-ko-tong, village situé à deux jours et demi de marche de son pays natal.

« Deux ou trois ans auparavant, a raconté Lucie, mon frère Paul Y Tin-song, voulant absolument me marier, m'avait fiancée contre mon gré. Mais comme je m'étais proposé de garder la virginité, j'usai de ruse et simulai la folie jusqu'à ce que la famille de mon fiancé eût rendu les gages donnés par mon frère[2]. »

Cette simulation fut telle, en effet, que tout le monde s'y trompa. Lucie s'emparait des fruits ou des pâtisseries qu'on offrait aux visiteurs, enlevait aux buveurs leurs tasses à thé, touchait à tout avec une maladresse parfaite. Elle gardait un mutisme absolu pendant quelques jours ; puis, brusquement, elle allait au-devant des étrangers et les invitait à entrer dans la maison ; elle chaussait ses souliers à l'envers ; parfois même elle les quittait, chose absolument contraire à la modestie chinoise, et les jetait dans la rue.

La vierge Lieou était au courant de ses sentiments intimes ; et, pour l'aider à réusssir, elle semblait volontiers dupe de ses ruses, se plaignait d'elle en public et la grondait fortement.

La belle-sœur de son fiancé vint la voir, et après avoir été témoin de ses actes bizarres, elle conclut : « Certainement, cette jeune fille est folle. »

Les fiançailles furent donc rompues ; le jeune homme se maria ailleurs, et Lucie remercia Dieu d'être enfin libre de suivre ses aspirations.

Elle avait 18 ou 20 ans lorsqu'elle revint dans sa famille où elle

[1] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, pp. 342, 352.

[2] Son père, François Y, avait été converti à l'âge de 20 ans, par le catéchiste Tsong, dont il avait épousé la fille, Françoise Tsong Che.

tomba gravement malade ; elle fut soignée et guérie par son second frère, le médecin Jean Y.

Pendant sa convalescence, à la suite d'une conversation, dans laquelle il avait été question de persécution, elle demanda à son frère :

— « De quelle province sont les martyrs dont j'ai entendu parler ?

— De la province du Kouy-tcheou.

— Pourquoi n'allons-nous pas dans ce pays ?

— Qui donc pourrait émigrer en des contrées si éloignées ? répliqua le médecin. »

L'entretien en demeure là.

Après sa guérison, Lucie mena chez elle une vie très édifiante, priant, étudiant, se livrant au travail manuel, et enseignant la doctrine chrétienne à quelques parentes ou amies ; elle parlait peu et demeurait autant que possible seule dans sa chambre ; chaque jour elle se levait de grand matin et se livrait à une longue méditation ; ensuite, elle réveillait toute la famille pour réciter la prière en commun. Le soir, elle priait fort tard, et la nuit elle abrégeait assez souvent ses heures de repos.

En 1833, avec l'approbation de l'évêque Fontana, Vicaire apostolique du Su-tchuen, le prêtre Tchong choisit Lucie pour instruire les filles du chrétien Yang Tan-kouan.

De là l'institutrice passa à Yuin-kia-ouan et à Mien-tcheou, qu'elle habita pendant quatre ans. Quand ses fonctions lui laissaient des loisirs, elle retournait chez elle où sa piété, son activité, son esprit d'ordre charmaient les siens. Après avoir été très prospère, la situation de la famille Y, dont le chef avait vu peu à peu diminuer sa clientèle, était devenu gênée ; Jean Y, qui était parti pour Tchong-kin, espérant y trouver de nombreux malades à soigner et avait assez bien réussi, appela près de lui sa sœur Lucie. Le prêtre indigène, Mathieu Lieou, apprécia vite les qualités de la jeune fille et lui confia l'enseignement de la doctrine chrétienne aux femmes de Tsi-kou-se[1].

Les petits secours que lui donnait son frère, Jean Y, les ressources qu'elle se procurait en faisant des bas et des scapulaires, les cadeaux des chrétiens lui permettaient de vivre sans rien recevoir de la mission. Elle était là ou dans la ville même de Tchong-kin[2], depuis trois ans, quand le chrétien Tchen, qui était au service de l'é-

[1] Appelée ainsi du nom d'un temple situé en dehors de la porte Lin-kiang, près du petit fleuve de Tchong-kin. Cette porte est diamétralement opposée à celle par laquelle on vient au Kouy-tcheou, et qu'on appelle la porte Kin-tse. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 736.)

[2] Au cours de ce séjour, elle demeura pendant quelque temps dans la famille Lo, dont le chef Lo Pao-tche fut décapité en 1887.

vêque Ponsot[1], Vicaire apostolique du Yun-nan, l'engagea à le suivre dans cette province ; il fit briller à ses yeux l'espoir de fonder une école florissante à Long-ki, la résidence de l'évêque. Lucie se laissa convaincre et partit accompagnée d'un de ses neveux, Michel Y[2]. Lorsqu'elle se présenta au Vicaire apostolique, celui-ci parut fort étonné de sa présence ; et au cours des explications qu'il lui demanda, il comprit que la vierge avait trop facilement cru aux paroles de Tchen ; la voyant peinée de cette déconvenue, il essaya de la consoler en lui proposant un autre poste :

« Puisque vous êtes venue jusqu'ici, lui dit-il, si vous voulez, je vous enverrai à Yun-nan sen. »

Craignant les difficultés d'un voyage d'une vingtaine d'étapes, le séjour dans une ville inconnue, où les chrétiens étaient en très petit nombre, Lucie ne crut pas pouvoir accepter l'offre qui lui était faite, et repartit pour le Su-tchuen sous la protection de son neveu et d'un chrétien yunnannais.

Elle fut alors chargée de l'instruction des femmes et des filles des familles Loui et Tchen, à Yu-tsong-to[3]. Elle s'installa chez la première, préférence que la seconde jugea offensante. Afin de supprimer l'occasion d'un conflit qui pouvait avoir de funestes conséquences, l'institutrice retourna chez elle, où elle eut la consolation d'adoucir par sa présence les derniers moments de sa mère[4].

C'est alors qu'elle fut appelée à Kouy-yang par son frère Jean, qui avait quitté Tchong-kin. Lucie le rejoignit. Dans ce voyage, elle fut accompagnée par un de ses neveux Paul Y Kia-tchen, et par le chrétien La Ta-pa.

Ainsi, par étapes, et comme par la main, Dieu avait conduit sa servante dans cette province du Kouy-tcheou, que depuis longtemps, sous l'influence de son désir du martyre, elle avait rêvé d'habiter. L'expression de ce désir se retrouvait souvent sur ses lèvres ; et à maintes reprises elle pressa les siens de demander comme elle, à Dieu, la grâce de souffrir toutes les tortures et de refuser les présents les plus riches, plutôt que de renier le nom de Jésus-Christ. Elle avait une grande dévotion envers sa patronne, sainte Lucie, et envers sainte Agnès, et elle aimait à entretenir ses élèves de leur courageuse mort. On l'entendait, quand elle était malade, adresser à Dieu cette prière[5] : « Ne me laissez pas mourir de cette mala-

[1] Dont le nom chinois était Yuen.
[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 918.
[3] A. M.-E., vol. 549r, p. 932.
[4] A. M.-E., vol. 549r, p. 910.
[5] A. M.-E., vol. 549r, p. 1606

die, parce que mes péchés sont trop nombreux ; mais faites que je termine ma vie par le martyre, pour les expier. » Quoiqu'elle pensât et dît de ses fautes, ses contemporains ont loué ses vertus, particulièrement son humilité et sa modestie. Aucune femme n'était plus simplement vêtue, et sous ce rapport ses compagnes la citaient comme modèle. Elle ne prêtait l'oreille à aucun discours mondain, et s'occupait fort peu des affaires extérieures. Sa piété était tendre : souvent, en faisant le chemin de la croix, elle versait d'abondantes larmes. Chaque fois que le prêtre passait dans la station qu'elle habitait, elle se confessait et communiait ; à Kouy-yang, elle s'approcha très souvent des sacrements. D'une charité particulière pour les pauvres, elle leur faisait largement l'aumône, leur distribuant des vêtements, des aliments et de l'argent.

Elle était à Kouy-yang depuis une année, habitant le petit couvent qu'elle avait préféré à la maison de son frère, parce qu'elle y vivait dans un plus grand recueillement, quand le supérieur de la mission, l'envoya à Pin-yue et à Ong-gan, afin d'enseigner la doctrine aux femmes catéchumènes. Grâce à son intelligence et à son amabilité, elle y acquit bien vite, comme partout où elle demeura, une heureuse influence. Les femmes, sur le point de devenir mères, se recommandaient à ses prières ; des chrétiennes la confiance passait aux païennes, qui s'adressaient également à elles. Lucie n'accédait à la demande de ces dernières que si elles promettaient d'embrasser le catholicisme ; la promesse était faite plus souvent qu'elle n'était tenue ; mais la maîtresse d'école restait l'amie de la famille, ce qui lui donnait la facilité de baptiser les enfants en danger de mort.

La rébellion ayant gagné la région qu'elle habitait, elle revint à Kouy-yang ; malheureusement ses craintes avaient été si vives que sa santé en subit le contre-coup. Elle s'affaiblit peu à peu, et enfin tomba gravement malade, vomissant le sang, et parfois délirant. Un soir qu'elle se trouvait seule, elle chanta les vêpres et d'autres prières ; ses compagnes accoururent, fort étonnées d'entendre ces chants prolongés.

La supérieure du couvent, Agathe Mong, les deux vierges Agathe Lieou et Marie Li ne comprirent rien à cet état, et comme la charité n'est pas partout la première des vertus, elles attribuèrent à la maladie de Lucie une cause qui blessait sa vertu. Deux ou trois jours plus tard, l'institutrice ayant mangé des champignons mal cuits, en ressentit une indisposition qui se traduisit par une agitation très grande ; et le médecin qui la soigna, appelé Lo Koui, émit la même opinion que les deux religieuses.

Le médecin n'était qu'un ignorant, mais selon l'opinion de plu-

sieurs, les deux vierges, Marie Li et surtout Agathe Lieou, grandes parleuses, portées à dire de leur prochain du mal plutôt que du bien, étaient poussées par la jalousie à dénigrer leur compagne. Cette jalousie, assure-t-on, provenait des succès remportés par Lucie dans les stations qu'elle évangélisait et des aumônes qu'elle pouvait faire, grâce aux ressources mises par son frère à sa disposition.

Leurs paroles inconsidérées trouvèrent un écho dans l'esprit du supérieur de la mission, et l'excellente fille subit alors une de ces épreuves assez fréquentes dans la vie des saints ; elle fut renvoyée dans sa famille. On était au commencement de la semaine sainte, une belle semaine pour souffrir en union avec Notre-Seigneur, Lucie le comprit, et supporta, sans murmurer, la peine qui lui était imposée ; elle quitta le couvent, et le lendemain on la vit pieusement assister à la messe au milieu des simples fidèles, édifiés de son humilité. Puis elle se remit paisiblement à tisser de la toile pour gagner sa vie.

Quelques mois plus tard, le gouvernement de la mission ayant changé, Faurie, devenu évêque, la rappela et la pria de se rendre à Yang-tchang pour y instruire les femmes chrétiennes. En la voyant se disposer aussitôt à partir, sa nièce Paule Y Yun-che, étonnée de sa rapide obéissance, ne put s'empêcher de s'écrier :

« L'an passé, le supérieur vous chassa ; aujourd'hui l'évêque vous dit de revenir ! Vraiment, irez-vous ? N'avons-nous plus de riz à vous donner à manger ? Restez avec nous, n'allez pas à Yang-tchang ».

Lucie répondit avec respect et soumission : « Le supérieur m'ordonna de sortir, je suis sortie ; l'évêque m'ordonne de revenir, je reviens. Je ne sais qu'obéir. »

Et elle prit le chemin de Yang-tchang.

IV

Les baptiseurs. — Une école de médecine. — Baptiseuses. — Guérison par Bruno Kiong. — De nouvelles pharmacies à Kouy-yang, à Ta-tin, à Tou-yun. — Le pharmacien Pierre Lo à Tin-fan. — Orphelinats à Kouy-yang. — Enfants recueillis. — Prière pour les bienfaiteurs. — Difficultés avec les parents. — Résultats.

En même temps qu'il essayait de former un personnel nécessaire à la vie de la mission, à ses œuvres d'évangélisation, d'instruction et de charité, Perny développait l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Fondée en France en 1844, l'œuvre de la Sainte-Enfance, dont le but est d'aider les missionnaires à baptiser et à recueillir les enfants de païens, n'envoya de secours au Kouy-tcheou qu'en 1848, par suite de circonstances dont le récit n'appartient pas à cette histoire.

Ces secours, d'abord très modestes, puisqu'ils ne s'élevèrent pendant les deux premières années, qu'à la somme totale de 800 fr. puis montèrent à 4000 en 1850 ; à la même somme en 1851 ; à 6000 en 1852 ; ils furent de 10,000 fr. en 1853 ; de 15,000 fr. en 1854 ; de 20,000 fr. en 1855, de 23,000 fr. en 1856 et en 1857[1].

Le supérieur de la mission profita de ces augmentations successives pour mettre à exécution une partie du plan qu'il avait conçu et dont nous avons parlé dans notre précédent chapitre ; il enrôla un plus grand nombre de baptiseurs et fit ouvrir de nouvelles pharmacies.

Les baptiseurs étaient divisés en deux classes : les résidents et les ambulants. Les résidents étaient placés à la tête d'une pharmacie installée dans une ville, ils distribuaient des remèdes aux malades, principalement aux enfants, et baptisaient les enfants de païens en danger de mort. Leurs dépenses consistaient dans l'achat d'une maison et dans l'entretien de la pharmacie, qui devait être assez bien montée ; ils rendaient encore un autre service fort important : comme on les choisissait généralement parmi les hommes instruits de la doctrine catholique, ils pouvaient faire fonctions de catéchiste et aider à la formation d'une station chrétienne dans la ville où ils demeuraient. Ils étaient soumis à une règle approuvée par Albrand[2].

Les ambulants visitaient les villes qui n'avaient pas de pharmacie et les campagnes. On leur assignait une ou plusieurs sous-préfectures, on leur donnait quelques remèdes, et ils partaient pour des semaines, parfois des mois ; puis ils revenaient à peu près à l'époque fixée rendre compte au missionnaire, dont ils dépendaient, de leurs travaux et de leurs succès.

Perny eut la pensée de soumettre ces baptiseurs pharmaciens à une certaine formation scientifique. Pour y réussir, il appela près de lui, à Kouy-yang, le médecin le plus habile parmi les baptiseurs du Kouy-tcheou, Bruno Kiong, dont il avait pu apprécier les qualités et les succès à Jen-houai. Quand Bruno quitta cette ville, plusieurs familles voulurent lui offrir des tablettes ou inscriptions gravées sur bois, constatant leur reconnaissance.

Le médecin baptiseur arriva à Kouy-yang le 24 décembre 1853, et fut installé dans la pharmacie fondée par Albrand. Toutefois, il ne

[1] Voir précédemment note 1, p. 229.
[2] A. M.-E., vol. 544, p. 376. Rapport de Perny, an. 1854.

devait pas diriger cette maison, mais préparer, d'après le plan que Perny lui traça, un cours de médecine, en prenant dans les auteurs chinois ce qui était utile à son but, en même temps donner des leçons de médecine infantile aux huit baptiseurs de la ville, que le supérieur de la mission lui donna comme élèves.

Lorsque ces baptiseurs furent suffisamment instruits, d'autres, envoyés par les missionnaires de l'intérieur de la province, d'après les recommandations de Perny[1], vinrent prendre leur place. Grâce à ce roulement établi d'une façon intelligente, il y eut bientôt 30 à 40 baptiseurs non seulement possédant des connaissances médicales, mais habiles à employer les procédés dont on pouvait user pour baptiser les enfants païens.

Cependant, Bruno ne faisait pas que préparer les baptiseurs médecins, il soignait lui-même les malades, et le supérieur de la mission cite plusieurs guérisons opérées par lui. Dans la première, il s'agissait d'un jeune homme appartenant à une riche famille de Kouy-yang. « Les[2] médecins païens avaient échoué auprès du malade. On s'attendait à une mort prochaine, quand quelques païens, amis de la famille, conseillèrent d'inviter le baptiseur Kiong. Dès le premier jour, l'enfant fut hors de danger; sa guérison s'opéra aussi complètement que possible les jours suivants. Les parents de l'enfant ne savaient lequel admirer davantage ou de l'habileté du médecin ou de son désintéressement. Cependant ils voulaient témoigner leur reconnaissance au médecin qui leur avait sauvé un enfant si cher. « Au moins, disait le père, acceptez quelque chose pour nous faire plaisir. Nous allons peser l'enfant; nous ne saurions vous offrir moins que son pesant d'argent. » Effectivement, on pesa l'enfant, et cette famille fit de grandes instances au baptiseur pour lui faire accepter 18 livres d'argent, qui furent refusées, bien entendu. Cette famille eut un nouveau motif de louer l'œuvre angélique et d'accroître ainsi sa réputation. »

Voici le second fait[3] : « Hier il y avait une grande fête à la pharmacie. Bruno avait guéri tout récemment l'enfant d'une famille riche, dont les infidèles avaient déclaré la maladie incurable. La joie de cette famille était d'autant plus grande, que l'enfant guéri était enfant unique et héritier du nom. Voulant témoigner sa reconnaissance à notre baptiseur, elle fit préparer une magnifique tablette, dont

[1] « Je vous engage de toutes mes forces, avait dit Perny aux missionnaires à la retraite de 1854, à recruter le plus d'hommes de bonne volonté que vous pourrez, dans vos districts, et à nous les envoyer à la capitale. Une fois formés, ils retourneront au milieu de vous. » (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 376).

[2] *Journal de la mission*, an. 1857, p. 48.

[3] A. M.-E. vol., 10, p. 114.

l'inscription flatteuse est sculptée en caractères dorés. Cette tablette fut apportée en grande pompe, par les principaux membres de la famille montés en litière. Pendant quelques heures, la musique se mêla au bruit étourdissant des boîtes et fusées que l'on brûlait devant la pharmacie. On suspendit la tablette sur le devant de la maison. Pendant tout ce temps la foule encombrait la rue. Suivant les règles de l'étiquette chinoise, Bruno offrit une collation aux divers membres de cette famille qui faisaient partie du cortège. Cette cérémonie, qui se renouvelait pour la cinquième ou sixième fois depuis l'arrivée de Bruno, a servi merveilleusement à étendre la réputation de la pharmacie. »

Bruno guérit également la femme du mandarin Siu. En reconnaissance, celui-ci fit porter une somme d'argent au médecin qui la refusa avec toutes les formules de la politesse du céleste Empire. Siu lui offrit alors un *pien*, tablette de gratitude, et promit un *pei* [1], qu'il autorisa à placer devant l'oratoire, et dont on fit copier des exemplaires pour les remettre aux baptiseurs, qui s'en servaient comme d'une sorte de sauf-conduit.

Perny jugea avec raison que des femmes pouvaient, dans les fonctions de baptiseuses, rendre autant de services que les hommes. Neuf chrétiennes furent enrôlées à Kouy-yang, en 1855. Elles commencèrent par apprendre « ce qui est nécessaire pour distribuer avec prudence les remèdes, et connaître les principales maladies des enfants et les signes de mort [2]. »

Chacune d'elles reçut, avec un diplôme, l'indication du canton voisin de la capitale dont elle devait s'occuper. On les payait 30 à 40 sapèques par jour. Le conseil que le supérieur de la mission avait donné à ses collaborateurs pour le recrutement des baptiseurs, il le leur réitéra pour celui des baptiseuses [3] :

Nous engageons les confrères à enrôler le plus possible les vieilles femmes, qui sont libres des soins de la famille, dans cette œuvre qui procure si efficacement la gloire de Dieu.

Perny chercha ensuite les moyens d'augmenter la bonne renommée de la mission.

« Le premier et le plus naturel qui s'est présenté à notre esprit, dit-il [4], c'est l'érection d'une pharmacie nouvelle. La pompe extérieure a un effet incroyable sur ce peuple si léger. Bâtir une pharmacie avec une façade d'édifice public et dans le goût des Chinois, donnera,

[1] Inscription sur bois ou sur pierre.

[2] A.M.-E., vol. 544, p. 393. M. Perny à M. F. Albrand. Kouy-yang, 4 septembre 1854.

[3] *Journal de la mission*, an. 1856, p. 31.

[4] *Journal de la mission*, an. 1857, p. 46.

à coup sûr, une vogue subite et prodigieuse à cette maison. L'œuvre angélique y trouvera également son bénéfice temporel. Les dépenses de la location de la maison actuelle auraient suffi à l'achat de la moitié du terrain que nous avons acquis dernièrement pour remplir ce but. Dans quelques années, l'œuvre aura un bénéfice temporel incontestable par cette mesure récente. Mais nous avons surtout en vue les résultats religieux. Au printemps prochain, les travaux pourront commencer. On les poursuivra avec activité. Six mois au plus suffisent pour mener l'œuvre à sa fin[1]. »

Escomptant la reconnaissance des magistrats dont Siu avait donné l'exemple, Perny espérait qu'elle l'aiderait à installer des pharmacies dans quelques villes de la province; il écrivait dans le *Journal*[2] : « Les mandarins que visite notre baptiseur et qu'il guérit presque toujours, ne sont pas à demeure fixe. Rien n'est plus mouvant que la justice chinoise. Chaque année, c'est un remue-ménage prodigieux dans le mandarinat. Ces dignitaires, ayant appris à connaître ici l'œuvre angélique, portent ces dispositions favorables dans leurs nouveaux départements. Nous pouvons en signaler déjà quelques-uns qui favorisent l'œuvre angélique, qu'ils ont connue à Kouy-yang. Si Dieu daigne continuer ses bénédictions, de cette manière, dans quelques années un bon nombre de mandarins auront conçu une idée plus favorable de la religion. Nos baptiseurs seront moins exposés aux vexations locales, et la propagation de la foi surtout y trouvera matière à une ample moisson. »

Ces espérances étaient peut-être trop vastes, mais on ne saurait d'une manière absolue les taxer d'illusions, quand on lit le fait suivant qui a trait à la pharmacie de Ta-tin fou[3] :

« Le mandarin Tsao, qui gouverne Ta-tin fou, à présent, avait connu notre pharmacien de la capitale. Peu avant son départ pour le pays qu'il allait régir, il fit témoigner le désir qu'il avait de voir une pharmacie à Ta-tin, promettant d'avance sa protection. Cette ville, de premier ordre, n'est pas fort populeuse, mais elle a une importance spéciale. Placée non loin de la frontière du Su-tchuen et sur la grande route qui y conduit, Ta-tin est un rendez-vous pour le commerce, qui donne à cette ville un aspect assez animé. Dans le courant du mois de novembre dernier, deux baptiseurs sont allés y ouvrir une pharmacie. Au mois de décembre, elle était organisée. Dès son ouverture, le mandarin donna un édit en sa faveur,

[1] Voir la façade de la pharmacie dont parle ici Perny, *Appendice* XXIV, extrait des *A. M.-E.*, vol. 544, p. 597.

[2] *Journal de la mission*, an. 1857, p. 46.

[3] *Journal de la mission*, an. 1857, p. 42.

et menaça des supplices quiconque oserait proférer une parole contre cette œuvre. La religion est tout-à-fait inconnue dans cette ville. Personne ne savait d'abord à qui attribuer cette bonne œuvre. Les gens du prétoire furent les premiers à la fréquenter. Leur exemple entraîna la foule, qui s'y porta de suite, avec une grande confiance. Depuis lors, cette pharmacie n'a cessé de recevoir les éloges de la population, qui ne permettrait plus qu'on supprimât cette maison. Nous avons fait défense d'y prêcher encore la religion. Il faut auparavant que l'œuvre y soit bien acclimatée. Les baptiseurs connaîtront peu à peu l'esprit de la population. Alors on commencera à y jeter la semence évangélique. Le mandarin, craignant que des gens ne se disent faussement chrétiens dans son district, a voulu avoir une copie des commandements de Dieu et de quelques autres prières, pour s'en servir dans l'interrogatoire de ceux qui auraient à comparaître à sa barre, sous ce titre. »

Un autre mandarin fit rétablir la pharmacie de Tou-yun fou [1], dont nous avons vu sous Albrand les débuts difficiles. Tou-yun pris par les rebelles avait été reconquis par les impériaux, mais aucun mandarin ne se sentant de force à relever les ruines ou à soutenir un nouveau siège, ne consentait à s'en charger. Enfin le gouverneur trouva un homme plus courageux qui accepta. Il se nommait Kao, et à Jen-hoai plusieurs de ses enfants avaient été guéris par Bruno Kiong. Avant de se rendre à son poste, il rendit visite au médecin baptiseur, et quand il eut pris possession de la préfecture, il lui fit écrire par un de ses conseillers une lettre pressante, le priant d'aller installer une pharmacie à Tou-yun. Il lui offrait une maison à son choix, lui promettait l'exemption de tout impôt et sa protection.

Perny s'empressa d'accéder aux désirs de Kao ; il envoya à Tou-yun deux catéchistes intelligents qui réussirent dans l'entreprise qu'on leur avait confiée.

La pharmacie de Tin-fan était assez prospère. Un vieillard de 80 ans, Pierre Lo [2], la dirigeait, et attirait par son dévouemen le respect de la majorité des habitants. Un petit incident, qu eut lieu en 1857, augmenta l'estime qu'on lui portait [3]. « Un soir, quelques désœuvrés vinrent chercher noise à un des baptiseurs qui demeuraient à la pharmacie ; ils brisèrent même quelques meubles. Pierre Lo se plaignit au mandarin, et bientôt l'affaire alla jusqu'à la capitale. Craignant d'être condamnés, les coupables envoyèrent des

[1] *Journal de la mission*, an 1857, p. 50.

[2] Il avait été pendant 15 ans baptiseur au Kouy-tcheou, après avoir pendant un laps de temps plus long encore exercé les mêmes fonctions au Su-tchuen, son pays d'origine.

[3] *Journal de la mission*, an. 1857, p. 139.

médiateurs faire des excuses à Pierre Lo, et préparer un arrangement à l'amiable. De concert avec un catéchiste habile, Pierre accepta les avances qui lui étaient faites, et les païens se soumirent aux conditions exigées par les baptiseurs. On fit un acte en règle. La paix fut suivie d'un repas, selon la coutume chinoise. Tout s'est terminé d'une manière honorable pour l'œuvre angélique, et même pour la religion. Les néophytes de cette ville étaient timides à cause des persécutions fréquentes qui les ont éprouvés. Depuis lors, ils sont plus rassurés, et l'accommodement pacifique de la querelle ayant eu l'assentiment de la population, il en est résulté un grand bien aussi pour la paix de la station de Tin-fan-tcheou. »

En 1855, il y avait donc au Kouy-tcheou quatre pharmacies chrétiennes : à Kouy-yang, Ta-tin, Tou-yun, Tin-fan ; leurs dépenses s'élevèrent cette année-là à la somme de 1128 fr. Si nous ajoutons 336 fr. pour l'école de médecine de Bruno Kiong, nous arrivons au total de 1464 fr. chiffre fort minime eu égard au bien fait par ces excellentes institutions.

En 1857, on créa une pharmacie à Gan-chouen ; le baptiseur qui en fut chargé se nommait Jean Tchen, un futur martyr. Il était né de parents païens habitant les environs de Tchen-tou au Su-tchuen[1].

Agé d'environ 30 ans, il était venu à Kouy-yang, pour chercher sa sœur, une païenne qui allait épouser un mandarin, et qui recevait alors l'hospitalité dans la maison des nobles matrones pauvres (Choui-tsie-tang).

Pendant son séjour dans la capitale, Jean eut quelques relations avec des chrétiens qui l'exhortèrent à partager leur foi. Son âme simple fut touchée de leurs paroles ; il abandonna le culte des idoles, adora le vrai Dieu, et peu après fut baptisé.

Voyant sa bonne volonté et sa piété, Mihières lui confia la pharmacie de Gan-chouen.

Avec les années le nombre des pharmacies augmenta, et nous en trouvons 7 en 1858.

Etablir des pharmacies pour donner des remèdes aux enfants malades et baptiser les mourants ne sont pas les seuls buts de la Sainte-Enfance, qui recueille également les enfants païens privés de leurs parents ou abandonnés par eux. Dès 1854, il y avait à Kouy-yang un très modeste orphelinat, où pendant une année 23 enfants avaient été admis. Sur ce nombre, 11 étaient morts ; les autres, âgés de 6, 8, 10 ans, fréquentaient les écoles, et l'un d'eux avait été reçu au séminaire.

[1] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 417.

J'ai le projet, disait Perny aux missionnaires[1], d'adopter surtout les petits garçons abandonnés qui annonceront de l'intelligence. Ces enfants seraient destinés à recruter plus tard les rangs de nos catéchistes, baptiseurs, maîtres d'école, etc., suivant le degré de leur capacité et leur caractère.

Cette même année, il adressait aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi une demande de secours, afin d'acheter une propriété destinée à installer un plus vaste asile.

En attendant, il ne voulait s'avancer que prudemment dans cette voie qu'il jugeait assez difficile ; aussi faisait-il aux missionnaires cette recommandation[2] :

Jusqu'à la réunion prochaine, si vous trouvez des enfants abandonnés qui soient dans les conditions dont je parle, vous êtes autorisés à en recueillir deux par district.

En les adoptant, vous savez qu'il faut un écrit bien en règle et changer le nom de l'enfant. Je vous remettrai une formule de ces adoptions chinoises.

Les vœux de Perny et de ses collaborateurs se réalisèrent peu à peu ; en 1857 Kouy-yang possédait deux asiles d'enfants : un pour les filles confié à quelques vierges, et l'autre pour les garçons. Ce dernier se divisait en trois sections selon l'âge des enfants et l'instruction qui leur était donnée. On comptait en tout une quarantaine d'enfants ; parmi eux, il y avait trois Tchong-kia-tse et deux Miao-tse, dont on espérait faire des catéchistes pour les hommes de leur race. Ces derniers avaient été envoyés par Desflèches dans les circonstances suivantes[3] :

« A l'extrémité nord-est du Kouy-tcheou se trouvent quelques tribus de Miao-tse qui habitent les montagnes. Mgr Desflèches croyant que ces tribus s'avançaient jusque sur le territoire du Su-tchuen, désira leur faire porter la bonne nouvelle du salut. Il envoya quelques baptiseurs explorer le terrain. Ils n'eurent aucun succès. Alors le prélat conçut le dessein de recueillir deux ou trois enfants Miao-tse et de les élever dans la foi chrétienne, pour en faire ensuite des apôtres dans leur propre pays. La chose était difficile à obtenir, car ces tribus ne veulent avoir avec les Chinois que le moins de relations possible. Aussi ne put-on se procurer ces enfants dès les premières tentatives. Cependant l'évêque désirait vivement atteindre son but. Il pria M. Goutelle, dont le district avoisine cette région, de s'occuper de l'affaire avec une telle prudence et constance qu'elle pût être menée à bonne fin. Celui-ci ne négligea rien pour faire

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 377. Rapport an. 1854.
[2] A. M.-E., vol. 544, p. 377. Rapport an. 1854.
[3] *Journal de la Mission*, an. 1857, p. 44

réaliser les vues de Mgr Desflèches. Un baptiseur intelligent, du nom de Tchen, fut plus heureux dans son excursion. Il rencontra deux enfants qui étaient orphelins depuis peu. Il sut inspirer de la confiance, et les oncles des jeunes orphelins consentirent à les lui céder en adoption. On fit un écrit selon les prescriptions de la loi chinoise, et les deux enfants furent amenés à Fou-tcheou, où leur éducation religieuse commença. Un an s'était écoulé depuis leur adoption, lorsque l'on apprit que le territoire occupé par ces Miao-tse était dans les limites du Kouy-tcheou. Desflèches écrivit à Perny pour le prévenir et pour lui proposer de tenter la réalisation de son projet et de recevoir ces deux enfants. La proposition fut acceptée ; Jean-Baptiste Tchen[1] avec son frère Pierre furent placés à l'asile de Kouy-yang, et en 1856 et en 1857 ils furent envoyés comme baptiseurs parmi les populations de leur race.

Les autres enfants étaient des Chinois ; tantôt ces petits malheureux étaient apportés par leurs parents, tantôt trouvés par les chrétiens dans les rues ou sur les places publiques. Le *Journal de la mission* cite à ce sujet certains faits intéressants : « Il y a quelques mois, raconte-t-il[2] en 1857, les rebelles faisaient mine de venir mettre le siège devant Kouy-yang. Nuit et jour, les remparts étaient gardés avec grand soin et munis de toutes les provisions de guerre. En faisant la patrouille, nos chrétiens qui étaient de garde trouvaient souvent dans les rues des enfants en très bas-âge, abandonnés, délaissés dans les rues les plus solitaires. Les recueillir tous n'était pas possible. Un soir, cependant, un de ces enfants qui paraissait avoir un peu plus de deux ans, interrogé par l'un de nos chrétiens lui répondit d'une manière si touchante qu'il ne put résister au désir de le recueillir ; son intelligence précoce, son amabilité, la manière suppliante avec laquelle il implorait la pitié publique auraient ému les cœurs les plus endurcis. On le conduisit au corps de garde, où il reçut à manger, car le pauvre enfant mourait de faim. On le couvrit d'un linge quelconque, il était absolument nu. Le lendemain matin, on l'amena à notre asile où ses manières caressantes lui firent aussitôt autant d'amis qu'il avait de frères dans son malheur. On lui donna le nom de son bienfaiteur qui est un médecin distingué de la ville ; il s'appelle Y Hio-te Pius.

« Un autre non moins intéressant fut trouvé de la même manière ; celui-ci était plus âgé, et ce qu'il racontait de la misère de ses proches qui l'avaient, en une nuit fort obscure, laissé dans une rue arrachait des larmes. Il ne savait au juste son âge. La misère l'avait

[1] On leur avait donné le nom du catéchiste.
[2] *Journal de la mission*, p. 132.

tellement réduit qu'on ne pensait pas qu'il pût vivre au-delà d'un mois. Il avait des plaies par tout le corps. Ce pauvre enfant avait pour père, selon toute apparence, un homme intelligent, adonné à l'étude, et qui, nous pensons, sera tombé tout à coup dans une grande misère, comme cela se voit si souvent dans ce malheureux pays. Car l'éducation de cet enfant avait été soignée. Sa mémoire était prodigieuse. Il récita, lui enfant de 3 ou 4 ans, tout le livre des cent familles (*Pe kia sin*) et de longs fragments des livres classiques (*Se chou*) qu'il savait déjà par cœur ; une foule d'histoires des anciennes guerres lui étaient connues, et il les récitait avec cette candeur naturelle propre à un enfant de son âge. Chacun le choyait, chacun voulait entendre une histoire de sa bouche. Les soins qu'on lui prodigua lui sauvèrent la vie ; mais pendant quelques mois, on désespéra de le conserver. Maintenant son état de santé est rassurant, et il étudie nos livres religieux. Il porte le nom de Yang gen yun Paulus. Le bienfait du baptême n'a pas tardé à lui être conféré. »

Assez fréquente en tout temps, l'exposition des enfants l'était davantage à cette époque de troubles, ce qui faisait songer le supérieur de la mission à l'établissement d'une crèche qu'il rêva de confier à des religieuses françaises. « Il n'est pas de semaine, disait-il[1], où l'on ne vienne nous offrir un certain nombre d'abandonnés. Nous ne pouvons en recueillir qu'un certain nombre, selon notre facilité à trouver des nourrices chrétiennes. Sur un cent de ces pauvres enfants ainsi exposés et recueillis, à peine quelques-uns survivent-ils ; à mesure qu'ils vont grossir les rangs des anges, les places vacantes se remplissent de nouveau. Que n'avons-nous ici quelques bonnes religieuses de France pour soigner ces pauvres enfants abandonnés ! Ah ! quelle carrière à leur zèle ! Et ce n'est pas la vie du corps seulement qu'elles leur conserveraient, mais celle qui ne périt pas ! Puisse la liberté religieuse leur ouvrir bientôt, à elles aussi, les portes de cet empire, où l'égoïsme public et privé étouffe tout sentiment de charité et de compassion. »

Voulant faire, autant que possible, payer la dette de reconnaissance que les orphelins avaient contractée envers les enfants du monde catholique, qui donnaient des ressources à l'œuvre de la Sainte-Enfance, Perny composa une prière que l'on récita chaque jour dans les asiles de Kouy-yang et dont voici la traduction[2] :

O Dieu, Souverain Seigneur de toutes choses, votre ineffable bonté apparaît surtout dans les soins que vous prodiguez à vos créatures. Que de louanges ne vous devons-nous pas, ô Seigneur, nous pauvres orphelins

[1] *Journal de la mission*, an. 1857, p. 135.
[2] *Journal de la mission*, an. 1857, p. 134.

que nos parents infidèles ont abandonnés et délaissés ! Nous ne vous connaissions pas encore, Dieu de bonté, et cependant déjà vous veilliez sur nous avec tendresse. Au lieu de nous laisser périr dans l'esclavage du démon, vous avez suscité la main de ceux qui vous connaissent et qui vous aiment pour nous arracher à la mort. Avec la vie temporelle, nous avons, ô Dieu clément, obtenu la connaissance de vos bienfaits, celle de la voie du Ciel et l'espoir d'y parvenir un jour. Nous avons appris à connaître le Rédempteur de nos âmes et tout ce qu'il a fait pour nous misérables créatures. Que vous rendre, ô mon Dieu, pour tous ces bienfaits ? Vous aimer ! Ah Seigneur, nous vous aimons ; que ne pouvons-nous le faire autant que vous en êtes digne ! O vous le père des orphelins, daignez exaucer nos prières en faveur de nos jeunes frères aînés dans la foi des pays d'Occident. Ils pensent chaque jour à nous, ils prient pour nous, leurs aumônes nous conservent la vie. Nous ne pouvons les connaître ici-bas. Les mille montagnes et les cent mers les séparent de nous ; nous n'avons rien à leur offrir. Mais vous, ô mon Dieu, dont ils sont la Providence pour nous, vous qui les connaissez jusqu'à un, daignez bénir largement ces chers et dignes frères d'Occident, eux et leurs parents, pour leur charité en notre faveur. Bénissez-les Seigneur selon la mesure du bien qu'ils nous font, lequel est le salut éternel de nos âmes. Faites que nous imitions leur foi, ils sont nos parrains et nous portons leurs noms. Puissions-nous les discerner un jour au Ciel les uns et les autres et louer avec eux vos miséricordes éternelles ! Ainsi soit-il.

Parfois des difficultés survenaient avec les parents qui, après deux, trois et même six mois, réclamaient leurs enfants. Mais les missionnaires entouraient ces restitutions des mesures de la plus grande prudence. Les réclamants devaient d'abord prouver que les enfants désignés par eux étaient bien les leurs, puis faire connaître le motif de leur demande, car on en vit de temps à autre qui les vendaient aussitôt après les avoir obtenus. Il existait aussi un obstacle d'un autre genre : ces enfants, presque tous recueillis quand ils étaient en danger de mort, avaient été baptisés, et il était singulièrement pénible de les remettre entre des mains païennes. Cependant, sous peine de complications graves, il fallait parfois s'y résoudre et céder à la nécessité.

Le *Journal de la mission* de 1857 cite un cas où les païens, au lieu de redemander une enfant confiée à l'orphelinat des filles, l'enlevèrent[1] :

« Au mois de mars, une veuve néophyte se vit persécutée par ses enfants. Elle venait d'embrasser la foi ; ils voulaient l'obliger à y renoncer. Cette femme résista de toutes ses forces et déclara à ses fils qu'ayant trouvé la voie du ciel, rien au monde ne l'en détournerait. « Dieu sait, ajoutait-elle, combien je désire vous voir tous chrétiens ! » Ces jeunes gens qui jusqu'alors avaient été dociles à leur mère et lui procuraient convenablement sa subsistance, entrèrent en colère contre

[1] An. 1857, p. 136.

la pauvre femme, vomissant un torrent d'injures contre ceux qui l'avaient séduite. On lui donna un ultimatum de trois jours pour se décider. Au bout du temps fixé, si elle persistait à vouloir être chrétienne, ses fils la renieraient pour leur mère. Dieu soutint son courage, et rien ne put l'ébranler. Ses fils la chassèrent dehors avec une brutalité qui révolte la nature. La pauvre veuve se réfugia, avec sa jeune fille âgée de 10 ans, baptisée naguère avec elle, à l'asile de Kouy-yang. Les vierges lui donnèrent toutes les consolations que sa position demandait. Mais le chagrin était tombé dans le cœur de la veuve Yn; elle ne put le surmonter. Quelques semaines après, elle rendit son âme à Dieu, munie des sacrements de l'Eglise, et dans les sentiments de la plus édifiante résignation. La jeune fille Yn-mei demeura à la charge de l'œuvre de la Sainte-Enfance. Elle suivit dès lors les cours de l'asile, et pratiqua les exercices de la maison. Trois mois après, deux de ses tantes païennes, sous prétexte de visiter l'oratoire, vinrent s'entretenir avec leur jeune nièce. La vierge, qui ne soupçonnait rien, ne fit pas grande attention à la conversation. Quelques jours après, ces femmes païennes revinrent à l'asile, louant hypocritement la religion et paraissant vouloir l'embrasser. Dans cette entrevue, elles séduisirent la pauvre orpheline, et lui annoncèrent que tel jour on viendrait l'enlever. Les menaces fermaient la bouche de l'enfant. Un dimanche, pendant les prières, la jeune Yn fut appelée au parloir. La communauté entière était en prières. On enleva cette enfant ; on changea ses habits, emportant même délicatement ceux qu'elle avait reçus à la maison. Le coup se fit si prestement que personne n'y vit rien. Après les prières, la vierge, donnant la tâche à chacune pour l'étude du jour, s'aperçut de l'absence de cette enfant. On cherche, on appelle; personne ne répond. Les vierges tiennent conseil. Mais le complot avait été si habilement ménagé qu'on ne pouvait rien conjecturer sur la disparition de cette petite fille. Pendant que les vierges s'épuisaient en conjectures, une femme chrétienne de la ville avait cru reconnaître, sous d'autres habits, la jeune fugitive, avec ses tantes païennes. Elle se hâta de venir à l'asile examiner le fait. Un catéchiste, sur les données de cette chrétienne, alla aux informations, mais il ne put rien découvrir. Cet enlèvement nous affligeait d'autant plus que nous savions les sentiments hostiles des membres de cette famille. Qu'allait devenir l'âme de cette pauvre enfant? Quelques jours après, le projet de cette famille nous fut révélé. Dieu le permit à leur honte et à l'avantage de l'œuvre angélique. Ces femmes païennes, de concert avec les fils Yn, voulaient venir prochainement réclamer leur nièce et sœur. Ne pouvant la produire, on allait nous intenter un procès. Tel était l'unique but de cete nlèvement. A cette nouvelle, un des catéchistes de la ville se

mit en mouvement. Cette famille hostile répandit le bruit que nous enlevions les enfants, que le Tien Tchou Tang était une maison à craindre. Nous mîmes une affiche dans le quartier, avec promesse de 4 taëls à quiconque donnerait des indications sur cette enfant qui avait disparu. L'argent est le grand mobile pour remuer nos Chinois. Au bout d'une dizaine de jours, les renseignements demandés arrivèrent au catéchiste de la part d'un païen. Celui-ci alla trouver les vieilles tantes païennes. On manda à la ville le fils aîné, qui pour lors se trouvait à la campagne. Pendant ce temps, où était la pauvre jeune fille, l'adoptée de la Sainte-Enfance? On l'avait fait disparaître, vendue 10 taëls à une autre famille païenne; elle allait devenir esclave des hommes et du démon, peut-être pour le reste de sa vie. La fermeté du catéchiste en imposa. Les vieilles tantes se virent forcées d'entrer en accommodement. La jeune fille fut confiée à la garde d'une néophyte, jusqu'à la conclusion de l'affaire, qu'il fallut un mois pour mener à terme. Un contrat fut passé en bonne forme, par lequel cette famille ne peut réclamer, à l'avenir, la jeune Yn. C'est ainsi que cette pauvre enfant fut délivrée d'une captivité, qui menaçait son salut éternel. Ce ne fut qu'à ce moment qu'elle osa raconter les détails de son enlèvement, et tout ce qui suivit. Quoique simple et candide à l'époque de son baptême, nous craignons que sa vertu, surtout sa candeur, n'ait reçu en toute cette affaire un grave dommage. L'admettre de nouveau à l'asile nous répugnait beaucoup. Nous la fîmes adopter par un excellent chrétien de la ville qui n'a pas d'enfants, et sous la garde duquel sa vertu sera en sûreté. »

Les résultats de cette activité se montrèrent immédiatement dans le nombre des baptêmes d'enfants de païens à l'article de la mort; en 1854, il fut en augmentation de 4000 sur l'année 1852. Voici d'ailleurs des statistiques :

En 1855 :	Enfants baptisés :	15424 ;	morts ;	3835
1856 :	id.	26012 ;	id.	8735
1857 :	id.	20085 ;	id.	3836
1858 :	id.	30553 ;	id.	8294
1859 :	id.	29767 ;	id.	9647

Quant aux adoptions par les familles chrétiennes, elles furent toujours rares; voici des chiffres :

En 1855 :	Enfants adoptés :	10 ;	morts ;	3
1856 :	id.	69 ;	id.	17
1857 :	id.	71 ;	id.	26
1858 :	id.	82 ;	id.	29
1859 :	id.	123 ;	id.	37

Le nombre des baptiseurs et des baptiseuses dans ces mêmes années nous est également connu :

En 1855 :	Baptiseurs :	30 ;	Baptiseuses ;	6
1856 :	id.	53 ;	id.	17
1857 :	id.	56 ;	id.	18
1858 :	id.	52 ;	id.	14
1859 :	id.	45 ;	id.	16

Les dépenses faites par la mission pour ces auxiliaires s'élevèrent en 1855 à 3320 fr., par conséquent à environ 92 fr. pour chacun d'eux.

L'œuvre angélique fut la plus importante du supériorat de Perny, et celle qui produisit le plus de résultats. Sans doute, les circonstances, peste et famine, contribuèrent à son développement ; mais il faut reconnaître que le supérieur du Kouy-tcheou, les missionnaires et leurs auxiliaires surent en profiter.

IV

Le *Journal de la Mission.* — Les *Journaux* particuliers. — Bibliothèque. — Publication d'ouvrages de doctrine. — Envoi en Europe de curiosités scientifiques. — Perny membre de la Société d'acclimatation.

Après l'exposé de la création ou du développement de ces œuvres d'intérêt général, il convient de parler de deux créations du supérieur : le *Journal de la mission* et une bibliothèque.

Les motifs de la création du *Journal de la mission* étaient spécifiés en ces termes par Perny :

L'histoire du berceau de cette Église naissante sera transmise avec fidélité à nos successeurs. Le même esprit se conservera parmi les ouvriers évangéliques. L'unité de vues, de direction, qui a une si grande influence dans le succès des œuvres d'une Mission, ne sera pas le moindre résultat de la publication de nos Annales religieuses. Les anciens historiens ecclésiastiques nous retracent les soins des Souverains Pontifes à recueillir, dès l'origine du christianisme, les actes des martyrs, pour les transmettre à la postérité. Ils attachaient la plus grande importance à conserver fidèlement la chaîne des traditions catholiques. En suivant ces traces, nous continuerons à former de nouveaux anneaux à cette chaîne dont l'une des extrémités est entre les mains de Dieu, qui attend la plénitude du nombre de ses élus, pour en saisir l'autre extrémité et former cette éternité immuable, de gloire, de bonheur, de félicité, où le sublime hosanna résonnera dans les siècles des siècles.

En faisant part de son projet à ses collaborateurs, au mois d'octobre 1857, Perny en exposait le plan :

Nous satisfaisons au vœu des confrères, qui ont désiré savoir explicitement le plan des Annales religieuses de la mission. L'avenir amènera probablement des changements dans ce plan ; mais pour le présent, nous grouperons les matières qui en feront l'objet sous quatre chefs principaux : 1° la Sainte-Enfance et tout ce qui a rapport à cette œuvre aura, chaque année, deux ou trois numéros ; 2° les affaires de l'administration spirituelle du Vicariat exigeront également, au moins, deux numéros par an ; ceux-ci n'intéressant que les missionnaires de la province seront tirés à peu d'exemplaires, attendu qu'on ne les communiquera pas au dehors ; 3° chaque année, nous consacrerons deux ou trois numéros à des matières scientifiques, savoir : histoire, géographie, curiosités, sciences naturelles du pays, mœurs et coutumes chinoises dans la province, etc. ; 4° les faits religieux, tous ceux qui concernent la Propagation de la Foi auront la plus large part. Six numéros par an conserveront le souvenir des progrès de la religion dans cette chère mission. Désormais il est fort expédient que les confrères tiennent bien au courant le rédacteur du *Journal* de tout ce qui se passe dans leurs districts respectifs. Chacun apportant son concours à cette œuvre, nul fait important ne sera laissé dans l'oubli.

Ce plan était très beau, et si on eût été tenté de lui adresser un reproche, on l'eût dit trop vaste, surtout pour être exécuté par des hommes d'action, peu portés par nature aux écrits scientifiques et réguliers, et trop souvent manquant de temps pour les rédiger avec réflexion et méthode.

Quoi qu'il en soit, ce projet n'était pas impossible, puisqu'il fut à peu près exécuté pendant douze ans. Ce *Journal* contient les faits les plus importants de l'histoire de la mission, et avec les *Journaux* particuliers que les missionnaires ont tenus pendant longtemps sur leurs districts, avec les *Status animarum*, ils forment une collection extrêmement précieuse, et absolument nécessaire à ceux qui veulent étudier dans son ensemble et dans ses détails l'existence et la marche du Vicariat. C'est grâce à ces travaux conservés avec soin, grâce à des archives supérieures à toutes celles des autres missions de la Société des Missions-Etrangères, que nous pouvons écrire l'histoire de l'Eglise du Kouy-tcheou, aussi complète, aussi pleine de faits et de documents. Notre rôle est trop modeste pour nous donner le droit d'adresser des éloges à ceux qui prirent cette initiative et à ceux qui la suivirent, tout au moins qu'il nous soit permis de leur dire nos très sincères remerciements et d'exprimer le désir que de semblables travaux soient continués au Kouy-tcheou et commencés partout ailleurs où ils n'existent pas.

La formation d'une bibliothèque fut décidée pendant la retraite de 1855 :

Tous les livres que nous avons ici, écrivait Perny[1], feront le fonds de cette bibliothèque qui s'augmentera peu à peu : 1° par les ouvrages qu'apporteront les nouveaux confrères ; 2° par l'achat annuel de quelques bons ouvrages en Europe. Le missionnaire qui cesse d'étudier se rouille bien vite, d'autant que la plupart, arrivant fort jeunes en mission, n'ont pas un lourd bagage scientifique. C'est afin d'entretenir parmi eux la science théologique et ascétique nécessaire que j'ai organisé ce projet. Nous désirons qu'à l'avenir aucun missionnaire n'apporte certains ouvrages de fonds que nous possédons déjà. C'est pourquoi je vous envoie notre catalogue, afin que vous leur en donniez connaissance.

Ce projet ne fut pas réalisé ; mais nous devions le signaler comme une chose en soi très bonne, digne d'être étudiée et mise en pratique.

Perny songeait à l'utilité des livres, non seulement pour les missionnaires, mais aussi pour les chrétiens et pour les païens, afin de faire pénétrer parmi ces derniers la connaissance exacte du catholicisme, et parmi les premiers des sentiments de foi plus vifs. En 1857, il fit imprimer deux ouvrages[2] publiés autrefois par des Jésuites : le premier intitulé *Ki jen che pien* : *Dix dialogues sur des sujets religieux ou moraux*[3], œuvre du P. Mathieu Ricci, et le second : *Pa je me siang*[4], *Retraite de huit jours*, d'après le plan de saint Ignace, livre écrit en style vulgaire, mais pouvant servir aux vierges, aux catéchistes et aux chrétiens.

« Après l'impression de ces deux ouvrages, disait Perny, nos presses en publieront immédiatement deux autres, qui sont dus à la plume d'un confrère du Kouy-tcheou. Le premier est un traité sur les Saints Anges. Désireux de faire connaître Dieu dans ses plus parfaites créatures et de faire louer ses dons dans les perfections que l'on admire, et l'honneur même que l'on rend à ces purs esprits, qui sont nos principaux médiateurs auprès de la Majesté divine, nous publions avec confiance ce petit traité. Si, comme nous l'espérons, il fait honorer les Saints Anges avec plus de fidélité, bien des grâces en reviendront à la mission. Assuré qu'un des grands obstacles à la propagation de la foi, comme à l'instruction des néophytes, est la difficulté de lire les livres de religion, l'auteur du traité des Anges a voulu qu'il fût écrit en langage fort simple, et presqu'intelligible à l'audition d'une lecture qui en serait faite à haute voix. Un second ouvrage est un traité sur les fêtes de l'année selon l'ordre et la division du calendrier chinois. Cet ouvrage pourra servir surtout de

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 514. Lettre à M. F. Albrand, 15 juillet 1856.

[2] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1857, p. 124.

[3] A été publié par l'imprimerie de la Société des Missions Etrangères à Hongkong, catalogue de 1905, n° 338.

[4] Dont l'auteur nous est inconnu.

lecture le dimanche après les prières de la matinée, avant l'Angelus. Chaque dimanche on y lirait les chapitres des fêtes qui tombent dans la semaine. Nous engageons fort les confrères à introduire en chaque station de leur district l'usage d'une lecture de ce genre les jours de dimanche. Ce traité des fêtes comprend toutes celles qui sont dans le calendrier de nos chrétiens. »

Le supérieur de la mission du Kouy-tcheou eut la pensée de réunir en un volume tous les édits publiés par le gouvernement chinois ou par les mandarins en faveur du catholicisme.

Enfin il rêva la publication « d'une apologie du Christianisme » dans le genre de celle de Tertullien.

Parmi les mandarins, disait-il[1], les uns ont les idées les plus fausses sur notre sainte religion ; les autres ne la connaissent pas du tout. Nos néophytes, arrêtés et conduits devant les prétoires, ne peuvent la plupart du temps, qu'en donner une idée trop restreinte pour la faire connaître suffisamment et détruire les préjugés de ses ennemis. Puisse un confrère versé dans la langue et le génie de ce peuple se livrer un jour à ce travail que nos vœux sollicitent.

Suivant le même ordre intellectuel, mais dans la sphère des sciences profanes, Perny se mit en rapport avec la Société d'acclimatation, créée en 1854. Il en reçut cette même année des instructions[2] « pour envoyer des œufs et des cocons de vers à soie sauvages, des graines et échantillons de chênes, de frênes, etc., qui servent à la nourriture de ces vers ; de graines de l'ortie blanche et enfin des œufs de vers à soie ordinaires ». L'année suivante, il fut nommé membre honoraire et en fut avisé par la lettre suivante[3] :

Paris, 11 juin 1855

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai l'honneur de vous annoncer que la Société Impériale zoologique d'acclimatation, sur la présentation de son bureau, vous a, par un vote unanime, nommé membre honoraire, dans sa séance générale du 8 juin 1855. Le titre de membre honoraire a été réservé par nos règlements à un petit nombre de personnes que leur séjour à l'étranger met à même de rendre des services au point de vue de l'acclimatation.

La Société espère que vous voudrez bien accepter ce titre, comme un témoignage de sa reconnaissance pour les services que vous avez rendus déjà par des envois d'une grande importance et par le bienveillant concours que vous lui prêtez.

Veuillez agréer, etc.,

Pour le Secrétaire Général du Conseil.
GUÉRIN-MENNEVILLE.

[1] A. M.-E., vol. 45, p. 1235.
[2] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1857, p. 69.
[3] *Journal de la mission du Kouy-tcheou*, an. 1857, p. 122

Cette voie ouverte par Perny a été suivie par quelques missionnaires du Kouy-tcheou, entr'autres par Faurie, Bodinier, Cavalerie, Fr. Séguin, Esquirol, Martin, qui à plusieurs reprises ont fait des envois précieux à diverses sociétés savantes de France[1].

V

Questions liturgiques et théologiques posées à Rome. — Le bonnet chinois. — Offices de la Sainte Vierge. — Heures de la récitation du Bréviaire. — Le contrat de vente a réméré. — Messe de mariage.

A l'exposé de ces travaux et de ces projets, ajoutons celui de quelques questions liturgiques et théologiques, plus ou moins agitées par les missionnaires du Kouy-tcheou, et même par tous ceux de la Chine. Désireux d'avoir une solution définitive, Perny s'adressa à Rome. Nous allons reproduire par ordre de date les demandes et les réponses.

On se rappelle qu'Albrand avait ordonné à ses prêtres de supprimer le port du bonnet chinois pendant la célébration de la messe, afin de suivre la coutume ordinaire de l'Eglise. Les chrétiens du Kouy-tcheou, d'ailleurs peu nombreux, n'avaient fait, semble-t-il, aucune réflexion sur ce changement ; mais la nouvelle pratique n'avait été suivie dans aucune autre mission de Chine, ou ne l'avait été que pendant fort peu de temps, et dans une ou deux seulement ; seul, le Kouy-tcheou avait continué à s'en tenir à l'ordre d'Albrand. Perny jugea que la chose offrait une singularité donnant prise à la critique ; il était d'ailleurs poussé dans cette voie par les Vicaires apostoliques voisins, qui le pressaient de faire reprendre aux missionnaires la coiffure datant du XVIIe siècle. Le 1er avril 1855, il exposa la situation à la Propagande, ajoutant[2] :

Comme je ne remplis que par intérim les fonctions de supérieur, je n'ai pas jugé bon de suivre de suite ces conseils ; mais j'ai pensé qu'il serait mieux de soumettre toute l'affaire à Votre Eminence, pour être fixé sur ce point. Dans ces conditions, convient-il de porter ledit bonnet pendant le Saint-Sacrifice ? ou vaut-il mieux, nonobstant l'usage général en Chine, s'en tenir à la pratique commune de l'Eglise, puisque cela peut se faire sans aucun danger pour notre sainte religion ?

Le 6 décembre suivant, le Préfet de la Propagande lui répondit[3] :

[1] Nous indiquerons dans l'*Appendice* les principales plantes envoyées par eux.
[2] A. M.-E., vol. 549^i, p. 539.
[3] A. M.-E., vol. 549^i, p. 155. Voir le texte à l'*Appendice* XXV.

En ce qui regarde la question du bonnet chinois, nous déclarons que l'intention de la Sacrée Congrégation est bien telle que vous l'indiquez. Si, en effet, cet abus peut facilement être aboli, et qu'on n'ait plus, pour le maintenir, les sérieuses raisons d'autrefois, il faut rétablir peu à peu l'usage universel de l'Eglise de célébrer la messe la tête découverte. La Sacrée Congrégation n'a pas changé d'avis sur ce point, malgré les raisons de quelque valeur présentées par certains prélats des Missions chinoises, en faveur de l'usage du bonnet. Toutefois, en présence des différentes opinions, elle a estimé qu'il n'y avait pas lieu de prescrire et d'urger l'abolition de cette coiffure, chose qu'on a pu voir cependant avec plaisir s'accomplir dans quelques Missions, pacifiquement, et sans trouble ni étonnement pour les fidèles. Mais comme nous savons que dans cette province, de même que dans d'autres Missions[1], la question a été tranchée régulièrement et sans aucun dommage pour la religion, comme vous le dites, et que déjà les fidèles ont consenti à l'abolition du bonnet, et s'y sont habitués, nous ne croyons devoir ni approuver ni conseiller le rétablissement de la coutume abrogée, bien que cette coutume ait été rétablie dans les régions voisines du Kouy-tcheou.

Cette lettre prouvait avec évidence le désir de la Propagande que les missionnaires du Kouy-tcheou ne reprissent pas le bonnet chinois. Ils se le tinrent pour dit; mais, voyant que personne ne les imitait, ils revinrent, au mois de novembre 1860, à l'ancien usage.

Par une supplique du 10 octobre 1855, Perny sollicita, en ces termes, les faveurs suivantes :

Très Saint Père,

Votre Sainteté, désireuse de favoriser la dévotion à l'auguste Mère de Dieu, a daigné accorder au clergé de plusieurs Missions la faveur de réciter les offices votifs de la Maternité, Pureté et Patronage de la très Sainte Vierge. La mission du Kouy-tcheou (Chine), par l'organe de son provicaire, supérieur intérimaire de la mission, supplie très humblement Votre Sainteté d'accorder, à perpétuité, le même privilège au clergé, soit indigène, soit Européen de la dite mission. Sur ce, Très Saint Père, nous ne cesserons de conjurer le Seigneur, par la médiation de l'auguste Vierge Immaculée, qu'il daigne conserver de longues années Votre Sainteté au gouvernement et régime de la sainte Eglise notre Mère.

La concession désirée fut accordée par un indult en date du 19 mars 1856[2].

En 1857, Perny demanda, pour les prêtres du Kouy-tcheou, l'autorisation de commencer à 2 heures de l'après-midi la récitation de *Matines* et de *Laudes*. Cette autorisation lui fut donnée le 15 novembre 1857[3].

[1] Ces Missions étaient, comme l'avait écrit M. Perny, revenues à l'usage du bonnet chinois.

[2] A. M.-E., vol. 549i, p. 145. Voir le texte à l'*Appendice* XXVI.

[3] A. M.-E., vol. 549i, p. 161. Voir le texte à l'*Appendice* XXVII.

Le supérieur de la mission posa à Rome une autre question dont la solution pratique importait fort. Elle avait trait au contrat de vente à réméré.

Ce contrat est très usité en Chine, partout il est pratiqué de la même manière dans ses grandes lignes ; mais outre qu'il diffère quelquefois dans les détails, il n'avait pas toujours été suffisamment étudié ou assez clairement exposé par les missionnaires.

Rome s'était déjà prononcé à plusieurs reprises : le Vicaire apostolique du Su-tchuen, Pottier, l'ayant interrogée à ce sujet, elle lui avait, le 24 août 1778, adressé une instruction déclarant ce contrat entaché d'injustice[1].

A une demande faite par le Vicaire apostolique du Fo-kien, une réponse avait été donnée le 9 décembre 1784, laissant la voie ouverte au doute, parce qu'on s'était contenté d'élucider des cas particuliers[2].

Verrolles, le Vicaire apostolique de Mandchourie, s'étant à son tour adressé à Rome, en avait eu, le 23 mars 1844, une réponse qui le renvoyait à l'instruction du 24 août 1778[3].

Perny, ayant eu les mêmes doutes sur le contrat de vente à réméré tel qu'il se pratiquait au Kouy-tcheou, consulta la Propagande en 1857.

Voici d'abord comment il exposa ce contrat[4] :

Quand quelqu'un a besoin d'argent, il vend à un prix inférieur sa maison ou son champ, sous cette clause que, dans un temps déterminé, en rendant le prix entier à l'acheteur, il pourra recouvrer sa maison ou son champ. On fixe ordinairement 3, 6 ou 10 ans, et même souvent on ne détermine aucun espace de temps. Cependant, l'acheteur use de cette maison ou de ce champ comme de son bien propre, il perçoit les fruits et les revenus, supporte les charges, paie les impôts....Il peut même, sans consulter le vendeur, revendre la propriété à un autre soit au même prix, soit à un prix plus élevé ; mais, par cette vente et les suivantes, les droits du premier maître ne sont nullement aliénés, et celui-ci conserve toujours le droit de réclamer son bien au premier acheteur. De plus, d'après les lois civiles, la possession, quelque longue qu'elle soit, n'engendre jamais la prescription. Car, de même que le vendeur peut toujours, en rendant le prix, rentrer dans sa propriété, de même l'acheteur, qui, une fois le temps échu, ne veut pas garder le bien plus longtemps, peut, en rendant le bien, en réclamer le prix devant le juge, et ces droits soit du vendeur, soit de l'acheteur, passent à leurs héritiers les plus éloignés. Bien que ce contrat soit fréquent, il n'engendre que rarement des querelles. Si, au temps fixé, le vendeur ne rend pas le prix, l'acheteur conserve le bien et le contrat est censé renouvelé aux mêmes

[1] *Collect. M. ad E.* 2e édit. p. 909, n° 1940.
[2] *Collect. M. ad E.* 2e édit. p. 911, n° 1941.
[3] *Collect. M. ad E.* 2e édit. p. 917, n° 1948.
[4] A. M.-E., vol. 544, p. 1038, vol. 549i, p. 186. *Collect.* p. 918, n° 1950.

conditions. Mais plus communément l'acheteur complète la vente en ajoutant une certaine somme, et acquiert ainsi la pleine propriété.

Il n'est pas inutile de faire observer ici que parfois l'acheteur verse une somme presque équivalente au prix véritable, dans l'intention de rendre le rachat plus difficile, et inversement, souvent le vendeur demande un prix minime, pour pouvoir le rendre plus facilement et recouvrer plus tôt sa propriété.

Comme certains ont conçu des doutes sur la licité de ce contrat, nous sollicitons instamment le jugement de Votre Sainteté pour savoir :

1° Si le contrat ci-dessus exposé est licite?

2° Au cas où il serait illicite, ce qu'il faut faire pour les contrats de ce genre déjà conclus et mis à exécution?

3° Dans quelles conditions ce contrat peut être conclu licitement ?

A cet exposé et aux questions qui le terminaient, la Propagande se contenta, le 14 janvier 1860, de renvoyer leur signataire[1] à la réponse faite le 3 août 1858 au Vicaire apostolique du Ho-nan. Or cette réponse[2] concluait à la licité du contrat à réméré tel qu'il avait été expliqué, et elle invitait le Vicaire apostolique du Ho-nan à faire connaître aux fidèles les dissemblances qui existaient entre son exposé et celui du Vicaire apostolique du Su-tchuen en 1778[3], et par conséquent la raison de la différence des solutions donnée par la Sacrée Congrégation.

Le Cardinal préfet ajoutait, d'ailleurs, que « toute faculté était laissée à Perny de recourir de nouveau à la Propagande, si quelque doute lui restait encore ».

Perny n'avait pas eu le temps de renouveler ses demandes que la Propagande lui adressait, le 5 mars 1860, une longue instruction sur l'exposé qu'il avait fait ; elle lui disait[4] :

La question a été déférée au suprême tribunal du Saint-Office, qui a tout pesé avec maturité, et spécialement la pratique ancienne des Vicairés apostoliques, signalée par vous, et qui condamne ce contrat comme usuraire, en le défendant sévèrement aux fidèles, bien que, dans la suite des temps, l'évêque de Sura l'ait regardé comme légitime, et qu'il ait été permis aux Vicariats voisins encore attachés, même aujourd'hui, à la première opinion. A la suite de cet examen le Saint-Office s'est demandé si la nature du contrat avait été bien exposée, si, du moins, certaines circonstances n'avaient pas été involontairement passées sous silence, d'autant plus que dans vos lettres, il n'est rien dit des charges et de celui qui doit les supporter pendant la durée du contrat, et que dans le passage où vous faites mention de l'achèvement de la vente au moyen d'une somme complémentaire, vous vous servez d'une phrase qui permettrait de conclure que, à ce moment,

[1] A. M.-E., vol. 549, p. 593.

[2] *Collect. M. ad Ext.* Ext. 1er édit. p. 660-662, n° 1202.

[3] Le texte porte 1779, mais c'est une erreur de copiste, car la réponse est du 24 août 1778. *Collectanea Mis. ad. Ext.* p. 654, n° 1195.

[4] A. M.-E. vol. 549i, p. 315. *Collect. mis. ad. Ext.* 1re édit. p. 662, n° 1203.

la propriété de la chose vendue n'avait pas encore été transférée à l'acheteur. Vous écrivez en effet : *Verum dominium in re acquiritur*, ce qu'on ne peut admettre qu'autant que par *verum dominium* vous n'entendez pas la propriété pleine et entière. D'après l'exposé, il est donc impossible de répondre sûrement aux questions que vous nous demandez de résoudre. Aussi afin de lever entièrement le doute et de poser une règle certaine pour l'avenir sur cette question : « Est-il permis aux fidèles de passer le contrat que les théologiens appellent ordinairement contrat à réméré ? et dans le cas de réponse négative, que faut-il faire à l'égard de ces contrats passés et conclus précédemment ? » Afin de ne pas avoir plus tard à tergiverser dans la solution de cette difficulté, il nous a paru suffisant de joindre aux décrets et instructions à vous transmis d'autre part, quelques observations que vous vous rappellerez et qui, au milieu des soucis quotidiens que vous causent vos travaux, pourront vous conduire comme par la main dans l'application du cas que vous avez à traiter.

De l'aveu de tous, le contrat à réméré, ou la convention par laquelle l'acheteur s'engage à revendre au vendeur la chose achetée, peut se conclure même pour un temps très rapproché, soit en faveur du vendeur seul, soit en faveur de l'acheteur seul, soit en faveur de tous les deux. Il est parfaitement licite en soi. Car le vendeur a tout droit de vendre son bien purement et simplement, comme aussi sous certaines conditions ; et de même l'acheteur est libre d'acheter sans condition ou sous condition, pourvu que des deux côtés l'équité soit observée.

Mais, pour éviter l'accusation d'usure, les théologiens posent ordinairement certaines conditions : savoir : 1° Qu'il n'existe aucune disposition usuraire, et que les contractants aient formellement l'intention de vendre et d'acheter ; autrement le contrat serait un prêt implicite et vicieux, et le gain produit serait usuraire. Si donc l'acheteur offre un prix dérisoire pour une possession prolongée, ou si, accoutumé d'ailleurs à l'usure, il refuse de prêter, mais consent à acheter sous condition de réméré, il y aurait lieu à un doute fondé, et il importerait de surveiller attentivemen l'opération.

2° Que la charge imposée trouve compensation : car toute charge, qui s'ajoute au contrat et est estimable à prix d'argent, doit être compensée ; autrement l'équité et la justice seraient lésées. Ainsi, le prix doit être diminué, puisque l'acheteur est obligé de revendre au vendeur la chose achetée, car cette charge peut être estimée à prix d'argent, attendu qu'elle prive l'acheteur de la faculté de conserver ou d'aliéner le bien acheté. Au contraire il doit être augmenté si le vendeur s'oblige à reprendre la chose vendue à une époque laissée au bon plaisir de l'acheteur, car cette charge peut être estimée à prix d'argent et est étrangère ordinairement à un contrat de vente. Dans ces conditions, l'achat d'un bien portant fruits, fait sous cette clause, que le vendeur est tenu à reprendre son bien dans la suite et à rendre le prix total qu'il a reçu, alors que l'acheteur retient les fruits pour lui, pourrait être soupçonné, du moins dans la pratique, d'usure cachée. Car en effet, on doit regarder comme un prêt à intérêt l'acte de celui qui, refusant de prêter de l'argent à un emprunteur, lui achète une vigne ou une maison, à la condition que dans deux ou trois ans elle soit reprise au prix de vente, les biens recueillis restant en possession du premier acheteur. Celui-ci en effet n'a aucunement l'intention d'acheter ; il ne veut que donner la somme convenue pour la recouvrer plus tard tout entière avec intérêts : ce qui est usuraire.

3° Que la chose ne soit pas rachetée plus cher qu'elle n'a été vendue, à moins qu'elle n'ait été améliorée par l'industrie et les soins de l'acheteur. Car l'effet du contrat à réméré est précisément d'obliger l'acheteur à rendre la chose en retour du prix versé pour elle. En effet, contracter dans ces conditions est comme si l'on contractait sous la condition que dans un temps déterminé le contrat sera annulé.

4° Que l'acheteur devienne vraiment maître de la chose achetée, en subisse les risques, en supporte les charges, en recueille les fruits et les avantages ; c'est ce qu'exige la nature même du contrat.

Revêtu de ces conditions le contrat de vente à réméré, suivant l'opinion commune, est licite, car il est conforme à la nature générale du contrat, et d'autre part, les charges trouvent compensation. Il est facile de saisir la différence qui existe entre ce contrat et le contrat de mise en gage ou antichrésis, que les mœurs de cette nation ont fait employer depuis longtemps par les chrétiens. Tantôt ce pacte a été regardé comme usuraire et illicite, et réprouvé, comme on le voit dans le synode du Su-tchuen, chap. X, § 34 ; tantôt, en raison d'un motif particulier, il a été répondu que les fidèles ne devaient pas être inquiétés à ce sujet, pourvu que dans ces cas particuliers l'équité naturelle soit sauvegardée entre les contractants, conformément aux règles de justice établies par les docteurs ; comme on peut le voir dans les Instructions de 1778 au Vicaire apostolique du Su-tchuen, dans celles du 9 décembre 1784 au Vicaire apostolique du Fo-kien en Chine, et dans la réponse envoyée à l'administrateur de Pékin le 21 septembre 1843. Vous trouverez ces documents joints aux présentes lettres. Vous pourrez voir par là avec quelle habileté, quel soin, quelle maturité il faut creuser ces questions, distinguer entre eux les contrats, peser la nature et les circonstances spéciales de chacun, pour ne point attribuer à l'un ce qui se rapporte à l'autre, et transformer ainsi un cas en un autre. C'est ce qu'il importe de se rappeler, surtout quand la forme complexe et embrouillée du contrat le rend suspect. Que si, après ces explications, quelques doutes vous restent, il vous sera très facile dans la suite d'exposer les circonstances qui font mieux connaître la nature du contrat, d'indiquer la valeur des raisons qui militent pour ou contre, et enfin tout ce qui semble avoir trait à la question, afin qu'il soit possible de porter sur ce point une décision en pleine connaissance de cause, autant que possible.

La conclusion de ces principes était que le jugement d'Albrand sur la licité du contrat à réméré, tel qu'il se pratiquait ordinairement au Kouy-tcheou, était bon, et qu'il n'y avait qu'à s'y tenir. Les missionnaires, formés et instruits par lui, n'eurent donc qu'à conserver la pratique qu'ils avaient suivie jusqu'alors.

Enfin, le 12 septembre 1858, pendant un voyage à Rome, Perny obtiendra[1] le pouvoir de donner la bénédiction nuptiale, qui se trouve dans le Missel, en célébrant la messe *pro sponso et sponsâ* en temps prohibé, « tant pour les mariages déjà contractés auparavant, que pour ceux qui le seront alors, à cause du manque de prêtres, qui ne peuvent que très rarement visiter les fidèles ».

[1] A. M.-E., vol. 549[i], p. 161. Voir le texte à l'*Appendice* XXVIII.

CHAPITRE XII

PERNY EN FRANCE-NOUVEAUX MISSIONNAIRES

1857-1859

I

Raisons du voyage en France de Perny. — Lettres des missionnaires à ce sujet. — Demandes de Perny au Séminaire des Missions-Etrangères. — Nouveaux missionnaires.

Pour réaliser les nombreux projets qu'il formait, le supérieur de la mission avait besoin d'hommes et d'argent. Or ni les hommes ni l'argent n'abondaient. De 1852 à 1856, un seul prêtre indigène avait renforcé le petit bataillon des ouvriers évangéliques, et sur les 59 missionnaires envoyés de France pendant le même laps de temps, un seul, Payan, avait reçu sa destination pour le Kouy-tcheou.

Naturellement, Perny et ses collaborateurs avaient réclamé près du conseil du Séminaire et près de F. Albrand, procureur de leur mission, et supérieur du Séminaire depuis 1855; leurs demandes n'avaient pu être exaucées, quand, enfin, au mois de mai 1856, le Séminaire des Missions-Etrangères annonça qu'il allait envoyer un jeune prêtre, Jean-Victor Muller, et qu'un autre, Eugène-Charles Bouchard, dont la santé ne s'acclimatait pas au Coïmbatour, où il était depuis 1853, prendrait bientôt le chemin du Kouy-tcheou. Ce renfort parut insuffisant à Perny, qui avait écrit pour solliciter six nouveaux collaborateurs. A cette instance, le Séminaire, le 7 février 1857, répondit ne pouvoir les accorder pour les raisons suivantes[1]: « 1° parce que nous n'en enverrons que peu cette année; 2° parce que nous sommes engagés envers d'autres missions qui ont aussi un besoin pressant de renfort; 3° parce qu'un envoi si considé-

[1] A. M.-E., vol. 65, p. 190.

rable et qui ne paraîtrait pas assez justifié par le nombre des chrétiens serait mal vu dans les autres missions. »

Le Kouy-tcheou n'était pas plus riche en argent ; sauf quelques rares et petites propriétés, il n'avait pour ses prêtres et pour ses œuvres que les allocations faites par la Propagation de la foi et par la Sainte Enfance. La première donnait chaque année de 16 à 17.000 francs[1], et la seconde une vingtaine de mille francs[2]. C'était donc un total d'environ 40,000 francs.

Cette somme, qui pouvait suffire pour commencer des œuvres, était insuffisante pour les développer. Or, que les missionnaires le voulussent ou non, leurs œuvres se développaient par la force des choses. Prenons, par exemple, les orphelinats : la première année, ces établissements étaient peu connus des païens ; les baptiseurs et les baptiseuses chargés de rechercher les enfants abandonnés incomplètement formés ; mais à mesure que le public apprenait le chemin de l'orphelinat, qu'il était instruit des bons soins reçus par les enfants, que les baptiseurs avaient agrandi leur cercle de travail et augmenté leurs relations, le nombre des orphelins recueillis augmentait.

De ces raisons plus frappantes, lorsqu'on est sur place et dans l'action, de quelques autres encore, parmi lesquelles le désir d'avoir des religieuses françaises et sans doute aussi celui d'aider à la cessation du veuvage de l'Église du Kouy-tcheou[3], Perny conclut à la nécessité d'un voyage en France, afin d'exposer de vive voix à Rome, au Séminaire de Paris, aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance les besoins de la mission qu'il gouvernait. Il fit connaître son projet à Desflèches qui y donna son approbation, aux missionnaires qui, au dire de Lions[4], « ne furent pas trop de son avis, mais signèrent tout de même. »

[1] En 1855 la somme fut de 16,125 fr., et en 1856 de 17,732f.60.

[2] En 1855 la somme fut de 20,000 fr. et en 1856 de 23,000 fr.

[3] Cette dernière pensée ne s'était pas glissée dans l'esprit de Perny seul, et le missionnaire qui avait le plus de motifs d'y songer, Faurie, écrivait à F. Albrand :

« Nous ne pouvons prévoir comment finira le veuvage de notre mission, et pour mon compte j'ose croire que cette vacance ne s'est prolongée que d'après le dessein de Dieu, et pour le plus grand bien. S'il nous était permis de faire un vœu à cet égard, c'est qu'elle se terminât par la promotion de celui qui l'a si généreusement tenue, malgré des tribulations sans nombre. Il est vrai que, si on l'assiégeait au dehors, il trouvait paix et consolation au dedans, et sans l'union et le soutien de ses confrères, je crois que, malgré sa vertu, il n'y eut pas tenu longtemps. Dieu soit loué, nous paraissons toucher heureusement à la fin, et j'espère bien que Mgr de Sinite, grâce à son embarras de trouver au Su-tchuen, sera obligé de nous accorder M. Perny que nous lui demandons à l'unanimité, comme nous l'avions demandé deux fois à Rome. Je vous prie de faire oublier à notre cher confrère les peines sans nombre auxquels il a été en butte depuis tantôt 5 ans. » *A. M.-E.*, vol. 544, p. 124, 10 octobre 1857).

[4] Journal de Lions, p. 148.

Il partit pendant l'automne de 1857, accompagné de son catéchiste Simon Hia, et emportant ou suivi à peu de distance par cette lettre que tous les missionnaires du Kouy-tcheou adressaient au Séminaire des Missions-Etrangères :

Kouy-tcheou, le 15 octobre 1857.

MESSIEURS ET VÉNÉRÉS CONFRÈRES,

Nous vous remercions affectueusement des encouragements que vous voulez bien nous donner. Notre petite mission commence à poindre. Grâce aux bénédictions que le Seigneur daigne répandre sur nos travaux, nous avons l'espérance de lui voir prendre des développements consolants pour nos cœurs apostoliques. Mais nous avons besoin, Messieurs, de votre concours très actif pour seconder nos plans et nos vues. Nous aimerions à vous exposer ici les moyens que nous désirons mettre en œuvre pour obtenir plus efficacement la conversion des pauvres infidèles de cette province. Nous ne doutons point qu'ils ne trouveraient autant d'approbateurs que votre Conseil compte de membres. Mais notre bien aimé confrère M. Perny, qui a su donner à nos œuvres une impulsion précieuse, vous exposera verbalement toutes nos vues, et vous éclairera plus par ses paroles sur notre position que nos lettres les plus développées et les plus expresses ne pourraient le faire. Son excursion en Europe, qui se fera rapidement, aura, nous en sommes tous vivement convaincus, une influence immense sur l'avenir de notre cher Kouy-tcheou.

Assurés, Messieurs, qu'il recevra de votre part l'accueil le plus cordial, non moins que le concours le plus actif pour l'exécution de ses vues, qui sont les nôtres à tous, nous augurons bien des succès futurs de nos travaux. Car le Seigneur, dont nous désirons procurer la gloire, au prix même de notre vie, ne pourra manquer de bénir un voyage lointain, périlleux, entrepris uniquement pour sa plus grande gloire et le salut des âmes rachetées du sang adorable de Jésus-Christ. Il le bénira parce que souvent l'auguste victime a été offerte dans ce but ; il le bénira parce que Marie Immaculée, patronne de cette province, ne peut rien nous refuser.

Le 11 mars 1858, Perny était à Lyon, d'où il écrivit aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères[2] :

Messieurs du Conseil de Lyon m'ont reçu avec une bienveillance marquée. Sur leurs demandes réitérées, j'ai apporté avec moi diverses plantes et productions du Kouy-tcheou. Ces objets étaient en partie pour la Faculté des sciences de Lyon. Je passe quelques jours à Lyon pour donner à ces Messieurs les documents relatifs à ces productions.

Peu de jours après, il arriva à Paris, et n'y ayant pas trouvé le supérieur du Séminaire, F. Albrand, alors à Rome pour y exposer les désavantages qu'il voyait dans l'application du Concordat portugais de 1857, il lui écrivit[3] :

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 728.
[2] A. M.-E., vol. 544, p. 744.
[3] A. M.-E., vol. 544 p. 748, dimanche de la Passion, 1858.

Comme on annonce votre retour pour une époque assez rapprochée, j'attendrai notre entrevue pour vous entretenir du but de mon voyage. Cependant, avec la permission de Messieurs nos autres directeurs, je dois parler demain au Conseil sur le besoin que nous avons de nouveaux confrères. Notre mission est en souffrance faute d'un nombre de collaborateurs suffisants. J'ai la confiance que le Conseil comprendra nos besoins et fera ses efforts pour seconder et soutenir nos projets.

La conclusion de l'exposé que Perny fit au Conseil fut la demande de 7 missionnaires [1] : « 2 pour le grand séminaire ; 2 pour le petit séminaire ou collège Saint-Paul ; 1 pour l'évangélisation des Miao-tse ; 1 pour l'école normale, l'œuvre angélique et leurs dépendances ; 1 pour le district de M. Lions, qui tombe d'épuisement. »

Avant de se rendre aux motifs allégués par le supérieur de la mission du Kouy-tcheou, et de prendre une décision, le Conseil voulut attendre le retour d'Albrand. Aussi, Perny lui adressa-t-il la lettre suivante [2] :

Monsieur le Supérieur,

J'espérais que le Conseil seconderait nos vues et ferait, au besoin, un sacrifice, en notre faveur. Je suis profondément désolé déjà par la seule appréhension de voir notre demande refusée. Si vous connaissiez l'état de notre mission, vous verriez que mes raisons de craindre la ruine de la mission ne sont pas dénuées de fondement. Si nous étions au début tout-à-fait, qu'il s'agît d'entreprendre ce qui n'est pas fait, bien que nos plans fussent jugés excellents, on pourrait nous dire, vu la pénurie d'ouvriers apostoliques : « Retardez un peu vos projets ou bien ne les mettez en train que l'un après l'autre. » Ce conseil serait sage. Mais, à présent, il n'en est plus ainsi. Nous avons fait du chemin. Nos œuvres se tiennent l'une à l'autre, et se prêtent un mutuel appui. En détruire une, c'est anéantir les autres. Bien que ma mission en Europe n'ait pas ce seul but, cependant le besoin de confrères est tel que cette demande aurait à elle seule déterminé ce voyage. Les fatigues qui y sont inhérentes, les dépenses, etc., nous ont paru peu de chose à côté de la prospérité ou de la ruine de notre mission. C'est une question de vie ou de mort pour nous. Nous ne pouvons plus ne pas fonder. Nous ne pouvons plus reculer. Mieux vaudrait, je l'avoue, ne pas être

[1] Parmi les missionnaires demandés, Perny en désirait un qui, avant de quitter la France, sût :

1° Lever la carte exacte, détaillée, d'une province ;

2° Faire des cadrans solaires de divers genres ;

3° Calculer exactement les éclipses pour le calendrier chinois ;

4° Cultiver la vigne, faire le vin ;

5° Dessiner les édifices, les points de vue, les plantes, arbres, etc., pour les planches *de la Mission, le Journal.*

6° Un peu d'architecture, construction de charpentes, de scieries à eau, etc., etc.

7° Graver en taille douce (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 760).

[2] A. M.-E., vol. 544, p. 762, sans date.

dans cette alternative. A la mort de Mgr Albrand, il aurait fallu deux confrères au Kouy-tcheou. La demande en fut adressée au Conseil. Notre lettre resta longtemps sans réponse. Cependant, vivement confiants, nous espérions l'an suivant voir arriver ces deux confrères. Chargé provisoirement de la mission, j'exposai aux confrères mes vues et projets d'administration. Leur sanction les ayant ratifiés, je mis la main à l'œuvre et, avec leur concours actif, nous allâmes de l'avant. Que faire aujourd'hui ? Oui, j'ai presque regret d'avoir agi, Si nos œuvres sont destinées à être ruinées, mieux vaudrait cent fois ne pas les avoir établies. Je tiens souverainement à l'œuvre du clergé indigène. Elle recevra un coup presque mortel si le Conseil ne vient pas à notre aide. — C'est donc un sacrifice que je demande au Conseil. Dans une crise extrême on fait un sacrifice. Nous allons poser notre bilan spirituel. Cette banqueroute-là est inévitable. Un effort du Conseil peut la prévenir. C'est à vous, M. le Supérieur, en votre qualité de procureur du Kouy-tcheou, à le lui faire comprendre. En prévenant notre perte le Conseil n'appauvrit pas la Société, il n'use pas mal de ses droits ; il ne peut nullement encourir la censure d'aucune mission. Il aura volé au secours d'une mission qui a un besoin plus pressant, mais d'une façon transitoire ; aucun Vicariat ne réclamera contre nous ; au besoin, il y a moyen même de prévenir toute objection de ce côté-là. Vous connaissez aussi bien que moi ces moyens. Toute la question roule, ce me semble, sur ces deux points-ci : 1° Avons-nous réellement ce besoin, et ce besoin aussi pressant de renfort ? 2° Le conseil peut-il nous accorder toute notre demande? Le premier point est clair à nos yeux, seulement j'aimerais à savoir de votre bouche si vous croyez à nos besoins tel que j'en parle. Si vous n'y croyez pas, ayez la franchise de me le dire sans détour. Car alors il faudra que je vous mène en esprit au Kouy-tcheou et que je vous montre nos œuvres en l'état où elles en sont; si vous doutiez, ce voyage vous ramènera, je ne dis pas croyant, mais chaud croyant ; quant au second point, je dis, sans hésiter, que le Conseil peut faire droit à notre requête. En effet, le Japon, la Corée, le Leao-tong, le Thibet, le Yun-nan, Siam, n'ont pas un grand besoin d'ouvriers, quatre ou cinq autres missions en ont peu besoin aussi. Il en reste trois ou quatre qui ont un besoin pressant. On peut le satisfaire. On peut en aider d'autres encore, tout en octroyant la demande du Kouy-tcheou.

Quoi qu'il en soit de la valeur des arguments exposés par Perny et de celle des objections que leur opposait le Séminaire des Missions-Etrangères quatre prêtres furent accordés sur sept qui étaient demandés Voici leurs noms : François-Fulgence-Joseph Fourcy, Claude-François Sabattier, Léonard Vielmon, Jean-Pierre Néel, ce qui avec Muller et Bouchard, que nous avons nommés précédemment, portait à six le nombre des nouveaux apôtres de la mission du Kouy-tcheou.

Les renseignements que nous possédons sur ces jeunes ouvriers évangéliques sont assez succincts, excepté sur Néel, dont le nom entouré de l'auréole des martyrs, a échappé à l'oubli de ses compatriotes.

Jean-Victor Muller était né le 14 avril 1830, à Sweighausen (Bas-

Rhin). Encore tout enfant, il vint à Compiègne avec son père. Celui-ci, étant tombé malade, fut recueilli à l'hospice où l'aumônier, l'abbé Viseux, le fit rester comme infirmier.

Quant à Jean-Victor, il fut remarqué par l'excellent prêtre, qui, avec l'aide d'un vicaire de la paroisse Saint-Jacques, Dupont, lui donna les premières leçons de latin. Il fut ensuite placé au petit séminaire Saint-Lucien[1], d'où il passa au grand séminaire de Beauvais. Désireux de se consacrer aux Missions, il eut un instant la pensée d'entrer chez les Lazaristes ; mais, craignant de ne pouvoir suivre ses désirs intimes, et d'être appelé à un poste en France, il préféra la Société des Missions-Etrangères[2]. Il se distinguait par une volonté énergique, un tempérament vigoureux et un esprit tout à la fois circonspect et hardi.

Eugène-Charles Bouchard né à Bolbec (Seine-Inférieure) le 27 mai 1827, parti pour le Coïmbatour le 20 août 1853, et qui pour cause de santé passa au Kouy-tcheou, devait, durant une longue carrière, donner l'exemple d'un zèle toujours jeune, actif, sachant résister à toutes les misères physiques et à toutes les douleurs morales.

Fourcy, de Fortel, dans le Pas-de-Calais, fut trop souvent victime de la maladie pour réaliser tous ses désirs d'apostolat.

Sabattier, né en Savoie, avait servi dans les troupes piémontaises. Vielmon, dont l'influence fut pendant quelque temps très grande au Kouy-tcheou, était du village de Saint-Aubin de Nabirat, au diocèse de Périgueux.

On raconte[3] qu'il avait une mémoire si heureuse qu'il répétait presque mot à mot les prônes qu'il entendait à la grand'messe du dimanche, et avec une conviction si forte qu'il arrachait des larmes à ses auditeurs. Il fit son service militaire au 3e régiment du génie, en garnison à Langres, devint sergent, épousa en 1849 ou en 1850 la fille du maître tailleur du régiment, la perdit après trois mois de mariage[4]. Il résolut alors de se consacrer au sacerdoce et aux Missions. Le curé de Saint-Aubin, puis un professeur de quatrième, l'abbé Languet, lui enseignèrent rapidement le latin, et il entra au Séminaire des Missions-Etrangères le 20 septembre 1855. C'était une nature vigoureuse, douée de beaucoup d'initiative, d'un

[1] Près de Beauvais.

[2] A. M.-E., vol. 549e p. 105.

[3] Lettre de M. l'abbé Girinnou, curé de Saint-Aubin de Nabirat (Dordogne), 17 mai 1907.

[4] Le *Mémorial de la Soc. des M.-E.* se trompe en disant que Vielmon est « le seul membre de la Société qui ait reçu les sept sacrements », Charles Sevin, qui partit en 1670, était dans le même cas et il avait aussi été soldat.

imperturbable sang-froid et d'une hardiesse qui n'excluait pas la prudence.

C'est au hameau de Soleymieux[1], commune de Sainte-Catherine-sur-Riverie (Rhône), que naquit, le 18 octobre 1832, Jean-Pierre Néel[2]. Son père, homme de devoir, était animé d'une foi profonde. Sa mère, Antoinette Poulat, appartenait à une famille de Saint-Martin-en-haut dont les membres principaux avaient, pendant la Révolution, risqué leur vie en donnant asile aux prêtres proscrits. L'enfant fréquenta d'abord l'école de son village, dont l'instituteur le caractérisa plus tard de cette note : « Néel n'avait pas beaucoup de facilité pour l'étude, il était silencieux et travailleur. »

Après sa première communion, qu'il fit à Sainte-Catherine, l'enfant entendit l'appel de Dieu, et sans hésitation exprima le désir du sacerdoce. Heureuse de cette décision, sa famille le confia en 1846 ou 1847 au vicaire de l'Aubépin, qui lui enseigna les premiers éléments du latin, et en 1850 elle le plaça au petit séminaire de Montbrison, où il entra en classe de troisième. Ses notes de conduite et de travail prouvent un élève docile, appliqué, consciencieux, sans rien de brillant. Un de ses condisciples ajoute que le calme et la modestie étaient ses qualités principales. « Il passait sans bruit, sans se faire remarquer, mettant en pratique les préceptes de douceur et de charité que nous enseigne l'Évangile. »

En 1853, il entra au petit séminaire de l'Argentière, où il fit en deux ans la philosophie et les mathématiques.

Les documents que l'on a conservés sur cette époque de sa vie, indiquent tous, sans aucune exception, une bonne volonté très persévérante. Aussi fut-il élu, le 16 décembre 1854, moniteur de la Congrégation de la Sainte Vierge, charge réservée aux élèves d'élite.

Pendant ses vacances, en septembre 1855, le jeune homme sollicita son admission au Séminaire des Missions-Étrangères. En attendant la réponse, et sans avertir ses parents de son projet définitif, il se rendit au grand séminaire de Lyon, comme s'il devait y faire ses études théologiques ; il y était depuis trois jours, quand une lettre d'un directeur des Missions-Étrangères, Charrier, lui fit connaître que sa demande avait été agréée. Lire cette lettre, remercier Dieu, faire ses préparatifs et se mettre en route pour Paris, fut pour le séminariste l'affaire de quelques heures. Le 25 octobre 1855, il arriva au Séminaire de la rue du Bac, et y resta jusqu'en 1858.

[1] Ou Solémieux.

[2] *Les Trente-cinq Vén. serv. de Dieu*, pp. 400, 424.

Il y laissa le souvenir d'un séminariste très pieux.

La veille de son départ, 28 août, il adressa à ses parents ses derniers adieux. Presque rien d'humain ne se mêle à ses paroles de foi ; tout est surnaturel, et d'un surnaturel fort austère. Le jeune homme qui écrit cette lettre, a certainement pensé à la douleur des siens, mais il y a pensé à la manière des saints, qui refoulent leurs larmes pour accepter sans une défaillance, sans un cri du cœur, sans une larme, les sacrifices les plus pénibles, et qui console les autres par la seule vue du ciel et par l'unique espoir de la récompense éternelle[1] :

« Aujourd'hui, chère famille, confions-nous tous ensemble à la garde et aux soins paternels de notre si bon Maître. Si nous savions avec quel amour il nous tend les bras de sa miséricorde, quel ardent désir il a de posséder notre cœur à lui seul, nous serions tout confus, à la vue de notre tiédeur et du peu d'efforts que nous faisons pour nous débarrasser et nous dépouiller de notre vieil homme; oui, nous rougirions extrêmement de honte de voir, d'un côté, tant d'amour, et, d'un autre, tant d'indifférence et d'ingratitude. Oh ! aimons notre Dieu aimons-le en tout, et toujours il nous apprendra à connaître les douceurs et les folies de la croix, à nous y attacher comme à la racine de notre future félicité. La croix, c'est l'ancre du chrétien qui aspire à l'heureuse éternité !

« Ainsi, lorsque les tribulations et les angoisses de la vie viendront fondre sur nous, recevons-les comme des grâces de bénédiction ; qu'elles soient les bienvenues à la manière du bonheur et de la fortune. Il faut seulement deux grains de courage et de bonne volonté, le bon Dieu se charge du reste. Il a des faveurs et des grâces en abondance et il ne demande qu'à les répandre, seulement il veut qu'on les lui demande. « Demandez et vous recevrez, nous dit-il, frappez et l'on vous ouvrira. » Demandez sans crainte, c'est un père qui aime ses enfants avec toute la tendresse d'une mère. Frappons à la porte de son cœur de miséricorde, et soyons sûrs qu'il sera ouvert à tous nos besoins. Confiance en Dieu et en Dieu seul, car tout ce que nous pouvons attendre des hommes n'est point stable, tandis que Dieu est immuable dans ses promesses comme dans son éternité.

« Si nous nous confions de tout notre cœur à sa divine miséricorde, nous bâtirons sur un terrain solide, sur un terrain qui mettra notre édifice spirituel à l'abri de toutes les vicissitudes humaines.

« Forts de la force du Tout-Puissant, nous regarderons avec calme, et en même temps nous attendrons d'un pied ferme les attaques du démon et du monde.

« Nous recevrons avec amour les souffrances, les maladies, les

[1] *Les Trente-cinq Vén. serv. de Dieu*, p. 407.

revers de fortune, les mépris et les humiliations qui nous viendront de la part des hommes. Nous ne nous emporterons point contre ceux qui nous affligeront ; mais, à l'exemple de notre divin Maître, nous prierons pour eux et nous leur porterons une plus grande affection ; nous aurons pour notre prochain une charité à surmonter les plus grands obstacles, quand il s'agira, ou qu'il nous sera possible de lui procurer les secours tant spirituels que corporels ; et ainsi nous posséderons au milieu de nous une paix que rien ne pourra jamais troubler. »

A la fin de cette lettre, une très belle pensée d'amour pour Marie anime le futur martyr, et adoucit l'austérité de sa parole :

« O Marie, ô notre Mère, par votre cœur tout plein de miséricorde, je vous supplie, au nom de ma chère famille, de nous bénir tous ensemble ; bénissez mon vieux père, dont le sacrifice pour moi a été si généreux, bénissez ma bonne mère, à qui j'ai coûté tant de larmes par notre séparation ; bénissez mes frères et sœurs qui ont tous une égale part à mes affections. Oh ! de grâce, bénissez-nous, afin que nous soyons tous vos enfants fidèles, que nous ne contristions plus à l'avenir votre cœur de mère ; prenez-nous sous votre sainte protection ; dès aujourd'hui et pour la vie nous sommes résolus à vous aimer avec toute notre tendresse filiale. Soyez notre bouclier et notre défense contre nos ennemis, notre refuge dans les périls, enfin notre mère, notre patronne, notre avocate auprès de votre divin Fils. Obtenez-nous la grâce qu'après vous avoir servie sur la terre, nous nous trouvions tous réunis un jour au pied de votre trône et au milieu de vos enfants de prédilection. »

Le lendemain 29 août 1858, Jean-Pierre Néel quittait Paris, afin de s'embarquer à Bordeaux avec sa destination pour le Kouy-tcheou.

II

Demande de Frères, de Sœurs, de ressources. — Perny à Rome. — Il repart pour la Chine.

Après avoir obtenu des missionnaires, Perny chercha des Frères et des Sœurs. Il s'adressa à Bordeaux, à la Société de Marie, dont les membres sont connus sous le nom de Marianistes[1]. Tout d'abord

[1] Cette Société a dirigé le collège Stanislas, à Paris, jusqu'à l'expulsion des religieux. Elle fut fondée par un chanoine de Bordeaux, Guillaume-Joseph Chaminade, dont la vie a été écrite sous ce titre : *Guillaume-Joseph Chaminade, chanoine honoraire de Bordeaux, fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des filles*

sa demande ne fut pas rejetée, et pendant assez longtemps même, le négociateur espéra qu'avec l'appui du supérieur du séminaire des Missions-Etrangères, il réussirait.

Il trouva aussi à Gap des jeunes gens qui lui firent part de leur désir de prendre rang parmi les catéchistes du Kouy-tcheou. La pensée révélait plus de zèle que de connaissance des choses. Cependant, Perny ne les détourna pas, et les pria de s'adresser à la Société de Marie, comptant ainsi sur un double avantage : employer le dévouement de ces jeunes gens dans les conditions où il pouvait l'être, encourager les supérieurs de la Société de Marie à envoyer des sujets au Kouy-tcheou, en constatant qu'ils trouveraient des recrues désireuses de s'y rendre. Quelles que fussent ces espérances, aucune réponse définitive ne fut donnée.

Pendant que les Frères réfléchissaient, Perny sollicita les Religieuses de la Providence de Portieux d'établir une ou plusieurs maisons au Kouy-tcheou.

Fondées par le Vénérable Moÿe, le zélé missionnaire dont nous avons eu occasion de parler au XVIIIe siècle, les Religieuses eurent un élan d'enthousiasme à la pensée de marcher sur les traces de leur Père : « Les Sœurs de Portieux, après examen et discussion, écrivait Perny[1], ont consenti à nous fournir des religieuses ; si Mgr Caverot n'y met son veto, l'affaire se terminera bien vite. J'ai vu ce prélat à Saint-Dié, il demande quelques jours pour réfléchir et pour s'entendre avec la Mère supérieure. » Réflexion faite, les Sœurs de la Providence de Portieux ne crurent pas devoir accepter les propositions de Perny, qui s'adressa alors aux religieuses de la Providence de Gap, branche issue et séparée de celle de Portieux, dont le supérieur était Lagier[2], un ami intime d'Etienne Albrand, et dont la supérieure était alors sœur Elisabeth. L'offre tenta les pieuses filles, et la supérieure promit que quelques-unes d'entre elles iraient au Kouy-tcheou. L'époque approximative de leur départ fut même fixée.

Finalement, cette négociation n'aboutit pas plus que les précédentes : la Chine était bien loin à cette époque et les relations avec elle encore peu fréquentes. La campagne anglo-française commencée en 1857 n'avait pas porté tous ses fruits, et l'on se demandait quel avenir allait s'ouvrir pour le christianisme dans cette contrée. De plus, la province du Kouy-tcheou, enfoncée dans

de Marie (1751-1850), par le R. P. Simler, supérieur général de la Société de Marie Paris, librairie Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

[1] A.-M.-E., vol. 544, p. 777. M. Perny à M. Albrand. Fribourg-en-Brisgau, le 11 juillet 1858.

[2] Mort le 9 juin 1866.

les terres, prêtait moins que les provinces maritimes à des établissements tenus par les Européens, et surtout par des Religieuses.

Les missionnaires, d'ailleurs, ne partageaient pas sous ce rapport les idées de Perny, puisque le 21 octobre 1860, Faurie, alors évêque et Vicaire apostolique, écrira au supérieur du séminaire des Missions-Etrangères[1] :

Quoique M. Perny ait fait des démarches près d'elles, sans l'assentiment des confrères de la mission, nous ne révoquons pas cependant ce qu'il a fait, et croyons que le parti le plus sage et le plus modéré est de ne pas retirer les avances déjà faites, mais d'informer simplement les supérieurs desdits Ordres, que maintenant vu les guerres intérieures et extérieures, le temps n'est pas favorable, et qu'il faut ajourner l'expédition jusqu'à ce que nous renouvelions la demande. Il pourrait arriver que les évènements actuels nous missent avant peu d'années à même d'utiliser ces auxiliaires ; mais pour le moment la chose serait trop imprudente et trop dispendieuse pour l'entreprendre.

En même temps qu'il cherchait un personnel apostolique et religieux, le supérieur de la mission du Kouy-tcheou essayait de trouver des ressources ; il désirait d'abord 15,000 fr pour la construction d'un grand séminaire, ensuite quelques secours pour le soutien des œuvres nouvellement créées[2]. Il fit imprimer une *Notice sur les besoins généraux de la mission du Kouy-tcheou*[3], indiquant en quelques lignes les progrès accomplis depuis l'érection du Vicariat, précisant ses besoins et l'emploi des secours sollicités :

I. Nourrir un enfant chinois destiné à la prêtrise, dont on deviendrait comme le patron. Il faut, par an, de 10 à 12 taëls, ou 70 à 80 francs de notre monnaie.

II. Faire la dot d'une jeune fille chinoise qui veut se vouer à la virginité et se consacrer au service de la mission avec le consentement des supérieurs. Une vierge chinoise dépense 30 ou 35 sapèques par jour (20 à 25 centimes). Elle ne mange pas de viande et ne boit pas de vin. Le revenu d'un capital de 60 taëls (400 francs) suffit à une vie aussi austère.

III. Elever un ou deux des nombreux enfants infidèles abandonnés par des parents barbares ou cruels. Ces enfants seront admis dans l'asile de la mission. Leurs dépenses sont fort minimes dans le bas âge.

IV. Entretenir un catéchiste destiné à la conversion des gentils. Les catéchistes font en Chine l'office des diacres de la primitive Eglise, à la suite des Apôtres. Plus ils sont nombreux, plus on peut attirer d'âmes infidèles au culte du vrai Dieu. L'entretien d'un catéchiste exige environ 20 taëls par an (135 fr.).

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 1000, 21 octobre 1860.

[2] A. M.-E., vol 544, p. 760.

[3] 4 pages in-8° carré. Imprimerie Simon Raçon et comp., rue d'Erfurth, 1, Paris, 1858.

V. La dépense est la même pour un membre de la Société angélique, dont la vie est consacrée au baptême des petits enfants païens moribonds.

VI. Aider à faire l'imprimerie religieuse de la mission. Les Chinois impriment sur des planches en bois. Le procédé est simple et peu coûteux. Un volume ordinaire coûte 80 à 100 francs pour la gravure. Avec les planches en bois on peut en tirer un nombre incalculable d'exemplaires.

VII. Ériger un oratoire en bois dans une chétienté naissante. Ces oratoires ont la forme d'une maison ordinaire. Ils rendent de bien utiles services. Ainsi : 1° ils sont le lieu de réunion des néophytes ; 2° c'est là que l'on dispose les convertis au catéchuménat et au baptême ; 3° on y tient les écoles des jeunes enfants ; 4° c'est la demeure du missionnaire durant son séjour dans la chrétienté.

Les dépenses d'un oratoire varient dans les différentes parties de la province. En moyenne, avec une somme de 200 taëls ou environ 1,300 fr, on peut ériger un oratoire qui rende tous ces importants services.

Il faudrait un local de ce genre dans la plupart des chrétientés formées. Les personnes qui érigeront au Kouy-tcheou un oratoire de ce genre désigneront elles-mêmes le vocable sous lequel elles désirent le consacrer.

VIII. Contribuer à l'érection du grand séminaire du Kouy-tcheou. C'est là l'*œuvre* des *œuvres* pour une mission. Sa force, son avenir, sa prospérité, dépendent du clergé indigène. L'édification d'une telle maison exige une dépense qui ne peut en rien être comparée à un semblable édifice en Europe. Une somme de 1,200 à 1,400 taëls suffirait.

On propose de contribuer à la construction de ce séminaire ou d'y fonder une bourse dont la rente servirait à l'entretien d'un séminariste chinois, et plus tard, à son viatique, dans le saint ministère. Contribuant à la subsistance d'un apôtre, on aurait part à sa récompense.

La liste des bienfaiteurs du Kouy-tcheou, ajoutait Perny, sera religieusement conservée et tous les missionnaires du Vicariat en porteront chaque jour le souvenir au saint autel.

Si cet appel à la charité n'eut pas tout le succès qu'en espérait son auteur, il fut cependant entendu dans une certaine mesure, ce qui permettait à Lions d'écrire [1] « qu'il n'avait pas eu de nuisance pour la mission ».

Perny se rendit ensuite à Rome, où il arriva au commencement de septembre 1858. Il fut plusieurs fois reçu par le préfet de la Propagande, Cardinal Barnabo ; il obtint certaines faveurs spirituelles, entre autres des indulgences pour les membres de la Société de la bonne Mort, dont nous parlerons plus tard.

Il revint à Paris, espérant repartir pour le Kouy-tcheou dès le mois de novembre 1858, mais n'ayant pu trouver de place sur les paquebots qui faisaient le service d'Egypte, et permettaient de prendre à Suez le courrier de Chine, il ne s'embarqua qu'au mois de mars 1859.

[1] Journal, p. 148.

En résumé il avait fait en Europe un voyage asez utile, puisqu'il avait obtenu du séminaire quatre nouveaux missionnaires, des catholiques de France des ressources supplémentaires et de Rome quelques faveurs spirituelles.

III

Voyages de Muller, Bouchard, Perny, Fourcy, Sabattier, Vielmon, Néel.

Avant de raconter le voyage de Perny et des jeunes missionnaires qu'il retrouva à Hong-kong, nous devons dire quelques mots de ceux de Muller et de Bouchard, qui avaient pris la route de Kouy-yang en 1856.

Muller quitta Paris le 1er juin 1856. A Hong-kong, Libois le dirigea vers le Kouy-tcheou, par le Kouang-tong ; il fut arrêté dans cette province, à Jen-hoa, ainsi que Mathias Ou, le catéchiste qui le conduisait. Ramené alors de mandarinat en mandarinat jusqu'à Canton, il fut remis entre les mains du ministre de France, de Bourboulon [1] ; mais Mathias demeura en prison pendant quelque temps.

Un peu plus tard, Muller tenta la voie du Kouang-si. En compagnie de Laurent Courbon [2], jeune missionnaire destiné au Sutchuen oriental, il se rendit à La-fou, sous la direction de deux courriers, Philippe et Mathias. On avait, pour la circonstance, inventé de faire voyager les missionnaires à pied, vêtus comme des gens du peuple, contrairement à la coutume générale, qui consistait à les conduire en chaise, en barque, à cheval, un peu à la manière des petits mandarins, ou des personnes de condition aisée.

L'initiative ne réussit pas très bien. Voici d'ailleurs le récit de cette expédition, daté du 3 janvier 1858 [3] :

« Nous partîmes de La-fou le 23 décembre à 4 heures du matin, et ce jour-là nous fîmes 12 lieues sans nous arrêter et sans prendre aucune nourriture. Les auberges ne manquaient pourtant pas, mais nos courriers avaient peur, ils n'osèrent pas de tout le jour nous faire entrer dans une maison. Nos figures européennes étaient connues partout, notre costume attirait tous les regards ; dès le premier jour, nous vîmes que nos gens n'avaient aucune confiance. Le second jour se passa comme le premier, seulement nous ne fîmes que 7 à 8 lieues

[1] Revenu de France depuis le mois de mars, et ayant repris le service des mains de M. de Courcy, qui avait fait l'intérim.

[2] Voir *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 73, 199, 389.

[3] A. M.-E. vol. 546, p. 459. Courbon à Libois.

à cause des difficultés de la route, encore fûmes-nous obligés de coucher dans une cabane, au milieu d'une montagne que nous fûmes deux jours à traverser. Nous étions déjà dans le Quang-si.

« Nous ne devions pas aller plus loin. Le matin du quatrième jour, nous dûmes nous arrêter dans une petite ville, sur la frontière pour changer de guide, car maître Philippe avait toujours un guide pour lui montrer la route. En entrant dans le faubourg, nous fûmes reconnus comme partout nous l'avions été. Ce qui surtout nous faisait distinguer, c'était notre costume de gueux avec nos figures blanches. Aussi à peine étions-nous dans l'auberge que la maison se remplit de curieux ; nous aussitôt de nous coucher et de feindre une maladie et de montrer une grande fatigue. Mais nous étions deux, tous les deux jouant le même rôle, tous les deux vêtus de noir, scandale dans le pays des habits bleus, tous les deux portant un chapeau et peut-être jamais chapeau n'avait paru dans le pays. On voulait donc s'assurer quels étaient ces deux prétendus malades ; l'aubergiste n'était plus maître dans sa maison, le peuple criait « : Les étrangers au mandarin, les étrangers au mandarin. » Déjà plusieurs nous tiraient par la tresse pour nous faire lever et nous conduire devant le public. Enfin, après deux heures de lutte, la résistance ne fut plus possible, nous nous levâmes et notre nez européen ne fut plus un mystère pour personne. Alors nous demandâmes à parler à nos gens, mais grande fut notre surprise, lorsque nous nous vîmes abandonnés. Tous s'étaient enfuis pendant le tumulte. Il ne restait que Mathias qui, étourdi de peur, criait comme un possédé qu'il ne nous connaissait pas, qu'il nous avait rencontrés dans la route, mais qu'il n'avait rien à démêler avec nous, etc., etc., et pire encore. Nous restâmes ainsi tout le jour seuls, jouets de la populace, entendant les cris et les menaces du peuple et demandant que le mandarin vînt nous délivrer ; mais le mandarin ne venait pas ; nous ne savions que devenir et que faire, nous n'avions rien mangé depuis le matin, et nos courriers s'étaient enfuis laissant tous leurs habits, leurs chapeaux et leurs paniers, mais emportant notre argent ; nous n'avions pas une sapèque. Comme nous demandions à l'aubergiste de nous donner un peu à manger, il nous répondit : « Donnez des sapèques »... alors nous ne vîmes rien de mieux à faire que de mettre nos habits en vente, et nous commençâmes à les déployer. Il était environ 8 heures du soir. Comme nous étions à l'œuvre, le mandarin arrive. C'était un mandarin du dernier étage, il commande cependant la place, car nous étions dans une ville fortifiée. Il est inutile de vous dire quels interrogatoires nous furent faits, vous les savez d'avance. Tout ce qu'on put tirer de nous, c'est que nous venions de Tchou-chan et que nous voulions aller au Kouy-tcheou ;

mais que, les gens qui étaient avec nous s'étant enfuis avec notre argent, nous ne voulions pas aller plus loin, mais retourner à Tchou-chan, que là nous avions un ami qui nous donnerait de l'argent pour nous en retourner ; nous demandions qu'un Chinois nous reconduisît et nous prêtât de l'argent, assurant que tout lui serait rendu avec intérêt à Tchou-chan. Le mandarin accepta la proposition ; en attendant notre départ, il nous conduisit chez lui, et nous dit de rester là quelques jours pour nous reposer. C'est qu'il voulait écrire au mandarin supérieur pour savoir ce qu'il fallait faire de nous. En effet, trois jours après vint l'ordre qu'on attendait. Quel en était la teneur ? nous l'ignorons, mais aussitôt que le mandarin l'eût reçu, les mots d'étrangers qui nous avaient étourdis pendant trois jours cessèrent tout-à-coup ; le mandarin vint nous annoncer que nous allions retourner à Tchou-chan, qu'il nous donnerait de l'argent pour la route avec des hommes pour nous conduire. Mais il n'ajouta pas le fin mot : c'est-à-dire qu'arrivés à Tchou-chan, nous devions être livrés au mandarin du lieu, et que ce mandarin avait ordre de nous mettre sur un navire pour nous conduire à Canton. C'est ce que plusieurs Chinois nous disaient lorsqu'ils venaient nous voir ; et ils ajoutaient qu'après avoir passé à Canton, nous irions à Macao.

« Nous connûmes alors quelles étaient les intentions des mandarins ; ils ne savaient pas encore l'entrée des Français et des Anglais à Canton, et c'est pour cela que nous avons été si bien traités.

« Le 29 décembre nous reprîmes la route de Tchou-chan conduits par deux satellites ; deux autres nous précédaient pour nous préparer un logement dans la maison commune, et avertir le peuple de ne pas crier « diables d'étrangers », et de ne nous faire aucun mal. Aussi notre retour fut plus facile pour nous que ne l'avait été notre premier voyage.

« Cependant une chose nous tourmentait, c'est que nous devions aller à Canton. Nous cherchions dans notre tête comment nous pourrions échapper à nos conducteurs avant d'arriver à Tchou-chan, lorsque la Providence nous envoya un libérateur, et voici comment :

« Lorsque nous arrivâmes dans l'endroit où nous fûmes arrêtés, tous nos gens, soit courriers, soit porteurs de bagages, avaient déjà la peur dans l'âme. Aussitôt qu'ils s'aperçurent que nous étions reconnus, ils prirent tous la fuite chacun de son côté, et Philippe le premier avec son passeport (il vous dira comment en route il fut dépouillé.) Les uns après les autres, tous se rendirent à La-fou, chez le prêtre annamite, et ils lui apportèrent ainsi la nouvelle de notre arrestation. Ce bon Père n'en pouvait croire à la couardise de nos gens ; s'il avait pu, il les aurait tous reçus à coups de bâton. « Comment, disait-il, vous avez abandonné les Pères, et qui leur donnera à

manger? etc. Vous êtes des lâches, restez-là (sic), mes chrétiens iront chercher les Pères. » Et de suite il envoya deux chrétiens à notre recherche. Le lendemain, non content d'avoir dépêché deux hommes, il en envoya encore deux autres avec ordre de faire tout ce qu'ils pourraient pour nous tirer d'affaire, de promettre de l'argent s'il le fallait, qu'il paierait tout. Au moment où je vous écris, les deux derniers partis ne sont pas de retour ; pour les deux autres, nous les rencontrâmes sur la route, et ce sont eux qui nous ont tirés des mains des satellites. Après qu'ils se furent joints à nous, nous les présentâmes aux satellites, disant que c'étaient nos amis de Tchou-chan qui venaient à notre rencontre. Les satellites ne demandèrent pas mieux que d'avoir des compagnons de voyage, et nous fîmes route ensemble. Nous logeâmes tous dans la maison commune ; mais pendant la nuit nos deux chrétiens fumèrent l'opium avec les satellites, causèrent toute la nuit, donnèrent de l'argent, et enfin ils décidèrent, je ne sais comment, que l'un des chrétiens partirait avec nous de grand matin avant le jour, que nous les attendrions à Tchou-chan où ils se rendraient aussi, en faisant, eux, le voyage sur une barque. Voilà trois jours que nous sommes à La-fou et nous n'avons pas appris qu'ils soient arrivés au lieu du rendez-vous. Maintenant, qu'ils arrivent ou non, nous ne les verrons plus, nous sommes cachés à La-fou, nous pensons bien qu'ils ne viendront pas nous y chercher. Ils portent tous nos objets, nos habits et notre lit, mais nous leur abandonnons tout, pourvu qu'ils nous laissent en paix. Quant au mandarin de Tchou-chan, qu'il ait reçu l'ordre ou non de nous conduire à Canton, nous ne craignons pas sa puissance ; elle est presque nulle, et puis nous avons à La-fou même un petit mandarin chrétien qui est prêt à venir à notre aide. Malgré tout, s'il y avait quelque chose à craindre, nous n'aurions qu'à passer la rivière et nous serions au Tonkin. Le Père annamite chez lequel nous sommes a pourvu à tout ce qui pourrait arriver de fâcheux. Je crois que maintenant nous sommes hors de tout danger. Telle est en résumé l'histoire de notre voyage au Quang si.

« Maintenant, très cher Père, s'il faut vous dire ce que nous pensons de notre déroute, c'est qu'elle ne provient pas de la peur de nos courriers, quoiqu'ils se soient enfuis aux premiers cris « d'étrangers ». Nous croyons que le bon Dieu l'a permis ainsi pour nous tirer de plus grands dangers ; car, si nous n'avions pas été arrêtés, nous n'aurions pas pu, quand même, aller plus loin: les rebelles et les voleurs nous barraient le passage ; si nous avions voulu avancer, peut-être serions-nous tombés entre leurs mains, et alors ? Nous devons donc remercier Dieu qu'il ne nous soit pas arrivé pis. »

Trois mois et demi plus tard, le 12 avril 1858, Muller était toujours

à La-fou attendant que de nouveaux courriers vinssent le chercher. Il repartit à travers le Kouang-si vers la fin de ce mois ou au commencement de mai. Nous ignorons les péripéties de son voyage, mais arrivé au Kouy-tcheou en juin, il résumait ses misères en ces termes[1] :

« Cette voie du Kouang-si est presque impraticable dans les temps actuels, c'est à tuer les missionnaires. Jusqu'à la ville de Kouei-chouen la route que nous avons suivie n'est pas fréquentée ; ce sont des chemins affreux à travers les montagnes, coupés de mille sentiers qui égarent à chaque instant.

« Sur les grandes routes, les villages, les auberges sont brûlés par les rebelles, et il y a encore bien des voleurs qui font de la besogne. Depuis la ville de Kouei-chouen jusqu'à Hin-y fou, la route est un peu fréquentée, mais je n'ose pas dire qu'elle est sûre ; les voyageurs sont presque tous armés. Ces voyageurs sont la plupart des marchands d'opium cantonnais redoutés dans tout le Kouang-si et peu favorables aux missionnaires. »

De Hin-y fou, d'où il écrivait ces lignes, le 14 juin 1858, Muller partit pour Kouy-yang, et sur cette route d'environ quinze étapes, il ne signale qu'un incident[2] :

« Comme nous n'osions trop nous hasarder au milieu des brigands qui coupaient les routes, arrive un mandarin escorté de 300 soldats. Aussitôt je me mis sous la protection de son pavillon, et faisant marcher mon palanquin derrière celui du noble seigneur, je m'avançai au milieu des étendards rouges et blancs qui flottaient au-dessus de ma tête, et tout le monde me prit pour un secrétaire ou conseiller du mandarin, de sorte que j'étais beaucoup respecté. »

Le voyage de Bouchard à travers la Chine fut moins mouvementé ; il fit route par le Kouang-tong, le Hou-nan et le Hou-pé, passa à Tchong-kin et parvint à Kouy-yang le 22 mai 1859[3].

[1] A.-M.-E., vol. 546. p. 495. Lettre à M. Libois Hin-y fou, le 14 juin 1858.

[2] A. M.-E., vol 544, p. 787, Lettre à M. F. Albrand, 18 septembre 1858.

[3] « Jusqu'à Tchen tcheou, à quatre jours de la résidence de Mgr Navarro, Vicaire apostolique du Hou-nan, écrit M. Bouchard, nous n'entendîmes pas parler des rebelles sur toute la route. Mais à notre arrivée dans cette ville, les habitants prenaient la fuite. Le bruit s'était répandu que les rebelles alors dans le voisinage se préparaient à venir les attaquer. Pendant deux jours il nous fut impossible de trouver de barque pour nous. Enfin la panique passa un peu et nous pûmes nous embarquer à un prix raisonnable pour la circonstance. Quelques jours après, nous arrivions, les deux Pères Italiens et moi, chez Mgr Navarro. Là, nous apprîmes la destruction de Tchen-tcheou, on ne parlait que de cette nouvelle et les vaillants soldats de Heng-tcheou-fou se mettaient en route pour aller combattre les rebelles.

« Après un séjour de quelques jours chez Mgr Navarro, je me mis en route, seul missionnaire, pour Tchong-kin. J'avais déjà pour courrier Ly ; Sa Grandeur du Hou-

Le voyage de Perny et de ses quatre nouveaux collaborateurs, Fourcy, Sabattier, Vielmon, Néel, ne fut pas sans incident.

Perny qui les avait retrouvés à Hong-kong[1] se mit en route avec eux et avec trois autres jeunes missionnaires destinés à la Chine et au Thibet[2].

Tous quittèrent Canton le 28 mai 1859, sur une jonque qui devait les conduire à Lo-tchang ; le 10 juin ils étaient en face de Chao-tcheou ou Chao-kouan. « Arrivés ici, écrit Perny[3], il fallut attendre l'ouverture de la douane. Or la douane ne s'ouvre pas tous les jours. Après deux jours d'attente, j'allais trouver le mandarin pour le prier de nous laisser le passage. Mais il se trouva que les eaux du

nan eut la complaisance d'y adjoindre, jusqu'à Tchong-kin, un des jeunes gens venus avec nous depuis Canton. Mon voyage fut bon et n'eut rien de bien remarquable jusqu'à la résidence de Mgr de Sinite. Pendant mon séjour à Tchong-kin, j'eus le plaisir d'y voir les PP. Eyraud et Courbon, et je me mis en route définitivement pour Kouy-yang-fou. J'eus alors pour courrier le vieux Ly, celui qui récemment avait conduit les PP. Proteau, Mabileau et Camard. Sous sa conduite, je suis arrivé à bon port. » (*A. M.-E*, vol. 546, p. 559. Kouy-yang, 15 juillet 1859).

[1] Pendant son séjour à Hong-kong, Perny accepta comme missionnaire du Kouy-tcheou, Deluc, alors missionnaire du Kouang-tong. Il avait l'intention de le charger de l'œuvre angélique et de l'école normale.

« L'école normale attend M. Deluc, ainsi que l'œuvre Angélique, écrivait-il à M. F. Albrand le 10 février 1860. Avec toute son activité, ce cher confrère aura bien de la peine à suffire à sa tâche. Nous avons près de 80 baptiseurs et 25 baptiseuses. La province compte sept à huit pharmacies.

« L'école normale seule suffirait à la tâche des plus laborieux, des plus zélés et savants missionnaires. Il s'agit d'y former à la vie religieuse des catéchistes, des ministres, des magisters et des baptiseurs. Les Chinois n'embrassent pas la religion sur la parole du premier venu. Il faut que nos catéchistes soient très versés dans la controverse religieuse. La connaissance des livres de Confucius, de l'histoire de la Chine, de celle des idoles, etc. etc, leur est aussi nécessaire et aussi indispensable. Le confrère chargé de l'éducation religieuse et de l'instruction de ces catéchistes doit posséder lui-même à un degré supérieur toutes ces connaissances. » (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 906.)

Deluc avait accepté volontiers ces fonctions ; mais ayant été, sur ces entrefaites, demandé comme interprète par le général Cousin-Montauban, commandant du corps expéditionnaire français en Chine, il remit à plus tard son départ pour le Kouy-tcheou ; il n'eut pas le temps de mettre son projet à exécution, au mois de septembre 1860, il tomba avec 11 Français et 26 Anglais, victime du guet-apens de Tong-tcheou*.

[2] Durand pour le Thibet, Chicard pour le Yun-nan et Larcher pour le Su-tchuen méridional qui, après leur retour à Hong-kong, partirent par Ning-po.

[3] A. M.-E., vol. 546, p. 549. Lettre à Libois. En face de Chao-kouan le 16 juin 1859.

* Le guet-apens est du 18 septembre 1860 ; Deluc et le capitaine Brabazon furent décapités le 21 du même mois, dans la cour d'une pagode dépendant d'un petit temple à environ 6 li de Pa-li-kiao entre onze heures et midi ; Harry Parkes et H. Loch furent conduits à Pékin ; les autres furent enfermés au Yuen-ming-yuen.

fleuve avaient tellement baissé que notre jonque ne pouvait plus aller au delà. Nous pensions aller par Nan-hiong ; pendant que l'on cherche des petites barques, j'envoie un exprès à Lo-tchang pour explorer les routes. Après trois jours il revient en annonçant que la chose n'est pas tentable. Reste donc la voie du Kiang-sy qui bifurque. Mais voilà qu'une poignée de Chinois troublent la campagne à deux jours d'ici. Les barques ne vont plus. Nos gens n'osent plus avancer. Nous sommes cloués ici. Il faut attendre indéfiniment ou rebrousser chemin. Ces autres messieurs sont arrivés ici huit jours après nous. En tout, nous sommes donc huit missionnaires ici.

« Renvoyer à Canton les sept nouveaux confrères, c'est les condamner à rester jusqu'en automne là-bas. Les envoyer par le nord de la Chine, outre que c'est chanceux, c'est aussi une grande dépense. »

Dans cette alternative, Perny songea d'abord à un moyen pratiquement impossible[1] : « Si un petit vapeur comme *La Rose* voulait venir nous porter jusque près de Nan-hiong, l'eau est abondante. En 2 jours 1/2, presque par le seul courant, ce vapeur peut effectuer son retour. Il n'a pas besoin d'être plus armé. La seule vue de ce vapeur fera effet sur les perturbateurs qui nous arrêtent, les dissipera peut-être et rendra service à la cause publique. »

Lui-même jugea bientôt que ce moyen n'avait pas chance d'aboutir, il en essaya un autre[2] : « J'avais, à force de recherches, découvert une petite voie que l'on disait assez sûre. Je l'ai tentée, comme en désespoir de cause. Après une journée de marche, les rebelles arrivaient dans cette direction. Nous avons failli les rencontrer. Ne voulant ni faire, ni être martyrs des impériaux ou des rebelles, nous sommes revenus à Chao-kouan, d'où je me suis décidé à regagner Canton. »

Néel a donné plus de détails sur ce dernier incident[3] : « Nos courriers, à force de recherches, parviennent à découvrir un petit sentier qui n'est pas encore occupé par les rebelles. L'occasion de passer est favorable, disons-nous, hâtons-nous. Le lendemain, aux premières heures du jour, nous descendons de notre barque, nous traversons la ville sans être reconnus des satellites. Nous avions à peine parcouru un espace de cinq à six kilomètres, lorsque nous nous trouvâmes en face d'un poste militaire gardé par une trentaine de soldats ; il fallait absolument le traverser. Dans ce moment, je formais l'avant-garde avec un autre confrère ; nous passâmes au milieu du

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 550. Lettre à M. Libois, juin 1859.

[2] A. M.-E., vol. 546, p. 557. Lettre à M. Libois, 2 juillet 1859.

[3] A. M.-E., vol. 1267, p. 159. Lettre à ses parents, Kouy-tcheou, 2 décembre 1859.

bivouac en cachant notre nez sous un large chapeau. Tout le monde nous regardait avec un air de stupéfaction, cependant personne n'osa nous interroger. Un moment après, nous aperçûmes tous ces soldats courant après nous en vociférant et en criant : « Fan Kouei, diables étrangers » ; ils étaient armés jusqu'aux dents. A cette vue, nous fûmes un peu effrayés et nous commençâmes par réciter notre acte de contrition, en les attendant et faisant bonne contenance. Arrivés sur nous, la première chose est l'examen de notre bourse, malheureusement ils ne trouvent que quelques sapèques ; ensuite ils passent aux tresses, elles tenaient à peine. Alors ils jubilent : « Voilà une bonne prise, deux Européens. » Ils se mettent en devoir de nous ramener au poste, mais notre courrier, qui n'avait pas froid aux yeux et qui nous était tout dévoué, les arrête : « Eh quoi ! ne connaissez-vous pas les traités de l'Empereur ? — C'est toi qui oses conduire ces deux diables étrangers ? — J'en conduis non seulement deux, mais quatre, et ce ne sera pas vous qui m'en empêcherez. Je vois bien ce que vous voulez, ce sont des piastres. Eh bien ! en voilà, leur dit-il en leur en montrant quelques-unes, mais vous n'y toucherez pas ; ou laissez-nous passer, ou je vais vous conduire au mandarin. » Sur ces entrefaites, arrivèrent les autres confrères, qui étaient restés en arrière avec les porteurs de bagages. Voyant que notre nombre augmentait, ils se retirèrent un à un et finirent par nous laisser passer, car ils n'en voulaient qu'à notre bourse. »

Les voyageurs continuèrent leur route, mais ils ne purent aller bien loin ; c'est alors qu'ils revinrent vers Chao-kouan, où leur passage éveilla la curiosité des habitants :

« Tous voulaient nous voir comme des personnages curieux, continue Néel[1]. A mesure que nous passions, le nombre des curieux grossissait ; l'encombrement était tel que nous pouvions à peine marcher. Mais ce qui était admirable, c'est que personne n'osait crier « Fan Kouei ». En un instant, la nouvelle de notre retour fut répandue dans toute la ville. Pour nous, une fois rendus dans notre petite barque qui nous attendait, nous nous hâtâmes de mettre à la voile. »

Après cette expédition manquée, les missionnaires revinrent à Hong-kong, où le procureur général des Missions-Étrangères, Libois, fit demander au vice-roi des deux Kouang, par le commandant ançais, Martineau des Chesnez, un sauf-conduit pour Néel et pour un autre missionnaire du Kouy-tcheou, Sabattier[2].

A. M.-E., vol. 1267, p. 162. Lettre à ses parents. Kouy-tcheou, 2 décembre 1859.

[2] Le capitaine de frégate, Martineau des Chesnez, avait été nommé, en janvier 1858, commissaire de la ville de Canton avec Parkes. Tous les deux entrèrent en fonctions le 9 janvier.

La pièce fut accordée de bonne grâce ; elle était accompagnée de cette lettre[1] :

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le passe-port ou sauf-conduit qui m'a été demandé pour vous par le R. P. Libois, procureur des Missions-Etrangères à Hong-kong. Il était impossible au Gouverneur général intérimaire des deux Kouang de délivrer pour les provinces du Fou-lan et du Su-tchuen aucune pièce ayant un caractère officiel ; il ne le pouvait que pour les provinces soumises à sa juridiction, et vous trouverez, je pense, que celle que je vous adresse présente toutes les garanties que des Européens peuvent demander pour voyager actuellement dans le Kouang-tong.

En me l'envoyant, le Gouverneur général m'écrit :

« Je dois vous faire observer que, dans le nord-ouest de la province, les routes sont occupées en divers endroits par des bandits qui commettent des violences ; aussi est-il nécessaire que des informations exactes soient prises par vos compatriotes, afin qu'ils ne passent que par des endroits tranquilles où, selon le besoin ils puissent recourir aux autorités locales pour leur protection.

« J'espère que vous voudrez bien donner à Ou em tom shang, Ngam houa et à leurs compagnons, des ordres à cet égard. »

Je n'ajoute rien, Messieurs, à cette recommandation du Gouverneur général, j'espère que, tant que vous serez dans le Kouang-tong, vous pourrez diriger votre route prudemment et de manière à ce que, en cas de besoin, ce sauf-conduit vous assure une protection efficace.

Il me reste à vous souhaiter un heureux voyage et le meilleur succès dans l'accomplissement de votre mission.

Cette fois le voyage fut bon ; Sabattier et Néel passèrent par le nord du Kouang-tong, par le Hou-nan et arrivèrent à Kouy-yang le 2 décembre 1859, comme eux-mêmes le racontent[2] :

« Votre jeune courrier de Canton vous a sans doute annoncé notre heureuse arrivée à la capitale du Kouy-tcheou notre chère mission. Nous sommes très contents de lui et du vieux Ouang, l'ancien guide du Vénérable Auguste Chapdelaine. Ils étaient au service de M. Deluc qui s'en est privé pour nous, et les a parfaitement éduqués avant le départ, car depuis le premier jusqu'au dernier jour ils ont été pleins de prévenances, de respect, de bons soins et de zèle, de sorte que nous en faisons volontiers cet éloge qu'ils méritent. Arrivés à Heng-tcheou-fou chez Mgr Navarro, nous renvoyâmes avec une forte récompense le catéchiste Ly, que nous avions pris depuis Lo-tchang et qui nous était indispensable dans les circonstances actuelles, car il nous a procuré d'excellents porteurs, et le danger que nous avons couru nous faisait apprécier chaque jour sa compagnie. Pendant les huit jours que nous avons passés à la résidence des

[1] A. M.-E., vol. 546, p. 581. Canton, 25 août 1859.
[2] A. M.-E., vol. 546, p. 615. Che-teou-tchay, 8 mars 1860.

bons Pères italiens, nous achetâmes pour nous deux des habits d'hiver devenus nécessaires, car nos habits cantonnais durent bientôt être mis de côté pour longtemps. Nous restâmes huit jours à Siang-tong stationnés dans notre barque, où nous reçumes la visite d'un prêtre chinois lequel, d'après les informations qu'il avait prises en ville, crut devoir nous adjoindre un troisième guide, homme quinquagénaire, excellent médecin, très expérimenté, très prudent, très rusé et d'un sang froid imperturbable. A Chang-te-fou, nous apprîmes que les rebelles étaient dans le Su-tchuen et le Kouy-tcheou ; la route de Tchong-kin que nous devions suivre était longue et rendue plus dangereuse que jamais par la prise de M. Desgodins, et la circulation de nombreuses troupes de soldats et de rebelles ; les renseignements pris sur la route à suivre à travers les montagnes du Kouy-tcheou n'étaient guère plus rassurants, mais c'était la voie la plus courte : nous nous décidâmes à la prendre. Après avoir réfléchi, notre guide demande avis à une famille chrétienne chez laquelle nous demeurâmes pendant cinq jours. Nous entrâmes dans le territoire de notre chère mission le 1er novembre ; et, depuis là, nous dûmes presque chaque jour faire de longues courses à pied, à travers des montagnes à pic ou dans le lit des ruisseaux. Souvent en voulant éviter les rebelles, nous tombions dans le camp des soldats, et pendant une nuit nous fûmes obligés de coucher dans la hutte de l'un deux. Plusieurs fois il fallut, après une ou deux heures de marche à la fraîcheur du matin, nous arrêter pour un ou deux jours dans la première ferme venue ; car les rebelles se battaient tout près. Sur notre route nous rencontrions de nombreuses familles d'émigrés qui fuyaient, mais nous avancions toujours pleins de confiance en notre Père céleste.

« Quelques[1] jours avant d'arriver à la capitale, un chrétien conjecturant que nous étions des missionnaires vint nous rendre visite. Nous lui confiâmes une lettre pour nos confrères qui la reçurent huit heures avant notre arrivée. Ils furent stupéfaits en apprenant par où nous avions passé. Le 2 décembre à midi, nous ne sommes plus qu'à deux heures de la capitale ; un jeune homme se dirige vers mon palanquin, me salue en prononçant le mot : Ma-ly-ya, fait le signe de la croix et rebrousse chemin. Au sommet de la montagne, M. Mihières, venu à notre rencontre sur un beau cheval blanc qu'on lui avait prêté, nous invite à prendre une tasse de thé avant de nous rendre au collège, où nous arrivons à deux heures pour célébrer les premières vêpres de saint François-Xavier. Les missionnaires et les élèves s'étaient tous portés au devant de nous, la cloche nous

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 892. M. Sabattier à M. Albrand. Lou-tsong-kouan, le 15 décembre 1859. Voir également Lettres de M. Néel *A. M.-E.*, vol. 1267, p. 157-165

réunit à la chapelle pour réciter les actions de grâces et bénir l'assemblée. Nous nous retirâmes ensuite dans la chambre du supérieur pour recevoir l'accolade fraternelle et parler de la protection signalée que Dieu nous avait accordée pendant ce long voyage de quinze mois par l'Océan, les fleuves et les montagnes. »

« Nous[1] rendîmes compte de notre voyage à M. Faurie, supérieur par intérim, et je lui remis la valeur d'une vingtaine de piastres : c'était tout ce qui restait de notre viatique. M. Perny, arrivé huit jours après nous, retint le vieux Ouang, qui désirait attendre M. Deluc, et donna aux deux autres courriers, tant pour viatique que pour récompense 47 taëls et deux tsien[2], somme beaucoup plus forte que celle qu'on donne en temps ordinaire, parce que les troubles devenant toujours plus dangereux et plus étendus devaient rendre leur retour long et dispendieux. »

Six jours plus tard, le 8 décembre, Perny arriva, et enfin le 7 janvier 1860, Vielmon et Fourcy. Du voyage de ces derniers nous connaissons seulement les grandes lignes par la lettre suivante signée de Fourcy[3] :

« Nous sommes arrivés ici, M. Vielmon et moi, le 7 janvier, après un long, difficile et, hélas ! dispendieux voyage.

« Jusqu'à Lo-tchang rien que d'ordinaire pour les dépenses. Nous étions, comme vous le savez, sur une même barque avec M. Perny.

« A Lo-tchang nous nous séparâmes, à cause des dangers de la route, afin que, si l'un était arrêté, les autres n'encourussent pas à cause de lui le même malheur.

« M. Perny prit la voie de Ni-tchang, la plus longue et la plus périlleuse. M. Vielmon et moi nous allâmes par les petits chemins, l'un à Tchen-tcheou, l'autre à Ouai-yao-pin. Ces deux localités sont près d'un fleuve où nous nous embarquâmes séparément jusqu'à Hen-tcheou, où nous arrivâmes à trois jours différents, mais très rapprochés l'un de l'autre. Il y a eu toujours pour moi du louche dans le compte rendu du Tchen, par rapport aux dépenses depuis Lo-tchang jusqu'à Heng-tcheou, mais, comme il avait peu de piastres, le tort qui a pu nous être fait n'est pas considérable.

« A Heng-tcheou, après avoir entendu les Pères et particulièrement Mgr Navarro, M. Perny prit la voie de terre, parce que son retour était attendu avec plus d'impatience que notre arrivée, et qu'il était en effet plus urgent.

[1] A. M.-E. vol. 546, p. 619; MM. Sabattier et Néel à M. Libois, Che-teou-tchay, 8 mars 1860.

[2] Environ 350 fr.

[3] A. M.-E. vol. 546, p. 615. Lettre à M. Libois, 25 janvier 1860.

« On ne nous conseilla pas de suivre la même voie, parce qu'elle présentait plus de dangers que la voie d'eau et qu'on l'estimait plus dispendieuse, quoiqu'elle fût plus courte. M. Perny consentit à nous laisser son ministre Hia, beaucoup plus capable de nous tirer d'embarras, s'il nous arrivait quelque histoire.

« Nous nous embarquâmes, M. Vielmon et moi et l'écolier de Pinang, vers le 20 octobre. Nous arrivâmes à Chang-te vers la Toussaint. Là nous montâmes sur une autre barque et nous arrivâmes vers le 1er décembre à Long-ki-peou sur les frontières du Kouy-tcheou.

« Il nous restait plus d'argent qu'il ne nous en fallait pour achever notre voyage, car nous aurions pu suivre une des trois voies à peu près directes que l'on prend ordinairement et qui ne demandent que 10 à 12 jours de marche. Mais les rebelles sont presque partout, et ils encombrent les voies ordinaires qui se présentent devant nous pour arriver aux environs de Kouy-yang-fou ; toutes les nouvelles s'accordent à dire qu'il faut faire un immense circuit par des chemins difficiles et à travers des montagnes quelquefois presque inaccessibles. Hia songeait à retourner sur ses pas pour aller au Su-tchuen, parce qu'évidemment il manquerait d'argent au milieu de ces longues pérégrinations et qu'il ne savait pas où en emprunter. Il se décida néanmoins à nous faire entreprendre ce difficile voyage, dans l'espoir de rencontrer en chemin quelque chrétien qui pourrait nous prêter de l'argent.

« Nous louons nos porteurs pour 26 jours, avec cette promesse que, s'ils nous conduisaient à Kouy-yang en moins de temps, ils recevraient également le salaire de 26 jours. En 26 jours ils nous conduisirent jusqu'à Su-yang-hien, à 7 jours de Kouy-yang-fou.

« Pour avoir une idée du circuit que nous avons fait, voyez la carte. De Long-ki-peou qui se trouve sur les frontières du Kouy-tcheou, à peu près vis à-vis de Kouy-yang-fou, nous allâmes à Tche-hien-fou, puis à Ou-tchouan-hien. Nous avons parcouru les deux côtés d'un angle aigu qui monte très haut. »

CHAPITRE XIII

LES MARTYRS DE MAO-KEOU

1857-1858

I

Pamphlets contre le catholicisme. — Accusations contre Jérôme Lou Tin-mei.

Il nous faut maintenant revenir en arrière pour raconter les faits qui se sont passés au Kouy-tcheou depuis le départ de Perny jusqu'à son retour.

L'événement principal fut la persécution à Mao-keou, elle eut des causes générales qu'il convient d'exposer :

En 1857, à Gan-chouen, on lança plusieurs écrits contre la religion du Seigneur du Ciel.

« Ces pamphlets, dit le *Journal de la mission du Kouy-tcheou*[1], renferment absolument les calomnies que nous allons citer.

« Toutefois, le génie chinois donne, dans la langue de Confucius, à ces accusations, un ton de dérision, de moquerie, de ridicule que nous ne pouvons faire passer dans notre langue. Parmi le grand nombre, voici le titre des deux qui ont été le plus répandus : *Ecrit précieux pour la destruction de la religion du Seigneur du Ciel. — Moyens précieux pour la destruction de la religion du Seigneur du Ciel.* Quelques-unes des accusations que nous allons rapporter suffiront pour donner une idée du reste, ainsi : 1° Les chrétiens s'imaginent, disent ces brochures, que leur âme va au ciel, leurs os pourrissent dans le tombeau, et deviennent simplement de la terre. Pour ce motif, ils ne rendent aucun respect aux tombeaux, et ne rendent aucun devoir aux morts. 2° Ils donnent des remèdes gratis, mais c'est pour trom-

[1] Août 1857, p. 144

per la foule. Ces remèdes ont une vertu magique. Tous les enfants qui en mangent se trouvent être de la religion. 3° Lorsque les chrétiens se réunissent, ils allument des cierges dans l'assemblée. Puis, à un moment donné, on les éteint, et dans cette obscurité on se livre à des orgies. 4° Lorsque vous visitez les chrétiens, gardez-vous bien de boire le thé ou le vin qu'ils vous offrent. Ils y mêlent un remède enchanteur. Après en avoir bu, il est impossible de ne pas se faire chrétien. 5° La croix est le *hao* de la religion. Ceux qui l'embrassent doivent tous en avoir une qu'ils adorent. Si, en route, ils trouvent une croix, ils ne peuvent la passer sans marcher obliquement. 6° La lie du peuple seule embrasse cette religion ; il est donc déshonorant d'y entrer. 7° Comme les chrétiens enseignent que tous les membres de la religion vont au Ciel, les méchants embrassent avec joie cette religion. La crainte d'un enfer les porte aussi à s'y enrôler. 8° Ceux qui deviennent chrétiens reçoivent de l'argent ; voilà le motif pour lequel leurs rangs grossissent. 9° Dans cette religion, c'est une gloire d'être mis à mort. 10° Les femmes sont communes entre les chrétiens. 11° Selon eux, le Ciel est occupé chaque nuit à semer les âmes des hommes. Toutes les âmes viennent de lui (ceci est dit par dérision). 12° Ceux qui embrassent cette religion peuvent monter au Ciel si élevé (par dérision). 13° On ne rend parmi les chrétiens aucun culte aux ancêtres, ce qui est une grave impiété. 14° Lorsque quelqu'un est mort, les chrétiens viennent en foule. Le chef de la religion frappe le cadavre sur toutes les parties du corps, après avoir donné du vin à boire à tous les assistants. Puis tenant d'une main un vase, de l'autre une broche, il la plonge dans la prunelle de chaque œil, et reçoit précieusement l'eau qui en découle. Cette eau se donne ensuite à boire. C'est ce remède magique qui est la cause des conversions qui s'opèrent parmi eux. 15° Il y a parmi eux des Européens. Personne n'aura le courage d'aller les dénoncer aux mandarins. »

Ne croirait-on pas lire les élucubrations des plus anciens adversaires du catholicisme, de ceux qui le persécutaient aux premiers siècles de l'Eglise ?

Malgré l'absurdité de ces calomnies, il n'était pas rare de trouver des païens de bon sens qui, persuadés de leur exactitude, demandaient aux catéchistes pourquoi ils arrachaient les yeux des mourants. « A propos de cette dernière calomnie, ajoute le *Journal de la mission*, nous devons signaler une des causes qui peut l'avoir accréditée.

« Il circule dans les villes de la province des images ou peintures Européennes. Le sacré y est mêlé au profane, le chaste à l'impur. Une de ces gravures représente un malade au lit, entouré des siens.

Un prêtre tenant un instrument en main, tel que des tenailles, semble effectivement lui arracher les yeux. Dans l'Eglise catholique, le ministre de Dieu ne peut se servir d'aucun instrument pour administrer les sacrements. Ces gravures viennent donc aussi d'une source empoisonnée. Et il nous est triste de le déclarer, ce sont des Européens qui pervertissent les infidèles. »

Pour essayer de faire cesser la distribution de ces pamphlets et les rumeurs qu'ils excitaient, les missionnaires envoyèrent à Ganchouen un catéchiste, qui découvrit le lettré, auteur des brochures calomniatrices, et lui exposa combien tout ce qu'il avait dit était contraire à la vérité. Cette démarche ne fut pas complètement infructueuse vis-à-vis de l'auteur de ces infamies, mais l'esprit qui les avait dictées régnait ailleurs; le drame de Mao-keou, le 28 janvier 1858, en fut la preuve.

Cette station, dont nous avons raconté les origines, se développait peu à peu grâce à Jérôme Lou Tin-mei et à la vierge Agathe Lin, que Lions y avait envoyée pour instruire les femmes.

Cependant les dispositions des notables païens du village étaient hostiles aux chrétiens et, à quelques indices, particulièrement à la surveillance dont Jérôme était l'objet, il était permis de craindre quelque grave malheur.

Au mois de janvier 1858 qui correspondait à la fin de l'année chinoise, le catéchiste de Pou-gan tin, Laurent Ouang, arriva à Mao-keou, en route pour Kouy-yang, où il voulait aller prendre part aux fêtes des premiers jours de l'année suivante. Jérôme Lou et les chrétiens l'invitèrent instamment à demeurer chez eux, il y consentit.

« Eh bien, soit, dit-il, je resterai d'autant plus volontiers parmi vous que vous voulez commencer la construction d'un oratoire. Je travaillerai avec vous, je vous aiderai à faire les fondations ; dès maintenant je vous promets un taël ; après les fêtes nous commencerons. »

Les deux catéchistes s'entretinrent ensemble du projet.

Laurent Ouang était d'avis de construire la chapelle en arrière du village, au milieu des champs, à un demi-li environ de la place publique. Lou, au contraire, trouvait préférable de choisir l'espace laissé libre près du temple des anciens et son avis prévalut[1].

[1] Dans ce but, Jérôme avait fait une petite collecte et recueilli d'abord 6 taëls (environ 48 fr.) et 9 mesures de riz. Paul Yang et Laurent Ouang promirent chacun un taël et de plus le premier donna trois mesures de riz. Pour la construction de l'édifice, on acheta les bois d'une maison située sur le marché public de Ki-tchang-à 40 li de Mao-keou ; on les transporta par barque et on les déposa près de la maison de Jérôme.

Un oncle de Jérôme[1], le païen Lou San-kong, et un de ses cousins, Lou Kue-pa, apprirent son projet avec le plus grand déplaisir ; cependant telle était l'autorité de Lou Tin-mei qu'ils n'osèrent lui faire d'opposition ouverte ; mais ils résolurent d'employer tous les moyens pour l'empêcher de réussir. Avec eux le principal instigateur de cette hostilité contre Jérôme paraît avoir été son troisième oncle, Lou Ouen-tsai, qui, autrefois, avait eu quelque velléité d'embrasser le christianisme, et avait demandé à son neveu des explications sur la doctrine ; mais il avait si radicalement changé de sentiments qu'il était devenu l'ennemi des néophytes. Avant de tenter l'exécution de leur dessein, Lou San-kong et Lou Kue-pa attendirent que l'on eût commencé depuis cinq jours les travaux de construction, puis, secrètement, ils se rendirent au prétoire du sous-préfet de Lang-tai. Tout d'abord ils s'adressèrent aux soldats, et, soit pour le plaisir de causer avec eux, soit plus probablement pour les pressentir sur l'accueil que recevrait leur plainte, ils la leur exposèrent :

« Un prédicateur de la religion chrétienne, leur dirent-ils, a été envoyé de Kouy-yang à Mao-keou ; il est logé chez Lou Ta-sien-sen. Or celui-ci, avec quelques adorateurs du Seigneur du Ciel, construit un oratoire qui sera plus beau que notre temple des anciens et le rabaissera aux yeux du peuple. »

Les soldats jugèrent, sans doute, que la chose valait la peine d'être examinée. Ils conduisirent les deux accusateurs au men-chang, dont la charge, dans les prétoires chinois, consiste « à tenir le milieu » entre le mandarin et ceux qui désirent le voir, soit par pure politesse, soit pour affaires de son ressort ; c'est une sorte d'introducteur et d'intermédiaire.

Après avoir écouté, à son tour, les doléances des deux habitants de Mao-keou, le men-chang les présenta au sous-préfet Tai Lou-tche.

Afin d'appuyer leur plainte et d'accroître la culpabilité de ceux qu'ils détestaient, les accusateurs, sous un de ces prétextes de puérile politesse qui ne manquent jamais à un Chinois, offrirent cent taëls au mandarin qui les accepta ; c'était de bon augure pour eux, aussi firent-ils hardiment, de vive voix, leur déposition ; le fait était contraire à la loi chinoise qui exige que toute accusation soit formulée par écrit, mais Tai Lou-tche ne pouvait guère rappeler cette prescription à des gens qui venaient de lui faire un riche cadeau, il écouta donc patiemment leurs paroles :

« Autrefois, notre compatriote Lou Tin-mei était le meilleur des hommes, traitant nos affaires avec prudence et justice ; depuis qu'il s'est fait inscrire parmi les adeptes du Seigneur du Ciel, il néglige

[1] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 352.

tout ce qui intéresse notre pays, il ne veut plus régler nos différends, ni s'occuper d'aucune chose publique. Et maintenant, il est en train de ruiner le temple des anciens. »

Après quelques explications complémentaires, ils demandèrent au sous-préfet de daigner venir lui-même à Mao-keou, afin d'empêcher l'extension du catholicisme. Le mandarin y consentit.

Originaire de la province du Tche-kiang, Tai Lou-tche était depuis quelque temps sous-préfet de Lang-tai. De taille élevée, le visage allongé et sévère, orné d'une légère moustache, ce sexagénaire, qui avait eu quelques succès en combattant les rebelles, était regardé par les païens comme un bon mandarin. Plus tard, il sera à deux reprises sous-préfet de Kai tcheou, et c'est lui qui attachera son nom à la condamnation du missionnaire Jean-Pierre Néel, des chrétiens Jean Tchen, Martin Ou, Jean Tchang et de Lucie Y. Avant de s'occuper en personne de l'affaire, dont le cadeau qu'on lui avait offert laissait soupçonner l'importance aux yeux des accusateurs, il voulut être renseigné sur la situation des chrétiens à Mao-keou, et il envoya les satellites Tsao-fa et Li-gin, sous prétexte d'examiner un procès entre deux habitants du village : Tchang Sin-yuen et Leao A-pa. A leur arrivée, les satellites se mirent en rapport avec Tchang Tong-yang et Lou Tin-chang qui formèrent un conciliabule, dont firent partie Fan Lao-se, Yang A-ko, Tchen Ko-eul, Tchen Eul-ma, Lou Ouen-tsai, Tsiang Yun-pong et plusieurs autres. Ils échangèrent leurs réflexions, décidèrent leur plan de conduite, le firent connaître aux satellites, et le copiste Hiong Ten-yuen écrivit au sous-préfet les renseignements désirés. Instruit de la situation et jugeant sans doute qu'elle ne le compromettrait pas, Tai Lou-tche prit une chaise à deux porteurs, sortit de Lang-tai par la porte orientale, contourna les remparts et arriva à la porte occidentale; mais au lieu de rentrer dans la ville, il s'arrêta chez l'aubergiste Tsen. De là, il envoya des exprès à Mao-keou, afin de s'assurer que les chrétiens ne s'étaient pas enfuis.

Les courriers firent un voyage rapide et revinrent bientôt porteurs d'une lettre envoyée par Tchang Tong-yang, Lou Tin-chang et Lou Ouen-tsai. Que disaient ceux-ci au mandarin ? Nous l'ignorons[1] ; mais il n'est pas téméraire de supposer qu'ils l'engageaient à venir, puisqu'aussitôt Tai partit, accompagné de vingt hommes parmi lesquels on cite Tsao-fa, Li-gen, Tchen-yao, Tchou-tsiang, Nie-kong.

[1] Plus tard Tai Lou-tche, étant parti pour la ville de Gan-chouen, emporta avec lui tous les écrits du procès et les brûla.

II

Interrogatoires de Jérôme Lou Tin-mei, de Laurent Ouang et d'Agathe Lin. — Leur condamnation à mort.

L'escouade arriva à Mao-keou, le même jour, à la nuit tombante ; le sous-préfet fut salué par quelques habitants ; au premier rang se trouvait l'accusateur, Lou San-kong, qui, pour la circonstance, détail assez piquant, avait emprunté à Lou Ouen-fou, le père de Jérôme, une robe longue et un chapeau de cérémonie.

Tai Lou-tche s'installa dans la maison du païen Tchang Lao-ou [1], qui tenait une auberge où logeaient ordinairement les mandarins de passage [2]. Les chrétiens n'eurent pas le plus léger soupçon qu'un complot se tramait contre eux, ils crurent que le sous-préfet venait soit pour étudier un procès, soit pour examiner les bacs nécessaires au passage du fleuve.

Tai Lou-tche fit appeler les chefs du village : Lou Ouen-tsai, Yang Ouen-kouang, Tchen Lo-eul, Fan Se-kong, tous de race chinoise, excepté le Tchong-kia-tse Lou Ouen-tsai, l'oncle de Jérôme.

Après avoir tenu conseil avec eux et achevé son repas, il commanda à trois soldats de lui amener Lou Tin-mei et Laurent Ouang. A cette heure, les chrétiens étaient réunis et récitaient la prière du soir. En entrant dans la salle qui servait d'oratoire, les soldats firent doucement signe à Jérôme et à Laurent. Jérôme comprit aussitôt qu'ils étaient envoyés par le mandarin ; il prit deux petits ouvrages chrétiens, une brochure contenant le texte du traité conclu par de Lagrené, l'édit de tolérance de 1846, et suivit les trois hommes. Dès qu'ils furent en sa présence, Tai Lou-tche commença l'interrogatoire en s'adressant à Jérôme : « Quel est votre nom ? — Mon nom est Lou. — A quelle secte appartenez-vous ? — A la religion du Seigneur du Ciel. — Quelle est cette religion du Seigneur du Ciel ? — Le Seigneur du Ciel est celui dont il est dit, dans les livres chinois : « Prenez bien garde à celui que vous ne voyez pas, et craignez celui que vous n'entendez pas. » En effet, la religion que je pratique est la religion antique, naturelle, des lettrés, celle que professèrent Confucius et Lao-tse. — Dites plus clairement ce qu'est Dieu ? — Dieu est le Maître et le Créateur du ciel de la terre et de tous les êtres ; on l'appelle encore dans les quatre livres : Le Roi

[1] Ou Tchang Ou-kong, ou Tchang Seu-yuen.

[2] L'hôtellerie de la famille Tchang située dans Mao-keou, au bord de la route mandarinale, est presque entièrement détruite.

Très-Haut ; et voilà pourquoi je l'adore. — Vous déraisonnez vraiment. Puisque vous êtes un homme intelligent, pourquoi ne m'imiteriez-vous pas afin de devenir préfet ? Dans le monde, il y a seulement trois religions vraies : celle des lettrés, pour devenir parfait ; celle des laboureurs, pour avoir de quoi manger ; et celle des marchands. En dehors de ces trois religions, comment croyez-vous qu'il puisse y avoir une religion du Seigneur du Ciel ? Ne voyez-vous pas que c'est sot et stupide ? Ne savez-vous pas qu'un homme est engendré par un autre homme, un animal par un autre animal, et qu'il en est ainsi dans la nature entière ? Comment donc dites-vous que tout a été créé par Dieu ? Est-ce que vous n'avez pas un maître ? — Je n'ai aucun maître, moi-même je lis les livres chrétiens ; par moi-même j'ai examiné avec soin leur doctrine, et de moi-même j'ai pratiqué cette religion ; je n'ai jamais eu aucun maître. — Voulez-vous vous rétracter ou être puni ? — Si vous voulez me punir, je m'inclinerai ; si vous voulez que je me rétracte, moi, pauvre homme, je ne le puis. — Votre père et votre mère sont-ils encore vivants ? — Mes parents vivent encore, ils ont déjà quatre-vingts ans. Nous sommes quatre frères et sœurs, séparés depuis plus de dix ans : chacun à notre tour nous fournissons à nos parents tous les aliments et toutes les choses nécessaires à la vie. — Vous êtes séparé de vos frères, et vos parents demandent successivement à chacun de vous leur nourriture comme le feraient des mendiants ? Vous avez donc oublié les huit préceptes, savoir : de la piété envers les parents, de l'amitié fraternelle, de la fidélité envers le prince, de la sincérité envers les amis, de l'honnêteté envers les concitoyens, de la justice, de la modération et de la pudeur dans les conversations ; vous méritez un châtiment. En outre, cette religion du Seigneur du ciel et ses livres ne sont pas de notre Empereur, c'est la religion des royaumes étrangers ; pourquoi donc l'avez-vous embrassée ? Enfin, vous avez un maître ? Si sincèrement vous me dites son nom, je vous épargnerai. » Jérôme répéta son affirmation : « Moi-même, j'ai acheté des livres et, en les lisant, j'ai compris clairement la vérité de cette doctrine ; alors, de moi-même je l'ai suivie. J'affirme que je n'ai eu aucun maître pour m'instruire. — J'ai pitié de vous, fit le sous préfet avec condescendance, j'espère que vous vous améliorerez et que vous deviendrez un honnête homme. Retournez à votre maison et réfléchissez bien. »

S'adressant ensuite à Laurent Ouang, il demanda : « Quel est votre nom ? — Je m'apelle Ouang ; je suis chrétien. — Quel est votre pays natal ? — Je suis de Kouy-yang fou. — Que faites-vous ici ? — J'enseigne les livres. — Combien avez-vous d'élèves ? — J'en ai cinq. — Il ne manque pas de maîtres ici, pourquoi êtes-vous

venu de si loin pour enseigner ? — Je suis venu parce que j'ai été invité. — Pourquoi n'êtes-vous pas logé dans une auberge publique, et recevez-vous l'hospitalité chez Lou Tin-mei ? — Je suis reçu chez lui parce que moi aussi, pauvre homme, je pratique la religion du Seigneur du Ciel. — Pourquoi ne retournez-vous pas passer le nouvel an au milieu de votre famille ? — J'ai voulu plusieurs fois m'en aller, mais j'ai toujours été empêché par l'insécurité des routes. — Partez demain, j'ordonnerai aux soldats de vous conduire jusqu'à la métropole de Kouy-yang fou. — A la volonté du grand homme. »

Et tandis que Laurent se retirait avec Jérôme, le sous-préfet disait : « Il est regrettable que ce Lou Tin-mei, qui est doué d'une si grande science, soit devenu l'adepte d'une telle secte, car il n'y a pour nous aucun espoir qu'il consente à la quitter. »

Jérôme Lou emmena Laurent Ouang chez lui, où sa femme et ses enfants l'attendaient avec impatience. Après avoir fait le récit succinct de ce qui s'était passé en présence de Tai Lou-tche, il dit à ses fils : « Je pense que demain le mandarin me fera subir un nouvel interrogatoire. Toi A-kao et toi A-mien, ayez soin d'honorer votre mère et de ne lui causer aucune tristesse. Soyez laborieux, travaillez à vos champs. Recueillez l'argent qui nous est dû, prenez-le si les débiteurs veulent le rendre volontiers, ne forcez pas ceux qui refuseront ou même ceux qui montreront quelque mauvaise volonté. Avant tout soyez fervents ; récitez fidèlement chaque jour les prières du matin et du soir. »

S'adressant particulièrement à son fils A-kao, il continua :

« Ne vous effrayez pas ; je serai peut-être traité comme à Yun-lin tchéou ; si, demain, le mandarin m'emmène à Lang-tai tin, vous y viendrez pour voir ce qui m'arrivera. Cependant, je vous le répète, ne craignez rien, me fallût-il même mourir plusieurs fois, je ne serai pas à plaindre. »

Ces fermes paroles, Jérôme les redit à sa mère :

« Mère, la persécution est commencée ; c'est une bonne chose, c'est la meilleure. Acceptons notre sort, ne demandons pas qu'il change. Cependant n'ayez pas peur. »

Ensuite, il se rendit, avec Laurent Ouang, près d'Agathe Lin, et essaya de la rassurer :

« Vierge Agathe, ne craignez pas. Nous avons eu avec le mandarin un long entretien sur la foi catholique. Il me semble que le mandarin a bien parlé, à la fin. Sans doute, nous n'avons rien à craindre. »

Agathe répondit : « Préparez vos âmes ; c'est peut-être le martyre, ou du moins, très probablement vous serez emmenés dans la ville de Lang-tai tin pour y subir un jugement. »

De retour dans sa maison, Jérôme dit à ceux qui l'entouraient :

« Je mourrai peut-être bientôt pour Dieu, toute ma confiance est en lui. »

Après un léger repas, les membres de la famille se séparèrent pour aller se reposer ; Jérôme et Laurent restèrent seuls et prièrent jusqu'au lendemain.

D'après les missionnaires les mieux informés, les deux catéchistes avaient fort bien compris que le martyre se préparait pour eux, et s'ils ne prirent pas la fuite pendant la nuit, c'est qu'ils voulurent éviter à la chrétienté naissante de Mao-keou une persécution qui l'aurait frappée tout entière ; ils espérèrent que leur vie suffirait pour assurer la paix et payer la liberté religieuse des néophytes.

En laissant les accusés retourner chez eux, Tai Lou-tche avait-il deviné cette généreuse pensée ? Avait-il été embarrassé par le manque de prison à Mao-keou, ce qui n'est guère probable, car il avait avec lui assez de soldats pour garder les leux chrétiens dans son auberge ; ou bien encore, ne les trouvant coupables d'aucun crime, voulait-il leur laisser la possibilité de fuir ? Préférait-il, au contraire, après un supplément d'informations, les emmener à Lang-tai tin, où le procès aurait pris une allure plus légale ? Autant de questions qui pour nous restent sans réponse. Mihières a cependant écrit ces lignes, qui peuvent donner à penser que l'innocence des chrétiens fut la cause principale des hésitations du sous-préfet : « Les dénonciateurs étaient pressés et s'efforçaient de gagner le magistrat à leur cause. Malgré les raisons qu'ils pouvaient alléguer pour le convaincre, Tai Lou-tche, demeuré à l'auberge, paraissait inquiet. Les chrétiens n'avaient rien fait qui dût être puni par les lois. L'accusation portée contre eux n'était que l'effet de la jalousie ; aussi n'osait-il se résoudre à en venir à des moyens extrêmes, et ne voulait-il pas prendre sur lui la responsabilité de condamner des innocents au dernier supplice. Un des oncles de Lou, voyant son indécision, lui dit, pour le rassurer, que cette religion étant mauvaise, il ne devait pas la tolérer ; qu'il fallait sévèrement punir les principaux chrétiens pour servir d'exemple aux autres ; qu'il n'avait rien à craindre, puisque lui-même prenait sur sa propre tête toute la responsabilité. Le sous-préfet redoutant peut-être, dans ces temps de troubles, quelque soulèvement de la part de la population païenne, se rendit à ses raisons et accorda ce qui lui était demandé. »

Cependant, comme Tai Lou-tche désirait ne pas laisser faire à ses soldats l'office de bourreau, les organisateurs du complot leur cherchèrent des remplaçants parmi les habitants de Mao-keou ; ils en trouvèrent trois et s'entendirent avec eux sur le prix de leur san-

glante besogne ; ils allèrent ensuite choisir le lieu de l'exécution des chrétiens, condamnés avant tout jugement.

Au matin, le sous-préfet sortit, accompagné de l'oncle de Lou, et se rendit sur les bords du fleuve, afin de voir l'endroit fixé. Il y fit planter quatre drapeaux : deux noirs bordés de rouge, et deux blancs bordés de bleus. Les trois bourreaux étaient là, aiguisant nonchalamment leurs sabres sur les pierres.

Revenu à l'auberge, entre 7 heures et demie et 8 heures, le sous-préfet fit appeler Lou Tin-mei et Laurent Ouang, qui avaient assisté, comme de coutume, aux prières du matin récitées en commun. Les deux catéchistes obéirent aussitôt. Plusieurs païens les accompagnèrent, entr'autres Lou Ouen-tsai, qui engageait fortement Jérôme à abandonner le christianisme et à sauver sa vie en accédant aux désirs du mandarin : « Renoncez au Christ, disait-il, autrement vous mourrez. »

Lorsque les chrétiens pénétrèrent dans l'auberge, ils trouvèrent Tai Lou-tche, déjà installé sur son siège placé à l'angle gauche du vestibule, le dos tourné à la grande pièce du milieu. Derrière lui, se tenaient des sous-officiers et des soldats ; un secrétaire, prêt à écrire était assis devant une table sur laquelle on avait posé un encrier, un pinceau et du papier jaune de qualité inférieure. Par une porte ouverte, près de cette table, on voyait les domestiques du mandarin aller et venir dans la cuisine.

Les accusés se prosternèrent devant le sous-préfet, puis ils demeurèrent à genoux, Laurent Ouang à la gauche de Jérôme Lou.

D'autres chrétiens avaient été également arrêtés et, près de la porte de la grande pièce Paul Yang était agenouillé, ayant à sa droite Tsin-kong, de Pou-gan tin, également à genoux. En arrière, dans une chambre, plusieurs autres catholiques étaient assis[1].

Tai Lou-tche s'adressa tout de suite à Jérôme : « Pourquoi n'avez-vous pas embrassé la religion des lettrés ? Sur terre, il y a beaucoup de religions : la religion des bœufs, la religion des chevaux et la religion des hommes ; vous êtes un homme, suivez donc la religion des hommes, c'est-à-dire la religion des lettrés, qui est la seule vraie. Lou Tin-mei, comment avez-vous pu croire aux paroles trompeuses et mensongères ? Comment avez-vous pu être trompé à ce point,

[1] D'après Paul Yang, il y avait : 1° lui-même ; 2° deux chrétiens du nom de Oui, dont un de Pan-te, et l'autre de Ta-tou ; 3° Tchao Ta-ye, de Hong-gai ; 4° Tsen, de Pan-te ; 5° Tsin, de La-so ; 6° enfin Pe Eul-ko, qui venait de Po-lin et avait naguère habité à Mao-keou.

Selon d'autres, s'y trouvaient : Joseph Lou Lou-ye, le frère du martyr ; Kan Miao-ko, Paul Yang-eul, Tsin Lao-san, ces trois derniers de La-so ; puis, Pe Yao-ye, Lou Lao-pa, Pe Lao-ten et Tchao Lao-ye.

que non seulement vous en êtes venu à suivre cette religion, mais à la propager ? Je crains que vous n'ayez fait des choses très graves et nuisibles à la paix publique. Pourtant, vous êtes un homme recommandable par vos études littéraires ; et vous vous laissez tromper de la sorte ! Déjà, certainement, vous en avez souffert et vous faites souffrir les autres, puisque vous négligez les affaires publiques. Ne vous repentez-vous pas de votre adhésion à cette religion ? Vraiment, est-ce que vous ne vous repentez pas ? Ne voulez-vous pas désormais vous occuper des affaires publiques, comme auparavant, afin d'être utile à tous ? Si vous me répondez affirmativement, je vous promets votre grâce, je vous rendrai la liberté. »

En cette circonstance qu'allait décider de sa vie, Jérôme mérita une fois de plus sa réputation d'excellent catéchiste ; d'une voix haute et claire, il fit cette apologie du catholicisme : « Comment pourrais-je me repentir d'avoir embrassé la sainte religion que je pratique ! Elle est bonne, c'est la meilleure. Ce ciel matériel n'existait pas encore, cette terre n'était pas encore créée et déjà cette religion existait ! Son culte se rapporte au suprême et premier Principe de tous les êtres, qui est un pur esprit. Avant d'embrasser cette religion, j'ai comparé sa doctrine avec l'histoire universelle[1]. De cette étude ressortent sa vérité et son excellence. Vraiment c'est la meilleure religion. S'il reste encore quelque doute dans l'esprit du grand homme, je réciterai devant lui les dix préceptes que nous enseigne cette religion. »

Et Lou Tin-mei récita le Décalogue.

Pendant cette récitation, Tai Lou-tche témoignait par son attitude qu'il n'en comprenait point le sens ; quand Lou eut achevé, il lui demanda : « Ces dix préceptes, où les avez-vous appris ? Avez-vous des livres où ils se trouvent ? »

Jérôme répondit : « En étudiant l'histoire universelle, comme je le disais tout à l'heure, j'ai trouvé les maximes de la religion chrétienne, au moins substantiellement. Car non seulement ses adeptes proclament ces dix préceptes, mais les païens honnêtes eux-mêmes en reconnaissent la vérité et la sagesse :

1° *Y, Kin tsong y Tien Tchou...* n'admettent-ils pas qu'il faut adorer l'Esprit ?

2° *Eul, Ou hou Tien Tchou chin men...* c'est-à-dire qu'il n'est pas permis de jurer contre la vérité. Or qui oserait nier que la défense faite par ce second précepte n'est pas juste ?

3° *San, Cheou Tchou jé...* il est ordonné de consacrer à la prière un des sept jours de la semaine, en s'abstenant d'œuvres serviles pendant ce même jour. »

[1] Publiée par l'ordre des empereurs chinois, et qui a pour titre : *Kang Kien.*

Le sous-préfet l'interrompit : « Est-ce que vous priez seulement un des sept jours de la semaine ? — Le septième jour qui est consacré au Seigneur, nous nous abstenons des œuvres serviles jusqu'à midi[1], et nous passons cette première moitié du jour en prières et en œuvres spirituelles. Mais, durant les six autres jours de la semaine, nous récitons des prières plus courtes, trois fois par jour. »

Et reprenant son explication, il continua :

4° *Sse, Hiao kin fou mou...* Ce précepte nous fait une obligation d'honorer nos parents et de leur obéir ; est-ce que les païens eux-mêmes ne sont pas liés par cette obligation ? »

Et successivement, avec un bref commentaire, Jérôme exposa les six autres préceptes, prouvant par un raisonnement facile et à la portée de tout le monde la vérité et la sagesse du Décalogue.

Le mandarin demeura un instant silencieux. Puis, saisissant une petite cuillère en métal, dont se servent ordinairement les riches et surtout les lettrés pour prendre du tabac, il inclina légèrement la tête, et tandis que, d'un geste élégant il aspirait une prise, il dit à Lou Tin-mei : « Il est nécessaire, il faut que vous abandonniez cette religion. Si vous remplissez cette condition, je vous renverrai libre. »

Un des chefs du village craignit-il que Lou Tin-mei n'apostasiât ou qu'il fît une réponse équivoque capable de tromper le mandarin, toujours est-il qu'il s'approcha de Tai Lou-tche. « Je déclare, lui dit-il, que cet homme n'a pas du tout l'intention de renoncer à sa religion. Considérez combien il ose se montrer ferme malgré vos sollicitations. »

Le sous-préfet ne répondit pas, mais s'adressant à Jérôme, il lui dit avec insistance : « Est-ce que vous vous repentez enfin de suivre cette religion ? Si vous ne voulez pas y renoncer, le magistrat vous condamnera à mort ! Comprenez-vous ? Ne le saviez-vous pas ? — Moi, pauvre et humble, je ne puis me repentir. En embrassant la religion chrétienne, je n'ai rien fait qui ressemble à une rébellion ; je n'ai rien admis qui ne soit bon ; j'ai voulu devenir un homme de prières ; est-ce qu'il n'est pas bon de s'adonner à la prière ?.. Je ne me repentirai jamais. J'ai voulu, en suivant cette religion du Seigneur du ciel, faire le bien, acquérir des mérites ; quand ma tête tombera par terre, mon œuvre sera achevée. Grand homme, vous avez étudié la littérature, vous êtes devenu savant, et ainsi vous avez été élevé à la magistrature. Moi, j'ai étudié la doctrine chrétienne et j'ai été élevé à la dignité de chrétien que je ne puis abdiquer. »

[1]. Il y a pour les chrétiens Chinois — sous certaines conditions — une dispense du Saint-Siège qui leur permet, dans l'après-midi des jours de fêtes et des dimanches, à part quelques exceptions, de faire des œuvres serviles.

Le voyant inébranlable, le mandarin lui demanda :

« En vous livrant à la mort, est-ce que je commets une erreur ou non ? »

Jérôme répondit fermement : « Non ! »

Tai Lou-tche s'adressa ensuite à Laurent Ouang et commença par lui poser les mêmes questions que la veille, sur les motifs qui l'avaient amené à Mao-keou et qui l'y retenaient. On a remarqué que si Jérôme Lou avait répondu hardiment, en regardant en face, quoique sans forfanterie, le sous-préfet, Laurent demeura les yeux baissés et parla d'une voix contenue : « Qu'êtes-vous venu faire ici ? — Je reviens de la contrée de Pou-gan tin, et je me suis arrêté à Mao-keou, en passant. — Pourquoi, en revenant du pays de Pou-gan, vous êtes-vous arrêté dans la famille de Lou Tin-mei ? — J'ai des relations d'amitié avec Lou Ta-sien-sen. Il a été reçu, en ami, chez moi, à son passage à Kouy-yang ; ici il m'a aimablement retenu pour quelques jours. »

Alors plusieurs des assistants, parmi lesquels les notables Yu, Tchou et Siao, dirent au mandarin :

« Grand homme, cet Ouang Sien-sen est souvent venu ici, et il reçoit l'hospitalité dans la famille de Lou Ta-sien-sen pendant huit ou même quinze jours ; et durant tout ce temps, dans l'intérieur de la maison ils chantent en commun des prières avec les autres chrétiens du voisinage. Mais nous ne voyons en cela que la préparation d'une révolte, car nous ignorons ce que signifient leurs prières !... »

Tai Lou-tche continua son interrogatoire : « Si vous êtes venu en passant, est-ce qu'il ne suffisait pas de prendre un repos d'un jour chez un ami, durant votre voyage ? »

Laurent garda le silence, et le mandarin reprit, en pensant probablement à la sainte communion qu'il ne comprenait pas : « Vous mangez donc, vous aussi, de cette religion ? Vous êtes venu ici pour corrompre les habitants du pays de Mao-keou en propageant votre secte ! Est-ce que déjà vous n'en avez pas perverti beaucoup, à tel point que des calamités sérieuses menacent ce pays !... Retournez à Kouy-yang fou ; là, s'il plaît aux magistrats suprêmes, vous mangerez de votre religion !... — Je ne mange pas de ma sainte religion, dit le catéchiste, je la pratique ou plutôt je la confesse. — Que veut dire pratiquer ou confesser la religion ? — Nous pratiquons la religion, en observant les préceptes du Décalogue. »

Et Laurent Ouang, par ordre, du premier au dernier, les récita. Le magistrat demanda ensuite : « Dans votre secte, est-ce que la prière faite en particulier, par un seul homme, est efficace ? — Elle est efficace. — Pourquoi donc, au retour du septième jour de la semaine, vous réunissez-vous pour réciter et chanter des prières, tous

ensemble, hommes et femmes ? Pour moi, c'est évidemment afin de tramer des fourberies et de commettre des crimes. — Grand homme, la religion chrétienne est bonne et sainte et elle ne peut conduire à rien de mal. — Si cette religion est bonne, comment peut-il se faire que les hommes et les femmes se réunissent pour réciter des prières ? Vous êtes venu de Kouy-yang fou ; mais celle-ci qui n'est pas mariée ? (Et il désignait Agathe Lin). Qu'y a-t-il donc de commun entre vous, pour vous réunir ici, si vous ne machinez pas une révolte ou des choses honteuses ou mauvaises ? En un mot, pourquoi avez-vous déserté la ville de Kouy-yang fou ? — Je déclare que j'ai reçu cette religion de mes parents. Nos ancêtres nous ont transmis cette manière de prier. Comment cesserais-je de prier ? Comment pourrais-je abandonner ma religion ? Qui songe à inquiéter les païens qui adorent les idoles, d'après la tradition de leurs ancêtres, ou à les forcer à rejeter le culte qu'ils ont reçu de leurs parents et qu'ils veulent garder ? Vous m'ordonnez de renoncer à ma religion ; je n'y renonce pas, et je ne me repens pas de l'avoir embrassée. — Je vais vous interroger encore une fois : Voulez-vous enfin vous repentir ? — Je ne me repens pas ! — J'ai appris que les habitants de ce village se plaignent que vous vous êtes arrêté ici plus longtemps qu'on ne peut le tolérer. Il faut absolument que vous vous repentiez ; vous repentez-vous maintenant ? — Je ne me repens pas. Ma religion est l'hommage suprême de tous les êtres au souverain Principe. Comment pourrais-je renoncer à une telle religion ? Je ne me repens pas. »

Le sous-préfet, vaincu une seconde fois, s'écria avec colère :

« Vous ne vous repentez pas ? Eh bien, vous êtes condamné à mort ! Ne le comprenez-vous pas ? Ne l'aviez-vous pas compris ? »

Est-ce avant ou pendant l'interrogatoire de Jérôme Lou que l'institutrice Agathe Lin avait été dénoncée ? nous ignorons le moment précis, mais le fait est certain. « Il y a encore ici, dit-on à Tai Loutche, une femme chrétienne venue pour faire l'école ; elle demeure dans la famille Lou Tin-chen. »

Le mandarin ordonna d'aller la chercher et de l'amener devant lui. Lorsque les soldats guidés par des païens arrivèrent à la maison de Tin-chen, ils trouvèrent la classe vide, car les enfants s'étaient enfuis, et Agathe à genoux en prière. La religieuse s'attendait-elle à cette arrestation ? En tout cas, elle ne se troubla pas. Elle confia à la maîtresse de la maison, Lucie Lou Oui-che, ses vêtements, ses livres, deux ou trois tables, et suivit les soldats. Elle était vêtue d'un gilet sans manche, en peau, d'une longue robe bleue foncée fourrée de coton, de deux autres robes plus courtes en coton et d'un pantalon violet. Sur la tête, à la manière des vierges chrétiennes,

un linge blanc lui servait de voile. En entrant, dans la salle du tribunal, elle fléchit les genoux devant le sous-préfet. Celui-ci l'interpella brusquement : « Pourquoi vous placez-vous si près ? Eloignez-vous. Agenouillez-vous là-bas. » Agathe fit quelques pas en arrière et s'agenouilla près de Laurent Ouang.

Quand le mandarin eut fini d'interroger Laurent Ouang, il s'adressa à elle : « Quel est votre nom patronymique ? »

Sans hésitation, à voix haute et intelligible pour tout le monde, Agathe répondit : « Mon nom patronymique est Lin. — D'où êtes-vous ? — De Lao-ouang-tang[1], derrière Hong-hoa-ti[2] — Votre nom Lin est-il celui de vos propres parents, ou bien le nom de la famille dans laquelle vous êtes entrée par le mariage ? — C'est le nom de mes propres parents qui le tenaient de ma grand'mère, car je ne me suis pas mariée. — Pourquoi vous êtes-vous dispensée du mariage ? — Moi, pauvre et humble femme, je garde la virginité. — Vous gardez la virginité ! Ya[3] ! Tout le monde doit se marier ; en renonçant au mariage, vous détruisez une des cinq relations nécessaires entre les hommes[4]. Comment donc avez-vous pu venir à Mao-keou ? Qui vous a envoyée ici ? Pourquoi y êtes-vous venue ? — Je suis venue pour enseigner les livres. — Quels livres enseignez-vous ? Vous enseignez que les hommes, les jeunes gens et les vieillards sont d'une certaine poussière[5] ? — En cette contrée, les jeunes filles ignorent notre langue et notre politesse ; je les leur apprends, afin qu'elles puissent contracter d'honnêtes mariages et ensuite converser facilement avec les parents de leur mari. Je leur enseigne encore l'obéissance. Enfin,

[1] Lao-oua-tang est le nom générique d'une région assez vaste comprenant un certain nombre de villages, plus ou moins importants, parmi lesquels le village où était né Agathe.

[2] Hong-hoa-ti, village comprenant 5 ou 6 familles seulement, était situé à un li des limites de cette région de Lao-oua-tang, et en avant, par rapport aux voyageurs qui, de Mao-keou, se dirigent de ce côté.

C'est la réponse que donnent les témoins interrogés et dont les paroles ont été reproduites dans les *Procès apostoliques ;* Agathe Lin naquit à Ma-tchang, et en 1891, Mgr Guichard écrivait : « En parcourant le district de Hin-y fou et celui de Hin-y hien, dans ma tournée de confirmation, il m'a été donné de passer par le marché de Ma-tchang, lieu de naissance de la vénérable Agathe Lin. La maison où elle est née n'est plus qu'une ruine, et nous nous proposons, dès que l'occasion s'en présentera, d'acheter cet emplacement pour y élever un oratoire. » (Compte-rendu 1891, p. 119).

[3] Interjection d'étonnement, très employée chez les Chinois.

[4] D'après les Chinois, il y a cinq relations principales entre les hommes, savoir : 1° entre les rois et les sujets ; 2° entre les parents et les enfants ; 3° entre les frères aînés et les plus jeunes; 4° entre les amis; 5° entre le mari et l'épouse. D'après le mandarin Tai Lou-tche, Agathe, en ne se mariant pas, détruisait cette cinquième relation.

[5] Comme s'il lui avait dit qu'elle était évidemment de mœurs corrompues.

ces jeunes filles apprennent à rendre à chacun l'honneur qui lui est dû. — Vous de la noble race des Chinois, comment se fait-il que vous soyez venue jusqu'ici pour instruire les Tchong-kia-tse ? Quelle parenté avez-vous avec de telles gens ? Vous dites que vous êtes venue pour instruire des barbares. Vous parlez comme une insensée. Voyez plutôt : Le maître Ouang de Kouy-yang, la capitale du Kouy-tcheou, est venu à Mao-keou ; vous, du pays de Lao-oua-tang, éloigné d'environ 80 ou 90 li, vous gagnez également cette région de Mao-keou !... Vous et lui êtes de race chinoise, et vous recevez l'hospitalité chez des familles Tchong-kia-tse !... Que prétendez-vous donc faire ici ? J'ai peur que vous n'organisiez des choses funestes. Je crains que vous ne vous efforciez d'ouvrir les voies à la révolte. Moi, sous-préfet, j'ai appris dans ma ville de Lang-tai tin que vous aviez corrompu beaucoup de monde en cette contrée... Vraiment, je crains que plus tard l'Etat n'éprouve de cette conduite de graves préjudices. Moi, sous-préfet, je suis ici pour examiner vos menées ; vous êtes une femme originaire de Lao-oua-tang, ignorante par conséquent des affaires de ce pays ; il est nécessaire que vous retourniez près de votre famille. Lou Ta-sien-sen et Ouang affirment que vos prières sont bonnes, vous l'affirmez aussi ; mais je n'ose pas envisager quelle espèce de crime vous pouvez commettre par la suite ! Vous dites que vous êtes venue ici pour instruire les Tchong-kia-tse ; le maître Ouang affirme la même chose ; j'ai peur que vous provoquiez la révolte. Moi, sous-préfet, je vous interroge : Vous repentez-vous de pratiquer cette mauvaise religion ? »

D'une voix ferme et douce Agathe répondit : « Je ne me repens pas. Lou Ta-sien-sen et Ouang Sien-sen sont des hommes ; mais moi, pauvre et humble femme, vierge, que pourrais-je faire avec eux contre la paix publique ? Le grand homme m'ordonne de renoncer à ma religion ; comment le pourrais-je ? Je l'ai reçue de mes ancêtres. Pauvre et humble femme, j'adore le suprême Esprit, souverain Principe de tous les êtres. Je ne puis renoncer à ma religion. — Insensée ! Vous êtes stupide ! Vous ne voulez pas obéir au préfet. Cependant quelle différence entre le préfet et les Tchong-kia-tse Oh !... Or ces Tchong-kia-tse vous appellent et vous venez ; vous venez sans doute pour instruire les jeunes gens et les vieillards... Et, lorsque le sous-préfet vous ordonne de renoncer à cette secte et de rejoindre votre famille, vous refusez d'obéir, vous méprisez le sous-préfet !... C'est pourquoi immédiatement, je vous livre à la mort. Ne l'aviez-vous pas compris ? »

Et prenant son pinceau, le mandarin traça cette sentence :

La femme appelée Lin, prêchant et pratiquant la religion du Seigneur du ciel, sera punie de mort.

Il porta le même jugement contre Jérôme Lou et Laurent Ouang. Lorsqu'il l'entendit, Jérôme Lou s'écria : « Jésus, sauvez-nous ! »

Il paraît bien que, selon la légalité chinoise, Laurent Ouang aurait dû être conduit et jugé à Kouy-yang où il avait son domicile ordinaire ; mais, à cette époque, à cause de la révolte, l'observation de la loi concernant la condamnation des coupables et leur exécution était assez difficile. C'est pourquoi il était permis aux mandarins, par un droit spécial, de livrer à la peine capitale tous ceux qu'ils jugeraient être des révoltés ; mais, ce droit extraordinaire, ils avaient coutume de l'exercer par toutes les voies, bonnes ou mauvaises, car l'impunité les avait rendus audacieux.

Aussi les voyait-on souvent ne pas hésiter à juger sommairement et à livrer sur-le-champ aux bourreaux des hommes coupables des délits les plus divers et sans aucun rapport avec le crime de révolte, parfois même des innocents faussement accusés. Plus tard, lorsqu'ils devaient rendre compte de leur administration, ils alléguaient un mensonge et la question était réglée. Ce fut sans doute ainsi que raisonna le sous-préfet de Lang-tai, qui commanda de conduire les condamnés au dernier supplice.

III

Le Martyre. — Faits extraordinaires.

L'ordre de Tai Lou-tche fut obéi immédiatement [1].

Jérôme Lou et Laurent Ouang avaient déjà les mains liées derrière le dos ; on fixa la tresse de leurs cheveux à leurs poignets par une de ces grosses ficelles, dont les Chinois se servent pour enfiler les sapèques. La tresse de Jérôme fut attachée si étroitement que sa tête en était fortement rejetée en arrière, aussi demanda-t-il qu'on le déliât un peu, afin qu'il pût voir son chemin.

Agathe Lin ne fut pas attachée. En route, comme elle avait peine à suivre les soldats, ceux-ci la saisirent par les cheveux pour l'entraîner plus vite. Elle les pria de marcher plus lentement ; pour toute réponse ils ricanèrent et continuèrent de se hâter. Son voile étant tombé, elle demanda : « Laissez-moi reprendre mon voile, j'ai froid. » Cette fois ils s'arrêtèrent et la vierge remit le voile sur sa tête.

Une foule curieuse, aux instincts cruels, avait déjà envahi la place choisie comme lieu d'exécution. Plus de mille païens étaient

[1] *Les Trente-cinq Vén. Serv. de Dieu*, p. 369.

accourus pour la voir mourir les trois chrétiens. Ils s'alignaient sur berge du fleuve, se groupaient autour du temple Ho-chen et devant l'arc de triomphe élevé tout auprès, en l'honneur d'une veuve qui n'avait pas voulu se remarier. De cette place assez vaste, peu éloignée de la partie du village habitée par les indigènes et appelée Ta-tchai, on n'aperçoit plus aucune maison ; le regard se repose sur le fleuve qui roule des eaux jaunâtres et sur les hautes et abruptes collines qui bordent sa rive droite.

Le cortège avait marché si rapidement que le mandarin n'avait pu le suivre que d'assez loin. Enfin il arriva. Les trois martyrs étaient déjà agenouillés sous le grand arbre[1] qui s'élevait sur la place, Jérôme Lou entre Laurent à sa droite et Agathe à sa gauche, sur une ligne presque droite.

Les bourreaux étaient prêts. Une triple sonnerie de la trompette de guerre retentit.

Siao Ta-chan[2] s'approcha de Jérôme et lui dit : « Ne m'imputez pas votre supplice ; je suis forcé par le mandarin. »

Le martyr répondit : « Je ne vous accuse pas, aujourd'hui vous m'apportez une grande joie ». D'un seul coup de sabre, Siao Ta-chan lui trancha la tête[3].

A son tour Lao-lou s'avança et frappa Agathe, mais il l'atteignit seulement au visage ; d'un second coup il lui entama l'épaule. Alors, il voulut lui découvrir le buste ; la vierge protesta vivement : « Plutôt souffrir cent coups, dit-elle ; je ne permettrai amais que vous m'enleviez mes vêtements ». le bourreau n'osa lui désobéir et recommença à frapper ; au septième coup seulement, la vaillante martyre tomba la face contre terre ; Lao-lou continua de frapper et enfin au neuvième coup la tête fut entièrement tranchée. C'était le 28 janvier[4] 1858, vers 9 heures du matin.

[1] Cette place s'est affaissée progressivement et a été submergée par les eaux du fleuve ; le grand arbre, entraîné avec le terrain, a disparu.

[2] Siao Ta-chan devait décapiter Laurent Ouang, mais Jérôme l'ayant aperçu lui demanda de l'exécuter lui-même. Quand il était encore païen, Siao l'avait salué comme *père sec*, ce qui constitue chez les Chinois une sorte de parenté, nommée parenté *pauvre*, parce qu'elle ne donne point droit à la succession et diffère en ceci de la véritable adoption. Un père sec est donc plutôt un protecteur choisi par l'enfant qui le salue de ce titre. Siao vivait encore en 1889 et habitait Mao-keou.

[3] En 1890 Mgr Guichard obtint du bourreau le sabre avec lequel avait été décapité Jérôme Lou.

[4] Le 14e jour de la douzième lune de l'année du cycle *Tin Tse*, la septième année de l'empereur Han-fong.

Au sujet de la date du martyre de ces trois Vénérables serviteurs de Dieu, une légère erreur s'est glissée dans plusieurs documents, en particulier dans l'authentique des reliques envoyées au Séminaire des Missions-Etrangères par Perny

Quand la sinistre besogne fut terminée, les bourreaux élevèrent leurs sabres sanglants, et se tournant vers le sous-préfet ils lui dirent à haute voix : « Nous livrons la vie de ces condamnés et leur mort au grand homme ! » Le mandarin répondit. « Moi je les confie au Ciel ! »

On l'entendit ensuite qui disait : « Il est regrettable que Lou Tin-mei, qui était le meilleur des hommes et doué d'une grande intelligence, m'ait forcé, par son entêtement, à le faire mourir. »

Puis trois sonneries retentirent annonçant la fin de l'exécution.

Les corps des martyrs furent dépouillés de leurs vêtements. Un porteur prétorien, appelé Tsia Lao-yao, originaire de la sous-préfecture de Tsin-tchen, ôta à Jérôme Lou ses deux robes et sa chaussure, ne lui laissant que sa chemise et son pantalon.

On agit de même pour Laurent Ouang, qui fut dépouillé par le porteur prétorien Kieou-cheou.

Le bourreau enleva à Agathe Lin son gilet et ses robes, il allait la dépouiller entièrement ; Tai Lou-tche s'y opposa, et d'un geste montrant la poitrine de la martyre : « Cette femme, dit-il, était véritablement une vierge, je me suis trompé en la condamnant. »

Mais dès que le mandarin se fut éloigné, un satellite, Li Sia-ho, enleva les boucles d'oreilles et le reste des vêtements, excepté les chaussures, témoignage spécial de la pudeur chinoise. Devant ce cadavre nu et sanglant, les païens eurent leur pensée ordinaire sur le rôle de la femme perpétuant la famille : « Voyez cette femme, qui n'a pas eu d'enfants », disaient-ils avec ironie.

Celui-ci dit qu'ils ont été décapités le 29 janvier ; Lions, dans la relation du martyre, et Muller, dans la relation de l'exhumation, disent qu'ils ont été mis à mort le 28 janvier.

Voici l'explication que Faurie donne de cette différence de date, explication dont nous avons vérifié l'exactitude sur les pièces que nous avons entre les mains : « Toutes les pièces françaises des Archives donnent la date du 28 janvier, les pièces chinoises celle du 14 de la 12e lune ; or ces deux dates concordent parfaitement et indiquent le même jour.

Dans les *Annales de la Propagation de la Foi* (no de janvier 1859, vol. 31, p. 16), M Perny dit qu'ils furent mis à mort le 29 janvier, mais il suffit de lire les pages 14, 15 et 16 pour comprendre qu'il se trompe. Il dit, page 14, que le mandarin arriva à Mao-keou le 27 janvier au soir ; or, il est certain que tout se termina la même nuit et que c'est le lendemain matin que les martyrs furent exécutés : donc c'est le 28. Il faut encore observer que M. Perny était en Europe et qu'il écrivit cette lettre d'après une relation de M. Mihières ; or le journal autographe de M. Mihières que j'ai sous les yeux marque le 28 janvier 1858 et le 14 de la 12e lune de la VIIe année de Han-fong : donc c'est le 28 janvier qui est la vraie date.

† Louis, *Evêque d'Appollonie*
Vic. apost. du Kouy-tcheou.

Le porteur prétorien Ouang Tsi-mei reçut la ceinture, la bourse, et deux taëls six dixièmes[1]. Mais, en présence du sous-préfet, il partagea cet argent avec Tsia Lao-yao et Li Sia-ho qui reçurent chacun huit parties et quelques dixièmes de taël.

Après ce partage, les têtes des martyrs furent enfermées dans des petites cages de bambou ; chaque cage fut attachée à un pieu, avec la sentence capitale écrite sur une planchette. Ainsi exposées, les trois têtes furent confiées à des hommes spécialement désignés et dépendant des chefs de la garde nationale. Cette exposition dura sept ou huit jours. La tête de Jérôme Lou fut placée non loin du temple Ho-chen, à vingt-cinq pas de la route, en remontant le fleuve.

Un païen, appelé Sie, a raconté qu'un sorcier, beau-frère de Lou Tin-chang, après avoir fait des cérémonies superstitieuses dans les maisons voisines, s'approcha du chef vénérable du martyr, et d'un air insultant il lui cria : « Maintenant vous prêcherez encore la doctrine ? » Au même instant, il sentit et entendit comme un souffle sortir de la bouche du martyr. Plein d'effroi, envahi par un malaise subit, il retourna chez lui et s'alita ; huit jours après il était mort.

La tête de Laurent Ouang fut exposée au sommet d'une petite éminence, appelée Tao-lao, à cent pas environ des dernières maisons de Mao-keou et sur la route qui conduit à Lang-tai tin.

La tête d'Agathe fut attachée à un pieu sur les bords du fleuve, près du bac réservé aux habitants de Mao-keou ; et un fait extraordinaire se passa que l'on raconte ainsi : Un païen, ayant remarqué la belle et épaisse chevelure de l'institutrice, alla la couper pendant la nuit ; mais, quelques jours plus tard, ceux qui passaient devant cette tête dénudée, entendirent une voix crier : « Celui qui m'a volé mes cheveux me les rendra ». Le voleur entendit lui-même cette voix, et plein de frayeur il rapporta la chevelure sur la petite cage qui renfermait le chef de la martyre ?

Les deux faits merveilleux que nous venons de rapporter ne sont pas les seuls qui se soient produits en cette circonstance. Selon le témoignage de Pe Eul-mei, au moment du supplice des serviteurs de Dieu, apparurent dans le ciel trois traînées de lumières brillantes, deux rouges et une blanche ; les païens y virent aussitôt un signe céleste en l'honneur des victimes et en donnèrent cette explication : les deux lumières rouges se rapportent à Jérôme Lou et à Laurent Ouang, la blanche à Agathe Lin. D'autres païens affirmèrent que, descendant la

[1] Une vingtaine de francs.

[2] On a raconté que le chrétien, Pe Yao-ye, mort maintenant, et la femme du chrétien Lou Pao-tin, appelée Lou-che, morte aussi à présent, avaient plus tard recueilli presque tous ces cheveux ; mais on ignore ce qu'ils sont devenus.

montagne appelée Ta-tie-keou, à 35 li de Mao-keou, et du sommet de laquelle on découvre le fleuve et la vallée, ils avaient vu, sur une hauteur qui domine le village des martyrs, trois nimbes resplendissants, semblables à trois petits soleils, et qui restèrent suspendus dans l'espace durant quelques heures. Ni les chrétiens, ni les païens de Mao-keou ne remarquèrent ces prodiges; mais ceux qui de Ta-tie-keou en avaient été témoins, en parlèrent dès leur arrivée. En entendant leur récit, les païens constatèrent que les nimbes lumineux étaient apparus à l'heure même de la mort des trois martyrs et ils conclurent que les condamnés de Tai Lou-tchè étaient allés au ciel : « Les chrétiens qui prêchent la doctrine, disaient-ils, prétendent toujours que les adorateurs du Seigneur montent au ciel aussitôt après la mort. C'est donc vrai! »

Au retour de l'exécution, un certain nombre de satellites se répandirent dans les maisons des fidèles, faisant disparaître les tablettes chrétiennes et tous les objets du culte. Ils enlevèrent les vêtements laissés dans la maison par Laurent Ouàng et par Agathe Lin et les remirent à Lou Ouen-tsai. Les livres de religion furent emportés à Lang-tai [1].

IV

Interrogatoire de quelques chrétiens. — Leur apostasie. — Chrétiens conduits à Lang-tai, relâchés. — Cause de la condamnation des trois catéchistes.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, les chrétiens, demeurés prisonniers à l'auberge de Mao-keou, s'interrogeaient anxieusement sur le sort des trois confesseurs de la foi.

Leurs craintes se changèrent en certitude lorsqu'ils virent arriver Siao Ta-chan, le bourreau de Jérôme Lou, brandissant son sabre ensanglanté. « Ah ! s'écria l'un deux, on les a tués ! — Tais-toi, répliqua son voisin ; songeons à nous tenir prêts. »

Celui-ci avait raison, car dès son retour à l'auberge, le mandarin, après avoir remis 1200 sapèques (environ 8 fr.) à chacun des bourreaux, fit comparaître devant lui les fidèles arrêtés précédemment.

Il s'adressa tout d'abord à Paul Yang : « D'où êtes-vous ? — De la

[1] L'assesseur du sous-préfet se nommait Ho-koui ; il était originaire du Hounan ; il vola surtout des images et des livres chrétiens ; plus tard il fut en qualité de mandarin du 4e degré chargé des routes, et sous le nom de Ten habita Kouy-yang. Il rendit à la mission tous les objets qu'il avait pris à Mao-keou.

région de Tchen-lin. — Je vous ordonne de retourner là. » Yang ne répondit rien.

Tai Lou-tche posa la même question à tous les prisonniers et leur ordonna de regagner la contrée d'où ils étaient venus, mais ceux-ci, comme Paul Yang, gardèrent le silence.

Ayant prisé du tabac avec sa petite spatule, le sous-préfet reprit : « Quand vous proposez-vous donc de partir ? »

Un des chrétiens répondit : « Dans trois jours. — Soit ! cela suffit. » Et le mandarin les fit frapper d'une cinquantaine de coups de bâton, leur disant avec mépris que c'était « le meilleur remède qu'on pût leur administrer pour les guérir du démon qui les possédait. »

Ensuite, il fit tracer devant lui, sur le sol, avec un bâton, une croix qu'il leur ordonna de fouler aux pieds, en proférant des menaces contre eux. Paul Yang et ses compagnons, ne voulant point commettre cette faute, firent un détour, en sortant, pour l'éviter. Seuls, les deux derniers chrétiens, faibles ou troublés, marchèrent droit devant eux et passèrent sur la croix. Les fidèles, ainsi remis en liberté, quittèrent Mao-keou au bout de trois jours. Quant au mandarin, il était reparti, emmenant avec lui Joseph Lou Lou-ye, le frère de Jérôme Lou Tin-mei. Dès le lendemain de son retour à Lang-tai, il engagea son prisonnier à l'apostasie, le menaçant de le faire tuer si quelques-uns de ses parents chrétiens, c'est-à-dire ses deux fils et Lou Tin-chen, chez qui avait demeuré Agathe Lin, ne venaient répondre de lui. Les trois hommes se rendirent à l'appel, passèrent la nuit dans une auberge de Lang-tai, et au matin comparurent devant Tai Lou-tche, siégeant en son tribunal et qui brusquement leur dit :

« Laissez cette petite religion et suivez la nôtre. » Lou Tin-chen répondit : « Je ne sais quelle est la bonne ou la mauvaise religion. — Vous ne savez pas ; voici un livre qui vous instruira. » Et il lui donna un volume qui avait pour titre *Kan yn pien*, (Livre pour exciter à la vertu et pour détourner les hommes des mauvaises sectes). Il était écrit dans le sens purement païen. Le sous-préfet demanda à Lou Tin-chen : « Savez-vous lire les caractères ? — Je ne sais pas, mais Lao-kao (le fils de Jérôme) sait. »

Alors le mandarin remit le livre à ce dernier en disant : « Vous Lao-kao, dans cinquante jours vous devrez le réciter de mémoire, devant moi. »

Puis il commanda de tuer un chien dont le sang mêlé de riz cru fut offert aux chrétiens par les soldats. Joseph Lou Lou-ye et Lao-kao mangèrent de ce mélange[1], mais Lou Tin-chen en mit simplement sur ses lèvres.

[1] Lorsque quelqu'un paraît halluciné, les païens se servent de ce mélange pour l'asperger.

Le sous-préfet reprit : « Maintenant, ne voyez-vous pas clairement ?

Ils répondirent : « Clairement. »

Enfin, Lou Tin-chen et ses compagnons furent frappés de cent coups de bâton, sur l'ordre du mandarin, qui ensuite les renvoya tous, en disant : « Corrigez-vous de la fausse doctrine, et pratiquez la vraie. »

Ils répondirent, équivoquant sur les mots : « Certainement nous avons rejeté la fausse doctrine et nous pratiquons la vraie[1]. »

Les trois prisonniers reprirent le chemin de Mao-keou. A moitié route, ils rencontrèrent les chefs du village qui voulurent les reconduire à Lang-tai : « L'affaire n'est pas encore terminée[1] », leur dirent-ils. En réalité ils n'en voulaient qu'à la bourse des chrétiens qui promirent ou donnèrent chacun trois taëls.

Les jours suivants, tous les catholiques de Mao-keou reçurent des autorités du village l'ordre d'afficher les tablettes superstitieuses et de ne jamais prier en commun. Les pauvres néophytes se soumirent, et demeurèrent durant deux années dans ce triste état. Leurs ennemis triomphaient bruyamment, d'autant plus que l'oncle de Jérôme, Lou Ouen-tsai, qui avait été l'âme de toute cette affaire, reçut du sous-préfet l'inscription d'honneur suivante[2] :

Hao che tchen tche : Le bien est dans la droiture et la vérité ; ou, pour prendre l'idée : J'aime les hommes droits et loyaux.

« Quelques jours après, écrit Mihières[3], un mandarin militaire des environs, ayant appris ce qui venait de se passer à Mao-keou, se

[1] A la demande : Quelle était la pensée de celui qui parla ainsi ? on peut répondre : Tous les Chinois, même les chrétiens, sont naturellement portés à la ruse, ils ont rarement horreur du mensonge.

D'autre part, les dernières paroles du mandarin, que nous traduisons par cette phrase : « Corrigez-vous de la fausse doctrine, et pratiquez la vraie » et la réponse que nous traduisons ainsi : « Nous avons rejeté la fausse doctrine et nous pratiquons la vraie » sont exprimées en chinois par les mêmes termes, savoir : *Kai sie kou tchen*, qui peuvent être pris dans plusieurs sens :

1° Dans le sens du commandement, c'est-à-dire : « Corrigez-vous du faux et revenez au vrai. »

2° Comme une chose passée, c'est-à-dire : « Depuis longtemps déjà nous avons abandonné le faux et nous sommes revenus au vrai. »

3° Ou encore dans le sens que Lou Tin-chen disait lui avoir donné : « Nous avons abandonné le culte des idoles et nous avons reconnu le vrai Dieu. »

Car, en langage chinois, le passé, le présent, le futur, etc., ne sont pas indiqués par la conjugaison comme dans les langues européennes ; on ne peut les distinguer que par le contexte. Cependant, quoi qu'il en soit, et en faisant attention aux circonstances du jugement et à la manière dont furent traités les chrétiens qui se trouvèrent dans le même cas et prononcèrent les mêmes paroles, il n'y a aucun doute que ce fut une apostasie extérieure aux yeux du mandarin, des païens et même des chrétiens. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1179).

[2] A. M.-E., vol. 549r, pp. 1224, 1383.

[3] A. M.-E., vol. 546, p. 471. Lettre à M. Perny 24 février 1858.

rendit avec ses soldats chez une famille de néophytes qui, demeurant à la campagne, avait échappé aux recherches du sous-préfet de Lang-tai. Il pilla la maison, fit mettre le chef à la torture, et le força de vendre les champs qu'il possédait pour 60 taëls qu'il emporta avec le reste du butin. Plusieurs membres de cette famille étaient de fervents chrétiens ; le père, plus faible dans la foi, n'étant pas encore baptisé, montrait une grande désolation. Son fils, à peine âgé de 16 ans, le consolait par ces belles paroles : « Mon père, ne craignez rien ; mettons notre confiance en Dieu. Les méchants nous ont dépouillés de tous nos biens, mourons de faim s'il le faut ; mais récitons toujours nos prières. »

Il n'est pas sans intérêt, après avoir raconté ces faits, de préciser les motifs de la conduite du sous-préfet, l'occasion et les causes de la condamnation et de l'exécution des catéchistes.

Il y a d'abord la dénonciation faite par quelques notables de Mao-keou. Que porte-t-elle ? L'accusation contre J. Lou et L. Ouang d'être les chefs et les éducateurs des chrétiens, de vouloir construire un oratoire qui surpassera en hauteur et en beauté le temple des ancêtres ; le reproche fait à Jérôme de ne plus s'occuper des affaires civiles. On ajoute le poids de 100 taëls à celui de ces motifs, et Tai Lou-tche vient faire une enquête. La manière dont est conduit l'interrogatoire prouve le but auquel il tend. Le magistrat ne se préoccupe ni de l'oratoire ni des affaires civiles ; il parle par manière d'acquit, sans en chercher la preuve, de fautes morales, de rébellion, et il appuie principalement sur la religion professée par les accusés. Aux deux catéchistes on joint l'institutrice, parce qu'elle aussi propage le christianisme. C'est sur la religion que roulent les interrogatoires qu'elle subit. Les accusés doivent expliquer les principales vérités de leur foi, les soutenir, et, parce qu'à plusieurs reprises ils refusent d'apostasier, ils sont condamnés et exécutés. Ils sont donc bien martyrs de leur foi ; et, s'il fallait une preuve de plus, on la trouverait dans les interrogatoires des autres chrétiens qui roulent uniquement sur leur religion, et dans la libération qu'on leur accorde dès qu'ils ont apostasié ou simulé l'apostasie.

On peut encore ajouter ce fait :

Quelque temps après, Lou Lao-kao, fils aîné de Jérôme, et un autre chrétien, appelé Loui Pan-tchan, qui servait la mission, accusèrent devant le mandarin Hou, préfet de Gan-chouen, dont dépendait la sous-préfecture de Lang-tai, les chefs du village de Mao-keou, contre lesquels ils demandèrent avec instance une punition, parce que leurs calomnies avaient amené Tai Lou-tche à tuer des innocents.

A leur première et à leur seconde requête, le préfet Hou ne ré-

pondit rien[1] ; à la troisième il leur remit une réponse les renvoyant des fins de leur plainte, mais prouvant une fois de plus que Jérôme Lou, Laurent Ouang et Agathe Lin avaient été décapités en haine de la religion chrétienne.

« Vous voyez clairement, leur dit-il[2], que ces hommes, tués au pays de Mao-keou, avaient pris le nom de la religion du Seigneur du ciel pour pratiquer et propager une secte mauvaise ; ils ont été amenés au tribunal et condamnés à mort à cause de cette faute ; s'il y en a qui s'efforcent d'aller contre la condamnation, mais sans utilité, est-ce convenable ? Nous leur ordonnons d'aller trouver le sous-préfet de Lang-tai tin pour demander la permission de recevoir les cadavres et de les inhumer. N'ayez pas tant d'audace. »

V

Inhumation des corps des martyrs. — Leur translation à Lou-tsong-koan. — Envoi de reliques au Séminaire des Missions-Etrangères. — Complot des fils de Jérôme Lou.

Les chrétiens n'avaient pas attendu les paroles du mandarin pour s'occuper des corps des martyrs, et nous allons faire le récit de leur inhumation à Mao-keou et de leur translation à Lou-tsong-koan.

Dans l'après-midi du 28 janvier 1858, jour où les trois martyrs avaient offert leur sang à Jésus-Christ, le fils aîné de Jérôme Lou, Antoine Lou A-kao accompagné de son fils, Pe A-leang, alla trouver le premier des notables de Mao-keou, pour le supplier de lui donner la permission d'ensevelir le corps de son père, ce qui lui fut accordé.

Lorsque le vieux père de Jérôme se trouva en présence du cadavre mutilé de son fils, il s'écria en sanglotant : « Pour quelle raison ont-ils tué mon fils, qui n'avait fait aucun mal et n'avait nui à personne ? »

Jérôme fut d'abord enterré par son fils, non loin de la route de Lang-tai tin, sur la droite, à peu de distance du village de Mao-keou, dans un terrain plat et inculte, appelé Kan-tchang-po, que l'on trouve après avoir traversé un petit pont, et laissé à droite les quatre

[1] « Nous nous sommes décidés à faire une accusation pour obtenir d'abord l'extradition des corps des martyrs. Après cette première démarche, on verra s'il est opportun d'aller plus avant. » (*A. M.-E.*, vol. 546, p. 487. Lettre de M. Mihières.)

[2] A. M.-E., vol. 549r, p. 1222.

tombeaux de la famille Tchang. On ne mit sur la tombe du martyr ni croix, ni signe pieux, dans la crainte d'une profanation.

Quelque temps après, le corps fut relevé par Antoine Lou, transféré un peu plus bas, toujours sur le bord de la route de Lang-tai, et tourné vers le hameau de Sin-tchai dont il était séparé par des champs et une petite rivière.

Ce champ avait appartenu à Jérôme ; sa première femme y avait été enterrée, ainsi que son père mort tout récemment, et c'est entre leurs tombeaux que le sien fut placé.

On voit, au bas d'un remblai, trois légers renflements de terre ; mais ce sont des simulacres de tombes, les corps ne sont pas là ; car, au moment de la translation du corps de Jérôme, on creusa le remblai, en arrière des tombes, et on y plaça les trois cercueils sans aucune inscription, toujours par mesure de prudence sans doute.

Les restes de Laurent Ouang et d'Agathe Lin furent pieusement enterrés par les chrétiens Lou Lao-po, Pe-y, Pe San-ye et Laurent Lou Tin-chen, dans le flanc d'un petit monticule situé plus près de Mao-keou que le tombeau de Jérôme, et où déjà se voyaient plusieurs tombes, à 50 pas environ et à droite de la grande route. Comme on n'avait creusé qu'une seule fosse, on disposa au fond deux planches sur lesquelles furent placés, à droite, le corps d'Agathe recouvert de nouveaux vêtements, à gauche le corps de Laurent demeuré nu. Une planche fut glissée debout entre les corps, deux autres furent fixées de même à gauche et à droite de la fosse, et on en plaça deux autres sur les cadavres.

On dit que, pendant les jours qui suivirent le martyre, les païens qui travaillaient la nuit près de leurs maisons, aperçurent d'éclatantes lumières sur la tombe de Laurent Ouang et d'Agathe Lin ; ils crurent que les chrétiens avaient allumé des torches pour honorer leurs morts ; il n'en était rien ; et les chrétiens à qui ce fait fut raconté y virent des manifestations surnaturelles, glorieuses pour les serviteurs de Dieu. Peu après on éleva à ces témoins de Jésus-Christ un modeste tombeau que l'on voit encore dans un terrain inculte en partie raviné par les pluies.

Ce tombeau est en pierres brutes, en forme de tour mal arrondie, légèrement oblongue. Sa hauteur est de $1^{m},40$ en façade, et, à l'arrière, d'environ $0^{m},30$ seulement, parce qu'il est situé sur un plan incliné. Il a onze mètres de circonférence. Aucune inscription ne le décore. Dans l'intérieur, entre les pierres, croissent des herbes folles, des ronces, des mûriers épineux, et des plantes diverses que les chrétiens vont cueillir pour composer des remèdes, et qui, paraît-il, ont une vertu curative plus forte que les mêmes plantes recueillies ailleurs.

Les têtes des trois martyrs avaient été exposées, suspendues à des

arbres à trois extrémités du village, comme on le fait pour les grands criminels. Elles y restèrent assez longtemps. Les chrétiens, sur l'ordre de Mihières, les enlevèrent et les cachèrent dans l'excavation d'une colline proche de Mao-keou. Peu après, le fils de Jérôme Lou reprit la tête de son père, la lava avec du vin et la réunit au corps.

Dans la nuit du 1er janvier 1860, les restes des trois serviteurs de Dieu furent enlevés de Mao-keou par Muller, un catéchiste, quelques chrétiens, et apportés à Lou-tsong-koan.

Deux ans et demi plus tard, à la demande du Vicaire apostolique, Faurie, le missionnaire écrivit le récit de cette translation ; voici le texte intégral de son témoignage :

Lou-tchong-kouan, 24 juin 1862.

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur m'ayant témoigné le désir d'avoir une relation précise et détaillée sur l'enlèvement et translation des trois martyrs de Mao-keou, j'ai fait mon possible pour recueillir mes souvenirs, afin de vous rapporter d'une manière exacte les circonstances de cette petite expédition.

Chargé par M. Perny, alors supérieur de la mission, de visiter la station de Mao-keou, un an après la persécution où le mandarin Tai Lou-tche avait fait décapiter les trois chrétiens : Jérôme Lou, Laurent Ouang et Agathe Lin, j'arrivai dans la dite station, le 22 décembre 1859.

Comme M. Perny désirait que je puisse faire l'enlèvement des précieuses reliques de ces trois martyrs, j'examinai pendant quelques jours qui, d'entre les chrétiens, pourrait me servir dans l'exécution de ce projet. En ayant trouvé deux qui me parurent pieux et discrets, je les chargeai de m'apporter la tête de Laurent Ouang et celle de la vierge Lin, qui toutes deux avaient été cachées, par ces deux chrétiens, dans les excavations d'une montagne voisine.

Le 31 décembre, ils m'apportèrent les deux têtes demandées et, en présence de ces reliques, qu'ils vénéraient les larmes aux yeux, je leur fis promettre de me seconder dans l'enlèvement des trois saints corps.

Le plan concerté entre ces deux pieux chrétiens et le fils du martyr Lou, on décida qu'il fallait s'entendre avec les deux païens qui devaient faire la patrouille la nuit suivante, afin que deux chrétiens de notre choix remplissent cette fonction. Les deux païens y consentirent volontiers sans rien soupçonner.

Enlèvement du corps de Jérôme Lou. — La nuit suivante, celle du 1er janvier 1860, la petite expédition des trois chrétiens, dirigée par le catéchiste Joseph Tchang, après avoir fait ses préparatifs, vint chez moi et après une courte et fervente prière à la Reine des martyrs, se mit en marche vers 10 heures du soir, mais en deux bandes, vers le tombeau de Jérôme Lou.

Mon catéchiste, accompagné d'un chrétien, arriva des premiers au tombeau, mais un incident étrange vint éprouver le courage des deux braves. Ils entendirent tout-à-coup, à quelque distance, un bruit si extraordinaire qu'ils frissonnèrent de tous leurs membres, et la tête faillit leur tourner.

[1] A. M.-E., vol., 549r, p. 206.

« As-tu entendu, dit le chrétien à voix basse ? — Oui, reprit le catéchiste, c'est le diable qui ne veut pas qu'on honore les saints qu'il a fait martyriser. » Là-dessus, arrivèrent les deux autres chrétiens, et on se mit à l'œuvre.

Après avoir détaché la grande pierre tumulaire, qui donnait entrée dans le tombeau, on découvrit le cercueil avec les précautions nécessaires recommandées par l'hygiène ; mais, à l'admiration de tous, il n'y avait aucune odeur désagréable, ce qui donna encore plus de courage aux chrétiens. Le corps fut enlevé en entier avec des lambeaux d'habits de soie encore bien conservés. Puis on sépara les bras et les jambes et, après s'être divisé le précieux fardeau, ils replacèrent soigneusement la pierre tumulaire et repartirent.

J'étais resté de garde devant la maison où ils devaient revenir et, peu après minuit, ils arrivèrent calmes et silencieux. « Grâces soient rendues à Dieu et à Marie Reine des martyrs ! dit mon catéchiste d'une voix toute émue, pas d'obstacles, pas d'accidents, personne ne nous a vus. » « Voici la tête de mon père [1], dit le fils du martyr, en tombant à genoux. Ah ! si je pouvais faire une aussi sainte mort ! mais mes péchés sont trop grands ! — Espère en l'intercession de ton père, lui dis-je, il priera bien pour toi aujourd'hui... »

Le corps de Jérôme Lou était enseveli dans son tombeau de famille depuis près de deux ans ; martyrisé le 28 janvier 1858 et exhumé le 1er janvier 1860. Les bras et les jambes n'avaient plus de chair, mais le buste était encore recouvert d'une peau noirâtre et desséchée comme une membrane de parchemin.

Après avoir tout exposé sur ma table et reconnu que rien n'y manquait, on se mit à genoux pour remercier Dieu et prier le martyr de nous seconder dans la seconde expédition qu'il nous fallait tenter encore.

[1] Au sujet de cette parole du fils de Jérôme Lou, on a fait l'observation suivante :

« Dans la relation du martyre, M. Lions dit : « Assez longtemps après l'exécution, M. Mihières, alors chargé de ces parages, parvint à faire enlever les trois têtes des martyrs toujours suspendues en public. On les cacha soigneusement dans une grotte de la montagne, d'où elles furent retirées l'année suivante pour être réunies aux restes des trois martyrs, lorsque M. Muller, secondé par son fidèle ministre Joseph Tchang, actuellement martyr, en eut effectué heureusement l'exhumation et la translation à la capitale. » (*A. M.-E.*, vol. 549d, p. 781).

« D'après ces paroles il semble que les trois têtes des martyrs étaient encore ensemble dans la grotte où elles avaient d'abord été déposées ; tandis que, selon le récit de M. Muller, on peut penser que la tête de Jérôme Lou était réunie à son corps dans le cercueil. A cette objection faite du vivant de M. Muller, celui-ci a répondu : « Voici comment expliquer cette circonstance et cette divergence entre le récit de M. Lions et le mien : Quand le calme fut un peu rétabli à Mao-keou, les parents de Jérôme Lou, lui ayant fait bâtir un tombeau, allèrent chercher sa tête cachée dans la montagne et la réunirent au corps lors de l'inhumation. Les deux autres martyrs n'ayant pas à Mao-keou de parents qui puissent leur élever un tombeau, deux chrétiens dévoués avaient à la hâte enseveli les deux corps dans une fosse commune (marquant la séparation des corps par une large planche posée en travers) et cette fosse ne fut ouverte qu'à l'époque de la translation. Leurs têtes, qui étaient demeurées cachées dans la montagne, furent apportées la veille de l'exhumation des corps. » (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 222).

Enlèvement des corps de Laurent Ouang et d'Agathe Lin. Après un peu de repos, on partit pour exhumer les deux autres saints corps, ceux de Laurent Ouang et d'Agathe Lin.

La difficulté était grande ; il fallait piocher la terre, et les maisons étaient assez proches pour qu'au milieu du silence de la nuit on pût entendre le bruit. Le travail se fit donc rapidement ; il fallut payer d'audace ; mais Dieu seconda les chrétiens, car dans leurs cœurs ils le priaient ardemment. L'exhumation faite et la fosse bien fermée, ils se retirèrent non sans crainte d'être soupçonnés, le lendemain, par les païens dont quelques-uns avaient ouvert la porte de leur maison, proche du lieu de la sépulture. Mais les deux chrétiens qui faisaient la patrouille, et qui passaient à dessein près de nos travailleurs tout en frappant sur un morceau de bois très sonore, donnèrent le change aux païens qui rentrèrent chez eux[1].

L'expédition revint à quatre heures du matin. Après la reconnaissance des corps ou plutôt des ossements, on se réunit à genoux pour remercier Dieu et le prier d'achever une œuvre si bien commencée.

La translation des reliques n'était pas sans danger, surtout du côté des parents de Jérôme Lou, indigène de Mao-keou, l'oncle du martyr étant l'auteur et le chef de la persécution, sans compter les dangers pour le retour à travers un pays infesté de rebelles et de brigands. Les douanes des villes par où nous devions passer ne nous donnaient pas moins d'inquiétudes, songeant aux perquisitions dont nous pourrions être l'objet et aux conséquences qui en résulteraient. Les lois chinoises sont très sévères pour l'exhumation secrète des cadavres et celui qui en serait accusé, sans avoir rempli les formalités exigées par les lois, paierait de sa tête son coupable sacrilège, car les Chinois entourent leurs morts d'un culte superstitieux.

Après réflexion, je me décidai à attendre la nuit suivante pour laver les saints corps et partir le lendemain pour la capitale. La nuit tant désirée arriva : je me renfermai dans ma petite chambre, seul avec mon catéchiste Joseph Tchang, et, après avoir prié un instant, nous commençâmes notre travail avec un peu d'émotion. — « C'est singulier, dit Joseph, que je n'aie pas peur de voir ces trois têtes exposées sur la table, et puis de toucher et laver tous ces ossements, moi qui auparavant avais si grande frayeur à la seule vue d'un cadavre. Ce travail me cause une grande joie. Je sens bien que je touche des reliques de martyrs. »

Là-dessus, la conversation s'engagea sur les temps de la primitive Eglise, les persécutions, les catacombes, et mon Joseph ayant pris goût au martyre, m'interrompit subitement et d'un air animé et comme inspiré : « Père, dit-il, ah ! si je pouvais moi aussi être martyr ! — Doucement, Joseph, répondis-je en riant, tu es trop mauvais sujet pour devenir martyr. — C'est vrai, reprit-il en rougissant un peu, mais je connais au ciel des saints qui, avant d'être saints, ne valaient pas mieux que moi. J'espère donc que le bon Dieu me fera la grâce de pouvoir tout lui payer d'un seul coup — Dé-

[1] Pour que la terre nouvellement remuée n'éveillât pas les soupçons des païens, Joseph Tchang, accompagné de quelques ouvriers, se rendit aux tombeaux dès le lendemain matin, comme pour les réparer ; puis, il se mit en habit de cérémonie, et brûla sur les tombeaux restaurés, mais vides, une grande quantité de pétards et de fusées, d'où les païens conclurent que les chrétiens honoraient leurs morts. (*A. M.-E.*, vol. 549 j. p. 491).

cidément je vois bien que tu envies le martyre. Mais crois-tu qu'il y ait une différence entre honorer les reliques des martyrs, comme tu le fais maintenant, et supporter les supplices qu'ils ont endurés ? — Ce qu'ils ont pu faire et supporter par la grâce de Dieu, ne le pourrais-je pas, moi aussi faire et supporter par la grâce de Dieu ? »

En rapprochant cette petite conversation du 2 janvier 1860 de ce qui arriva à mon cher catéchiste Joseph, le 29 juillet 1861, époque où Dieu, exauçant ses désirs, lui accorda à son tour la couronne et la palme du martyre, ne pourrais-je pas dire maintenant que les martyrs de Mao-keou lui donnèrent alors quelque inspiration ou présage de l'avenir ?

Translation des reliques. — Quand notre travail de la salle des martyrs fut achevé, nous enveloppâmes chaque corps séparément dans mes nappes d'autel et autres linges décents[1], et le lendemain, 3 janvier, nous reprîmes la route de la capitale, avec notre précieux fardeau porté par un chrétien de Mao-keou, et accompagnés par le fils du martyr Jérôme Lou, qui voulait honorer la mémoire de son père et suivre ses restes vénérés jusqu'au collège de la mission, proche duquel se trouve le Montmartre du Kouy-tcheou.

Effet de la protection des martyrs pendant le voyage. — Le premier jour de route fut signalé par un incident, qui nous parut tout-à-fait extraordinaire et un témoignage évident du pouvoir des trois martyrs auprès de Dieu ; Après avoir passé la ville de Lang-tai, gouvernée encore par ce même mandarin persécuteur, Tai Lou-tche, nous devions loger dans un marché nommé Po-kong, à une journée de Mao-keou. Arrivés à quelques ly de ce marché à la tombée de la nuit, nous vîmes accourir vers nous une foule de voyageurs, porteurs de sel et autres denrées, qui nous criaient d'arrêter : des brigands étaient en embuscade au détour de la montagne, nous attendant au passage. A peine étions nous arrêtés, que d'autres voyageurs rebroussant chemin accouraient en criant que les rebelles coupaient la route par derrière. Nous voilà pris entre deux feux, et pas moyen de sortir de cette gorge.

En voyant mon équipage, les voyageurs me prirent pour un petit mandarin revenant de la ville et s'adressèrent à mon catéchiste Joseph, pour me demander ce qu'il fallait faire. Celui-ci vint tout tremblant. « Ah ! Père nous avons eu tant de peine à transporter ces reliques jusqu'ici, et voilà que nous allons tout perdre, peut-être va-t-on nous tuer ! » Le cas était critique et le danger imminent. « Écoute, Joseph, repris-je, tu viens de faire ta philosophie, eh bien, voici un argument : Ceux-ci sont martyrs ou non ; s'ils sont des martyrs, ils peuvent se sauver eux-mêmes et nous aussi. Or, sans aucun doute, ils sont des martyrs ; donc ils se sauveront eux-mêmes et nous aussi. En avant, ajoutai-je ! »

L'argument lui parut si concluant qu'il se mit à pousser les autres voyageurs en avant, criant de toutes ses forces qu'il n'y avait rien à craindre et que les brigands nous céderaient le passage.

Parmi ces voyageurs, il y en eut une partie qui rebroussèrent chemin et une partie qui fit fortune avec nous. Bien leur en prit, car les brigands

[1] Les ossements de Jérôme Lou et de Laurent Ouang furent enveloppés séparément d'une toile propre, que l'on roula dans du papier huilé, attachant le tout avec des roseaux et des cordes. Les ossements d'Agathe Lin furent enfermés dans une petite boîte de cuir. Les trois têtes furent placées dans une boîte oblongue en cuir. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1691).

qui nous coupaient la route par devant, escaladèrent une montagne voisine et, après nous avoir tournés, redescendirent derrière nous pour tomber sur les trop prudents voyageurs qui s'étaient séparés de nous. Tous furent dépouillés, même de leurs habits, plusieurs blessés et quelques-uns tués. Ceux qui échappèrent vinrent au milieu de la nuit troubler tout le marché du bruit de leur aventure.

Mon catéchiste vint aussitôt à moi disant :

« Donc ils sont des martyrs, de vrais martyrs ! » Il se souvenait de l'argument. Puis il alla se mettre à genoux devant les reliques, et recommander aux trois martyrs le reste du voyage[1].

Après sept jours de route, le 10 janvier, nous arrivâmes heureusement à Lou-tchong-kouan (collège de la mission), et notre précieux dépôt fut reçu avec grande joie par M. Perny[1], supérieur de la mission, et plusieurs autres confrères présents.

Ces trois saints corps furent ensuite déposés dans trois caisses séparées, et restèrent au collège jusqu'en juin 1861, où ils furent renfermés dans le caveau de Mgr Albrand.

V. MULLER.

Cette Relation fut revêtue de l'approbation de Faurie conçue en ces termes :

M. Muller ayant exécuté lui-même la translation qu'il raconte ci-dessus, il me suffit de déclarer et je déclare que M. Muller est d'une loyauté et véracité à l'abri de tout soupçon, et qu'on doit ajouter pleine foi à sa Relation.

En foi de quoi j'ai signé. A Kouy-yang-fou le 1er août 1862.

[*Sceau du Vicaire apostolique du Kouy-tcheou.*]

† LOUIS S. FAURIE,
Evêque d'Apollonie, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou.

Quelques-uns des ossements apportés à Lou-tsong-koan par Muller furent envoyés au Séminaire des Missions-Etrangères par

[1] Lorsque les voyageurs entrèrent à Tchen-lin, les soldats de garde leur demandèrent ce qu'ils portaient, ils répondirent : « Cela appartient au Père spirituel Mong (nom chinois de M. Muller). Les soldats ordonnèrent au missionnaire et à ceux qui l'accompagnaient d'aller loger dans une auberge, et non dans une maison particulière. Ils se rendirent chez un nommé Yé, qui tenait une hôtellerie, près de la porte septentrionale, et dont le fils devait, plus tard, embrasser le christianisme.

Muller garda les ossements avec lui ; mais, pour plus de sûreté sans doute, la boîte qui contenait les têtes fut portée chez une chrétienne, Monique Siu Si-che, dont la maison était à l'endroit où est aujourd'hui l'église. « Gardez-la bien, lui dit Joseph Tchang, en la lui confiant ; mais ne dites pas aux autres chrétiens ce qu'elle renferme, parce qu'ils pourraient être indiscrets et nous causer de graves ennuis. » Le lendemain matin, Joseph Tchang revint chercher la boîte et les voyageurs continuèrent leur route. (*A. M.-E.*, vol. 549r, p. 1692.)

[1] M. Faurie pensait que M. Perny avait fait un procès-verbal sur l'enlèvement et la translation des corps des martyrs, avec le nom des témoins, et que cette pièce devait être aux archives. Nous ne l'avons pas trouvée.

Perny en 1860 : trois os de Jérôme Lou ; deux os et des cheveux de Laurent Ouang ; trois dents, trois os et des cheveux d'Agathe Lin.

Au sujet de cet envoi, Perny écrivit aux directeurs du Séminaire dès le 16 juillet 1860 [1] :

Nos courriers précédents n'ont pu emporter les reliques de nos trois martyrs que je vous annonçais dans une précédente lettre. Cette fois, nous serons plus heureux. Ceux qui partiront le mois prochain pour Canton seront chargés de ce précieux dépôt destiné à notre salle des martyrs. Je vous prie d'avoir la bonté de nous en accuser réception ... Voici le procès-verbal qui constate l'authenticité de ces reliques...

P. S. Les trois martyrs dont j'envoie les reliques sont ceux dont une lettre publiée dans les Annales [2] de janvier 1859 raconte le martyre. »

Nous aurions achevé de raconter tout ce qui concerne cet événement, si nous ne devions ajouter le fait suivant qui en fut une des conséquences directes : Les deux fils de Jérôme Lou, Lao-kao et A-mien, qui s'étaient toujours montrés assez mauvais chrétiens, résolurent de venger la mort de leur père.

En 1863, ils tramèrent un complot contre les païens de Mao-keou ; ils furent découverts. A-mien réussit à s'enfuir, Lao-kao fut massacré et la maison de famille incendiée [3].

Telle est, dans son ensemble et dans ses détails, la persécution de Mao-keou, avec tous les faits qui s'y rattachent ; elle est un épisode important de l'histoire de la mission du Kouy-tcheou ; plusieurs la considéreront même, et non sans motifs, comme une de ses pages les plus édifiantes [4].

[1] A. M.-E. Salle des Martyrs, vol. 1, p. 157. Voir à l'*Appendice* XXVIII le texte de l'authentique dont parle Perny, et qui est signé de lui et de Muller, et revêtu du cachet du Vicariat à la date du 19 mars 1860. Outre ces reliques, la Salle des martyrs du Séminaire des Missions-Etrangères possède : 1° le chapelet d'Agathe Lin, les bandelettes servant à envelopper ses pieds et un morceau de vêtement (Voir les attestations et les descriptions à l'*Appendice* XXIX).

D'autres reliques furent envoyées au Conseil central de la Propagation de la Foi à Lyon. (Voir à l'*Appendice* XXX, le texte de l'authentique signé de Perny et de Muller).

Le 4 juin 1868, Mgr Faurie fit ouvrir le tombeau des martyrs afin de visiter les corps ; il fit transférer les cercueils dans le séminaire même de Lou-tsong-koan. Après avoir nettoyé les ossements, il en fit l'examen et en dressa officiellement la liste, le 10 mars 1869 (Voir le texte du procès-verbal à l'*Appendice* XXXI).

Le 27 février 1890, Mgr Guichard fit la visite des tombeaux à Mao-keou. (Voir le texte du procès-verbal de cette visite à l'*Appendice* XXXII).

Le 26 janvier 1893, la visite canonique des tombeaux des martyrs fut faite par Mgr Guichard. (Voir le texte du procès-verbal à l'*Appendice* XXXIII).

[2] Les Annales de la Propagation de la Foi.

[3] L'année suivante, Lions acheta pour 12 taëls l'emplacement de la maison de Jérôme Lou. (*Journal* de Lions, p. 230.)

[4] En 1864, Mgr Faurie et M. Vielmon firent nommer Ouang délégué pour les af-

Pendant quelque temps les missionnaires craignirent d'autres persécutions, d'autant plus que certains mandarins confondaient les chrétiens avec les sectateurs de la *Lampe*, qui en ce moment faisaient beaucoup parler d'eux. Il paraît qu'à Kouy-yang, dans le conseil des autorités supérieures, on s'occupa de la question.

« Par un trait insigne de la protection divine, dit Perny[1], il s'est trouvé là un ou deux mandarins qui sont ouvertement nos amis et qui ont pris énergiquement notre défense. Si leurs plaidoyers n'ont pas converti nos adversaires ils ont eu l'heureux résultat de nous faire envisager comme des gens pacifiques et tout à fait en dehors de la révolte. La conclusion fut qu'on ne s'occuperait pas de nous. A cette nouvelle, mes chers collègues se sont éclipsés davantage. Pour ne donner aucune prise à la malveillance, on fit cesser la prédication en divers endroits, et l'on put de la sorte traverser tous ces temps de troubles sans avoir à souffrir plus que de coutume. »

faires de Mao-keou ; ils voulaient qu'une chapelle expiatoire fut construite à Mao-keou et une église à Lang-tai aux frais du gouvernement chinois, ils ne réussirent pas. (*A. M.-E.*, vol. 549d p. 677. Lettre de Mgr Faurie 2 déc. 1864.)

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 899. Lettre aux direct. du Sém. des M.-E., 10 février 1860.

CHAPITRE XIV

DERNIERS ACTES DE L'ADMINISTRATION DE PERNY. — CONSÉCRATION ÉPISCOPALE DE FAURIE

1857-1860

I

Mihières et Lions changent de poste. — Travaux des missionnaires. — Le séminaire de Tsin-gai. — Relations de Faurie avec le mandarin Siu.

Les autres faits que nous avons à raconter, datant de cette époque, sont peu nombreux. Avant son départ pour la France, Perny avait changé de poste deux missionnaires, Mihières qui était au nord remplaça Lions dans le sud-ouest. Son district s'étendait de Gan-chouen aux frontières du Kouang-si, comptant une quarantaine de stations avec 14 à 1500 fidèles ; il garda avec lui Thomas Lo, dont l'activité ne le cédait guère à la sienne. Lions fut chargé du district de Mihières, qui comprenait toute la région de Mao-tien à Tsen-y avec 1300 chrétiens, dispersés dans une trentaine de stations.

Th. Yang reçut en partage les chrétientés précédemment administrées par Payan, et dont les principales étaient Koui-tin, Ong-ngan et les environs de Che-tsien. « Ce jeune prêtre de 40 ans, écrit Lions[1], n'avait pas besoin d'apprentissage ; il avait suivi Mgr Albrand ou des missionnaires pendant plus de 10 ans. Il était aussi expérimenté que n'importe qui, ce qui me confirme de plus en plus la sagesse du synode du Su-tchuen, d'éprouver plusieurs années les théologiens à la suite d'un missionnaire avant de les élever à la prêtrise. »

Les travaux de Mihières, de Lions et des deux prêtres indigènes n'eurent à cette époque rien de bien particulier : administration ordinaire des chrétiens, conversions alternant avec les voyages, alertes causées par les rebelles, maladie qui visite tantôt l'un, tantôt l'autre des ouvriers apostoliques.

[1] Journal, p. 151.

Le principal catéchiste de Mihières avait été Laurent Ouang, dont nous avons vu la glorieuse mort. Après avoir prêché non sans quelques succès à Kou-ouang-pa, Keou-kan-chang, Pe-ka-yuen et ensuite dans les stations du sud-ouest à Houang-tsao-pa, Kiu-y-tien, Hin-y fou, il convertit en 1857 dix à douze familles dans le petit village de Ta-ma-o. Ces beaux débuts n'eurent, hélas ! pas de suites ; les conversions s'arrêtèrent et « même, ce qui est plus affligeant, écrit Mihières, presque tous les convertis sont retournés à leurs anciennes superstitions par la crainte des molestations de la population païenne ». De Ta-ma-o Laurent s'était rendu à Pou-gan tin, avait attiré quelques païens à la foi, puis, au mois de janvier 1858, il était allé à Mao-keou que la Providence avait marqué pour être la fin de sa carrière.

En dehors de ces faits, les lettres de Mihières sont muettes sur ce qui se passe dans son district ; Lions, au nord, est un peu plus prolixe ; nous allons résumer ou reproduire les pages de son *Journal*[1] :

« J'ai visité trois fois Ou-tchoan, et trois fois j'ai été arrêté. La première fois, ce fut à Ou-tchoan même. J'avais dépassé la ville de 2 li, quand on m'y rappela ; je vous demande si cela me convenait ; je craignais un guet-apens. Heureusement un baptiseur se trouvait en ville, puis j'avais avec moi un chrétien bien connu comme porteur, de sorte qu'après un interrogatoire peu sérieux au milieu d'un

[1] Journal, p. 153, ce fait est raconté d'une façon un peu différente dans le *Journal de la mission* an 1857 :

« Sur la fin du mois dernier il y eut un contre-temps. M. Lions traversait la ville d'Outchouan-hien. A peine avait-il franchi les dernières murailles qu'il entendit derrière lui un groupe tumulteux de satellites poursuivant quelqu'un. Il ne soupçonnait pas le moins du monde qu'on en voulût à sa personne. C'était pour la première fois qu'il parcourait ce district. L'ayant atteint, ces satellites l'arrêtent et le prient de rebrousser chemin. « Notre maître veut vous parler. — Mais, dit M. Lions, je n'ai rien à faire avec votre maître ; il ne me connaît pas ; voilà le premier voyage que je fais ici. — Vous êtes bien le maître de religion qui porte le nom de *Mey* ? — Eh, mais non, je m'appelle *Ly*, m'avez-vous jamais vu ? quelqu'un me connaît-il ici ? amenez-le. — Les satellites regardent de tous leurs yeux. M. Lions n'a aucune ressemblance physique avec M. Mihières qui se trouvait l'objet des recherches. Bien plus, ce cher confrère est celui de nous tous qui attire le moins les regards des Chinois, et laisse le moins soupçonner un Européen. Ce quiproquo coupa la parole aux satellites. Cependant, ils ne voulaient pas lâcher prise sans examiner encore de plus près M. Lions, pour éviter une entrevue dont les résultats ne pouvaient être prévus, faisait ses efforts pour ne pas rebrousser chemin et continuer sa route. Mais il n'y eut pas moyen. On le reconduisit à la ville dans une maison particulière. Là on disputa beaucoup pour faire convenir aux satellites du quiproquo. On fut assez heureux pour les amener à ce point de franchise. Alors M. Lions fut exempt de paraître devant le mandarin, et put continuer sa route. On en voulait à la personne de M. Mihières. Sans doute ce cher confrère aura été l'objet d'une dénonciation. Nous ne pouvons conjecturer ni à quelle occasion, ni par qui il aura été dénoncé. »

rassemblement considérable, après qu'on eût constaté que j'étais réellement le Père spirituel des chrétiens, avec mille excuses, on me laissa continuer ma route. Cette fois j'en fus quitte pour un peu de peur. » De Ou-tchoan, Lions alla visiter la famille Joan, dont le chef avait été une sorte de brigand célèbre et qui demeurait toujours redouté malgré sa conversion. A son retour, il fit une rencontre peu rassurante. « En quittant les Joan, raconte-t-il [1], j'avais fait une forte journée de marche, et nous avions été surpris par la nuit en un petit hameau, situé sur une colline. Là, nous demandons une auberge, il n'y en a pas; chaque famille nous ferme ses portes. Enfin, on nous indique une maison à l'extrémité du hameau. Là, nous nous imposons presque de force; il n'y a pas de chambre; nous nous installons le moins mal possible dans une grande pièce commune à tout le monde. Le maître n'était pas revenu du marché, nous prions la maîtresse du logis de faire cuire du riz pour tant de personnes. Elle finit par s'exécuter en maugréant, et nous allumons un petit feu autour duquel nous faisons cercle.

« Pendant que nous nous chauffions, peu rassurés et mornes, le maître arriva en compagnie de quatre ou cinq hommes armés de grands couteaux ou de sabres, qui entrèrent sans hésitation et s'assirent autour du feu (nous étions en automne). Le patron, pour faire voir qu'il était le maître, lança quelques malédictions sonores à sa femme, puis vint s'asseoir à côté de moi et me demanda d'où nous venions, où nous allions, etc. Lorsque je lui dis que je venais de chez Joan Eul-fei-tso, il s'écria :

— Oh ! Joan Eul-fei-tso, je ne l'ai jamais vu, mais j'en ai entendu parler; j'ai là-bas, de ce côté, mon fils aîné qui fait le métier, mais c'est un propre à rien : depuis un an, il ne m'a envoyé qu'un bœuf !... »

Il se mit alors à parler avec ses compagnons touchant le commerce de la journée. L'un disait : « Je n'ai attrapé qu'une ligature » ; et les autres disaient aussi leurs prouesses, mais pour sûr aucun d'eux n'était à jeun, surtout le patron. Enfin, notre riz étant cuit, nous nous mîmes à table, si table il y avait, et on nous laissa tranquillement souper. Comme on nous avait servi une écuelle de potage, je me hasardai timidement à demander une cuillère pour y puiser et arroser mon riz qui avait bien de la peine à passer. La maîtresse de la maison me répond d'un ton peu civil : « Il n'y a pas de cuillère. » Son mari qui continuait à deviser avec ses compagnons, entendant la réponse, pousse un cri à faire trembler les vitres, s'il y en avait eu : « Comment, il n'y a pas de cuillère, espèce d'imbécile ! » La cuillère apparut tout de suite; mais je vous assure que nous étions un peu inquiets.

[1] Journal, p. 177.

« J'avais avec moi le catéchiste Yang Sien-sen, le père de Yang Ngai-te. Ce fut, je crois, l'unique soir où je n'ai pas pu faire ma lecture spirituelle ; heureusement j'avais dit mon bréviaire. Après souper, on se coucha comme on put ; mais pas de lit, pas de paille même, s'il me souvient. D'ailleurs, quoique nous fussions bien fatigués, notre sommeil ne pouvait être profond, car ces brigands à demi-ivres continuèrent jusqu'au matin leurs édifiantes histoires. »

Lions revint ensuite vers le Ou-kiang et visita les stations de Che-tse-pa, Ta-ping-chang, Ta-ma-choui, Kan-ki et plusieurs autres qui devaient, peu d'années après, être en totalité ou en partie détruites par les rebelles.

Il fut deux fois arrêté par la garde nationale qui, moyennant une petite somme d'argent, le relâcha[1]. En 1859, il dut rester pendant trois mois dans un camp établi par les chrétiens près de Mao-tien, pour ne pas tomber entre les mains des rebelles : « Je vous assure, écrit-il[2], que je n'étais pas très fier et très rassuré. J'avais fait le sacrifice de ma précieuse vie. En ai-je récité des actes de contrition ! Un jour on est venu m'inviter à descendre de la montagne pour administrer un malade qui était resté à Mao-tien ; n'ayant plus grand chose à perdre. Je pars vers minuit, car voyager de jour n'était pas sûr ; j'étais accompagné d'une douzaine de gaillards bien armés, auxquels il avait fallu, naturellement, payer un pourboire. J'arrive à Mao-tien sans malencontre. Je confesse le malade ; je célèbre la sainte messe, ce que je ne pouvais faire au camp ; je donne l'extrême-onction. Pendant ce temps mes porteurs immolent un coq, et le servent à demi cuit, avec un verre de vin, le tout à mes frais, car le malade était pauvre, et nous repartons pour le camp. En route, nous rencontrons des brigands, qui, voyant que nous étions armés, nous laissent passer comme amis. »

La veille de Noël, Lions fit un nouveau voyage, afin de célébrer la fête dans le petit oratoire de Mao-tien. Depuis lors, il ne retourna plus dans le camp qui lui avait servi d'asile. Il était à Mao-tien depuis une dizaine de jours, lorsque, le 6 janvier 1860, la nouvelle se répandit

[1] « Je revenais du Su-tchuen par Che-nieou-pa, je n'étais qu'à deux lieues de Mao-leao, lorsque je fus arrêté par la garde nationale, en traversant un petit marché, on voulait me faire passer pour un chef de rebelles ; pourtant en déclinant mes titres, en visitant mes effets où ils virent un crucifix et des livres, on voulut bien se laisser persuader que j'étais le chef des chrétiens. Enfin après un grand tintamarre, afin de m'effrayer et me faire délier les cordons de ma bourse, ils me permirent de partir après m'avoir fait contribuer de quelques taëls aux frais de la guerre. Si la même histoire était arrivée dans un autre endroit éloigné de toute chrétienté, je n'en aurais pas été quitte à si bon marché. » (*A. M.-E.*, vol. 544, p. 886. M. Lions à M. Albrand 1er août 1859).

[2] Journal, p. 154.

que les rebelles avaient été battus du côté de Tchen-ngan, et que la route était libre. « Le lendemain de la fête de l'Epiphanie, dit-il[1], j'organise un bataillon de quinze à vingt gaillards avec des armes, mais peu de bagages, et surtout peu d'argent, du maïs, du riz, des légumes. Je laissai mes livres qui furent tous perdus, et mon petit magot, 20 taëls, que j'avais cachés dans un vieux tombeau, derrière le presbytère[2].

« La première étape fut à Mao-men, pays presque désert. Je crois cependant que nous avons pu trouver là une marmite pour faire cuire notre riz. Le lendemain, nous traversons le grand marché de Chang-pa, un des plus beaux et des plus riches que j'ai vus dans le nord de la province.

« Il était alors complètement ruiné ; au-delà, c'est le bassin de Tchen-ngan ; on nous dit qu'il n'y avait plus de danger ; on couche dans un village presque désert à mi-côte ; tout le monde en avait assez. Quatre jours après, j'étais à Hoang-yu-kiang, pays encore tranquille. »

De son côté, Faurie dirigeait le séminaire de Lou-tsong-koan, et achevait les constructions nécessaires à l'établissement. Il voulut ensuite commencer près de Tsin-gai, dans la propriété achetée par Albrand, un grand séminaire dont il espérait beaucoup de bien. Tandis qu'on étudiait le projet, un voisin mal intentionné suscita des difficultés en refusant de céder une parcelle de terrain et quelques arbres utiles aux constructions.

Le mandarin païen de Tsin-gai, Tchao, intervint inopinément et heureusement : « Une maison d'instruction, dit-il au voisin récalcitrant, est un ornement pour le pays, tu dois céder les arbres pour ce qu'ils valent. Il en fixa lui-même le prix, et les adjugea au missionnaire. »

« Je ne sais, écrit Faurie, d'où lui vint cette sympathie pour nous, car c'est vraiment un monstre de cruauté. »

Il nous reste à signaler les relations de Faurie avec le mandarin militaire Siu, un des rares chefs impériaux redoutés des rebelles qu'il avait battus en quelques rencontres et chassés des environs

[1] Journal, p. 161.

[2] « Je ne l'ai dit à personne ; aussi l'année suivante je l'ai retrouvé au même endroit, mais non sans avoir eu peur, car, à peine de retour, je n'eus rien de plus pressé que d'aller jeter un coup d'œil sur ma cachette Qu'aperçois-je ? Le papier qui enveloppait mon petit trésor hors du trou.

« Je me hasarde pourtant à enfoncer ma main, puis mon bras pour tâter s'il ne resterait pas quelque chose. Oh ! bonheur pour un pauvre comme moi ! mon argent était là, et les rats n avaient fait que le dépouiller de ses vêtements. Oh ! honnêtes rats ! qui, je crois, trouveraient peu d'imitateurs parmi les Chinois ! »

de Kouy-yang. Il avait pour secrétaire Hoang, un chrétien auquel il accordait toute sa confiance, au point de lui laisser même la garde de son sceau. Hoang servit d'intermédiaire entre son maître et Faurie. Celui-ci commença par envoyer d'abord au mandarin le meilleur médecin chrétien, Jean Y, qui eut le bonheur de le guérir; un peu plus tard le missionnaire, par une nouvelle prévenance, sut se faire du mandarin Siu un ami et un protecteur.

Depuis deux ou trois ans, les ouvriers apostoliques le priaient de dresser une grande mappemonde pour détruire l'effet produit par les cartes de géographie chinoises, qui représentaient la Chine comme la plus grande partie du globe terrestre, et tout le reste du monde sous forme de petites îles tributaires, semées autour de l'empire du Milieu. Faurie mit longtemps à composer cet ouvrage; il ne pouvait y consacrer que de bien rares instants. Il l'acheva pourtant, au mois de juin 1858.

Sa carte, enrichie de notes cosmographiques, représentait les signes du zodiaque, indiquait la durée des jours et des nuits, selon les latitudes et les saisons, les lois générales du mouvement de l'univers, le nombre des royaumes et la population du globe, le tout en chinois et décoré de quatre caractères, en forme de titre, avec la traduction latine interlinéaire : *Decem millium Regnorum rotunda mappa.* Ce travail terminé, Faurie le fit graver sur des planches de poirier par un ouvrier habile, son élève à Lou-tsong-koan, puis, pour remercier le mandarin Siu de sa bienveillance et des nombreux passeports que Hoang obtenait de lui pour les baptiseurs ambulants, il lui envoya en hommage le premier exemplaire de sa mappemonde, en le priant de revoir et de corriger au besoin le style des notes cosmographiques. Siu admira l'œuvre et se montra touché de l'hommage.

« Qui a dressé cette carte et rédigé ces notions? » demanda-t-il à Hoang. Le secrétaire répondit sans détour : « C'est Fou Sien-sen » (maître Fou, M. Faurie).

— Où donc, reprit Siu, ce maître Fou a-t-il étudié l'astronomie?

— Notre maître de religion, dit Hoang, a étudié en Europe. Aucun de nos lettrés ne possède ses connaissances.

— C'est donc un Européen?

— Le grand homme l'a dit.

— Eh bien! Je voudrais le voir.

— La chose est facile : le grand homme n'a qu'à l'inviter, et je me chargerai volontiers de l'aller chercher[1]. »

[1] Malgré la bienveillance du mandarin, il fallait quelque hardiesse pour révéler la présence, au cœur de la Chine, d'un prêtre français. Mais, en supposant, selon toute probabilité, que le traité de Tien-tsin ne fût pas encore connu ou publié

Siu fit d'abord remettre à Faurie, en réponse à son hommage, des tablettes munies du sceau mandarinal, par lesquelles il louait la science, l'astronomie et les astronomes. On les plaça dans la salle d'étude du collège. Le mandarin offrit, en outre, pour l'église Saint-Joseph, une belle inscription en lettres d'or, et annonça qu'il irait lui-même la suspendre au-dessus de l'autel ; à cette occasion, il fit demander une entrevue au missionnaire. Faurie fixa le jour de la réception, et ordonna de préparer, en l'honneur de Siu, un grand dîner. Les chrétiens, heureux de la faveur faite au maître de religion, voulurent lui acheter des bottes de soie, un habit de cérémonie ; mais le missionnaire ne consentit pas à ces dépenses inutiles.

Au jour fixé, il expédie promptement les affaires urgentes de son collège de Lou-tsong-koan, monte à cheval et part pour la ville. Il arriva vers midi à l'église. Siu l'attendait depuis le matin. Dès qu'on annonça Fou Sien-sen, le grand homme descendit de l'estrade où on lui avait dressé un lit d'honneur, et alla recevoir à la porte l'illustre astronome. Comme Faurie voulait faire la prosternation devant le mandarin, Siu l'en empêcha en le prenant par le bras : « C'est moi, dit-il, qui suis honoré de votre visite, et non vous de la mienne. ».

Lorsqu'il revint à son lit d'honneur, le missionnaire se dirigea vers l'un des sièges placés au bas de l'estrade ; mais le mandarin l'obligea de monter et de s'asseoir à son côté sur le même lit. Il l'interrogea d'abord sur sa patrie, son âge, sa science ; puis dit beaucoup de mal des Anglais ; et comme il paraissait attendre, sur ce point, l'approbation de Faurie :

« Je suis peu au courant des choses politiques, dit le missionnaire ; je suis Chinois maintenant, et rien ne me touche que les intérêts de mes nouveaux concitoyens. » Siu parut flatté, et passa tout de suite au principal objet de sa curiosité : la cosmographie. « Comment, dit-il, peut-on dresser ces cartes, déterminer la position des villes, la conformation des rivages, des îles? »

Faurie commença ses explications, en les appuyant sur les principes de la géométrie, depuis la ligne droite jusqu'aux propriétés des triangles semblables. En même temps, il traçait des figures sur le papier. Siu comprenait ces principes à merveille. Maître Fou en vint à l'application : de la fenêtre, il mesura la distance d'une pagode

au Kouy-tcheou, on n'y pouvait pas ignorer la présence des troupes anglo-françaises et leurs premières victoires. Sans doute, — la suite ne le prouvera que trop, — on ne devait se fier ni aux victoires des armes européennes, ni aux engagements pris par le gouvernement chinois, mais on avait hâte d'en profiter.

située à plusieurs kilomètres. Alors l'ébahissement de Siu ne connut plus de bornes.

« Comme c'est clair ! criait-il ; quand on le mesurerait avec un cordeau, je n'en serais pas plus certain ! »

Et il riait, se frottait les mains, ne tenait plus en place.

« Ah ! dit-il encore, je comprends comment on peut calculer la distance du soleil et des étoiles ! Quand je me trouverai avec mes collègues qui se rient des prétentions de l'Europe, je pourrai ouvrir la bouche ! »

Au commencement du dîner qui suivit ces longues démonstrations, Siu voulut déférer au savant cosmographe les honneurs de la table, mais Faurie protesta qu'il n'était que l'invité du grand homme qui avait daigné l'attendre une demi-journée. Pendant le repas, on s'entretint de la France et des missionnaires, Faurie en profita pour parler d'une pharmacie chrétienne qu'il voulait ouvrir. Siu lui promit son patronage. Enfin, comme le dîner se prolongeait, Faurie, craignant de trouver les portes de la ville fermées et de ne pouvoir rentrer au collège, demanda la permission de se retirer. Le mandarin se leva et l'accompagna jusqu'à la porte.

Quelques jours après, Siu invita Faurie à dîner ; mais le missionnaire allégua, pour refuser, ses nombreuses occupations. « L'histoire de ces missions-ci, dit-il, nous apprend que les familiarités des missionnaires avec les grands aboutissent rarement à la plus grande gloire de Dieu ; elles sont d'ailleurs contraires à l'esprit de notre règlement. »

C'est ainsi que Faurie s'efforçait de gagner l'estime des mandarins dans l'espoir de les amener à Jésus-Christ ou d'en obtenir au moins quelque protection pour les chrétiens.

II

Postes assignés aux missionnaires. — Conseils aux directeurs du séminaire. — Fin du supériorat de M. Perny.

Lors du retour de Perny quelques changements de résidence eurent lieu, en même temps que la nomination des nouveaux missionnaires à leurs postes : Bouchard alla dans le nord, Vielmon fut placé à Matchang et Néel dans la sous-préfecture de Tsin-tchen ; Lions, qui succombait à la fatigue, et ne pouvait plus entendre les confessions, fut appelé à Kouy-yang pour se reposer : « Après deux mois de tranquillité, dit-il,[1] je demandai à M. Perny de me laisser repartir et

[1] Journal de M. Lions, p. 198.

de suite je filai sur Ou-tchoan afin d'en faire la visite pour la troisième et dernière fois. » « Depuis, ajoute-t-il ailleurs[1], les confessions m'ont toujours extrêmement fatigué et c'est à peine si je puis les entendre deux jours de suite. »

Le supérieur du séminaire, Faurie, fut envoyé dans le district de Long-pin, « afin, dit Lions[2], d'apprendre un peu le ministère et un peu mieux la langue parlée, car au collège on ne parlait que latin ou français. »

Il fut remplacé par Sabattier auquel on adjoignit Fourcy.

Le supérieur du Kouy-tcheou, qui ne perdait pas souvent l'occasion de donner des conseils, s'empressa d'adresser aux deux nouveaux professeurs les pages suivantes sur la manière de conduire les séminaristes, sur les principales vertus et qualités que ceux-ci devaient posséder et les défauts qu'ils devaient s'appliquer à éviter[3] :

Leur piété sera vraie et solide, quand on les verra : 1° Se porter avec joie, bonheur et empressement à la prière ; 2° Quand ils auront une faim croissante de la justice, c'est-à-dire de la réception de l'Eucharistie ; 3° Quand leur conduite extérieure sera de plus en plus édifiante ; 4° Quand on pourra se fier à eux en son absence ; 5° Quand, au lieu de bagatelles, on les verra heureux d'entendre ou de raconter des histoires pieuses, des traits édifiants, etc. ; 6° Quand ils seront détachés de l'amour du luxe dans les habits, etc. etc. L'éducation a pour but la réforme du cœur et l'édification du règne de Dieu, sur les ruines du vieil homme. Pour réformer ce cœur, il faut bien le connaître. Vous ferez une étude sérieuse du caractère, du tempérament de chaque élève; vous saurez éviter avec soin cet abus effrayant de certains maîtres, hélas, plus nombreux qu'on ne pense, qui veulent faire passer sous le même niveau tous leurs élèves,qui n'ont qu'une règle, qu'une mesure, qu'un poids, qu'une seule vue...

A la concupiscence, il faut ajouter la légèreté du cœur, une apathie morale surtout des plus grandes. On trouve dans ce pays des âmes droites, assez timorées, etc. On y trouve fort peu d'âmes qui avancent dans la spiritualité. La cause est cette apathie. Dès qu'il s'agit de choses spirituelles leur âme est comme engourdie, leurs facultés comme inactives. D'où ce désespérant *statu quo* spirituel. Le cœur chinois ne sait pas sentir et aimer; à quoi cela tient-il ? A des causes profondes que nous discuterons à loisir. Il est donc fort difficile de l'émouvoir, de le toucher. Parce qu'il est sensuel,les motifs d'attrition sont à peu près les seuls qui fassent un peu d'impression sur lui. 1° Vous étudierez à fond le faible dominant de chaque élève.Cette étude exige du temps, de la réflexion,un esprit d'observation auquel rien n'échappe, et qui n'oublie rien. Votre direction générale portera sur les vices généraux des Chinois. La direction particulière qui se donnera dans les avis particuliers, en confession surtout, portera durant quelques années sur les vices privés d'abord. 2° Vous exciterez souvent les élèves à

[1] Journal de M. Lions, p. 199.
[2] Journal de M. Lions, p. 206.
[3] A. M.-E., vol. 549d, p. 50.

l'esprit de foi, d'union à Dieu. Vous serez attentif à leur faire admirer Dieu dans les œuvres de la création. 3° Traitez les élèves avec bonté, mais avec dignité. Ne riez jamais avec eux ; sourire, c'est tout ce qu'on peut se permettre. Les plaisanteries même innocentes ne conviennent point. 4° Ne parlez pas de l'Europe, pas plus que si vous étiez Chinois. 5° Quand vous punirez, évitez avec soin les *motus primo primi*. Toujours calme, toujours égal, si la conduite d'un élève, d'un domestique vous a blessé, ne le reprenez qu'après que la paix est revenue en vous, si vous aviez été ému intérieurement. 6° Ayez l'œil toujours ouvert sur eux. L'habileté consiste ici à ce qu'il n'y paraisse pas. Si vous avez quelques moyens de police secrète, prenez garde qu'on les découvre jamais. Pour avoir surpris ceux de M. Faurie, il est arrivé que certains élèves se défiaient de lui. Cela augmente l'hypocrisie déjà si naturelle aux Chinois. 7° Observez, autant que possible, les rites et usages chinois. Etudiez-les. Je tiens à ce que nos élèves les observent en tout, en marchant, en étudiant, en mangeant, en parlant, en présence des supérieurs et étrangers, etc, en toute occasion en un mot. 8° Ne changez pas les règles et coutumes déjà reçues au collège. Les Chinois perdent tout respect pour une règle qu'on change à tout moment ; je ferai quelques modifications légères, à propos de votre entrée à la maison parce que l'occasion est favorable. 9° Pour augmenter en vous la connaissance de la langue, vous partagerez avec votre collègue le soin des fermiers ; tour à tour, vous direz la messe du dimanche à la nouvelle église, avec sermon chinois. Celui qui aura dit la messe des élèves fera le catéchisme chinois, dans la matinée du dimanche. 10° Vous consacrerez chaque jour quelque moment à l'étude de la langue parlée et écrite.

La règle est que nos enfants se confessent chaque mois. On ne les admet pas si souvent à la communion. Vous n'admettrez plus souvent que de coutume que ceux en qui vous verrez des dispositions réelles, c'est-à-dire une piété croissante.

Pour punir utilement, il faut de la prudence et de l'habileté. Ne le faites jamais dans l'émotion. Cette émotion, vous y serez peut-être sujets quand par exemple un élève vous niera ce que vous savez être ; la fourberie chinoise nous révolte involontairement. Vous laisserez donc passer votre émotion. Il est rare à présent que les élèves se querellent entre eux ; cependant celà peut encore arriver ; ne les punissez pas sur le moment, mais seulement quelques heures après, ou mieux encore, le lendemain. Habituez-les à se rendre justice eux-mêmes dans ce cas-là, en reconnaissant : 1° qu'ils ont mal fait, donné mauvais exemple ; 2° qu'il est juste qu'ils soient punis, etc ; ce mode a de grands avantages. Punissez avec sagesse, examinant toujours l'intention du délinquant. La punition qui n'amende pas cause du mal ; voilà ce qui rend difficile le talent de punir.

Plus tard, je vous parlerai en détail de l'urbanité chinoise ; il est bon que je vous en dise ici un mot. Ne faites jamais asseoir les enfants dans votre chambre, en dehors du temps de la classe. Ils ne doivent pas entrer chez vous en votre absence ; ils ne doivent jamais rien toucher de ce qui est chez vous. En vous demandant la confession, la communion, un objet à leur usage, en le recevant, ils vous feront la prosternation, s'ils y manquaient vous leur diriez : *non intelligo*. En vous parlant, ils le feront toujours à la 3e personne. Vous tiendrez à ce qu'ils se servent habituellement des expressions : *Dominus*, *Reverendus*, *Reverentia vestra*, *Dominatio vestra*... au

lieu du mot *Pater* que je veux ici être employé plus rarement. Ils ne parleront jamais qu'à voix médiocre en votre présence ou en vous parlant. Hors les temps classiques, ils doivent se lever quand vous paraissez. Lorsque vous marchez, à moins que ce ne soit en vous promenant au milieu d'eux, ils doivent s'arrêter pour vous laisser passer. Ils doivent être graves, ne jamais rire en vous parlant. Ils ne doivent jamais vous présenter d'une main un objet. A table, ils se tiendront droit sans jamais se détourner, ni s'asseoir inclinés ; après avoir mangé, ils se tiendront de même. Pendant les repas ayez les yeux sur eux. Habituez-les à l'esprit d'ordre et de propreté. Leurs cellules seront tenues propres et en ordre. Ils plieront avec soin chaque matin leur couverture. A l'étude, leurs papiers et livres seront rangés en bon ordre. Je défends qu'ils aient à l'étude, c'est-à-dire au lieu qui leur est assigné, les objets de jeux et de petites chinoiseries afin qu'ils ne soient pas distraits durant l'étude. Vos prédécesseurs n'ont pas vu que c'était là une cause de dissipation. Ils seront propres en leurs habits ; ce point a été fort négligé, aussi il faut y tenir la main à présent, en leur défendant tout ce qui est un obstacle à la propreté, comme de s'asseoir à terre, etc.

Vous avez besoin, l'un et l'autre, d'avoir du temps pour réfléchir. Si les occupations extérieures, la surveillance vous absorbent tellement que vous n'ayez pas le temps d'être à vous, il en résultera un grand mal pour le collège ; c'était là l'inconvénient de votre prédécesseur ; le cher M. Faurie se trouvait tellement accablé par les soins extérieurs qu'il sentait le vice de sa gestion. J'ai défendu toute bâtisse, tout travail extérieur qui causait cet obstacle.

Prenez chaque jour, l'un et l'autre, quelque temps pour réfléchir sur vos devoirs, sur l'éducation, sur le caractère des enfants, sur leurs progrès, sur le succès ou l'insuccès de vos moyens. Faites-vous part mutuellement de vos remarques. Notez vos doutes pour consulter. Prenez ces enfants à l'endroit de la vertu où ils en sont ; suivez-les comme un médecin suit le pouls de son malade chaque jour. Vous devez être comme sur le qui-vive perpétuel. Ce n'est pas assez d'agir, il faut voir si votre action porte ses fruits et quels fruits. Vous n'êtes pas exposés à donner de mauvais remèdes, mais à en donner de tellement généraux qu'aucun effet ne s'en suive. Il faut que vous trouviez la clef du cœur de chaque élève, que vous sachiez la fibre de chaque élève qu'il faut toucher pour avoir accès chez eux, pour les remuer, pour les conduire : c'est là votre grand travail du moment.

Vous avez besoin de tact, le tact ne s'enseigne pas ; je sais seulement qu'on l'augmente, qu'on le perfectionne en examinant, en observant, en entendant beaucoup.

Observez les minimes actions de vos élèves ; voyez-les dans leurs jeux, leur caractère se dessine là plus facilement qu'ailleurs. Ecoutez leurs paroles, sans avoir l'air de rien. Quand ils se querellent même légèrement, les nuances même de chaque caractère apparaissent. Ne concluez pas d'un fait, d'une faute ; ce serait un malheur pour un enfant si vous prononciez ainsi, de suite, un jugement sur lui ; on est fort exposé à ce vice dans l'enseignement.

Malgré ces excellents conseils, plus faciles à donner qu'à suivre et qu'à faire observer, le séminaire de Lou-tsong-koan ne prospéra que très lentement ; peut-être même se contenta-t-il d'exister, ce qui

est assurément insuffisant. Plus tard, quand nous jetterons un coup d'œil d'ensemble sur sa destinée, nous verrons les causes du peu de résultats obtenus pendant de longues années.

Ces actes furent les derniers de l'administration de Perny qui dura pendant près de sept années.

Nous n'apprécierons pas plus complètement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent l'homme dont la longue vie vient de se terminer dans une paix qu'on lui aurait souhaitée toujours.

Dans son ensemble et malgré les inconvénients de sa situation de supérieur intérimaire, ayant sous ses ordres le prêtre désigné pour être Vicaire apostolique, Perny eut une administration favorable à l'action de l'Evangile et aux œuvres de charité ; l'extension considérable et rapide de la Sainte-Enfance par l'augmentation des baptêmes d'enfants de païens, la formation de baptiseurs et de baptiseuses, l'établissement de pharmacies, ainsi que la création d'une imprimerie et la publication de plusieurs ouvrages de propagande sont des résultats dûs à son initiative et à son activité, il convient que ceux qui le jugeront en tiennent compte.

III

Nomination et consécration épiscopale de Faurie. — Statistique du Vicariat. — Personnel. — Séminaristes, leur nom et leur âge.

En 1860, Faurie accepta enfin l'épiscopat.

Lions, témoin et acteur de cet événement, nous l'a raconté dans les termes suivants[1] :

« A son retour de France, M. Perny nous fit connaître que Mgr Desflèches était chargé par le Saint-Siège de choisir un Vicaire apostolique pour le Kouy-tcheou ; il nous engagea à émettre de nouveau notre vote et à l'envoyer à l'évêque qui serait heureux de se guider d'après notre opinion.

« Nous sortons de la salle, et nous allons faire conseil à part. Nous exhortons M. Faurie à accepter, en cas qu'on le nomme. Comme il désirait autant que nous la fin de la vacance, il ne répondit pas non, de sorte, je crois, que tous, sauf un ou deux, le nommèrent. On expédie promptement les billets ; mais notre lettre croise en route Mgr de Sinite qui revenait au Su-tchuen ; elle s'en alla à Hong-kong, d'où elle

[1] Journal, p. 206.

dut revenir à Tchong-kin. Pendant ce temps, j'étais à Hoang-yu-kiang. Mgr de Sinite m'y écrivit, peu a près son retour, une première lettre pour demander des informations sur M. Perny et principalement sur M. Faurie, etc.

« Je lui répondis de mon mieux. Une deuxième lettre me demanda si M. Faurie accepterait s'il était nommé, je crois avoir répondu oui. Une troisième lettre m'arriva bientôt accompagnée de la nomination de M. Faurie, que Mgr Desflèches me chargeait de lui conduire au plus tôt. J'envoie de suite la lettre à M. Faurie.

« Il la reçut à Che-tse-ya, près de Kou-ta-koung, malade, qu'il administra. Cette fois il accepta, écrivit un billet au crayon à M. Perny, en lui disant qu'il partait pour le Su-tchuen où l'appelait Mgr de Sinite, etc, etc. C'était au mois d'août 1860. Le nouvel élu repart pour Long-pin, dispose tout à la hâte, puis vient me rejoindre à Hoang-yu-kiang, vers l'Assomption. Après la fête nous repartons ensemble pour le Su-tchuen. »

La consécration fut faite le 2 septembre 1860, au séminaire de la mission du Su-tchuen oriental, par Desflèches assisté de Lions et de Vinçot, l'ancien compagnon de voyage de l'élu, et n'ayant pour témoins, avec les élèves et les fidèles, d'autres prêtres que Blettery, alors jeune missionnaire, et le prêtre chinois supérieur de l'établissement.

Une quinzaine de jours après la cérémonie, Faurie écrivit au Séminaire des Missions-Etrangères la lettre suivante[1] :

Je viens d'être nommé évêque d'Apollonie, Vicaire apostolique du Kouy-tcheou. J'ai cru, vu les circonstances, ne plus pouvoir reculer. C'était le vœu à peu près unanime de tous mes confrères qui, fatigués d'une si longue vacance, et ne voyant pas, si je refusais, sur qui porter leurs votes, m'ont vivement pressé d'accepter. Ils ont cru voir de l'avantage à ce que le Vicaire apostolique fût choisi dans notre propre mission qui, comme vous le savez peut-être, a son esprit particulier, différent en quelques points du genre des missions voisines.

J'ai cru voir dans ces circonstances des marques suffisantes de la volonté de Dieu pour accepter.

Puisse le Seigneur faire que ce soit pour sa gloire et pour le plus grand bien des âmes.

Le Vicariat apostolique à la tête duquel Faurie venait d'être placé ne possédait qu'un petit nombre de chrétiens et de missionnaires ; les œuvres y étaient relativement peu développées. Les chiffres et les noms que nous allons donner le prouveront suffisamment.

Le nombre total des fidèles du Kouy-tcheou[2] était de 3677, répartis en 95 stations. La plus importante de ces stations était Kouy-

[1] A. M.-E., vol. 544, p. 976. Su-tchuen oriental, 20 septembre 1860.
[2] A. M.-E., vol. 544, p. 1058, vol. 549i, p. 243.

yang, qui comptait plus de 200 familles, les autres stations renfermaient de 1 à 30 familles[1].

Il y avait 1 évêque : Faurie ; 10 missionnaires :

Perny[2], qui n'était chargé d'aucun district ;

[1] Voir à l'*Appendice* XXXIV la liste des districts et des chrétientés principales en 1860.

[2] Perny se retira pendant quelque temps à Ki-lou-tchai, près de Che-teou-tchai ; en 1862, il quitta le Kouy-tcheou pour le Su-tchuen oriental. Il resta cependant attaché de droit au Kouy-tcheou jusqu'en 1866. Il rentra en France et quitta la Société des Missions-Etrangères en 1872. Il est mort le 2 mars 1907 à Garches-lès-Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Perny publia les ouvrages suivants :

Vocabularium latino-sinicum ad usum studiosæ juventutis sinicæ. Auctore Paulo Perny. Anno post partum Virginis, 1861, gr. in-8°, pp. 730.

Dictionnaire français-latin-chinois de la Langue mandarine parlée par Paul Perny, M. A. de la Congrégation des Missions-Etrangères. Ouvrage dédié à Sa Majesté l'Empereur des Français, Paris, Firmin-Didot, 1869 in-4, à 2 col., pp. 8-459.

On lit. p. 459 : « L'impression de ce dictionnaire a été commencée en mai 1868, et terminée en avril 1869. »

Appendice du Dictionnaire français-latin-chinois de la Langue mandarine parlée contenant : Une notice sur l'Académie impériale de Pékin ; Une notice sur la botanique des Chinois ; Une description générale de la Chine ; La liste des Empereurs de la Chine avec la date et les divers noms des années de règne ; Le tableau des principales constellations ; La hiérarchie complète des mandarins civils et militaires ; La nomenclature des villes de la Chine avec leur position ; Le livre dit des *Cent familles* avec leurs origines ; Une notice sur la musique chinoise et sur le système monétaire ; La synonymie la plus complète qui ait été donnée jusqu'ici sur toutes les branches de l'histoire naturelle de Chine, etc, etc., Paris, Maisonneuve et Cie — Ernest Leroux, 1872, in-4, pp. IV-270-II-173.

Proverbes chinois, recueillis et mis en ordre. Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, petit in-12°, pp. 135, s. l. préf. et la table.

Dialogues chinois-latins, traduits mot à mot avec la prononciation accentuée Paris, 1879, in-8, pp. 232.

Grammaire de la Langue chinoise orale et écrite. Paris, Maisonneuve et Ernest Leroux, 2 vol. gr. in-8. Tome premier. Langue orale, 1873, pp. VII-248 Tome second. Langue écrite, 1876, pp XVI-547.

Vestiges de dogmes chrétiens retrouvés dans les anciens livres chinois ou analyse d'un ouvrage inédit du P. Prémare, par l'abbé A. Sionnet *, de la Société Asiatique de Paris. Paris, Gaume, in-8, pp. 54. Cet opuscule a été inséré en partie dans les Annales de Philosophie chrétienne. Le titre de cet ouvrage du P. Prémare, qui existe à la Bibliothèque nationale est : « *Selecta quædam Vestigia principuorum Christianæ Religionis dogmatum ex antiquis Sinarum libris eruta.* » Il a été traduit en entier et publié par MM. Bonnetty et Perny, d'abord dans les Annales de Philosophie chrétienne, ensuite séparément avec le titre suivant : — *Vestiges des principaux dogmes chrétiens tirés des anciens livres chinois*, avec reproduction des textes chinois par le P. Prémare, Jésuite, ancien missionnaire en Chine. Traduits du latin, accompagnés de différents compléments et remarques

* Pseudonyme que prit à ce moment M. Perny, qui, pour une autre brochure, choisit celui de Bertin.

Lions, dans la préfecture de Tsen-y ; il passera bientôt au séminaire, puis retournera à Gan-chouen ;
Mihières, dans la préfecture de Gan-chouen ; il sera chargé de Kouy-yang, puis de Tsen-y et sera nommé provicaire en 1861 [1] ;
Payan, au séminaire de Tsin-gai ;
Bouchard, dans le district de Ou-tchoan ;
Muller, à Mei-tan ;
Sabattier, au séminaire de Lou-tsong-koan ;
Fourcy, au séminaire de Lou-tsong-koan ;
Néel, dans la sous-préfecture de Tsin-tchen ;
Vielmon, à Ma-tchang.

2 prêtres indigènes :

Thomas Lô, alors âgé de 49 ans, était à Kouy-yang.

par MM. A. Bonnetty, Directeur des Annales de philosophie chrétienne, et Paul Perny, ancien pro-vicaire apostolique en Chine. Paris, bureau des Annales de philosophie chrétienne, 1878, in-8. pp. XV-511.

[1] Voici la traduction des Lettres qui nomment Mihières provicaire : « Louis Simon Faurie, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique évêque d'Apollonie, Vicaire apostolique de la mission du Kouy-tcheou, à tous ceux qui les présentes Lettres verront, salut dans le Seigneur.

« Comme dans ces temps de tribulations des périls journaliers menacent les ouvriers apostoliques, il nous a paru nécessaire, pour que le Vicariat Apostolique du Kouei-tcheou ne soit jamais privé des soins d'un pasteur, de nous assurer d'un autre nous-même qui puisse partager les fonctions de notre charge et gouverner avec nous.

« Pleinement confiant dans la foi, la piété, la charité, la prudence l'honnêteté, la science et l'expérience du vénérable Simon Mihières, espérant qu'il gouvernera et administrera avec sollicitude et prudence ce que nous jugerons à propos de lui confier, de notre science et de notre pleine et entière volonté, nous l'avons nommé et constitué, nous le nommons et constituons notre vicaire général au spirituel et au temporel, pour notre Vicariat du Kouei-tcheou ; nous lui avons concédé et lui concédons plein pouvoir de régir et de gouverner toute notre mission ; nous lui avons communiqué et lui communiquons tous les pouvoirs ordinaires ou extraordinaires à nous concédés par le Saint-Siège ; nous lui avons donné et lui donnons droit d'exercer tous et chacun de ces pouvoirs ordinaires ou extraordinaires (même nous vivant et capable d'exercer nos fonctions) et de les communiquer aux autres missionnaires, selon qu'il le jugera utile dans le Seigneur ; enfin nous lui permettons de dire, faire, décider et exécuter ce que nous-même nous pourrions dire, faire, décider et exécuter si nous étions présent ; nous promettons de tenir pour valable tout ce qui aura été fait et accompli par ce même Simon Mihières, notre vicaire général, ou par ceux qu'il aura substitués à sa personne. En foi de quoi, nous avons signé de notre main les présentes Lettres, et avons voulu qu'elles soient munies des signatures de notre secrétaire, ainsi que des témoins ci-dessous nommés, — et du sceau de notre Vicariat apostolique.

Donné à Kouy-yang fou, métropole du Kouei-tcheou le (*pas de date*) de l'année 1861 (*A. M.-E.*, vol. 549[i], p. 296 *bis*).

Thaddée Yang, 39 ans, était dans le sud-ouest.

Le séminaire de Tsin-gai, encore inachevé, n'avait pas d'élève. Le séminaire ou collège Saint-Paul à Lou-tsong-koan, comptait 2 théologiens, 3 philosophes, et 7 autres élèves.

Les deux théologiens étaient[1] :

Joseph Tchang, 29 ans, zélé et actif.

Paul Ouang, 25 ans, ancien élève du séminaire général de Pinang, d'une famille de cultivateurs, caractère un peu dur, mais persévérant.

Les philosophes étaient : Paul Tchen, 22 ans, fils d'un médecin, caractère doux, mais un peu mou et timide, pieux.

Jean-Baptiste Yang, 19 ans, d'une famille de cultivateurs, rude, mais studieux, persévérant et docile.

Jean Yang, 20 ans, calme, pieux, travailleur.

Voici les noms et les notes des sept autres[2]:

Pie Ma, 18 ans, de famille païenne, solide dans la foi, de bonnes mœurs, persévérant.

Philippe Oui, 16 ans, de race Tchong-kia-tse, élevé par la mission, intelligent, pieux, docile, lent.

Sylvestre Jouan, 12 ans, intelligent et docile.

Pierre Tcheou, 16 ans, pieux, médiocrement intelligent.

Jean-Baptiste Tchen, 18 ans, de race Miao-tse, de famille païenne, recueilli et élevé par la mission, studieux, docile, peu intelligent.

Louis Lou, 12 ans ; son père, encore néophyte, avait confessé la foi ; le fils se montrait digne de marcher sur ses traces.

Joseph Ten, 16 ans.

On comptait 30 baptiseurs et 10 baptiseuses.

Les vierges étaient au nombre de 16 ; 3 enseignaient dans l'école de la mission à Kouy-yang, et s'occupaient d'un orphelinat ; 2 avaient la charge d'une autre école et de l'instruction des femmes catéchumènes. Les 11 autres demeuraient dans leurs familles, et enseignaient les vérités religieuses aux jeunes filles et aux femmes.

Il y avait 10 pharmacies, 2 orphelinats, 4 ou 5 écoles, une seule église digne de ce nom, celle de Kouy-yang, encore était-elle fort modeste, et l'on n'osait pas même y conserver la sainte réserve.

[1] Un troisième théologien, Pierre Tsiang, âgé de 20 ans, faisait alors ses études à Pinang.

[2] On en comptera bientôt trois autres, ce qui portera à 15 le nombre total des élèves.

IV

Nouveaux missionnaires et prêtres indigènes pendant l'épiscopat de Faurie. — Rousseille procureur de la mission. — Les *Journaux*.

Durant les onze années de l'épiscopat de Faurie, de 1860 à 1871, le Kouy-tcheou recevra 18 missionnaires[1], dont voici les noms avec les dates d'arrivée : Lebrun, en 1864 ; Guichard, Gilbert, Bodinier, Mercusot, Esslinger, Lamy, Largeteau[2], Chemier, Gréa en 1865 ; Macaire et Bouriau en 1868 ; Gilles[3], Faneau, Roux, Viret et Moineaux en 1869 ; Niaux en 1870[4].

[1] En septembre 1863, mourut un aspirant prêtre destiné à la mission du Kouy-tcheou, Pinelli.

[2] Une lettre du 9 juin 1865 annonçait pour le Kouy-tcheou (A. M.-E., vol. 66) Mercusot, Esslinger, Lamy, Lemarchand, Chemier, Gréa. Une lettre du 10 octobre 1865 nomme Largeteau, et ne parle plus de Lemarchand.

[3] M. Gilles était missionnaire au Su-tchuen oriental depuis 1865.

Il avait eu une vie assez mouvementée ; petit-fils par sa mère du fermier général des Simiane de Valréas, qui pendant la Révolution ne craignit pas de donner asile à plusieurs prêtres et à Mgr Valayer ancien évêque de Verdun, fils d'un officier du premier empire, il avait refusé d'aller au prytanée de La Flèche où son père voulait le placer. Il entra au noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes à Avignon : il fit tour à tour la classe à Nîmes, à Morières, à Orange, à La Ciotat et à Marseille. En 1851, il quitta cet Institut, vint à La Palud trouver son frère qui y était vicaire, reprit ses études de latin et entra au grand séminaire d'Avignon, en 1854. En 1859, il fut ordonné prêtre, et peu après, nommé professeur au petit séminaire d'Avignon, où il demeura jusqu'au mois de mai 1862. Il fut alors appelé, sur sa demande expresse, à la cure de Savoillans, derrière le Mont Ventoux, et il la conserva jusqu'au mois d'octobre 1863, époque à laquelle M. Pons, vicaire de Permes, voulant fonder à Valréas un pensionnat ecclésiastique, fit appel à son dévoûment. Gilles ne resta pas longtemps dans cette nouvelle position ; vers la fin de 1864, il entra au Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, et le 19 septembre 1865 il s'embarqua à Marseille pour le Su-tchuen Oriental qu'il quitta en 1869 pour le Kouy-tcheou. (*A. M.-E.*, vol. 549, p. 1941. Revue des Bibliothèques paroissiales du diocèse d Avignon, 30 novembre 1869).

[4] M. Niaux était parti en 1869, avec sa destination pour la Cochinchine Occidentale ; mais, pour cause de santé, il passa au Kouy-tcheou.

Nous ne connaissons pas de détails de leur voyage dignes d'être notés, sauf ceux du voyage de M. M. Esslinger, Lamy et leurs compagnons, que Mgr Faurie leur fit écrire et qu'il consigna dans le *Journal de la mission*. La première partie, qui est d'ailleurs fort courte, ne présente rien d'extraordinaire. Elle mentionne le départ de Paris, l'arrivée à Hong-kong, à Shang-haï, la générosité de la Compagnie anglaise, dont un bateau les transporte presque gratuitement à Han-keou, le séjour à Tchong-kin où ils ne restent que le temps nécessaire pour préparer leur voyage au Kouy-tcheou. Mais, à partir de ce moment, l'expédition est assez périlleuse ; on en pourra d'ailleurs juger par le récit des jeunes ouvriers apos-

Lorsqu'en 1868, Faurie écrira pour déclarer que les missionnaires partis en 1864 et en 1865 méritent d'être agrégés à la Société il donnera sur eux les notes suivantes[1] :

toliques : « La voie directe pour entrer au Kouy-tcheou était la voie de terre, mais elle était occupée par les rebelles ; force nous fut de contourner le pays à l'ouest par la voie d'eau jusqu'à Yun-nin-fou (autre ville du Su-tchuen). Nous n'étions pas embarqués depuis deux jours que partout nous n'entendions parler que de rebelles. Déjà les barques des marchands ne remontaient plus le fleuve. Nous rencontrions au contraire nombre de barques chargées d'émigrants ; tout le monde fuyait ou se mettait en mesure de fuir ; mais nous avions mis notre voyage sous la protection de notre glorieux patron saint Joseph. Tout le monde nous annonçait que nous serions obligés de rebrousser chemin ; cependant nous arrivâmes heureusement à Yun-nin-fou. Mais c'était là le commencement de nos principales misères. Notre arrivée mit toute la ville en émoi. Notre auberge était assiégée ; on enfonçait les portes ; on criait ; on alla même jusqu'à jeter du feu par nos fenêtres. C'était une vraie sédition. La force armée, qu'on demanda au mandarin, nous fut plus importune qu'utile ; bref, il fallut se hâter de partir. C'était pour la première fois que nous allions voyager à travers les mauvais chemins de la Chine, affreux surtout depuis les brigandages des rebelles, et périlleux pour ceux qui voyagent avec quelques bagages.

« Heureusement que nous avions pour guide un homme très courageux et très dévoué, globulé, excellent chrétien, aussi simple et modeste qu'il a de mérite. Sans ce brave guide, nous ne serions pas arrivés à Yun-nin-fou, mais surtout nous n'aurions pas avancé plus loin. Le brave homme prenait les devants pour examiner le pays, puis il changeait de route selon que l'exigeaient les circonstances. Il nous encourageait et tâchait par son humeur gaie de nous faire oublier la fatigue. Le soir, quand nous étions arrivés au gîte où nous devions passer la nuit, il nous demandait souvent : « Chen-fou (Les pères) ont-ils peur ? Nous lui répondions de notre mieux, plus par gestes que par paroles : « Et toi, as-tu peur ? — Non, je n'ai pas peur ! — Eh bien, si tu n'a pas peur, nous non plus ! » Alors notre Gan, c'est son nom, bondissait de joie et nous faisait des pantomimes fort amusantes, dégaînant son sabre, braquant son pistolet, brandissant sa lance ; puis tombant à la renverse pour nous faire comprendre comment il se proposait de battre les rebelles si nous les rencontrions. Après avoir bien ri, nous chantions un cantique, nous nous couchions gaiement derrière quelque pan de mur écroulé, et quoique assez mal abrités nous dormions bien quand même.

« Cependant nous avions beau essayer de tous les chemins, impossible d'avancer. Toutes les voies se trouvaient fermées. Force fut donc d'abandonner nos palanquins, et d'envoyer nos porteurs de bagages, les uns d'un côté les autres d'un autre... et en avant marche la caravane en travers les montagnes, un bambou à la main, sur le dos un petit sac où nous portions nos vases sacrés, sans autre sentier souvent que le lit des torrents, sans auberge le soir pour coucher, n'ayant à manger le matin qu'un peu de riz avant le départ, et le soir quand on s'arrêtait. C'était pourtant le seul moyen de traverser un pays devenu désert et tout infesté de rebelles. Nous y avons couru plus d'une fois des dangers sérieux qu'il serait trop long de rapporter : mais notre confiance en saint Joseph n'a jamais été déçue.

« Un jour entr'autres, ayant à contourner un camp de rebelles qui n'était qu'à quelques li, mais dont nous ignorions au juste la position, nous nous trompâmes

[1] A. M.-E., vol. 547, p. 2.047.

Lebrun « bon et pieux, mais trop méticuleux ; il manque un peu de sens pratique dans les choses où il faut se décider tout seul,

de route, et nous nous engageâmes tous les six juste dans le sentier qui conduit à ce camp. Nous avions déjà perdu la caravane de vue, quand nous vîmes passer près de nous cinq à six hommes à figure suspecte. Ils prirent les devants à grands pas. Ils allaient sans doute donner l'éveil au camp, distant de quelques centaines de mètres, pour nous piller au passage. Mais l'intrépide Gan, ayant compris leur manœuvre, nous fit aussitôt rebrousser chemin et pour mieux dépister les rebelles, il abandonna tout sentier et nous engagea dans le lit profond d'un large torrent que nous longeâmes le reste du jour, errant à l'aventure. L'eau était heureusement peu profonde, mais il fallait la traverser cent fois pour gagner la rive praticable. Quand l'eau se rencontrait trop profonde, l'un de nos guides, qui était grand et fort, nous passait tour à tour sur ses épaules.

« Enfin, Dieu aidant, les rebelles ne nous trouvèrent pas. Si nous ne nous fussions point trompés de route, nous n'aurions point vu les espions des rebelles, et nous aurions probablement été surpris.

« Un autre trait de Providence, c'est au passage de la montagne dite *d'or et d'argent*, fameuse par ses brigands, les caravanes de marchands dévalisées, les marchands eux-mêmes massacrés, etc... Nos gens n'osaient pas avancer. Force fut de s'arrêter à midi dans un lieu très désert, derrière quelques misérables bambous, qui ne nous mettaient guère à l'abri du froid ni de la neige qui tombait depuis le matin, et qui dura jusqu'au lendemain. Que devenir ? Au jour, plus la moindre trace de sentier, ni de fossés... On avait de la neige au-dessus des genoux. Aucun de nos gens ne voulait avancer, excepté le courageux Gan, et les deux autres guides que Monseigneur nous avait envoyés avec lui. Tous les porteurs de bagages déclarèrent qu'il était impossible d'aller plus loin. L'intrépide Gan tire alors son grand sabre pour les menacer, laisse les deux autres guides derrière pour les pousser, et se met en tête de nous six pour frayer une route à travers les neiges. Chacun marchait tour à tour le premier comme les grues en émigration ; les autres suivaient, et nous tracions ainsi un passage suffisant aux porteurs de bagages. C'est ainsi que nous gravîmes cette fameuse montagne, tombant, suant, roulant sans pouvoir nous reposer.

« Nous arrivâmes ainsi de nuit à la ville de Pi-tsie, si ruinée par les rebelles qu'il nous fallut encore plus d'une heure pour trouver un gîte possible. Les porteurs n'arrivèrent que le lendemain soir. Malgré notre grande fatigue nous remerciâmes Dieu d'avoir envoyé ces neiges qui nous mirent à l'abri des brigands. Nous vîmes même de ces gens-là au milieu des neiges qui s'exerçaient aux armes et qui n'auraient pas manqué en temps ordinaire de nous courir sus. Mais un vallon plein de fondrières nous en séparait : les brigands n'osèrent pas s'y aventurer.

« Il n'est pas besoin de parler de l'état de nos chaussures. Quand nous arrivions le soir dans un gîte nous étions trempés jusqu'aux hanches. Nous allumions un grand feu, nous nous déchaussions, et tout en devisant chacun se séchait comme il pouvait. Nous laissions nos grandes bottes de cuir sécher toute la nuit : mais le lendemain elles étaient racornies et il fallait les plonger de nouveau dans l'eau, pour pouvoir les chausser. M. Esslinger seul n'avait pas cette inconvénient ; ses bottes s'étaient décousues et les orteils sortaient librement entre l'empeigne et la semelle. Ce n'était pas plus commode pour marcher, surtout quand il trébuchait contre les pierres. Au bout de quelques jours il perdit les semelles. Le grand guide Lo lui prêta ses souliers, mais ils étaient trop larges ; il fallut les ficeler au-

mais comme il a grand peur de se tromper, qu'il consulte et qu'il est obéissant, il ne fera jamais de grande faute. »

Guichard « excellent sous tous les rapports, bon caractère, très

tour du pied. Avec les ongles des pieds nous perdîmes aussi toute la peau de la figure brûlée par les neiges.

« Nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot de la désolation du pays que nous avons parcouru.

« Dès notre entrée sur les terres du Kouy-tcheou, nous n'avons plus vu que villages détruits, villes rasées, des cadavres dépouillés gisant partout et quelquefois en si grand nombre que nous ne savions où nous tourner pour les éviter. C'était une infection insupportable. Nous avons compté une fois dans un bourbier quinze têtes humaines; à quelques pas plus loin dans une caverne il y en avait plus de soixante avec des cadavres à moitié dévorés. Les chiens disputaient aux corbeaux cette horrible pâture. Quand nous rencontrions de ces charniers humains, nous ne pouvions plus manger et nous aurions fait volontiers dix lieues à jeun pour éviter ce spectacle. A chaque pas nous trouvions des têtes suspendues par les cheveux aux branches des arbres. Les rares habitants qui étaient encore dans le pays allaient et venaient au milieu de ces horreurs sans avoir l'air d'y faire attention. Il est vrai qu'ils n'étaient guère eux-mêmes que des cadavres ambulants qui ne devaient pas tarder à tomber à côté des autres. Nous leur faisions, quand nous pouvions, l'aumône d'une partie de nos petites provisions, mais la plupart n'avaient plus la force de manger. Oh! comme en face de cette désolation nous disions du fond de l'âme : *Da pacem Domine.*

« Enfin, le mercredi des Cendres au matin, nous entrâmes dans un pays cultivé et habité. Il nous semblait que nous entrions dans le Paradis terrestre. Arrivés au sommet d'une colline, nous aperçûmes devant nous une belle plaine bien cultivée, et au milieu une grande ville. C'était Gan-chouen-fou, l'une des plus belles villes du Kouy-tcheou, contre laquelle les rebelles ont toujours échoué. Nous nous mîmes à genoux pour remercier Dieu, puis nous nous assîmes un instant pour réjouir nos yeux. Il y avait si longtemps que nous n'avions pas vu de maisons avec leurs toits et leurs murailles ! Le guide Gan parvint à nous faire comprendre qu'il y avait des chrétiens, une église, une pharmacie, et peut-être même un missionnaire. Il dépêcha quelqu'un à l'avance pour nous annoncer. Les chrétiens vinrent nous recevoir en cavalcade. Nous montâmes à cheval, mais nous n'avions guère l'air cavaliers avec nos habits sales, déchirés, nos pieds presque nus. La population cependant nous souriait au passage avec bienveillance. Cela nous dédommagea des avanies de Yun-nin-fou.

« Nous descendîmes à l'élégante et proprette pharmacie de la Sainte-Enfance, où nous trouvâmes, ô bonheur ! trois confrères. Le provicaire M. Mihières, et MM. Lions et Lebrun, qui venaient de s'y réfugier, pourchassés par les rebelles. C'est dire assez notre joie et la réception qui nous fut faite. Ces trois messieurs mirent à contribution tous leurs habits pour nous approprier; nous n'avions changé de rien, pas même de bas, depuis environ un mois et demi. Enfin, nous étions arrivés. Il était temps, c'était le 14 février, mercredi des Cendres, veille du nouvel an chinois. Le bon courrier Gan triomphait, car il s'était engagé auprès de Monseigneur à nous amener avant la fin de l'année quoique cela ne parût guère possible.

« Après quelques jours de repos nous nous remîmes en route. Il nous restait encore quatre journées de marche pour arriver à la capitale. Jusqu'à Gan-pin, rien de fâcheux. Le mandarin de cette ville vint nous visiter, nous fit servir un bon dîner et

obéissant, très aimé de tout le monde, très entendu à faire la mission. C'est la perle des missionnaires du Kouy-tcheou. Il est actuellement chargé du nord de la capitale, paroisse Saint-Joseph, qui comprend près de deux mille âmes. Santé excellente. »

nous donna une escorte de 20 soldats pour nous accompagner le lendemain : c'était l'étape la plus dangereuse, et nous n'avions plus notre fidèle Gan, il était resté dans sa famille, malade des fatigues du voyage.

« Nous avions marché assez tranquillement pendant deux ou trois heures et nous nous reposions assis sur des ruines, grignotant le reste du pain que nous avions apporté de Gan-chouen-fou, quand quatre de nos soldats qui avaient pris les devants reviennent au galop criant : les rebelles! les rebelles!! Tout le monde voulait fuir, mais nous, soupçonnant que ce pourrait bien être une fausse alerte, nous voulons avancer pour nous en assurer par nous-mêmes. Nous partons en avant, nos gens nous suivent timidement. Au détour d'une gorge nous apercevons toute la campagne en feu des deux côtés de la route. Les gens fuient dans toutes les directions par les montagnes ; il n'y a plus à en douter. Nos gens déposent les bagages, chacun de prendre ce qu'il peut et de fuir à toutes jambes. Les soldats de notre escorte fuyaient comme les autres. Ne pouvant les arrêter, nous tâchions de leur arracher leurs armes au passage. M. Largeteau put accrocher une lance. Nous avions en outre trois pistolets que nous tenions ordinairement chargés pour effrayer les voleurs.

« Nous nous lançons tous six au pas de course en chantant de tous nos poumons l'invocation : *Sancte Joseph, ora pro nobis*, sur le bel air de l'oratoire. Tout le monde fuit devant nous, même les braves gens; nous les rassurons de notre mieux en leur criant les deux mots que nous savons : « Nous ne tuons pas ».

« Mais voilà bien une autre difficulté, à quelques centaines de pas plus loin nous apercevons une troupe nombreuse qui se rallie sur une hauteur par où il nous faut passer. Cette fois-ci nous avançons avec assurance, mais d'un pas modéré, comme des gens qui n'ont point peur, mais qui ne veulent pas attaquer. Dès que nous sommes à portée, la troupe s'ouvre comme pour nous faire une haie d'honneur. Le commandant s'avance et nous salue avec un respect mêlé d'une certaine terreur. Puis il détache cent hommes pour nous accompagner jusqu'à la ville de Tsin-tchen où nous devions coucher.

« C'étaient des soldats campés là depuis la veille. Ils avaient incendié les montagnes, pour effrayer le pays et piller les fuyards. Ils nous auraient pillés nous-mêmes, si nous n'avions payé d'audace.

« Nous n'avions cependant pas grande confiance en tout ce monde-là; aussi avions-nous soin de laisser passer de temps en temps hors de nos manches le bout de nos pistolets ; et ceux d'entre nous qui n'en avaient pas tenaient mystérieusement les mains sous leurs habits, en sorte qu'ils nous croyaient armés jusqu'aux dents. Peu à peu ils s'enhardirent à nous demander à voir nos armes. M. Mercusot exhibe le plus gros pistolet qui était chargé très fortement : il n'y avait pas de capsule sur la cheminée et ce fut une coïncidence merveilleuse. Il pose la capsule et tire le coup qui fait une détonation comme un coup de canon. Ils deviennent tous muets d'effroi. Après un instant de silence, ils se disent : « Quelles terribles munitions, et puis c'est si vite fait! à eux six, ils auraient bientôt fusillé toute une armée!! » Ils s'étaient figurés que cette petite capsule faisait tous les frais du chargement. Nous n'avions plus rien à craindre.

« Enfin, on arrive heureusement à Tsin-tchen. La ville est bientôt vue. Elle est

Bodinier. « Excellent sous tous les rapports : bon caractère, très obéissant, aimé de tout le monde, confrères et chrétiens. Il est directeur au séminaire, sous M. Lions, supérieur. Il remplit très bien ses fonctions. Santé excellente. »

Mercusot. « Plein de zèle et de bonne volonté, mais un peu trop impétueux parfois. Il administre un district de 2 à 300 adorateurs et il fait du bien. Sa santé s'est maintenue ; depuis deux ans il n'a eu qu'une attaque de nerfs. Il a besoin d'être égayé et distrait. »

Esslinger. « Excellent missionnaire, grand bon sens. Très obéissant, il administre très sagement le district de Tsin-gai. C'est de tous les missionnaires celui qui parlera le mieux le chinois. Sa santé va mieux, mais sa maladie de tête n'est pas encore entièrement guérie. Les voyages et la vie active le soulagent beaucoup. »

Lamy. « Bon sens, zèle, activité, amabilité. Il administre l'important district de Gan-chouen. Santé à toute épreuve, il n'a pas encore eu un jour de maladie. »

Largeteau. « Excellent sujet , pieux et obéissant jusqu'au scrupule. Un peu trop raide pour les principes ; mais comme on peut lui dire tout ce qu'on veut et comme on veut, il se forme à vue d'œil. D'un zèle infatigable et insatiable. Je l'ai gardé non loin de moi, pour qu'il m'aide à faire les travaux du procès canonique. Il réside dans un orphelinat de la Sainte-Enfance, au faubourg sud de la capitale, (Saint-Etienne hors les Murs). Les enfants de l'établissement (86) et les chrétiens des alentours lui font un petit district de plus de 200 âmes. Il fait le catéchisme tous les jours, prêche tous les dimanches, et s'exerce au ministère tout en m'aidant dans mes autres travaux. Dès que le procès sera fini, je l'enverrai dans un district éloigné, et

complètement rasée. Il ne reste debout qu'une pagode et la moitié d'un prétoire. C'est tout juste ce qu'il nous faut pour passer la nuit ; le diable nous fournit le logement ; on ronfle à côté des monstrueuses idoles, sans les troubler pourtant. Dans tout le reste de la ville c'est table rase : il n'y a pas un pan de mur de la hauteur d'un homme. On voit par intervalles des cadavres grillés confondus avec les décombres. Cette ville a été saccagée et brûlée par les rebelles trois mois avant notre passage.

« Il ne nous restait plus qu'une journée pour arriver à la capitale. Aux approches de la ville nous avons rencontré un nombreux et brillant cortège de chrétiens qui venaient nous recevoir. Parmi eux étaient plusieurs mandarins en costume officiel : ils nous ont fait le Ko-teou (salut à deux genoux), nous ont offert des rafraîchissements, puis nous ont invités à monter dans de beaux palanquins qu'ils avaient apportés exprès pour nous. Nous étions confus de tant d'honneurs. Le cortège est entré en ville en bon ordre Le vieux docteur Y, frère de la vierge martyre Lucie Y, ouvrait la marche : il nous précédait à cheval avec tous les insignes de sa dignité, tous les autres chrétiens suivaient. Enfin nous arrivons auprès de notre bien-aimé Vicaire apostolique qu'il nous tardait tant de voir ! Toutes nos fatigues sont oubliées !!! »

dans quelques années, je le placerai au séminaire pour enseigner la théologie. Santé excellente. »

Chemier. « Excellent missionnaire. Il a appris la langue lentement et difficilement, mais il parlera bien. Bon sous tous les rapports, il fera bien partout. Les Chinois l'aiment beaucoup. Je l'avais d'abord mis au séminaire, mais comme il ne pouvait pas y apprendre la langue, je l'envoyai dans un district éloigné. Maintenant qu'il sait parler, je viens de le placer auprès de M. Vielmon pour s'exercer au ministère. »

Gréa. « Très obéissant avec moi, il se formera sous ma direction, persévérant, beaucoup d'ordre, santé bonne. »

Parmi ceux dont Faurie fait l'éloge et précise le caractère, nous ne voyons pas figurer Gilbert, parti en 1865 avec Guichard. Ce jeune missionnaire, ancien zouave pontifical pendant une année, était mort le 24 octobre, à 11 heures du matin, après sept semaines de séjour à Kouy-yang, où il était arrivé le 1er septembre. Déjà, pendant son voyage il avait été atteint de la fièvre typhoïde et s'était arrêté à Tchong-kin. Il se remit trop tôt en route, et souffrit beaucoup pendant les 15 étapes qu'il dut faire à travers un pays dévasté par la guerre et par la peste[1].

Le même sort était réservé à Macaire. Il avait été atteint d'une fluxion de poitrine et de la variole confluente. Il expira « avec ce calme et cette sérénité qu'il avait toujours eu pendant sa vie », à Tsen-y, le 5 juillet 1868, avant même d'avoir pu saluer son Vicaire apostolique[2].

[1] « Durant cinq jours le corps de notre cher défunt est resté exposé dans l'église et les chrétiens n'ont cessé pendant tout ce temps de chanter les prières auprès de lui.

« Le 29 octobre, a eu lieu l'enterrement avec une solennité comme on n'en avait jamais vu depuis les obsèques de Mgr de Sura. La croix était portée en tête du cortège. Le corps enfermé dans un riche cercueil a traversé lentement toute la ville porté par dix-huit hommes ; le poids du cercueil et le nombre des porteurs fait d'ordinaire toute la solennité des enterrements payens. Sa Grandeur et tous les missionnaires qui se trouvaient dans la ville accompagnaient le mort, portés en chaises ouvertes et revêtus de l'habit de chœur complet. Tous les chrétiens suivaient en chantant les prières à travers les rues de la capitale et jusqu'au cimetière ; tous avaient la ceinture de deuil et le turban blanc ; la Société de la bonne mort les avait fait faire pour la circonstance, et ils serviront désormais pour les autres enterrements. Le gouverneur lui-même avait donné une escorte de soldats, avec armes et drapeaux, pour faire honneur au cortège. Les restes du bien-aimé confrère ont été déposés près du tombeau de Mgr Albrand et de nos vénérés martyrs, M. Néel et ses compagnons. » (*Journal* de la mis. an. 1865.)

[2] Faurie écrivit à la famille du jeune apôtre, si prématurément tombé au seuil de sa carrière, une lettre pleine de cœur : « Vous avez fait un grand sacrifice en donnant votre cher fils aux Missions. Nous espérions tirer grand profit de ses

Un des missionnaires partis en 1869, Moineaux, mourut au séminaire de Choui-ya-tang (Su-tchuen oriental), le 14 octobre 1869, avant d'arriver dans sa mission[1].

Un autre jeune prêtre, Bouriau, venu en même temps que Macaire, ne resta que 9 mois au Kouy-tcheou. Par une lettre officielle du 22 avril 1869, il fut autorisé à changer de mission et partit pour le Japon[2].

Ainsi, sur les 18 missionnaires envoyés au Kouy-tcheou de 1860 à 1871, il n'en resta que 13 ; mais, parmi eux se trouvèrent des tempéraments robustes, des cœurs vaillants, des esprits vigoureux que ni les misères physiques, ni les souffrances morales ne devaient abattre. Il nous a été donné, en 1898, de serrer la main des ouvriers apostoliques survivants de cette époque déjà lointaine : à Tchen-lin, Roux, l'ancien zouave pontifical, qui semble n'avoir rencontré en sa vie que des roses sans épines et des jours sans

vertus et de son zèle pour le bien des âmes, mais Dieu, dont les desseins sont impénétrables, a voulu vous imposer un nouveau sacrifice que je partage cette fois avec vous. Il a retiré à lui ce bon ouvrier évangélique déjà mûr pour le ciel.

« Il était arrivé en bon état de santé jusque dans la mission, et j'espérais pouvoir bientôt le presser dans mes bras, quand je reçus une lettre de M. Bouchard du 6 juillet m'annonçant sa mort.

« Et maintenant essaierai-je de vous consoler ? Dieu qui sait tout le prix de votre sacrifice vous consolera lui-même mieux que tous les discours humains. Je ne puis donc que prier avec vous et redire les paroles adorables que Notre-Seigneur nous a enseignées : « Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. »

« Oh ! dites-les avec beaucoup de résignation et de foi et le bon Dieu vous consolera.

« C'est la grâce que je demande tous les jours pour vous à Dieu au Saint-Sacrifice. Que Dieu vous bénisse, bons et pieux parents d'un saint missionnaire, comme je vous bénis moi-même. » (*A. M.-E.* vol. 549[d], p. 1060.)

[1] M. Moineaux reçut son passeport non de notre ministre à Pékin, mais du gérant du Consulat de France à Han-keou ; voici le texte de cette pièce :

Passeport, n° 33.

Consulat de France a Han-keou et Kieou-kiang.

Au nom de l'Empereur des Français.

Nous Gérant du consulat de France à Han-keou et Kieou-kiang.

En vertu de l'article 8 du traité de Tien-tsin et de l'article 3 de la convention de Pékin délivrons le présent passeport à M. J.-B. Moineaux missionnaire apostolique se rendant dans la province du Kouei-tcheou et engageons les autorités civiles et militaires de la Chine à le laisser passer librement dans l'Empire et à lui donner aide et protection.

Le présent passeport a été délivré sur sa demande.

Han-keou, le 7 juin 1869.
Le Gérant du consulat.
Guenion.

[2] Il revint en France en 1871.

orages, tant son front est resté calme et son regard plein de jeunes espérances ; à Gan-chouen, Lamy, le vieillard au sourire gracieux, à la tenue très digne, qui sait unir dans un harmonieux mélange la douceur et la fermeté ; à Tsin-tchen, Esslinger, l'alsacien hospitalier, de cœur généreux et loyal ; à Kouy-yang, Bodinier qui, revenu enfin d'un exil de plus de dix années à Pékin, à Shang-haï, à Hong-kong, pendant lequel il avait gardé si vivace l'amour du Kouy-tcheou, continuait de servir sa mission par le zèle et par la science ; Gréa, provicaire et procureur, persévérant et modéré, tenant ses livres avec ordre et réglant avec les mandarins les plus difficiles des procès ; et près d'eux, au-dessus d'eux l'homme que la bonté de son cœur, la sûreté de son jugement, la finesse de son esprit ont fait leur chef, Guichard. En écrivant l'histoire de votre Vicariat, Monseigneur, je ne puis résister à la joie de vous remercier de l'accueil si cordial, si empressé, si chaud que j'ai reçu en votre bel évêché, demeuré dans mes souvenirs de voyageur et d'historien comme une oasis, où après la dure fatigue des longues routes et l'isolement des nombreuses étapes qui s'échelonnent de Yun-nan sen à Kouy-yang, j'ai pu goûter le charme du repos sous un toit fraternel.

Aux missionnaires, nous n'avons à ajouter dans le clergé indigène, que le nom de Paul Ouang qui fut ordonné sous-diacre, diacre et prêtre en 1862, et qui devait fournir une longue et honorable carrière[1].

Il remplaça Thomas Lo qui venait de mourir. Ce dernier avait été atteint de la peste en visitant la station de Mao-keou. Revenu à l'évêché, il succomba à la maladie le 17 septembre 1862[2] et fut enterré le 22 dans le cimetière de Kouang-tao-gai, à gauche de la route de Tsen-y,

[1] Son ordination de sous-diacre eut lieu le 20 septembre, à Kouy-yang, en l'église Saint-Joseph, pendant que les restes mortels de Thomas Lo attendaient dans une chapelle latérale les honneurs funèbres. « Le 20 septembre l'église est remplie comme aux jours des grandes solennités. Il y a une ordination de sous-diacre, on a transporté le catafalque du P. Thomas Lo sur le côté du sanctuaire. L'église est dépouillée un instant des tentures funèbres pour revêtir ses ornements de joie. C'était un touchant spectacle de voir un jeune lévite se consacrer irrévocablement au service des autels, auprès de la dépouille mortelle d'un saint prêtre qui semblait n'être là que pour lui léguer l'exemple de ses vertus, et lui prêcher l'éternité qu'il faut toujours avoir devant les yeux pour servir Dieu saintement. » (*Journal de la mission*, 20 sept. 1862).

[2] Son corps resta plusieurs jours à l'église ; on était alors sous le coup des menaces de Tien, dont nous parlerons bientôt longuement, et les fidèles priaient l'évêque de retarder le plus possible les funérailles. « Tant que nous aurons ici le P. Thomas Lo, disaient-ils, nous n'avons rien à craindre. » « Ils se divisèrent les jours et les heures, de manière à chanter l'office des morts chaque jour et sans interruption depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, auprès de son cercueil. Ils voulaient même prier aussi la nuit, mais dans les circonstances critiques où se trouvait la mission, il aurait été imprudent de leur permettre. Les prin-

où son corps demeura jusqu'au 2 novembre 1867. A cette époque il fut transféré dans le nouveau cimetière établi près de Kouy-yang.

« Cet humble prêtre, très mortifié, écrit Lions[1], ne dépensait presque rien soit pour le vêtement soit pour la nourriture, il allait à pied, avec une seule charge d'objets (chapelle comprise) et c'était son dodomestique (Loung Pan-tchan), qui la portait ; aussi je me souviens qu'ayant été envoyé de la capitale à Mao-keou pour en faire la visite avec tous ses environs, qui étaient alors considérables, il a dû y employer au moins deux mois, et il n'avait pas dépensé 10 taëls; il serait à désirer que les prêtres chinois l'imitent, et que nous-mêmes, nous tâchions de nous en rapprocher. C'est surtout après sa mort qu'on a vu combien les chrétiens, surtout les pauvres du Kou-lao-yuen, l'aimaient et l'estimaient. Que le Bon Dieu nous donne toujours de ces bons prêtres. »

Pendant cette même période, le procureur de la mission du Kouy-tcheou au Séminaire des Missions-Etrangères fut d'abord Albrand qui donna sa démission en 1864, écrivant à Faurie « que son âge et plus encore ses nombreuses occupations et la fatigue qui en résultait ne lui permettaient plus de continuer son office. »

Le Vicaire apostolique le remercia « des services qu'il avait rendus depuis si longtemps à la mission, déclarant que lui et ses prêtres le considéreraient toujours comme un protecteur dévoué, qui ne cesserait d'avoir à cœur leurs intérêts. »

L'évêque et les missionnaires choisirent aussitôt pour le remplacer Rousseille[2] qui, par la lettre suivante, en date du 8 août 1864, fut prié de bien vouloir accepter cette charge[3] :

M. Albrand, étant surchargé d'occupations, me prie de transporter sur un autre directeur le mandat de procureur de la mission du Kouy-tcheou. Après en avoir conféré avec nos chers confrères, il a été convenu qu'on choisirait notre ami à tous M. Rousseille.

Nous vous prions donc de vouloir bien prendre sur vous cette charge. Sachant avec quel zèle vous vous en acquitterez, nous vous prions d'en agréer d'avance,

Monsieur et bien cher confrère,

le témoignage de notre plus vive reconnaissance.

Kouy-tcheou, le 8 août 1864.

† LOUIS, S. FAURIE *Ev. d'Apollonie.*
Vic. ap. du Kouy-tcheou.

cipaux voisins païens et les chefs du quartier contribuèrent à la solennité des funérailles par une généreuse offrande. » (*A. M.-E.*, vol. 546. p. 1083.)

[1] Journal de M. Lions, p. 46.

[2] Ancien sous-procureur à Hong-kong, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères depuis 1860. *Mémorial de la Soc. des M.-E.*, pp. 73, 260, 266, 269, 276, 279.

[3] A. M.-E., vol. 546, p. 1491.

Rousseille fut procureur du Kouy-tcheou jusqu'à sa nomination de procureur à Rome de la Société des Missions-Etrangères, en 1872. Il fut alors remplacé par Chirou, ancien missionnaire du Yun-nan, directeur au Séminaire depuis 1869[1].

Tel sera le personnel ecclésiastique dont Faurie disposera pendant son épiscopat, qui offrira bien des événements importants.

Pour raconter ces événements, nous aurons les lettres des ouvriers évangéliques, mais surtout le *Journal de la mission,* inauguré par Perny, et qui continuera d'être imprimé jusqu'en 1862. Le Vicaire apostolique eut alors un scrupule, qu'au mois de juin il exprima en ces termes[2] : « C'est trop cher et trop prétentieux pour une mission comme la nôtre ; je me contenterai d'en faire une copie que je vous enverrai. » C'est en effet ce qui eut lieu jusqu'en 1869.

Pendant cette dernière période, le *Journal* ne s'occupa plus, comme il l'avait fait précédemment, de questions historiques, géographiques ou scientifiques, il ne donna place qu'aux faits religieux. L'évêque était encouragé dans ce travail par le Séminaire des Missions-Etrangères, qui lui écrivait[3] : « Vous avez eu une heureuse idée en entreprenant de consigner ainsi dans un *Journal* tous les faits qui regardent l'établissement de la religion dans la province du Kouy-tcheou. C'était la pratique de nos anciens missionnaires et nous désirons bien la voir établie dans toutes nos missions. »

Les *Journaux* tenus par les missionnaires prirent plus d'extension, Faurie encouragea ses prêtres dans cette voie : « L'on notera chaque soir, dit-il, le lieu où on se trouve, ce qu'on a fait ce jour-là, confessions, communions, visites de malades, conversions de païens, enfin tout ce dont il peut être nécessaire ou utile de garder le souvenir. Cela demande peu de temps et a une foule d'utilités. Quand il se passe un fait intéressant, on l'écrit avec plus de détails, chacun selon son goût, son style, et même son orthographe. Ce *Journal* reste toujours dans le district. Quand un missionnaire change de poste, il trouve dans ce Journal les antécédents et comme l'histoire

[1] Dès 1867, lors d'un autre vote, la mission du Kouy-tcheou avait désigné M. Chirou. A cette époque, Mgr Faurie, ayant reçu une lettre du Séminaire des Missions-Etrangères qui l'invitait à prendre part à l'élection d'un nouveau procureur officiel des missions de Chine et du Thibet, vota « avec l'agrément de tous les missionnaires du Kouy-tcheou qui étaient à sa portée » pour M. Chirou, missionnaire du Yunnan, et il envoya son vote « à Mgr Ponsot, qui, en qualité de doyen, devait réunir les votes et délivrer à l'élu son diplôme de procureur. » M. Chirou eut 2 voix et M. Guerrin, missionnaire du Kouang-tong, 4 : 3 du Su-tchuen et 1 du Thibet, ce qui le fit choisir. M. Voisin resta procureur du Kouang-tong.

[2] A. M.-E., vol. 549d, p. 384.

[3] *Journal de la mission,* juin 1866.

pratique de son nouveau poste et il continue d'écrire à la suite. On dépouille ce *Journal* tous les ans pour en extraire le résultat de l'administration spirituelle. »

Les principaux *Journaux* de ce genre, que nous possédions, sont ceux de Tchen-lin par Roux, de Gan-chouen par Lamy, du Lan-tang par Bodinier, du Lan-men-ouai par Mercusot et Bodinier, d'Eul-lang-pa par Bodinier.

Appuyés sur ces documents et sur de nombreuses pièces officielles, nous exposerons dans le second volume de cette *Histoire* les péripéties, parfois très émouvantes, qui marqueront les existences apostoliques des missionnaires du Kouy-tcheou pendant la période qui s'étend de 1860 à 1871.

[1] A. M.-E., vol. 547, p. 1681.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

A. M.-E. = Archives des Missions-Etrangères.
A. P. = » de la Propagande.
A. L. P. = » de la Légation de France à Pékin.
Ann. M.-E. = Annales de la Société des Missions-Etrangères.
A. P. F. = » de la Propagation de la Foi.
A. S. E. = » de la Sainte-Enfance.
M. C. = Missions Catholiques.

ERRATA

P. 16	23e ligne,	*lire :*	vers le Kouy-tcheou	*au lieu de :*	vers Kouy-tcheou.
» 87	16e ligne,	»	conscience	»	concience.
» 98	dernière ligne,	»	déclaration	»	déclaraton.
» 166	note 1,	»	1845	»	1854.
» 167	16e ligne,	»	ces	»	ses.
» 178	24e ligne,	»	rassembler	»	ressembler.
» 184	note 1,	»	Hou-nan	»	Hon-nan.
» 192	12e ligne,	»	passé	»	pasé.
» 209	24e ligne,	»	chrétiens	»	chétiens.
» 288	7e ligne,	»	évangélisation	»	évangilisation.
» 302	8e ligne,	»	piété	»	piétié.
» 328	31e ligne,	»	tous ses gens	»	tous gens.
» 502	25e ligne,	»	jamais	»	amais.
» 525	3e ligne,	»	la	»	le

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

A. M.-E. = Archives des Missions-Etrangères.
A. P. = » de la Propagande.
A. L. P. = » de la Légation de France à Pékin.
Ann. M.-E. = Annales de la Société des Missions-Etrangères.
A. P. F. = » de la Propagation de la Foi.
A. S. E. = » de la Sainte-Enfance.
M. C. = Missions Catholiques.

ERRATA

P. 16	23e ligne,	*lire :*	vers le Kouy-tcheou	*au lieu de :*	vers Kouy-tcheou.
» 87	16e ligne,	»	conscience	»	concience.
» 98	dernière ligne,	»	déclaration	»	déclaraton.
» 166	note 1,	»	1845	»	1854.
» 167	16e ligne,	»	ces	»	ses.
» 178	24e ligne,	»	rassembler	»	ressembler.
» 184	note 1,	»	Hou-nan	»	Hon-nan.
» 192	12e ligne,	»	passé	»	pasé.
» 209	24e ligne,	»	chrétiens	»	chétiens.
» 288	7e ligne,	»	évangélisation	»	évangilisation.
» 302	8e ligne,	»	piété	»	piétié.
» 328	31e ligne,	»	tous ses gens	»	tous gens.
» 502	25e ligne,	»	jamais	»	amais.
» 525	3e ligne,	»	la	»	le

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION : La province du Kouy-tcheou.	v
CHAPITRE I. — L'ancien apostolat. Des origines à 1847	1
CHAPITRE II. — L'ancien apostolat. Des origines à 1847 (*suite*). .	88
CHAPITRE III. — Erection du Kouy-tcheou en Vicariat apostolique. 1844-1847.	158
CHAPITRE IV. — Premiers travaux d'Albrand. — Persécutions. 1847-1849.	187
CHAPITRE V. — Consécration épiscopale d'Albrand. — Ses premiers actes. 1849-1851.	217
CHAPITRE VI. — Faits de l'histoire générale des missions de Chine. 1848-1852.	249
CHAPITRE VII. — Questions diverses et travaux apostoliques. 1850-1852.	276
CHAPITRE VIII. — Fin de l'épiscopat d'Albrand. 1852-1853 . . .	312
CHAPITRE IX. — Situation politique et religieuse. 1853-1857. . .	346
CHAPITRE X. — Conversions — Persécutions locales. 1853-1857. .	371
CHAPITRE XI — Œuvres, règlements et projets. 1853-1858 . . .	409
CHAPITRE XII. — Perny en France — Nouveaux missionnaires. 1857-1859.	461
CHAPITRE XIII. — Les martyrs de Mao-keou. 1857-1858.	484
CHAPITRE XIV. — Derniers actes de l'administration de Perny. — Consécration épiscopale de Faurie. 1857-1860.	518
Explication des abréviations	547
Errata.	547

Date Due

1 month			
from			
receipt			